Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens

Dictionnaire biographique du personnel des institutions centrales

par

Claude Bruneel

Professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain

avec la collaboration de

Jean-Paul Hoyois

Bruxelles
2001

LES GRANDS COMMIS DU GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS AUTRICHIENS

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS CENTRALES

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME
ET
ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES

STUDIA

84



Archives générales du Royaume
D/2001/0531/119

Numéro de commande: Publ. 3588

Archives générales du Royaume
2 rue de Ruysbroeck
1000 Bruxelles

LES GRANDS COMMIS DU GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS AUTRICHIENS

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS CENTRALES

par

Claude BRUNEEL
Professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain

avec la collaboration de
Jean-Paul HOYOIS

Bruxelles
2001

Introduction

Depuis plusieurs années, l'histoire institutionnelle bénéficie d'un regain d'intérêt. Les preuves tangibles de cette nouvelle faveur ne manquent pas. Sans viser à l'exhaustivité, on relèvera ici le panorama fondamental et récent des institutions centrales publié sous les auspices des Archives générales du Royaume[1]. Une œuvre similaire est en cours pour les institutions provinciales. Le volume relatif au comté de Flandre est à la disposition des chercheurs[2]. Un certain nombre de guides s'inscrivent dans une veine voisine[3]. Enfin différents colloques ont également élargi les horizons[4].

À la faveur de ces recherches, directement ou indirectement, une attention plus grande se porte sur le personnel politique ou les grands commis[5]. En effet, l'appareil d'État puise son souffle dans la haute administration. Le souverain établit, réforme ou supprime des institutions. Dans le quotidien, ses « très obéissants et fidèles serviteurs et sujets » les forgent, les portent par leur action ou les abandonnent à la léthargie.

Le présent dictionnaire espère apporter sa pierre à la reconstruction de l'histoire des institutions. Ses origines sont à trouver notamment dans une collaboration fructueuse, qui s'est nouée à l'initiative de notre collègue de Graz, le Professeur M. Csáky, à l'occasion d'Europalia Autriche en 1987. Elle s'est concrétisée dans un colloque sur « Étatisation et Bureaucratie » tenu à Vienne la même année[6]. Surtout elle s'est traduite par d'efficaces échanges d'informations permettant de mieux nourrir les recherches en cours de part et d'autre. Le FNRS autrichien, le FNRS et le NFWO (puis FWO Vlaanderen) ont accepté de soutenir un projet commun[7]. Ce travail en forme un des volets. Des recherches préliminaires sur le personnel de la Chambre des comptes, menées avec mon assistant, Monsieur Luc Delporte, et un séminaire de licence avaient surtout montré les promesses qu'offraient à nos yeux la voie ouverte. L'appui financier du FRFC, que je tiens à remercier tout

---

1 *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 vol, Bruxelles, 1994 ; *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, traduit du néerlandais par Claude de Moreau de Gerbehaye, 2 vol., Bruxelles, 1995 ; P. VAN HEESVELDE, *Overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1477-1793. Een bibliografie*, Bruxelles, 1993 ; E. AERTS et H. COPPENS, *Index op de auteursnamen*, Bruxelles, 1993 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de provinciën, Miscellanea archivistica, Manuale, 12 et 12bis).

2 *De gewestelijke en lokale overheidsinstellingen in Vlaanderen tot 1795*, W. Prevenier et B. Augstyn eds., Bruxelles, 1997 ; *De gewestelijke en lokale overheidsinstellingen in Brabant en Mechelen tot 1795*, R. Van Uytven, Cl. Bruneel, H. Coppens en B. Augustyn eds, Bruxelles, 2000.

3 E. AERTS, *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*, Bruxelles, 1996 (Overzicht van de archieven en verzamelingen van het Algemeen Rijksarchief) ; M. SOENEN, *Guide des fonds et collections des Archives générales du Royaume. Archives des Institutions centrales des Pays-Bas sous l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1994 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Guides, 15).

4 *Het einde van het Ancien Régime in België*, sous la dir. de P. Lenders, Kortrijk-Heule, 1991 (Standen en Landen, XCIII) ; *Het politiek personeel tijdens de overgang van het Ancien régime naar het Nieuw Regiem in België (1780-1830)*, sous la dir. de P. LENDERS, Kortrijk-Heule, 1993 (Standen en Landen, XCVI) ; *Symposium over de centrale instellingen van de Habsburgse Nederlanden*, Bruxelles, 1995.

5 Voir dans la bibliographie les travaux de B. Bernard, Gh. De Boom, M. Galand, J. Levèvre, J. Pricken, A. Vandenbulcke. On y ajoutera J. HOUSSIAU, *Les Secrétaires du Conseil privé sous Charles Quint et Philippe II (c. 1531-c. 1567)*, Bruxelles, 1998 (Anciens Pays et Assemblées d'États, Série spéciale, 3).

6 *Étatisation et Bureaucratie. Staatswerdung und Bürokratie. Symposion der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts*, Hrsg. von M. Csáky und A. Lanzer, Vienne, 1990 (Beihefte zum Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Band 2).

7 « Staatsvorming en Bureaucratie in de Oostenrijkse Nederlanden », dans *Standen en Landen. Nieuwsbrief*, n°3, 1993, p. 31-42.

particulièrement, a permis de jeter des bases plus fermes et plus étendues. Monsieur Jean-Paul Hoyois a ainsi pu bénéficier d'un mandat d'assistant de recherche à l'Université catholique de Louvain du 16 février 1993 au 15 février 1995. Sous ma direction, il a effectué de premiers dépouillements aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, et des repérages à Vienne. Très vite une évidence s'est imposée : tenter de cerner l'histoire de l'administration des Pays-Bas autrichiens, essayer d'isoler ses pratiques, de telles démarches requéraient un préalable. Le passage par la prosopographie semblait inéluctable. Certes, le terrain n'était pas totalement en friche. La *Biographie Nationale*, le *Nationaal Biografisch Woordenboek*, la toute jeune *Nouvelle Biographie Nationale*, pour ne citer que ces instruments de travail, offraient des matériaux non négligeables. La première traite de 96 personnages évoqués ici, dans des notices presque toutes antérieures à 1956. Le second ouvrage en reprend 31, avec de nombreux doublets par rapport à la précédente. Enfin, deux seulement ont leur entrée dans la continuation de la première œuvre. Compte tenu de l'âge vénérable et de la brièveté de certaines notices, de la diversité du travail de leurs rédacteurs aussi, il a paru nécessaire de les revoir, même éventuellement de les étoffer, en fonction du propos, pour disposer d'un matériau de base plus homogène. À cet égard, les circonstances du dépouillement offraient en effet des avantages incontestables. La consultation de près de 1.700 numéros d'archives dans différents fonds, a certes représenté un énorme investissement en temps, démesuré pour qui se limite à un seul personnage. Mais ce travail offrait aussi la probabilité d'une moisson à la mesure de l'effort consenti. Elle ne doit cependant pas donner l'illusion de l'exhaustivité. Il en fut de même pour le dépouillement systématique des registres aux décès de la ville de Bruxelles, le plus souvent démunis de tables. Par ailleurs le recours aux archives autrichiennes, et tout particulièrement au fonds « Camerale » des « Finanz- und Hoffkammerarchiv » à Vienne, a fourni d'utiles compléments[8].

Sans anticiper sur la synthèse, la lecture des notices permet déjà d'évoquer quelques traits d'une problématique à affiner. Par le biais d'impressions, elle livre déjà aussi des éléments de réponse à structurer. Certains confirmeront des pratiques tantôt bien connues tantôt soupçonnées. D'autres, avec l'attrait du neuf, éveilleront davantage la curiosité.

Népotisme et favoritisme sont inévitablement liés autrefois à l'attribution des charges. Mais face à un niveau de rémunérations unanimement jugées insuffisantes par les bénéficiaires, n'y a-t-il pas là le trait d'une politique délibérée ? Le souverain stimule le zèle d'un dévoué serviteur en lui laissant l'espoir de récompenser ses mérites en la personne d'un fils, d'un gendre ou d'un neveu qui lui tient à cœur. Il honore d'ailleurs souvent sa parole. Par ailleurs, chaque commis, doté le plus souvent d'une nombreuse progéniture, n'a qu'un souci, en bon père de famille, la bien placer. Faire entrer gracieusement un parent dans la carrière, au nom de ses propres services, s'obtient sans guère de difficultés. À défaut de traitement, il reste l'espoir de gratifications, l'occasion de se faire favorablement remarquer et d'acquérir d'emblée une certaine considération sociale. Par ailleurs, la parenté et les alliances, en ligne directe ou collatérale, transforment le monde des fonctionnaires en une famille élargie et une caste.

La vénalité des offices aboutit aux mêmes effets, souvent désastreux. Un père obtient, par faveur ou moyennant finance, la survivance de son office au profit de son rejeton. Celui-ci est donc assuré de la place quand le premier décide de se retirer. De même, sous Charles II, un enfant se voit doter d'une expectative dès l'âge le plus tendre, parfois même dès sa venue au monde. Un adulte

---

8 Ce fonds, peu connu, est riche en renseignements. Il conserve les requêtes des fonctionnaires émigrés, sollicitant secours et pensions. Certains appuient leur requête par un état détaillé de leurs services antérieurs. Cf. R. ZEDINGER, « Die "Niederländischen Pensionen" : Archivalien zur Geschichte der belgischen Emigration von 1794 », dans *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, t. XLVI, 1998, p. 499-516 ; EADEM, « Un fonds à découvrir pour l'histoire des Pays-Bas autrichiens : les requêtes des fonctionnaires et pensionnés émigrés conservés au "Finanz- und Hofkammerarchiv Wien" », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLXIV, 1998, sous presse.

prendra possession de la charge en son nom, jusqu'à ce qu'il soit légalement apte à l'exercer. La faveur s'acquiert bien sûr à prix d'argent, le *donativum*, l'acquéreur se réservant même le droit de désigner à son gré un autre bénéficiaire parmi ses fils. L'effet défavorable des « expectatives » se mesure à ses prolongements sous Charles VI. Marie-Élisabeth est bien consciente de leur caractère désastreux et ne manque pas de le dénoncer à chaque occasion. Il faut alors trouver à concilier les droits acquis et le service de l'État. La mise à l'écart passe souvent par un compromis coûteux pour les finances royales, tantôt une large pension, tantôt un honneur immérité, parfois les deux. Avec Marie-Thérèse, la page se tourne progressivement. Encore que les vieux démons resurgissent périodiquement. Ainsi, en 1787, A. Du Rœux, victime de l'échec des réformes de Joseph II, sollicite en compensation une place de secrétaire au Conseil de Hainaut. Il est préféré à d'autres candidats qui pourtant avaient offert une « finance ». Il échappe au versement de celle-ci car sa « fortune ne permet pas de faire une offre d'argent », note le rapporteur de l'affaire.

La vénalité privée des petits offices est monnaie courante et se prolonge jusqu'au milieu du XVIIIe siècle également. Un particulier « investit » dans une charge mineure. Parfois, même il se contente de l'exercer par l'intermédiaire d'une tierce personne, en lui abandonnant les émoluments liés à l'activité et en se réservant les gages fixes. Déçu ou pour quelque autre raison, le titulaire songe un jour à s'en défaire. Il négocie alors la cession avec un amateur. L'indispensable autorisation royale s'obtient par un versement au Trésor du montant fixé par le Conseil privé. Si le vendeur trouve le prélèvement royal excessif, il se ravise ou négocie un rabais. La surintendance des monts-de-piété des Pays-Bas ou le secrétariat de la Jointe instaurée pour le même objet offrent de bonnes illustrations de cette pratique.

Les débuts de carrière peuvent se ramener à quelques types. Le jeune homme bien né bénéficie de solides atouts. Le réseau de recommandations et de protections joue en sa faveur. Les familiers de la Maison de Charles de Lorraine sont évidemment particulièrement bien placés à cet égard. Les secrétaireries des ministres plénipotentiaires ou de quelques grands personnages forment les pépinières où se débusquent de jeunes talents. Enfin la reconnaissance joue à l'égard de bons serviteurs. Ainsi, A. H. Brummel, instituteur des enfants de J. H. de Crumpipen fera carrière. Les précepteurs des rejetons princiers trouvent aussi dans l'administration, le moment venu, la récompense de leurs efforts. D'autres, de condition modeste, font leurs premiers pas dans la carrière militaire. Parfois ils entrent en service dès les huit ou neuf ans. Un jour, pour une raison ou une autre, ils décident de renoncer à l'uniforme. Il est tenu compte de leurs services. De brillants officiers, des ingénieurs militaires, occupent également, en cumul, des charges dans l'administration civile, en raison de leurs compétences techniques. Les postes administratifs semblent également prisés dans des couches humbles de la société civile. Leur obtention ne paraît pas aisée à qui est démuni d'appui. Les parents des vieux serviteurs qui ont fait carrière au service royal bénéficient à cet égard d'un avantage incontestable. Il paraît naturel qu'un des fils reprenne l'emploi du père, après, souvent, l'avoir assisté pendant quelque temps. Les demandes d'emploi sont nombreuses à certaines époques. Sont-ce les effets conjugués de la démographie qui jette alors de nombreux sujets sur le marché du travail, de l'état momentané de celui-ci, du statut social que confère le service du souverain ? La multiplication des requêtes, l'insistance répétée sont parfois récompensées par l'autorisation convoitée de se mettre, jusqu'à nouvel ordre, gracieusement au service de l'Empereur. Certains gravissent alors lentement les échelons d'une longue carrière. À la Chambre des comptes, elle peut trouver son couronnement dans le titre d'auditeur. Il est leur bâton de maréchal, alors qu'il peut constituer un grade de départ pour de jeunes universitaires.

L'âge d'entrée en fonction est lié à la nature de l'office et aux études antérieures. À partir d'un certain rang, la plupart sont licenciés ès lois. Ils débutent comme avocats près d'un conseil provincial de justice, occupent des offices de greffier, de « pensionnaire » ou des charges plus prestigieuses dans l'administration locale ou provinciale. Ils deviennent juges des domaines et des

douanes ou siègent près de l'une ou l'autre petite juridiction spécialisée. Certains, de futurs commis des comptes ou des finances, développent leurs connaissances pratiques sur le terrain, par des stages chez un grand négociant ou un banquier. D'autres accompagnent un ambassadeur en mission, lui servent de secrétaire. Au même titre, certains parcourent l'Europe à la suite d'un personnage important. Sa recommandation leur facilitera l'entrée dans l'administration

Les échelons distinctifs de la carrière résultent de la combinaison de grades et de gages. L'entrant est habituellement recruté en qualité de surnuméraire. Son seul espoir est de se distinguer et de mériter des titres à une gratification. Au bout de quelques années, l'espoir d'une rémunération régulière puis d'une titularisation se matérialisera. Une variante sont les « écoutants » ou les « pratiquants » de la Chambre des comptes. Ce sont de jeunes cadres en puissance, admis par faveur pour « s'évertuer », en aidant le parent qui les a fait entrer, souvent leur père. Quelques uns abandonnent, d'autres entament ainsi un brillant parcours. Le caractère honoraire d'une fonction s'attribue en récompense de mérites particuliers ou pour s'attacher un collaborateur auquel il sera fait appel exceptionnellement. Plus souvent, l'honorariat du grade supérieur est attribué à un fonctionnaire dont les chefs souhaitent valoriser le mérite. Un auditeur de la Chambre des comptes peut ainsi en même temps être revêtu du titre de conseiller-maître honoraire sans changement de gages. Un greffier des Finances apprécié peut rêver de la dignité de conseiller des Finances honoraire. L'ordinariat est le dernier échelon dans un grade, avant la promotion éventuelle. L'ordre de préséance entre homologues, en principe lié à l'ancienneté, établit une hiérarchie non exempte de susceptibilités. L'attribution des gages en crée une autre. Les degrés les plus marquants sont les demi-gages et les pleins gages, augmentés ou non d'émoluments, directement liés eux à l'activité. Ils n'excluent pas des solutions intermédiaires. Au-delà de règles tacites, de nombreuses exceptions permettent, s'il plaît au souverain, de manifester une appréciation particulière des mérites du sujet ou des siens. De même un complément de rémunération *ad personam*, une pension temporaire sur les fonds secrets, les *gastos secretos*, permettent de rencontrer des cas particuliers voire de corriger des injustices ou, tout simplement, de s'écarter dans la plus grande discrétion des règles établies. Enfin, en cours de carrière, des mérites particuliers, des travaux exceptionnels sont récompensés par des gratifications.

La nomination aux fonctions dirigeantes résulte en principe d'une proposition, à moins que ce ne soit d'un *motu proprio* de l'Empereur. D'éventuelles consultations des organes compétents de l'administration viennoise précèdent la dépêche royale, suivie du décret du gouverneur général, de la commission ou des lettres patentes et de la prestation de serment. Dès ce moment, le bénéficiaire est admis à l'exercice de son office. Auparavant, il a dû s'acquitter, sauf dispense assez rare, du montant de la médianate. Parfois celle-ci est réduite. Plus souvent un payement fractionné est autorisé, de façon à ce que la totalité de la somme due soit versée au plus tard lors de l'attribution des pleins gages. Tantôt la liquidation du droit est différée jusqu'à la perception du premier traitement. Un sujet méritant mais impécunieux peut devoir à la bienveillance du maître une avance, remboursable sur les « gastos secretos », afin de pouvoir satisfaire à l'obligation. Parfois aussi il peut être exonéré des droits de chancellerie.

L'impécuniosité, l'existence de dettes sont fréquemment attestées. Sans doute la cherté du coût de la vie à Bruxelles, les charges familiales, l'insuffisance des rémunérations, la nécessité de paraître, de mener un train conforme à son état plongent-elles des fonctionnaires d'origine modeste dans l'embarras. D'autres abusent sans scrupules du crédit attaché à leur position. Enfin l'exemple de la prodigalité ne vient-il pas d'en haut ? Charles de Lorraine, Cobenzl, en dépit de leur cassette, ne parviennent pas à proportionner leurs dépenses à leurs ressources.

Il est prématuré, avant toute analyse approfondie, de prétendre définir quelques types de parcours. Une mobilité forcée résulte des réformes institutionnelles de Joseph II et des événements qui s'en suivront. Elle entraîne des reclassements, mais aussi des pertes d'emploi et de revenus non

négligeables. Des critères de réintégration sont fixés en 1791. Chaque cas fait alors l'objet d'un examen par une commission. Le sort des fonctionnaires sous Marie-Thérèse, présentait davantage de garanties de stabilité. Encore que le reclassement ne fut jamais vraiment assuré, ainsi lors de la réforme du lotto. Seule une priorité en ce sens était promise, sans autre garantie.

La politique de nomination et de promotion aux hautes fonctions a déjà largement été abordée dans les publications de Joseph Lefèvre. La nature de ces travaux n'amenait pas à retracer l'ensemble des carrières. C'est dans cette perspective qu'une attention toute particulière a été accordée à leurs débuts pour retracer des profils longitudinaux. Certains débutent comme « officiaux », poursuivent toute leur carrière dans l'institution qui les a accueillis. C'est surtout le cas des « techniciens » de la Chambre des comptes ou du Conseil des finances. Encore qu'avant 1750, certains y soient « parachutés » par la raison d'État alors que toute compétence dans le secteur leur fait défaut. D'autres viennent du barreau, font leurs premières armes devant une juridiction subalterne puis un conseil provincial de justice. Ils y siègent ensuite comme conseiller ou fiscal. Ils passent ensuite au Conseil privé ou des finances. À un moment ou l'autre, les sujets les plus prometteurs se retrouvent momentanément à Vienne, au Conseil suprême ou dans l'un ou l'autre rouage du cœur de la monarchie. Au plus haut niveau, ils espèrent décrocher le titre envié et lucratif de conseiller d'État de robe et, pourquoi pas, qui la présidence de la Chambre des comptes ou du Grand Conseil, qui la charge de Trésorier général ou de chef et président du Conseil privé. D'autres, aux ambitions plus modeste, se contentent de prendre la tête d'un conseil provincial. Des militaires haut gradés, commandants de place aux brillants états de service, de vieille noblesse, seront revêtus de la dignité de conseiller d'État d'épée. À un échelon inférieur, le greffe du Conseil des finances, la charge de secrétaire du Conseil d'État ou du Conseil privé suffisent à satisfaire les ambitions. Entre-temps, outre leur fonction principale, la plupart se partagent, surtout après 1750, entre de multiples petites jointes, permanentes ou temporaires, auxquelles s'ajoutent de nombreuses commissions lucratives, sources d'émoluments. La liquidation des biens jésuitiques, l'administration du patrimoine des couvents supprimés ouvre aux uns l'entrée dans la carrière et fournit à d'autres un revenu complémentaire.

La carrière, plane ou truffée de changements de cap, se déroule ainsi durant de nombreuses années. Il est presque banal de mourir en service, tant la plupart travaillent jusqu'au bout de leurs forces. Ils sollicitent rarement leur mise à la retraite. Parfois il faut presque les y contraindre quand un handicap physique ou mental les met complètement hors d'état de servir. À ce moment en effet, alors que l'âge et la maladie sont responsables d'un surcroît de dépenses, l'avenir matériel n'est pas garanti. Certains départs volontaires tirent leur origine dans le dépit d'une promotion refusée, un désaccord sur la politique, le mécontentement né d'une réforme. L'âge et l'état de santé servent alors de prétexte à une sortie honorable. Les conditions de « jubilarisation » dépendent surtout de la bienveillance du souverain. Sous Marie-Thérèse et Joseph II, des règles plus strictes en la matière s'imposeront toutefois, de même à l'égard des pensions de veuves. Dans ce cas, les pains d'abbaye seront un complément bienvenu. Ces pensions, assignées sur les revenus de communautés religieuses, dont le souverain dote les descendants de ses bons serviteurs, sont dès lors des grâces fort recherchées par les veuves et les filles de fonctionnaires.

Les réformes des organes de gouvernement, particulièrement sous Joseph II, faut-il le rappeler, ont fait verser beaucoup d'encre. Les partisans du changement, à tous les échelons de l'administration, demeurent encore trop peu connus. Le masque de l'ombre cache davantage encore leurs opposants. Que sait-on du climat de division à partir de 1787 ou, par exemple, du parti Vonckiste à la Chambre des comptes ? Les différents projets de réorganisation ou les rapports d'information (1743, 1749, 1753, 1770, 1793-1794), les analyses du comportement politique dressées par les États Belgiques Unis, l'épuration lors des restaurations offrent à chaque fois des portraits, sans

doute partiels et partiaux, qui peuvent néanmoins contribuer à donner un visage plus humain à la sécheresse administrative d'un curriculum vitae.

Ces derniers documents, entre autres, permettront aussi de mieux appréhender la fin de l'Ancien Régime, une période sans doute insuffisamment étudiée. Que devient l'administration dans une succession de bouleversements, de défaites entrecoupées d'une victoire des troupes impériales, Jemappes, Neerwinden, Fleurus. À la fin de juin 1794, une fois de plus, les fonctionnaires suivent le gouvernement en exil. Ils prennent la route de l'émigration, ils s'engagent avec le sens du devoir dans le parcours qui leur est assigné[9]. Après la dissolution du gouvernement des Pays-Bas, ils se trouvent dans une situation financière précaire. Chacun est contraint à un parcours erratique, la recherche de conditions de vie plus économiques en est le fil conducteur. La misère morale et matérielle est grande, la souffrance, les fatigues et la maladie accablent plus d'un. Partis à la hâte sans gros viatique, beaucoup sont vite démunis. Ils quémandent, souvent avec peu de succès, secours et pensions. Réduits à un traitement de « quiescence », ils font état de leur difficultés d'existence. Les ressources des expatriés sont insuffisantes et ils constituent une proie facile pour ceux qui entendent abuser sans scrupule de la situation. Ils perdent parfois la vie sur le chemin de l'exil. Pour bénéficier d'une pension, les fonctionnaires des Pays-Bas autrichiens doivent gagner les États héréditaires pour y établir leur domicile, au prix d'un parcours long et difficile. Si, à leurs yeux, le soleil doit briller particulièrement à Vienne, l'accès de la capitale est interdit à la plupart, sauf raisons de service. Ils se fixent dans les régions qui leur sont ouvertes. Linz, Prague, la Basse-Autriche, la Bohême ou la Moravie deviennent pour beaucoup des lieux de séjour ou d'établissement. La mort y met fin à la pénible épopée des aînés. Leurs cadets, par contre, y poursuivent une carrière au service de la monarchie et font souche dans les possessions autrichiennes. Ils coupent tout lien en usant des dispositions du Traité de Campoformio. D'autres émigrés tentent de regagner les Pays-Bas pour récupérer leurs biens, mis sous séquestre. Ils prêtent le serment exigé à la faveur de l'amnistie qui leur est offerte en l'an X. Une fois de retour, en fonction de leur âge et de leur tempérament, ils vivent une retraite discrète ou s'engagent dans une nouvelle carrière. Ils servent sous les régimes français et hollandais voire même, pour les plus jeunes, dans les cadres de la Belgique indépendante.

La biographie, plus ou moins étoffée au gré des sources, de 440 personnes est présentée dans les pages qui suivent. Certaines d'entre elles ont fait leurs débuts dans le courant du XVIIe siècle, sous Charles II. Toutes relèvent du personnel civil des institutions centrales établies dans les Pays-Bas, y compris les différentes jointes et organismes assimilés, à l'exclusion de la magistrature et des gentilshommes attachés au service direct du souverain ou des gouverneurs généraux. Certains membres de ces deux groupes ont bien sûr connu une carrière mixte, ils ont dès lors été retenus.

Du point de vue chronologique trouve place ici le personnel nommé sous le régime autrichien. De même ont été incorporés les personnages entrés en service antérieurement, mais toujours en fonction dans une institution centrale en 1716, lors du transfert des Pays-Bas à Charles VI par les puissances maritimes. Dès lors, par exemple, n'ont pas été repris des membres du Conseil d'État de 1713[10], comme Amé Ignace de Coriache, retourné au Grand Conseil dès que l'empereur est entré en pleine possession des Pays-Bas.

Il n'était guère pensable ni peut-être utile de reprendre l'ensemble du personnel ainsi défini, en y incorporant le « diurniste », simple vacataire, ou les officiaux subalternes. Le seuil a été placé à l'échelon des « actuaires » et secrétaires. Les titulaires de ces offices ou de charges plus élevées dans

---

9 Cf. R. ZEDINGER, « Fremde oder loyale Untertanen ? Zur Situation der Emigranten aus den Österreichischen Niederlanden nach dem Ende des habsburgischen Herrschaft (1794 August 2) », dans *Das achtzehnte Jahrhundert und Österreich. Jahrbuch des österreichischer Gesellschaft zur Erforschung des achtzehnter Jahrhunderts*, t. XII, 1997, p. 59-73.

10 Révoqué en 1716 et remplacé par une Jointe provisionnelle de gouvernement.

la hiérarchie font seuls l'objet d'une notice, de même que les « écoutants », de futurs cadres. Ont par contre été écartés les porteurs du titre honorifique de secrétaire de S.M. - c'est le cas de nombreux deuxièmes ou premiers officiaux - s'ils ne répondaient pas simultanément aux critères définis ci-dessus. Il en a été de même pour les porteurs du titre de conseiller, une distinction sans portée réelle accordée par le souverain.

Les notices sont classées dans l'ordre alphabétique. L'instabilité des graphies de certains patronymes, les noms formés de plusieurs parties distinctes posent problème. Un rejet systématique des parties adnominales de ceux-ci avait le mérite de l'uniformité. Il n'a toutefois pas été pratiqué car, dans de nombreux cas, il s'inscrivait contre l'usage régulier rencontré dans les documents de l'époque. Ainsi « du », « le », « t' » ont été conservés pour le classement et précèdent le nom proprement dit. En revanche, « d' », « de », « van », «van den », « van der » sont placés entre parenthèses à la suite des prénoms. La liste des patronymes qui précède le dictionnaire comporte les renvois nécessaires pour aiguiller le lecteur vers la graphie retenue comme entrée.

Il reste à présenter l'économie générale des notices. Elles ont été divisées en rubriques numérotées de 1 à 9. Au cas où un type de renseignement fait défaut, le numéro afférent à cette catégorie a été omis. Dans un ordre constant, les indications suivantes apparaissent :

1. Lieu et date de naissance ou, à défaut de baptême. L'ignorance d'un élément est signalée par un point d'interrogation.
2. Lieu et date de décès ou, à défaut, d'enterrement. L'ignorance d'un élément est signalée par un point d'interrogation.

Ces éléments sont naturellement indispensables pour l'identification des personnes, mais aussi pour établir l'origine géographique des fonctionnaires. Ils peuvent contribuer à interpréter le cours de leur carrière. Ils présentent en outre un intérêt évident pour l'étude de la démographie différentielle d'un milieu privilégié. Les dates fournies ont été empruntées aux publications existantes. En cas de contradiction ou en l'absence d'éléments, la recherche a été effectuée dans les registres des baptêmes, mariages et décès ou d'état civil. Dans ce cas, la référence à la source d'archives est indiquée dans le justificatif au bas de la notice. Les fonctionnaires contraints à l'exil en 1794 ont entamé de longues pérégrinations, dont les premières étapes seules sont connues. Faute de pistes probantes, le lieu et la date de décès de plusieurs n'ont pu être retrouvés.

3. Titres de noblesse, possession de seigneuries, distinctions honorifiques, marques d'honneur, appartenance à des mouvements associatifs.
4. Fonctions principales occupées sous l'Ancien Régime.
5. Naturalisation éventuelle.
6. Ascendants et descendants, alliances, parentés éventuelles. Ces éléments peuvent éclairer le cours de la carrière, mais ils permettent aussi de s'attacher aux stratégies matrimoniales. Les indications sont assorties de dates dans la mesure du possible de façon à pouvoir les mettre plus aisément en relation avec les phases du parcours administratif.
7. Études et titres, essentiellement universitaires. Tout autre information disponible a cependant été retenue. Il n'est sans doute pas indifférent de savoir que des fonctionnaires en exercice ont pu se connaître dès l'université. Des solidarités ou des inimitiés se sont peut-être forgées dès ce moment entre étudiants de la même promotion. Ainsi, en 1757, Christophe Innocent de Bartenstein, Henri Herman et Joseph Ambroise de Crumpipen, Goswin Anne Marie de Fierlant, Jacques Antoine Le Clerc et Jacques Joseph Plasschaert décrochent leur diplôme à la faculté de droit de Louvain. François Anselme de Kulberg les a précédés d'un an. Jean Baptiste Van der Fosse et Maximilien Joseph de Beelen les suivent respectivement en 1758 et 1759.
8. Détail des étapes de la carrière, portraits moraux des intéressés, jugements de leur activité. Pour mieux cerner leur personnalité, les témoignages ont été autant que possible multipliés. Ces

différentes appréciations, rarement désintéressées, ne peuvent naturellement échapper à une lecture critique, tant pour le fond que la forme. Ainsi, Théodore Dotrenge, commentant les jugements de Dupuy à l'égard des fonctionnaires du Conseil des finances et de la Chambre des comptes, reconnaît la pertinence de certaines appréciations et l'arbitraire d'autres : « Dupuy s'exprime avec un ton de suffisance, que sa médiocrité ne l'autorisait pas à prendre, sur beaucoup d'emploiés tant supérieurs que subalternes », écrit-il. Il poursuit : « Le seul caractère diagnostique d'une grande capacité gisait pour lui dans l'obéissance passive et dans un dévouement aveugle et sans bornes au moindre clin d'œil de l'autorité »[11]. Par ailleurs, le « genre littéraire » des rapports officiels de l'époque a ses propres lois. Certains personnages ont eu une carrière mixte. Ainsi les brillants états de service de certains militaires leur ont valu les honneurs du Conseil d'État. D'autres hauts personnages ont servi dans les institutions centrales avant d'accéder ou de retourner à la magistrature. Le couronnement de certains parcours passe par la présidence d'un conseil provincial de justice, la chancellerie de Gueldre ou de Brabant. Toutes ces étapes sont bien sûr mentionnées; toutefois seules les périodes d'activité dans les organes du gouvernement à Bruxelles ont donné lieu à des recherches systématiques dans les archives. L'indication des gages n'est qu'un élément pour évaluer la rémunération. De nombreuses charges s'accompagnent d'émoluments non négligeables. Ce casuel est beaucoup plus difficile à chiffrer. Il en a évidemment été fait mention lorqu'une évaluation de celui-ci a pu être trouvée. L'astérisque qui est accolé au nom de personnages cités dans le corps du texte signifie que ceux-ci font eux aussi l'objet d'une notice dans le dictionnaire.
9. Adresses connues, à partir du *Calendrier de la Cour* sauf mention contraire. Elles sont à mettre éventuellement en relation avec le parcours professionnel. L'ascension d'un Patrice François de Neny s'accompagne de plusieurs changements de domicile.

La description des armoiries n'a pas été reprise. Celle-ci peut aisément être retrouvée, principalement dans les ouvrages de P. Janssens et L. Duerloo d'une part, de J.-C. Loutsch et de Dom Ambroise Pelletierd'autre part[12].

Chaque notice s'achève par la justification systématique du contenu. Celle-ci s'opère par renvoi à la bibliographie et aux archives. Dans ce dernier cas, à défaut d'indication du dépôt, il s'agit des Archives générales du Royaume à Bruxelles. Les travaux le plus souvent cités seront identifiés à l'aide de la bibliographie générale. La référence complète aux études plus particulières est donnée intégralement. Suivent les renvois aux archives consultées et, le cas échéant, au catalogue de la bibliothèque de l'intéressé et à la littérature pamphlétaire. Enfin, les indications iconographiques sont signalées.

Les contradictions éventuelles entre sources ou auteurs différents ont été tranchées sur la base des éléments disponibles, sans donner lieu à discussion dans le texte.

Le contexte général, l'histoire des institutions, utiles pour interpréter certains éléments des notices, ne pouvait être exposé à chaque fois. Les bases nécessaires peuvent être retrouvées à partir de la bibliographie générale et tout particulièrement, de l'ouvrage déjà cité sur les institutions centrales des Pays-Bas habsbourgeois. La terminologie des fonctions administratives subalternes (« concipiste », etc.) est expliquée dans l'étude de Mademoiselle Pagnoul relative au Conseil du gouvernement général[13].

---

11 Bruxelles, Bibliothèque royale Albert Ier, section des manuscrits, n° 18070, f° 1.

12 P. JANSSENS, L. DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge du XVe au XXe siècle*, 4 vol., Bruxelles, 1992 ; J.-C. LOUTSCH, *Armorial du Pays de Luxembourg*, Luxembourg, 1974 ; Dom A. PELLETIER, *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, éd. anastatique et compléments, 3 vol., Paris, 1974.

13 A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait le Conseil du Gouvernement général de Joseph II ? », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLII, 1966, p. 516-567.

Introduction

Il a paru utile de joindre sous forme d'annexe un tableau des équivalences monétaires. Dans les notices, la nature du florin a été précisée chaque fois que la source l'indiquait. À défaut, on peut conclure qu'il s'agit de la monnaie la plus usuelle, l'argent courant de Brabant.

Ce travail doit beaucoup, pour le volet autrichien à l'aide aussi efficace qu'aimable de notre Collègue, Frau Mag. Dr. Renate Zedinger. Elle a ouvert bien des portes dans la capitale autrichienne. Elle a guidé Monsieur Hoyois dans ses recherches au Haus-, Hof- und Staatsarchiv. Monsieur Luc Delporte a trouvé le même accueil lors d'une mission de repérage au dépôt des Archives de l'État (Finanz- und Hofkammerarchiv). Dans la suite, l'obligeante assistance de Madame Zedinger s'est inlassablement poursuivie pour nous aider à éclaircir des points particuliers. Elle a notamment effectué des vérifications d'état civil aux Wiener Stadt- und Landesarchiv et Wiener Stadt- und Landesbibliotheek. Qu'elle trouve ici l'expression de mes remerciements sincères. Ma gratitude va également à mon ami et confrère à la Commission royale d'Histoire, Claude de Moreau de Gerbehaye. Nos discussions sur le sujet, son aide ponctuelle, ses avis ont rendu plus léger le parcours de longue haleine aboutissant à cette publication. Mon assistant, Luc Delporte, a lui aussi partagé, durant de longues années, les bons et mauvais moments d'un cheminement parfois éprouvant. Il fut en outre d'un secours précieux et indispensable lors du traitement informatique des données. Il a également eu l'abnégation de relire ces pages. Catherine Goffin, devenue depuis elle aussi mon assistante, a également assumé cette mission fastidieuse. Avec autant de patience que d'acribie, elle a pris en charge l'uniformisation du manuscrit. Auparavant, elle avait aimablement procédé sous ma direction à des vérifications ponctuelles. Sébastien Dubois, aspirant du FNRS, a eu la gentillesse de me signaler quelques documents intéressants dans les fonds qu'il dépouille. Je les remercie tous cordialement. Ma reconnaissance s'adresse également à Monsieur Ernest Persoons, Archiviste général du Royaume, pour les facilités de travail qu'il m'a ménagées et l'accueil de cette publication dans ses collections. Ses collaborateurs, actuels ou passés, n'ont jamais hésité à me procurer des informations utiles à propos de fonds encore en voie de classement. Je leur en sais gré, tout particulièrement à Eddy Put et François Antoine. Il en va de même pour leurs collègues étrangers qui, avec beaucoup de serviabilité, ont accepté de procéder à des contrôles d'état civil dans les fonds confiés à leur garde. Le professeur Philippe Guignet (Lille III) a eu l'obligeance de procéder pour moi à quelques vérifications dans les anciens registres paroissiaux de Lille. Cette marque d'une amitié, longue et fidèle, qui s'ajoute à bien d'autres, me touche. Enfin je tiens à remercier le Dr. A. J. Lever, directeur du Centraal Bureau voor Genealogie (La Haye) pour la qualité de son accueil lors de mes recherches.

Claude Bruneel

Liste des notices biographiques

AGNEAU, voir L'AGNEAU
AGUILAR, voir SANCHEZ D'AGUILAR
ALSACE, voir HÉNIN-LIETARD DE BOUSSU, dit d'ALSACE
ALVARADO Y BRACAMONTE (Jean Guillaume D')
ANEZEY DE CHAMPIGNY, voir HENNEZEL DE CHAMPIGNY
ANTHONIS (Jean-Baptiste)
ARBERG DE VALENGIN (Nicolas Antoine D')
ARENBERG (Léopold Philippe Charles Joseph D')
ARNOULD (Christophe D')
ARNOULT, voir ARNOULD
ARRAZOLA DE OÑATE (Jean Philippe DE)
ASSCHE (François Joseph VAN)
AUBERTIN (Jean François D')
AUBREMEZ, dit l'aîné (Guillaume Joseph D')
BACON (Nicolas)
BAESEN (Charles François Régis)
BAILLENCOURT dit COURCOL (Mathieu Jean Guillaume)
BAILLET (Christophe Ernest DE)
BARA (Albert Grégoire Joseph)
BARBIANO DI BELGIOJOSO (Louis Charles Marie)
BARBIER (Adrien Nicolas Joseph DE)
BARRET (Jacques)
BARRET (Thomas François Joseph)
BARTENSTEIN (Christophe Innocent DE)
BARTENSTEIN (Christophe Jean Ghislain DE)
BARTENSTEIN (Jean-Baptiste Ghislain Christophe Joseph DE)
BAUDIER (Gaspard François)
BEAUFORT, voir SPONTIN
BEAUMONT (Gilles Joseph Lambert)
BEELEN-BERTHOLFF (Frédéric Eugène François DE)
BEELEN-BERTHOLFF (Maximilien Jean Albert Joseph DE)
BEER (Tobie Joseph DE)
BELGIOJOSO, voir BARBIANO DI BELGIOJOSO
BELLANGER (Claude Frédéric Joseph)
BELLANGER (Pierre)
BENISCH (François Xavier)
BERG, voir RAPÉDIUS DE BERG
BERGHE DE LIMMINGHE (Corneille François Joseph VAN DEN)
BERVOET (Juste Jacques DE)
BEUGHEM (Hyacinthe Joseph Albert DE ou VAN)
BEYER (Jean Frédéric DE)
BIDART, voir LE BIDART
BLEYE, voir BLYE

Liste des notices biographiques

BLYE (Charles Henri DE)
BOIS-SAINT-JEAN, voir HUYS
BOLLAERT (Adrien Martin)
BONAERT (Joseph François Gabriel DE)
BONGARD (Joseph)
BOOM (Henri Jérôme Joseph VAN DEN)
BORCHT (François VAN DER)
BORCHT (François Charles VAN)
BORGHT, voir BORCHT (VAN DER)
BOSSAERT (Herman Werner VON)
BOSSCHAERT (Jacques Corneille François)
BOTTE (Nicolas Joseph)
BOURNONVILLE (Joseph Jean DE)
BOURNONVILLE (Wolfgang Guillaume Joseph DE)
BOUSIFET (François Édouard)
BRADY (Hugues Bernard)
BRANDEN (Jacques Balthazar VAN DEN)
BRASSEUR (Henri Antoine)
BREDY (Joseph DE)
BROERS (Augustin Henri)
BROERS (François Joseph Jean)
BROGNIEZ (Adrien Joseph)
BROU (François Jean Marie DE)
BROU (Guillaume Philippe Joseph DE)
BROU (Louis Joseph DE)
BROU (Philippe Joseph DE)
BRUMMEL (Arnould Henri Joseph)
BUISSON, voir DU BUISSON
BURTIN (François-Xavier DE)
CALZABIGI (Jean Antoine)
CALZABIGI (Renier Simon François Marie)
CAPON (André)
CARTON (Pierre François Bonaventure)
CASTILLON (Jacques Antoine Ernest DE)
CAUTEREN (Antoine François Clément VAN)
CAVERSON (Jacques François DE)
CAYER, voir DU CAYER
CAZIER (Denis Benoît Joseph DE)
CAZIER (Jean-Baptiste DE)
CHAMPIGNY, voir HENNEZEL DE CHAMPIGNY
CHARLIER (Pierre François)
CHARVET DEVAUDRECOURT (Charles-Alexandre Sigisbert DE)
CHARVET DE VAUDRECOURT (Hubert DE)
CHASTELER et DE COURCELLES (François Gabriel Joseph DU ou DE)
CHASTELER et DE COURCELLES (Jean François DU ou DE)
CHESNE, voir DU CHESNE
CHIRIS (Charles Joseph)
CLAESSENS (Henri Jacques)

Liste des notices biographiques

CLARIS DE VALINCOURT (Louis Ferdinand Joseph DE)
CLAUWETZ, voir CLAUWEZ DE BRUYANT
CLAUWEZ-BRIANT, voir CLAUWEZ DE BRUYANT
CLAUWEZ DE BRUYANT (Charles Joseph Thomas DE)
CLÉMENT DE CLÉTY (Jean Joseph Nicolas)
CLERC, voir LE CLERC
COBENZL (Jean-Philippe Joseph DE)
COBRISSE (Charles)
COBRISSE (Charles Eugène)
COBRYSSE, voir COBRISSE
COCK (Emmanuel Marie DE)
COCK (Jacques Nicolas Joseph DE)
COGEUR (Léopold François)
COLINS (Pierre Ignace DE)
COLINS D'HEETVELDE (Charles Joseph Bonaventure Benjamin DE)
COLINS DE HAM (Jean Guillaume DE)
COLOMA (Jean Alphonse DE)
COMMINES (Gaston Joseph)
COMMINES (Marc)
COMTE, voir LE COMTE
COPPIETERS (Jean-Baptiste)
CORCOLLE, voir BAILLENCOURT
COURCOL, voir BAILLENCOURT
CORDEYS (Paul François)
CORNET DE GREZ (Gommaire Antoine Ignace)
COUTTUME (Joseph Nicolas)
CRESKENS (Jean Henri)
CRUDTS (Hubert Guillaume)
CRUTS, voir CRUDTS
CRUMPIPEN (Henri Herman Werner François Antoine DE)
CRUMPIPEN (Henri Joseph Ghislain Nicolas DE)
CRUMPIPEN (Jean Henri DE)
CRUMPIPEN (Joseph Ambroise Henri Jean Népomucène DE)
CUVELIER (François Gaston DE)
CUYLEN (Alexandre François)
DAUBREE (Louis)
DECKER (Jean-Baptiste Gabriel DE)
DEFFONSECA, voir FONSECA
DELPLANCQ (Henri)
DES ROCHES (Jean)
DESANDROUIN (Pierre Benoît DE)
DESCARTES (Jean Baptiste Louis Joseph)
DESROCHES, voir DES ROCHES
DEUDON (Antoine Joseph)
DEUDON (Gaspard François Joseph)
DEVIN (Nicolas)
DEVOS (Jean-Baptiste François)
DIERICX (Jean François Xavier)

Liste des notices biographiques

DIERT (Théodore Christophe Joseph)
DILFT DE BORGHVLIET (Pierre Engelbert Marie Joseph VAN DER)
DOIGE (Nicolas Ignace)
DORN(Frédéric DE)
DORN (Jean Antoine Jacques DE)
DU BUISSON (Charles Dominique Joseph)
DU CAYER (Ferdinand Joseph Antoine Ambroise François Xavier Jean Népomucène)
DU CAYER (François Ambroise)
DU CHASTELER, voir CHASTELER
DU CHESNE (Onuphre Joseph Ghislain)
DU RIEUX (François)
DU RIEUX (Philippe François)
DU RŒUX (Athanase)
DUFOUR (Nicolas)
DUPUY (Benoît Marie)
DUVAL (Maximilien Louis Auguste Joseph)
DUYST DE VOORHOUT (Henri VAN)
EBERL (Antoine Bernard)
EESBEECK VAN DER HAGHEN (François D')
EESBEECK VAN DER HAGHEN (Honoré Henri D'))
EFFONSECA, voir FONSECA
ENGELS (Jean-Baptiste)
ESCAILLE (Henri DE L')
ESCLAIBES d'HUST (Léopold D'))
FÆSTRAETS DE SUERBEMPDEN (Louis Jean (François) Marie)
FAUST (Joseph Ernest)
FELTZ (Guillaume Antoine François DE)
FERRARI (Ambroise DE)
FESTRAETS, voir FÆSTRAETS
FIERLANT (Goswin Anne Marie Félix DE)
FIERLANT (Jean François Joseph DE)
FIGUEROLA (Raymond DE)
FONSECA (Marc DE)
FONSECA (Philippe François Joseph Charles DE)
FOSSE (Jean-Baptiste Nicolas VAN DER)
FOSSEN, voir FOSSE
FOULLON, voir FOULON
FOULON (Guillaume)
FOULON (Jean-Baptiste.)
FRANCKENBERG (Jean Henri Ferdinand DE)
FRANCQUEN (Philippe Gaudence Emmanuel DE)
FRANEAU DE GOMMEGNIES (François Joseph Ghislain)
FRAULA (François Thomas Joseph)
FRAULA (Jean-Baptiste Joseph DE)
FRAULA (Simon Louis Grégoire Joseph DE)
FRAULA (Thomas DE)
FRAULA (Thomas Augustin Joseph DE)
FRISON (Charles Joseph)

Liste des notices biographiques

GAVRE (François Joseph Rasse Léopold DE)
GENTIS (Wilhelm Philip DE, en religion Dominicus)
GÉRARD (Georges Joseph)
GERDEN (François Chrétien Sidoine DE)
GERMAIN (Guillaume)
GHOTE, voir GHOTEN
GHOTEN (Ferdinand Albert VAN DER)
GHOTEN (Pierre Gaspard Ignace VAN DER)
GILBERT (Sébastien Henri)
GODENNE (Jean Jacques Ignace)
GOESSENS (Joseph Henri Ghislain)
GOMMEGNIES, voir FRANEAU DE GOMMEGNIES
GOTE, voir GHOTEN
GOTEN, voir GHOTEN
GOTTIGNIES (Lancelot Ignace Joseph DE)
GOUBAU (Melchior Joseph François Ghislain)
GROUFF D'ERCKELENS, voir GROUFF D'ERKELENS
GROUFF D'ERKELENS (Jean Thadée DE)
GRUYER (Claude Augustin)
GRYSPERRE (Guillaume Alber DE)
GRYSPERRE (Thomas François Guillaume Albert DE)
HARDY (André Étienne Joseph)
HEEMS (Jean-Baptiste DE)
HELMAN DE WILLEBROUCK (Alexandre Joseph Grégoire)
HÉNIN-LIÉTARD DE BOUSSU, dit d'ALSACE (Thomas Philippe DE)
HENNEZEL DE CHAMPIGNY (Charles Joseph François)
HÉNNIN-LIÉTARD, voir HÉNIN-LIÉTARD
HERBERT DE RATH[S]KEAL (Pierre Philippe D')
HERZELLES (Ambroise Joseph DE)
HESDIN (Jacques Dorothée Joseph DE)
HESS (François Joseph DE)
HEURCK (Jean Charles Joseph VAN)
HEURCK (Pierre Joseph Jean VAN)
HOENSBROECK (François Arnold Adrien Jean Philippe DE)
HONY (Jean François)
HOUILLON (Jean Claude DE)
HUART (Nicolas Fidèle)
HUMYN (Claude François Joseph DE)
HUYS (Jean Marie Joseph)
JACQUET (Ferdinand Joseph)
JADOT (Jean Nicolas)
JAMETZ, voir JAMEZ
JAMEZ (Thomas)
JANSSENS (le Père François)
JARDON (Nicolas Lambert Joseph)
JAUPAIN (François)
JERNAU(X), voir YERNAUX
JUSTE, voir LE JUSTE

Liste des notices biographiques

KEERLE (Louis DE)
KEMPIS VON STERNENBURG (Jean Pierre DE)
KERCKHOVE (Hyacinthe Benoît DE)
KHNOPFF (Robert Edmond)
KINDERMANS (Jacques Joseph François)
KINT, voir T'KINT
KNOPFF, voir KNOPFF
KÖNIGSEGG-ERPS (Charles Ferdinand DE)
KÖRÖSKENY (Charles-Alexandre DE)
KÜLBERG, voir KULBERG
KULBERG (François Anselme DE)
KUHLBERG, voir KULBERG
LADEUZE dit LADOS, voir LADOS
LADOS (Antoine François André DE)
LADOS (François Marie Otton Joseph DE)
LAFONTAINE (Théodore Ignace DE)
L'AGNEAU (Guillaume Joseph)
LAING (Philippe DE)
LALAING (Maximilien Joseph DE)
LANGENDONCK (Remy Martin VAN)
LANGHENDONCK (VAN), voir LANGENDONCK (VAN)
LANNOY (Eugène Hyacinthe Marie Joseph Ignace DE)
LANNOY (Pierre Joseph Albert DE)
LA SAULX (DE), voir LASSAULT
LASSAULT (Pierre François DE)
LATTRAYE (Jacques Joseph DE)
LAUNAY (Louis Jean Wenceslas Népomucène DE)
LE BIDART (Nicolas Joseph)
LE CLERC (Jacques Antoine)
LE CLERCQ (Eugène Joseph, voir OLMEN DE LA COURTAUBOIS
LE COMTE (Richard Guillaume Hyacinthe)
LE JUSTE (Philippe Joseph Alexandre)
LE ROY (Jacques Ignace)
LE VIELLEUZE DE L'HOVE (Martial Joseph Louis)
LECLERC, voir LE CLERC
LECLERCQ, voir LE CLERC
LEDERER (August Gottlob DE)
LEDERER (Paul André Vincent DE)
LEENHEER (François Joseph DE)
LEENHEER (François Joseph Michel DE)
LEENHEER (Henri Joseph Charles DE)
LIBEAU (N.)
LIGNE (Claude Lamoral DE)
LIMMINGHE, voir BERGHE DE LIMMINGHE
LIMPENS dit le Cadet (Ange Charles Ghislain Joseph DE)
LIMPENS (Arnould Wauthier Joseph DE)
LIMPENS, dit l'Aîné (Gaspard Joseph Ferdinand Ghislain Guidon DE)
LOCHER (Dominique DE)

Liste des notices biographiques

LOCKER VON, voir LOCHER
LOFFRE (Pierre Ignace François DE)
L'ORTYE
LUDOVICI, voir LUDOVISI D'ORLEY
LUDOVISI D'ORLEY (Jean Mathias)
MAHIEU (Jean Philippe DE)
MAISONFORT (Ernest François Louis)
MALDEGHEM (Jean Dominique DE)
MALECK DE WERTHENFELS (Joseph Ernest)
MALO (Charles Henri)
MALOTEAU (Thomas)
MANDOS (Joseph)
MANN (abbé Théodore Augustin)
MARCI, voir MARCY
MARCKE (Charles Joseph VAN)
MARCKE (Godefroid Ignace VAN)
MARCY (abbé Jean François DE)
MARESCHAL (Jérôme Albert)
MARIA (Jean François Xavier)
MARIA (Pierre André)
MAROUCX D'OPBRACLE (Louis Joseph François Benoît)
MASSEZ (Louis Joseph)
MASTAING, voir ONGNIES DE MASTAING
MAURISSENS (Charles Lambert Joseph)
MÉAN (Jean-Baptiste)
MEERE (Guillaume Joseph VAN DER)
MENDOS, voir MANDOS
MERCX (Louis François Joseph Ghislain DE)
MERODE (Jean Philippe Eugène DE)
MERODE (Philippe François DE)
MICHEL (Corneille Florent DE)
MICHEL (Philippe Emmanuel)
MIENENS (Jacques)
MIGAZZI (Christophe Antoine Barthélémy DE)
MISSON (François Joseph)
MOERMAN d'OUDEWALLE (François Robert DE)
MONNOYER (Albert Louis Emmanuel Ghislain DE)
MOSSELMAN (Arnould Louis)
MULLENDORFF (Marie Jean-Baptiste Charles Joseph DE)
MULLENDORFF (Martin Joseph DE)
MÜLLER-HORNSTEIN (Henri Charles Joseph Ghislain DE)
MURRAY DE MELGUM (Joseph Jacques DE)
MURRAY DE MELGUND, voir MURRAY DE MELGUM
NAVARRO (Don Francisco Antonio DE)
NAVEZ (Hubert Joseph)
NELIS (Corneille François DE)
NENY (Corneille François DE)
NENY (Patrice Mac)

Liste des notices biographiques

NENY (Patrice François DE)
NENY (Philippe Goswin DE)
NIEULANT (François Marie Xavier Ghislain Hubert Joseph DE)
NIEULANT (Hubert François Pierre DE)
NIEULANT (Olivier Léopold Noël DE)
NOBILI (Nicolas DE)
NOOT (Charles Bonaventure VAN DER)
NOOT (Léonard Mathias VAN DER)
NORMAN D'AUDENHOVE, dit le cadet (Auguste Marie)
NORMAN D'AUDENHOVE (Charles Emmanuel DE)
OBIN (Antoine Joseph D')
OBIN (Jean Lambert D')
OLMEN DE LA COURTAUBOIS, baron DE POEDERLÉ (Eugène Joseph D')
ONGNIES DE MASTAING (Henri Antoine D')
ONGNIES DE MASTAING (Henri Othon D')
ORTS (Engelbert Pierre)
ORTS DE BULLOY (Florent Godefroid Joseph)
ORTYE, voir L'ORTYE
OVERDAET, voir OVERDATS
OVERDATS (Louis François)
OVERSTRAETEN (François Jacques VAN)
PAPEIANS DE MORCHOVEN dit VAN DER STREPEN (Jean-Baptiste)
PAPEJANS, voir PAPEIANS
PARADIS (Ferdinand Grégoire)
PARISET (Pierre Julien)
PATIN (Charles Philippe DE)
PATIN (Jean-Baptiste Benoît DE)
PATTYN, voir PATIN
PÉPIN (Florent)
PERIN (Évrard Joseph)
PERY (Joseph Joachim)
PESTRE DE LA FERTÉ (Jean-Baptiste Paul Julien DE)
PETITJEAN DE PREZ (Henri Joseph)
PFANZELTER (Charles Joseph DE)
PIERSON (Antoine Joseph)
PINS (Simon)
PISTRICH (Antoine)
PLASSCHAERT (Jean-Baptiste Joseph Ghislain)
PLUBEAU (Lambert Joseph)
PLUNKETT (Olivier DE)
PODEVIN (Benoît J.)
POEDERLÉ, voir OLMEN DE LA COURTAUBOIS
POLTZ (Joseph)
PONCET (Guillaume Robert)
POUPPEZ (Jean Louis Joseph Vincent)
PROLI (Balthazar Florent Joseph DE)
PROLI (Jean Jacques Pierre DE)
PROLI (Jean Pierre Berthold DE)

Liste des notices biographiques

PROVOST (Pierre François Vincent)
PYCKE (Guillaume Ignace)
QUICKELBERGHE (Charles François DE)
RANSONNET (Hubert Joseph DE)
RAPÉDIUS DE BERG (Ferdinand Pierre)
RAPÉDIUS DE BERG (Jean Louis)
RAPÉDIUS DE BERG, dit l'Aîné (Wenceslas François)
RASQUIN (Jean-Baptiste Joseph)
REISCHACH (Judas Thadée Adam Jean-Baptiste Joseph Antoine, dit François Thadée DE)
REMY (Louis Joseph)
REUL (Augustin Gaspard Henri DE)
REUL (Théodore Joseph Jacques Marie DE)
REUL (Théodore Lambert François DE)
REUSS (Pierre DE)
RIEUX, voir DU RIEUX
RIMA (Thomas)
RINGLER (Charles Joseph (DE))
ROBIANO (Eugène Jean-Baptiste DE)
ROBIANO (Jean Joseph DE)
ROBIANO (Louis Joseph François DE)
ROCHESvoir DES ROCHES
RŒUX, voir DU RŒUX
ROUSSEAU D' HÉRIAMONT (François Étienne)
ROUSSEAU D' HÉRIAMONT (Jacques)
ROY, voir LE ROY
RUBENS (Jean Alexandre)
RUYSSCHEN (Michel Constantin DE)
SAINGENOIS, voir SAINT-GENOIS
SAINT-GENOIS (Jérôme Albert DE)
SAINT-VAAST (Pierre Claude Marie DE)
SANCHEZ DE AGUILAR (Barthélémy Dominique)
SANCHEZ DE AGUILAR, dit l'Aîné (Brunon Joseph)
SANCHEZ DE AGUILAR, dit le Cadet (Nicolas Joseph)
SANDROUIN, voir DESANDROUIN
SANTEN (Pierre Christian VAN)
SAVAGE (Georges Bernard)
SCHEFFER (Henri)
SCHELL (Charles DE)
SCHOCKAERT (Alexandre Louis)
SCHOCKAERT (Jean Daniel Antoine)
SCHOCKAERT (Jean François Hyacinthe)
SCHOCKAERT (Thomas Emmanuel)
SEIGER (Gudwald)
SELLIERS (Léopold DE)
SERCLAES, voir T'SERCLAES
SERVATI (Simon Antoine)
SEYL (Jean-Baptiste DE)
SICARD (Léopold)

SICCARD, voir SICARD
SICCARDT, voir SICARD
SIMON (Joseph Ignace)
SNELLINCK, voir SNELLINCKX
SNELLINCKX (Guillaume Joseph Ghislain André)
SNELLINCKX (François Jacques Ghislain)
SNELLINCKX (Jean André)
SOLA (Jacques François)
SOTELET (Adam Joseph DE)
SOURDEAU (Philippe Théodore DE)
SPOELBERCH (Charles Chrétien Jean-Baptiste DE)
SPONTIN (Charles Albert DE)
STASSART (Jacques Joseph DE)
STEENHAULT (Augustin Dieudonné DE)
STREITHAGEN (Gilles François DE)
STREPEN (VAN DER), voir PAPEIANS
STROZZI (Pierre DE)
SWARTS (Jean Charles)
SWERTS (François Joseph)
SWERTS (Pierre)
SWIETEN (Gisbert Henri VAN)
SYLVA-TAROUCA, voir TELLEZ DE MENEZES
TACKOEN (Arnold Henri)
TAHON (André François)
TASSELON (Jacques)
TELLEZ DE MENEZES Y CASTRO (Emmanuel)
TERNOIS (Procope Auguste)
THISQUEN (Jean Remacle DE)
THISQUEN (Jean Remacle Floribert DE)
THYSEBAERT (Charles François Joseph)
TIÈGE (Jaspar Adolphe Alexis DE)
T'KINT (Arnould)
T'KINT (Jean-Baptiste)
TOMBEUR (Hubert DE)
TONS (François Jean)
TRAUTTMANSDORFF-WEINSBERG (Ferdinand DE)
TRAYE, voir LATTRAYE
T'SERCLAES-TILLY (Joseph François Philippe)
TURCK (Emmanuel Joseph DE)
UFFELE (Jacques Jean-Baptiste VAN)
URSEL (Conrard Albert Charles D')
VARICK (Philippe Adrien DE)
VARICK (Philippe François Joseph DE)
VELDE (Jean Guillaume VAN DE)
VELDE (Joseph Charles Jean-Baptiste Emmanuel Christian VAN DE)
VELDE (Louis Casimir VAN DE)
VELDE (Pierre Dominique Antoine Jean VAN)
VELDE DE MELROY (Jean-Baptiste Robert VAN)

Liste des notices biographiques

VERSCHAVEN (Corneille)
VERSEYDEN DE VARICK (Pierre Yves)
VIEILLEUZE, voir LE VIELLEUZE
VIELLEUZE, voir LE VIELLEUZE
VIGNERON DE LA HAYE (Hugues Albert Joseph DE)
VILLEGAS (Didace (Jacques ou Diego) Ferdinand DE)
VILLEGAS (Melchior Joseph Alexandre DE)
VILLEGAS (Melchior Joseph Ferdinand DE)
VILLERS D'OLGRAND (André Joseph DE)
VILLERS D'OLGRAND (Philippe Balthazar DE)
VILLERS D'OLGRAND (Philippe Louis DE)
VOLDEN (Jean Pierre Antoine VAN)
VOLDEN (Pierre Primitive VAN)
VOLDEN DE SANTBERG (Pierre Alexandre Marie Ghislain VAN)
VOOGHT (Pierre Charles DE)
VOS voir DEVOS
WACKEN (Nicolas Jean Népomucène)
WAEL (Jean François DE)
WAEPENAERT (Jean Philippe Charles DE)
WAHA (Jean-Baptiste Joseph DE)
WAKKEN, voir WACKEN
WALCKIERS (Adrien Ange DE)
WALCKIERS (Édouard Dominique Sébastien Joseph DE)
WALWEIN (Charles Joseph Jacques)
WAULTIER, voir WAUTIER
WAUTHIER (Jean Joseph DE)
WAUTIER (Augustin Charles)
WAVRANS (Félix Joseph Hubert DE)
WAVRANS (Henri Jacques Hyacinthe DE)
WAVRANS (Louis François Julien DE)
WEISS (François Antoine DE)
WERFUHL (Joseph)
WESTPHALEN (Frédéric Arnould)
WEYGAND (Georges Adam)
WILDT (Mathieu Joseph DE)
WILLIBRORD (abbé de Saint-Maximin près de Trèves), voir SCHEFFER
WIRIX DE TERCAM (Aimé Joseph)
WIT (DE), voir WITT
WITT junior (Jean DE)
WITT senior (Jean DE)
WOESTENRAEDT (Philippe Joseph Dieudonné DE)
WOUTERS (Joseph J.)
WUNSCH(François Ignace Joseph)
WYNANTS (Goswin Arnould DE)
WYNANTS (Jean-Baptiste Goswin DE)
YERNAU, voir YERNAUX
YERNAUX (Denis Joseph)
YERNAUX (Laurent Joseph Ghislain)

Table des abréviations

AC	:	*Almanach de la Cour de Bruxelles. [...]*
ACCB	:	RYCKMAN DE BETZ (Baron F. B. DE) et DE JONGHE D'ARDOYE (Vicomte Fernand), *Armorial et biographies des chanceliers et conseillers de Brabant*
AcRB	:	Académie royale de Belgique
Adm. d'arr.	:	Administration d'arrondissement
Adm. centr.	:	Administration centrale
Adm. centr. et sup.	:	Administration centrale et supérieure
AÉN	:	Archives de l'État à Namur
all.	:	d'Allemagne
AN	:	*Annuaire de la noblesse de Belgique*
ANL	:	Archives Nationales du Grand-Duché de Luxembourg
ASANiv	:	*Annales de la Société archéologique de Nivelles*
AVB	:	Archives de la Ville de Bruxelles, Archives anciennes
AVB, Reg. par.	:	Archives de la Ville de Bruxelles, Registres paroissiaux
AVL	:	Archives municipales de la Ville de Luxembourg
bapt.	:	baptême(s), baptisé(e)
BI :		Bureau iconographique de Belgique, rue Souveraine, 96, 1050 Bruxelles
BITTNER	:	SCHMID (O.), «Belgien», dans L. BITTNER (édit.), *Gesamtinventar des wiener Haus-, Hof- und Staatsarchivs*, t. IV., Vienne, 1938, p. 79-360.
BLOGIE	:	J. BLOGIE, *Répertoire des catalogues de vente de livres imprimés [...]*
BN	:	*Biographie nationale*
BR	:	Bibliothèque royale Albert Ier (Bruxelles)
Bt.	:	Brabant
CAPB	:	Chancellerie autrichienne des Pays-Bas
CC	:	Chambres des comptes
CCréf.	:	Chambre des comptes réformée
CE	:	Conseil d'État
CERég.	:	Conseil d'État de Régence

Table des abréviations

CF	:	Conseil des finances
CGg	:	Conseil du gouvernement général
CP	:	Conseil privé
CPA	:	Conseil privé autrichien
CPE	:	Conseil privé espagnol
dép.	:	département
DGH :	:	*Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique* (F.V. Goethals)
DHB	:	*Dictionnaire d'Histoire de Belgique* (édit. H. Hasquin)
DHGE	:	*Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*
EBU	:	États Belgiques Unis
Enreg.	:	Enregistrement
enterr.	:	enterrement
f°	:	folio
FHKA	:	Vienne, Staatsarchiv, Finanz und Hofkammerarchiv
Fl.	:	Flandre
fl.	:	florin(s)
fol.	:	folioté
GCM	:	Grand Conseil de Malines
GS	:	*Gastos Secretos*
HHStA	:	Vienne, Haus-, Hof-und Staatsarchiv
Ibid.	:	*ibidem*
ID.	:	IDEM
JAS	:	Jointe des administrations et affaires des subsides
JMpiété	:	Jointe des monts-de-piété
Lefèvre 1	:	J. LEFÈVRE, *Documents sur le personnel supérieur des Conseils collatéraux du Gouvernement des Pays-Bas pendant le dix-huitième siècle.*
Lefèvre 2	:	J. LEFÈVRE, *Documents concernant le recrutement de la haute magistrature dans les Pays-Bas autrichiens au dix-huitième siècle.*
Lefèvre 3	:	J. LEFÈVRE, *Documents concernant le recrutement de la haute magistrature dans les Pays-Bas, sous le régime espagnol, 1555-1700.*
Lefèvre 4	:	J. LEFÈVRE, *Le Conseil du Gouvernement général institué par Joseph II.*

Table des abréviations

Lefèvre 5	:	J. LEFÈVRE, *Documents relatifs aux nominations des gouverneur provinciaux [...]*
lit.	:	littera (m)
Matricule	:	*Matricule de l'Université de Louvain*, publ. par A. Schillings.
mf.	:	microfilm
Miroir	:	GOETHALS (F.-V.), *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique*
Mss	:	Manuscrits
n.	:	note
NB	:	*Nationaal biographisch woordenboek*
Nouvelle BN	:	*Nouvelle Biographie nationale*
Nr	:	Nummer
num.	:	numéroté, numerum
OGHB	:	Office Généalogique et Héraldique de Belgique
p.	:	page(s)
portef.	:	portefeuille
Préf.	:	Préfecture
reg.	:	registre
reg. par.	:	registres paroissiaux (baptêmes, mariages, décès)
r°	:	recto
ROPBA	:	Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens
SEG	:	Secrétairerie d'État et de guerre
ss	:	suivant(e)s
UCL	:	Université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve
UCL, BGSH	:	Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve, Bibliothèque générale et de sciences humaines
UL	:	Ancienne Université de Louvain
VANDENHOLE	:	F. VANDENHOLE, *Inventaris van veilingcatalogi [...]*
v°	:	verso
WNL	:	*Wekelyks Nieuws uyt Loven*
WStLA	:	Wiener Stadt-und Landesarchiv
WStLB	:	Wiener Stadt-und Landesbibliothek
ZINZENDORF	:	ZINZENDORF (J.K.C.H., comte von), *Journal. Chronique belgo-bruxelloise [...]*

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

A. Sources inédites

1. Autriche

Vienne, Haus-, Hof- und Staatsarchiv:
Belgien : DD B, Fasz. blau 49; DD B, Fasz. rot 147; DD B, Fasz. rot 152; DD B, Fasz. rot 153; DD B, Fasz. rot 177b; DD B, Fasz. rot 188a; DD B, Fasz. rot 189b; DD B, Fasz. rot 192a; DD B, Fasz. rot 194; DD B, Fasz. rot 197b; DD B, Fasz. rot 198; DD B, Fasz. rot 199a et b; DD B, Fasz. rot 212-216a; DD B, Fasz. rot 217a; DD B,Fasz. rot 219a et n; DD B,Fasz. rot 220a; DD B,Fasz. rot 221a et b.

Vienne, Staatsarchiv, Finanz und Hofkammerarchiv :
Kamerale, rote Nr 2308-2310

2. Belgique

Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique :
Archives : n° 774, 794, 795, 796.

Bruxelles, Archives générales du Royaume :
- Administration d'arrondissement du Brabant : 172; 294; 300-301; 489.
- Administration centrale du département de la Dyle : 1340; 1882 bis; 2636-2638; 2655; 2683; 2687-2688; 2761.
- Administration centrale et supérieure de la Belgique : 417-418; 420, 1881-1882.
- Ancienne Université de Louvain : 277-288; 660-661; 671; 674; 679/2; 688; 813-814.
- Archives du château de Risoir : 25; 27.
- Archives ecclésiastiques : 16206.
- Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) : 3815; 8902; 8956.
- Archives ecclésiastiques (Supplément) : 21575; 27821.
- Archives de Familles, Varia, 33; 48; 58/1-4; 65; 119.
- Archives de Familles, Varia, versement 1971, 79.
- Archives de Familles, Varia, versement 1972, 12;13, I-II.
- Archives de la Famille Caverson : 6-7.
- Archives de la Famille Crumpipen : 1-2.
- Archives de la Famille d'Anethan (microfilms) : 145-149.
- Archives de la Famille d'Arenberg : Sabbe 6198.
- Archives de la Famille d'Ursel : R14-R16.
- Archives de la Famille Dansaert : 34-35.
- Archives de la Famille de Boisschot : 14.

- Archives de la Famille de Bournonville : 9.
- Archives de la Famille de Fourneau de Cruquembourg : 133-135.
- Archives de la Famille de Gottignies : 1; 3; 12; 14; 18-20.
- Archives de la Famille de Herzelles : 1 ter.
- Archives de la Famille de l'Escaille : 33.
- Archives de la Famille de Lalaing : 58-65.
- Archives de la Famille de Robiano : 4.
- Archives de la Famille de Spoelberch de Neufforge : 89; 172; 257.
- Archives de la Famille Fabri : 453; 455; 461-463; 465-467; 476-477.
- Archives de la Famille Goubau : 3-8 (microfilm 2924).
- Archives de la Famille Helman : 8; 57.
- Archives de la Famille Jolly : 29; 134; 138-140.
- Archives de la Famille Lopez de Ulloa : 176-177.
- Archives de la Famille Mercy d'Argenteau : 151; 202; 225-226; 239; 274; 338; 340.
- Archives de la Famille Orts : 28-46; 48; 52.
- Archives de la Famille van der Noot : 36.
- Archives de la Famille van Reynegom de Buzet : 520-522.
- Bureau des ouvrages de la Cour : 11.
- Chambre des comptes : 148-153; 174-176; 181-192; 383-384; 396; 841-864; 893-909; 921-922; 950-954; 956-957; 1340; 1445-1447; 15946; 15953; 25084-25142; 28196-28197; 28290-28297; 45828; 45837; 46017; 46568-46569; 46702; 46704-46705; 46762; 50680; 50680bis; 50722; 50676; 50757-50760; 50976/2; 50977; 51112; 51531.
- Chambre des comptes, cartons, 1ère série : 63; 284; 285; 300; 303; 309; 371; 374/1; 378; 379/1 et /2; 383; 391; 394; 422-424; 766-767; 785/2.
- Chambre des comptes, cartons, 2e série : 64-65; 83.
- Chambre des comptes. Papiers des officiers comptables : 845; 853; 857-859.
- Chambre des comptes réformées : 109; 152; 185; 317; 406; 462; 538; 991; 1165; 1584; 1630; 1764; 1891; 2041; 2081; 2214; 2837; 2840; 2867; 3422; 3424; 3632; 4190; 4282; 4358-4359; 4367; 4379; 4516; 4521; 4543; 4565; 4566; 4570-4573; 4581-4585; 4588-4589; 4592; 4594-4596; 4600-4602; 4611-4613; 4616; 4619; 4622-4623; 4626-4627; 4629; 4633; 4636-4638; 4641-4647; 4649; 4651-4659; 4669; 4775-4776; 4784; 4836.
- Chambres suprêmes des douanes : 6-7.
- Chancellerie autrichienne des Pays-Bas : 9-10; 51; 76; 140-148; 185; 204; 216-217; 224; 247-248; 261-315; 349; 353; 361; 364-365; 367-368; 372; 374; 378-379; 381-387; 390-392; 395; 398; 400; 402; 409-412; 414; 416-419; 421; 423-426; 428; 430-431; 433; 436-437; 439-444; 447-452; 454-456; 458-473; 475; 478-489; 491-492; 494-495; 502; 505; 509-512; 515-516; 526-528; 531-532; 580; 608; 614-615; 617-619; 621-622; 625; 660-661; 697-699; 700-712; 769-779; 913-914; 931; 935; 937; 939-942; 963; 1001; 1012; 1014; 1018-1021.
- Chancellerie de Brabant : 87/2; 108/7.
- Comité de la Caisse de religion : 27; 29-30.
- Comité du commerce maritime : 163; 165; 203; 205 216, 218, 221.
- Comité du dénombrement du Luxembourg : 1-17.
- Comité pour l'épizootie : 1; 118.
- Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français : 1; 38; 42-46.
- Commissariat général civil : 4; 10; 15; 30-35; 50; 65; 381; 411; 523-525.
- Commission provinciale du Brabant : 11-13.
- Commission pour la liquidation des dettes : 37.
- Commission royale des études : 23-24; 53A; 63A; 65.

- Conseil administratif de la Belgique (1814) : 121.
- Conseil de Brabant : 1064; 1579; 5116-5117.
- Conseil d'État : 6; 7; 17; 19; 23; 27-28; 30-32; 36; 40;114-123; 174, 174 ter; 188; 191; 194.
- Conseil d'État de Maximilien-Emmanuel à Namur : 1; 3.
- Conseil d'État de Régence : 222; 235-236; 247; 249; 257-259; 402.
- Conseil des finances : 149; 180; 223; 231-233; 246-247; 250; 256; 261; 266; 296; 316-353; 857; 992-1014; 1510-1511; 1949-1956; 2209-2211; 2251; 2259-2260; 2270-2273; 2276-2315; 2328-2331; 2474-2506; 2519; 2521; 2539; 2553; 2567-2568; 2625-2626; 4288; 4329-4330; 4629; 4633; 4643-4647; 4649; 5849-5867; 5884-5885; 5887; 5889-5891; 6138; 6166; 7475; 7477-7478; 7480; 7482; 7483A et B; 7631; 7940; 8030; 8509-8518; 8551-8553; 8554bis; 8559-8560; 8566; 8580; 8585; 8588; 9201-9202.
- Conseil du gouvernement général : 3; 4; 5; 6; 95-96; 105; 107; 253; 445; 472-473; 479-480; 777; 1227-1228; 1232-1234; 1236; 1661; 2161; 2351; 2375; 2403-2406; 2503; 2674-2678; 2682.
- Conseil privé (registres) : 169; 349; 352; 356; 359; 362; 366-367; 382; 402-405; 412-415; 423; 425-426; 443; 448; 455; 464; 484; 729-730; 765-766.
- Conseil privé autrichien (cartons): 57A-B; 58A-B; 210B; 471; 890; 950A-B; 1291B.
- Conseil privé espagnol (cartons) : 111.
- Conseil royal de Philippe V : 6; 7; 8.
- Conseil souverain de justice : 19; 37; 55; 79-81.
- Enregistrement et domaines : 10; 90.
- États Belgiques Unis : 5; 176; 216 bis; 218/3.
- États de Brabant : cartons 178 et 464; Supplément 195; 196; 809.
- Foresterie de Brabant : 20.
- Grand Conseil de Malines : 4-5; 8-9.
- Grand Conseil de Malines, Procès des grandes familles : B, 23-24.
- Intendances : 6, 18-19; 21.
- Jointe des administrations et des affaires des subsides : 1-4; 324-325.
- Jointe des amortissements : 6.
- Jointe des eaux : 45.
- Jointe de Luxembourg et de Trèves : 11; 77; 137; 141; 236; 283-286; 289; 298.
- Jointe des monnaies : 20; 160-162.
- Jointe des monts-de-piété : 7-13; 21.
- Jointe des terres contestées : 23-28; 34; 40; 41; 44; 158-161.
- Jointe de Valenciennes : 15; 27.
- Loterie impériale : 8.
- Maison de Charles de Lorraine : 46; 261.
- Manuscrits divers : 263bis; 432; 435/1; 873/2; 902; 1089; 1202; 1499; 1520-1521; 1527-1528; 1567-1573/2; 1576; 1601; 1726; 1766-1771; 2021-2022; 2123-2124; 2176; 2219; 2545; 2626; 2683; 2708; 2724; 3105; 3109; 3140; 3280; 3465; 3482; 3485; 3712-3713; 3717; 3744; 3750; 4458; 4487.
- Microfilms : 0293492; 0758942; 0789796; 0789803; 1167565.
- Notariat de Brabant : 5087-5088; 8272; 8275; 8968; 8970; 8974.
- Office fiscal du Conseil de Brabant, registres : 302.
- Office fiscal du Conseil de Brabant, portefeuilles (grands numéros) : 975; 1106/1; 1308-1313.
- Papiers Bouteville : 428.
- Papiers d'État et de l'Audience : 1184/3; 1293-1294; 1297; 1298 bis; 1299; 1310; 2709.
- Préfecture de la Dyle, registres : 1021-1025; 1030-1031.
- Préfecture de la Dyle, portefeuilles : 496; 1749-1750.
- Secrétairerie d'État allemande : 853.

- Secrétairerie d'État pour la Belgique : 6699.
- Secrétairerie d'État et de guerre : 692-693; 816; 819; 823; 888; 909-914; 917; 920; 923-924; 948; 962; 965; 1157; 1315; 1337; 1361-1362; 1471-1472; 1481; 1486-1488; 1640-1641; 1823; 1827; 1829bis; 1831; 1860; 1863-1864; 1868-1875; 1894; 1923-1925; 2084; 2100-2103; 2106-2111; 2152; 2162; 2175; 2206; 2243-2266; 2274-2281; 2475; 2584; 2737-2764.
- Tribunal aulique : 3.

Bruxelles, Archives de la Ville :
- Avis mortuaires du XVIIIe siècle : 106.
- État civil, décès : ans V-XII; années 1809-1810; 1813-1814; 1816; 1818; 1820-1822; 1824; 1829; 1831-1833; 1835; 1837.
- Fichier Chibert.
- Liasses 484; 524; 564; 796.
- Livre de la confrérie de sainte Dorothée (sans cote)
- N° 202; 209; 980; 1004; 1007; 1179; 1314; 1497; 1672; 1761; 2620; 2769; 2954; 2971; 3104; 3155; 3396; 3409; 3413; 3471.
- N° XXVI.
- Registres paroissiaux : n° 95; 98-110; 112-115; 140; 143; 145-147; 149-150; 159; 161-176; 193-196; 202; 209; 223; 237; 240-241; 243; 265; 267; 279; 281; 283; 289; 303-304; 306-314; 319-322; 340; 345; 349; 356-363; 367-369; 372-374; 390; 394-395; 397-405; 416-418; 421-424; 426; 431-432; 435-436; 438-439; 441; 448-452; 456-459; 465-466; 469-470; 479-480; 505-506.

Bruxelles, Bibliothèque royale Albert Ier
Section des manuscrits: n° 18070; 19219; 20102; 21598; II 443; II 875; II 1014; II 1311; II 1784.

Bruxelles, Office Généalogique et Héraldique de Belgique
Fonds divers, farde n° 30.
Fonds Huart, farde n°2.
Fonds Lejeune II.

Liège, Archives de l'État :
Duché de Limbourg : 545.

Louvain-la-Neuve, UCL, Archives de l'Université
P43/108 et 109.

Louvain-la-Neuve, UCL, Bibliothèque générale et de sciences humaines
Filmothèque Paternostre de la Mairieu, microfilms n°
CM 13; 28; 54; 56.
EL 181; 195; 302; 322; 437; 452; 506; 508; 511; 551.
JL 39; 75; 102; 183; 202; 206; 210; 307; 416; 418; 521; 592; 705; 846-847; 1107.
JP 23-24.
LD 145; 243; 259; 267; 269; 498; 611; 627; 717; 800; 817; 821; 874; 864; 896; 924-925.

MB 130.
MT 112.
SM 16-17; 29.
VR 124; 198; 230; 256; 268; 309.
YL 34; 182; 349; 351; 377; 381-382; 515-516.

Namur, Archives de l'État :
- Conseil provincial : 78.
- États de Namur : 115.
- Fonds de Corroy-le-Château : 444; 448; 450-455; 496-497.
- Fonds Stassart de Maillen : 215-236.
- Souverain Bailliage : 12.

3. France

Nancy, Archives départementales de Meurthe et Moselle
D 70, registre des promotions de la faculté de droit de Pont-à-Mousson.

4. Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, Archives municipales :
Registres paroissiaux : LV I 32; 3; 4; 5; 28.
Luxembourg, Archives nationales :
Conseil provincial de Luxembourg : 1 A 030004.

5. Pays-Bas

Maastricht, Rijksarchief Limburg
Registres de baptêmes (tables et actes) des paroisses de Kerkrade, Ruremonde, Weert.

B. Sources éditées et travaux

La présente liste ne reprend que les ouvrages fréquemment cités. Les références bibliographiques plus particulières figurent à la suite de la notice du personnage concerné.

AERTS (E.), *Administratieve briefwisseling van de Hervormde Rekenkamer (1787-1789)*, Bruxelles, 1988.(Archives générales du Royaume).
AERTS (E.), BAELDE (M.), COPPENS (H.), DE SCHEPPER (H.), SOLY (H.), THYS (A.K.L.), VAN HONACKER (K)., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-*

1795), 2 volumes, Bruxelles, 1994 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën, Studia, 55).
ALEXANDRE (P.), *Histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas*, Bruxelles, 1895 (Académie royale de Belgique, Mémoires couronnés par la classe des Lettres, in-8°), t. LII/4).
Allgemeine Deutsche Biographie, réédition anastatique, 56 volumes, Berlin, 1967-1971.
Almanach de la Cour de Bruxelles sous les dominations autrichienne et française, la monarchie des Pays-Bas et le gouvernement belge de 1725 à 1840 formant l'introduction à l'Almanach royal officiel de Belgique publié depuis 1840, Bruxelles, s.d., VII-392p.
ANETHAN (baron R. D'), «Jean-Henri de Crumpipen (1693-1769) et ses descendants», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, t. XLIX, 1994, p. 73-90.
ANETHAN (baron R. D') et DE JONGHE D'ARDOYE (vicomte), *La Famille Mosselman à Bruxelles*, Bruxelles, 1998 (Recueils de l'Office généalogique et héraldique de Belgique, XLVIII).
Annuaire de la noblesse de Belgique, puis *Annuaire de la noblesse belge*, puis *La noblesse belge. Annuaire*, 73 volumes, Bruxelles, 1847-1950.
ARNAUD (Ét.), *Répertoire de généalogies françaises imprimées*, 2 volumes, Paris, 1978-1979.
ARNETH (A. VON), *Geschichte Maria-Theresia's*, 10 volumes, Vienne, 1863-1879.
ARNETH (A. VON), «Graf Philipp Cobenzl und seine Memoire», dans *Archiv für österreichische Geschichte*, t. LXVII, 1886, p. 1-181.
AUGUSTYN (B.), *Staten van Brabant. Cartons*, Bruxelles, 1998 (Archives générales du Royaume, Instruments de recherche à tirage limité, 502).
AZEVEDO COUTIÑO y BERNAL (J.), *Généalogie de la famille de Coloma*, Louvain, 1777.
AZEVEDO COUTIÑO y BERNAL (J.), *Généalogie de la famille de Van der Noot*, s.l., 1771.
BAELDE (M.), «De afschaffing van de Hoge Raad der Nederlanden te Wenen (1757)», dans *Recht en instellingen in de oude Nederlanden tijdens de Middeleeuwen en de Nieuwe tijd. Liber amicorum Jan Buntinx*, Louvain, 1981, p. 568-580 (Symbolae Facultatis Litterarum et Philosophiae Lovaniensis, reeks A, deel 10).
BAELDE (M.), «De samenstelling van de Hoge Raad der Nederlanden te Wenen (1717-1757)», dans *Studia historica Gandensia*, 190, 1975, p. 1-15. (Extrait de *Album Charles Verlinden*).
BAELDE (M.), «Kanselier Kaunitz en het Departement voor de Nederlanden te Wenen (1757-1792)», dans *Symposium over de centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden, op. cit.*, p. 198-213.
BAELDE (M.) et WINDEY (J.-B.), «De «Jointe de Cabinet» tijdens de landvoogdij van Maria-Elisabeth (1725-1740)», dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. XLIII, 1972, p. 85-107.
BAURIN (G.), *Les gouverneurs du Comté de Namur, 1430-1794*, Namur, 1984.
BERNARD (B.), «Grandeur et décadence : les Neny, du pouvoir à l'émigration», dans *Nouvelles Annales prince de Ligne*, t. X, 1996, p. 135-176.
BERNARD (B.), « Les hauts fonctionnaires des Pays-Bas autrichiens en émigration », dans *Campoformio 1797 : la Belgique change de maîtres*, Bruxelles, 1998, p. 105-110 (Centre d'Histoire militaire, Travaux, 30).
BERNARD (B.), «Les rapports entre le Chef-Président du Conseil privé Patrice-François de Neny et son père, le Secrétaire d'État et de Guerre Patrice Mac Neny (1676-1745)», dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. XII, 1985, p. 79-86.
BERNARD (B.), «Patrice Mac Neny (1676-1745), Secrétaire d'État et de Guerre», *ibid.*, t. XII, 1985, p. 1-77.
BERNARD (B.), *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'État*, Bruxelles, 1993 (Études sur le XVIIIe siècle, t. XXI).
BETERAMS (G.), *The High Society belgo-luxembourgeoise au début du gouvernement de Guillaume Ier*, Wetteren, 1973.

Bibliothèque royale. Mémorial 1559-1969, Bruxelles, 1969.
Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, 4 tomes, Bruges, 1843-1849.
Biographie nationale [de Belgique], 46 volumes, Bruxelles, 1866-1986.
BLED (J.-P.), FAUCHER (E.), TAVENEAUX (R.), s. dir., *Les Habsbourg et la Lorraine*, Nancy, 1988.
BLOGIE (J.), *Répertoire des catalogues de vente de livres imprimés.* I. *Catalogues belges appartenant à la Bibliothèque Royale Albert Ier*, Bruxelles, 1982.
BOLAND (G.) et LEJOUR (E.), *Famille de Spoelberch de Neufforge (16ème-20ème siècle)*, Bruxelles, 1989 (Archives générales du Royaume).
BONAERT (baron), «La famille PATTYN ou de PATIN à Ypres», dans *Le Parchemin*, 17e série, n° 145, 1970, p. 5-31.
BONENFANT (P.), *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934 (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, Mémoires, coll. in-8°, XIX, fasc. 3).
BONENFANT (P.), *La suppression de la compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*, Bruxelles, 1925 (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, Mémoires, coll. in-8°, XXXV).
BORMANS (S.), «Le Magistrat de Namur», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, 1877, p. 329-398.
BORMANS (S.), «Les présidents de l'ancien Conseil provincial de Namur», *ibid.*, t. XVIII, 1889, p. 529-550.
BOUMANS (R.), *Het Antwerps stadsbestuur vóór en tijdens de Franse overheersing*, Bruges, 1965 (Rijksuniversiteit Gent, Werken uitgegeven door de faculteit van de Letteren en Wijsbegeerte, CXXXV).
BOUSSE (A.), «Inventaire des archives de la Jointe des administrations et des affaires de subsides», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1936*, Tongres, 1937, p. 31-146 (Archives générales du Royaume).
BOUSSE (A.), «Inventaire des archives du Comité pour le dénombrement du Luxembourg», *ibid.*, p. 147-176.
BOUSSU (G.-J. DE), *Histoire de la ville de Mons*, Mons, 1725.
BRAGARD (R.) et MACOURS (G.), *La correspondance de Sacré Bastin, chargé d'affaires du Gouvernement général des Pays-Bas autrichiens auprès du Prince-évêque de Liège (1786-1794)*, Bruxelles, 1994. (Commission royale d'Histoire, in-8°).
BRAUBACH (M.), *Prinz Eugen von Savoyen,* 5 volumes, Munich,1963-1965.
BREUER (J.), «Matériaux pour l'histoire du corps du génie dans les Pays-Bas autrichiens», 1ère partie, dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 24, 1965, p. 337-354.
BREUER (J.) et LEMOINE-ISABEAU (C.), «Matériaux pour l'histoire du corps du génie dans les Pays-Bas autrichiens», 2e et 3e parties, dans *Revue belge d'Histoire militaire*, t. XXI, 1975-1976, p. 184-211 et 275-314.
BRIL (L.), *Inventaire des archives de la famille de Robiano*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
BRITZ (J.), *Code de l'ancien droit Belgique, ou histoire de la jurisprudence et de la législation suivie de l'exposé du droit civil des provinces Belgiques*, 2 volumes, Bruxelles, 1847.
BRUNNER (S.), *Correspondances intimes de l'Empereur Joseph II avec son ami le comte de Cobenzl et son premier ministre le prince de Kaunitz*, Mayence-Paris-Bruxelles, 1871.
BUSSELS (M. C.), «Inventaire des archives du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1936*, Tongres, 1937, p. 7-30 (Archives générales du Royaume).
BUTKENS (CH.), *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 4 volumes La Haye, 1724-1726.

Calendrier de la Cour [...], 73 volumes, Bruxelles, 1719-1794.
CALMET (A.), *Bibliothèque lorraine ou histoire des hommes illustres* [...], éd. anastatique, Genève, 1971.
CALUWAERTS (J.) et SIMONART (H.), *Poorters van Brussel, 1350-1795, Bourgeois de Bruxelles*, t. III, *1695-1795*, Bruxelles, 2000 (Poortersboeken van het Hertogdom Brabant, II).
CAPOUILLEZ (M.), *Histoire et généalogie des seigneurs de Boussu de la famille de Hennin-Liétard (1202-1835)*, Boussu, 1991.
CARATINI (R.), *Dictionnaire des personnages de la Révolution*, Paris, 1988.
Catalogue de l'exposition internationale en souvenir du 475e anniversaire de l'établissement à Malines (1473/1474) du Grand Conseil, Malines, 1949.
CHAIX D'EST-ANGE (G.), *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle*, 20 volumes, Evreux, 1903.
CLAESSENS (P.), *Histoire des archevêques de Malines*, 2 volumes, Louvain, 1881.
CLAESSENS (P.-E.), «Otages et émigrés de Bruxelles et du Brabant au temps du "ça ira"», dans *Brabantica*, t. I, 1956, p. 347-376.
COPPENS (H.), *De financiën van de centrale regering van de Zuidelijke Nederlanden aan het einde van het Spaanse en onder Oostenrijks bewind (ca. 1680-1788)*, Bruxelles, 1992 (Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, Jaargang 54, nr 142).
COPPIETERS DE TER ZAELE (E.) et RENYNGHE DE VOXVRIE (C. VAN), *Histoire professionnelle et sociale de la famille Coppieters, 1550-1965*, t. I. *Sous l'ancien régime, précédé de la carrière d'un conseiller des finances de S.M. Jean-Baptiste Coppieters, chevalier, 1661-1732*, Bruges, 1966. (*Tablettes des Flandres*, VII).
COSEMANS (A.F.) et LAVALLEYE (J.), «Inventaire des archives du Comité de la Caisse de religion», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 155-189 (Archives générales du Royaume).
COURTOY (F.) et JACQUES (F.) (éd.), *Journal du Baron Jacques-Joseph-Augustin de Stassart, président du Conseil provincial de Namur, et Documents inédits sur l'occupation française du pays de Namur en 1792-1793*, Namur, 1976.
COUTIEZ (Y.), *Le gouvernement central et les communautés rurales hainuyères (1714-1794)*, Mouscron, 1993 (Annales d'histoire du Hainaut, VI).
CRUMPIPEN (H. H. DE), *Notes confidentielles, contenant les portraits des employés du Gouvernement autrichien, écrites par le Secrétaire d'État de Crumpipen, pour l'instruction particulière du Comte de Trauttmansdorff, à son arrivée aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1790 (exemplaire annoté: Vienne, Haus-Hof- und StaatsArchiv., Belgien DD B rot 220a, f° 232-272).
CUMONT (G.), «Détresse financière du gouvernement autrichien au moment de la retraite devant l'invasion française en Belgique», dans *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 360-375.
CUVELIER (J.), «Le redressement des finances de la Belgique au XVIIIe siècle d'après un mémoire du comte François-Gaston de Cuvelier à l'empereur Charles VI», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CVII, 1942, p. 157-198.
DANHIEUX (L.), *Inventaire de la Jointe des monnaies*, Bruxelles, 1957 (Archives générales du Royaume).
DANSAERT (G.), «Faire son chemin. Histoire de la famille Desandrouin», dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi*, t. XLII, 1937, p. 3-117.

Bibliographie générale

DE BOOM (Gh.), *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl*, Bruxelles, 1932 (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des sciences morales et politiques, Mémoires, coll. in-8°, 2e série, 31).

DE BREYNE (E.), *Inventaire des archives de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas. D'après l'exemplaire annoté de la Salle de lecture*, Bruxelles, 1993 (Archives générales du Royaume, Instruments à tirage limité).

DE BROQUEVILLE (CH.), «Le mont-de-piété de Bruxelles (1618-1795)», dans *Cahiers Bruxellois*, t. XIII, 1968, p. 27-66.

DE CLERCQ (C.), *Cinq archevêques de Malines*, Paris, 1974, 2 volumes

DE CLERCQ (C.); «Het kerkelijk leven», dans *Antwerpen in de XVIIIe eeuw*, Anvers, 1952, p. 123-155.

DE CORDT (V.), *Deux visions de l'histoire des Pays-Bas. Jean Des Roches et P.-F. de Neny*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1982-1983.

DECOSTRE (N.), *Les registres du lignage Sweerts*, Bruxelles, 1964 (Genealogicum Belgicum, 5).

DE DECKER (P.), *Étude historique et critique sur les monts-de-piété en Belgique*, Bruxelles, 1844.

DE KESSEL (P.N.C.C.A.), *Livre d'or de la noblesse luxembourgeoise* [...], Arlon-La Haye, 1869.

DEKKERS (R.), *Bibliotheca Belgica Juridica. Een bio-bibliographisch overzicht der rechtsgeleerdheid in de Nederlanden van de vroegste tijden af tot 1800*, Bruxelles, 1951. (Verhandelingen van de koninklijke vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, 14).

DE LIEDEKERKE-BEAUFORT (C.), *Inventaire des fonds Neny et Desandrouin des archives de Noisy-Vêves* (avant-propos et table onomastique par C. Douxchamps-Lefèvre), Bruxelles, 1983 (Miscellanea archivistica, 36).

DE MAHUET (A.), *Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy (1641-1790)*, Nancy, 1911.

DE MARNEFFE (E.), *Inventaire sommaire des papiers d'État et de l'Audience*, Bruxelles, 1906 (Archives générales du Royaume).

DE MARNEFFE (E.), «La Secrétairerie d'État allemande aux Pays-Bas», dans *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50 années de professorat à l'Université de Louvain, 1863-1913*, t. II, Louvain-Paris, 1914, p. 141-148.

DE MOREAU DE GERBEHAYE (C.), *L'abrogation des privilèges fiscaux et ses antécédents. La lente maturation du cadastre thérésien au duché de Luxembourg (1684-1774)*, Bruxelles, 1994 (Crédit Communal, Collection Histoire in-8°, 90).

DENIS (CH.), *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville (1562-1792)*, Nancy, 1899.

DENYS (J.) et NOWE (H.), «Inventaire des archives du Commissariat général civil», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 117-154 (Archives générales du Royaume).

DE PAEPE (J.-L.), s. dir., *Inventaire des archives de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1769-1984*, Bruxelles, 1986.

DE PEUTER (R.), *Brussel in de achttiende eeuw*, Bruxelles, 1999.

DE RYCKMAN de BETZ (F.B.) et DE JONGHE d'ARDOYE (F.), *Armorial et biographies des chanceliers et conseillers de Brabant*, 4 volumes, Hombeek, 1956 (Recueil des Tablettes du Brabant, 1-4).

DE SAINT-GENOIS (J.), *Monumens anciens*, rééd. anastatique dotée de tables et index, 4 volumes, Bruxelles, 1998 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans mes provinces, reprints, 109).

DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT (Chevalier), *Notice historique et généalogique sur la Maison des barons de Villers en Condroz descendant de celle de Warfusée*, Saint-Nicolas, 1861.

Description de la cavalcade accompagnée de chars de triomphe [...] à l'occasion du triomphe mémorable de la décadence des Intendans [...], En Brabant, 1787.
DE SMET (A.), «Le général comte de Ferraris et la carte des Pays-Bas autrichiens», dans *Album Antoine De Smet*, Bruxelles, 1974, p. 347-363.
DE SMET (J.), «Inventaire des archives des Jointes de Luxembourg et de Trèves et de la Commission royale de Luxembourg», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles 1926, p. 171-232 (Archives générales du Royaume).
DE STOBBELEIR (D.) et THIELEMANS (M. T.), *Famille d'Anethan (XVe-XXe siècle). Relevé d'archives microfilmées*, Bruxelles, 1988.
DE VLAMINCK (ALPH.), *Filiations de familles de la Flandre*, 2 volumes, Gand, 1875.
DHONDT (L.), «De Nederlanden te Wenen in de 18de eeuw. Institutionele aanwezigheid en onderschikkings-en bestuurswijzen», dans *Symposium over de centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden, op. cit.*, p. 214-244.
DICKSTEIN-BERNARD (CL.), «Les registres de baptêmes, «mariages», et «décès» antérieurs à 1796, conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles», dans *Cahiers Bruxellois*, t. VI, 1961, p. 255-307.
Dictionnaire de biographie française, sous la dir. de J. Balteau, M. Barroux et M. Prevost, 19 tomes, Paris, 1933-.
Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastiques, t. I, 1912-.
DIERKENS (A.), *Les déclarations des biens du clergé régulier et séculier des Pays-Bas autrichiens (1786-1787): études des registres 46764-46917 de la Chambre des comptes du point de vue archivistique et institutionnel*, Bruxelles, 1980 (Archives générales du Royaume, Miscellanea archivistica, 25).
Docendo discimus. Liber amicorum Romain Van Eenoo, édité par Jan Art et Luc François, t. I, Gand, 1999.
DOLEZ-ORTS (M.-A.), «Orts, une famille bruxelloise de gens de robe», dans *Tablettes de Brabant,* t. I, p. 289-335.
DOUXCHAMPS (H.), s. dir., «Rubens et ses descendants», t. III, dans *Recueil généalogique et héraldique. Le Parchemin*, t. XXIX, 1980.
DOUXCHAMPS (J.), *Les émigrés belges de 1794*, Wépion, 1993.
DOUXCHAMPS (J.), *Les États nobles dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège*, Wépion-Namur, 1995.
DOUXCHAMPS (J.), *L'ordre équestre dans les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas, 1816-1830. Liste des membres avec notes bio-bibliographiques*, Wépion-Namur, 1992.
DOUXCHAMPS-LEFÈVRE (C.), «L'État et ses archives sous le régime autrichien», dans *Archives et Bibliothèques de Belgique* (Miscellanea R. Petit), t. LXI, 1990, p. 373-384.
DOUXCHAMPS- LEFÈVRE (C.), *Inventaire des archives du fonds Stassart-de Maillen,* Bruxelles, 1965.
DOUXCHAMPS- LEFÈVRE (C.), *Lettres de Patrice-François de Neny, Chef et président du Conseil privé des Pays-Bas, à Pierre-Benoît Desandrouin, Grand Mayeur de Namur,1769-1783*, Namur, 1988 (Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, fasc. 70).
DOUXCHAMPS- LEFÈVRE (C.), *Les procureurs généraux du Conseil de Namur sous le régime autrichien. Leur action en matière politique. Contribution à l'histoire des institutions et à l'histoire sociale du Namurois au XVIIIe siècle*, Louvain, 1961 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4e série, fasc. 22).

DUBOIS (S.), *Les bornes immuables de l'État. La rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et principauté de Liège)*, Courtrai-Heule, 1999 (Anciens Pays et Assemblées d'Etats, 102).
DUBOIS (S.), *La rectification du tracé des frontières sur les cartes de Ferraris (1777-1779)*, à paraître. (Commission royale d'Histoire).
DUCHAINE (P.), *La Franc-Maçonnerie belge au XVIIIe siècle*, Bruxelles, 1911.
DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES-NEUVIREUIL (P. A.), *Notices généalogiques tournaisiennes*, 3 volumes, Tournai, 1881-1887.
DUERLOO (L.), « Qui était qui à la Chambre héraldique au XVIIIe siècle », dans *Le Parchemin*, t. LIII, 1988, p. 218-256.
DUMONT, *Fragmens généalogiques*, 4 volumes, Gand, 1860-1862.
ELOY (N.-A.-J.), *Histoire et anecdotes de mon émigration en 1794*, Mons, 1904.
FOPPENS (J.-F.), *Histoire du Conseil de Flandre*, Bruxelles, 1863.
FRADCOURT (G.), *Inventaire des archives de la Commission pour la liquidation des dettes de 1789-1790*, Bruxelles, 1957 (Archives générales du Royaume).
FRADCOURT (G.), *Inventaire des archives de la Conférence ministérielle, 20 mai 1793-12 juin 1794*, Bruxelles, 1957 (Archives générales du Royaume).
FRADCOURT (G.), *Inventaire des archives de la Loterie aux Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1957 (Archives générales du Royaume).
FRANÇOIS (L.), LENDERS (P.), VANCOPPENOLLE (CH.), *Entre mission publique et intérêts privés. Histoire des chambres de commerce en Belgique (XVIIe-XXe siècles)*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume, Service éducatif, dossiers, 1ère série, 14).
GACHARD (L.-P.), PINCHART (A.) et NELIS (H.), *Inventaire des archives des Chambres des comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, 6 tomes., Bruxelles, 1837-1931. T.VI, revu et corrigé par DIERKENS (A.) et LAURENT (R.), Bruxelles, 1995; t. VII, par GORISSEN (P.), DIERKENS (A.), LAURENT (R.), Bruxelles, 1996.
GACHARD (L.-P.), *Documens politiques et diplomatiques sur la Révolution belge de 1790; publié avec des notes et des éclaircissemens*, Bruxelles, 1834.
GAHIDE (R.), «La Surintendance de Tournai et du Tournaisis, 1736-1743», dans *Bulletin d'information de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, n°3, juillet 1982, p. 11-15.
GAILLARD (A.), *Inventaire sommaire des archives de la Commission royale des Études*, s.l.n.d. (Archives générales du Royaume).
GAILLARD (A.), *Inventaire sommaire du Comité jésuitique*, s.l.n.d. (Archives générales du Royaume).
GAILLARD (A.), *Le Conseil de Brabant. Histoire-Organisation-Procédure*, t. III, Bruxelles, 1902.
GAILLARD (A.) et DE BREYNE (E.), *Inventaire sommaire des archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre*, s.l.n.d. (Archives générales du Royaume).
GAILLIARD (J.), *Bruges et le Franc ou leur magistrature et leur noblesse*, 6 volumes, Bruges, 1857-1864.
GALAND (M.), *Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1744-1780)*, Bruxelles, 1993, 203 p. (Études sur le XVIIIe siècle, t. XX).
GALAND (M.), « La destinée du prince cadet de la famille ducale après la cession de la Lorraine en 1736 : Charles-Alexandre de Lorraine (1712-1780), gouverneur général des Pays-Bas autrichiens », dans *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire 1697-1790, Lotharingia*, t. IX, 1999, p. 245-252.
GALAND (M.), *Les jointes de cabinet sous le ministère de Botta-Adorno (1749-1753)*, Bruxelles, 1990 (Archives générales du Royaume, Miscellanea archivistica, Studia).

GALESLOOT (L.), *Inventaire des archives de la Chancellerie de Brabant (inventaire de la 3ème section, 58)*, complété et introduit par E. Put, Bruxelles, 1992 (Archives générales du Royaume, Instruments de recherche à tirage limité, 114).
GÉRARD (P. A. F.), *Ferdinand Rapédius de Berg, [...] Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Révolution brabançonne*, 2 volumes, Bruxelles, 1842-1843.
GERMAIN (J.), «Inventaire des archives des Intendances», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 13-26 (Archives générales du Royaume).
GOETHALS (F.-V.), *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique*, 4 volumes, Bruxelles, 1849-1852.
GOETHALS (F.-V.), *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des moeurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes*, 2 volumes, Bruxelles, 1837-1838.
GOETHALS (F.-V.), *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France*, 2 volumes, Bruxelles, 1857-1862.
GOFFIN (R.), «Généalogies nivelloises», 2ème partie, dans *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. XVI, 1955, p. 1-359.
GRAFFART (A.), *Inventaire des archives de la famille Fabri*, Bruxelles, 1996 (Archives générales du Royaume).
GRAFFART (A.), *Inventaire des archives de la famille d'Ursel*, Bruxelles, 1998 (Archives générales du Royaume).
GUIGNET (Ph.), *Le pouvoir dans la ville au XVIIIe siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, 1990.
GUILLAUME (G.), *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche*, Bruxelles, 1877.
GUYOT (G.), *La famille de Villegas en Belgique. Histoire et généalogie*, Bruxelles, 1987.
HAAG (V.), «Les échevins de la ville de Luxembourg de 1222 à 1795», dans *Hémecht*, t. XVI, 1964, p. 73-80.
HASQUIN (H.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique. Vingt siècles d'institutions. Les hommes, les faits*, Bruxelles, 1988.
HASQUIN (H.), s. dir., *La Belgique autrichienne(1713-1794), Bruxelles, 1987.*
HASQUIN (H.), «Les intendants et la centralisation administrative dans les Pays-Bas méridionaux aux XVIIe-XVIIIe siècles», dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. XLVII, 1968, p. 171-224.
HASQUIN (H.), *« Les réflexions sur l'état présent du commerce, fabriques et manufactures des Païs-Bas autrichiens » (1765) du négociant bruxellois, Nicolas Bacon (1710-1779), conseiller député aux affaires de commerce*, Bruxelles, 1978, VI-190 p. (Commission royale d'Histoire, in-8°).
HASQUIN (H.), «Sur l'administration du commerce des Pays-Bas autrichiens, XVIIe-XVIIIe siècles», dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XX, 1973, p. 430-443.
HELIN (E.), GRAUWELS (J.) et THIELEMANS (M.-R.), *Inventaire des archives de la Jointe des Terres contestées*, Bruxelles, 1952.
HELLIN (R.), *Le personnel du Conseil de Brabant sous les régimes espagnol et autrichien. Étude de la Carrière des magistrats et des suppôts (1598-1795)*, mémoire de licence inédit, Université Catholique de Louvain, 1966.
HENNE (A.) et WAUTERS (A.), *Histoire de la ville de Bruxelles*, 3 volumes, Bruxelles, 1845.
HERCKENRODE (baron J.S.F.J.L. DE), *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, par M. de Vegiano, seigneur d'Hovel, neuf de ses suppléments, rédigés et classés en un seul ouvrage, par familles et d'après un système alphabétique et méthodique,* 4 volumes, Gand, 1862-1868. *Complément au Nobiliaire*, 2 volumes, Gand, 1862-1866.

HOUTMAN-DE SMEDT (H.), *Charles Proli, Antwerps zakenman en bankier, 1723-1783*, Bruxelles, 1983 (Verhandeling van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, t. XLV, n°108).
HOUTMAN-DE SMEDT (H.), «Loterijen in de Zuidelijke Nederlanden tijdens de 18de eeuw», dans *Geschiedenis van de loterijen in de Zuidelijke Nederlanden (15e eeuw-1934) - Histoire des loteries dans les Pays-Bas méridionaux (XVe siècle-1934)*, Bruxelles, 1994, p. 47-73 (Archives générales du Royaume).
HOYOIS (J.-P.), «La Chambre des comptes (1735-1786) : une pépinière de hauts fonctionnaires», dans *Symposium over de centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden, op. cit.*, p. 186-197.
HUBERT (E.), *Correspondance de Barthélémy-Joseph Dotrenge, agent diplomatique du Prince-Évêque de Liège auprès de la Cour de Bruxelles (1781-1794)*, Bruxelles, 1926 (Commission royale d'Histoire, in-4°).
HUBERT (E.), *Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790. Dépêches inédites*, 2 volumes, Bruxelles, 1920-1924 (Commission royale d'Histoire, in-4°).
HUBERT (E.), *Les garnisons de la barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782), étude d'histoire politique et diplomatique*, Bruxelles, 1902 (Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. LIX).
HUDEMANN-SIMON (C.), *La noblesse luxembourgeoise au XVIIIe siècle*, Luxembourg, 1985 (Publications de la Sorbonne, Histoire moderne-18; Section historique de l'Institut Grand-Ducal, 100).
HUISMAN (M.), *La Belgique commerciale sous l'Empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, Bruxelles, 1902.
Index des membres, correspondants et associés de l'Académie royale de Belgique de 1769 à 1984, Bruxelles, 1984.
Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795), traduction du néerlandais par C. DE MOREAU DE GERBEHAYE, 2 volumes, Bruxelles, 1995.
Inventaire des archives de famille. Varia. Sections I-VI, Bruxelles, 1977 (Archives générales du Royaume).
Intermédiaire des généalogistes (L'), t. I, 1948-.
JACOB (St.), « Jacques-Antoine Le Clerc (1731-après 1797). Un fonctionnaire au service d'une politique réformatrice », dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. XXVII, 1999, p. 243-357.
JACQUES (A.), *La Cour de Charles de Lorraine, 1744-1780. Essai d'histoire institutionnelle et étude sociale des grands officiers, des secrétaires et du trésorier*, mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain, 1970.
JACQUES (É.), «Les Voeller. Une famille de notables jansénistes à Bruxelles à la fin du XVIIe siècle», dans *Cahiers Bruxellois*, t. XII, 1967, p. 153-193.
JADIN (L.), *Le Cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, Archevêque de Malines et le Saint-Siège. Correspondance tirée des archives du Vatican (1703-1759)*, Bruxelles, 1953 (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, 11).
JADIN (L.), « Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté », 3e partie, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XI, 1931, p. 3-387.
JANSSENS (P.), «De Brabantse Statenadel tegenover het absolutisme (1587-1794) », dans *De adel in het hertogdom Brabant*, Bruxelles, 1985, p. 185-205.
JANSSENS (P.), *L'évolution de la noblesse belge depuis la fin du moyen âge*, Bruxelles, 1998.
JANSSENS (P.), « Les lettres de noblesse révoquées dans les Pays-Bas autrichiens sous Charles VI », dans *Le Parchemin*, n°330, 2000, p. 402-413.

JANSSENS (P.), « La transmission des titres de noblesse dans les Pays-Bas autrichiens», dans *Le Parchemin*, n° 295, 1995, p. 2-28.
JANSSENS (P.) et DUERLOO (L.), *Armorial de la noblesse belge du XVe au XXe siècle*, 4 volumes, Bruxelles, 1992.
JANSSENS (V.), *Het geldwezen der Oostenrijkse Nederlanden*, Bruxelles, 1957. (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie [...], Klasse der Letteren, nr 29).
JEAN (M.), *La Chambre des comptes de Lille (1477-1667). L'institution et les hommes*, Paris, 1992 (Mémoires et documents de l'École des Chartes, 36).
JODOGNE (O.), *Inventaire des archives des Chambres suprêmes des Douanes et de la Judicature de Bruxelles*, Tongres, 1937 (Archives générales du Royaume).
Journal du Baron Jacques-Joseph-Augustin de Stassart et Documents inédits sur l'occupation française du pays de Namur en 1792-1793. Transcrits et annotés par F. Courtoy, introduits et publiés par F. Jacques. Namur, 1976. (Documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Namur).
KEIL (L.), *Die Promotionslisten der Artisten-Fakultät von 1604 bis 1794 nebst einem Anhang : Verzeichnis der an der juristichen Fakultät von 1739-1794 immatrikulirten Studenten und einiger an derselben Fakultät wirkenden Professoren*, Trèves, 1926 (Akten und Urkunden der Geschichte der Trierer Universität, II. Heft).
KISTERS (F.), «Les intendances instituées par Joseph II en 1787 et particulièrement celle de Bruxelles», dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXIV, 1996, p. 761-803.
KOVACS (E.), *Ultramontanismus und Stattskirchentum im theresianisch-josephinischen Staat. Der Kampf der Kardinäle Migazzi und Franckenberg gegen den Wiener Professor der Kirchengeschichte Ferdinand Stöger*, Vienne, 1975 (Wiener Beiträge zur Theologie, 51).
LAENEN (J.), *Les archives de l'État à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1924 (Commission royale d'histoire, in-8°).
LAENEN (J.), *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753)*, Anvers, 1901.(Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 8).
LALOIRE (É.), «Le comité de liquidation des affaires belgiques de 1797 à 1804», dans *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50 années de professorat à l'Université, 1863-1913*, Paris, 1914, p. 521-526.
LALOIRE (É.), *Généalogie de la maison princière et ducale d'Arenberg, 1547-1940*, Bruxelles, 1940.
LALOIRE (É.), *Inventaire des archives de la Secrétairerie d'État allemande*, Bruxelles, 1929 (Archives générales du Royaume).
LALOIRE (É.), *L'Union des étudiants anversois à Louvain. Histoire des nobles et doctes juristes anversois à l'Université de 1687 à 1794*, Anvers, 1899 (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1898).
LAMBLOT (M.), *Les pamphlets parus à l'occasion des troubles de 1787 dans les Pays-Bas autrichiens*, Université catholique de Louvain, mémoire de licence inédit, s.l., 1992-1993.
LEENAERTS (R. J.), *Algemeen genealogisch-heraldisch repertorium voor de Zuidelijke Nederlanden*, 8 volumes, Torhout-Handzame, 1969-1985.
LEFÈVRE (J.), «Les barons de Bartenstein», dans *Tablettes de Brabant*, t. II, 1957, p. 17-32.
LEFÈVRE (J.), *Le Conseil du Gouvernement général institué par Joseph II*, Bruxelles, 1928 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires in-8°, XXIII, 2).
LEFÈVRE (J.), «Les de Cazier», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, n° 62, 1956, p. 65-72.
LEFÈVRE (J.), «La désignation des chanceliers de Brabant au XVIIIe siècle», dans *Tablettes de Brabant*, t. I, 1956, p. 107-128.

LEFÈVRE (J.), *Documents concernant le recrutement de la haute magistrature dans les Pays-Bas autrichiens au dix-huitième siècle*, Bruxelles, 1939 (Commission royale d'Histoire, in-8°).
LEFÈVRE (J.), *Documents concernant le recrutement de la haute magistrature dans les Pays-Bas, sous le régime espagnol, 1555-1700*, Bruxelles, 1975 (Commission royale d'Histoire, in-8°).
LEFÈVRE (J.), *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime autrichien, 1706-1794*, Bruxelles, 1950 (Analecta Vaticano-Belgica, 2e série; Nonciature de Flandre, IX).
LEFÈVRE (J.), «Documents relatifs aux nominations des gouverneurs provinciaux dans les Pays-Bas», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CIV, 1939, p. 261-354.
LEFÈVRE (J.), *Documents sur le personnel supérieur des conseils collatéraux du gouvernement des Pays-Bas pendant le dix-huitième siècle*, Bruxelles, 1941 (Commission royale d'Histoire, in-8°).
LEFÈVRE (J.), «La fin du régime autrichien (1791-1794)», dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. X, 1933, p. 1-19.
LEFÈVRE (J.), «Inventaire des archives de la Jointe des eaux», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 103-116 (Archives générales du Royaume).
LEFÈVRE (J.), «La nomination des archevêques de Malines sous l'Ancien Régime», dans *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde van. Mechelen*, t. LXIII, 1959, p. 75-92.
LEFÈVRE (J.), «Les nominations faites dans la magistrature pendant l'occupation française, 1746-1747», dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XIII, 1934, p. 697-711.
LEFÈVRE (J.), «Les Wavrans», dans *Tablettes du Hainaut*, t. III, 1957, p. 13-32.
LEFÈVRE (J. et Pl.), *Documents relatifs à l'admission aux Pays-Bas des nonces et internonces des XVIIe et XVIIIe siècles*, Bruxelles, 1939 (Analecta Vaticano-Belgica, 2e série; Nonciature de Flandre, VII).
LEFÈVRE (J. et Pl.), *Inventaire des archives du Conseil des finances*, Gembloux, 1938 (Archives générales du Royaume).
LEFÈVRE (J. et Pl.), *Inventaire des archives du Conseil royal de Philippe V*, dans Archives générales du Royaume. *Inventaires divers*, Tongres, 1932, p. 1-56.
LEFÈVRE (Pl.), *Inventaire des archives du Comité de Séquestre pour la gestion des biens du clergé français supprimé situées aux Pays-Bas*, Tongres, 1937 (Archives générales du Royaume).
LEFÈVRE (Pl.), «Inventaire des archives de la Jointe des amortissements», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 27-102 (Archives générales du Royaume).
LEFÈVRE (Pl.), *Inventaire des archives de la Jointe de Valenciennes*, Tongres, 1937 (Archives générales du Royaume).
LEFÈVRE (Pl.), «Le recrutement de l'épiscopat dans les Pays-Bas pendant le régime autrichien», dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CIII, 1938, p. 115-204.
LEFÈVRE (Pl. et J.), *Inventaire des archives du Conseil du Gouvernement général*, Bruges, 1925 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), «Famille Jolly», dans *Famille Jolly (1326-1892) et Château de Risoir (1355-1785)*, Bruxelles, 1989 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire des archives de la famille de Fourneau de Cruquembourg*, Bruxelles, 1949 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire des archives de la famille van der Noot*, Bruxelles, 1954 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille de Boisschot*, Bruxelles, 1992 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille de Bournonville*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).

LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille van Caverson,* Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille de Crumpipen,* Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille Helman*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille de Herzelles*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire détaillé des archives de la famille de Villers*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Inventaire manuscrit des archives de la famille d'Arberg*, s.l.n.d. (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.), *Liste de triage des papiers de Georges Dansaert*, Bruxelles, 1993 (Archives générales du Royaume).
LEJOUR (E.) et LIBOIS (A.), *Famille de l'Escaille (1300-XXème s.)*, 2ème éd., Bruxelles, 1994 (Archives générales du Royaume).
LELIÈVRE (X.), «Les échevins de Namur», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXV, 1905, p. 1-472.
LEMOINE-ISABEAU (C.), «La carte Ferraris, les Écoles militaires aux Pays-Bas et l'École d'Hydraulique à Bruxelles», dans *Revue belge d'histoire militaire*, t. XVIII, 1969, p. 73-93.
LEMOINE-ISABEAU (Cl.), « La carte de la forêt de Soignes par Ferraris et Cogeur (1767-1770) », *ibid.*, t. XX, 1973, p. 258-271.
LENDERS (P.), «Les conceptions politiques et la personnalité du Grand Maître de la Cour Frédéric de Harrach (1733-1743)», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLX, 1994, p. 87-141.
LENDERS (P.), «La Jointe pour audition des comptes. Nouvelles pièces d'archives», dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. LVII, 1986, p. 487-496.
LENDERS (P.), «La Jointe pour l'audition des comptes», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CXLIX, 1983, p. 45-119.
LENDERS (P.), «De Junta der Besturen en Beden (1764-1784) en haar werking in de Oostenrijkse Nederlanden», dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. XCII, 1977, 1, p. 17-36.
LENDERS (P.), «De Junta voor Waterstaat en de School voor Waterbouwkunde in de Oostenrijkse Nederlanden (1772-1794). Een instelling met een moeizame ontwikkeling», dans *Liber amicorum Prof. Dr. M. Goossens*, Louvain, 1992 (Acta geographica Lovaniensia, 33).
LENDERS (P.), «Normaalscholen in de Nederlanden onder Jozef II (1787-1789)», dans *Eigen Schoon en de Brabander*, t. LXXXIII, 2000, p. 69-94.
LENDERS (P.), «Ontwikkeling van politiek en instellingen in de Oostenrijkse Nederlanden. De invloed van de Europese oorlogen», dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, t. LXIV, 1981, p. 33-78.
LENDERS (P.), «Services d'assistance et de contrôle auprès des gouverneurs des Pays-Bas méridionaux (XVIIe-XVIIIe siècle)», dans *Miscellanea Roger Petit, Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. LXI, 1990, p. 447-468.
LENS (Dr), *Armorial du duché de Limbourg et des Pays d'Outremeuse*, Dison, 1947.
LEPAGE (H.), *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Meurthe et Moselle*, t. VI, *Table des matières*, 2 volumes, Nancy, 1884-1888.
LIBERT (M.), « Les duchés de Lorraine et de Bar, pourvoyeurs de personnel et de nourriture de la cour de Charles-Alexandre de Lorraine ? », dans *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire - 1697-1790, Lotharingia*, t. IX, 1999, p. 253-261.

LIBOIS (A.), «Les registres du lignage Serhuyghs : admissions et résolutions », dans *Cahiers Bruxellois*, t. II, 1957, p. 181-191 et t. III, 1958, p. 8-26.
LIEKENS (L.), *Geschiedenis van het oude Graafschap, van de Stad en de Parochie den Landen en Hertogdomme van Aerschot*, 2 volumes, Beerzel, 1994.
LIS (C.) et SOLY (H.), *Te gek om los te lopen ? Collocatie in de 18e eeuw*, Turnhout, 1990.
LOGIE (J.), *Les Magistrats des Cours et Tribunaux en Belgique, 1794-1814. Essai d'approche politique et sociale*, Genève, 1998 (École pratique des Hautes Études, IVe section, V, Hautes Études médiévales et modernes, 80).
LONGIN (É), «La nation flamande à l'université de Dole (1651-1674)», dans *Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1892, p. 85-100 et 146-177.
LOUTSCH (J.-C.), *Armorial du pays de Luxembourg [...]*, Luxembourg, 1974 (Publications nationales du Ministère des arts et des sciences, Luxembourg).
MAILLY (E.), *Histoire de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, Bruxelles, 1883, 2 vol (Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, XXXIV-XXXV).
MAJERUS (N.), *Histoire du droit dans le Grand-Duché de Luxembourg*, 2 volumes, Luxembourg, 1949.
MARCHAL-VERDOODT (M.), *Les registres du lignage Coudenberg*, s.l.n.d. (Recueil V des Tablettes du Brabant).
MARCHAL-VERDOODT (M.), *Les registres du lignage Steenweeghs*, Bruxelles, 1972 (Genealogicum Belgicum, 10).
MASSIN (Antoine), *Bruxelles. Qui est qui en 1812, d'après les registres du recensement de la population de la Mairie de Bruxelles*, Bruxelles, 1997.
Matricule de l'Université de Louvain, publ. par A. Schillings, t. VI-IX, Bruxelles, 1967-1974.
MATSCH (E.), *Der Auswärtige Dienst von Österreich(-Ungarn), 1720-1920*, Vienne, Cologne, Graz, 1986.
MATTHIEU (A.), «Histoire du Grand Conseil de Malines», dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXX, 1874, p. 171-372.
MAY (A.), *Index des noms de personnes figurant dans les tables chronologiques d'Arthur Schon « Zeittafel zur Geschichte der Luxemburger Pfarreien von 1500-1800 »*, Luxembourg, 1977.
MEES (J.), *Inventaire des archives du Comité du commerce maritime*, Bruxelles, 1991 (Archives générales du Royaume, Instruments de recherche à tirage limité, 92).
MERSCH (J.), «Des Francs-Maçons Luxembourgeois au 18e siècle», dans *Biographie nationale du pays de Luxembourg*, t. XVIII, 1970, p. 346-477.
MERSCH (J.), «La famille Mullendorff», dans *Biographie nationale du pays de Luxembourg*, t. III, 1951-1952, p. 185-383.
MERSCH (J.), «La famille Ransonnet», dans *Biographie nationale du pays de Luxembourg*, t. XV, 1967, p. 5-67.
MICHIELSEN (L.), «De Kompagnie van Triëste en Fiume (1750-1800)», dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, t. XXVII, 1936, p. 70-91, 181-233.
MICHIELSEN (L.), «De Familie Proli. Bijdrage tot de economische geschiedenis van Antwerpen in de XVIIIde eeuw», *ibid.*, t. XXVI, 1935, p. 273-307.
MISSON (Baron), «L'État noble du comté de Namur», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, 1889, p. 125-230.
Monasticon belge. 8 tomes, Liège, 1955-1993.
MOUREAUX (PH.), *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le dénombrement des industries dressé en 1764*, Bruxelles, 1971 (Université libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, tome XLVIII).

MOUREAUX (PH), *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse. Documents, et cartes*, 2 volumes, Bruxelles, 1974-1981 (Commission royale d'Histoire, in-4°).
MOUREAUX (PH.), «Un organe peu connu du gouvernement des Pays-Bas autrichiens: le bureau de régie des droits d'entrée et de sortie», *ibid.*, t. XLIV, 1966, 2, p. 479-499.
MOUREAUX (PH), «Une biographie d'Henri Delplancq, une des principales têtes politiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens», dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XLVIII, 1970, p. 409-415.
Nationaal biographisch woordenboek [van België], 15 volumes, Bruxelles, 1964-1996-...
NAUWELAERS (J.), *Histoire des avocats au Souverain Conseil de Brabant*, t. II, Bruxelles, 1947.
NEFORS (P.), «Goswin de Fierlant: portret van een gemachtigd hervormer», dans *Het politiek personeel tijdens de overgang van het Ancien régime naar het nieuwe regiem in België (1780-1830)*, Kortrijk-Heule, 1993, p. 213-219 (Anciens pays et assemblées d'États, XCVI).
NELIS (H.) et VAN MEERBEECK (L.), *Dijleprefectuur. Préfecture de la Dyle. Inventaris op steekkaarten. Inventaire sur fiches*, Bruxelles, 1999 (Archives générales du Royaume, Instruments de recherche à tirage limité, 508).
NENY (P.-F. DE), *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, 1785, 2 volumes (Édition anastatique précédée d'une introduction par C. Sorgeloos), Bruxelles, 1993.
Neue Deutsche Biographie, 18 volumes, Berlin, 1969-1997-...
NEŸEN (A.), *Biographie luxembourgeoise. Histoire des hommes distingués originaires de ce pays*, 3 volumes, Luxembourg, 1860-1876.
NICODEME (M.), LEFÈVRE (J.) et BOLSEE (J.), «Inventaire des archives du Conseil souverain de justice», dans *Travaux du cours pratique d'archivéconomie, 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 1-12 (Archives générales du Royaume).
Nouvelle Biographie nationale [de Belgique], 4 volumes, Bruxelles, 1988- 1997-...
NIJSSEN (R.), *Aperçu des instruments de recherche disponibles à la Salle de Lecture des Archives générales du Royaume*, Bruxelles, 1998 (Archives générales du Royaume).
PAGNOUL (A.-M.), «Le Bureau des Archives de 1773», dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. XXXIV, 1963, p. 109-127.
PAGNOUL (A.-M.), «Que coûtait le Conseil du Gouvernement général de Joseph II?», dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XLII, 1964, p. 516-567.
PARIS (L.), «Une association d'étudiants bruxellois au dix-huitième siècle, 1718-1788», dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XXXV, 1930, p. 184-231.
PELLETIER (Dom A.), *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois, éd. anastatique avec compléments*, 3 volumes, Paris, 1974.
PERGAMENI (C.), *Les archives historiques de la ville de Bruxelles: notices et inventaires*, Bruxelles, 1943.
PETIOT (A.), *Au service des Habsbourg. Officiers, ingénieurs, savants et artistes lorrains en Autriche*, Paris, 2000.
PETIT (R.), « Familles nobles et notables du comté de Chiny. Notices généalogiques », dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. CVIII-CIX, 1977-1978, p. 99-214.
PICHORNER (F.), *Wiener Quellen zu den österreichischen Niederlanden. Die Statthalter Erzherzogin Maria Elisabeth und Graf Friedrich Harrach (1725-1743)*, Vienne-Cologne, 1990.
PINCHART (A.), *Histoire du Conseil souverain de Hainaut*, Bruxelles, 1858 (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, in-8°, 7-3).
PIOT (CH.), *François-Antoine Chévrier en Belgique*, Bruxelles, 1880 (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. L, 1880).

PONTY (M. J.), *Éléments pour une biographie du baron A. J. de Sotelet*, 9 fasc., Bruxelles, 1991-1994.
POPLIMONT (CH.), *La Belgique héraldique*, 11 volumes, Bruxelles, 1863-1867.
POSWICK (E.), *Histoire biographique et généalogique de la noblesse limbourgeoise*, t. I, Liège, 1873.
POULLET (E.), *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*, Bruxelles, 1873 (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 2e série, t. XXXV, 1873).
PRAT (G. F.), *Histoire d'Arlon*, t. II, Arlon, 1874.
PRICKEN (J.), *Delplancq, l'oublié*, Bruxelles, 1967.
PRICKEN (J.), *La douane belge au temps de Marie-Thérèse et de Joseph II*, Bruxelles, 1965.
Promotiones generales philosophiae et artium in alma universitate lovaniensis ab anno 1750 ad annum 1797 inclusive, quo dicta universitas suppressa fuit, Bruxelles, s. d.
PROOST (J.), *Inventaire ou table alphabétique et analytique des noms de personnes contenus dans les registres aux gages et pensions des Chambres des comptes*, Bruxelles, 1890.
Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 3e série, *1700-1794,* 14 volumes, Bruxelles, 1860-1942 (Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique).
Repertorium der diplomatischen Vertreter alle Länder seit dem Westfälischen Frieden (1648), t. II, *1716-1763*, Zürich, 1950; t. III, *1764-1815*, Graz-Cologne, 1965.
Het Rijksarchief in de Provinciën. Overzicht van de Fondsen en Verzamelingen, 2 volumes, Bruxelles, 1975 (Archives générales du Royaume).
ROUHART-CHABOT (J.), «Les archives de Conrard-Albert, duc d'Ursel, gouverneur de Namur (1730-1738)», dans *Études d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à Fernand Courtoy*, t. II, Namur, 1952, p. 821-835.
RUPPERT (P.), «La registrature du conseil provincial pour les patentes, commissions et serments, 1544-1791», dans *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, t. XXIX, 1874, p. 292-352.
RUPPRECHT (A.), *Logements militaires à Luxembourg pendant la période de 1794 à 1814*, nouv. éd. par Carlo Hury, Luxembourg, 1979.
RUWET (J.), *Les archives et bibliothèques de Vienne et l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1956 (Commission royale d'Histoire, in-4°).
RUWET (J.), *Soldats des régiments nationaux au XVIIIe siècle. Notes et documents*, Bruxelles, 1962 (Commission royale d'histoire, in-8°).
SAFFROY (G.), *Bibliographie généalogique, historique et nobiliaire de la France*, 5 volumes, Paris, 1968-1988.
SCHLITTER (H.) éd., *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution*, Vienne, 1900.
SCHLITTER (H.) éd., *Briefe der Erzherzogin Marie Christine Statthakterin der Niederlande an Leopold II.*, Vienne, 1896 (Fontes rerum Austriacarum, Diplomataria et Acta, XLVIII).
SCHLITTER (H.) éd., *Geheime Correspondenz Josefs II. mit seinem Minister in den Österreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff. 1787-1789*, Vienne, 1902.
SCHLITTER (H.) éd., *Kaunitz, Philipp Cobenzl und Spielmann. Ihr Briefwechsel (1779-1792)*, Vienne, 1899.
SCHMID (O.), «Belgien», dans BITTNER (L.) éd., *Gesamtinventar des wiener Haus-, Hof- und Staatsarchivs*, t. IV, Vienne, 1938, p. 79-360.
SCHON (A.), *Zeittafel zur Geschichte der Luxemburger Pfarreien von 1500-1800*, 5 fascicules, Luxembourg, 1954-1960.

SCHOORMAN (R.), *Inventaire sommaire des archives de la famille des vicomtes de Nieulant et de Pottelsberghe déposées aux A.E.Gand, par le vicomte Georges de Nieulant et de Pottelsberghe*, s.l.n.d.
SCHRANS (G.), *Vrijmetselaars te Gent in de XVIIIde eeuw*, Gand, 1997.
SOETAERT (P.), *De Bergen van Barmhartigheid in de Spaanse, de Oostenrijkse en de Franse Nederlanden (1618-1795)*, Bruxelles, 1986 (Crédit communal de Belgique, Pro civitate, série in-8°, 67).
SORGELOOS (C.), «Les bibliothèques de Patrick Mac Neny et de Patrice-François de Neny», dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. XII, 1985, p. 87-112.
SORGELOOS (C.), « Les cabinets d'histoire naturelle et de physique dans les Pays-Bas autrichiens et à Liège », dans ISAAC (M.-TH.) et SORGELOOS (C.), *La diffusion du savoir scientifique (XVIe-XIXe s.)*, Bruxelles, 1996, p. 125-230 (Archives et Bibliothèques de Belgique, n° spécial 51).
SORGELOOS (C.), «L'économie politique et les bibliothèques de grands commis dans les Pays-Bas autrichiens», dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. XIV, 1987, p. 125-143.
SPANG (P.), *État général des Fonds conservés aux Archives nationales du Grand-Duché de Luxembourg et aux archives de la Section historique de l'institut grand-ducal*, t. I, Luxembourg, 1995 (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, CXII).
SPRUNCK (A.), «Les Belges et les tentatives de réconciliation de l'Autriche au début de l'année 1790», dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXIX, 1951, p. 93-111.
SPRUNCK (A.), «Le comte Jean-Philippe de Cobenzl et le duché de Luxembourg», dans *Cahiers luxembourgeois*, t. XXI, 1949, p. 285-302.
SPRUNCK (A.), «Les États de Luxembourg et le gouvernement de Bruxelles sous le règne de Marie-Thérèse», dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LXXXIX, 1958, p. 3-326.
STROOBANT (L.), *Les magistrats du Grand Conseil de Malines*, Anvers, 1903 (Extrait des *Annales de l'Académie royale de Belgique*, t. LIV, 5e série, 4).
Symposium over de centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden, sous la réd. de H. Coppens et de K. Van Honacker, Bruxelles, 1995.
t 'KINT (J.), «Généalogie et histoire de la famille de Villegas. Branche établie à Bruges, puis à Bruxelles», dans *Tablettes de Brabant*, t. II, 1957, p. 101-207.
TASSIER (S.), *Les démocrates belges de 1789. Étude sur le Vonckisme et la Révolution Brabançonne*, Bruxelles, 1930 (Mémoires couronnés par l'Académie Royale de Belgique, in-8°, série 2, XXVIII).
TASSIER (S.), *Les démocrates belges de 1789. Préface, chronologie, compléments bibliographiques, légendes et index par le Professeur Jeroom Vercruysse*, Bruxelles, 1989.
THIELEMANS (M.-R.), «La famille d'Olmen de Poederlé et ses archives», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 68, mars 1957, p. 65-75.
THIELEMANS (M.-R.), *Inventaire des archives de la famille d'Olmen de Poederlé*, Bruxelles, 1959 (Archives de l'État à Mons).
THIELEMANS (M.-R.), *Inventaire des papiers Orts*, Bruxelles, 1973 (Archives générales du Royaume).
THIELEMANS (M.-R.), PETIT (R.) et BOUMANS (R.), *Inventaire des archives du Conseil d'État*, Bruxelles, 1954 (Archives générales du Royaume).
TIHON (C.), *Inventaire des Tribunaux auliques*, Bruxelles, 1932.
La Toison d'Or. Cinq siècles d'Art et d'Histoire. Exposition [...], Bruges, 1962.
TOMBOY (D.), « Le marquis Ambroise-Joseph de Herzelles (1680-1759), surintendant et directeur général des Finances », dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. XXVII, 1999, p. 1-109.

UYTTEBROUCK (A.), *Archives ecclésiastiques du Brabant. Supplément (Nos 27026-27918). Inventaire des archives déposées par la fabrique d'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles en 1961*, Bruxelles, 1970.
VAN BERESTEYN (E. A.), *Genealogisch Repertorium, herzien en tot 1 januari 1970 bijgewerkt*, 2 volumes et deux suppléments (*1970-1984*; *1985-1989*), La Haye, 1972-1991.
VAN DAMME-MAIRESSE (M.) et DELVIGNE (G.), *Répertoire des bourgeois de Namur,1700-1796*, Bruxelles, 1986.
VANDEN BERGHE (Y.), *Jacobijnen en Traditionalisten. De reacties van de Bruggelingen in de Revolutietijd (1780-1794)*, 2 volumes, Bruxelles, 1972 (Crédit Communal, Collection Histoire in-8°, 32).
VAN DEN BROECK (J.), *De historiografie van het recht in de Zuidelijke Nederlanden tijdens de 18de eeuw*, Bruxelles, 1990 (Iuris scripta historica, II).
VANDENBULCKE (A.), *Les chambres des comptes des Pays-Bas espagnols. Histoire d'une institution et de son personnel au XVIIe siècle. Notices d'identification*, s.l., 1994-1995 (Thèse de doctorat présentée à l'Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, section Histoire).
VANDENBULCKE (A.), *Les chambres des comptes des Pays-Bas espagnols*, Bruxelles, 1996.
VANDENBULCKE (A.), «Le personnel de la Chambre des comptes de Gueldre des Pays-Bas espagnols (XVIIe siècle)», dans «*Flittich erforscht und gecolligeert... ». Opstellen over Limburgse rechtsgeschiedenis* onder redactie van A.M.J.A. Berkvens, A. Fl. Gehlen en G.H.A. Venner, Maastricht, 1995, p. 115-135.
VANDENBULCKE (A.), *Le pouvoir et l'argent sous l'Ancien Régime. La vénalité des offices dans les conseils collatéraux des Pays-Bas espagnols (seconde moitié du XVIIe siècle)*, Courtrai-Heule, 1992. (Anciens pays et assemblées d'États, XCIV).
VANDENBULCKE (A.), *Répertoire des officiers des Chambres des comptes de Lille, Bruxelles et Ruremonde (XVIIe s.)*, Bruxelles, 1998 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Studia, 74).
VANDENHOLE (F.), *Inventaris van veilingcatalgi, 1615-1914*, t. I, *1615-1897*, Gand, 1987 (Rijksuniversiteit Gent, Centrale Bibliotheek).
VANDEN BUSSCHE (Ém.), *Le Conseil de Gueldre. Essai historique*, Bruges, 1886.
VAN DEN GHEYN (J.), *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, 13 volumes, Bruxelles, 1901-1948.
VAN DER GHINST (G. et F.), «Belges au service des puissances étrangères sous le Consulat et l'Empire français qui acceptèrent ou refusèrent la nationalité française», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 157, 1972, p. 74-86; n° 159, p. 129-156.
VAN DER MEULEN (D.), *Liste des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles depuis le XIVe siècle jusqu'en 1792*, Anvers, 1869.
VAN DER SCHELDEN (B.), *La Franc-Maçonnerie belge sous le régime autrichien (1721-1794). Étude historique et critique*, Louvain, 1923 (Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie, 2e série, fasc. 1).
VAN DERVEEGHDE (D.) et DOUXCHAMPS-LEFÈVRE (C.), *Inventaire des archives du Conseil d'État de Régence, 1706-1716*, Bruxelles, 1950 (Archives générales du Royaume).
VAN GOIDSENHOVEN (G.), « Le baron Denis-Benoît-Joseph de Cazier trésorier général des finances (1718-1791) », dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. XXVII, 1999, p. 101-241.
VAN KESSEL (P. J.) et BODART (D.), «La collection d'opuscules relatifs aux dernières années du Régime autrichien et à la Révolution brabançonne», dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XLI, 1970, p. 593-752.

VAN HAEGENDOREN (M.), *Les Archives générales du Royaume [...] Bruxelles [...]. Aperçu des fonds et inventaires [...]*, Bruxelles, 1955 (Archives générales du Royaume).
VAN HELLEMONT (J.), *Groot alphabetisch register van namen en blazoenen*, Louvain, 1988.
VAN HILLE (Ph.), *De gerechtelijke hervorming van Keizer Jozef II*, Tielt, 1973.
VAN HILLE (Ph.), *Het Hof van Beroep van Brussel en de rechtbanken van Oost- en West-Vlaanderen onder het Frans Bewind - 1800-1814*, Handzame, 1970.
VAN HOOREBEKE (G.), «Recherches généalogiques sur la noble famille Gobert avec un appendice relatif à la maison de Patin», dans *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. X, 1853, p. 229-243.
VAN HOUTTE (H.), «Chambres de commerce et Tribunaux de commerce en Belgique au XVIIIe siècle. Contribution à l'histoire économique et juridique», dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschied- en Oudheidkunde te Gent*, t. X, 1910, p. 1-71.
VAN IMPE (E.), *Marie-Christine van Oostenrijk Gouvernante-Generaal van de Zuidelijke Nederlanden 1781-1789; 1790-1792*, Kortrijk-Heule, 1979 (Anciens Pays et assemblées d'États, LXXVII).
VAN NIEUWENHUYSEN (A.), *Inventaire des archives de la famille de Gottignies*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
VAN NIEUWENHUYSEN (A.), *Inventaire des archives de la famille de Lalaing*, Bruxelles, 1970 (Archives générales du Royaume).
VAN NIEUWENHUYSEN (A.), *Inventaire des archives de la famille van Reynegom de Buzet*, Bruxelles, 1995 (Archives générales du Royaume).
VAN PARYS (H.-C.) et DE CACAMP (F.), *Généalogies bruxelloises*, 3 volumes, Bruxelles, 1971.
VANRIE (A.), *Inventaire des archives de la Maison de Charles de Lorraine*, Bruxelles (Archives générales du Royaume).
VERHAEGEN (A.), *Les 50 dernières années de l'ancienne université de Louvain (1740-1797). Essai historique*, Liège, 1884.
VERHAEGEN (P.), *Le conseiller d'État comte Cornet de Grez (1735-1811)*, Bruxelles, 1934.
VERSCHAFFEL (T.), *Historici in de Oostenrijkse Nederlanden (1715-1794). Proeve van repertorium*, Bruxelles, 1996 (Facultés universitaires Saint-Louis, Studiecentrum 18de-eeuwse Zuidnederlandse Letterkunde, cahier n° 15).
VERSCHAFFEL (T.), *De hoed en de hond. Geschiedschrijving in de Zuidelijke Nederlanden, 1715-1794*, Hilversum, 1998.
Vlaamse Stam (De), t. I, 1965-...
VOSTANIKIAN (R.), *Les avocats fiscaux du Conseil de Brabant sous le régime autrichien. Leur action en matière politique et leur évolution sociale*, mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain, 1968-1969.
WAUTERS (A.), *Histoire des environs de Bruxelles, ou Description historique des localités qui formaient autrefois l'ammanie de cette ville*, 3 volumes, Bruxelles, 1855.
WAUTERS (A.), *Liste par ordre chronologique des magistrats communaux de Bruxelles depuis1794 jusqu'en 1883*, Bruxelles, 1884.
Wekelyks Nieuws uyt Loven, 33 volumes, 1773-1789.
WILS (J.), *Les étudiants des régions comprises dans la Nation germanique à l'université de Louvain*, t. I, *1642-1776*, Louvain, 1909.
WINDELS (B.), «Het geniecorps in de Oostenrijkse Nederlanden. Enkele sociologische gegevens», dans *Revue belge d'histoire militaire*, t. XX, 1973, p. 234-257.
WINDELS (B.), *Les trésoriers généraux et conseillers des finances de la période autrichienne*, mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain, 1969.

WINDEY (J.B.), *De Raad van Financiën in de Oostenrijkse Nederlanden onder Keizer Karel VI (1725-1740)*, mémoire de licence inédit, 2 volumes, Rijksuniversiteit Gent, 1971.
WITTERT VAN HOOGLAND (E.B.F.F.), *De Nederlandsche Adel*, t. I, La Haye,1913.
WURZBACH (C. VON), *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*, 60 volumes, Vienne, 1851-1891.
ZEDINGER (R.), «Die "Niederländischen Pensionen" : Archivalien zur Geschichte der belgischen Emigration von 1794», dans *Mitteilungen des österreichischen Staatsarchivs*, t. XLVI, 1998, p. 499-516.
ZEDINGER (R.), *Die Verwaltung der Österreichischen Niederlande in Wien (1714-1795). Studien zu den Zentralisierungstendenzen des Wiener Hofes im Staatswerdungsprozeß der Habsburgermonarchie*, Vienne, Cologne, Weimar, 2000 (Schriftenreihe der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Bd. 7).
ZEDINGER (R.), «Fremde oder loyale Untertanen ? Zur Situation der Emigranten aus den Österreichischen Niederlanden nach dem Ende der habsburgischen Herrschaft (1794 August 2)», dans *Das achtzehnte Jahrhundert und Österreich, Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des achtzehnten Jahrhunderts*, t. XII, 1997, p. 59-73.
ZEDINGER (R.), *Hochzeit im Brennpunkt der Mächte. Franz Stephan von Lothringen und Erzherzogin Maria Theresia*, Vienne-Cologne-Weimar, 1994 (Schriftenreihe der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, 3).
ZEDINGER (R.), « Les Lorrains à la Cour de Vienne. Innovations culturelles, économiques et scientifiques (1745-1765) », dans *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire - 1697-1790, Lotharingia*, t. IX, 1999, p. 121-136.
ZEDINGER (R.), « Un fonds à découvrir pour l'histoire des Pays-Bas autrichiens : les requêtes des fonctionnaires et pensionnés émigrés conservées au "Finanz- und Hofkammerarchiv Wien" », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLXIV, 1998, fasc. 3-4, p. 172-256.
ZEISSBERG (H. R. VON), *Belgien unter den Generalstatthalterschaft Erzherzog Carls (1793-1794)*, 3 volumes, Vienne, 1893-1894 (Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Philologisch-Historische classe, Band CXXVIII, CXXIX, CXXI).
ZINZENDORF (J.K.C.H. comte von), *Journal. Chronique belgo-bruxelloise, 1766-1770*, éd. par G. ENGLEBERT, Bruxelles, 1991.

A

ALVARADO Y BRACAMONTE (Jean Guillaume D')
1. ?, vers 1643.
2. Bruxelles, 29.11.1735.

3. Vicomte par lettres patentes de Philippe V en date du 09.03.1701 (concession d'abord invalidée par le décret du 16.05.1716, puis ratifiée par l'édit du 10.02.1726 moyennant enregistrement aux Pays-Bas). Seigneur de Moortere (Lippelo), Mélis, Roost, Wolputte, Obbergen, etc. Il est admis en 1664 dans le lignage bruxellois de Steenweeghs. Il est reçu en 1714 dans la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Conseiller-receveur général des domaines et finances.

6. Fils de Georges, capitaine d'une compagnie d'infanterie espagnole aux ordres du gouverneur du fort Saint-Antoine-et-de-l'Escarpe (près de Douai), et de sa première épouse, Catherine de Longin. Il épouse à Bruxelles, le 25.06.1673, Claire Pétronille Rubens (Bruxelles, 16.02.1650-10.11.1716), fille d'Albert, secrétaire au Conseil privé, et de Claire Del Monte. De cette alliance, sont nés : André Joseph; Jean Philippe Constantin; Alexandre Guillaume; Catherine Josèphe, épouse de Charles Claude François de Blondel d'Oudenhove, fils de Pierre, chef-président du Conseil privé; Marie Bernardine; Livine Thérèse Angeline.

7. Immatriculé en tant que noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon), le 09.01.1661. Licencié dans les deux droits.

8. Échevin de Bruxelles (1669, 1673). Il est nommé receveur général des finances par lettres patentes datées du 24.05.1680, confirmées par les puissances maritimes (nouveau serment le 05.10.1706). Il succède à Alexandre de Baillencourt Courcol. Il occupe cette fonction jusqu'à sa jubilarisation en 1735 . La réforme de 1681 avait prévu la nomination d'un second receveur général. Chacun servirait alternativement de deux ans en deux ans. Le Conseil des finances parvint à différer l'exécution de la mesure jusqu'en 1695. Cette année, Jacques Jean-Baptiste van Uffele* reçut une commission en date du 13.06, en échange d'une offre de 40.000 fl. Il entama son premier mandat le 1er janvier suivant. En 1725, Alvarado, invoquant son ancienneté de service, s'était mis sur les rangs pour la présidence de la Chambre des comptes, mais la promotion est attribuée à J. B. J. Fraula*. Alvarado sollicite alors sa «jubilarisation». L'Empereur décide de lui faire savoir que s'il persiste dans sa demande, il ne lui sera accordé que les demi-gages, sans le titre de conseiller d'État qu'il convoite. Dès lors Alvarado renonce.

9. Bruxelles : «Proche les Dominicains» (1719).

H. DOUXCHAMPS, *op. cit.*, p. 384-385 et 387; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. II, p. 15-17; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 30; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 417; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op.*

cit., t. I, p. 129; J. LEFÈVRE 1, p. 104; M. MARCHAL-VERDOODT, *[...] Steenweeghs*, p. 91; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir[...]*, p. 126-127; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 48; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, II, p. 435.

Études universitaires : *Matricule*, t. VI, p. 151, n° 178.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule), 8902, f° 19.
Conseil des finances :
- nomination et carrière : CF 180; Papiers d'État et de l'Audience, 1297.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 203.
- activités : CC 1947-1962, 1965-1966, 1969, 1971, 1973-1974, 1977-1978, 1981-1982; 1985-1986, 1989-1990, 1993-1994, 1997-1998, 2001-2002, 2174-2210, 2231-2266.
- jubilarisation : CAPB 321, f° 21v°; CF 996, f° 101; SEG 911, f° 38-39, 67-69, 167.
Chambre des comptes (candidature à la présidence) : SEG 910, f° 41-42; SEG 911, f° 38-39, 167.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 154.
Portrait : BI, n° 3556.

ANTHONIS (Jean-Baptiste)

1. Vorselaar, bapt. 25.03.1744.
2. ?, 11.12.1820.

4. Conseiller de Brabant, puis au Grand Conseil. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean-Baptiste et d'Anne Marie Verhaert.

7. Immatriculé le 18 janvier 1762 comme «minorennis» à la «pédagogie» du Château (Université de Louvain). Il est septième sur cent-huit au concours général de philosophie en 1764. Licencié dans les deux droits (Louvain, 17.08.1770).

8. Il entame sa carrière en qualité d'avocat au Conseil de Brabant (16.12.1771). En 1780, il postule, sans succès, une place d'assesseur à l'office du prévôt de l'Hôtel et du drossard de Brabant. En 1787, il est nommé juge à l'éphémère tribunal de première instance de Bruxelles. Après le rétablissement du Conseil de Brabant, il y devient conseiller (14.02.1788; serment le 25.02.). Lorsque cette institution est à nouveau supprimée, Anthonis passe au Grand Conseil (19.06.1789; serment le 20.06.1789). Durant la première restauration, il est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes (10.10.1791; gages de 3.500 fl.). Sous la seconde, il refuse de réintégrer son office.

ACCB, IV, p.1153-1154; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 374; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 44-45; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 147; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 304-305; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; *Promotiones [...]*, p. 39.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf VR 198, reg. par. de Vorselaar, n° 4, p. 57.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 311, n° 64; UL 285, non fol.; UL 679/2, f° 41; UL 814, f° 18.
Tribunal de première instance : Conseil souverain de justice, 79-80.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 7.
Grand Conseil (nomination) : GCM 5, f° 110-111v°; CC 1446, f° 115-116.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître (nomination) : CF 1012, f° 54v°-55v°; CC 908, f° 181v°-182.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517 (rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, 24.12.1793-27.01.1794), p. 12.

ARBERG DE VALENGIN (Nicolas Antoine D')
1. Nivelles, 20.07.1736.
2. Bruxelles, 17.09.1813.

3. Comte d'Arberg, de Valengin et du Saint-Empire. Seigneur d'Ollignies. Chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse. Chambellan de l'Impératrice depuis 1768. Membre de l'État noble de Hainaut. Franc-Maçon, Vénérable de 1770 à 1777 de la Loge La Vraie et Parfaite Harmonie de Mons, substitut du Grand Maître de la Grande Loge provinciale.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Maximilien Nicolas Edmond Joseph (1726-1767), maréchal héréditaire du duché et pays de Limbourg, membre de l'État noble de Hainaut (1768), et de sa deuxième épouse, Henriette Thérèse du Han-de-Martigny. Le 08.11.1774, il s'unit à Françoise Claude ou Claudine de Stolberg-Gedern (née le 27.06.1756), chanoinesse de Mons, fille de Gustave Adolphe, prince de Stolberg-Gedern, général-major et gouverneur de Nieuport, et d'Élisabeth Philippine Claudine de Hornes. De ce mariage, naquirent quatre enfants : Charles Philippe Alexandre (1776-1814); Louise Caroline (née en 1779); Félicité Caroline Honorine; Joséphine.

8. En 1749, il entre dans le régiment d'infanterie wallonne de son oncle, Charles Antoine d'Arberg de Valengin. Il s'y distingue durant la guerre de Sept Ans. Il est successivement promu capitaine (1752), capitaine de grenadiers (1757), major (1758) et lieutenant-colonel (1762). En 1764, colonel, il obtient le commandement du régiment d'infanterie du Prince de Ligne. Il est élevé au grade de général major (1773) et de feld-maréchal lieutenant (1783). En novembre 1786, Ph. de Cobenzl* propose son nom à l'Empereur, ainsi que ceux de Denis Benoît de Cazier* et du général comte de Ferraris, pour le poste d'ambassadeur près les Provinces-Unies. Il souligne qu'il «a du bien, des talents, de la considération et sait notre langue». Joseph II objecte : «De ces trois messieurs il n'y aurait que le général d'Arberg d'acceptable, mais il le refusera probablement». Le duc Louis Englebert d'Arenberg ayant démissionné de la charge de gouverneur et de grand bailli de Hainaut, d'Arberg lui succède en vertu de lettres patentes datées du 27.02.1788 (serment 06.04.1788). En outre, il était devenu colonel-propriétaire d'un régiment de dragons et avait reçu les titres de Grand maître des cuisines et de Grand écuyer. Au cours de la Révolution brabançonne, il participe à la répression du mouvement insurrectionnel, ce qui le discrédite aux yeux de beaucoup : «Il a été hué, menacé, vilipendé par des écrits et des estampes. Il a méprisé tout cela et s'est conduit en homme d'honneur [...]» (H. H. de Crumpipen*). En mars 1789, Joseph II décide de le nommer conseiller actuel d'État, avec dispense de payer la taxe. Les États de Hainaut le réintègrent dans sa charge (serment le 01.01.1790). Sous la première restauration - Vienne trouvant qu'il n'a que mollement combattu l'insurrection -, il est amené à prendre sa retraite. Il est néanmoins élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée en 1794. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Par une déclaration faite à Bruxelles, le 27 ventôse de l'an XI (18.03.1803), il refuse la nationalité française. Il se rallia toutefois au régime napoléonien. Son épouse fut dame d'honneur de Joséphine de Beauharnais.

AC, p. 16 et 121; AN, 1854, p. 47-48; BN, t. I, col. 362-363 (G. Guillaume); S. BRUNNER, *op. cit.*, p. 56-57; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; O. CLOTTU, *op. cit.*; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 1 (exemplaire annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 10; ID., *Les États [...]*, p. 8; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 370 et 374; J. B. DE HARENNE, «Le château de la Rochette et ses seigneurs, avoués héréditaires de Fléron», dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXII, 1891, p. 257; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 52-53; E. HUBERT, *[...] ministres [...], passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 149; J. LEFÈVRE 5, p. 346-347; E. LEJOUR, *op. cit.*; Dr. LENS, *op. cit.*, p. 32-33; J. MERSCH, « Des Francs-Maçons [...] », p. 349; E. POULLET, *op. cit.*, p. 167;

Repertorium der diplomatischen Vertreter [...], t. III, p. 234; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 159, 221,643, n. 317; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 518-519; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 77;*WNL*, t. IV, 1774, p. 332-333.

Grand bailli de Hainaut (nomination) : CAPB 709, p. 202-203; CC 1446, f° 44-47.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Décès : AVB, État civil, décès, 1813, acte 2559.

ARENBERG (Léopold Philippe Charles Joseph d')
1. Bruxelles, 14.10.1690.
2. Château d'Heverlee (Louvain), 04.03 1754.

3. Duc d'Arenberg, d'Aarschot et de Croy. Chevalier de la Toison d'Or (13.01.1700). Membre de l'État noble de Brabant (1707) et du comté de Flandre.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Philippe Charles François (10.05.1663-25.08.1691) et de Marie Henriette del Caretto, fille d'Othon Henri, marquis del Caretto, de Savona et de Grana, et de Marie Thérèse, comtesse d'Eberstein. Le 29.03.1711, il épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule) Marie Louise Françoise Pignatelli, fille de Nicolas, duc de Bisaccia, et de Marie Angélique, comtesse d'Egmont. De ce mariage, naquirent huit enfants dont l'aîné, Charles Marie Raymond succéda à son père en qualité de grand bailli de Hainaut.

8. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, il prend le parti de Charles d'Autriche. Le 04.06.1706, les puissances Maritimes le nomment colonel d'un régiment de gens de pied wallons et, le 21.07. suivant, membre du Conseil d'État de Régence. N'ayant pas encore ses 18 ans accomplis, il n'assiste que plus tard aux séances du Conseil. Après la chute de Mons, il se voit conférer à titre provisoire le grand bailliage de Hainaut par lettres patentes du 09.11.1709 (lieutenant-gouverneur et capitaine-général d'une part, grand bailli d'autre part; serment devant le Conseil d'État puis, à Mons et Soignies les 12 et 19.12.). Il est nommé définitivement à ces postes par lettres patentes du 03.02.1723. En 1713, il sert dans l'armée impériale du Rhin en qualité de général de bataille. Trois ans plus tard, Charles VI le promeut lieutenant-général de ses armées et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie. Après avoir participé à la campagne de Hongrie, l'Empereur l'élève, le 02.04.1718, au rang de conseiller d'État d'épée. Tout comme J. P. E. de Merode*, marquis de Westerloo, il ne devra cependant siéger au Conseil que lors de ses séjours à Bruxelles. En 1723, il est fait général d'artillerie, et en 1732, capitaine des trabans de l'Empereur. En 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux, Léopold Philippe d'Arenberg est repris dans le Conseil d'État (sans gages; serment du 22.02.). En 1733-1734, il sert à nouveau l'armée du Rhin dans la guerre contre la France. Conseiller d'État intime actuel (dignité conférée le 17.02.1736, signification le 30.06), commandant en chef des troupes aux Pays-Bas (23 février 1737), feld-maréchal (mai 1737), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye et à Londres (1742), le duc d'Arenberg sera aussi l'un des principaux artisans de la victoire contre la France à Dettingen (1743). En 1745, il obtient le commandement de l'infanterie de l'armée de Silésie, sous les ordres de Charles de Lorraine. Le 08.10.1748, Marie-Thérèse l'établit président d'une jointe provisionnelle pour le gouvernement des Pays-Bas, installée à Ruremonde. Celle-ci demeurera en activité jusqu'au retour du gouverneur général à Bruxelles, le 23.04.1749. L'Impératrice le place également à la tête de la Jointe provisoire «au sujet du redressement des monnoyes», établie peu avant, le 12.03. de la même

année. Le duc est aussi membre de la Jointe de cabinet et président de la jointe établie pour l'administration de la justice militaire. La même année, le 16 mai, il résigne ses fonctions de gouverneur militaire du Hainaut et de la ville de Mons. Dès le 02.01.1749, Marie-Thérèse faisait état de ce désir auprès de Charles de Lorraine. L. d'Arenberg conserve néanmoins sa qualité de commandant en chef des troupes aux Pays-Bas. Le 15.12.1740, son fils aîné, Charles Marie Raymond, avait reçu des lettres patentes d'adjonction pour sa charge de grand bailli de Hainaut, à laquelle son père ne pouvait plus se consacrer comme il se devait (adjonction transformée en charge effective à sa mort, en 1754). De même, en 1749, l'Impératrice transfère au bénéfice du fils le gouvernement militaire de Mons et du Hainaut.

9. Bruxelles : Hôtel d'Egmont (1737).

Die Arenberger. Geschichte einer europäischen Dynastie, t. I, *Die Arenberger in der Eifel*, Coblence, 1987, p. 25; BN, t. I, col. 412-421 (L-P. Gachard); *De blinde hertog Louis Engelbert van Arenberg en zijn tijd*, s.l., 1996, p. 137-139, 145, 161; H. COPPENS, *op. cit.*, p. 246; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 24, 36-40, 44-45, 49, 54-55, 139 n. 5; Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE, *Archives du Palais d'Arenberg à Bruxelles. Seigneuries-Domaines, Aarschot, Bierbeek, Heverlee et Rotselaar*, Bruxelles, 1999, p. 57 n° 10 et p. 178 note 14 (Archives générales du Royaume, Inventaires des archives d'Arenberg); J. DOUXCHAMPS, *Les États [...]*, p. 9; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 48-49, 51, 55, 66, 69, 73; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 7 et 16; G.-H. GONDRY, *Mémoire historique sur les grands baillis de Hainaut*, s.l.n.d. (1884 ?), 183-186; P. JANSSENS, *De Brabantse Statenadel [...]*, p. 202; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 150; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 89; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 13, 61-62; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 5, p. 308, 311-312, 318-319 (fils) et 321; E. LALOIRE, *Généalogie de la maison princière et ducale d'Arenberg, 1547-1940*, Bruxelles, 1940, p. 23; L. LIEKENS, *op. cit.*, t. II, p. 631-633; E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien.*, Mons, 1876 p. 201-202; E. POULLET, *op. cit.*, p. 166; ROPBA, t. II, p. 8-9; *La Toison d'Or, op. cit.*, p. 49.

Conseil d'État :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 72.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Conseiller d'État intime actuel : CAPB 323, f° 77.
Jointe provisionnelle pour le gouvernement des Pays-Bas : installation : CAPB 333, p. 203; CAPB 702, p. 390-391.
Jointe pour la justice militaire : SEG 1863.
Grand bailli de Hainaut :
- nomination (définitive) : CAPB 320, f° 12; CAPB 701, f° 144v°-146.
- gages : CAPB 320, f° 40.
- adjonction pour son fils : CAPB 702, p. 10-20.

Capitaine général de Hainaut :
- nomination (définitive) : CAPB 701, f° 143-144.
- nomination de son fils (1749) : CAPB 703, p. 7-10.

Portrait : BI, n° 4004; *De blinde hertog, op. cit.* ci-dessus, p. 139; *Die Arenberger, op. cit.* ci-dessus, p. 25; L. LIEKENS, *op. cit.*, t. II, p. 630.

ARNOULD (Christophe d')

1. Luxembourg, 02.08.1658.
2. Luxembourg, 30.01.1746.

3. Chevalier puis baron par lettres patentes du 26.12.1716. Seigneur de Keyll, Rumelange (cf. l'épitaphe, et non Bubange comme l'indiquent erronément les lettres patentes du 26.12.1716), Meisenbourg et Bubourg.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Luxembourg.

6. Fils de Jean Prosper (Luxembourg 1604-1704), avocat (17.04.1635), conseiller ordinaire (26.10.1648), substitut du procureur général du Conseil de Luxembourg (28.10.1669), puis président de ce conseil, et de Marguerite Sibyle de Busbach. Le couple eut trois enfants, Charles Guillaume (bapt. le 21.02.1653, décédé à Luxembourg le 31.10.1723), capitaine de cavalerie, Christophe et Nicolas, capitaine de cavalerie. Christophe épousa le 10.12.1694 Anne Barbe de Baillet de La Tour, dame de Bubange (décédée le 08.07.1724), fille de Maximilien Antoine et d'Anne Marie Coenen. De cette union, naquit une fille, Barbe Marie Françoise Xavière (née le 01.10.1695, décédée le 20.12.1754). Elle convola (contrat du 15.07.1713) avec Charles Ferdinand Eugène de Custine, comte de Wiltz (mort le 21.11.1758), d'où postérité. Le 09.06.1752, elle épousa en secondes noces Lothaire Frédéric, baron Mohr de Wald, colonel au régiment de Lamarck.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1680).

8. Christophe d'Arnould se prétendait avocat depuis 1680, mais, selon le Conseil de Luxembourg, il s'agissait là d'une usurpation de titre. Il devient président-adjoint du Conseil de Luxembourg le 05.06.1694 et enfin président en 1699, lorsque son beau-père est promu à la tête du Grand Conseil à Malines. Christophe d'Arnould fut aussi garde des chartes du duché (23.07.1721). Son père avait acheté à Louis XIV, pour une somme de 20.000 livres, sa charge de président du Conseil de Luxembourg. Il l'en avait fait doter, en survivance, quoique celui-ci n'eut jamais été avocat ni conseiller. Il y avait eu là «surprise et collusion». En effet, les lettres de provision du souverain français (29.07.1693) déféraient la présidence à Jean d'Arnould, nommé en son temps par le roi d'Espagne. La charge ne devait donc passer à Christophe qu'au décès de son père. Le bruit s'étant répandu que la France serait contrainte de restituer le Luxembourg, Christophe d'Arnould obtint, par l'intermédiaire du subdélégué de l'intendant de Metz, Jean (Baptiste) Mahieu, des lettres de provision de Louis XIV (05.06.1694) lui accordant l'office héréditaire de président de Luxembourg, charge toujours détenue par son père. Ce dernier donna sa démission, mais sous réserve de conserver la survivance de la charge. De nouvelles patentes (même date) lui concédèrent le droit de continuer la présidence, malgré la résignation faite en faveur de son fils. Ces décisions suscitèrent l'opposition d'une partie du Conseil. En 1698, l'assemblée adressa des représentations en ce sens à Charles II. d'Arnould invoqua cependant les clauses du traité de Ryswyck, qui garantissait le maintien en charge de tous ceux qui se trouvaient pourvus d'un office.
En 1718, Christophe d'Arnould avait été proposé pour un siège de conseiller de robe au Conseil d'État. Le 10.06.1710, il avait prêté le serment de conseiller honoraire de ce Conseil.
En mars 1741, alléguant son grand âge, il demande à pouvoir démissionner. Cependant, l'Impératrice préfère le maintenir en poste tout en lui adjoignant, avec droit de succession, F. A. E. de Heyden. Celui-ci, bien que non licencié ès droits, l'emporte sur un autre candidat, le comte de Baillet*, fils du défunt chef-président du Conseil privé et neveu du démissionnaire.

AN, 1860, p. 313-314; N. DE SCHAETZEN, *Étude sur l'histoire du Conseil de Luxembourg à l'époque moderne*, s.l., 1956, p. XXXVIII-XXXIX (UCL, mémoire de licence inédit); J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 59; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 154; J. LEFÈVRE 1, p. 61; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 3, *passim*; A. NEŸEN, *op. cit.*, t. I, p. 28-30; R. PETIT, *op. cit.*, p. 160-162; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 298; P. SPANG, *op. cit.*, p. 247; R. WARLOMONT, «Le conseil provincial de justice de Luxembourg de 1531 à 1795», dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. XV, 1958, p. 123.

Titre de baron : CAPB 769, f° 184; CC 160, f° 253v°.
Études universitaires : UL 279, f° 19v°.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 8, f° 11v°.
Conseil d'État : conseiller honoraire : CAPB 710, f° 32v°; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 69-71.

ARRAZOLA DE OÑATE (Jean Philippe DE)
1. Bruxelles, bapt. 04.02.1660.
2. Bruxelles, 29.12.1729 (enterrement).

3. Seigneur de Goumont (Braine-l'Alleud).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils de Jean Jacques (Bruxelles, 25.07.1615-Bruxelles, 25.09.1688), chevalier (1661), secrétaire particulier de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, maître à la Chambre des comptes de Brabant (1649), conseiller au Conseil des finances (1654), surintendant de Hainaut, et de sa seconde épouse, Anne Isabelle de Renialme, dite de Cordes (Wichelen, 05.04.1636-Lierre, après 1697), dame de Goumont, fille de Jean Charles, seigneur de Wichelen, et d'Isabelle de Robiano. Le 23.02.1691, il épouse Françoise Virginie de Ryckewaert (27.04.1664-12.09.1746), fille de Philippe, seigneur de Tiberchamps, d'Huldenberg, etc., vice-chancelier de Brabant, et de Florence Virginie Wivine de Landas. Ils eurent huit enfants : Philippe Joseph; Jean André (13.03.1712-28.01.1791); Anne Isabelle; Anne Marie Josèphe (morte à Bruxelles le 26.01.1791); Marie Jeanne Baltine; Gratine Thérèse; Thérèse Jacqueline, prévôte du couvent noble de Saint-Gerlac (Fauquemont); Catherine Alexandrine Thérèse (née à Braine-l'Alleud le 12.12.1696), épouse de Pierre Albert, baron de Piermans, fils de Corneille Albert, secrétaire du Conseil d'État, et de Régine Beatrix de Fierlant.

7. Licencié dans les deux droits.

8. Il fut nommé auditeur à la Chambre des comptes de Brabant, à titre du Luxembourg (patentes du 11.08.1676), maître extraordinaire à la même Chambre le 11.03.1677 et intendant de la vénerie royale. Absent de la Chambre unifiée installée en 1702, J. Ph. de Arrazola de Oñate récupère ses fonctions le 01.09.1706, lors du rétablissement de la Chambre de Brabant (serment le 13.09.1706). En 1726, il est le plus ancien conseiller-maître en exercice. Il est candidat à la présidence de la Chambre des comptes et recueille l'avis favorable du Conseil privé. L'année suivante, ses collègues le proposent également, en vain. Vienne leur fait signifier qu'ils attendent d'être consultés avant d'intervenir. L'Empereur désapprouve leur démarche car ils auraient dû adresser leur représentation à la gouvernante générale, Marie-Élisabeth.
Il ne faut pas confondre le personnage avec Jean François (1659-21.04.1714), licencié dans les deux droits, auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes à Bruges. Celui-ci est le fils naturel de Michel Jérôme (Bruxelles, 19.02.1619-Bruxelles, 1688), lors de son décès le plus ancien conseiller-maître ordinaire à la même Chambre. Il est légitimé en 1670. Confirmation lui en est donnée par acte du 20.06.1686 ou du 08.09.1687, selon les sources. Il devient auditeur surnuméraire par lettres patentes du 17.11.1676 (serment le 24 novembre). Il entre en fonction le 04.03.1679. Dans une requête du 24.10.1708, il souligne qu'il est «à présent en rang et en séance le premier et le plus ancien des cinq auditeurs ordinaires du nombre ancien». Il sollicite une «mercède» de conseiller-maître aux honneurs «avec rétention de son estat de premier maître ordinaire du nombre ancien». Il réintroduit sa demande le 16.10.1710. Il ne manifeste guère d'assiduité dans le travail. Le 21.05.1711, ordre lui est donné de fréquenter la Chambre sous peine de suspension. Ses absences ne font alors qu'empirer. Son armoire est ouverte pour prendre les dossiers à répartir entre ses collègues. Le conseiller-maître Charles Cobrisse*, faisant alors fonction de président en qualité de plus ancien, dresse l'inventaire du contenu. Il est victime d'injures et d'insolences de la part de Arrazola. Celui-ci est suspendu pour six

mois le 29.07.1711. Fin janvier 1712, Arrazola sollicite sa réintégration. Elle lui est accordée en février au prix d'excuses, de l'engagement de fréquenter la Chambre avec assiduité et de s'abstenir de visiter les cabarets. Il meurt le 21.04.1714.

9. Bruxelles : Marché-au-bois (1719).

ACCB, t. III, p. 861; AN, 1853, p. 41-42, 45-46; J.F.A.F. AZEVEDO COUTIÑO Y BERNAL, *[...] Van der Noot*, p. 149; DUMON, op. cit., t. II, p. 126-127; *Miroir*, t. I, p. 684 et 689-690; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 50; t. III, p. 1549-1550; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. III, p. 223-224; J. LEFÈVRE 1, p. 109; ROPBA, t. II, p. 21; A. VANDENBULCKE, *Les Chambres des comptes [...]*, p. 31-33; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 210; ID. *Répertoire [...]*, p. 19-21 et 158.

Chambre des comptes :
- nomination (1677 et 1706) : CE 188; CERég., 258; CC, cartons, 1ère série, 396; papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- candidature à la présidence (Brabant) : CAPB 321, f° 66; CF 2209 (décret au CF, 17.12.1727); CP reg. 349, f° 77-80; SEF 914, f° 26 r°-v°.

Décès : CC 752; AVB, reg. par., n° 162, f° 239v°; *ibid.*, n° 159, f° 14v° (Anne Isabelle); *ibid.*, n° 459, f° 5v° (Anne Marie Josèphe).
Jean François : CC 921, f° 282-283, 285; CC, cartons, 1ère série, 379/2.

ASSCHE (François Joseph van)
1. Bruxelles, bapt. 27.03.1701.

3. Seigneur d'Overhespen, Nederhespen, etc. Il fut admis en 1725 dans le lignage bruxellois de t'Serroelofs.

4. Conseiller de Brabant, puis conseiller d'État de robe.

6. Fils de Norbert François Charles, bourgmestre de Bruxelles, surintendant du canal, et d'Anne Catherine Maurissens. Célibataire.

7. Immatriculé en 1720-1721 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1723).

8. Avocat au Conseil de Brabant et échevin de la ville de Bruxelles, il est nommé conseiller au Conseil de Brabant le 13.03.1738. À ce titre, il participe en mars et avril 1756 aux séances de la Jointe «pour examiner si et quels arrangements il y auroit à prendre pour parvenir à extirper la mendicité et établir un hôpital général à Bruxelles». F. J. van Assche était aussi vice-lieutenant à la Cour féodale de Brabant (1762). En 1763, il est proposé pour la Chancellerie : Il «est aimé de ses collègues et d'un génie au-dessus du médiocre». En 1788, la suppression du Conseil de Brabant le conduit à la jubilarisation (27.10.) et à la dignité de conseiller d'État de longue robe (13.12.1788).

ACCB, IV, p. 1049-1050; AN, 1874, p. 59; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 369-370; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 91 et 92; J. NAUWELAERS, t. II, p. 362; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 57.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 393, n° 43; UL 282, f° 23.
Jointe : États de Brabant, carton 464.
Conseiller d'État : CAPB 709, p. 228 (nomination).

AUBERTIN (Jean François d')
2. Bruxelles, 23.09.1752.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Il épouse à Bruxelles, le 29.05.1736, dans la chapelle de la gouvernante générale, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, Marie Josèphe de Winckelbauer, «fille de chambre» de celle-ci. À la mort de son époux, la veuve fait valoir, dans l'espoir d'obtenir une pension, que «par trop de bonne foi, [il] auroit essuyé des banqueroutes considérables en prêtant son argent à des gens de conditions, et que par l'achat d'une maison faite et bâtie à demi au moment de sa mort, elle se trouveroit dans un état fort sobre, accablée de dettes, et absolument sans ressources pour pouvoir vivre avec la décence requise pour le caractère de son feu mari [...] en considération de 24 ans de service de ce dernier».

8. Le 04.10.1731, il est nommé auditeur ordinaire surnuméraire à la Chambre des comptes (dép. de Flandre; achat de la charge pour 10.000 fl., don gratuit de 25.000 fl.; demi-gages avec promesse des pleins gages en cas de vacance d'un poste; médianate de 400 fl.). Le 02.03.1734, le comte de Harrach dénonce le fait que la gouvernante générale songe à confier la charge de receveur général à d'Aubertin. Compte tenu des sommes déjà versées par celui-ci, son offre n'est inférieure que de 15.000 fl. par rapport aux autres candidats. Marie-Élisabeth les lui donnerait «pour dot d'une femme de chambre [M. J. de Winkelbauer] qui, ce qui est à remarquer, n'est pas encore 15 mois au service de S.A.S», relève le comte. Le 27.12.1735, dans une lettre au marquis de Rialp, le même se plaint que la gouvernante générale ait fait rendre à d'Aubertin les 10.000 fl. qu'il avait donnés pour obtenir son office à la Chambre des comptes. En 1736, l'auditeur réformé souhaite reprendre du service «sans demander pour cela aucune augmentation d'appointemens, mais uniquement dans la vue de ne pas jouir de ses demis gages [...] et de pouvoir en même tems se qualifier de plus en plus, pour être en état de servir utilement et avec distinction». Il obtient satisfaction le 16 septembre de la même année, sans devoir payer une finance quelconque. Le 16.06.1738 (serment le 28.06.), il est promu conseiller-maître actuel (dép. Bt., à titre de Luxembourg; gages de 3.000 fl.). Deux mois plus tard, le 16.08, il obtient une promotion analogue pour le département de Flandre (gages inchangés). Il est décrit en 1743 comme «très petit travailleur et fort sujet à l'erreur de calcul». En 1749, le président de Witt* le juge ainsi : «quoique plein de bonne volonté et fort honnête homme, [il] n'est plus propre qu'aux affaires qui ne demandent pas beaucoup d'application». En 1751, il avait vainement posé sa candidature pour le poste, devenu vacant par le décès de P. de Strozzi*, de surintendant des bâtiments royaux aux Pays-Bas, mais cette charge fut supprimée. Charles de Lorraine avait émis un avis défavorable : « traité le plus favorablement du monde lorsqu'il fut réformé comme auditeur, ne compte les services qu'il a rendus à Votre Majesté que par les années de gages qu'il en a tirés, de sorte que je ne vois aucun motif de faire revivre en sa faveur un emploi de cette nature ». Par la même occasion, Aubertin sollicitait, sans plus de succès, le titre de conseiller des Finances. Il mourut en fonction.

9. Bruxelles : Montagne des Aveugles (1745); place du Sablon (1751).
P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 115-116; ID., « Ontwikkeling van politiek et instellingen [...] », p. 53.

Mariage : SEG 2274; AVB, reg. par., n° 320, f° 182v°.
Chambre des comptes :
- auditeur :
CAPB 615 (18.09.1736); CF 993, f° 137-138; CC 843, f° 207; CF 992; CF 2328 et CC 25098, f° 3 (nomination surnuméraire) et 2331; Mss divers, 2219; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
CC 843, f° 208v° (avance de 10.000 fl.).

CC 25098, f° 3 (médianate)
- conseiller-maître : CF 998, f° 30v°-32v° et 52v°-53v°; CC 383, f° 105; CC 845, f° 25 et CC 25104; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (rapport de 1749).
- activités : CC 45828.
Surintendant des bâtiments royaux : suppression de la charge : CAPB 337, p. 189; CAPB 400 (30.01.1751).
Décès : CC 922, f° 63v°; enterrement : AVB, reg. par., n° 166, f° 40v°.

AUBREMEZ, dit l'aîné (Guillaume Joseph D')
1. Bruxelles, 19.12.1762.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean François Joseph, official commis aux recherches à la Chambre des comptes pendant plus de trente ans (décédé le 14.01.1777), et de Marie Dorothée Lefrancq. Le 07.01.1792, il contracte mariage à Bruxelles (Finistère), en vertu d'une dispense pontificale du 23.11.1791, avec Anne Marie Joséphine Daubremé. Son frère Charles Joseph avait sollicité vers le 20.01.1784 une place d'official surnuméraire à la Chambre des comptes.

7. Il effectue trois années d'humanités au collège des Augustins à Bruxelles. Il parle et écrit le français et le flamand.

8. Il travaille chez un négociant anglais pour y apprendre le commerce, puis il fréquente le bureau d'un avocat. Le président de Wavrans* et d'autres membres de la Chambre des comptes avaient promis à sa mère de le placer «à la première occasion» comme official. Les greffiers de la Chambre jugent ainsi le candidat : «l'écriture de cet aspirant, sans être belle, est bonne. Il est déjà fait au travail, aiant été attaché à une maison de commerce à Anvers l'espace de 5 à 6 ans. Il la quitte dans la ferme confiance d'être placé à la Chambre avec un gage qui le mette à même de secourir sa mère, pauvre et infirme. Il a fait des opérations de calcul sous les yeux de Drugman père et de Mienens père, et ceux-ci ont été très satisfaits». d'Aubremez est admis à la Chambre des comptes, le 23.10.1782, d'abord en qualité d'official surnuméraire, sans appointements. Il est employé au Bureau de la Jointe des administrations jusqu'en 1787. Le 01.02. de cette année, il est admis au serment. Locher* le juge «un excellent sujet pour le calcul, l'écriture et pour toutes les opérations relatives à la rédaction des bilans. Le Baron de Bartenstein [*] l'a employé avec le plus grand succès à monter le Bureau de la comptabilité jésuitique et il l'a toujours dirigé lorsque le premier a été à Vienne ou ailleurs». Le directeur de la Chambre des comptes le propose comme premier official. Dans la nouvelle organisation de ce bureau, d'Aubremez conserve sa charge d'official (6e département, gages de 900 fl.). Il devait partir pour Vienne pour y exercer l'emploi d'official au Bureau aulique de comptabilité (février 1787). Pour justifier son refus, il invoque son état de santé qui l'empêche de se déplacer. Il y joint une attestation du médecin Dumont. La Chambre aulique marque son accord, le 30.03., sur sa requête du 08 du même mois. L'official Meulembergh le remplacera. d'Aubremez, avec l'accord de Locher (11.09.) est même élevé au rang d'auditeur, «promotion qui servira d'encouragement [et] d'émulation à tous les employés de la Chambre», écrit Zinzendorf. En octobre et novembre 1788, d'Aubremez avait «contribué le plus par son zèle et ses connoissances à l'introduction de la nouvelle comptabilité dans le revenu des moyens courans de la Flandre occidentale» (mars 1789). En juillet 1790, de Vienne, Locher en trace le portrait suivant : «Il est le cousin du marchand de ce nom qui a été arrêté par ordre du Gouvernement avec Secrétan et Fisco. Il

est rempli de connoissances très utiles au service, mais à force d'étudier, il n'a pas le tems de corriger son langage ni sa plume. Il est du Parti démocratique et désire uniquement que le souverain daigne traiter avec eux et non avec les aristocrates. Il a manqué d'être arrêté à Bruxelles lors de l'enlèvement de Van der Mersch qu'il n'a quitté qu'un quart d'heure auparavant, et il a fait depuis quelques voyages pour voir le duc d'Arenberg, le comte Cornet de Grez [*], l'avocat Vonck etc., de manière qu'il parait qu'on pourvoit le ménager d'autant plus qu'il a de l'ambition et qu'il est sensible au moindre bien tout comme au moindre mal qui lui arrive». Au lendemain des troubles, il est réintégré à la Chambre des comptes par lettre du secrétaire d'État, le baron de Feltz*. Il sert d'intermédiaire entre celui-ci, Mercy-Argenteau et Vonck, qu'il presse de quitter Lille, pour se « rendre au pays pour coopérer au bien général ». Nommé auditeur surnuméraire (14.07.1791; gages de 1.000 fl.), il a été essentiellement affecté comme «aide» à la Commission pour les affaires d'administration et de comptabilité des États de Brabant et il n'est pas revenu à la Chambre par la suite. Durant l'occupation française de 1792-1793, il gère le Bureau d'administration et de comptabilité des Domaines. Dans son rapport, de Kulberg laisse à ses supérieurs le soin de juger la conduite de d'Aubremez : «ce que je puis dire, poursuit-il, abstraction faite de cela, c'est que ses connoissances dans les parties d'administration et de comptabilité, sa méthode et sa facilité dans le travail, en faisoient avant cet époque, un sujet bien util au service». Il le porte dès lors, dans le plan de réorganisation, à titre d'éventualité, comme dixième auditeur ordinaire effectif aux gages de 1.000 fl. d'Aubremez ne fut plus repris parmi les cadres administratifs de la Chambre sous la seconde restauration. En 1812, il est conservateur des hypothèques à Bruxelles.

9. Bruxelles : rue Royale (1792).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 171.

Curriculum vitae (1788) : CC réf. 4358.
Jointe des administrations : activités : JAS 821.
Chambre des comptes :
- aspirant : CC, cartons, 1ère série, 424/2.
- chambre réformée (official) : CC 1445, f° 18v° (nomination).
- voyage à Vienne : CCréf. 4613.
- jugement de Locher : SEG 1872; CAPB 621, D110/X1/N°1, f° 97v°-98.
- auditeur : CCréf. 4613, 4621, 4647.
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268.
- 1ère restauration : CF 8030.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517 (dossier sur la réorganisation de la Chambre des comptes, 24.12.1793-27.01.1794), p. 14 et 152-153.
- mémoire d'occupation : CC 1679.

Correspondance avec Vonck : EBU 218/3, f° 26-27, 44-47.
État civil : ABV, reg. par., 311, f° 108 (baptême); *ibid*, n° 452, f° 114 v° (mariage); *ibid.*, 171, f° 189 (décès du père).
Frère : SEG 1872.

B

BACON (Nicolas)
1. Bruxelles, bapt. 09.10.1710.
2. Bruxelles, 27.05.1779 «à 1 h. après-midi», selon une lettre du fils datée du même jour, ou 28.05.1779 et enterré le 30, selon l'acte de décès.

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Selon une généalogie introduite, entre 1791 et 1794, par Nicolas Joseph Bacon pout tenter d'obtenir le titre de comte, il serait issu « d'une des plus anciennes Maisons chevaleresques de Normandie, dont l'origine se perd dans l'antiquité des tems ». « L'année 1003, elle fleurissoit déjà en la personne d'Anchetil Bacon, chevalier seigneur de Molley Bacon, terre située dans le Baillage de Caen, proche de Bayeux, laquelle donna d'abord le nom à cette famille qui depuis a porté celui seul de Bacon ». Une branche passa en Angleterre. Ayant épuisé sa fortune pour lever des gens de guerre, pour soutenir le roi d'Angleterre, elle regagna le continent. Le bisaïeul de Nicolas, Jean-Baptiste Bacon se réfugia en France, où il fut honoré du titre de comte en 1646. Son fils Jean-Baptiste s'établit en Bavière. Il y fut élevé au rang de chambellan de l'Électeur. Il devint le père de Jean Paul (né à Ingolstadt en 1682, mort à Saint-Petersbourg en 1761), qui aurait été trésorier jusqu'en 1711 de Maximilien-Emmanuel de Bavière, puis premier conseiller de commerce du tsar Pierre le Grand (1716), conseiller d'État de l'impératrice de Russie. Il avait épousé, à Bruxelles en 1704 Anne Marie van Meerbeek, enterrée en cette ville le 10.11.1761. Elle était depuis 1736 « certificatrice des francs bourgeois d'Anvers », c'est-à-dire qu'elle délivrait les certificats aux exempts des tonlieux. Le couple donna le jour, en 1710, à Nicolas, fils unique. Le 02.12.1741, à Bruxelles, celui-ci épouse Anne Marie Adriaens (décédée à Louvain, paroisse de Sainte-Gertrude, en 1764), avec qui il eut cinq enfants : Anne Marie (bapt. 05.03.1743, vraisemblablement décédée en bas âge); Pierre Paul (bapt. 29.03.1744, probablement décédé et enterré à Bruxelles le 05.01.1747 sous le prénom de Pierre); Nicolas Joseph (bapt. 06.08.1746, décédé le 03.01.1804), aveugle depuis l'âge de neuf ans, suite à un accident alors qu'il était élève au Collège d'Enghien, écuyer, licencié ès droits de Louvain (26.05.1766), avocat au Conseil de Brabant, admis le 24.08.1767, étroitement associé aux activités commerciales de son père, reçu dans le lignage bruxellois des Sweerts le 13.06.1771, époux de Marie Anne Élisabeth, baronne de Foullon de Cambray, fille de Jacques Érard et de Marie Claire Dominique de Bibaux d'Arcin; Barbe Philippine (bapt. 28.01.1749), demeurée célibataire; Antoinette Marie Anne (bapt. 02.11.1751), épouse de l'écuyer Philippe François Joseph van Bommel. Le frère aîné de Nicolas, Charles Paul était «écrivain» à la secrétairerie du Grand maître de la Cour, Julio Visconti, et contrôleur du grand scel de S.M. en Brabant (médianate de 10 fl.). Le 14.08.1738, il succède à Pierre Swerts* comme «teneur de livres» du Conseil des finances (serment du 01.09.1738, médianate de 200 fl.).

8. Il entre au service du gouvernement des Pays-Bas à l'âge de dix-neuf ans. Il est employé sous la direction de J. H. de Crumpipen*, à l'époque où celui-ci dirigeait la secrétairerie des comtes de Visconti puis de Harrach, Grands-Maîtres de la Cour de Marie-Élisabeth. Il voyage en Allemagne et en Hollande. Après le départ de Crumpipen en Italie, Bacon fut nommé official à la Chambre des comptes de Flandre (13.09.1731; «bon pour copier»; gages de 300 fl. plus environ 310 fl. par an pour

des heures supplémentaires). Lors de la fusion des chambres des comptes en 1735, il est maintenu dans sa fonction. En 1740, il est mentionné en qualité de deuxième official (dép. Fl.; gages de 500 fl.). Cette même année, il postule vainement la place de «teneur de livres» du Conseil des finances («chargé de diriger et former les états des droits et revenus de S.M.»), laissée vacante par le décès de son aîné, Charles Paul. Pierre Joseph Van Overloop, official du Bureau de régie, lui est préféré. Durant la guerre de Succession d'Autriche, Bacon remplit la charge de receveur des États de Brabant pour la ville de Bruxelles (1745), mais conserve son poste à la Chambre des comptes. En 1753, Dupuy* le qualifie ainsi : «mauvais official qui néglige son devoir pour faire l'agent, il est en outre cela marchand en pierres». En effet, dès 1752, il avait sollicité l'autorisation du Conseil des finances pour exporter par bateau des pierres à paver destinées à la réfection des rues de Rotterdam. Quatre ans plus tard, il était toujours actif dans ce secteur. En 1757, l'*Almanach nouveau [...] ou le guide fidel de Bruxelles* lui attribue « un magazin de papier et plumes », situé « au Rivage ». Au début de cette année, il est «jubilarisé» (pension de 250 fl.). Cette mise à la retraite, à un âge relativement peu avancé, s'explique du fait de l'importance de son activité commerciale. Il est proche des milieux économiques hollandais et partisan de l'établissement d'une navigation entre Bruxelles et la Zélande, qu'il défendait déjà dans un rapport de 1753. Dès mars 1754 il élabore ses «Réflexions sur le rétablissement du commerce en général dans les Pays-Bas autrichiens». En juillet, il sollicite le rétablissement à son profit de la charge de conseiller de commerce (lettre de sollicitation du 12.07.), délaissée depuis la mort de J. E. de Castillon* en 1737. Bacon briguait donc le même titre que son père. Dans un premier temps, cet office sera toutefois accordé le 23.07. suivant à J. C. van Heurck*. Décidé à ne pas se laisser décourager, assuré de l'appui du ministre plénipotentiaire Cobenzl et de Charles de Lorraine, N. Bacon poursuit ses efforts en vue de la concrétisation de ses projets de navigation commerciale avec la Zélande. La même année, il propose à Cobenzl la création d'une «jointe ou chambre de commerce pour la généralité du Pays». Le 09.03.1758, il devient lui-même bénéficiaire de l'octroi autorisant l'activité précitée. En dépit des ordres du gouvernement, les bateliers bruxellois refusent cette même année de l'admettre dans leur métier. L'hostilité de ceux-ci, qui bloquent le passage de ses bateaux, ne lui permet de développer vraiment son trafic qu'à partir de 1760. Le 21.08.1761, Bacon est à son tour revêtu du titre de « conseiller député au fait du commerce et de la levée des droits d'entrée et de sortie » (sans gages à la charge du gouvernement, du moins au départ; ensuite 500 fl. argent courant de Brabant par partage des gages du défunt Van Heurck par décision du 03.06.1766; 800 fl. le 17.12.1769 « en considération qu'il est totalement ruiné par l'interruption de la navigation » avec la Zélande). Cette année 1761, il doit transmettre ses affaires, pour cause d'incompatibilité, à son fils âgé alors de quinze ans et à son ancien caissier («Nicolas Joseph Bacon et Guillaume Joseph Kendall en compagnie»). En 1763, à l'occasion de la réouverture du canal de Louvain, il obtient l'autorisation d'établir en cette ville le siège principal de sa navigation. Van Heurck étant toujours en fonction jusqu'à sa mort, en 1766, et quatre autres conseillers ayant été désignés entre 1765 et 1769, une certaine spécialisation s'établit. Bacon reçut plus particulièrement dans ses attributions les affaires brabançonnes. En 1765, il livre ses «Réflexions sur l'état présent du commerce, fabriques et manufactures des Païs-Bas autrichiens». Il propose au gouvernement l'établissement de «maisons de travail et de correction sous l'autorité du souverain» - les réalisations existantes dépendaient des Magistrats urbains -, pour y occuper les pauvres, les mendiants et les enfants indociles. Il prône également la création d'une faculté commerciale au sein de l'Université de Louvain. Sa pension d'official jubilarisé de la Chambre des comptes est portée à 500 fl. en 1764. En 1768, il dispose en net de 970 fl. L'année suivante, lorsque les Zélandais mettent brusquement fin aux accords qui les liaient à Bacon, celui-ci est plongé dans une situation financière délicate. L'Impératrice lui accorde, par dépêche royale du 17.12. de cette année, un supplément de gages de 800 fl. en reconnaissance de ses bienfaits pour l'économie des Pays-Bas. La même année, il présente un mémoire visant à développer le commerce avec la Russie. Entre-temps, son propre négoce

décline. La société « Nicolas Joseph Bacon et Guillaume Joseph Kendall en compagnie » végète dès 1766. Le dernier compte de navigation est de 1769. En 1775, le *Guide fidèle de Bruxelles* range encore les associés parmi les « facteurs de poissons salés et fromages ».
À partir du 01.02.1770, Nicolas Bacon perçoit un total de 1.800 fl. de gages. Son effacement coïncide avec la mort cette même année de son protecteur, le ministre plénipotentiaire Charles de Cobenzl. Le 08.10.1770, il avait sollicité en vain la place de conseiller des Finances, devenue vacante par le décès du conseiller de l'Escaille*. Le poste fut attribué à Gilbert*. Le 29.07.1771, Bacon revient à la charge auprès du plénipotentiaire : il manque au Conseil des finances «un homme entendu dans le commerce».
Dès 1765 environ, l'office de conseiller de commerce était devenu nettement moins prestigieux. Les compétences des titulaires allaient être progressivement reprises par le Conseil des finances. Selon H. Hasquin, ce dépérissement est essentiellement dû à la mise en place d'un réseau d'informateurs permanents qui présentaient l'immense avantage d'être implantés partout dans les Pays-Bas, les officiers des douanes soumis à l'autorité du Bureau de régie.
Le 27.05.1779, Nicolas Joseph Bacon annonce au gouvernement le décès de son père, survenu ce jour, et il sollicite par la même occasion de lui succéder dans la charge, quoique le Conseil des finances «soit incliné de supprimer cette place», ou «une pension suffisante pour subsister honnêtement». Il sollicite la même faveur au profit de sa sœur, également dénuée de toute fortune. Ils obtiennent un secours de 300 fl., mais Nicolas Joseph revient à la charge le 17.10.1779. Il invoque les dettes de son père et celles qu'il a dû contracter depuis la mort de celui-ci. Il réitère sa demande les 08.04. et 02.11.1781. Le 16.09. de l'année suivante, il réclame derechef le poste de son défunt père. Le 30.11.1782, finalement, il obtient, pour sa sœur et lui, une pension de 300 fl., liquidée à dater d'avril 1783.

9. Bruxelles : Au Rivage (1763); «rue Finquetstraet» (1769).

P. BONENFANT, *Le problème [...]*, p. 107; C. BRUNEEL, « Nicolas Joseph Bacon (1746-1804) », dans Figures belges de la cécité, ~~Voir~~, n° 20, mai 2000, p. 46-51; H. COPPENS, op. cit., p. 231 n. 49; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 211-212; N. DECOSTRE, *op. cit.*, p. 187; L. FRANÇOIS, P. LENDERS, Ch. VANCOPPENOLLE, *op. cit.*, p. 13 et 21; H. HASQUIN, *Les réflexions.[...]*, p. 1-14 et 24; ID., « Sur l'administration.[...] », p. 439-440; *L'intermédiaire des généalogistes*, n° 140, 1969, p. 157; J. LEFÈVRE 1, p. 277, 296 et 334; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 305-306; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p.534-535; J. PRICKEN, *Delplancq.[...]*, p. 36-37; H. VANDER LINDEN, « Un projet de création d'une Faculté commerciale au XVIIIe siècle », dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XLVIII, 1905, p. 96-106; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 34; H. VAN HOUTTE, *op. cit.*, p. 15; H.-C. VAN PARYS et F. DE CACAMP, *op. cit.*, p. 1116 n. 27 et 1125;*WNL*, t. XIV, 1779, p. 160 et t. XXV, 1785, p. 398.

Esquisse généalogique : Archives de Famille, Varia, 1971, 58/2, f° 17-18r°.
Official à la Chambre des comptes : CC, cartons, 1ère série, 424/1 et 2; CC901, f° 2v° (gages).
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
Teneur de livres :
- Requête : CF 2282.
- Médianate : CC 25104, f° 5v°.
- Candidature au Conseil des finances : SEG 2102.
Métier des bateliers : CP reg. 443, f° 91-93v°; CP reg. 448, f° 56-62 (commerce du poisson).
Projet de commerce avec la Russie : SEG 2748, f° 226-231.
Conseiller de commerce : CAPB 347, p. 65; CAPB 348, p. 271; CAPB 459 (01.06.1766); CAPB 470, D96/ad B4/1 (gages).
Réflexions sur l'état du commerce : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 188, n° 4842, 4843.
Décès : AVB, reg. par., n° 241, f° 81; SEG 1923.
Mort du père, requêtes du fils : SEG 1923-1924; CF 2480.
Enfants : AVB, reg. par., n° 469, f° 42v°, 52v°, 74, 99v°; n° 199, f° 86.
Nicolas Joseph : Archives de la famille Dansaert, 35.
Charles Paul Bacon : «écrivain» : CC 183, f° 82v°; CC 894, f° 170; CC 25100, f° 1v°.
Pierre : AVB, reg. par., n° 168, f° 2v°.

Testament de Barbara Adriaens, belle-sœur, au profit des enfants : Archives de la Famille Dansaert, 34.

BAESEN (Charles François Régis)
1. Bruxelles, bapt. 24.02.1759.
2. Bruxelles, 13.04.1818.

3. Écuyer. Seigneur de Houtain-le-Val. Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Famille originaire de Breda. Fils cadet de Corneille Joseph, naturalisé le 15.08.1735, avocat au Grand Conseil, pensionnaire de la ville de Malines, conseiller de Brabant en 1738, et de sa seconde épouse, Marie Thérèse de Casselot, fille d'Adrien Joseph, conseiller au Grand Conseil. Il a deux frères, issus du premier mariage de son père avec Anne Barbe Parduyns, de Malines, Henri Corneille Joseph (Malines, 17.03.1735-Bruxelles, 02.03.1804) et Henri Adrien (Malines, 24.01.1738-Bruxelles, 04.09.1919), ainsi qu'une sœur, Claire Isabelle Françoise (Malines, 24.01.1738-Bruxelles, 22.09.1781). Des secondes noces sont issus trois enfants, outre Charles François Régis : Cornélie Rosalie (08.03.1751-07.05.1792), Hélène Françoise Marguerite (16.10.1752-08.08.1809), Marie Madeleine Louise (20.05.1755-21.07.1777). Le 22.05.1787, Charles François Régis épouse à Houtain-le-Val Albertine Cornélie Joséphine, comtesse de Wynants (Bruxelles, bapt. 13.11.1765-04.10.1840), fille de Jean-Baptiste Goswin* et d'Isabelle Joséphine Bosschaert, nièce de Neny*. De cette union, naquirent au moins trois filles : Rosalie Isabelle (1788-04.03.1845), Georgerine Thérèse (Bruxelles, 19.09.1792-Bruxelles, 11.08.1793) et Adèle Marie Françoise (née le 22.09.1795, décédée à Bruxelles, le 04.12.1884).

7. Immatriculé comme noble le 13.01.1776 à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, entre août 1759 et février 1760).

8. Secrétaire du Cercle de Bruxelles lors de l'établissement des intendances, il entre en fonction le 09.03.1787 (1.200 fl. de gages). Ferdinand Rapédius de Berg* semble fort l'apprécier. Depuis leur suppression, il n'a cessé d'offrir ses services. Le 21.01.1791, il sollicite un emploi d'auditeur à la Chambre des comptes. Il y obtient le 14.07. suivant un tel poste à titre surnuméraire (gages de 1.000 fl. durant la première restauration; 1.600 fl. durant la seconde). Il «se distingue par son application et par le progrès qu'il fait dans le travail, surtout de la comptabilité». En 1794, il fuit vers Ruremonde, avant de gagner Düsseldorf et Dillenburg. Avec Ringler* et L'Agneau*, il est chargé, dans la deuxième moitié de l'année, d'une mission en Hollande. Ils doivent rechercher quelles abbayes y ont caché leurs objets précieux pour les soustraire à l'emprunt dit «des matières d'or et d'argent». En janvier 1795, il sollicite la dispense de se rendre dans les États héréditaires afin de demeurer à Wetzlar et de rejoindre Würzburg à la bonne saison. Son épouse regagne les Pays-Bas, en provenance de Francfort, dès le 26 vendémiaire de l'an IV (18.10.1795). En son absence, Baesen est rangé dans la quinzième classe sur seize (prêt de 1.200 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 12 fructidor de l'an V (29.08.1797), Cornélie Wynants sollicite avec succès la radiation provisoire de ce document du nom de son époux. Elle joint une lettre de celui-ci, datée du 08.07.1797, par laquelle il l'invite à solliciter la permission de rentrer. Elle y ajoute trois attestations de médecins de Francfort, de décembre 1795 et février 1796, certifiant que son mari ne peut voyager en raison de son état de santé. En l'an VII, Baesen n'est pas jugé «dangereux». Le 14.05.1802, il revendique l'amnistie accordée aux émigrés qui

se trouvent sur le territoire de la République. Il déclare à cette occasion renoncer formellement à la pension dont il jouit du gouvernement autrichien. Il est membre en 1811 du collège électoral du Département de la Dyle, en qualité de propriétaire à Houtain-le-Val, dans le canton de Genappe. L'année suivante, il est mentionné comme rentier dans le registre de la population de Bruxelles. En 1815, l'intendant de la Dyle, le baron d'Anethan, le qualifie de receveur principal des impôts indirects à Bruxelles; il lui attribue 15.000 francs de revenus annuels. Il juge ses principes politiques «modérés et sages». Il complète son jugement de la sorte : «Très galant homme, fort aimé et considéré dans la société. Il a toujours rempli avec autant de zèle que d'intelligence les différentes fonctions qui lui ont été confiées». Sous le régime hollandais, Baesen devient membre de la seconde Chambre des États généraux.

9. Bruxelles : rue aux Vents (1792).

ACCB, t. IV, p. 1053 1054; *Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811*, Bruxelles, s.d., p. 123; AN, 1856, p. 218; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 1; P. E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; G. CUMONT, *op. cit.*, p. 363; DGH, t. I, p. 105; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 10; L. P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 777 et 780; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 20; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. I, p. 271-273; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 78.

Mariage : AVB, reg. par., n° 149, f° 252v°.
Enfants : Georgerine Thérèse, décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 187.
Enregistrement des armoiries de la famille: Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, I, f° 16r°-v° (26.11.1788); Archives de Familles, Varia, 58/2, f° 2.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 26, n° 335; UL 284, f° 150v°.
Intendance : CGg 473, dossier 92; CGg 1228; SEG 1875.
Chambre des comptes :
- requête : CF 8513, 8588, 9202.
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517 (rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, 24.12.1793-27.01.1794), p. 157-158.
- activités : JAS 648.

Exil en 1794 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 59; CAPB 939 n° 148.
Retour de l'épouse : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1882.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Radiation de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638, f° 55, 102-104, et 2683; Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Amnistie : Préf. de la Dyle, reg. 1021, n° 4; portef. 1750.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 4.

BAILLENCOURT dit COURCOL (Mathieu Jean Guillaume)

1. Bruxelles, ondoyé le 23.09.1680. Bapt. à Saint-Jacques sur Coudenberg le 21.11. ou le 22 (livre de raison).
2. Bruxelles, 24.06.1745 (enterré le 26).

3. Écuyer, seigneur de Herlaer.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils d'Alexandre de Baillencourt Courcol (19.10.1623-Bruxelles, 25.12.1691 ou après 1695 selon A. Vandenbulcke), maître extraordinaire à la Chambre des comptes (1654), conseiller et receveur général des Finances, conseiller d'État, et de sa seconde épouse, Marie Isabelle de Lindicq

(22.09.1646-1703), fille de Guillaume, greffier au Conseil de Brabant, et de Marie de Sadeleer. Il épousa en premières noces à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 28.10.1704, Isabelle Antoinette l'Escornet, décédée dans la même ville le 13.01.1713, fille de Jean Pierre, seigneur de Hammes, conseiller au Conseil de Brabant, et de Laurence van Leyen. Le 19.08.1723, il se maria dans la même paroisse avec Marie Adrienne Ursule vander Stegen (née à Bruxelles le 20.05.1690), fille du comte Jean Adolphe, seigneur de Saloux, Wacherre et Sainte-Waudru, et de Marie Françoise van der Meere. Aucun enfant n'est issu de ces deux unions.

7. Il défend sa «grande dispute» à la faculté de Droit de l'Université de Louvain, en 1699, et sa «repetitio» en 1702.

8. Malade depuis plusieurs mois et menacé de mourir, Alexandre de Baillencourt achète un office de maître à la Chambre des comptes de Brabant pour un de ses enfants. Le 16.09.1680, une patente de conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant est accordée avec le nom en blanc pour un «fils de Courcol». Le 20.06.1691, Il désigne son fils Jean-Baptiste Guillaume François (Bruxelles, 10.02.1684-Bruxelles, 03.06.1714 du fait d'une noyade accidentelle) pour occuper la charge. En 1695, elle échoit, avec l'accord royal, à Mathieu Jean (serment le 23.02.; confirmation le 16.01.1696 sur la requête de sa mère), bien que celui-ci ne soit né que sept jours après la date des patentes. Cette décision entraîne une protestation des autres conseillers. Confirmation de la volonté royale est donnée le 15.03. suivant. Mathieu Jean obtient une patente de conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant le 24.09.1707 (serment le 13.10.). Le *Calendrier de la Cour* le mentionne à ce titre jusqu'en 1735. Dans sa consulte du 15.11.1727, relative au plan, jamais exécuté, d'établissement d'intendances, le Conseil des finances l'avait proposé pour le Limbourg et la Gueldre.

9. Bruxelles : «Rue du mey boom» (1719); près du Pont-neuf (1733).

H. DE BAILLIENCOURT DIT COURCOL, *La famille de Bailliencourt dit Courcol*, s.l., 1950, p. 117-122; *Calendrier de la Cour*, 1719-1735; G. DANSAERT, *Preuves [...]*, p. 123; A. DE TERNAS et P.-A. CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Généalogie de la famille Courcol dit de Baillencourt*, Tournai, 1878, p. 65; Nouvelle BN, t. IV, p. 84-85 (A. Vandenbulcke) à propos du père; A. VANDENBULCKE, *Les Chambres des comptes [...]*, p. 34-35; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 119 et 210; ID. *Répertoire [...]*, p. 24 et 158.

Baptême : AVB, reg. par., n° 306, f° 159v°.
Études universitaires : UL 674, f° 170 et 184.
Mariage : AVB, reg. par., n° 140, f° 279.
Régime espagnol : CC, cartons 1ère série, 396.
Désignation, protestation des conseillers : CC 181, f° 192-193v° et 199 r°-v°.
Conseiller-maître : CC 383, f° 34v°; Conseil d'État de Régence, 258.
Intendance : SEG 917, f° 118.
Parents : AVB, n° 202, non fol., 04.02.1697.
Décès : CC, cartons, 1ère série, 428; AVB, reg. par., n° 164, f° 145.

BAILLET (Christophe Ernest DE)

1. Château de Latour (Luxembourg), 01.09.1668.
2. Bruxelles, 03.06.1732 (enterré le 05).

3. Chevalier, puis comte (lettres patentes du 10.03.1719). Seigneur de Reckingen, Strassen et Munsbach.

4. Conseiller d'État de robe et chef-président du Conseil privé.

6. Fils de Maximilien Antoine (Vieux-Virton, 24.12.1627-Luxembourg, 1693, avant le 09.06.), avocat (04.08.1649), seigneur de Latour, Bubange, etc., conseiller au Conseil de Luxembourg (14.10.1684), receveur général des domaines du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, anobli le 01.09.1676, et d'Anne Marie Coenen, fille de Jean, receveur des aides et subsides de l'État ecclésiastique, et d'Agnès Ludling. Époux d'Anne Sophie de Martiny (de Luxembourg, décédée à Malines le 20.08.1717), fille de François, conseiller au Conseil de Luxembourg, et d'Anne Marguerite Hadamar. Le couple eut cinq enfants : François Joseph Xavier (décédé à Ruremonde en 1748), écoutète de la ville d'Anvers, margrave du Pays de Rijen en 1729, chancelier de Gueldre en 1743; Philippe, colonel, décédé en Hongrie en 1740;Marie Hyacinthe (décédé le 19.04.1765), chanoine noble de la cathédrale de Tournai; Marie Anne Antoinette, professe au couvent des dames religieuses de la Congrégation à Luxembourg (décédée en 1726); Marie Anne Emmanuelle (enterrée à Bruxelles le 15.03.1731).

7. Licencié en droit (Louvain, ?).

8. Il débute sa carrière comme conseiller au Conseil de Luxembourg (23.03.1699). Par la suite, C. E. de Baillet est appelé à occuper les mêmes fonctions au Grand Conseil (26.01.1704, serment le 31.01), dont il deviendra aussi procureur général (29.03.1706), puis président (05.08.1716). Peu avant cette dernière promotion, il avait aussi été proposé pour la charge de conseiller fiscal au Conseil privé. Il fut choisi, la même année, comme membre de la Jointe provisoire de gouvernement. Le 10.04.1718, il obtient des patentes de conseiller d'État (serment le 18.05.). Son attitude courageuse lors des émeutes populaires éclatées à Malines le 13.06.1718 lui permit, par une sollicitation habile, d'obtenir en récompense un titre comtal. Le 19.09.1725, il accède aux fonctions de chef-président du Conseil privé.

9. Bruxelles : Près du Monastère du Berlaimont (1727).

AN, 1848, p. 98; 1862, p. 295-299 et 1865, p. 98; BN, t. I, col. 643-644 (Bn. de Saint-Genois); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 432 et 446; *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 416; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1532; DGH, t. I, p.121-123; Ch. DE LA CROIX D'OGIMONT, «Quelques événements relatifs à l'origine du titre de comte accordé en 1719 à Christophe de Baillet», dans *Le Parchemin*, t. VII-VIII, 1960-1961, p. 175-181; DHB, p. 32; F. DONNET(†), «Histoire d'un titre ou le premier comte de Baillet», dans *Le Parchemin*, n° 48, 1959, p. 75-81; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 83; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 418; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p.181-182; L. KRIJNEN, *Christophe de Baillet (1668-1732) en zijn geheime raad (1725-1732) : over de werking van een centraal bestuursorgaan in de Oostenrijkse Nederlanden*, mémoire de licence de la Katholieke Universiteit Leuven; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J.-C. LOUTSCH, *op. cit.*, p. 203; N. MAJERUS, *op. cit.*, p. 613; R. PETIT, *op. cit.*, p. 195-198; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 299; P. SPANG, *op. cit.*, p. 427; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 21 et 88; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XXI.

Biographie : Mss divers 432, f° 21 et 286.
Noblesse : comte : CAPB 770, p. 161-171; Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 58-62v°.
Grand Conseil :
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 54-56; CAPB 625.
- procureur général (nomination) : GCM 4, f° 61-63v°.
- président(nomination) : GCM 4, f° 90-92v°; CAPB 316, f° 209-210; CAPB 710, f° 19; CAPB 697.

Conseil privé :
- fiscal (candidat en 1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 151.
- chef-président : CAPB 700, f° 229v°-231; CAPB 710, f° 120; CF 247; CC 950, f° 230v°-232 (nomination); CP, reg. 765, p. 61-64.

Conseil d'État : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121; CC 46017, f° 308.
Papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 2-4v°; CE 17.
Papiers de la mortuaire trouvés chez son secrétaire : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 30.
Testament de Marie Anne Antoinette : CC, cartons, 1ère série, 303/2.

Enterrement : père : AVB, reg. par., n° 418, f° 96; Marie Anne Emmanuelle, *ibid.*, f° 68v°.
Portrait : BI, n° 5884; *Catalogue de l'exposition [...] du Grand Conseil*, illustration hors-texte (émeute de Malines).

BARA (Albert Grégoire Joseph)
1. Fontaine-l'Evêque, 15.04.1739.
2. Bruxelles, 16.12.1809.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils d'Albert et de Marie Françoise Boursin. Époux de Marie Anne Thérèse Gillot, originaire d'Anvers (décédée le 15.02.1786), fille de Thomas François et de Marie Cornélie Dierksens. De cette union, naquirent un garçon et trois filles au moins, dont Catherine Alexandrine Marie Françoise (11.07.1770-1822).

7. Immatriculé le 25 janvier 1757 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Il est classé cinquante huitième sur cent trente cinq à la promotion de 1758. Licencié dans les deux droits (Louvain, 24.08.1762).

8. Avocat au Conseil de Brabant (09.12.1763), il devient cette année aussi homme de fief de la Cour féodale du comté de Hainaut. Il occupe la même fonction en Brabant dès avant 1770. Il avait été agréé, le 19.06.1765, à la Chambre suprême des douanes (Chambre de Flandre), en qualité d'avocat. Il devient conseiller (à titre étranger) près le Conseil de Brabant, le 11.04.1792. Toutefois, les États ne l'admirent pas, car Bara avait été nommé par un Conseil de Brabant illégalement composé à leurs yeux. Huys* et lui, écrit Metternich à Trauttmansdorff*, «se croient membres légaux et constitutionnels du Conseil de Brabant. [...]. L'affaire de ces trois individus, si l'on vouloit soutenir leur légalité, ramèneroit tous les embarras et tous les inconvéniens. [...] Il n'y a d'autre moyen que de se procurer de ces trois conseillers une renonciation volontaire, à laquelle une bonne pension seule pourroit les déterminer». Le ministre souligne par ailleurs «la résignation digne de ces trois sujets estimables». Il propose 3.500 ou 4.000 fl., après déduction de l'«arrha». Metternich souligne qu'il ne songe pas à eux pour le Conseil privé, car il entend ménager l'opinion publique. Trois jours plus tard, dans une autre correspondance, il poursuit : «je pense qu'un titre purement honorifique, et qui ne seroit pas au-dessous de celui dont ils jouissaient, doit leur fermer la bouche». Trauttmansdorff charge le ministre d'obtenir de leur part une démission volontaire. Par décret du 19.09.1793, Bara est appelé à la Chambre des comptes en qualité de conseiller honoraire (pension de 3.500 fl. à dater du 04.04 de la même année). Mais le 09.12., ce titre lui est retiré et remplacé par celui de conseiller de S.M. Dans son rapport relatif à la réorganisation de la Chambre des comptes, le Conseil des finances, à la fin de cette année, propose de le nommer conseiller-maître (gages de 3.000 fl. et *ad personam* de 500 fl.). Un décret du 10.05.1794 le promeut au Conseil privé. Accompagné des siens, trois filles et un garçon, il suit le gouvernement en exil. Il séjourne successivement à Ruremonde, Kaiserswerth et Erfurt, où il est encore présent en février 1796. En son absence, il est rangé dans la douzième classe sur seize (prêt de 900 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1804, il est à Bruxelles, selon Charvet*, et touche régulièrement sa pension de Vienne tout en étant chargé des affaires du duc de SaxeTeschen.

ACCB, t. IV, p. 1187-1188; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 10; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 375; R. HELLIN, *op. cit., passim*; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 188-189; J. LEFÈVRE 1, p. 43 et 430; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 13; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 284, *Promotiones [...]*, p. 25.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 246, n° 62; UL 284, f° 213v°; UL 679/2, f° 11v°.
Famille : OGHB, fonds Lejeune II, sub. Bara.
Douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Conseil de Brabant : nomination : CP, reg. 730, p. 176-182.
Chambre des comptes et conseiller de S.M. :
CC 192, f° 20r°-v° et 32v°; CC 909, f° 28; CF 85017 (rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, 24.12.1793-27.01.1794), p. 141-143.
Opinion de Metternich : CAPB 1248, D110:/ad lit. Z2/ad Nm 623/B (07.06.1793); *ibid.* ad Nm 623/C (10.06.1793); *ibid.* ad Nm 623/A (18.06.1793)
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 28; 2309, 38.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Affaires du duc de Saxe-Teschen : CAPB 1014, lettre de Charvet.
Décès : AVB, État civil, décès, 1809, acte 2924.

BARBIANO DI BELGIOJOSO (Louis Charles Marie)

1. Milan, 02.01.1728.
2. Vienne, 15.05.1801.

3. Comte. Chevalier de Malte (1743). Chambellan actuel (1756).

4. Ministre plénipotentiaire, président du Conseil du gouvernement général.

6. Fils cadet d'Antoine (créé prince d'Empire le 02.08.1769) et de Barbe Louise Élisabeth d'Adda (morte le 16.01.1769), comtesse de Bronni. Il demeura célibataire.

8. La carrière de Belgiojoso débuta dans l'armée. Il participa notamment à la Guerre de Sept ans. Rapidement toutefois il se tourna vers la diplomatie. L'Impératrice le désignera successivement comme ambassadeur à Stockholm (28.04.1764-31.10.1769) et à Londres (10.03.1770-06.08.1782). Il restera en fonction dans ce dernier poste durant douze ans. Il est élevé entre-temps au grade de général-major. Durant ces années il gagne la confiance du futur Joseph II. Le 09.05.1783, à l'heure de trouver un successeur au prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas, l'Empereur, à la suggestion du duc Albert de Saxe-Teschen, porte son choix sur Belgiojoso, qu'il avait par ailleurs appris à connaître en France en 1777. Simultanément il le nomme feld-maréchal lieutenant. Il allait trouver en sa personne un serviteur parmi les plus dévoués pour mettre en œuvre les réformes jugées nécessaires par le souverain. En 1787, Belgiojoso est placé *ex officio* à la tête du Conseil du gouvernement général. La politique menée sans le consentement des États provoque un mécontentement dans toutes les couches de la société. L'impopularité du ministre plénipotentiaire s'accroît et il devient la cible principale des opposants aux réformes de Joseph II. Le 04.06., il écrit à Kaunitz : «La défiance, pour ne pas dire l'acharnement, qui se porte contre moi, est telle que la bourgeoisie trouve même à redire que j'assiste au Conseil». Ses rapports avec les gouverneurs généraux, les archiducs Albert-Casimir et Marie-Christine, qui n'avaient que timidement approuvé les réformes, se dégradent sans cesse. Appelé à Vienne en même temps qu'eux, Belgiojoso quitte Bruxelles en hâte le 19.07.1787. Pressentant dans ce rappel le signe de la fin de son mandat, il avait déjà prudemment présenté sa démission dès le début du mois. Celle-ci est rendue publique le 21.08. Son ancien collaborateur, Faust*, est chargé de la vente de son mobilier et de la liquidation de ses affaires. Le ministre plénipotentiaire ne devait plus revenir dans les Pays-Bas. F. de Trauttmansdorff* allait lui succéder.

BN, t. II, col. 118-124 (L.-P. Gachard); A. CAUCHIE, «Le comte L.C.M. Barbiano di Belgiojoso», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXXXI, 1912, p. 147-332; H. HUBERT, *[...] Dotrenge [...], passim*; ID., *[...] ministres [...], passim*; J. LEFÈVRE, 4; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 113 et 115; NB, t. IV, col. 32-37 (J. Lefèvre); H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 7-10, 34-35, 44, 53, 83; E. VAN IMPE, *op. cit.*, p.46, 80-81, 88, 90, 97, 99-100; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 158-160.

Pamphlet : M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 396 et 402; *Description de la cavalcade [...]*, p. 12.
Portrait : ZINZENDORF, p. 312; P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 937.

BARBIER (Adrien Nicolas Joseph DE)
1. Bruxelles, 10.07.1758.
2. Vienne, 12.10.1840.

3. Baron (1816). Commandeur de l'Ordre de Saint-Étienne. Grand-Croix de l'Ordre de Léopold (Autriche).

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Laurent François et d'Anne Rose Josèphe van Robbroeck. Époux de Marie Thérèse Delplancq, fille d'Henri*, avec qui il eut quatre filles.

8. Dans une requête du 10.06.1783, il se dit attaché depuis cinq ans et demi, en qualité d'official, à la secrétairerie du ministre plénipotentiaire. Il parle et écrit le français, le flamand et l'allemand. Il sollicite la place au greffe du Conseil des finances laissée vacante par la mort de l'official Levray. Il prête serment le 14.06. (gages de 400 fl.). Reconnu pour son zèle, son assiduité et sa grande connaissance des principes de la nouvelle comptabilité (il y est employé par les secrétaires auliques Schwarzer et de Locher*, futur directeur de la Chambre des comptes réformée, depuis leur arrivée en 1783), il entre à la Chambre des comptes réformée de 1787 comme auditeur (commission du 26.04.1787; deuxième auditeur du premier bureau de comptabilité; gages de 2.100 fl., puis de 2.600 fl. par décret de la Chancellerie aulique du 29.06.1787, avec prise d'effet le 05.05.1787). Très tôt, il est pressenti pour aller travailler à Vienne, mais D. de Locher affirme qu'il est indispensable à Bruxelles. En octobre et novembre 1788, avec Siccard* et d'Aubremez*, il introduit le nouveau système de comptabilité dans la Flandre rétrocédée. Le 31.01.1789, il est envoyé à Mons pour y être employé aux ouvrages de contrôle et de comptabilité de l'administration provinciale du Hainaut. Lorsque la Révolution brabançonne éclate, c'est sans hésitation qu'il réitère sa confiance aux Autrichiens. «Il est connu de tout le monde qu'il en vouloit à tous les individus de la Chambre qui étoient patriotes» note-t-on en avril 1790 au sein des États Belgiques Unis. En juillet, de Locher donne l'avis suivant à propos de Barbier : «ses talens et son zèle sont reconnus généralement, et j'étois à même de les apprécier en détail; il a été employé dans plusieurs commissions avec distinction et nommément en Hainaut, lorsqu'on a supprimé le députation des États de cette province. Il m'a accompagné à Vienne sans autre motif que celui de s'instruire et j'étois d'intention de le proposer pour une place de conseiller et maître». Barbier gagne Luxembourg, où il arrive le 23.12. avec les 600.000 fl. dont il avait la charge. Il souhaite accompagner, à ses frais, de Locher à Vienne. Le 27.12., Barbier est nommé membre du «Comité provisoire de la Chambre des comptes», organisme chargé de traiter les affaires urgentes. À la suggestion du président de celle-ci et avec l'accord de Vienne (10.10.1791), il obtient le 28.11. suivant le titre de conseiller-maître aux honneurs et d'auditeur ordinaire (maintien des gages de 2.600 fl. au 11.07.1791). Il pourra ainsi intervenir à toutes les assemblées du conseil de la Chambre. En mars 1793, il est à Cologne avec A. de Limpens* et

Ransonnet*. Au début de 1794, il est proposé pour la sixième place de conseiller maître «[...] à cause de son mérite supérieur, de son zèle infatigable et de ses services importans» (gages de 3.000 fl. et *ad personam* de 500 fl.). Le 07.06.1794, suite à la promotion de C. J. de Bartenstein* à la vice-présidence de la Chambre des comptes, il est nommé conseiller des Finances (emprunts, dettes des finances allemandes, etc.). La débâcle de Fleurus met fin à ses fonctions. En 1793-1794, il participe aussi aux travaux du Comité central pour les dons patriotiques. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1797, A. N. J. de Barbier est appelé à intervenir au Comité de liquidation des affaires belgiques lorsque sa présence est jugée nécessaire. C'est lui, en effet, qui possédait les connaissances les plus étendues au sujet des questions financières des Pays-Bas autrichiens. Par une déclaration faite à Vienne, le 13.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare étranger à la France. Austrophile convaincu, il s'établit dans la capitale autrichienne où sa carrière se poursuivra brillamment, notamment en qualité de conseiller intime de l'Empereur et de vice-président, puis de président de la Chambre aulique des finances. Il participe, en 1815, aux tractations du Congrès de Vienne. Il réside à Paris jusqu'en 1822. Le 05.03.1828, après avoir mené les négociations pour l'Autriche, il signe la convention réglant la dette entre celle-ci et le royaume des Pays-Bas. Revenu à Vienne après une absence de treize ans, passés en mission à l'étranger, il est nommé gouverneur de la Banque nationale autrichienne en 1835. Il prend sa retraite deux ans plus tard.

9. Bruxelles : rue de Ruisbroeck (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; BN, t. I, col. 709-711 (C. Piot); *De centrale overheidsinstellingen[...]*, t. II, p. 773; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 11; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 189; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation.[...] », p. 522-526; J. LEFÈVRE 1, p. 43; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p.14; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 531; J. PRICKEN, *Delplancq.[...]*,p. 211; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 78; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux[...], passim;* C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. I, p. 152-153.

Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 68 v°- 69; D 110 XI n° 1 n° 14, f° 388; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 15.
- chambre réformée (auditeur) :
CC 1445, f° 6 (nomination) et f° 42v° (gages); CC réf. 4647, 4784, 4836.
- envoi à Mons : CCréf. 4646-4647.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33v°.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Comité provisoire : CC 191, f° 1r°-v°; CC 908, f° 1.
- auditeur (nomination : 1ère restauration) : CC 863, f° 202.
- mission à Cologne en 1793 : CF 8585.
- conseiller-maître honoraire (nomination) : CAPB 185, n° 678 et 695; CAPB 353, p. 46; CF 1012, f° 51v°; CC 863, f° 228.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517 (rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, 24.12.1793-27.01.1794, p. 140).
- activités : JAS 1020.

Séjour à Luxembourg : Jointe de Luxembourg, 298; CAPB 185, n° 6 (transfert de fonds).
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 709, p. 507-508.
- activités : CF 990-991.

Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 62.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.

BARRET (Jacques)
2. Bruxelles, 05.01.1762 (enterrement).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Père de Thomas François Joseph*, et de deux filles au moins, Marie Josèphe et Jeanne Rose.

8. Intendant du duc Léopold Philippe d'Arenberg. Le 07.11.1735, il est nommé auditeur à la Chambre des comptes récemment réformée (gages de 2.600 fl.). Il ne peut cependant fréquenter le bureau ni exercer la fonction (01.12.1735) tant que son compte, en instance d'examen devant la Chambre, ne sera pas achevé et clos. Il avait en effet été chargé en 1725 du compte de la direction des vivres et fourrages aux troupes. Le 15.11.1735, il obtient que le versement du droit de médianate, lié à sa nomination, soit suspendu jusqu'au moment de la liquidation de son premier traitement. Il s'acquitte de cette taxe de 400 fl. le 23.02.1737. Il est promu conseiller-maître ordinaire par décret de la gouvernante générale du 04.08.1740 (dép. Fl.; patentes du 08.08.; pleins gages de 3.000 fl.). Il obtient une dispense de payement de la moitié de la médianate. Le prélèvement de l'autre moitié sera étalé sur les trois premiers payements de ses gages. On le décrit comme «bon sujet et travailleur». Dans son rapport de 1749, le président de Witt* le juge «bon maître», mais ajoute : «si son âge et les trois années qu'il a été hors d'exercice ne l'avoient pas un peu dégoûté du travail». Dupuy* le considère comme un «bon officier entendu sur toutes les parties, il n'y a que son âge qui le rend un peu moins actif qu'il l'a été». En 1754, il est candidat malheureux à la fonction de conseiller député aux affaires du commerce. L'emploi est conféré à Jean Charles van Heurck*. Le 30.08.1755, il est «jubilarisé» à sa demande («en lui procurant le repos dont il a besoin dans ses vieux jours»). Il obtient une pension de 1.800 fl., «compte tenu du dérangement de ses affaires domestiques». Il est frappé d'infirmités et accablé de dettes, « pour lesquelles il auroit été si vivement poursuivi que le chagrin qu'il en avoit le minoit de jour en jour ». Certaines créances remontent à une « ancienne direction des pain et fourrages pour les trouppes de feu l'Empereur et Roy [...], qui avoit été confiée à Barret pour le compte des Finances et dans laquelle il doit avoir perdu beaucoup ». Théodore Diert*, qui recueillera une partie de ses gages, se voit astreint à payer 8.000 fl. pour l'extinction des dettes de Barret. Il doit aussi lui abandonner sa vie durant 1.400 fl. par an sur sa propre rémunération. Compte tenu des 400 fl. provenant de ses gages de conseiller maître, Barret jouira de 1.800 fl. et le nouvel auditeur de 1.200 fl. seulement. Par ordonnance du 26.01.1757, Charles de Lorraine accorde à Barret 1.050 fl. argent courant de Brabant à charge des *gastos secretos* «pour [le] tirer entièrement d'affaire [...], en considération de ses longs services et de sa fille qui ne pouvoit que souffrir de l'état peu riant de son père». Dans une lettre du 31.01.1782 à propos de Maximilien de Beelen*, de Crumpipen rappelle que Barret était notoirement connu pour insolvable. Il n'avait pas pour autant été exclu de la Chambre des comptes. L'official Drugman est commis à la curatelle de la mortuaire le 18.01.1762. Le décompte final qu'il établit laisse un solde positif de 2499 fl. 16 sols 2 deniers. Les deux filles reçoivent chacune une pension de 300 fl. À une date indéterminée, elle sollicitent une augmentation de celle-ci.

9. Bruxelles : Près de l'église du Sablon (1736); vis-à-vis de l'église du Sablon (1740); place du Sablon (1750).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; ROPBA, t. V, p. 78.

Chambre des comptes :
- auditeur : CF 996, f° 150v°; CC 844, f° 119v°; CC 895, f° 221-222v°(nomination) et 235v°; CF 2329; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- conseiller-maître :

CF 998, f° 197v°; CC 185, f° 64-65; CC 845, f° 115v° (nomination); CC 896, f° 247 et CC 25103, f° 3 et CC 25106, f° 3v°(médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
CF 998, f° 196-197 (émoluments).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (rapport de 1749).
- insolvabilité : SEG 1871.
- jubilarisation : CAPB 342, p. 201-202; CAPB 424 (16.07.1755); CF 1005, f° 78; CC 848, f° 152 et 178v°; SEG 2223, 2739 f° 5; 2740, f° 166.
- *gastos secretos* : SEG 2246, f° 151v°.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Décès : AVB, reg. par., n° 168, f° 182v°.
Comptes de la mortuaire : CC 50680, 50680 bis.
Pension accordée aux filles : CAPB 1020
Famille : SEG 2274; SEG 2276 (1).

BARRET (Thomas François Joseph)
1. Bruxelles, 17.08.1722.
2. Bruxelles, 22.08.1794.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jacques*. Il épouse Marie Adélaïde Bellanger le 22.01.1753 à Bruxelles, paroisse de Sainte-Gudule. Les témoins du mariage sont le baron de Cazier* et Henri de Crumpipen*. Le couple donna le jour à trois enfants au moins, une fille et deux fils : Marie Adélaïde Rose (bapt. à Bruxelles le 15.06.1754 (parrain : Jacques Barret*, marraine : Marie Anne van Breugel, épouse de Pierre Bellanger*). Elle convole le 27.09.1779, avec dispense du temps clos, avec Charles François Hyacinthe Ghislain de Visscher des barons de Celles, échevin de Bruxelles. Pierre Victor Frédéric est baptisé à Bruxelles le 10.10.1755. Il a pour parrain Pierre Bellanger* et pour marraine Victoria de Capitolo, épouse de Jean Henri de Crumpipen*. Enfin, Henri Joseph Denis est baptisé à Bruxelles le 23.01.1758 et enterré le 29.07. de la même année.

7. Immatriculé le 17 janvier 1741 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (Louvain, 23.12.1744). Il connaît, outre le français, le flamand et l'allemand.

8. Auditeur surnuméraire (13.12.1745 pour le dép. Bt.; 26.01.1746 et serment le 01.02. pour le dép. Fl.; gages de 500 fl. progressivement augmentés; payement de la médianate de 200 fl. le 30.06.1750; attribution des demi-gages d'auditeur soit 1300 livres à dater du 01.04.). Dans son rapport de 1749, le président de Witt* se borne à émettre la remarque suivante : «l'auditeur Barret n'ayant jamais fréquenté la Chambre, on n'en peut rien dire». Selon Dupuy*, «il promet beaucoup s'il continue à travailler, mais sa santé y sera toujours un obstacle». Il devient auditeur ordinaire par décret du gouverneur général du 19.11.1752 (2.600 fl. de gages; médianate de 200 fl. acquittée le 02.12.). Barret siège dans la Jointe des terres contestées (11.01.1753), la Jointe chargée d'examiner la gestion du domaine confiée aux États de Brabant de 1740 à 1751 (10.05.1753), la Jointe du 12.05.1755 pour examiner «les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg», la Jointe pour les comptes de la ville de Mons (30.12.1758). Il est adjoint à J. L. Rapédius de Berg*, par dépêche impériale du 04.07.1757, pour officier dans l'éphémère Chambre des comptes, établie à Ruremonde, après la conquête de la Gueldre prussienne, pour y administrer les domaines, les droits d'entrée et de sortie ainsi que les subsides de ce pays. Barret est promu conseiller-maître «actuel», le 19.04.1758

(pleins gages quand les finances royales seront mieux en état). En 1759, il bénéficie, avec Moerman* et de Witt*, du partage des gages du défunt Diert*. En 1760, sur le rapport du président de Wavrans*, Kaunitz note à son sujet : « ouvrier excellent et distingué, mais depuis quatre mois sa santé est si délabrée et si affoiblie qu'excédé de langueur et d'épuisement, il a été obligé de se refuser à toute occupation, au point qu'on appréhende qu'il ne puisse plus se rétablir si tôt ». En 1761, son supérieur immédiat constate encore qu'il « est depuis deux ans dans un état d'épuisement qu'on ne compte plus le revoir à la Chambre ». À dater du 01.05.1773, il se voit attribuer, en qualité de doyen de la Chambre, outre ses gages, une pension annuelle de 700 fl. argent courant de Brabant, à charge des *gastos secretos*. En 1784, le président de Mullendorff* constate que «Barret ne jouit pas d'une santé solide, qu'il menace ruine et que la Chambre feroit une perte s'il venoit à mourir». Il est décrit comme doté d'«un caractère doux et tranquille». Il «aime le bon ordre et est rempli de zèle pour le royal service». Depuis la mort de M J. de Mullendorff*, en mai 1785, il dirige la Chambre, comme il l'avait déjà fait «pendant les infirmités» de L. F. J. de Wavrans*. En 1782, il avait même été question de l'en nommer vice-président. Quatre ans plus tard, lorsqu'il s'agit de composer la Chambre réformée, D. de Locher* pense que «son âge avancé et sa santé peu solide ne permettent pas d'envisager qu'il puisse s'acquitter de la direction d'un département. Il travaille encore sur l'ancien [...], la nouvelle comptabilité lui poserait, très certainement, de gros problèmes d'application». Il est donc jubilarisé (dépêche du 07.01.1787; pleins gages de 3.700 fl.). Le 29.12.1789, il présente requête «avec offre de ses services au nouveau pouvoir», «suppliant que sa pension de retraite soit continuée». Il revient à la charge le 22.02.1790.

9. Bruxelles : Près du Sablon (1746); Place du Sablon (1752); près de l'église du Sablon (1753); près de la Chancellerie (1756); rue des 12 Apôtres (1763); rue de la Paille (1774).

L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 75; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 43; J. LEFÈVRE 1, p. 358; *WNL*, t. XV, 1780, p. 154.

État civil : baptême : AVB, reg. par., n° 194, f° 114v°; mariage : *ibid.*, n° 146, f° 35 v°; décès : *ibid.*, n° 176, f° 36.
Famille : AVB, reg. par., n° 112, f° 167 et 211v°; n° 113, f° 55; n° 167, f° 131; n° 321, f° 142v°-143r°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 74, n° 54; UL 283, f° 126.
Connaissance des langues : CC 898, f° 220.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 332, p. 40-41; CF 1001, f° 42-43v°; CC 383, f° 121; CC 846, f° 136v°; CC 922, f° 59v°-60; CC 25111 ; CC 25112; CC 25116, f° 4; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination surnuméraire).
CAPB 333, p. 323-324; CAPB 387, D23 ad C/2; CC 845 bis, f° 220 (demande 1/2 gages d'ordinaire); CC 384, f° 405v°-406. CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 88v°; CC 898, f° 46 (pleins gages); CC 25118, f° 3v°; SEG 1860 (rapport de 1749).
- Gueldre : CAPB 344, p. 76-85; CC, cartons, 1ère série, 284; *ibid.*, 428 (commission du 26.01.1746).
- conseiller-maître : CAPB 344, p. 171; CAPB 440 (19.02.1758); CF 1007, f° 124v°; CC 849, f° 240v°; SEG 2223 (nomination); CAPB 345, p. 47; CAPB 444, 18.06.1759 (gages); CAPB 350, p. 150-152; SEG 1870; SEG 2253, f° 112 (pension *GS*); CAPB 447 (31.07.1760) et CAPB 450, 19.01.1762 (état de santé); CF 2480 (pension *ad personam* 1783).
- caractère : SEG 1871.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 60v°; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 377; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 25.
- activités : JAS 619, 913, 919, 940, 960.
- jubilarisation : CCréf 4645; CC 907, f° 172.
Jointes : SEG 1863,1864.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Révolution : EBU, 5, f° 57.

BARTENSTEIN (Christophe Innocent DE)
1. ?, 28.07.1731.
2. Bruxelles, 12.06.1761 (enterré le 15).

3. Baron.

4. Conseiller des Finances.

5. D'origine autrichienne. Nous n'avons pas trouvé mention d'une éventuelle naturalisation.

6. Fils cadet du baron Jean Christophe (Strasbourg, 1689-Vienne, 05 ou 06.08.1767), conseiller d'État intime, vice-chancelier du *Directorium in publicis et cameralibus* de Bohême et d'Autriche, et de Maria Cordula Holler von Doblhoff. Son frère aîné, Joseph, était conseiller aulique à Vienne. Le 12.09.1756, Christophe s'unit à Bruxelles (paroisse du Finistère) à Barbe Marie Osy, fille de Jean, seigneur de Zegwaert et Palestein, dont il a quatre enfants : Thérèse Éléonore Joséphine Ghislaine (bapt. à Bruxelles le 21.06.1760, cérémonies complétées le 19.08.1761), épouse (25.05.1779) de H. de Müller*; Christophe Jean Ghislain*, Jean Christophe Joseph* et Thérèse Josèphe, enfant posthume baptisée le 19.08.1761 et décédée avant 1775.

7. Membre à titre honorifique de l'association des étudiants de la Nation germanique à l'Université de Louvain (23.05.1757).

8. Doté sans aucun doute de nombreuses qualités professionnelles, C. I. de Bartenstein n'en est pas moins l'objet d'une bienveillance toute particulière des souverains autrichiens. C'est en effet aux appels incessants de son père, pour qui Charles VI et Marie-Thérèse avaient beaucoup d'estime, qu'il doit l'extrême rapidité de son ascension au sein des organes du gouvernement des Pays-Bas. Il y entre en 1756. Le 09 juin de cette année, il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes. À ce titre, on lui assigne à titre provisoire sur les *Gastos Secretos*, une pension annuelle de 2.000 fl. (à dater du 28.04.1756, jour de la royale dépêche). Il participe aux travaux de la Jointe pour la construction des chaussées et le contrôle des investissements (01.03.1757). Dès le 23 du même mois (royale dépêche du 09.), il est promu conseiller-maître surnuméraire de cette même Chambre, avec promesse d'une place de conseiller des Finances pour l'année suivante. Ses appointements demeurent inchangés. Dès 1756, J. C. Bartenstein, le père, avait manœuvré en ce sens. Le 8 avril de cette année, il avait en effet écrit à Cobenzl que son fils était sur le point d'épouser la fille Osy, mais que le père de celle-ci souhaitait qu'avant la conclusion du mariage, le futur «put être déclaré conseiller des finances des Pays-Bas». Il signale aussi que l'Impératrice lui a permis d'en parler à Tarouca*. Avant de le faire, il prie Cobenzl d'être son interprète auprès de Charles de Lorraine et au surplus «de lui accorder sa puissante protection». Cobenzl s'acquitte de la mission. Il vante les services du père Bartenstein et «les mérites qu'Osy s'est acqui de ce gouvernement». Quant au jeune homme, il pense que «c'est une acquisition très utile», «il a un génie supérieur». Il a travaillé pour Botta puis pour Cobenzl lui-même. En le quittant, «il s'est arrêté quelques mois à Anvers pour s'appliquer aux affaires de commerce sous la direction du vieux de Winter. Il a continué la même aplication chez Jean Osy et il est depuis plusieurs mois dans le comptoir d'Andreol à Amsterdam. Ces trois négocians lui rendent le témoignage d'une conduite irréprochable et d'un progrès rare par un homme de son âge». Cobenzl rappelle encore la nécessité pour le service royal de disposer de gens qualifiés et d'étrangers. Il demande au gouverneur général de solliciter une telle grâce auprès de l'Impératrice. Charles de Lorraine agrée la proposition.

Le 01.09.1757, le jeune Bartenstein devient conseiller surnuméraire des Finances aux gages de 4.000 fl. Il est affecté au département des douanes. Il est amené à y épauler M. J. de Mullendorff*, alors greffier au même Conseil et, en outre, directeur du Bureau de régie. Sa pension sur les *gastos secretos* vient alors à cesser le 27.09. de la même année. Le 25.09.1759, sur les instances de son père et en reconnaissance des mérites de celui-ci, il est élevé aux fonctions de conseiller ordinaire (pleins gages de 5.600 fl.). Kaunitz avait estimé cette promotion prématurée : « Il n'a quasi fait que parcourir la Chambre des comptes et il est tout nouveau dans le Conseil des finances ». Affligé d'une santé médiocre, Christophe Innocent de Bartenstein meurt âgé d'un peu moins de 30 ans seulement.

9. Bruxelles : Haute rue (1757); rue de Louvain (1760).

A. VON ARNETH, «Johann Christof Bartenstein und seine Zeit», dans *Archiv für Österreichische Geschichte*, t. XLVI, 1871, p. 1-214 (père); J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE, « Les barons de Bartenstein », p.17-22; P. LENDERS, *La jointe [...] audition des comptes*, p. 77; J. WILS, *op. cit.*, p. 34; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. VI, 1775, p. 123, 129-130; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. I, p. 163-164 (père); WStLB, Portheim-Katalog.

Mariage : AVB, reg. par., n° 450, f° 261.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 343, p. 105; CAPB 431 (12.05.1756); CF 1006, f° 12v°-13v°; CC 849, f° 1 (nomination surnuméraire).
- *Gastos secretos* : SEG 2245, f° 236; SEG 2246, f° 130 et 145v°.
- conseiller-maître : CAPB 344, p. 32; CAPB 436 (06.03. et 19.03.1757); CF 1007, f° 27; CC 849, f° 114v° (nomination surnuméraire).
Jointe : SEG 1864.
Conseil des finances :
- demande du père et appui de Cobenzl : SEG 2743, f° 82-85.
- nomination surnuméraire : CAPB 704, p. 149-152; CF 1007, f° 85; CC 849, f° 182v°; SEG 2223; CAPB 344, p. 100.
- conseiller ordinaire (pleins gages) : CAPB 345, p. 66; CAPB 443 (05.09.1759).
- activités : CF 913-915.
Enfant : AVB, reg. par., n° 113, f° 125 v° et 149 v° (Thérèse Éléonore).
Décès : AVB, reg. par., n° 168, f° 149.

BARTENSTEIN (Christophe Jean Ghislain DE)
1. Bruxelles, bapt. 09.08.1757.
2. Vienne (Saint-Pierre), 17.03.1829.

3. Baron. Seigneur de Raabs, Tribuswinkel et Ulrichskirchen.

4. Conseiller des Finances, puis conseiller d'État de robe et vice-président de la Chambre des comptes.

6. Fils de Christophe Innocent*. Le 13.02.1781, il épouse à Bruxelles (Finistère) Marie Catherine Colette Scholastique Helman de Termeren (Bruxelles, 07.03.1756-Vienne, 18.12.1817), fille de Philippe Joseph Hubert, seigneur de Termeeren, Cantecroy, Mortsel, Luythagen, et de Marie Christine van Overstraeten, dame de Weldene et de Tenberghe. Sont témoins du mariage Henri de Crumpipen*, secrétaire d'État et de guerre, et François van Overstraeten*, le receveur général des finances. Le couple eut quatre filles : Marie Anne Françoise Ghislaine (bapt. 27.10.1783), Marie Ghislaine Joseph (née en 1786); Marie Ghislaine (née en 1788) et une enfant née le 03.03.1782, ondoyée par la sage-femme, décédée peu après et enterrée le 09.

7. Enregistré le 20 janvier 1774 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). L'année suivante, il est proclamé «Primus» du concours général de philosophie le 22.08. Le jour de son entrée solennelle à Bruxelles, lors des festivités organisées à cette occasion, il reçoit un cercle de brillants dans lequel a été enchâssé le portrait de l'Impératrice (coût : 1859 fl. 14 sols 5 deniers à charge de la caisse des *gastos secretos*). Licencié dans les deux droits (Louvain, 10.08.1778). Selon Kaunitz, il a également étudié à Würzburg. Sa trace n'a toutefois pas été retrouvée dans la matricule de cette université.

8. Malgré l'intervention de Marie-Thérèse dans sa nomination comme auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (commission du 28.10.1780), on est loin du favoritisme qui a entouré la carrière de son père. La preuve en est qu'il ne reçoit pas les gages attachés à sa charge : « il est très en état de se soutenir de son propre bien jusqu'à ce que, par son travail, il ait mérité des récompenses », note-t-on à Vienne. De plus, sa nomination s'étant faite en surplus du cadre prévu à la Chambre, il est affecté comme rapporteur à la Jointe des administrations et des affaires de subsides. En 1784, de Mullendorf* le propose comme auditeur à pleins gages, quoiqu'il l'estime un «sujet fort médiocre». Cette même année, il est rappelé de la Jointe à la Chambre en raison du surcroît de travail qui affecte celle-ci. En 1795, de Bartenstein fait état du fait qu'il aurait autrefois été chargé de commissions extraordinaires de confiance. Il aurait notamment été associé aux négociations avec le prince-évêque et les États de la principauté de Liège, à propos du passage et du repassage des troupes venant d'Allemagne lors des préparatifs de guerre contre la Hollande en 1785. En janvier 1787, il est adjoint à la direction générale de la police aux Pays-Bas. Conformément à ses instructions, il se rend à Vienne pour s'y instruire à ce propos. Sur ses instances, l'Empereur le dispense toutefois d'accepter la place. Il le nomme, en échange, adjoint à l'intendance de Bruxelles. À peine de Bartenstein est-il de retour aux Pays-Bas que l'emploi est supprimé. Quand la Chambre des comptes réformée s'installe en 1787, il occupe toujours sa fonction initiale, dont il est par ailleurs évincé rapidement. L'année suivante, il est désigné pour occuper un poste de secrétaire au sein du Conseil du gouvernement général (département du conseiller de Reuss*, puis attaché à la présidence). Le 01.03.1789, Trauttmansdorff* lui accorde à ce titre, à charge des *gastos secretos*, un traitement de 1.800 fl. d'Allemagne, en attendant que l'Empereur ait fixé la date initiale à partir desquels ses gages sont dus. La même année, le ministre plénipotentiaire songe à lui accorder une place de conseiller, mais la Révolution brabançonne en décide autrement. En novembre et décembre, de Bartenstein est chargé de mission en Allemagne. Il aurait notamment été envoyé dans l'Électorat de Cologne afin d'y acheter des grains pour l'approvisionnement de Luxembourg et de sa forteresse. Il lui incombait surtout de découvrir «si et quelle influence la Cour de Berlin pouvait avoir dans les affaires des Pays-Bas». Il rentre un rapport sur la question le 05.12.1789. Lorsque la Révolution éclate, il se retire avec femme et enfants à Vienne et dans ses terres en Autriche. Il ne revient qu'avec les troupes impériales. Il est alors nommé membre du Comité des finances, le 27.12.1790. Il devient également conseiller-assesseur à la Jointe des monnaies (10.05.1791) et commissaire du gouvernement à l'hôtel des monnaies de Bruxelles. Le 24.07.1791, il est désigné pour siéger au sein du «Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement». Le 21 du mois suivant, il accède à la charge de conseiller au Conseil des finances (patentes du 06.09., affaires des douanes et du commerce; pleins gages de 5.600 fl.). Cette année, il est aussi chargé de l'éducation de l'archiduc Charles, «pour la partie des finances». Le 18.02.1792, il obtient le poste de commissaire général civil (en remplacement de P. J. A. de Lannoy*). Il l'occupe jusqu'au 01.11.1793. Pour se retirer, il invoque l'altération de son état de santé, suite aux fatigues dues à cette charge. De nouveaux ennuis de ce type en 1794 l'empêchent de reprendre la tâche. En avril, il devient membre du Comité chargé de l'examen préliminaire des suppliques. Il revient au Conseil des finances (affaires de caisse) jusqu'au mois de mai. Le 11.06.1794, il est promu vice-président de la Chambre des comptes, aux

côtés du président F. A. de Kulberg*. Il prête serment quatre jours plus tard. Par la même occasion, C. J. G. de Bartenstein obtient le titre de conseiller d'État de longue robe (dépêche du 20.05.). Il participe, en outre, aux travaux du Comité central pour les dons patriotiques. À la fin de juin 1794, il suit le gouvernement en exil. Il réside à Aix-la-Chapelle où siège la Commission secrète des finances. À la dissolution de celle-ci, le 20.08.1794, il regagne Vienne. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il en est provisoirement rayé le 12 thermidor de l'an V (30.07.1797). Son épouse avait produit à l'appui de sa requête les certificats de deux médecins de la capitale autrichienne. Ceux-ci attestaient que leur patient était atteint depuis 1795 d'«affections nerveuses hémoroidales». Six jours plus tard, une requête similaire est introduite avec succès au bénéfice de l'épouse par sa sœur, Isabelle Claire Eugénie Helman. Elle étaie la requête par deux certificats de médecins viennois, en date du 07.06.1797. Ils affirment que Marie Helman, elle aussi, est continuellement attaquée, depuis le début de 1795, «d'affections nerveuses hémorroidales [et de] pertes de sang fortes et fréquentes». Elle n'a donc pu voyager pour rejoindre les départements réunis à la France. En 1803, Christophe de Bartenstein occupe à Vienne la charge de vice-président de la députation ministérielle de la Banque chargée de liquider la dette belge. Il refuse la qualité de citoyen français par une déclaration du 14.03.1803, faite également par procuration dans la capitale des anciens Pays-Bas. Il a revendu tous ses biens à Bruxelles.

9. Bruxelles : Rue du Pont-neuf (1783); rue des Longs Chariots (1792).

B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations.[...]*, p. 36; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 252; *Catalogus omnium primorum in generali et solemni Philosophiae et Artium promotione ab origine celeberrimae Univesitatis Lovaniensis [...]*, Malines, 1824, p. 87; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 773; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7 et 8; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 122; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 11; PH.-G. Graf von GUDENUS, «Descendance de Pierre-Paul Rubens», dans *Le Parchemin*, n° 136, 1968, p. 210; E. HUBERT, *[...] ministres [...]*, t. II, p. 209; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 22 et 177; J. LEFÈVRE, « Les barons de Bartenstein », p. 22 ss; ID., « La fin du régime [...] », p. 7, 13 et 14; P. LENDERS, « De Junta der Besturen [...] », p. 32; «Lettre du baron de Bartenstein au comte de Trauttmansdorff, sur les dispositions des princes allemands, et en particulier du roi de Prusse, à l'égard des événements qui se passaient dans les Pays-Bas : 5 décembre 1789», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 2ème série, t. XI, 1858, p. 403-408; *Promotiones [...]*, p. 71; H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 189; ID; *Geheime Correspondenz [...]*, p. 725; *L'Université de Louvain, 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1975, p. 143 (illustration de la médaille d'argent commémorative); G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 78; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. VI, 1775, p. 120-124, 129-132, 167-174; t. XII, 1778, p. 119; t. XVII, 1781, p. 133; WStLB, Portheim-Katalog.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 483, n° 263; UL 286, f° 48v°; UL 679/2, f° 78v°; UL 814, f° 30. «Primus » : CAPB 484 (16.09.1775); CAPB 492, D105/ad lit. C10/n° 1; SEG 2254, f° 149. Cavalcade organisée par les Augustins de Bruxelles en l'honneur du «Primus » : BR, Mss, II 443, vol. 3, f° 25-30.
Mariage : AVB, reg. par., n° 452, f° 18 v°.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 547; CAPB 709, p. 325-326; CC 863, f° 159; CF 1012, f° 36v°.
- activités : CF 983-985.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CAPB 492, D105/ad lit. C10/n° 1; CF 1010, f° 38; CC 858, f° 200v°.
- rappel : CC 904, f° 144v°.
- jugement de Mullendorf : SEG 1871.
- vice-président (nomination) : CAPB 709, p. 509-510.
Conseil du gouvernement général : SEG 2265, f° 36.
Jointe des administrations : JAS 631, 641, 1019, 1151 (activités).
Jointe des monnaies : CC 908, f° 22v°.
Comité pour l'examen des plaintes : JAS 4.
Commissaire général civil : Commissariat général civil, 10; États de Brabant, carton 284, dossier 4.
Comité des suppliques : CPA carton 58A.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 25; 2310, 44.

Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638 et 2687.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 3.
Décès d'une fille : AVB, reg. par., n° 172, f° 210v°.

BARTENSTEIN (Jean-Baptiste Ghislain Christophe Joseph DE)
1. Bruxelles, bapt. 19.01.1759.
2. Vienne, 23.05.1843.

3. Baron. Seigneur de Falkenstein, Poisbrunn.

4. Conseiller fiscal au Conseil privé.

6. Frère de Christophe Jean Ghislain*. Le 21.05.1782, il épouse Isabelle Claire Eugénie Helman de Termeeren, sa belle-sœur (née le 18.06.1759 et décédée à Vienne, le 28.03.1834), fille de Philippe Joseph Hubert, seigneur de Termeeren, Cantecroy, Mortsel, Luythagen, et de Marie-Christine van Overstraeten, dame de Weldene et de Tenberghe. Ils eurent trois enfants : François Joseph Ghislain (1783-1818), Joseph (1784-1864), Charles (1794-1847).

7. Immatriculé le 20 janvier 1774 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Il sort quatrième de la promotion dont son frère est le «Primus» en 1775. Licencié dans les deux droits (Louvain, 10.08.1778).

8. Il débute sa carrière en qualité de second conseiller pensionnaire à la ville de Bruxelles et d'avocat au Conseil de Brabant (30.11.1782). Il est nommé conseiller près la même instance le 25.11.1784 (serment le 30 suivant). Quelques années plus tard, les réformes de Joseph II entraînent notamment la suppression du tribunal suprême du duché et donc la fin des fonctions de ses membres. J. B. C. de Bartenstein est alors désigné comme secrétaire-greffier du tout nouveau, mais éphémère, Conseil souverain de Justice. Le 01.04.1787, il prend possession de ses nouvelles attributions. Il a aussi été nommé aux fonctions de commissaire-adjoint à l'intendant de Brabant, mais il ne les a jamais exercées. Son adhésion aux nouvelles institutions faillit avoir pour lui de fâcheuses conséquences, et c'est avec difficulté qu'il put reprendre sa charge au Conseil de Brabant réinstallé à la fin de 1787. L'opposition aux réformes allant grandissant, le 18.06.1789, Joseph II casse la Joyeuse Entrée et le Conseil de Brabant. Les conseillers brabançons sont transférés dans un Grand Conseil de Malines remanié. Celui-ci devait dès lors exercer le pouvoir judiciaire sur tout le territoire du duché. Ne souscrivant pas à ces extrémités, de Bartenstein et d'autres préfèrent démissionner. Il refuse cependant de prendre part à la Révolution brabançonne et de collaborer avec les États Belgiques Unis. Il ne reprend ses fonctions qu'à la restauration, à la fin de 1791, mais donne sa démission le 03.02.1792. Après s'être laissé convaincre, il accepte d'être nommé, le 12.05.1793, conseiller au Conseil privé (serment le 01.07. suivant). À ce titre, il siégea aussi aux Chambres suprêmes des douanes. Le 30.08.1793, il remplace Le Clerc* à la Chambre de Flandre. Cette même année, son nom avait été évoqué pour la Chancellerie de Brabant. Un décret du 01.04.1794 lui attribue en plus la responsabilité des causes fiscales au sein du Conseil (succession de G. J. de Limpens*). De même il le remplace à la tête du Comité établi pour l'exécution de l'édit du 05.04.1793 concernant les étrangers. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il en est provisoirement rayé le 12 thermidor de l'an V (30.07.1797) : deux médecins viennois certifient que depuis la mi-1795, il est affecté d'«un mal rhumatique de poitrine qui l'a empêché jusqu'à ce jour

d'entreprendre aucun voyage». Les autorités françaises notent qu'«il a été disgrâcié du gouvernement autrichien pour s'être opposé à l'édit qui exige des créanciers belges le doublement de leurs capitaux, à peine de perdre leurs rentes; ce fait l'a désigné comme ami des François». Il n'est pas jugé dangereux en l'an VII.

ACCB, t. IV, p. 1147-1149; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 252; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 11 (exemplaire annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 11; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 373; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 419; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 126-128; J. LEFÈVRE 4, p. 140; J. LEFÈVRE, « Les barons de Bartenstein », p. 22 ss; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 334; *Promotiones [...]*, p. 71; *WNL*, t. 6, 1775, p. 123; t. 12, 1778, p. 119; WStLB, Portheim-Katalog.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 483, n° 264; UL 286, f° 48v°; UL 679/2, f° 78v°; UL 814, f° 30.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 6.
Intendance : CGg 473, dossier 92.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 10.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 709, p. 485-486; CC 909, f° 51.
- avocat fiscal (nomination) : CF 1013, f° 5v°-6v°; CC 192, f° 52v°; CC 864, f° 202; CC 909, f° 99; CPA, carton 57A.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638, f° 3; 2683; 2687.

BAUDIER (Gaspard François)
1. Bruxelles, bapt. 04.08.1722.
2. Bruxelles, 14.11.1800.

3. Anobli par lettres patentes du 12.07.1749.

4. Conseiller d'État de robe et des Finances.

6. Fils de Charles Augustin, chef-mayeur de la Mairie de Rhode-Saint-Genèse, au quartier de Bruxelles, et de Marie Anne de Clèves, sœur d'un banquier bruxellois. Le 5 août 1749, il épouse à Bruxelles, avec dispense des trois bans, (Marie) Louise Josèphe Deudon (Bruxelles, 22.09.1720-Bruxelles, 09.04.1777), fille d'Antoine André (mort le 23.05.1748), lieutenant-veneur du duché de Brabant, et de Marie Anne Françoise de Nœufbourg (décédée le 12.12.1748), fille de Georges, receveur du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, et d'Anne Françoise de Berg. Celle-ci est la soeur de Pierre Joseph, conseiller au Grand Conseil de Malines. De cette union, cinq enfants sont nés : Marie Anne Josèphe (bapt. à Bruxelles le 04.11.1750, décédée le 02.03.1757); Josèphe Antoinette (bapt. à Bruxelles le 03.12.1751); Louis Joseph (bapt. à Bruxelles le 05.03.1753, décédé le 29.05.1754); Charles Joseph (né à Bruxelles le 12.02.1754, licencié ès droits de l'Université de Louvain le 09.01.1776, décédé à Bruxelles le 12.10.1822, enterré dans l'église de Laeken), conseiller-receveur général des domaines au quartier de Vilvorde, Tervueren et Overijse, jurisconsulte de la chambre des tonlieux, juge de la juridiction forestière, membre du Conseil de régence de la ville de Bruxelles; André Joseph (né à Bruxelles le 06.09.1756, décédé à Auderghem le 23.01.1831).

8. Dans un rapport daté du 28.04.1759, Charles de Lorraine vante les mérites du futur directeur du Bureau de régie : il « s'est constamment appliqué à acquérir des connoissances du commerce. Il s'est rendu pour cet effet à Paris où il l'a pratiqué chez l'un des premiers négociants. Il y a tellement profité qu'il a fait les fonctions de teneur de livres et qu'ensuite, il a même été chargé de la

correspondance générale de son Principal ». Outre ce séjour de quelques années dans la capitale française, Baudier a voyagé en Hollande et en Angleterre pour « se mettre au fait des maximes de ces deux nations touchant leur commerce tant interne qu'externe ainsi que leurs tarifs ». Il vit actuellement à Bruxelles. Il « a de quoi vivre », n'exerce aucun commerce, mais « se borne à faire fructifier ses fonds par pure spéculation chez l'étranger ». Baudier est nommé directeur du Bureau de régie le 15 juin 1759 (dépêches impériales des 11.04. et 22.05.; 1.050 livres de gages; médianate de 333 fl. 6 sols 8 deniers argent courant de Brabant acquittée le 18.06.; serment le 20 ou le 25.06.). Il succède à M. J. de Mullendorff*, qui peut difficilement continuer «à remplir en même tems comme il faut les devoirs d'un rapporteur des droits d'entrée et de sortie, ceux de greffier et ceux de Directeur du Bureau de la Régie desdits droits». Les aptitudes reconnues de Baudier pour le commerce et la finance, ainsi que son multilinguisme, lui vaudront une ascension rapide. Du fait du décès du baron de Bartenstein* et en dépit de la volonté de Charles de Lorraine de favoriser Gilbert*, il est promu conseiller surnuméraire au Conseil des finances par lettres patentes du 28.08.1761 (serment le 23.09.1761; demi-gages). Ceux-ci seront successivement portés à 4.000 fl. en 1764, et à 5.000 fl. (pleins gages) lors de la nomination de M. J. de Mullendorff comme président du Conseil de Hainaut en 1765. La première augmentation est proposée par Charles de Lorraine, en récompense « des services importans dans l'affaire du refus des quartiers maîtres de la ville d'Anvers de consentir au don gratuit et à l'emprunt que l'on a demandé en 1762 aux États des Provinces Belgiques pour le service de l'année 1763 ». L'enquête menée par le conseiller avait permis de découvrir une cabale et rendue possible la prise de corps de plusieurs individus par les officiers fiscaux. Finalement Anvers avait consenti. Baudier «travaille et est assez bon pour sa partie. [...] C'est un honnête homme, qui est un bon sujet et asses instruit, mais il est très froid et fort sec, même un peu brusque, cela fait qu'il n'est pas fort aimé. C'est cependant un bon sujet. Il n'écrit pas trop bien, mais il est assidu à son travail», note le gouverneur général en 1770. De 1768 à 1777, il siège, en outre, au Comité établi pour les affaires du commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques. Il représente aussi les intérêts du souverain à l'assemblée générale de la «Chambre d'Assurance» d'Anvers. Le 12.07.1783, il reçoit le titre de conseiller d'État de longue robe (serment le 31.07.1783; gages portés à 6.000 fl.). De 1781 à 1786, il fait également partie du Comité de commerce maritime. Il est «jubilarisé» par décret du 06.11. de cette dernière année. En 1791, il obtient un complément de pension de 1.500 fl. Son acte de décès le qualifie de rentier.

9. Bruxelles : Vieille Halle aux blés (1762).

AN, 1900, p.55; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 795; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 117; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; DGH; t. II, p. 40-41; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 63, n. 15; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 419; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 206; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17, 18 et 26; J. MEES, *op. cit.*, p. 6; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; ID., « Un organe [...] », p. 490; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 529; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 25; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 119; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; E.B.F.F. WITTERT VAN HOOGLAND, *op. cit.*, t. I, p. 86; *WNL*, t. XXV, 1785, p. 349.

Mariage : AVB, reg. par., n° 400, f° 22.
Anoblissement : CAPB 774, p. 356-359; CC 150, f° 381-382v°.
Portrait de Baudier : CAPB 444 (28.04.1759).
Bureau de régie :
- directeur :
CAPB 345, p. 30 (nomination envisagée) et 42.
CF 992, index 1759-1763; CAPB 345, p. 42; SEG 2223; CC 952, f° 88 (nomination).
CC 25125, f° 3 (médianate).
Conseil des finances :
- conseiller :

CAPB 705, p. 49-51; CC 850, f° 236; CAPB 346, p. 47 (nomination surnuméraire).
CAPB 346, p. 210 (gages); CAPB 453 (10.07.1764, augmentation des gages); CAPB 346, p. 278-279 (pleins gages).
- activités : CF 939-955; JAS 586-591.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 173v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173v°.
- jubilarisation : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CC 191, f° 41v°.
Conseil d'État : nomination : CAPB 709, p. 20-21; CF 1010, f° 127; CC 860, f° 57; CC 905, f° 147v°-148; SEG 1486.
Décès : AVB, État civil, décès, an IX, acte 495.
Charles Joseph : AVB, n° 2620, f° 25.

BEAUMONT (Gilles Joseph Lambert)
1. Weert, 04.07.1735.

4. Secrétaire au Conseil privé.

6. Fils de Michel et de Lucie Isabelle Françoise van de Werve.
7. Il se serait fait enregistrer le 10 avril 1753 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, ?).

8. De février 1757 à février 1759, il est deuxième secrétaire du Magistrat de Ruremonde (gages de 150 fl., la moitié des émoluments). Cobenzl le fait nommer greffier au Conseil de Gueldre, avec faculté de s'y faire suppléer par un de ses frères, et le prend à son service durant sept ans. Il a été proposé, le 10.06.1764, comme greffier adjoint du Grand Conseil. Selon Charles de Lorraine, il « a travaillé avec succès à l'arrangement des archives de la Chambre fiscale de ce Tribunal ». Le gouverneur général lui trouve « du zèle, des talens, une bonne conduite et une grande application ». En raison de la démission d'A. J. d'Obin*, Beaumont est nommé, le 13.09.1766, secrétaire de la Jointe des terres contestées (serment le 13.10. suivant; gages de 1.400 fl.; médianate de 466 fl. 13 sols 1 liard). En 1772, il pose vainement sa candidature à un siège de conseiller des Finances. Ange de Limpens* sera nommé à cette place l'année suivante. En 1781, l'activité de la Jointe ayant considérablement décru, il avait été envisagé de le transférer au bureau de la secrétairerie du Conseil privé, tout en lui laissant son titre et ses gages. Dans un rapport du 24.03.1786, Belgiojoso* note : «on lui attribue du talent et de l'esprit». L'année suivante, lors de la mise en place du Conseil du gouvernement général, Beaumont obtient le titre de secrétaire de S. M. et le poste de chef du Bureau de registrature (serment le 03.04.). Le 27.10.1789, Trauttmansdorff* avertit Joseph II qu'il l'a «jubilarisé» : «On est occupé à nettoyer un peu l'intérieur de la maison». Beaumont quitte Bruxelles le 19.03.1790 pour se rendre incognito à Bonn afin d'informer les gouverneurs généraux, «surtout sur les projets du parti démocratique. [...] Il a de l'esprit et est un furet très adroit. Je crois qu'il travaille dans de bonnes vues, quoique j'eusse d'ailleurs moins de confiance que lui dans les vues des démocrates», écrit l'archiduchesse Marie-Christine. Le 25.08.1791, il est promu secrétaire ordinaire au Conseil privé (gages de 4.200 fl.). En juin 1794, il accompagne le gouvernement en exil. On le retrouve à Ruremonde, Düsseldorf puis Würzburg, où allaient arriver les archives des Conseils d'État et privé. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1800, il est à Prague. Par une déclaration faite à Vienne ou Prague, au gré des sources, le 20.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare étranger à la France.

9. Bruxelles : rue de l'Orangerie (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 12; S. DUBOIS, *Les bornes [...]*, p. 925; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VII; J. LEFÈVRE 1, p. 344; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 553; H. SCHLITTER, *Briefe der Erzherzogin [...]*, p. 28, 284 n. 28; ID. *Geheime Correspondenz [...]*, p. 442; A. F. VAN BEURDEN, «Het Overkwartier van Gelre en Roermond onder het Oostenrijksch bestuur, 1715-1797», dans *Limburg's jaarboek*, t. XX, 1914, p. 47-48; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 79.

Baptême : Pays-Bas, Rijksarchief Limburg, Table des baptêmes de Weert.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 217, n° 2.
Jointe des terres contestées :
- nomination : CAPB 347, p. 87; CF 1008, f° 79v°-80; CC 852, f° 215; CC 900, f° 69.
- médianate : CC 25133, f° 2.
Jugement de Charles de Lorraine : CAPB 460, 10.09.1766.
Jugement de Belgiojoso : CAPB 527, rapport du 24.03.1786, annexe E.
Conseil du gouvernement général : fonction : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49; CGg 3 (liste du personnel); CGg 5, f° 2.
Conseil privé : secrétaire ordinaire : CPA, carton 57A; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 30.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 39; Préf. de la Dyle, portef. 496.

BEELEN-BERTHOLFF (Frédéric Eugène François DE)

1. Bruxelles, bapt. 29.06.1729.
2. États-Unis d'Amérique (Philadelphie ?), 1805.

3. Baron. Seigneur d'Overhem, Nedervelp, Honsem et Willebringen.

4. Greffier au Conseil des finances, puis résident de S.M. près le Congrès des États-Unis d'Amérique.

6. Fils de Jean Albert Ferdinand, conseiller de Charles VI, auditeur général des troupes aux Pays-Bas, et de sa première épouse, Marie Jeanne Catherine Charlotte de Mahieu de Warelles (enterrée à Bruxelles le 06.09.1733), fille d'Antoine Léon, chevalier, seigneur de Warelles, bourgmestre d'Ath, et de Marie Jeanne de Martin. Le 18.07.1759, il épouse à Saint-Nicolas-Waes, Jeanne Marie Thérèse Sanchez de Castro y Toledo (née dans cette ville, le 10.03.1733 et bapt. le 12), fille de François Joseph, seigneur de Villers-Perwin, Puyvelde, Velpe, Overhem, haut échevin du pays de Waes, et de Marie Catherine Philippine Antoinette de Neve. De cette union, sont nés : Thérèse Eugénie Françoise (Bruxelles, 09.08.1760-Bruxelles, 11.01.1838); Philippine Joséphine Marie (baptisée à Bruxelles le 23.01.1762); Sophie Louise (baptisée à Bruxelles, le 15.01.1767 et y enterrée le 27.10.); François Eugène (baptisé à Bruxelles le 18.02.1768), licencié dans les deux droits (Louvain, 04.07.1783), avocat au Conseil de Brabant; mort en célibat aux États-Unis d'Amérique; Constantin Antoine (baptisé à Bruxelles, le 09.06.1770, décédé aux États-Unis en 1850); Clémence Augustine Thérèse (baptisée à Bruxelles le 09.08.1771).

8. de Beelen était page du comte de Kaunitz lors des deux ambassades de celui-ci, au Congrès d'Aix-la-Chapelle et à la Cour de France. Le diplomate « l'avait emploïé avec confiance dans sa secrétairerie ». Il lui trouvait « de l'étude et du génie ». En récompense, le futur chancelier avait proposé, en 1753, de le faire nommer, à sa demande, auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes. Le nombre de ceux-ci étant jugé trop élevé, il est suggéré d'employer son protégé dans quelque secrétairerie du gouvernement. La même année, de Beelen est admis au serment de «pratiquant» au greffe du Conseil des finances. Sa tâche ne suffisant pas à l'occuper, il suit la suggestion, probablement de Cazier*, d'entreprendre méthodiquement le rangement des archives du Conseil. Sur ces entrefaites, un décret impérial prescrit de dresser la liste des départements où les

archives sont réellement en désordre. La jeune recrue présente alors son travail à Cobenzl et au Trésorier général qui lui donnent mission de poursuivre la tâche. Par dépêche royale du 11.10.1755, de Beelen est chargé, sous le contrôle de Wavrans*, de mettre de l'ordre dans les «papiers» du Conseil des finances (gratification annuelle de 1.000 fl. argent courant de Brabant, y compris les appointements dont il jouit déjà au greffe). Cobenzl l'envoie chez P.-F. de Neny*, «qui avoit arrangé avec un applaudissement général les archives du Conseil suprême», pour discuter des principes de classement. Ce dernier marque sa satisfaction et propose d'adjoindre des employés à de Beelen, «pour l'aspect méchanique de la besogne». Cependant, la distribution du travail entre les officiaux appartient aux greffiers. Neny juge dès lors plus simple de faire nommer de Beelen greffier surnuméraire ou adjoint. Comme le bruit de la promotion possible de Martin de Mullendorff* se répétait, il postule la place en renonçant à toute augmentation de gages. Le baron Antoine de Lados*, greffier en titre, est surchargé. Il ne lui est pas défavorable. Le 29.03.1759, Charles de Lorraine transmet à l'Impératrice un règlement sur la police et les fonctions des officiaux du greffe des Finances, rédigé par de Beelen et qu'il a fait publier. Il y joint, du même auteur, un projet sur les devoirs des greffiers et un plan pour l'arrangement des archives, soumis à l'avis du Conseil des finances. Cobenzl souligne que ces écrits prouvent la capacité de l'official de Beelen pour le greffe des Finances. L'intéressé rappelait plusieurs de ces rétroactes à son protecteur, Denis de Cazier, dans une lettre du 13.11.1759. Il sollicitait à nouveau son appui : «Vous avez été l'organe du premier pas que i'ai fais; si i'ai taché de légitimer vos bontés, daignez me conduire au second». Son désir fut vite exaucé : en effet, le requérant fut nommé greffier des Finances, le 09.08.1760, avec les émoluments mais sans gages, et secrétaire signant en finances deux jours plus tard. Il avait, en outre, reçu les titres de garde des chartes et de contador aux Pays-Bas. En 1764, les demi-gages lui sont octroyés. En 1768, il obtient les pleins gages (médianate de 400 fl. acquittée en deux versements, dont le premier est effectué le 13.07.1764) et des lettres patentes de secrétaire signant pour le Brabant. Cette même année, il concrétise un projet de défrichement envisagé un an plus tôt. Il signe avec le propriétaire, Nicolas Léopold de Salm-Salm, premier duc d'Hoogstraten, un contrat portant sur environ 2.160 hectares. Mais de Beelen veille à ce que l'exploitation se fasse, initialement au moins, par personne interposée. «Il ne manque pas d'esprit et il écrit assez bien, mais du reste, ce n'est pas jusqu'à présent un sujet dont on puisse se promettre quelque chose», observe Charles de Lorraine en 1770. En janvier 1772, il se voit refuser le titre de conseiller honoraire des Finances. Le 30.04.1783, les gouverneurs généraux entendent rétablir la charge de conseiller de commerce. Ils nomment de Beelen «conseiller député aux affaires du commerce et de la navigation». Plaident en sa faveur «ses services distingués et des connoissances particulières qu'il a acquises sur les productions, fabriques et manufactures de ces païs, ainsi que sur les matières relatives aux intérêts du commerce général et de la navigation». En juin, il reçoit un mandat pour se rendre aux États-Unis d'Amérique, à Philadelphie, « sous le titre de conseiller de commerce [...] en attendant qu'il puisse déploïer un caractère public ». L'official du Bureau de régie Gourland l'accompagne. La place de greffier des Finances lui est toutefois conservée ainsi que les appointements y attachés. Une somme de 24.500 fl. lui est attribuée pour couvrir les frais de voyage. Il est chargé de passer par Paris pour y rencontrer le comte Mercy, alors ambassadeur dans la capitale française, et bénéficier des conseils de celui-ci pour l'exercice de sa mission. de Beelen et ses compagnons embarquent le 25 juillet au Havre sur une frégate américaine. Ils arrivent à Philadelphie le 9 septembre. La correspondance conservée de l'envoyé du gouvernement s'étend du 25.04.1784 au 22.06.1789. Dans un rapport du 17.07.1790, le chancelier Kaunitz propose de rappeler de Beelen. Il rappelle que, dès 1784, il avait estimé la dépense engagée pour cette mission supérieure à son utilité. Il constate qu'à présent rien n'a changé : « les rapports même de Beelen, quoique sujet de mérite, indiquent assez qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Cour d'entretenir une sorte d'Accrédité en Amérique et que l'on doit abandonner aux particuliers commerçans de faire telles spéculations qu'ils croiront conformes à leurs intérêts ». Il ne paraît pas

non plus « qu'il puisse être question d'obtenir des États Unis un Traité particulier de commerce, ce qui étoit le but principal de la résidence de Beelen ». Kaunitz s'appuie par ailleurs sur les opinions semblables de H. H. de Crumpipen et des représentants de Vienne dans les Pays-Bas. Léopold II décide alors de lui retirer sa commission. Les gouverneurs généraux lui signifient cette décision par lettre du 30.07. suivant. Dans sa réponse datée du 23.02.1791 à Philadelphie, de Beelen explique que l'ordre acheminé «par le navire paquet d'Amsterdam auquel le consul de Sa Majesté à Amsterdam, Carli, l'a confié» n'est parvenu dans cette ville que le 21.01.1791. Il n'a reçu la dépêche du bureau de poste que le 17.02. Il signale aussi qu'il est accablé de «graves incommodités». Il évoque un retour possible dans un délai de quatre à cinq mois. Dans une autre lettre, écrite le 16.11. de la même année, il informe le gouvernement que son état de santé s'est empiré et qu'il n'ose plus donner de date pour son retour. Il sollicite une pension de retraite à lui verser «en Amérique jusqu'à ce qu'il soit à même de revenir». Il rappelle également que ses instructions prévoyaient «l'autorisation de développer ici près des États-Unis le caractère de ministre accrédité dans les formes ordinaires». «Frustré de cette élévation par des événemens qu'il ne m'appartient pas d'aprofondir», écrit-il, il sollicite «une marque publique de satisfaction», soit le titre de conseiller d'État soit la décoration de la croix de Saint-Étienne. Par décision impériale du 03.05.1792, il est mis à la retraite, «avec le montant des gages dont il jouit actuellement pour pension», en l'occurrence 400 guinées ou, après déduction de l'arrha, 5.493 fl. argent courant de Brabant. La liberté lui est laissée de revenir aux Pays-Bas ou de demeurer en Amérique. S'il choisit ce dernier parti, les gouverneurs généraux ont à «régler de la manière la plus convenable» le versement de sa pension de retraite. En avril 1795, celle-ci lui est toujours versée à Philadelphie. Le baron et son épouse moururent aux États-Unis.

9. Bruxelles : rue des Dominicains (1761); «Près de Salazar» (1764); «Près du Mey-boom» (1767); rue des Ursulines (1774); rue du Prévôt (1775); Haute rue (1776).

AN, 1871, p. 57-58; H. COPPENS, *op. cit.*, p. 232 n. 51; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 230-231; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1308-1310; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître; G. GUYOT, «Beelen Bertholff in de Brasschaatse heide, van Beelen tot Burlet», dans *Breesgata. Brasschaatse heemkundige Kring*, t. V, 1982, p. 5-16; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 440, n. 72; J. LEFÈVRE 1, p. 347; Dr. LENS, *op. cit.*, p. 39; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 336; A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des Archives [...] », p. 124; ID., « Que coûtait [...] », p. 531; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 146, n. 3;*Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. III, p. 284; H. SCHLITTER, *Die Berichte des ersten Agenten Österreichs in der Vereinigten Staaten von Amerika Baron de Beelen-Bertholff an die Regierung der Österreichischen Niederlande in Brüssel, 1784-1789*, Vienne, 1891 (Fontes Rerum Austriacarum [...], zweite Abteilung, Diplomataria et Acta, XLV); *WNL*, t. XXII, 1783, p. 7 (François Eugène).

Données biographiques : Archives de la famille de Spoelberch de Neufforge, 172.
Baron : Archives de Familles. Varia, versement 1972, 13, I, f° 27-29v°.
Famille : enterrement de sa mère : AVB, reg. par., n° 163, f° 77; naissance de l'épouse : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. VR 256, reg. par. de Sint-Niklaas-Waas, vol. 79, f° 2104 v°.
Page et secrétaire de Kaunitz : CAPB 412 (15.05.1753).
Archiviste : CAPB 342, p. 275-277 (1755); CAPB 345, p. 30 et 42 (1759); SEG 2744, f° 163-171; SEG 2245, f° 130.
Secrétaire de S.M. : nomination : CC 850, f° 126; CF 992, index 1759-1763; CAPB 345, p. 62; CAPB 346, p. 210.
Chambre des comptes : candidature comme auditeur : CAPB 341, p. 15-16.
Conseil des finances :
- official : CAPB 444, 29.03.1759 (projets de règlements)
- greffier :
CC 850, f° 125; CF 992 (nomination).
CAPB 346, p. 210; CAPB 347, p. 40-41; CAPB 348, p. 26; CAPB 454 (10.03.1764); CAPB 465 (18.03.1768); CC 900, f° 158 (gages).
CC 25130, f° 3v° et CC 25134, f° 2v°-3 (médianate).
HHStA, Belgien DD B, Fasz. bau 49, f° 433 (jubilarisation).
- demande du titre de conseiller honoraire : CAPB 350, p. 2-3; CAPB 478, D99/ad lit. C6/n° 10.
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174.

- correspondance : Mss divers 3717, 3744.
Conseiller de commerce :
- nomination : CAPB 512, D108/ C3/ n 18/A; CF 1010, f° 118v°-119v°; SEG 2162; CGg 1227, dossier 5; SEG 2152 (commerce avec l'Amérique, 1783-1784).
- retour : CAPB, 314, f° 2 et 6; CAPB 512, D108/C3/n° 16 et 17.
Réponse à l'ordre de revenir aux Pays-Bas : SEG 2108.
Retraite (1792) : CAPB 261, D113/ad lit. Y1/ad nm 22/A; CAPB 353, p. 112; CAPB 512, D108/C3/n° 17 et 18.
Portrait : BI, n° 1879; G. GUYOT, *op. cit.* ci-dessus, p. 7.

BEELEN-BERTHOLFF (Maximilien Jean Albert Joseph DE)
1. Bruxelles, 06.07.1738.
2. Sankt-Pölten (Basse-Autriche), 01.06.1798 (apoplexie).

3. Baron avec rétroaction pour son père (1773). Franc-maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Intendant, conseiller au Conseil du gouvernement général, commissaire général civil.

6. Demi-frère de Frédéric Eugène*, fils de Jean Albert Ferdinand, conseiller de Charles VI et auditeur général des troupes aux Pays-Bas, et de sa seconde épouse, Anne Catherine d'Ansillon (baptisée à Bruxelles le 05.11.1703, morte à Aix-la-Chapelle le 03.03.1779), fille de François, ancien bourgmestre de Bruxelles, chevalier, seigneur de la ville et franchise de Wavre, veuve en premières noces de Jean Ferdinand Jacques Ringler, conseiller fiscal de Brabant. D'après le contrat de mariage, les revenus du baron de Beelen s'élèvent à 50.000 fl. et ceux de son épouse à 27.000 fl., outre ses bijoux (évalués à 1.800 fl.). Le 09.11.1772, de Beelen épouse à Bruxelles, avec dispense de deux bans, Marie Jeanne Josèphe van Casteel (Bruxelles, 07.07.1750-Olmutz,1828 ou 1829), fille d'Adrien Dominique et de Marie Josèphe Rasch. Les témoins sont Joseph de Crumpipen*, chancelier de Brabant, et Henri de Crumpipen*, secrétaire d'État et de guerre. Le contrat de mariage, conclu à Bruxelles deux jours avant la cérémonie, prévoit que le père de la future versera une dot de 9.000 fl. de change et assurera en sus une pension annuelle de 1.000 fl. argent courant de Brabant. De cette union, naquirent huit enfants : Maximilien Adrien Dominique (bapt. à Bruxelles le 26.11.1773, décédé avant 1808), enseigne au régiment de Murray; Eugène Frédéric Albert Joseph (Bruxelles, 07.03.1775-Vienne, 27.09.1838), général major au service des armées autrichiennes; Jeanne Adélaïde (Bruxelles, 06.07.1776-avant 1808); Thérèse Joseph (Bruxelles, 18.06.1778-Nettolitz en Bohême, 05.03.1802); Marie, vivant à Vienne en 1838; Charles Bernard Joseph (baptisé à Bruxelles, le 27.07.1783); Charles Joseph (baptisé à Bruxelles le 06.04.1788); Jean Albert Joseph (Bruxelles, 21.01.1789-Bruxelles, 06.03.1789).

7. Immatriculé comme noble en 1756-1757 à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 27.11.1759). Il « possède l'allemand » et sait « assez les langues anglaise et italienne pour les emploier en affaires ».

8. En novembre 1761, sa mère remercie le secrétaire d'État et de guerre, J. H. de Crumpipen*, pour les conseils qu'il lui a donnés pour la carrière de son fils : «vous dites que le mieux que Max peut faire est de s'attacher à son étude de Droit». À l'insu du fils, le père avait imaginé d'en faire un officier. A. C. d'Ansillon annonce à J. H. de Crumpipen que son enfant sera à Bruxelles vers la fin de l'année. Il se concertera avec son protecteur sur ce qui lui convient le mieux. «Après bien de scènes

bruiantes», écrit-elle, «le Père a consentis passé quelques jours qu'il aille en pratique à Bruxelles ou Malines, parmi 200 f. qu'il lui donnera pour la première et tout au plus la seconde année».
Maximilien est d'abord avocat. Cobenzl l'appelle alors qu'il administre la principauté de Salm-Salm. Il est envoyé à Ostende en 1764 «pour y remplir des objets majeurs». Il s'agissait de «l'érection des pêches du harang et de la morruë, la construction de la chaussée sur Lille, le transit et un meilleur arrangement de la navigation interne». En cas de succès, il obtiendrait une nomination à la Chambre des comptes avec promesse de 2.600 fl. de gages. En attendant, il reçoit le titre de conseiller pensionnaire de la ville d'Ostende et de juge de l'amirauté, des domaines et des droits de douanes dans la même ville (commission du 21.11.1764, par promotion de Thomas de Grysperre*; (serment le 29.11. suivant). Il est nommé, le 09.11.1766, auditeur à la Chambre des comptes (pleins gages de 2.600 fl., sans émoluments). Il est immédiatement chargé de plusieurs commissions dans toutes les provinces. Il acquiert la même année l'office de chef-drossard du duché de Hoogstraaten (quartier d'Anvers). Le 21.03.1767, il est désigné pour prendre la direction du Comité pour le dénombrement du Luxembourg (installé dans la capitale du duché le 08.05.1767 et supprimé à Pâques 1768). Ses gages sont de 200 fl. argent de Brabant par mois. Selon de Feltz* (31 mars 1768), «Monsieur de B... est connu par sa figure hétéroclite. Son esprit est analogue à cette figure, il est violent, dur, vindicatif et rempli de goûts qu'il cherche à satisfaire à quelque prix que ce soit». Il est aussi membre et rapporteur de la Jointe des eaux (1772-1787). Avant 1776, il participe à la lutte contre l'épizootie en Brabant et Limbourg. En 1778, il est commissaire à la Commission des charges publiques du Limbourg. Il est « chargé de la rédaction du Cadastre du Limbourg, comme le sujet le plus capable de remplir cette tâche difficile ». Le 29.12.1779, il sollicite la promotion au rang de conseiller maître, à l'occasion du décès de Monnoyer* et de la retraite de Patin*. En janvier 1782, il est couvert de plus de 87.000 fl. de dettes. Il est victime d'un «défaut d'économie dans sa conduite». Le président de la Chambre des comptes rédige une note «au sujet des difficultés que les membres de cette Chambre pouvoient former de faire service avec l'auditeur de Beelen». H. H. de Crumpipen* note que « l'incriminé n'est pas «banqueroutier frauduleux ». Il ajoute : «feu le Sr de Barret [*] et feu le Sr de Champigni [Hennezel de Champigny*], tous deux de la Chambre des comptes, étoient notoirement connus pour insolvables, cependant je ne sache pas qu'on les ait exclus de ce corps». En 1784, M. J. de Mullendorff* le dépeint comme ayant «de l'esprit», et paraissant «avoir le travail aisé». Le président de la Chambre des comptes pense qu'on pourrait «en tirer quelque parti, pourvu qu'il soit conduit, car il est homme à projets, et ceux qu'il a formés n'étaient pas toujours bien réfléchis». Il poursuit : «cet auditeur s'est attiré le mépris de sa compagnie par une inconduite qui l'a couvert de dettes [...] j'ai taché de ramener le calme. Il a fait un accord avec ses créanciers et il leur paie périodiquement les sommes convenues; on attribue d'ailleurs le dérangement de ses affaires à la conduite de sa femme». de Beelen «a du côté de l'esprit et des talents, tout ce qu'il faut pour faire un bon conseiller-maître». À la fin de cette année, il est adjoint au commissaire général civil, G. A. I. Cornet de Grez*, en qualité de «commissaire de pays» (Brabant). En 1786, D. de Locher* parle d' «un des sujets les plus éclairés de la Chambre». Il possède parfaitement le français, l'allemand et le flamand. La même année, il est envoyé avec B. de Proli* à Vienne, où il arrive le 30 octobre. Au début de novembre, les deux hommes sont envoyés à Sankt-Pölten pour y fréquenter la chancellerie du capitaine de ce cercle. Ils doivent se «mettre au fait de la marche et des détails essentiels pour la direction des affaires, la forme des écritures, la division des registres». Ensuite, ils iront dans les bureaux des cercles de Draskirchen et de Korneuburg pour y découvrir les différences locales. En décembre, de Beelen rédige des «Réflexions sur l'organisation des intendances aux Pays-Bas». En 1790, il déclare avoir refusé l'intendance de Bruxelles qui lui aurait été offerte. Celle-ci a ensuite été attribuée à F. P. Rapédius de Berg* qui l'avait sollicitée. À son retour, il est nommé intendant de Tournai et du pays rétrocédé (avec titre de conseiller du Gouvernement général; gages de 5.600 fl. argent courant de Brabant). À la suppression des intendances (décret du 06.06.1787), il est chargé de

l'inspection de la pêche, navigation interne et maritime, ainsi que de la partie du commerce y relative, et de l'entretien des ports de Flandre. Il passe la plus grande partie des années 1788 et 1789 dans la région. Le 09.02. de la première, Trauttmansdorff* répond à la volonté formulée un peu plus tôt par Joseph II : «Je m'empresserai de procurer à l'exintendant Beelen un emploi qui puisse lui convenir, ainsi que V.M. a daigné me l'ordonner; mais je ne saurais dissimuler que je me trouve un peu embarrassé à ce sujet, Mr de Beelen ayant à la vérité une excellente tête, mais étant dans un état de finance extrêmement délabré et d'autant moins propre à inspirer confiance qu'on lui impute de n'être pas tout à fait net relativement à une banqueroute de près de 80.000 fl., qu'il a faite passé peu de temps. Il est d'ailleurs, à ce qu'on dit, avec un certain Jaubert et Me de Proli femme intrigante tout dévouée à Cornet de Grez [*], un des instruments dont celui-ci se sert pour inspirer de la méfiance contre le gouvernement [...] ». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Beelen serait appelé à le quitter. Le 26.10.1789, celui-ci est rappelé d'Ostende par estafette et nommé, le lendemain, commissaire général civil, en remplacement de G. A. I. Cornet de Grez. La même année, sa santé déclinante («attaques continuelles de nerfs et de gouttes») le pousse à demander sa mise à la retraite. Le 12 décembre suivant, «jour de la révolution», «il se trouvoit attaqué de la goutte». «Il a été pris dans son lit par les insurgens qui lui firent essuyer 28 jours de cachot, gardé à vue, et le retinrent en prison pendant onze mois et demi». Durant son incarcération à Bruxelles, chez les Petits Carmes d'abord puis chez les Alexiens, il adresse de nombreux recours en vue d'obtenir son élargissement. Il invoque la nécessité de s'occuper de ses affaires, sa situation de famille : son épouse est réfugiée à Liège avec un enfant, deux filles sont en pension à Mannheim, un garçon à Lille, un autre de 16 ans est livré à lui-même dans la capitale, un dernier enfant est en nourrice à la campagne. Son action au gouvernement a été mesurée, affirme-t-il : «quoique je n'aie jamais eu de voix délibérative au Conseil ni été appellé dans ces jointes où on forgeoit des fers à la patrie, j'ay saisi toutes les occasions possibles pour combattre un sistème qui loin de faire la gloire du maître, ne pouvoit tendre qu'à sa propre destruction avec celle de la prospérité publique». En cas de libération, il offre de se retirer chez son ami Cornet de Grez. En 1791, de Beelen sollicite à nouveau sa mise à la retraite. Il est «jubilarisé» le 1er juillet de cette année. Une pension de 4.200 fl. lui est attribuée. En avril et août 1794 et 1795, il réside à Düsseldorf et Kaiserswerth d'où il écrit à ses maîtres viennois. Il est parti de Bruxelles « sans réserve ». « Je perds 150 louis de revenu du côté de mon épouse et 150 louis de revenu de mes biens patrimoniaux dans le Limbourg », écrit-il. Du fait de son absence, il compromet aussi ses droits à la succession de sa belle-mère, presque octogénaire, qu'il estime à plus de 200.000 fl. Malade, il ne peut songer à gagner l'Autriche. Il prépare un mémoire sur le développement de l'agriculture en Hongrie. Dans une lettre du 22.09.1795, le baron de Müller* l'éconduit de toutes ses demandes. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), de Beelen est porté sur la liste des émigrés. Il en est provisoirement rayé le 12 thermidor de l'an V (30.07.1797) : son épouse, certificats de deux médecins viennois à l'appui, avait invoqué le fait qu'il «était empêché de se mettre en voyage», étant «attaqué d'une goutte rentrée» provoquant des vertiges. En effet, en juin 1796, sur le conseil de la Faculté, il s'était rendu à Vienne et à Baden pour cause de santé. En mai 1797, il réside à Korneuburg, au nord de Vienne. En l'an VII, les autorités du département de la Dyle jugent qu'il n'est pas dangereux. Sa veuve habite Olmutz en 1813. Deux ans plus tard, rentière, elle est domiciliée à Vienne. Elle se retire ensuite à nouveau à Olmutz.

9. Bruxelles : Haute rue (1782).

ACCB, t. IV, p. 1021; AN, 1871, p. 59-60; A. BOUSSE, *Inventaire [...] dénombrement de Luxembourg*, p. 11-12; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 16; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, II, p. 737; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 6 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1537; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 12; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 120-121 et 127; S. DUBOIS, *La*

rectification [...], à paraître; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 195 n° 419 et p. 196 n° 421; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 885-886; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 764, 773, 782; J. LEFÈVRE, *Inventaire.[...] Jointe des eaux*, p. 106; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 49, 66, 77-78, 725; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 361. R.VOSTANIKIAN, *op. cit.*, p. 51.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 244, n° 3; UL 284, f° 150; UL 679/2, f° 2.
Lettre de sa mère à son sujet : SEG 2745, f° 46r°-v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 404, f° 18; Archives des Familles, Varia, versement 1972, n°12, f° 24 ss (contrat).
Baron : Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, I, f° 27-29v°.
Pensionnaire d'Ostende : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 347, p. 116; CF 1008, f° 119; CC 852, f° 203v°; CC 25132, f° 4v° (nomination); CGg 1227, dossier 32; SEG 1871.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 6v° et f° 75; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 383v°-384.
- voyage en Autriche : SEG, 2761, f° 175.
- activités : JAS 487, 514, 521, 619.
- jubilarisation : CAPB 580 H/ad num. 1152/ ad lit. C; CC 191, f° 41v°.
- correspondance avec A. de Limpens : Mss divers, 3712.

Dénombrement du Luxembourg : Comité pour le dénombrement du Luxembourg, 10-11.
Cadastre du Limbourg : CAPB 489, D104/ ad lit. C13/n° 2.
Réflexions sur l'organisation des intendances aux Pays-Bas (1787) : Mss divers, 1202.
Intendant de Tournai : CGg 59; CGg 473, dossier 92; CGg 1227, dossier 55.
Dettes : SEG 1871.
Emprisonnement en 1789-1790: EBU, 217, f° 35; EBU 218/1, une lettre non cotée et les pièces cotées 69, 70, 73, 77, 81; EBU 218/2, f° 55-56v°, 180, 182, 207-208, 855, 995-1002; 1065-1068, 1090-1099, 1108.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 47; CAPB 937, n° 289 et 299; CAPB 939 n° 100; CAPB 1001.
Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 2383 et 2687.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 6.
Acte d'acquisition du fief de Bertholff (Hergenrath) de ses père et mère (04.01.1771) : Archives des Familles, Varia, versement 1972, n° 12.
Décès : Archives des Familles, Varia, versement 1972, n° 12, f° 3 et 17.
Veuve: Archives des Familles, Varia, versement 1972, n°12, f° 5, 20-21 (biens), 36, 42-43.

BEER (Tobie Joseph DE)
1. Bruxelles, 14.09.1739.

3. Franc-Maçon, secrétaire Rose-Croix de la Loge L'Union à Bruxelles (1783). En 1777, il figurait au tableau de la Loge de Luxembourg. Deux ans plus tard, à Bruxelles, il est aumônier des Francs-Maçons réformés dits « Loyaux agronomes vrai-croians ».

4. Greffier des Finances.

6. Fils de Jean et de Guillielmine Françoise Ruth.

8. de Beer est official surnuméraire au greffe du Conseil des finances depuis le 26.02.1760. Il perçoit ses premiers gages (100 fl.) le 12.05.1761. Au décès de son père, le 05.11., il se voit attribuer une indemnité du même montant. L'année suivante, il se plaint de «la situation étroite dans laquelle il se trouve avec ses sœurs» depuis la mort de celui-ci. En 1763, sa rémunération est augmentée jusqu'à 200 fl. «C'est un sujet qui s'est rendu nécessaire à plusieurs égards et dont les talents sont propres à tous les ouvrages qui se font au greffe, son zèle y correspond et il s'est appliqué depuis la promotion de Limpens [A. C. G. J.*] à la place de secrétaire de Son Excellence avec beaucoup de succès aux archives» (01.11.1764). Le 30 novembre suivant, il devient le secrétaire du Trésorier général tout en conservant ses fonctions au greffe, «où il étoit le plus souvent chargé des affaires secrèttes». De 1764

à 1767, ses gages sont de 400 fl.; en 1768, ils sont portés à 500 fl., à 600 l'année suivante, à 700 en 1771. En 1772, ils atteignent 750 fl. puis, 850 fl. deux ans plus tard. En 1781 et 1782, il est «occupé extraordinairement à la description des finances Belgiques [...] ainsi qu'aux affaires de la Mortuaire de feu S.A.R [Charles de Lorraine] et de la généralité des pensions». En 1783, il est quatrième official avec un traitement de 1.050 fl. La même année, il devient à titre provisionnel contrôleur des droits du grand sceau de S. M. en Brabant (commission du 19.05., serment du 22.05.). Le 03.10.1785, les gouverneurs généraux le désignent comme actuaire du Comité pour l'administration de la ville de Bruxelles, mis sur pied pour redresser les finances municipales. Il y est occupé pendant huit mois. Il est affecté, en 1787 (serment le 03.04.), au Conseil du gouvernement général en qualité de chef du Bureau des expéditions. Durant la Révolution brabançonne, il «s'est signalé par une conduite sage et prudente et n'a pas passé au service des États». Depuis le 25.12.1790, il est seul chargé de la direction du greffe du Conseil des finances (surnuméraire avec 2.800 fl. de gages). Il devient greffier le 07.07.1791 (patentes du 14.07.1791) et de «secrétaire de S.M. signant en finances» (patentes de la même date). Il est en outre désigné (lettre du 16.08.) pour siéger *ad interim* en qualité d'actuaire à la Jointe des administrations et des affaires de subsides. Le 26.06.1794, il quitte Bruxelles à la suite du gouvernement. Il est à Ruremonde puis Kaiserswerth (19.07.), Dorsten (01.10) et Recklinghausen. Le 04.01.1795, il est établi à Paderborn. Il est de «santé chancelante», malade des nerfs, criblé de rhumatismes et chargé d'une sœur de 62 ans. Il n'a que 1.000 fl. d'Allemagne de pension et ne peut gagner les États héréditaires. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec sa sœur sur la liste des émigrés. En mars 1798, il réside à Prague.

9. Bruxelles : rue de Salazar (1792).

A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations*, p. 37; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 25; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 391-392 et 401; J. MERSCH, « Des Francs-Maçons [...] », p. 357; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 531 et 552; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 341 et 354.

Baptême : AVB, reg. par., n° 109, f° 63v°.
« Loyal agronome » : UCL, Archives, P43/109.
Official : SEG 1869.
Contrôleur des droits du grand sceau (serment) : BR, Mss, 20102, après le f° 59, non fol.
Conseil du gouvernement général : bureau des expéditions (chef) : CGg 3; CGg 5 f °2.
Conseil des finances :
- official et secrétaire : CF2309, 2311, 2313, 8588.
- actuaire du comité pour les finances municipales : AVB 1314, p. 385.
- activités : JAS 903.
- greffier surnuméraire (1ère restauration) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CF 2315, 8030.
- papiers : CF 8588.

Carrière, exil et fuite : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 60 et 2310; CAPB 940, n° 39.

BELLANGER (Claude Frédéric Joseph)

1. Bruxelles, bapt. 05.05.1734.
2. Bruxelles, 22.07.1816.

4. Actuaire à la Jointe pour l'audition des comptes, puis secrétaire au Conseil de Brabant.

6. Fils de Pierre* et de Marie Anne van Breugel. Il a épousé à Termonde, le 23.04.1765, Marie Thérèse Collage de Zuniga y la Cerda (baptisée à Termonde le 13.05.1743, décédée à Bruxelles le 10.01.1780 après une longue maladie), fille unique de Louis Emmanuel, échevin de Termonde et

contrôleur des fortifications de S.M. Le couple a au moins un enfant, Louis Ferdinand, décédé à l'âge de trois mois et enterré le 09.06.1766.

7. Immatriculé comme noble en 1750-1751 à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 09.08.1755).

8. Le 15.02.1759, il est nommé, à la demande de son père, actuaire à la Jointe pour l'audition des comptes (charge nouvellement créée qu'il exerce gratuitement). Le 27.02.1764, du fait de la suppression de cette Jointe et de son remplacement par celle des administrations et des affaires de subsides, il est promu secrétaire au Conseil de Brabant (médianate de 400 fl. versée le 12.03.). Il avait appuyé sa candidature par l'offre d'un don de 10.000 fl., porté ensuite à 12.000 fl. En juin 1789, la suppression du tribunal du duché le rattache automatiquement, quoique de façon éphémère, au Grand Conseil. Le rapide rétablissement de l'institution brabançonne le maintient dans ses compétences qu'il conservera jusqu'à la fin de la seconde restauration. Par décret du 06.10.1793, il est réduit à un traitement de «quiescence» de 2.000 fl. l'an, jusqu'à la reprise de ses fonctions. Il prête un nouveau serment le 08.11. suivant. Lors de son décès, en 1816, il était hébergé au «refuge des incurables», rue des Alexiens à Bruxelles.

P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 69, 73 113-114, 118; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 261; *WNL*, t. VI, 1775, p. 406 et t. XV, 1780, p. 42.

Baptême : AVB, reg. par., n° 109, f° 63v° (époux); UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 846, Tables, Dendermonde, Dopen, A-E, 1596-1796 (épouse). Les registres paroissiaux ont été détruits.
Mariage : *ibid.*, mf. JL 847, Tables, Dendermonde, Huwelijken, A-L, 1569-1796.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 185, n° 2.
Grand Conseil : greffier (nomination) : GCM 5, f° 130-131v°; CC 1446, f° 146-147v°.
Conseil de Brabant :
- nomination (1793) : CPA, carton 445A; CP, reg. 452 (15.02.1764) et 730, p. 345-349.
- médianate : CC 25130, f° 2v°.
- «quiescence» : CC 192, f° 35v°.
- nouveau serment : BR, Mss, 20102, f° 8.

Décès : AVB, État civil, décès, 1816, acte 1670; épouse : *ibid.*, reg. par., n° 172, f° 65v°; enfant : *ibid.*, reg. par., n° 169, f° 224v°.

BELLANGER (Pierre)
1. Rouen, ?
2. Bruxelles, 14.09.1760.

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et des Finances.

5. D'origine française. Naturalisé par lettres patentes expédiées le 28.06.1734.

6. Il aurait épousé à Rouen (Saint-Amand) Marie Rose Dupont. Il est en tout cas l'époux de Marie Anne van Breugel, qui lui donne sept enfants : Fébronie Suzanne; Claude Frédéric Joseph*; Marie Philippine Françoise (bapt. à Bruxelles (Sainte-Gudule) le 16.09.1735); Pierre Antoine Philippe (*ibid.*, 23.03.1737); Pierre Louis Joseph (*ibid.*, le 09.04.1739); Gabriel Albert Barthélémy (*ibid.*, 28.07.1741); Marie Henriette.

8. Après avoir été secrétaire de cabinet de l'Électeur de Cologne, Clément-Auguste de Bavière, il est nommé, par lettres patentes du 30.06.1734, à une place de conseiller surnuméraire au Conseil des finances (demi-gages). Il prête serment le 02. ou le 12.07.1734. Il est maintenu en place lors la réforme de 1735. Dès cette année, il est fréquemment convoqué à la Jointe de cabinet. La gouvernante générale lui accorde les pleins gages de conseiller ordinaire le 06.08.1736. Cette année, de Sotelet* trace un portrait fort sombre des conseillers des Finances. Il conclut en ces termes : «Il n'est que M. Bellanger de qui j'espère quelque chose». Attaché au département des Aides et subsides, celui-ci s'y occupe tout particulièrement des affaires militaires : «On le croit de fort bonne volonté, mais n'est pas un génie financier, et dans son département des fortifications et du militaire [...] on ne le sauroit louer ni sur la précision ni sur son savoir. Et le publique est étonné de voir les notions des fortifications, de l'artillerie et des magasins entre les mains d'un François. [Il] semble mériter récompense en argent, mais pas en confiance» (1743). Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit ainsi : «Le Conseiller Belanger a beaucoup de monde et de douceur, il n'est pas jurisconsulte, mais il a un discernement net et juste, il a le département des affaires militaires en Finances, dont il s'est acquité ci-devant à la satisfaction du Gouvernement mais S.E. le comte de Königsegg Erps n'en est pas trop content». Bellanger suit le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle en 1746. À partir de 1749, il est régulièrement convoqué lors des jointes de cabinet. Devenu le plus ancien des conseillers des Finances, l'Impératrice, malgré des avis partagés, décide de l'élever au rang de conseiller d'État, le 27.09.1752 (décision communiquée au Conseil le 07.10.; serment le 19.11.). Charles de Lorraine en profite pour vanter les services rendus par Bellanger quand il était à la Cour de Cologne et les négociations que Kaunitz lui avait confiées pendant l'occupation française (1746-1747). Dupuy* le juge ainsi : «il remplit ses fonctions avec dignité, il seroit à souhaiter que sa capacité et ses talens pussent égaler son zèle pour le service». Le 12.11.1752, Bellanger avait pris la présidence de la Jointe pour l'audition des comptes. Il exercera cette fonction jusqu'en février 1759. En 1744, il est vrai, son collègue Capon* l'avait privé de cette promotion. Cependant, ce n'est qu'en juin 1754, alors que son état de santé commence à décliner, et à défaut de pouvoir lui octroyer les gages attachés à son rang, qu'une pension de 1.000 fl. lui est accordée (acte du 22.04.1754). Le 27.02.1756, il devient membre de la Jointe relative à l'hôpital général de Ruremonde. En 1758, il participe aux travaux de la Jointe pour la répartition des frais généraux des huit paroisses du Métier de Furnes. Il est également membre de la Jointe chargée d'examiner le rapport sur les comptes de la ville et la verge de Menin d'une part, les comptes de la ville de Mons d'autre part (30.12.1758). En raison du décès inopiné de Cordeys*, en 1759, il préside provisoirement le Conseil des finances. La même année, il pose sa candidature à la présidence de la Chambre des comptes, suite à la nomination de D. B. J. de Cazier* comme trésorier général. Mais ses origines françaises le desserviront et L. F. J. de Wavrans* sera nommé. Il meurt en fonction. Sa veuve et ses enfants, trois fils et deux filles, sollicitent une pension. Cobenzl dépeint leur situation matérielle. L'héritage se réduit à la maison familiale que le défunt a fait bâtir, à une « petite campagne près de Brusselles, maisonnette, jardin et quelques bonniers de terre », dont la valeur locative ne dépasserait pas plus de 100 fl. l'an, et une rente d'environ 800 fl. Parmi les charges figurent une pension de 300 fl au profit de la sœur de la veuve, religieuse et « imbécille » et une pension de 500 fl. que le fils, chanoine de Saint-Bavon à Gand, doit au prêtre qui lui a résigné sa prébende. À cet effet, le défunt avait levé un capital de 6.000 fl. pour le libérer de la dette. Enfin, Bellanger avait promis à son gendre, Thomas Barret*, une rente annuelle de 300 fl. à titre de dot. De commun accord, ce montant n'avait jamais été liquidé. Le ministre plénipotentiaire conclut son rapport en ces termes : « la famille de Bellanger n'est rien moins qu'à son aise ». Kaunitz demeure sceptique face à ce tableau : « Le défunt étoit un homme trop rangé dans ses affaires et d'une conduite trop réfléchie pour avoir voulu s'épuiser pour deux enfans tandis qu'il lui en restoit encore trois à établir, il avoit d'ailleurs la réputation d'être bien dans ses affaires ». Il pense qu'il y a plus de bien

que ce que Cobenzl a trouvé. De fait, la veuve et ses enfants vendirent, en 1769, pour 20.748 fl., une maison de campagne située à Strombeek, achetée 14.500 fl. en 1735. Le Chancelier propose à l'Impératrice de gratifier la fille qui n'est pas encore mariée d'une pension annuelle de 250 fl. argent courant, « à transporter de ses finances sur des abbaïes aussitôt que l'occasion s'en présentera ».

9. Bruxelles : Place de Louvain (1735); près des 12 Apôtres (1739); rue des 12 Apôtres (1745).

M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », bijlage); M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 22 ss; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 78; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 137; ROPBA, t. V, p. 78; D. TOMBOY, *op. cit.*, p. 101; A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles [...]*, II, p. 221; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 436.

Mariage à Rouen : renseignement aimablement communiqué par le Cercle généalogique Rouen Seine-Maritime.
Conseil des finances :
- nomination : CF 995, f° 107v°-108v°; CF 2281; CC 844, f° 38v°; SEG 2223; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- activités : CF 8555.
- gages : CF 997, f° 70.
- pension : CAPB 341, p. 236; CC 847, f° 202v°.
- jugement de Sotelet (1736) : CAPB 76, f° 61v°.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 266v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- Aix-la-Chapelle : CF 2284.
Jointes : SEG 1864.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 703, p. 145-146; CF 1003, f° 22; CC 847, f° 87v°; CAPB 340, p. 126; SEG 1486; CE 27.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Décès : AVB, reg. par., n° 168, f° 111v°.
Requête de la veuve et des enfants : CAPB 447 (11.10.1760).

BENISCH (François Xavier)

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général.

8. Il est au service de S.M. depuis 10 ans, selon sa déclaration du 22.11.1787. Il fut «concipiste» aulique à la Chancellerie de Cour à Vienne pour les provinces de Bohême et d'Autriche. En cette qualité il avait «le rang et le caractère de secrétaire des gouvernements respectifs desdites provinces». Il devient, à dater du 01.04. de cette année, secrétaire au Conseil du gouvernement général aux gages de 1.800 fl. argent d'Allemagne. Il est attaché à la Commission ecclésiastique, où il sert de secrétaire à l'abbé Dufour*. Ses derniers gages lui sont liquidés le 12.12.1789. En avril 1790, il est «fugitif, étant allemand», notent les États Belgiques Unis. Dans un rapport à l'Empereur, en date du 24.07.1791, Kaunitz propose de l'affecter à nouveau au Bureau de la Chancellerie de Bohême et d'Autriche. En attendant, Benisch bénéficie de la moitié du traitement qui lui était alloué à Bruxelles.

WStLB, Portheim-Katalog.

Conseil du gouvernement général :
- carrière : CGg 3, 4, 6, 1227 (dossier 28).
- gages : CC 46568.
Révolution : EBU, 5, f° 10v°.
Rapport de Kaunitz : CAPB 580, H/ad num 1152/ lit. B.

BERGHE DE LIMMINGHE (Corneille François Joseph VAN DEN)
1. Bruxelles, 24.07.1665.
2. Bruxelles, 03.06.1738.

3. Chevalier. Seigneur de Westkercke, Spierenbroeck, Grisoirt, Flavernisse, Zuytmoer, Gerwerscop, Breudijck dans les Provinces-Unies. Il est admis dans le lignage bruxellois de Roodenbeke en 1688.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils cadet de Lamoral François (décédé le 02.02.1700), chevalier, seigneur de Piétrebais et de Grez, président de la Chambre des comptes en Brabant (1668-1702), et de Marie Barbe de Varick (décédée le 12.06.1693), fille de Nicolas, vicomte de Bruxelles, colonel d'infanterie, membre du conseil de guerre et margrave d'Anvers, et d'Anne Marie Micault. De leur union, célébrée en 1656, sont nés : Jacques, maître à la Chambre des comptes de Brabant (1680-1685); Philippine Gertrude Rogère, chanoinesse de Moustier, épouse de Philippe Adrien de Varick*; Corneille François; Jeanne; Marie; Charles, major de cavalerie au service de l'Empereur. Corneille François épousa Anne Marie van de Werve, dame de Westkerke et Spierenbroeck, fille unique d'Henri et d'Adrienne van Ravensway. Ils eurent quatre enfants : Henri; Anne Antoinette Marie; Angeline Thérèse; Philippe Joseph.

8. Il devient conseiller-maître ordinaire surnuméraire de la Chambre des comptes de Brabant, en vertu de patentes du 06.08.1685 (aux gages et émoluments ordinaires plus 500 fl. de «pennegeldt» par an). Cette concession est accordée en raison de la résignation de cet office, faite en sa faveur, par son frère Jacques. C. van den Berghe entre en fonction le 04.05.1688. Il est confirmé dans cette charge en 1706. À plusieurs reprises, il obtient la permission de se rendre en Hollande pour y régler des affaires personnelles. Le *Calendrier de la Cour* le mentionne en qualité de conseiller et maître à la Chambre des comptes de Brabant jusqu'en 1735. L'année précédente, il fait fonction de président au titre de plus ancien conseiller-maître.

9. Bruxelles : Près la rue Sainte-Anne (1719); près de l'église de La Chapelle (1728).

AN, 1852, p.230-231; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; E. LEJOUR, *Inventaire des archives de la famille van den Berghe de Limminghe*, dactylographié, 1948 (AGR, inventaires de la 6e section, 111A); *Miroir*, t. I, p. 587-589 et 602; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. VI, p. 354; ROPBA, t. II, p. 21; A. VANDENBULCKE, *Les Chambres des comptes* (1996), p. 122, n. 15 et 208; ID. *Répertoire [...]*, p. 26-27 et 158; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 13; *WNL*, t. XXII, 1783, p. 231-232; t. XXV, 1785, p. 333-335.

Baptême : AVB, reg. par., n° 345, f° 115v°.
Famille : frères et sœurs : Archives de la Famille van den Berghe de Limminghe, 7 (ratification d'un acte de partage, 24.07.1706).
Conseiller-maître : CE 188; CERég., 235 et 258; CC 183, f° 19, 58v°, 182, 186, 194 v°.
Décès : CC 752.; AVB, reg. par., n° 163, f° 229.

BERVOET (Juste Jacques DE)
1. Tournai, 08.12.1678.
2. Bruxelles, 16.11.1757 (enterré le 19).

3. Chevalier, seigneur d'Oostkerke.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Namur.

6. Fils de Jacques Juste (Furnes, 26.06.1653-Furnes, 26.03.1708), premier conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie de Furnes, puis échevin de Tournai, et de Marie Anne Moenyn (décédée à Furnes le 20.05.1710), dame de Walravenkinderenkercke dit Oostkerke, fille de Josse et d'Adrienne Heurlebout. Le couple eut onze enfants. Juste Jacques épousa à Furnes, le 23.09.1711, Marie Françoise Baroudt (décédée à Bruxelles le 28.06.1718), fille de Léon et d'Isabelle Ghyselbrecht. De cette union naquirent à Furnes : Marie Justine Isabelle (25.01.1712-14.10.1748), épouse de Robert Hyacinthe Joseph Happaert, conseiller au Grand Conseil, fils de Philippe et de Marie Anne Arrazola de Oñate; Anne Catherine Jacqueline (25.04.1713-07.08.1759), épouse de Jean François Locquet, comte d'Humbeek; Isabelle Françoise (02.02.1716-01.03.1716); Louis Eugène, né le 21.03.1717 et mort jeune; Guillaume Eugène, né le 23.06.1718 et décédé trois jours plus tard.

7. Docteur en droit (études accomplies aux universités de Douai et de Louvain).

8. Bervoet débute sa carrière comme avocat au Conseil de Flandre. Pendant vingt-deux ans, il exerce l'office de greffier et premier pensionnaire de la ville et châtellenie de Furnes. Il est aussi bailli de Peerdekerkhof. Par patentes du 01.02.1726, il succède à A. de Steenhault* en qualité de conseiller au Grand Conseil (don de 8.000 fl.). À plusieurs reprises, entre 1732 et 1734, il est proposé pour aller siéger au Conseil suprême des Pays-Bas. Il le sera encore en 1742. En 1734, il est le premier à être envoyé par Bruxelles, en qualité de commissaire du gouvernement, à Gand, pour contrôler les finances de la ville. Il s'acquitte de sa tâche avec succès. Par patentes du 09.11.1735, il est nommé conseiller des Finances (dép. Aides et subsides, section affaires militaires; avec 1.000 fl. de plus que les gages ordinaires). Le 15.11. suivant, il est élevé à la dignité de conseiller d'État de longue robe (serment le 28.11.). En dépit de cet honneur, il doit cependant céder le rang à Herzelles*. Ses gages sont à ce moment de 6.000 fl. Dès cette année, il est fréquemment appelé à participer à la Jointe de cabinet. Le 11.01.1736, il reçoit une commission de juge aux Chambres suprêmes des douanes, fonction devenue vacante par la «jubilarisation» de Jean Alexandre Rubens*. En 1736, Sotelet* le juge ainsi : «Mr Bervoet fait paroître en toutes occasions qu'il est un véritable robin, il a de plus la tête très échauffée, veut parler seul; dès qu'il a opiné, il croit que tout le monde doit se taire et ne s'en déporte pas». En 1743, on songe à lui pour la charge de trésorier général : «L'humeur brusque et le réglement de Gand l'ont mis à mal avec les États de Flandres, mais [...] il est ministre et financier capable; moins de paresse et de brusquerie et un peu plus de retenue dans les discours le rendroient tel qu'il seroit à désirer. Il peut néanmoins servir utilement, étant jurisconsulte et fort au fait des affaires de police et de finances». Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens complète le portrait comme suit : «Le Conseiller d'État et des Finances Bervoet a toujours passé pour homme d'esprit, et l'on croit qu'il a du fond, mais sa façon n'est pas la plus belle; il a des connoissances sur tout par rapport aux subsides de ces Provinces, et particulièrement des intérêts de celle de Flandre, de sorte qu'il peut être consulté utilement sur ces matières, outre qu'il est bon jurisconsulte». Il suit en 1746 le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Entre le 30.06. et le 26.08.1749, il est convoqué à quatre reprises lors de la tenue de jointes de cabinet. En septembre de la même année, Bervoet entre à la Jointe pour l'audition des comptes. Le premier octobre de la même année, il remplace à la présidence du Conseil de Namur (serment le 09.12.1749) Th. Maloteau*, qui avait été nommé par les Français. Il avait d'abord été proposé en août pour la direction du Conseil de Hainaut, mais l'Impératrice redoutait des difficultés de la part des États parce qu'il n'était pas Hennuyer. En décembre 1755, Marie-Thérèse consent à ce que le gouverneur général le rappelle à Bruxelles, «à cause des inconvéniens que sa surdité pourroit occasionner dans le même Conseil», «pour aider le gouvernement lorsqu'on jugera à propos de le consulter». Il conserve ses gages de conseiller d'État, une somme de 500 fl. et 2.000 fl., que son

successeur Maloteau* doit lui payer, sa vie durant, sur ses propres appointements. À son décès il laisse un capital d'environ 59.000 fl., dont 10.000 en numéraire.

9. Bruxelles : rue du Chancelier (1737).

«Additions et corrections aux "Notices généalogiques Tournaisiennes" du comte du Chastel de la Howarderie», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, t. XV, 1960, p. 301-302; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet », (bijlage); BN, t. II, col. 347-348 (J. Britz) et t. XXIX, col. 297-298 (J. Lefèvre); S. BORMANS, «Les présidents [...]», p. 547; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 447; R. DE PEUTER, *op. cit.*, p. 46; P. A. DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES-NEUVIREUIL, *op. cit.*, t. I, p. 226; M. GALAND, *Les jointes de cabinet [...]*, p. 19-23.; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 196 et 219-220; *L'intermédiaire des généalogistes*, t. XV, 1960, p. 302; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 266; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE, « Les nominations faites dans la magistrature [...] », p. 708-710; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 53-54, 56 et 60; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 161-162; NB, t. V, col. 58-61 (J-B. WINDEY); ROPBA, t. V, p. 78.; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 95; W. VAN HILLE, «Familles Moenyn-Bervoet-van Hille (Dunkerque)», dans *De Schakel*, t. XX, 1965, p. 50; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 436-438.

Biographie : Mss divers 432, f° 307.
Conseil de Namur :
- président : CAPB 334, p. 232-236 (Hainaut) et 323; CAPB 703, p. 11-15; SEG 1486 (nomination); CC 897, f° 269.
- rappel à Bruxelles : CAPB 342, p. 323-324.

Grand Conseil :
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 129v°-132.
- don : CC 25094, f° 8v°.

Conseiller d'État :
- nomination : CF 996, f° 135; CC 844, f° 122.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 98.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261v° et 266; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Conseil des finances :
- nomination : CAPB, 323, f° 84v°-86; CF 996, f° 146v°-148v°; CF 2281; CC 844, f° 123; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- jugement de Sotelet (1736) : CAPB 76, f° 61v°.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 266; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.

Chambres suprêmes des douanes : nomination : CF 997, f° 2v°-3; CF 5889.
Enterrement : AVB, reg. par., n° 421, f° 140.

BEUGHEM (Hyacinthe Joseph Albert VAN)

1. Bruxelles, 16.08.1675.
2. Bruxelles, 04.01.1735.

3. Seigneur de Kapelle-op-den-Bos (achat en 1698), Ramsdonk, Houtem et Ottignies. H.J.A. van Beughem fut admis en 1705 dans le lignage bruxellois de Serhuyghs et, en 1730, dans la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils unique de Mathieu, seigneur d'Ottignies, de Houtem et de Berenbroeck à Ramsdonk, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant (1658), et de Marie Constance Rubens, décédée en 1681, fille d'Albert, secrétaire au Conseil privé. Le 22.12.1706, il s'unit à Marie Lucie

Gasparine Thérèse de Villegas d'Hovorst (Anvers, 11.11.1684-Bruxelles, 23.12.1715, enterrée le lendemain à Sainte-Gudule), fille de Jacques Ferdinand*. De cette union, naquirent : Marie Claire Thérèse (06.10.1707-21.09.1779), épouse en premières noces de François Joseph Hyacinthe l'Escornet, fils de Jean Pierre, conseiller de Brabant; Jean Joseph Hyacinthe (1711-1787), haut forestier de Brabant, époux de Marie Jeanne du Bois de Walhain (Anvers, 18.08.1708-Bruxelles, 30.11.1780), beau-père de Jean Joseph Gabriel Pierre van Volden, fils de Pierre*; Jean Dominique Hyacinthe (1713-1779), margrave d'Anvers; Melchior Charles Joseph Hyacinthe (1714-1748), amman de Bruxelles.

7. Immatriculé comme «maiorennis» en 1694-1695 à l'Université de Louvain. Il défend sa «grande dispute» à la faculté de Droit de cette université, au cours du semestre allant de septembre 1695 à février 1696, et sa «repetitio» le 18.05.1697.

8. Contre un prêt de 8.000 fl., le père obtint, le 03.09.1674, pour l'enfant encore à naître, un office de maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Brabant. Le 08.06.1695, Hyacinthe fut autorisé à fréquenter la Chambre pour s'initier aux affaires en attendant d'avoir l'âge requis pour exercer la fonction de maître extraordinaire. Par patentes du 21.09.1706 (serment du 14), il devient conseiller-maître ordinaire. Des émoluments lui sont accordés par décision du 30.03.1707. Le 26.06.1726, il acquitte 600 livres pour la médianate et le tiers d'une somme de dix mille fl., restant due sur «celle de vingt mille florins, à quoy porte le donatif entière *(sic)* de la susdite charge». Dans une consulte du 15.11.1727, le Conseil des finances l'avait proposé en qualité d'intendant pour le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Cette proposition resta sans effet. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : «Rue la prochiaen-straet» (1719).

AN, 1854, p. 60; *Calendrier de la Cour*, 1719-1735; DGH, t. I, p. 321-322; H. DOUXCHAMPS, *op. cit.*, p. 37-38, 48; G. GUYOT, *op. cit.*, p. 83-84; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 226, n° 1608 (son fils), et n° 632 (son père); A. VANDENBULCKE, *Les chambres des comptes [...]*,p. 38-39; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 120 et 210; ID. *Répertoire [...]*, p. 29-30 et 159; *WNL*, t. XVII, 1781, p. 241; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 68.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 123, n° 7; UL 674, f° 140v° et 152.
Confrérie : Archives ecclésiastiques, 8902, f° 20v°.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître : CC 383, f° 32; CERég., 258.
- médianate et donatif : CC 25094, f° 5 et 10.
Intendance : CF 266; SEG 917, f° 118.
Décès : CC 752; AVB, reg. par., n° 163, f° 127; Marie Jeanne du Bois de Walhain : *ibid.*, reg. par., n° 172, f° 130.
Portrait : BI, n° 3250 (enfant); épouse : G. GUYOT, «La famille de Villegas en Belgique», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, t. XXXIX, 1984, p. 364.

BEYER (Jean Frédéric DE) (Frédéric Diane dans l'acte de baptême).
1. Luxembourg, 12.02.1698.
2. Bruxelles, 26.02.1750, enterré le 28.

3. Baron par lettres patentes du 06.07.1725, suite à sa requête où il affirme que «feu son père aussi loin que ses ancêtres [...] auroient toujours vécus noblement et armoriés».

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. La famille est originaire de Sierck, dans le bailliage de Thionville. Fils de Jean-Baptiste, cabaretier, échevin (de 1699 à son décès en 1720) et justicier de la ville de Luxembourg (1700 et 1720), puis receveur des trois États du duché, et d'Anne Élisabeth Kesseler. À son baptême, le 14.02., il a pour parrain Jean Frédéric, comte d'Autel ou d'Elter (Luxembourg, 07.09.1645-01.08.1716), gouverneur de la ville et du duché de Luxembourg, chevalier de la Toison d'Or en 1705, et pour marraine Marie Diane, comtesse de Soetern. Jean Frédéric de Beyer épouse, le 09.04.1728, Marie Anne Alexandrine Suzanne Josèphe de Fraula (Bruxelles, bapt. 26.10.1711-Bruxelles, 11.02.1784), fille de Jean-Baptiste Joseph* et de Suzanne Isabelle Le Cat. Ils eurent neuf enfants baptisés à Bruxelles, Henri Joseph Élisabeth (bapt. le 01.01.1729); Élisabeth Josèphe (bapt. le 02.10.1730); Suzanne Élisabeth Josèphe (née le 19.10.1731), épouse de Jean Joseph de Sabuguet-Damarzit (25.03.1714-Paris, 02.03.1783), baron d'Espagnac et de Cazillac, lieutenant-général, gouverneur des Invalides; Jeanne Begge Josèphe (bapt. le 17.12.1733); Marie Jeanne Catherine Josèphe (bapt. le 25.03.1736); Élisabeth Anne Rosalie Josèphe (née en 1737) qui épouse à Bruxelles, le 10.09.1781, Maximilien Joseph André de Lackenau, né à Vienne, commissaire de guerre dans les Pays-Bas; Alexandre Louis (bapt. le 07.11.1738, parrain et marraine, le prince Alexandre Louis de Tour et Tassis et son épouse); Marie Louise Caroline (bapt. le 13.07.1740; parrain et marraine, le baron de Malavitz au nom de Charles, duc régnant de Wurtenberg, et la princesse Marie Louise de Tour et Tassis, née princesse de Lobkowitz); Charlotte ou Caroline Julie Louise (bapt. le 15.06.1746), épouse de D. J. Yernaux*.

8. Receveur des aides et subsides au quartier de Luxembourg, Beyer postule en 1725 le poste de receveur général des finances, qu'abandonnerait Alvarado*, intéressé par la présidence de la Chambre des comptes. Celle-ci est toutefois attribuée au conseiller-maître J.-B. J. Fraula*. À cette fin, Beyer avait offert 40.000 fl. argent courant, qu'il porta ensuite à 50.000 car il craignait d'avoir des concurrents. Il est finalement nommé conseiller-maître ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre le 16.06.1726 (serment le 28.06.). Il succède ainsi à feu F. Jaupain*. Pour obtenir le poste, il a proposé de verser, en sus de la médianate, une somme de 20.000 fl. à fonds perdus, dont un tiers est payé le 26.06. Marie-Élisabeth accepte l'offre : la moitié de la somme sera affectée à la réparation des fortifications «et autres besoins» de la ville de Luxembourg. Les autres 10.000 fl. serviront à acquitter en partie des dettes contractées en 1725 pour pouvoir liquider les gages des membres du Conseil suprême de Flandre. Beyer, souligne l'archiduchesse, sait qu'il risque une diminution de son traitement à la faveur de la réforme projetée; toutefois, poursuit-elle, «il est apparent que Beyer s'est déterminé à donner son argent plus tôt pour avoir un caractère relevé qui lui fasse honneur, qu'en considération des gages attachés audit employ». Dans sa consulte du 15.11.1727, relative à un plan resté sans suites, le Conseil des finances le propose comme intendant du Hainaut et de Namur. En 1730, il vend pour 14.000 fl. argent courant de Brabant à François Henri Feltz sa charge de receveur des aides au quartier de Luxembourg. En 1735, il est repris dans la nouvelle Chambre (gages de 3.000 fl.). Il est «garde des chartres et archives» au département de Flandre. J. F. de Beyer était reconnu (1743) comme n'étant «pas un grand travailleur, ni de fort grande capacité, mais [qui] ne manque pas de mérites, et homme assez d'ordre et de règle pour en espérer une direction de la Chambre plus unie, plus régulière, et avec plus de concorde sous la direction du Conseil [des Finances]». En décembre 1747, il «est si malade qu'on l'a administré et qu'on espère peu de sa guérison». Il meurt en fonction. Peu avant son décès, le président de Witt*, dans son rapport du 14.10.1749, rappelait que Beyer était «affligé depuis long tems d'une maladie inconnue». Il «en est tellement abbattu qu'il n'y a pas d'apparence qu'il pourra rendre aucun service dans la suite. Il ne promet pas même une longue vie».

9. Bruxelles : rue d'Aremberg (1727); près du Sablon (1728); près de la Chapelle de Salazar (1730).

AC, p. 7; AN, 1859, p. 272-274; P.N.C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 23-24; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; V. HAAG, *op. cit.*, p. 79 (père); J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 196-197; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, p. 58, 104, 143 n. 52, 148-150, 152; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 421; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 274; J.-C. LOUTSCH, *op. cit.*, p. 232; ROPBA, t. V, p. 78; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 301; P. SPANG, *op. cit.*, p. 430; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 109; t. XXI, 1783, p. 350; t. XXIII, 1784, p. 139-140; L. ZETTINGER, *op. cit.*, p. 196-197.

Baptême : AVL, reg. par., n° LV I 32 3, f° 455.
Titre de baron : CAPB 320, f° 111; CAPB 771, p. 26-30.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître ordinaire (nomination CC Flandre) : CC 842, f° 233-235.
- don : CC 25094, f° 5; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- candidature à la recette générale des Finances : SEG 910, f° 41-42; SEG 911, f° 38-39 et 193.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1870 (rapport de 1747); SEG 1860 (rapport de 1749).
- avance de 20.000 fl. : CC 842, f° 234v°.
Intendant : SEG 917, f° 118.
Procès avec la veuve du banquier Pierre Proli : CC, cartons, 1ère sér., 300/2.
Enfants : AVB, reg. par., n° 108, f° 83, 144, 176; n° 109, f° 49, 126; n° 110, f° 20v° et 72v°.
Décès : CC 922, f° 61v°; AVB, reg. par., n° 165, f° 128v°.

BLYE (Charles Henri DE)

1. Bruxelles, bapt.27.10.1687.
2. Bruxelles, 09.01.1763.

3. Il est admis en 1746 dans la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Secrétaire et contrôleur général des monts-de-piété.

6. Fils de Jean François (Bruxelles, bapt. 14.08.1645-Bruxelles, 28.02.1717), conseiller de Brabant, membre de la Jointe des monts-de-piété à partir de 1707, et d'Anne Catherine Uytersproet, fille de Gommaire, conseiller à Gand, et de Jacqueline Hohmantaen. Le couple eut dix enfants. Charles Henri épousa à Bruxelles (Finistère), le 14.10.1722, Jeanne Jacqueline Overdats, fille de Louis François*.

7. Immatriculé en qualité de noble à l'Université de Louvain en 1706-1707. Licencié ès droits de la même université en 1710.

8. Avocat admis par le Conseil de Brabant le 30.04.1710. La seule mention le concernant est à trouver dans un état de gages de 1754. Il bénéficie alors de 760 fl. Le secrétaire et contrôleur général était l'adjoint du surintendant général, à l'époque F. E. Rousseau d'Hériamont*. Il avait à contrôler les états mensuels des opérations effectuées dans les différents monts et à dresser la synthèse annuelle de leur activité.

ACCB, t. IV, p. 970; P. DE DECKER, *op. cit.*, p.237; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 166.

Études universitaires : Matricule, t. VII, p. 239, n° 56; UL 280, f° 178v°; UL 674, f° 220 et 221.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) 8902, f° 27v°.
Monts-de-piété : JMpiété, 21.

BOLLAERT (Adrien Martin)
1. Anvers, bapt. 28.12.1674.
2. Bruxelles, 04.08.1758.

3. Écuyer. Seigneur de Stryen, Nieuwenhove, Bosterhout et Roosbergsche.
4. Greffier au Conseil privé.

6. Fils d'Adrien et de Pauline van Landschot. Il s'est marié trois fois, à Bruxelles, avec Marie Jeanne Thérèse Vierling d'abord, le 21.07.1699; avec Barbe Rodrigues Agras, fille du prévôt général de l'Hôtel ensuite le 28.01.1720 (avec dispense pour la parenté spirituelle, sa future épouse étant la marraine de confirmation de sa fille); avec Brigitte De Volder enfin (Bruxelles, Sainte-Catherine, 17.11.1751, dispense des trois bans). Elle devint sa veuve.
7. Immatriculé en 1694-1695 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Il défend sa «grande dispute» («De errore facta et iuris junctis») à la faculté de Droit de la même université au cours du semestre allant de septembre 1695 à février 1696. Licencié dans les deux droits.

8. Il achète, le 26.12.1699 une charge de cinquième secrétaire ordinaire au Conseil privé à François Frias (lettres patentes d'opération du 01.02.1700; acte de ratification et serment du 27.03.; gages annuels de 1.095 livres). Secrétaire de l'Électeur de Bavière, Frias l'avait obtenue le 01.10.1697. Il la résigne pour la somme de 16.000 fl. argent de Hollande. Cette négociation privée est conclue avec l'accord du roi. Bollaert ne fut pas admis dans le cadre ordinaire du Conseil. Il fut dépossédé de sa place à l'arrivée du duc d'Anjou. Elle passa au secrétaire François Dominique Crabeels (17.01.1701, gages de 2.500 fl.) en vertu de lettres patentes des puissances (21.05.1707) fixant les gages des membres des institutions avec effet au 21.07.1706. Le même document fixait la rémunération des secrétaires et officiaux du Conseil privé, qui devait encore être rétabli. Bollaert figure sur cet état pour la somme de 1.095 fl. Crabeels, paralysé, décède le 30.06. ou le 08.07.1712. Bollaert sollicite alors sa réintégration dans la fonction de «secrétaire du département du Conseil privé dont les affaires se traitent présentement en ce Conseil». Les États Généraux des Provinces-Unies constatent qu'il a acquis sa commission à titre onéreux et qu'il doit être fait droit à sa demande. Il est rétabli par les puissances le 10.07. de cette année, au prix d'une «finance» de 30.000 fl. argent courant payée à La Haye. Le 02.05.1713, il est autorisé par les plénipotentiaires à signer les dépêches du Conseil d'État (confirmation par celui-ci le 06.05.). Lors de l'instauration du Conseil d'État de 1718, il est à nouveau privé de son office. Il conserve les gages et le droit de succéder à un secrétaire du Conseil lorsqu'un poste sera vacant. Il retrouve sa fonction en 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux. Ses gages s'élèvent à 1.750 fl. l'an. En 1731, ceux-ci atteignent 1.775 fl., portés à 1969 si l'on y ajoute les émoluments et les avantages en nature. «Il est fort vieux et peu capable à travailler» (1743). En 1746, il perd derechef sa charge pendant les trois ans d'occupation française. Il la retrouve après la paix et l'exerce encore jusqu'en 1758. Deux ans plu tôt, Charles de Lorraine informait Vienne que « le secrétaire Bollaert baisse tellement que, depuis quelque tems, à ce qu'il m'est revenu, il n'a pas été en état de fréquenter le Conseil ». Par la même occasion, il se plaignait du travail de Théodore Lambert de Reul* et constatait que Misson*, un bon élément, était surchargé de besogne. Le gouverneur général demandait, en vain, le renfort d'un deuxième secrétaire surnuméraire.

9. Bruxelles : Près du Finistère (1727).

C. BUTKENS, *op. cit.*, t. III, p. 192; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir [...]*, p. 96-97.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, LD 864, vol. 35, à la date.
Mariages : AVB, reg. par., n° 223, f° 75 v°; n° 448, f° 96; reg. 449, f° 151.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 123, n° 6; UL 674, f° 140v°.
Conseil privé :
- secrétaire : CP, reg.765, p. 328-330; Conseil d'État de Régence, 256; CE 23 (1718); CF 247 (nomination en 1725); CF 1003, f° 20 (gages); CC 46017, f° 71v° et 80.
- gages et émoluments : CC 1340, f° 10v°-11v°.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 263; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- maladie : CAPB 430 (14.02.1756).

BONAERT (Joseph François Gabriel DE)

1. Ypres, bapt. 21.08.1748.
2. Bruxelles, 25.01.1808 (enterré à Laeken).

3. Baron. Seigneur-vicomtier de Brunhault, Cortenhem, Torre-lez-Cruysse.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

6. Fils de Jacques Joseph Liévin (Ypres, 21.04.1709-Ypres, 14.08.1783), conseiller-receveur général de la Flandre rétrocédée, créé baron en 1755, et de sa première épouse, Louise Françoise Immeloot (Ypres, 26.08.1709-Ypres, 16.02.1768), dame de Brunhault (Caestre), Cortenem (Staden), Torre, ter Cruyse (Boesinghe), fille de Jean-Baptiste Ghislain, écuyer, échevin d'Ypres, et de Marie Isabelle de Revel. Le 11.05.1780, il épouse Albertine Marie Joséphine Ghislaine de Müller-Hornstein (Bruxelles, 30.03.1754-Bruxelles, 09.09.1809), fille de Jean, gentilhomme du Tyrol, conseiller aulique de guerre, et de Catherine Mac Neny. Elle était soeur d'H. de Müller*. De cette union, naquirent cinq enfants : Joseph Jacques Albert Ghislain (Ypres, 20.02.1782-?, 03.06.1833, enterré à Laeken), membre de la députation permanente du Corps équestre du Brabant méridional durant la période hollandaise; Thérèse Françoise Ghislaine (décédée en 1832); Louise Marie Thérèse Ghislaine (décédée en 1826); Jean Louis Félix Théobald Ghislain (décédé en 1787); Victoire Henriette Ghislaine.

7. Immatriculé le 27 mars 1766 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (Louvain, 10.07.1769).

8. Il débute sa carrière comme avocat près le Conseil de Flandre. Échevin d'Ypres dès 1776, comme successeur de son frère François Maxime, il occupe la charge jusqu'en 1786. Il est également assesseur à l'Académie des beaux-arts de la ville (19.01.1779). Le 22.01.1781, il est nommé conseiller-receveur général de la Flandre rétrocédée, suite à la «jubilarisation» de son père. Il conserve cette charge jusqu'en février 1792. En 1786, dans le cadre des réformes administratives de Joseph II, ni son âge ni ses connaissances ou un manque de zèle ne permettent de le jubilariser ou de le mettre hors d'activité. Il est donc nécessaire de lui trouver un emploi, le sien devant être supprimé. J. F. G. de Bonaert connaît parfaitement «la tenue des journaux qui font la base de la comptabilité moderne, les langues françoise et flamande; il est d'un âge où l'on se forme encore aisément à tout; il écrit et parle bien, il possède le calcul et de bonnes études, il est détaché de tout préjugé et prédilection pour l'ancien [...]». On songe à lui confier un poste de conseiller-maître à la Chambre des comptes (avec traitement ordinaire), ce que Vienne accepte le 25.04.1787. Lors de la restauration

du pouvoir impérial en 1791, il est promu premier conseiller-receveur général des Finances (patentes du 18.07.) aux côtés de G. H. van Swieten*, moyennant le versement de la caution ordinaire de 60.000 fl. (serment le 02.12., gages de 4.030 fl.). Selon J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. IV, p. 40, il aurait été «conseiller d'État et trésorier général des Pays-Bas, en remplacement de son cousin le vicomte De Sandrouin»*. L'autorisation d'un interim ou les patentes à ces titres n'ont pas été retrouvées, pas plus que la trace du paiement des droits de chancellerie. En juin 1794, après la débâcle de Fleurus, il gagne Dillenburg (principauté de Nassau). En janvier 1795, il est à Würzburg. Il rejoint avec ses enfants ses cousins autrichiens, à Vienne. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Par une déclaration non datée, en vertu de l'article 9 du Traité de Campoformio, il se déclare étranger à la France. Le 5e jour complémentaire de l'an X (22.09.1802), il prête néanmoins le serment requis des émigrés à la faveur de l'amnistie. Il obtient une pension de l'Autriche jusqu'au 22.04.1803. Il rentre définitivement à Bruxelles le 28.05. suivant. Prévenu d'émigration, il est amnistié. Le 30.11.1811, ses enfants révoquent en son nom, pour autant que de besoin, conformément au décret du 28.08. de la même année, sa déclaration de vouloir être considéré comme étranger à la France.

9. Ypres en 1778 et 1781. Bruxelles : près de l'église du Sablon (1792); Rue Isabelle (1794).

AN, 1851, p. 99; A. BONAERT, *Histoire de la famille Bonaert*, Bruges, 1950, p. 117, 122-123, 130-132 (Tablettes des Flandres, Recueil 1); P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359 et 368; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535 et 1544; DGH, t. I, p. 402-403; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 15 et 65; P.-F. DE NENY, *op. cit.*, t. II, p. 90; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 81.

Titre de baron : CAPB 777, p. 258-259.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 375, n° 21; p. 368, n° 190; UL 285, p. 284.
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 67v°-68.
- CCréf. 4774.
Receveur du pays rétrocédé : nomination : CF 1010, f° 45v°-46v°.
Receveur général : nomination : CF 1012, f° 53-54v°; CC 191, f° 34; CC 384, non fol.; CC 863, f° 184v°; CC 908, f° 34.
Exil en 1794 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 104.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 63.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1025, non num.
Retour : Préf. de la Dyle, reg. 1031.
Portrait : BI, n° 3912.

BONGARD (Joseph)
1. Prostějov (Proßnitz) en Moravie, 15.04.1751.
2. Vienne, 17.07.1810.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

5. Autrichien.

6. Époux de Jeannette Godar de Hoffmann. Le couple a un enfant né et mort le 19.04.1789.

7. Il a suivi des cours de philosophie et de comptabilité. Il parle et écrit l'allemand, le latin, le français, l'italien. Il comprend et parle l'illyrien.

8. Il débute sa carrière comme «pratiquant» sans gages chez son oncle, qui était administrateur des domaines royaux en Esclavonie. Il entre dans les mêmes conditions, en novembre 1775, à la Chambre aulique des comptes à Vienne. Il devient «accessiste» avec 200 fl. d'Allemagne en mai 1776. En décembre 1780, il est promu «ingrossist» avec une rémunération de 400 fl. de la même monnaie. En octobre 1786, il est nommé auditeur (augmentation de 100 fl.). En décembre de la même année, il est transféré à la Chambre des comptes réformée installée à Bruxelles (commission du 26.04.1787; 2.600 fl. argent courant de Brabant de gages). Il est attaché au département des douanes. Lorsqu'en 1789 la Révolution brabançonne éclate, Bongard suit le gouvernement en exil. Le 14.01.1790, il obtient de celui-ci une indemnité de 200 fl., argent courant de Brabant, pour regagner l'Allemagne.

9. Bruxelles : rue de l'Orangerie (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 66-67; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 59 et 60; WStLB, Portheim-Katalog.

Curriculum vitae (1788) : CCréf. 4358.
Famille : AVB, reg. par., n° 174, f° 75v°.
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 622, D 110 XI n° 4, n° 5 et n° 6.
- chambre réformée (auditeur) : CC 1445, f° 5v° (nomination).
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33v°.

Retour en Allemagne : Jointe de Luxembourg, 236 (secours).

BOOM (Henri Jérôme Joseph VAN DEN)
1. Bruxelles, 11.03.1706 (ondoiement). Baptisé le 10.04.
2. Bruxelles, 24.02.1785.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Sébastien, greffier du Conseil du roi et secrétaire de la Cour féodale de Brabant, et de Marie Anne Schockaert. Époux de Philippine Caroline Brigitte De Vroey, décédée le 12.03.1788.

7. Il est immatriculé en 1713-1714 comme «minorennis» au Collège de la Sainte-Trinité à Louvain, un établissement d'humanités dépendant de l'Université.

8. Trésorier et échevin de la ville de Bruxelles, il est nommé auditeur ordinaire à la Chambre des comptes par décret du gouverneur général du 19.11.1752 (dép. Fl. et Bt.; gages de 2.000 fl.; médianate de 400 fl. acquittée le 27.11.). Cette année, Cordeys* le décrit comme «très actif». Il juge qu'«on en pourroit sur tout tirer des grands et utiles services pour la monnoÿe et pour la forêt de Soigne». C'est «un habile arpenteur», «haï parce qu'il rempli sévèrement son devoir». Kaunitz, reprenant les arguments de Charles de Lorraine, souligne auprès de l'Impératrice que l'intéressé a fourni des « preuves non équivoques de sa capacité au fait des monnoyes et qu'au surplus, il avoit une connoissance parfaite de la forêt de Soigne, dont il a tiré lui-même une carte qui passe pour la meilleure de toutes celles qui ont été faites jusqu'à présent, de sorte qu'il sera de même très avantageux au Roïal Service de le charger de la commission de la même forêt, S.A.R. étant bien assuré qu'il y soutiendra les droits de V.M. avec la fermeté qui lui est naturelle ». Il n'entre donc pas à la Chambre « comme un novice, mais fort au fait de tout ce qu'un sujet d'expérience doit y savoir ». Dupuy* le juge ainsi «bon, promet beaucoup, ayant une grande pénétration». van den Boom siégea

aussi comme conseiller-assesseur à la Jointe des monnaies. Il fut commissaire à l'hôtel des monnaies d'Anvers (1753-1754), en remplacement de l'auditeur Simon de Fraula*. En 1756, il cesse de fréquenter la Chambre et d'accomplir les devoirs de sa commission pour la construction de l'Hôtel des Monnaies. Le 13.12. de la même année, il obtient la démission qu'il demande.

9. Bruxelles : Près des Augustins (1753).

L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7 et 8.

Baptême : AVB, reg. par., n° 466, f° 5v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 308, n° 48.
Chambre des comptes :
- auditeur : CF 1003, f° 29v°-31; CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 90; CC 898, f° 46 (nomination); CC 25118, f° 3 (médianate).
- jugement de Cordeys : SEG 1870.
- démission : SEG 1868.
Commissaire de l'hôtel des monnaies à Anvers : Jointe des monnaies, 278.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 138v°; n° 174, f° 15v°.

BORCHT (François VAN DER)
2. Bruxelles, 31.03.1727 (mort subite).

3. Anobli le 28.10.1693.

4. Greffier et auditeur à la Chambre des comptes de Brabant.

7. Probablement est-ce lui qui figure en 1690 comme membre de l'Union des étudiants anversois inscrits à l'Université de Louvain et qui aurait été élu doyen le 21.07.1692. Licencié dans les deux droits le 27.07.1693.
8. Grand aumônier de la ville d'Anvers en 1703. En 1719, il obtient le poste alors vacant de greffier à la Chambre des comptes de Brabant (médianate de 400 livres, quittance du 10.11.1719). Il reçoit en même temps une seconde patente par laquelle le gouverneur général Eugène de Savoie lui accorde le titre d'auditeur de cette chambre «avec la signature à l'égard seulement des dépêches dépendantes de son office de greffier, sans pouvoir s'en mêler plus avant, pour ensuite succéder audit état d'auditeur avec les gages et émolumens y afférens sans qu'il fut nécessaire d'avoir d'autre lettre patente, aprez que les plus anciens auditeurs en rang et en serment auroient succédé à leur tour». Il prête le serment d'auditeur le 16.11. de la même année. Le 04.08.1721, il accomplit le même acte en qualité de receveur des «vieux restats» de clôture des comptes, charge qui lui avait été confiée par la Chambre, à titre provisionnel, le 09.07.1721. Ce même quatre août, il pose un geste analogue au titre de receveur des biens confisqués, mission qui lui avait également été confiée provisoirement le 09.07.1721. Le 15 juin 1725, le Conseil d'État est amené à se prononcer sur la demande de van der Borcht, qui prétend succéder à Hyacinthe Benoît Kerckhove*, décédé en mai. Cette instance réfute la thèse de van der Borcht en s'appuyant sur l'article 72 des nouvelles instructions données par Charles VI pour le Conseil d'État des Pays-Bas (Vienne, 4 janvier 1719). Elle invoque également un autre moyen : les patentes n'ont pas été signées par l'Empereur mais par le gouverneur général. Le document ne peut donc être considéré que comme «une survivance expectative», valable seulement pour la durée du gouvernement du prince Eugène. Cependant le demandeur a «une parfaite connoissance des affaires de ladite chambre». «En considération de sa capacité et des services qu'il a rendus», le Conseil

propose de le préférer aux autres candidats et de le nommer moyennant la délivrance de nouvelles lettres patentes. Aucune décision n'est prise dans l'immédiat, «Son Excellence [...] ne trouvant pas à propos de conférer quant à présent les employs».

9. Bruxelles : Place du Sablon (1720).

Calendrier de la Cour, 1720-1727; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 423; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 336; E. LALOIRE, *L'Union [...]*, p. 22; L. ROBIJNS DE SCHNEIDAUER, «Les Grands-Aumôniers d'Anvers», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 57, 1955, p. 120.

Candidature en 1725 : CE 191.
Chambre des comptes : CC 383, f° 60v° et 64r°; CC 25088, f° 2 (médianate).
Décès : CC 752; AVB, reg. par., n° 162, f° 117v°.

BORCHT (François Charles VAN DER)
2. Bruxelles, 03.01.1735, enterré le 04.

4. Conseiller maître général des monnaies.

8. C'est un des principaux orfèvres de Bruxelles. Il est nommé maître général des monnaies en 1713. Ses gages de 300 fl., les émoluments et les vacations lui procurent en 1718 un revenu global de 1535 fl. 4 sols. Le 28.10.1724 est agréé le contrat par lequel il obtient, avec son associé J.-B. Sneyers, l'octroi exclusif pour neuf ans de la frappe des monnaies à Anvers. Loin d'en tirer profit, il y laisse au contraire presque toute sa fortune. Pour tenter de surmonter ses difficultés financières, il sollicite, en juillet 1734, le cumul de sa charge avec celle de deuxième conseiller de commerce, aux côtés de Castillon*. Il meurt en fonction et n'est pas remplacé. À défaut d'autre héritier, son frère Pierre, religieux de l'abbaye de Coudenberg à Bruxelles et curé de la paroisse de Neigem (doyenné de Grammont), réclame en 1737 les quinze mois de gages dus à son frère. Il a été obligé d'entretenir celui-ci depuis deux ans pour «la nourriture et alimens nécessaires pour la subsistance mais aussi l'entretien des habillemens et linges». Il aurait ainsi déboursé plus de 1.000 fl. François Charles lui aurait fait cession de ses gages.

9. «In de Kuyperstraet», selon l'acte de décès.

Les institutions du gouvernement central [...], t. II, p. 692-700; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 41, 70-71, 77, 171.

Activités : CF 7476-7477, SEG 2175.
Frappe des monnaies : CF 177, 179.
Gages : CF 175, 179; Jointe des monnaies, 20.
Décès: CF 7480; AVB, reg. par., n° 163, f° 126v°.
Requête du frère : CF 7478, 7480.

BOSSAERT (Herman Werner VON)
1. Paderborn, 1695.
2. Cologne, 12.04.1762.

3. Anobli par lettres patentes du 16.07.1746, avec octroi de la particule *von* et quatre quartiers paternels et maternels de noblesse.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Pierre Alexandre Weyland Maximilien Henri, de Chimay, qui s'établit en Allemagne, où il épouse en 1694 Charlotte Christine von Munders. Pierre Alexandre devint conseiller intime et vice-chancelier du prince-évêque de Paderborn.

8. Pendant seize ans, Bossaert est au service de Clément-Auguste, archevêque de Cologne. Il occupe différentes fonctions telles que celles de prévôt de l'église collégiale de Saint-André dans cette ville, de chanoine noble au chapitre de Saint-Géréon dans la même cité, de conseiller spirituel et aumônier de la Cour électorale de Bonn, d'official. Il est aussi, dès 1733 et jusqu'en 1760, résident de Charles VI auprès du Cercle du Bas-Rhin et de Westphalie. Clément XII lui confère le titre de camérier d'honneur. En 1741, il se met sur les rangs pour obtenir un évêché dans les Pays-Bas. Le 16.03.1743, il est nommé conseiller au Conseil privé à Bruxelles avec dispense de fréquenter l'assemblée (serment du 30.08.; gages de 3.000 fl. «à être payés du premier janvier de la présente année, encore qu'il soit absent, sans que le retardement de la prestation requise et accoutumée y fasse obstacle, puisque Nous le tenons employé ailleurs pour Notre royal service [...] »). L'année suivante, il se porte candidat contre P.-F. de Neny* à la place vacante du fait du décès inopiné du conseiller Jamez*. Il espère obtenir ainsi les pleins gages, en vain. Sur décision de l'Impératrice du 20.06.1744, l'archiduchesse Marie-Anne l'éconduit. En 1754, il est nommé chanoine presbytéral et capitulaire de l'église métropole de Cologne.

AN, 1889, I, p. 47; B. BERNARD, *Patrice-François de Neny [...]*, p. 32; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 344-345; J. LEFÈVRE 1, p. 173, 184 et 217; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 56 et 69.

Biographie : CP, reg. 766, p. 221-223.
Éventuelle naissance aux Pays-Bas : CAPB 702, p. 149-152.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 702, p. 149-152; CF 1000, f° 110; CC 845, f° 299v°; CC 25109; SEG 2223.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- candidature à la succession de Jamez : CAPB 330, p. 279-280.
Décès : reg. par. de St. Maria im Pesch à Cologne (photocopie aimablement fournie par le Nordrhein-Westfälisches Personenstandarchiv Rheinland).

BOSSCHAERT (Jacques Corneille François)

1. Bruxelles, ondoyé le 25.01.1705 et bapt. le 06.02.
2. Bruxelles, 30.05.1754.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Corneille François, avocat au Conseil souverain de Brabant, amman de la ville de Bruxelles, et d'Isabelle van Kessel, fille de Théodore André et de Catherine de Redtakeer. Le couple eut deux filles, dont l'une, Isabelle, a noué alliance avec Jacques Henri de Greve, échevin de Bruxelles, et Jacques Corneille François. Ce dernier a épousé Thérèse Joséphine Boscheron (décédée à Bruxelles le 15.04.1752) avec qui il a eu cinq enfants : Guillaume Jacques Joseph (né à Bruxelles en 1737 et y décédé le 14.12.1812), collaborateur de Charles de Cobenzl, official surnuméraire au Conseil privé, puis official au Conseil des finances (à la mort de son père), peintre et un des fondateurs de l'Académie de peinture de Bruxelles, premier conservateur du musée de la capitale établi en 1801,

notaire en exercice de 1803 à 1808; Isidore Jacques; Jean François («imbécile depuis sa tendre enfance»); Marie Thérèse, religieuse au couvent de Berlaymont, décédée le 19.09.1814, âgée de 79 ans; Isabelle Joséphine (22.01.1739-02.01.1788), qui épousait le 12.02.1765 J.-B. G. de Wynants*; Jean Joseph, licencié dans les deux droits (Louvain, 16.12.1767), avocat au Conseil souverain de Brabant, candidat en 1775 à une place de conseiller-asssesseur du drossard de Brabant, deuxième pensionnaire de la ville de Bruxelles en 1777.

7. Immatriculé en 1721-1722 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 13.06.1725.

8. Il débute comme avocat au Conseil de Brabant (10.09.1726) et conseiller-assesseur du prévôt de l'Hôtel et du drossard de Brabant (26.05.1728). Il succède à son père dans ce poste, mais l'avocat van Hamme lui est adjoint en raison de son jeune âge. Bosschaert est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes par décret de la gouvernante générale du 04.08.1740 (dép. Fl. et Bt.; patentes du 08.08.; serment le 26.08; gages : 3.000 fl.; médianate de 600 fl. acquittée le 20.08.). En 1744, il s'occupe avec succès de la frappe des monnaies, à Anvers puis Bruxelles et Bruges, au grand dam de Clauwez de Bruyant*, qui tente de s'y opposer. Cette même année déjà, le Conseil suprême le propose en troisième lieu comme conseiller au Conseil privé («bon sujet et travailleur»), mais c'est P.-F. de Neny* qui l'emporte. En 1746, lors de la prise de Bruxelles par les Français, il est de ceux que Kaunitz choisit pour l'accompagner dans sa retraite à Anvers, puis à Aix-la-Chapelle. Dans son rapport du 14.10.1749, le président de Witt* le juge de la sorte : il «a un grand fond d'étude avec beaucoup de droiture dans le caractère et d'ouverture dans l'esprit, il est très laborieux et également propre à déduire les affaires de bouche et par écrit». Cette même année, Bosschaert joue également un rôle prépondérant dans la réforme monétaire. Il fait partie de la Jointe provisoire «au sujet du redressement des monnoyes», établie le 12.03.1749. Le 16.10. suivant, il reçoit une commission d'assesseur à la Jointe des monnaies (gratification de 500 livres monnaie de Flandre). La création de celle-ci marque la perte de crédit de Clauwez. Il est aussi commissaire à l'hôtel des monnaies de Bruges. Le 17 décembre suivant, Bosschaert est nommé conseiller au Conseil des finances. Il prête serment le 15.01.1750 et est affecté au département des domaines royaux. Dès ce moment, il est plus fréquemment convoqué lors des jointes de cabinet. Il y avait déjà participé deux fois, en 1749, lorsqu'il avait été question du redressement des monnaies. Pendant quelques mois, il exerce provisoirement la présidence de la Jointe des monnaies, en attendant la nomination de P. F. Cordeys*. Ultérieurement, il est amené à travailler au département des droits de douanes. Suite au décès d'A. Capon*, il prend, en juin 1750, la direction du Bureau de régie et l'exerce jusqu'au 12.05.1752. En octobre 1750, entre autres réajustements salariaux, ses gages sont ramenés à 5.000 fl., mais une pension *ad personam* de 1.000 fl. lui est accordée à titre de complément. En 1752, le gouverneur général songe à lui pour remplacer le comte de Figuerola* à la Jointe établie pour connaître des difficultés de la compagnie d'Ostende, mais il perd de vue qu'il n'y avait pas de poste vacant. A. W. J. Limpens* avait déjà été nommé l'année précédente. Bosschaert siège à la Jointe pour le commerce réciproque avec les États de S. M. en Allemagne (10.04.1753) et à la Jointe chargée d'examiner la gestion du domaine confiée aux États de Brabant de 1740 à 1751 (10.05.1753). Cette même année, Dupuy* le dépeint ainsi : «homme rempli de préjugés et dont les spéculations ne sont pas précises, dailleurs entêté dans ses préjugés et foible pour le travail». Gagné par des ennuis de santé depuis plusieurs années, Bosschaert meurt prématurément en fonction. Le 25 mai, il avait fait rapport au Conseil des finances de 19 ou 20 affaires de son département des droits. Cela avait occupé toute la séance. « À peine de retour chez lui, il s'est senti mal et il a été touché d'apoplexie et est tombé dans une léthargie, dont il est mort le 30 du même mois », lit-on dans le rapport de Charles de Lorraine à la

Cour de Vienne. Les éloges sont unanimes pour saluer ses qualités, notamment à propos du succès rencontré dans la frappe des monnaies aux Pays-Bas. Les tuteurs des cinq enfants, dont un fils « imbécile d'esprit », les conseillers de Brabant Isidore de Lados et Pierre Van Langendonck font état du peu de moyens pour leur entretien et leur éducation. Ils obtiennent 490 fl. 13 sols argent courant de Brabant, à charge des *gastos secretos*. L'addition de ce don et de la somme liquidée par la Recette générale des Finances correspond au montant du trimestre entier des gages au cours duquel le conseiller est décédé. En outre, en vertu de la royale dépêche du 26.06.1754, ils recevront une pension de 250 fl. par enfant et par an.

9. Bruxelles : près des Augustins (1741); près de Sainte-Gudule (1745).

AN, 1855, p. 67; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 337; DGH, t. I, p. 433-434; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 5, 7 et 8; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1343-1344; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 41; M. GALAND, *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.* (compléments, II), p. 256-257; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 347; V. JANSSENS, *op. cit.*, *passim*; J. LEFÈVRE 1, *passim*; CH. LHOIR, *La sécularisation des oeuvres d'art dans le Brabant (1773-1842). La création du Musée de Bruxelles*, Bruxelles, 1998, p. 196-196 (à propos de Guillaume Jacques Joseph); PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; ID., « Un organe [...] », p. 485-486; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 189 et 196; L. PARIS, *op. cit.*, p. 213, n° 54; ROPBA, t. VI, p. 459-460; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 89; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; WNL, t. IX, 1777, p. 348 (Jean Joseph).

Baptême : AVB, reg. par., n° 435, f° 28v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 407, n° 135; UL 282, f° 46v°.
Famille : SEG 2274; SEG 2276 (1); CAPB, 914.
Chambre des comptes :
- plan proposé par Harrach pour la Chambre (06.04.1740) : SEG 1471.
- conseiller-maître : CF 998, f° 197v°; CC 185, f° 64r°-v°; CC 383, f° 108r°; CC 845, f° 117 (nomination); CC 25106, f° 3 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; rapport de 1749 : SEG 1860.

Jointe des monnaies :
- nomination : Jointe des monnaies, 160, 162.
- remplacement : CAPB 341, p. 284-285.

Autres jointes : SEG 1863; CP reg. 423, f° 221.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 335, p. 34-35 et 97-98; CAPB 392 (27.10.1749); CAPB 395 (20.06.1750); CAPB 703, p. 37-40; CF 1001, f° 146v°-147v°; CC 846, f° 187v°.
- appointements : CAPB 337, p. 40-50; CC 185, f° 414-415; CC 897, f° 309v°-310v°.
- direction Bureau de régie : SEG 2223.
- correspondance avec H. de Crumpipen : Jointe des monnaies : 175.
- correspondance avec S. L. G. J. de Fraula : Jointe des monnaies : 171, 310-312.
- correspondance avec J. de Witt senior : Jointe des monnaies : 167.
- correspondance avec divers : Jointe des monnaies : 169, 172.

Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Décès : CAPB 418 (19.06.1754); AVB, reg. par., n° 166, f° 113; n° 456, f° 185.
Gastos secretos : SEG 2244, f° 250.
Pension pour les enfants : CAPB 418 (19.06.1754).
Guillaume Jacques Joseph : CAPB 449, 16.10.1761.

BOTTE (Nicolas Joseph)
1. Charleroi, bapt. 31.01.1742.

4. Directeur du Bureau de régie.

6. Fils de Pierre Joseph et de Marie Françoise Taingnies. Époux de Marie Louise Bauloye. Ils eurent au moins trois enfants, Marie Thérèse Philippine (enterrée le 27.03.1777 à l'âge de 11 mois), Ghislaine Louise (décédée à Bruxelles, le 02.09.1779, à l'âge de 4 mois et demi) et Henri Nicolas, dont il est question ci-dessous.

8. Le 06.12.1764, Botte est nommé official surnuméraire sans gages au bureau principal des douanes à Charleroi. Il entre en fonctions le 17.12. Delplancq avait marqué son accord sur sa candidature le 20.05. Botte écrivait dans sa requête qu'«aiant passé ses études, il n'auroit rien de plus à cœur que de s'évertuer dans les droits d'entrée et de sortie de sa Majesté». Le 04.04.1767 et durant quatorze mois, il est receveur des douanes à Sombreffe, en remplacement du titulaire qui est malade. Le 16.07.1768, il entre au Bureau de régie en qualité d'official, aux gages provisionnels de 275 fl. Il est chargé de «la compilation des ordonnances et autres besognes y relatives, telles que le Précis à la fin de l'année des dispositions faites sur le commerce et l'administration des douanes, les listes trimestrales des changemens sur les tarifs, la collection des informations données par les officiers principaux des départemens sur l'état du commerce et les dispositions nouvelles chez les puissances voisines». S'y ajoute encore l'expédition des affaires courantes. Son application et son intelligence sont appréciées. Delplancq* le dépeint comme «un des sujets les plus distingués du Bureau de régie». «Il joint à ses talens la conduitte personnelle la plus satisfaisante, il est homme rangé, prudent et circonspect, studieux et extrêmement assidu au travail, d'un caractère enfin qui le fait aimer et estimer dans le Bureau» (02.05.1773). Le 14.04.1776, il bénéficie, à charge des *gastos secretos*, d'une gratification de 300 fl. argent courant de Brabant. Le 19.10 de l'année suivante, elle lui est renouvelée en raison d'un «travail extraordinaire fait pour le service du gouvernement». En 1779, il bénéficie à nouveau de trois gratifications, la première de 300 et les deux autres chaque fois de 400 fl. argent courant de Brabant, à charge des *gastos secretos*, «pour le travail extraordinaire et très étendu auquel cet official est toujours occupé». De même, «pour ouvrages et copies extraordinaires et secrets faits par cet official : tous les grands ouvrages rédigés par le conseiller Delplancq, son principal, étant de la main de cet official». C'est un «sujet excellent et de confiance» Premier official au Bureau de régie, Nicolas Botte avait été autorisé, par résolution du 21.07.1779, à remplacer H. Delplancq qui devait s'absenter. Le 25.09.1780, «eu égard au dérangement de la santé» du directeur en titre, il se voit confirmer cette suppléance pendant que Delplancq «seroit absent ou indisposé et dans tous les tems où il ne seroit pas au Bureau». Les appointements de Botte sont portés à 1.250 fl., non sujets à l'«arrha». Par décret du 26.11.1782 (commission du 30., serment le 04.12.), il est promu substitut de Delplancq, celui-ci restant directeur. En 1786, les gages précités sont accrus de 350 fl. S'y ajoutent encore 200 fl. en qualité d'actuaire du Comité des affaires de commerce maritime et de navigation, une fonction qu'il exerçait depuis avril 1781. En avril 1787, avec l'installation du Conseil du gouvernement général, Botte devient officiellement directeur (gages de 2.200 fl. sujets à l'«arrha»). Il occupe à nouveau ce poste au lendemain de la Révolution brabançonne (gages de 2.600 fl.). Durant celle-ci, il «est demeuré à Bruxelles jusques vers la fin d'avril 1790, et s'est retiré alors chez sa mère à Charleroi, d'où il est revenu ici immédiatement après la rentrée des troupes de S.M.; [il] n'a porté ni armes ni uniforme». En février 1793, il est à Düsseldorf. Dix ans plus tard, il est établi à Pilsen, sans autre fortune que sa pension. Il est l'auteur d'un mémoire non daté sur la culture du colza. Son fils Henri Nicolas, «diurniste» au Conseil du gouvernement général depuis 1789 (traitement de 360 fl.) a travaillé dans ce dicastère jusqu'au moment de l'insurrection. À la fin de février 1790, il a été

«aggrégé à la Compagnie des volontaires du grand serment, mais uniquement pour la police de la ville et pour soustraire ses parens aux vexations auxquelles étoient exposés ceux qui avoient été attachés au Gouvernement». À sa demande (29.08.1791), il est réintégré dans l'administration. Il est alors âgé de 18 ans. Peut-être est-ce lui l'official surnuméraire au greffe du Conseil des finances nommé le 26.07.1793 (gages de 300 fl.). Lui aussi est à Pilsen. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), père et fils sont portés sur la liste des émigrés. En octobre 1796, ils sont à Linz. Ange de Limpens* qualifie le directeur Botte d' « ancien serviteur extrêmement méritant qui a rendu pendant longtems des services aussi assidus que distingués ». En l'an V, l'Administration centrale du département de la Dyle «croit qu'ils ont des biens dans les environs de Charleroy sans pouvoir les désigner». Par une déclaration faite à Vienne, le 18.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, ils se déclarent étrangers à la France.

De centrale overheidsinstellingen [...], t. II, p. 800; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 360; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 16; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître; J. MEES, *op. cit.*, p. 6-7; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 374-375, 381-382; ID., « Un organe [...] »., p. 495-496; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 538; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 161-163; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 81.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 210, reg. paroissiaux de Charleroi, BMD 1708-1756, f° 98.
Carrière : CF 5856, 5857, 5858, 5864, 6191, 8588; 8585 (Düsseldorf); CC 953, f° 98-99 (substitut du directeur). SEG 2255, f° 51 et 200; SEG 2257, f° 10, 198-199, 205 (gratifications).
Biens : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2655.
Jugement de Limpens : CAPB 1020.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 74-75; Préf. de la Dyle, portef. 496.
Écrits :
- Note sur la carte de Ferraris (18.07.1777) et des contestations de frontière : Jointe des terres contestées, 34.
- Mémoire sur le colza : CF 4955
- Recueils de dispositions et ordonnances relatives aux douanes : CF 5675-5713, CF 8853-8861.

Enfants : fils (CF 5865; CGg 480; CC 192 f° 12-13); fille (AVB, reg. par., n° 171, f° 194 v° et n° 172, f° 42).

BOURNONVILLE (Joseph Jean DE)
1. ?, 1701.
2. Bruxelles, 29.06 1768.

3. Comte, puis marquis de Bournonville et de Sars. Chambellan depuis 1751. En 1754, il avait été reçu à l'État noble du Hainaut.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Wolfgang Guillaume Joseph* et de sa première épouse. Le 14.09.1723, il s'unit à Bruxelles, avec dispense des trois bans, à Lucie Thérèse Antoinette van de Velde (décédée le 08.03.1762), fille de Pierre, conseiller-receveur général des domaines au quartier d'Anvers, et de Béatrix Josèphe de Villegas, morte le 08.03.1762. Sans postérité.

8. Successivement major au régiment de Velen (1733), commandant du régiment de Limburg-Stirum dragons (1740-1748), général feldwachtermeister (1745), feld-maréchal lieutenant (13.07.1752), général de cavalerie (08.12.1758), il participa aux batailles de Dettingen (1743), de Rocourt (1746) et de Lawfeld (1747). Il avait aussi été nommé président de la Jointe pour la direction du Corps des Invalides (1751) et gouverneur de la ville de Charleroi (16.06.1755). Le 16.06.1761, il est élevé à la

dignité de conseiller d'État d'épée (serment le 07.07. suivant), en compensation de la charge de commandant en chef des troupes aux Pays-Bas qu'il n'avait pas obtenue.

9. Petite place du Sablon (1762).

AC, p. 15; J. DOUXCHAMPS, *Les États [...]*, p. 39; B. D'URSEL, «La Maison de Bournonville», dans *Le Parchemin*, n° 284, 1986, p. 248-249; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 291; *Les Wallons sous l'Autriche impériale au XVIIIe siècle*, Bruxelles, 1951, p. 76.

Archives de la Famille de Bournonville : 9.
Mariage : AVB, reg. par., n° 143, f° 16v°.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 705, p. 30-32; CC 850, f° 209; CAPB 346, p. 28.
Portrait : BI, n° 6067; R. MATAGNE, «Le peintre Jean-Pierre Sauvage de Luxembourg (1699-1780)», dans *Biographie Nationale du pays de Luxembourg*, fasc. XVIII, 1969, p. 525.

BOURNONVILLE (Wolfgang Guillaume Joseph DE)
1. Namur, 27.12.1670
2. Bruxelles, 17.09.1754

3. Marquis de Bournonville et de Sars (par lettres patentes du 01.09.1689). Baron de Capres. Seigneur de Fleignies. Chambellan auprès de l'archiduchesse Marie-Élisabeth (17.07.1726).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Jean François Benjamin (Bondues, 02.04.1634-Namur, 10.04.1719), gouverneur de Lierre puis d'Audenarde, lieutenant-général, et de sa seconde épouse, Claire Ferdinande Thérèse de Sainte-Aldegonde-Noircarmes (Onoz, 09.09.1634-1697), fille de François Lamoral. En 1694, en premières noces, Wolfgang de Bournonville épouse, contre le gré de ses parents, Marie Madeleine de Haudion, fille de Nicolas Philippe, chevalier, seigneur de Wyneghem, gouverneur de la ville de Damme, et d'Anne de Cottrel, baronne de Saint-Martin. Le 18.01.1708, en secondes noces, il s'unit à Mons à Honorine Angéline d'Ursel (28.07.1682-20.05.1756), dame de la Croix étoilée, fille de François, comte d'Ursel, etc., vicomte de Vive-Saint-Eloy, baron de Hoboken seigneur de Hingene, grand veneur et haut forestier de Flandre, sergent-général de bataille au service de Charles II, et d'Honorine Marie Dorothée de Hornes (Bruxelles, 28.07.1682-Bruxelles, 20.05.1756). Du premier lit, est engendré Joseph Jean*, et du second sont issus : un garçon mort à l'âge de deux mois; François Albert Charles ou François Joseph (1710-1769), chevalier de la Toison d'Or, lieutenant général, époux de Bénédicte Charlotte d'Ursel, fille de Conrard Albert Charles*; Anne Françoise Albertine (1712-1791), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons; Maximilien Casimir (1713-1791), chambellan, général-major et gouverneur de Charleroi; Wolfgang Joseph (30.11.1715-Madrid, 29.04.1784), capitaine général du royaume d'Aragon; Anne Marie Charlotte (1717-1784), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons; Marie Lydie Albertine (1720-1791).

8. Capitaine de cavalerie au service de Charles II, colonel d'un des régiments nationaux au service de Charles VI (1718), l'empereur le promeut général major en 1725 et lui confie simultanément le commandement militaire de Termonde. Il accède par la suite au grade de lieutenant général et est nommé à la place alors vacante de gouverneur et capitaine général des duché de Limbourg et pays d'Outre-Meuse (20.05.1728; serment cinq jours plus tard; gages de 12.000 fl.; médianate de 500 fl. acquittée le 03.05.1731). Il obtient le grade de feld-maréchal lieutenant le 02.08.1734. Il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée, le 28.05.1735 (serment le 02.06.; sans gages).

9. Bruxelles : «Près les carmélites» (1736); près de la Cour (1751).

F. AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse [...]*, t. III, Paris, 1863, col. 854; G. CHAIX D'EST-ANGE, *op. cit.*, t. III, p. 207; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1054; Comte B. D'URSEL, «La Maison de Bournonville», dans *Le Parchemin*, n° 284, 1986, p. 240-241 et 246-247; J. LEFÈVRE 5, p. 308-309; G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 31-32; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 291-292; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 424; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 361; E. POULLET, *op. cit.*, p. 150; *WNL*, t. XXIII, 1784, p. 385 et 433-434.

Commandement militaire de Termonde : CAPB 320, f° 131v°.
Gouverneur du Limbourg : CC 25097, f° 5 (médianate).
Conseil d'État :
- nomination : SEG 1486.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 94.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
Monument funéraire : BI, n° 6069.

BOUSIFET (François Édouard)
1. Bruxelles, bapt. 09.07.1742.

4. Greffier du Conseil des finances.

6. Fils de Pierre, probablement maître menuisier et receveur particulier de la Loterie à Bruxelles, et de Marie Josèphe Wuery. Il a quatre frères, dont deux militaires et Pierre François, décédé le 08.12.1779, témoin lors de son mariage. Le 07.01.1770, il épouse à Bruxelles Antoinette Emmanuelle Lievens. Devenu veuf, il s'unit dans la même ville, le 17.08.1783, à Anne Catherine Esselens, alors âgée de 22 ans. En 1803, le couple est à Prague. Ses fils Édouard Pierre et Joseph Ferdinand y étudient à l'Université.

8. Il est entré en service à la fin de 1758 comme cadet effectif au corps d'artillerie des Pays-Bas. Il y reste dix-huit mois. À partir du 03.09.1760, il est employé «aux opérations du lotto, comme commis au Bureau de la correspondance, sous la direction des frères Calzabigi [*]». Mais dès 1762, il est rangé parmi le personnel excédentaire auquel une priorité dans le reclassement est promise. Il demeure cependant sans emploi jusqu'au 06.11.1767. À ce moment, il est engagé comme official surnuméraire à la Jointe des administrations et des affaires des subsides, sans gages mais avec des possibilités de gratifications (serment le 07.11.). Il remplace l'official du Bureau de la Jointe, Losson, qui retourne au département de la Loterie. Bousifet est chargé de la mise au net du protocole des résolutions et des registres aux dispositions. Après quatre mois d'activité à titre gracieux, il obtient 300 fl. de gages et une indemnité de 100 fl., en récompense de ses services pendant la période où il ne bénéficiait d'aucun traitement. «Il promet de devenir un très bon sujet et qu'il convient de l'encourager», écrit l'actuaire Lannoy*. Ses gages sont portés à 400 fl. en 1769. Le 08.04.1774, il sollicite une place d'official au greffe du Conseil des finances. Il est alors employé au bureau de la «jointe pour les affaires jésuitiques». En 1782, Bousifet dispose toujours de 400 fl. de traitement, mais non sans émoluments. Il se plaint, tout comme ses collègues, «du prix que toutes les denrées se vendent». Il est «impossible à un official de pouvoir vivre, même étant seul et en santé». Le conseiller Le Clerc* recourt régulièrement à lui pour les causes fiscales : «il est emploié depuis un an, écrit de Kulberg* le 31.03.1783, à toutes les opérations, rédactions, relevés et tableaux qui ont suivi les inventaires et ouvrages des fiscaux et de leurs substitués concernant les maisons religieuses à

supprimer, le tout pour servir au travail que le Conseil privé a dû faire en matière de cette suppression. Son état actuel est de fl. 700». A. F. de Kulberg souhaite se l'attacher au Comité de la Caisse de religion et il propose de lui octroyer 900 fl. de gages. La décision est tenue en suspens jusqu'au 30.04. À cette date il est assumé, à titre provisoire, comme chef du bureau d'expédition du Comité, tout en conservant sa place à la Jointe des administrations. Son traitement annuel est de 1.008 fl. Le 11.06.1785, Bousifet succède à De Turck* en qualité d'actuaire. Il conserve les mêmes gages que son prédécesseur, soit 1.401 fl. «Il joint à la fermeté de la modération et de la prudence». François de Brou*, fils de l'auditeur à la Chambre des comptes, lui succède à la tête du Bureau. En 1786, Bousifet obtient le titre de secrétaire de Sa Majesté. L'année suivante, il est promu secrétaire au Conseil du gouvernement général (Bureau du conseiller G. A. F. de Feltz, 1.500 fl. d'Allemagne). Au jugement des dirigeants des États Belgiques Unis, il «s'est toujours bien comporté lors des troubles». Il sollicite d'ailleurs un emploi auprès des nouveaux maîtres. Au lendemain de la Révolution brabançonne, son passé récent lui est reproché. Il tente de se justifier : il était sans moyens pour fuir, sa femme était enceinte, il n'a jamais porté les armes. S'il a bien sollicité un emploi, il a «fait cette démarche et l'a réitérée par crainte, étant constamment menacé». Il rappelle que ses deux frères «ont perdu la vie au service de la Maison d'Autriche en qualité d'officiers pendant la guerre de sept ans». Il est réintégré rapidement dans ses fonctions. On le retrouve en qualité de greffier surnuméraire au Conseil des finances (patentes du 14.07.1791) et de «secrétaire de S.M. signant en finances» (patentes du 15.07.1791). Son gage de 2.800 fl. «fait toute sa fortune». Mais ses appointements sont réduits de moitié. Il devient greffier ordinaire au cours de la seconde restauration. Il suit le gouvernement en exil. En janvier 1795, il est à Werden sur la Ruhr qu'il doit quitter pour Düsseldorf. Il se plaint de la réduction de ses appointements à 322 fl. argent courant de Brabant par trimestre. Il est dans la misère et sollicite un secours afin d'entretenir sa famille composée de cinq personnes, dont son père. Le 15 février 1796, il est à Essen. Il demande une aide financière pour pouvoir se rendre dans les États héréditaires avant le 30 avril, comme il lui est imposé pour continuer à jouir de la pension. En effet, il se prétend «hors d'état de soutenir un grand voyage à pied par la pesanteur de son corps et par des rhumatismes dans les jambes». Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Par une déclaration faite à Prague, le 12.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare étranger à la France, ainsi que les siens, et ne plus posséder de biens aux Pays-Bas.

9. Bruxelles : rue des Ursulines (1784); rue de l'Orangerie (1786); rue Haute (1792); rue Christine (1794).

Calendrier de la Cour, 1786, 1792 et 1794; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359 et 366; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 17 et 39; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 536; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 82.

Baptême : AVB, reg. par., n° 469, f° 37v°.
Mariages : *ibid.*, n° 403, f° 93v°; *ibid.*, n° 405, f° 128.
Père : Loterie impériale, 8.
Frère, Pierre François : AVB, reg. par., n° 424, f° 168.
Début de carrière : CF 2313, 5850, 5853, 8567; CC 186, f° 76v°-77; JAS 2, 3, 4.
Conseil du gouvernement général : secrétaire : CGg 3, 4, 6.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27, 29, 30.
Révolution : EBU 5, f° 10 v° et 27 v°.
Requête de 1791 : SEG 2108 (en annexe : «Mémoire [...] des malheurs qu'il a essuiés avec sa famille avant et pendant l'insurection avec une note de ses ouvrages pour aider l'humanité souffrante».
Conseil des finances : greffier (1ère restauration) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 450v°; CF 5853.
Carrière, fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 59; 2310.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, dossier n° 31.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.

BRADY (Hugues Bernard DE)
1. Kill (Irlande), diocèse de Killmore, comté de Cavan, province d'Ultonie, 02.07.1759.
2. Bruxelles, 29 septembre 1793.

3. Chevalier.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Il a été élevé aux Pays-Bas par son oncle, Térence Brady, proto-médecin des armées impériales.

7. Il suit le cours des humanités complètes à Bruxelles. Il est immatriculé le 26 février 1777 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.12.1781). Il parle et écrit l'anglais, le français, le flamand et le latin.

8. Il débute comme avocat au Conseil de Brabant (02.01.1782), puis en qualité d'official surnuméraire à la Secrétairerie d'État et de guerre (26.09.1783; serment le 02.10. suivant, gages de 600 fl. argent courant de Brabant). On dit « qu'il a d'ailleurs un certain bien, au moyen duquel il pourroit se tirer d'affaire sans s'attacher trop aux gages ». Lors de la suppression de la Secrétairerie, de Brady est nommé auditeur à la Chambre des comptes réformée, installée cette année (décision de la Chancellerie aulique du 29.09.1787 avec prise d'effet le 05.05. précédent, serment le 06.07.; 1.600 fl. de gages). Il est attaché au 2e département, au bureau des domaines. En juin 1789, il entre à la «Commission provinciale du Brabant pour remplir les fonctions de la députation supprimée». En novembre de la même année, il relève du Commissariat général civil, au titre de commissaire de 1ère classe établi à Anvers. Lors de l'éclatement de la Révolution brabançonne, il fuit avec le gouvernement. Il est appelé aux fonctions de rapporteur à la Jointe de Trèves, devenue le 11.03.1790 la Commission royale de Luxembourg. En 1790, de Locher* le juge ainsi : «C'est encore un des meilleurs sujets de la Chambre. [...] Il rassemble toutes les bonnes qualités qu'il faut à un serviteur zélé et intelligent; je l'ai employé avec succès à la Commission provinciale du Brabant, à Anvers pour l'approvisionnement de la citadelle». Le 27.12. de la même année, il est nommé membre du «Comité provisoire de la Chambre des comptes», organisme chargé de traiter les affaires urgentes. Sous la première restauration, de Brady est promu conseiller-maître à la Chambre des comptes (gages de 3.000 fl. d'Allemagne). Le 24.07.1791, il devient membre du «Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement». Peu de temps après, toutefois, il reprend la fonction d'adjoint au Commissaire général civil. Dans ses notes d'observations (06.02.1792), le baron Christophe de Bartenstein* relève qu'il «a fait particulièrement toute la campagne de Champagne et [il] sera probablement encore emploié cette année au corps d'armée qui se rassemble dans la province de Luxembourg». Le 14.08.1793, de Brady sollicite une place ou au moins le titre de conseiller des Finances. Il est destiné à remplacer Christophe de Bartenstein*. Il laisse entendre que si cette nomination n'est pas possible, il préfère se retirer du Commissariat général civil. En mission dans la région de Furnes, au début de septembre de la même année, il est sérieusement frappé par la «fièvre pestilentielle des marais». Il devait en mourir.

9. Bruxelles : rue de Brabant (1788); rue des Petits Carmes (1792).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.*, p. 121, 122 et 127; J. DE SMET, *op. cit.*, p. 196; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 330; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 355.

Curriculum vitae (19.11.1788) : CC réf. 4358.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 11, n° 327; UL 286, f° 114; UL 679/2, f° 85v°.
Secrétairerie d'État et de guerre : official surnuméraire : CAPB 510, D103/ad lit. S2/n° 7; SEG 693.
Chambre des comptes :
- chambre réformée : CC 1445, f° 42v° (nomination d'auditeur), CC réf., 4647 et 4784.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34v°.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Comité provisoire : CC 191, f° 1r°-v°; CC 908, f° 1.
- auditeur (nomination : 1ère restauration) : CC 863, f° 227v°.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b.
- mémoires d'occupation : CC 1666-1667.

Commissariat général civil : CF 8509, 8511, 8517; Commissariat général civil, 10.
Décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 196.

BRANDEN (Jacques Balthazar VAN DEN)

1. Lierre, 26.10.1719.
2. Bruxelles, 09.08.1800 (enterré à Laeken).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Balthazar Gommaire, ancien échevin et bourgmestre de Lierre (décédé inopinément chez son fils le 08.01.1770), et de Jeanne Marie Keersmaeckers. Il serait le petit-fils de Gilles van den Branden, échevin de la banlieue de la ville de Lierre (pour le village d'Emblem et le hameau de Lackenen). Enfant unique. «Il s'est marié pour contenter son père [...], ensuite il s'est trouvé dans la nécessité de se séparer d'une femme insociable, pour ne rien dire de plus [...]». L'acte de décès le qualifie d'«époux séparé de feue Marie Magdelaine Thérèse Casselet».

7. Études à Lierre, Meerhout et l'école latine de Geel. «Primus» au concours général de philosophie de l'Université de Louvain en 1740. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1745). Il parle et écrit le latin, le français et le flamand.

8. Avocat au Conseil de Brabant (25.05.1745), il jouit déjà d'une grande réputation. Les trois dernières années d'exercice de cette profession lui auraient rapporté plus de 4.000 fl. par an. En 1748, il devient avocat fiscal au tribunal de la Foresterie et, deux ans plus tard, juge de la Chambre des tonlieux au département de Bruxelles. En 1750, il pose sa candidature à un poste de substitut du procureur général du Conseil de Brabant. Le 09.01.1753 (serment le 19.01.), il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (demi-gages de 1.300 fl., avec promesse des pleins gages au bout d'un an; médianate de 400 fl. acquittée le 12.01.). Cordeys* lui était favorable. Dans un rapport du 27.11.1752, il le qualifiait d'«excellent sujet». Dupuy* constate l'année suivante : «L'on ne peut encore en rien dire, étant nouveau. Tout ce que l'on en scait c'est qu'il est bon avocat». Le 26.09.1754, van den Branden entre à la «Jointe pour l'examen de ce qui regarde la chasse de la plaine autour de Bruxelles et la vénerie royale». Dans son rapport du 19.02.1758, le baron de Cazier* constate que « c'est un sujet capable mais un peu découragé ». Il se plaint de n'avoir que la demi solde. Par dépêche du 06.04. de cette année, van den Branden obtient les pleins gages d'auditeur ordinaire, soit 2.600 fl. Par décision prise à Vienne le 19.01.1762, il est promu conseiller-maître actuel surnuméraire (serment du 10.02.; gages d'auditeur; le 25.09.1766, pleins gages avec effet

rétroactif au 02.09, date de la dépêche royale; médianate de 600 fl.). À partir de 1774, il est chargé de visiter et vendre les biens jésuitiques. En 1783, il adresse une longue requête aux gouverneurs généraux. Il s'estime défavorisé. Il se plaint de «n'avoir jamais été gratifié d'aucune promotion ni d'aucune commission honorable et lucrative». «On lui a même ôté plus d'une fois la commission de la forêt de Soigne et des bois de Malines à laquelle il avoit un droit acquis». Il attribue ces mesures à son intégrité et aux plaintes qu'elle a suscitées auprès des «receveurs et wautmaîtres négligents». Il a été plusieurs fois candidat malheureux à une place de conseiller privé. Dès 1769, il avait manifesté cette ambition. Ses futurs collègues éventuels ne trouvaient rien à redire à ses talents, mais pensaient qu'il ne convenait pas à cette place pour des raisons liées à sa conduite. En 1783, il sollicite une place de conseiller des Finances ou, à défaut, sa mise à la retraite en conservant ses gages. Il invoque son état de santé : «son âge de 63 ans l'aiant rendu par le chagrin et le travail un homme de 80 ans, aiant été taillé de la fistule passé plus de 20 ans et étant de nouveau attaqué d'une espèce incurable», M. J. de Mullendorff* lui demande néanmoins de revenir sur cette décision, «en lui proposant une autre [occupation] qui pourrait lui paraître moins pénible et plus flatteuse, et qui cependant serait d'une bien plus grande importance». Il pourrait être attaché à la révision des comptes au département de Brabant. Sa longue présence à la Chambre des comptes lui a permis d'acquérir des connaissances peu communes à propos des matières qui s'y traitaient. On hésite donc à le libérer. Mais en 1785, sa santé s'étant détériorée, il insiste pour qu'on lui accorde sa retraite. Cependant D. de Locher* pense, lui aussi, qu' «il est essentiel pour les intérêts du service de le conserver. [...] C'est un excellent jurisconsulte, sa santé est encore très bonne, son corps robuste, et sa mémoire excellente. Il est ferme dans ses opinions, s'énonce et écrit bien en français comme en flamand. [...] Il aurait infiniment mieux convenu à la direction intérimaire de la Chambre [que T. F. Barret*]». Le 26.04.1787, il est finalement nommé à la Chambre réformée en qualité de conseiller-maître (gages de 3.000 fl.). En outre, il reçoit un supplément de 1.000 fl. «pour donner une perspective à ses collègues, et pour l'en distinguer en même temps vu qu'il devra remplacer le directeur en cas d'absence ou de maladie» (rémunération nette totale de 3.680 fl.). Il se voit confier le 7e département (récupération des parties aliénées du Domaine). Sous la Révolution brabançonne, on le dépeint comme un «vieux serviteur, homme qui mériteroit, par la conduite tenue, la place de directeur de la Chambre des comptes future». de Locher, en juillet 1790, le décrit ainsi : «il est très âgé mais jouit d'une fortune honête. Il étoit le plus précieux de tous les employés de feu l'Empereur, car pendant les huit années que j'ai dirigé la Chambre, je n'ai point vu une feuille d'écriture de sa main. Immédiatement après le départ des trouppes, il s'est présenté au Comité éphémère, qui a été supprimé lors du retour des États, à l'effet d'offrir ses services et ensuite il a intrigué beaucoup pour obtenir la présidence de la Chambre des comptes en Brabant, mais comme tout le monde le connoit paresseux et chicaneur lorsqu'il en veut à quelqu'un personellement, je doute fort que ses démarches produisent de l'effet, et comme il n'est nullement dans le besoin, je crois qu'il ne mérite aucun égard». Il est jubilarisé le 01.07.1791 (lettre du Conseil des finances du 11.07. avec prise d'effet à la date précitée ou au 01.01.1790 suivant les sources; pension de 3.000 fl.). Il est imposé à Bruxelles à concurrence de 75 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents. De même, il est rangé dans la onzième classe sur seize (prêt de 800 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : «Vis à-vis la Poste aux Lettres» (1756); rue des 12 Apôtres (1770).

AN, 1889, I, p. 54; E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, *passim*; J. LEFÈVRE 1; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 238.

Baptême : sous les prénoms de Baltasar Gummarus (UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, VR 230, vol. 14, à la date).

Curriculum vitae (27.11.1788) : CCréf. 4358.
Études universitaires : UL 283, f° 130.
Carrière jusqu'en 1783 : SEG 1873.
Chambre des comptes :
- auditeur :
SEG 1870 (avis de Cordeys).
BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33 (Jugement de Dupuy, 1753).
CAPB 440 (Jugement de Cazier*, 19.02.1758)
CF 1003, f° 118; CC 847, f° 100; SEG 2223; CAPB 340, p. 211-212; CC cartons, 1ère série, 428 (nomination surnuméraire).
CC 25119, f° 2 (médianate).
CAPB 341, p. 209-211 (appointements : 1754).
CAPB 344, p. 171; CF 1007, f° 125; CC 186, f° 190v°-191; CC 849, f° 242 (pleins gages).
- conseiller-maître :
CC 850, f° 272v°; CC 900, f° 54-55v°; CC 956, f° 1r°; CF 992, index 1759-1763; CAPB 346, p. 75-78 (nomination surnuméraire).
CAPB 347, p. 89-90 (pleins gages).
CC 25132, f° 3v°(médianate).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 61 et f° 100; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 377v°-380; CAPB 622, D 110 XI, n° 4 et n° 5.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f° 1v° (nomination); CC 907, f° 176v°.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- activités : JAS 619, 647, 745-746, 862-863.
- jubilarisation : CF 2503; CC 191, f° 33v°; CC 908, f° 33v°.
Jointe de la vénerie : SEG 1864.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès : AVB, État civil, décès, an VIII, acte 2182; *ibid.*, n° 2620, f° 109.
Décès du père : *ibid.*, reg. par., n° 170, f° 146v°.

BRASSEUR (Henri Antoine)

1. Houffalize, 26.04.1714. Selon sa déclaration, il avait 74 ans en avril 1788.
2. ?, 08.08.1789.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

7. Il obtient en 1732 le baccalauréat ès Arts à l'Université de Trèves.

8. Le 14.08.1765, Brasseur est nommé conseiller-maître honoraire et auditeur ordinaire à la Chambre des comptes. Ce poste lui est accordé, par dépêche impériale du 02.08. de la même année, «pour lui donner une marque de la satisfaction de S.M. des soins qu'il s'est donnés à l'éducation de son Altesse Royale le sérénissime archiduc Léopold, à laquelle il a été employé en qualité de précepteur». Kaunitz ne manque pas de faire observer que cette nomination « fera tort à tous les auditeurs actuels, parmi lesquels se trouvent assurément des gens de mérite ». Il poursuit cependant : « Mais je conçois très bien qu'il faut le placer quelque part, que par tout il se présente des obstacles ». Brasseur reçoit 1.600 fl. all. à charge d'une des caisses autrichiennes et une pension de 600 fl. all. aux dépens des *gastos secretos*, jusqu'à ce qu'il soit nommé conseiller-maître ordinaire aux pleins gages. Par lettre du 31.10.1765, H. H. de Crumpipen* notifie à la Chambre des comptes qu'il soit fait abstraction du titre de conseiller aulique dont était revêtu Brasseur, pour ne pas «troubler l'ordre des rangs établis dans le gouvernement». Ce titre, en effet, lui donnait la préséance sur la plupart des membres de celui-ci. L'année suivante, le président L. de Wavrans* l'estime faible et de peu de ressource, mais Charles de Lorraine souligne « l'ouverture d'esprit et la bonne volonté qu'a cet officier ». Le 24.08.1771

(décision impériale du 01.07.; serment le 10.09.), Brasseur est promu conseiller-maître surnuméraire. Il deviendra par la suite conseiller-maître ordinaire, à la date du 24.08.1773, avec droit de préséance sur La Traye*. En 1782, Il bénéficiait toujours des deux pensions précitées. Celles-ci lui sont supprimées car, du fait de sa nomination en qualité de conseiller-maître, il jouit à présent de gages de 3.000 fl., avec effet rétroactif au 01.08.1781. En 1784, Martin de Mullendorff* rappelle que Brasseur «paroit n'avoir jamais eu d'aptitude au service de la Chambre, observant qu'il y est venu par hasard». Il suggère de le mettre à la retraite. Il est jubilarisé lors de la réforme de 1787. Proposition est faite de lui accorder 900 fl. argent courant de Brabant et 1.100 fl. pour services rendus à la Cour de Vienne, ce qui «ne sera pas trop pour un homme très âgé, toujours malade, et qui n'en jouira pas longtemps», écrit de Locher*. Le 10.03., sa pension est fixée à 1350 fl. moins l'«arrha». Le 25.04.1788, Brasseur demande le rétablissement de son ancienne pension de 2.200 fl. d'Allemagne ou, du moins, la continuation de son traitement de conseiller-maître.

9. Bruxelles : rue de Ruysbroeck (1766); «sur le Sablon» (1771); Haute rue (1774).

L. KEIL, *op. cit.*, p. 42.

Baptême : reg. par. de Houffalize, tables. Il est baptisé sous les prénoms de Henri Joseph et non Antoine.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître honoraire et auditeur :
CAPB 458 (02.08. et 11.10.1765) (avis de Kaunitz).
CAPB 460 (02.09.1766) (avis de L. de Wavrans et de Charles de Lorraine).
CAPB 346, p. 311; CF 1008, f° 41v°; CC 852, f° 85; CC 901, f° 151 (nomination).
CAPB 348, p. 181 (gages); SEG 2249, f° 295 (*gastos secretos*).
CC 900, f° 12 (ordre des rangs).
- conseiller-maître : CF 1009, f° 91; CC 188, f° 132v°; CC 854, f° 223; CC 902, f° 20v°; CC 904, f° 161-162v°; CC 956, f° 1r°; CAPB 349, p. 185-186 (nomination surnuméraire).
- jubilarisation : CCréf. 3632, 4644.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 62r°-v°; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 381v°; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 5; SEG 1871.
Décès : CC 922, f° 147v°.

BREDY (Joseph DE)
1. Bruxelles, 03.11.1752.

4. Actuaire au Comité établi pour les affaires du commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques.

6. Fils d'Antoine, valet de pied de Charles de Lorraine, et d'Anne Marie Grober ou Gruber, décédée à Bruxelles, en état de veuvage le 21.04.1785.

7. Il déclare posséder les langues française, flamande et l'arithmétique. Il a une parfaite connaissance de l'allemand.

8. Il a servi pendant deux ans comme surnuméraire, sans gages, au Bureau des douanes de Bruxelles. Il est admis au Bureau de régie, en 1766, avec une rémunération de 150 fl., à l'issue de sollicitations répétées, les 04.04., 09.04., 10.04. et 09.05. L'actuaire Lannoy* avait fait le 10.04., le rapport suivant sur sa candidature : «son écriture est bonne. Je ne connois point son mérite, il est fils d'un valet de pied de la Cour». Delplancq* le juge ainsi (31.10.1771) : il manifeste «des connoissances fort étendues et rapidement acquises sur les tarifs et les pratiques des douanes». Il a une «conception

nette, une grande facilité d'exprimer ses idées, l'esprit réfléchi et orné des connoissances relatives à son métier, l'imagination assez élevée pour embrasser le système de l'administration, joint à cela des qualités de très bon plumitif, d'ouvrier assidu, d'une conduite régulière, possédant parfaitement la langue allemande et le calcul». Outre sa fonction d'official au Bureau de régie, il sert aussi en qualité d'actuaire au «Comité établi pour les affaires du commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques» (décret du 23.05.1770, 200 fl. de gages à ce titre). «L'office d'actuaire comprend les copies des pièces, la dictée des minutes, la traduction des pièces allemandes, la garde et les recherches des rétroactes et divers devoirs dont l'actuaire est chargé en commissions à faire, lettres à écrire et recevoir et autres démarches incidentelles» (16.06.1774). Bredy est un «sujet propre pour cela, qui traduit avec précision et élégance et à qui on peut confier ces papiers». Il est chargé d'un grand nombre de traductions et offre des garanties de discrétion qu'on ne serait pas assuré de trouver chez un traducteur privé, souligne Delplancq, alors que l'opportunité de la rétribution de 200 fl. est mise en question.

Bredy devient contrôleur principal des douanes à Anvers. Il est nommé à titre provisionnel et entre en fonction le 22.01.1786. Il avait été proposé par le Conseil des finances pour remplacer le contrôleur Immens, nommé à Bruxelles. Bredy revient dans cette ville en novembre 1788 à la demande du gouvernement. Celui-ci donne ainsi suite à une offre de l'intéressé, appuyé par de Locher*. Quoique son poste à Anvers lui rapportait le double, il propose d'entrer à la Chambre des comptes aux gages de 1.000 fl. seulement : «sa santé et des circonstances de famille exigent son établissement à Bruxelles». En juin 1789, de Locher l'occupe «provisionnellement» aux affaires domaniales de la Chambre des comptes, «avec le plus grand succès». Il fait partie de la «Commission provinciale du Brabant pour remplir les fonctions de la députation supprimée». En août, il fait remarquer qu'«il n'est pas disposé sur son traitement» et qu'il n'a plus été payé depuis novembre de l'année dernière. Il sollicite un secours. de Locher souligne qu'il l'«occupe avec le plus grand succès», mais que Bredy, sans fortune, «se trouve dans un grand besoin d'argent». Le directeur propose une avance mensuelle de 300 fl. Le 22.02.1790, Bredy prête le serment d'official à la Jointe de Trèves puis à la Commission royale de Luxembourg. En juillet de la même année, de Vienne, de Locher plaide en sa faveur : «de Bredy est un des meilleurs sujets que j'ai eu à la Chambre; les langues françoise et allemande lui sont également familières, il écrit avec élégance et une aisance étonnante, il connoit parfaitement la partie des douanes, il a fait de très bonnes études et il s'est beaucoup instruit par la lecture. Je l'ai employé à la Chambre avec le plus grand succès et je l'ai envoyé en commission à Louvain, d'où il s'est retiré avec la trouppe. Son attachement au Service est peut-être unique dans son genre. Le Comité de Gand lui a destiné une place de 1400 fl., il a été nommé effectivement à cette place et Bredy l'a refusé, quoiqu'il n'a été employé que provisionnellement à la Chambre et qu'après l'insurrection de Bruxelles, il ne pouvoit plus y espérer de l'avancement ni même un état solide. [...] Je le connois au point que son sort me tient extrêmement à cœur, parce que je n'ignore pas qu'il a quitté en partie la carrière des douanes par attachement pour moi et, peut-être, parce qu'il savoit que les gens à talens et de bonne conduite étoient les seuls qui avançoient promptement dans le Département que j'ai dirigé». Lors de la restauration autrichienne, la réintégration de Bredy à la Chambre est proposée (17.01.1791) et agréée par le Conseil des finances. Il reçoit une indemnité de 100 fl. pour couvrir ses frais de retour de Luxembourg à Bruxelles. En 1793, il figure sur la liste des officiaux du Bureau de régie. Ses gages sont de 1.600 fl. Il est toujours en fonction à ce titre le 24.06.1794. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés.

De centrale overheisinstellingen [...], t. II, p. 795; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 17; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 66-67, 166, 172.

État civil : AVB, reg. par., 311, f° 28v°; *ibid.*, 173, f° 147 (décès de la mère).

Official et actuaire : CF 5857, 5858; JAS 3.
Contrôleur des douanes : CF 6166.
Jointe de Trèves : Jointe de Luxembourg, 77; JAS 459.
Indemnité de retour à Bruxelles : Jointe de Luxembourg, 137.
Chambre des comptes : CCréf. 4626, 4647; CGg 95.
Jugement de Locher : CC réf. 4358; CGg 95; SEG 1872.
Restauration autrichienne : CF 2259, 2260, 8030.

BROERS (Augustin Henri)
1. Malines, 18.02.1720.
2. Bruxelles, 13.01.1783.

4. Greffier des Chambres suprêmes des douanes, receveur des exploits du Conseil privé, caissier de la Jointe des eaux.

6. Fils de Pierre et de Marie Thérèse Ravaux. Son parrain était Augustin de Steenhault*. Époux de Claire Thérèse (Marie Thérèse dans l'acte de décès de l'époux) Goris, fille de Norbert, grand aumônier d'Anvers en 1731, et d'Anne Thérèse Gillis. Il avait au moins trois fils, François Joseph Jean*, Louis Jean François Joseph (bapt. à Bruxelles le 18.04.1754 et y enterré le 12.08.1754), Augustin (enterré à Bruxelles le 23.04.1756 à l'âge de six ans), et quatre filles, Marie Thérèse (bapt. à Bruxelles le 23.12.1750 et y enterrée le 24.01.1752), Marie Thérèse Caroline (bapt. à Bruxelles le 24.04.1753) et leurs deux sœurs citées ci-dessous. Dans une requête non datée, sa veuve évoque les maladies continuelles de son mari pendant les dix dernières années de sa vie. À son décès, elle s'est retrouvée chargée d'un fils (official au Conseil privé, aux «appointemens si modiques») et de trois filles. Elle-même a reçu une pension de 100 écus et sa fille aînée un pain d'abbaye de 150 fl., en 1770, aux dépens de l'abbaye de Grammont. La mère sollicite la même faveur pour ses deux autres filles, Isabelle Marie Charlotte et Marie Thérèse Xavier.

8. Broers est au service du gouvernement depuis 1739, attaché au Conseil privé. Lors de l'exil forcé de 1746 à 1748, il est premier official au même Conseil ainsi qu'official à la secrétairerie du Conseil d'État. Par patentes du 22.07.1761, suite au décès de Pierre François Core, il obtient une commission de greffier des chambre suprêmes des douanes et de la judicature de Bruxelles (serment le 26.07. et le 28.07. pour le Brabant). Broers reçoit le 28.03.1763 une commission de receveur des exploits du Conseil privé (gages de 200 fl. par an, médianate de 20 fl. argent courant de Brabant, serment le 09.12.1763). Il avait été commis à cette charge, avec l'agrément du gouvernement, par Crabeels, le receveur des exploits des privé et grand conseils, de résidence à Malines. Ce dernier se réserve cependant les 5% de la recette attachée à l'office. En 1766, le Conseil privé fait l'éloge de Broers: «sujet de mérite qui joint à de l'esprit et à toute la capacité qu'on peut exiger, l'application la plus assidue à l'exercice de ses fonctions». En 1769, Marie-Thérèse refuse de lui accorder le titre de secrétaire de S.M., mais elle suggère de lui faire espérer une pension d'abbaye en faveur d'un de ses enfants. Broers occupait aussi les fonctions de caissier à la Jointe des eaux. «Sujet de confiance», P.-F. de Neny* l'avait proposé à H. H. de Crumpipen* pour accomplir cette tâche. En cette dernière qualité, Broers bénéficiait d'un tantième sur les recettes, que le gouvernement se refuse à augmenter en octobre 1776. Ses supérieurs le considèrent comme «un bon sujet, d'un caractère doux et fort appliqué aux devoirs de sa place».

9. Bruxelles : rue de l'Ardoire (1764); rue du Poinçon (1775); rue de la Blancherie (1780).

P. ALEXANDRE, *op. cit.*, p. 264-265; *Calendrier de la Cour*, 1762-1783; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 526-527.

Baptême : père : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. VR 309, reg. par. de Malines, n° 149, p. 52.
Enfants : AVB, reg. par., n° 112, f° 95v°, 132 v°, 162v°.
Carrière : SEG 1487; 1641, p. 256; CC 952, f° 102-103 et 116v°-117.
Éloge par le Conseil privé : CP reg. 455, f° 139-143.
Refus du titre de secrétaire de S.M. : CAPB 348, p. 272.
Caissier de l'Administration des eaux : SEG 1829bis, 1640, f° 40.
Requête de l'épouse : CAPB 1020.
Décès : père : AVB, reg. par., n° 458, f° 62; lui-même : *ibid.*, n° 173, f° 3 v°; enfants : *ibid.*, n° 166, f° 16 et 123; n° 310, f° 13v°.
Requête de la veuve : SEG 2100.

BROERS (François Joseph Jean)
1. Bruxelles, 17.02.1752.

4. Greffier des Chambres suprêmes des douanes, trésorier de la Jointe des eaux.

6. Fils d'Augustin*. Son épouse, N. Borremans, meurt en exil, à Düsseldorf, le 23.09.1794.

8. Il est entré au service de S.M. au commencement de l'année 1768. Au début de l'année suivante, le 05.01. (serment le 11.01.), il devient official surnuméraire au Conseil privé, sans gages. Par décret du 30.10. de la même année, il obtient 150 fl., soit la moitié des gages du défunt official Mosselman. À dater du 01.01.1770, la somme est portée à 300 fl. En 1771, il reçoit une gratification de 150 fl. À partir de 1773, il travaille pendant quatre ans à la «Commission établie pour l'exécution de la suppression des jésuites». Au début de 1783, au décès de son père qu'il assistait depuis six ans dans l'exercice de ces charges, il est autorisé à desservir les offices de greffier des Chambres suprêmes des douanes (casuel de 600 fl.) et de trésorier à la Jointe des eaux (200 fl.). Il est décrit comme «très bon écrivain, propre à tenir le protocole à minuter les dépêches en françois comme en flamend, capable d'ailleurs d'être emploié avantageusement aux archives dont il a déjà acquis certaines connaissances, dans les momens de maladie de son père, de l'official Brion, auquel il conviendroit de l'adjoindre» (1784). Cette année, ses gages sont de 450 fl. et il était question de lui accorder 900 fl. En 1787, il est successivement taxateur-adjoint, employé au Bureau des exhibés puis «concipiste» au Conseil du gouvernement général (serment du 16.04.). En 1790, d'après les archives des États Belgiques Unis, «il a été soupçonné d'avoir été cause que la Dame d'Epinault a été enlevée dans le tems. Quelques personnes prétendent cependant qu'il se seroit justifié à cet égard». Lors des troubles de l'année précédente, son épouse a été maltraitée. En août 1791, il signe en qualité d'official du Conseil privé et de second official du Conseil d'État (1.260 fl. de gages), attaché immédiatement à la personne du chef-président, quatrième officier du grand sceau (gages de 300 fl.), et faisant les fonctions d'actuaire du «Comité établi pour l'examen des plaintes des emploiés relativement à la réorganisation des Bureaux du gouvernement». Il reçoit également 25 fl. au titre de fourrier des conseils collatéraux. En juin 1794, il prend le chemin de l'exil : il gagne successivement Clèves, Düsseldorf, Brunswick où il réside en 1795. Dans une lettre qu'il adresse alors à ses maîtres, il estime que l'ensemble de ses fonctions lui rapportait 2.385 fl. argent courant de Brabant. En août 1797, il est à Prague et sollicite la permission de se rendre à Baden, près de Vienne, pour raisons de santé. Par lettre du 21.06.1799, il fait des offres de service que le gouvernement autrichien agrée. Il avait séjourné en Hollande, il propose d'y retourner à ses frais pour informer Vienne de «tout ce qui se passera de remarquable et d'intérressant pour le service de S.M.I.» et notamment les mouvements de troupes, en Belgique et en

Hollande, «le tout sous le plus grand secret». En échange, il ne demande que la continuation de sa pension et le remboursement de ses menus frais. A. de Limpens* lui est désigné comme interlocuteur. Par une déclaration faite à Vienne ou Prague, suivant les sources, le 21.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, Broers se déclare étranger à la France.

Calendrier de la Cour, 1784-1794; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 526 et 555; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 83.

Baptême : AVB, reg. par., n° 112, f° 95v°.
Conseil privé et Chambre suprêmes des douanes : CAPB 512 (Note sur l'état actuel de la secrétairerie du Conseil privé, avec divers actes de candidature aux postes du défunt Augustin Broers*); SEG 1487; CPA, carton 57B, CC 900, f° 268v°; CC 901, f° 22; CGg 5, f° 4; CGg 6.
Enlèvement de la Pinault : EBU 5, f° 11, 11 avril 1790.
Conseil d'État : CF 8510.
Jointe des eaux : CC 46763, n° 417.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 36; CAPB 939 n° 132; CAPB 941, n° 101.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 41; Préf. de la Dyle, portef. 496.

BROGNIEZ (Adrien Joseph)
1. Saint-Symphorien, 31.10.1745.
2. Bruxelles, 17.02.1832.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Ignace et d'Éléonore Coupremanne. Il épouse à Bruxelles, le 18.09.1779, avec dispense de la troisième proclamation, Josine Antoinette Winkelmann. Lors de son décès, il est mentionné comme époux de Reine Marie Picard. Il a au moins un fils, Joseph Nicolas, témoin lors de la déclaration du décès de son père, alors âgé de 30 ans. Il est qualifié dans l'acte d'«adjudant sous-officier en garnison à Ostende».

7. Il a effectué des humanités complètes et trois ans de théologie.

8. Il entre au royal service en 1773, en qualité de préfet à l'Académie des langues orientales à Vienne. Il demeure en fonction pendant trois ans. Son poste ayant été supprimé, il sollicite un emploi aux Pays-Bas et, en attendant, une pension de 300 fl. all., soit la moitié de ses gages de préfet. Kaunitz suggère de se borner à le recommander au ministre plénipotentiaire, Starhemberg. En 1776, selon lui, Brogniez est envoyé à Bruxelles comme official à la Chambre des comptes. Par décision du 19.09.1777, une gratification de 200 fl. lui est accordée à charge des *gastos secretos*. Il ne sera nommé à la Chambre que le 01.04.1778 (décret du gouverneur général du 22.03.; gages de 400 fl.). Peu avant, ce même 22.03, il avait obtenu un dernier «secours» de 150 fl. En 1780, il participe à la révision des comptes de feu Charles de Lorraine. Deux ans plus tard, il est chargé de préparer les matériaux pour l'établissement d'une nouvelle comptabilité. Il aide aussi les commissaires préposés au contrôle des comptes. Il assure encore le classement des archives. À partir du 02.03.1784, il se voit confier à titre provisionnel la recette «dite parties gagères» et la recette des biens jésuitiques à Mons. de Locher* le juge «très actif» et il «s'acquitte bien de sa mission». Il occupe cet emploi jusqu'en août 1787. Au début de l'année précédente, il avait mené à bien une enquête sur la gestion du conseiller receveur général de Hainaut, Brouwet. À la suite de ces devoirs, ce dernier est suspendu le 13.01.1786. Brogniez devient responsable de l'ancien et du nouveau domaine de Mons. Ses relations avec l'intendance, en 1787, et «l'affection des Borains» - «c'est ainsi qu'on nomme les

charbonniers» -, lui attirent l'hostilité des États de Hainaut. Le 27.08.1787, il est «assailli par le peuple montois» et il manque y laisser la vie. Il subit six semaines d'incapacité de travail. Il reprend alors ses fonctions à la Chambre réformée à Bruxelles, aux gages de 900 fl. Par commission du 21.12.1787, il est chargé de la remise en état de la forêt d'Houthulst. Il procède aussi au dégagement de la seigneurie d'Élouges, d'une valeur supérieure selon lui à 100.000 fl., engagée depuis 150 ans et «actuellement dévolue» au conseiller du gouvernement Cornet de Grez*. À eux seuls, les charbonnages seraient d'un rapport annuel de six à sept mille fl. Sur avis favorable de Locher et de H. H. de Crumpipen*, il est proposé à la Chambre des comptes aulique à Vienne de lui accorder une promotion en qualité d'auditeur de 2e ou de 3e classe (05.01.1788). La disposition reste sans effet «avant la fatale et malheureuse insurrection». Il exerce néanmoins les fonctions sans bénéficier du titre. Brogniez est chargé de la direction des domaines de la Flandre, du Hainaut et «de tems à autre» du comté de Namur. Il exerce cette tâche jusqu'au 16.09.1789 et séjourne à Gand. De mai à septembre, il y rédige l'état des biens de l'abbaye de Saint-Pierre, selon l'usage avant l'élection d'un nouvel abbé. Le 17.11., il est emprisonné avec Aguilar le cadet*, le secrétaire de Launay* et l'official Joly. Il subit douze semaines de détention, à la réquisition des États de Hainaut, alors que ses compagnons d'infortune sont libérés après un mois et demi d'emprisonnement. Il se réfugie à Luxembourg au début de mai 1790. Il y est employé à la Commission royale. Il est chargé de se rendre dans les localités occupées par les rebelles pour y saisir tous les deniers royaux et établir des receveurs. Il reste attaché à cette Commission jusqu'à sa dissolution en décembre 1790. En juillet de la même année, de Vienne, Locher confirme les mérites, la qualité des services de Brogniez ainsi que les avanies subies du fait de sa fidélité au souverain. Il reçoit une indemnité de 100 fl. pour couvrir les frais de son voyage de retour de Luxembourg à Bruxelles. Le Comité des Finances lui donne, en janvier de l'année suivante, des missions relevant de la gestion de forêts domaniales dans le comté de Namur, les bois de Binche et la forêt d'Houthulst. Le 24.02., il adresse une requête au comte de Mercy-Argenteau. De nouveaux auditeurs ont été nommés et il n'est pas du lot. Il récidive le 17.07. Le 22.08., le Comité établi pour l'examen des plaintes propose de le nommer auditeur de quatrième classe (honoraire) aux gages de 1.000 fl., augmentés d'un *ad personam* de 200 fl., ce qui lui assure une rémunération égale à celle dont il dispose déjà. Il serait délégué par la Chambre au Comité établi pour le séquestre des biens ecclésiastiques français. Le 01.02.1792 (patentes du 23.02., serment du 01.03.), Vienne acquiesce à la nomination d'auditeur honoraire qu'il sollicite, mais sans lui concéder d'augmentation de gages. Brogniez conserve son traitement (1.200 fl.) de premier official. Depuis le mois de mars de cette même année, il travaille également pour le Commissariat général civil, en qualité de «commissaire particulier» pour l'artillerie. Le 24.04.1793, la Chambre des comptes le réclame vainement, car «c'est le sujet [...] le plus expérimenté et le plus intelligent pour tout ce qui tient à la partie des bois et forêts». Brogniez lui-même, le 25.11. suivant, demande d'être déchargé de son emploi de commissaire civil. Il invoque les pénibles fatigues et les veilles qui ont affaibli sa santé. Dans son rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), le Conseil des finances ne voit pas de difficulté à proposer son passage au titre d'auditeur surnuméraire, sans modification toutefois de son statut pécuniaire. Le 18.06.1794, une nouvelle commission d'auditeur honoraire lui est délivrée. Le même mois, il quitte les Pays-Bas avec son épouse, à la suite du gouvernement. Le couple s'établit finalement à Essen. Il réside chez le doyen du chapitre noble, qui est le plus proche parent de sa femme. Des difficultés financières l'empêchent, en février et mars 1796, d'entreprendre un voyage d'au moins cent lieues pour atteindre la plus proche frontière des Pays héréditaires. En son absence, il est rangé dans la quatrième classe sur seize (prêt de 100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), le couple est porté sur la liste des émigrés. Par une déclaration faite à Linz, le 16.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, Brogniez et son épouse se déclarent étrangers à la France. L'acte de décès le qualifie de pensionné.

9. Bruxelles : Au Parc (1794).

E. AERTS, *op. cit.*,., p. 75 et 145; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359 et 372; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.*, p. 123; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 17 et 91; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 176 et 180; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 83.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. MT 112, reg. par. de Saint-Symphorien, n° 2, p. 260.
Mariage : AVB, reg. par., n° 149, f° 19v°.
Préfet de l'Académie des langues orientales et demande de pension : CAPB 487, D103/lit. B1/.
Gastos secretos : SEG 2255, f° 199; SEG 2256, f° 24.

Chambre des comptes :
- official (1778) : SEG 1487; CC 903, f° 159v°-160v°.
- chambre réformée (official) : CC 1445, f° 18v° (nomination); CCréf., 4583, 4613.
- jugement de Locher : SEG 1872; CAPB 621, D 110/X1/N° 1, f° 76v°.
- frais de retour à Bruxelles : Jointe de Luxembourg, 137.
- auditeur honoraire (nomination) : CAPB 353, p. 83; CF 1012, f° 80v°; CC 864, f° 5.
- carrière (requête du 17.07.1791) : CF 8510.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CC 384, non fol.; CF 8517, notamment le rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, p. 14-15 et 162-163.

Commissaire civil : Commissariat général civil, 10.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 198; 2310, 67.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 16; Préf. de la Dyle, portef. 496.
Décès : AVB, État civil, décès, 1832, acte 584.

BROU (François Jean Marie DE)

1. Bruxelles, bapt. 25.03.1755.
2. Bruxelles, 18.04.1835.

4. Actuaire faisant fonction du Comité de la Caisse de religion.

6. Fils de Guillaume Philippe Joseph* et de Marie Thérèse Josèphe Paternostre. Le 20.06.1781, il épouse à Bruxelles Anne Albertine Victoire Le Roy, fille de Jean Jacques, baron Le Roy, seigneur de Gansendries, et de Marie Anne Caroline van den Perre, sa première épouse.

8. Il a été attaché durant huit ans à la Commission royale des études, notamment à la comptabilité «pour laquelle l'auditeur Vanderdilft[*] se l'est particulièrement attaché». Dans un rapport du 31.03.1783, de Kulberg le juge «intelligent et d'une grande assiduité». «On est satisfait de son travail». Il demande donc son transfert au Comité de la Caisse de religion, avec un traitement de 500 fl. Le 30.04 suivant, il y est nommé à titre provisoire. Le 11.06.1785, il remplace Bousifet* en tant que chef de bureau. Ses gages passent à 1.008 fl. Le 01.03.1787, à la dissolution du Comité de la Caisse de religion, il fait fonction d'actuaire. Dans la suite, il devient expéditeur au Conseil du gouvernement général (1680 fl. et 300 fl. *ad personam*). Le 07.10.1791, il prête le serment d'actuaire-adjoint du Comité établi pour le séquestre des biens du clergé français. Il était entré en fonction trois jours plus tôt aux gages de 300 fl., sans déduction, en sus de ses appointements précités d'expéditeur. À l'arrivée des troupes françaises, il prend le chemin de l'exil et se réfugie en dernier lieu à Elberfeld. Il se plaint d'être réduit à une pension de 400 fl., le tiers de ses appointements. Par ailleurs il est également privé des intérêts d'un capital de 8.000 fl., placés dans les emprunts levés par l'Autriche aux Pays-Bas et «qui font actuellement toute sa fortune». Le 4 floréal de l'an IV

(23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 30 fructidor de l'an X (17.09.1802), il prête le serment exigé de ceux qui sont revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie. Dans son acte de décès, il est qualifié de propriétaire.

9. Bruxelles : rue Ducale (1786).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 26; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 125.

Baptême : AVB, reg. par., n° 112, f° 193v°.
Carrière : Comité de la Caisse de religion, 27, 30; CF 9202; Comité du séquestre des biens du clergé français, 38, p. 10 et 13; 44-45; CGg 1227, dossier 27.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 07 et 2310, 20.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 643.
Décès : AVB, État civil, décès, 1835, acte 1160.

BROU (Guillaume Philippe Joseph DE)
1. Bruxelles, 29.01.1723 (bapt. 01.02).
2. Vienne, 08.08.1803.

3. Déclaration et confirmation de noblesse par lettres patentes du 31.03.1786 (ainsi qu'à son frère cadet, Philippe Joseph*).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Philippe Joseph, fourrier des archers de la noble garde, et d'Isabelle Stevens. Frère de Philippe Joseph*. Petit-fils de Jacques de Brou, bailli de Vinderhaute (comté de Flandre) et de Marguerite Hoonacker, qui aurait eu pour frère germain François de Brou, contrôleur des droits de douane à Ostende, lequel aurait été enterré en cette ville, le 25.05.1720, « avec toutes les marques de noblesse ». Le 27.10.1750, il épouse Marie Thérèse Josèphe Paternostre (Mons, bapt. 24.10.1728-Bruxelles, 07.04.1785), dame de La Rosière, fille de Nicolas Joseph, avocat au Conseil de Hainaut, et de Françoise Thérèse Wyart. De cette union, naquirent dix enfants : Isabelle Françoise (née le 11.09.1751); Marie Augustine (née en 1753, «morte au berceau»); Louis Joseph*; François Jean Marie*; Léopold François Philippe Joseph (1756-03.01.1843), licencié dans les deux droits de Louvain (26.01.1779), avocat au Conseil de Brabant, échevin de la Chambre d'Uccle, membre de l'Ordre équestre de la province de Brabant et député aux États provinciaux de Brabant; Jean-Baptiste Louis (1758-1762); François Joseph Louis (1759-1801), doyen du chapitre de Courtrai, membre des États de Flandre; Jeanne Thérèse Constance (née en 1761); Henri Jacques (1762-1765); Théodore Emmanuel (1764-1765).

7. Immatriculé le 10 janvier 1742 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.12.1745).

8. Avocat au Conseil de Brabant (07.11.1746), il y pose sa candidature, en 1749, à un poste de substitut du procureur général, et en 1758 et 1764, à la place de secrétaire. En 1761, le président de la Chambre des comptes, L. F. J. de Wavrans*, l'avait proposé comme auditeur. L'année suivante, il rappelle les mérites de de Brou: «bon sujet très appliqué et qui joint à l'étude de sa profession le goût d'acquérir des connoissances dans la partie des finances, dans laquelle il s'exerce». Le 05.06.1768, il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (serment le 13.06.; médianate de 400 fl.;

gages de 2.000 fl.; pleins gages d'auditeur ordinaire par dépêche royale du 15.05.1773, soit 2.600 fl.). Dans une requête non datée, il sollicite une pension pour ses deux filles cadettes. Il fait remarquer que sa famille nombreuse « ne lui permet pas de faire des épargnes et qu'à sa mort, il n'a rien à laisser à ses enfans ». Il se réclame de ses services et de ceux de son frère, lieutenant-colonel des ingénieurs. Le rapporteur anonyme souligne dans son avis que la fille aînée jouit de 150 fl. à charge de l'abbaye d'Echternach. Il poursuit : « il est connu que cette famille n'a pour principale subsistance que les bienfaits de S.M. et que le Père remplit bien les devoirs de sa place ». Le 20.08.1783, de Brou est, en outre, nommé au Comité de la Caisse de religion, qui a besoin d'un membre de plus. Il y travaille à la comptabilité. Il y est finalement chargé des rapports. On le juge indispensable. Il est «laborieux et assidu». Il est chargé de diriger à plusieurs reprises la vente de biens des couvents supprimés. En 1786, D. de Locher* songe à le nommer à la prévôté de Mons qui vaque depuis plusieurs années. Belgiojoso considère que ce poste ne lui conviendrait nullement, car «n'étant pas riche, et ayant d'ailleurs une nombreuse famille», il ne pourrait «soutenir la dépense que cette place exige sans déranger ses affaires». De Brou est «bon jurisconsulte et d'une probité à toute épreuve». Il possède parfaitement le français et le flamand. Il suggère plutôt de le nommer conseiller-maître. Le 26.04.1787, c'est chose faite. Il est chargé, à la Chambre réformée, du 4e département (institutions et fondations religieuses; gages de 3.000 fl. et 100 fl. *ad personam*). «Royaliste comme toute sa famille» est l'étiquette qui le marque sous les États Belgiques Unis. En juillet 1790, Locher le dépeint ainsi : «c'est un bon homme qui n'a jamais eu la moindre influence dans les affaires du tems; il a rempli sa tâche à la Chambre avec assiduité; il n'a qu'un enfant non établi et il jouit d'une fortune honnête. Il s'est retiré pendant quelque tems de Bruxelles, mais je n'en connois pas d'autre motif que celui qu'il est le frère du colonel du génie de Brou, qui ne possédoit pas du tout le talent de se faire aimer aux Pays-Bas». Guillaume de Brou conserve son office sous les deux restaurations (14.07.1791, serment du 02.12.; gages de 3.500 fl.), mais demeure essentiellement affecté aux travaux du Comité de la Caisse de religion. Sa demande d'être dispensé du payement de la médianate est rejetée le 18.06.1792. Il est autorisé à s'acquitter de sa dette par quatre versements trimestriels de 150 fl. chacun. En 1794, il suit le gouvernement en exil. Il est à Vienne au moins dès le 13.11.1795. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 22 germinal de l'an VI (11.04.1798), par une déclaration faite par procuration, il notifie qu'il veut « cesser d'habiter le territoire français » (article 9 du Traité de Campoformio). Par une déclaration faite à Vienne, le 19.03.1803, en vertu du même traité, il se déclare étranger à la France.

9. Bruxelles : Vis-à-vis le jardin de la Cour (1769); près de la Chancellerie (1772); rue de Louvain (1776).

AN, 1849, p. 97-98 et 1875, p. 75; E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; G. CHAIX D'EST-ANGE, *op. cit.*, t. IV, p. 214; A. F. COSEMANS, J. LAVALLEYE, *op. cit.*, p. 158; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; DGH, t. I, p. 497-498; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 26; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VII et IX; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 425; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p.398-399; J. LEFÈVRE, *Inventaire. [...] Jointe des eaux*, p. 106; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 240; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 83; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 125; t. XXVI, 1785, p. 81.

Curriculum vitae (08.04.1789) : CC réf. 4358.
Anoblissement : CAPB 779, p. 236-239; Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, I, f°77 ss (avec indications généalogiques).
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 91, n° 145; UL 283, f° 138v°.
Famille : SEG 2279.
Chambre des comptes :
- jugement de Wavrans : SEG 1869.

- auditeur :CAPB 348, p. 348, p. 49-50; CF 1008, f° 88; CC 853, f° 85 (nomination surnuméraire), CC 25134, f° 3v°-4 (médianate), CAPB 350, f° 150-152; SEG 1870; CC 900, f° 165v°; CC 902, f° 4 (gages).
- demande de pension pour ses filles : CAPB 1020.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 3, f° 111v°; CAPB 621, D 110 n° 1 n° 14, f° 384 et n° 36, f° 437; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 5.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f° 4 (nomination).
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- conseiller-maître : CC 384, non fol.; CC 863, f° 200v° (nomination : 1ère restauration); CC 191, f° 151 (médianate).
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 13.

Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 30.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 47.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 47, et 90; Préf. de la Dyle, portef. 496.

BROU (Louis Joseph DE)

1. Bruxelles, bapt. 06.04.1754.
2. Vienne, 12.07.1831.

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général, actuaire de la Jointe des terres contestées.

6. Fils de Guillaume Philippe Joseph*, neveu de Philippe Joseph*. Sans alliance.

7. Immatriculé le 18 janvier 1772 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon).

8. Official au Conseil privé (commission du 17.04.1776, serment le 20 suivant, gages de 212 fl.), puis official à la Secrétairerie d'État et de guerre (patentes du 01.11.1783, serment le 03.11.), il est ensuite nommé, le 03.04.1787, secrétaire au Conseil du gouvernement général (Commission des Études et Écoles). C'est probablement lui qui a accompagné Le Clerc* à Paris lors de la préparation du traité de Fontainebleau. Sous la première restauration, il est attaché en qualité d'actuaire à la Jointe des terres contestées (décret du 07.07.1791; gages de 2.100 fl.). Il a la qualité de secrétaire de S.M. Lors de l'arrivée des Français, il prend le chemin de l'exil. Il est à Vienne, à partir du 13.11.1795 au plus tard. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 22 germinal de l'an VI (11.04.1798), par une déclaration faite par procuration à Bruxelles, il notifie qu'il veut cesser « d'habiter le territoire français » (article 9 du Traité de Campoformio). Par une autre déclaration faite à Vienne, le 16.03.1803, en vertu du même traité, il se déclare étranger à la France.

AN, 1875, p. 77; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; DGH, t. I, p. 498; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 26; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 527 et 535; S. DUBOIS, *Les bornes [...]*, p. 252.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 456, n° 327.
Official : SEG 693.
Conseil du gouvernement général : secrétaire : CGg 3, 6.
Jointe des terres contestées : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; CC 191, f° 40v°.
Carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 48
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 81, et 90; Préf. de la Dyle, portef. 496.

BROU (Philippe Joseph DE)
1. Bruxelles, bapt. 14.11.1732.
2. Vienne, 03.06.1796.

3. Déclaration et confirmation de noblesse par lettres patentes du 31.03.1786 (en même temps que son frère aîné, Guillaume Philippe Joseph*). Il aurait probablement reçu le titre de baron, à Vienne, à la fin de sa vie.

4. Chef du Corps et de l'École d'Hydraulique et membre de la Jointe des eaux.

6. Fils de Philippe Joseph, fourrier des archers de la noble garde, et d'Isabelle Stevens. Frère de Guillaume Philippe*. En premières noces, le 10.01.1759, il épousa Jeanne Pétronille Joseph Marcquart (bapt. 17.04.1728), fille de Guillaume, payeur général de la Monnaie, et de Marie Thérèse Mahieu. Il se remaria, le 27.12.1774, avec Éléonore Louise Charlotte Bosquet (château de Westerloo, 27.01.1751-31.08.1792), fille de Philippe Maximilien et de Marie Anne Françoise Lambrechts. De sa deuxième union, il eut : Louis (13.11.1775-1846), officier supérieur au service de la France; François Pierre Hubert (né en 1777), officier au service de l'Autriche; Eugénie Éléonore Joséphine (née en 1782), épouse de Jacques de Milleret, receveur général des Finances, dont postérité en France.

8. En 1751, il entre dans l'armée autrichienne en qualité de cadet volontaire au régiment d'Infanterie de Charles Lorraine, après avoir servi durant trois ans dans l'armée française. Passé au Génie en qualité de conducteur (01.01.1754), il est amené à participer aux campagnes de la Guerre de Sept Ans. Il fut adjudant du duc d'Arenberg. Le 10.03.1762, de Brou est nommé au grade de premier lieutenant dans le corps des ingénieurs des Pays-Bas. Le 31.01.1771, il est promu au grade de capitaine dans le nouveau corps du Génie et des Sapeurs réunis. Il sera ensuite appelé aux grades de major (21.03.1778) et de lieutenant-colonel, la même année, après avoir été blessé à Leitmeritz, où il dirigeait les travaux de génie, durant la Guerre de Succession de Bavière. Au cours des années qui suivent, il participe activement, tant au niveau politique que militaire, à la construction de fortifications. C'est ainsi qu'en novembre 1785, de Brou est désigné en qualité de délégué militaire au traité de Fontainebleau, qui obligeait les Provinces-Unies à céder à Joseph II quelques districts-frontières et à évacuer les forts de Lillo et de Liefkenshoek. Cela lui valut le grade de colonel, le 06.12. suivant. À cette époque, il prit également la direction du génie, succédant au général-major Thomeret. L'Empereur était conscient de la situation critique de l'écoulement des eaux du nord de la Flandre à travers la Zélande, souvent complètement entravé d'un côté par l'envasement successif du Brackman et du Zwyn, et de l'autre, par les Hollandais qui, possédant des écluses destinées à remédier à ces problèmes d'écoulement, s'en faisaient des armes dont ils appuyaient leurs menaces dans toutes les circonstances politiques. Joseph II chargea donc de Brou de rechercher les voies les plus propres à conduire les eaux directement à la mer (construction du «canal de Brou»). À ce titre, l'officier fut nommé membre de la Jointe des eaux (décret du 17.07.1785) et chef du Corps et de l'École d'Hydraulique (1786 ou 1787), Cogeur* en restant l'inspecteur général. Cependant, certaines oppositions, émanées des États de Flandre quant à l'exécution de ces travaux, obligèrent à suspendre les opérations. Celles-ci ne reprirent que bien des années après, lors de l'établissement du canal de la Mer du Nord. En 1787, de Brou préconise le rattachement du Corps au Commissariat général civil. En avril 1789, Trauttmansdorff* le juge «homme très intelligent et zélé, mais excessivement inquiet, est du nombre de ceux qu'on aime contredire, et qui de son côté s'en prend au personnel des rédacteurs quand ils ne donnent pas aveuglément dans ses idées, souvent impossibles à adopter [...]». Il a une grande influence dans le département militaire. Le plénipotentiaire lui reproche de se laisser manipuler par un patriote hollandais, «qui a déjà voulu me faire tourner la tête de projets de guerre»,

ajoute-t-il. «Aujourd'hui il dirige Mr de Brou, et celui-ci le comte d'Alton, de sorte que V.M. se trouve sur le chemin de faire la guerre pour le compte des patriotes hollandais et d'amener, sans le vouloir, un embrasement général pour une aussi mauvaise cause». La conduite de de Brou, lors de la Révolution brabançonne, donna lieu à des interprétations diverses. On lui reprocha notamment d'avoir pris des résolutions ayant conduit à l'évacuation de nos provinces par les troupes de l'Empereur. Il fut suspendu de ses fonctions. Une instruction parvint toutefois à démontrer, en septembre 1792, qu'il était innocent. En 1794, il obtint, avec sa retraite, le grade de général major.

9. Bruxelles : rue de Ruysbroeck (1786); rue de Louvain (1787).

AN, 1849, p. 98 et 1875, p. 80-81; BN, t. III, col. 92-96 (G. Guillaume); PH. BRAGARD, «Notes concernant les ingénieurs militaires en poste à Namur au XVIIIe siècle au service de l'Autriche, de la Hollande et des États Belgiques Unis (1713-1793)», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. LXVIII, 1994, p. 359; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 9; J. BREUER, « Matériaux pour l'histoire [...] », p. 292, 297, 299-307 et 311; J. BREUER, Cl. LEMOINE-ISABEAU, « Matériaux [...] », 3e partie, p. 292; G. CHAIX D'EST-ANGE, *op. cit.*, t. IV, p. 214; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; DGH, t. I, p. 496-497; G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 119; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 782-783; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 398-399; J. LEFÈVRE 4, p. 24 et 189; L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER, «Nos beaux portraits de famille. Philippe-Joseph de Brou, Général-major, Directeur du Génie aux Pays-Bas autrichiens. (1792-1794)», dans *Le Parchemin*, t. I, 1936, p. 17-21; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 84; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 235, 514, 516, 518, 521, 527; B. WINDELS, « Het geniecorps [...] », *passim*.

Confirmation de noblesse (avec indications généalogiques) : Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, I, f° 77 ss.
Portrait : BI, n° 3798; L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER, *op. cit.* ci-dessus; J. BREUER, Cl. LEMOINE-ISABEAU, « Matériaux. [...] », 3e partie, p. 307.

BRUMMEL (Arnould Henri Joseph)
1. Österreiden, dépend. du comté souverain de Rietberg (Rhénanie du Nord-Westphalie), bapt. 24.11.1723.
2. Bruxelles, 14.09.1789.

4. Greffier à la Chambre des comptes de Flandre.

6. D'origine allemande. Son père était «inspecteur des biens temporels» du comte souverain de Rietberg. Le 12.02.1757, A. H. Brummel épouse à Bruxelles (Notre-Dame de la Chapelle), avec dispense des trois bans, Madeleine Christine Van Nuffel (décédée en cette ville le 02.09.1764), fille de Jean-Baptiste et de Marie Begge d'Ancré. Un des témoins est Georges Bernard Savage*. Le 15.07.1765, il épouse en secondes noces, à Bruxelles également (Notre-Dame de la Chapelle), avec dispense des premier et deuxième degrés de consanguinité, Madeleine Catherine Mosselman, fille de Jean François, distributeur du petit scel, et de Marie Thérèse Van Nuffel. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), elle est portée sur la liste des émigrés. Elle meurt en Autriche avant le 27.06.1804. Son fils aîné, François Henri Joseph (baptisé le 18.01.1768) est «pratiquant» à la Chambre des comptes, depuis le 20.01.1787. Son deuxième fils, Antoine Charles (baptisé le 28.01.1769), est employé, avec l'accord du ministre plénipotentiaire, «provisionnellement et sans gages ni titre» au «Bureau de l'Archive», sous la direction du comte de Wynants (10.01.1786). Son fils Joseph Louis Anne (baptisé le 23.05.1775) est engagé comme «diurniste» au Conseil du gouvernement général, à raison d'un florin par jour (il est en fonction à la date du 16.04.1789). Il fit ensuite carrière dans l'armée. Le 17.02.1778, le couple enterre Gilles Joseph Antoine, né et baptisé six jours plus tôt. Le 06.07.1781, le même malheur les frappe avec Henriette Josèphe, née le 08.11.1780 et baptisée le lendemain. Les époux donnèrent encore le jour à Thérèse Henriette Josèphe, baptisée le 22.03.1770; Marie Josèphe

Julie, baptisée le 28.07.1771; Catherine Josèphe Yves (son parrain est le conseiller-maître à la Chambre des comptes Yves Verseyden de Varick*), baptisée le 14.10.1772; Henriette Anne Josèphe, baptisée le 08.08.1776. Tous ces enfants sont nés à Bruxelles et ont été tenus sur les fonts à Saint-Jacques sur Coudenberg.

7. Il a achevé ses humanités et mené des études de philosophie. Il parle et écrit l'allemand et le français. Il «comprend fort bien le flamand».

8. De 1744 au 25.11.1749, il est l'instituteur des fils de J. H. de Crumpipen* (logement, table et une centaine de fl. par an). Comme le père avait l'intention d'envoyer, à l'automne, ses fils poursuivre leurs études à Mayence, leur précepteur devait se chercher un nouvel emploi. Crumpipen propose alors de l'engager pour classer les papiers de la Secrétairerie d'État et de guerre, « dispersés et mis en confusion pendant les différentes courses que les troubles de la dernière guerre ont causés ». Ceci faciliterait « l'expédition des affaires dans un office qu'on peut dire être l'âme du Gouvernement ». Le Secrétaire d'État et de guerre propose même de le rétribuer de ses propres deniers, jusqu'à ce qu'une rémunération régulière puisse lui être offerte. Le candidat est « d'une conduite régulière, d'une probité à toute épreuve et d'une exactitude sans pareilles ». Il a par ailleurs pu gagner l'estime de plusieurs officiaux qui le connaissent. Marie-Thérèse décide de l'engager à titre intérimaire, pour deux ans (royale dépêche du 05.07.1749; serment le 17.08.1749; gages provisoires de 400 fl. argent courant de Brabant; augmentation de 100 fl., le 31.07.1751). Il devient ensuite 5e official (30.06.1753; gages de 900 fl.). Il est directement promu au poste de 3e official (25.07.1764; gages de 1.200 fl. et maintien de sa pension de 300 fl.). Selon Crumpipen, « il mérite cette grâce tant par sa capacité que par son travail extraordinaire ». Par la suite, il accède au rang de 2e official (17.01.1766) par la promotion de J. F. X. Maria* comme greffier à la Chambre des comptes. Le 25.01.1767, il obtient une gratification secrète de 1500 fl. argent courant de Brabant à charge des *gastos secretos*. Il est honoré du titre de secrétaire de S.M. le 16.06.1768 (serment le 02.07. suivant), distinction pour laquelle il avait déjà été proposé en janvier 1766. Il est «très bon sujet, sage, discret», «aussi utile que nécessaire», selon le rapport de H. H. de Crumpipen en 1769. Trois ans plus tard, il devient official major (01.05.1772; serment 04.05.1772; gages de 2.800 fl.). Il sollicite une aide financière; le rapporteur observe : « il est certain que sa nombreuse famille le met dans un grans état de détresse ». La suite réservée à la demande n'est pas connue. En 1776, on observe à Vienne qu'il « se trouvoit réduit dans les plus grands embarras par des maladies dont lui et sa famille avoient été affligés, que sa situation étoit d'autant plus triste qu'il est chargé de sept enfants qui vont encore être augmentés ». Une gratification de 100 pistoles lui est accordée. Par dépêche du 25.04.1782 et par lettre du Conseil des finances en date du 15.05. suivant, il est nommé greffier à la Chambre des comptes au département de Flandre, suite au décès de J. F. X. Maria (traitement complet de 2.000 fl., exemption de la médianate). L'Empereur lui accorde par la même occasion une gratification de 1.000 fl. all. Trois éléments avaient joué en sa faveur : ses mérites, sa participation à la gestion de la mortuaire de Charles de Lorraine (« il a été emploïé à la besogne la plus secrète et la plus pénible et qui exigeoit en même tems un certain esprit de direction ») et enfin, « un très grand besoin de secours dans ce moment-ci, aiant été mis à l'abois par un vol domestique et par des maladies longues et couteuses ». Le 08.06. suivant, il reçoit une commission de receveur des nécessités du même département (serment le 10.06.). En 1784, le président de Mullendorff* met en évidence son zèle, son intelligence son exactitude. Il le propose au titre d'auditeur honoraire. Sur proposition de D. de Locher* («il est intelligent, zélé et il aime le bon ordre»), Brummel est repris dans la Chambre réformée de 1787 en qualité de greffier «registrateur» (commission du 26.04.1787; rémunération brute de 2.000 fl., soit nette de 1.900 fl. et un *ad personam* de 2.000 fl. pour son ancienneté, soit un total de 3.900 fl. qui le place, mis à part D. de Locher, en tête des membres les mieux payés de la

Chambre des comptes). En mai de cette année, il s'estime victime d'accusations portées par le greffier de Mullendorf : il s'agit d'obligations tirées sur la Banque de Vienne, prétendument égarées et retrouvées ensuite. Il meurt en fonction. En juillet 1790, de Locher plaide le versement d'une pension favorable à la veuve, car «si jamais il existoit le cas d'une exception à la norme, ce seroit certainement celui de la famille du greffier Brummel». «C'étoit un serviteur assidu, laborieux, discret et infatigable, lorsque le cas l'exigeoit : il a rendu ci-devant d'excellens services à la secrétairerie d'État de guerre, et il continuoit de même à la Chambre des comptes malgré son grand âge et la multiplicité des occupations depuis la réforme de ce département». «Chargé d'une nombreuse famille et accablé d'infirmités et de malheurs de toute espèce, il n'étoit non seulement pas en état de laisser un sort quelconque à ses enfans, mais il fut même contraint de sacrifier la majeure partie du patrimoine de sa femme». Cependant, ses enfants, émigrés à Vienne, vendent, le 27.06.1804, à Catherine Marie Josèphe Françoise de Paule Helman, épouse de Joseph Ambroise de Crumpipen*, une maison située à Bruxelles, à côté des Petits Carmes.

9. Bruxelles : rue des Petits Carmes (1783).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 72-73; Baron R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 78; Baron R. D'ANETHAN et Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, *op. cit.*, p. 59; P. DE ZUTTERE, «Brummel», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 137, 1968, p. 313; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 65 (épouse); L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 60; A. LINARD DE GUERTECHIN, «Brummel», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 137, 1968, p. 309-310; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 117.

Curriculum vitae (10.11.1788) : CCréf. 4358.
Mariage : AVB, reg. par., n° 401, f° 13v°; *ibid.*, 403, f° 15v°.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- official (nomination) : CAPB 390 (27.06.1749); CF 1001, f° 118v°-119v° (surnuméraire), CAPB 334, p. 156 (même qualité et gages), CF 1009, f° 111v°-112; CC 188, f° 93-94; CC 854, f° 358v°; CC 901, f° 216v°-218; SEG 693 (premier), CC 852, f° 102; CC 900, f° 24; SEG 693 (2e), CAPB 346, p. 227-228; CC 186, f° 133v°-134; CC 851, f° 209; SEG 693 (3e).

Jugement de Crumpipen* : CAPB 450 (28.03.1762), CF 1003, f° 67v°-68; CC 847, f° 140v°; SEG 693 (5e).
- gages : CAPB 338, p. 39-42.
- gratification secrète : CAPB 486, D102/ad lit. S2/n° 1; SEG 2250, f° 139.
- demande d'aide : CAPB 1020.

Secrétaire de S.M. :
- nomination envisagée : CAPB 347, p. 3.
- nomination : CAPB 706, p. 188; CAPB 348, p. 94-55; SEG 693.

Chambre des comptes :
- greffier : CAPB 352, p. 373-374; CAPB 502, D107/ad lit. C2/n° 2; CF 1010, f° 71; CC 189, f° 179r°-v°; CC 859, f° 73 (nomination); SEG 2260, f° 82 (gratification).
- receveur : CC 953, f° 95v°-96.
- qualités : SEG 1871; CAPB 621, D110/X1/N° 1, f° 104.
- comptes : CC 28368.
- chambre réformée (greffier) : CC 1445, f° 9v° (nomination); CCréf. 4623.
- accusations : CCréf. 4589, 4623.
- mémoire d'occupation : CC 1668.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34v°.

Décès : CC 922, f° 147v°; AVB, reg. par., n° 174, f° 96.
Enfants : AVB, reg. par., 311, f° 144v°, 150, 160v°, 176v°; *ibid.*, 312, f° 10v°, 55, 73v°; *ibid.*, 313, f° 3v°, 101 (baptêmes).
Fils décédé : AVB, reg. par., n° 171, f° 235. Fille : *ibid.*, .n° 172, f° 166v°.
Carrière administrative : CC 190, f° 69; CC, cartons, 1ère série, 422/2; CGg 479, dossier 41; Intendance, 21; SEG 1873.
Intervention de Locher en faveur de la veuve : SEG 1872.

BURTIN (François-Xavier DE)
1. Maestricht, 15.12.1743.
2. Bruxelles, 06.08.1818.

3. Chevalier.

4. Conseiller à la Commission des fondations pieuses (Conseil du gouvernement général).

6. Fils de Louis, licencié en droit, conseiller-procureur général *ad lites* du prince-évêque de Liège à Maestricht (décédé en 1763), et de Marthe Thérèse Claessens. De cette union contractée le 26.04.1721 naquirent au moins quatre fils. L'aîné, Pierre Monulphe, jésuite (Maestricht, 16.07.1724-Bruxelles, 24.01.1779), était prédicateur de Charles de Lorraine. Le deuxième, Jacques, était curé de Thorn et d'Ittervoort et chanoine de Xanthen. Frédéric, le troisième, était également jésuite et ancien recteur de la maison de Bruges (Maestricht, 13.06.1726-Bruxelles, 12.02.1775). François-Xavier, le dernier, épousa à Bruxelles, le 16.09.1772, avec dispense du troisième ban, Anne Catherine Jeanne Anthonis, Hantonis (d'après l'acte de mariage) ou Hantoni (d'après l'acte de décès de l'époux), décédée le 22.12.1807, fille d'Abraham, l'un des directeurs du mont-de-piété, et d'Anne Catherine van Richtveld. De cette union, naquirent six enfants dont cinq moururent en bas âge. Seul survécut Jacques Louis (bapt. 17.05.1775-05.10.1838), avocat au Conseil de Brabant, conseiller-auditeur à la cour impériale de Bruxelles (1811), conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles (1814), bourgmestre de Strombeek (08.03.1811). Malade, Burtin passa le 19.03.1785 un testament conjonctif devant notaire. Il rédigea aussi un testament olographe, inséré dans son «Journal ou Memorandum n° 2», à Münster le 18.08.1798. Il reconnaît y être le débiteur de son épouse pour plus de 3.000 ducats qu'elle lui a confiés en dépôt. Il complète ses dispositions testamentaires par un codicille établi à Vienne le 15.04.1800.

7. Après des humanités à Maastricht, il est immatriculé le 20.01.1762 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Il obtient la sixième place sur cent quatre au concours général de philosophie l'année suivante. Il devient «fisc» et doyen du collège des bacheliers en médecine. Il décroche la licence dans cette discipline, toujours à Louvain, en 1767 («Disputatio medica de aere», 06.03.1767; «Repetito medica [...] de febribus», 20.10. suivant). Une déclaration faite le 20 prairial de l'an X lui donne les titres de «gradué ès loix et en médecine».

8. Burtin s'installa comme médecin à Bruxelles en 1767. Il eut Vonck pour client en 1788. Il se spécialisa dans le traitement de la syphilis, ce qui fit sa renommée. Il cumulait l'exercice de la profession médicale avec les études de minéralogie. Il occupa tout d'abord les fonctions de médecin consultant de Charles de Lorraine (1774). C'est à ce titre qu'il fut admis en janvier 1777, en même temps que son collègue Dumont, premier médecin du même prince, en qualité de membre de la Société royale de médecine de Paris. Burtin aurait pu entrer la même année à l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Il y avait présenté un mémoire sur les bois fossiles. L'habile opposition de Joseph de Crumpipen* et de Starhemberg lui fut fatale. Ils soupçonnaient des visées intéressées de la part du candidat. Burtin fut élu membre titulaire en la séance du 26.10.1784, décision approuvée par le gouverneur général le 30 suivant. L'appui de Belgiojoso* l'imposa en quelque sorte. Il reçut une pension de 500 fl. Sur les recommandations de Charles de Lorraine, il fut chargé par Joseph II, en 1784, de rechercher les productions naturelles utiles qui n'avaient pas suffisamment attiré l'attention et qui pouvaient représenter pour la nation une source de richesse. C'est également cette année qu'il publia son oeuvre maîtresse : *Oryctographie de Bruxelles, ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*. Burtin y proposait l'étude

de la nature des pierres qui forment des trésors autour de la capitale. Pour lui, la connaissance des corps naturels constitue la source unique de la matière médicale. Il y fit aussi valoir les avantages d'un cabinet public d'histoire naturelle et la nécessité d'une vulgarisation de l'enseignement des sciences de la nature. À ce propos Burtin est l'objet d'une plainte de François-Xavier de Feller à son cousin, l'amman de Bruxelles, F. P. Rapédius de Berg*. Dans une lettre datée de Liège le 04.03.1784, le journaliste relate une curieuse visite : «Mr. Burtin [...] vient d'envoier chez moi son neveu qui m'avoit lu une lettre assez violente de son oncle, m'a annoncé une défense de parler de son ouvrage *sous peine d'être attendu dans les rues pour y être traité convenablement,* se disant excité à cela par le propos d'un imprimeur [Lemaire] qui avoit, dit-il, résolu de me *brûler la cervelle*». L'ex-jésuite joint une copie de sa réponse au médecin.

Dans un rapport daté du 24.03.1786, le ministre plénipotentiaire Belgiojoso fait un vif éloge de Burtin et propose de l'attacher au service de l'État, avec le titre d'inspecteur général des mines, mais ce projet n'eut aucune suite. Par une commission des gouverneurs généraux du 17.05.1786, il est chargé d'examiner les mines de fer et de charbon d'Entre-Sambre-et-Meuse. Quand il faut choisir, en 1787, un praticien comme rapporteur pour la Commission des fondations (Conseil du gouvernement général), Belgiojoso reprend Burtin avec le titre de conseiller titulaire. Il prête serment le 03.04. Aux côtés de B. J. Sanchez d'Aguilar* et de J.-B. R. van Velde de Melroy*, il est tout spécialement chargé de l'administration des hôpitaux, maternités, hospices et maisons d'aliénés. Dès le début de 1788, Trauttmansdorff* propose, avec l'appui de Crumpipen*, son éloignement du Conseil de gouvernement général. Le premier se borne à constater que «Mr Burtin n'était jamais fait pour être membre d'un département comme celui du conseil du gouvernement; je crois ne devoir pas m'étendre à son sujet et me borner à dire qu'il n'a rien de ce qu'il faut pour cela, et que son agrégation à ce tribunal a fait le plus mauvais effet dans le public qui le haït et le ridiculise». De son côté, H. H. de Crumpipen dresse un portrait peu flatteur du «proto-médecin» : «On a fait en lui un choix malheureux. Je le dis clairement, il prostitue la dignité. C'est un tracassier dangereux par sa méchanceté, et fin. Il est pétri de vanité et d'intrigue, très avide d'argent. [...] Il s'est conduit comme un insensé dans toutes les commissions qu'il a faites; il se prévenoit de sa qualité prétendue de commissaire pour se ridiculiser d'une manière qui rejaillisoit désagréablement sur le Gouvernement. [...] Au reste c'est un homme d'esprit, bon académicien, mais je préférerois de lui donner un bon traitement et de l'employer en savant, plutôt que de l'avoir dans le Gouvernement pour une partie qu'il a toujours regardé comme subordonnée à ses lumières et pour l'exercice de laquelle je suis sûr qu'il s'en rapportera à d'autres; il aime l'empire sur des subalternes; il est facile à protéger et à déprimer selon les circonstances [...]». En février, Burtin était l'objet de menaces de la part du peuple. Vers le milieu de l'année, il commence à se plaindre d'être tenu à l'écart des affaires les plus importantes de son département. Dans une note non datée (entre le 17.06. et le 15.08. 1788), il fait part de son ressentiment au plénipotentiaire : «pénétré du zèle et de l'activité avec lesquels il a rempli jusqu'ici toutes ses fonctions, [il] n'a pu voir avec indifférence que, depuis le départ de S.E. le comte de Belgiojoso, on se soit plû à le réduire à un tel point d'inactivité et de nullité au Conseil de Gouvernement, qu'il ne lui reste plus rien à faire ! [...] Tout en un mot ce qui paroit lui competer le plus manifestement a été successivement envoyé à d'autres départemens, où on décide sans le consulter en rien et souvent, ce qui est pis encore, après avoir consulté d'autres». Il souhaite qu'on le rétablisse dans sa fonction de «Protomédecin, l'homme qui est préposé [...] à toute la police de la médecine». En août, Burtin se voit confier la direction de l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, qui dépendait directement du gouvernement. Il y accomplit une œuvre méritoire. En 1789, le plénipotentiaire en charge le range dans la «clique du comte de Belgiojoso», son prédécesseur. Il accuse celle-ci de comploter avec d'Alton contre lui. La direction de l'hôpital Saint-Pierre est enlevée à Burtin, le 01.09., au profit du baron de Schell*. Sa disgrâce est alors consommée. Le ton des pamphlets et la gravité des accusations lancées contre lui par ses adversaires politiques prouvent par

ailleurs à suffisance qu'il avait réussi à faire l'unanimité contre sa personne. Il dit avoir été emprisonné pendant huit semaines durant la Révolution brabançonne. Une fois libéré, il se réfugia à Maestricht. Il obtint l'accord du gouvernement pour se rendre où il le voudrait. Dès lors, écrit-il, « je trainai ma santé languissante en Allemagne et en Hollande, accompagné de mon fils unique fugitif aussi, dans l'espoir de me rétablir ». Son épouse restée à Bruxelles essuya de nombreuses menaces et vexations. Au lendemain des événements de 1789-1790, Burtin se plaint de son sort : «de tous les conseillers-rapporteurs du ci-devant gouvernement, il est le seul qui soit resté hors d'activité, aux demi-gages». Il rappelle sa fuite forcée avec son fils pendant les troubles, les pillages commis chez lui par «les Satellites du Committé de Bruxelles». Il demande à être réintégré aux pleins gages et il vise un poste au Conseil des finances. Il souligne qu'il est «suffisamment qualifié à rendre également service dans ce qui regarde l'économie tant rurale que commerciale et financière» (22.06.1791). Dès le 11.07. suivant, il est jubilarisé (pension de 3.150 fl., prenant cours le 01.02.1790, avec conservation du titre de «conseiller protomédecin de Sa Majesté»). Il proteste et sollicite auprès des gouverneurs généraux un sort égal «en titre [conseiller du Conseil royal du Gouvernement] et en pension de retraite» à celui qui a été fait «aux conseillers Beelen [*] et Wenceslas Debergh [*]». En août 1792, il est à Vienne, en solliciteur sans doute. II y rédige le récit de sa carrière au gouvernement. Il se consacre exclusivement, dorénavant, à son goût pour les beaux-arts, les sciences naturelles et les voyages. Il revient à Bruxelles à la suite des Autrichiens en 1793 mais, lors de la seconde occupation française, il émigre de nouveau, à Rotterdam puis en Allemagne. En son absence, il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Dès le 9 brumaire de l'année précédente (30.10.1794), son épouse s'était adressée à l'administration pour obtenir la levée des scellés apposés sur les chambres de leur demeure, «hormis celles laissées pour son usage». Dans l'une d'elles se trouve «une collection de livres de tous genres» et dans l'autre, le «cabinet d'histoire naturelle, acquis par le mari de l'exposante avec l'argent de cette dernière». Elle ne manque pas d'ajouter que «le citoien Burtin, quand il se mariat, n'avoit presque rien et que tous les biens viennent de son côté». Sur ce point, elle produit de nombreux témoignages à l'appui de ses dires. Elle décrit son piètre sort. Les pamphlets de la Révolution brabançonne dénonçaient déjà avec humour l'avarice du protomédecin. L'épouse Burtin expose que son mari était parti en Hollande avant l'entrée des troupes françaises en Belgique. Comme chaque année, depuis deux ou trois ans, il s'y rendait pour acheter des tableaux. «Il emporta avec lui presque tout le numéraire qui se trouvoit chez l'exposante et la laissa dénuée de tout moien de subsistance». Le 4 prairial, l'administration accorde la levée des scellés moyennant inventaire. En avril 1795, Burtin est à Rotterdam. Après un séjour à Vienne, il trouve refuge chez le duc de Brunswick-Wolfenbüttel, qu'il conseille en matière de peintures. Collectionneur lui-même, il fait également commerce de ses tableaux. Son journal, commencé à Brunswick le 08.06.1798, fait état de ses passages à Vienne en 1799 et 1800, à Prague en 1801 puis à Gotha et de nouveau Brunswick. Le 9 germinal de l'an IX (30.03.1801), son fils sollicite du préfet de la Dyle que l'ancien conseiller, alors à Dresde, puisse rentrer d'exil, comme il le souhaite. La demande est appuyée par Rouppe, le maire de Bruxelles. Burtin prête, le 20 prairial de l'an X (11.06.1802), le serment exigé «des individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie». Il obtient celle-ci, pour fait d'émigration, le 16 thermidor de l'an XI (04.08.1803). Il demeure en relation avec Barbier* et Wouters* à Vienne, mais, en 1806, se plaint de leur silence.

Burtin édite en 1803, un « Catalogue de tableaux, vendus à Bruxelles depuis l'année 1773, avec les noms de maîtres mis en ordre alphabétique, et la désignation du sujet, de la grandeur et du prix de chaque pièce en argent de change, avec l'extrait de la vie de chaque peintre. Il publie l'année suivante à Haarlem un ouvrage intitulé «Verhandeling over de oorzaak van het gebrek aan uitmuntende historieschilders in ons land». En 1808, il livre un «Traité et pratique des connoissances qui sont nécessaires à tout Amateur de Tableaux, et à tous ceux qui veulent apprendre à juger,

apprécier et conserver les productions de la peinture; suivi d'Observations sur les collections publiques et particulières, et la description des tableaux que possède en ce moment l'Auteur». L'année suivante paraît «L'inutilité des jachères, démontrée par l'expérience et surtout par la culture des pays de Waes et de Termonde».
En 1812, Burtin est recensé à Bruxelles au titre de rentier. Il est confirmé à l'Académie de Bruxelles le 03.07.1816. Son acte de décès le qualifie de «propriétaire, chevalier du Saint-Empire Romain, conseiller au ci-devant gouvernement général des Pays-Bas, membre de première classe de l'Institut Royal [des Pays-Bas], premier membre pensionné de l'Académie de Bruxelles et membre de plusieurs autres académies de l'Europe».

9. Bruxelles : Près de l'Église Saint-Jean (1768); place de La Chapelle (1787).

Académie royale de Belgique. Index. [...], p. 40; *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. XLIII, 1877, p. 247-258 (P.-J. Van Beneden); *Almanach nouveau [...] Bruxelles*, s.l., 1768, p. 57; AN, 1858, p. 56-57; *ibid.*, 1891, t. I, p. 54-55; BN, t. III, col. 169-176 (P.-J. Van Beneden); P. BONENFANT, *Le problème. [...]*, p. 530-531 et 547-553; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 15 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); A.A.M.N. DEJONG, «Festgaven voor een Primus. Zilver van de Maastrichtse edelsmid J. B. Eymael», dans *De Maasgouw*, t. LXXXI, 1962, col. 187-188; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 18; F. V. GOETHALS, *Lectures relatives. [...]*, t. I, p. 274-281; *Histoire de la Société royale de Médecine*, année 1776, Paris, 1779, p. 32; H. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 180; A. JACQUES, *op. cit.*, p. 221; E. KOOLHAAS-GROSFELD, «François-Xavier de Burtin (1743-1818). Promoteur de la peinture hollandaise en France», dans *Septentrion*, t. XVI, 1987, n° 3, p. 29-39; J. LEFÈVRE 4, *passim*; M. LERICHE, «L'histoire de la géologie dans la région gallo-belge», dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. XXXIV, 1928-1929, p. 137 (portrait en buste); E. MAILLY, *op. cit.*, t. I, p. 159-164 et 417-419; t. II, p. 410; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 192; « Note sur Monulphe, Fréderic et Xavier Burtin », dans *Précis historique*, t. 15, 1866, p. 297-301; *Promotiones [...]*, p. 37; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 77; C. SORGELOOS, « Les cabinets d'histoire naturelle [...] », p. 208; M.-J. STALLAERT, *François-Xavier Burtin. Portrait d'un collectionneur*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1995; EADEM, « François-Xavier Burtin. Portraits d'un colectionneur », dans *Bulletin de Dexia Banque*, t.LIV, n° 212, 2000, p. 53-61; E. VAGEHENDE, *L'hôpital St Pierre de Bruxelles de 1783 à 1792*, UCL, mémoire de licence inédit, septembre 1987, p. 44-46.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 314, n° 152; UL 814, f° 17; Archives de la Famille Fabri, 455.
Mariage : AVB, reg. par., n° 147, f° 188v°.
Lettre de Feller : Mss divers, 3280.
Recherche des ressources naturelles dans les provinces de Namur et de Luxembourg : CAPB 1021.
« De la Houille et des Houillères » : CAPB 527, ad lit. K/D109/ad lit. Z1/ ad nm 11.
Inspection des mines : CAPB 527, f° 143-146; CC 907, f° 126.
Académie (élection) : AcRB, n° 774.
Conseil de gouvernement général :
- CGg 5, f° 1v°, 107.
- activités : CGg 127, 323, 412, 429, 2669.
Menaces : EBU 216 bis.
Jubilarisation (1791) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49; CF 2503; SEG 2106; CC 191, f° 41v°.
Récit de sa carrière au gouvernement : Archives de la famille Fabri, 465.
Émigration et scellés : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 417; CAPB 261, D 113/ ad lit. Y1/ad nm 22/A.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Correspondance privée et scientifique : Mss divers, 1520 (années 1784-1789); 2683 (description d'instruments scientifiques, techniques, tissus, hôpital Saint-Pierre à Bruxelles).
Journal : Archives de la famille Fabri, 466.
Travaux : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 30.
Testaments et codicille : Archives de la famille Fabri, 463, 466.
Retour d'exil : Archives de la famille Fabri, 467; Préf. de la Dyle, reg. 1022, n° 100; Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Décès : AVB, État civil, décès, 1818, acte 1564; frères : *ibid.*, reg. par., n° 171, f° 88v° et 172, f° 6.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1819) : BLOGIE, col. 64; VANDENHOLE, n° 776.
Cabinet de tableaux : catalogue de la vente (21.07.1819) : Archives de la Famille Fabri, 479.
Pamphlets : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 692, 693; M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 394, 401, 417.

Portraits : BI, n° 2924; Archives de la Famille Fabri, 476-478, 482 (photographie du buste conservé au palais des Académies); *La Belgique autrichienne, op. cit.*, p. 412; M.-J. STALLAERT, *op. cit.* ci-dessus, p. 54 (portrait) et 61 (buste conservé au palais des Académies)

C

CALZABIGI (Jean Antoine)
1. Livourne, ?
2. Berlin, avant le 04.07.1774.

4. Conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé par lettres patentes du 18.06.1760 (serment à Bruxelles le 18.09. suivant).

6. Fils de Giovan Domenico et de Maria Eleonora Vannuccioni. Frère cadet de Renier*.

8. Installé à Paris où il avait déjà organisé une loterie à l'École Militaire, J. A. Calzabigi et son frère Renier furent contactés par Cobenzl, ministre plénipotentiaire, et Charles de Lorraine, pour mettre sur pied une loterie génoise dans les Pays-Bas. Celle-ci aiderait la relance du commerce et de l'industrie. J. A. Calzabigi présenta alors un projet aux autorités de nos provinces, dans lequel il plaidait pour une organisation en régie de la Loterie. Le concepteur était en réalité son frère Renier, comme celui-ci l'établit dans une requête, le 09.05.1765, alors qu'il était à Vienne. Il invoquait pour preuve l'accord passé entre eux devant notaire, à Paris, le 31.08.1760. L'aîné devait obtenir 10% sur tous les profits et le statut de coadministrateur de la Loterie. Après avoir soulevé de nombreuses objections et réticences chez un grand nombre de hauts fonctionnaires et chez la veuve Nettine, le projet de Calzabigi fut soumis à Kaunitz et, ensuite, à l'Impératrice Marie-Thérèse, qui finirent par l'accepter. Le 29.08.1760, 4913 fl. 2 sols argent courant de Brabant lui sont payés, à lui où à son frère Renier, sur la caisse des *gastos secretos*, pour son voyage à Vienne et des «frais préliminaires requis pour l'établissement du lotto». Le 21.09. suivant, 10.050 livres de France ou 5.471 fl. 13 sols 4 deniers argent courant de Brabant lui sont encore payés à Paris sur la même caisse. Des lettres patentes datées du 14.09.1760 instituèrent la Loterie. Un Bureau général de la Loterie fut également installé. Entre temps, le 30.07.1760, les frères Calzabigi avaient obtenu le titre de conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes, une manière de leur donner une fonction plus officielle. Le peu de succès rencontré par l'entreprise auprès du public jeta sur eux le discrédit. Dès 1761, Cobenzl songea à leur retirer leur emploi. Un rapport de Kaunitz du 13 janvier de cette année faisait état « des embarras où nous mettoit l'inconduite du cadet des deux frères Calzabigi, qui dirigeoit le Lotto de Bruxelles, et qui, par sa folle dépense, s'étoit mis dans la nécessité, ainsi que me le mande le comte de Cobenzl, de devoir quitter son poste et de se retirer de Bruxelles ». Une pension de 3.000 livres de France lui fut attribuée, à titre alimentaire pour empêcher la saisie par les créanciers. Il paraît en avoir bénéficié jusqu'au 30.06.1763. J. A. Calzabigi avait quitté Bruxelles pour la Hollande puis l'Angleterre où il tenta vainement d'établir le Lotto. Il fut plus heureux à Berlin, où il s'en ménagea la direction. Frédéric II lui aurait assuré une pension mensuelle de cent ducats. A. A. de Walckiers*, gendre de la veuve Nettine, le remplaça, à partir du 10.02.1761, en qualité d'administrateur général de la Loterie.

9. Bruxelles : À l'Hôtel d'Herzelles (1761).

G. FRADCOURT, *Inventaire. [...] Loterie,* p. 15; H. HOUTMAN-DE SMEDT, « Loterijen [...] », p. 61-68; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 586.

Naturalisation : CAPB 704, p. 263-264; CC 850, f° 119v°; SEG 1486.
Chambre des comptes : conseiller-maître (nomination) : CC 850, f° 116.
Dettes et départ de Bruxelles pour Berlin : CAPB 455, 26.05.1764.
Gastos secretos : SEG 2247, f° 192-197 et 202-205.
Décès : SEG 1874.

CALZABIGI (Renier Simon François Marie)
1. Livourne, 23.12.1714.
2. Naples, ?.07.1795.

4. Poète, librettiste, conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé par lettres patentes du 18.06.1760 (serment à Bruxelles le 18.09. suivant).

6. Fils de Giovan Domenico et de Maria Eleonora Vannuccioni. Frère aîné de Jean Antoine*.

8. Vers 1741, il vit à Naples et cherche péniblement à vivre des fruits de son activité littéraire. En 1750, il est impliqué dans un procès pour empoisonnement. Il doit quitter l'Italie et gagne Paris en compagnie de son frère. Il s'y ménage la protection de Madame de Pompadour. Grâce à l'appui de celle-ci, il introduit en 1757, avec son frère et Casanova, le jeu de lotto dans la capitale française. Le but est de rassembler les fonds nécessaires à la construction de l'École militaire. En 1760, il gagne Bruxelles. Il se lie d'amitié avec Cobenzl, qui le recommande à Vienne. Comme son cadet, Jean Antoine*, R. Calzabigi fut attaché à l'exploitation de la loterie génoise dans les Pays-Bas autrichiens. Contrairement à celui-ci, il joua, semble-t-il, le rôle le plus actif dans la gestion de la régie. Il obtint le titre de conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes, qu'il reçut le 30.07.1760. Il est mentionné en tant que tel jusqu'à la réforme de la Chambre en 1787, mais comme Jean Antoine, il s'arrêta, dès 1761, de s'occuper du Bureau général de la Loterie. Le 15.02. de cette année, il publiait un travail intitulé « Memoria sulla sistemazione della Camera dei conti ». Il se retrouve à Vienne en qualité de conseiller de l'Empereur. Il y rencontre Gluck, avec lequel il va collaborer. À travers lui, il exerce une profonde influence sur la réforme de l'opéra (Orfeo ed Euridice, 1762; Alceste, 1767; Paride ed Elena, 1770). En 1764, dans une lettre du 09.05., il expose comment il fut victime de l'inconduite de son cadet. Il se déclare le véritable inventeur du Lotto. Il n'aurait quitté Paris « qu'à la persuasion de son frère » et perdu de ce fait une pension de 3.000 livres de France. Il a en outre répondu pour celui-ci à concurrence d'une somme de 6.000 florins. Le créancier réclame son dû. Renier Calzabigi sollicite le transfert à son bénéfice de la pension accordée à Jean-Antoine. Il l'obtient cette faveur à condition que la somme serve au premier chef à rembourser la dette. D'autre part il doit renoncer à toute prétention ultérieure à charge du Lotto ou des Finances royales. En 1774, il se retire à Pise puis Naples. Dans les années 1782-1785, il émarge toujours à la liste des pensions pour 2.520 fl. (après déduction de l'«arrha»). Il est jubilarisé avant le départ du gouvernement en 1789.

9. Bruxelles : À l'Hôtel d'Herzelles (1761).

GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 176 178; *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. XVII, Rome, 1974; p. 47 50; *Enciclopedia italiana di scienze, lettere ed arti*, t. VIII, Milan Rome, 1939, p. 484; G. FRADCOURT, *Inventaire. [...] Loterie*, p. 15; *Grove's Dictionary of Music and Musicians*, 5e éd., t. II, Londres, 1973, p. 25; H. HOUTMAN DE SMEDT, *op. cit.*, p. 61 68; *The New Encyclopaedia Britannica, Micropaedia*, t. II, 15e éd., Chicago, 1974, p. 755.

Lieu de naissance : SEG 1472.
Naturalisation : CAPB 704, p. 263-264; CC 850, f° 119v°; SEG 1486.
Chambre des comptes :
- conseiller maître (nomination) : CC 850, f° 116.
- pension : CAPB 455, 06.06.1765; CF 2480.
- jubilarisation : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 440.

CAPON (André)
1. Warneton, 20.09.1696.
2. Bruxelles, 09.06.1750 (enterrement).

4. Conseiller d'État de robe et des Finances.
7. Immatriculé en 1725 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 01.12.1727).

8. Conseiller pensionnaire de la châtellenie d'Ypres, il devient greffier au Conseil des finances (patentes du 09.11.1735; médianate de 800 fl.). Par patentes du 07.10.1737, il y est promu conseiller honoraire (exemption de la moitié de la médianate; dép. des droits de douane et fonctions attachées à la place vacante de conseiller de commerce), mais il conserve sa charge de greffier. Il obtient dès lors une indemnité compensatoire de 2.000 fl. qui vient à cesser le 30.04.1740. Le 26.10.1739 en effet, il avait été promu conseiller surnuméraire (avec pleine actualité, serment le 03.11.). Durant les années 1738 à 1740, il est quelquefois appelé à participer à la Jointe de cabinet. Sa direction musclée de l'administration des douanes le rend impopulaire auprès de la population. Un rapport de 1743 note : «On ne peut assez regretter de voire Capon si fort en but à la haine et suspition du publique, qu'il s'est attirée par son humeur et ses mémoires. Il est jurisconsulte, écrit très bien et a des talens et capacités d'un grand financier; son trop de faveur sous le précédent gouvernement a peut-être contribué à sa hauteur et manières et au despotisme dans son département. S'il viendroit à se corriger et à se réconcilier le publique, avec le tems, on pourroit le regarder pour capable de diriger et ranger des finances aussi délabrées que celles de ce païs». Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens dresse son portrait : il «est sûrement celui qui brille le plus au Conseil des finances, mais il veut ce qu'il veut; il est bon jurisconsulte [...], il n'a pas le don de se faire aimer et l'on dit qu'il est brusque; c'est cependant un homme dont on a besoin et dont on peut se servir utilement, mais il faut le tenir dans les bornes et le traiter d'une manière qu'il ne puisse s'apercevoir si l'on est ou si l'on n'est pas content de lui, car si on lui témoigne de l'affection, il est à craindre qu'il ne prenne le dessus, comme on l'a vu par l'expérience dans le fameux différent qu'il y a eu entre ce Gouvernement et ceux du Païs de Liège, dans lequel il a entraîné ce gouvernement. Il a eu ci-devant une affaire qui touchoit son honneur, mais on n'en parle plus; il a encore des ennemis, mais il n'est pas étonnant d'autant que son humeur et sa façon hautaine les lui attirent. L'on croit cependant qu'il ne faut pas le négliger, mais qu'il convient au contraire de se servir de ses lumières qu'il sera toujours néanmoins à propos de communiquer à d'autres, qui ont plus de modération quoiqu'ils n'aient pas autant de connoissance que lui». Le 16.04.1745, Capon entre à la «Jointe chargée d'allonger la liste des établissements religieux chargés d'un pain d'abbaye»; il participe également à quelques reprises aux travaux de la Jointe des terres contestées, où il est nommé par décret du 23.04. de la même année. Le 19.03.1746, il accède au rang de conseiller d'État (serment le 21.04. suivant), sans augmentation de gages. Il avait été décidé de lui conférer cette dignité dès 1744, en raison de l'accroissement considérable du produit des droits de douane enregistré l'année précédente sous son influence. Cependant il fallait attendre l'arrivée des gouverneurs généraux pour que la mesure devint effective. Capon suit le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. En mai 1747,

Batthyány dénonce la partialité de Capon en faveur de Balthazar de Proli* lors des difficultés à conférer à celui-ci la charge de receveur général. Vienne décide de lui faire adresser en secret une «sérieuse admonition», «tendant à modérer ses trop grandes vivacités», et de faire veiller à le contenir dans l'ordre, le respect et la subordinations convenables. Par décision du 27.11.1748, Capon passe aux pleins gages à compter du 01.07.1747. À partir de juin 1749, il est fréquemment convoqué aux jointes de cabinet. Dès le mois de septembre suivant, il accède, en outre, à la Jointe pour l'audition des comptes. La même année, le président de Witt* constate que «Capon aiant souffert dans sa santé n'est pas en état de travailler comme il a fait ci-devant». En avril 1750, il est désigné comme conseiller-régent au Conseil suprême, de manière à lui donner une préséance indiscutable quand, quelques mois plus tard, il sera rappelé à Bruxelles. Cette nomination est également, et autrement, justifiée par les rapports peu cordiaux qu'il entretenait avec J. de Witt*, président de la Chambre des comptes : «par leur séparation, on gagnera cet avantage que les deux corps - Conseil des finances et Chambre des comptes - s'entendront mieux ensemble et ne perdront plus un temps infini en faisant des tomes d'écritures uniquement pour soutenir leurs droits respectifs». Mais Capon meurt inopinément avant même d'avoir entrepris le voyage de Vienne. Dans une lettre du 13.06.1750, la douairière Proli narre à son fils les circonstances du décès. Elle ajoute : «Tout Bruxelles est réjoui de cette mort et partie de cette ville par réverbérations, mais les gens censées le regrettent et les ministres bien intentionnés du gouvernement déclarent qu'en un demy siècle on ne trouvera pas à remplacer le grand Homme».
Capon avait également été chargé de contrôler le travail journalier du Bureau de régie pendant la période antérieure à la Guerre de succession d'Autriche, puis jusqu'à son envoi dans la capitale autrichienne. Fonctionnaire brillant et travailleur, qualifié de «plus capable des financiers» et bon jurisconsulte, Capon était aussi reconnu pour son humeur massacrante et son attitude hautaine, voire grossière, avec ses collègues.

9. Bruxelles : «rue de Bergh-straet» (1737); près des 12 Apôtres (1740); rue Neuve (1746); près des Grands Carmes (1750).

M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 7, 8 et 15; M. BAELDE et J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); L. DHONDT, *op. cit.*, p. 230; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 60, 68, 81, 98; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 438; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VI; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 52; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 56; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 53-54, 58-59, 120-121, 137, 188; ID., « Un organe [...] », p. 484; NB, t. V, col. 162-164 (J-B. Windey); ROPBA, t. V, p. 78; *WNL*, t. VI, 1775, p. 363; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 438-439; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 181-182.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 627, reg. par. de Warneton, tables.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 436, n° 15; UL 282, f° 105.
Conseil des finances :
- greffier : CF 996, f° 125v°; CC 844, f° 102 (nomination); CC 25101, f° 5v° (médianate); CF 2281, 2282; Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes).
- indemnité compensatoire : CC 896, f° 238v°-239.
- conseiller honoraire : CC 844, f° 274; SEG 2223; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis (nomination).
- conseiller : CAPB 326, p. 8-9; CF 998, f° 137v°-139; CC 845, f° 79 (nomination surnuméraire).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 197b, f° 266v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- entrée en charge du receveur général Proli : CAPB 333, p. 58 et 71-72.
- rapport de 1749 : SEG 1860.
Jointes : SEG 1863.
Conseiller d'État :
- candidature : CAPB 331, p. 48-51.

- nomination : CAPB 330, p. 196; CAPB 702, p. 347-350; SEG 1486.
- gages : CAPB 332, p. 103; CAPB 333, p. 236 (pleins gages); CE 27.
Conseil Suprême : nomination : CAPB 336, p. 20 et 55-56; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 198-199.
Jugement de la douairière Proli : Mss divers, 1568, f° 99.
Décès : AVB, reg. par., n° 289, f° 134 v°.

CARTON (Pierre François Bonaventure)
1. Mons, 20.01.1711.
2. Bruxelles, 14.04.1782.

3. Seigneur de Wiart par relief du 30.09.1724.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Léon François (Ath, 14.01.1686-Ath, 28.09.1723), licencié dans les deux droits (Louvain, 07.02.1708), greffier pensionnaire de la ville d'Ath, receveur des fortifications et munitionnaire de l'artillerie de la ville, et d'Isabelle Françoise Van der Noot (Louvain, ?-Ath, 13.04.1731), fille de Michel et d'Hélène Jacquemin, mariés le 15.02.1708. Pierre Carton épousa, à Bruxelles, le 13.06.1738 Anne Catherine de Rons (Bruxelles, 24.02.1713-Tintigny, 15.10.1757), fille d'Étienne et de Catherine Hervin. De cette union, naquirent à Bruxelles Marie Hélène Ghislaine (02.02.1740-Bruxelles, 03.12.1806); Dorothée Pétronille Ghislaine (10.04.1741-Bruxelles, 12.10.1806); Henry Pierre Marie Ghislain (22.02.1743-Bruxelles, 10.10.1746); Isabelle Françoise Ghislaine (21.04.1746, décédée peu après); Henry Joseph Ghislain (28.04.1747-Bruxelles, 04.12.1792), époux de Catherine Élisabeth Aerts, fille de Pierre Jean, échevin et trésorier de la ville de Bruxelles, conseiller au Conseil souverain de Brabant; Jacques Jean Ghislain (20.09.1718-Tintigny, 03.10.1757; Isabelle Henriette Michèle Ghislaine (10.06.1750-Louvain, 13.12.1819); François Augustin Ghislain (14.08.1752-Florenville, 09.11.1765); Catherine Françoise Joséphine (23.01.1754-Louvain, 30.08.1819), épouse de Théodore Jean Charles de Mauroy de Merville (Louvain, 06.12.1758-Louvain, 11.07.1844), fils d'Adrien Joseph, conseiller de Brabant; Gilles Marie Ghislain (14.03.1756-Bruxelles, 10.10.1807), capitaine au régiment d'artillerie du comte de Murray.

7. Inscrit parmi les nobles à l'Université de Louvain en 1731. Licencié dans les deux droits (Louvain, 17.11.1734).

8. En 1755, il devient receveur des domaines à Chiny, Florenville et Villers-sur-Semois. De 1758 à 1766, il est capitaine et prévôt d'Etalle. Cette dernière année, il est nommé auditeur à la Chambre des comptes avec pleins gages (décret du 22.09. avec effet rétroactif au 02.09., date de la dépêche royale; médianate de 400 fl.). En janvier 1777, on lui préfère W. F. de Berg* pour une charge de conseiller-maître surnuméraire. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Près de l'Hôtel d'Ursel (1768); «près de Bairlaimont» (1774).

ACCB, t. IV, p. 1087 et 1146; AN, 1910, p. 61-65; *WNL*, t. XII, 1778, p. 245; t. XIX, 1782, p. 256-257.

Receveur de Chiny : CAPB 347, p. 89-90; SEG 1871.
Chambre des comptes : CAPB 347, p. 89-90; CC 186, f° 190v°-191; CC 852, f° 181v°; CC 90, f° 54-55v°.
Décès : CC 922, f° 131v°; AVB, reg. par., n° 172, f° 215v°.

CASTILLION voir **CASTILLON**

CASTILLON (Jacques Antoine Ernest)
1. Bruxelles, bapt. 16.01.1651.
2. Bruxelles, 22.12.1737 (enterrement).

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Fils de Jean Pierre et d'Albertine Isabelle Cypres. Le couple eut d'autres enfants : Catherine Nicole (bapt. 25.05.1653), Jean Baptiste (bapt. 11.10.1655), Philippe Martin (bapt. 17.05.1667). Jacques Antoine Ernest avait contracté mariage avec Jeanne Marie Renar(t) ou Renaert. De cette union naquirent à Bruxelles : Simon Pierre (bapt. 01.08.1676); Jeanne Marie (bapt. 06.09.1678); Jean-Baptiste Louis (21.09.1680-Bruges, 26.06.1753), prévôt de Sainte-Pharaïlde à Gand, ensuite évêque de Bruges. Jacques Ernest épousa en secondes noces Marie de Broyer, qui donna le jour à Barbe (bapt. 04.06.1697) et Philippe Ernest (bapt. le 30.08.1700).

8. Dans les actes de baptême de sa fille Barbe, en 1697, et de son fils Philippe, en 1700, il est gratifié du titre de greffier au Conseil souverain de Brabant. En 1714, Grégoire Schouten accède à ce poste suite au décès de Henri Bodrij et à la renonciation par Castillon. Ce dernier aurait par ailleurs été «intendant des navires du convoy des ports de Flandres». Il devient également conseiller député aux affaires de commerce. Cet office avait fait son apparition au moment où, dans la hiérarchie administrative des Pays-Bas espagnols, la fonction de secrétaire général du commerce disparaît. Le 10 janvier 1673, ce poste est, en effet, attribué à un certain Dominique Wouters. Le conseiller de commerce n'était pas membre du Conseil des finances. Cet organe le consultait chaque fois qu'il le jugeait bon, sur toute matière concernant le commerce. À la mort de D. Wouters, survenue au tout début du XVIIIe siècle, la fonction semble demeurer vacante jusqu'au 25.10.1706. Jacques Ernest de Castillon fait alors valoir auprès des autorités l'intérêt de la charge et il se porte candidat. Les puissances maritimes le désignent en qualité de «conseiller-délégué pour les affaires du commerce et de la levée des droits d'entrée et de sortie et autres appartenant au souverain» (serment du 03.11.). Le 03.06.1713, il est chargé avec les conseillers des finances Th. Fraula* et Servati de régler avec les Hollandais la question du commerce et du tarif douanier, mais les délégués seront déchargés de leur mission par le comte de Königsegg. En 1716, il présente à celui-ci un vaste programme de réformes utiles, dans le domaine du commerce, de la navigation maritime et fluviale, de la protection enfin des industries nationales. Castillon occupe son poste jusqu'en 1737, année de sa mort. Six ans plus tôt, ses gages sont de 1800 fl., portés à 1955 avec les avantages en nature.
Au décès de Castillon, l'office de conseiller député aux affaires de commerce resta vacant, les conseillers des Finances Papejans* et t'Serclaes* étant chargés de reprendre cette matière. Le 07.10.1737, A. Capon*, nommé conseiller honoraire au Conseil des finances, reçoit notamment dans ses attributions les affaires de commerce. Rapidement, celui-ci est amené à diriger l'ensemble du département des douanes et du commerce. La situation resta inchangée jusqu'à son décès, en juin 1750. Ce n'est qu'en 1754 que la question du conseiller député aux affaires de commerce sera remise à l'ordre du jour. Cobenzl, le ministre plénipotentiaire, proposa cette fois que l'on nomme un négociant, c'est-à-dire «quelqu'un qui possédait à fond la pratique du commerce».

9. Bruxelles : Près de Sainte-Gudule (1720).

M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 151; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 437-438; M. HUISMAN, *op. cit.*, p. 93-94, 100; J. LEFÈVRE 1, p. 150 et 235; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 305; NB, t. V, col. 183-187 (Jean-Baptiste Louis, évêque de Bruges); J. PROOST, *op. cit.*, p. 91; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 439.

Baptême : AVB, reg. par., n° 303, f° 346 v°.
Greffier : Papiers d'État et de l'Audience, 1299.
Député aux affaires de commerce : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CC 1340, f° 15v°-16; CC 46017, f° 249; CF 175.
Papiers d'office : CF 8591-8696; AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 51-52 : inventaire des papiers des conseillers Wouters et Castillion. *Ibid.*, n° 57 (inventaire de l'office du conseiller de commerce depuis 1670 jusqu'à 1736).
Frères et soeur : AVB, reg. par., n° 304, f° 8, 68 v°, 338 v°.
Enfants : AVB, reg. par., n° 306, f° 41, 100 v°, 153 v°; n° 102, f° 158 v°; n° 356, f° 137 v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 214v°.

CAUTEREN (Antoine François Clément van)

1. Nederbrakel, bapt. 13.09.1694.
2. Wedergraat (seigneurie de Meerbeek, commune fusionnée avec Ninove), 15.04.1744.

3. Baron (par lettres patentes du 20.11.1734). Seigneur de Wedergraat (Wedergracht), Meerbeek, Neygene, Neder-Brakel, Pollaer, Paricke et Sarlardinghe. Membre de l'État noble du comté de Flandre.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

6. Fils de Pierre Antoine, seigneur de Nederbrakel, et d'Anne Marie van der Ghoten, fille de P. G. I.*. Antoine François Clément est resté célibataire.

7. Immatriculé en 1711-1712 comme noble à l'Université de Louvain. Il défend sa «repetitio» à la faculté de Droit de la même université au cours de l'année 1713-1714.

8. Il est nommé conseiller-receveur général des Finances par patentes du 21.05.1729, à la suite du décès de Jacques Jean-Baptiste van Uffele* (serment du 30.05.; médianate de 1.500 fl.). Il avait pour ce faire offert un «don absolu» de 50.000 fl. Il exerce jusqu'à son décès (le dernier compte remis porte sur la période du 01.01. au 15.04.1744). «Il est dégoûté et a cherché de se défaire de sa charge, et d'autre côté, le Conseil des finances se plaint qu'il n'est ni diligent ni laborieux. Il est certain que l'on remedieroit beaucoup à l'obscurité de la recette générale, mais il a acheté sa charge fort chère» (1743). En effet, il avait fait «un service de cincquante mille florins en don absolu».

9. Bruxelles : Au rivage au Foin (1733).

De centrale overheidsinstellingen [...], t. II, p. 536; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; J. DOUXCHAMPS, *Les États [...]*, p. 44; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. II, p. 17; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1980-1981; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 98; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 439-440.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 145, reg. par. de Nederbrakel, vol. 3, p. 528.
Titre de baron : CAPB 772, p. 160.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 286, n° 5; UL 674, f° 246v°.
Conseil des finances :
- receveur : CC 951, f° 17-19v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1297.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 214.
- comptes : CC 1999-2000, 2003-2004, 2007-2008, 2011.

- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

CAVERSON (Jacques François DE)
1. Bruxelles, 10.08.1686.
2. Bruxelles, 17.04.1743.

3. Écuyer. Seigneur de Witterzée, Assonville et Waissoul. Membre de la confrérie de sainte Dorothée, établie à Bruxelles. Il fut admis le 13.06.1706 dans le lignage bruxellois Serhuyghs.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Quatrième enfant de Jacques François, seigneur de Witterzée, Assonville et Waissoul, conseiller au Conseil de Brabant (03.08.1673) puis au Conseil royal de Philippe V (23.03.1701), président du Conseil d'État commis au gouvernement des Pays-Bas 21.07.1706), décédé le 03.07.1713, et de Jeanne Albertine Schockaert (baptisée à Bruxelles le 26.11.1663, le 03.07.1713), fille de Jean et d'Anne de Vits, tante de Jean Daniel Antoine*. Le couple eut treize enfants, nés entre 1683 et 1698. Jacques François est resté célibataire.

7. Immatriculé en 1703-1704 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1708).

8. Le 01.03.1710, il est nommé par les puissances maritimes, eu égard aux services de son père, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre (serment 11.03.1710; initialement «sans gages et émoluments» avant la conclusion de la paix). Le 28.04.1711, il succède à Juste de Quickelberghe, avec gages à dater du jour du trépas de celui-ci (juillet 1710), conformément à la clause de succession insérée dans les lettres patentes. En 1716, il dispute vainement à son collègue Duyst* la quatrième place de conseiller-maître vacante du fait du décès de Charles Cobrisse*. En 1726, il postule sans succès la charge de président de la Chambre des comptes. Le Conseil privé ne le retient pas en ordre utile. Dans sa consulte du 15.11.1727, le Conseil des finances le propose comme intendant de la Flandre rétrocédée, mais ce plan n'a pas de suite. Lors de la réforme de 1735, il est affecté au département du Brabant de la nouvelle Chambre des comptes (patentes du 09.11.1735; serment le 29.11; gages de 3.000 fl.). Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Près les Dominicains (1719).

ACCB, t. III, p. 890-893; AN, 1870, p. 84; BN, t. XXXI, col. 188-189: son père (J. Lefèvre); L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 123: son père; R. PÈDE, « Les Caverson et les armoiries communales », dans *Braine-l'Alleud*, n° XLI, 1998, p. 9-14; ROPBA, t. V, p. 78; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 69.

Biographie : CP, reg. 766, p. 118-120.
Confrérie : AVB, Livre d'or de la confrérie de sainte Dorothée, non fol.
Frères et sœurs : Archives du château de Risoir, 25.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 208, n° 33; UL 281, f° 128; UL 674, f° 213.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître :
CE 188 (nomination en 1710 et succession de Quickelberghe* et de Cobrisse).
CC 921, f° 264 (serment : 1710).
CF 996, f° 146; CC 383, f° 100v°(nomination : 1735); CC 25101 (médianate).

- patentes originales : Archives de la famille Caverson, 7.
- activités : CC, cartons, 1ère sér., 383/1 et 2.
- candidature à la présidence : SEG 911, f° 67-69.

Intendance : SEG 917, f° 118.
Décès : CC 922, f° 55v°; AVB, reg. par., n° 164, f° 145v°.

CAZIER (Denis Benoît Joseph DE)
1. Tournai, 21.03.1718.
2. Bruxelles, 10.04.1791.

3. Baron. Chevalier (10.11.1765) puis commandeur (30.08.1770) de l'Ordre de Saint-Étienne.

4. Conseiller d'État de robe et trésorier général des Finances.

6. Fils de Jean-Baptiste*. Époux (avant octobre 1742) de Jeanne Françoise Thérèse de Propper (Pröper) de Hun (décédée le 26.11.1759). Leur fils unique, Jean-Baptiste Marie-Thérèse (15.10.1743-Bruxelles, 25.05.1812) était idiot.

7. Immatriculé comme noble entre le 01.09.1736 et le 31.07.1737 à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, entre février et août 1740).

8. Avocat au Conseil de Brabant (13.06.1741), il sollicite sans succès, l'année suivante et encore au début de 1743, un poste d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes. Il se voit néanmoins gratifié d'une promesse d'emploi. Harrach le considère, en effet, comme un « jeune homme de très bonne expectance et qui, suivant toutes les apparences, deviendra un très bon sujet capable à être utilement emploié au service de S.M. ». Marie-Thérèse n'avait pas immédiatement décidé de l'engager. Quant au père : « Cazier sera consolé par le titre de barons *(sic)* pour lui marquer que je suis contente de ces *(sic)* services ». Cette même année, le fils devient auditeur aux gages provisoires de 500 fl. (patentes du 30.08.; médianate de 133 fl. 6 sols 8 deniers). Du fait du décès de l'auditeur Rousseau*, il obtient un supplément de 1.000 fl. à la faveur du partage des gages du défunt, ce qui le mène au niveau du conseiller-maître actuel aux demi-gages, grade auquel il est simultanément promu (27.04.1745; médianate de 600 fl.). Il accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Il y obtient les pleins gages de 3.000 fl. (par décision du 27.03.1748, acte du 05.05.1748). Le président de Witt*, en 1749, lui trouve «beaucoup de jugement et d'application». «S'étant livré de bonne grâce au travail, [il] a acquis une capacité beaucoup plus grande qu'on ne l'a ordinairement à son âge et couche bien par écrit». Il est nommé conseiller surnuméraire au Conseil des finances, suite à la promotion de Capon*, par lettres patentes du 27.05.1750 (serment le 30.06. suivant; gages de 3.500 fl). Il s'aplique alors à l'étude de la langue flamande. Il devient conseiller ordinaire par dépêche royale du 07.10. de la même année (4e place ordinaire, gages de 5.000 fl., sans émoluments). Le 14.10. suivant, il entre à la «Jointe pour les affaires des admodiateurs généraux des domaines de S. M.». À partir de 1751, il est régulièrement convoqué lors des jointes de cabinet. Il est également membre des Chambres suprêmes des douanes de 1750 à 1752. En 1753, Dupuy* le juge ainsi : «paroît avoir beaucoup de conception, mais trop pathétique en lent dans ses expéditions, trouvant des difficultés à toutes choses». Cette année, de Cazier entre à la Jointe des terres contestées (11.01.); il participe aussi à la Jointe chargée d'étudier les moyens pour trouver 1.400.000 fl. courants de Brabant (06.04.) et à la Jointe préposée à l'examen du projet d'un édit sur la noblesse (25.05.). Le 02.11.1754, Cazier est promu au Conseil suprême à Vienne (il y était attendu depuis décembre 1753, mais Kaunitz le trouvait tellement efficace à Bruxelles). Il réussit à y gagner l'amitié de Tarouca* tout en se

conservant la bienveillance de Cobenzl, en dépit du conflit qui opposait les deux personnages. Lors de la suppression de ce Conseil, en 1757, Cazier revient aux Pays-Bas. Par dépêche royale du 23.04. de cette année, l'Impératrice lui confère la place de président de la Chambre des comptes (gages de 7.000 fl. all.; serment 23.10.1757) et le rang de conseiller d'État (avec maintien de son traitement de conseiller-régent, soit 9.800 fl., puis 10.000 fl.). Il ambitionnait le poste de trésorier général, qui fut attribué à Cordeys*. L'année suivante, il est membre de la Jointe pour la répartition des frais généraux des huit paroisses du Métier de Furnes et de la Jointe pour l'examen des comptes de la ville de Mons (30.12.). À la fin de l'année 1758, Kaunitz le charge, au même titre que P.-F. de Neny*, de la rédaction d'un mémoire pour l'instruction du futur Joseph II. C'est naturellement la partie économique qui lui incombe tandis que Brenart, du Grand Conseil et futur évêque de Bruges, et le conseiller privé Henri de Wavrans* sont chargés de la partie religieuse. Apparemment Cazier ne dépassera pas le stade du plan. Le 03.07.1759 (royale dépêche à cette date, patentes du 13.07., décret du gouverneur général du 04.09., serment le 16.10., lettre du Conseil des finances à la Chambre des comptes en date du 27 du même mois), il accède aux fonctions de trésorier général des Finances, suite au décès de P. F. de Cordeys*. Il détient cet office jusqu'en 1787, année de sa «jubilarisation». À la mort de Herzelles*, la charge de «surintendant et directeur général des domaines et finances» avait été supprimée. Les attributions en avaient été dévolues au trésorier général par dépêche du 25.08 1759. Les appointements de Cazier furent dès lors portés à 12.000 fl. C'est un «homme qui entend parfaitement cette partie [...], la mène bien, mais il est fort sensible quoiqu'au fond, un peu têtu [...]. C'est un parfait honnête homme, droit, discret, très instruit dans les affaires de finances, et selon moi un des plus habiles hommes qu'on puisse trouver, sachant se retrouver dans les embarras et difficultés et sur lequel on peut se reposer et se fier. Il est jurisconsulte et a bien fait ses études. Il est extrêmement sensible et mène une vie fort retirée, mais, en le prenant par la douceur, il travaille avec plaisir et travaille bien, avec beaucoup de précision, et fort clair dans ce qu'il écrit. Il est un peu timide et voudroit s'il est possible ménager tout le monde, mais il est un peu entêté et c'est là le seul défaut que je lui connoisse. Cependant c'est un homme qu'il faut ménager, car, s'il venoit à manquer, nous aurions de la peine à le remplacer», note Charles de Lorraine en 1770. C'est à ce titre qu'il exerce, de 1760 à 1764, la direction de la Jointe pour l'audition des comptes. Il avait contribué à sa création en 1749 et en avait été membre jusqu'en 1754. De même il prend la tête de la Jointe des administrations, instituée en 1764, et de celle des monnaies (après P. F. de Cordeys). Il siège aussi dans la Jointe pour les problèmes administratifs du pays de Waes. Il succède à J. C. Bosschaert* comme président de la Jointe pour l'examen de l'administration des domaines princiers par les États de Brabant (1753-1760). Il dirige aussi la Jointe pour l'amélioration des domaines de Namur (04.01.1760). De 1768 à 1777, il est également à la tête du Comité établi pour les affaires de commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques, où il remplace P.-F. de Neny*. En septembre 1773, il participe à la jointe extraordinaire présidée par Starhemberg en vue d'arrêter les mesures relatives à la suppression des jésuites. Désigné comme exécuteur testamentaire de Charles de Lorraine avec P.-F. de Neny et L. F. de Wavrans*, il supervise, en 1780, le comité chargé de la liquidation de sa mortuaire. De 1781 à 1786, il est responsable du Comité de Commerce maritime. Cependant, depuis la mort de Marie-Thérèse, il n'est plus très apprécié à Vienne. Il y est considéré comme le représentant dépassé d'un système financier archaïque, auquel il persiste à s'accrocher. Cette dernière année, Ph. de Cobenzl* le propose, avec les généraux d'Arberg* et de Ferraris comme éventuel envoyé de l'Empereur près les Provinces-Unies : «le baron de Cazier qui, quoique âgé, ne l'est pourtant à ne pouvoir encore très bien servir [...] serait fort considéré à La Haye et ferait honneur au service de V. M.; puis, pour l'y déterminer, n'étant pas riche, il faudrait lui laisser sa pension avec le traitement ordinaire, ce qui au fond ne coûterait pas plus au trésor royal que la nomination d'un sujet nouveau». Le refus de Joseph II est exprimé de manière lapidaire : «Cazier est nul et radote». H. H. de Crumpipen* lui avait été préféré comme vice-président du nouveau Conseil

de gouvernement général. Cazier fut « jubilarisé » en conservant l'intégralité de son traitement. Il possédait de nombreux immeubles, maisons et terres dans la région de Tournai, sa demeure bruxelloise de la rue des Fripiers et une maison de campagne dans les environs, à Molenbeek. Homme cultivé, il possédait une bibliothèque éclectique, riche d'un peu plus de trois mille ouvrages.

9. Bruxelles : Près de la grosse Tour (1744); Haute rue (1750); «Parochiaenstraet» (1758); Haute rue (1764); rue des Fripiers (1786).

AN, 1863, p. 71; M. BAELDE, «De samenstelling van de Hoge Raad [...]», p. 7 et 15; ID., «De afschaffing van de Hoge Raad [...] », p. 572 573; BN, t. III, col. 395 397 (L.-P. Gachard); P. BONENFANT, *La suppression [...]*, p. 53; A. BOUSSE, *Inventaire. [...] Jointe des administrations. [...]*, p. 36; S. BRUNNER, *op. cit.*, p. 56 57; DHB, p.75; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 82, 92, 144, 150, 171, 347; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 795; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 230; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 41, 47 et 51; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 38 ss; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 489 490; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 107; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, «Les de Cazier», p. 68 72; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », *passim*; E. MAILLY, *op. cit.*, p. 411; J. MEES, *op. cit.*, p. 6; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 234; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 133 136; G. VAN GOIDSENHOVEN, *op. cit.*, p. 121-241; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 258 259; T. VERSCHAFFEL, *De hoed [...]*, p. 62 64; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 186-187.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 35, n° 278; UL 282, non fol.; UL 671.
Chambre des comptes :
- candidature malheureuse : CAPB 329, p. 109-110.
- jugement de Harrach : CAPB 367 (16.03.1743).
- auditeur : CF 1000, f° 114-115; CC 845, f° 302; CAPB 329, p. 293-294 (nomination); CC 25109 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- conseiller-maître : CAPB 331, p. 175 (nomination); CF 1001, f° 23-24; CC 846, f° 101v°; CC 25111, f° 2v° (médianate), CC 845 bis, f° 20v°; CAPB 333, p. 150-152; CAPB 379 (02.04.1745) (gages); CAPB 385 (15.03.1748);SEG 1860 (rapport de 1749).
- président : CAPB 344, p. 69-70; CAPB 704, p. 137-140; CF 1007, f° 84-85; CC 849, f° 195v°; SEG 1486 (nomination et serment).
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 336, p. 74-78; CAPB 703, p. 50-52; CF 1001, f° 197-198v°; CC 185, f° 414-415; CC 845 bis, f° 251.
- appointements (1750) : CAPB 337, p. 40-50; CC 897, f° 309v°-310v°; CF 2284.
- trésorier général (nomination) : CAPB 345, p. 54; CAPB 704, p. 220-222; CC 186, f° 256v°-257; CC 850, f° 44v°; CC 898, f° 28; SEG 2223.
- serment : SEG 1486.
- activités : CF 858-859, 862-895.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173.
- qualité de son travail : CAPB 348, p. 108-109.
Jointe des monnaies : Jointe des monnaies, 164, 175, 314.
Jointes : SEG 1863,1864.
Conseil Suprême :
- nomination : CAPB 341, p. 177, 209-211 et 257; CAPB 342, p. 17.
- Mémoire sur les moïens les plus efficaces de trouver promptement quelques sommes d'argents [aux Pays-Bas] : CAPB 425, s. d. [1755].
Plan de l'ouvrage sur l'état économique des Pays-Bas, destiné à l'instruction du futur Joseph II : CAPB 442 (02.02.1759).
Aperçu des finances publiques en 1773 : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 146, n° 4792.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 45v°.
Avis mortuaire : CF 2258.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1804) : BLOGIE, col. 50.

CAZIER (Jean-Baptiste DE)
1. Tournai, 12.05.1685.
2. Vienne, 29.12.1747.

3. Chevalier héréditaire du Saint-Empire (03.05.1729; avec son frère aîné, Philippe Albert), titre dépêché par la Chancellerie autrichienne et dont la Chambre héraldique refuse l'enregistrement. Baron par lettres patentes du 16.03.1743.

4. Conseiller des Finances, puis conseiller-régent au Conseil Suprême.

6. Issu d'une famille établie à Tournai depuis plus de deux siècles. Fils d'Adrien, capitaine d'infanterie, puis juré et échevin de Tournai, et de Marie Anne Rasson. Le 07.12.1716, il épouse Jeanne Catherine Josèphe Baulin (décédée le 26.11.1759), fille de Denis, conseiller au bailliage de Tournai-Tournaisis, et de Marie Jeanne Françoise Scaepcoman. De cette union, naquirent trois enfants : Denis Benoît Joseph*, Philippe Albert Joseph (Tournai, 23.07.1721-Tournai, 25.02.1790), mayeur des échevins, puis grand prévôt de Tournai, et Jacques Joseph (Tournai, 21.09.1722-Bruxelles, 04.01.1796), licencié en théologie de l'Université de Louvain.

7. Licencié en droit (Louvain ?).

8. Greffier de l'officialité, il obtient vers 1724 le poste de conseiller pensionnaire des États du bailliage de Tournai-Tournaisis. Son expérience est vite reconnue, en matière financière et comme jurisconsulte. En 1738, il adresse une requête à l'archiduchesse Marie-Élisabeth, aux fins d'obtenir un poste d'auditeur à la Chambre des comptes. Il y est nommé par patentes du 14.04. de cette année en qualité d'auditeur ordinaire (dép. Fl.; gages de 2.600 fl.; médianate de 600 fl. acquittée le 26.04 suivant). C'est à ce titre qu'il est appelé à administrer la Recette générale du comté de Namur. Par patentes du 16.08.1740, il est promu conseiller surnuméraire au Conseil des finances en remplacement de J. de Witt* (serment 22.08.1740; dép. Domaines; gages de 3.200 fl.; le paiement de la médianate est suspendu jusqu'à ce qu'il bénéficie des pleins gages). Le 04.07.1742, Bruxelles est informée qu'il est appelé à siéger au Conseil suprême à Vienne, en remplacement de Ch. Ph. de Patin*. Ses patentes sont datées du 01.07. Il quitte le Conseil des finances le 24.10.1742. Dans un mémoire rédigé l'année suivante, il exprime ses vues sur la réforme des finances des Pays-Bas. Il meurt en fonction. Il avait rédigé son testament le 07.05.1744 et désigné Corneille de Neny* comme exécuteur testamentaire. Par décision impériale du 31.10.1749, la veuve obtient une pension de 600 fl.

9. Bruxelles : Près de la Grosse Tour (1740).

AN, 1863, p. 67-71; M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 6-7 et 15; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 230; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 152; P. JANSSENS, « Les lettres de noblesse révoquées [...] », p. 402-413; J. LEFÈVRE 1, *passim*;; J. LEFÈVRE, «Les de Cazier», p. 66-68; NB, t. V, col. 182-183 (J-B. Windey); G. VAN GOIDSENHOVEN, *op. cit.*, p. 114-118; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...]*, *passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 440; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 179.

Titre de baron : CAPB 774, p. 125-134.
Chambre des comptes : auditeur : CF 998, f° 14-15; CF 2331; CC 25104; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination ordinaire et médianate).

Conseil des finances :
- nomination : CF 998, f° 199-200, CF 2282; CC 845, f° 170; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis (surnuméraire).
- médianate : CAPB 327, p. 36-37; CAPB 362 (01.12.1740).

Conseil Suprême :
- nomination : CAPB 328, p. 198 et 205.
- son remplacement : CAPB 333, p. 127.

Administration de la Recette générale de Namur (appointements) : CAPB 329, p. 293-294 (1743); CAPB 331, p. 128-129 (1745).

Pension à la veuve : CAPB 335, p. 130.

CHARLIER (Pierre François)

1. Bruxelles, 21.12.1744, bapt. le 23.
4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Philippe Louis et de Marie Catherine Stocken. Toujours célibataire en 1786.

7. Il effectue ses humanités jusqu'à la classe de syntaxe à Bruxelles. Il suit les cours de poésie et de rhétorique au collège de Mannheim (Palatinat). Il est immatriculé le 19 janvier 1761 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon.). Il décroche ensuite, en 1767, la licence dans les deux droits dans la même institution. Il parle et écrit le latin, le français, le flamand, l'allemand, l'anglais et l'italien.

8. Avocat au Conseil de Brabant (02.04.1767). Dès 1761, l'année de son entrée à l'université, il est admis à un emploi dans la secrétairerie de Cobenzl, gratuitement pendant deux ou trois ans, puis à des gages s'élevant progressivement de 300 à 1.000 fl., outre le logement, la table, le chauffage et la lumière. À la mort de celui-ci, il a le titre de premier secrétaire. Comme les deux autres secrétaires du défunt, Théodore Joseph Jacques Marie de Reul* et Louis Casimir van de veld*, il sollicite un emploi auprès du Gouvernement. À son sujet, Marie-Thérèse note : « pour Charlier qui at sceu tous les secrets même les intercepter, je crois qu'il faudroit que le prince [Starhemberg] en le fixant là bas lui donne 600 fl. de pension, sans les nommer ainsi à cause des conséquences, sur les *gastos secretos* ». C'est chose faite, à dater du 01.07., «jusqu'à ce qu'il seroit nommé à une autre place à sa portée». De 1770 à 1786, il a «toujours travaillé pour le Royal Service» lorsqu'il a été requis. Il a été employé par le baron de Reischach* et, pendant les troubles avec la Hollande, en qualité de secrétaire au Bureau du Commissariat général civil de guerre (gages de 1.200 fl. d'Allemagne). En 1785, sa candidature pour un office de secrétaire au Conseil de Brabant n'aboutit pas. L'année suivante, Kaunitz songe à le destiner à une des places qui seraient vacantes à la Chambre des comptes, au cas où une proposition pour les offices de capitaines de cercle serait adoptée. Il pourrait rendre de bons services en qualité de second auditeur du 5e bureau de comptabilité. Jouissant déjà d'une pension d'abbaye de 600 fl., de Locher* suggère qu'il la conserve, et que son traitement à la Chambre soit de 1.000 fl. Il le propose aussi pour Vienne, «ce qui comblerait Charlier». C'est un «sujet distingué, qui connoit déjà la comptabilité, qui a rendu des bons services au commissariat civil de guerre et qui sait très bien l'allemand et le françois». Il «réunit les mêmes qualités que Wunsch[*]». Charlier est donc envoyé dans la capitale autrichienne pour se mettre au fait de la comptabilité des affaires ecclésiastiques du ressort de la Chambre des comptes. Il en revient en décembre 1786. Le 26.04.1787, il est finalement nommé à la Chambre réformée en qualité d'auditeur (1.600 fl.). Jusqu'en avril 1789, il y dirige le 5e département (institutions et fondations temporelles). Le 19.06.1789, et à titre provisoire, il reçoit une commission pour desservir la recette générale des États de Brabant au quartier de Bruxelles, le receveur de Aguilar ayant renoncé à la place. Le 03.12.

suivant, Trauttmansdorff* l'enjoint de se rendre à Louvain comme substitut du commissaire civil des troupes de Sa Majesté, en remplacement du sieur Schepmans. Par un document non daté, Charlier demande à de Locher son rappel à Bruxelles. Sous la Révolution brabançonne, il semble avoir été considéré comme un modéré : «Peu avant son entrée à la Chambre, il a été à Vienne, mais il ne semble point qu'il en ait remporté ce système abominable de l'allemand pour l'esclavage», note-t-on aux États Belgiques Unis. Dans sa «très humble note» adressée à Mercy-Argenteau, le 5 janvier 1791, Charlier tente de «se justifier sur le parti qu'il auroit pris d'accepter de l'emploi au service des insurgens et à conserver celui qu'il occupoit avant les troubles à la Chambre des comptes». Il se serait borné à obéir aux ordres des États et du Congrès en accompagnant à Berlin «un membre du ci-devant Congrès» qui ne connaissait pas l'allemand. Sa requête est remise au Conseil des finances. Son argumentation, appuyée par la production de la lettre de Trauttmansdorff, n'est pas admise (07.01.1791). Elle «ne peut en tout cas pas militer en faveur d'un individu qui a pris parti ouvertement contre son souverain en s'ingérant dans des machinations qui se tramaient contre l'intérêt de son service dans une cour étrangère». Le 01.04.1793, Charlier adresse une nouvelle requête au ministre plénipotentiaire, en vain semble-t-il. Il n'apparaît pas en tout cas dans les listes de gages des jubilarisés conservées jusqu'en 1794. Le 25.07. de cette année, il est emmené par les Français à Avesnes comme otage. Il est imposé à concurrence de 100 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents.

9. Bruxelles : rue de l'Orangerie (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 62 et 65-68; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 354; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 120; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 292.

Baptême : AVB, reg. par., 310, f° 126.
Curriculum vitae : CCréf. 4358; CCréf. 4627.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 303, n° 240; UL 285, p. 105.
Gastos secretos : CAPB 473 (10.04.1770); SEG 2252, f° 73.
Chambre des comptes :
- candidature comme auditeur : SEG 1872.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 7 et 88; CAPB 622, D 110 XI n° 4, n° 5 et n° 15.
- chambre réformée (auditeur) : CC 1445, f° 9 (nomination); CF 8030 (carrière); CCréf. 4647, 4649, 4651, CC 1446, f° 106 (service de la recette du Quartier de Bruxelles).
- mémoire d'occupation : CC 1672.
- substitut du commissaire civil : CCréf 4649, 4651.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34; CF 8030.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.

CHARVET DE VAUDRECOURT (Charles-Alexandre Sigisbert DE)

1. Lunéville (Lorraine), 01.02.1742.
2. Bruxelles, 10.11.1809.

3. Baron. Franc-Maçon, Maître en Chaire Rose-Croix de la Loge L'Union à Bruxelles.

4. Conseiller des Finances.

5. Lorrain.

6. Fils d'Hubert* et de Suzanne Santurier. Il épouse à Bruxelles, le 30.04.1787, Marie Barbe Mélot, veuve de Jean Henri Marie Ghislain De Pape, seigneur de Glabbeek. Le directeur de la Chambre des

comptes, de Locher*, est son témoin. Leur fille Céline fit alliance avec Frédéric Guillaume Tschaggeny.

7. Licencié ès droits de l'Université de Pont-à-Mousson (29.11.1762). Il «écrit et comprend le français et le latin».

8. Il est revêtu du titre de gentilhomme ordinaire à la Cour de Charles de Lorraine depuis 1755 (1756 selon l'intéressé). À ce titre, en 1780, il perçoit 1.200 fl. de gages et 456 fl. 5 sols à titre de gratification («kostgeldt et argent de vin») plus le «logement, feu, lumière, bouche en cour et un équipage à sa seule disposition». En mars 1765, il sollicite vainement un emploi à la Chambre des comptes. L'Impératrice ordonne cependant « qu'on le tienne présent à son tems quand il y aura des vacances ». Il y devient «pratiquant», «sans gages et sans caractères», par dépêche du 06.10. de la même année (serment le 21.11.) «mais avec l'espérance d'être nommé auditeur à la première ouverture». Cependant, «le chevalier de Dornes [Dorn*], son protecteur, meurt et depuis 1765 jusqu'au mois d'octobre 1770, il voit successivement nommer cinq auditeurs avant lui». En 1767, son père tente de lui ouvrir l'entrée du Conseil des finances où il siégerait sans opiner. Ce n'était sans doute qu'un premier pas avant une installation définitive, au détriment de personnes plus fondées alors à revendiquer ce siège. Kaunitz déjoue cependant la manœuvre. Le 08.05.1768, Marie-Thérèse suggère de trouver à Charvet «quelque emploi qui soit plus à sa portée que ne paroit être une place d'officier à ma Chambre des comptes». La dépêche du gouverneur général du 09.01.1769 l'autorise à couler les comptes et présenter des rapports au Grand bureau comme les auditeurs ordinaires (serment le 16.01.; gratification de 600 fl.). En 1770, il accompagne Charles de Lorraine à Vienne. Le 05.09. de cette même année, il est enfin désigné en qualité d'auditeur surnuméraire (dispense pour sa naissance étrangère datée du même jour; décision impériale du 15.08.1770; demi-gages, soit 1.300 fl., à partir du 01.10.; médianate de 200 fl.; gages de 1.600 fl. par dépêche royale du 15.05.1773 et de 2.000 fl. à dater du 21.04.1776). En 1772, il avait vainement sollicité la place vacante de greffier du Conseil des finances. En 1776, le gouverneur général le charge de la régie des revenus de la succession de sa sœur. Il devient auditeur ordinaire par dépêche royale du 15.02.1778 (gages de 2.600 fl.). En 1782, il est commis à la recette des sommes provenant de la vente des terrains des fortifications de Mons. Qualifié par M. J. de Mullendorf* de «sujet rempli de zèle, d'intelligence et de capacité», ayant fait ses preuves dans le comité chargé de la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine, il accède, en 1787, au rang de conseiller-maître dans la Chambre réformée (gages de 3.000 fl. et 100 fl. *ad personam*). Il obtient ce poste sur proposition de Belgiojoso*. de Locher* songeait plutôt à lui comme prévôt et receveur de La Roche. Le plénipotentiaire objecte que si Charvet avait effectivement désiré cet office auparavant, en sus du titre de conseiller et maître honoraire de la Chambre, «il n'y a plus pensé depuis qu'il a appris qu'un particulier riche avoit envie de faire l'acquisition de la Terre de La Roche». En 1787 encore, Charvet remplace Ransonnet*, devenu intendant du Limbourg, en qualité de commissaire au Lotto (1.000 fl. d'Allemagne). Il a aussi été administrateur des domaines et des biens des couvents supprimés. En avril 1790, il est vu ainsi par les États Belgiques Unis : «Ancien grand ouvrier. Il a été royaliste, mais il a eu l'esprit de n'insulter personne de la Chambre qui se montroit patriote». de Locher, en juillet de la même année le décrit ainsi : «Payeur des pensions de feue Madame la Princesse [Anne-]Charlotte et de S.A.R. le duc Charles de Lorraine. Il avoit le département le plus pénible de la Chambre, savoir les affaires relatives aux Domaines et aux biens fonds provenans des couvens supprimés. Il est actif, laborieux, attaché de cœur aux intérêts de son Maître, rempli d'esprit, et le talen que j'ai admiré le plus, c'est que les employés de son Bureau travailloient plutôt par attachement personel pour lui que par devoir ou dans l'espérance de s'avancer. Il n'a aucun bien de chez lui et outre ses gages de conseiller-maître, il a perdu 1.000 fl. d'Allemagne, dont il jouissoit comme commissaire royal des lotteries. Il vit

actuellement dans une petite campagne près d'Asch» (Asse). Le 27.12.1790, il est nommé membre du «Comité provisoire de la Chambre des comptes», organisme chargé de traiter les affaires urgentes. Il réintègre dans la suite ses fonctions de conseiller-maître (11 ou 14.07.1791; serment du 12.12., gages de 3.500 fl.). Pendant la seconde restauration, bien considéré du public, et en remplacement d'A. C. de Limpens*, il est appelé à siéger au Conseil des finances (entrée en possession le 08.08.1793; gages de 5.600 fl.; affaires militaires, Caisse de religion, secours, etc.). Metternich, le 15.06., l'avait proposé en ces termes à Trauttmansdorff* : «joignant à différentes connoissances d'administration de longs services, un caractère doux et conciliant et l'estime publique, je crois que la place ne sauroit être mieux donnée». Depuis la fin de 1784, il avait, en outre, été adjoint au commissaire général civil, G. A. I. Cornet de Grez*, en qualité de «commissaire de pays» en Flandre, fonction qu'il continua à desservir durant la première restauration. Officiellement toutefois, il était toujours affecté à la Chambre des comptes, aux travaux de laquelle il ne participait plus. Dans ses «Notes d'observations sur les emploiés au Commissariat général civil» (06.02.1792), le baron Christophe de Bartenstein* relève qu'il «a été emploié à l'armée prussienne et a ramené celle des émigrés de Champagne dans le Pays de Liège». Charvet se plaint cette même année d'avoir été privé, sans indemnité, de la place de commissaire royal des loteries que Joseph II lui avait conférée. Il exerce encore la fonction de commissaire de S. M. auprès des armées prussiennes en 1793. En 1794, il suit le gouvernement en exil. En août, il est à Düsseldorf. Le 01.01.1795, il se trouve à Wetzlar. Sans ressources, il sollicite aide et emploi. Dès le 19.09. de cette année, son épouse regagne les Pays-Bas en provenance de Francfort. L'année suivante, il demeure à Prague, au moins jusqu'en janvier 1797. En l'absence du mari, la femme est rangée dans la quinzième classe sur seize (prêt de 1.200 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), Charvet est porté sur la liste des émigrés. Le 21 fructidor de l'an X (08.09.1802), il prête le serment exigé des «individus rentrant dans la république en vertu de l'amnistie». Conformément à l'article 9 du traité de Campoformio, il fait à Bruxelles, le 30 ventôse de l'an XI (21.03.1803), la déclaration de vouloir ne pas devenir Français. Avec l'accord des autorités, il avait été dispensé de résider dans les États héréditaires. Il avait obtenu cette faveur pour quatre ans, par lettre du 10.10.1802, pour mettre de l'ordre dans ses affaires et à charge de viser à Bruxelles, tous les trimestres, les certificats de vie des pensionnés de Charles et d'Anne-Charlotte de Lorraine. Il est reconnu comme tel par le gouvernement français. En 1804, il se plaint à Vienne de ne pas toucher sa pension. Il sollicite un sort analogue à celui du conseiller Bara*. À défaut, étant « très en état de servir encore ayant la tête saine et le cœur ferme », il demande un poste de consul dans un des ports de Belgique ou de Hollande. Un an plus tard, il se plaint du silence des autorités de Vienne. De plus, trente-six mois d'arriérés lui demeurent dus. En dépit de la modicité de son train de vie, il éprouve de sérieuses difficultés financières. La fortune de son épouse a été réduite de moitié « par l'enchaînement des événements et de la guerre ». Les « débris » de ce patrimoine ne suffisent pas à l'éducation de leur fille. La permission d'absence expire en août 1805, il n'est pas en état de gagner les pays héréditaires. La réponse, s'il y en a eu une, reste inconnue. Charvet réside dans la ville jusqu'à son décès. Selon le préfet, il y vivait du produit de sa pension et des revenus de la fortune de sa femme.

9. Bruxelles : À la Cour (1772); rue des Dominicains (1787); Fossé-aux-Loups (1794).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361; CH. DENIS, *op. cit.*, p. 118; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.*, p. 120 et 127; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 19; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 392; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 139; EADEM, *La destinée [...]*, p. 250-251; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 69; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 886; A. JACQUES, *op. cit.*, p. 219; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 12-13; G. et F. VAN

DER GHINST, *op. cit.*, p. 84; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 431; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 258-259; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Curriculum vitae : CCréf. 4358; SEG 1872 (requête non datée).
Études universitaires : France, Archives départementales de Meurthe et Moselle, D 70, f° 1.
Mariage : AVB, reg. par., n° 480, f° 81 v°.
Gentilhomme de la Maison de Charles de Lorraine : SEG 2625.
Chambre des comptes :
- demande d'emploi : CAPB 456 (12.03.1765).
- «pratiquant» : SEG, 1870; CC, 900, f° 23 et 205v°-206; CC 901, f° 82v°-83; CC, cartons, 1ère série, 285 et 428.
- nomination écartée (1768) : CAPB 348, p. 49-50.
- écoutant autorisé : CC 900, f° 205v°-206; CC 956, f° 7r° et f° non fol. entre les f° 8 et 9; CC 900, f° 205v°.
- fréquentation : CF 8518.
- auditeur :
CAPB 349, p. 80; CF 1009, f° 32v°-34; CC 854, f° 77; CC 900, f° 205v°-206; CC, cartons, 1ère série, 285; SEG 1871 (nomination surnuméraire); CC 25136, f° 4 (médianate); CAPB 350, p. 150-152; CAPB 351, p. 184-185; CAPB 352, p. 101-102; CC 188, f° 211v°; CC 902, f° 4; CC 903, f° 157; SEG 1870; CC 903, f° 15 (gages); CC 904, f° 148v° (fortifications de Mons).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 113v°-114 et 3; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 384v°; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 36, f° 437; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 5.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f° 4v° (nomination).
- commissaire au lotto : CC 907, f° 178.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Comité provisoire : CC 191, f° 1r°-v°; CC 908, f° 1.
- conseiller-maître : CC 384, non fol.; CC 863, f° 198v° (nomination : 1ère restauration).
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 13.
- activités : JAS 1092.
Commissaire de pays : Commissariat général civil, 45, 358-360.
Conseil des finances :
- proposition paternelle de l'y nommer en 1767 : CAPB 461, 20.05.1767.
- nomination : CAPB 248 (D110/ad Lit Zz/ ad nm 631/B), CAPB 709, p. 446-447; CF 1012, f° 136v°-137v°; CC 864, f° 139.
- activités : CF 982.
Carrière, fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 56; Mss divers, 3842 (correspondance de Mullendorff) : CAPB 939, n° 49; CAPB 1001.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 86; Préf. de la Dyle, portef. 496.
Retour d'émigration : Préf. de la Dyle, reg. 1024, n° 549, et reg. 1031; Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1882 (épouse).
Chargé de mission à Bruxelles (1802) : CAPB 1014.
Décès : AVB, État civil, décès, 1809, acte 2516.

CHARVET DE VAUDRECOURT (Hubert DE)

1. Mirecourt (Lorraine, département des Vosges), 03.12.1696 (bapt.).
2. Lunéville, 06.12.1785.

3. Seigneur de Vaudrecourt (canton de Bourmont, Haute-Marne), Villé et Rogeville. Créé baron par l'Empereur le 07.10.1750.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Claude, originaire de Grenoble, qui vint en Lorraine sous le duc Léopold Ier, receveur particulier des finances à Mirecourt, anobli le 22 décembre 1717 en considération des dépenses faites pour mettre ses fils en état de servir le duc, et d'Anne Paule Foliot. Le couple donna le jour à trois

fils : François Dieudonné, seigneur de Blenod, anobli en 1708, professeur de droit canonique et de droit civil à l'Université de Pont-à-Mousson, avocat et conseiller d'État en 1722; Claude, receveur des Finances à Dompaire et procureur; Hubert. Celui-ci épouse, à Nancy le 02.10.1725 (contrat du 24.09.1724), Marie Suzanne Senturier (née à Nancy, le 03.06.1708, et décédée à Lunéville le 26.11.1770), fille d'Alexandre, anobli le 25.05.1716, et d'Anne Girard. Il eurent plusieurs enfants, tous baptisés à Lunéville : Élisabeth Thérèse (01.07.1726); Charles-Alexandre (07.08.1727); Barbe Henri (12.03.1730); Anne Cécile (30.05.1731-13.10.1735); Anne Françoise Charlotte (04.12.1732-21.06.1733); Thérèse (25.01.1734-04.06.1778) qui épouse à Pont-à-Mousson, le 25.11.1751, Hubert Dieudonné Charvet, fils de François Dieudonné, écuyer, conseiller d'État; Anne (29.03.1738); Charles-Alexandre Sigisbert*; Anne Geneviève (03.01.1744); Hubert François Xavier (29.03.1745).

7. Docteur en droit de l'Université de Pont-à-Mousson.

8. Le duc Léopold Ier le chargea de l'instruction du prince François de Lorraine, futur empereur, et de son frère, le prince Léopold-Clément. Il devait particulièrement veiller à la formation juridique de celui-ci. Sa mort prématurée et le départ à Vienne de François ont pour conséquence qu'Hubert de Charvet est dorénavant attaché à la personne de Charles-Alexandre de Lorraine. Le 11.07.1725, il reçoit des lettres de provision de conseiller au parlement de Nancy. En 1742, il porte le titre de « conseiller intendant des maison et finances » de son maître. Parvenu au gouvernement des Pays-Bas, Charles-Alexandre appelle Hubert de Charvet auprès de lui. Il en fait son conseiller intime puis son chancelier en 1749. Le 24.03.1762, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 26.04. suivant). En 1767, il sollicite des appointements à ce titre. Ils lui sont refusés car cette faveur n'est qu'exceptionnelle, rappelle Kaunitz

9. Bruxelles : À la Cour (1763).

A. CALMET, *op. cit.*, col. 270-271; A. DE MAHUET, *op. cit.*, p. 48-50; CH. DENIS, *op. cit.*, p. 94, 96, 102, 103, 105, 106, 113, 118, 120, 123, 133, 161, 235, 242; *Dictionnaire de biographie française*, t. VIII, 1959, col. 689; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 82; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 222; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 64; M. LIBERT, *op. cit.*, p. 256 et 260; A. PELLETIER, *op. cit.*, p. 119-120; A. VANRIE, *op. cit.*, *passim*.

Baptême : France, Archives départementales des Vosges, reg. par. de Mirecourt (BMD 1660-1729), mf. 5 MI 309 R 4.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 705, p. 84-85; CC 850, f° 300v°; SEG 962, f° 1-4; SEG 1486, CE 27.
- demande de gages : CAPB 461, 20.05.1767.

CHASTELER ET DE COURCELLES (François Gabriel Joseph DU)
1. Mons, 20.03.1744.
2. Liège, 11.10.1789.

3. Marquis du Chasteler et de Courcelles. Vicomte de Bavay, baron d'Incourt (lettres patentes du 23.07.1776). Seigneur de Carnières, Ansermont, Anvaing, Bois-de-Louvignies, La Cattoire, Longueville, Viesville, Jaurieux, Rianwelz (dépendance de la commune de Courcelles) et Bouland. Grand d'Espagne de première classe à titre héréditaire. Chambellan de l'Impératrice (24.04.1762), chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse. Membre de l'État noble de Hainaut (03.06.1765), de Brabant (11.03.1777), du comté de Namur (1778). Il est admis le 13.06.1788 dans le lignage bruxellois Serhuyghs. Franc-Maçon, Vénérable de la Loge L'Heureuse Rencontre à Bruxelles, Rose-Croix. En 1786, il est substitut du Grand Maître provincial.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Jean-François* et de sa seconde épouse, Marie Claire Josèphe du Sart. Le 21.03.1762, il épouse Albertine Josèphe Yolande Dorothée (née à Weinberg, Haute-Autriche, le 06.02.1742; décédée à Bruxelles le 25.06.1765), comtesse de Thürheim, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, fille de Jean Guillaume, chambellan et conseiller intime, président des États et fauconnier héréditaire de Haute-Autriche, et d'Albertine, comtesse de Sprinzenstein. En secondes noces, le 22.03.1767, à Amsterdam, il passe alliance avec Catherine Isabelle de Hasselaer, douairière de Gelvinck, fille de Gérard Arnould, bourgmestre d'Amsterdam, directeur de la Compagnie des Indes orientales, ambassadeur des Provinces-Unies au congrès d'Aix-la-Chapelle, et d'Élisabeth de Clignet. L'épouse professait la religion réformée. Le marquis refusant de prendre l'engagement d'élever d'éventuels enfants dans la foi catholique, l'archevêque de Malines n'accorde pas la dispense nécessaire. Marie-Thérèse porte l'affaire à Rome où elle obtient satisfaction. Dix ans plus tard le couple se sépare. Du premier mariage, sont issus : Jean Gabriel Joseph Albert (22.01.1763-Venise, 10.03.1825), Feldzeugmeister, gouverneur de Venise; Philippine Françoise Josèphe Dorothée (née le 10.04.1764), épouse de Marie Victor d'Ennetières d'Hust; Marie Josèphe Julie Félicienne (née le 01.05.1765). Du second : Gérard Arnould Frédéric Gabriel (né à Amsterdam le 05.07.1770).

7. Immatriculé le 3 août 1760 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 07.12.1761).

8. En 1761, il sollicite le titre de chambellan de l'Impératrice, qu'il obtient l'année suivante. Le 10.04.1765, il se voit confier la charge de lieutenant de la compagnie des hallebardiers de la garde, à Bruxelles (serment le 17.05.1765). Par des lettres patentes du 29.11.1769, il est nommé prévôt et gouverneur de la seigneurie, ville et terre de Binche ainsi que bailli des bois de la même ville. Le titre de gouverneur est purement honorifique et Chasteler s'engage à ne rien revendiquer à ce propos. Il renonce, entre autres, à des gages. Il ne peut prétendre à aucune prérogative militaire. Le 08.05.1770, il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée (décision impériale du 05.04. de la même année). Le 20.01.1775 (décision impériale du 22.12.1774), il est nommé lieutenant de la compagnie des archers de la garde noble aux Pays-Bas. Homme de savoir, il remporta un prix en 1778 au concours de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Il en fut élu membre lors de la séance du 14.10.1779 (approbation par le gouverneur général, quatre jours plus tard) et le directeur peu après (1781-1784, 1786-1789), malgré la rancœur de Vienne à l'égard de ses prétentions et de son ardeur déplacées.

9. Bruxelles : À son Hôtel, vis-à-vis de l'église du Sablon (1780).

AC, p. 121; AN, 1849, p. 108; *Académie royale de Belgique. Index [...]*, p. 50; BN, t. IV, col. 25-31; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1536-1537; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 46; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 312, 315, 322, 326, 331, 386, 388; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. I, p. 281; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 433-434; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 202; ID., *L'évolution [...]*, p. 429; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 510; J. LEFÈVRE 2, p. 93, 94 et 95; J. LEFÈVRE 4, p. 185 et 187; A. LIBOIS, *op. cit.*, t. III, p. 22; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 411; *Miroir*, t. II, p.873-883; Baron MISSON, *op. cit.*, p. 180; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. III, p. 210-213; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 136; B. VAN DER SCHELDEN, op. cit., p. 353; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 43-44; ID., *De hoed [...]*, p. 78, 83-84, 113, 189, 193, 200, 348, 354; *WNL*, t. V, 1775, p. 74; E.B.F.F. WITTERT VAN HOOGLAND, *op. cit.*, t. I, p. 533.

Noblesse :
- armoiries : CAPB 777, p. 295-297.
- terre d'Incourt : CAPB 778, p. 265-267.
- refus d'accéder à ses demandes (1771 et 1783) d'obtenir le titre de prince : CAPB 512, D108/ad lit. C6/n° 1.

Second mariage : CAPB 461, 11.05.1767.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 295, n° 2; UL 679/2, f° 8.
Académie (élection) : AcRB, n° 774.
Chambellan : CAPB 618.
Compagnie des hallebardiers : CAPB 705, p. 289-290; CF 1008, f° 22 (lieutenant); SEG 1486 (serment).
Compagnie des archers : CAPB 351, p. 67; CAPB 707, p. 320-321 (lieutenant).
Conseiller d'État : CAPB 349, p. 35; CAPB 707, p. 96-97.
Bailli des bois de Binche : CAPB 470, D96/ad B2/1; CF 1008, f° 181-183.
Prévôt de Binche : CAPB 470, D96/ad B2/1; CF 1009, f° 1-2; CC, cartons, 1ère série, 285.
Gouverneur : CC, cartons, 1ère série, 285.
Plan d'apurement de ses dettes (18.03.1788) : SEG 2102.
Travaux : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 30; J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. XIII, n° 8095.
Généalogies : BR, Mss, II 875 (dont il est l'auteur); BR, Mss, II 1784.
Portrait : BI, n° 3684; ZINZENDORF, p. 128.
Lettre mortuaire de la marquise : Mss divers, 1499, f° 48.

CHASTELER ET DE COURCELLES (Jean-François DU)

1. Dixmude, 06.08.1691.
2. ?, 24.08.1764.

3. Marquis (lettres patentes du 15.03.1725, pour lui et son frère aîné Claude Philippe) du Chasteler, de Courcelles et de Moulbais, vicomte de Bavay, seigneur de Carnières, Ansermont, Bois-de-Louvignies, La Catoire, du Jaurieux et de la Motte, Anvaing, Jeanrieux, Le Tenre, Boulant, Rianwelz, Le Clairbois (qu'il vendit), Leuze, sire d'Hemmes. Membre de l'État noble de Hainaut (1722).

4. Conseiller d'État d'épée, président du Conseil de Hainaut.

6. Neuvième enfant d'Antoine Chrétien (22.02.1649-10.09.1722), seigneur de Moulbais et d'Ansermont, député extraordinaire de la noblesse de Hainaut au Congrès d'Utrecht (1664), et de Marie Catherine Josèphe Franeau (décédée le 10.09.1732), fille de Maximilien, chevalier, et de Marie Catherine Dervillers, dame de Cracolle et de Beausart. Le couple eut quinze enfants de leur mariage. Le 23.11.1718, Jean-François épousa Claire Josèphe du Sart, dame de Bouland, veuve de Jean François Boele, fille de Nicolas, chevalier, conseiller au Conseil de Hainaut, et d'Antoinette du Béron, morte le 07.02.1743. L'union resta sans postérité. Le 01.06.1743 ou le 04.06, suivant son fils François Gabriel, il s'unit à Marie Claire Josèphe du Sart (morte le 13.01.1758), nièce de la précédente, fille de Joseph Marie, chevalier, seigneur de Bouland, lieutenant général de la gouvernance à Lille, et de Marie Marguerite du Béron. De ce mariage, sont issus huit enfants, deux garçons : François Gabriel Joseph* et François Marie Antoine Chrétien, et six filles.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1712).

8. Il débute dans la carrière militaire. Il s'engage comme volontaire dans l'armée impériale et participe, en 1716-1717, aux campagnes de Hongrie. En 1725, il est nommé conseiller d'épée au Conseil souverain de Hainaut. Le 26.11.1749 (serment le 07.12. suivant), il accède à la présidence de ce Conseil. Il y avait déjà été proposé en 1745. Le 07.02.1753, Marie-Thérèse lui confère la dignité de conseiller d'État (serment le 22.03. suivant).

AC, p. 120; AN, 1849, p. 107-108; BN, t. XXIX, col. 443-445 (J. Lefèvre); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 46; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 433; P. JANSSENS, *L'évolution*

[...], p. 429; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 510; J. LEFÈVRE 2, *passim*; *Miroir*, t. II, p. 870-873; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. III, p. 207-210; E.B.F.F. WITTERT VAN HOOGLAND, *op. cit.*, t. I, p. 533.

Généalogie : Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, I, f° 87; BR, Mss, II 875, f° 21v°-22.
Titre de marquis : CAPB 771, p. 1-7.
Études universitaires : UL 281, f° 239v°.
Conseil de Hainaut : président : CAPB 703, p. 33-36; SEG 1486 (nomination).
Conseiller d'État : nomination : CAPB 703, p. 151-153; CAPB 340, p. 215-216; SEG 1486, CE 27.

CHIRIS (Charles Joseph DE)
1. Vienne, vers 1758-1760.
2. Strasbourg, 02.08.1805, âgé de 45 ans selon l'acte de décès.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Joseph et de Marie Sanchez de Aguilar. Il est le neveu du conseiller d'État et privé B. J. Sanchez d'Aguilar*, selon la relation de parenté qu'il invoque en appuyant une demande de passeport pour ce dernier. Célibataire.

7. Immatriculé le 24 janvier 1776 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc).

8. Employé au Bureau de comptabilité du département des mines de Schemnitz (Banská Stiavnica, Slovaquie), depuis le 27.03.1783, il est transféré, le 06.02.1785, comme official de l'Hôtel de la monnaie à Bruxelles, avec un traitement de 500 fl. d'Allemagne. Il est attaché à la Jointe des monnaies. Il doit «y travailler à introduire la même manipulation et la comptabilité établies dans les Monnoyes des Pays héréditaires». En novembre 1786, le directeur de la Monnaie, Wouters*, devient auditeur à la Chambre des comptes. Chiris devait lui succéder. La proposition est faite en 1787, mais rien n'est décidé à cause des troubles. Il sollicite une place de «concipiste» au Conseil du gouvernement général le 03.04.1789. La demande, dont le résultat n'est pas connu, est transmise à la présidence du Conseil. Par ses rapports des 01. et 16.06.1791, la Chambre l'avait proposé comme auditeur. La décision reste en suspens dans l'attente d'une organisation définitive des organes du gouvernement. Entre-temps, le 10.05. de cette année, il avait été désigné à titre provisoire comme actuaire de la Jointe des monnaies. Chiris demande, le 06.11. suivant, à être nommé directeur de la Monnaie, au cas où Wouters, auditeur à la Chambre des comptes, quitterait le poste. Dans le cas contraire, il sollicite pour lui-même le titre d'auditeur ordinaire aux gages de 1.600 fl. Faute de décision relative à Wouters, Chiris reste dans l'attente jusqu'en août 1792. Entre-temps, il avait regagné Vienne le 08.02. La Chambre propose alors de le nommer aux gages de 1.000 fl., en lui accordant par ailleurs un traitement de 500 fl. comme actuaire de la Jointe des monnaies, lorsque celle-ci sera rétablie. La Chambre conclut : «Nous croïons cette proposition d'autant plus juste que ce n'est que par le concours de différentes circonstances, toutes étrangères à cet emploïé, rempli de zèle et très au fait de la partie monétaire, qu'il est resté dans tout cet intervalle avec son ancien et modique traitement de 500 fl. d'Allemagne». En 1794, Chiris est enfin nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (commission du 31.05., gages de 1.000 fl.), tout en conservant le bénéfice de ses gages comme actuaire de la Jointe des monnaies. Il quitte Bruxelles le 03.07.1794 pour Ruremonde, pour y conduire une partie des membres du gouvernement. Il gagne ensuite Düsseldorf. Des commissions l'amènent plusieurs fois au quartier général de l'armée, à Aix-la-Chapelle, et à Luxembourg, pour y prendre l'argenterie déposée à la Caisse provinciale. En octobre, il est à

Elberfeld. Il espère se rendre à Vienne en mars 1795. Deux ans plus tard, il est appelé à siéger en qualité d'auditeur des comptes au Comité de liquidation des affaires belgiques, installé dans la capitale autrichienne. L'acte de décès, dressé sur la déclaration d'un aubergiste et d'un brasseur, voisins du défunt, lui donne la qualité de «Commissaire de sa Majesté L'empereur d'Allemagne et d'Autriche, et Roi de Hongrie».

G. CUMONT, *op. cit.*, p. 364; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 180; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation. [...] », p. 522; *Miroir*, t. I, p. 234; WStLB, Portheim-Katalog; *Wiener Zeitung*, 1807, n° 22.

Neveu de B. J. Sanchez d'Aguilar : CAPB 937, n° 416.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 513, n° 270.
Jointe des monnaies : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b (plan Kulberg); CGg 479, dossier 22; CC 908, f° 22v° (actuaire).
Chambre des comptes : 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CC 192, f° 58; CC, cartons, 1ère série, 423/1; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 40-44 et 163; CF 8518; SEG 2108.
Retour à Vienne (1792) : SEG 1361, f° 5.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 65.
Décès : France, Archives municipales de Strasbourg, État civil, décès, 1805, acte n° 1463.

CLAESSENS (Henri Jacques)

2. Anvers, 24.02.1738

4. Conseiller maître général des monnaies.

8. Il est nommé le 05.12.1715 moyennant un don de 4.000 fl. argent de change. Il voit dans cet office un moyen d'échapper à la charge, honorifique mais financièrement onéreuse, d'aumônier (administrateur des fondations charitables) de la ville d'Anvers et de trouver quelques moyens complémentaires sous forme d'exemptions d'impôts. Il n'est guère compétent. En 1718, ses gages sont de 300 florins; toutefois, compte tenu des émoluments et vacations, le revenu total s'élève à 1.335 florins 4 sols. En 1727, Clauwez de Bruyant* dénonce le fait qu'il demeure à Anvers, n'exerce pas la charge et «ne l'occupe qu'aux honneurs». Quatre ans plus tard, Claessens est souvent incommodé et infirme. Il souhaite dès lors résigner sa charge au profit de son gendre, Henry Geelhand. La capacité du candidat est reconnue par les autres maîtres généraux des monnaies. Ils sont d'autant plus favorables qu'à cette occasion, Claessens offrirait à chacun, avec l'accord de la gouvernante générale, un don de cent pistoles. Lors de son décès, il ne sera pas remplacé.

Les institutions du gouvernement central [...], t. II, p. 692-700; P. GENARD, «L'hôtel des monnaies à Anvers», dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXX, 1874, p. 160; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 41.

Gages : CF 175, 179; Jointe des monnaies, 20.
Jugement de Clauwez de Bruyant : SEG 2175.
Résignation de la charge : CF 7475.
Décès : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 925, reg. par. d'Anvers, vol. 299, f° 335v°; CF 7478.

CLARIS DE VALINCOURT (Louis Ferdinand Joseph DE)
1. ?, 25.02.1696.
2. Bruxelles, 06.01.1773. Inhumé à Wihoux.

3. Marquis de Laverne de Rodes, Quatrième comte de Clairmont, seigneur d'Argenteau et de Hermalle, seigneur de Monteleon, grand bailli des ville et pays de Termonde. Chambellan de l'empereur Charles VI. Il est le chef de la chambre de rhétorique «De leliebloem» (La fleur de Lys), fondée en 1688 et établie dans la paroisse de Sainte-Catherine à Bruxelles.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils unique de Louis Philippe Antoine (30.03.1671-Bruxelles, 27.05.1714), comte de Clairmont, conseiller-maître à la Chambre des comptes à Bruges le 19.10.1676 «à l'âge de 11 ans» (5 ans en fait), conseiller au Conseil de guerre, audiencier et premier secrétaire d'État aux Pays-Bas, trésorier et garde des « chartres et lettraiges » de la Cour pour les affaires d'État (20.11.1680), audiencier en Brabant et conseiller au Conseil de guerre (21.07.1706) et d'Anne Françoise, marquise de Laverne de Rodes (née en 1675 et décédée le 21.07.1725), unis à Gand le 06.03.1695. Elle était fille de Ferdinand, marquis de Laverne de Rodes, lieutenant-général au service de Léopold Ier, et de Madeleine de Steenberghe. Le 26.07.1731, il épouse avec dispense des trois bans Marie Anne de Hohenlohe-Bartenstein (04.08.1701-Argenteau,16.09.1758), dame de l'Ordre de la Croix étoilée, fille de Philippe Charles Gaspard, prince de Hohenlohe-Bartenstein, grand juge de l'Empire à Wetzlar, et de Sophie Léopoldine, princesse de Hesse-Rheinfels-Wanfried, chanoinesse de Thorn. Le contrat de mariage est passé à Siegen le 14.07. de cette année. De cette union naquit une fille unique, Marie Élisabeth Walburge Anne Louise (27.09.1736-16.02.1780, épouse de Charles Auguste Joseph, comte de Limburg-Stirum).

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 17.01.1715).

8. Grand bailli des ville et pays de Termonde depuis 1715, à titre d'engagère de 2.400 fl., il est élevé, vingt ans plus tard (serment du 02.06.1735) à la dignité de conseiller d'État d'épée, sans gages. Au décès de Charles d'Ongnies de Mastaing, il devient lieutenant de la souveraine Cour féodale de Brabant par patentes du 24.12.1740 (serment le 02.01.1741). «Il ne manque pas de savoir» (1743). Il reste à Bruxelles en 1746, lors de l'occupation française, mais refuse de prêter serment aux nouveaux maîtres. En décembre de cette année, Vienne lui manifeste « la royale satisfaction » pour sa conduite. En 1753, le gouvernement le soupçonne de vouloir porter atteinte à la souveraineté impériale sur ses seigneuries de Hermalle et Argenteau, mais en avril de la même année, il fournit les apaisements nécessaires. Par ailleurs, il lui est déjà reproché, dès 1749, une « conduite fort suspecte » dans l'exercice de sa charge de Grand bailli de Termonde. Il est question de lui retirer la prérogative d'accorder des emplois subalternes, sous prétexte, dit-il, qu'il aurait abusé. En fait, il est poursuivi par les fiscaux du Grand Conseil de Malines pour avoir vendu différentes charges vacantes à des particuliers, dont celles de hauts-échevins du Collège de ce pays. Le marquis tente vainement d'obtenir la cessation des poursuites. Il insiste encore en mars 1754, mais il se voit opposer un refus. En 1758, à la veille du jugement, l'Impératrice décide que la sentence ne sera pas prononcée si l'intéressé se démet de sa charge « sous tel prétexte qu'il trouvera convenir ». Il supportera en outre les frais de procédure et dédommagera les fiscaux à concurrence de 8.000 fl. En conséquence, le 06.07. suivant, le marquis de Laverne, « rend son emploi » à Cobenzl, voyant que pour maintenir ses prérogatives « il est exposé à des altercations continuelles, qui lui occasionnent des chagrins et des désagrémens ». Dix jours plus tard, J. H. de Crumpipen* est chargé de le rappeler à l'ordre :

« Comme S.M. veut que vous donniez une démission pure et simple du Grand Baillage de Termonde et que celle que vous avez présentée à S.E. le 15 de ce mois contient des clauses, qu'on peut considérer comme des conditions, Elle me charge, Monsieur, de vous faire conoitre de sa part qu'il convient que vous fassiez et lui présentiez une autre, sous la même date, qui soit pure et simple, telle que S.M. le désire ». Devant les insistances de la veuve Nettine, le ministre plénipotentiaire n'ose lui refuser la charge, devenue vacante, au profit de son gendre, Adrien Ange de Walckiers.

9. Bruxelles : Haute rue (1737).

BN, t. XXXI, col. 218 : son père (J. Lefèvre); L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, t. I, Bruxelles, 1870, p. LXI; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 447; J. LEFEVRE, «La famille Claris», dans *De Schakel*, t. IX, n° 3, p. 87-88; E. POSWICK, *Histoire de la seigneurie libre et impériale d'Argenteau et de la maison de ce nom aujourd'hui Mercy-Argenteau*, Bruxelles, 1905, p. 68-71.

Biographie : CP, reg. 766, p. 98; Archives de la famille Helman, n° 8.
Mariage : AVB, reg. par., n° 398, f° 185.
Études universitaires : UL 674, f° 252v°.
Seigneuries d'Hermalle et Argenteau : CAPB 411 (15.03.1753); CAPB 412 (30.04.1753).
Bailli de Termonde : CAPB 384 (23.12.1746); CAPB 392 (17.11.1749); CAPB 411 (15.03.1753); CAPB 414 (14.08.1753); CAPB 417 (05.03.1754); CAPB 441 (06.07.1758); Archives de familles, Mercy-Argenteau, 151, 202, 340.
Conseil d'État :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 90.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Cour féodale de Brabant : Cour féodale de Brabant, 117, f° 130-133 v° (contrat de mariage); 391, f° 171 (décès).
Correspondance avec des banquiers vénitiens : Archives de familles, Mercy-Argenteau, 338.
Correspondance avec le comte de Harrach : Archives de familles, Mercy-Argenteau, 225-226.
Correspondance avec J. H. de Crumpipen : Archives de familles, Mercy-Argenteau, 202.
Correspondance avec Kaunitz : Archives de familles, Mercy-Argenteau, 239.
Correspondance avec Patrice François* et surtout Corneille de Neny* : Archives de familles, Mercy-Argenteau, 274.
Lettres adressées au marquis de Laverne : Archives de familles, Mercy-Argenteau, 173-347.
De Leliebloem : AVB, n° 2769.
Père : CC, cartons, 1ère série, 396.

CLAUWETZ, voir CLAUWEZ DE BRUYANT

CLAUWEZ-BRIANT, voir CLAUWEZ DE BRUYANT

CLAUWEZ DE BRUYANT (Charles Joseph Thomas DE)

1. Malines, bapt. sans cérémonies le 11.12, cérémonies suppléées le 21.12.1681.
2. Bruxelles, 29.06.1752.

3. Libre baron du Saint-Empire (confirmation du titre : 18.07.1716), puis comte par lettres patentes du 20.02.1740. La « Liste des diplômes qui n'ont pas été dépêchés par le canal régulier aux sujets et inhabitans des Pays-Bas austrichiens *(sic)* et qui sont déclarés nuls et rétractés par S.M. » (1734) met en cause le diplôme de 1716 : « diplôme de confirmation et ratification de degré, titre et baronnie héréditaire, honneurs et prééminences et armoiries du défunct François Clauwez à Charles Joseph Clauwez dit de Brian de Malines ».

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Petit-fils de Michel, auditeur général, puis grand bailli et haut justicier de Cambrai et comté de Cambraisis. Fils de Charles Michel et d'Anne Cornélie Dirixen. Époux de Jacqueline Adrienne Josèphe van der Saeren de Crusenberg. Le couple eut au moins un fils, Maximilien Ferdinand Joseph (né et baptisé le 26.01.1713 à Bruxelles), qui épouse en 1742 Marie Anne van Spanghen. Il devient ainsi seigneur de Mellet, dans la mairie de Genappe, et de Biemelet dans le bailliage de Viesville (Namur). Dans une lettre datée du 24.02.1735, le pensionnaire d'Anvers, A. M. van Kessel, écrit ceci à propos de Charles Joseph: «J'ai seulement mémoire qu'aux environ de vint ans il a épousé ici une demoiselle nommée Hanicaet avec assés peu de biens; depuis s'étant établi à Bruxelles elle y est morte et en a pris une seconde à Liège, laquelle à ce qu'on m'a assuré l'a quitté et s'est retourné auprès de ses parens : il a touiours vécu avec honneur, mais d'une humeur fort difficile, ce qui l'a engagé passée quelques années dans un combat particulier où il a été blessé».

7. Immatriculé comme noble en 1699 à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1703).
8. Il est admis en qualité d'avocat près le Conseil souverain de Brabant le 21.11.1703, puis comme avocat au Grand Conseil (27.10.1704). Par patentes du 30.07.1707, il succède à Pierre Van Vreckem en qualité de conseiller et maître général ordinaire des monnaies des Pays-Bas (serment le 02.09. suivant). En 1712, il offre deux mille pistoles pour remplacer le défunt conseiller des Finances Columbanus. Swerts* obtient la promotion et libère la place de greffier. Clauwez la sollicite alors en proposant quinze mille fl. argent de change. Il porte ensuite l'offre à dix-sept mille fl. Ses gages de général des monnaies sont de 300 fl. en 1713 (400 fl. en 1729), mais compte tenu des émoluments et des vacations, en 1718, son revenu total s'élève à 1335 fl. 4 sols. En 1724, en raison de difficultés avec ses collaborateurs et peut-être pour faire pression, il demande à être relevé de sa charge de maître des monnaies. Il récidive en 1729. Dans une lettre du 18.12.1727, il se plaignait d'être seul à porter le fardeau, sans aide de F. C. van der Borcht* et de Claessens*. Par ailleurs, le Trésor est lent à liquider les indemnités qui lui sont dues. Ainsi, en 1728, il lui est répondu que ses «petits arriérages» seront payés quand le gouvernement trouvera des fonds. Dès lors, avec van der Borcht, il se met en quête d'un candidat pour remplacer le défunt maître Wautier*. Il le persuade d'offrir 3.000 fl. argent de change pour le service royal en cas de nomination. Clauwez de Bruyant recommande chaudement celui qu'il présente comme la perle rare. Par la même occasion, il obtient un décret de la gouvernante générale pour être payé de ses arriérés sur le montant du don. En 1735, le pensionnaire d'Anvers Van Kessel met ses capacités en doute dans un jugement qui n'est sans doute pas désintéressé. Clauwez lui reproche d'être soutenu par J.-B. G. J. de Fraula, ancien amman de la métropole, frère de J.-B. J*, le président de la Chambre des comptes, et de tenir la Chambre sous sa coupe. La même année, le 18.01., Clauwez se dit prêt à démissionner si la place du défunt F. C. van der Borcht est attribuée à son fils Maximilien Ferdinand. Le 11.05.1736, il est nommé seul conseiller intendant des monnaies aux Pays-Bas (1.000 livres de gages). C'est la réponse donnée à ses demandes de payement d'arriérés et d'augmentation de rémunération. Il ne reçoit que 400 fl. par an et un forfait de 111 fl. «pour port de lettre et dressement des états». Il se dit dans l'impossibilité de continuer un service qui lui coûte de l'argent. Il est soutenu par le comte de Harrach. Au fil des années, la rivalité avec Corneille Bosschaert* tourne à son désavantage. En septembre 1737, le fils sollicite à nouveau la place laissée vacante par van der Borcht, mais «avec clause de survivance et assurance de succéder après le trépas de son père». En 1743, celui-ci demande un emploi au Conseil privé ou au Conseil des finances. Deux ans plus tard, il se plaint d'être tenu à l'écart des affaires. En 1749, la Jointe provisoire pour régler les affaires monétaires décide, en sa séance du 29 mars, de le «jubilariser» «pour des raisons qui furent détaillées de bouche». À l'égard de l'intéressé sont avancés son grand âge et son état de

santé. Le 16.08. de la même année, la Jointe des monnaies est définitivement établie. Clauwez de Bruyant y accède en qualité de conseiller-assesseur (2.000 livres de gages). À ce titre, il participe à plusieurs jointes de cabinet traitant des questions de son ressort. Il est revêtu, par la même occasion, du titre de conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes (patentes du 16.10.1749, «sans gages et sans aucune actualité»), mais il perd son titre de conseiller-maître général des monnaies, office à présent supprimé. Clauwez n'avait que mille florins de gages par an. Comme Charles de Lorraine suppose «qu'il n'a pas le suffisant pour se soutenir», Marie-Thérèse lui accorde mille florins supplémentaires par an, argent courant de Brabant. Il s'abstient cependant de lever ses patentes de conseiller-maître à la Chambre des comptes. En effet, il ne veut pas payer les droits assortis à leur délivrance. Vu son âge, il ne jouirait pas assez longtemps du supplément de gages pour récupérer la dépense. Il reçoit l'ordre de s'exécuter le 23.05.1750, mais obtient l'assurance d'être dédommagé discrètement.

La création de la Jointe, en 1749, tient à différents motifs, notamment la prétention de Clauwez de Bruyant de jouir seul des droits provenant des commissions et instructions des subalternes d'une part, associée d'autre part à une demande d'augmentation de gages. Marie-Thérèse reconnaît, le 16.08.1749, la nécessité d'une direction des Monnaies aux Pays-Bas. Elle écarte l'idée d'attribuer cette mission à la Chambre des comptes, par ailleurs surchargée de travail et où seul Bosschaert a «réussi dans l'étude des monnoies». Le chef de la Jointe est J. de Witt*, assisté de Bosschaert et de Clauwez de Bruyant. Les droits payés par les officiers des monnaies seront dorénavant partagés entre les trois membres.

Le 23.05.1753, le Conseil privé éconduit son exécuteur testamentaire, Landelin Joseph Dupétiaux. Celui-ci protestait parce que les États de Brabant avaient fait saisir le produit de la vente des effets de la maison mortuaire, à cause d'impôts impayés.

BN, t. IV, col. 132-133: son petit-fils (G. Guillaume); L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 5 et 7; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1345-1346, 1532 et 1534; M. GALAND, *Les jointes de cabinet [...]*, p. 18-26; G. GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux [...]*, p. 179 (fils); J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p.448; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 429; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 522; V. JANSSENS, *op. cit.*, *passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 161; ROPBA, t. VI, p. 459-460.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. VR 268, vol. 8, à la date.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 165, n° 1; UL 281, f° 5; UL 674, f° 187v°.
Famille : SEG 2175, 2274; AVB, reg. par., n° 359, f° 38.
Titre de comte : CAPB 773, p. 224-230; CC 150, f° 258-260; CC 896, f° 265.
Lettre de Van Kessel : CF 7476.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 8, f° 25.

Maître des monnaies, membre de la Jointe :
- Maître des monnaies : Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis; CC 951, f° 201v°-203; Jointe des monnaies, 20 (patentes).
- Activités : CF 7477; SEG 2175, Jointe des monnaies, 160.
- Gages : CF 175, 179, 7478.
- Intendant des monnaies : CF 7478.
- Proposition de mise à la retraite : CF 7483/A.
- Membre de la Jointe : CAPB 338, p. 7-9, 31-32; CC 951, f° 221v°-222v°; CC 25102; CF 2281; Jointe des monnaies, 160, 162.

Chambre des comptes : conseiller-maître honoraire : CAPB 336, p. 73; CF 1001, f° 196v°-197; CC 845 bis, f° 252v° (nomination).
Demande d'un siège de conseiller au Conseil privé : CAPB 330, p. 51.
Décès : AVB, reg. par., n° 166, f° 47v°.
Requête de l'exécuteur testamentaire : CP reg. 426, f° 227-228v°.
Candidature du fils : CF 7477, 7478.

CLÉMENT DE CLÉTY (Jean Joseph Nicolas)
1. Sombreffe, 27.07.1741.
2. ?, 16.05.1815.

3. Écuyer, puis chevalier, par lettres patentes du 25.11.1789, en même temps que ses frères, Charles François Hubert, alors commandant d'escadron au régiment de Saxe-Cobourg, et Eugène Nicolas Léonard, chef-officier de la justice de Genappe.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Alexandre Théodore, chef-mayeur de la ville de Genappe, et de Pétronille Olivet. Outre les frères précités, deux autres, Paul François Joseph et Louis Georges Emmanuel, sont, en 1789, respectivement capitaine au régiment de Michel-Wallis et premier lieutenant au régiment de Vierset et aide de camp du général marquis de Corti. Un autre frère est, comme leur père, chef-mayeur de la mairie de Genappe. Un dernier enfin, devenu chanoine, occupe en 1792 la charge de secrétaire de l'évêque de Namur. En septembre 1790, Jean Joseph Nicolas épouse Hyacinthe Joséphine Meuret (06.08.1769-après 1835), fille de Nicolas Antoine et de Marie Anne Puissant. De cette union, naquirent : Joseph Léopold (bapt. 20.01.1792-mort jeune); Augustin (1793-1794); Jean Adolphe Maximilien (né en 1794), chevalier; Hyacinthe Élisabeth (née en 1796); Joséphine Eugénie (1797-1859); Julie Christine (décédée en 1839); Marie Anne; Prosper Auguste Alexandre (1804-1865), chevalier, capitaine au 2e régiment de ligne.

7. Il est immatriculé le 03.01.1758 comme «pauper» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.08.1764, «singulari cum laude»).
8. Il est admis en qualité d'avocat au Conseil de Brabant le 26.11.1764. Quatre ans plus tard, en raison de son jeune âge et de sa connaissance insuffisante de la langue flamande, il n'obtient pas la place d'assesseur qu'il convoite à l'office du prévôt de l'Hôtel. En 1779, son père plaide en faveur de sa candidature, en qualité d'auditeur à la Chambre des comptes, à la succession d'Albert Monnoyer*. Il espère que cette fois, la chance lui sourira davantage que pour les autres postes auxquels il a déjà postulés. En 1787, on le retrouve en qualité d'avocat aviseur des échevins de Vilvorde. La même année (17.04.), il devient président du tribunal de première instance de Wavre. Après l'échec de la réforme judiciaire, les «principaux membres du Gouvernement lui offrirent en dédommagement le baillage de Termonde ou un consulat de Malines, offres qui ne purent avoir d'effet alors parce que le remontrant ne savoit pas assez de flamand». Il reprend dès lors difficilement sa profession d'avocat. Dans une requête adressée au gouvernement, il se plaint de la perte de «la meilleure partie de ses pratiques, entre autres celles de diverses abbayes et de plusieurs seigneurs qui avoient un intérêt particulier à ce que le nouveau sistème ne fut mis en vigueur». De même, il n'espère plus retrouver le poste d'échevin lettré qu'il occupait dans plus de soixante villages du Brabant wallon. Menacé et insulté, il dut s'expatrier, écrit-il, dès novembre 1789. Il s'installa à Bonrommé, une dépendance de La Reid, dans la principauté de Liège. Il revient avec les troupes autrichiennes. Il sollicite alors une place de secrétaire dans un Conseil de gouvernement. Pendant la première restauration, il occupe une charge d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (14.07.1791; gages de 1.000 fl.), et durant la seconde, d'auditeur ordinaire (gages de 1.600 fl.). Il «mérite cette promotion par la plus grande exactitude et par l'intelligence avec laquelle il fait son travail». Le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est estimée à 80.000 livres. Il est imposé à concurrence de 1.000 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents. Par ailleurs, il est rangé dans la huitième classe sur seize (prêt de 500 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : rue de l'Empereur (1792).

AN, 1871, p. 84-87; DGH, t. I, p. 657; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 429; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 524; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 286; E.B.F.F. WITTERT VAN HOOGLAND, *op. cit.*, t. I, p. 548.

Famille : CF 8513.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 263, n° 178; UL 284, f° 272; SEG 2110.
Chevalier : Archives de Familles. Varia, 58/1, f° 85-86r°.
Requête au gouvernement en 1790 et 1792 : CF 8513, 9202; SEG 2110.
Chambre des comptes :
- candidature malheureuse en 1779 : SEG, 2754, f° 132-135.
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, plan de réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 155-157.
- mémoire d'occupation : CC 1674.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 7.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.

COBENZL (Jean-Philippe Joseph DE)

1. Laibach (Ljubljana), 28.05.1741.
2. Vienne, 30.08.1810.

3. Comte. Chambellan de S.M. (1762), grand-croix de l'Ordre de Saint-Étienne (1783); chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or (1792).

4. Conseiller d'État d'épée, vice-chancelier de Cour et d'État.

6. Petit-fils du comte Johann Caspar. Fils aîné de Guidobald, capitaine au service de l'Autriche, de fortune modeste, et de Marie Bénigne comtesse (de) Montrichier. Neveu du ministre plénipotentiaire du même nom. Il était bègue. Il est resté célibataire.

7. Il effectue les «basses classes de la latinité» à Gorizia, puis poursuit ses études sous la direction d'un précepteur italien, l'abbé Ongaro. De 1755 à 1758, il découvre successivement la rhétorique, la logique et la physique à l'Académie de Vienne, fondée pour l'éducation des jeunes nobles par la princesse de Savoie, née Liechtenstein. Il apprend également le dessin d'architecture. En novembre 1758, il mène des études de droit à l'Université de Salzbourg. À l'issue de celle-ci, son père le conduit à Bruxelles, chez son oncle, le ministre plénipotentiaire. Il y arrive en septembre 1760.

8. Lors de ses années passées dans les Pays-Bas, Jean-Philippe de Cobenzl est amené à travailler à la Chambre des comptes. Par dépêche du 19.02.1763, l'Impératrice l'autorise à fréquenter celle-ci et à y «intervenir aux délibérations du Bureau». Kaunitz avait tracé un portrait élogieux du jeune homme : « de l'aveu de tous ceux qui le connoissent, [il] est d'une conduite fort sage, aime le travail, étudie particulièrement les finances et le commerce, a de l'esprit et des talents ». Un autre décret, daté du 06.10. de la même année, lui donne accès au Conseil des finances. Il lui sera payé «une douceur» tous les ans, à charge des *gastos secretos*. En février-mars 1764, il accompagne le général-ingénieur de Laing* pour visiter les fortifications de Luxembourg, puis il parcourt les forêts domaniales du duché. Fort de cette connaissance de la province que peu de ses collègues au Conseil des finances

partagent, il y devient systématiquement le rapporteur pour les affaires de cette région. Il officie aussi en qualité d'assesseur à la Jointe des monnaies (nomination du 03.06.1765). Dans un mémoire sur l'inégale répartition des impôts en Luxembourg, il propose de faire procéder à un nouveau dénombrement. Il passe une bonne partie de l'année 1765 à former un plan d'exécution. En 1766, il est nommé commissaire pour le dénombrement du Luxembourg et envoyé dans la province au mois de mai. Marie-Thérèse, satisfaite de l'avancement des travaux, décide de l'élever à la dignité de conseiller d'État d'épée (décret impérial du 20.04.1767; patentes du 26.04; serment du 26.05. suivant; pleins gages attachés à une place de conseiller des Finances; prise d'effet rétroactif à la date du 20.04.1765; 4.400 fl. en 1768). De retour à Vienne, il devient directeur (1767) puis président, à partir de 1770, du Comité des douanes pour les provinces allemandes et hongroises. Conseiller d'État intime, premier conseiller secret à la Chambre aulique, à la Banque et au Conseil de commerce (1772), il est nommé, en 1774, vice-président de la députation ministérielle de la Banque. En 1776, Joseph II l'emmène avec lui lors de son voyage en France. De mars à mai 1779, il est envoyé comme plénipotentiaire autrichien au congrès de Teschen, pour régler avec la Prusse la succession de Bavière. Il devient la même année vice-chancelier de Cour et d'État pour les affaires étrangères, celles des Pays-Bas et d'Italie. Il est nommé, le 28.11.1789, commissaire royal et plénipotentiaire, ayant autorité sur le civil et le militaire, pour mettre fin aux troubles dans les Pays-Bas. Sous Léopold II, son rôle politique fut très réduit. François II lui confie, en 1792, la direction du département des affaires étrangères, des Pays-Bas et de l'Italie. En mars 1793, ses compétences sont réduites. Il se voit attribuer la seule responsabilité de la chancellerie d'Italie, le comte de Trauttmansdorff* recevant celle des Pays-Bas et le baron de Thugut la direction du Bureau des affaires étrangères. Le 19.08.1801, Cobenzl devient ambassadeur d'Autriche à Paris. Il est rappelé le 14.09.1805, lors de l'interruption des relations diplomatiques entre l'Autriche et la France. Peu après, il quitte complètement la scène politique.

9. Bruxelles : rue de Salazar (1765).

Allgemeine Deutsche Biographie, t. IV, p. 363-369; A. VON ARNETH, *Geschichte [...]*, t. X, p. 243-646; ID., « Graf Philipp Cobenzl [...] », particulièrement p. 89-94; BITTNER, t. IV, p. 282; A. BOUSSE, *Inventaire [...] dénombrement de Luxembourg*, p. 11; S. BRUNNER, *op. cit.*, p. 102-104; H. COPPENS, *op. cit.*, p. 229 n. 37; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 107, 148, 356, 373, 377; Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE, *L'abrogation des privilèges [...], passim*; J. DE SMET, *op. cit.*, p. 193-195; *Docendo discimus Liber amicorum Romain Van Eenoo*, t. I, p. 49; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 123-128; E. HUBERT, *[...] ministres [...]*, p. 196 n.1; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, p. 244 n. 23 et 451; J. LEFÈVRE 1, p. 280, 401 et 404; J. LEFÈVRE 4, *passim*; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 411-412; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 114; *Neue Deutsche Biographie*, t. III, Berlin, 1957, p. 298-299 (H. Rössler); *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. III, p. 75, 80, 392; A. RUPPRECHT, *op. cit.*, p. 343-344; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 509 et 796, n. 957; ID., *Kaunitz [...]*, p. 3, 52-53; A. SPRUNCK, « Les Belges et les tentatives de réconciliation [...] », p. 93-111; ID., «Le comte Jean-Philippe de Cobenzl [...] », p. 285-302; *La Toison d'Or [...].*, p. 61; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. II, p. 391-392.

Autorisation à fréquenter le Conseil des finances et la Chambre des comptes : CAPB 346, p. 132; CAPB 452 (19.02.1763); CC 187, f° 99r°-v°; SEG 1869.
Chambellan : CAPB, 618.
Jointe des monnaies : Jointe des monnaies, 162; SEG 1827, f° 52.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 347, p. 164-165; CAPB 706, p. 104-105; CF 1008, f° 96; CC 186, f° 215v°; CC 852, f° 249; CC 900, f° 95v°-96.
Commissaire plénipotentiaire (1789) : désignation : CAPB 709, p. 273-274; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 51a, f° 560.
Papiers (1764-1767) : CF 8566.
Souvenirs : P. de Cobenzl, *Souvenirs des différentes époques de ma vie* (HHStA., HS weiß 978). Cf. A. VON ARNETH, « Graf Philipp Cobenzl [...] ».
Pamphlets et opuscules : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 187, 365, 454, 466-472, 481.
Portrait : BI, n° 3802; ZINZENDORF, p. 18.

COBRISSE (Charles)
1. Bruges, 07.10.1645.
2. Bruxelles, 30.03.1716.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils de Jean (décédé le 24.02.1673), chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulchre, et de Jacqueline De Smi(d)t (décédée le 16.10.1681). Il épouse à Bruges (Saint-Jacques), le 11.02.1670, Jeanne Pauline Cobrysse, fille bâtarde de son oncle Paul. Ils eurent neuf enfants.

8. Le 13.08.1673, il est nommé conseiller-maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre, en échange d'un prêt de 18.000 fl. (patentes du 17.08.). De juillet 1691 à juin de l'année suivante et de 1694 à 1697, il exerce les fonctions d'intendant de Flandre. Au début du régime anjouin, le 20.02.1701, il est désigné en qualité d'intendant «pour les affaires qui se présentent dans la province de Flandre comme il a eu autrefois pendant les dernières années de la guerre passée». Par l'ordonnance du 02.06.1702, il devient deuxième intendant des finances (gages de 6.000 fl.). Il aurait bénéficié de la «protection despotique du comte de Bergeyck». Il reprend, le 14.08.1706, sa fonction de conseiller-maître au sein de la Chambre de Flandre nouvellement rétablie (serment le 10.09.1706). En 1711, en qualité de plus ancien membre de la Chambre, il fait fonction de président. Un incident l'oppose à l'auditeur Arrazola de Oñate*, auquel il reproche son manque de zèle. En 1715, il devient membre de la «Jointe établie pour le commerce». Il participe à ce titre aux Conférences d'Anvers avec les puissances maritimes.

E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p.118-119; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; J. GAILLIARD, *op. cit.*, *Supplément*, p. 363-364; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 209; ROPBA, t. II, p. 14; A. VANDENBULCKE, *Les chambres des comptes [...]*, p. 50; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 211; ID., *Répertoire [...]*, p. 146.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, LD 817, reg. par. de Bruges, vol. 514, à la date.
Intendant de Flandre (correspondance reçue, notamment de Bergeyck) : Mss divers, 1527-1528.
Intendant des Finances : SEG 1472; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 50 et 204; CC, cartons, 1ère série, 396; CF 8551, 8552, 8553.
Chambre des comptes :
- nomination (1673) : CC, cartons, 1ère série, 396.
- incident et suspension de l'auditeur Jean François Arrazola de Oñate : CC 921, f° 282-283.
- remplacement : CE 188.
Papiers : CF 8551-8553.
Décès : CC 921, f° 287v°; CC 28199.

COBRISSE (Charles Eugène)
1. Bruges, né et bapt. le 15.04.1673.
2. Bruxelles, 30.03.1737.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Charles*. Il épousa d'abord Marie van Thulden, ensuite N. de Visschere, enfin N. Du Jardin ou Du Gardin.

7. Immatriculé en 1689-1690 comme «minorennis» à l'Université de Louvain.

8. Conseiller-maître depuis le 07.06.1695 (serment le 23.09. suivant), «de survivance, sans gage ni exercice», il occupe le même poste, rémunéré cette fois, au sein de la Chambre des comptes unifiée (02.06.1702; gages de 4.000 fl.). Il est candidat à un poste d'intendant (08.08.1726), qu'il considère comme «équivalent de sa susdite charge, à cause qu'il en fut frustré l'année 1706 lorsque les puissances maritimes appellèrent feu son père de son intendance pour venir desservir sa charge de maître des comptes, prétendant que le père et le fils ne pouvoient servir dans une même corps». Il est nommé avant 1735 auditeur ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre. À la faveur de la réforme de cette année, il siège désormais dans les deux départements (patentes du 09.11.1735; gages de 2.600 fl.). Il obtient ensuite, tout en restant auditeur, le titre de conseiller-maître aux honneurs. Il sollicite un délai pour payer la médianate (15.11.1735). Il l'aurait déjà acquittée sous Charles II. Il verse cependant à ce titre la somme de 400 fl. le 23.02.1737. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Près des Petits Carmes (1736).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, I, p. 37-38; ROPBA, t. I, p. 236 et t. V, p. 78; A. VANDENBULCKE, *Répertoire [...]*, p. 146.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, LD 821, reg. par. de Bruges, vol. 547 (Sainte-Anne), à la date.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 73, n° 39.
Intendance : CF 266; SEG 917, f° 118 et 123; SEG 1831, f° 121.
Chambre des comptes :
- unifiée : CC, cartons, 1ère série, 396.
- auditeur et conseiller-maître honoraire : CC 844, f° 113v° (nomination); CC 895, f° 221; CF 996, f° 150v°; CF 2329; CC 25103, f° 3 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- correspondance (1706-1727) : Mss divers, 1576.
Décès : CC 921, f° 398; AVB, reg. par., n° 163, f° 94.

COCK (Emmanuel Marie DE)
1. Malines, 13.12.1742.
2. Brno, 29.11.1796.

3. Écuyer.

4. Conseiller des Finances.

5. Naturalisé brabançon.

6. Fils de Jacques Nicolas Joseph*. Célibataire.

7. Immatriculé le 15.01.1759 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Il sort neuvième de sa promotion sur cent vingt-six, un an plus tard. Licencié dans les deux droits (Louvain, 23.08.1763).

8. Avocat au Conseil de Brabant (06.09.1763), premier conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles (27.02.1776) par suite de la démission de R. Van Langendonck*, il est désigné comme deuxième (11.11.1776), puis comme premier (1787) conseiller pensionnaire et greffier des États de

Brabant. En 1776, il est associé aux travaux du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg. Il s'occupe surtout du Brabant wallon. Homme intelligent et modéré, ses fonctions lui permettent de maintenir, à l'approche des réformes, de bons contacts entre le gouvernement et les États. Il est cependant considéré comme le leader de la résistance à l'Autriche. Mais dès février 1788, il se rapproche du pouvoir royal et s'attire les critiques exacerbées des «patriotes». Le 28.09., dans une lettre à Trauttmansdorff*, Joseph II fait état de sa répugnance absolue à prendre de Cock à son service, «car l'on peut et on doit profiter des fripons et des malheureux qui tournent le manteau selon le vent comme celui-ci a fait; on peut même les payer, mais il ne faut jamais les employer ni leur accorder de la confiance». Le 15.10. suivant, le ministre plénipotentiaire répond : «je m'attendais à la surprise de V.M.; mais elle doit avoir été extrême si Elle le croit réellement un de ces malheureux qui ne font que tourner le manteau selon le vent [...]. C'est toujours Cornet de Grez [*] qui était le vrai frippon dans cette scandaleuse histoire». Le 12.05.1789, l'«archi-traître» est pendu en effigie à Malines et, deux jours plus tard, à Bruxelles. La dissolution des États de Brabant, le 19.06.1789, et les événements qui s'ensuivent, le contraignent à fuir nos provinces. Trauttmansdorff avait pensé à lui comme receveur des États du duché dans la nouvelle administration et, fin juin, Joseph II consentait même à l'employer, «si vous ne croyez pas que par là il s'avilirait trop aux yeux de ses compatriotes». Il songe même à le nommer commissaire en Brabant, comme Ransonnet* l'est en Hainaut. Le 08.07., il le met à la tête de l'administration des anciens États en lui accordant le titre de conseiller. Sous la première restauration, de Cock est nommé conseiller des Finances (21.08.1791; patentes du 06.09. suivant; gages de 5.600 fl.), tout en restant attaché à la Jointe des administrations, rétablie le 07.07.1791. Il entre en octobre de cette année au Comité de Séquestre pour la gestion des biens du clergé français situés aux Pays-Bas. En 1792, il quitte définitivement nos régions. En l'an IV, il est porté sur la liste des émigrés. Il gagne Steyr puis Mantoue, où sa pension lui est versée en avril 1795. Il meurt à Brünn «de misère [...] avec 70.000 florins d'Allemagne sous le chevet de son lit».

9. Bruxelles : Place de la Chancellerie (1792).

A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations*, p. 37; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 16 et 17; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; H. CONINCKX, «Emmanuel-Marie De Cock, pensionnaire des États de Brabant (1742-†1796)», dans *Mechlinia*, t. V, 1925, p. 4-8; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 16 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DE TROOZ, *La famille de Cock, originaire de Saint-Nicolas au Pays de Waes*, Louvain, 1892, p. 10; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. I, p. 165-166; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 757; J. LEFÈVRE 1, p. 281, 379 et 392; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 4, 5 et 7; P. F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Comité de Séquestre*, p. 6; NB, t. VIII, col. 174-178 (K.-J. De Cock); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 282; *Promotiones [...]*, p. 29; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 65, 68, 88, 91, 95, 137, 142, 221, 277, 282, 284, 535, 638 n. 290, 682 n. 535; V. TOURNEUR, «Le médaillon d'Emmanuel-Marie De Cock (1787)», dans *Revue belge de Numismatique*, t. LXXVI, 1924, p. 145-157; R. ZEDINGER, « Fremde oder loyale Untertanen ? [...] », p. 69.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 272, n° 61; UL 284, f° 224v°; UL 679/2, f° 15.
Pensionnaire-adjoint des États : AVB, n° 1004, p. 305-306.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 548; CAPB 580, p. 213; CAPB 709, p. 333-334.
- attaché à la Jointe des administrations : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°.
Comité de séquestre : Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français, 46.
Pamphlets : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 44, 127, 199-201.
Pension à Mantoue : CAPB 261, D 113/ ad lit. Y1/ad nm 22/A.
Succession : CAPB 939, n° 144; Préf. de la Dyle, portef. 1750.
Portrait : BI, n° 1681; P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 938.
Médaillon : H. CONINCKX, *op. cit.*, entre les p. 8 et 9; V. TOURNEUR, *op. cit.*, planche X.

COCK (Jacques Nicolas Joseph DE)
1. Louvain, bapt. 28.06.1714.
2. Bruxelles, 10.11.1766.

3. Écuyer.

4. Conseiller fiscal au Conseil privé.

6. Fils de Jacques Nicolas, avocat au Grand Conseil, et d'Anne Marie Françoise Driessens. Le 30.12.1736, il épouse à Malines Anne Adolphine van Ertborn (Malines, 15.03.1715-Bruxelles, 28.06.1757), fille de François Joseph, avocat au Grand Conseil, et d'Isabelle Louise Mols. De cette union, naquirent : Jacques Jean Joseph (né à Malines le 15.11.1737); Isabelle Marie Françoise (née dans la même ville le 23.02.1739); Charles François (Malines, 16.05.1740-1785); Thérèse Josèphe (née à Malines, le 16.09.1741); Emmanuel Marie*; Isabelle Thérèse (Malines, 15.12.1745); François Philippe (Malines, 28.01.1747-1818); Jean Constantin (Malines, 13.07.1749); Marie Joseph (Bruxelles le 18.11.1751-Louvain, 01.04.1823), avocat au Conseil souverain de Brabant, conseiller-pensionnaire adjoint de la capitale, époux (25.06.1784) de Marie Catherine Caroline ou *aliter* de Marie Anne Charlotte de Vivero (Louvain, 03.06.1762-Louvain, 06.07.1849); Ignace Constantin Joseph (né à Bruxelles en 1755).

7. Premier de la Philosophie à l'Université de Louvain le 18.11.1732, où il avait fait ses études à la «pédagogie» du Lys. «Fisc» et doyen des bacheliers ès droits. Licencié dans les deux droits (Louvain, 06.09.1736).

8. Avocat au Grand Conseil (18.01.1737), il devient en outre, plus tard, assesseur à l'officialité de Malines. Le 12.09.1746, de Cock est nommé conseiller pensionnaire de cette même ville. Le 16.05.1750, il est promu conseiller de Brabant. Il sollicite et obtient du gouvernement l'imputation sur la médianate de 8.000 fl. des 2.400 fl. qu'il avait dû payer au même titre lors de sa nomination en qualité de pensionnaire. Il devient, la même année, le 16.11., avocat fiscal près ce tribunal. Il perçoit, au total, 8.000 fl. À ce titre, il participe aux travaux de la Jointe pour l'amortissement de la dette de guerre dans le Limbourg, de la Jointe pour l'examen d'une représentation des États de Brabant concernant les fiefs obscurcis (21.03.1752), de la Jointe au sujet des moyens à rechercher pour remédier à la « courtresse » de la recette des exploits du Conseil de Brabant (17.12.1752), de la Jointe pour l'établissement d'une leçon de droit public à l'Université de Louvain (10.04.1753). En 1751 et surtout à partir de 1752, il est convoqué à plusieurs reprises à des jointes de cabinet. En 1757, il est proposé pour remplacer Limpens* au Conseil privé. Mais il refuse, invoquant sa mauvaise santé. J. J. de Stassart* occupe alors le poste. En 1758-1759, il siège à la Jointe pour l'audition des comptes du canal Rupel-Louvain et, en 1762, à la Jointe sur le mauvais état des chemins dans les sept quartiers d'Anvers (27.02.). L'année suivante, il est proposé pour la Chancellerie de Brabant. Finalement, le choix est porté sur Streithagen*. En juillet 1763, Charles de Lorraine propose de Cock pour remplacer le nouveau chancelier au Conseil privé. A Vienne, Kaunitz s'y oppose fermement et souligne que de Cock est comblé de faveur, ne connaît pas les intérêts généraux du pays sur lesquels le Conseil privé est consulté et qu'il écrit mal le français. De plus, Kaunitz n'admet pas les exigences financières du candidat qui demande à conserver les 7.000 fl. de gages, obtenus par faveur extraordinaire, alors qu'un conseiller privé n'en perçoit que 5.000. Le 12.01.1765, il accède au Conseil privé, par la promotion de J. J. de Stassart (serment le 30.01.1765; pleins gages). Une commission du 03.01. de la même année lui attribue aussi la charge de commis aux causes fiscales (médianate de 600 fl. acquittée le 26.01.). Ici aussi, il prend la succession de Stassart. Son traitement

sera borné aux gages liés à cette dernière fonction. La différence lui est payée sur les *Gastos Secretos*. Avant sa promotion au Conseil privé (1763), on disait de lui qu'il est « bon jurisconsulte, mais n'est que cela. [...] Il n'a pas de talents exigés pour une place au Conseil privé. [...] Quand bien même, il les aurait, il lui manque l'éducation qu'il faut pour les faire valoir. [...] Il ne connaît pas les intérêts généraux du pays sur lesquels le Conseil privé est consulté». Enfin, il n'écrit pas bien le français. Il fit aussi partie de la Jointe des Terres contestées.
À son décès, ses deux filles obtiennent chacune, par décision impériale du 14.02.1767, une pension de 250 fl. à charge des finances royales. Les trois fils du défunt bénéficieront d'un secours annuel de 250 fl., jusqu'à l'âge de 25 ans, à prendre sur les gages du successeur de leur père, Plubeau*. Selon l'inventaire après décès, le notaire a trouvé dans la maison mortuaire, richement meublée, plus de 9.000 fl. en numéraire et 43 kg d'argenterie. Le défunt disposait aussi d'une maison de campagne à Woluwé-Saint-Lambert, près de Bruxelles, et d'une rente de 3.200 fl. sur un capital de 73.520 fl.
9. Bruxelles : Près de la Chancellerie (1766).

ACCB, t. IV, p. 1076-1077; *Catalogus omnium primorum in generali et solemni Philosophiae et Artium promotione ab origine celeberrimae Univesitatis Lovaniensis [...]*, Malines, 1824, p. 77; R. DE PEUTER, *op. cit.*, p. 46; J. DE TROOZ, *La famille de Cock, originaire de Saint Nicolas au Pays de Waes*, Louvain, 1892, p. 10; A. GAILLARD, [...] *Conseil de Brabant*, t. III, p. 371 et 378; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 41 et 51 ss; P. A. F. GÉRARD, *op. cit.*, t. I, p. 166; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M. R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VII; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 536; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 91 et 92; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition [...] », p. 77 78; J. VERCRUYSSE, « De la condition des juifs dans les Pays-Bas Autrichiens au 18e siècle. Le mémoire du conseiller de Cock, 1758 », dans *Lias*, t. 2, 1975, fasc. 2, p. 329-340; R. VOSTANIKIAN, *op. cit*, p. 89-105; *WNL*, t. XXIII, 1784, p. 108.
Famille : SEG 2274; CF 2480.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 8v°.
Conseil de Brabant (médianate) : CP reg.415, f° 89-91.
Jointes : SEG 1863,1864.
Conseil privé :
- candidature : CAPB 346, p. 192-193.
- conseiller (nomination) : CAPB 705, p. 269 271; CF 1008, f° 1v°-2v°; CC 852, f° 1; CAPB 346, p. 264-265.
- avocat fiscal (nomination) : CF 1008, f° 2v°-3v°, CC 852, f° 2; CPA, carton 57A.; CC 25131, f° 2 (médianate).
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 80-81.
Décès : époux : AVB, reg. par., n° 169, f° 242; épouse : *ibid.*, reg. par., n° 167, f° 77v°.
Pension aux enfants : CAPB 347, f° 129-134.

COGEUR (Léopold François)
1. Nancy, 1729 ou 1730 ou vers 1736.
2. ?, après 1794.

4. Inspecteur général des Eaux et directeur en chef du Corps et de l'École d'hydraulique.

6. Fils d'officier. Il est vraisemblablement apparenté à Charles Nicolas Cogeur, capitaine d'infanterie au service de la France, né vers 1724 et décédé à Lunéville le 19.06.1772. Celui-ci était fils de Jean Christophe, courrier de cabinet du duc de Lorraine, lieutenant de la prévôté et gruerie de Val des Faulx, décédé à Custines (Meurthe et Moselle) le 12.05.1740 âgé de 53 ans, et de Thérèse Mengin, morte dans la même localité que son époux le 26.09.1739. Entre décembre 1752 et juillet 1765, il épouse Françoise Antoinette Dujardin. Il est signalé sans enfants à cette dernière date.

8. Sa carrière dans l'armée commence à l'Artillerie comme canonnier (01.09.1750). Le 16.11.1752, il est nommé bombardier-artificier. Après avoir suivi les cours de l'Académie militaire du Génie à Bruxelles (1755-1756), il est, le 21.10.1757, promu sous-lieutenant. Prisonnier de guerre des

Prussiens de décembre de cette année à mai 1763, il sera successivement appelé aux grades de lieutenant (1763), capitaine-lieutenant et commandant de compagnie (22.02.1769). Après 1763, et pendant douze années, il occupe également une charge de professeur de mathématiques à l'École de Mathématiques du Corps d'Artillerie des Pays-Bas, dont il fut probablement le fondateur. De juillet 1767 à mai 1770, Cogeur participe au levé de la carte de la Forêt de Soignes et du domaine de Mariemont. Il dirige aussi, de janvier 1771 à mai 1778, les élèves de l'École du Corps d'Artillerie préposés au lever de la carte des Pays-Bas autrichiens du général comte de Ferraris. En juin 1772, Starhemberg avait proposé la création d'une Jointe pour traiter les affaires qui concernent les eaux. Le 04.07. suivant, Kaunitz approuve l'établissement d'un comité à cette fin. Le 23.01.1773, le ministre plénipotentiaire suggère la constitution d'un corps d'hydrauliciens en y attachant les officiers du corps d'artillerie experts en la matière. Il soumet à Kaunitz l'idée de placer Cogeur à leur tête. Celui-ci est alors capitaine au régiment d'artillerie de Berencopf. Ce n'est toutefois que le 10.04. que le chancelier marque son accord, après avoir reçu des apaisements formels sur les capacités du candidat. Cogeur est nommé «inspecteur général des canaux, rivières et décharges d'eau» (patentes du 01.08.; décret du gouverneur général du 14.09.; serment le 18.09.; gages de 1.800 fl.; dispense de la médianate). Par décret du gouverneur général, expédié le 31.01.1774, il devient directeur en chef et professeur primaire du Corps et de l'École d'hydraulique. «Il accepta avec empressement la proposition». S'agissant d'une institution civile, il fut obligé de démissionner de l'état militaire. En 1776, un litige s'élève à propos de sa volonté de résider à la campagne. Cogeur joue sur la distinction entre les deux titres qui lui ont été accordés. Th. F. de Grysperre* instruit l'affaire, réfute un mémoire de celui-ci, note au passage que Cogeur, empêché, fait donner ses cours par son adjoint, Navez*. Le conseiller ajoute : «j'ignore quelles sont ces occupations de service, mais je présume qu'il veut parler des opérations et ouvrages concernant la levée de la carte générale du Pays». Charles de Lorraine tranche la contestation en signifiant à Cogeur, le 24.12.1776, que les deux titres sont attachés à une seule et même place. L'intéressé semble occuper cette fonction jusqu'à la fin de la période autrichienne. Le 25.01.1779, la caisse des *gastos secretos* lui verse 660 fl. 19 sols argent courant de Brabant pour six exemplaires enluminés «de la carte des Pays-Bas pour le Gouvernement que l'on a ordonné de coller sur toille et de mettre en étuits», «pour la Cour, pour le Ministre et pour la secrétairerie d'État, où la plupart sont gardés en dépôt». En 1789, Cogeur proteste auprès du Conseil du gouvernement général : depuis cette année, dans le *Calendrier de la Cour*, le colonel de Brou* a fait insérer son nom «en tête de l'article concernant le corps et l'école d'hydraulique, comme si effectivement il en étoit le chef». Cogeur fait part de son sentiment d'être ainsi dégradé. Il doit toutefois se contenter d'une réponse évasive.

9. Bruxelles : rue des Sols (1775); rue de Ruysbroeck (1778).

Calendrier de la Cour, 1794; A. DE SMET, *op. cit.*, p. 350; CH. DENIS, *op. cit.*, p. 185 et 236 (Charles Nicolas); S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; L.-P. GACHARD, *Notice historique sur la rédaction et la publication de la carte des Pays-Bas autrichiens par le général comte de Ferraris*, Bruxelles, 1843, p. 54-55 (commission de Cogeur) (Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, t. XVI); Cl. LEMOINE-ISABEAU, « La Carte Ferraris [...] », p. 83-84; ID., « La carte de la forêt de Soignes [...] », *passim.*; P. LENDERS, « De Junta voor Waterstaat [...] », p. 697-699, 701; A. LETROYE, «Les cartes des Pays-Bas autrichiens du Général comte de Ferraris», dans *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, t. LXXXII, 1958, p. 105-109, 115; *Lunéville 1562-1792. Généalogie de toutes les familles*, t. IV, s.l.n.d. (Jean Christophe et Charles Nicolas); A.PETIOT, *op. cit.*, p. 125.

Carrière : CC 188, f° 133v°; CC 902, f° 21v°-22, 63v°; CGg 777, dossier 27; Jointe des eaux, 45; SEG 1829bis.
Carte des Pays-Bas : SEG 2257, f° 6-7 et 197.

COLINS (Pierre Ignace DE)
1. Malines, bapt. 05.05.1654.
2. Bruxelles, 26.09.1726.

3. Écuyer. Seigneur de Termeeren, Spy.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils cadet d'Antoine, chevalier, conseiller au grand Conseil, puis président du Conseil d'Artois, membre du Conseil privé, premier commissaire pour l'exécution des traités de Munster et des Pyrénées, et de Catherine de Vroey, fille d'André, secrétaire de la ville de Louvain, et de Philipotte Everard. En premières noces, il épouse Anne Caroline van Altere (décédée à Bruges le 06.12.1696), fille de Jean et de Prisca Gloribus, et en secondes, le 28.07.1697, Marie Anne Madeleine della Faille (bapt. 06.01.1658-02.01.1730), veuve de François de Moncheaux, conseiller au Conseil de Flandre, fille d'Engelbert, baron d'Estempuis, et de Marguerite Frédérique Hiéronime de Marselaer. De sa première alliance sont issues Catherine Françoise (bapt. 22.12.1693-1698) et Anne Marie Philippine (née en 1695, morte jeune). Philippe François (Malines, 18.09.1634-Malines, 07.11.1696), le frère de Pierre Ignace, fut conseiller au conseil provincial de Namur (1664) puis au Grand Conseil (08.02.1677) et enfin avocat fiscal près le même tribunal en 1690.

7. Immatriculé en qualité de «beneficiatus», le 07.10.1669, à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1676).

8. P. I. de Colins est conseiller au Conseil de Namur pendant dix ans, puis au Conseil de Brabant (21.12.1690; à titre étranger). De 1713 à 1716, il participe, à Bruxelles, aux conférences pour le règlement des limites avec la France, les Provinces-Unies et la Prusse. En 1718, il avait été proposé comme conseiller juriste pour le Conseil d'État. C'est un homme «probe et désintéressé». Il est cité, en 1723, pour le remplacement du conseiller-régent J. R. de Thisquen*. Il est «plein de zèle», son intégrité est reconnue. Trop âgé, il refuse d'aller s'établir à Vienne. Le 19.12.1725, il est nommé au Conseil privé (aux gages du plan du 19.09.1725). Il est considéré comme un «homme très doux et modéré». Il meurt peu de temps après. Il fut également «juge-député supérieur des judicatures subalternes des tonlieux et des intérêts des droits de douanes» et membre de la Jointe des monts-de-piété au titre du Conseil de Brabant (1717).
AC, p. 117; ACCB, t. IV, p. 953-954; AN, 1882, p. 158-159; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; A. GAILLARD, [...] *Conseil de Brabant*, t. III, p. 365-366; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 133.

Biographie : CP, reg. 766, p. 188-190.
Famille : OGHB, Fonds Huart, sub. Colins.
Études universitaires : *Matricule*, t. VI, p. 291, n° 9; UL 278, non fol.
Conseil d'État : CE 27.
Conseil privé : nomination : CAPB 700, p. 231v°-233; CF 247.
Philippe François (frère) : Mss divers 432, f° 264.

COLINS d'HEETVELDE (Charles Joseph Bonaventure Benjamin de)
1. ?, 06.06.1717.
2. Ename, 15.07.1780.

4. Abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur à Ename (comté de Flandre) et conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Pierre Gaspard (Bruxelles, 10.06.1661-Oetingen, 31.12.1723), seigneur d'Heetvelde, et de Jacqueline Jeanne Thérèse de Leefdaal de Lieferinge (convertie, baptisée à l'âge de 19 ans, le 01.10.1689-08.06.1721, inhumée à Lieferinge), fille de Jacques, seigneur de Lieferinge, major et commandant de Bois-le-Duc, et de Jacqueline Marguerite Uuterhove.

8. Admis à la profession à l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur, à Ename, le 03.11.1736, il est ordonné prêtre en 1740. Il professe la théologie à l'abbaye. Choisi comme abbé, il est confirmé par Louis XV le 12.09.1745. Après le traité d'Aix-la-Chapelle (18.10.1748), il sollicite à nouveau, de Marie-Thérèse cette fois, la confirmation apostolique. Il est appuyé par sa communauté, mais la souveraine exige des informations complémentaires le 12.02.1749. Le 22.08. de la même année, les moines renouvellent l'élection. Le 05.05.1754, Colins est élu «définiteur» par le synode de la Congrégation convoqué à Ename. Pour avoir défendu les droits de l'Impératrice, il est élevé, à sa requête, à la dignité de conseiller d'État (royale dépêche du 11.01.1759; patentes du 13.02. suivant, serment le 31.03. suivant). Il est jugé «d'un zèle décidé pour le royal service» (1761). En 1764, par la mort de l'abbé de Saint-Bertin, Charles de Gherboode d'Espaing, décédé le 05.12. de l'année précédente,, il devient président de la Congrégation (confirmé en 1774). En 1771, il est proposé pour le siège épiscopal de Namur. La Jointe chargée d'examiner les candidatures lui reconnaît « des maximes saines sur les droits de la puissance temporelle et sur les vrais devoirs de la religion ». Il paraît donc particulièrement convenir pour un diocèse, « où le faux zèle et une dévotion mal entendue nourrissent depuis quelque temps un esprit de fanatisme, qu'il sera difficile de déraciner ». Charles de Lorraine, en revanche, le place en troisième position. Il le juge trop âgé, dépourvu de ressources personnelles. Il aurait de la peine à réunir les fonds pour le paiement de ses bulles et frais d'installation.

AN, 1882, p. 172; E. BEAUCARNE, *Notice historique sur la commune d'Eename*, 2e partie, *Histoire de l'abbaye d'Ename*, Gand, 1895, p. 462-503; DHGE, t. XIV, col. 1459-1461; *Monasticon belge*, t. VII, *Flandre orientale* (1-3), p. 50-51; Pl. LEFÈVRE, « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 182-183.

Élection abbatiale (notification) : CAPB 333, p. 288; CAPB 334, p. 57-62, 266-267.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 345, p. 3; CAPB 704, p. 202-203; CC 849, f° 302v°; SEG 2274; SEG 1486, CE 27.

COLINS DE HAM (Jean Guillaume DE)
1. Bruxelles, bapt. 22.12.1728.
2. Münster, 14.01.1799.

3. Chevalier de Ham. Créé baron par lettres patentes du 05.07.1777. Chambellan de S.M (titre sollicité en 1755). Chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse. Membre de l'État noble de Hainaut (1774).
4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils cadet de Charles Ignace Albert (décédé le 29.12.1748 et enterré à Bruxelles chez les récollets le 31.12.1749), seigneur de Ham, et de Jeanne Marie Ignace de Vroey (Louvain, 08.08.1695-Bruxelles, enterrée chez les récollets le 24.12.1729), fille de l'écuyer Jean Laurent et de Caroline Catherine de Colins. Son parrain est Jean Guillaume de Alvarado* y Bracamonte, receveur général des finances. Célibataire, on sait toutefois qu'il eut d'Anna Josefa Ricot (Ricort ou Ricourt), personne dont l'identité n'a pu être établie avec exactitude, un fils naturel, Jean Guillaume (29.12.1783-Paris, 12.11.1859), qualifié de philosophe socialiste.

8. Sa carrière est d'abord militaire. Il sert trois ans comme volontaire dans le régiment de Ligne dragons. Il achète en 1751 une compagnie au régiment d'Arenberg. Après un an, le duc lui confie la compagnie de grenadiers. À la mort de ce dernier, il passe au régiment du comte d'Arberg, avec lequel il combat durant la guerre de Sept ans. Il participe aux batailles de Goerlitz et d'Adelsbach, est nommé major, et ensuite lieutenant-colonel commandant le régiment de Murray. Il est pensionné au grade de colonel. On le retrouve par après en qualité de lieutenant de la compagnie des hallebardiers de la Cour, à Bruxelles (19.02.1775; en remplacement de François G. J. du Chasteler* et de Courcelles), poste pour lequel il avait déjà posé sa candidature après le décès de J. D. de Maldeghem*. Il est également nommé grand bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, le 06.06.1785 (serment le 17.06.; gages de 3.000 fl.; par décès de P. R. de Varick, comte de Sart). Par décision impériale du 29.10.1791, il obtient *ad personam* le nouveau grade de capitaine-lieutenant de la susdite compagnie des hallebardiers. En mars 1798, il sollicite une pension annuelle de 3.500 fl. d'Allemagne. La demande est tenue en suspens.

AN, 1882, p. 141-143; BN, t. XXXVII, col. 168: son fils (I. Rens); H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 8, §2 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 48; G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 112; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 430; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 553; *WNL*, t. VI, 1775, p. 77.

Éléments biographiques : CAPB 618.
Baptême : AVB, reg. par., n° 438, f° 188 v°.
Titre de baron : CAPB 778, p. 312-316.
Chambellan : CAPB 617.
Compagnie des hallebardiers :
- candidature : CAPB 333, p. 126 (après décès de J.-D. de Maldeghem).
- nomination (lieutenant) : CAPB 707, p. 326-327.
- nomination (capitaine-lieutenant) : CAPB 353, p. 43.

Grand bailli de Nivelles :
- nomination : CF 1010, f° 165-166v°.
- serment : BR, Mss, 20102, f° 6.

Demande de pension : CAPB 940, n° 48.
Père : décès : AVB, reg. par., n° 457, f° 34.

COLOMA (Jean Alphonse DE)

1. Anvers, 28.01.1677.
2. Bruxelles, durant la nuit du 06 au 07.01.1739, d'une attaque d'apoplexie.

3. Chevalier. Comte (lettres patentes du 03.08.1728).

4. Conseiller d'État de robe et chef-président du Conseil privé.

6. Famille issue des comtes de Elda (royaume de Valence) et établie aux Pays-Bas sous Philippe II. Fils posthume de Pierre (né Flamand, à Bornem le 17.06.1634, décédé à Anvers le 12.06.1676), baron

de Moriensart et de Céroux par lettres patentes du 30.07.1637, et d'Anne Élisabeth de Béjar-Lerma (décédée le 25.07.1715 à l'âge de 64 ans), fille du chevalier François, dame de Westakker (dans le village de Wingenen, près de Courtrai), Oosthoven (fief avec le château, village de Zuienkercke, quartier Nord du Franc de Bruges), Crayenhoven et Ransbeek. Dès l'âge de neuf ans, il est élevé chez son grand oncle et tuteur, le doyen de la cathédrale de Gand, Jean de Begas. Le 29.12.1705, il épouse, en premières noces dans cette ville, Barbe Le Poyvre (Bruges, 01.12.1678-Malines, 21.10.1724), fille de Louis, écuyer, seigneur de Mullem, premier bourgmestre du Franc de Bruges, et de Marie Anne van den Bogaerde. En deuxièmes noces, le 21.11.1729, il s'unit à Anvers, avec dispense de Benoît XIII sollicitée par l'empereur Charles VI, à Marie Claire Philippine de Romrée, reçue dame de la Croix étoilée le 14.09.1733, veuve de son frère aîné Jean Pierre (Anvers, 15.05.1670-Malines, 05.05.1714), baron de Moriensart. Elle était la fille de François Vital, comte de Romrée, et de Anne Marie Thérèse van der Bryen.

7. Membre de l'Union des étudiants anversois inscrits à l'Université de Louvain. Il en devient «fiscus» le 22.03.1699 et doyen le 29.03. de la même année. Il est également «fiscus» et doyen du Collège des bacheliers de la faculté de droit (1699). Il y défend sa «grande dispute» l'année précédente. Licencié dans les deux droits le 06.03. (Laloire) ou le 06.04.1700.

8. Il est nommé conseiller au Grand Conseil le 13.11.1711 (serment le 02.12. suivant) et avocat fiscal de ce tribunal en août 1714. Il est proposé, en 1719, pour la présidence du Conseil de Hainaut et, en 1723, pour celle de Flandre. Le 01.09.1725, suite à la promotion d'H. H. d'Eesbeeck van der Haghen*, Coloma, spécialiste du droit coutumier, est appelé au Conseil Suprême à Vienne, où il arrive le 26.12.1725. En 1723, il avait déjà été pressenti pour cette charge lorsqu'il fallut remplacer J. R. de Thisquen*. Il revient d'Autriche le 31.05.1733. Le 13 du même mois, il avait été promu chef et président du Conseil privé (patentes datées du 31.05.1733; serment le 04.11. suivant), du fait du décès de C. E. de Baillet*. Il est également honoré du titre de conseiller d'État (patentes du 03.11.1733; serment le lendemain; gages de conseiller-régent). Le 04.12.1737, il préside la Jointe secrète «pour examiner les affaires du Conseil de Brabant et les plaintes qui se forment contre ledit Conseil».

9. Bruxelles : Hôtel de Coupignies (1734).

AN, 1850, p. 279; J. AZEVEDO COUTIÑO Y BERNAL, *[...] Coloma,* p. 25-26 et 29; BN, t. IV, col. 306-307 (C. Piot); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 6, 7 et 15; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 296-297; *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 137; DHB, p. 97; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 38; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 228; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 504; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 558; É. LALOIRE, *L'Union [...]*, p. 10, 23; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; NB, t. V, col. 218-220 (M. BAELDE); G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 105; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 91; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 175.

Biographie : Mss divers 432, f° 293; Mss divers, 1601, f° 116v°.
Études universitaires : UL 280, f° 228; UL 671; UL 674, f° 158v°et 179.
Comte : CAPB 771, p. 264-270; Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 13-16v°.
Mémoire sur l'habilité d'un Brabançon à prendre la tête du Conseil de Flandre : CE 174 ter, f° 125-134v°.
Conseil Suprême :
- nomination : CAPB 320, f° 121.
- remplacement : CAPB 322, f° 67.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 4, f° 79-81.
Conseil privé : (chef-président) : CF 994, f° 7-8v°; CC 844, non fol.; CC 951, f° 67-68v° (nomination); CP, reg. 765, p. 64-68; CAPB 322, f° 79v° (gages); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 141 (serment).
Conseil d'État : Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
Jointe secrète : SEG 1864.
Conflit avec les héritiers du chef-président de Baillet : CC, cartons, 1ère sér., 383/2, pièce 59.
Famille : CE 174 ter, f° 125-130.

COMMINES (Gaston Joseph)
1. Bruxelles, 27.06.1724.

4. Secrétaire de la Jointe des monts-de-piété.

6. Fils de Marc*. Il épouse à Bruxelles, le 02.07.1754, Cornélie Jeanne Driessens. Le passeport qui lui est délivré le 17.07.1774 le décrit ainsi : «gentilhomme âgé de 50 ans, taille de 6 pieds moins un pouce [1m63 environ], portant peruque en queue, yeux bleus».

8. Secrétaire de la Jointe des monts-de-piété (23.04.1732), par démission de son père. Au décès de celui-ci, le 07.02. de l'année suivante, la veuve sollicite l'autorisation de nommer un «desserviteur capable» jusqu'à ce que son fils mineur soit en état d'assurer la charge. Elle propose Jean Joseph Le Josne, environ 26 ans, official de la secrétairerie de la Jointe depuis trois ans. L'enquête du Conseil privé prouve que le candidat proposé est mineur également, âgé de 24 ans, simple clerc sans expérience n'ayant jamais assisté aux séances de la Jointe. La mère se voit opposer un refus et est priée de proposer un remplaçant convenable. Gaston Joseph ne desservit jamais personnellement l'emploi et le céda à Jean-Baptiste t'Kint*.

Baptême : AVB, reg. par., n° 309, f° 189 v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 146, f° 63.
Passeport : AVB, n° 3155, à la date.
Secrétaire : CPA, carton 950B.
Remplaçant pendant la minorité : CP, reg. 367, f° 306-310.

COMMINES (Marc DE)
1. Bruxelles, 26.10.1664.
2. Bruxelles, 07.02.1733 (enterrement le 09).

6. Fils de François et de Catherine Thérèse de Hollande. De son union avec Élisabeth Thérèse Daulx, célébrée à Bruxelles le 16.05.1697, naquirent Charles Joseph (bapt. le 09.04.1699); Thérèse Josèphe Françoise (ondoyée le 13.08.1701, cérémonies complétées le 17.02.1702), Jeanne Claire Josèphe (bapt. le 15.02.1703), Philippe Joseph (bapt. le 21.12.1704), Simon Joseph (bapt. le 11.10.1705), Marie Anne Josèphe (bapt. le 03.01.1709), Jean Charles Joseph (bapt. le 21.07.1711) et Guillaume François Joseph (bapt. le 22.04.1713). Le 13.04.1721, Marc de Commines épousa à Bruxelles (Saint-Géry), avec dispense des trois bans et levée de l'interdiction du temps clos, Anne Françoise Jandron (Iandron). De cette union sont issus Catherine Caroline Josèphe (bapt. le 25.10.1722), Gaston Joseph*, Anne Marie Florence (bapt. le 14.07.1725), Thomas (bapt. le 17.07.1726), Henri Joseph (bapt. le 06.03.1728).

4. Secrétaire de la Jointe des monts-de-piété.

8. Il entre en service en 1685 dans les secrétaireries des marquis de Grana et Gastanaga, gouverneurs généraux. Il devient ensuite official au greffe du Conseil des finances, secrétaire à la direction de la secrétairerie du trésorier général. En 1721, il reçoit des patentes de secrétaire «ordonné en notre Jointe suprême établie au redressement des monts-de-piété» et est second official de l'audiencier. Il remplace le premier secrétaire. L'année suivante, il est premier official aux gages annuels de 600 fl.

Il est aussi secrétaire de S.M. En 1735, sa veuve essuie un refus alors qu'elle sollicite un secours à charge des *gastos secretos*, en attendant un hypothétique pain d'abbaye.

Baptême : AVB, reg. par., n° 345, f° 54v°.
Mariages : AVB, reg. par., n° 279, f° 58; n° 394, f° 89 v°.
Carrière : CAPB, 712, non fol., 1721; CC 842, f° 576v°; CC 1340, f° 14v°-15; CPA, carton 950B.
Décès : Conseil privé, reg. 367, f° 306-310; AVB, reg. par., n° 163, f° 49v° et 51.
Secours refusé à la veuve : SEG 2245, f° 29.
Enfants : AVB, reg. par., n° 308, f° 209, 218, 241, 274 v°, 288; n° 309, f° 23, 52, 71 v°; 172, 189 v°, 200, 210, 229; n° 356, f° 81v°.

COPPIETERS (Jean-Baptiste)
1. Courtrai, 06.01.1661.
2. Bruxelles, 18.03.1732.

3. Chevalier. Seigneur de Vlamertinghe (par sa troisième épouse).

4. Conseiller des Finances.

6. Issu d'une famille largement implantée dans l'administration de sa ville natale et de la West-Flandre. Fils de Jean (Courtrai, 16.08.1624-Courtrai, 1686, avant le 16.10.), capitaine de cavalerie, puis adjudicataire des impositions et apaiseur de la ville de Courtrai, et de Catherine Ledure (Courtrai, 27.08.1624-Courtrai, 02.02.1693), unis dans cette ville le 23.07.1653. De ses trois mariages, Jean-Baptiste eut onze enfants, dont six moururent en bas âge. En premières noces, il épousa Marie Gérardine van den Bogaerde (Courtrai, 11.07.1662-Courtrai, 29.11.1701), avec qui il eut six enfants : Robert Joseph Ghislain (1688-1754), commis des fortifications et receveur général des impositions en Flandre, conseiller puis échevin de la ville de Bruges; Jean-Baptiste Ghislain (Courtrai, 02.02.1691, mort en bas âge); Jean-Baptiste (1695-1783), échevin puis trésorier de la ville de Bruges; Marie Thérèse Louise (Nieuport, 17.01.1697, enterrée le 10.05 suivant); Marie Thérèse Joséphine (Courtrai, 11.03.1699-Bruges, 28.07.1760), célibataire; Thérèse Catherine Jeanne (Courtrai, 25.11.1701-Bruxelles, 27.04.1773), épouse de Guillaume Joseph Lambert d'Ardenne (Bruxelles, 25.04.1698-05.08.1760), son cousin germain, conseiller garde des chartes du duché de Brabant. En secondes noces, le 26.07.1702, J.-B. Coppieters s'unit à Catherine Isabelle Frambach (décédée à Courtrai le 17.08.1706), fille de Martin, seigneur de Marselaer, agent des maisons de Brunswick et Lunebourg, avec qui il eut trois fils : Martin Jean-Baptiste Marie (né à Courtrai le 23.06.1703); Charles Joseph (Courtrai, 18.06.1704-20.01.1774), simple d'esprit; François Louis (né à Courtrai le 01.10.1705). En troisièmes noces, le 16.11.1713, il contracta mariage avec Marie Jeanne Catherine Immeloot (enterrée à Bruxelles le 28.04.1731), dame de Vlamertinghe, dont il a deux enfants : Robertine Catherine Joséphine (Bruxelles, 17.08.1716-05.11.1716); Ferdinand Jean-Baptiste (Bruxelles, 05.08.1717-Termonde, 13.11.1782), prêtre.

8. Successivement receveur des impositions de la ville de Courtrai et receveur des impositions des États de Flandre, il entre, en 1687, au service de l'administration centrale en qualité de receveur principal des droits de douane, à Courtrai. En 1693, il est nommé intendant subdélégué à Furnes et à Dixmude. Quatre ans plus tard, il devient receveur général de la West-Flandre, et en 1702, co-fermier général des impôts de Flandre. Son fils aîné Robert lui succéda dans cette charge de 1709 à 1712. Après l'intermède anjouin et la prise en main de nos provinces par les puissances maritimes, Coppieters est promu conseiller des Finances (nomination décidée en décembre 1708, serment le

08.01.1709 mais les patentes ne sont signées que deux jours plus tard). Il occupera la charge jusqu'à son décès. Un conflit s'instaure, car il doit d'abord rendre compte de sa gestion en qualité de receveur avant d'entamer ses nouvelles fonctions. En novembre 1710, il se plaint encore que l'injonction formelle de l'admettre au Conseil, datée du 31.07. de la même année, n'ait été suivie d'aucun effet. Dans ses attributions, on trouve les affaires militaires, les droits de douane et la Compagnie des Indes. Dès 1715, il avait été désigné en qualité de membre de la «Jointe établie pour le commerce». À ce titre, il participe à Anvers aux conférences avec les puissances maritimes. En 1718, il est délégué avec Mac Neny* à la négociation des conventions financières (22.12.1718) du traité de la Barrière (patentes du 09.07.1718). En 1720, il prend part avec le prince Claude de Ligne* et Pierre Charles, vicomte de Vooght*, à la prise de possession des villes rétrocédées. Entre 1718 et 1725, Prié l'affecte au département des finances du Conseil d'État. En 1724, sur la foi d'une rumeur de démission de Thomas de Fraula*, fort âgé, il sollicite la place de trésorier général. Il récidive l'année suivante, lorsque la démission devient effective. Cette même année, lors du rétablissement des conseils collatéraux, son nom a par ailleurs été évoqué pour ce poste. Coppieters était l'un des rares membres du gouvernement qui fut apprécié par Prié. Entre 1725 et 1730, il est régulièrement convoqué à la Jointe de cabinet.

9. Bruxelles : près les Carmélites (1719); près des Annonciades (1728).

AN, 1886, p. 53-55; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p. 19-208 et 315-391; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 190; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 573; J. LEFÈVRE 1, *passim*; NB, t. II, col. 138-140 (E. Coppieters); B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 440-441.

Carrière : Conseil d'État de Régence, 222, 257.
Portrait : BI, n° 6311.

CORDEYS (Paul François)
1. Diest, 27.06.1699.
2. Abbaye d'Ename (Flandre), 18 juin 1759, inopinément.

4. Conseiller d'État de robe et trésorier général des Finances.

6. Fils de François et de Catherine Selckaerts. Époux d'Isabelle Claret, décédée sans enfants le 09.10.1736. C'est par erreur que Nauwelaers attribue à Paul François la paternité de François Damien, licencié dans les deux droits et drossard de la ville de Diest. En fait, le Trésorier général était l'oncle de ce dernier. P. F. Cordeys fut soupçonné de jansénisme.

7. Vraisemblablement est-ce lui qui a été immatriculé en 1717-1718 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon), sous le prénom de Jean François. Paul François est deuxième ex aequo au concours général de philosophie en novembre 1719. Il s'est appliqué quelque temps à la théologie. Il fut procureur du Collège de Hollande. Licencié dans les deux droits (Louvain, 05.07.1727).

8. Avocat au Conseil de Brabant (04.08.1727). En 1732, il est par deux fois proposé pour un siège de conseiller de Brabant. Par la suite, Cordeys est désigné au Conseil des finances successivement comme greffier (patentes du 26.10.1739; par la promotion d'A. Capon* à une place de conseiller; médianate de 800 fl. versée le 03.11. suivant), conseiller surnuméraire (16.08.1740; demi-gages de

3.200 fl.; serment le 25.08.1740; médianate différée jusqu'au paiement des gages entiers), puis comme conseiller ordinaire (mars 1743; pleins gages avec effet rétroactif au 24.10.1742, soit 6.008 fl. avec les émoluments). Il est affecté au département des Domaines et est attaché, en outre, à la Jointe pour l'audition des comptes. C'est un «bon avocat, a de l'esprit; mais paresse, façon de vivre et travaillant encore comme avocat pour l'un ou l'autre, fait qu'il laisse traîner et languir assez en désordre les affaires des domaines» (1743). Un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens trace un portrait voisin, vers la même époque : Cordeys est bon jurisconsulte, «il a beaucoup d'esprit et il pourroit être considéré, s'il étoit aussi sage qu'il est savant; mais il y a à redire à sa conduite qui ne répond pas à son caractère, quoiqu'on suppose que le service de S.M. n'ÿ est pas intéressé, si ce n'est à l'égard du decorum du ministère, qui ne peut manquer d'en souffrir. Mais s'il étoit vrai, comme on le dit, qu'il feroit encore l'avocat de plusieurs particuliers et qu'il seroit juge dans quelques cours subalternes de justice, il seroit répréhensible à ces égards, d'autant plus qu'il est obligé d'employer tout son tems au travail et aux fonctions de son ministère, qui sont assez grandes pour l'occuper tout entier». Six ans plus tard, le président de Witt* juge qu'il «a des talens et de la capacité, mais il est surchargé». Il est membre de la Jointe provisoire «au sujet du redressement des monnoyes», établie le 12.03.1749. Dès le mois de juin suivant, il est régulièrement convoqué aux jointes de cabinet. Le 17.11. suivant, il reçoit une commission de juge aux deux Chambres suprêmes des douanes. Le 27.03.1750, Cordeys entre à la Jointe sur les charges publiques occasionnées pendant la dernière guerre dans le Tournaisis. Le 03.05. suivant; il participe à la Jointe à propos des droits de l'Impératrice sur les terres de Flobecq, Lessines, Ninove et Walhain en Brabant. En septembre 1750, il est proposé pour le Conseil suprême. Dès juillet, la douairière de Proli écrivait à son fils Balthazar* : «ce sera donc Cordeys qui aura la place de feu Monsieur Capon*, cela m'étonne car je ne le regarde pas pour un Homme à miracles; je suppose que Monsieur de Botta aura voulu le favoriser afin de le remplacer par Nobili [*]». Par dépêche royale du 07.10.1750, Cordeys est nommé conseiller d'État (sans augmentation de gages; décret du gouverneur général du 12.11.; serment le 29.12. suivant). Aux côtés de P-F. de Neny* et de L. de Keerle*, il participe en 1752 aux négociations de Bruxelles avec les puissances maritimes. En qualité de commissaire, une gratification mensuelle de 300 fl. argent courant de Brabant lui est attribuée en février. Elle se complète en juin par une autre récompense de 2.000 fl. de la même monnaie. Dans ces circonstances, le résident des Provinces-Unies à Bruxelles, Guillaume Van Haren, un des trois délégués de la République, le décrit sans indulgence : d'origine paysanne, peu moyenné, avocat des jésuites, Cordeys a été poussé par eux au Conseil des finances. Il est violent et chicaneur, généralement détesté, mais le ministre plénipotentiaire, le marquis de Botta, le consulte en tout. Dupuy* voit en lui un «habile jurisconsulte, capable de déceler toutes les questions de droit et de bien conduire sa partie».

La mort de J. de Witt* entraîne la promotion de Cordeys à la présidence de la Chambre des comptes (02.08.1752; gages de 7.000 fl.; serment le 16.09.1752). Il remplace le défunt à la Jointe pour les affaires des admodiateurs généraux des domaines de S.M. Le gouverneur général et les conseillers au Conseil suprême, R. de Figuerola* et L. J. F. de Robiano*, lui sont favorables. Celui-ci ajoute : «l'on doit avouer que Cordeys [...] est savant et qu'il a même un esprit brillant, de sorte qu'il n'y a rien à désirer pour lui, si ce n'est qu'il eut un peu plus de génie pour la comptabilité et qu'il fut d'une santé plus robuste et constante». Il souffre en effet de la goutte et d'autres incommodités. Le 26.09.1754, il est membre de la Jointe pour l'examen de ce qui regarde la chasse de la plaine autour de Bruxelles et la vénerie royale. En 1756, il est chargé d'imputations graves par Jean Joseph Philippe Lippens, entrepreneur, à propos d'entreprises en Flandre. Il est aussi accusé d'irrégularités dans les comptes des impositions de la Flandre rétrocédée. Le 13.10. de la même année, l'Impératrice impose le silence à propos de ces affaires. Elles n'eurent toutefois aucune incidence sur la suite de sa carrière. Cette même année, il avait siégé dans la Jointe pour l'examen d'une représentation des États de Brabant concernant les fiefs obscurcis (21.03.) et la Jointe au sujet des moyens à rechercher pour remédier à la

« courtresse » de la recette des exploits du Conseil de Brabant (17.12.). Il avait aussi été pressenti pour la chancellerie de Brabant. L'année suivante, il participe à la Jointe chargée d'étudier les moyens pour trouver 1.400.000 fl. courants de Brabant (06.04.). Le 09.06., il est appelé à succéder à P.-F. de Neny en qualité de trésorier général des Finances (dépêche royale du 27.05.1757; serment le 11.07.1757; augmentation de gages de 2.800 fl. ce qui les porte à 9.800 fl.). À ce titre, il préside la Jointe des monnaies, dont il avait déjà été conseiller-assesseur dès la fondation le 16.08.1749. Il succède dans ce poste à J. de Witt* senior. Il siégea aussi à la Jointe pour l'audition des comptes du canal Rupel-Louvain (1757-1758). Il meurt en fonction. Charles de Lorraine le jugeait ainsi : «C'étoit un de ces personnages à différentes faces, dont la politique sait tirer parti et dont cependant elle sauroit se passer si les hommes étoient moins accessibles aux passions. Il paroit avoir heureusement réparé, par la mort la plus édifiante, les endrois les plus équivoques de sa vie». Le catalogue de sa bibliothèque, alors qu'il était président de la Chambre des comptes, avait été dressé par Pierre Wouters, chanoine de l'église Saint-Gommaire à Lierre.

9. Bruxelles : près des Carmélites (1727); rue des Fripiers (1732); rue des Boiteux (1740); rue des Fripiers (1750); près des Dominicains (1756); près de l'église du Sablon (1758).

Bibliothèque royale, Mémorial, op. cit., p. 28; BN, t. XXIX, col. 478-481 (J. Lefèvre); GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 110, 167-168, 171, 173; DHB, p. 126; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 47 et 49; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 81, 97; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; E. HUBERT, *Les garnisons [...]*, p. 284-285; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 702; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 89; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 454-455; ID., *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 91-95; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 86, 87 et 88; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », *passim*; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, *passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 192; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 66 et 73; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 126; D. TOMBOY, *op. cit.*, p. 99; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...]*, *passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 442; *WNL*, t. VI, 1775, p. 362-364.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, EL 551, vol. 12, à la date.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 362, n° 135; UL 282, f° 90v°; UL 813, f° 91v°.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 7.
Chambre des comptes : président (nomination) : CAPB 340, p. 64 et 102-107; CAPB 703, p. 132-134; CF 1003, f° 4v°-5v°; CC 847, f° 67v°; SEG 948, f° 59-76v°; SEG 1486.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 337, p. 40-50; CAPB 703, p. 66-67; CF 1001, f° 256v°-257v°; CC 185, f° 414-415; CC 845 bis, f° 267; CC 897, f° 309v°-310v°; SEG 1486, CE 27.
Conseil des finances :
- greffier : CF 998, f° 139v°-141; CC 845, f° 81; CC 25105, f° 2v° (nomination); CF 2282; Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes).
- conseiller : CAPB 326, p. 163-164; CF 998, f° 200; CC 845, f° 171; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis (nomination surnuméraire); CAPB 328, p. 287-288; CAPB 329, p. 122-123; CAPB 349 (17.04.1743) (pleins gages).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- rapport de 1749 : SEG 1860.
- trésorier général (nomination) : CAPB 344, p. 69-70; CAPB 704, p. 133-136; CF 1007, f° 40-41; CC 849, f° 141; SEG 1486 (serment).
Affaire des impositions de Flandre : CAPB 343, p. 205-206, 265-266.
Jointes : SEG 1863,1864.
Commissaire aux conférence à entamer avec les puissances maritimes : CAPB 339, p. 7-11, 50-51, 61, 431-433; CAPB 703, p. 127-128.
Jugement de la douairière Proli : Mss divers, 1568, f° 102.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.
Mortuaire : JAS 547-551.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1760) : BLOGIE, col. 8; VANDENHOLE, n° 180.

CORNET DE GREZ (Gommaire Antoine Ignace)
1. Mons, 22.10.1735.
2. Bois-Seigneur-Isaac, 28.08.1811.

3. Comte d'Elzius. Baron de Tourneppe. Seigneur de Grez, Bois-Seigneur-Isaac, Ohain, Thimougies et Fontaine.

4. Conseiller des Finances, puis au Conseil du gouvernement général. Conseiller d'État de robe.

6. Fils de Léonard François Charles, échevin de la ville de Mons, et d'Anne Rose Daneau. Il épouse en premières noces, le 17.08.1766, Hélène Jeanne de Hemptinnes (16.01.1743-14.05.1771), fille de Guillaume François Joseph, procureur général du Conseil de Brabant, baron de Tourneppe, et de Barbe Élisabeth de Vreven, et en secondes, le 29.09.1778, Agnès Thérèse Joseph Daneau, fille de François Ignace Dieudonné, seigneur de Thimougies, et de Marie Éléonore Thérèse Belhomme. De son premier mariage, naquirent : Charles Guillaume Gommaire Joseph (bapt. 15.08.1767, mort jeune); Rose Guillelmine Jeanne Ghislaine (1768-1826), épouse en premières noces de Charles François Maximilien de le Vigne, conseiller au Parlement de Douai; François Marie Ghislaine Gommaire (28.04.1771-1827), membre de l'Ordre équestre du Brabant méridional et de la seconde Chambre des États généraux, chambellan de Guillaume Ier. De sa seconde union virent le jour : Joséphine Françoise Ghislaine (1785-1839), épouse d'Idesbalde François Ghislain Snoy d'Oppuers, chambellan de Guillaume Ier, sénateur après 1830; Henriette Aye Louise Marie Ghislaine (1784-1815). La richesse foncière de G. A. I. Cornet de Grez était des plus appréciable.

7. Immatriculé le 20.01.1753 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château), il sort deuxième sur cent-huit de sa promotion, un an plus tard . Il est licencié dans les deux droits (Louvain, 1758).

8. Avocat au Grand Conseil (21.04.1758), pensionnaire des États de Tournai-Tournaisis, il devient auditeur à la Chambre des comptes (13.10.1764; médianate de 400 fl. acquittée le 04.12.). Il est attaché à la Jointe des administrations (affaires de Hainaut et de Tournai-Tournaisis). En 1767, il est proposé pour le Conseil privé. Le 10.11.1768, G. A. I. Cornet de Grez est nommé conseiller surnuméraire des Finances (décision impériale du 14.09.1768; augmentation de gages de 1.400 fl. pour porter ceux-ci à 4.000 fl.). Il est affecté au département des Aides et subsides. Il conserve toutefois sa charge de rapporteur à la Jointe des administrations. Le 06.09.1769,une royale dépêche lui accorde les pleins gages de conseiller ordinaire. C'est un «homme à projet, violent, avec un air assez doux, mais dangereux et faux. Il a cependant gagné la confiance et l'amitié du trésorier général, il scait le mener et même il le craint. [...] Il a l'air assez prévenant et ne manque point d'esprit, il travaille et écrit passablement; il a passé de la Jointe des administrations au Conseil; mais c'est un homme faux, vindicatif, très emporté, peu modéré dans ce qu'il écrit, et un homme fort dangereux et faux», note Charles de Lorraine en 1770. Il est aussi désigné comme juge aux deux Chambres suprêmes des douanes (20.01.1773) et comme membre du Comité de liquidation des biens jésuitiques (1773-1776). Dès septembre 1773, il avait participé à la jointe extraordinaire chargée d'arrêter les mesures d'exécution de la suppression de cet ordre. En avril de l'année suivante, il dépose un vaste projet, accompagné par P.-F. de Neny*, sur l'organisation par l'État de l'enseignement, les études et le recours à une pédagogie moderne.
Le 26.10.1784, Cornet de Grez reçoit les toutes nouvelles fonctions de commissaire général pour l'intendance de l'armée. Il continue cependant à siéger au Conseil des finances. En 1786, il est porté

à la présidence des commissions des affaires ecclésiastiques et de la bienfaisance, maillons essentiels de l'organisation administrative en gestation. Joseph II la lui retire subitement quelques mois plus tard pour la confier à J. Le Clerc*. Malgré ce désagrément, il est promu, le 29.08. de la même année, conseiller d'État (pleins gages de 7.000 fl.) et est placé, en 1787, à la tête d'un département du Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.). Mais rapidement, il se démarque des vues de l'Empereur et prend fait et cause pour le mouvement insurrectionnel. En juillet, Joseph II voit en lui «une des principales causes de tous les maux» : «M. de Grez qui, par esprit de vengeance et de jalousie de s'être vu préférer M. le Clerc, avait joué le double rôle d'un fripon de la première classe, en s'entendant avec les états auxquels il rapportait ce qui se disait et se décidait dans les jointes ainsi que dans le conseil, et leur suggérait le langage insolent, et les prétentions nouvelles à faire vis-à-vis du gouvernement en proportion de la frayeur que ce même langage opérait sur l'esprit des membres du gouvernement». L'Empereur, tout en ne disconvenant pas que «c'est la meilleure tête du gouvernement», estime avoir lieu de «se méfier beaucoup de la droiture et de la fidélité» de l'intéressé. En août, il suggère que celui-ci prenne se retraite. Le 29.09., il donne ses instructions au comte de Murray : «Vous lui annoncerez formellement sa démission et par conséquent il ne paraîtra plus au conseil du gouvernement». Cornet de Grez est révoqué le 15.10. En février 1788, Trauttmansdorff* le dépeint comme «un des hommes les plus rusés de ces pays-ci, a juré de tirer vengeance de ses ennemis MM. de Berg [*], de Reuss [*], le Clerc [*], et Aguilar [*] et d'obtenir en même temps le double but de leur nuire, en les fesant sortir du conseil, et de regagner de l'influence [...]». Le 04.12.1789, Trauttmansdorff écrit à l'Empereur : «je le regarde comme l'âme de tout ce qui se fait, comme il l'était en 1787». Il se retire dans le nord de la France. En février 1790, Cornet rédige un projet de constitution à la demande des États de Flandre. Le 31.05. de la même année a lieu chez lui, à Douai, l'entrevue entre Van Eupen et des Vonckistes dans le vain espoir d'une réconciliation entre ceux-ci et les partisans de Van der Noot. En 1792, il est désigné comme représentant provisoire du peuple brabançon. Après avoir tenté à différentes reprises un retour sur l'avant-scène politique, il revient au pays en 1795. En 1811, il est membre du collège électoral du département de la Dyle, en qualité de propriétaire à Bois-Seigneur-Isaac dans le canton de Nivelles.

9. Bruxelles : rue de sainte Anne (1766); Marché-aux-grains (1769); au refuge de l'abbaye de Parc (1783).

Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811, Bruxelles, s.d., p. 125; AN, 1850, p. 67 et 1888, p. 116-117; BN, t. XXIX, col. 488-491 (J. Lefèvre); P. BONENFANT, *La suppression [...]*, p. 53; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations [...]*, p. 36; DGH, t. II, p. 719-721; DHB, p. 126-127; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 119-120; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 55-59, 61, 63, 68-69, 81; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Comité jésuitique*, p. 5; E. HUBERT, *[...] ministres [...]*, t. I, p. 251; t. II, p. 263, 317, 385; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 932; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition [...] », p. 82; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; *Promotiones [...]*, p. 13; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 13-14, 28, 46, 50, 61-62, 78, 84, 90, 93-114; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 6, 71-72; 524, 547 n. 15; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 200 et 528; A. SPRUNCK, « Les Belges et les tentatives de réconciliation [...] », p. 97; E. VAN IMPE, *op. cit.*, p. 101-102, 136; P. VERHAEGEN, *op. cit.;* B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 209, n° 89; UL 284, f° 114.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 42.
Chambre des comptes :
- auditeur : CC 851, f° 230v° (nomination).
- médianate : CC 25130, f° 4v°.
Conseil des finances :
- conseiller : CAPB 347, p. 129-134 (nomination envisagée); CAPB 348, p. 108-109; CAPB 466 (03.04.1768); CAPB 706, p. 214-215; CF 1008, f° 133; CC 853, f° 239v° (nomination surnuméraire);CAPB 348, p. 252-253; CAPB 470 (06.09.1769); CC 900, f° 259 (pleins gages).

- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 173v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173v°.
- activités : JAS 610, 615, 795, 808, 1007-1012.

Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Conseil d'État : CC 907, f° 152.
Conseil du gouvernement général :
- conseiller : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 110, 136-137.

Commissariat général civil : Commissariat général civil, 4; SEG 823 (activités).
Représentant du peuple brabançon : Archives de la Famille d'Anethan, 417, 422.
Notes et rapports : Archives de la famille d'Anethan, 429-431, 433-438, 447.
Correspondance : Archives de la Famille d'Anethan, 305-312, 358-363, 365-366, 370, 376, 383-411, 424.
Portrait : P. VERHAEGEN, *op. cit.*, en regard de la page de titre.
Enterrement d'Hélène Jeanne de Hemptinnes : AVB, reg. par., n° 170, f° 185.

COUTTUME (Joseph Nicolas)

1. Bruxelles, 06.06.1746. (Selon sa déclaration de 1789, «juin 1747 ou 1748, ne pouvant le dire exactement dans ce moment, étant actuellement en commission»).

3. Franc-Maçon, membre de la Loge La Constance de l'Union à Bruxelles, Écossais. Adjoint des Francs-Maçons réformés dits « Loyaux agronomes vrai-croians ».

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils posthume de Nicolas Joseph (baptisé à Bruxelles, le 02.05.1728) et de Catherine Rose Morin.

7. Il suit les cours d'humanités jusqu'en rhétorique. Il parle et rédige en français, latin et flamand, «mais il n'écrit pas exactement cette dernière» langue.

8. En 1764, il sollicite une place d'official surnuméraire au Conseil des finances. La même année, il est engagé en cette qualité à la Chambre des comptes (dép. Bt; 18.12.1764), mais sans traitement. Il était recommandé par le prince Nicolas Léopold de Salm. Ses premiers gages sont de 300 fl. d'argent courant (dépêche royale du 26.09.1767). Il devient, au plus tard en 1776, actuaire de la «jointe jésuitique» pour le département du Brabant. Deux ans plus tard, ses gages sont de 400 fl. Il participe également à la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine. Depuis 1782, il travaille à l'administration des recettes domaniales vacantes. En octobre de cette année, il est nommé prévôt, receveur des domaines et mayeur «des chasteau, ville et comté de La Roche». Dans son rapport du 31.03.1783, Kulberg* sollicite son transfert au bureau du Comité de la Caisse de religion, aux gages de 900 fl. «C'est un très bon sujet pour ce qui concerne surtout la comptabilité». La demande reste toutefois sans suite. En 1786, de Locher* souligne qu'il «a la réputation d'être un excellent ouvrier». L'année suivante, Couttume reprend ses fonctions d'official à la Chambre des comptes réformée (900 fl.). Le 25.06.1789, il est désigné pour l'administration des biens des couvents supprimés à Mons, mission qu'il continue à exercer au début de la première restauration. Il est également détaché à la Commission pour la suppression des États de Hainaut. Il est employé à la recette domaniale de Mons et proposé pour la place de conseiller receveur général de ces domaines. L'affaire est presque faite quand la Révolution le force à s'expatrier pour sauver la caisse de S.M. On le retrouve à Luxembourg. de Feltz* le charge de se rendre à Roumont (près d'Amberloup). Il est ensuite employé à la Jointe de Trèves puis au Commissariat royal à Luxembourg. En juillet 1790, de Locher le décrit

ainsi : «C'est encore un des meilleurs employés de la Chambre, zélé, intelligent, judicieux et infatigable dans le travail». Couttume reçoit une indemnité de 100 fl. pour couvrir ses frais de retour de Luxembourg à Bruxelles. Il sollicite une place d'auditeur à la Chambre des comptes. À la suite de sa requête du 06.01.1791, il est officiellement réintégré le 17 du même mois. Il est promu, peu de temps après, au poste convoité (auditeur ordinaire, 14.07.1791; gages de 2.100 fl.). Il est aussi administrateur des couvents supprimés des Annonciades à Nivelles, des Trinitaires et des Guillelmites à Orival. Il effectue ensuite un passage au Commissariat général civil. Le 21.02.1792, il est nommé commissaire pour les provinces de Hainaut, Tournai et Tournaisis. Il est à Mons jusqu'en novembre de cette année. Ensuite et jusqu'en avril 1793, il suit l'armée dans sa retraite. Le 24.04., la Chambre des comptes le réclame. Il revient ensuite à Mons jusqu'en août. Il y dessert provisoirement les Recettes des domaines de Mons et de la Caisse de religion. Le 23.11., il est proposé pour les pleins gages de 2.600 fl. En 1793 et 1794, il est attaché à la Jointe de Valenciennes en qualité d'official (2.520 fl. à ce titre, soit 5.120 fl. par an au total), mais il conserve son titre d'auditeur à la Chambre des comptes. Le Trésorier général, repris par Metternich, voyait en lui un « homme doux, sage et fort bon sujet ». En juin de cette dernière année, suite à la réorganisation de la Chambre des comptes, il doit rentrer à Bruxelles. Il n'est pas content du sort que lui réserve la réforme. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En janvier 1797, il est à Linz. Par une déclaration faite dans cette ville, le 16.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare étranger à la France.

9. Bruxelles : «Rue des 4 Fils-Aimond» (1792).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 75; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 502, 504-507; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 23; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 410; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; P. F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe de Valenciennes*, p. 5; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.*, p. 148, n. 6 et 149, n. 1; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 129; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 349.

Baptême : AVB, reg. par., n° 310, f° 135v°; *ibid.*, n° 390, f° 228r° (père).
Curriculum vitae (16.04.1789) : CC réf. 4358.
« **Loyal agronome** » : UCL, Archives, P 43/108 et 109.
Chambre des comptes :
- official (1764) : CC 186, f° 153; SEG 1869.
- gages (1767) : CAPB 347, p. 228; CC 900, f° 117.
- official (1778) : SEG 1487, SEG 1871; CF 2309, 8513.
- actuaire : SEG 1871.
- chambre réformée (official) : CAPB 621, D110/X1/N°1, f° 75v°;CC 1445, f° 18v° (nomination); CC 1446, f° 159; CF 1011, f° 188v° (administrateur des biens des couvents supprimés à Mons); CCréf. 4647 (recette domaniale).
- auditeur : CF 8513 (requête); CC 863, f° 267v° (nomination); CCréf. 2214, 4647.
- indemnité pour frais de retour : Jointe de Luxembourg, 137.
- 1ère restauration : CF 8030.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, notamment le dossier sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 48-50; SEG 1827/4.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27.
Commissariat général civil : CF 8509; Commissariat général civil, 311.
Jugement de Metternich : CAPB 531, D111/ad lit. F4/ad num 39/C.
Linz : CAPB 939, n° 49.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 19; Préf. de la Dyle, portef. 496.

CRESKENS (Jean Henri)
1. Luxembourgeois.
2. Bruxelles, 07.01.1769.

4. Conseiller fiscal au Conseil des finances.

6. Son père était receveur général «des droits et régaux» de Luxembourg et contrôleur des douanes dans cette ville de 1729 à sa mort en 1731. En 1727, Jean Henri épouse Barbe Wautier, fille d'Augustin Charles*, conseiller-maître général des monnaies. De cette union, naquit au moins une fille, «estropiée», Anne Marie Josèphe, baptisée à Bruxelles (N. D. de la Chapelle) le 28.02.1733.

7. Immatriculé en 1711-1712 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Il y est renseigné comme Liégeois (sans doute appartenant au diocèse de Liège). Dans sa requête pour obtenir une intendance, il se déclare Luxembourgeois, ce qui est confirmé dans un rapport de 1743. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1718).

8. Avocat au Grand Conseil (09.12.1718), candidat à un poste de subdélégué à une intendance, «en considération des services rendus par son père» (08.08.1726), puis avocat au Conseil de Brabant (22.09.1727), il est nommé, par patentes du 09.11.1735, conseiller extraordinaire commis aux causes fiscales au Conseil des finances (gages de 4.000 fl.). Il obtient, à sa demande, que la levée de la médianate soit différée jusqu'au payement de ses premiers gages. La taxe est acquittée le 21.03.1737. Ce dernier poste étant devenu superflu, il accepte de passer à la Chambre des comptes en qualité de conseiller-maître ordinaire (décret de la gouvernante générale du 04.08.1740; patentes du 08.08. suivant) pour le département de Flandre mais aussi pour le département de Brabant, «à titre de Luxembourg». Ses gages de 4.000 fl. sont maintenus et il est dispensé du versement d'une nouvelle médianate. Marie-Élisabeth justifiait ce changement de la sorte : « Comme il y a à présent des jurisconsultes habiles au Conseil des Finances, l'on a reconnu que la place de fiscal dudit Conseil y étoit superflue et, en effet, Creskens n'a presque jamais été employé en sa dite qualité de fiscal. Cependant, puisqu'il tiroit comme tel quatre mille florins de gages par an, sans rendre aucun service, il m'a paru qu'il valoit mieux de l'employer dans la Chambre des comptes, pour laquelle il a aussi été proposé ci-devant et où il pourra mériter ses gages, étant en état d'y travailler avec fruit, par ce qu'il a les qualitéz et capacités pour ce requises, au lieu que les devoirs et fonctions de fiscal des Finances n'étoient pas tout à fait de sa sphère ». C'est un «travailleur et bon sujet» (1743). En 1749, sur dénonciation du président de Witt* en novembre de l'année précédente, il est suspendu puis définitivement congédié, par une royale dépêche du 06.11., pour avoir, avec J.-B. J. Rasquin*, livré à l'occupant français des informations au sujet des affaires financières des Pays-Bas. L'Impératrice lui permet de sortir de Bruxelles mais lui interdit de quitter le pays. Il pourra ainsi s'établir à la campagne, où la vie est moins chère. Le Conseil suprême avait fait observer que « quoique par la recherche faite des papiers de Creskens, on n'y ait trouvé matière décidée de le traiter en criminel, il en résulte pourtant toujours qu'il s'est honteusement prêté à servir la France et que, par ses écrits et conseils, il a assisté des régisseurs françois à opprimer les bons sujets de V.M. ». En avril 1759, il sollicite la continuation du secours annuel qui lui avait été accordé, en raison de sa pauvreté et pour une durée de dix ans, suite à sa disgrâce. Sur l'avis de Kaunitz, qui constate que l'intéressé est réduit à la mendicité, Marie-Thérèse consent toutefois à lui accorder sa vie durant un secours annuel de 1.000 fl. (2.000 en 1760) sur les *gastos secretos*, ainsi qu'une pension alimentaire de 250 fl. à la fille, prenant cours après le décès du père

9. Bruxelles : près de La Chapelle (1736).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 42; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 192-193; M.-J. PONTY, *A.J. Sotelet pendant la guerre de succession d'Autriche*, Bruxelles, 1991, p. 17-20; ROPBA, t. V, p. 78; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 452.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 291, n° 172; UL 281, f° 430v°.
Famille : CF 2480; AVB, reg. par., n° 361, f° 166v°.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 1v°.
Intendance : SEG 917, f° 124; SEG 1831, f° 121v°.
Conseil des finances :
- avocat fiscal (nomination) : CC 895, f° 221; CF 996, f° 127-128; CC 25103, f° 3v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1297.
- voix non délibérative : CAPB 324, p. 77.
- activités : CF 8556-8558.
- correspondance avec le marquis de Rialp (1733-1740) : CAPB 79.

Chambre des comptes :
- conseiller-maître : CAPB 361 (09.08.1740); CF 998, f° 196-197; CC 185, f° 64-65; CC 383, f° 108; CC 845, f° 114; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Conduite durant l'usurpation : CAPB 334, p. 14-18, 151-152 et 351-353; CAPB 335, p. 52-53; CAPB 387 (28.03.1749); CAPB 390 (20.06.1749); CAPB 391 (22.10.1749); CAPB 392 (12.11.1749); CC 897, f° 270-272v°.
Secours annuel : CAPB 345, p. 38; CAPB 444 (28.04.1759); SEG 2247, f° 225v°.
Moyens pour redresser les finances des Pays-Bas : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 190, n° 4848.
Décès : AVB, reg. par., n° 458, f° 24.
Pension (1783) : CF 2480.

CRUDTS (Hubert Guillaume)

1. Maestricht, 30.01.1759.
2. Bruxelles, 30.03.1840.

3. Bourgeois de Maestricht. Pour conserver les privilèges liés à cette qualité, il séjournait chaque année durant trois mois dans sa ville natale.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Guillaume Hubert (12.09.1725-enterré le 19.02.1780), licencié ès droits, juré, échevin, bourgmestre de Maestricht en 1764 et 1778, et de Marie Madeleine Josèphe Xavière Kerens (20.03.1724-07.06.1814), unis le 29.08.1751. Tous deux sont nés, mariés et décédés dans cette ville. Sept enfants virent le jour de cette union. Hubert Guillaume épousa Thérèse De Cocq. Le couple a au moins un fils, Godefroid, 17 ans en 1812, né à Paderborn.

7. Immatriculé le 13.01.1777 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon), classé dixième de sa promotion sur cent trente-trois l'année suivante. Licencié dans les deux droits de la même université le 19.02.1783.

8. Avocat au Grand Conseil (22.12.1783), il est nommé en 1787 second commissaire d'intendance pour le cercle de Tournai. À la suppression de cette organisation administrative, il espère reprendre sa profession d'avocat. Il est cependant contraint, dit-il, de quitter le pays. Au retour des Autrichiens, il sollicite une place d'auditeur à la Chambre des comptes (vers le 20.05.1791). Il obtient cet emploi à titre surnuméraire le 14.07. suivant (gages de 1.000 fl.). Il est promu auditeur ordinaire durant la seconde restauration (gages inchangés). Il suit le gouvernement en exil, en se

fixant aux endroits désignés. Il réside ainsi à Düsseldorf, Kaiserswerth puis se fixe à Paderborn, en février 1795. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 12 prairial (31.05.1796), le président de la municipalité de Maestricht signale à l'Administration centrale du département de la Dyle que «Crutz» est du nombre de ses administrés, inscrit sur la liste de sa commune. Il ajoute qu'à son retour, le fugitif s'est «pleinement justifié de son absence». Il n'est cependant pas rayé de la liste des émigrés. En 1800, son épouse tente d'obtenir qu'il puisse résider près d'elle à Gand, « sous surveillance ». Elle fait état de l'appui d'Herbouville, le préfet des Deux-Nèthes. Crudts réside à nouveau à Bruxelles à partir de 1802. Le 14.05. de cette année, il revendique le bénéfice de l'amnistie accordée aux émigrés qui se trouvent sur le territoire de la République. Le 11 nivôse de l'an XII (02.01.1804), il prête à Bruxelles le serment d'avoué. En 1808, il est recensé à ce titre et comme avocat à la Cour d'appel de cette ville. Sous le régime hollandais, il est auditeur à la Chambre des comptes de Bruxelles (1815-1819), puis, après la réorganisation de 1820, conseiller et maître général des monnaies (1820-1830). De 1832 à 1835, il préside la Commission des monnaies créée par arrêté royal du 29.12.1831.

9. Bruxelles : rue de Loxum (1792); près du Pont-Neuf (1794); rue de Laeken, section 4, n° 750 (1808); place de Louvain, n° 1226 (1816).

AC, p. 222, 237, 327; *Almanach de Bruxelles*, an XIV (1805-1806), p. 209; *ibid.*, 1808, p. 150 et 152; *Almanach royal de la Cour des provinces méridionales [...] pour l'an 1816*, Bruxelles, s. d., p.152; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 362; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 23; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 162; *Promotiones [...]*, p. 81; J. VERZIJL, «Drie grafsteenen betrekking hebbende op de families Cruts, De Creeft, Kerens en Tielens op het kerkhof te Amby», dans *De Maasgouw*, t. LX, 1946, p. 13-14; A.A. VORSTEMAN VAN OYEN, *Stam- en Wapenboek van aanzienlijke Nederlandse familieën*, t. I, Groningen, 1885, p. 182-183 (sur la famille et les frères et sœurs d'Hubert mais non lui); *WNL*, t. XXI, 1763, p. 114.

Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 4, n° 95; UL 286, f° 131; UL 679/2, f° 91v°.
Intendance : SEG 1875.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268; CF 8513, 9202.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, plan pour la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 155-157.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 58.
Retour à Maestricht en l'an IV : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2687.
Amnistie : Préf. de la Dyle, reg. 1021, n° 12; *ibid.*, portef. 1749, 1750.

CRUMPIPEN (Henri Herman Werner François Antoine DE)
1. Bruxelles, 20.09.1738.
2. Stuttgart, 26.08.1811.

3. Commandeur de l'Ordre royal de Saint-Étienne (1783).

4. Secrétaire d'État et de guerre. Conseiller d'État de robe et chef-président du Conseil privé.

6. Fils de Jean Henri*. Célibataire.

7. Il mène ses études en partie à Mayence et en partie à Paris. Il les termine à Louvain. Il est membre de l'association des étudiants de la Nation germanique à l'Université de Louvain, en date du 20.05.1757, et licencié dans les deux droits le 23.05. de la même année.

8. Avocat au Conseil de Brabant (09.07.1757), il fréquente «avec grande assiduité l'excellente école de l'office du conseiller fiscal de Brabant». En 1758, il est nommé 6e official (26.07.; serment le 31.07.; gages de 800 fl.), puis 5e official à la Secrétairerie d'État et de guerre, secrétaire de S.M. (16.08.1760; serment le 29.08.1760; augmentation de gages de 600 fl.). Avec l'accord de Cobenzl*, il intervient «quelquefois dans les jointes, souvent au travail à la Cour», «toujours dans les cas d'incommodité du Père » . Il supplée celui-ci à partir de 1763. Il remplit seul la place dès l'année suivante. À dater du 22.11.1765, ses gages sont augmentés de 1.400 fl. prélevés dans la caisse des *gastos secretos*. En 1769, à la mort de son père, il accède au poste de secrétaire d'État et de guerre en titre (patentes du 16.06.1769; décret du gouverneur général du 02.07.; serment le 25.07.1769; gages de 7.000 fl. Bt augmentés d'une gratification de 2.400 fl. all.). En 1770, Charles de Lorraine le juge «un excellent sujet de toutes façons en qui l'on peut mettre toute la confiance du Gouvernement et très instruit de toutes les affaires. [...] Est un homme droit, sage, laborieux, discret, au fait de toutes les affaires du Gouvernement, en un mot parfait honnête homme et qui mérite en tout la confiance qu'on a en lui». En 1776, le Chancelier de Cour et d'État fait observer que « Crumpipen est d'une santé trop foible pour pouvoir soutenir longtems le travail sans relâche que son employ exige. Il convient donc de le soulager par un sujet capable et laborieux et le prince de Starhemberg vient de proposer pour cela, par son PS du 27 janvier dernier, le jeune Müller* ». Celui-ci n'est pas retenu car il manque encore d'expérience. Par contre, il est nommé à la Jointe des administrations. Le 07.12.1781, de Crumpipen est promu conseiller d'État (16.01.1781; serment 17.01.1782). En 1783, une pension de 3.000 fl. lui est octroyée *ad personam* sur les *gastos secretos*. Est ainsi compensé le préjudice résultant du fait qu'il n'y avait pas de commissions lucratives attachées à sa charge, contrairement à d'autres. En janvier 1786, Kaunitz note « que depuis trois mois, il est absolument hors de combat et qu'il est incertain si, dans une couple de mois, il seroit en état d'entreprendre un voyage, que la faculté a d'ailleurs déjà décidé qu'il ne seroit guéri qu'en prenant à l'entrée de la saison les bains d'Aix-la-Chapelle et les eaux minérales ». Crumpipen est cependant entré en convalescence et a recommencé à travailler. En 1787, il devient vice-président de l'éphémère Conseil du gouvernement général (serment le 01.04.). En juillet 1787, dans sa correspondance au général Murray, Joseph II le voit ainsi : «accablé d'infirmités et d'occupations, excellent ouvrier, mais n'a jamais été l'homme à une direction». Ses adversaires l'accusent de népotisme et de partialité : il «eut ses partisans attirés par l'espoir des emplois subalternes dont il disposait despotiquement». Dans son rapport à l'Empereur, en 1788, Trauttmansdorff* le dépeint ainsi : «Le vice-président baron de Crumpipen est un homme unique par son zèle, son intelligence et son activité. Il ne manque absolument pas de courage, surtout quand on lui en donne; il en témoigne même alors dans les résolutions à prendre, et s'il n'en a pas également dans l'exécution, ce n'est qu'une suite de tous les spectacles désastreux desquels il a été témoin, des craintes qu'il a essuyées et des revers que sa famille a éprouvés; Il est d'ailleurs travailleur infatigable, mais commence à se repentir de l'excès d'ouvrage dont il était toujours et surtout dans les derniers temps réellement accablé. Sans vouer une heure de la journée à son délassement, et encore bien moins à son amusement, il n'achève pas tout ce qui devrait être le fruit de son assiduité. [...] C'est un homme qui jouit de la confiance de tous les partis». Cette dernière observation est sans doute excessive. En mars 1789, Joseph II songe à l'écarter : «Il convient surtout d'avoir un autre vice-président qui au lieu d'être comme Mr de Crumpipen un bloc d'honnêteté, soit un homme ferme, actif, courageux et même un peu dur; car celui d'aujourd'hui qui autrefois était habitué de faire le seul conseil des conseils et à travailler comme bon lui semblait, paraît moins disposé à faire aller les choses d'après la nouvelle organisation et les principes prescrits, et n'aime point être sujet à la direction d'un ministre qui le surveille». Le ministre plénipotentiaire, tout en nuances, tient cependant à défendre son subordonné : «Mais je lui dois la justice aussi qu'il a des qualités essentielles pour sa place qu'on ne rencontrerait peut-être pas en mille autres. Je ne parle pas de ce qu'il est incorruptible, puisque V. M. le reconnaît. [...] Il a une parfaite connaissance

pratique des affaires du pays depuis les trente ans qu'il y a part; sa mémoire le sert à merveille; et c'est de tout ce que je connais de Brabançons, le seul qui ait le courage de travailler à l'exécution des volontés de V. M. avec zèle, sans gémir pour la constitution. [...] Tout est cabale ici; il y en a une très puissante contre le vice-président et contre le conseil». En juillet, Joseph II insiste pour que Trauttmansdorff change la composition de celui-ci : «La clique Crumpipen a sous la peau d'agneau certainement beaucoup contribué à faire le mal. Je n'ai jamais jugé autrement le vice-président que comme un grand homme pour les très petites choses, et qui sacrifiait sa santé et ses plaisirs pour rester maître de toutes les dispositions ou pour empêcher au moins par mille difficultés celles qui n'étaient pas de son goût, en s'érigeant ainsi pour distribuer des grâces et des emplois». D'après des «idées très vagues encore», le plénipotentiaire envisage, le 30.08.1789, de le décharger de la vice-présidence et de le faire retourner à la secrétairerie d'État. Quand la Révolution brabançonne éclate, de Crumpipen se réfugie à Vienne. Au début de l'année 1790 (décret du 10.01.), il est placé à la tête de la Jointe de Trèves en qualité de président *ad interim*. Mais il ne fera pas partie de la Commission royale de Luxembourg. Malade, il sollicite l'autorisation de prendre sa retraite, ce qui lui est accordé (pension de 8.000 fl.). En mars, l'archiduchesse Marie-Christine souligne ses mérites et son désintéressement. Il a sacrifié au service sa santé, sa fortune, «enfin toute son existence». Elle poursuit : «Je crois au reste ne pouvoir donner des plus grandes preuves de son intégrité en tous points que celle de la privation absolue de toute fortune à laquelle il se trouve réduit [...]». En avril, il rend visite aux gouverneurs généraux à Bonn : «Il a passé ici, mais pour qu'on ne nous prête pas d'être dirigés par lui, il n'a pas voulu s'arrêter plus de deux jours. Son zèle et attachement est toujours le même, mais sa santé et force sont perdues. Il a donné des preuves du premier, ayant abandonné tout son avoir à Bruxelles, mais il a néanmoins songé à sauver l'argent des caisses confiées à ses soins et quelques papiers. [...] Plût à Dieu que tous ceux qui avaient à gérer en chef les effets du souverain eussent agi ainsi». Crumpipen se retire momentanément à Mayence. Il reprendra pourtant du service. Lors de la restauration du pouvoir impérial, il est tout d'abord amené à présider les différents comités chargés de rétablir les conseils collatéraux et la Chambre des comptes (18.12.1790). Il est ensuite nommé chef-président du Conseil privé (patentes du 21.08.1791; serment le 18.09. suivant; gages de 12.000 fl. argent courant). À ce titre, il préside la Jointe des terres contestées et la Commission royale des études (31.08.1791). Il prend également la tête du Comité établi par le gouvernement lors de la découverte du complot des Béthunistes, du nom d'Armand Louis de Béthune-Charost. Siègent à ses côtés G. J. de Limpens*, Van der Fosse* et Perin*. L'archiduchesse Marie-Christine, dans une lettre du 28.08. de la même année signale à l'Empereur que «Mr de Crumpipen est l'objet des cris de tous les partis des insurgents et rebelles, parce qu'ils savent que lui connaît tout à fond, qu'il nous est nécessaire par son conseil, et que de tout temps il leur a tenu tête et sait leurs menées aux Royalistes mécontents, parce qu'ils croient que c'est lui qui a conseillé de ne pas les employer ainsi qu'un chacun l'aurait voulu». Au début de la seconde restauration, Crumpipen démissionne «de fort bonne grâce», signale Metternich. À la demande de Trauttmansdorff*, le ministre l'avait prié «de se soumettre à prendre sa démission, sur les assurances que je lui ai données», écrit-il, «de l'aveu de la Cour, qu'il seroit traité généreusement». Il obtient une pension équivalente au montant de ses gages de chef-président, à dater du 01.05.1793. Il est remplacé par G. de Fierlant* le 01.06. suivant. En 1794, lors de l'arrivée des Français, il gagne Cologne où il séjourne jusqu'en septembre. Il se rend ensuite à Fulda où il réside toujours en septembre 1795. Il se plaint d'y être «sans ressources quelconques». Il gagne ensuite Ratisbonne avant de s'établir à Vienne. François II l'emploiera encore en qualité de ministre plénipotentiaire en Suisse (31.10.1803-14.11.1806), puis à Stuttgart, à la cour du roi de Wurtemberg (21.02.1807-29.03.1809). En son absence, le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est estimée à 500.000 livres. Il est imposé à concurrence de 200 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV (25.10.1795) et destinée à venir en aide aux indigents. Le 4 floréal de la même année (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés.

9. Bruxelles : rue de Belle Vue (1789); rue de la Montagne (1792).

AN, 1856, p. 305; BN, t. IV, col. 569-571 (C. Piot); R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361; R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 82-83; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 148, 330; J. DE SMET, *op. cit.*, p. 195; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 23; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; D. FRÈRES, *Un haut fonctionnaire dans les Pays-Bas autrichiens : Henri-Herman de Crumpipen (1738-1811)*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1986-1987; DHB, p. 134; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Commission royale des Études*, p. 9; A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, *passim*; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 158; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VIII et IX; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 376; ID., *[...] ministres [...]*, t. I, p. 161-163, 242, 269; t. II, p. 196; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 412; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 137 et 140; NB, t. I, col. 351-355 (J. Lefèvre); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 264; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. III, p. 90, 93, 282, 283; M. SAVENBERG, *Henri de Crumpipen (1738-1811)*, mémoire de licence inédit, KU Leuven, 1976; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 1-5, 78; ID., *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 2, 8-9, 16, 27, 162-163, 167; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 74, 96, 222, 234-235, 321-322, 595-596, 722-723, 725; S. TASSIER, *Figures révolutionnaires (XVIIIe siècle)*, Bruxelles, 1954, p. 45-62 (Béthune-Charost); R. ZEDINGER, « Fremde oder loyale Untertanen ? [...] », p. 66-67; EADEM, « Un fonds à découvrir[...] », p. 238-256.

Naissance : Archives de la famille d'Anethan, mf. 708, n° 146 (extrait d'acte de baptême délivré en 1841).
Études universitaires : UL 284, f° 94v°.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- official (nomination) : CF 1007, f° 149v°; CC 186, f° 133v°-134; CC 849, f° 257; SEG 693.
- assurance de succéder à son père : SEG 693.
- *gastos secretos* : SEG 2249, f° 319.
- secrétaire d'État et de guerre (nomination) : CAPB 344, p. 69-70; CAPB 707, p. 20-21; CF 1008, f° 142; CC 853, f° 222v°; CC 900, f° 238v°-239; SEG 1486.
- gratification (1769) : CAPB 348, p. 233.
- problèmes de santé (1776) : CAPB 486, D102/ad lit. S2/n° 1.
- pension (1783) : CF 2480.
- maladie (1786) : CAPB 527, D 109/ad lit. Z1/n° 4.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169v° et 171; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 171.
- correspondance avec la Jointe des monnaies : Jointe des monnaies, 175.
- lettres d'office à son frère Joseph, chancelier de Brabant : Archives de la Famille d'Anethan, mf. 708, n° 148.

Secrétaire de S.M. : nomination : CAPB 704, p. 281; CAPB 345, p. 48; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 15.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 708, p. 297; CF 1010, f° 56; CC 859, f° 14; SEG 1486.
Conseil du gouvernement général : serment : CGg 5, f° 1v°.
Conseil privé :
- chef-président (nomination) : CAPB 709, p. 311-312; CF 1012, f° 32; CP, reg. 730, f° 119; CC 191, f° 59-60; CC 863, f° 156v°; CC 908, f° 59-60; SEG 1486.
- appointements : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
- démission : CAPB 248, D110/ad Lit Z2/ad Nm 623/B.

Commission royale des études : Commission royale des études, 24B.
Correspondance avec A. G. Lederer* : CGg 20-22.
Jointe d'État pour le rétablissement des institutions (décembre 1790) : CF 1012, f° 2v°-3 (nomination président).
Retraite : CC 192, f° 19r°-v°; CC909, f° 22-23.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 40; 2310, 36.
Fortune apparente : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1340.
Logement rue de la Montagne (loyer de 1.645 fl. argent courant de Brabant) : Mss divers, 4487.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Portrait : BI, n° 2372; R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 82; *La Belgique autrichienne, op. cit.*, p. 57; S. TASSIER et J. VERCRUYSSE, *op. cit.*, p. 75; ZINZENDORF, p. 44.

CRUMPIPEN (Henri Joseph Ghislain Nicolas DE)
1. Bruxelles, bapt. 06.12.1766.
2. Bruxelles, 27.11.1829.

3. Seigneur de Tamise.

4. Conseiller maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Joseph Ambroise*, chancelier de Brabant. Le 07.05.1786, il épouse à Bruxelles (paroisse de Sainte-Gudule) Josèphe Antoinette Ulrique (Bruxelles, 19.03.1765-Bruxelles, 21.12.1861), baronne de Hallberg, fille de Bernard Joseph, baron de Hallberg, seigneur de Bracheleen (mort à Bruxelles, le 19.08.1774), et de Anne Émérentiane Josèphe Thérèse de Reul (décédée à Bruxelles le 20.09.1780). Les témoins du mariage sont le baron Denis Benoît de Cazier* et le secrétaire d'État et de guerre, Henri de Crumpipen*

7. Immatriculé le 21.01.1782 en tant que noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié ès droits dans la même université le 11.01.1786.

8. Il prête le serment d'avocat le 17.01.1786. L'année suivante, il devient concipiste au Bureau de la vice-présidence du Conseil du gouvernement général (03.04.), puis official, ensuite premier official (1791), porteur du titre de secrétaire de S.M., à la Secrétairerie d'État et de guerre. Il est alors noté comme «fort jeune homme, appliqué, ayant des talents». Le 25.05.1793, l'Empereur ne désire plus le laisser dans ce dernier emploi. Le 26.05.1794, il est chargé de la réorganisation de la Jointe des administrations et affaires des subsides et nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes (lettre du Conseil des finances du 31.05., 3.000 fl. de gages annuels). À la fin du mois de juin, il quitte Bruxelles avec son épouse pour Cologne puis Fulda. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec celle-ci sur la liste des émigrés. Sous l'Empire, il est inspecteur général des postes. Il succède à son père au conseil du refuge aux Ursulines. Le registre de population de Bruxelles, en 1812, le qualifie de rentier. L'intendant de la Dyle, trois ans plus tard, le juge ainsi : «Ses principes sont ceux d'un homme sage, qui aime son pays. Il semble n'approuver que ce qui avait lieu sous le gouvernement qu'il a servi autrefois avec distinction. Difficultueux, minutieux à l'excès. Très galant homme et à ce titre fort considéré. Il passe pour avoir beaucoup de connaissances en matière de finances. Mais je le répète, ennemi de tout ce qui est nouveau en ce genre comme en tout autre». Il jouit de 15.000 francs de revenus annuels. Peu avant sa mort en 1829, il dut vendre volontairement ses biens, étant une des cautions de la banque «veuve Michel van Schoor et fils», en faillite cette année. Il laissa une succession d'un peu plus de 25.000 fl.

ACCB, t. I, p. 183-185; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 440; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361 et 365; R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 79; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 16, 421; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 23 et 35; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 205; L. PARIS, *op. cit.*, p. 229, n° 289; E. POSWICK, *op. cit.*, p.245; H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 319 n. 73; *WNL*, t. XXVII, 1786, p. 44.

Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 79, n° 199; UL 679/2, f° 103v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 149, f° 212.
Carrière : CAPB 247, D111/ad Lit. G3, n° 53; CF 8518; CC 191, f° 39v°; CC 192, f° 58; JAS, 4.
Exil : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 36.
Décès : AVB, État civil, décès, 1829, acte 3736.

CRUMPIPEN (Jean Henri DE)
1. Warburg (Westphalie), bapt. 10.03.1693.
2. Bruxelles, 21.05.1769.

4. Conseiller d'État de robe et secrétaire d'État et de guerre.

6. Fils de Johann (1646-1720), maître-forgeron, membre du conseil et bourgmestre de Warburg, et de sa deuxième épouse, Gertrud Breithaupt. Époux (Vienne, 1735?) de Victoire de Capitolo (décédée à Bruxelles le 17.05.1778), fille de Jean Pierre, maître-écuyer à la Cour de Vienne, originaire du Piémont, élevé à la chevalerie impériale en 1709. Le couple eut trois fils et trois filles, tous baptisés à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles : Joseph Ambroise*, Henri Herman*, Patrice Joseph Antoine (né le 19.03.1740, mort jeune), (Marie-) Thérèse Caroline Victoire (06.04.1743-Bruxelles, 23.03.1832), restée célibataire; Marie Anne Antoinette Jeanne Népomucène (08.05.1744-Bruxelles, 25.05. 1802), qui épousa à Bruxelles (Saint-Jacques, 08.09.1765) Pierre Yves Verseyden de Varick*; Louise Charlotte ou Caroline (11.02.1750-Bruxelles, 15.03.1827), épouse (Bruxelles, Saint-Jacques, 19.09.1775) de François Aurèle Guidon, comte Helman de Termeeren (Bruxelles, 01.10.1749-Bruxelles, 03.05.1816), greffier du Conseil de Brabant, puis grand bailli d'Alost. À sa mort, J. H. de Crumpipen laisse sa famille plongée dans les dettes.

7. Études effectuées à l'Université de Paderborn, à partir de 1709.

8. Après ses études, il gagne Vienne où un de ses oncles, Liborius Krumpipen, prieur des Dominicains, l'introduit auprès du comte de Visconti. À l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Élisabeth à Bruxelles, en 1725, ce dernier, nommé Grand maître de la cour, est chargé de toute la correspondance diplomatique. À cet effet, un bureau spécial, véritable concurrent de la Secrétairerie d'État et de guerre, est installé. La direction en est confiée à de Crumpipen (2.000 fl. de gages à dater du 01.08.1728), qui se voit honoré du titre de secrétaire de l'empereur Charles VI. En 1729, il quitte nos provinces avec son protecteur, qui est promu dans le Milanais, puis, en 1733, devient vice-roi de Naples. de Crumpipen obtient les fonctions de secrétaire d'État et de guerre de ce royaume. Lors de la prise de sa capitale, le 2 mai 1734, il prend la fuite avec son maître. Rappelé à Bruxelles par la gouvernante générale, il est nommé, le13.11.1735 (serment le 19.11.), secrétaire d'État et de guerre aux Pays-Bas, adjoint à P. Mac Neny* (gages de 5.000 fl. assignés partiellement sur la recette des terres franches à dater du 01.01.1741, au lieu de la recette de Gueldre). À la mort de ce dernier, le 09.04.1745, de Crumpipen est automatiquement et pleinement investi de cet emploi qu'il conservera lui aussi jusqu'à son décès (dépêche royale du 03.06.1745, lettres patentes en date du 03.07.; serment le 10.01.1746). Ses gages sont portés à 5.600 fl. et une pension de 1.400 fl. lui est octroyée en supplément. De janvier 1746 à avril 1749, en raison de l'invasion des armées françaises, il suit le gouvernement dans ses pérégrinations, tandis que sa famille reste à Bruxelles. Le 08.10.1748, il est désigné en qualité de membre de la Jointe provisionnelle de gouvernement. À partir de 1749, il assure le secrétariat des jointes de cabinet. En 1753, avec l'arrivée de Cobenzl, Marie-Thérèse en fait un membre à part entière jouissant du droit de vote. Il est autorisé à se faire assister d'un secrétaire de son choix pour la tenue du protocole. En 1755, l'Impératrice lui accorde une gratification de 3.000 fl. argent courant de Brabant pour « les longs et fidèles services qu'il a rendus dans sa pénible carrière et qu'il continue de rendre avec un applaudissement général ». Le 04.06.1757, il est élevé au rang de conseiller d'État (serment le 03.09.1757; gages de 7.000 fl.). À son décès, sa veuve obtient une pension de 1.400 fl., argent courant de Brabant. Les deux filles non mariées, Marie Thérèse et Louise Caroline, reçoivent chacune 200 fl. au même titre.

9. Bruxelles : Place du Sablon (1763).

AN, 1856, p. 305; BN, t. XXX, col. 308-311 (J. Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 73-84; DHB, p. 133-134; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 65-69, 80, 98-99, 110, 121, 153; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 7, 17 ss; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 631; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 13, 60-61; J. LEFÈVRE 1, p. 252, 287 et 288; J. LEFÈVRE 2, p. 102; J. LEFÈVRE 4, *passim*; P. LENDERS, « Services [...] », p. 463.

Secrétariat de Visconti : CC 183, f° 82v°; CC 894, f° 170.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- adjoint de P. Mac Neny (nomination) : CC 185, f° 93; CC 896, f° 268v°; CC 25101; CF 996, f° 131v°-133; SEG 692-693; SEG 1486.
- secrétaire d'État et de guerre (nomination) : CAPB 331, p. 224-230; CAPB 378 (13.11.1735); CAPB 381 (03.06.1745); CAPB 702, p. 330-333; CF 1001, f° 44v°-45v°; SEG 1486; CE 27.
- acte de pension (1746) : CC 846, f° 135v°; SEG 2223.
- gratification (1755) : CAPB 340, p. 300-301; CAPB 423 (10.06.1755).
- plan de la SEG (1764) : CAPB 346, p. 227-228.
- correspondance avec la Jointe des monnaies : 173, 175.

Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 437 (23.04.1757); CAPB 704, p. 125-126; CF 1007, f° 70v°-71; CC 849, f° 177v°; SEG 1486.
- lettres patentes : Archives de la famille Crumpipen, 1-2.

Décès : enterrement le 26 : Archives de la famille d'Anethan, mf. 708, n° 145 (extrait d'acte de 1841).
Pensions lors du décès : CC 900, f° 238v°-239.
Décès de Victoria de Capitolo : AVB, reg. par., n° 171, f° 245.

CRUMPIPEN (Joseph Ambroise Henri Jean Népomucène DE)
1. Bruxelles, 09.09.1737.
2. Bruxelles, 02.02.1809.

3. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne (31.08.1775). Il fut créé baron, à Vienne en 1796, mais ne voulut jamais prendre ce titre.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Fils de Jean Henri*. Le 28.05.1765, il épousa à Bruxelles Catherine Marie Josèphe Françoise de Paule Helman (bapt. 23.12.1745-27.07.1815), dame de Tamise, Rogere, Steenbrugghe, Vierstraeten et Rosierbois, propriétaire de la banque van Schoor, fille de Joseph Guillaume, commissaire des troupes, et de Barbe van Schoor. De leur union naquirent cinq enfants : Henri Joseph Ghislain Nicolas*; Victoire Marie Jeanne Josèphe (Bruxelles, 21.11.1768-Vienne, 18.12.1799), épouse de Hyacinthe Julien Joseph (décédé à Kaiserslautern le 16.11.1813), comte de Pestre de Bertainchamps, émigré à Paris lors de la Révolution brabançonne et qui y divorça en 1794; Joseph Henri (26.11.1771-Valenciennes, 09.03.1831), resté célibataire, directeur, assisté de Pierre Heynderickx, de la banque Van Schoor, dont son père était devenu propriétaire par son mariage; Marie Thérèse (née le 14.03.1774, morte en exil avec ses parents, à Fulda, avant le 06.09.1795) et Louise Augustine (28.08.1777-Bruxelles, 09.03.1856), restée célibataire.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 23.05.1757).

8. Avocat au Conseil de Brabant (serment du 09.07.1757), conseiller près le même tribunal (09.07.1762), juge à la Chambre suprême des droits d'entrée et de sortie en Brabant (19.08.1762), conseiller au Conseil privé (03.12.1764), il est finalement promu chancelier de Brabant (décision

impériale du 19.04.1769; décret du 26.05.1769; serment le 22.08. suivant). Au décès de G. F. de Streithagen*, il est élevé au rang de conseiller d'État (patentes datées du 25.09.1770; serment le 15.11. suivant). En outre, il est nommé président de l'Académie impériale et royale de Bruxelles (13.04.1773). En sa qualité de chancelier, il prend, le 16.10.1776, la direction du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg. Dans le cadre des réformes de Joseph II, il est chargé en 1782-1783 de la rédaction d'un projet de réforme de l'ordre judiciaire. En 1787, il est envoyé à la présidence de l'éphémère Conseil souverain de Justice (serment le 15.04.). Lors de la suppression de celui-ci, il réintègre ses fonctions à la Chancellerie de Brabant (nouveau serment le 08.11.1787). Mais son zèle pour le service royal l'a rendu «odieux à la nation», suivant les dires de Trauttmansdorff*. Il sollicite sa démission le 25.09.1788. En 1789, le Conseil étant supprimé, il se retire dans la propriété de sa femme à Tamise. Il subit quelques péripéties lors du déclenchement de la Révolution brabançonne, dont un enlèvement durant la nuit du 25 au 26.10. - certains l'en rendirent complice - et un transfert momentané à Breda et Turnhout. De retour à Bruxelles à la mi-novembre, il ne tarde pas à suivre le gouvernement dans son exil (12.12.1789). J. A. de Crumpipen fit aussi partie de la Jointe des Terres contestées. De retour à la restauration du pouvoir impérial, Crumpipen retrouve sa charge de chancelier le 25.03.1791. Il reprend la route de l'exode après la défaite de Jemappes (06.11.1792). Après avoir vainement tenté de recouvrer ses fonctions au lendemain de la retraite française, il démissionne le 07.08.1793. Il conserve la totalité de ses gages de conseiller d'État au titre de pension de retraite (décret du 19.07.1793 avec effet rétroactif au 01.05.). Lors de la débâcle de Fleurus, il entend se rendre à Vienne. Il séjourne d'abord à Cologne puis à Fulda, pour des raisons d'économie. Il se plaint amèrement de ne plus toucher les 4.000 fl. d'intérêt des 60.000 à 70.000 fl. argent d'Allemagne d'obligations qu'il a en portefeuille. Celles-ci avaient été créées à charge des Finances Belgiques avec pour arrière-hypothèque la Banque de Vienne. Le décès inopiné de sa deuxième fille à Fulda amène la famille à vouloir changer de domicile. Celle-ci va alors s'établir près de Francfort à la fin de septembre 1795. En son absence, le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est estimée à 600.000 livres. Il est imposé à Bruxelles à concurrence de 1.000 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV (25.10.1795) et destinée à venir en aide aux indigents. En ventôse suivant, il est taxé à la somme de 6.000 livres à titre de contribution à l'emprunt forcé. Le 4 floréal de la même année (23.04.1796), Crumpipen est porté sur la liste des émigrés. En juillet 1798, il réside avec les siens à Penzing. Le 18.05.1802, il prête à Bruxelles le serment requis pour obtenir le bénéfice de l'amnistie accordée aux émigrés qui se trouvent sur le territoire de la République. Il resta actif notamment dans le domaine de la bienfaisance. Il était également fabricien de Notre-Dame des Victoires au Sablon.

9. Bruxelles : rue d'Assaut, à côté du monastère des Augustines de Berlaymont (1765); «Stormstraet» (1766); à la Chancellerie (1770); Hôtel de la Chancellerie au Parc (1784).

ACCB, t. I, p. 182-185; AN, 1856, p. 304-306; *Académie royale de Belgique. Index [...]*, p. 60; BN, t. IV, col. 571-578 (C. Piot); B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 440; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361 et 366; R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 77-78; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 17; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 8 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DHB, p. 134; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 23; X. DUQUENNE, *Le château de Seneffe*, Bruxelles, 1978, p. 35; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 344; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VII; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 376; ID., *[...] ministres [...]*, t. I, p. 170; t. II, p. 113-114, 138, 168, 170-171, 211; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant [...] », p. 18-21; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 412; NB, t. I, col. 355-358 (J. Lefèvre); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 263; M. NICODÈME, J. LEFÈVRE, J. BOLSÉE, *op. cit.* p. 4; J.-L. PETIT, *Joseph de Crumpipen (1737-1809)*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1984; ID., «Joseph de Crumpipen (1737-1807). Les idées d'un haut fonctionnaire et magistrat des Pays-Bas autrichiens sur la justice de son temps», dans *Revue d'Histoire du droit*, t. LIV, 1986, p. 127-147; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 46, 90; ID. *Geheime*

Correspondenz [...], p. 14, 464, 640, 775 n. 852; A. VISSCHERS, «De la jurisprudence criminelle en Belgique avant 1789», dans *Revue belge*, t. II, 1835, p. 382-383; M. VREEDE, «Documents tirés des papiers du baron van der Borcht, ancien drossart de la ville et baronnie de Breda», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 2éme série, t. X, 1858, p. 101-106; *WNL*, t. VI, 1775, p. 387-388; R. ZEDINGER, « Un fonds à découvrir [...] », p. 234-238.

Biographie : CP, reg. 766, p. 241-242.
Études universitaires : UL 284, f° 94v°; Archives de la Famille Crumpipen, 1-2 (diplôme de licencié dans les deux droits).
Juge des douanes : CF 5890.
Conseil privé : nomination : CAPB 705, p. 247-249; CC 851, f° 254; CAPB 346, p. 250.
Conseil de Brabant :
- chancelier : CAPB 348, p. 197; CAPB 707, p. 14-17; CF 1008, f° 149-151; SEG 1486; Chancellerie de Brabant, 18/1-3.
- Papiers d'office : Archives de la famille d'Anethan, mf. 708, n° 149.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 707, p. 116-117; CF 1009, f° 50; CC 854, f° 109v°; SEG 1486.
Patentes relatives à ses diverses fonctions : Archives de la famille Crumpipen, 1-2.
Retraite : CC 192, f° 19r°-v°; CC 909, f° 22-23.
Exil : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 41; CAPB 940, n° 80.
Fortune apparente et emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Amnistie : Préf. de la Dyle, reg. 1021, n° 29.
Pamphlets et opuscules : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 54, 56; *Description de la cavalcade [...]*, p. 9.
Portrait : BI, n° 2371; S. TASSIER et J. VERCRUYSSE, *op. cit.*, p. 112; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming*, p. 21. Épouse : BI, n° 6955.

CUVELIER (François Gaston DE)
1. Le Roeulx, 1661.
2. Tournai, 24.06.1743.

3. Baron. Fait comte par lettres patentes du 24.06.1733.

4. Conseiller d'État de robe et trésorier général des Finances.

6. Fils d'Antoine, seigneur de Thieu, greffier, puis grand bailli du Roeulx, et de Marguerite de Rebois, qui avaient convolé au Rœulx avec dispense le 14.06.1660. Il a deux frères, Léopold Jérôme (baptisé en 1663, qui succédera à son père en qualité de bailli du Rœulx), et Eustache. F. G. Cuvelier a épousé à Mons, le 29.12.1686, Catherine Thérèse Le Brun (?-1710), fille de Charles, capitaine d'une compagnie bourgeoise, et de Marguerite Thérèse Buisseret. De ce mariage naquit une fille, Marguerite Marie, baptisée à Mons le 11.08.1687 et décédée le 04.03.1764. Elle épousa en premières noces, vers 1711, don Antoine d'Ayasassa (?-1721), colonel au régiment du prince de Ligne, dont elle eut quatre enfants, et en deuxièmes noces, vers 1729, Philippe Albert, comte d'Ursel et du Saint-Empire, duc de Milan.

7. Licencié en droit (Louvain).

8. Avocat, il fut successivement échevin (du 24.06.1686 à 1699), député du Tiers-État (1697), greffier (candidature du 10.10.1699) et simultanément pensionnaire (1699) puis premier conseiller-pensionnaire (11.02.1715) de la ville de Mons. Il exerça en outre, à partir du 10.10.1695, les fonctions d'intendant général de Ferdinand Gaston Lamoral de Croÿ, seigneur du Roeulx et grand bailli de Hainaut. Il remit son dernier compte le 07.07.1722. Cuvelier avait décliné une place de conseiller des Finances puis de conseiller d'État que lui proposaient les puissances maritimes. Il séjourne plusieurs mois à Vienne où il travaille notamment pour Eugène de Savoie. Il y sollicite instamment la place de «premier secrétaire [d'État], audiencier, trésorier et garde des chartres et

lettrages». Charles VI la lui confie par lettres patentes du 13.04.1718 (serment le 27.05.). Il reçoit 7.000 livres de gages annuels et, à titre honorifique, le rang de conseiller d'État. Immédiatement, les États de Brabant adressent une remontrance au souverain, car le nouvel audiencier n'est pas Brabançon. L'Empereur propose à Eugène de Savoie de confier à Cuvelier la première place qui serait vacante de secrétaire étranger signant en Brabant. Les États refusent et exigent, le cas échéant, un audiencier particulier pour le Brabant. Dans sa consulte du 06.05.1723, le Conseil d'État estime que les patentes dont dispose Cuvelier suffisent. Cette même année, il est chargé d'une mission en Hainaut afin d'y étudier l'introduction de la ferme des impôts. Dans une lettre du 20.01.1725 adressée à P. Mac Neny*, le prince Eugène le juge ainsi : «C'est dommage que l'audiencier laisse aussi s'entraîner dans des cabales, lui qui est homme d'esprit. Je ne sais presque plus ce que je dois croire de lui, toutes ses lettres étant rempli de plus fortes protestations». En juillet, le Conseil d'État l'avait proposé à la deuxième place, derrière G. Van der Ghoten* et avant J. C. Swarts*, pour succéder au directeur général des Finances, Thomas de Fraula*. Il était le candidat du comte de Daun. Déjà proposé cette même année aussi pour le siège de conseiller-régent au Conseil Suprême, il y est finalement promu le 05.06.1732. L'archiduchesse Marie-Élisabeth l'avait chaudement recommandé et placé devant Ch. Ph. de Patyn* et J.-B. de Decker*. En février 1733, le comte présente à l'Empereur un «Mémoire pour le redressement des affaires aux Pays-Bas». Il propose des moyens pour remédier à l'état désastreux des finances sans toucher aux privilèges des provinces et des villes et sans recours à de nouveaux impôts. Il prône aussi l'établissement d'intendants. Malgré l'interdiction du cumul des traitements, le maintien intégral de ses appointements d'audiencier lui est assuré. Dès septembre 1734, il revient aux Pays-Bas. Par patentes du 05.11. de la même année, il succède au comte M. de Fonseca* comme trésorier général des Finances (serment le 11.11.), mais il n'en garde pas moins ses fonctions d'audiencier. Après avoir demandé lui-même sa «jubilarisation», suite à d'instantes pressions il est vrai, il est investi le 18.01.1736 (serment le 26.07. suivant) du poste, nouvellement créé et dépourvu de contenu, de surintendant et directeur général des ville, banlieue et pays de Tournai et Tournaisis. La charge d'audiencier, d'ailleurs supprimée après sa mort, perd toute signification. Ses gages s'élèvent à 12.600 fl., soit la somme dont il jouissait en qualité de conseiller-régent. De par son nouvel emploi, il est dépêché, le 22.07.1738, avec le conseiller d'État L. M. van der Noot*, aux Conférences de Lille.
À la mort de son père, sa fille, comtesse de Milan, obtient le trimestre complet de gages correspondant à la date du décès et la promesse de faveurs pour son fils et son gendre.

9. Bruxelles : «Près la Steenporte» (1719); Hôtel d'Hooghstraeten (1724); rue de Rollebeke (1735).

BN, t. XXX, col. 312-314 (J. Lefèvre); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 6 et 15; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 418 n. 64; J. CUVELIER., *Le redressement des finances de la Belgique au XVIIIe siècle [...]*, p. 157-198; G. J. DE BOUSSU, op. cit.; E. DE MARNEFFE, « La Secrétairerie d'État allemande », p. 7; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; DHB, p. 135; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 229; R. GAHIDE, *op. cit.*, p. 11-15; PH. GUIGNET, *op. cit.*, p. 146-147 et 557; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 193, 197-198 et 221-224 (documents : patentes et instructions); P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 639-640; R. LABRELY, *Un haut fonctionnaire du régime autrichien, le comte de Cuvelier, 1661-1743*, s. l., 1959 (Université catholique de Louvain, mémoire de licence en Histoire); E. LAMEERE, «Essai sur l'origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas», dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. I, 1895-1896, p. 668-670; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 111-115, 118-119, 128-129; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 51; NB, t. V, col. 268-272 (J-B. Windey); E. POULLET, *op. cit.*, p. 188; ROPBA, t. VI, p. 38-39; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 442-444; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 176-177.

Biographie : CP, reg. 766, p. 182-185.
Naissance : compte tenu de la date de mariage des parents, l'année 1661 a paru plus vraisemblable que l'année 1658, retenue par Lefèvre et Windey. Les registres aux baptêmes ne sont conservés qu'à partir de 1677.

Titre de comte : CF 994, f° 8v°-11; CAPB 772, p. 12-17; CC 150, f° 34v°-36v°; Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 9-10v°.
Audiencier : CAPB 316; CC 950, f° 134v°-136; CC 46017, f° 307; CE 23, 40 (contestation des États de Brabant); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 67 (serment); SEG 913, f° 35.
Conférences de Lille (nomination et pleins pouvoirs) : CAPB 701, p. 33-36 et 36-38 (extension des pleins pouvoirs); CAPB 702, p. 60-62 (et 63-65: texte en latin); Jointe des Terres contestées, 158-161.
Conseil Suprême :
- proposition : SEG 923, f° 155-157v°.
- gages : CAPB 322, f° 56.
- retour aux Pays-Bas : CAPB 322, f° 110.
- remplacement : CAPB 322, f° 112v°.
Conseil des finances : trésorier général :
- candidature (1725) : SEG 909, f° 324 r°-v°.
- nomination : CF 995, f° 141-142v°; CAPB 322, f° 115v° et 117; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 218-219 (serment); Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes).
Lettres au prince Eugène sur les affaires des Pays-Bas (1718-1725) : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 609, n° 5200.
Mémoire sur l'état des Pays-Bas en 1733 : *ibid.*, t. VII, p. 120, n° 4731.
Correspondance avec le marquis de Rialp (1734-1736) : CAPB 77.
Surintendant et directeur général de Tournai :
- nomination : CAPB 700, p. 314-318; CAPB 615 (12.06.1736); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 225-226 (serment).
- papiers d'office du surintendant : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 59.
Jugement de Harrach : Mss divers, 2219.
Mortuaire (inventaire des papiers d'office) : CP reg. 403, f° 261-265.
Faveurs à son décès : CAPB 330, p. 136.

CUYLEN (Alexandre François)

1. Anvers, 11.01.1755.
2. Leopoldstadt (actuellement Vienne), 23.05.1802.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Pierre Grégoire (Anvers, 19.01.1720-Bruxelles, 22.09.1792), seigneur de Tereecken, échevin puis second bourgmestre d'Anvers, conseiller et avocat fiscal du Conseil souverain de Brabant, et de Cécile Alexandrine van Ryswick, veuve de Nicolas van Soom. Jumeau de Thérèse Régine, frère de Joseph Pierre, pensionnaire d'Anvers en 1788, et d'Emmanuel Pierre Louis Joseph, substitut du procureur général du Conseil de Brabant. Ce dernier était issu d'un second mariage, avec Claire Louise Felbier (Anvers, 14.05.1716-Bruxelles, 18.05.1816).

7. Immatriculé comme noble à l'Université de Louvain le 06.10.1774. Membre de l'Union des étudiants anversois inscrits à cette université. Il en devient «fiscus» en 1776 et doyen en mai 1778.

8. Par décision impériale du 25.09.1780, il succède à Hyacinthe Van Beughem en qualité d'écoutète d'Anvers et de margrave du Pays de Rijen (serment le 07.11.1780). Le 16.06.1787, «les perturbateurs du repos public aiant dévasté la maison que j'occupois à Anvers et aiant pillé tous mes effets», écrit-il le 13.01.1794 à Metternich, - ce qui est confirmé par la correspondance des diplomates français à Bruxelles -, Cuylen prend le chemin de Vienne où il rencontre Joseph II en janvier 1788. Le 30.04. de cette année, il est chargé de changer le Magistrat d'Anvers et de continuer son emploi. Il est aussi attaché au Commissariat général civil en 1789. À ce titre, il est établi à Anvers en qualité de commissaire de 2e classe pour seconder H. B. de Brady*. Il exerce ses fonctions jusqu'au 23.10.1789, «jour affreux où l'explosion du fanatisme et l'effervescence du peuple éclatèrent avec furie». Il se

réfugie alors dans la citadelle puis quitte la ville avec ses parents. Il s'expatrie à la suite du gouvernement. À la fin de 1790, il est nommé commissaire de guerre pour l'entrée des troupes autrichiennes à Anvers. Il revient dans la ville avec le militaire, le 15.12.1790, dans l'intention d'y reprendre ses fonctions. Mais «la fureur était mal éteinte». Il reçoit l'ordre de demeurer à Bruxelles, «avec la promesse récidivée de le placer honorablement et plus favorablement». En novembre 1791, il est nommé auditeur à la Chambre des comptes avec 2.100 fl. de gages. Il ne s'estime pas satisfait, tant du point de vue pécuniaire qu'honorifique, par rapport aux fonctions qu'il exerçait à Anvers. Il sollicitait un poste de conseiller-maître et il refuse la «disgrâce». Mis en demeure de choisir, il opte pour la place de margrave et d'écoutète. L'invasion française a comme corollaire de laisser ses représentations sans effet. Il gagne Maastricht où il reste jusqu'au 30.07.1793. Metternich lui signifie alors qu'il conviendrait de se désister de sa place de margrave du Pays de Rijen et de sa charge d'écoutète d'Anvers, «sous le prétexte», note Cuylen, «que je n'étois pas agréable à la Nation». En échange, il obtiendrait le titre de conseiller-maître de la Chambre des comptes avec les pleins gages d'auditeur (2.600 fl.). Cuylen accepte le marché et démissionne le 03.08.1793. Le décret nécessaire est pris trois jours plus tard. Le 13.01.1794, dans sa lettre à Metternich, Cuylen se plaint de n'avoir pas encore reçu ses patentes, malgré plusieurs démarches et en dépit de l'existence du décret ordonnant l'expédition du titre. Le retard s'explique par un problème de préséance avec le baron P. A. V. de Lederer*. Cuylen renonce à celle-ci et reçoit sa commission le 04.04.1794, avec prise d'effet au 01.08.1793 et exemption de la médianate (gages de 2.600 fl. argent courant de Brabant). En avril 1795, sa pension lui est adressée à Nuremberg. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 17.06.1796, son frère le substitut du procureur général ainsi que son épouse et leurs trois enfants, lui-même et leur mère obtiennent un passeport pour se fixer dans les environs de Linz et de Sankt-Pölten. En 1800, A. F. Cuylen s'absente durant deux mois environ de Vienne pour se rendre à Trieste et à Fiume, pour veiller à ses intérêts dans la Compagnie de ce nom.

ACCB, t. IV, p. 1101-1102 (père); R. BOUMANS, *op. cit.*, p. 169, 171 et 263; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 361; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 121; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 24; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; E. HUBERT, *[...] ministres de France [...]*, t. I, p. 215, 218; E. LALOIRE, *L'Union [...]*, p. 48: L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER, «Un Bruxellois dernier margrave d'Anvers. Albert d'Eesbeke dit van der Haeghen, 4e baron van der Haeghen», dans *Brabantica*, t. VI/1, p. 67-70; THYS, «L'hôtel, rue Kipdorp, 51», dans *Recueil des Bulletins de la Propriété publiés par le Journal «L'Escaut» d'Anvers*, t. XIII, 1881, p. 82-84. R. VOSTANIKIAN, *op. cit.*, p. 106-129 (père).

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf LD 874, reg. par. d'Anvers, n° 60, f° 94v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 491, n° 1.
Écoutète et Margrave : CAPB 352, p. 301; CAPB 492, D105/ad lit. A7/n° 3.
Chambre des comptes : conseiller-maître : CF 1013, f° 3; CF 8511; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 186-187; CF 8518; CC 192, f° 52v°; CC 864, f° 201v° (nomination); CC 909, f° 95v°; SEG 2110.
Nuremberg : CAPB 261, D 113/ ad lit. Y1/ad nm 22/A.
Résidence à Linz : CAPB 937, n° 301.
Voyage à Trieste et Fiume : CAPB 942, n° 40 et 59.
Décès : Préf. de la Dyle, reg. 1024, n° 554.

D

DAUBREE (Louis)
4. Secrétaire de la Jointe des monts-de-piété.

7. Licencié en droit.

8. Avocat, il est nommé, le 31.10.1788, actuaire du Bureau de la surintendance des monts-de-piété (gages de 800 fl.). La Jointe des monts-de-piété, rétablie par décret du 18.02.1791, constate, en sa séance du 01.03. suivant, que «l'état d'actuaire de Daubrée vient à cesser». Il reçoit la moitié de ses gages pour retraite, «en attendant que l'occasion se présente pour le placer convenablement ailleurs».

ROPBA, t. XIII, p. 223; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 122-123.

Jointe des monts-de-piété :
- actuaire du bureau de la surintendance des monts-de-piété : CF 1011, f° 123 (nomination); CGg 445, f° 16.
- fin des fonctions : JMpiété, 11, f° 19.

DECKER (Jean-Baptiste Gabriel DE)
1. Menin, 09.06.1692.
2. Bruxelles, 27.01.1734 (enterré le 30).

3. Chevalier. Seigneur de Tombrouck, Hondschote, Oostvierschare, Tendriessche et Potterie.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jean-Baptiste, nommé en 1732 conseiller-receveur général héréditaire de la Verge de Menin et confirmé comme conseiller-trésorier héréditaire de la ville du même nom (patentes de Louis XIV du 02.08.1695), et de Micheline de Surmont. Il épouse en premières noces N. Noiret, native de Lille, dont un fils, et en secondes, le 04.03.1724, Liévine Marie Thérèse van Voorspoel (décédée à Malines le 15.11.1744), fille de Norbert, chevalier, conseiller d'État sous les puissances maritimes, conseiller au Grand Conseil. Le couple eut deux filles. L'une d'elles, Micheline Marie Jacobine Ghislaine (décédée à Bruxelles le 13.07.1777), épouse le 17.09.1752 Jacques Charles De Pape (Bruxelles, 14.12.1714-11.05.1771), licencié ès lois le 19.08.1738, seigneur de Glabbeek, fils de Matthieu Joseph (décédé le 13.10.1752) et de Jeanne Catherine van Caverson (décédée le 20.04.1742).

7. Immatriculé en 1710-1711 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain, il est licencié dans les deux droits (Louvain, 1713).

8. Conseiller pensionnaire de la ville de Menin et de la châtellenie. Le 01.04.1721 (serment le 10 du même mois), il succède à H. H. d'Eesbeeck van der Haghen* comme conseiller au Grand Conseil. Le 10.04.1726 (serment le 29 suivant), il devient, en outre, l'avocat fiscal du conseil. Il succède à J. A. de Coloma*. Il est candidat à un poste d'intendant de Flandre (08.08.1726), «à cause qu'il a acquis une connoissance parfaite dudit canton». Par patentes du 09.10.1730, il est promu au Conseil privé, suite au décès d'H. de Tombeur* (serment le 14.10.; médianate de 1.400 fl. d'Allemagne, au total

1.429 avec les autres frais, plus 120 fl. argent courant de Brabant pour les frais de remise à Vienne). En 1732 et en 1733, il est proposé pour le Conseil suprême des Pays-Bas dans la capitale autrichienne. La première fois, l'archiduchesse Marie-Élisabeth l'avait classé en troisième position.

9. Bruxelles : «rue le Stormstraet» (1733).

J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 9 et 23; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 93.

Biographie : CP, reg. 766, p. 196-198; Mss divers 432, f° 300.
Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, LD 717, reg. par. de Menin, vol. 12, f° 1044 v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 277, n° 30a; UL 281, f° 269v°.
Grand Conseil :
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 109-110v°.
- avocat fiscal (nomination) : GCM 4, f° 135v°-138v°.
Candidat à une intendance : CF 266; SEG 1831, f° 122.
Conseil privé :
- nomination : CC 951, f° 38-40; CC 844, non fol.; CF 992, index 1730-1732; papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 107-112.
Candidature au Conseil suprême : SEG 923, f° 155-157v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 94.
Père : Papiers d'État et de l'Audience, 1184/3.

DELPLANCQ (Henri)

1. Bruxelles, 12.11.1734.
2. Bruxelles, 25.03.1792.

4. Conseiller des Finances, puis au Conseil du gouvernement général. Conseiller d'État de robe.

6. Fils de François, ancien maître d'hôtel du marquis de Herzelles, employé puis receveur des douanes, et de Françoise Madeleine Boussin. Le 28.07.1758, il épouse à Luxembourg (Saint-Nicolas) Angélique Welsch (née à Wasserbillig, décédée à Bruxelles, le 23.04.1816), avec qui il a huit enfants : Anne Marie Françoise, baptisée à Luxembourg le 19.06.1759; Marie Claire (bapt. dans la même ville le 26.08.1760), épouse de M. Duval*; Robert Marie Henri (né à Bruxelles le 24.01.1762 et bapt. le même jour); Louis Ferdinand Henri (bapt. à Bruxelles le 24.08.1764, parrain : Ferdinand Grégoire Paradis*), licencié dans les deux droits de Louvain le 10.02.1786, noté comme royaliste en avril 1790, admis comme avocat patrocinant à la Chambres suprême des douanes dite de Flandre (04.01.1792), puis official au Bureau de régie, réfugié à Prague où, le 15.03.1803, il se déclare étranger à la France; Marie Madeleine Joséphine (bapt. à Bruxelles le 19.03.1766, parrain D. J. de Cazier*). Marie Claire et elle obtiennent en 1773 un pain d'abbaye de 150 fl. Viennent ensuite Louis François Julien et Marie Thérèse, jumeaux bapt. à Bruxelles le 10.12.1768 (parrain Louis François Julien de Wavrans*). Elle obtient un pain d'abbaye peu après 1773. Elle devient l'épouse d'Adrien Barbier* et décède en 1823. La dernière née est Joséphine Claire Angélique (bapt. à Bruxelles, le 31.05.1771; parrain Jacques Joseph Van Uffele, baron d'Heembeeck; marraine Claire Delplancq), qui reçoit un pain d'abbaye en 1791. Marie Claire, veuve Duval, et Fernand sont portés sur la liste des émigrés le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796). Celle-ci et Angélique obtiennent, respectivement en juillet et août 1796, un passeport pour gagner Linz.

7. Il a été un moment «au pensionnat d'Ath». Dès l'âge de 16 ans, il calligraphie les rapports paternels.

8. Receveur des douanes à Vielsalm (1752). En 1753, il participe avec une délégation des États de Luxembourg aux négociations du Conseil des finances pour l'élaboration d'un nouveau tarif douanier. En 1755, il sollicite la protection de J. H. de Crumpipen* pour éviter d'être déplacé, comme le bruit court selon lui. Il craint la rumeur car, écrit-il, son père vient d'être nommé, à la Toussaint passée, contrôleur principal à Saint-Vith grâce «aux bons offices» du secrétaire d'État et de guerre. Il invoque la faiblesse de sa propre santé depuis quelques mois. de Crumpipen laisse la requête sans réponse et quelque temps après, Delplancq est muté à Wasserbillig. Devenu en 1757 contrôleur principal des douanes au département de Luxembourg, il est appelé en 1761 au Bureau de régie. Il y occupe successivement les places d'official (commission du 29.08., serment du 07.10.), de sous-directeur (29.08.1763) et, après la promotion de F. G. Paradis*, de directeur (dépêche impériale du 21.02.1765; nomination du 26.04. suivant; serment le 11.05.; médianate de 333 fl. 6 sols 8 deniers argent courant de Brabant acquittée le 13.05.; gages de 2.000 livres par an avec effet rétroactif au 21.02.). Dès le 08.08. de cette année, il obtient, à charge des *gastos secretos*, un secours de 50 pistoles. Le 24.09.1766, il reçoit encore une marque de satisfaction qui se traduit par l'octroi de 100 pistoles. Le 13.11. de la même année il décroche encore une gratification annuelle de 800 fl. argent courant de Brabant, pendant trois ans, avec effet rétroactif au 08.08.1765. De 1768 à 1777, il siège également au «Comité établi pour les affaires du commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques». En février 1768, ses appointements sont portés à 3.574 fl., y compris sa pension annuelle sur les *Gastos Secretos*. Celle-ci est portée à 150 pistoles plus une gratification extraordinaire de 300 pistoles, « le tout tant en considération de la façon distinguée avec laquelle il remplit sa partie, que pour le récompenser de l'excellent ouvrage qu'il vient de composer sur la Théorie et pratique de l'administration des Douanes ». Le 01.11.1769, il reçoit encore une gratification de 1.500 fl. all. Le 15.11. suivant, pour suppléer aux absences de F. G. Paradis, Delplancq est promu conseiller surnuméraire des Finances (serment le 02.12.1769). Il va contribuer à améliorer la situation financière des Pays-Bas en accroissant les revenus douaniers. Il est aussi amené à siéger à la Jointe des Terres contestées et à participer, notamment, aux travaux de la Jointe des monnaies. En 1770, il se recommande à nouveau près de Crumpipen. Il lui décrit le surcroît de dépenses lié à la nécessité de tenir son nouveau rang d'une part, aux frais médicaux qu'entraîne la fragilité de sa santé d'autre part. Dès cette année, suite au décès d'H. de l'Escaille*, il bénéficie, en vertu d'une dépêche royale du 17.11., des pleins gages de conseiller ordinaire (soit 5.600 fl. en 1771). Mais il perd la gratification assignée sur les *gastos secretos*. Il «est sans contredit ce qu'il y a de mieux, mais il a l'extérieur contre lui, il est d'ailleurs parfaitement honnête homme et très grand financier. [...] C'est un fort honnête homme qui a les apparences absolument contre lui, mais sans faire tort aux autres, je le crois le plus habile que nous aions dans le Conseil, après le Trésorier général», notait Charles de Lorraine en 1770. En 1776-1777, en exécution d'un décret du 04.06. de la première année adressé au Conseil des finances, il prépare presque seul une volumineuse consulte de plus de 600 pages, accompagnée d'épaisses annexes. Il y analyse les intérêts commerciaux et douaniers liés au sort des terres contestées et des enclaves. Il la complète encore par une consulte de 254 pages, ordonnée à la suite de propositions d'accord émanant de la principauté de Liège. Il est ensuite associé à la conception et au contrôle des cartes rectificatives, effectuées de juillet 1777 à décembre 1778, dans le but de vérifier et de préciser les frontières et limites portées sur la carte des Pays-Bas du général comte de Ferraris. Le 03.07.1778, il reçoit une gratification secrète de 100 pistoles pour avoir travaillé au relevé général du produit des domaines. À plusieurs moments, en 1781 et 1785, on songe à lui conférer la présidence de la Chambre des comptes. Le projet reste sans suite. Delplancq est, en effet, jugé indispensable au Conseil des finances. De 1781 à 1786, il siège au Comité de commerce maritime. Dès 1782 cependant, H. H. de Crumpipen* est chargé de faire savoir au trésorier général que Delplancq ne «puisse y influer autrement que du côté de la délibération ni qu'il puisse continuer à être le rapporteur unique ou principal de toutes les affaires qui sont du ressort

du Comité». Il a d'autres travaux à ne pas négliger. La même année, l'Empereur lui accorde, à charge des *gastos secretos*, une pension de 2.000 fl. argent courant de Brabant (moins 10%), à dater du 11.05. Par décision du 30.10.1787, elle est transférée à charge de la Recette générale des Finances avec effet rétroactif au 26.04. de l'année précédente. Le 18.09.1782, il reçoit encore, tout comme A. de Limpens*, une gratification de 100 pistoles pour avoir confectionné le Tableau général des Finances. En 1787, Il est désigné pour présider le département du commerce et des douanes au sein du Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.). En 1788, Trauttmansdorff* le décrit ainsi : «Mr del Plancq est également odieux à la nation, mais probablement à tort; car malgré les clameurs dont on l'a accablé, je ne saurais le croire malhonnête. Il est rusé, politique, habile à tourner ses opinions dans des termes de doute, au moyen desquels il se met à couvert sans dire un avis positif. Du reste il est certainement très habile pour sa partie - les douanes - et manquerait infiniment si on le perdait. Les circonstances auraient pu prêter peut-être à des recherches sur les accusations portées contre lui, mais elles sont si vagues et en partie si exorbitantes qu'on aurait peine de compromettre un galant homme, tout comme on se passerait difficilement de ses services pendant le temps qu'on employerait aux indagations à faire». H. H. de Crumpipen* le voit «tatilloneur, rusé, politique. [...] Avec un vaste génie, M. Delplancq est cependant un homme sur la sincérité duquel je ne ferois pas toujours le plus grand fond [...], mais il est vrai qu'un homme harcelé comme il l'a été, doit souvent être sur le qui-vive». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Delplancq y resterait. Lorsqu'éclate la Révolution brabançonne, il est incarcéré pendant onze semaines dans l'ancien couvent des Alexiens à Bruxelles. Libéré, il prend le chemin de Valenciennes puis de Lille. De retour lors de la restauration, en 1791, il récupère son titre de conseiller des Finances, mais n'a plus à s'occuper que des affaires de la Jointe des terres contestées. Le 09.04.1791, il est désigné ainsi que P. de Reuss* en qualité de «commissaire pour la démarcation des limites vers la Hollande». Le 22.08. suivant, il est jubilarisé et revêtu du titre de conseiller d'État (patentes du 06.09., serment le 03.10.). Delplancq fut l'auteur de plusieurs études remarquables sur le commerce et l'organisation des douanes. Sa veuve obtint une pension de 600 fl. all. Elle fut rangée dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : Petite rue des Aveugles (1770).

Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit., p. 42; BN, t. XXIX, col. 538-540 (J. Lefèvre); H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 6 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); A. DE SMET, *op. cit.*, p. 352; DHB, p. 150-151; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, II, p. 795; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 29; S. DUBOIS, *La rectification[...]* à paraître; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VII et IX; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 666; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 14; J. MEES, *op. cit.*, p. 6; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; ID., « Un organe [...] », *passim*; ID., « Une biographie [...] », p. 409-415; NB, t. I, col. 397-401 (P. LENDERS); A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; F. PIÉRART-DUPONT, «Un grand commis belge à la fin de l'Ancien Régime : Henri Delplancq (1734-1792). L'homme et l'oeuvre», dans *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, t. XVII, 1963, p. 96-125; J. PRICKEN, *Delplancq [...], passim*; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 76, 725; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 136; G. VAN GOIDSENHOVEN, *op. cit.*, p. 185-187; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, nouv. sér., t. II, 1786, p. 126 (Ferdinand Louis Henri).

Famille : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JP 24, reg. par. de Luxembourg, tables; AVB, reg. par., n° 113, f° 261v°; 114, f° 40v°, 145, 239; n° 441, f° 221v°; SEG 2107. Émigration : CAPB 937, n° 320 et 361; Préf. de la Dyle, portef. 496.
Receveur à Vielsalm : SEG, 2743, f° 18-19.
Bureau de régie :
- sous-directeur (nomination) : CF 992, index 1759-1763; CF 8567.

- directeur (nomination) : CAPB 346, p. 278-279, 309; CF 1008, f° 51v°; CC 952, f° 138v°-139v°;CC 25131, f° 3 (médianate); CAPB 347, p. 95-96 (gratification pour le «mémoire sur le commerce»); CAPB 348, p. 20b; CAPB 458, 28.07.1765 (gratification sur les *Gastos Secretos*).
Conseil des finances :
- conseiller : CAPB 707, p. 52-53; CF 1008, f° 157v°-159; CC 853, f° 287v°; CAPB 348, p. 259 (nomination surnuméraire); CAPB 349, p. 117-118; 141-142; CC 901, f° 100 (pleins gages); SEG 2748, f° 128, 131-133v° (surcroît de dépenses).
- activités et écrits : CF 956, 8567-8580.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 174.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174.
- pension : SEG 2260, f° 307; SEG 2263, f° 305.
- gratification (Théorie et pratique de l'administration des Douanes) : CAPB 465 (27.02 .1768).
- gratification (Tableau des Finances) : SEG 2260, f° 146.
- Recueil de pièces sur la législation des grains dans les provinces Belgiques autrichiennes, 1781 / CAPB 505, D107/ad lit. G2/ ad nm 14.
Comité de commerce maritime : SEG 2152.
Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 113, 166, 229-231, 350-359, 414-415, 2635-2641.
Révolution :
- père : EBU, 5, f° 9.
- fils : EBU, 5, f° 65.
Commissaire (frontières avec la Hollande) : CP, reg. 730, p. 31 (nomination).
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 185, n° 542; CAPB 709, p. 343-344; CC 191, f° 59-60; CC 908, f° 59-60; SEG 1486.
- gages : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
Gastos secretos : SEG 2249, f° 291; SEG 2250, f° 82 et 96v°; SEG 2251, f° 33 et 356; SEG 2252, f° 171; SEG 2256, f° 80.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 12; M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 398.
Décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 102v°.
Inventaire des papiers de la mortuaire (30.03.1792) : CF 2315; Jointe des terres contestées, 41.
Veuve :
- Pension : CAPB 353, p. 130.
- Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.

DES ROCHES (Jean)

1. La Haye, 1735 ou 1740 (bapt. 01.05.1740).
2. Bruxelles, 20.05.1787.

4. Assesseur au Conseil du gouvernement général, inspecteur général des écoles normales, secrétaire perpétuel de l'Académie.

6. Enfant illégitime de Louise Rottev(r)el, lingère à l'ambassade d'Espagne ou cuisinière chez l'éditeur de la Gazette de La Haye.

8. Une éducation modeste le conduit à s'essayer à divers artisanats. Un goût marqué pour la lecture lui permet cependant de développer ses connaissances. Il quitte les Provinces-Unies pour se fixer à Anvers en 1757. Il y acquiert la bourgeoisie quatre ans plus tard. Il est engagé pour instruire les petits enfants dans l'école payante de Spikkernaegel, un augustin allemand. Il reprend ensuite l'établissement à son compte. Des plaintes à propos de sa conduite l'obligent à le céder. Il donne alors des leçons privées dans un certain nombre de familles notables. Il enseigne le français et les langues classiques. Il est l'auteur de grammaires et d'un dictionnaire flamand-français. Il remporte trois fois consécutivement le premier prix de la Société littéraire de Bruxelles (1769-1771). On songe à lui, en 1772, comme bibliothécaire de la Bibliothèque de Bourgogne. Historien et linguiste, membre de l'Académie élu en la séance du 25.05.1773 (décision approuvée le lendemain par le

gouverneur général), Des Roches se signale notamment comme un partisan acharné d'une réforme de l'enseignement. Kaunitz, dans un rapport à Marie-Thérèse, le qualifie de «sujet distingué par son érudition» et possédant «un très bon style». Il explique comment l'attirer d'Anvers à Bruxelles : il «est sans biens et seroit très content au moins pour son entrée au service de S. M.» avec 1.600 ou 1.700 fl. de gages (1.000 comme second commis aux Archives qui deviennent 1300 en 1786, 400 comme secrétaire de l'Académie plus, si nécessaire, 200 ou 300 fl. supplémentaires à charge du Trésor). Des Roches est attaché au département des archives en février 1776, tout comme Gérard*, sous la direction de J.-B. de Wynants*. En avril, l'Impératrice le désigne comme secrétaire de l'Académie (1776-1787), sans que la Compagnie ait eu à se prononcer par un vote. L'année suivante, Des Roches devient actuaire de la Commission royale des études. Il s'occupe également dès ce moment de la direction de l'Imprimerie académique, qu'il conduit à la faillite. Par ailleurs, il ne se montre guère à la hauteur dans la gestion des fonds de l'Académie. Charles de Lorraine le nomme, le 16.03.1780, écolâtre de la ville de Bruxelles en remplacement du défunt prêtre Guillaume Heynsmans. Cette charge lui est confiée à titre provisoire et elle est à partager avec l'abbé N. de Beaurepaire, préfet du collège thérésien de la capitale. Le 03.09.1785, la Commission royale des études est supprimée et remplacée par le Département scolastique, où Des Roches se retrouve seul pour tout ce qui touche à l'enseignement. Les conseillers des Finances, Ange Limpens*, et privé, Gaspard Limpens*, restent compétents pour les matières de leur ressort et l'auditeur Van der Dilft* traite des questions de comptabilité. Par un ordre daté du 11.09.1786, l'Empereur l'appelle à Vienne pour lui fournir les informations nécessaires au sujet de la réforme des écoles et pour qu'il puisse s'y inspirer des méthodes en vigueur dans les principaux établissements. Il séjourne dans la capitale autrichienne du 20.09. au 20.03. de l'année suivante, en compagnie de son collaborateur et ancien élève, Engels* et de l'abbé Henn. Rentré à Bruxelles, il devient responsable du département des Écoles, avec le titre d'inspecteur général des écoles normales, aux appointements de 2.800 fl. de ce seul chef. Il est également directeur des écoles latines des Pays-Bas autrichiens. Au sein du Conseil du gouvernement général, il participe à la Commission pour les affaires ecclésiastiques, des études et de la censure (serment du 16.04.1787). Il y traite les affaires «de tous les collèges et d'autres lieux d'enseignement non royaux». En sa qualité d'assesseur, il partage cette compétence avec le conseiller J. A. Le Clerc*. Il doit aussi prendre en charge l'examen des oeuvres littéraires et des périodiques. Il meurt cependant peu de temps après son entrée en fonction.

9. Bruxelles : Montagne-aux-Herbes (1778); rue Royale (1783).

Académie royale de Belgique. Index [...], p. 225; *Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit.*, p. 33, 37; BN, t. V, col. 789-809 (J. Stecher); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 415-416; V. DE CORDT, *op. cit., passim.*; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Commission royale des Études*, p. 5 et 8; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 925; J. LEFÈVRE 4, *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire des archives du Conseil du Gouvernement général*, p. 15; P. LENDERS, *Normaalscholen [...]*, p. 73, 76-79, 90-91; R. LUICKX, *Leven en werk van Jan Des Roches (1735/40-1787)*, KU Leuven, mémoire de licence inédit, 1977; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 413; NB, t. XIII, col. 696-702 (E. Put), avec la liste des écrits; A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des Archives [...] », p. 120; M. VANHAMME, «Jean Des Roches (1740-1787)», dans *Paedagogica historica*, t. VIII, 1968, p. 507-539; ID., « Un projet d'école normale principale à Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime », dans *Le Folklore brabançon*, n° 141, 1959, p. 7-18; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 37-39 (avec bibliographie); ID., *De hoed [...]*, p. 74, 76, 84, 111, 113, 146, 165, 185, 195, 245, 261, 278, 311-312, 323, 344, 375, 379, 393-394, 396-398.

Académie (élection) : AcRB, n° 774.
Commis aux archives : Mss divers, 1089 (traitement en 1786).
Inspecteur général des écoles et écolâtre : CGg 2403, 2404, 2405; Archives ecclésiastiques, Chapitre de Sainte-Gudule, 3815.
Commission royale des études : CGg 5, f° 4v°; CGg 121, 313, 405; Commission royale des études, 63A.
Département scolastique : CC 907, f° 63-67v° et 70-74; Mss divers 2545, f° 8.
Écrits : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 37; J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VIII, p. 236, n° 5609.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 15.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 259.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1788) : BLOGIE, col. 35; VANDENHOLE, n° 420.

DESANDROUIN (Pierre Benoît DE)
1. Lodelinsart, 08.04.1743.
2. Venise, 09.08.1811.

3. Seigneur de Villers-sur-Lesse (Principauté de Liège). Il est créé vicomte par lettres patentes du 20.05.1769 accordées à son frère aîné, Jean Marie Stanislas, et à lui-même. Chambellan de S. M. depuis 1775.

4. Conseiller d'État d'épée et trésorier général des Finances.

6. Fils cadet de Jean Jacques (Lodelinsart, 25.05.1681-16.11.1761), capitaine de dragons en France et aux Pays-Bas, qui fut associé ensuite aux entreprises de son père, et de sa deuxième épouse, Jourdaine Madeleine Julie Le Tirant (décédée en 1805), fille de Louis, chevalier, comte de Villers, capitaine d'infanterie, et de Marie Jouine d'Egrigny. Le 21.09.1764, il épouse à Bruxelles Charlotte de Neny (27.09.1743-Villers-sur-Lesse, 24.10.1808), fille cadette de Patrice François*. Ils n'eurent qu'une fille, Julie (06.11.1769-21.01.1836), qui épousa Marie Ferdinand Hilarion, comte de Liedekerke-Beaufort (17.06.1762-12.10.1841).

8. Le 15.11.1768, à l'âge de vingt-cinq ans, P. B. Desandrouin est nommé grand mayeur de la ville de Namur (serment le 27.11.1768, entrée solennelle le 05.12.). Kaunitz reprend l'avis du procureur général du Conseil de Namur : « c'est un jeune homme méritant, s'énnonçant bien, discourant des affaires avec discernement et ayant un jugement mur et solide, desorte qu'il paroit propre à remplir les fonctions ». Mais il a deux concurrents, et il doit sa nomination à l'influence de son beau-père, le chef et président. Le Chancelier de Cour et d'État se promet que celui-ci « pénétré de cette grâce, redoublera de zèle pour bien remplir la commission dont il vient d'être chargé de former des mémoires sur l'histoire et les autres matières ecclésiastiques des Pais Bas, mémoires qu'on a attendu en vain depuis 9 ans du conseiller privé de Wavrans et du conseiller au Grand Conseil Brenard ». Desandrouin exerce ses fonctions jusqu'au 25.12.1789. Il en profite pour relancer le débat, engagé depuis 1761, sur la question des biens communaux du Namurois. Il en préconise un partage pur et simple. À ce titre, il est nommé commissaire pour diriger les opérations en 1770. Mais l'opposition des États fera traîner les choses et finira par faire échouer le projet sous les États Belgiques Unis (08.03.1790). En 1787, les réformes administratives le désignent en tant qu'intendant du cercle de Namur, avec le titre de conseiller au Conseil du gouvernement général (gages de 5.600 fl. argent courant de Brabant). Le 14.02.1789, il est élevé au rang de conseiller d'État d'épée (serment le 31.03. suivant). Le 30.08. de la même année, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Desandrouin en serait. La nuit du 19 au 20.11.1789, il se réfugie au Pays de Liège, dans son château de Villers-sur-Lesse. En 1790, il fait don d'un canon à la ville de Charleroi pour le service de l'armée patriotique. Dès le retour des Autrichiens, il est réintégré (serment le 31.10.1790, mise en possession le 06.12.) et il reprend ses fonctions mayorales à partir du 22.01.1791. Pour de H. H. de Crumpipen*, durant les troubles de la Révolution brabançonne, «il s'est conduit avec un zèle et un courage digne des plus grands éloges». Le 08.07.1791, il connaît la plus belle promotion de sa carrière en devenant trésorier général des Finances (patentes du 21.08.; serment le 18.09.1791; gages de 6.000 fl. argent courant de Brabant).

C'est à ce titre qu'il préside la Jointe des monnaies et celle des administrations. Son successeur en qualité de mayeur de Namur entre en charge le 26.05.1792. Desandrouin se réfugie en Hollande après la victoire française de Jemappes (05.11.1792). De retour le 23.03.1793, il reprend ses fonctions. Durant la seconde restauration, il dirige le Comité central pour les dons patriotiques. Pour porter son traitement au niveau de celui de feu le baron de Cazier*, une pension *ad personam* de 2.000 fl. argent courant de Brabant lui est accordée. Selon son désir, exprimé le 29.01.1794, elle ne doit prendre cours qu'une fois la paix venue. Le 25.03. de la même année, il est envoyé en mission à Londres. Il est désigné, le 11.06. suivant, comme membre de la Jointe d'État, destinée à remplacer la Conférence ministérielle. Lors de la défaite de Fleurus, P. B. Desandrouin est toujours en Angleterre. Le 16.03.1795, il est rappelé à Vienne et met un terme à sa carrière politique. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il informe le gouvernement de Paris de son refus de la nationalité française. Au printemps de 1811, il se rend en Italie. Tombé malade à Venise, il y meurt.

9. Bruxelles : rue de la Madeleine (1792).

AN, 1861, p. 138-139; BN, t. XLIII, col. 316-321 (C. Douxchamps-Lefèvre); S. BORMANS, «Le magistrat de Namur», p. 338-339; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 206; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 362; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 2; 2e partie, n° 1 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DGH, t. IV, p. 338-339; DHB, p. 155; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7 et 8; G. DANSAERT, *op. cit.*, p. 42-47, 84-89; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 357 et II, p. 773; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1536; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 32; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, «Un individu dans le pouvoir : Pierre-Benoît Desandrouin, grand mayeur de Namur, trésorier général des Pays-Bas autrichiens (1743-1811)», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. LX, 1980, p. 73-90; ID., *Lettres de Patrice-François de Neny.[...], passim*; ID., «Pierre-Benoît Desandrouin et la réorganisation du gouvernement des Pays-Bas après la Révolution brabançonne», dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. XCIII, 1991, p. 67-79; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; H. HASQUIN, *Une mutation, le «Pays de Charleroi» aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Bruxelles, 1971, p. 77-95; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 433; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 672-673; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 773; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 131 et 139; J. LEFÈVRE 4, p. 177 et 204; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 4, 7, 16; X. LELIÈVRE, *op. cit.*, p. 419-420; P. RECHT, *Les biens communaux du Namurois et leur partage au milieu du XVIIIe siècle*, Bruxelles, 1950, p. 132-143; ROPBA, t. XV, p. 171; H. SCHLITTER, *Geheime Corrrespondenz [...]*, p. 725; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 131; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Noblesse :
- vicomte : CAPB 777, p. 298-301.
- armoiries : CAPB 779, p. 427-429.

Grand mayeur de Namur :
- nomination : CAPB 467, 31.10.1768; CF 1008, f° 135v°; SEG 1486.
- serment : SEG 1486.

Intendant : CGg 473, dossier 92.

Conseil des finances :
- trésorier général (nomination) : CAPB 185, n° 534; CAPB 709, p. 319-320; CF 1012, f° 29; CC 863, f° 135; CC 908, f° 59-60; CGg 445, f° 20; SEG 1486.
- gages : CC 191, f° 59-60; CC 192, f° 40v°.
- Jointe des administrations : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 240; CF 1011, f° 157-158; CC 1446, f° 42-43v°; SEG 1486.

Étapes de la carrière : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 57.

Portrait : *La Belgique autrichienne [...]*, p. 260; G. DANSAERT, *op. cit.*, p. 89; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Lettres de Patrice-François de Neny [...]*, p. 4 de couverture; P. RECHT, *Les biens communaux. [...]*, en regard de la page de titre.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 5.

DESCARTES (Jean-Baptiste Louis Joseph)
1. Bruxelles, bapt. 28.02.1708.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Adrien, avocat admis en 1689 au Conseil souverain de Brabant, et de Violette Béatrice Josèphe de Rodière. D'un premier mariage conclu en 1692 avec Jeanne Maghe, Adrien avait eu plusieurs enfants baptisés à Bruxelles : Humbert Joseph Marie (11.01.1692); à nouveau Humbert Joseph Marie (26.04.1694); Jean Jacques (12.02.1697); Jean Adrien (20.06.1698); Jean Charles (07.11.1699); Adrien (14.12.1701).

7. Immatriculé en 1725-1726 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon), il est licencié dans les deux droits (Louvain, 1730).

8. Il est nommé «écoutant» à la Chambre des comptes en février 1737 (décret du gouverneur général du 24.02.; commission du 02.03.; serment le 13.03.). Le 14.08.1738, il est autorisé à «couler des comptes et faire des rapports au grand Bureau comme font les auditeurs ordinaires». Il prête serment le 03.09. (gages de 500 fl.; médianate de 133 fl. 6 sols 8 deniers payée le 25.08). Cette même année, il est sans succès candidat à un poste de secrétaire-adjoint du Conseil privé. Il est nommé auditeur ordinaire surnuméraire, le 18.01.1741 (dép. Fl. et Bt; serment le 27.02). Il occupa probablement cette charge jusqu'en novembre 1742. Le comte de Harrach est informé le 06.12. de cette année de son absence sans permission. Il serait sorti du pays sans qu'on sache où il se soit rendu. Son poste est dès lors considéré comme vacant.

9. Bruxelles : rue de Louvain (1740).

Calendrier de la Cour, 1740-1743.

Baptême : AVB, reg. par., n° 104, f° 158v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 441, n° 151; UL 282, f° 169v°.
Chambre des comptes :
- écoutant : CAPB 324, p. 77 (nomination); CF 2330; CC 184, f° 101; CC 956, f° 7r° et 8; CC 25104, f° 5.
- auditeur : CF 999, f° 22 et 21-22; CC 383, f° 110; CC 845, f° 157v°; CC 951, f° 113v°-114 (nomination surnuméraire); CC 25107; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- abandon de poste : CAPB 367 (16.03.1743).
Candidature au Conseil privé : Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
Enfants d'Adrien et de J. Maghe : AVB, reg. par., n° 101, f° 140 v°, 231; n° 102, f° 139, 230; n° 103, f° 21v°, 111.

DEUDON (Antoine Joseph)
1. Bruxelles, 09.04.1740.
2. Bruxelles, 23.12.1813.

4. Secrétaire général des monts-de-piété puis conseiller surintendant des mêmes monts.

6. Fils de Georges Joseph (Mons, 1709-Bruxelles, 02.09.1781), conseiller surintendant du mont-de-piété de Bruxelles, et de Catherine Thérèse Baudier (Bruxelles, 27.08.1715-Bruxelles, 05.03.1793), fille de Charles Augustin, chef-maieur de la mairie de Rhode-Saint-Genèse, et de Marie Anne de

Clèves, sœur de Gaspard François*. Antoine Joseph épouse, le 15.04.1776, à Bruxelles (N. D. de la Chapelle), Thérèse Josèphe de Waha (décédée le 19.06.1825), fille de Jean-Baptiste Joseph*.

8. Secrétaire général des monts-de-piété. Le 31.01.1763, il obtient une dispense d'âge pour entrer en fonction, car sa minorité pourrait être un obstacle à son admission. Il est chargé de suppléer F. É. Rousseau* au début de 1775. Informée de la mort de celui-ci, la Jointe des monts-de-piété, s'appuyant sur les décrets des 20.03.1755 et 22.02.1758, supprime la place en sa séance du 06.03.1776. Seule subsiste la charge de secrétaire et contrôleur général, occupée par Deudon, qui portera dorénavant le titre de conseiller-surintendant général des monts-de-piété. Ses gages seront de 760 fl. nets, déduction faite de 40 fl. à raison de 5% de retenue au profit du Mont. Il jouira en sus d'un montant fixe annuel de 300 fl. De même, tous les deux ans, une indemnité d'un montant analogue lui sera versée pour couvrir ses frais à l'occasion de l'inspection des différents monts du pays. Il bénéficiera en outre d'un tiers des amendes frappant les porteurs et porteuses du mont de Bruxelles surpris à contrevenir aux règlements qui les concernent. Enfin, lors de chaque nomination dans un mont, il percevra un droit variable suivant le niveau de la fonction. À dater du 24.09.1777, la somme fixe annuelle est portée de 300 à 450 fl. La réforme de 1788 attribue à Deudon le titre de conseiller surintendant (2.000 fl. de gages), chef du Bureau de surintendance (1787-1791) relevant du Conseil du gouvernement général. La Jointe suprême est rétablie par décret du 18.02. suivant. Deudon y reprend ses fonctions, mais présente rapidement sa démission pour des raisons de santé, dont notamment l'affaiblissement de la vue. L. Yernaux* le remplace à dater du 01.03.1791 à charge de lui payer sa vie durant 600 fl. Dans son acte de décès, Deudon est qualifié de rentier.

9. Bruxelles : Au Mont-de-Piété (1784); près de Sainte-Gudule (1786).

AN, 1873, p. 55-56; Ch. DE BROQUEVILLE, *op. cit.*, p. 55-56; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 239 et 264; DGH, t. II, p. 43; ROPBA, t. XIII, p. 223-224 et t. XIV, p. 9; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 125 et 129; *WNL*, t. VII, 1776, p. 286.

Secrétaire : CPA, carton 729.
Surintendant des monts-de-piété : AVB, liasse 564; JMpiété, 7, p. 145-148, 205-206.
Retraite : JMpiété, 11, f° 18.
Décès : AVB, État civil, décès, 1813, acte 3688.

DEUDON (Gaspard François Joseph)
1. Bruxelles, 01.09.1750.
2. Bruxelles, 23.10.1793.

3. Écuyer.

4. Actuaire de la Jointe des eaux.

6 Frère d'Antoine Joseph*. Son parrain est le chevalier Gaspard François Baudier*. Gaspard François Joseph épouse à Bruxelles, le 19.08.1778, Isabelle Antoinette Mostaert (décédée à Bruxelles le 19.08.1846), fille de Guillaume et de Cornélie Doré. Le couple donna le jour à sept enfants.

8. Il est souvent confondu avec son père, Georges Joseph. Gaspard Joseph a été admis en 1769 en qualité d'official surnuméraire au greffe du Conseil des finances. Il travaille d'abord sans gages puis il obtient 550 fl. Ensuite, il exerce en cumul la charge d'actuaire de la Jointe des eaux (gages de 300 fl.), à partir de 1775, tout en conservant sa place au greffe. Il est titularisé en 1780 au plus tard. Les

réformes de 1787 lui valent la responsabilité de contrôleur de la recette au Bureau des taxes et des grands et petits scels du Conseil du gouvernement général (1.400 fl.). En avril 1790, les États le considèrent comme patriote. Il sollicite d'ailleurs un emploi civil. Mais il ne passe pas à leur service et les Autrichiens estiment qu'il s'est tenu «sur la réserve pendant l'insurrection». Dès janvier 1791, il est repris aux mêmes gages qu'autrefois. Il est employé provisoirement au greffe des Finances où «il rend de fort bons services».

9. Bruxelles : Au Lombard (1775); rue d'Assaut (1780); rue de Louvain (1783); rue de l'Orangerie (1787).

AN, 1873, p. 55-57; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p.8; *Calendrier de la Cour*, 1775-...; DGH, t. II, p. 44; *WNL*, t. XII, 1778, p. 274; t. XVIII, 1781, p. 204-205.

Baptême : AVB, reg. par., n° 265, f° 193v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 451, f° 88.
Greffe du Conseil des finances : CF 2314, 2315, 8588.
Office général des taxes : CGg 4.
Révolution : EBU 5, f° 11, 28 et 31; CF 8030.
Actuaire : Jointe des eaux, 45; SEG 1829bis.
Décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 200 v°.
Décès d'Anne Marie : AVB, reg. par., n° 175, f° 41v°.

DEVIN (Nicolas)
2. Bruxelles, 19.12.1765.

4. Greffier à la Chambre des comptes de Flandre.

8. Il devient secrétaire de S.M. en vertu de patentes de juin 1730. Deux ans plus tard, il sollicite la place d'official surnuméraire à la Secrétairerie d'État et de guerre, laissée vacante par la promotion de B. Sanchez d'Aguilar*. Mais il lui est signifié qu'il doit se contenter des 600 fl. prévus pour le secrétaire du trésorier général, le comte Marc de Fonseca*. Il est nommé greffier à la Chambre des comptes unifiée le 09.11.1735 (dép. Fl.; gages de 2.000 fl.; «bon greffier»). Il obtient que la levée de la médianate soit différée jusqu'à ce qu'il entre en possession de ses premiers gages. Il acquitte la taxe le 23.02.1737. L'année suivante, il reçoit la jouissance, après la mort de sa mère, du jardin aux fleurs de la Cour, sans gages ni émoluments, à condition de le faire entretenir à ses frais dans l'état où il se trouve à présent. Le 28.04.1740, il reçoit une commission de receveur des nécessités «au tantième du vingt cinquième denier du clair de la recette», à compter du 01.01. de cette année. Il prête serment le même jour. Il accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle en 1746. En 1749, le président de Witt* le juge «non seulement bon greffier, mais aussi très capable des fonctions d'auditeur». Neuf ans plus tard, le baron de Cazier* l'apprécie ainsi : « un excellent sujet, au point que je ne balancerois point à le proposer pour conseiller et maître ». Toutefois Devin aime mieux rester dans son poste. Il meurt en fonction. Nicolas Köröskeny avait postulé, en 1761, la survivance de son office. Kaunitz l'en avait estimé incapable et il destinait le poste à J. F. X. Maria*. Il estimait toutefois que l'adjonction d'un collaborateur avec droit de succession chagrinerait le bon vieux serviteur. Il décide dès lors d'avertir Charles de Lorraine, pour que celui-ci confie la place à ce dernier dès le décès de Devin.

9. Bruxelles : «Montant la Cour» (1736); rue d'Isabelle (1740); près du Treurenberg (1750).

ROPBA, t. V, p. 78.

Secrétairerie d'État et de guerre (candidature à un poste d'official) : SEG 924, f° 63-64v°.
Chambre des comptes :
- greffier (nomination) : CF 996, f° 151; CC 844, f° 104v°; SEG 2223; CF 2284, 2329; CC 895, f° 221; CC 25103, f° 3 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- jardins aux fleurs de la Cour : CC 896, f° 130v°.
- receveur : CC 951, f° 146.
- comptes : CC 28349-28363.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 272; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (1749).
- jugement du baron de Cazier* : CAPB 440, 19.02.1758.
- désignation de Maria comme successeur : CAPB 448, 17.06.1761.
Décès : CC 922, f° 86; AVB, reg. par., n° 169, f° 198.

DEVOS (Jean-Baptiste François)

1. Bruxelles, bapt. 21.09.1711.
2. Bruxelles, 04.09.1783.

3. Créé baron par lettres patentes du 05.12.1772. Après cette date, son nom s'écrit de Vos. Croix de chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse (22.12.1761).

4. Chef du Corps des Ingénieurs de l'armée et conseiller des Finances.

6. Fils de Jude et de Claire Anne de Nys. Issu d'une famille caractérisée de fort ancienne du côté paternel et d'une famille patricienne de Bruxelles du côté maternel.

8. Il serait entré en service dès l'âge de 8 ans. Il s'engage avant ses 15 ans dans le régiment d'Artoppe, devenu celui de Gand, puis passe dans le régiment wallon du prince de Ligne et, ensuite, dans la brigade du génie des Pays-Bas que Charles VI vient de créer. Très tôt, l'occasion lui est donnée de se distinguer lors de nombreux sièges. Il participe aussi à divers travaux de fortifications, notamment à Luxembourg et à Dresde. Parvenu au grade de lieutenant-colonel en 1759, il est nommé colonel (sans les gages) le 20.04.1761. Par lettres patentes du 28.03.1768 (décision impériale du 24.02. sur proposition de Charles de Lorraine), Devos, déjà nommé chef du Corps des Ingénieurs de l'armée, succède également à P. de Laing* comme conseiller honoraire des Finances «avec rang, voix et séance». Il prête serment le 18.04.1768 et est gratifié, comme son prédécesseur, de 1.400 fl. de gages pour sa charge de conseiller. «On l'a mis dans le Conseil pour qu'il donne son avis sur ce qui concerne les réparations de batimens et fortifications et les projets qui regardent les chaussées, canaux et ouvrages de cette nature. Au reste peu instruit des affaires de finances. C'est un homme très vif et même emporté, qui croit en savoir plus qu'il n'en scait effectivement», constate Charles de Lorraine en 1770. Commandant du corps du génie, il est promu général-major le 01.05.1773. Il est enfin élevé au grade de feld-maréchal lieutenant, le 09.04.1783. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : rue des Tanneurs (1769).

BN, t. V, col. 852 (G. Guillaume); J. BREUER, « Matériaux [...] », 2e partie, p. 193-194; 3e partie, p. 275, 290, 296; G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 35; J. LEFÈVRE 1, *passim*; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; ID., « Het geniecorps [...] », p. 258.

Baptême : AVB, reg. par., n° 105, f° 38.
Titre de baron : CAPB 778, p. 111-114.

Conseil des finances :
- conseiller honoraire : CAPB 348, p. 13; CAPB 465, 20.02.1768; CAPB 706, p. 149-150e; CF 1008, f° 118; CC 853, f° 61(nomination).
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 458, f° 71.

DIERICX (Jean François Xavier)

1. Alost, 02.12.1721.
2. Gand, 17.09.1798.

3. Chevalier par lettres patentes du 16.09.1765. Seigneur de Burst, Bambrugge et Sonneghem (achat en 1767).
4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Flandre.

6. Fils de Charles Balthazar (bapt. le 23.10.1690), receveur de la ville d'Alost, trésorier de la ville d'Ath, et de Justine Maximilienne Cayman (bapt. le 30.12.1692), fille de Jean Roger et de Catherine van den Brande. Il épousa à Gand (paroisse de Saint-Martin) le 13.08.1753 Marie Jacqueline Veltganck, fille unique de Charles Norbert, avocat près le Conseil de Flandre, et de Jeanne d'Hooge. Le couple donna le jour à Marie Charlotte (née le 11.10.1754); Charles Louis Maximilien (01.01.1756), futur pensionnaire de la ville de Gand; Henriette Josèphe (13.02.1759); Angélique Marie (16.12.1765); Julie Charlotte Marie (29.05.1767); Marie Adélaïde Justine(05.09.1768).

7. Ancien «fisc» et doyen du collège des bacheliers en droit de l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 14.12.1744).

8. Avocat (17.01.1745), secrétaire de la Keure de Gand, il devient conseiller (patentes du 22.01.1753), puis avocat fiscal du Conseil de Flandre (16.06.1761). Il succède à L. de Keerle* à la présidence de ce tribunal le 05.04.1782 (gages de 7.000 fl.; serment le 13.06.1782). Il avait déjà été candidat en 1771. Ses mérites sont soulignés. Dès le 08.04.1782, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 13.06. suivant). En 1765 et en 1768, il avait refusé le siège qu'on lui proposait au Conseil privé. Il prétendait alors que la vie active, qui est celle d'un conseiller fiscal, convenait mieux à sa santé. Cette même année 1768, il participa, avec le gouvernement, aux négociations relatives aux problèmes de délimitation entre les Pays-Bas autrichiens et les terres appartenant aux États généraux des Provinces-Unies. Le 14.07.1793, suite aux réclamations des États de Flandre demandant son éloignement parce qu'il avait participé aux mesures de réforme préconisées par Joseph II, François II lui accorde sa démission. L'acte de décès le qualifie de rentier. En 1794, il est réfugié à Middelburg, en Zélande. Il regagne les Pays-Bas avant le 24.06.1795.

9. Gand, rue des Champs (1798).

BN, t. VI, col. 57-58 (O. de Kerchove de Denterghem); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 443; DGH, t. II, p. 46-47; Alph. DE VLAMINCK, *op. cit.*, t. I, p. 137-138; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535-1536; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 88quater; P. JANSSENS, « La transmission [...] », p. 24; ID., *L'évolution [...]*, p. 434; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 694; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; *WNL*, t. XX, 1782, p. 338.

Renseignements généalogiques : BR, Mss, II 449, vol. III, f° 50v°.
Études universitaires : UL 283, f° 126.
Titre de chevalier : CAPB 777, p. 115-119.
Conseil de Flandre : président (nomination) : CAPB 708, p. 303-304; CF 1010, f° 66v°-67.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 708, p. 305-306; CF 1010, f° 67v°-68; CC 859, f° 90; CAPB 352, p. 367; SEG 1486.
Activités : JAS 626, 637, 756, 779, 847, 853.
Middelburg : CAPB 1018 (liste de gages).
Décès : AGR, mf. 0789796, vol. 5, acte 257.
Bibliothèque (catalogue de la vente) : VANDENHOLE, n° 611.
Portrait : BI n° 5391; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 41; portrait présumé : P. JANSSENS, *op. cit.*, p. 25.

DIERT (Théodore Christophe Joseph)

1. La Haye, 25.04.1727.
2. Bruxelles, 15.04.1759 (enterré le 17).

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé par lettres patentes du 16.11.1754 (serment à Bruxelles le 28.06.1755).
6. Fils de Jean (né à Rotterdam le 11.12.1694, décédé à La Haye le 16.11.1747), seigneur de Melissant, Sint Elisabethspolder, Vijf Gorssen, Noordschorre et Wellestrijpen, licencié ès droits de Leiden (1716) et de Catherine van Beeck (née à Breda le 07.03.1696, mariée dans cette ville le 25.05.1717, décédée à La Haye le 20.07.1744), dame de Melissant. Il avait épousé à La Haye, le 14.05.1754, Jeanne Florence van Campen (née à La Haye le 18.07.1723, décédée à Bruxelles le 07.04.1812), dame de Kerkwerve, fille de Jean, chevalier (né à Leiden le 19.12.1677) et de Cornélie Ouderogge (mariée le 09.11.1700, décédée le 07.07.1735). Le couple avait au moins un fils, Jean Gérard, né le 07.01.1759, avocat au Conseil de Brabant, propriétaire à Bruxelles et membre du collège électoral de la préfecture de la Dyle, et une fille, Théodora Thérèse, qui épousa Antoine Jean Hyacinthe de Beughem, petit-fils d'Hyacinthe Albert*.

7. D'après une requête de son fils Jean Gérard, Théodore Christophe Diert, «dès son enfance, passa dans les Païs Bas autrichiens pour y étudier les basses classes et la philosophie». Il est immatriculé en 1746-1747 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Il est licencié dans les deux droits, diplômé de Louvain, le 25.10.1751.

8. Avocat au Conseil de Brabant (12.11.1751), il exerça les fonctions d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes. Il fut nommé à ce poste le 30.08.1755 en attente d'une place ordinaire (demi-médianate de 200 fl. versée le 09.09.). Ses gages de 1.200 fl. sont prélevés sur le restant du traitement de J. Barret*, «jubilarisé». En vertu d'une décision impériale du 23.07. de la même année, Diert doit cependant payer à ce dernier 8.000 fl. pour l'extinction de ses dettes. À cette occasion, il est relevé de toute incompatibilité qu'il pourrait y avoir avec le conseiller-maître honoraire et auditeur de la même chambre, P. A. Verseyden de Varick*. En 1758, le baron de Cazier* souligne qu'il « est fort exact à fréquenter la Chambre ».

9. Bruxelles : Haute rue (1756).

DGH, t. II, p. 49-50; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 251; Nederland's Adelsboek, t. LXXXI, 1990-1991, p. 465 et 467; *WNL*, t. X, 1777, p. 59-60.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 152, n° 248; UL 283, f° 232.
Naturalisation : CAPB 703, p. 253-255; CAPB 341, p. 216; SEG 1486.

Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 342, p. 201-202; CF 1005, f° 116-117; CC 848, f° 152; CC cartons, 1ère série, 428 (nomination surnuméraire).
- médianate : CC 25121, f° 3.
- place laissée vacante : CAPB 345, p. 47.
- jugement de Cazier : CAPB 440, 19.02.1758.

Décès : CC 922, f° 75; AVB, reg. par., n° 421, f° 159v°.
Lien de parenté avec Verseyden de Varick : CAPB 342, p. 201-202.
Requête du fils : SEG 1872.

DILFT DE BORGHVLIET (Pierre Engelbert Marie Joseph VAN DER)
1. Bruxelles, 02.07.1746.

3. Chevalier. Chambellan de S.M.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Jean Eugène Nicolas (Louvain, 14.11.1700-?, 11.02.1771), écuyer, seigneur de Ten broek, amman, échevin, premier bourgmestre, trésorier de la ville de Bruxelles, et de Rose Alexandrine de Coloma (Malines, mai 1710-Bruxelles, 27.12.1725), fille de Jean Alphonse*. Petit-fils de Maximilien Eugène, premier bourgmestre de Louvain. P. E. M. J. avait deux frères : Jean Marie Joseph (Bruxelles, 06.08.1745-Bruxelles, 14.12.1831) et Antoine François Joseph (né le 22.08.1748), chanoine de la cathédrale de Tournai.

7. Immatriculé le 20.01.1762 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.07.1766).

8. Peu après son retour de Vienne à la fin de l'année 1767, il est nommé «pratiquant» à la Chambre des comptes par dépêche royale du 14.01.1768 (lettre du gouverneur général du 28.01.; serment du 04.02.). «On lui a promis des gratifications sans en limiter le montant ni dire au bout de quel tems elles devront être reçues». Un décret du 09.01.1769 l'autorise à couler des comptes et faire des rapports au grand bureau au même titre qu'un auditeur ordinaire (serment le 16.01.). Le même jour, il reçoit 600 fl. à titre de gratification. Il perçoit une somme identique le 23.02.1770, 800 fl. l'année suivante (?.02.) et ce dernier montant encore en 1772 (06.02.). Par dépêche royale du 15.05.1773, Dilft de Borghvliet devient auditeur surnuméraire (commission du 16.06.; demi-médianate de 200 fl.; gages de 900 fl. argent courant de Brabant à la nomination; 1.300 fl. le 17.09.1774; 2.000 fl. le 21.04.1776; 2.600 fl. le 15.02.1778). Revêtu de cet emploi, il est amené à participer aux travaux de la Commission royale des études, installée le 09.03.1777, et du Comité de la Caisse de religion, où il aide le receveur G. A. de Feltz* dès mars 1783. Lors de la suppression de la première, par le décret du 03.09.1785, et son remplacement par le Département scolastique, il reste chargé de la comptabilité. Le 03.10.1785, les gouverneurs généraux le désignent également au Comité pour l'administration de la ville de Bruxelles, mis sur pied pour redresser les finances municipales. Sujet laborieux et bon bilingue, P. E. van der Dilft n'est pas repris dans la Chambre réformée de 1787, mais est promu, peu de temps après, intendant d'Anvers avec le titre de conseiller au Conseil du gouvernement général (gages de 5.600 fl.). Dans son rapport à Joseph II, daté du 27.02.1788, Trauttmansdorff* voit en lui «un homme sage, très honnête, exact et qui rendrait très bon compte d'un département de domaines ou d'administrations; il a été extrêmement maltraité à Anvers pour avoir voulu y faire tirer le canon à la première explosion d'émeute». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre

plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. van der Dilft en serait toujours. Le 21.08.1791, à la restauration du pouvoir impérial, il est nommé conseiller des Finances, mais sans entrée au Conseil (gages de 5.600 fl.). Ses activités se limitent aux fonctions de rapporteur à la Jointe des administrations. Il siège aussi au Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français situés aux Pays-Bas. Lors de la seconde restauration autrichienne, des conflits de préséance entre plusieurs membres du Conseil des finances empêchent sa promotion au service actif dans cette assemblée. Par décret du 15.04.1793, il est nommé membre du Comité provisoire de la Jointe des administrations. La même année, il est désigné en qualité de commissaire à la liquidation des dettes de 1789-1790. Il participe aussi aux travaux du Comité central pour les dons patriotiques. Metternich le juge ainsi : «C'est un bon gentilhomme apparenté à plusieurs membres des États, entendant bien l'administration des domaines, fort zélé et en général fort bien avec le public». Au retour des Français en juin 1794, il se retire de la vie publique. En février de l'année suivante, il réside à Hildesheim. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 30 fructidor de l'an X (17.09.1802), il prête le serment exigé des émigrés revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie. Il informe le préfet de la Dyle, peu avant le 30 ventôse de l'an XI (21.03.1803), qu'il s'est définitivement établi en Autriche et qu'il a vendu les biens qu'il possédait en Belgique. Le 21 floréal de la même année (11.05.1803), il est amnistié du chef d'émigration.

9. Bruxelles : Place des Wallons (1775).

AN, 1856, p. 96; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations*, p. 37; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 371; A. F. COSEMANS, J. LAVALLEYE, *op. cit.*, p. 158; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 8 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 773; M. DE CRAYENCOUR, «van der Dilft», dans *De Schakel*, t. IX, n° 1, 1955, p. 9; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 83; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Comité pour la liquidation des dettes [...]*, p. 10; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Commission royale des Études*, p. 5 et 8; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 769 et 772; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 24 et 25; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. et F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Comité de Séquestre [...]*, p. 6; *Miroir*, t. I, p. 892; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 77-78, 725; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 153; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Naissance : AVB, reg. par., n° 363, f° 51v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 314, n° 146; UL 285, p. 62; UL 679/2, f° 26.
Prétention au titre de comte : CAPB 414 (14.08.1753).
Chambre des comptes :
- fréquentation : CAPB 348, p. 3; CAPB 463 (01.11.1767); CAPB 464 (31.01.1766); CF 8518; CC 900, f° 143v° et 205-206v°; CC 956, f° non numéroté entre les f° 8 et 9; CC, cartons, 1ère série, 285 et 428.
- auditeur : CAPB 350, p. 150-152; CC 855, f° 120v°; CC 902, f° 4 v°; SEG 1871 (nomination surnuméraire); CC 25139, f° 4v° (médianate); CAPB 351, p. 184-185; CAPB 352, p. 101-102; CC 188, f° 211v°; CC 902, f° 85; CC 903, f° 15 et 157; SEG 1870 (gages).
- Département scolastique : CC 907, f° 63-67v° et 70-74.
- commission pour les finances municipales : AVB 1314, p. 256.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 6v°, 91v°; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 385; CAPB 622, D 110 XI n° 4.
Intendance : CGg 473, dossier 92; CGg 1227, dossier 55; CGg 1228.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 546; CAPB 608, p. 212; CAPB 709, p. 329-330; CC 863, f° 170v°; CF 1009, f° 145v°; CF 1012, f° 35.
- affectation à plusieurs jointes : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°.
Jugement de Metternich : CAPB 248, D110/ad Lit. Z2/ ad n° 631/B, 15.06.1793.
Comité provisoire de la Jointe des administrations : JAS 4.
Séquestre des biens du clergé français : Comité de séquestre des biens du clergé français, 46.
Refus du titre de conseiller d'État à son père : CAPB 348, p. 3.

Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 33.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 640.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...],* p.4.

DOIGE (Nicolas Ignace)
1. Originaire de Mons.
2. Bruxelles, 02.10.1716.

4. Auditeur à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Le 05.11.1690, il épouse à Bruxelles (paroisse de Saint-Jacques), avec dispense des bans, Marie Anne Lewet.

8. Le 02.09.1692, il obtient un office d'auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre. J. E. Castillon* prête le serment requis le 14.10. suivant, par procuration. La nomination de ce protégé de la seconde épouse de Charles II suscite les protestations de la Chambre des comptes : «les prétendus emplois, précédens services et capacité du suppliant ne sont nullement approchant de ceux essentiellement requis à la profession de ceux de laditte Chambre». Il «n'allègue pour tout service que d'avoir conduit quelques chevaux d'Espagne en Allemagne». En 1695, Doige exerce les fonctions d'auditeur cette fois, jusqu'à la réforme du 22.06.1701. Le 30.10.1706, il est rétabli en qualité d'auditeur extraordinaire, s'étant «vu postposé aux auditeurs Humain [Humyn*] et Sourdeau[*]». Le 16.10.1710, il a en tout cas la qualité d'auditeur ordinaire et postule le titre de conseiller-maître, sans gages ni émoluments, «avec rétention de sa charge d'auditeur».

A. VANDENBULCKE, *Les Chambres des comptes [...]*, p. 53.; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 146, n. 11; ID. *Répertoire [...]*, p. 50 et 147.

Mariage : AVB, reg. par., n° 319, f° 144v°.
Carrière : CC, cartons, 1ère série, 379/2.
Mention de son décès : CC 921, f° 288; CC 28199; AVB, reg. par., n° 159, f° 206.

DORN (Frédéric DE)
4. Auditeur à la chambre des comptes.

6. Famille originaire de Tauberbischofsheim (Bade-Wurtemberg). Frère de Jean Antoine Jacques*.

8. Il a été employé au département aulique à Vienne. En considération des services rendus par son frère, il est nommé auditeur honoraire à la Chambre des comptes, par une commission du 22.01.1767 (dépêche de S.M. du 02.09.1766; décret du gouverneur général du 22.09 avec effet au 02.09; gages de 1.400 fl., dispense d'acquitter le montant de la médianate). Dès le lendemain, l'accès à la Chambre lui est donné «pour y être emploïé aux affaires et s'évertuer». Le 01.04.1769, Charles de Lorraine ne «trouve pas encore convenable de faire placer l'auditeur de à une place surnuméraire». Il obtient cependant ce titre le 15.08.1770, assorti de la moitié des gages d'un auditeur ordinaire et d'une dispense pour sa naissance étrangère (05.09.1770). Le 12.09. de la même année, il est promu auditeur ordinaire. Sa rémunération demeure inchangée. Elle passera successivement à 1.700 fl. par dépêche royale du 15.05.1773, à 2.000 fl. le 21.04.1776 et à 2.600 fl., soit les pleins gages, le 15.02.1778. En 1776, le président de Wavrans* avait noté : « il est réellement à plaindre et ses gages ne sont pas suffisants pour lui donner à vivre ». En 1782, Dorn souffre d'une «maladie de nerfs»; il sollicite et obtient le 08.03. de cette année l'autorisation d'aller «reprendre l'air natal jusqu'à parfaite guérison».

L'année suivante, il est décrit comme un personnage ayant perdu la raison et confié à la garde de sa famille. Le fait est confirmé dans une lettre de Köröskeny* du 25.10.1785. En 1786, pour ses 19 années de service, on songe à lui accorder 900 fl. de pension, «traitement qui pourra suffire à sa sustentation et à l'entretien d'une garde, à quoi se bornent les besoins d'un malheureux pareil».

9. Bruxelles : près de l'église du Sablon (1767); Haute rue (1768); rue des Minimes (1773); rue de Sainte-Anne (1775); Montagne de la Cour (1778).

Chambre des comptes :
- auditeur honoraire :
CF 1008, f° 82v°; CC 186, f° 190v°-191; CC 852, f° 219 (nomination); SEG 1870-1871.
CAPB 347, p. 89-90; CC 901, f° 82v°-83 (nomination et gages).
CAPB 348, p. 181; CC 188, f° 211v°; CC 900, f° 54-55v°; CC 902, f° 4v° (gages).
- auditeur :
CAPB 349, p. 80; CF 1009, f° 34; CC 854, f° 78v°; CC, cartons, 1ère série, 285 (nomination surnuméraire).
CAPB 350, p. 150-152; CAPB 351, p. 184-185; CAPB 352, p. 101-102; CC 903, f° 15 et 157 (gages).
CAPB 487, D103/ ad lit. C1/n° 1.
CC 904, f° 162v° (autorisation de s'absenter).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 63v°-64; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 384v°; CAPB 622, D 110 XI n° 4 n° 4.
Aliénation mentale : CF 8511 (lettre de Köröskeny).

DORN (Jean Antoine Jacques DE)
1. ?, [1722].
2. Vienne, 27.04.1766, à l'âge de 44 ans.

3. Chevalier.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Famille originaire de Tauberbischofsheim. Frère de Frédéric*.

8. Official à la secrétairerie particulière de Harrach, il entre, le 27.05.1743, à la Secrétairerie d'État et de guerre en qualité d'official surnuméraire (gages de 750 fl.; droit de succéder à un poste ordinaire). Il «écrit très bien le latin, l'allemand et le français». Très tôt il est considéré comme un très bon élément. Toutefois, l'année suivante, on le juge encore trop jeune pour occuper le poste d'official major. de Castro lui est donc préféré, alors que Crumpipen* les plaçait à égalité. En vantant les mérites des deux prétendants, il notait que Dorn « a plus de génie, d'étude et de scavoir, qu'il est actif et promet d'être un des meilleurs officiaux majors qu'il y ait jamais eu ». Kaunitz partageait les vues de Crumpipen. Toutefois, le 10.01.1746, Dorn n'est promu que 2e official (serment le 15.01.1746; gages de 1.500 fl.), « de quoi il aura lieu d'être content, puisqu'il passe tout d'un coup d'official surnuméraire au deuxième rang dans l'office », relève le Conseil suprême. Dorn accompagne cette année le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Il reçoit, le 16.10.1748, le titre de secrétaire aux honneurs «pour suppléer au secrétaire d'État et de guerre en cas de maladie ou d'absence» (serment dix jours plus tard). Après avoir obtenu une augmentation de ses gages de 500 fl. (17.10.1750), ce qui le met du point de vue de la rémunération au même niveau que l'official major de Castro, J. A. J. de Dorn est promu, le 28.10.1750, secrétaire titulaire et official major à la dite Secrétairerie, égal à l'official major précité, toujours en fonction (serment le 17.12.1750; gages de 2.000 fl.). Il est jugé «d'une discrétion et d'une capacité très reconnue». En avril 1752, il est désigné pour assister en

qualité de secrétaire aux conférences à tenir avec les puissances maritimes, à Bruxelles. En juin, une gratification de 1.000 fl. argent courant de Brabant lui est accordée à ce titre. En novembre de la même année, Cordeys* note : «c'est un très bon sujet. J'ai eu l'occasion de le connoître plus particulièrement depuis l'ouverture des conférences en cette ville, dans lesquelles il fait fonction de secrétaire». Le 20.11. de cette année, il est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes (dép. Fl.; médianate de 600 fl. acquittée le 27.11.; gages de 2.600 fl. : «outre les 2.000 fl. dont il jouit, et continuera de jouir, par provision avec ceux de la dite secrétairerie, 600 fl. [...] qu'il recevra annuellement»). Il est dispensé, le 06.12. suivant, de solliciter des lettres de naturalisation, vu le fait qu'il est «depuis plusieurs années en service et aux gages de S.M., nommément en qualité de son secrétaire». En 1752-1753, il est convoqué à certaines jointes de cabinet. Cette dernière année, il quitte les Pays-Bas pour Vienne, où on lui attribue les fonctions de conseiller aulique et d'official d'État. Le 11.05., il obtient, à charge des *gastos secretos*, une somme de 2.500 fl. argent courant de Brabant pour se «mettre en état de se rendre incessamment à la Cour de Vienne». En avril 1757, après la suppression du Conseil suprême, il est promu référendaire au département des Pays-Bas de la Chancellerie de Cour et d'État. Il est vivement apprécié par Kaunitz. Dans un rapport du 14.09.1759, le chancelier écrit à son sujet : «Il sert depuis vingt ans, sans protection et sans liaisons dans les Pais Bas comme ici; il ne doit qu'à sa conduite et à ses talents ce qu'il est [...]». de Dorn meurt en fonction.

AC, p. 9; M. BAELDE, «Kanselier Kaunitz [...]», p. 199-200; BITTNER, t. IV, p. 258 et 269; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 80, 140; ID., *Les jointes [...]*, p. 49 ss; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 59 et 64; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 193-193.

Famille et décès : CAPB 347, p. 89-90; CF 2210; A. VON ARNETH, *Geschichte [...]*, t. VII, p. 294-295 et p. 542, n. 414.
Secrétaire de S.M. :
- nomination : CAPB 333, p. 213-218; CAPB 702, p. 413-415; SEG 1486.
- gages (secrétaire et official, 1750) : CAPB 337, p. 65-66; CAPB 398 (09.11.1750).
Secrétairerie d'État et de guerre :
- official surnuméraire (nomination) : CAPB 329, p. 162; SEG 692; CF 1000, f° 84.
- jugement de Crumpipen : CAPB 378 (lettre du 07.04.1744).
- 2e official (nomination) : CAPB 381 (03.06.1745); CF 1001, f° 46v°; SEG 693; CF 2270, 2274.
- official major (nomination) : CAPB 337, p. 107-108; CF 1001, f° 255-256; SEG 693.
- conférences de Bruxelles : SEG 1870.
- jugement sur sa personne : SEG 948, f° 23-24.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître : CF 1003, f° 26-27v°; CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 96 (nomination); CC 898, f° 46 et 49v°; SEG 1870 (dispense de lettres de naturalisation); CC 25118, f° 2v°-3 (médianate); SEG 2244, f° 101 (indemnité pour gagner Vienne).
Département des Pays-Bas :
- référendaire (nomination) : CAPB 344, p. 49.
- décès et remplacement : CF 2210.
Participation aux Conférences de Bruxelles avec les puissances maritimes : CAPB 339, p. 358-360, 431-433.
Décès et lien de parenté avec Frédéric de Dorn : CAPB 347, p. 89-90.

DU BUISSON (Charles Dominique Joseph)

2. Bruxelles, 20.01.1775.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Époux de Marie Angélique Thérèse van Paffenrode, parente du conseiller Marci à Malines. Le couple eut une fille prénommée Charlotte Barbe Marie Thérèse. Elle fut baptisée à Bruxelles le

15.10.1768. Son parrain était le prince Charles de Ligne. En 1780, l'abbé Marci* intervient, à la demande de la mère, pour que la fille bénéficie d'un pain d'abbaye à charge d'Ename. Il ajoute : «je voudrais bien que ma parente [...] put avoir le bonheur d'obtenir quelque chose de même selon que je le sollicite depuis plusieurs années».

8. Official à la Chambre des comptes depuis 1740, au département de Flandre, il y est nommé, le 11.02.1762, auditeur surnuméraire (serment le 20.02.; demi-médianate de 200 fl. acquittée le 17.01.; gages de 1.000 fl.). Il bénéficie d'une augmentation du même montant à dater du 02.09.1766. Il obtient les pleins gages par dépêche royale du 15.03.1769. Il paie à ce moment l'autre moitié de la médianate. En 1767, pour des raisons de santé, il refuse de prendre la direction du Comité pour le dénombrement du Luxembourg, installé dans la ville du même nom et supprimé à Pâques 1768. Sa veuve obtient, par décision impériale du 19.04.1776, une pension de 300 fl. argent courant de Brabant. Le Président de Wavrans* avait mis en évidence « les services importans » du défunt, « surtout relativement au dégagement desDomaines engagés à la ville de Mons et à la régularité de leur administration ». La bénéficiaire aussi sollicite un pain d'abbaye en faveur de sa fille, car « son époux ne lui a rien laissé pour vivre ». La requête est annotée comme suit : « son mari étoit un excellent serviteur qui n'avoit que son emploi pour vivre et il semble que sa fille pourroit mériter attention dans les occasions ». La veuve Du Buisson est rangée dans la quatorzième classe sur seize (prêt de 1.100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : rue Notre-Dame aux Neiges (1763); près de Sainte-Gudule (1770).

A. BOUSSE, *Inventaire [...] dénombrement du Luxembourg*, p. 11.

Famille : SEG 2276 (1); SEG 2279, 2755, f° 100 (pain d'abbaye); CF 2480; AVB, reg. par., n° 114, f° 139 v°.
Chambre des comptes :
- official : CAPB 346, p. 75-78.
- auditeur :
CC 850, f° 279v°; CC900, f° 54-55v°; CC 956, f° 4v°; CAPB 346, p. 75-78; CF 992, index 1759-1763 (nomination surnuméraire); SEG 1869.
CC 25128, f° 1 et CC 25135, f° 2 (médianate).
CAPB 348, p. 181; CC 186, f° 190v°-191; CC 900, f° 219v° (gages).
Décès : CC 922, f° 127; AVB, reg. par., n° 171, f° 84v°.
Veuve :
- pension : CAPB 351, p. 184; CAPB 487, D103/ad lit. C1, n° 1.
- emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Fille (pain d'abbaye) : CAPB 1020.

DU CAYER (Ferdinand Joseph Antoine Ambroise François Xavier Jean Népomucène)
1. Bruxelles, 11.08.1728.
2. Bruxelles, 25.10.1762 (enterrement).

4. Greffier à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils unique de François Ambroise* et d'Anne Catherine Clavijo. Le 02.05.1761, il épouse à Bruxelles, avec dispense de deux bans, Jeanne Françoise van Gastel, fille de Pierre, conseiller de Brabant, et d'Isabelle Thérèse de Servais.
7. Immatriculé en 1745-1746 comme «majorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 14.07.1750).

8. Il est autorisé en février 1757 à fréquenter le greffe de la Chambre des comptes pour s'y appliquer (serment du 09.02.) sous les ordres de son père. Celui-ci avait vainement tenté en 1754 et cette dernière année encore de faire attribuer son emploi à son fils unique. Une partie du Conseil suprême, dont son président, suivi par l'Impératrice, avait fait observer que « pareilles adjonctions sont presque équivalentes à des survivances, que tant de bonnes raisons ont engagé V.M. d'écarter généralement ». Il ne convenait pas de rendre « de bons emplois » héréditaires. Le baron de Cazier* formule un jugement favorable à son égard en 1758 : « le jeune homme ne manque pas de mérite, je le fais travailler et j'ai lieu d'en être content; s'il continue à s'évertuer, il conviendra peut être mieux avec le tems d'en faire un auditeur qu'un greffier ». Du Cayer est cependant nommé dans cette dernière charge, le 16.02.1761, dans la même institution, en remplacement de son défunt père (requête du 13.02., jour du décès de son père; serment le 25.02.; médianate de 400 fl. acquittée le 18.02.). Le 04.03, il reçoit la commission et prête le serment de receveur des nécessités. Il fut également actuaire à la Jointe des monnaies, où il remplaça R. M. Van Langendonck*. J. de Witt* allait le remplace à son tour.

ACCB, t. IV, p. 1056; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 249; *WNL*, t. XIII, 1779, p. 92.

Baptême : AVB, reg. par., n° 360, f° 288.
Mariage : *ibid.*, n° 146, f° 188.
Études universitaires : *Matricule,* t. VIII, p. 133, n° 27; UL 283, f° 203v°.
Tentatives du père pour assurer son emploi au fils : CAPB 344, p. 171; CAPB 440, 19.02.1758.
Chambre des comptes :
- fréquentation : CC 186, f° 175; CC 383, f° 140v°; SEG 1869.
- refus d'accorder une adjonction : CAPB418 (30.07.1754).
- jugement du baron de Cazier : CAPB 440, 19 .02.1758.
- requête lors du décès du père : SEG 2101.
- greffier : CF 992, index 1759-1763; CC 383, f° 148r°-v°; CC 25127, f° 2 (médianate).
- comptes : CC 28288-28289.
- contestation brabançonne sur cette nomination : CAPB 346, p. 23, 49 et 55.

Décès : AVB, reg. par., n° 422, f° 38v°.

DU CAYER (François Ambroise)
1. Bruxelles, 09.12.1687.
2. Bruxelles, 13.02.1761.

4. Greffier à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils de Matthieu François du Cayer Campen et de Marie Ambrosine Paillard. Il épouse à Bruxelles, le 27.11.1720, Anne Catherine Clavijo. Le couple a un fils unique, Ferdinand*.

8. Il serait entré en service vers 1722. Le 01.05.1734, il obtient des lettres patentes de 4e official à la Secrétairerie d'État et de guerre. En 1736, ses gages sont de 1.125 fl. Il semble devoir sa carrière à J. H. de Crumpipen*. Dans une lettre du 30.11.1739, qui n'est pas désintéressée, il écrit à celui-ci : «vous me tendîtes une main favorable, la mauvaise fortune cessa de m'opprimer [vers 1730 ?]». En 1738, il avait été candidat malheureux à un poste de secrétaire-adjoint du Conseil privé. Le 13.08. de la même année, il arrive à Lille pour seconder les commissaires impériaux aux Conférences tenues en cette ville. Il y reste au moins jusqu'au 19.12.1739. Au tout début de son séjour, Crumpipen a dû lui conseiller de postuler l'emploi de greffier à la Chambre des comptes, laissé vacant par B. D. Sanchez d'Aguilar*. Cette charge, écrit du Cayer «est si fort de mon goût que la seule espérance, quoy

qu'incertaine de l'obtenir, me fait tressaillir de joye». Il devra cependant attendre le 14.12.1739 pour obtenir cette promotion (dép. Bt.; 2.000 fl. l'an; médianate de 400 fl. versée le 24.12. suivant). Il prête serment le 31.12. Il fait de même le 30.04. suivant en qualité de receveur des nécessités de la Chambre. La correspondance échangée avec Crumpipen en 1738-1739 permet de suivre l'évolution de l'affaire. À peine averti par le Secrétaire d'État et de guerre, il écrit à Harrach probablement et à Mac Neny* pour présenter requête afin d'obtenir l'emploi, «de sorte que l'affaire est entammée». Le premier lui conseille de postuler auprès du Conseil des finances en se recommandant de lui, de Mac Neny et de J. H. de Crumpipen. Le fils Neny [Patrice François*] lui répond également de manière favorable, mais remarque «que Mr son père observoit qu'il falloit scavoir travailler en flamand». Du Cayer concède : «Quant à la langue flamande, je veux bien avouer, quoy que je la comprenne entièrement, que je ne pourrois pas faire aussi aisément en flamand les ouvrages que je ferois en français». Mais, dit-il, l'essentiel du travail au greffe se fait en cette langue. En février 1739, la question n'est toujours pas réglée. La maladie du président de la Chambre, J. de Witt*, explique en partie le retard. En septembre, du Cayer éprouve le besoin de justifier à nouveau ses connaissances linguistiques. B. D. Sanchez d'Aguilar lui a dit qu'il en savait assez pour se «tirer d'affaire comme il appartient». Il envoie en même temps un spécimen de lettre en flamand qu'il dit avoir rédigée lui-même. En octobre, il croit savoir qu'il a un concurrent qui aurait la protection du comte de Harrach. Enfin, comme on l'a vu, il est nommé en décembre. En 1746, du Cayer accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Trois ans plus tard, le président de Witt le juge «fort bon pour la place qu'il occupe, mais comme son âge commence à l'appesentir, il semble devoir y être borné». Cette même année 1749, il est chargé d'assurer le secrétariat de la Jointe des monnaies. En août 1754, il demande l'adjonction de sa charge pour son fils unique, Ferdinand*, mais l'Impératrice l'éconduit. Elle recommande à Charles de Lorraine de nommer celui-ci, de préférence, à une place d'official surnuméraire au greffe du Conseil des finances, à celui de la Chambre des comptes ou encore à la Secrétairerie d'État et de guerre. À partir de 1757, Ferdinand travaille cependant aux côtés de son père. L'année suivante, le baron de Cazier* note que ce dernier « est un fort honnête homme. Il commence à s'appesantir un peu mais il remplit encore toute l'étendue de ses fonctions ».

9. Bruxelles : Près des Minimes (1741).

Les institutions du gouvernement central [...], t. II, p. 702.

Baptême : AVB, reg. par., n° 100, f° 57.
Mariage : AVB, reg. par., n° 320, f° 126 v°.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- 4e official : SEG 692; CC 1340, f° 42v°-43 (gages).
- correspondance avec Crumpipen : SEG 2737, f° 19-20; 24-25; 29-30; 31; 32-33; 34-35v°; 36-37; 38; 39; 42-43; 48-49; 50; 51-58; 59-60; 61-63; 64-69; 118-119; 120-122; 139-140; 142-145; 148; 158-159; 180-181; 183-184; 221-222; 223; 231-233; 235-236; 251-254; 256-257; 261; 262.

Chambre des comptes :
- nomination : CC 383, f° 106v° et 107v°; CC 25105 (médianate); CF 2270, 2332; SEG 2223 (14.12.1739).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 272; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (1749); SEG 1870.
- demande d'adjonction de son emploi pour son fils : CAPB 341, p. 309; CAPB 344, p. 3.
- jugement du baron de Cazier : CAPB 440, 19.02.1758.
- comptes : CC 28279-28287.

Candidature au secrétariat du Conseil privé : Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
Décès : CC 922, f° 75v°; AVB, reg. par., n° 422, f° 15.
Requête du fils en 1761 : SEG 2101.

DU CHESNE (Onuphre Joseph Ghislain)
1. Nivelles, bapt. 18.04.1735.
2. ?, après le 08.06.1802.

4. Conseiller de Brabant, puis au Grand Conseil. Conseiller des Finances.

6. Fils de Jean François, greffier de la ville de Nivelles, et d'Amélie Joseph *aliter* Émilie Herman. Le 21.04.1767, il épouse Marie Adrienne Joseph Ghislaine de Monnoyer (Nivelles, bapt. 14.01.1740), fille d'Albert Louis Emmanuel Ghislain*. De cette union, naquirent : Anne Albertine Ghislaine (bapt. 22.05.1769); François Sébastien Jean Ghislain (né en 1771); Marie Thérèse Eugénie Ghislaine (née en 1774), épouse de Jean Joseph Huys, seigneur de Bois-Saint-Jean; Thomas François Anne Ghislain (né en 1777); Bernard Albert Onuphre Ghislain (né en 1779).

7. Immatriculé en 1755-1756 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 29.01.1760).

8. Avocat au Conseil de Brabant (16.06.1760), il devient juge du Consistoire de la Trompe en 1768. En 1776, il avait été proposé à deux reprises en qualité de conseiller au Conseil de Brabant. Il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes par dépêche royale du 15.02.1778, avec les pleins gages de 2.600 fl. M. J. de Mullendorff* le charge de la direction du nouveau bureau de comptabilité. En août 1780, il est commis avec H. J. Ransonnet* à l'audition des comptes relatifs à la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine. Deux ans plus tard, il est proposé pour le Conseil des finances. de Locher*, en 1786, l'estime «bon jurisconsulte, actif, laborieux, et plein de zèle», s'acquittant de son travail avec beaucoup d'intelligence. Il est très au fait des droits et coutumes du Brabant. Il possède le flamand et le français. D'abord pressenti comme auditeur de la future Chambre des comptes réformée, c'est finalement une place de secrétaire de 2e classe au Conseil du gouvernement général qui lui est attribuée en 1787 (bureau du conseiller Delplancq*, serment le 03.04.). Toutefois, le 14.02.1788, il est promu conseiller de Brabant (serment le 25.02. suivant). Il avait été proposé par deux fois auparavant. Il est attaché à la troisième chambre créée par Joseph II. À la suppression de ce Conseil, il est intégré au Grand Conseil (19.06.1789; serment le lendemain). Le 03.08. suivant, il est nommé juge à la Chambre suprême des douanes (département de Bruxelles; serment le 08.10. suivant). Discrédité aux yeux des «patriotes», il doit attendre le rétablissement du pouvoir impérial pour reparaître sur la scène politique. Le 21.08.1791, il est nommé conseiller des Finances (gages de 5.600 fl., patentes du 18.09.), fonction qu'il occupe également durant la seconde restauration (régie des moyens courants du pays rétrocédé; domaines de Limbourg, Luxembourg et Namur; liste civile; dîme royale, taxes d'office et médianates, etc.). En 1792, son nom avait été évoqué comme membre possible de la toute nouvelle Jointe aulique, à Vienne. Après la défaite de Fleurus, il suit les gouverneurs généraux dans leur fuite. Il réside successivement à Ruremonde et Düsseldorf. Le 20.08.1794, il est du Comité des Finances qui eut ordre de gagner Aix-la-Chapelle, puis de nouveau à Düsseldorf et enfin à Dillenburg, où il est mis fin à son activité le 31.12. Il se rend alors avec Mendos* à Würzburg pour s'occuper des archives. En son absence, il est rangé dans la douzième classe sur seize (prêt de 900 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. En juin 1801, il est à Cologne, puis Aix-la-Chapelle, sur le chemin du retour au pays, avec l'accord des autorités préfectorales. En janvier suivant, il est recommandé pour une radiation définitive de la liste des émigrés. Le 19 prairial de l'an X (08.06.1802), il prête le serment exigé des «individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie».

9. Bruxelles : Près de la Chancellerie (1780); Montagne du Parc (1782).

ACCB, t. IV, p. 1155-1157; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364 et 369; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 37 et 64; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 373; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 43; R. GOFFIN, «Généalogies nivelloises» dans ASANiv, t; XVI, p. 153; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 514; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p.4 et 7; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 273; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 551 et 556; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 184; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 260; *WNL*, t. VII, 1776, p. 206; t. XI, 1778, p. 188; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 233, n° 20; UL 284, f° 150 v°; UL 679/2, f° 4v°.
Grand Conseil : nomination : GCM 5, f° 106-107v°; CC 1446, f° 109.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 352, p. 101-102; CC 857, f° 154v° (nomination); CC 903, f° 157 (nomination et pleins gages); SEG 1873 (activités).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 101; CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 385v°-387; CAPB 622, D 110 XI n° 4.
Conseil du gouvernement général : secrétaire : CGg 3; CGg 5, f° 2; CGg 1227, dossier 58.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 6v°.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 633; CAPB 709, p. 331-332; CF 1012, f° 36v°; CC 863, f° 168; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
- activités : CF 975-979.
Fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 54.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Inventaire de la maison de l'«absent», Montagne du Parc : Adm. d'arr. du Brabant, 300-301.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, reg. 1022, n° 81; *ibid.*, portefeuille 1749..

DU RIEUX (François)
1. Mons, 21.09.1725.
2. Luxembourg, 08.02.1795, enterré le 10.

3. Seigneur de Roodt-sur-Syre (Grand-Duché de Luxembourg).

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Luxembourg.

6. Issu d'une famille de militaires. Fils de Joseph Jodoc (Judocus du nom de son parrain) du Rieux (baptisé à Gand, paroisse de Saint-Michel, le 30.10.1686), lieutenant-colonel au régiment de Ligne Dragons, sergent-major de la ville de Charleroi, et de Catherine Thérèse Keller, fille de Frédéric et de Marie Gabrielle de Reincourt. Catherine Thérèse était la sœur de Jean Pierre Keller, médecin de la garnison de Luxembourg. Joseph du Rieux et elle s'unirent en cette dernière ville le 03.11.1717. François du Rieux demeura célibataire. Son frère, Charles Ferdinand, capitaine au service de l'Autriche, dans le régiment des Dragons de Latour, retraité en 1759, obtint des lettres de noblesse en 1790.

7. Immatriculé entre le 30.08.1743 et le 28.02.1744 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 17.01.1746).

8. Avocat près le Conseil de Luxembourg (07.03.1746), il devient échevin (13.06.1751-1756) et justicier (1754) de la capitale du duché, puis conseiller surnuméraire de longue robe près le même Conseil (patentes du 02.04.1756). Il fut chargé d'instruire la question de la sécularisation de l'abbaye

de Saint-Maximin près de Trèves. Le 17.04.1787, il devient président de la première instance du Conseil d'appel à Luxembourg. Garde des chartes à titre provisoire (22.05.1788), il est placé à la tête du Conseil provincial de Luxembourg par lettres patentes du 04.12.1788 (serment le 25.12.1788) et obtient à ce titre la noblesse personnelle. Avaient joué en sa faveur, à Vienne, «joint à 31 ans de service, un caractère tranquile et prudent, beaucoup de fermeté, un esprit conciliant et un zèle éprouvé, qui d'ailleurs est bien estimé dans le Luxembourg où sa nomination seroit agréable». Durant la Révolution brabançonne, il obtient la présidence de la Commission royale de Luxembourg (décret du 11.03.1790). Dans une lettre à Torfs, le 28.02.1791, Cornet de Grez* écrit qu'il y a dans cette ville «deux honnêtes gens : le président du Conseil du Rieux et le conseiller La Fontaine [*]». Sous la première restauration, il est informé, le 12.08.1791 (patentes du 22.08.), de sa nomination au rang de conseiller d'État, ce qui lui assure la noblesse à titre héréditaire. Son âge et sa santé ne lui permettant plus de se rendre personnellement à Bruxelles pour sa prestation de serment, une procuration à cet effet, datée du 07.11. suivant, est donnée à J. E. Maleck de Werthenfels*, greffier des Finances. L'ordonnance émanée de Wesel, le 20.12.1792, le place à la tête de la Commission érigée à Luxembourg pour l'administration des finances de l'Empereur dans cette province. Celle-ci est dissoute le 06.05.1793. Pariset* en est l'actuaire. Cette dernière année, le nom de du Rieux est évoqué pour la Conférence ministérielle. À la fin de cette année, il renonce au bénéfice de ses deux pensions (2.800 fl.) pour la durée de la guerre.
du Rieux était à la tête d'une importante fortune foncière. Il teste le 10.06.1794 puis le 27.11 suivant. L'acte de décès le qualifie de conseiller intime.
9. Luxembourg : rue de Louvigny (1794).

Biographie nationale du Pays de Luxembourg [...], fasc. IX, Luxembourg, 1958, p. 11 (notice de A. Sprunck sur G.A.F. de Feltz); J. DE SMET, *op. cit.*, p.196; V. HAAG, *op. cit.*, p. 80; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, p. 46, 111, 119, 157 n. 24, 430; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 731; A. LOGELIN-SIMON, «La vie de François du Rieux, dernier président du Conseil souverain de Luxembourg», dans *Korspronk. Bulletin des Amis de l'Histoire, Differdange*, n° 10, 1986, p. 5-60; J. LEFÈVRE 1, p. 379, 385 et 408; J. LEFÈVRE 2, p. 23, 123 et 124; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 5; ROPBA, t. XIV, p. 276; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 311; A. RUPPRECHT, *op. cit.*, p. 182-183; P. SPANG, *op. cit.*, p.247 et 445; P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 216; L. ZETTINGER, *op. cit.*, p. 198.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 109, n° 16; UL 283, f° 138v°.
Conseil de Luxembourg :
- président (nomination) : CAPB 580, H/ad lit. 1133/B; CAPB 709, p. 225-226; CC 1445, f° 183-185v°; CGg 445, f° 17v°.
Conseiller d'État : CAPB 185, n° 648; CAPB 709, p. 346; CC 191, f° 59-60; CC 908, f° 59-60; CF 1012, f° 47-48; SEG 1486.
Décès : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JP 23, reg. par. de Luxembourg, vol. 20, p. 409-410.
Portrait : A. LOGELIN-SIMON, *op. cit.* ci-dessus, p. 7.

DU RIEUX (Philippe François)
1. Ath, bapt. 02.01.1753.
2. Vienne, 1808.

3. Franc-Maçon, membre de la Loge La Parfaite Union à Mons (tableau de 1783).

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jacques et de Marie Bataille.

7. Immatriculé le 10.01.1771 comme «minorennis» à la «pédagogie» du Faucon, classé trente troisième sur cent trente-sept de sa promotion. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1775).

8. Avocat et député des États de Hainaut. Les États Belgiques Unis le désignent, en octobre 1790, comme commissaire pour la Chambre des comptes. En mars 1792, il devient membre de la Jointe aulique. Il est nommé, en outre, par lettre du Chancelier de Cour et d'État du 31.05., conseiller-maître à la Chambre des comptes, ceci pour lui procurer un titre attaché au gouvernement des Pays-Bas. Ses gages sont dès lors à la charge de la Recette générale de ceux-ci. Il bénéficie en outre de 1.800 fl. all. pour le séjour de Vienne. Au début de la seconde restauration, il conserve sa charge à la Jointe aulique, qui sera dissoute le 01.03.1793. Le 24.03. suivant, il est promu au Conseil privé (gages de 5.600 fl.), mais semble ne pas rentrer immédiatement de Vienne. En octobre 1793, dans son plan de réorganisation, F. A. de Kulberg* aurait à nouveau cité son nom pour les fonctions de conseiller-maître à la Chambre des comptes. En avril 1794, du Rieux est désigné en qualité de membre du Comité chargé de l'examen préliminaire des suppliques. Lors de l'invasion des troupes françaises, il gagne Luxembourg puis la capitale autrichienne. Il est admis à la pension en janvier 1796.

De centrale overheidsinstellingen [...], t. I, p. 140; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 542; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 398; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 152-153, 156, 169, 175, 182, 426; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE, *La fin du régime [...]*, p. 13; WStLB, Portheim-Katalog; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 211.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 435, n° 76; UL 285, p. 426.
Chambre des comptes :
- nomination (conseiller-maître) : CF 2210; CC 191, f° 161v°-163.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 13.
Jointe aulique : CAPB 1014.
Conseil privé : nomination : CAPB 709, p. 419-420.
Comité des suppliques : CPA, carton 58A.

DU RŒUX (Athanase)
4. Auditeur à la Chambre des comptes.

8. «Lieutenant-maire» de la ville de Chimay, il est à ce titre député aux États de Hainaut depuis 1778. Il est sans doute apparenté à l'échevin du même nom, en fonction dans la petite cité de 1780 à 1784. En 1787, il est nommé commissaire du district de Chimay dans l'intendance de Mons (serment le.13.04.). Pour accepter cette fonction, il abandonne une société de commerce dans laquelle il était intéressé. Lors de la suppression de la nouvelle organisation administrative, il est victime des vexations de ses compatriotes. Il doit abandonner sa maison dévastée et se retirer à Mons. À titre de dédommagement, il sollicite et obtient une place de secrétaire au Conseil de Hainaut. Il reçoit la préférence par rapport à d'autres candidats qui avaient cependant offert une «finance». De l'aveu du gouvernement, sa «fortune ne permet pas de faire une offre d'argent». Lors de la Révolution Belgique, il s'exile à Maubeuge et confie ses meubles et effets à des Français. Mais ses biens sont totalement perdus et pillés lorsque ceux-ci sont amenés eux-mêmes à émigrer. du Rœux se flatte d'avoir sauvé le trésor de S.M. et les archives du commissaire Ransonnet*. En novembre 1790, il est à Luxembourg. Il produit l'année suivante une attestation du maréchal baron de Bender à propos de son bon esprit et des services qu'il a rendus en Hainaut. Il a notamment fourni des recrues. L'officier le recommande pour le greffe de la Chambre des comptes. Pour le dédommager de la perte de sa place de secrétaire, il est nommé auditeur ordinaire dans cette instance (14.07.1791; gages de 2.100 fl.). En 1793-1794, de Kulberg* propose de le promouvoir troisième en rang, sans augmentation de gages. Du Rœux quitte Bruxelles avec le gouvernement le 27.06.1794, séjourne un mois à Ruremonde puis gagne Kaiserswerth et, finalement, pour des raisons d'économie, Bochum. Il s'y

trouve encore à la fin de janvier 1795. Le 19 vendémiaire de l'an V (10.10.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Par une déclaration faite à Prague, le 15.03.1807, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare étranger à la France et ne posséder aucun bien dans le département de la Dyle.

9. À Saint-Josse-ten-Noode (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 373; L. DARDENNE, *Histoire de la ville et de la terre de Chimay*, Chimay, 1969, p. 233 (échevin); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 38; F. DUMONT, *La contre-révolution brabançonne dans la presqu'île de Chimay, 1789-1791*, Gembloux, 1947, p. 39, 143; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 133 et 150.

Secrétaire du Conseil de Hainaut : CAPB 204, D 110 : ad lit. C3/ad n° 1.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CC 863, f° 267v°.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 46.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 53.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 29; Préf. de la Dyle, portef. 496.

DUFOUR (Nicolas)
1. Sitten (canton du Valais), 16.08.1746.
2. Mikulov [Nikolsburg] (Moravie), 15.03.1809.

3. Chevalier Du Four avec le titre «von Vionna» (1781). Franc-Maçon, membre de la Loge «Zur gekrönten Hoffnung». Vénérable.
4. Conseiller du Conseil du gouvernement général.

7. Docteur en théologie.

8. Ordonné prêtre à Vienne, le 08.09.1769, il est chanoine des églises collégiales de Sitten et de Königgrätz et précepteur au service de la Maison Dietrichstein, chanoine, mitré de l'église collégiale puis prévôt (8.03.1781-1790) de Nikolsburg (Mikulov actuellement) en Moravie, curé en 1784. Dès 1786, il est envoyé à Bruxelles pour y mettre en application la nouvelle législation ecclésiastique. À cette occasion, il fait état de ses dettes, il a dû emprunter six mille fl. pour l'investiture comme prévôt, pour les lettres de noblesse, l'incolat, son installation et l'établissement du système de l'abolition des corvées dans sa terre d'Irritz. Il se plaint d'être sans ressources et de la cherté de la vie à Bruxelles. Les 4.000 all. d'appointements sont insuffisants, il demande à garder la pleine jouissance des revenus de la prévôté pour payer ses créanciers. Il sollicite la dispense des frais de chancellerie et le bénéfice d'une indemnité pour le coût du voyage et l'installation. À ce titre, la caisse du Département aulique des Pays-Bas lui avance 1.400 fl. Sa nomination est datée du 11.03.1786 et il arrive à Bruxelles à la fin de septembre ou au début d'octobre de la même année. En 1787, il devient automatiquement membre du Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.), où il est tout particulièrement affecté comme rapporteur à la Commission des affaires ecclésiastiques, aux côtés de J. A. Le Clerc*, qui la présidait, et de G. A. F. de Feltz*. Il y est chargé du traitement des questions de droit civil et de droit criminel ecclésiastiques, de la collation des bénéfices, du remaniement du service paroissial, de la législation sur les voeux, des pèlerinages et des processions, de la surveillance des séminaires, des maisons religieuses, de l'usage du droit d'asile. Dufour était aussi préposé à l'examen des livres de religion et de morale. Kaunitz le tenait pour un érudit, très versé en droit canon, possédant à la

perfection le français et l'italien. Cette même année, la fermentation liée à la question du Séminaire général l'amène à s'éloigner de Bruxelles. Il se rend à Spa pour prendre les eaux. Le 19.06.1787, H. H. de Crumpipen* lui écrit au nom du plénipotentiaire : «Nous avons trouvé tous deux que les circonstances présentes étoient toujours de nature à exiger que vous prolongiez votre absence». Fin août, il est invité à regagner Bruxelles, où il arrive au début du mois suivant. «Vous ne devez rien craindre pour votre sécurité», lui écrit le comte de Murray. Dufour est de retour au début de septembre. En 1788, Trauttmansdorff* lui accorde «beaucoup d'esprit, beaucoup de connaissances et presque trop de zèle; il est malheureux que tout cela ne lui serve pas pour vaincre les préjugés que le public a contre lui, et qu'on doive se dire qu'avec tant de qualités il est un de ceux qui seront toujours un obstacle au succès de tous les arrangements en matière ecclésiastique». H. H. de Crumpipen ajoute : «Il est malheureux, mais jamais il ne prendra dans ce pays-ci. [...] Je n'hésite même pas de dire que nous eussions peut être les Évêques à nous si la commission [ecclésiastique] étoit autrement composée». Le 01.02.1789, sur le conseil de Le Clerc, Dufour sollicite la permission, écrit-il, «de m'éloigner pendant quelques tems des affaires, d'aller ailleurs passer quelques mois de vacances afin de recouvrer des forces pour signaler ensuite de plus en plus, mon zèle pour le royal service». Il est sérieusement malade. Dans une lettre datée du 30.03. de cette année, le médecin Prévinaire rapporte le propos tenu par une tierce personne : «il arrivera peut-être mourant ou mort à Strasbourg». En avril 1789, Dufour est à Vienne. À Bruxelles, le même mois de l'année suivante, les révolutionnaires constatent son absence : «fugitif étant allemand». Le 30.04.1790, avec une lettre datée de la capitale autrichienne, il envoie à l'Empereur son travail devenu sans objet, «Mémoire sur le système ecclésiastique, la réforme des études et l'institut des pauvres». Au lendemain de la Révolution brabançonne, Dufour s'étant attiré les critiques du public, H. H. de Crumpipen, préfère ne pas le rétablir dans ses fonctions à la Commission des affaires ecclésiastiques. La date exacte de son retour à Nikolsburg est inconnue. Son suppléant sur place, jusqu'en 1790, était le docteur Joseph Galle, également chanoine de Nikolsburg depuis 1786. Par décision du 05.04.1792, Vienne lui accorde, à sa demande, 1.000 fl. all. pour le trimestre de ses gages échu le 31.01.1790.

9. Bruxelles : rue des Petits carmes (1789).

H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 11 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); R. GITS, «L'établissement de la Commission ecclésiastique et de la Commission des fondations pieuses (1785-1787)», dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e sér., t. VII, 1911, p. 69, 74-75, 79; *Heimatbuch Nikolsburg. Geschichte und Schicksal einer deutschen Stadt von den Anfängen bis zum Jahr 1946*, Vienne, 1946, p. 308-309; J. LEFÈVRE 4, *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 18; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 414; J. G. MEGERLE VON MÜHLFELD, *Österreichisches Adelslexikon*, t. II, Vienne, 1824, p. 135; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 77, 380, 391; A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 269 et 278; P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 39-43; WStLB, Portheim-Katalog.

Franc-Maçon : CGg 2682 (lettre de Werfuhl 19.08.5787).
Frais de voyage : CC 46569.
Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 118, 300-303, 395-399, 427-428, 2611, 2653-2656, 2671.
Révolution : EBU 5, f° 10v°.
Gages échus en 1790 : CAPB 353, p. 110.
Pamphlets et opuscules : M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 394 et 402; P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 688; *Description de la cavalcade [...]*, p. 9; *Epistola belgii-austriaci anno Domini Nostri Jesu Christi 1787, scripta ad reverendissimum ac perillustrem dominum Nicolaum Dufour, Ecclesiae Collegiatae Nicolsburgensis Praepositum Insulatum, ac Pro Gubernio Belgii-Austriaci Caesareo-Regium Consiliarium*, Liège, s.d.; *Lettres qui prouvent la façon de penser des commissaires ecclésiastiques du ci-devant Gouvernement le Baron de Feltz et l'Abbé Dufour*, Bruxelles, 1790.
Écrits : CGg 2682; P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 662, 697-699 et p. 729, n° 24; *Traduction du discours prononcé par Monsieur le Prévot Du Four dans l'Assemblée des étudiants en Théologie du séminaire Général de Louvain.*

DUPUY (Benoît Marie)
1. Roanne (France), bapt. 14.04.1713.
2. ?, après 1765.

3. Seigneur de Salornay-sur-Guy (Saône-et-Loire).

4. «Secrétaire à la suite du gouvernement» commis au Bureau de régie.

6. La vie privée de Dupuy alimenta l'opposition orchestrée contre lui. Il avait épousé Péronne Laplace, décédée à Calais le 24.09.1759. Mais entre-temps, il s'était installé à Bruxelles, en 1749, avec une femme qu'il fit passer pour son épouse. Le bruit parvint même à Vienne qu'il était bigame. Il était en tout cas l'amant d'une troisième, la fille d'Olislagers, receveur des droits de douane à Namur. Elle l'accompagna, en 1757, dans sa fuite en France. En janvier de cette année, celle qui signe «la femme de Dupuy», écrit au secrétaire Maria* qu'elle suit son mari à la trace : «je loge dans tous les oberges ou ille a passé avec cette coquine dorislag». Un peu plus tard elle écrit à J. H. de Crumpipen* : «il est plus que tems que je massure de ma pension. Dupuy et la fille Ockeslagers mènent un train à se ruiner». Le 10.03.1761, il épousa, en secondes noces, Marie Couronne Brosse, la fille d'un marchand de vins de Mâcon.

8. C'est durant l'occupation des Pays-Bas par les armées françaises, en 1746-1748, que Dupuy gagne Bruxelles. Il y a été désigné pour exercer les fonctions de «premier commis» de la compagnie privée chargée d'administrer en régie les principaux revenus du pays conquis. Sa compétence reconnue lui permet d'être promu «contrôleur général» des revenus par les intendants français du Hainaut et de Flandre, à la veille de l'évacuation des Pays-Bas. Reparti en France, mais se retrouvant sans situation en raison de la dissolution du bureau dont il avait la direction, Dupuy décide de revenir à Bruxelles. Il réussit à s'y concilier les bonnes grâces de Charles de Lorraine et de Botta-Adorno, qui l'attachent à leur service. Un mémoire détaillé sur les finances des Pays-Bas, basé sur ses connaissances acquises pendant la guerre, avait assuré le crédit de Dupuy auprès des deux gouvernants, conscients des faiblesses du Conseil des finances. Le 17.09.1749, il est nommé «secrétaire à la suite du gouvernement», titre purement honorifique, et chargé de l'inspection des domaines des différentes provinces des Pays-Bas, à l'exception du Luxembourg (1.500 fl. argent courant de Brabant). Il s'y occupe durant 47 jours, en octobre et novembre, et reçoit une indemnité de 200 fl. à charge des *gastos secretos*. B. M. Dupuy va prôner une réforme des techniques comptables de toutes les administrations du pouvoir central et, en particulier, des comptabilités domaniale et douanière. Il serait l'inspirateur du projet de réforme de l'administration centrale, où Charles de Lorraine préconisait l'absorption de la Chambre des comptes par le Conseil des finances. L'opposition, trop forte, oblige les autorités à faire marche arrière. Il poursuit par une enquête sur l'administration douanière. En compagnie de l'official du Bureau de régie Pierret, il vaque durant 135 jours, d'octobre 1750 à mai 1751, à une commission relative à l'inspection des droits de douane. Elle lui vaut 600 fl. sur les fonds secrets. Peu après, il obtient des lettres patentes de secrétaire de S.M. (24.05.1751; serment le 09.06.). Il propose une réforme du Bureau de régie des douanes et rédige un épais mémoire contenant, outre de nombreuses notations d'ordre administratif, une statistique descriptive de l'économie des Pays-Bas. Son travail concurrençant celui du Conseil des finances, auquel l'office est subordonné, Dupuy va rapidement s'attirer l'animosité de ses membres. De plus, il est désigné pour seconder M. J. de Mullendorff*, greffier du Conseil des finances, récemment promu directeur du Bureau de régie, en vue de la mise en place du nouveau règlement. Un décret du 28.05.1754

l'autorise à fréquenter le Bureau. La même année, en novembre, il touche 300 fl. d'indemnité à charge des *gastos secretos* pour le travail qu'il effectue depuis quatre mois pour la Loterie royale. Protégé par Cobenzl, à la suite de Botta-Adorno, et par Kaunitz, Dupuy est convaincu qu'il doit poursuivre son œuvre. Il propose de confier aux employés des douanes la récolte de tous les renseignements nécessaires à la confection d'un recensement des manufactures et fabriques de nos provinces. Le 17.02.1755, ces nouvelles consignes sont promulguées. Toutefois, l'opposition sans cesse grandissante du Conseil des finances et du Conseil suprême eut raison de Dupuy. Cobenzl souhaitait ôter au premier la gestion des douanes, soit par l'affermage des droits soit par la création d'une direction relevant directement de la compétence du ministre plénipotentiaire. L'idée fut rejetée par l'Impératrice. Il est vrai que les pressions étaient fortes. Malgré les efforts de Cobenzl, Dupuy finit par être totalement discrédité. Désormais, tous les arguments étaient valables pour dénigrer les réformes qu'il avait prônées. En outre, le Français se livre à des insolences et porte des accusations contre le Conseil des finances. Celui-ci le suspend, le 12.07.1756, de toutes ses fonctions et de la jouissance de ses appointements, en lui laissant le loisir de se justifier s'il l'entend. Le 25.10, il est rétabli dans ses gages avec effet rétroactif au 13.10. La réputation qui le frappe amène ses créanciers à lui réclamer le remboursement rapide de ses dettes. En janvier 1757, Dupuy quitte définitivement Bruxelles. Le 16 de ce mois, il cesse «d'être aux gages et au service de S.M.». Cobenzl lui écrit : «cela n'empêche cependant pas que j'estime toujours votre habilité. Servez-vous en à l'avenir avec plus de prudence et il ne vous manquera pas d'occasion de gagner de quoi subsister. C'est là tout ce que je puis vous dire». En mars, en accusant réception des cartes des départements douaniers, avec indication des bureaux principaux, que Dupuy s'était engagé à lui fournir, le plénipotentiaire lui envoie, aux dépens de la caisse des *gastos secretos*, l'équivalent de 1.050 fl. argent courant de Brabant avec ce mot : «Quant à votre situation, je ne suis plus à même de la rendre meilleure». À la fin de l'année, Cobenzl demanda cependant à Kaunitz la réintégration de son protégé. Il revint encore à la charge, sans plus de succès, en 1759 et 1763. Espérant, mais en vain, reprendre un jour du service dans les Pays-Bas, Dupuy sera amené, cette fois en France, à gérer durant la Guerre de Sept ans les finances des territoires allemands conquis par la coalition austro-française. Il en avertit Cobenzl de Lille, en mai 1757. Il lui précise qu'il accompagne à cette fin un sieur de la Porte, un des principaux associés de la compagnie française formée en 1756 pour les droits d'entrée et de sortie et pour les poudres. Il adressa encore régulièrement des lettres au plénipotentiaire pour l'informer de ce qui se passait dans les pays conquis. Le 29.07.1760, le roi de France le nomme juge des traites foraines de Mâcon. Le 19.09.1765, de Paris, Dupuy écrivit une dernière fois à Cobenzl pour lui proposer un ouvrage sur « les dépenses de l'armée françoise pendant la dernière guerre ». Nous perdons ensuite toute trace de son activité. P. Lenders situe son décès en 1766. L'examen des tables des paroisses des trois paroisses de Mâcon prouve qu'il n'est en tout cas pas décédé dans cette ville, cette année ni la suivante.

BN, t. XXXVII, col. 261-266 (Ph. Moureaux); B. BERNARD, *Patrice-François de Neny [...]*, p. 105-106; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 162-163; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 92, 94-96; J. LEFÈVRE 1, p. 434; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition [...] », p. 56-58; PH. MOUREAUX, « Un organe [...] », p. 486-490; ID., *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 64-251; ID., *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse. Documents et cartes*, t. I, Bruxelles, 1974, p. 1-54; J. PRICKEN, *La douane belge [...]*, p. 20-22.

Vie privée : SEG 2747, f° 129, f° 143-146.
Secrétaire de S.M. : CC 151, f° 36r°-v°.
Bureau de régie :
- SEG 693, SEG 1487 (droit de fréquentation); CF 5850, CF 5853.
- Missions d'inspection : SEG 2243, f° 108-109 et 239-243.
- Loterie : SEG 2244, f° 318bis.

Suspension et départ : CC 186, f° 162, 172, 174v°; CC 898, f° 182, 195; SEG 2743, f° 90, 108-109, 123, 129, 131, 134-136,141-142v°, 147-148, 150, 155-156, 162, 181; SEG 2246, f° 27.
Écrits : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 148-149, n° 4793-4794.
Décès : renseignement aimablement communiqué par les Archives départementales de Saône et Loire.

DUVAL (Maximilien Louis Auguste Joseph)
1. Leuze, né et baptisé le 24.03.1746 (le 04.03., selon la déclaration erronée de l'intéressé).
2. Bruxelles, 31 juillet 1790.

3. Chevalier à titre héréditaire.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Guillaume Joseph du Val, chevalier, licencié en droit, avocat au Conseil souverain de Hainaut, greffier de la ville et terres de la baronnie de Leuze, et de Yolande Thérèse Claire Hubert (Charleroi, 21.04.1720-?,17.05.1794). Ils eurent sept fils. Maximilien Louis épousa à Bruxelles, le 07.04.1788, Marie Claire Delplancq, fille d'Henri*. Les témoins étaient Constant Duval, chevalier à titre héréditaire, et Dominique de Locher*.

7. Il mène des études de droit.

8. En décembre 1767, Duval entre comme cadet au régiment d'Arenberg. En 1769, il passe au corps du génie avec le même rang. Sous-lieutenant, il est chargé en 1775 de la direction des fortifications de Nieuport, Furnes et du fort de la Knocque. Celui-ci est situé au confluent de l'Yser et de l'Yperlée. Il protège la ville d'Ypres. Duval officie aussi à Ostende et Luxembourg. Il est employé aux chaussées, aux bâtiments et aux écluses notamment. Durant ses garnisons en Flandre, il «s'étoit appliqué de concert avec l'abbé Mann [*] à étudier les systèmes des eaux et de la navigation» dans les ports. Il est l'inventeur d'une nouvelle écluse «propre au curement des ports de mer», approuvée par l'Académie le 02.01.1778. En 1779, il livre une étude sur les inondations dans la châtellenie de Furnes et les moyens de les prévenir. À ce titre, Charles de Lorraine lui octroie une gratification de 300 fl. et lui accorde la commission d'ingénieur attaché à sa personne. Cette même année, Duval songe à quitter la carrière militaire, mais le service l'appelle en Bohême. Premier lieutenant, il y participe à la guerre, puis est envoyé à Theresienstadt pour bâtir la nouvelle forteresse. En novembre 1782, il est autorisé à rentrer dans les Pays-Bas pour un semestre. L'année suivante, il sollicite une place d'official au Bureau de la Caisse de religion. Kulberg estime que l'«ardeur qu'il met dans sa sollicitation pourroit bien tirer en grande partie sa source dans le désir d'être assuré d'un état pour quitter celui du militaire». Il veut devenir inspecteur de tous les bâtiments des maisons religieuses supprimées et contrôleur général de toutes les opérations des experts, arpenteurs et architectes «qu'il présumoit devoir être emploïés de toute part». Duval lui-même explique qu'il «est pressé par les instances de sa famille et de son père octogénaire de tâcher de rester dans ce pays pour leur consolation». Il est «revenu ici pour les affaires de guerre contre la Hollande», écrit par contre son futur beau-père, Delplancq*, en le recommandant chaudement en 1786. Selon Duval, l'ignorance de l'allemand est un handicap dans la carrière militaire. Par ailleurs des questions financières entravent également sa progression dans celle-ci. Delplancq destine son futur gendre au Bureau de régie, mais il cède aux instances de Locher*, qui souhaite agréger celui-ci à la Chambre des comptes. Dans un rapport du 15.01.1787 adressé à la Chambre aulique, le directeur expose ses arguments : «La Chambre des comptes ne pourra pas se dispenser d'avoir quelqu'un qui se connoit bien en matière

d'architecture et de construction, qui soit en état d'examiner les plans et devis qu'on soumettra à son examen». Duval occupe successivement un emploi de «concipiste» au Conseil du gouvernement général (serment le 16.05.1787), puis, à la demande de Locher, d'auditeur à la Chambre des comptes réformée (décret de la Chancellerie aulique du 29.06.1787 avec effet rétroactif au 05.05.; gages de 2.100 fl.). Il est responsable du 8e département, le «Bureau des ouvrages et bureau des constructions». Il prête serment le 11.07. suivant. La même année, il présente sa candidature à l'Académie et livre, à l'appui, un « Mémoire concernant quelques changements à faire aux machines à feu ». En juin 1789 ou peu avant, il est envoyé à La Calamine pour examiner avec un expert les ouvrages nécessaires pour augmenter l'extraction de ce minerai et pour déterminer l'emplacement d'un nouveau puits à construire. «Il n'y a pas de doute où il étoit royaliste», lit-on en avril 1790 dans les archives des États Belgiques Unis. En juillet de la même année, Locher le décrit ainsi : «il est toujours malade depuis qu'il a été nommé à la place d'auditeur de la Chambre; ci-devant il a été capitaine lieutenant dans le corps du génie; il a des ressources de sa famille et il me paroit par conséquent que ce sera plutôt sa femme, qui est la fille du conseiller Delplancq, qu'il faudroit récompenser dans le tems par une pension proportionnée aux mérites de son père et de son mari». Dix jours plus tard, celui-ci venait à mourir. Une lettre du Conseil des finances du 21.06.1791 attribue à la veuve une pension de 560 fl. argent courant, moins l'«arrha», à dater du lendemain du décès de son époux, tout en lui laissant le bénéfice de son pain d'abbaye. À l'arrivée des Français, elle prend le chemin de l'exil en compagnie d'un enfant et de sa sœur. Ils sont portés sur la liste des émigrés. Ils résident à Würzburg en mars 1796. En juillet la veuve Duval obtient un passeport pour Linz.

9. Bruxelles : Place de la Cour (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 40-41 et 67; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 365; DGH, t. IV, p. 971; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 172 et 414; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. XI, p. 128; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...]*, annexe généalogique (Delplancq).

Curriculum vitae : CCréf. 4358; 4627 (rapport de Locher).
Naissance : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 307, reg. par. de Leuze, bapt., 1739-1757, p. 137.
Mariage : AVB, reg. par., n° 150, f° 1.
Projet d'écluse : SEG 1829bis, 1640, f° 135; Mss divers 435/1 (texte de l'essai et observations des membres de l'École hydraulique).
Éléments de sa carrière jusqu'en 1783 : SEG, 1894.
Conseil du gouvernement général (serment) : CGg 5, f° 4v°.
Chambre des comptes :
- chambre réformée : CC 1445, f° 42v° (nomination); CCréf.152, 4565, 4613, 4616, 4784.
- mémoire d'occupation : CC 1682-1684.
- mission à La Calamine : CCréf. 4647.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33v°.
- jugement de Locher : SEG 1872.

Décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 5.
Pension de la veuve : CC 191, n° 1282; CC 908, f° 27v°-28 et 34v°.
Exil de la famille : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 37; 2309, 32; 2310, 45.; CAPB 937, n° 320.

DUYST DE VOORHOUT (Henri VAN)
2. Bruxelles, 25.04.1720.

3. Baron de Sevenhuysen.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

7. Immatriculé le 08.11.1674 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Il est renseigné comme étant originaire de La Haye. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1678).

8. Il est nommé, le 20.06.1707, conseiller-maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Brabant (serment le 27.07. suivant). En 1711, il éprouve des difficultés financières et obtient «surséance» contre tous ses créanciers moyennant caution. C'est apparemment suite au décès de Ch. Cobrisse*, le 30.03.1716, qu'il est promu conseiller-maître ordinaire.

9. Bruxelles : «À la haute rue» (1719).

Études universitaires : *Matricule*, t. VI, p. 376, n° 27; UL 278, non fol.
Chambre des comptes :
- nomination : CC, 28196.
- préséance : CC 921, f° 288.
- difficultés financières : Conseil d'État de Régence, 235; CC, cartons, 1ère série, 379/2.
Décès : CC 921, f° 308v°; CC 28198; AVB, reg. par., n° 161, f° 329.

E

EBERL (Antoine Bernard)
1. Vienne, 09.10.1760.
2. Vienne, 17.08.1805.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

5. Originaire des provinces héréditaires.

7. Il a étudié la philosophie, les droits naturel et civil. Il parle et écrit l'allemand, le français et le latin. Il comprend l'anglais, l'italien et «un peu de flamand».

8. Il entre à la Chambre aulique à Vienne, en janvier 1781, en qualité de «pratiquant» sans gages. En juillet 1782 ou environ, il est transféré au même titre à la Chambre aulique des comptes. Le 20.10. de la même année, il est nommé «accessiste» aux gages de 300 fl. d'Allemagne. Le 27.04.1785, il devient «ingrossiste» à 400 fl. Le 01.12.1786, il est transféré de Vienne à Bruxelles pour faire partie de la Chambre des comptes réformée, en qualité d'auditeur (1787). Il est attaché au 2e département (commission du 26.04.1787; gages de 1.600 fl.). Lors de l'éclatement de la Révolution brabançonne, il gagne Luxembourg. Le 14.01.1790, il y reçoit un secours de 200 fl. argent courant de Brabant. En 1791, son nom est proposé par Kaunitz à l'Empereur pour la Chambre aulique. Dans l'attente d'une nouvelle affectation, il obtient la moitié de son traitement de 1787. En janvier, il avait vainement sollicité une indemnité et une augmentation de gages. En septembre, il figure sur la liste des employés «placés» dans la capitale autrichienne. Il est jubilarisé en décembre.

9. Bruxelles : rue de l'Orangerie (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; WStLB, Portheim-Katalog.

Curriculum vitae (08.11.1788) : CC réf. 4358.
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 622, D 110 XI n° 4, n° 5 et n° 6.
- chambre réformée (auditeur) : CC 1445, f° 7v° (nomination).
- mémoire d'occupation : CC 1685-1686.
- Révolution brabançonne, secours et retour à Vienne : EBU 5, f° 34; Jointe de Luxembourg, 236.
- après son retour à Vienne : CAPB 580, H/ad num. 1152/ lit. B (appointements); CF 2258.
- demande d'indemnité : CAPB 185, n° 12.
- jubilarisation : CAPB 185, n° 784 et 835.

EESBEECK VAN DER HAGHEN (François D')
2. Bruxelles, 11.06.1717.

3. Qualifié de chevalier (sans patentes de concession de titre). En 1698, il est admis dans le lignage bruxellois de Steenweeghs.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Louis, seigneur de Merckeghem et Lembeek, bourgmestre et échevin du Franc de Bruges, et de sa seconde épouse, Isabelle van Steelant. Époux d'Eustachienne Théodore Polixène de Vos van Steenwyck dont il eut six enfants : Louis Antoine, échevin de Bruges; François Albert Nicolas; Isabelle; Marie Pétronille et Eustachienne. En 1731, sa fille Isabelle sollicite une aide financière de 600 fl., notamment «pour le temps que son père a exercé les fonctions de trésorier général».

8. Conseiller des Finances depuis 1674. De novembre 1689 à juin 1690, il est en outre chargé des fonctions d'intendant de Charleroi, puis, jusqu'en 1693, de celles d'intendant de Hainaut et de Charleroi. La création d'un Conseil royal en 1702 l'écarte pour un moment des organes gouvernementaux. En 1706, il retrouve son siège au sein du Conseil des finances installé par les puissances maritimes. À partir de l'année suivante, il est amené à desservir provisoirement l'office de trésorier général . Du 20.03.1715 au 20.04. suivant, il préside la Jointe pour le commerce des Pays-Bas établie par le comte de Königsegg*.

H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 210; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 928; J. LEFÈVRE 1, *passim*; M. MARCHAL-VERDOODT, *[...] Steenweeghs*, p. 104; J. PROOST, *op. cit.*, p. 79; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p.50.

Conseil des finances :
- avant 1702 : SEG 1472.
- 1706 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 157.
- requête de la fille : CF 2211.

Jointe pour le commerce : Mss divers, 2708.
Décès : CF 2211; AVB, reg. par., n° 161, f° 228.

EESBEECK VAN DER HAGHEN (Honoré Henri D')
1. Bruxelles, bapt. 07.10.1659.
2. Bruxelles, 01.06.1739.

3. Chevalier, puis vicomte par lettres patentes du 16.07.1725. Seigneur de Rivieren, d'Aarschot, Gelrode, Langdorp et Nieuwenrode.

4. Conseiller d'État de robe, conseiller-régent au Conseil suprême, puis chancelier de Brabant.

6. Fils d'Henri, écuyer, échevin (1713-1716) puis trésorier (1717-1729) de la ville de Bruxelles, surintendant du canal, et de Caroline Marie de Corduanier. Petit-fils de Guillaume, conseiller de Brabant. Époux de Cornélie Pauline Philippine Rubens (décédée le 31.12.1738), dame de Rameyen, fille de Jean Nicolas, lieutenant à la Cour féodale de Malines, puis receveur général des domaines au quartier de Malines, et de Cornélie Constance Hélène Helman. De cette union, naquit une fille unique, Constance Honorine (ou Honorée) Thérèse (née à Bruxelles le 14.06.1710 et y décédée le 14.11.1775), épouse (21.07.1731) de Ferdinand Philippe Ignace de Visscher, (décédé à Bruxelles le 12.02.1760, enterré le 14 à Hever près de Malines), seigneur de Pottes, Traulez, Schiplaeken, baron de Celles, trésorier de la ville de Bruxelles de 1754 à 1758, bourgmestre en 1759-1760.

7. Licencié en droit (Louvain, ?).

8. Successivement avocat au Grand Conseil (14.09.1690), conseiller près la même instance (07.11.1696), commis à la présidence de la Jointe suprême des Pays-Bas (1707), il entre, en 1711, au Conseil d'État établi par les puissances maritimes, tout en conservant sa charge au Grand Conseil. En

1713, un nouveau serment est demandé aux conseillers d'État. Croyant y voir une restriction aux droits du souverain, il refuse le formulaire de subordination et se démet de ce poste. Il reste toutefois au Grand Conseil. En 1716, il est nommé à la Jointe d'État instituée par Charles VI, en qualité de conseiller de longue robe, commis à la direction et l'expédition des affaires de justice. Il est ensuite repris dans le Conseil d'État unique de 1718 (serment le 18.05.) comme conseiller de longue robe. Il sollicite vainement l'attribution à son profit du montant de la médianate que son successeur au Grand Conseil devra payer au souverain. Avec Patrice Mac Neny* et le négociant bruxellois Martin Robins, il appartient à la Jointe de trois personnes chargées d'assister le marquis de Prié dans l'exécution de l'octroi de la Compagnie d'Ostende. Le 09.06.1724, il est désigné au Conseil suprême à Vienne afin de remplacer J. R. de Thisquen*. Dès l'année suivante, suite au décès de G. A. de Grysperre*, il est nommé, le 18.06.1725, chancelier de Brabant (serment le 01.10.1725; gages de conseiller-régent, soit 8.000 fl.).

9. Bruxelles : «Sur la place de Louvain» (1719), à la Chancellerie (1736).

ACCB, t. I, p. 166-169; AN, 1850, p. 86; 1856, p. 300-301; 1872, p.146-150; BN, t. VI, col. 465-467 (L. Galesloot); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 6 et 15; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 439; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 228; DUMONT, *op. cit.*, t. II, p. 36-38; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 343; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 555-556; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, op. cit., t. II, p. 705-706; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 747; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant [...] », p. 7-9; NB, t. V, col. 329-330 (M. BAELDE); L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 88; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XXI; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 175.

Biographie : CP, reg. 766, p. 154-158; Mss divers, 432, f° 283; Mss divers, 1601, f° 116.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 8, f° 14v°.
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 44v°-46.
- médianate (remboursement) : CAPB 319, f° 24-25.

Jointe d'État (1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 161v°.
Conseil d'État (1718) : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121.
Compagnie d'Ostende : CAPB 320, f° 6v°-7.
Conseil de Brabant : chancelier (nomination) : CAPB 701, f° 224v°-227v°.
Conseil Suprême : nomination : CAPB 320, f° 45.
Chancellerie de Brabant (correspondance et papiers) : Chancellerie de Brabant, 9.
F. de Visscher : AVB, reg. par., n° 168, f° 88v°.

ENGELS (Jean-Baptiste)

1. Anvers, 27.10.1761.
2. Bruxelles, 30.01.1810 (âgé 48 ans 3 mois 28 jours).

4. Inspecteur général des écoles normales puis actuaire à la Jointe des monts-de-piété et surintendant des monts-de-piété, à titre provisoire.

6. Fils de Pierre François et d'Élisabeth de Vooght. Fils adoptif de Des Roches*. Le 28.07.1783, il épouse à Bruxelles Susanne Laurence Joséphine Deman, de cette ville, encore mineure également (50 ans en 1812, propriétaire à Bruxelles), en présence de Jean Des Roches* et Jean-Baptiste Deman comme témoins. Le couple a au moins trois enfants : Jean Joseph, né à Bruxelles le 06.04.1784 et baptisé le même jour en la collégiale de Sainte-Gudule (parrain Jean Des Roches*), employé puis chef de bureau «au Lombard» de Bruxelles, membre en 1811 du collège électoral de cet arrondissement; Jean François, né à Trèves le 09.04.1790, d'abord employé chez son père, qui

sollicite en 1814 une place d'inspecteur ou de commissaire des Barrières; Antoinette Joséphine, née et baptisée dans la même paroisse le 20.03.1786.

7. Il connaît le flamand et l'allemand.

8. Il aurait exercé en qualité de notaire, peut-être admis par le Conseil privé mais apparemment pas par le Conseil de Brabant. L'index de son protocole est conservé pour les années 1775-1800 (résidence inconnue) et 1802-1810 (résidence à Bruxelles). Official de l'Académie de Bruxelles, il obtient un accessit au concours de 1783 organisé par la Compagnie (question posée en 1781). Son travail est publié dans les Mémoires couronnés (tome IV, 1782-1783), sous le titre «Mémoire sur la question : Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire partie des États de Brabant ?». Élève et héritier de Des Roches, il devient directeur de l'École normale principale de Bruxelles aux gages de 2.000 fl. argent courant de Brabant. Il séjourne à Vienne du 20.09.1786 au 20.03.1787, en compagnie de son mentor et de l'abbé de Heun, catéchiste dans le même établissement, pour s'instruire à l'École normale de la capitale autrichienne. Dans son rapport à Van Swieten* (Vienne, 15.12.1786), Des Roches le décrit comme «un sujet laborieux, plein de zèle et d'intelligence, d'une conduite sans reproche». Il ajoute : «Je l'ai élevé avec soin dès sa plus tendre enfance. Depuis dix-sept ans, je l'ai exercé précisément dans ces mêmes connoissances qu'on voudroit cultiver dans les écoles. Dans la direction des collèges latins, j'aurai également besoin de son assistance».
Des Roches décède le 20.05.1787. Le lendemain déjà, Engels sollicite la place d'écolâtre de Bruxelles et d'inspecteur général des Écoles normales. Sa requête est examinée par le Conseil du gouvernement général en sa réunion du 02.06. Il n'y est pas donné suite immédiatement, puisque les deux secrétaires Pottez et Louis Joseph de Brou*, attachés au département des Écoles, continuent à gérer les affaires. Lors de la séance du 09.06.1788, il obtient satisfaction sur le premier point, à titre provisionnel. Dès le 22.05., Kaunitz avait marqué son accord sur le second, un traitement de 2.800 fl. et le titre d'assesseur à la Commission royale des études. Le 22.08.1789, le Conseil du gouvernement général examine une proposition d'Engels : il y expose «qu'il conviendroit de profiter de la bonne disposition des habitans de Luxembourg pour introduire dans cette province les Écoles normales, vu que la pluspart des Magistrats, des curés et habitans demandent et désirent la méthode normale». Il estime la durée de sa mission à 15 jours ou trois semaines. Il serait de retour avant la fin de septembre «pour monter et ouvrir l'École normale de Bruxelles». La proposition est agréée. Dès le 17.08. cependant, Engels avait averti le plénipotentiaire qu'il comptait partir pour Luxembourg le 20. En même temps, il sollicitait une avance de cent couronnes pour les frais de voyage. Ceux-ci s'élevèrent à 705 fl. argent courant de Brabant. Il signe son rapport de mission le 06.11. Les troubles de la Révolution brabançonne lui font quitter le pays. Le 16.04.1790, le chapitre de Sainte-Gudule avertit l'archevêque de Malines qu'il a nommé, à la requête des doyens des maîtres d'école, le chanoine van Dorselaer pour remplacer Engels. Lors de la restauration, celui-ci exerce les fonctions d'actuaire à la Jointe des monts de piété. Il figure dans une liste des membres de celle-ci à la date du 10.07.1791. Nommé par décret trois jours plus tôt, sa commission n'est datée que du 06.10. (serment le 19.10.). Il remplace L'Ortye* en qualité de secrétaire à dater de la séance du 27.11.1791. Cet office «ne lui donne tout au plus qu'une heure de besogne par jour». Ses gages sont de 150 fl., plus les émoluments habituels, soit 400 fl. qui s'ajoutent à sa pension de «quiescence» de 1.600 fl., «en attendant qu'il soit avantageusement placé». Le 17.07. suivant, le collège des maîtres d'école jurés de Bruxelles fait part de ses craintes au gouvernement : leur écolâtre Engels, dont il font l'éloge, serait remplacé, selon la rumeur publique, par un ecclésiastique. Ils demandent à le conserver. L'avis du gouvernement est favorable, d'autant plus «qu'il seroit d'ailleurs dangereux, après l'exemple qu'a fourni la révolution, de confier la direction des écoles à des ecclésiastiques». Dans la liste des gages de la Chambre des comptes (1792-1794), Engels est qualifié de «ci-devant directeur des écoles

jubilarisé». Dans une lettre du 08.01.1793, Ransonnet* le cite parmi les personnes attachées au Trésor royal à la suite de l'armée. Le 29.06.1794, il informe la Jointe du départ à l'étranger du président de Kulberg*, du surintendant Yernaux et de Huart*. Celle-ci le nomme surintendant général des monts-de-piété à titre provisoire (gages de 600 fl.). Il est également chargé de seconder la veuve de J. L. Deudon dans les affaires du mont-de-piété de Bruxelles. Il demeure en poste jusqu'à la suppression de la Jointe, le 12.05.1795. Le 16.10. suivant, il est confirmé dans la charge qu'il exerce jusqu'au 09.09.1798. Le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est évaluée à 20.000 livres et son revenu annuel à 1.500 livres. Il est imposé à concurrence de 15 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents. Par ailleurs, il est rangé dans la sixième classe sur seize (prêt de 300 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. L'*Almanach de Bruxelles pour l'an X* (1801-1802) le range parmi les propriétaires de salles de vente à l'encan (patente de 240 francs). Lors des élections de l'an VII (1798-1799), il est élu à la municipalité de Bruxelles, mais démissionne le 14 prairial (02.06.1799). Il est nommé membre du conseil municipal de la même ville le 9 floréal de l'an VIII (29.04.1800). Il y siège jusqu'à son décès. En vertu du décret impérial du 21 août 1806, il devient « notaire certificateur pour le département de la Dyle », « chargé de la délivrance des certificats de vie aux rentiers et pensionnés de l'État » domiciliés dans l'arrondissement. Il figure au nombre des souscripteurs bruxellois du tome II des *Monumens anciens* du comte de Saint Genois de Grandbrœucq, publié cette même année. L'acte de décès lui donne les titres de notaire impérial et de directeur général du mont-de-piété de Bruxelles.
9. Bruxelles : près des Minimes (1792); rue de l'Amitié, 509 (1804-1805).

Almanach de Bruxelles pour l'an X, p. 281; *Almanach de Bruxelles*, 1807, p. 398; *Almanach du département de la Dyle*, an XIII (1804-1805), p. 239; *Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811*, Bruxelles, s.d., p. 141 (fils); CH. DE BROQUEVILLE, *op. cit.*, p. 59; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1075; J.-M. GYSSELINCK et R. LAURENT, *Le notariat dans l'arrondissement de Bruxelles. Répertoire des minutes (depuis le XVIe siècle)*, Bruxelles, 1971, sub nomine; *Liste alphabétique des notaires décédés ou démissionnaires de l'arrondissement de Bruxelles [...]*, Bruxelles, s.d., p. 21-22; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 941-942; E. MAILLY, *op. cit.*, t. I, p. 407; t. II, p. 313 et 414; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 366; P. LENDERS, *Normaalscholen [...]*, p. 78-81, 87, 89; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 123, 125-129; A. SPRUNCK, «Le département des écoles normales et l'enseignement primaire dans le Grand-Duché de Luxembourg sous Joseph II», dans *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. LXXI, 1950, p. 190, 208-209 et 210-216 (édition du rapport d'Engels); J. VAN DEN BROECK, *op. cit.*, p. 63 n. 141; M. VAN HAMME, « Un projet d'école normale principale à Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime », dans *Le Folklore brabançon*, n° 141, 1959, p. 18-28; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 47; ID., *De hoed [...]*, p. 236, 398-399; A. WAUTERS, *Liste [...]*, p. 11, 15, 21; *WNL*, t. XXII, 1783, p. 305.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 896, reg. par. d'Anvers, n° 152, f° 23v°.
Directeur de l'École normale puis Inspecteur général des Écoles : CGg 2403, 2404, 2405, 2406; SEG 2102; CC 46762 (jubilarisé).
Écolâtre : Archives ecclésiastiques, Chapitre de Sainte-Gudule, 3815; CGg 1228.
Requête du collège des maîtres d'école : SEG 2106.
Jointe des monts-de-piété : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 461; CF, 2260 et 8509; CPA, cartons 58A et 950A; JMpiété, 11, f° 160; JMpiété, 13, f° 1 r°-v° et 27; JM piété, 21.
Commission royale des Études (candidature à un poste vacant en 1793) : CAPB 532, D 112/ ad lit. Y2/n° 2.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Mariage : AVB, reg. par., n° 321, f° 199.
Décès : AVB, État civil, décès, 1810, acte 441.
Enfants : AVB, reg. par., n° 117, f° 208; n° 118, f° 121; Conseil administratif de la Belgique (1814), 121, sub E.

ESCAILLE (Henri DE L')
1. La Tourette (Saint-Remy-Geest), 24.10.1701.
2. Abbaye d'Heylissem, 05.10.1770.

3. Seigneur de Jenneville et Rocourt.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Charles, capitaine de cavalerie, et de Catherine Barbe van Lantwijck. Il épouse à Bruxelles, le 16.07.1730, avec dispense des trois bans, Marie Catherine Maisin (décédée le 17.04.1780), fille de Jacques et d'Anne Wiricx, veuve en premières noces de Mathias Joris. De cette union, naquirent six garçons et trois filles : l'aînée, Marie Henriette (1730-1789), épouse en secondes noces de F. A. de Kulberg*; Christophe Constantin Henri (1732-1756), lieutenant au régiment de Los Rios; Marie Joseph Françoise (1733-1805); Constantin Valentin Adrien Stanislas (né en 1735, mort jeune); Jean Charles (1737-Bruxelles, 15.09.1738); Constance Alexandrine (1739-1809); Thomas Joseph (né en 1741, mort jeune); Augustin Henri (1743-1823), licencié dans les deux droits de Louvain (11.04.1767), official au greffe du Conseil des finances (30.06.1768, serment le 04.07.) puis receveur des exploits du Conseil de Brabant (18.10.1773); Charles Théodore (1744-1823), lieutenant-gruyer et wautmaître de Brabant, maître des garennes du duché.

7. Immatriculé en 1719-1720 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Licencié dans les deux droits (Louvain, 1724).

8. Avocat au Conseil de Brabant (18.02.1729), il exerce l'office de lieutenant-amman de Bruxelles (22.06.1742; par interim, semble-t-il, depuis le 22.07.1740), puis il est commis pour desservir à titre provisoire la charge d'amman. Reconnu pour un sujet «capable et appliqué», il exerce ses fonctions «avec soin et droiture». Le 24.04.1744, il succède au seigneur de Beughem en qualité de «marchand-juré de la forêt de Soignes» (juge au tribunal de la Foresterie). Il prête serment devant le wautmaître le 15.05. suivant. En 1747, durant l'occupation française, il est candidat à un poste de conseiller au Conseil de Brabant. Devenu substitut du procureur général de ce conseil (29.12.1740), il est nommé, par dépêche royale du 21.03.1750, conseiller-maître à la Chambre des comptes mais aux gages d'auditeur (serment du 27.04.; médianate de 600 fl.). Il obtient cependant un supplément de rémunération de 400 fl. à charge des *gastos secretos*. La même année, il participe à plusieurs jointes : la Jointe à propos des droits de l'Impératrice sur les terres de Flobecq, Lessines, Ninove et Walhain en Brabant (03.05.), la Jointe pour les affaires des admodiateurs généraux des domaines de S.M. (14.10.), la Jointe «pour examiner s'il ne conviendroit pas de donner des gages fixes aux conseillers procureurs généraux ou fiscaux» (22.12.). Il est également convoqué à quelques jointes de cabinet. Sa connaissance de la langue flamande le fait préférer à J. J. de Stassart* pour une place de conseiller surnuméraire au Conseil des finances. Il y est nommé le 09.09.1752, et est affecté au département des Domaines (serment le 21.10. suivant; gages de 5.000 fl. par grâce spéciale mais suppression du supplément accordé sur les *gastos secretos* en 1750). À ce titre, H. de l'Escaille entre à la Jointe des Terres contestées (11.01.1753) et à la Jointe des amortissements (22.11.1753), dont il est rapporteur pour le Brabant. Il est reconnu pour ses aptitudes juridiques et économiques. Dupuy* le juge ainsi : «encore nouveau, il a de la bonne volonté pour le travail, il est grand avocat». Il siège également dans la Jointe pour l'administration des forêts dans le Luxembourg (1755, 1757-1758 et 1762). Il se retrouve encore au nombre des membres de la Jointe pour l'examen de l'administration des domaines princiers par les États de Brabant (1753-1760). Le 28.07.1759, il est adjoint au groupe formant la Jointe pour l'examen de ce qui regarde la chasse de la plaine autour de Bruxelles et la vénerie royale

(26.09.1754). Le 04.01.1760, il est associé aux travaux de la Jointe pour l'amélioration des domaines de Namur. Il succède aussi à de Wavrans* à la Jointe pour l'octroi des chaussées. En 1763 et en 1769, il avait posé sa candidature à la Chancellerie de Brabant. L'année suivante, il est vu ainsi par Charles de Lorraine : « un homme qui fait ce qu'il peut, mais il a le travaille difficile et qui lui coûte beaucoup, quoique très assidu. [...] Est un honnête homme, mais qui est fort long, qui travaille beaucoup et n'avance guères, le travail lui coûtant beaucoup. Cependant, il travaille autant qu'il peut et ce qu'il fait, il ne le fait pas mal». Il fut également membre de la Jointe des monts-de-piété. Le 19.05.1770, alors qu'il est malade, le chef-président Neny*, lui envoie le professeur Jacquelart de Louvain pour le soigner. Il décède quelques mois plus tard. Par décision impériale du 17.11.1770, sa veuve obtient une pension annuelle de 600 fl., argent courant de Brabant, et ses filles chacune 225 fl. de la même monnaie.

9. Bruxelles : Place des Wallons (1751).

AN, 1875, p. 183-184; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 282, n. 214; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 204 et 237; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 383; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 45 ss; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 431; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 772; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 91, 104 et 105; J. LEFÈVRE 4, p. 77; J. LEFÈVRE, *Les nominations faites dans la magistrature. [...]*, p. 700; P. F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des amortissements*, p. 30; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition [...] », p. 77-78; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p.195; *WNL*, t. VI, 1775, p. 406 (Augustin Henri); B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 382, n° 66; UL 282, f° 37.
Mariage : AVB, reg. par., n° 143, f° 168.
Activité en qualité d'avocat : Archives de la Famille de l'Escaille, 10.
Tribunal de la Foresterie : Archives de la Famille de l'Escaille, 10; Foresterie de Brabant, 20.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître (nomination) : CC 383, f° 125v°; CC 846, f° 203; SEG 2243, f° 132; SEG 2244, f° 84; Archives de la Famille de l'Escaille, 10; CC 25116, f° 3 (médianate).

Conseil des finances :
- candidature : CAPB 563, H 172; CF 2311.
- conseiller : CF 1003, f° 19-20; CAPB 703, p. 138-140; CC 847, f° 85; SEG 2223; CAPB 340, p. 102-107 (nomination surnuméraire).
- activités : CF 898-912, 8560; JAS 972, 982.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 173.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173.

Jointes : SEG 1863, 1864.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Lettres de condoléances suite à son décès : Archives de la Famille de l'Escaille, 10.
Pension de la veuve : CAPB 349, p. 117.
Jean Charles : AVB, reg. par., n° 436, f° 25 (décès).

ESCLAIBES D'HUST (Léopold D')

1. Kooigem, 1699 ou, plus vraisemblablement, en 1702 au plus tôt.
2. Cambron, 07.07.1771.

4. Abbé de l'abbaye cistercienne de Cambron et conseiller d'État d'épée.

6. Fils du comte Robert François d'Esclaibes, officier au service de la France, et de Françoise Rose de la Haye

8. Profès vers 1719. Il fut receveur des menues rentes de l'abbaye. Il est nommé abbé de Cambron par Louis XV par lettres données à Versailles le 12.12.1745, alors qu'il avait été élu dans des

circonstances particulières, le 29.09. de la même année. En effet, alors que le commissaire de l'Impératrice devait arriver pour présider au vote le 24.09., le 22 au soir un officier français, accompagné d'un important détachement, vint au nom du général comte de Clermont-Gallerande, parent de Léopold d'Esclaibes, défendre aux religieux d'y participer sous la menace du saccage de l'abbaye. L'intendant d'Ath, commissaire du roi de France, avertit la communauté qu'elle pouvait procéder à l'élection à condition de choisir une personne agréable à la France et dévouée aux intérêts de celle-ci. Le choix se circonscrivait ainsi à sept religieux. Lorsque le Hainaut rentra sous l'autorité de l'Autriche, une partie de la communauté remit en cause la validité de l'élection, lors des préliminaires du Traité d'Aix-la-Chapelle. Elle accusa le prieur, un Français, de connivence. Les plaignants développèrent leur requête au gouvernement par l'exposé de nombreux griefs relatifs aux sympathies et à la gestion temporelle du nouvel abbé. Celui-ci fut provisoirement suspendu de ses fonctions. Le conseiller privé Pycke* fut nommé commissaire, chargé d'enquêter sur l'affaire. L'abbé de Villers, Martin Staigner, et l'abbé de Baudelo, Antoine Patheet, le vicaire général de l'ordre, l'accompagnaient. Dans un rapport daté du 18.09.1749, le conseiller Pycke conclut à la validité de l'élection en soi. Pour le reste, l'abbé lui paraissait agréable à la communauté et gouvernait avec modération. Il proposa des réformes pour la gestion du temporel. L'élection de 1745 fut jugée régulière et canonique et, dès lors, ratifiée à Vienne, le 15.04.1750. Par lettres patentes du 23.03.1759, Léopold d'Esclaibes fut élevé, à sa requête, à la dignité de conseiller d'État (dépêche impériale du 10.02.; serment 21.04.1759; sans gages). Pendant trois ans, il siégea en tant que député aux États de Hainaut.

Général D'ESCLAIBES, *Mélanges généalogiques*, 2e série, Paris, 1971, p. 58-59; *Monasticon belge*, t. I, *Namur et Hainaut*, p. 356; Cl. MONNIER, « Histoire de l'abbaye de Cambron. », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIV, 1877, p. 179-191; t. XVII, 1884, p. 21.

Élection abbatiale (notification) : CAPB 333, p. 228-229; CAPB 334, p. 57-62; CAPB 336, p. 61-66; CP reg. 414, f° 49-50; SEG 1337, f° 89.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 345, p. 6; CAPB 704, p. 206-207; CC 849, f° 303; CPA, carton 890; SEG 1486.

F

FÆSTRAETS DE SUERBEMPDEN (Louis Jean (François) Marie)
1. Tirlemont, 06.03.1757.
2. ?, après 1811.

3. Seigneur de Suerbempden et de Linsmau. Il fut admis aux lignages de Louvain (18.03.1776) et à Bruxelles, dans les Roodenbeke.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Louis Joseph Charles, avocat au Conseil souverain de Brabant, admis le 18.02.1741, et de Marie Catherine Joséphine Dolphin ou Dauphin. Le 17.06.1794, il épouse à Wijnegem, après dispense de deux bans, Joséphine Dieudonnée Ghislaine van der Fosse (Malines, bapt. 16.07.1769-Bruxelles, 05.05.1811), fille de Jean-Baptiste Nicolas* et de Catherine Hyacinthe Ghislaine de Respani. De son mariage, sont nés : Pauline Ghislaine Marie (Bruxelles, 01.06.1795-1832); Louis Dominique Ghislain (Bruxelles, 19.02.1797-1878), officier de l'armée belge, puis bourgmestre de Noduwez-Linsmau; Eulalie Thérèse Alexandrine (Bruxelles, dans la nuit du 3 au 4 juillet 1800-après 1862).

7. Immatriculé le 19.07.1774 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 29.08.1777).

8. Il entame sa carrière en pratiquant au barreau de Paris pendant près de deux ans. Il jouit d'une fortune assez considérable, il est conseiller de ville à Louvain en 1780. Il a la réputation d'être «le plus entendu» des membres du Magistrat. Il est commissaire de la plupart des affaires intéressant la cité. Le 20.12.1781, il est admis en qualité d'avocat près le Conseil souverain de Brabant. Lors de l'établissement des intendances, il est candidat à la place de commissaire du district de Louvain. Mais il se désiste le 22.03.1787, car il a été choisi comme juge à la faveur de la réforme judiciaire. Il exerce les fonctions d'auditeur surnuméraire pendant les deux restaurations (14.07.1791; gages de 1.000 fl.). Il est rangé dans la plus haute classe sur seize (prêt de 3.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Sous le régime français, il devient membre du conseil général et du collège électoral du département de la Dyle. Il est alors mentionné comme propriétaire à Bruxelles.

9. Bruxelles : Au Borgendael (1792); Rue de Belle vue, 7e section, n° 956 (1811).

Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811, Bruxelles, s.d., p. 130; AN, 1862, p. 101; DGH, t. II, p. 147; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p.330; *WNL*, t. X, 1777, p. 140.

Baptême : Archives de la Famille de Fourneau de Cruquembourg, 133.
Frères et sœurs, enfants : Archives de la Famille de Fourneau de Cruquembourg, 133.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 489, n° 2.
Requête non datée, 1780 ou après : SEG 2102.
Candidat commissaire de district : Intendances, 18.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°.

- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 157.
- mémoire d'occupation : CC 1690.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Biens : Archives de la famille de Fourneau de Cruquembourg, 134, 135.
Décès de l'épouse : AVB, État civil, décès, 1811, acte 1031.

FAUST (Joseph Ernest)
1. Lamspringe (Hildesheim), 07.12.1738 (bapt.).

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean Henri Christophe et de Jeanne Marie Ernesti, mariés à Lamspringe le 07.03.1734. Le parrain est l'abbé de Lamspringe, dom Joseph. La marraine est la princesse-abbesse de Gandersheim. Selon un passeport délivré en 1790 par la ville de Bruxelles, Joseph Ernest Faust mesure 5 pieds 7 pouces de France (environ 1,81 mètre), ayant perruque et les yeux bleus. Le 06.06.1786, il épouse à Bruxelles (Saint-Jacques) Thérèse Louise Camuzel (Camusel), de la paroisse, majeure également.

8. Le 04.06.1772, il est nommé official surnuméraire au Bureau de régie (serment le même jour; gages de 300 fl. de Brabant). Delplancq le juge «sujet très assidu, appliqué et d'une conduitte fort tranquille». «La circonstance qu'il scait l'allemand, l'anglois et passablement l'italien le rend encore utile dans diverses occasions où il y a des traductions à faire». Faust se plaint de la modicité de ses gages et le bien-fondé de sa requête est reconnu. Il ne dispose, écrit-il, que de 300 fl. soit environ 16 sols par jour. Le dîner lui coûte 9 sols, le loyer 2 sols, il doit consacrer 10 liards pour déjeuner et souper «qui ne consistent qu'en pain sec». Avec les 10 liards restants ou 45 fl. pour un an, il lui est impossible de se procurer «les vêtements, blanchissage, chauffage et autres nécessités indispensables pendant toute une année». À partir du 01.07.1777, il est attaché définitivement à la chancellerie du plénipotentiaire. Son traitement n'est plus à charge du Bureau de régie, mais il y garde son rang et son ancienneté dans l'éventualité d'une réintégration. Kulberg*, dans son rapport du 31.03.1783, propose de le faire entrer au bureau du Comité de la Caisse de religion, aux gages de 900 fl. «C'est un sujet fait et de confiance». Les gouverneurs généraux tiennent la décision en suspens. Le 19.04, le Comité revient à la charge et demande, sans succès, que Faust soit nommé chef de bureau, sous l'actuaire. Le 31.08.1783, il est désigné, en qualité d'official titulaire à la Secrétairerie d'État et de guerre et de secrétaire de Belgiojoso* (1.750 fl. de gages). En 1787, J. E. Faust obtient les fonctions de «concipiste» de la première classe au Conseil du gouvernement général (département du ministre plénipotentiaire, gages de 1.000 fl. d'Allemagne). Il est en même temps archiviste du Conseil tout en gardant la responsabilité des archives de la Secrétairerie d'État et de guerre jusqu'en 1789. En 1791, il formera le premier inventaire «classifié et numéroté» de ces documents. Belgiojoso apprécie son intelligence, «une exactitude, un ordre et esprit de détail unique». Il le recommande à son successeur, Trauttmansdorff*, «pour la partie économique et la tenue de son antichambre et de sa maison». En effet, écrit l'ancien ministre plénipotentiaire, l'intéressé «est parfaitement au fait par ce qu'il a vu chez le prince de Starhemberg et chez moi, et pour tout ce qui concernait le service, l'exercice pratique de son emploi, le cérémoniel, étiquette, usages d'audience vis-à-vis les ministres étrangers, les membres du gouvernement et de la cour de LL.AA.RR.». Lors des troubles de la Révolution brabançonne, Faust avait été arrêté et maltraité par les insurgés. Le 07.01.1791 puis le 01.06. de la même année, il sollicite une place d'auditeur à la Chambre des comptes ou un greffe ou secrétariat dans quelque département. Il appuie sa demande en y joignant un bon certificat émanant du prince de Starhemberg. Il est promu auditeur ordinaire le 14.07. suivant (gages de 2.600 fl.). Sous la pression des

événements, il quitte Bruxelles le 26.06.1794, gagne Maestricht puis Cologne, où il arrive le 08.07. Il part ensuite pour Düsseldorf, où il demeure jusqu'à la fin du mois, puis se rend à Würzburg. Il y arrive le 26.01.1795. Dans une lettre datée du 02.02. et écrite dans cette ville, il souligne que trois émigrations ont largement entamé son «épargne médiocre». Par ailleurs, il met en évidence sa contribution de 50 fl. par trimestre à titre de don patriotique pour les frais de la guerre. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), le couple est porté sur la liste des émigrés. Thérèse Camusel en est rayée provisoirement le 21 thermidor de l'an V (08.08.1797), à la requête de son frère. La demande était appuyée par un certificat d'un médecin de Ratisbonne, du 18.02.1796 également, constatant qu'elle ne pouvait entreprendre de voyage à cause de son état de santé. De même, un apothicaire de cette ville certifiait avoir délivré des médicaments à la malade depuis le 21.09.1795. Dans une requête du 25.01.1802, adressée au préfet de la Dyle, Faust expose qu'il est «sorti de la République» en novembre 1792. Son épouse était atteinte d'une maladie de poitrine et menacée de «poulmonie». Elle devait aller sans délai prendre les eaux à Selters, près de Wiesbaden et Francfort-sur-le-Main. Ensuite, ils auraient été à Nuremberg, Ratisbonne et puis Vienne, où ils sont établis en 1796. Entre-temps Thérèse Camusel est décédée, le 30.06.1801, près de Vienne, à Atzgersdorf. Faust demande à être admis à prêter le serment lié à l'amnistie offerte par le senatusconsulte du 6 floréal de l'an X. Trois maisons appartenant aux époux à Bruxelles avaient été mises sous séquestre. Leur revenu était évalué à 830 francs. Par une déclaration faite à Vienne, le 15 ou le 18.03.1803 selon les sources, en vertu du Traité de Campoformio, Faust se déclare étranger à la France.

9. Bruxelles : rue de la Pépinière (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 39; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 540, 541 et 556; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 44, 53, 63; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 133.

Baptême : Bistumsarchiv Hildesheim, Bestand Kirchenbücher, Taufbuch Lamspringe, LA 1, p. 111 (renseignement aimablement communiqué par ce service d'archives).
Mariage : AVB, reg. par., n° 322, f° 10v°.
Bureau de régie : official surnuméraire (nomination) : CF 1009, f° 110; CF 5860.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27.
Conseil du gouvernement général (concipiste) : CGg 3, 4.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CC 863, f° 267; CF 8513.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 51; CAPB 1001.
Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638 et 2687 (épouse); Préf. de la Dyle, portef. 1749, 1750 (époux).
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 76; Préf. de la Dyle, portef. 496.
Mariage des parents : Bistumsarchiv Hildesheim, Bestand Kirchenbücher, Taufbuch Lamspringe, LA 1, p. 223 (renseignement aimablement communiqué par ce service d'archives).

FELTZ (Guillaume Antoine François DE)

1. Luxembourg, 05.02.1744.
2. Bruxelles, 03.07.1820.

3. Créé baron par lettres patentes du 25.01.1772. Membre de l'Ordre équestre du Luxembourg de 1817 à son décès. Commandeur de l'Ordre royal du Lion Belgique.

4. Conseiller d'État de robe et secrétaire d'État et de guerre.

6. Petit-fils de François Henri, justicier de Luxembourg, en 1716 et 1730, receveur des aides et subsides de la ville et département de Luxembourg. Fils cadet de Jean Ignace, seigneur de Moestroff et de Larochette, contrôleur des domaines (1732), échevin de la ville de Luxembourg de 1733 à 1748, justicier en 1736 et 1744, receveur des aides et subsides du quartier de Luxembourg, reçu peu avant sa mort, survenue le 27.11.1755, conseiller au Conseil du duché, anobli le 21.05.1740 (baron à titre posthume le 02.09.1757), et de Marie Élisabeth de Mewen-Heinsberg, de Maestricht. Il épouse à Bruxelles (paroisse du Finistère), le 30.05.1775, avec dispense de trois proclamations par l'archevêque de Trèves et une par son homologue de Malines, Rosalie Mathilde Lucie Helman de Termeeren (bapt. 15.03.1757-Vienne, avant le 24.04.1797), fille de Philippe Joseph Hubert, baron de Willebroek et de Ruysbroek, et de la comtesse Marie Christine van Overstraeten. Les témoins sont son frère, Louis Jean François, baron de Feltz, conseiller au Conseil de Luxembourg, et François Jacques van Overstraeten*, receveur général des Finances. De cette alliance, sont nés : Noëlle Catherine Christine Élisabeth (bapt. 08.06.1776, morte jeune); Louis Wenceslas Émile (1777-07.04.1778, âgé de six mois); Marie Françoise Rosalie (née à Bruxelles le 10.02.1779 et bapt. le même jour), épouse de Philippe Ferdinand Marie de Mozet Pinchaert de Grunne, et Sophie Marie Zoé (1780-1853), épouse en 1802 de Philippe Louis Marie Ghislain Vilain XIIII.
7. Il a été élevé en France, écrit-il dans une requête de 1795. Il est immatriculé le 14.10.1758 en qualité de noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 18.07.1760).

8. Peu avant sa mort, Jean Ignace de Feltz, fraîchement promu conseiller, est autorisé par Charles de Lorraine, au début d'août 1755, à conserver provisoirement en cumul sa charge de receveur des États, qu'il réserver à un de ses fils. Comme ceux-ci n'avaient pas l'âge requis, il comptait faire appel à un «desserviteur». En 1756, Guillaume Antoine succède à son défunt père en cette qualité. La charge est assurée en son nom par Jean Pierre Bourgoix. À partir de 1758 et jusqu'en 1763, ce dernier rend les comptes au nom du frère aîné, Jean Antoine Guillaume Maximilien (bapt. à Luxembourg le 24.04.1741, licencié ès droits de Louvain le 18.07.1761). À partir de l'exercice 1764, celui-ci intervient en personne jusqu'en 1769. Le puîné, Louis Jean François (bapt. à Luxembourg le 05.10.1742, tué en cette ville lors d'un duel le 14.02.1782), licencié ès droits de Louvain en 1761, est admis comme avocat par le Conseil de Luxembourg le 31.10.1764. Il devient conseiller surnuméraire de longue robe près la même instance le 17.04.1771 et receveur des aides et subsides (excrescence) le 09.12.1774.
À l'âge de vingt-deux ans, en 1766, G. A. de Feltz est adjoint à Jean-Philippe Cobenzl* pour les opérations du cadastre de Luxembourg, puis il devient membre du Comité (1767) et du second Comité pour le dénombrement du duché installé à Bruxelles, à Pâques 1768. En 1770, il est nommé commissaire général pour la publication et l'exécution de ce travail. Le 06.06.1771, il reçoit le titre d'auditeur à la Chambre des comptes (sans gages; décision impériale du 27.02. et du 13.05.). Par dépêche du 16.05., il obtient gratuitement le titre de baron « pour le mettre de niveau avec ceux qui ont travaillé avec lui au Committé à la confection des nouveaux cadastres de la Province de Luxembourg ». Kaunitz n'avait pas manqué de rappeler que Feltz était « déjà mal vu dans le Luxembourg, sa Province natale, pour avoir, sans titre et sans être attaché au service de Votre Majesté, travaillé à une opération qui n'étoit pas du goût des États ». Par dépêche royale du 15.05.1773, il est promu auditeur surnuméraire pour servir de rapporteur à la Jointe des administrations (gages de 2.000 fl.; médianate de 400 fl.). Il obtient ensuite la place de conseiller-receveur général des aides et subsides de sa province natale (décision impériale du 13.06.1774; patentes du 09.12. suivant; serment le 15.03.1775; médianate de 200 fl.). Sa mère se porte caution à concurrence de 25.000 fl. de Luxembourg. Il avait offert un donatif de 40.000 fl., à condition qu'on lui assure, à lui et ses héritiers, la jouissance de l'emploi pendant vingt-cinq ans. Malgré le fait que

son offre était inférieure à celle d'un de ses concurrents, Romain Galliot, d'Arlon, le fils du dernier receveur général, Feltz réunit les suffrages de la Chambre des comptes, du Conseil des finances, du ministre plénipotentiaire et du gouverneur général. Le Conseil avait motivé ainsi son avis : « cet officier lui paroit, tant par ses talens que par les connoissances qu'il a acquises dans toutes les affaires du Luxembourg, les services qu'il a rendus et ceux qu'il seroit encore à portée de rendre dans cette Province, supérieurs à ses concurrens ». Il obtient à titre de rémunération les trois cinquièmes du tantième que les communautés payent en sus des impositions, l'excédent revenant aux finances royales. En 1776, pendant trois mois au moins, à la demande du gouvernement, Feltz met son expérience au service de l'entreprise du dénombrement du Limbourg. Le 26.08.1784, il est rappelé à la Chambre des comptes en qualité de conseiller-maître (serment le 03.09.; gages de 3.000 fl.). Il était également depuis mars 1783 rapporteur et, à la date du 19.08.1784, caissier ou receveur général du Comité de la Caisse de religion, caisse indépendante des autres finances royales (patentes du 23.06.1784; caution de 25.000 fl. argent courant de Brabant). Le cumul des charges lui procure 4.000 fl. d'appointements. En 1786, il brigue la charge d'ambassadeur impérial à la Cour de France. Lors de l'application des réformes de Joseph II, il est chargé de fonctions de confiance. De 1787 à 1789, il est rapporteur à la Commission des affaires ecclésiastiques, des études et de la censure, avec titre de conseiller du Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.). Le gouvernement lui attribue aussi la direction des académies de peinture, sculpture et dessin. Les affaires du séminaire général et, surtout, du séminaire filial à Luxembourg, l'occupèrent beaucoup, de même que la question de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves. Tout comme Le Clerc*, il passait pour un serviteur inconditionnel du gouvernement de Vienne. Il fut donc en point de mire lors des mouvements de mécontentement en 1787. H. H. de Crumpipen* en trace le portrait : «Il a beaucoup d'esprit et de connoissances, sur-tout en connoissances agréables, il écrit à merveille, mais il n'a aucune érudition en affaire d'administration supérieure; il est caustique dans son style; l'esprit est au-dessus de la forme, et il y a des saillies de plaisanterie et des glosses qui ne conviennent pas à toutes les affaires. Il les emploie quelquefois dans des affaires de religion, et cela fait parfois mauvais effet, quoiqu'il puisse avoir raison pour le fonds; d'ailleurs il ne fait pas grande difficulté de dire son opinion sur la religion et ses pratiques; et cela fait dire quelquefois qu'il est hors de sa place dans une commission ecclésiastique; au reste il n'y est que pour le numéraire, mais cela n'empêche pas qu'il ne soit des délibérations, et dans l'état d'acharnement tout est mal interprété». Ainsi, à propos des bollandistes, il remarque : «Il est étonnant que, lors de l'abolition de l'ordre jésuitique, on soit parvenu à intéresser le gouvernement dans un pareil fatras. [...] Il est plus que temps d'y mettre fin». Trauttmansdorff* reprend largement le jugement sur le personnage dans son rapport à Joseph II en 1788, en l'atténuant dans la forme. Il ajoute : «Je n'hésiterais pas de dire que la commission ecclésiastique, composée de Mr le Clerc [*], du Four [*] et de Reuss [*] aurait infiniment plus de succès, et que nous aurions nommément les évêques pour nous, si on ne suspectait presque tous ses membres. Au reste Mr de Feltz est un sujet très recommandable qui abonde en zèle et serait excellent pour un département de domaines ou d'administration [...]». À la mi-août de 1789, Trauttmansdorff l'envoie à Maestricht, «où il a des relations intimes et d'où il peut s'en procurer de Breda [...], ce qu'il fera certainement avec l'activité, le zèle et l'intelligence que je lui connais», écrit-il. Le 30 du même mois, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Feltz en serait toujours. Au début de décembre, «il fait merveille à Luxembourg. C'est déjà la seconde fois qu'il rend des services essentiels; car c'est en grande partie à lui qu'on doit les subsides fixes», relève le représentant de Vienne. Les États sont même prêts à lever à leurs frais un corps luxembourgeois. Au moment de l'insurrection, Feltz est en Hollande. De mars jusqu'en octobre 1790, les gouverneurs généraux lui demandent de mener, en compagnie du comte de Mercy, une mission diplomatique à La Haye, à propos des menées des émissaires brabançons et de leurs relations avec la Hollande, l'Angleterre et la Prusse. Il devient aussi membre de la Jointe de Trèves

(10.01.1790). Avec W. F. Rapédius de Berg*, il traite les affaires d'administration royale, provinciale et municipale et s'occupe, en outre, de l'approvisionnement de Luxembourg. Rentré à Bruxelles, il participe, au titre de secrétaire d'État et de guerre *ad interim*, à la Jointe provisoire chargée de rétablir les institutions (18.12.1790). Il est confirmé définitivement dans cette responsabilité le 21.08.1791 (patentes du 31.08.; serment le 16.09. suivant). Il est également élevé au rang de conseiller d'État (22.08.1791; serment le 16.09. également; gages de 9.000 fl. outre le logement et le payement des nécessités d'office). En 1792, le «concipiste» Battaille, qui s'estime victime des arrangements de 1787, dénonce, sous le masque de l'impartialité, Feltz et Le Clerc dans une requête au plénipotentiaire. À propos du premier, il se réfugie derrière les propos prêtés à un collègue : «Maintes fois Bousifet [*] en lisant ses notes a dit : «le Baron n'est ni juste ni humain», et il n'est point le seul de cet avis». Au début de la seconde restauration, l'antipathie du Gouvernement et des États de Brabant le force à démissionner. Comme le chef et président Crumpipen*, il reçoit l'assurance qu'il sera traité généreusement. Une pension de 6.000 fl. argent courant de Brabant lui est accordée à dater du 01.05.1793. Le 19.12. de cette année, elle est changée en 6.000 fl. d'Allemagne. H. de Müller* lui succède dans le poste. En 1793, Feltz est nommé ministre de l'Empereur auprès du prince-évêque de Liège, François Antoine de Méan. À l'arrivée des Français, il prend le chemin de l'exil. Le 13.08.1794, il sollicite la faveur de conserver sur les finances allemandes la pension dont il bénéficiait à charge des finances belgiques. Dans ce cas, il est prêt à rester à Vienne pour y travailler. Il y userait « de la permission de se préparer aux connaissances diplomatiques à laquelle V.M. a restreint son admission provisoire à la Chancellerie de Cour et d'État, avec l'espérance d'une mission dans le Nord qui lui a été formellement promise ». Dans l'hypothèse où il ne conserverait qu'une partie de sa pension, il se retirerait avec sa famille dans quelque province moins chère, « ne pouvant soutenir la dépense du séjour de Vienne ». Enfin, s'il ne recevait rien, il « se verrait obligé pour subsister et pour sauver quelques débris de sa fortune, de rentrer aux Pays-Bas et de s'exposer à toutes les horreurs et vexations d'un ennemi féroce, même au danger imminent de la guillotine [...] ». Le 06.10. suivant, François II décide de lui faire payer par la Chancellerie des Pays-Bas une somme de 2.000 fl. l'an, à dater du premier de ce mois, «jusqu'à ce que les circonstances me permettent de le placer convenablement», écrit-il à Trauttmansdorff. Cette décision doit rester secrète pour éviter d'autres sollicitations de la même nature. Dans une requête datée de Presbourg (Bratislava), le 07.04.1795, adressée à Merlin de Douai, Feltz tend à prouver qu'il ne peut être considéré comme émigré. Il a quitté Bruxelles en novembre 1792. Son épouse y est revenue avec ses deux filles en mars 1793. Elle y est restée trois mois avant de rentrer à Vienne. «N'aiant plus de domicile aux Pays-Bas, écrit-il, je me préparai à voyager pour l'instruction de mes enfants». Il avait le dessein de se rendre en Italie, en passant par Vienne où il arriva vers le milieu de l'année. Un emploi lui est offert à la Chancellerie de Cour et d'État, «avec l'expectative d'une mission dans une Cour du Nord». L'affaire ne se faisant pas, il voyage alors en Hongrie. En 1794, il est admis dans l'ordre équestre des États de la Basse-Autriche. Il est également employé au Conseil aulique des Finances. Il y reçoit le titre de conseiller intime d'État. Dans son mémoire, il se défend donc d'être émigré. Il a seulement changé de domicile. Il désire se rapprocher de la Belgique dès que le retour de la bonne saison, la santé de son épouse et ses affaires domestiques le lui permettront. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Son porte-parole vis-à-vis des autorités françaises, un agent national, le qualifie «d'homme le plus aimable dans la société privée et rempli de connoissances». Le 25 germinal de l'an V (14.04.1797), il est sursis à la vente du mobilier de l'émigré. Le 7 floréal de la même année (26.04.1797), celui-ci réintroduit sa demande en son nom et celui de ses deux filles, Marie Françoise Rosalie et Sophie Marie Zoé. Il obtient cette fois satisfaction puisqu'il est rayé provisoirement de la liste en question le 3 messidor (21.06.1797). Le séquestre est toutefois maintenu au titre de père d'émigrées. La vente de son mobilier est à nouveau suspendue le

16 pluviôse de l'an VI (04.02.1798). En 1800, ses filles sont autorisées à rentrer à Bruxelles et l'année suivante, la saisie conservatoire est levée sur les biens non encore aliénés.
Le 09.05.1802 Feltz est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Cour d'Autriche auprès de la République batave puis du Royaume de Hollande, jusqu'au 23.09.1805. Le 29.10.1811, il manifeste au préfet de la Dyle son intention «de reprendre sa qualité et ses droits de Français», conformément au décret du 28.08. de cette année. Après la chute de Napoléon, de Feltz revint s'établir dans nos régions. Sous le régime hollandais, il est nommé d'office, par arrêté royal du 05.03.1816, dans le corps équestre du Grand-Duché de Luxembourg (1817-1820). Il siège également comme conseiller d'État ordinaire (1816-1820) et en qualité de membre de la première chambre aux États généraux (1818-1819). Il est en outre curateur de l'Université de l'État à Louvain dès la création de celle-ci en 1817. Depuis 1791 (élection du 14.05. et confirmation le 03.07.1816), il était aussi membre de l'Académie, dont il assumera la présidence de 1816 à son décès, en 1820.

9. Bruxelles : près du Conseil des finances (1775); près de l'église du Sablon (1784); près du Grand sablon (1789); à l'Hôtel d'Ittre près du Grand Sablon (1792).

AC, p. 215 et 220; AN, 1886, p. 96-98; *Académie royale de Belgique. Index [...]*, p. 91-92; BN, t. VII, col. 9-10 (G. Guillaume); *Biographie nationale du Pays de Luxembourg [...]*, t. V, fasc. IX, Luxembourg, 1958, p. 5-17 (A. Sprunck); B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 108-109; A. BOUSSE, *Inventaire [...] dénombrement du Luxembourg*, p. 11 et 12; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366; A. F. COSEMANS, J. LAVALLEYE, *op. cit.*, p. 157; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 12; 2e partie, n° 5 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DGH, t. II, p. 144; P.N.C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 69-71; Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE, *L'abrogation des privilèges [...]*., p. 440 ss et 534; M. DEPREZ, *Guillaume-Antoine-François de Feltz, ambtenaar, diplomaat en politicus in een overgangstijd (1744-1820)*, Louvain, 1982 (KU Leuven mémoire de licence inédit); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534, 1536, 1537; J. DE SMET., *op. cit.*, p. 195; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 39; ID., *L'ordre équestre [...]*, p. 45; ID., «Les membres luxembourgeois de l'Ordre Équestre (1816-1830)», dans *Association luxembourgeoise de généalogie et d'héraldique. Annuaire*, 1992, p. 239-240; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 259-268 (texte d'un rapport aux gouverneurs généraux sur un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, 30.03.1790); A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, p. 33-34; R. GITS, «L'établissement de la Commission ecclésiastique et de la Commission des fondations pieuses (1785-1787) », dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e sér., t. VII, 1911, p. 77; V. HAAG, *op. cit.*, p. 80 (père); E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 160, 372, 376; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, p. 72, 143, n. 52, 146-147, 203; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 438; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 66; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 83 et 136; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 18; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 414-415; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 133; H. NÉLIS, *Inventaire des archives de l'université de l'État à Louvain et du Collège philosophique, Bruxelles*, 1917, p. 9; A. NEŸEN, *op. cit.*, t. I, p. 195-196; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. III, p. 284; H. SCHLITTER, *Briefe der Erzherzogin [...]*, p. 285, n. 34; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 77, 353, 528, 725, 805 n. 998, 806 n. 999; A. SCHON, *op. cit.*, fasc. V, p. 43, 53, 56, 87; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 543; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 314; P. SPANG, *op. cit.*, p. 449; A. SPRUNCK, « Les États de Luxembourg [...] », p. 37; T. VERSCHAFFEL, *De hoed [...]*, p. 76; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 385; L. ZETTINGER, *op. cit.*, p. 197 (grand-père et père).
Mariage : AVB, reg. par., n° 451, f° 67.
Titre de baron : CAPB 475, 13.05.1771; CAPB 778, p. 81-84.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 271 n° 3; UL 679/2, f° 7v°.
Receveur des États :
- succession du père : CAPB 342, p. 224.
- baronne de Feltz (dons gratuits et prêts) : CC 28648-28659, 28664-28666.
- Jean-Pierre Bourgoix : CC 50757-50759.
- Jean Antoine Guillaume : CC 15946, 15953.
- Jean Louis François (excrescence) : CC 15953, 15957, 15961, 15963, 15965, 15967, 15969, 28660-28662.

Recette générale du Luxembourg :
- nomination : CAPB 351, p. 22; CAPB 484 (13.06.1774); CF 1009, f° 209-211; CC 383, f° 170; CC 902, f° 126.
- médianate : CC 25139, f° 3.
- comptes : CC 15959, 15960, 15962, 15964, 15966, 15968, 15970-15973, 50760-50764.

Chambre des comptes et Jointe des administrations :

- auditeur : CAPB 349, p. 170; CF 1009, f° 84 et 144v°-145v°; CC 855, f° 15v° CC 902, f° 4; JAS 4 (nomination surnuméraire); CC 25139, f° 4 (médianate).
- conseiller-maître : CF 1010, f° 148v°-150; CC 860, f° 246v°; CC 953, f° 137-139 (nomination).

Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 119-120, 304-312, 400-404, 2612, 2657-2664, 2672.

Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27 et 30.

Secrétairerie d'État et de guerre :
- nomination *ad interim* : CF 1012, f° 3; CC 191, f° 2v°-3; CC 908, f° 2 et 59-60; CP, reg. 730, p. 9.
- nomination : CAPB 580/H/1152/ lit. X : 709, p. 339-340; CF 1012, f° 46v°-47; CC 863, f° 172v°.
- gages : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; CC 191, f° 59-60; CC 192, f° 19r°-v°.
- démission : CAPB 248, D110/ad Litm Z2/ ad Nm 623/B.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 185, n° 531-532; CAPB 709, p. 341-342; CF 1012, f° 46; CC 863, f° 174v°; CC 908, f° 59-60; SEG 1486.

Jugement de F. E. Battaille : SEG 2110.

Retraite : CC 909, f° 22-23.

Pension de 2.000 fl. : CAPB 532, D 112/ad lit. D1/n° 5.

Académie (élection) : AcRB, n° 774.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 42; CAPB 1001; CAPB 1014 (gages).

Mémoire où il se défend d'être émigré : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 417.

Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2637; 2638, f° 138; 2761; Préf. de la Dyle, portef. 1749.

Nationalité française : Préf. de la Dyle, reg. 1031.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 12; *Lettres qui prouvent la façon de penser des commissaires ecclésiastiques du ci-devant Gouvernement le Baron de Feltz et l'Abbé Dufour*, Bruxelles, 1790.

Décès : AVB, État civil, décès, 1820, acte 443; Louis Wenceslas Émile : *ibid.*, n° 171, f° 241v°.

Portrait : BI, n° 5338.

Jean Ignace : CC 25099, f° 3 (médianate de contrôleur des domaines, 5 fl.); AVL, reg. par., LV I 32 28, p. 25 (décès).

FERRARI (Ambroise)

1. ?, 1682 (87 ans en 1769 selon sa veuve).
2. ?, avant le 16.05.1769 (date des patentes de son successeur).

4. Secrétaire au Conseil d'État.

6. En 1769, dans l'exposé de la requête de la veuve en vue d'obtenir une pension, Kaunitz ne donne pas l'identité de celle-ci mais reprend son affirmation qu'elle était mariée depuis 49 ans.

8. Il est nommé, par lettres patentes du 16.11.1735, secrétaire du Conseil d'État, suite au décès de J.-B. de Heems*. Il conserve le bénéfice des gages de son prédécesseur, soit 1.000 fl. Auparavant il était employé en qualité d'official à la Secrétairerie d'État espagnole à Vienne. Il réclame en 1737 les 5.587 fl. all. d'arriérés qui lui sont encore dus à ce titre. Il sollicite au moins le versement de 3.000 florins en trois tranches annuelles, de façon à «satisfaire le plus fort de ses créanciers». À dater du 01.01.1741, son traitement est partiellement assigné sur la recette des terres franches, en lieu et place de la recette de Gueldre. Ferrari continue notamment le travail de reclassement des archives du Conseil, entamé par de Heems. C'est «un fort honnête homme, de probité et de mérite». Il meurt en fonction. «Par grâce» du Conseil des finances du 01.06.1769, sa veuve obtient le payement du dernier trimestre de gages (764 fl. 18 sols 3 deniers) du défunt, à échoir le 30.06 suivant. Par décision des 09.06. et 22.06. de la même année, eu égard «aux tristes circonstances» dans lesquelles elle se trouve, elle obtient une pension de 400 fl. à charge de la Recette générale et une autre, de 500 fl., aux dépens de la caisse des *gastos secretos*. L'intéressée avait fait valoir « qu'ayant cédé à ses parens le droit qu'il avoit aux biens de sa famille, il [Ambroise Ferrari] a subsisté uniquement du revenu de ses emplois et que les longues infirmités de son mari qui lui ont même fait perdre la vue, l'ont obligée à

dépenser le peu de biens qu'elle avoit et qu'elle se trouve aux Pais Bas sans bien et sans parens ». Un autre argument retenu fut la longue carrière du défunt, au royal service depuis plus de 55 ans selon son épouse.

9. Bruxelles : Près de l'église de La Chapelle (1737); rue des Ursulines (1769).

A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des Archives [...] », p. 125; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XXX.

Secrétairerie d'État espagnole à Vienne (arriérés de gages) : CAPB 324, p. 153-154.
Conseil d'État :
- secrétaire : CE 114, 118, 119, 120, 122, 123; CF 996, f° 133v°-134v°; SEG 2223 (nomination); CAPB 324, p. 153-154 (paiement arriérés); CC 185, f° 93; CC 896, f° 268v°; CC 25101; SEG 2243, f° 40.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 274; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- correspondance reçue de Neny* et de Crumpipen* : CE 122-123.
Décès : CC 853, f° 218; CAPB 348, p. 227; CE 7 (inventaire des papiers à la secrétairerie du Conseil d'État).
Pension de la veuve : CAPB 348, p. 227; CAPB 468, 06.06.1769; CC 900, f° 228; SEG 2251, f° 262.

FIERLANT (Goswin Anne Marie Félix DE)
1. Turnhout, bapt. 20.11.1735.
2. Bruxelles, 19.02.1804 (attaque d'apoplexie).

3. Admis en 1754 dans le lignage bruxellois de Roodenbeke. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne (1789).

4. Conseiller d'État de robe et président du Grand Conseil, puis chef-président du Conseil privé.

6. Fils aîné de Guillaume Antoine Nicolas (Bruxelles, bapt. 01.09.1696-Bruxelles, 14.07.1773), écuyer, seigneur de Bodeghem et d'Esscheloo, chef-écoutète de la ville et quartier de Turnhout, et d'Anne Caroline ou Charlotte van den Broeck (décédée à Bruxelles le 11.05.1768), fille du chef-écoutète de Turnhout et de Catherine Florence de Ryckewaert (Bruxelles, 07.08.1704-Bruxelles, 11.05.1768). Son grand-père paternel, Philippe Ignace, était conseiller au Conseil de Brabant, alors que son bisaïeul, Simon de Fierlant, en fut chancelier. Le 28.08.1771, il épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule), avec dispense du troisième ban et du troisième degré de consanguinité, sa cousine Marie Thérèse de Neny, fille aînée de Patrice François*, chef et président du Conseil privé. Ils eurent un fils, Antonin (Malines, 02.11.1778-Vienne, 05.03.1830), baron, colonel du régiment Vincent à Vienne.

7. Immatriculé le 25.01.1753 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 13.07.1757).

8. Avocat au Conseil de Brabant (26.09.1757), il poursuit sa carrière, à partir du 11.03.1766, comme second conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles (gages de 500 fl.), charge qu'il remplit « avec distinction ». Le 14.08.1768, il est sollicité pour entrer au Conseil privé en qualité de secrétaire surnuméraire, une place moins avantageuse que celle qu'il occupait, souligne-t-il (dépêche impériale du 02.08.; gages de 1750 fl., médianate de 500 fl.). Il faut donc lui donner l'espoir d'une promotion. Dès l'année suivante, il y est promu conseiller (26.08.1769; serment le 23.09. suivant). Il est jugé ainsi par Charles de Lorraine en 1770: «a de l'esprit, mais assez vive. [...] cependant il ne couche pas

par écrit aussi bien qu'on pourrait l'imaginer, il est long dans ses rapports et ses écrits. Il n'est pas porté pour les ecclésiastiques, et sur ces affaires, il faut prendre garde à ses rapports, n'étant pas dans les meilleurs principes sur ces matières; au reste, bon sujet et qui avec le tems et de l'application pourra devenir aussi un bon sujet pour le Gouvernement». En septembre 1773, G. de Fierlant participe aux travaux de la jointe extraordinaire chargée d'arrêter les mesures d'exécution de la suppression de la Compagnie de Jésus. Bénéficiant de la protection de son beau-père, il est porté, le 26.12. de la même année, à la présidence du Grand Conseil (serment le 25.01.1774), suite au décès de G. I. Pycke*. Le lendemain de cette désignation, l'Impératrice lui confère la dignité de conseiller d'État (serment le 25.01.1774). Il forme l'établissement de la fondation royale de Messines pour les enfants de soldats. En mai 1787, les réformes de Joseph II le conduisent à la présidence du Conseil d'appel de Bruxelles. La disparition rapide des nouvelles institutions judiciaires entraîne sa réintégration dans ses fonctions antérieures au Grand Conseil. En 1789, il se réfugie à l'étranger durant les troubles. Il est maintenu dans sa charge pendant la première restauration de 1791-1792. Durant la seconde, suite au départ à la retraite d'H H. de Crumpipen*, il est promu à la présidence du Conseil privé (patentes du 01.06.1793; serment le 28.06. suivant; 12.000 fl. de gages et 4.000 fl. de pension *ad personam*). Par la même occasion, il devient membre de la Jointe des Terres contestées. Le 11.06.1794, il est placé à la tête de l'éphémère Jointe d'État destinée à remplacer la Conférence ministérielle. Il fut aussi juge aux Chambres suprêmes des douanes. Il est l'auteur de plusieurs rapports et ouvrages juridiques importants. Il suit le gouvernement en exil et se fixe provisoirement à Düsseldorf. En janvier 1795, il est à Würzburg où il souhaite s'établir, parce qu'il y existe une université catholique et que, écrit-il, «j'ai un fils dont l'éducation m'intéresse». Néanmoins, Fierlant se déclare prêt à se rendre dans les États héréditaires. En son absence, le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est estimée à 80.000 livres et son revenu annuel à 1.500 livres. Il est imposé à Bruxelles à concurrence de 150 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV (25.10.1795) et destinée à venir en aide aux indigents. De même, il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de ventôse de la même année. Il possédait des biens dans les communes de Sterrebeek et de Steenhuffel, qui lui rapportaient plus de 3.000 francs. Le 4 floréal suivant (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés avec son épouse et leur enfant. Le 5e jour complémentaire de l'an X (22.09.1802), quoique se considérant comme étranger, il prête néanmoins le serment requis des émigrés à la faveur de l'amnistie. De retour à Bruxelles, il se retire de la vie publique. Par une déclaration faite le 23 ventôse de l'an XI (14.03.1803), il déclare ne pas vouloir devenir Français. Il accepte en même temps de vendre ses propriétés sises dans les deux communes précitées. Dans son acte de décès, il est qualifié de rentier. En 1811, le fils révoque formellement la déclaration faite par le père en 1803, conformément à l'article 9 du traité de Campoformio. Au contraire de celui-ci, il manifeste son intention «de continuer à jouir de tous les droits et qualités de Français».

9. Bruxelles : rue des Dominicains (1769); «près des Finisteres» (1773).

AN, 1851, p. 116 et 1874, p. 132-133; B. BERNARD, «Grandeur [...]», p. 151-160; ID, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109-110; BN, t. XXIX, col. 573-576 (J. Lefèvre); P. BONENFANT, *La suppression [...]*, p. 53; J. W. BOSCH, «Aantekeningen over de algemene strekking van de Premières idées van Goswin de Fierlant», dans *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, t. XXIII, 1955, p. 53-74; ID., *Beccaria et Voltaire chez Goswin de Fierlant. [...]*, p. 1-21; ID., «Le jugement de Goswin de Fierlant sur la magistrature en Belgique à la fin du XVIIIe siècle selon les deux manuscrits des "Premières idées sur la réformation des loix criminelles"», dans *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, t. XXIV 1956, p. 48-60; ID., «Keizer Joseph II en de president Goswin de Fierlant», *ibid.*, t. XXIII, 1965, p. 283-289; ID., «L'opinion de Goswin de Fierlant sur les preuves en matière criminelle», dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. XVII, 1965, p. 431-451; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 432 et 446; *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 148-149; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366 et 369; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 2 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DHB, p. 199; DGH, t. II, p. 154-155; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 357; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 56; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*,

p. 40, 65, 66; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 232; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. IX; E. HUBERT, «Un chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle. Les mémoires de Goswin de Fierlant», dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. V, 1895, p. 154-253; J. E. JANSEN, «Een adellijk Noordbrabantsch-Turnhoutsch geslacht. Familie de Fierlant», dans *Taxandria*, nieuwe reeks, t. XII, 1944-1946, p. 15-18; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 264; P. NEFORS, *Goswin de Fierlant [...]*, p. 213-219; P. NEFORS, *Goswin de Fierlant (1735-1804) en de problematiek van gevangeniswezen, landloperij en bedelarij*, s.l., 1988 (mémoire de licence inédit de la KU Leuven); ID., «Goswin de Fierlant (1735-1804) en de problematiek van gevangeniswezen, landloperij en bedelarij : een aspect van de strafrechtshervorming in de Zuidelijke Nederlanden», dans *Panopticon. Tijdschrift voor strafrecht, criminologie en forensisch welzijnswerk*, t. XI, 1990, p. 125-140; ID., «Goswin de Fierlant (1735-1804), de strafrechthervorming in de Zuidelijke Nederlanden», dans *Uuytwysens d'archieven. Handelingen van de XIe Belgisch-Nederlandse rechthistorische dagen*, ed. D. Van den Auweele en F. Stevens, Leuven, 1992, pp. 141-156; ID. et D. VAN DEN AUWEELE, «Goswin de Fierlant, 1735-1806», dans *Gestalten uit het verleden : 32 voorgangers in de strafrechtwetenschap, de strafrechtspleging en de criminologie*, C. FIJNAUT ed., Bruxelles, 1993, pp. 11-22; «Note de M. le baron de Fierlant, conseiller à la Cour de cassation, sur divers manuscrits des coutumes de Bruxelles, de Nivelles et de Louvain», dans *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances*, t. IV, 1862, p. 93-98; ROPBA, t. XV p. 171; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 23; J. VAN DEN BROECK, *op. cit.*, p. 18-19; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 134; F. VANDERPUTTE, «De benoeming van Jhr G.A. de Fierlant tot hoofdschout van Turnhout door Frederik Willem I van Pruisen in 1732. Een voorbeeld van besluitvorming in de XVIIIde eeuw», dans *Taxandria*, t. XLVIII, 1976, p. 141-159; M. VANHAMME, «Le mémoire de Goswin de Fierlant pour servir à un plan d'éducation pour les enfants de soldats», dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CIV, 1939, p. 161-194; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 15; *WNL*, t. XXV, 1785, p. 25.

Biographie : CP, reg. 766, p. 251-253; AVB, reg. par., n° 147, f° 163 (mariage).
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 213, n° 204; UL 284, f° 94v°; AVB, n° 1179, f° 1v°-2.
Pensionnaire de Bruxelles : CC 25134, f° 5 (médianate); AVB, n° 1761, f° 34.
Conseil privé :
- secrétaire : CAPB 348, p. 81; CAPB 466 (29.03.1768); CF 1008, f° 126; CC 853, f° 109v°; CC 900, f° 183v° (nomination surnuméraire); Mss divers 2724 (notes prises dans les archives).
- conseiller : CAPB 706, p. 30-31; CF 1008, f° 154v°-155v°; CC 853, f° 265; CAPB 348, p. 241-243 (nomination surnuméraire).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 172v°.
- chef-président (nomination) : CAPB 248, D110/ad Litm Z2/ ad Nm 609/ ad A; CAPB 709, p. 429-430; CF 1012, f° 122v°-123v°; CC 864, f° 103; CP, reg. 730, p. 288-292; SEG 1486.
Grand Conseil : président (nomination) : GCM 5, f° 58-59v°; CAPB 707, p. 277-278; CF 1009, f° 169v°-171v°; CC 855, f° 189; CAPB 350, p. 191; SEG 1486; AVB, n° 1179, f° 1v°-2.
Conseil d'appel de Bruxelles : Conseil souverain de justice, 81.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 707, p. 279-280; CF, 1009, f° 171v°-173; CC 855, f° 191; CAPB 350, p. 191; SEG 1486.
Écrits sur la torture : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. IV, p. 286, n° 2861 et 2862.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 22.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Nationalité : Préf. de la Dyle, reg. 1031; *ibid.*, portef. 496.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 736.
Décès : AVB, État civil, décès, an XII, acte 1147.
Portrait : PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 31.

FIERLANT (Jean François Joseph DE)
1. Turnhout, 08.04.1743.
2. Turnhout, 11.10. ou 12.1820.

3. Admis au lignage bruxellois de Roodenbeke (13.06.1772). Créé baron le 05.09.1820.

4. Conseiller de Brabant, puis au Grand Conseil. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Frère de Goswin Anne Marie Félix*. Le 18.09.1784, il épouse Cornélie Louise Josèphe Orts (bapt. 25.07.1757), fille d'Égide, avocat au Conseil de Brabant, et de Marie Julienne Joseph Haegheman, petite-fille de Pierre Orts, nièce d'Englebert, tous deux conseillers de Brabant. Une fille, Marie Julienne Josèphe (30.10.1785-1874) est née de cette union. J. F. J. de Fierlant était le beau-frère de F. P. Rapédius de Berg*, qui avait épousé Isabelle Josèphe Orts, et de Jacques Antoine Le Clerc*, qui avait convolé avec Isabelle Françoise Josèphe Orts.

7. Immatriculé le 20.01.1762 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 05.02.1771).
8. Successivement avocat au Conseil de Brabant (16.12.1771), échevin (1772-1777), puis trésorier de la ville de Bruxelles (1777-1788), il accède à l'office de conseiller au Conseil de Brabant (14.02.1788; serment le 25 suivant). Lors de la suppression de ce tribunal, il passe avec la même qualité au Grand Conseil (19.06.1789; serment le lendemain). Sous la première restauration, lors de la remise sur pied du Bureau des archives, il est nommé à la Chambre des comptes en qualité de conseiller-maître aux honneurs, attaché à celui-ci, par adjonction au conseiller-maître honoraire, le comte J.-B. G. de Wynants* (commission du 10.10.1791; gages de 3.500 fl.). Il occupe cette charge, semble-t-il, jusqu'en 1794. Avant 1776, il aurait également participé à la lutte contre l'épizootie en Brabant-Limbourg. Le 19.12.1794, il sollicite la levée des scellés posés sur son domicile bruxellois. Il justifie ainsi son absence : il a l'habitude de passer tous les ans une partie de l'été en Campine, sa région natale. En juin dernier, il était à Geel. La retraite des armées des coalisés inondant la région de troupes, il s'est retiré à Ruremonde, qu'il fut obligé de quitter pour Düsseldorf. Dès septembre, il vint rejoindre sa fille à Geel et puis gagna Bruxelles. Il déclare n'avoir jamais eu l'intention d'émigrer. L'avis de l'administration lui est favorable, tout comme il l'est, le 08.05.1795, pour la levée des scellés posés sur son domicile, «rue de la liberté ci devant rue Royale n° 310». En décembre 1814, l'intendant des Deux Nèthes, Wargny, l'estime «dévoué à la Maison d'Autriche et au bien du pays». Il est «paisible, assez instruit et considéré». Rentier, il disposerait de 4.000 francs de revenus annuels.

9. Bruxelles : rue Royale (1792).

ACCB, t. IV, p. 1160-1161; AN, 1851, p. 116-117 et 1874, p. 131-132; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 132; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 16; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 408; DGH, t. II, p. 155; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 374; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 44; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 304; A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des archives [...] »; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 15.

Biographie : Mss divers, 432, f° 25.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 314, n° 154; UL 285, p. 256; UL 679/2, f° 44.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 7.
Grand Conseil (nomination) : GCM 5, f° 104-105v°; CC 1446, f° 110v°-111v°.
Chambre des comptes : conseiller-maître (nomination) : CF 1012, f° 51v°-52; CC 191, f° 172v°; CC 863, f° 224; CC 908, f° 181v°-182.
Régime français : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 420.

FIGUEROLA (Raymond DE)
1. Barcelone, ?
2. Bruxelles, 07.11.1776.

3. Il est autorisé à porter le titre de comte par lettres patentes du 16.10.1748, vu l'ancienne noblesse de sa famille (de Figuerola y Argullol).

4. Conseiller d'État de robe et conseiller au Conseil privé, puis conseiller-régent au Conseil suprême.

5. Naturalisé par lettres patentes du 17.02.1740 («Nous étant connu que [...] Raimond de Figuerola étant né notre sujet»).
6. Fils de Joseph (décédé à Vienne le 05.06.1741, âgé de 78 ans), comte de Figuerola, et de Gertrude de Villas Perlas , fille de Raymond, marquis de Rialp, secrétaire du Conseil suprême, conseiller d'État intime, comte par lettres patentes du 12.01.1718.

7. Docteur en droit (Rome). Il aurait auparavant fréquenté l'Université de Louvain pendant plus de cinq années.

8. Au début de sa carrière, il travailla plusieurs années sous la direction de son grand-père, le marquis de Rialp. Il exerça des missions diplomatiques dans les Provinces-Unies et à Liège. Par patentes du 30.12.1739, R. de Figuerola est nommé conseiller surnuméraire au Conseil privé. Il obtient la moitié des gages de conseiller ordinaire. Dès septembre 1740, il est promu conseiller ordinaire aux pleins gages (6e place ordinaire; patentes du 27.09.; gages à dater du 01.10.; exemption de la médianate). En 1743, on le présente aussi comme un des rares conseillers, avec J. D. A. Schockaert*, le chancelier de Brabant, «joignant au savoir de la robe des talents de ministre. [...] At du mérite, du savoir, de la prudence, de la sagesse et de la douceur; seroit propre à traiter avec des États, magistrats et ministres étrangers. [...] Il seroit propre pour la jointe et pour l'un des ministres de confiance». Trois ans plus tôt, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens traçait le portrait comme suit : « Le comte de Figuerola a du monde et de l'éducation, il a une douceur extraordinaire, on ne le croit pas grand jurisconsulte, mais il pourroit bien avoir des lumières politiques eu égard à la longue pratique qu'il a fait sous son grand Père, le marquis de Rialp». Il est plusieurs fois envoyé comme député en Hollande pour le service impérial et la marche des troupes. En janvier 1744, il est chargé de veiller à Liège aux intérêts de l'Impératrice lors de l'élection du nouvel évêque. En 1745, il participe à la Jointe ayant pour but d'allonger la liste des établissements religieux chargés d'un pain d'abbaye (16.04.). Dans la suite, il ne revient plus aux Pays-Bas avant 1749, «aiant été employé à d'autres affaires importantes pour le service de la Souveraine». Le 26.10.1748, Marie-Thérèse l'avait élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 09.11. suivant; gages augmentés de 2.000 fl.; 8.820 fl. en 1768). En 1749-1750, il est convoqué à quelques jointes de cabinet. Charles de Lorraine le définit ainsi : «Figarola, un patelin pauvres hommes ayant plus en vue la grandeur que le travaille, malins même et point capable dun travaille bien sérieu». Il est nommé, en octobre de cette dernière année, conseiller-régent au Conseil suprême, «pour suppléer au retardement [à Bruxelles] du conseiller [P-F.] de Neny*». Il avait déjà été proposé pour cette dignité deux ans plus tôt. Il prend la route de Vienne le 25.11. suivant. Par décret du 15.08.1751, A. W. J. Limpens* est désigné pour le remplacer, suite à sa promotion, à la «Jointe établie pour connoître des difficultés de la ci-devant Compagnie d'Ostende». En 1757, lors de la dissolution du Conseil suprême, on songe d'abord à le replacer au Conseil privé, avec le rang de commissaire royal et le maintien de ses gages de conseiller-régent, et à lui céder, ensuite, la première présidence d'un conseil de justice qui viendrait à vaquer.

N'ayant jamais fait partie d'un de ces conseils, et quelque peu jaloux de la nomination de P.-F. de Neny comme chef-président adjoint du Conseil privé, de Figuerola n'ambitionna pas une telle charge. Néanmoins, il demanda que son sort soit réglé comme celui de J. J. de Bervoet*. Il souhaita être dispensé de retourner au Conseil privé, « vu qu'il ne pourroit pas céder le rang à Neny », mais d'être appelé incidemment aux jointes de cabinet. En février 1776, il a des problèmes de santé : «il a souffert sans murmurer le martyr de sa maladie avec une résignation soumise aux décrets éternels», écrit J. D. De Biefve, secrétaire du duc d'Arenberg et co-exécuteur testamentaire avec L. F. J. de Wavrans*. Le 30.03. suivant, il rédige un testament olographe. Il institue comme héritière la comtesse Françoise de Figuerola, sa sœur, demeurant à Vienne. Il souhaite la célébration, immédiatement après le décès, de cent messes de requiem et laisse 300 fl. aux pauvres. Le 11.11.1776, l'inventaire de ses biens est dressé.

9. Bruxelles : près de La Chapelle (1741); vis-à-vis de l'Hôtel de la Tour (1750).

M. BAELDE, «De afschaffing van de Hoge Raad [...] », p. 572-574; ID., « De samenstelling van de Hoge Raad [...]», p. 15; H. COPPENS, *op. cit.*, p. 229 n. 37; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 231; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 81; ID., *Les jointes [...]*, p. 20-35; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 76; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 52; J. LEFÈVRE 1, *passim*; C. TIHON, *Inventaire [...] Tribunaux auliques*, p. 227; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 180-181.

Biographie : CP, reg. 766, p. 219-221.
Port du titre de comte : CAPB 774, p. 340-342.
Naturalisation : CAPB 701, p. 41-45.
Conseil privé :
- conseiller : CF 998, f° 179v°-180v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1293 (nomination surnuméraire).
- exemption de médianate : CAPB 326, p. 36-37 (fév. 1740); CAPB 327, p. 42-43 (17.12.1740).
- obtention de la 6e place de conseiller ordinaire : CAPB 326, p. 124-126; CAPB 327, p. 42-43 (exemption de médianate pour cette place); Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- retour avec rang de commissaire royal : CAPB 344, p. 69-71; CAPB, 437, 08.06.1757; CC 898, f° 211-213.
- préséance : CAPB 387 (18.01.1749).
Jointes : SEG 1863; CP reg. 423, f° 221.
Jugement de Charles de Lorraine : SEG 2584, f° 34.
Conseil Suprême :
- nomination : CAPB 337, p. 83-88 et 89-90.
- retour à Bruxelles et possibilité de réaffectation : (appointements).
Conseiller d'État (nomination) : CAPB 333, p. 221; CAPB 385, D22/ad C4; CAPB 702, p. 409-412.
Testament et inventaire après décès : Archives de la famille d'Arenberg, Sabbe 6198.
Papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 116-122.

FONSECA (Marc DE)
1. En Angleterre, vers 1678.
2. Bruxelles, 24.12.1743.

3. Seigneur d'Ipelaer. Créé baron par lettres patentes du 01.11.1713, et comte par lettres patentes du 24.12.1731.

4. Conseiller d'État de robe et trésorier général des Finances.

5. D'origine flamande.

6. Fils de Manuel, consul, puis résident (1669-1670, 1681) à la Cour d'Angleterre, ensuite conseiller-maître à la Chambre des comptes à Bruges (1677), et d'une anglaise. L'identité de sa mère ne nous est pas autrement connue. Il passa une partie de sa jeunesse en Angleterre. Époux d'Anne Marguerite Françoise de Blondel d'Oudenhove (décédée le 29.03.1754), fille de Pierre, conseiller au Conseil de Flandre, puis au Grand Conseil, enfin chef-président du Conseil privé, seigneur d'Oudenhove-Sainte-Marie, Michelbeke et Rije. De cette union, naquirent trois enfants : une fille dont l'identité n'est pas connue; Philippe François Joseph Charles*; Jean Baptiste, à propos duquel la paternité de Marc de Fonseca n'est pas pleinement reconnue.

8. Il est chargé, sous le régime anjouin (13.10.1702), de représenter le Gouvernement dans la châtellenie de Courtrai en qualité d'intendant subdélégué. La prise en main de nos provinces par le condominium anglo-batave lui offre un siège de conseiller des Finances (30.10.1708). C'est à ce titre qu'il participe, comme membre de la «Jointe établie pour le commerce» en 1715, aux négociations du troisième traité de la Barrière. Le 17.07.1714, de Fonseca avait acquis la charge de grand bailli de Courtrai, qu'il résigne en 1725, avec l'accord de l'Empereur, en faveur de son fils aîné, Philippe François Joseph Charles. De 1718 à 1725, il jouit de gages au titre de membre du Conseil d'État, attaché au département des Finances. Le 07.08.1717, l'Empereur avait ordonné de l'envoyer immédiatement à Paris, à la demande du comte de Königsegg, ambassadeur à la Cour de France, pour aider celui-ci dans l'exécution des traités de Ryswick et de Bade. De 1719 à 1730, il réside dans la capitale française au titre d'envoyé de Charles VI. À partir de 1722, il est accrédité en qualité d'envoyé permanent. Durant ces années, son rôle, notamment dans la reconnaissance par les États européens de la Pragmatique Sanction, fut, sans aucun doute, important. Il mena des négociations commerciales et douanières, traita de questions de frontières entre autres à propos de la principauté de Liège. Son activité lui valut, le 21.03.1725, le titre de conseiller d'État dans le conseil collatéral rétabli (avec gages attachés à ce rang; serment le 03.08.). Il dut cependant rester provisoirement encore à Paris. Il s'y endetta grandement. Il officia également comme ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons (1727), où il siégea avec le chancelier Zinzendorf et le comte Léopold Windischgraetz. En 1730, Königsegg le juge ainsi dans une lettre adressée au prince Eugène : «Fonseca est un homme qui cherche par tous les moyens à se faire des mérites particuliers pour sa fortune et a profité, plus qu'il ne devait peut-être, du bonheur de s'être acquis plus de confiance dans ce pays par les longues années qu'il s'y trouve; mais je le connais depuis assez longtemps pour pouvoir assurer que je suis persuadé qu'il a toujours agi avec fidélité». Rappelé le 16.11. de cette même année, il prend le chemin de Bruxelles puis de Vienne, où il entend monnayer ses services. Le 21.04.1731, l'Empereur l'appelle en qualité de conseiller-régent au Conseil suprême, pour lequel il avait déjà été proposé en 1719. Cependant, suite au décès de P. G. van der Goten*, Marie-Élisabeth le nomme, le 28.11., trésorier général des Finances (patentes du 01.12. de la même année, enregistrées seulement le 08.06.1733; serment le 01.06.1733). Il avait déjà été proposé pour cet office en 1725. Il est désigné par provision car il se trouve toujours à Vienne. Il ne rentre à Bruxelles qu'en 1733 et il prête alors le serment afférent à sa nouvelle fonction, le 01.06. Le 04.11.1734, critiqué dans sa manière de conduire les Finances, de Fonseca est mis à la retraite par l'Empereur, contre le vœu de la gouvernante générale, au profit de F. G. de Cuvelier* (gages de 7.000 fl. et conservation du titre de conseiller d'État). Le comte de Harrach, qui dénonçait en lui «une grande paresse et une incompétence égale», avait ainsi remporté une victoire difficile. Par la suite, de Fonseca est encore amené à participer à des jointes de cabinet.
Un décret du 28.02.1733 lui accordait la survivance de huit années de gages afférents à sa place de conseiller-régent, à partir de son entrée en fonction comme trésorier général. Cette mesure visait à le mettre en état de payer ses dettes. Cette grâce venant à cesser le 31.05.1741, Charles VI lui octroie, dès 1738, la continuation des mêmes gages en complément de ceux dont il jouit comme conseiller

d'État, de façon à atteindre le niveau du traitement de conseiller-régent. Menacé d'exécution par ses créanciers, Fonseca obtient par grâce spéciale de l'Impératrice, en avril 1741, un moratoire d'un an, renouvelé pour la même durée l'année suivante puis encore prolongé de trois mois en avril 1743. Il devra cependant se contenter pendant cette période de la moitié de ses gages, l'autre revenant aux prêteurs. Cette dernière année, de Fonseca cède tous ses biens et gages à ses créanciers. En compensation, Marie-Thérèse lui accorde 2.000 fl. all. sur les *gastos secretos* et le logement dans une des deux maisons royales. Sa veuve obtint une pension de 1.000 fl. all. en 1744. En 1749, l'Impératrice ordonne de payer aux créanciers du défunt le dernier semestre échu au moment de son décès et d'arrêter ensuite tout paiement.

9. Bruxelles : rue «l'Ammans-hofstadt» (1719); près des Petits Carmes (1733); «rue het Amptmans-Hofstadt» (1736); près de la Chapelle de la Sainte Trinité (1740).

AN, 1857, p. 301; M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 8 et 15; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 482, n. 62; E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p.118-119; A. CORETH, «Persönlichkeit und Aktennachlass des Marc Deffonseca», dans *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, t. XXVIII, 1975, p. 89-114; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 232; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 188; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. I, p. 660; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 99-100, 109; NB, t. V, col. 341-343 (J.-B. Windey); *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 61, 65, 72 et 258; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 445-446; *WNL*, t. X, 1777, p. 401; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 175.

Origine : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 157v°.
Noblesse (comte) : CAPB 771, p. 499-503; CAPB 994, f° 79v°-81.
Ministre à la Cour de France : CAPB 1019.
Conseil des finances :
- intendant (période anjouine) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 51v°.
- négociations avec les Hollandais : *ibid.*, f° 86v°-88v°.
- conseiller et trésorier général : CF 993, f° 277-278; CC 844, nf; CC 951, f° 52v°-54; CF 2209 (nomination); CF 2281; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 216 (serment); SEG 922, f° 79-81.
- envoi à Paris : CAPB 317, f° 91-92.

Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 320, f° 97; CAPB 710, f° 112; SEG 909, f° 78; CC 46017, f° 320.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 74.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Congrès de Soissons (vacations) : SEG 914, f° 55-56.
Continuation des gages de conseiller au Conseil du suprême après huit années de survivance : CAPB 325, p. 119-120; CAPB 334, p. 183-184 (juillet 1749); CC 896, f° 155v° et 178v°.
Résignation de la charge de châtelain et grand bailli de Courtrai en faveur de son fils : CAPB 320, f° 119; SEG 909, f° 331.
Règlement de ses dettes : CAPB 327, p. 112-113bis; CAPB 328, p. 67-68, 263-264; CAPB 329, p. 148-151; CAPB 330, p. 11 et (après son décès) 310-311; CAPB 334, p. 183-184.
Réflexions sur les Domaines : CC 999, 1000.
Décès : AVB, reg. par., n° 164, f° 162.
Inventaire des papiers : Mss divers, 3485.
Pension à la veuve : CAPB 330, p. 160.

FONSECA (Philippe François Joseph Charles DE)
1. Courtrai, 1703.
2. Malines, 27.11.1777, subitement lors d'une visite au palais archiépiscopal. Enterré à Bruxelles à l'abbaye de Coudenberg.

3. Baron (titre cédé par son père le 11.11.1734). Il est admis en 1752 dans la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller des Finances.

6. Fils de Marc*. Il épouse le 16.10.1739 Hélène Josèphe Christijn de Meerbeek (17.05.1698-26.06.1763), fille de Jean-Baptiste Clément, fils d'un chancelier de Brabant, baron de Meerbeek et de Wezembeek, et de Marguerite Thérèse d'Espinoza. Sans postérité.

8. Il débute sa carrière comme page à la Cour du duc de Lorraine. En 1725, son père lui résigne sa charge de grand bailli de la ville et châtellenie de Courtrai (médianate de 150 livres, quittance du 25.09.1725). Lors de la mise à la retraite de celui-ci, il est investi des fonctions de conseiller surnuméraire des Finances «avec déclaration de ne pas pouvoir être réformé» (patentes du 05.11.1734; serment le 15.11. suivant; dép. des Domaines; pleins gages de conseiller ordinaire). Cette nomination est une manière, parmi d'autres, de remercier une fois de plus son père pour l'ensemble des services qu'il a rendus à Vienne. Marie-Élisabeth lui permet de conserver son titre de grand bailli de Courtrai. En 1735, lors de la réforme du Conseil, de Fonseca est maintenu en place. L'année suivante, Sotelet* le juge ainsi qu'un collègue : «Mr TSerclaes [J. F. P.*] et Fonseca sont des aprentis qui opinent du bonet et ne sont capables par eux-mêmes d'aucune résolution ». Le 26.10.1737, suite au décès de t'Serclaes, Fonseca accède à une place ordinaire. Peu formé à la finance, il fait pâle figure au Conseil. Il manifeste même l'envie de le quitter. Un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens constate qu'il ne sera jamais «en état de briller». En 1743, une relation anonyme le dépeint cependant assez positivement : «Plein de bonne volonté et de très grande probité et douceur. Il est difficile qu'il devienne un grand financier, mais étant doué de jugement, et homme d'ordre et de règle, et appliqué, l'on croit qu'il dirigeroit bien et pacifiquement la Chambre des comptes sous la direction du Conseil». Cependant Marie-Thérèse décide de le remplacer. En guise de consolation, onéreuse pour les finances royales, elle le revêt, le 17.10.1744, du caractère de conseiller d'État (serment le 07.01.1745; pleins gages de 7.000 fl.; 5.408 fl. nets en 1768).

9. Bruxelles : près de l'église de la Chapelle (1752); petite rue Neuve (1756).

H. COPPENS, *op. cit.*, p. 229 n. 37; J. LEFÈVRE 1, *passim*; ROPBA, t. V, p. 78; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 447; *WNL*, t. X, 1777, p. 401-402.

Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) 8902, f° 30v°.
Conseil des finances :
- conseiller (surnuméraire) : CAPB 322, f° 115v° et 117; CF 995, f° 143-144v°; CC 844, non fol.; CC 896, f° 72; CC 951, f° 87v°-89; CF 2281; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis (nomination).
- jugement de Sotelet (1736) : CAPB76, f° 61v°.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 266v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 331, p. 48-51; CAPB 702, p. 261-264; CF 1000, f° 210v°-211v°; CC 846, f° 64; CC 25110; SEG 1486; CE 27.

Résignation par son père et en sa faveur de la charge de châtelain et grand bailli de Courtrai : CAPB 320, f° 119; CC 25094, f° 2v°.

FOSSE (Jean-Baptiste Nicolas VAN DER)
1. Furnes, 10.09.1736.
2. ?, dans la nuit du 01. au 02.05.1797.

3. Écuyer. Seigneur de Vossepoort, d'Avecapelhove, Borre et Briard.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Guillaume François, écuyer, receveur général de la ville et châtellenie de Furnes, puis premier conseiller pensionnaire des mêmes entités, et d'Anne Charlotte Reyphins. Le 02.07.1763, à Malines, il épouse Catherine Hyacinthe Ghislaine, comtesse de Respani (19.02.1738-07.03.1800), dame de Vremdyck, Bruggen, Rivieren, Staye et Betecom, fille unique de François Frédéric Charles Hyacinthe Joseph et d'Isabelle Alexandrine Josèphe van Parys. De cette union, sont issus : Marie Isabelle Ghislaine (17.04.1764-1852); Geneviève Josèphe Ghislaine (1767-1841); Alexandre François Ghislain (20.05.1769-Malines, 28.02.1840), vicomte, procureur général, en 1810 puis sous le régime hollandais, avant de devenir gouverneur des provinces d'Anvers et du Brabant septentrional; Joséphine Dieudonnée Ghislaine (1769-1811), épouse de Louis J. F. M. Fæstraets de Suerbempden*; Hyacinthe Charles Guillaume Ghislain (02.10.1770-1834), notamment membre du conseil général du département de la Dyle, bourgmestre de Bruxelles et gouverneur du Brabant méridional durant la période hollandaise, époux de Léopoldine Victoire Emmanuelle Marie Goubau d'Hoogvoorst, fille de Melchior Joseph François Ghislain*, conseiller fiscal au Grand Conseil; Catherine Josèphe Thérèse Ghislaine (1775-1862).

7. Immatriculé en 1754-1755 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1758).

8. Avocat au Grand Conseil (10.06.1760) et conseiller pensionnaire de la ville de Malines (31.05.1774), il succède, le 03.09.1776 (serment le 19 suivant), à P. J. Rogez comme conseiller extraordinaire au Grand Conseil : «ayant résolu, d'après les circonstances où se trouve le conseiller Servaes, qui a obtenu la faveur d'être censé présent, lorsque pour cause de sa santé, il ne pourroit pas fréquenter, de nommer en même tems un autre conseiller, qui partagera par moitié avec le conseiller Stassart* le produit de la place vacante par la mort du conseiller Rogez.». Il obtient un droit de succession à la première place ordinaire vacante. Par décret du 20.11.1776, il occupe ainsi le siège de Charles Henri Goubau, décédé quatre jours plus tôt. En 1787, van der Fosse devient conseiller au Conseil souverain de justice, supprimé en octobre de la même année. Il est chargé de la surveillance des juridictions de Flandre. Dans ses *Notes confidentielles*, H. H. de Crumpipen* disait de lui : «van der Fossen est un sujet distingué par ses mérites, ses lumières et son honnêteté, comme par son zèle. [...] S'il y avait une ouverture du Conseil du Gouvernement, dans un département de justice ou de police, je ne balancerais pas à le proposer avec distinction». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Il y ferait alors son entrée. Le 21.08.1791 (patentes du 06.09.; serment du 19.09. suivant), il est promu au Conseil privé (gages de 5.600 fl.). Le 14.08. précédent, les gouverneurs généraux l'avaient désigné avec Gaspard de Limpens* pour représenter le gouvernement à la conférence relative à la liquidation de la dette publique de 1789-1790. Sous la présidence de Crumpipen*, il participe avec Limpens [G.

J.*] et Perin* aux travaux du Comité établi par le gouvernement à l'occasion de la découverte du complot des Béthunistes. Lors du rétablissement du pouvoir impérial en 1793, il démissionne pour raisons de santé. Il est rangé dans la plus haute classe sur seize (prêt de 6.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : rue de Salazar (1792).

AN, 1851, p. 124-125; 1865, p. 90-93; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 12; 2e partie, n° 15 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DGH, t. II, p. 183-184; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 233; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 158 et 177; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 3, 7 et 11; M. NICODÈME, J. LEFÈVRE, J. BOLSÉE, *op. cit.* p. 4; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 725; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 109; S. TASSIER, *Figures révolutionnaires (XVIIIe siècle)*, Bruxelles, 1954, p. 45-62 (Béthune-Charost); PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 67 n. 4; K. VAN HONACKER, «De problematische werking van de conferentie ter vereffening van de openbare schuld uit 1789-1790 (1791/-2/1794)», dans *Beleid en bestuur in de oude Nederlanden. Liber amicorum Prof. dr. M. Baelde*, Gand, 1993, p. 455; *WNL*, t. XXVI, 1785, p. 435.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 222, n° 28; UL 284, f° 114v°.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 42v°.
- conseiller : GCM 5, f° 62v°-64; CC 856, f° 182; CAPB 351, p. 217 (nomination).
- carrière : Mss divers, 432, p. 345; AVB, n° 1179, f° 7v°.
Conseil privé :
- conseiller : CAPB 185, n° 544; CAPB 709, p. 315-316; CF 1012, f° 34; CC 864, f° 20 (nomination); CP, reg. 730, p. 123-126.
- activités : JAS 760, 785.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès : Archives de la Famille de Fourneau de Cruquembourg, 133.

FOULON (Guillaume)
2. Bruxelles, 20.11.1718.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Frère de Jean-Baptiste*. Licencié ès droits de Louvain (1707), avocat admis le 04.07.1714 par le Conseil de Brabant.

8. Receveur des domaines à Grimbergen. Auditeur *ad honores* de la Chambre des comptes en Brabant par commission du 01.09.1706 (serment le 18.09.), il exerça ensuite les fonctions d'auditeur surnuméraire, puis de conseiller-maître à la même Chambre (serment le 31.07.1708). En mai 1710, il reçoit l'autorisation de s'absenter pour se rendre «aux bains d'Aix-la-Chapelle au sujet de quelque indisposition corporelle». On le décrivait comme étant «une jeunesse et fait par les Anglois et les Hollandois.». En 1715, il est de la «Jointe établie pour le commerce». À ce titre, il participe à Anvers aux conférences avec les puissances maritimes.

E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p. 118-119; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 170 (frère); ROPBA, t. III, p. 24 et 31-33.

Chambre des comptes :
- auditeur : CC 383, f° 32.
- conseiller-maître : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 187, 201 et 204; CC 383, f° 37; Conseil d'État de Régence, 235.
Décès : CC 752; AVB, reg. par., n° 161, f° 276v°.
Veuve (banquière à Bruxelles) : États de Brabant, cartons 171, dossier 6, et 181, dossier 20.

FOULON (Jean-Baptiste)
2. Bruxelles, 22.03.1742 (enterrement).

3. Membre de la «Confrérie du sacro-saint et vénérable Corps de Notre Seigneur Jésus Christ dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas» à Bruxelles.

4. Assesseur à la Jointe des monts-de-piété.

6. Frère de Guillaume*. Leur sœur a épousé le banquier bruxellois Pierre van Goch.

7. En 1704-1705, il défend sa «grande dispute» à la faculté de Droit de l'Université de Louvain. En 1707, il y soutient sa «repetitio», préliminaire à l'obtention du titre de licencié.

8. Il est admis en qualité d'avocat par le Conseil souverain de Brabant le 04.07.1714. Il est également banquier et fournisseur des troupes. En 1716, il est nommé «commissaire et receveur général des biens saisis et à saisir ensuite des placarts du 16 mai et 17 juillet», au titre de la guerre entre l'Empereur et Philippe V. Sa compétence s'étend au quartier de Bruxelles. Il est admis au serment le 26.07., avec dispense de médianate et de caution. Ses comptes se poursuivent jusqu'en 1721. En 1718, il s'était mis sur les rangs avec un autre banquier, Mar(l)oy, pour obtenir l'admodiation générale des douanes. Tous deux font faillite. Foulon est désigné en 1722 comme assesseur de la Jointe des monts-de-piété au titre de négociant. Prié avait songé à lui pour un poste de directeur de la Compagnie d'Ostende. En 1732, Foulon sollicite en vain la protection royale contre ses créanciers. Atteint d'infirmités, il vit avec un domestique dans une maison à la campagne, à Sterrebeek. Sa faillite atteint 219.000 fl. Il aurait subi de grosses banqueroutes dans les pays étrangers, des pertes de change et des pertes sur actions à cause de son correspondant à Anvers. La Compagnie de Lorraine lui doit l'équivalent de 30.000 fl. argent courant de Brabant depuis 1725 (sentence du Conseil de Nancy du 28.02.1728). Il possède 46 actions de la Compagnie d'Ostende, estimées à 32.100 fl. et engagées pour 23.000. Il souhaite que ses créanciers se voient interdire la vente de la maison de Sterrebeek (immeuble et meubles estimés à 14.000 fl.), avant qu'un accord n'ait été conclu pour lui laisser «une subsistance raisonnable» de 300 fl. par an. Les attendus du Conseil privé pour l'éconduire sont nets : «Le suppliant, après avoit ruiné une quantité d'honnêtes gens qui luy ont confié leur argent à la bonne foy, travaille encore à préiudicier à tous dont il avoit mangé et dissipé la substance lorsqu'il s'adresse à V.A.S. pour obtenir ce qu'il demande par requête». La gouvernante générale se rallie à l'avis de son conseil.

9. Bruxelles : au Sablon.

M. HUISMAN, *op. cit.*, p. 218, n. 2; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 170.

Études universitaires : UL 674, f° 195v° et 209.
Confrérie : Archives ecclésiastiques, Supplément 21575.
Receveur des biens saisis : CC 950, f° 112v°-113; CC 19711.
Jointe des monts-de-piété : SEG 2206.
Requête au gouvernement contre ses créanciers : CP, reg. 366, f° 320-326v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 164, f° 116

FRANCKENBERG (Jean Henri Ferdinand DE)
1. Gross-Glogau (Silésie), 18.09.1726.
2. Breda, 11.06.1804.
3. Comte. Baron de Schellendorff. Grand-croix de l'Ordre de Saint-Étienne. Membre de la confrérie établie à Bruxelles sous le nom de la «Passion de N.S.J.C. souffrant» et, en 1763, de la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Cardinal-archevêque de Malines et conseiller d'État d'épée.

5. Naturalisé par lettres patentes du 23.12.1758 (serment à Bruxelles le 05.1.1759).

6. Fils du comte Othon Vénance et de la comtesse Françoise de Künberg.

7. Il a étudié la philosophie à l'Université de Breslau. Il termina sa formation au séminaire germanique de Rome, où il fut promu docteur en philosophie et théologie (1749). Membre à titre honorifique, en 1759, de l'association des étudiants de la Nation germanique à l'Université de Louvain.

8. C'est le 27.01.1759 que Franckenberg reçoit le siège archiépiscopal de Malines. Par la même occasion, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (27.03.1759; serment le 05.10. suivant). Il prend rang dans cette assemblée immédiatement après l'archevêque de Vienne, le cardinal Migazzi. Confirmé lors du consistoire du 27.05. suivant, il fait son entrée solennelle à Malines le 27.09. de la même année. En 1778, Franckenberg est revêtu de la pourpre cardinalice. Il se montre un farouche opposant aux réformes ecclésiastiques de Joseph II et un partisan de la Révolution brabançonne. Dans une correspondance adressée à Kaunitz, en 1789, Trauttmansdorff* voit en lui «l'apôtre, quoique comme simple instrument employé par l'Évêque d'Anvers [Nelis*], et soufflé par l'abbé Feller, de toute l'insurrection ecclésiastique». Le 26.03.1790, l'archiduchesse Marie-Christine écrit à son sujet à l'Empereur : «amicalement il n'y a rien à faire ni à attendre du cardinal. Son fanatisme échauffa son ambition et sa faible tête irritée par le passé se laisse conduire aveuglement par ceux qui l'entourent [...]». Le 28.03. de l'année suivante, la gouvernante générale fait état du souhait du comte de Mercy «d'être défait du cardinal de Malines», qu'il serait souhaitable de voir appelé à Rome. Elle poursuit : «s'il ne fait pas de mal par lui-même, [il] est le plastron derrière lequel se cachent tous ceux qui en veulent faire et se servent de sa très grande faiblesse, pour ne pas dire pire, pour le mettre en avant comme un chef des frondeurs». En 1791, il est appelé à renouveler son serment de grand-croix de l'Ordre royal de Saint-Étienne et de conseiller d'État intime. Le 23.10.1797, les Français le bannissent de son archevêché. Le 20.11.1801, selon le voeu de Pie VII, il démissionne à la faveur du Concordat. L'année suivante, il s'établit à Breda.

BN, t. VII, col. 275-282 (E. de Borchgrave); P. CLAESSENS, *op. cit.*, t. II, p. 122-238; C. DE CLERCQ, *Cinq archevêques [...]*, t. II, p. 1-117; DHB, p. 209; DHGE, t. XVIII, col. 663-666 (A. Tihon); L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 92-93, 105-106; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, *passim*; E. HUBERT, *[...] ministres [...]*, *passim*; E. KOVACS, *op. cit.*, *passim*; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 459; J. LEFÈVRE 2, p. 125; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La nomination des archevêques de Malines [...] », p. 75-92; Pl. LEFÈVRE, « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 171-172, 178; NB, t. VII, col. 283-289 (C. de Clercq); H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 18 et 96; A. THEINER, *Jean Henri comte de Franckenberg, cardinal archevêque de Malines, Primat de Belgique et sa lutte pour la liberté de l'Église et pour les séminaires épiscopaux sous l'empereur Joseph II*, Louvain, 1852; C. VAN DE WIEL, « De begijnhoven en de vrouwelijke kloostergemeenschappen in het aartsbisdom Mechelen (1716-1801) », dans *Ons geestelijk Erf*, t. XLIV, 1970, p. 147-150; J. WILS, *op. cit.*, p. 34.

Archevêque : CAPB 345, p. 16-17.
Naturalisation : CAPB 345, p. 20; CAPB 704, p. 200-201; SEG 1486.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) 8902, f° 41; AVB, n° 1672, non fol.
Conseiller d'État (nomination) : CAPB 704, p. 204-205; CC 850, f° 31v°; CAPB 345, p. 20; SEG 1486.
Pamphlets et opuscules : P.J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 132, 172, 302, 689, 714, 716, 718, 745, 756, 767, 769, 787, 793, 794, 796, 799-801, 809, 825-826, 832, 836-837, 839-840, 843-844, 847-848, 850-854, 856, 858-860, 865, 867, 875, 879, 881-883, 886-889, 917, 926, 930; M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 376.
Caricature : P.J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 987.
Portrait : BI, n° 3390; *La Belgique autrichienne, op. cit.*, p. 234 et 469; ZINZENDORF, p. 112.

FRANCQUEN (Philippe Gaudence Emmanuel DE)
1. Namur, bapt. 09.08.1676.
2. Bruxelles, 06.05.1742.

3. Seigneur de Fanuelz. Qualifié de chevalier (sans patentes de concession de titre). Il est admis en 1741 dans la confrérie de sainte Barbe , érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Greffier des Finances.

6. Fils aîné de Philippe Emmanuel François, receveur général des domaines de Namur, conseiller des Finances, intendant de Luxembourg, Namur et Gueldre, et d'Agnès Marguerite Badot (enterrée à Bruxelles le 31.10.1734. Son nom est orthographié Pados). Il épouse, en premières noces, le 23.06.1698, Marie Anne de Francken ou de Franc (décédée le 29.10.1727), sa cousine germaine, dame de Guerville, fille de Charles Francken, sieur de La Fontaine, capitaine dans l'armée française, et de Marie de Plassan. En secondes noces, le 30.01.1734, il s'unit à Jeanne Guilielmi (bapt. 12.11.1695), fille de Jean-Baptiste, premier official des Finances, et de Geneviève des Loges. Du premier mariage, il eut : Philippe Godefroid Emmanuel (bapt. 05.04.1699-1759), conseiller-maître du grand tonlieu de Bruges, puis conseiller-receveur général des domaines et subsides (Malines) et lieutenant à la Cour féodale (même ville); Jean Joseph (bapt. 24.10.1700); Philippe Antoine (1702-1723); Marie Agnès Emmanuelle (1704-1767); Étienne Ignace Emmanuel (1705-1762), capitaine au service de l'Empire; Marie Isabelle (née en 1707); Marie Pétronille Joseph (1708-1728). Le frère de Philippe Gaudence Emmanuel, Étienne François Emmanuel, seigneur de Boquet et Temploux, employé depuis deux ans au greffe des Finances, sollicite vainement en 1762 la place de greffier.

7. Immatriculé en 1694-1695 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Il défend à la faculté de Droit, en 1697, sa «grande dispute» («De verborum obligationibus») et le 20.03.1699 sa «repetitio». Licencié dans les deux droits (Louvain, 1699).

8. Secrétaire du Conseil des finances, charge obtenue grâce aux promesses faites à son père dès 1688, il devient garde des papiers du même conseil (1.000 fl. de gages) sous le régime anjouin. Greffier au Conseil des finances depuis le 05.08.1706, il ne conserve pas sa charge lors de la réforme de 1718. Il garde cependant ses gages et le droit de succéder lorsqu'une place de secrétaire deviendra vacante. Repris au sein du Conseil d'État établi en 1718, puis dans le Conseil des finances en 1725, il fait finalement les frais de la réforme de 1735. En dépit de ses protestations, il est réduit aux demi-gages. Un décret de Marie-Élisabeth du 22.08.1738 le réintègre au sein du Conseil des finances en qualité de garde des chartes. De 1706 à son décès, il occupe également la fonction de bibliothécaire royal. L'archiduchesse le confirme dans sa charge de bibliothécaire, semble-t-il, contre l'avis du Conseil lui-même.

9. Bruxelles : Place du Sablon (1727); près de l'Hôtel d'Orange (1729); «rue des 4 Fils Aimons» (1730).

AN, 1883, p. 256-258 et 1884, p. 145-148; *Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit.*, p. 19 et 22; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 53; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir [...]*, p. 159; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 447-448.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 123, n° 15; UL 280, f° 205v°; UL 674, f° 153v° et 165.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) 8902, f° 25v°.
Garde des papiers : CC, cartons, 1ère série, 396.
Conseil des finances :
- mentionné comme greffier (02.06.1713) : CF 246.
- réforme de 1718 : CE 23.
- nomination en 1725: CF 247.
- réforme de 1735 : CAPB 323, f° 61.
- protestation : CAPB 615.
- bibliothécaire : CC 184, f° 201v°.

Famille : CF 2281. Décès de sa mère : AVB, reg. par., n° 418, f° 147v°.

FRANEAU DE GOMMEGNIES (François Joseph Ghislain)
1. Mons, 15.10.1739.
2. ?, 1803.

3. Comte. Chambellan de S. M. (1792). Membre de l'État noble de Hainaut (1763), puis député de ce corps. Franc-Maçon, membre de la Loge montoise La Vraie et Parfaite Harmonie (tableau de 1773). Chambellan de l'Empereur (15.03.1789).

4. Conseiller d'État et président du Conseil de Hainaut.

6. Issu d'une ancienne famille noble de Hainaut. Fils de François Philippe Joseph (24.04.1702-05.03.1775), pair du Cambrésis, chambellan en 1763, et de Marie Anne Eugénie Louise de Croix-de-Mauwe. Il est resté célibataire.

7. Immatriculé en qualité de noble à l'Université de Louvain en 1759. Licencié ès droits de la même université en 1761.

8. Vers 1764-1765, Cobenzl* l'autorise à fréquenter son Bureau, mais sans gages. Pendant trois ans au moins, écrit-il en 1794, il a été occupé à différentes besognes. Il s'est notamment appliqué à rédiger une histoire des gouverneurs généraux des Pays-Bas, depuis leur institution. Trois exemplaires de ce travail auraient été remis respectivement à Charles de Lorraine, Kaunitz et Cobenzl. Le 12.07.1776, il devient conseiller d'épée au Conseil de Hainaut (serment le 28.06.1776). Il évoque, dans sa correspondance de 1794, le caractère fort peu lucratif de la charge (400 fl. de gages annuels, plus les présences au séances du tribunal, «sans rapports et sans commissions quelconques»). En 1787, les réformes de Joseph II le placent à la tête de l'éphémère Cercle de Mons. Il est nommé le 12.03. de cette année intendant avec titre de conseiller au Conseil du gouvernement général. Il entre en fonction le 30.04. suivant (gages de 5.600 fl. argent courant de Brabant). Après que Joseph II se soit vu contraint de renoncer à ses réformes en raison du mécontentement général, un processus de représailles sera déclenché à l'égard de F. J. G. Franeau. Le 15.06.1787, le Conseil souverain lui

interdira d'ailleurs d'assister aux assemblées des États. Toutefois, après une âpre lutte entre les autorités provinciales et centrales, bénéficiant du soutien inconditionnel de Trauttmansdorff* face au ressentiment des États, Franeau sera nommé président du Conseil de Hainaut (proposition du plénipotentiaire du 29.12.1787; patentes du 03.05.1788; serment le 11.08.1788 suivant). Son nom avait déjà été cité à ce propos en 1782. À l'occasion de cette promotion, spontanément, Joseph II décide de lui conférer aussi la dignité de conseiller d'État (mêmes dates). «Il est instruit autant que dégagé de préjugé» (H. H. de Crumpipen*). Le 30.08. suivant, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Il y ferait son entrée. Lors de la Révolution brabançonne, les États s'empressent de proclamer sa déchéance. Il s'enfuit en France. Revenu en décembre 1790, Léopold II le réintègre dans sa charge qu'il occupe jusqu'à la débâcle de Fleurus. Il prend alors le chemin de l'exil. Il est à Bonn et à Dillenburg en décembre 1794, puis à Vienne en 1796.

G. ALQUIER, «Les seigneurs de Gommegnies», dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes*, t. XVI, 1936, p. 53; AN, 1877, p. 170; BN, t. XXIX, col. 578-581 (J. Lefèvre); H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 3; 2e partie, n° 8, §3 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 68; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 372; N. A. J. ELOY, *op. cit.*, p. 49; J. GERMAIN, *Inventaire [...] Intendances*, p. 16; ALPH. GOSSERIES, «Notice historique et généalogique sur la famille Franeau», dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXV, 1896, p. 270; H. HASQUIN, «Un populationniste hennuyer du XVIIIe siècle : le comte François-Joseph-Ghislain Franeau de Gommegnies (1739-1803)», dans *Anciens pays et assemblées d'États*, t. LVI, 1972, p. 251-264; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 108; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 773 et 781; J. LEFÈVRE 1, p. 44 et 408; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 141, 149 et 177; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 14; *Miroir*, t. I, p. 190; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. IV, p. 330; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 221, 725; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 365; H. R. VON ZEISSBERG, *Belgien unter der Generalstattalterschaft Erzherzog Carls*, t. III, Vienne, 1884, p. 188.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 282, n° 1; UL 284, f° 186.
Intendant : CGg 473, dossier 92.
Conseil de Hainaut :
- conseiller de courte robe : CAPB 487, D103/ ad lit. C3/n° 1.
- président (nomination) : CAPB 709, p. 209-210; CF 1011, f° 107v°-108v°.

Conseiller d'État (nomination) : CAPB 709, p. 211; CF 1011, f° 107; CC 1445, f° 112v°-114; SEG 1486; CGg 445, f° 14v°.
Commissaire de la forêt de Soignes : nomination : CC 1445, f° 124.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 118.
Mémoires relatifs au Hainaut : Mss divers 902.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 5.

FRAULA (François Thomas Joseph)

1. Bruxelles, 02.08.1688 (bapt. à Saint-Jacques le 18.09.1689).
2. Bruxelles, 27.04.1732.

3. Chevalier. Seigneur de Metz-Blanc-Bois, Hoeleden et de Kortenaken.

4. Conseiller de Brabant, membre de la Jointe des monts de piété.

6. Fils de Thomas*. Il épousa à l'abbaye de Grimbergen, le 02.10.1727, Jeanne Catherine Adrienne Jaupain (Bruxelles, Notre-Dame de la Chapelle, 18.07.1707-14.10.1780), fille de François*. Le couple eut cinq enfants, dont Thomas François Joseph (Bruxelles, 22.06.1729-16.10.1787), conseiller de Brabant, membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Leurs enfants moururent tous célibataires.

7. Immatriculé en 1707 comme noble à l'Université de Louvain. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers de la faculté de Droit de la même université en juin 1709. Il y obtient la licence ès droits l'année suivante.

8. Il est admis en qualité d'avocat près le Conseil de Brabant le 21.07.1711. Il est nommé le 12.11.1717 au poste de conseiller au même tribunal, devenu vacant par le décès de Libert François Christyn. Il aurait offert dans ce but un «donativum» de 6.000 fl., argent de change, y compris la médianate. Il occupa également un poste de conseiller à la Jointe suprême des monts-de-piété au titre du Conseil de Brabant (1731).

ACCB, t. IV, p. 1001-1002; AN, 1868, p. 141-142; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 368; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 765-768; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 167.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 244 n° 2; UL 671.
Donatif : CC 25086, f° 8.
Jointe des monts-de-piété : SEG 2206.
Portrait : ACCB, IV, entre les p. 1002 et 1003.

FRAULA (Jean-Baptiste Joseph DE)
1. Bruxelles, 16.07.1681 (bapt. 11.08.1681).
2. Bruxelles, 30.05.1741.

3. Comte. «Chef supérieur» de la confrérie de sainte Dorothée, établie à Bruxelles.

4. Conseiller d'État de robe et président de la Chambre des comptes.
6. Fils aîné de Thomas*. Le 27.01.1711, il épouse Suzanne Isabelle Le Cat (née à Anvers, décédée à Bruxelles le 06.03.1746), fille de Jean, grand aumônier d'Anvers, et d'Isabelle Claire van Haeften. De cette alliance, sont nés onze enfants : Marie Anne Alexandrine Suzanne Josèphe (Bruxelles, bapt. 26.10.1711-Bruxelles, 11.02.1784), épouse de J. F. de Beyer*; Thomas Gabriel Xavier (né le 25.02.1713, mort au berceau); Simon Louis Grégoire Joseph*; Jeanne Barbe (09.12.1716-1793); Isabelle Thérèse Josèphe (22.07.1718-1763); Lucrèce Jeanne Barbe (1720-1721); Marie Xavière Josèphe (née en 1722), religieuse à l'abbaye de Juvigny; Jean-Baptiste Guillaume (1723-1724); Marie Thérèse Josèphe (1725-1729); Thomas Louis Joseph (1726-1727); Marie Josèphe (1727-1810), prieure à l'abbaye de Juvigny.

7. Immatriculé en 1703-1704 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1706).

8. Le 14.08.1716, il est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre. Ce titre avait été concédé en expectative, à titre extraordinaire, le 28.03.1695, au bénéfice d'un des fils de Thomas, au choix du père, en considération des services rendus par celui-ci. J.-B. avait été désigné le 23.03. de l'année suivante. Il reçut des patentes le 14.08.1704. Toutefois, en 1726, il est souligné que les puissances maritimes avaient décidé, vingt ans plus tôt, de ne pas exécuter ces sortes de provisions. Fraula s'était d'ailleurs plaint qu'elles avaient toujours accordé la préséance à van der Meere*. Par patentes du 09.04.1726, Fraula est nommé à la présidence de la Chambre des comptes (serment le 15.04. suivant), du fait de la promotion de P. G. van der Ghoten*. Il avait offert à cette fin un capital de 150.000 fl., à titre d'emprunt à 4%, remboursable en dix ans. L'archiduchesse Marie-Élisabeth le

juge laborieux et capable, ayant acquis une longue expérience. La somme prêtée servira à la restauration des places fortes, «ne scachant pas où trouver de l'argent dans l'épuisement où sont les finances pour fournir à un si pressant besoin». Consulté, le Conseil privé ne l'avait cependant pas rangé en ordre utile. Sa promotion lui permet de participer à plusieurs reprises à la Jointe de cabinet. Lors de la réforme des chambres en 1735, Fraula est désigné pour la charge de président unique des deux départements de Flandre et de Brabant (doubles patentes). Il est par la même occasion élevé au rang de conseiller d'État (07.11.1735; serment le 19.11.; gages de 7.000 fl.). Il est en mauvaise santé et accablé de dettes : ses infirmités l'ont empêché de fréquenter la Chambre plusieurs mois de suite; elles « l'avoient affaibli à tous égards, au point qu'il n'avoit plus l'esprit assez fort pour la direction d'un corps comme celui de la Chambre ». Il est jubilarisé le 08.08.1740. Il conserve néanmoins les pleins gages de 7.000 fl. Marie-Élisabeth justifie cette décision généreuse auprès de Vienne : l'intéressé n'a pas demandé sa mise à la retraite et, compte tenu de sa situation financière, « sans cette grâce, il lui auroit été impossible de subsister avec sa nombreuse famille ». En 1728, il était un des six directeurs associés de la « Compagnie de la pêche des baleines », fondée par Sotelet*. Il possédait 304 actions sur 850, pour une valeur de 16.250 fl. de change.

9. Bruxelles : Montagne des Aveugles (1719); «près les Minimes» (1724).

AC, p. 7; AN, 1868, p. 138-139; BN, t. XXIX, col. 581-582 (J. Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 766-767; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 112; DGH, t. II, p. 198; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38 et 43; J. LEFÈVRE 1, *passim*; ROPBA, t. V, p. 78; D. TOMBOY, *op. cit.*, p. 33; A. VANDENBULCKE, *Répertoire [...]*, p. 61 et 148; *WNL*, t. XXIII, 1784, p. 139-140.

Confrérie : AVB, Livre d'or de la confrérie de sainte Dorothée, non fol.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 207, n° 1; UL 281, f° 76.
Chambre des comptes : président : CF 996, f° 137; CC 842, f° 223v°; CC 28201, f° 19v°; CC 25101; CF 2329; SEG 911, f° 38-39, 67-69; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination).
Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 235 (serment).
CC 842, f° 223v°- 225v°, f° 225v°-229 (médianate et avance de 100.000 fl.).
CAPB 326, p. 166; CAPB 361 (09.08.1740); CC 150, f° 247; CC 845, f° 110v°; CC 896, f° 226 (jubilarisation).
CC 922, f° 22v° (remplacé par de Witt*).
Conseiller d'État :
- nomination : CF 996, f° 118-119; CC 844, f° 106; CC 25101, non fol., 07.11.1735.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 96.
Vente de 279 tableaux (1740) pour 10.810 fl. : BR, Mss, 21598.
Décès : CC 922, f° 28; AVB, reg. par., n° 164, f° 227v° (épouse).

FRAULA (Simon Louis Grégoire Joseph DE)
1. Bruxelles, ondoyé le 19.11.1714. Les cérémonies ont été complétées le 11.12.
2. Bruxelles, 11.05.1776 (subitement).

3. Comte.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean-Baptiste Joseph*. Le 29.10.1762, il épouse Marie Ursule Josèphe du Buisson (décédée à Bruxelles le 13.01.1786), fille de François et de Marie Ursule van Wezemael. Sans postérité.

7. Immatriculé le 20.05.1734 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 18.03.1738).

8. Sa nomination est un exemple de favoritisme. En effet, par lettres patentes du 14.08.1738 (serment le 03.09.), il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (dép. Fl.: sans gages; dép. Bt.: demi-gages) alors que son père en est le président. Par décret de la gouvernante générale du 04.08.1740, il accède à l'ordinariat (patentes du 08.08.). Il est autorisé à étaler sur douze mois le payement de la médianate. Il prête serment le 12.09. Il est considéré comme «de nul secours et point propre pour la Chambre des comptes». Neuf ans plus tard, le président de Witt* nuance le jugement : «l'auditeur comte de Fraula est rempli de bonne volonté et assidu à son devoir, il y a de l'apparence qu'il se formera». En 1753, Dupuy* le voit ainsi : «bon auditeur mais lent et n'aimant point l'expédition». Depuis 1750, il est également commissaire à l'hôtel des monnaies à Anvers, mais sans devenir membre de la Jointe des monnaies. En 1758, la même responsabilité lui est également confiée à l'égard de l'établissement de Bruxelles. Le baron Denis de Cazier* et Charles de Lorraine soulignent les excellents services qu'il rend à ce titre. Le 17.11.1759, il obtient en récompense les lettres patentes de conseiller-maître aux honneurs seulement, alors qu'il avait sollicité une promotion au titre de conseiller-maître actuel. Dans une lettre du 12.07.1760, Cobenzl* ne manque pas de souligner « le désintéressement, l'intelligence et l'assiduité infinie avec lesquelles il s'acquitte de la direction des Monnoies ». Le 11.02.1762, S. L. de Fraula est enfin promu conseiller-maître actuel et ordinaire (serment le 20.02.; médianate de 600 fl. acquittée le 19.02.). Sa veuve obtient, à dater du 01.01.1777, une pension de 400 fl. argent courant de Brabant sous déduction de 5%.

9. Bruxelles : près des Minimes (1739); près du Sablon (1746).

AN, 1868, p. 139-140; DGH, t. II, p. 198; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 8; *WNL*, t. VII, 1776, p. 379; nouv. sér., t. II, 1786, p. 155.

Baptême : AVB, reg. par., n° 309, f° 86 v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 1, n° 6; UL 283, f° 2v°.
Chambre des comptes :
- auditeur : CF 998, f° 49v°-50v°; CC 185, f° 64-65; CC 383, f° 105, 108v°; CC 845, f° 30v°; CF 2331; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination surnuméraire); CF 998, f° 197v°; CC 845, f° 122; CC 956, f° 1r°; CC 896, f° 247; CC 25107; CC cartons, 1ère série, 428; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination ordinaire); CC 845, f° 123v° (acte de dispense : 01.09.1740); CC 25106, f° 3v° (médianate).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 272; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- jugement de de Witt : SEG 1870.
- jugement de Dupuy : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
- candidature à un poste de conseiller-maître et obtention du caractère de conseiller-maître honoraire : CAPB 345, p. 75; CAPB 443 (04.11.1759).
- jugement de Cobenzl : CAPB 447 (12.07.1760).
- conseiller-maître : CC 850, f° 53v°; SEG 2223; CF 992, index 1759-1763 (nomination); CAPB 346, p. 62 (pleins gages d'auditeur), CC 850, f° 269v°; CAPB 346, p. 75-78 (ordinaire); CC 850, f° 253 (pleins gages de conseiller-maître); CC 25128, f° 1v° (médianate).
- commissaire de la monnaie : Jointe des monnaies, 171, 214, 277-280, 299-319.
Décès : CC 922, f°127; épouse : AVB, reg. par., n° 171, f° 151v°.
Pension de la veuve : CC 903, f° 73v°.

FRAULA (Thomas DE)
1. Bruxelles, bapt. 14.01.1647.
2. Bruxelles, 24.04.1738.

3. Chevalier. Vicomte par lettres patentes données à Vienne le 23.04.1732 (serment le 31.05. suivant). Comte par lettres patentes du 21.07.1736. Seigneur de Rosierbois (Rosières). «Chef supérieur» de la confrérie de sainte Dorothée, établie à Bruxelles.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller, puis directeur général des Finances.

6. Issu d'une famille d'origine italienne (royaume de Naples). Fils aîné de Nicolas, commissaire extraordinaire des «montres de gens de guerre» et «pagador» général à deux reprises (depuis la fin de la période des Archiducs), et de Marie Anthoine. Le 28.09.1680, il épouse Marie Alexandrine Antoine (bapt. 11.02.1659-15.05.1723), sa cousine germaine, fille de Jean-Baptiste, chevalier, maître des postes des ville et quartier d'Anvers, et de Marie Suzanne de Lannoy. De cette union, naquirent 13 enfants : Jean-Baptiste Joseph*; Isabelle Constance (1682-1740); Marie Louise Josèphe (née en 1683); Jeanne Emmanuelle Joseph (1684-1760), qui épousa Thomas Emmanuel Joseph de Fraula, son cousin germain; Alexandre Joseph Bernardin (1692-1748); Jean-Baptiste Guillaume Joseph (1687-1767), amman de la ville et quartier d'Anvers; François Thomas Joseph*; Thomas Augustin Joseph*; Balthazar Melchior Gaspard (né en 1691); Alexandre Joseph (1692-1748); Charles Joseph (né en 1694), chef-mayeur des ville et dépendances de Vilvorde; Marie Alexandrine Josèphe (1697-1780); Louis Joseph (né en 1698). Le 28.03.1695, Thomas de Fraula obtint un office de conseiller-maître pour un de ses fils à désigner.

8. Après avoir été garde du Trésor du Palais royal (30.01.1665), il débute dans l'administration militaire en qualité de commissaire extraordinaire des montres (16.04.1668). Le 30.10.1673, il est envoyé en Espagne pour y participer au contrôle des comptes de la pagadorie générale. Le 08.06.1675, il est fait aide de chambre de don Juan d'Autriche puis son secrétaire des finances. Le 25.04.1677, il est désigné comme pagador général. Le 06.08.1680, tout en exerçant la fonction de secrétaire de Hazienda près le gouverneur général, il est nommé conseiller-maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre (serment le 26.08.). Il n'est pas repris lors de la réforme de 1684, mais le 12.10. de cette année, sous forme de compensation, il reçoit des gages de 116 écus par mois. Il demeurera secrétaire de Hazienda sous cinq gouverneurs généraux successifs. Le 21.05.1686, il est honoré par l'attribution de la charge de secrétaire du roi pour la Castille. Le 13.08.1687, il obtient, à titre expectatif, le rang de conseiller des Finances, qu'il garde jusqu'en 1702. Le 01.08.1688, il reçoit l'autorisation de fréquenter le Conseil. Sous Maximilien-Emmanuel de Bavière, il est confirmé dans ses fonctions d'administrateur militaire. Le 02.10.1690, il se voit confier une mission auprès des États généraux des Provinces-Unies en vue de la guerre contre la France. Le 26.05.1692, il devient secrétaire de Hazienda du gouverneur général et, le 26.01. de l'année suivante, Charles II le déclare secrétaire de la Jointe de Hazienda. Le 22.08.1693, il est chargé de l'État général des revenus des Pays-Bas (incombant aux deux Chambres des comptes). Le 09.05.1697, ses gages sont de 150 écus par mois, compte tenu du fait qu'il cumule trois charges, conseiller des Finances, secrétaire de la Jointe de Hazienda et contrôleur général des Finances près le gouverneur général. Refusant de reconnaître pleinement la légitimité de Philippe V, il vit dans l'ombre de 1702 à 1706. Lors du rétablissement du Conseil des finances cette dernière année, il reprend sa place et s'occupe tout particulièrement de l'administration des douanes (10.12.1706). Le 19.01.1709, il est désigné pour terminer avec le Résident des Provinces-Unies la liquidation des avances faites par les Hollandais pour les opérations militaires contre la France (il était déjà dépêché depuis le 11.07.1699). Au sein du

Conseil d'État de 1718, il continue à diriger le département des Finances. Il avait été nommé «directeur provisionnel» dès le 02.06.1717. Il reçoit 3.000 fl. pour faire office de trésorier général. Le 28.09.1720, Fraula est élevé à la dignité de conseiller d'État et devient officiellement directeur général des Finances (serment le 03.06.1721). Au début de juin 1725, le comte de Daun insiste pour lui trouver un successeur. Il rappelle que l'intéressé sollicite sa «jubilarisation» depuis janvier 1723 : il «ne m'aide en rien. Il n'est même plus en estat de travailler, ayant esté l'autre jour obligé de se retirer du Conseil à cause d'une foiblesse qui le prit». Les affaires traînent, il est urgent de nommer un nouveau directeur. En conséquence, en raison de son grand âge et de ses infirmités, Fraula est jubilarisé, le 30.06.1725, avec les demi-gages de directeur général, soit 6.000 fl. Il ne conserve que son titre de conseiller d'État.

9. Bruxelles : «rue de stuyvers-straet» (1719); au Sablon (1736).

ACCB, t. IV, p. 1001-1002; AN, 1868, p. 132-138; BN, t. XXIX, col. 582-584 (J. Lefèvre); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; DGH, t. II, p. 194-198; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 766-767; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 440; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 111-112; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *Inventaire [...] Conseil d'État*, p. XXI; J. LEFÈVRE 1, *passim*; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir [...]*, p. 158; ID., *Les chambres des comptes [...]*, p. 60; ID. *Répertoire [...]*, p. 62 et 148; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Baptême : AVB, reg. par., n° 340, f° 133v°.
Noblesse :
- vicomte : CAPB 771, p. 529-539; CF 993, f° 246-251; Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 1-5v°.
- comte : CAPB 772, p. 538-543.
Confrérie : AVB, Livre d'or de la confrérie de sainte Dorothée, non fol.
Chambre des comptes : CC, cartons, 1ère série, 396.
Conseil des finances :
- avant et après 1706: SEG 1472; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 149 et 157; CC 841, f° 196-197.
- directeur général : CAPB 710, f° 83; CC 842, f° 16v°-18 (nomination); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 213; CC 841, f° 196-197 (appointements); CAPB 320, f° 109; SEG 909, f° 198 (jubilarisation).
- État sommaire des revenus des Pays-Bas : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 149, n° 4795.
Carrière : Archives de Familles, Varia, 1971, n° 58/4, f° 1-5v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 226.
Bibliothèque : VANDENHOLE, n° 101.

FRAULA (Thomas Augustin Joseph)
1. Bruxelles, 23.11.1689.
2. Anvers, 19.04.1771.

3. Vicomte en 1767, à la mort de son frère Jean-Baptiste Guillaume Joseph qui avait disposé du titre en sa faveur.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Thomas*. Le 11.05.1737, il épouse à Anvers Anne Marie Louise van Colen (bapt. 12.11.1712-28.09.1752), fille de Jean, chevalier, seigneur de Burcht, et d'Anne Marie de Heuvel, épouse, en secondes noces, de Jean-Baptiste Guillaume Joseph de Fraula. De ce mariage, sont issus quatre enfants : Thomas Jean-Baptiste Joseph (07.03.1739-1810); Jean-Baptiste Augustin Joseph (1740-1798); Jeanne Marie Simon Josèphe (1742-1805); Marie Alexandrine Ursule Josèphe (1746-1770).

7. Immatriculé en 1709-1710 comme noble à l'Université de Louvain.

8. Par lettres patentes du 29.04.1730, il est nommé auditeur ordinaire avec caractère de conseiller-maître aux honneurs à la Chambre des comptes de Brabant (serment le même jour.; médianate de 400 fl.). Son père avait payé à cet effet une « mercède » de 10.000 fl. Il obtient le 02.10.1732 (serment le 10.10.; médianate de 600 fl.), le droit de succession à la première place vacante de conseiller-maître ordinaire à la même chambre. C'est lors de la réforme de 1735 que cette promotion se matérialise (patentes du 09.11.1735; gages de 3.000 fl.). En 1740, Marie-Élisabeth rappelle qu'il « servit avec approbation », mais qu'après son mariage, il s'est retiré à Anvers et, de ce fait, a perdu pour toujours la somme versée par son père.

9. Bruxelles : près de l'église du Sablon (1733).

AN, 1868, p. 142-143; DGH, t. II, p. 196-197; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; W.J.F. JULIN, «Over de heerlijkheid Calfven», dans *Taxandria* (Berg-op-Zoom), t. IV, 1897, pp. 52-53; ROPBA, t. V, p. 78.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 265, n° 4.
Chambre des comptes :
- auditeur (1730) : CC 383, f° 85v°; CC 25096, f° 5v° et CC 25100, f° 2 (médianates).
- conseiller-maître : CF 994, f° 62v°-64 (nommé conseiller-maître ordinaire en vue de succéder à une 1e place de conseiller-maître : 1732); CC 25100 (médianate); CF 996, f° 146; CC 844, f° 110 (nomination en 1735); CC 25101 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709; CAPB 361 (09.08.1740) (départ).
Mortuaire, dont testament (12.01.1769) et inventaire après décès (19.04.1771) : Archives de la Famille de Spoelberch de Neufforge, 89.
Portrait : BI, n° 2631.

FRISON (Charles Joseph)
1. Bruxelles, bapt. 22.01.1737.

3. Franc-Maçon, demeurant à Bruxelles mais membre de la Loge La Parfaite Égalité à Bruges en 1770 (Élu et Illustre).

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Fils de Jacques et de Catherine Josèphe Flament. Ce couple donna également le jour à Marie Élisabeth Louise (Bruxelles, Saint-Jacques, bapt. 30.08.1735) et Nicolas Joseph (Bruxelles, Saint-Jacques, bapt. 28.05.1738). Charles Joseph épouse le 08.01.1757, avec dispense des trois bans, Pétronille Josèphe Nuewens, fille de Jean-Baptiste, notaire à Bruxelles.

8. Le 11.10.1760, il reprend, en association avec Ignace d'Hooghe de la Gauguerie, issu d'une grande famille brugeoise, l'octroi exclusif qu'avaient obtenu, en 1751, deux Français pour établir à Bruges une manufacture d'étoffes de Reims. Le décès, vers la fin de l'année suivante, de son partenaire, l'amène à assurer seul la direction de l'entreprise. À cette époque, Frison était déjà très actif à Bruxelles. Il convient avec les héritiers du défunt de leur céder ses parts. En 1764, cette manufacture occupera 146 ouvriers. Dans la capitale, Frison prend à ferme, le 01.10.1762, comme on le lira ci-dessous, la direction de la « Tuchthuys », la maison de correction. Il était un admirateur et, probablement, un protégé de Cobenzl. En 1767, il met sur pied une société regroupant toutes ses activités présentes et à venir, y compris ce dernier établissement. Son associé n'était autre qu'un membre du Magistrat de la capitale, Guillaume Joseph Charliers de Borghgravenbroeck, ancien échevin et surintendant du canal, trésorier de la Ville de 1767à 1775. À ce titre, il était précisément

chargé de contrôler la gestion du directeur de la « Tuchthuys »! Le patricien bruxellois faisait un apport de 60.000 fl. courant de capital. La part de Frison n'était que de 30.000 fl., mais les actifs qu'il apportait étaient évalués à 65.500 fl. Il n'avait jamais renoncé à ses intérêts brugeois ou, dans le cas contraire, il avait alors repris des activités dans cette ville. En effet, en 1768, il sollicite l'autorisation de se rendre acquéreur, pour la somme de 2.800 fl. argent courant, d'une maison en mauvais état appartenant à la Ville de Bruges. Kaunitz, reprenant l'avis de Charles de Lorraine, appuie la demande en ces termes : Frison « conjointement avec des associés opulens entretient et conduit, dans la ville de Bruxelles, avec beaucoup de succès, des fabriques de différentes espèces en laine et en coton, très utiles aux païs tant par le débit considérable de leurs manufactures que par le grand nombre de personnes qu'elles emploient constamment. Dans la vue de les faire prospérer davantage en leur donnant plus d'étendue, il en a transporté et fixé une partie dans la ville de Bruges ». Le Conseil des finances est frappé par cette réussite : en 1771, il renouvelle l'octroi pour dix ans, mais sans monopole cette fois. Entre-temps, le 12.06.1769, Frison avait été nommé aux fonctions de conseiller député aux affaires de commerce (décision impériale du 28.05.; sans gages). Le 01.10.1762, il avait obtenu la direction de la maison de correction de Bruxelles qu'il allait transformer, dès 1763, en une véritable manufacture permettant aussi, en principe, de dispenser une formation aux détenus. Sous son impitoyable direction, l'entreprise connut un grand développement. Elle employait une soixantaine d'ouvriers et disposait de trente-quatre métiers. On y produisait des draps et autres étoffes de laine, mais aussi des étoffes de soie et du fil. En termes de production, la Manufacture impériale et royale de Frison se classait au troisième rang des entreprises textiles brabançonnes. Ceci valut à l'homme d'affaires d'être reconduit, le 01.10.1771, dans ses fonctions de directeur de la « Tuchthuys » pour un terme de quinze ans. En outre, dès 1768, la Ville avait mis à sa disposition le bâtiment de la Porte de Laeken, non loin de la maison de correction, pour y produire des étoffes à l'usage de l'armée. En 1770, Frison fait état d'une société qu'il aurait constituée en Amérique avec une relation d'affaires de Dunkerque. Cependant, la déchéance est proche. Homme autoritaire, il fait procéder arbitrairement à l'arrestation d'une de ses locataires à Neder-Heembeek, près de Bruxelles, où il louait une maison de campagne et une ferme. Les officiers fiscaux du Conseil de Brabant, saisis de l'affaire, s'intéressent par la même occasion à la gestion de la maison de correction de Bruxelles. En 1772, Frison est accusé d'exigences excessives en matière de travail, de malversations, de mauvais traitements et de châtiments corporels démesurés envers les prisonniers. Il est alors démis de sa charge et, finalement, arrêté le 24.12. de cette année. Il est incarcéré à la prison bruxelloise du Treurenberg. J. Baesten lui succède à la direction de la maison de correction le 20.03.1773. L'ancien directeur fait l'objet d'un procès devant le Conseil de Brabant. L'affaire débouche, le 16.04.1774, sur une condamnation à une détention d'un an à la maison de correction d'Anvers et au payement des frais de justice. L'ancien directeur est démis de sa charge et déclaré inhabile à exercer encore à l'avenir un poste analogue. Le 28.04. de cette année, Neny* suggère à Crumpipen* de faire prononcer la peine en prison et non, comme à l'accoutumée, publiquement dans la grande salle du Conseil de Brabant. «Cette partie de la condamnation seroit la plus humiliante pour le Sr Frison, parce que certainement elle attireroit des milliers de gens sur son passage». Ensuite conformément à l'arrêt, le condamné serait transféré «sans bruit» à Anvers. Neny conclut : «C'est le seul expédient que je connoisse, Monsieur, pour seconder les intentions bienfaisantes de SAR, que vous m'avez communiquées par votre billet d'hier». Le 14.05. suivant, le Conseil de Brabant reçoit le décret de grâce signé par Charles de Lorraine, sept jours plus tôt, à la requête de la femme et de la sœur de Frison. Il échappe à la collocation dans une maison de correction et au prononcé de la sentence, à condition de payer les frais du procès. Il est déchu de sa qualité de conseiller de commerce. Le 04.06., Frison, toujours prisonnier au Treurenberg, s'évade de sa geôle, après avoir été accusé d'une malversation au détriment du souverain. Du fait de sa fuite, la grâce du gouverneur général vient à cesser. En 1769, l'accusé avait reçu de la Caisse de guerre 2.105 fl. pour des draps

qu'il n'avait jamais livrés. Avec ses complices, les bourgeois de Bruxelles Truyts et Gernier, il avait produit de faux comptes. Tous trois étaient aussi impliqués dans les « manques » du colonel de Vinchant, commandant le régiment de Vierset. Une transaction à ce sujet est conclue le 01.06.1775 avec ledit Truyts et la veuve de Gernier. Ordre est donné de poursuivre la récupération de la créance à charge de Frison.
S'il n'est pas possible d'établir le montant de la fortune du condamné, il est certain qu'il menait grand train. Il possédait un intérieur richement meublé, une cave bien fournie et une petite bibliothèque variée (188 titres, 645 volumes). Il louait le château dit le Carillon à Over-Heembeek, aux alentours de Bruxelles.

9. Bruxelles : près de la porte de Laeken (1770).

C. BRUNEEL, «Un épisode de la lutte contre la mendicité et le vagabondage. La maison de correction (Tuchthuys) de Bruxelles», dans *Cahiers Bruxellois*, t. XI, 1966, p. 57, 62, 72; ID., « A rude école. Le régime pénitentiaire de la Maison de correction de Bruxelles », *ibid.*, t. XI, 1966, p. 220; R. DE PEUTER, *op. cit.*, p. 320-329; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 375; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 440; C.LIS, H.SOLY, *Te gek [...]*, p. 198-203; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 471; ID., *La statistique [...]*, p. 82-83; Y. VANDEN BERGHE, *op. cit.*, t. I, p. 42-43 et t. II, p. 172; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 351.

État civil : AVB, reg. par., n° 310, f° 40v°; n° 146, à la date.
Frère et soeur : AVB, reg. par., n° 310, f° 21v° et 58 v°.
Manufactures à Bruges : CAPB 466, 11.08.1768.
Conseiller de commerce : CAPB 348, p. 211; CF 1008, f° 168v°-169v°.
Procès : Office fiscal du Conseil de Brabant, cartons, n° 1308-1313.
Prononcé de la sentence : SEG 1641, p. 106; Office fiscal du Conseil de Brabant, 1313.
Évasion et malversations au détriment de la Caisse de guerre : Office fiscal du Conseil de Brabant, 1312.

G

GAVRE (François Joseph Rasse Léopold DE)
1. Bruxelles, 14.09.1731.
2. Vienne, 07.03.1797.

3. Prince de Gavre. Il est autorisé à porter ce titre en même temps que son père, le 27.01.1753. Marquis d'Ayseau et de Belvédère. Comte du Saint-Empire, Beaurieu, Peer, Frésin, Gomeignies, Castelnuovo, Salazar. Vicomte du Quesnoy. Baron de Monceau, Hamal, Pamele. Seigneur de Lavaux-Sainte-Anne, Anvaing, Hornain, Buissonville, Fenffe, Eugies, Verenne, Heroek, Haversin. Premier Beer et échanson héréditaire de Flandre. Sire d'Audenarde. Chevalier de la Toison d'Or (1780). Chambellan, faisant fonction de grand chambellan de 1775 à 1780. Membre de l'État noble de Brabant (25.10.1774-20.06.1794). Franc-Maçon, Frère agrégé à la Loge bruxelloise L'Heureuse Rencontre, Rose-Croix.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Charles Emmanuel, gouverneur des pays et comté de Namur, chambellan et grand maréchal de la Cour de Charles de Lorraine, décédé à Bruxelles le 09.12.1773, et de Marie Antoinette Hubertine Louise Thérèse, baronne de Waha-Fronville. Le 22.02.1753, il épouse Marie Amour Désirée de Rouvroy (ou Rouveroit), chanoinesse d'Andenne (décédée à Bruxelles, le 07.09.1804), fille aînée d'Henri Joachim, chambellan de Charles VI, premier beer et banneret de Flandre, et de Charlotte Gabrielle de Watteville-Conflans. De cette union, cinq enfants sont nés : Charles-Alexandre François Rasse (15.10.1759-1832), chambellan major du régiment de Wurtemberg, préfet de Seine-et-Oise, grand maréchal de la Cour de Guillaume Ier des Pays-Bas, président de l'Académie; Léopold Joseph Désiré Hubert (Namur, 11.05.1764-Bruxelles, 17.09.1823), célibataire, général-major et chambellan; Marie Maximilienne Albertine, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons; Charlotte Philippine Josèphe, chanoinesse de Sainte-Waudru (décédée en 1808); Marie Christine Thérèse (Namur, 15.10.1762-Nice, 1788), chanoinesse de Sainte-Gertrude, épouse en 1780 de Philippe Roger Joseph de Varick, (décédé en 1784), Grand maître des cuisines de la Cour, fils de Philippe François*.

8. Capitaine au régiment d'infanterie de Los Rios, il participe à la guerre de Sept-Ans. Le 29.10.1758, il obtient un brevet de lieutenant-colonel. Le 07.03.1761, il est fait colonel-commandant du régiment susmentionné. Il en garde la tête jusqu'en 1770, année au cours de laquelle il est élevé au grade de général-major. En 1760, sa qualité de grand maréchal de la Cour lui vaut la présidence de la nouvelle Jointe formée pour l'examen des preuves des aspirants à la décoration de la clef de chambellan. Le 12.12.1769, la démission de son père en qualité de gouverneur des pays et comté de Namur est acceptée. Le 12.02.1770, il lui succède dans la fonction. Celui-ci lui avait d'ailleurs déjà obtenu l'adjonction et la survivance de cette charge. À la mort de son géniteur, en 1773, il est, en outre, investi des fonctions de grand maréchal de la Cour. L'année suivante, il est élevé à la dignité de conseiller intime d'État. En 1792, il le sera à celle de conseiller d'État aux Pays-Bas. Le 06.02.1791, il renouvelle son serment de gouverneur et de capitaine général des pays et comté de Namur. En 1794, il fuit nos provinces et gagne Vienne où il continue à bénéficier de la confiance de François II. En l'an IV, il est placé sur la liste des émigrés.

BN, t. VII, col. 535 (E. de Borchgrave); P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 362; DGH, t. II, p. 396-397; G. BAURIN, *Les gouverneurs du comté de Namur [...]*, p. 257-263; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1057; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 71; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. III, p. 205; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 151; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 100-109; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 441; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; G. DE LIEDEKERKE, *Histoire de la Maison de Gavre et de Liedekerke*, t. II, Bruxelles, 1969, p. 160-182; J. LEFÈVRE 2, p. 96; J. LEFÈVRE 5, p. 332-335; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 95 et 616, n. 215; E. POULLET, *op. cit.*, p. 175; *La Toison d'Or [...]*, p. 60; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 354.

Gouverneur de Namur : CAPB 471 (12.12.1769); AÉN, États de Namur, 115.
Renouvellement du serment de gouverneur-capitaine général du comté de Namur : SEG 1486.
Jointe pour l'admission des chambellans : SEG 1481.
Jointe des administrations : activités : JAS 1149, 1151, 1199-1200.
Conseiller d'État intime : CAPB 1014.
Décès de Charles Emmanuel : AVB, reg. par., n° 171, f° 23v°.
Portrait : BI, n° 3936. Charles-Alexandre : *ibid.*, n° 6772.

GENTIS (Wilhelm Philip DE, en religion Dominicus)

1. Erkelenz (duché de Juliers), bapt. 10.03.1696.
2. Anvers, 05.07.1758.

4. Évêque d'Anvers et conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Martin et de Sybilla Henderichs.

7. Après des humanités à Juliers, il étudie la philosophie à Cologne et entre chez les Dominicains de cette ville en 1711. Licencié puis docteur théologie (Cologne, 1721 et 1736). En 1737, le général de son Ordre le nomme maître en théologie.

8. Il est ordonné prêtre le 22.11.1719. Après des années parfois difficiles à Francfort, Cologne, Halberstadt, Wesel, après avoir intrigué pour obtenir en 1741 le siège de Ruremonde, il se fixe à Rome en tant que bibliothécaire de l'Ordre. Il y devient consulteur du Saint-Office, agent de l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste de Bavière, mais aussi celui de Marie-Thérèse. Celle-ci voulut lui offrir l'évêché de Ruremonde et pour ce faire transférer à Anvers l'évêque en place. Devant le refus de celui-ci, Gentis est finalement nommé dans la métropole, en dépit de son ignorance du flamand. Il est intronisé le 15 octobre 1749. Il se montre un serviteur fidèle des volontés du gouvernement autrichien. Le 16.02.1752, à sa demande et sur la recommandation du gouverneur général, l'Impératrice l'élève au rang de conseiller d'État (serment le 05.04.1752; sans gages).

BN, t. VII, col. 609-611 (E.-H.-J. Reusens); C. DE CLERCQ, « Het kerkelijk leven », p. 136-139; *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XX, 1984, col. 522-524 (A. M. Bogaerts); L. JADIN, *Procès d'information [...]*, p. 165-167; Pl. LEFÈVRE, « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 167 et 197.

Évêque : CAPB 334, p. 35-36, 105.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 339, p. 54-55; CAPB 703, p. 121-123; SEG 1486; CE 27.
Portrait : BI, n° 6787.

GÉRARD (Georges Joseph)
1. Bruxelles, 02.06.1734.
2. Bruxelles, 04.04.1814.

4. Auditeur à la Chambre des comptes. Secrétaire (1769-1776) puis directeur (1784-1786, 1793-1784) de l'Académie de Bruxelles.

6. Fils de Gilles Joseph et de Jeanne Catherine Ansems. Le 02.04.1777, il épouse à Audenarde Marie Jeanne Joseph Rapsaet, fille de Jean, licencié dans les deux droits (12.03.1742), greffier de la châtellenie d'Audenarde, soeur de Jean Joseph (Audenarde, 29.12.1750-Audenarde, 19.02.1832), greffier-pensionnaire de la châtellenie d'Audenarde, opposant notoire aux réformes de Joseph II, publiciste, membre de l'Académie de Bruxelles (1816). Le couple a cinq enfants. Leur fille Jeanne Dorothée est enterrée le 14.04.1786 alors qu'elle n'est âgée que de neuf semaines.

8. Bibliophile et bibliothécaire, historien, numismate, premier secrétaire de l'Académie et l'un de ses fondateurs, seule sa carrière administrative sera envisagée ici. Il débute en 1754 en qualité d'attaché aux causes fiscales des Conseils privé et des finances, sous la direction du conseiller près de la première instance, Gaspard de Limpens*, puis du conseiller J. J. de Stassart*, sans gages ni émoluments. «Depuis sa jeunesse, [il] n'avoit d'autre goût que pour les livres et l'arrangement des papiers». Il est ensuite official surnuméraire au greffe du Conseil des finances aux gages de 100 fl. Le 18.07.1764, il rappelle ses états de service : «il a copié et fait l'analise d'une infinité d'anciennes pièces tirées des archives des Pays-Bas ainsi que de quelques autres ouvrages volumineux». Il s'est «rendu capable de déchiffrer les écritures et abréviations les plus anciennes et les plus difficiles, connoissance que le suppliant a uniquement taché d'acquérir à l'effet de pouvoir être utile au gouvernement dans un tems que l'art de déchiffrer les anciens caractères n'est presque plus connu». Il sollicite le titre d'official ordinaire et réitère sa requête le 04.11. Il obtient satisfaction le 12 du même mois. En 1766, il est official à un des bureaux de la Recette générale. Le 17.01. de cette année, sur proposition de J. H. de Crumpipen*, il est appelé aux fonctions de 6e official à la Secrétairerie d'État et de guerre (serment le lendemain) : «c'est un des sujets toujours prêts à travailler et toujours occupé de l'envie de s'évertuer». Le secrétaire d'État et de guerre trace ainsi, à l'intention de ses maîtres viennois, le portrait de son protégé : « Il est plein de zèle et d'ardeur, il a une connoissance particulière de la manière d'arranger les actes et de déchiffrer les ancienne écritures. Employé souvent par le Ministre, il en a donné des marques, dont il a été si satisfait, qu'en proposant l'année dernière à Votre Majesté l'établissement d'un Bureau pour l'arrangement général des Archives, il a destiné la place de premier official à ce sujet. Il a d'ailleurs de l'esprit, une mémoire heureuse et beaucoup de connoissance de l'Histoire; son écriture, sans être ornée, est nette. En un mot, il réunit toutes les qualités qui m'assurent qu'à tous égards il sera un très bon official, particulièrement au fait de l'arrangement des actes ». Trois ans plus tard, l'avis de son supérieur n'a pas changé : Gérard est «plein de zèle et de feu». Intelligent, «il a des notions étendues sur l'histoire, une bonne mémoire et il est toujours prêt à travailler». Contre son gré, il est contraint d'accepter le secrétariat de la Société littéraire de Bruxelles, dès sa fondation en 1769, puis de l'Académie qui lui succède. Il devient en 1770 le directeur de l'ancienne Bibliothèque royale, qu'il est chargé d'ouvrir au public le 26.06.1772. Le 01.05. de cette année, il accède au rang de deuxième official (gages de 1.500 fl.). Automatiquement, à la même date, Marie-Thérèse le promeut son secrétaire près le gouvernement des Pays-Bas. En octobre suivant, il demande à être déchargé de sa responsabilité de bibliothécaire. Lors de la suppression des jésuites dans les Pays-Bas, en 1773, il est appelé à inspecter leurs bibliothèques et à dresser des listes du contenu. À la fin de l'année, le ministre plénipotentiaire, Starhemberg, propose de le transférer de la Secrétairerie d'État et de guerre au

Bureau des Archives en lui accordant le titre de « conseiller garde-chartres adjoint », avec 2.000 fl. de gages. Kaunitz rétorque que le titre n'est pas nécessaire et que 1.500 ou 1.600 fl. sont suffisants. Gérard lui proteste : « Le public regarderoit son amotion de sa place actuelle comme une dégradation. Que de second official du premier Bureau du Gouvernement, il deviendroit commis d'un Bureau qui le doit céder à tous les autres et qu'au lieu d'avoir pour chef le secrétaire d'État et des guerres, il serat sous les ordres d'un simple conseiller et maître honoraire ». Il préfère dès lors garder sa place actuelle. En 1776, le Chancelier de Cour et d'État reprend des propos du ministre : « Gérard, sans avoir donné sujet à lui reprocher quelqu'indiscrétion, est cependant trop répandu et aime trop à parler sans qu'on puisse lui donner ce degré de confiance que doivent avoir les membres d'un Bureau tel que celui dont il s'agit, outre que les affaires de l'Académie l'occupent trop pour pouvoir être d'une certaine utilité à la Secrétairerire d'État ». Kaunitz ajoute : « Le style de Gérard n'est pas tel qu'on peut le prétendre du secrétaire d'une académie, on désireroit le remplacer dans ce poste par un autre sujet ». Il suggère Desroches*. Gérard serait attaché aux archives avec le titre d'auditeur à la Chambre des comptes et 2.300 ou 2.400 fl. de gages. Leur promotion devrait être présentée aux deux hommes « comme une récompense de leur travail dans la formation des catalogues des bibliothèques des ci-devant Jésuites ». Dès le 23.03.1776, Gérard est admis comme auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes et attaché au département des archives (garde-chartes), tout comme Des Roches, sous la direction de J.-B. de Wynants* (gages de 1.200 fl. avec effet rétroactif au 19.02.; 2.400 fl. en 1786). Il est dispensé du paiement des 400 fl. de médianate. Cette promotion l'oblige à renoncer à ses fonctions de secrétaire de l'Académie et de directeur de la Bibliothèque de Bourgogne. Tel était, on l'a vu, le but visé par Kaunitz qui estimait que Gérard n'était pas l'homme indiqué pour ces fonctions. En 1787, ce dernier entre au Conseil du gouvernement général en qualité de secrétaire et de directeur du Bureau des Exhibés (gages de 2.800 fl., serment le 03.04.). Le 28.10.1789, Trauttmansdorff* annonce à Joseph II qu'il l'a mis à la retraite avec effet au 01.11. Il lui était reproché d'entretenir une correspondance avec son beau-frère Rapsaet, partisan inconditionnel des États, emprisonné à la citadelle d'Anvers. Sur le conseil de l'abbé Mann*, dans l'espoir d'améliorer son sort, il présente une requête aux gouverneurs le 14.08.1791. Par un décret du 28.04.1792, sa pension est fixée à 1.400 fl. seulement. Il s'en plaint à Mann, en comparant son sort à celui, plus enviable, de Jean Engels*, «ci-devant jockey du sieur Des Roches», écrit-il. En l'an III, il devient fonctionnaire du nouveau régime en tant que bibliothécaire de la «ci-devant bibliothèque de Bourgogne». Il démissionne en 1796, sous prétexte de ses infirmités. Il obtient un mandat de conseiller municipal le 31.01.1803. Il siège toujours dans cette assemblée en 1811. Il dispose alors d'un revenu d'environ 3.000 francs plus le produit de la location d'une partie de sa maison. Il se déclare à ce moment membre des académies de Zélande et de Leyde et correspondant de l'Institut de Hollande. Le projet de lui attribuer le poste de directeur des collections au château de Laeken n'aboutit pas, suite à son obstination à vouloir y incorporer sa propre bibliothèque. En 1812, Gérard est qualifié de rentier dans le registre de la population de Bruxelles. En 1818, sa veuve vend à l'État hollandais, pour 7.000 fl., l'importante collection de manuscrits qu'il avait rassemblés. Quant aux livres, le Ministre ne pouvant trouver de budget à cette fin, Guillaume Ier acheta sur sa propre cassette, pour 9.000 fl. la bibliothèque riche de 4.574 numéros. Ces ouvrages sont conservés actuellement aux Bibliothèques royales de La Haye et de Bruxelles. Un échange permit à cette dernière d'entrer également en possession d'une centaine de manuscrits.

9. Bruxelles : Courte rue Neuve (1777); rue Royale (1780); près des 12 Apôtres (1786).

Académie royale de Belgique. Index. [...], p. 107; *Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. III, 1837, p. 85-93 (avec la liste de ses écrits); *Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit.*, p. 32-34, 36, 38, 40-44, 46, 48, 62; BN, t. VII, col. 647-655 (E. Varenbergh); GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 330; DHB, p. 220; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 918, 925; E. MAILLY, *op. cit.*, t. I, p. 643-646 et t. II, p. 415; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 408; J.-P.

NAMUR, *Histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles*, Bruxelles, 1840, p. 93, 107-110, 186-190; A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des Archives [...] », p. 120; ID., « Que coûtait [...] », p. 551; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 442; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 52-53; ID, *De hoed [...]*, p. 70, 74, 78, 111, 140-143, 193-194, 202, 208, 395; A. WAUTERS, *Liste [...]*, p. 17 et 21; *WNL*, t. IX, 1777, p. 376-377; *1798-1998. Koninklijke Bibliotheek* [Den Haag].. *Verzamelaars en verzamelingen*, Zwolle, 1998, p. 43-47.

Baptême : AVB, reg. par., n° 361, f° 220 v°.
Conseil des finances : CF 2309.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- jugement de Crumpipen : CAPB 458, 02.01.1766.
- 6e official (nomination) : CAPB 347, p. 3; CC 852, f° 105v°; SEG 692; SEG 693.
- 2e official (nomination) : CF 1009, f° 112; CC 188, f° 93-94; CC 854, f° 358v°; CC 901, f° 216v°-218.
- tentative de l'écarter : CAPB486, D102/ad lit. S2/n° 1.

Secrétaire de S.M. : nomination: CAPB 707, p. 198; CGg 4, 6.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination surnuméraire) : CAPB486, D102/ad lit. S2/n° 1; CC 188, f° 206; CC 856, f° 179v°; CC 903, f° 2v°-3v°; CC 25142, f° 4 (médianate); Mss divers, 1089 (traitement en 1786).
- bibliothèques des jésuites : CF7940.
- projet de chambre réformée: CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14, f° 385v° et n° 36, f° 437.
- 1ère restauration: HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 46.

Conseil du gouvernement général : secrétaire : CGg 3, CGg 5 f° 2; CGg 472, dossier 48.
Bibliothécaire : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1881.
Conseiller municipal : Préfecture de la Dyle. Inventaire sur fiches, portefeuille 1746.
Décès : AVB, État civil, décès, 1814, acte 1274; décès d'un enfant : *ibid.*, reg. par., n° 173, f° 198v°.

GERDEN (François Chrétien (ou Christian) Sidoine DE)

1. Bartringen (Luxembourg), 11 décembre 1711.
2. Luxembourg, 29.03.1787.

3. Déclaration et reconnaissance de noblesse héréditaire le 30.01.1781.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Luxembourg.

6. Fils de Jean François, bailli de la seigneurie de Mont-Saint-Jean, qui épousa à Luxembourg, le 17.02.1711, Marie Sidonie Hack, fille de Jean Guillaume, officier de la seigneurie d'Useldange, et de Marie Agnès de Bock. D'origine modeste et dépourvu de fortune, il épouse le 24.09.1750 Ludovine Scheer (décédée à Luxembourg le 14.01.1803), fille de Willibrord, avocat, et de Marie Ernestine Adamy. Le couple eut au moins deux enfants : François Willibrord (décédé à Nuremberg le 05.02.1815), avocat (17.06.1733), secrétaire et greffier-adjoint (19.10.1774), puis greffier du Conseil de Luxembourg, et Marie Marguerite Catherine (Luxembourg, 06.07.1753-10.11.1809).

7. Le 27.11.1731, il est inscrit en qualité de membre de la Nation germanique de l'Université de Louvain. Il y obtient la licence ès droits le 30.07.1735.

8. Avocat au Conseil de Luxembourg (13.08.1735), il y est nommé conseiller de longue robe, sur avis du Conseil suprême à Vienne, rendu le 21.05.1748, en remplacement du conseiller « jubilarisé » Geisen. Mais comme les gages de celui-ci sont passés au conseiller de courte robe baron de Prel, le nouveau promu doit servir gratis. Dès lors il n'est astreint qu'à payer la moitié de la médianate lors de son entrée en fonction. Le solde sera acquitté lorsqu'il bénéficiera de gages. C'est chose faite dès le 13.07. suivant : il reçoit les gages et épices venus à vaquer par la mort du conseiller procureur général de Traux, à charge de payer la médianate entière et au conseiller « jubilarisé » Bockoltz une

somme de 1.500 fl. de ses arrérages et vacations, pour que ce dernier puisse payer ses créanciers. Gerden devient président le 14.05.1755 (serment le 26.05.1755), suite au décès du baron F. A. de Heyden. Le 21.02.1762, il est nommé garde-chartes. Le 16.05.1775, il est élevé au rang de conseiller d'État (décision impériale du 06.02.1775; sans augmentation de gages; serment le 16.09.1775). Le 22.03.1788, sa veuve sollicite une pension. À l'appui de sa requête, elle énumère le traitement de feu son mari : 1.139 fl. argent courant de Brabant plus 69 fl. de la même monnaie comme garde-chartes, 1.000 fl. all. *ad personam* et les émoluments en sus. Les biens laissés par son époux produisent un revenu de 477 fl. 13 sols argent de Brabant. Le 18.10.1787, Joseph II éconduit la suppliante, en faisant allusion à l'opposition aux réformes judiciaires. Deux jours plus tard, il se laisse fléchir par les arguments invoqués : Gerden « a été constamment l'homme de confiance et la cheville ouvrière du Gouvernement général dans tous les arrangemens qu'il a été question de faire dans la Province de Luxembourg; il a montré nommément autant de zèle que d'intelligence dans le dénombrement ou la rédaction des nouveaux cadastres de cette Province, sans qu'il ait jamais été arrêté par la haine que son zèle pour le service de Votre Majesté lui a attiré de la part des États, du Clergé et de la Noblesse ». Son épouse obtient une pension de 800 fl., moins son revenu propre, soit 642 fl. argent courant de Brabant.

BN, t. XL, col. 346-347 (J. Lefèvre); S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 153; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J.-C. LOUTSCH, *op. cit.*, p. 384; Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE, *L'abrogation des privilèges [...]*, p. 277 n. 638; A. NEŸEN, *op. cit.*, t. II, p. 317; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 316; A. RUPPRECHT, *op. cit.*, p. 263-264 et 372; P. SPANG, *op. cit.*, p. 247; J. WILS, *op. cit.*, p. 211.

Études universitaires : UL 282, f° 248v°.
Famille : SEG 2274; SEG 2276 (1); SEG 2279; CF 1009, f° 203-204v°.
Conseil de Luxembourg :
- conseiller : CAPB 386 (21.05. et 13.07.1748).
- président (nomination) : CAPB 703, p. 278-280; SEG 1486.
Garde des chartes : CAPB 450 (13.02.1762).
Conseiller d'État : nomination: CAPB 351, p. 89; CAPB 707, p. 354; SEG 1486.
Revenus et pension de la veuve : CAPB 526 (20.10.1787); CGg 1233, n° 26-27.

GERMAIN (Guillaume)
1. Bruxelles, 13.02.1737.
2. ?, avant le 13.01.1791.

4. Secrétaire de la Jointe des monts de piété.

6. Fils de Jean Joseph et de Marie Anne Josèphe de Bavay, mariés à Bruxelles (Saint-Jacques) le 11.05.1723. Le 31.05.1768, il épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule) Marie Josèphe Bomal (baptisée à Ittre le 21.03.1743), fille de Joseph et de Marie Jeanne Paul. Les témoins sont, outre le père de la mariée, les frères de l'époux, Paul, licencié en médecine, et Paul Ignace, chirurgien, ainsi que Bertrand Joseph Dotrenge, agent en Cour, homme d'affaires de Cobenzl et représentant diplomatique à Bruxelles du prince-évêque de Liège. Le couple eut au moins huit enfants, tous baptisés à Bruxelles : Marie Anne Josèphe (09.09.1769) ; Jean Pierre Xavier (14.01.1771); Jean Pierre Ignace (25.02.1772), secrétaire général de la mairie de Bruxelles et membre du collège électoral du même arrondissement en 1811; Marie Josèphe Paule (05.05.1777); Henri Joseph (09.08.1778); Paul Ignace (13.01.1780); Pierre Joseph (14.06.1781); François Xavier Jean Joseph (30.07.1784). Il ne faut pas confondre Guillaume avec ses neveux, Corneille (baptisé à Bruxelles le 26.10.1766) et Alexandre Jean Germain (baptisé dans la même ville le 26.01.1770), tous deux fils de Paul (né à Bruxelles le 31.07.1726, licencié en médecine) et d'Anne Barbe Van Hooff. Le premier travaille comme «écrivain

subalterne» pour le Conseil des finances. En 1789, il quitte la maison paternelle «pour se ranger sous les drapeaux du général vander Mersch où il mérita bien de la Patrie». En septembre 1794, il se déclare «négotiant de profession et écrivain de première classe à l'Administration centrale et supérieure, 4e bureau d'agriculture et de commerce». Le second a été engagé au «Bureau de la surintendance», le 22.05.1787, comme «diurniste» aux gages de 24 fl. argent courant de Brabant par mois. L'ordonnance réformatrice du 03.11.1788 lui donne le titre d'official, en fait de second official. Il est renvoyé le 24.10.1789. Le 03.03.1791, la Jointe rétablie décide de le nommer, en compensation de la charge qu'il a perdue, premier secrétaire à l'intendance du mont-de-piété de Bruxelles. Finalement, il est nommé assistant du chercheur de gages près cette même institution (150 fl. plus un casuel de 50 fl.). Il demande vainement, en juin de cette année, à conserver le bénéfice de ses gages d'official tant qu'il ne sera pas pourvu d'une place effective.

8. Agent admis par le Conseil privé à partir de 1768. À ce titre, il verse cette année, à la caisse des exploits de l'institution, une rétribution de 800 fl., tenant lieu de médianate. Il devient secrétaire de la Jointe à dater du 21.01.1786. Il succède à J.-B. t'Kint*, également agent en Cour. Mais, en vertu du règlement de 1758, il ne bénéficie plus de gages. Il doit se contenter des émoluments qu'il tire des particuliers. Lors du remplacement de la Jointe par le Bureau de surintendance des monts-de-piété aux Pays-Bas, en 1788, il y est remplacé par Daubrée*. En octobre 1790, G. Germain s'adresse aux États Belgiques Unis pour obtenir la place de secrétaire de la Jointe suprême des monts-de-piété. La suite réservée à la requête n'est pas connue. Il meurt avant le 13.01.1791 En effet, à cette date, le Comité établi provisionnellement pour les affaires du Conseil privé propose de confier le poste à L'Ortye*. Planchon, agent admis par le Conseil privé, était candidat, mais le Comité relève qu'«il ne convient pas du tout que cette place soit donnée à un agent». Deux jours plus tard, le même Comité propose, sur requête de la veuve, d'autoriser son fils aîné, encore mineur, à lui succéder en qualité d'agent en Cour. Il souligne que le bureau Germain «jouit d'une excellente réputation dans le public». Le fils, «jeune homme fort appliqué qui a fait de bonnes études et qui en dernier étoit en droit», a déjà travaillé sous les yeux du père. G. Germain ne semble pas être décédé à Bruxelles. Son nom n'apparaît pas dans les registres de sépulture des paroisses de la ville. Peut-être est-ce lui qui, en 1790, avait sollicité auprès des États Belgiques Unis un emploi au greffe du Conseil des finances, à moins que ce ne soit plutôt Corneille Germain.

9. Bruxelles : rue de Ruisbroek (1769); «Sur le petit Sablon, près de l'église» (1789).

P. ALEXANDRE, *op. cit.*, p. 267; *Calendrier de la Cour*, 1769-...; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 238 et 264-265; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 186 n° 462; ROPBA, t. XIII, p. 223; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 123, n. 27.

Baptême : AVB, reg. par., n° 439, f° 192v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 147, f° 84.
Épouse (baptême) : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf CM 13, reg. par. d'Ittre, BM 1709-1741, à la date.
Enfants : AVB, reg. par., n° 311, f° 155 et 170v°; n° 312, f° 3; n° 372, f° 54, 106; n° 373, f° 110v°; n° 374, f° 20v° et 204v°.
Révolution: EBU 5, f° 78.
Succession : CPA, cartons 950A (mont-de-piété) et carton 1291B (agent).
Mariage des parents : AVB, reg. par., n° 320, f° 133v°.
Alexandre Germain : AVB, reg. par., n° 114, f° 126v° (baptême). CGg 1228; JMpiété, 10, f° 4; 11, f° 20, 35, 37v°, 39, 130, 189, 192.
Corneille Germain: AVB, reg. par., n° 114, f° 64 (baptême). Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1882 bis.

GHOTEN (Ferdinand Albert VAN DER)
1. Bruxelles, bapt. 07.08.1696.
2. Bruxelles, 10.04.1761.

3. Le 13.06.1721, il est admis dans le lignage de Serhuyghs.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean-Baptiste et de Marie Marguerite van de Velde, fille de David, receveur des États de Brabant au quartier de Bruxelles. Neveu de P. G. I. van der Ghote. Le 26.04.1725, il épouse à Bruxelles (Sainte-Catherine) Thérèse Pétronille van den Broeck (Bruxelles, 10.02.1703-Bruxelles, 26.02.1752), fille d'Henri Guillaume, chevalier, conseiller pensionnaire des États de Brabant, et de Thérèse Anne Caïmo. De cette union, douze enfants sont nés : Marie Thérèse Henriette (bapt. 14.01.1726-1769); Pierre Ferdinand (1727-1728); Marie Gasparine Robertine (née en 1728); Anne Marie Caroline (Bruxelles, 27.02.1731-Mons, 02.10.1781), religieuse de la Visitation dans cette dernière ville; Joseph Henri (1732-1785); Lucie Joséphine Thérèse (1734-1807); Melchior Joseph Goswin (1736-1791); Barbe Gasparine Constance (née et décédée en 1738); Marie Thérèse Pétronille (née et décédée en 1740); Charles Pierre Ghislain (1743-1745); Charles Ghislain (1745-1814); Henri Philippe Charles (né et décédé en 1749).

7. Immatriculé en 1714-1715 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1717).

8. Il exerça successivement les fonctions d'échevin (1727-1729), puis de trésorier (1730-1735) de la ville de Bruxelles. Il fut nommé, par patentes du 09.11.1735, à la Chambre des comptes en qualité de conseiller-maître (dép. Fl. et Bt.; gages de 3.000 fl.; serment le 02.12.; médianate de 600 fl.). En 1739, sa santé ne lui permet pas de poursuivre ses fonctions. Il sollicite la dispense de tout travail et offre de renoncer aux deux tiers de ses gages. Par lettre du 06.07. de la même année, le Conseil des finances informe la Chambre des comptes que la gouvernante a accepté sa démission à la date du 20.07., «sans qu'il lui soit continué aucuns gages». Il conserve cependant les «honneurs, prééminences et franchises» attachées à la charge. En 1745 et 1746, il est à nouveau trésorier de la capitale.

9. Bruxelles : «rue de Vinquetstraete» (1736).

AN, 1883, p. 273-274; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 556-558; A. LIBOIS, *op. cit.*, t. II, p. 183; ROPBA, t. V, p. 78; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 72; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 61.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 320, n° 2; UL 281, f° 383; UL 674, f° 263.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître (nomination) : CF 996, f° 146v°; CC 383, f° 100v°; CC 844, f° 112; CC 25101, f° 5v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- démission: CC 150, f° 228; CC 184, f° 238v°; CC 845, f° 71; CC 896, f° 179.

GHOTEN (Pierre Gaspard Ignace VAN DER)
1. Lille, 19.09.1653.
2. Bruxelles, 29.04.1731.

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et trésorier général des Finances.

6. Fils aîné de Gaspard, chevalier, auditeur extraordinaire (1650) et finalement président (1676) de la Chambre des comptes de Flandre, conseiller d'État (1695), et de Clémence Pietersen van den Wielen (décédée le 29.12.1695). Célibataire.

8. Le 25.01.1664, à peine âgé d'un peu plus de dix ans, il bénéficie d'une désignation d'auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre. Cette nomination, lui est accordée en récompense des mérites de son père, grâce à la résignation par celui-ci à son profit, pour exercer cet état quand il aura atteint l'âge de vingt ans. Il obtient une deuxième patente le 02.09.1664. Il prête serment le 10.03.1674. Ayant l'âge requis de 20 ans, il s'était présenté à cette fin le 20 ou le 21.09.1673, mais il s'était vu opposer à tort un refus. Par décret du 14.02.1674, le comte de Monterey ordonne alors de le recevoir. Le 28.08.1676 (serment le 18.09.), il est promu conseiller-maître au prix d'un don de 4.000 fl. Son père avait accédé à la présidence de la Chambre de Flandre dix-sept jours plus tôt. Le 08.12.1687, en échange d'un prêt sans intérêt de 15.000 fl., P. G. van der Ghoten est nommé adjoint de son père, avec droit de lui succéder dans son office. D'octobre 1695 à 1697, il exerce les fonctions d'intendant du comté de Namur. À partir de 1698, il succède à son père défunt dans la direction effective de la Chambre des comptes. Le 08.02.1697, il avait également obtenu un droit de succession au titre de conseiller d'État. Comme son père, il renonçait au traitement lié à la charge. En 1702, Philippe V lui confie la présidence de la Chambre des comptes unifiée (gages de 6.000 fl.). Il entre au Conseil d'État de régence le 27.07.1706. Le 14.08. suivant, lorsque la Conférence anglo-batave réinstaure les deux chambres, van der Ghoten retrouve la présidence de la Chambre de Flandre (serment le 10.09.1706). En 1711, il s'oppose aux puissances maritimes et, comme ses collègues, perd de ce chef sa place de conseiller d'État. En 1716, il entre à la Jointe provisoire chargée du rétablissement des institutions. Deux ans plus tard, il est fait membre du nouveau Conseil d'État, mais décline l'offre qui lui est faite de prendre la direction générale des finances. Enfin, le 19.12.1725, il devient trésorier général des Finances lors du rétablissement des conseils collatéraux (gages de 10.000 fl.). Il était le candidat proposé en juillet par le Conseil d'État pour succéder à Thomas Fraula*. Il était rangé à la première place, devant Cuvelier* et Swarts*. Le comte de Daun avait cependant rendu un avis défavorable à son égard : «l'ayant fait appeller plusieurs fois et l'ayant pressé par les meilleures et les plus engageantes manières que iay pu, de m'aider de ses lumières et des connoissances qu'il peut avoir pour le rétablissement des finances de V. M., ie n'en ay pu tirer que des réponces vagues, quil ne scait rien, quil est vieux, qu'il y a longtemps qu'il est hors du train des affaires». Lors de sa nomination à la direction des Finances, Van der Ghoten avait demandé que la place de président de la Chambre des comptes puisse rester vacante, «sans doute dans la vue d'y retourner lors qu'il trouvera à propos de se démettre de celle de Trésorier Général», ajoute Marie-Élisabeth. Le 26.01.1726, l'Empereur estime la demande dénuée de fondement. Sommé de choisir, van der Ghoten opte en mars pour la fonction de Trésorier général, mais il sollicite un adjoint à cause de son âge avancé. Il propose le conseiller des Finances J. C. Swarts. Cette suggestion rencontre l'agrément de la gouvernante générale. J.-B. J. de Fraula* prend la succession à la tête de la Chambre des comptes de Flandre. En 1727, Van der Ghoten n'avait pas encore levé ses patentes car il souhaitait être dispensé du payement de la médianate, compte tenu des sommes versées

antérieurement au Trésor. La même année, l'Empereur manifeste son refus de lui donner satisfaction sur ce point. Il est le grand absent des réunions de la Jointe de cabinet, où il ne siège que six fois. Cette situation s'explique sans doute par les mauvaises relations qu'il entretient avec le gouvernement et des querelles de préséance.

9. Bruxelles : Près des Petits Carmes (1719); «rue des 4 Fils Aimons».

AN, 1883, p. 270; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...], p. 87; BN, t. XXIX, col. 624-625 (J. Lefèvre); L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 208; M. JEAN, *op. cit.*, p. 349; J. LEFÈVRE 1, *passim*; NB, t. V, col. 394-397 (J-B. Windey); ROPBA, t. I, p. 236; t. II, p. 8 et 14; A. VANDENBULCKE, *Les chambres des comptes [...]*, p. 63-63; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 104, 109, 138, 209, 211; ID., *Répertoire [...]*, p. 66 et 148; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 448-450.

Baptême : France, Lille, Archives municipales, reg. par. de Lille, Paroisse de Saint-Maurice. (Renseignement aimablement communiqué par le Prof. Ph. Guignet).
Biographie : CP, reg. 766, p. 142-144.
Correspondance (1695-1697) comme intendant de Namur : Mss divers, 1521.
Chambre des comptes :
- auditeur et conseiller-maître : CC, cartons, 1ère série, 396 et 379/1.
- 1702-1706: HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 50v°-51.
Conseil d'État de Régence : 1706: HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 156v° et 185v°-188v°.
Conseil des finances :
- trésorier général (nomination) : CAPB 700, f° 234-235v°; CAPB 711, f° 72; CF 247; SEG 909, f° 324 r°-v°.
- obligation de payer la médianate : SEG 913, f° 51; SEG 911, f° 37-45.
- prétention à la préséance : SEG 910, f° 85-90, 176v°-177.
- rétention de la place de président de la Chambre des comptes: CAPB 321, f° 4 et 51v°; SEG 910, f° 41-42; SEG 911, f° 37-45.
Querelle de préséance : CE 36.
Décès : CC 921, f° 345v°; CF 2281; AVB, reg. par., n° 162, f° 279 v°.
Papiers de la mortuaire : CE 17.

GILBERT (Sébastien Henri)

1. Nancy, bapt. 06.09.1717.
2. Bruxelles, 07.05.1799.

4. Conseiller des Finances, puis au Conseil du gouvernement général.

6. Fils de Nicolas Étienne (Foug, 27.03. 1677-Nancy, 29.11.1750), commissaire aux saisies réelles au bailliage de Nancy et en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, contrôleur général des domaines et bois de la Haute et Basse Alsace, et de Marie Françoise Véronique Burnel de Cauville (décédée à Nancy le 18.08.1761), fille d'Étienne, contrôleur général des domaines et bois d'Alsace. Célibataire.

7. Bachelier et licencié en droit de l'Université de Pont-à-Mousson.

8. Gilbert est admis au barreau lorrain en décembre 1736. En 1744, il est attaché à la personne de Charles de Lorraine. Il n'en devient cependant officiellement le conseiller intime et secrétaire privé que par une commission du 07.05.1749. Il accomplit cette tâche jusqu'au décès du duc. À ce titre, il touche jusqu'à 1.200 fl. de gages et 456 fl. 5 sols à titre de «kostgeldt et argent de vin»; puis il obtient une pension de 600 fl. Tout au long de sa carrière, la protection du gouverneur général constituera un tremplin vers d'autres charges. Par une commission du 06.10.1753 (dépêche royale du 05.09.),

Gilbert est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes «sans gages quant à présent», jusqu'à ce qu'il parvienne à une place d'auditeur actuel. On y stipule qu'il est dispensé de lettres de naturalité en vertu du décret de Charles de Lorraine. Cette désignation fait suite à sa demande, formulée quelques mois plus tôt, d'obtenir la place de conseiller-maître libérée par Dorn*. Charles de Lorraine avait appuyé sa requête : «c'est un garçon sage, entendu, aussi réglé dans sa conduite qu'appliqué à son devoir. Il m'appartient depuis l'an 1744. Pendant les campagnes où j'ai commandé en chef, il a été employé dans la Chancellerie de guerre pour la correspondance françoise et, dans la suite, je m'en suis presque toujours servi pour le service de V. M. plutôt que pour mes affaires particulières». Le gouverneur général répond de son zèle et de sa capacité. Par dépêche royale du 28.04.1756, les demi-gages d'auditeur ordinaire (1.300 fl.) sont accordés à Gilbert, sans déduction, à compter du même jour, à charge des *gastos secretos*, jusqu'à ce qu'il accède à l'ordinariat. L'autre moitié lui est concédée le 10.05. de la même année. Le 16.04.1758, il devient auditeur ordinaire à part entière (2.600 fl.) et perd dès lors les indemnités versées à partir du compte des fonds secrets. La médianate de 400 fl. est acquittée en deux fois, les 13.08.1756 et 21.06.1758. En 1761, il « passe pour un sujet d'un grand mérite, réunissant l'application et l'activité dans le travail au talent et à la facilité de bien écrire ». Cette année déjà, Charles de Lorraine le propose, dans une lettre personnelle à Marie-Thérèse, pour le Conseil des finances, suite à la mort du conseiller C. I. de Bartenstein*. Cobenzl n'est cependant pas favorable à cette promotion. Il écrit à Kaunitz : « Je dois rendre la justice à Gilbert qu'il est un très galant homme, très attaché à Monseigneur, d'une conduite sans reproche, fort appliqué et une des meilleures plumes que nous avons à la Chambre [...] Mais comme il ne s'est appliqué qu'au département d'un secrétaire, je ne lui connois pas, à beaucoup près, les connoissances que je désirerois à un conseiller des finances et je me crois obligé de dire qu'il ne me paroit pas propre à cet emploi ». Le chancelier propose à l'Impératrice de ne pas accorder pour l'heure cette promotion, qui serait considérée comme une preuve de favoritisme. Le 21.11. de la même année, Gilbert est élevé au rang de conseiller-maître honoraire. Ses appointements restent inchangés. Il est promu conseiller-maître actuel et surnuméraire dès le 11.02.1762 (serment le 19.02.; gages d'auditeur, portés à 3.000 fl. en 1766; médianate de 600 fl. le 30.09. de cette année). Près de neuf ans plus tard, par dépêche royale du 17.11.1770, Gilbert accède au poste de conseiller surnuméraire au Conseil des finances. Il prête serment le 07.01.1771 et est affecté au département du Domaine royal, géré auparavant par H. de l'Escaille* (pleins gages de conseiller ordinaire, soit 5.600 fl.). Il siège également à la Jointe des eaux, constituée par un décret du 08.08.1772. Il s'y occupe de la régularisation des voies fluviales du Hainaut. En 1773-1774, il se charge, avec François Baillot, l'intendant d'Anne-Charlotte de Lorraine, de la succession de la sœur du gouverneur général. En 1780, il est désigné pour faire partie du comité chargé de la liquidation de la mortuaire de ce dernier. En 1787, Gilbert entre au Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.) en qualité de conseiller référendaire (administration du domaine royal, Loteries, pensions, etc.). Il se voit aussi confier le Cercle de Limbourg. L'année suivante, Trauttmansdorff* le juge «galant homme, plein de probité et de bonne vues, ce qui lui vaut la considération du public qui ne s'est jamais permis la moindre chose sur son compte; mais il est âgé et ne peut presque être employé que pour la partie domaniale qu'il a au conseil et à laquelle il ne saurait suffir quand il serait en plein vigueur [...]». H. H. de Crumpipen* suggère sa «jubilarisation» et la nomination de deux nouveaux rapporteurs. Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Gilbert serait appelé à le quitter. Selon les dirigeants des États Belgiques Unis, en avril 1790, c'était un «homme qui n'étoit point en état de faire ni bien ni mal». Cette même année, il s'enfuit à Nancy. Le 11.07.1791, après son retour dans nos provinces, il est jubilarisé (avec conservation du titre de conseiller des Finances et une pension de 5.600 fl.). Le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est évaluée à 40.000 livres et son revenu annuel à 3.000 livres. Il est imposé à concurrence de 50 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3

brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents. De même, il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : À la Cour (1756); rue des Minimes (1781).

H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée, n° 7; 2e partie, n° 5 A (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); P. DE ZUTTERE, «Quelques artistes et officiers civils au service de Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens. Glanes sur eux et leurs familles (deuxième partie)», dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. LXI, 1996, pp. 158-176, (3e partie), t. LXII, 1998, p. 195-201; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 23, 139; EADEM, *La destinée [...]*, p. 250-251; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 174-181; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 174-175; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des eaux*, p. 106; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 14 et 18; M. LIBERT, *op. cit.*, p. 256 et 260; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 265-269; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 74 n. 5; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 76-77, 725; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 258-259; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Chambre des comptes :
- auditeur : SEG 948, f° 130-131 (requête de Gilbert et jugement de Charles de Lorraine); CAPB 341, p. 65; CAPB 414 (05.09.1753); CF 1003, f° 89v°-90; CC 847, f° 160; CC 898, f° 81; SEG 2223 (nomination surnuméraire); CAPB 343, p. 108-109; CF 1006, f° 9; CC 186, f° 159r°-v°; CC 848, f° 304; CC 898, f° 171v°; SEG 2245, f° 231 (1/2 gages); CC 25122, f° 1v°; CC 25124, f° 3 (médianate); CF 1007, f° 125; CAPB 343, p. 108-109; CC 186, f° 190v°-191; CC 849, f° 242v° (pleins gages); CAPB 450, 19.01.1762 (jugement de 1761); SEG 2246, f° 145v°, 255 (*gastos secretos*).
- conseiller-maître (nomination honoraire) : CC 850, f° 248v°; CF 992, index 1759-1763; CAPB 346, p. 62 et 75-78.
- conseiller-maître ordinaire (nomination) : CC 850, f° 271; CC 900, f° 54-55v°; CC 956, f° 1r°; CF 992, index 1759-1762. CC 25132, f° 3v°-4 (médianate).
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174v°.
- activités : JAS 1089-1091, 1240-1246.

Conseil des finances :
- candidature : CAPB 346, p. 47.
- nomination : CAPB 349, p. 117-118; CAPB 707, p. 133-134; CF 1009, f° 68v°-70; CC 854, f° 130; CC 901, f° 100; CC 922, f° 110.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
- activités : CF 8561-8562.
- jubilarisation : CF 2503; CC 191, f° 41v°.

Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 113, 232-245, 362-368, 416, 2642, 2677.

Maison de Charles de Lorraine: SEG 2625
Révolution : EBU 5, f° 9v°.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès : AVB, État civil, décès, an VII, acte 1644.

GODENNE (Jean Jacques Ignace)

1. Namur, vers 1733.
2. Vienne, 11.09.1815.

3. Baron du Saint-Empire.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Jacques et d'Anne Thérèse Dumonceau. Il avait deux frères au moins, Lambert Joseph, bachelier en théologie, et Francois Joseph, qui allait devenir receveur des aides à Namur. Époux de N. Monseu.

7. Il est immatriculé à l'Université de Louvain, en qualité de «minorennis» («pédagogie» du Lys), le 24.01.1753. Licencié ès droits (Louvain, 30.06.1759).

8. Avocat, admis le 09.07.1759 par le Conseil provincial, il devient échevin de Namur le 30.11.1764. Il est régulièrement renouvelé jusqu'en 1789. En 1767, il est nommé gouverneur du Grand Hôpital. Il devient aussi conseiller pensionnaire de la ville le 10.05.1771 (serment le 03.07. suivant). Le 03.04.1787, il est nommé premier commissaire de l'intendance du Cercle de Namur. Il demeure au poste pendant deux mois environ. En novembre 1790, il est désigné en qualité de commissaire civil pour la province de Namur. Il exerce cette charge pendant six mois, puis à nouveau d'avril 1792 à octobre 1793. L'office de Grand mayeur de Namur, vacant par la promotion de P. B. de Desandrouin*, lui échappe. Le pensionnaire Godenne obtient alors, le 03.05.1792, des lettres de noblesse, avec exemption de tous les droits royaux, «pour le consoler de ce que, malgré son mérite et sa capacité, il n'a pu obtenir cette place». Le 10.09.1793, il est pourvu de l'office de conseiller des Finances. Un mois plus tard, il est détaché comme commissaire général civil à l'armée du maréchal prince de Cobourg. Il succède à Christophe J. Gh. de Bartenstein* dans la direction du Commissariat général civil à partir du 01.11. de cette année. Il devient ensuite vice-président de la Jointe de Valenciennes. Il suit la retraite des troupes. En décembre 1794, les finances royales lui doivent 7.294 fl., mais il remet «à des tems plus heureux la réclamation de ses prétentions». Dans une requête datée de Linz le 03.03.1796, il ne manque pas de souligner qu'il «a souffert les plus horribles persécutions, attentats, pillages, détentions, emprisonnement, expatriations à cause de son inviolable attachement à la personne sacrée de Sa Majesté». Il obtient le tiers de ses gages à titre de pension. Le 19 vendémiaire de l'an V (10.10.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1808, il est gravement malade et à moitié paralysé. Le 19.12.1809, Napoléon l'amnistie.

S. BORMANS, « Le Magistrat de Namur [...] », p. 371; F. COURTOY et F. JACQUES (éd.), *op. cit.*, p. 10, 30, 36, 57, 86, 123, 203-204, 206, 259, 260, 263; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 43; X. LELIEVRE, *op. cit.*, p. 417-418; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 137; WStLB, Portheim-Katalog

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 212, n° 166; UL 284, f° 135 v°; UL 679/2, f° 1v°.
Avocat : AÉN, Conseil provincial, 78, f° 23.
Lettres de noblesse : CAPB 353, p. 115.
Carrière : FHKA, Kamerale rote Nr 2308/18; Commissariat général civil, 10 et 50; SEG 1362, f° 433-439.

GOESSENS (Joseph Henri Ghislain)
1. Louvain, 02.06.1764.
2. Prague, fin mars 1797.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Henri, professeur primaire de droit à l'Université de Louvain, qui adopta les idées joséphistes et suivit la faculté de droit transférée à Bruxelles en 1788, et de Marie Josèphe Van den Schrieck.

7. Immatriculé le 09.10.1779 comme «majorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 04.08.1784.

8. Goessens entame sa carrière comme avocat au Conseil souverain de Brabant le 03.11.1784, puis comme «concipiste» au Conseil du gouvernement général (01.04.1787, Bureau du conseiller P. de

Reuss*). Pendant les troubles, sa mère rejoint son père fugitif. Lui-même «crut pouvoir, longtems après la retraite des troupes impériles *(sic)*, endosser l'uniforme des volontaires pour se mettre à l'abri des insultes». Mais il était connu pour royaliste. Suite à une requête adressée à Mercy-Argenteau le 09.01.1791, il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes pendant la première restauration (gages de 1.000 fl.). Il est cependant déchu par décret des gouverneurs généraux, avant d'avoir reçu ses patentes, car accusé de conduite suspecte pendant la Révolution. Il tente en vain de se justifier dans une lettre au gouvernement en date du 20.11.1791. Les conclusions de l'office fiscal lui sont favorables, écrit-il. Il revient à la charge le 22.01.1792. Cependant le rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794) note, en passant en revue les auditeurs, que «Goossens [Goessens] ne fut pas admis». Le 19 vendémiaire de l'an V (10.10.1796), il est porté de même que son épouse sur la liste des émigrés. Il y figure en qualité de docteur en droit de Louvain. Le 15.08.1797, de Dorsten, l'épouse Goessens, devenue veuve, demande, par l'intermédiaire de son fondé de pouvoir, J. G. M. Stevens, que son nom et celui de feu son mari soient rayés de ladite liste. Elle-même est continuellement malade depuis septembre 1795. Elle souffre d'obstructions, de maux d'estomac et de nerfs. Elle produit par ailleurs un certificat de deux médecins de Prague du 05.08.1797 : ils attestent qu'avant août 1795, H. Goessens «a été dangereusement malade d'obstruction au foie et le bas ventre, qui ont dégénéré en une hydropisie formelle dont il est mort à la fin de mars dernier». Le 17 fructidor de l'an V (22 août 1797), le couple est provisoirement rayé de la liste des émigrés. Le 5e jour complémentaire de l'an X (22.09.1802), l'épouse prête le serment exigé des émigrés revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie.

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 373; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 43 et 84; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 339; A. VERHAEGHEN, *op. cit.*, p. 125-126 (père); *WNL*, t. 24, 1784, p. 82; *ibid.*, nouv. sér., t. IV, 1787, p. 260.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 452, n° 357, f° 184.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 46, n° 18; UL 286, f° 166v°; UL 679/2, f° 96v°.
Conseil du gouvernement général : concipiste: CGg 3.
Chambre des comptes : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49; DD B 221b; SEG 2108; 2109; CF 8515, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 14.
Offres de service : CF 8513.
Émigration et décès : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638, f° 63; 2688, n° 738.
Serment de la veuve : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 723.

GOTTIGNIES (Lancelot Ignace Joseph DE)
1. Bruxelles, 03.09.1705.
2. Bruxelles, 18.11.1786 (inhumé à Gooik).

3. Baron par lettres patentes du 24.05.1725. Baron de Gottignies, du Saint-Empire et de Goyck, seigneur du Mortier, de Gestel, Steenkercke, Leerbeke, La Haye, Borgestein, Ter Borcht, etc. Chambellan actuel (1754). Membre de l'État noble de Hainaut (1744) et de Brabant (18.11.1780). Grand croix de l'Ordre de Saint-Étienne.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Dernier descendant de cette famille. Fils unique de Lancelot François (enterré à Bruxelles le 24.06.1748), seigneur de La Haye, Borghestein, Ter Borcht et Ter Hagen, uni le 19.08.1703 à Catherine Cécile Thérèse de Steelant (décédée le 14.08.1708), fille de François et de Jeanne Marie van Doetinghem. Petit-neveu de Jean-Baptiste secrétaire du Conseil privé (patentes de janvier 1653), adjoint au secrétaire d'État (1664), secrétaire signant en Brabant (décembre 1664), décédé peu avant

le 10.11.1679. Le 24.02.1725, avec dispense des bans et durant le temps clos, L. I. J. de Gottignies épouse à l'église de la Chapelle à Bruxelles Anne Philippine Thérèse van der Noot de Carloo (16.01.1702-15.05.1770), décorée de l'Ordre de la Croix étoilée (03.05.1762), fille de Roger Wauthier, baron de Carloo, seigneur de Duyst, Grez, Zuerbempde, Kersbeke, etc., membre de l'État noble de Brabant, et d'Anne Louise van der Gracht, dame de Cortenbach. Sont témoins le père du marié et Philippe François van der Noot, comte de Duras. Le couple demeure sans postérité. Lancelot Ignace Joseph teste le 05.06.1783 et complète ses dernières volontés par un codicille du 21.04.1785.

8. Il est élevé, le 21.10.1760, à la dignité de conseiller d'État d'épée, qu'il avait sollicitée le 09 du même mois (serment le 08.11.suivant). Il «a passé [...] une soumission de ne vouloir jamais prétendre, à ce titre, aucun appointement ou émolument à charge des finances belgiques». Il lui en coûte 336 fl. 11 sols 3/4 argent courant de Brabant pour lever ses patentes.

9. Bruxelles : près de la poste aux lettres (1762), rue du Chêne (1775).

AN, 1847, p. 333 334; J. DE SAINT GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 78; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 149; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 845 846; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; ID., *L'évolution [...]*, p. 442; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 209; *WNL*, t. XVI, 1780, p. 197.

Généalogie : Archives de la Famille de Gottignies, 18, f° 12v°; CAPB 414 (08.09.1753).
Naissance : Archives de la Famille de Gottignies, 12, f° 4.
Mariage : AVB, reg. par., n° 398, f° 80v°.
Épouse : Archives de la famille de Gottignies, 3; 19, f° 106-108.
Titre de baron : CAPB 771, p. 15 19; Archives de la famille de Gottignies, 19, f° 75-84 (requête).
Chambellan : Archives de la Famille de Gottignies, 2.
État noble de Hainaut : Archives de la famille de Gottignies, 19, f° 87.
État noble de Brabant : Archives de la famille de Gottignies, 19, f° 126-132 (requête avec état des biens).
Conseiller d'État :
sollicitation du titre : Archives de la Famille de Gottignies, 19, f° 97-99.
nomination: CAPB 704, p. 309 311; CC 850, f° 149; CAPB 345, p. 161; CE 27; SEG 1486.
levée des patentes : Archives de la famille de Gottignies, 19, f° 92 et 102.
serment : Archives de la Famille de Gottignies, 19, f° 103.
Dispositions testamentaires : Archives de la famille de Gottignies, 14.
Décès: AVB, n° 3396, f° 27.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1787) : BLOGIE, col. 33.
Épouse, dame de la Croix étoilée: Archives de la Famille de Gottignies, 3.
Décès du père : AVB, reg. par., n° 168, f° 87 v°.

GOUBAU (Melchior Joseph François Ghislain)

1. Malines, 14.02.1757.
2. La Haye, 18.01.1836.

3. Baron en 1791 (patentes apparemment non levées). Seigneur de Middelswalle et de Dietteren. Chambellan de l'Empereur (1791). Chevalier puis commandeur de l'ordre du Lion Belgique (1825).

4. Membre de la Jointe d'État.

6. Fils aîné de Charles Henri Jean (Beveren, 24.06.1708-Malines, 16.11.1776), chevalier, seigneur de Middelswaele et de Dieteren, conseiller au Grand Conseil depuis le 09.01.1744, et de Régine Caroline

aliter Reine Charlotte baronne de Villegas d'Hovorst (Malines, 17.08.1722-Malines, 29.08.1794), fille de Melchior Joseph*, et de Anne Marie Françoise de Wissenkercke. Il épouse à Malines, le 23.04.1787, sa cousine germaine, Marie Jeanne Julie de Villegas de Pellenberg (Mons, 25.05.1755-Bruxelles, 27.01.1838), fille de Jean François Joseph Dominique (Malines, 15.01.1724-Bruxelles, 13.11.1790), quatrième baron d'Hovorst et de Pellenberg, membre des États de Brabant, et de sa seconde épouse, Marie Françoise Eugénie Marin dite de la Motte (née à Mons, décédée à Hovorst, 21.01.1787).

7. Immatriculé le 13.01.1772 comme noble à l'Université de Louvain (pédagogie du Château). Il est quatorzième (deuxième de la deuxième ligne) sur cent quarante-neuf au concours général de cette faculté en 1773. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers de la faculté de Droit. Licencié ès droits (Louvain, 07.07.1777).

8. Avocat au Grand Conseil et assesseur à la Cour féodale du Pays de Malines depuis 1781, juge des domaines royaux au département de Malines (09.06.1779, serment le 22 du même mois), il est nommé conseiller au Grand Conseil par patentes du 25.02.1788 (serment le 19.03. suivant), puis avocat fiscal près le même tribunal en avril 1789. Kaunitz lui attribue la paternité de la brochure hostile parue cette année et intitulée «Observations générales sur le prétendu jugement doctrinal de Son Éminence le Cardinal J. H. de Franckenberg» . Goubau devient membre de la Jointe d'État instituée le 11.06.1794. Il suit le gouvernement en exil à Ruremonde, mettant en sécurité les archives du Grand Conseil. Il gagne ensuite Vienne. Il y siège au Comité de liquidation des affaires Belgiques. Le 19 fructidor de l'an IV (05.09.1796), les autorités républicaines le portent sur la liste des émigrés. En 1801, il est membre de la Chambre aulique et deux ans plus tard, en exécution du Traité de Campoformio, il décline la nationalité française. Il demeure dans la capitale autrichienne jusqu'en 1814, année où des membres influents du clergé belge le chargent de défendre leurs intérêts auprès du Congrès. L'année suivante, Guillaume Ier lui confère, le 10.09., le poste de directeur général du culte catholique. Il est chargé de négocier un concordat entre les Pays-Bas et le Saint-Siège. Lors de la suppression de cette direction en 1826, il est nommé en compensation membre de la Première Chambre des États généraux puis ministre d'État. À la Révolution de 1830, il s'établit en Hollande.

AN, 1876, p. 131-132; BN, t. VIII, col. 159 (E. Varenbergh); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1269; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 44; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 233-234; G. GUYOT, «La famille de Villegas en Belgique», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 234, 1984, p. 442-444; E. HUBERT, *[...] ministres de France [...]*, t. II, p. 68; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 442; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 522; *Promotiones [...]*, p. 65; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 137; *WNL*, t. VIII, 1776, p. 329.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 449, n° 58; UL 679/2, f° 69.
Juge des domaines et douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Jointe d'État : SEG 1362, f° 70-71.
Carrière : Mss divers, 432, f° 355 et 364.
Famille : Archives de la famille Goubau, 3-7, 8 (mf. 2924).

GROUFF d'ERKELENS (Jean Thadée DE)
1. ?, vers 1657.
2. Bruxelles, 26.08.1727.

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller au Conseil privé.

6. Troisième fils de Jean Guillaume (Bruges, 17.02.1617-Bruges,19.02.1681), bourgmestre à plusieurs reprises du Franc de Bruges, et d'Anne Cornélie Taddei de Clèves, fille de Charles, chevalier, conseiller du Conseil de guerre de S.M., et d'Anne Goossens. Il épouse, le 20.07.1679 à Gand (Saint-Bavon), Marie Walburge d'Hane (Gand, 02.02.1646-Malines, 01.05.1707), fille de Sébastien, chevalier, seigneur d'Heusden, et d'Anne Marie Jacobs. De cette union naquit un fils unique, Sébastien Marie Joseph (bapt. à Gand le 17.06.1685 et décédé en célibat le 11.01.1738), échevin des parchons, puis de la keure de Gand.

7. Il aurait été immatriculé à l'Université de Louvain, dans le courant du semestre de février à août 1675, en tant que noble, sous la dénomination de Thadée Théodore «Franconatensis» (du Franc de Bruges). Il est bachelier ès droits la même année. Licencié en droit (Louvain ?). Il n'apparaît en tout cas pas dans les comptes des droits versés par les gradués de cette université.

8. Échevin, puis bourgmestre du Franc de Bruges (1687-1688), il est nommé, le 03.12.1693, conseiller au Grand Conseil (patentes du 30.12. suivant). En 1718, il entre au Conseil d'État (conseiller de longue robe, patentes du 12.04., serment le 18.05.) mais conserve sa charge au Grand Conseil jusqu'en 1720. En 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux, malgré son «inutilité» et son âge avancé, il passe au Conseil privé. On songe rapidement à le jubilariser: «Il ne s'occupe pas des questions dont il est rapporteur, il a l'esprit troublé», ce qui provoque les doléances de ses collègues et la confusion dans les délibérations. Il meurt en fonction.
9. Bruxelles : À l'Impératrice (1719); rue de l'Hôpital (1724).

AC, p. 6; AN, 1876, p. 142-143; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. II, p. 397-399; J. LEFÈVRE 1, *passim*; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XXI; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 86-87.

Biographie : CP, reg. 766, p. 178-180; Mss divers 432, f° 279.
Études universitaires : *Matricule*, t. VI, p. 390, n° 2; UL 278, f° 154.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 4, f° 33v°-34v°.
Conseil d'État : CC 46017, f° 305; CE 23 (mention); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121 (serment).
Décès de l'épouse : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. VR 124, Tables des décès (lettre G).

GRUYER (Claude Augustin)
1. Sarrelouis, 09.03.1741.
2. Rouen, 19.07.1807.

4. Auditeur de la Chambre des comptes.

6. Fils d'Emmanuel Hyppolite et de Marguerite Deve, mariés à Roden le 19.02.1737. Il épouse à Bruxelles (Notre-Dame de la Chapelle), le 28.05.1772, Anne Josèphe Chavaux, de Bruxelles. En 1788, il se dit chargé de six enfants. Deux d'entre eux ont été retrouvés, baptisés à Bruxelles : Angèle Thérèse, bapt. le 05.08.1775 et Louise Antoinette, bapt. le 30.09.1776.

7. Il pratique le français, le flamand et l'allemand.

8. Ancien employé du cadastre dans le Luxembourg (1766), il est chargé à Bruxelles de la suite des opérations. En 1769, il est placé en qualité d'official au Bureau de régie. En 1774, il dirige le travail

des nouveaux commissaires chargés de la rectification des estimations des biens dans la matricule du Limbourg. Il devient ensuite receveur principal des douanes à Bruxelles en 1777 (gages de 800 fl., pas d'émoluments). Deux ans plus tard, il s'adresse à son protecteur, H. H. de Crumpipen* et justifie une demande paradoxale : il sollicite la place de certificateur des francs tonlieux (dit aussi des francs bourgeois) aux gages de 500 fl. «Quoique chef de département que je suis, je demande à devenir le dernier en grade de mon propre Bureau. [...] Si je veux continuer à rester honnête homme, je dois de toute nécessité la quitter [la place], puisque n'ayant que très peu de gages, une augmentation de quelques cens florins, que je pourrois peut-être y obtenir, ne seroit rien en comparaison des dangers auxquels m'expose le maniement de plus de quatre cent mille florins qui me passent annuellement par les mains, maniement qui ne peut pas se faire sans des pertes que j'ai éprouvées malgré que je n'ai ménagé ni soins ni travail pour les prévenir. Il est donc plus sage que je demande à en sortir tandis que je le puis avec honneur». Le traitement est disproportionné par rapport aux responsabilités. D'autre part, il ne veut pas exposer sa caution «à des pertes auxquelles sa fortune ne pourroit suffire». Cinq ans plus tard, un vol d'un montant d'environ 20.000 fl. est commis dans le Bureau des droits à Bruxelles, dans la nuit du 25 au 26.02.1784, ce qui vaut à Gruyer l'obligation de rembourser cette somme. À cette occasion, il se serait imprudemment lié avec des marchands qui lui auraient consenti des avances à concurrence de ce montant. En 1785, un «grand désordre» dans l'entrepôt lui est reproché, sinon des fraudes. Il se prétend victime, probablement à juste titre, des machinations de Delplancq* et de son homme de confiance, l'official du Bureau de régie Bochet. Toujours est-il qu'un nouveau receveur et un nouveau contrôleur sont nommés à Bruxelles, sans que le contrôleur Simons et le receveur Gruyer soient renvoyés. Ils ont simplement à remettre l'encaisse et les registres à leurs successeurs. Gruyer n'obtiendra jamais de Belgiojoso* communication officielle des griefs retenus à son égard. Il est l'auteur d'un *Essai sur la suppression des douanes*, portant la fausse adresse de Hambourg. En août 1788, il attribue ses malheurs à la parution de cet ouvrage. Il se dit menacé de la saisie de ses meubles. Il sollicite un poste d'auditeur à la Chambre des comptes. En juin de l'année suivante, il l'obtient en «récompense de 23 années de fidèles services rendus dans différens départemens». Il est favorablement connu du secrétaire d'État et de guerre et de Locher*. Lorsqu'il sollicite sa réintégration en 1791, Feltz* ordonne d'indaguer à propos de sa conduite car il a été employé par les États. En effet, pendant la Révolution, il dirige la Commission des douanes établie par les États de Brabant. Ceux-ci le considèrent comme «très excellent sujet et très instruit de tout ce qui concerne les douanes». Ils notent qu'il «eut différentes disgrâces de la part du gouvernement autrichien». Le 27.12.1790, Gruyer avait déjà écrit à Cornet de Grez* pour recueillir la succession de l'impopulaire Delplancq : « Avant la révolution, la voix publique m'appeloit à sa place». Vonckiste convaincu (1791), il est élu l'année suivante représentant provisoire de la Ville de Bruxelles lors de l'assemblée du peuple du 18.11. Sous la seconde restauration, la Chancellerie viennoise suggère au ministre plénipotentiaire de lui attribuer une fonction de conseiller de commerce. En 1793-1794, il s'affirme Jacobin. Sous le régime français, il est directeur des douanes, successivement à Bruxelles, Anvers et Rouen. L'acte de décès lui attribue cette dernière qualité.

9. Rouen, rue du Renard, n° 15 (1807).

La Belgique autrichienne, op. cit., p. 499; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 65; E. JACQUES, «Brève histoire de l'entrepôt des douanes de Bruxelles», dans *La Ronde*, t. III, n° 4, p. 1-8, n° 5, p. 7-12; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 168, 170, n. 2, p. 203; ID., *La douane [...]*, p. 101-102; P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 201-202, 258, 266, 288.

Famille : AVB, reg. par., n° 115, f° 130v° et 169v°.
Mariage des parents : renseignement aimablement communiqué par le général Alain Petiot de Versailles.
Requête de 1779 (certificateur des francs tonlieux) : SEG 2754, f° 163-167v°.
Vol au Bureau de Bruxelles : Office fiscal du Conseil de Brabant, 975, farde 10516.
Requête en 1788 : SEG 2102

Révolution : EBU, 5, f° 63.
Première restauration : CF 8513.
Décès : France, Archives municipales de Rouen, État civil, décès, 1807, acte 1398.

GRYSPERRE (Guillaume Albert DE)

1. Bruxelles, bapt. 15.11.1637.
2. Bruxelles, 20.01.1725.

3. Seigneur de Gooik et de Lambert et Libersart. Créé baron de Gooik par lettres patentes du 15.01.1691.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Fils de Charles, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Lille (1622) puis conseiller des Finances (1630), et d'Anne Catherine van Etten. Petit-fils de Guillaume (décédé à Bruxelles le 17.04.1622), conseiller privé et d'État. En 1688, il épouse Marie Jacqueline Snoeckaert (native de Gand, décédée le 21.02.1716), fille de Martin, chevalier, seigneur de Zomergem, et de Marie Lhermite. Sans postérité. Son frère était colonel de cavalerie au service des Provinces-Unies.

7. Licencié en droit (Louvain, ?).

8. Nommé conseiller au Grand Conseil le 09.11.1678, il est désigné, en août 1689, pour siéger au Conseil suprême des Pays-Bas à Madrid. Moins d'un an plus tard, le 15.12.1690, il est promu à la présidence du Grand Conseil. Par la même occasion, G. A. de Grysperre est élevé à la dignité de conseiller d'État (23.12.1690). Il prend la tête du tribunal le 05.05.1691. Le 26.03.1699, il accède à la charge de chancelier de Brabant qu'il occupera jusqu'à son décès. En 1702, il entre au Conseil royal établi par Philippe V (gages de 3.000 fl. outre ceux de chancelier de Brabant), et en 1706, fait partie du Conseil d'État instauré par les puissances maritimes. Révoqué de cet office le 27.10.1713, car il ne voulait pas souscrire à la subordination aux députés des puissances maritimes, il fut reconduit dans celui-ci par Charles VI en 1716.

ACCB, t. I, p. 162-165; AN, 1870, p. 120; BN, t. VIII, col. 391-392 (E. De Borchgrave); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 439 et 446, A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 342-343; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 238; J. LEFÈVRE 1, p. 55, 58 et 69; J. LEFÈVRE 2, p. 53 et 54; J. LEFÈVRE 3, p. 142 et 154; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant », p. 4-5; NB, t. III, col. 361-364 (R. De Schryver); ROPBA, t. I, p. 234; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 82; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir. [...]*, p. 165; ID., *Répertoire [...]*, p. 71; *WNL*, t. VI, 1775, p. 308-310.

Biographie : CP, reg. 766, p. 125; Mss divers, 432, f° 18 et 266; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 156.
Chancelier (correspondance et papiers) : Chancellerie de Brabant, 6-8.

GRYSPERRE (Thomas François Guillaume Albert DE)

1. Ostende, 28.04.1729.
2. Bruxelles, 10.12.1785.

3. Chevalier.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Thomas François (né à Ostende le 29.09.1701, licencié dans les deux droits le 28.05.1722), avocat au Conseil de Flandre, conseiller pensionnaire puis greffier d'Ostende, juge des droits dans la même ville (02.01.1733) suite au décès de Pierre Fernandez, et de Catherine Vroelaerts, sa première épouse. En 1758, il épouse Humbeline Marie Anne Josèphe le Petit d'Obechies (décédée en couches le 27.10.1769), fille de N., seigneur d'Aubechies, et de N. Beschant. De cette union sont issus six enfants : Philippe Guillaume, avocat au Conseil de Brabant; Thomas Joseph Guillaume (né à Ostende le 14.07.1759), avocat au Conseil de Brabant; Marie Henriette (née le 08.10.1762); Jacques Joseph (né à Bruxelles le 12.09.1765 et décédé peu après); Henri François Joseph (né le 01.09.1766); Marie Thérèse Joseph (née peu avant le 27.10.1769, enterrée à Bruxelles le 10.08.1772). Le 30.07.1784, le ministre plénipotentiaire Belgiojoso* autorise le supérieur des Alexiens à Bruxelles à recevoir dans sa maison, à la demande du père, un fils mineur imbécile de Grysperre. Le jeune homme « est dans une situation à demander d'être surveillé de plus près ». Par son épouse, il était le beau-frère d'E. P. Orts*.

7. Immatriculé en 1746-1747 comme «minorennis», sous les prénoms de «Thomas Alexandre», à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits de la même université le 11.08.1750.

8. Avocat au Grand Conseil (21.11.1752) et conseiller pensionnaire de la ville d'Ostende (07.01.1755), juge des domaines et des droits d'entrée dans la même ville (01.02.1755), juge de l'Amirauté d'Ostende (commission du 21.07.1756), il est nommé, le 13.10.1764, auditeur à la Chambre des comptes (médianate de 400 fl. acquittée le 20.11.; 2.600 fl.). Il est attaché comme rapporteur à la Jointe des administrations (affaires de Flandre et du pays rétrocédé). Par dépêche royale du 14.02.1767, suite au décès de J. N. J. de Cock*, Th. F. de Grysperre est promu aux fonctions de conseiller au Conseil privé (serment le 24.03.1767; gages de 4.000 fl.; pleins gages en février 1768, soit 5.000 fl.). Pour lui obtenir cette augmentation, Charles de Lorraine avait souligné l'« impossibilité où il se trouve de vivre décemment avec son traitement actuel [...]; 4.000 florins ne sauroient suffire, dans un poste de cette nature, à un homme qui est sans patrimoine ou qui en a peu ». Les commentaires sur sa personne varient : «Sujet aussi intelligent que laborieux» pour Kaunitz (1768), «assez vif et emporté, [...] il a quelques connoissances de nos côtes et de la pêche, mais il n'est pas fort instruit des affaires du gouvernement [...] il n'écrit pas trop bien, mais on lui corrige quelque fois ses consultes; [...] avec cela il est un peu violent et extrême dans ses consultes et, pour tout dire en un mot, c'est un pauvre sujet dont on ne peut pas se flatter de tirer de grandes services dans les affaires. Cependant [...] honnete homme, mais rien de plus» pour Charles de Lorraine (1770). Il a aussi siégé aux Chambres suprêmes des douanes, au Comité de Commerce maritime (1781-1785), et fut l'«âme» de la Jointe des eaux qu'il présida de 1772 à sa mort.
9. Bruxelles : Place du Sablon (1765), rue de Salazar (1770); rue des Sols (1775); «à l'ancien Hôtel de la Chancellerie» (1784); au Refuge d'Heylissem à la Chancellerie (1786).

ACCB, t. IV, p. 1165; AN, 1870, p. 132-133; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations [...]*, p. 36; P. CLOSSET, *Thomas de Grysperre (1729-1785)*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1983-1984, *passim*; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 148, 157-158; R. DEKKERS, *op. cit.*, p.72; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. I, p. 300; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 780-782; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, II, p. 238; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 26; J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des eaux*, p. 106; P. LENDERS, *La jointe pour l'audition des comptes [...]*, p. 182; ID., « De Junta voor Waterstaat [...] », p. 696-697; J. MEES, *op. cit.*, p. 6; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 522-523; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 287; *WNL*, nouv. sér., t. II, 1786, p. 12-13.

Biographie : CP 766, p. 246-248.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 146, n° 56.
Mariage : AVB, reg. par., n° 170, f° 104v°.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 40v°.

Juge des domaines et douanes : Chambres suprêmes des douanes, 7.
Juge de l'Amirauté : CC 952, f° 63v°-64.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CAPB 346, p. 239; CC 851, f° 232.
- médianate : CC 25130, f° 4v°.
Conseil privé :
- conseiller: CAPB 347, p. 129-134; CAPB 706, p. 88-89; CF 1008, f° 86v°-87; CC 852, f° 231; CC 900, f° 84 (nomination); CAPB 348, p. 18; CAPB 464 (24.02.1768); CC 900, f° 154 (pleins gages).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v° et 172.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 172.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 123-125.
Activités : JAS 1013-1019.
Miscellanea iuris : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. IV, p. 285, n° 2857.
Décès de Marie Thérèse : AVB, reg. par., n° 170, f° 237.

H

HARDY (André Étienne Joseph)
1. Liège, 11.02.1732.

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général. Directeur de la régie des impôts de Flandre occidentale.

6. Le 21.03.1774, il sollicite et obtient la permission d'épouser Catherine Françoise Flaveau (décédée en émigration, à Essen, le 20.04.1795), fille et petite-fille d'officier, nièce d'un capitaine des ingénieurs. Le mariage est célébré à Bruxelles, dans l'église des Pauvres Claires, le 11.04. suivant. Son témoin est Tobie Joseph de Beer*. Son fils Philippe Joseph Hyppolite Hardy est «pratiquant» au Conseil du gouvernement général (serment le 02.10.1787, département de Limpens* junior), puis premier official à la Régie des moyens courants de Flandre. Son fils Alexandre fait ses offres de service au nouveau pouvoir le 03.01.1790. Le 28.09.1791, alors qu'il est officier au régiment de Ligne, il sollicite une place d'auditeur «soit au Conseil privé soit à la Chambre des comptes». Il a été «pratiquant» à la Chambre (300 fl.) et aurait fréquenté simultanément la faculté de droit transférée à Bruxelles (bourse de 500 fl.). L'avis sur sa demande est défavorable : «l'organisation de la Chambre exige autant que possible des sujets formés et point d'écoliers auxquels il reste tout à apprendre». Il lui est suggéré de poursuivre dans la carrière militaire.

8. En 1752, «à l'exemple de ses ancêtres qui ont été revêtus des premiers employs de la Province de Namur», il sollicite une place d'official surnuméraire à la Chambre des comptes. Cordeys* refuse le 13.11. de cette année, malgré la recommandation du marquis de Los Rios, dont Hardy fut le secrétaire. Le 10.12.1754, il est à nouveau candidat malheureux, à une place d'official au greffe du Conseil des finances cette fois. À ce moment, il est employé par le colonel du régiment de Los Rios «à écrire dans les affaires du Régiment». Il entre finalement au greffe le 17.12.1758. Pendant deux ans il reste sans gages. Il ne jouit en 1764 que de 198 fl. Selon ses supérieurs, «les talens qu'il a le rendroient très utile au greffe, si les absences qu'il fait pour les affaires du maréchal de Los Rios ne l'en éloignoient pas trop souvent». Toutefois, ils le concèdent, «nous ne pouvons cependant pas lui imputer ces absences puisqu'elles sont autorisées par le gouvernement». Il a travaillé avec le conseiller Gilbert*. En 1771, il n'a toujours que 500 fl. à titre de rémunération. Jusqu'à la fin de décembre 1780, il est occupé en qualité d'actuaire près le «Comité établi pour les affaires de la mortuaire de S.A.R.», Charles de Lorraine. Il est renseigné comme official à la Chambre des comptes en 1781. L'année suivante, il fait constater qu'après vingt-quatre ans de service, il est toujours «borné aux gages de 800 fl.». Le 16.11.1782, il est chargé du «Bureau de l'expédition des patentes jésuitiques». Il fut aussi official au Conseil des finances (gages de 850 fl.), et affecté aux affaires de l'administration des domaines et moyens courants de la West-Flandre. En 1785, à la faveur de la guerre de Hollande, il est employé au Commissariat général civil, détaché à Gand avec le baron de Charvet*, commissaire général civil délégué près le général comte de Ferraris. Il est nommé, en 1787, secrétaire de 3e classe au Conseil du gouvernement général, attaché au département de A C. de Limpens* (serment le 03.04). Le 26.02.1789, il reçoit une commission de directeur général de la régie des moyens courants de la Flandre rétrocédée, à Ypres (serment le 16.03.; gages de 3.000 fl. et un sixième du produit des amendes). Il obtient le 29.04. suivant que son fils Philippe Joseph

Hyppolite, puisse l'accompagner pour l'aider, mais sans gages. Hardy quitte la ville le 22.06.1794, quand l'armée abandonne entièrement la West-Flandre. Il accompagne le gouvernement en exil à Ruremonde, Dorsten et Düsseldorf. Il se fixe à Kaiserswerth jusque fin septembre. Le secrétaire d'État de Müller* le charge alors de se rendre à Rotterdam pour affaires de service. À son retour, le 10.10., il se fixe avec sa famille à Dorsten en Westphalie. Il introduit des requêtes multiples à propos de ses gages. En avril 1795, il est à Essen. Il demande que son traitement lui soit liquidé avec effet rétroactif au 20.08.1794. En janvier 1796, il est à Würzburg et, en mars de l'année suivante, à Linz. Le 2 brumaire de l'an V (12.11.1796), il est porté avec son épouse et son fils sur la liste des émigrés.
Il ne faut pas le confondre avec Jacques (Le) Hardy, official du Bureau de régie depuis 1751, après avoir été employé dans différents bureaux et départements douaniers, ni avec Jean Guillaume, qui a travaillé pendant six ans au dénombrement du Luxembourg puis du Limbourg, ni avec Alexandre E. J. Hardy, son fils.

J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p.40 et 46; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 200 et 300; R. ZEDINGER, « Un fonds à découvrir [..] », p. 202-222.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 182, reg. par. de Liège (Saint-Servais), vol. 256, à la date.
Mariage : CF, 2312; AVB, reg. par., n° 147, f° 219.
Début de carrière : CF 2309, 2313; CGg 6; SEG 1870.
Régie des moyens courants de la Flandre rétrocédée : directeur général : CF 1011, f° 155-156v°; CC 1446, f° 37-40v° (nomination); CGg 445, f° 19v°.
Exil et fuite : CAPB 939, n° 68; CAPB 1001; SEG 1362, f° 421r°-v°; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 19; 2310, 61;
Fils : CGg 479, dossier 43; CGg 480.
Homonymes :
- Jacques : CF 5850, 5852, 5853.
- Jean Guillaume : CF 2313; Comité pour le dénombrement du Luxembourg, 10; Archives de l'État à Liège, Duché de Limbourg, n° 545, rapport du 30.07.1772.
- Alexandre (fils) : CC, cartons, 1ère série, 423/2; CF 8514; EBU 5, f° 57v°.

HEEMS (Jean-Baptiste DE)
1. Ypres, vers 1682.
2. Bruxelles, 04.11.1734.

3. Confirmation et, au besoin, concession du titre de chevalier du Saint-Empire (15.05.1706; en même temps que ses frères Arnould et Norbert Jacques; concession sans effet dans les Pays-Bas). Le 26.04.1733, il obtient le titre libre de baron du Saint-Empire. La « Liste des diplômes qui n'ont pas été dépêchés par le canal régulier aux sujets et inhabitans des Pays-Bas austrichiens *(sic)* et qui sont déclarés nuls et rétractés par S.M. » (1734) relève, pour l'année 1733 : il porte le titre de « chevalier héréditaire sans qu'il conste de son diplôme ni de la date d'icelle ». Créé baron en 1736.

4. Secrétaire du Conseil d'État.

6. Frère du résident de l'Empereur à La Haye. Le 14.04.1704, il épouse à Gand, en premières noces, Marie Anne van de Vyvere, fille de François Jean, conseiller pensionnaire de la ville de Gand, et de Marie van den Haute. En secondes noces, il s'unit à Marie Élisabeth Thérèse Stauthals (enterrée à Bruxelles le 01.06.1748), fille de Pierre. De sa première alliance, il eut deux enfants : Jean-Baptiste François (décédé en 1772), seigneur de Luchteren, sous-bailli de la ville de Gand, créé baron par lettres patentes du 20.10.1736, membre de l'État noble du comté de Flandre, et Anne Marie (Gand, 06.05.1709-Bruxelles, 04.03.1782), prieure du couvent des carmélites déchaussées de Bruxelles.

7. Immatriculé en 1700-1701 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié en médecine la même année. Licencié ès lois, selon sa déclaration de 1712.

8. Médecin exerçant à Gand, il siège au sein du Magistrat et de différents collèges de cette ville. Il est nommé secrétaire du Conseil d'État, le 12.07.1712 (serment le 20 suivant), suite au décès de François Dominique Crabeels (survenu le 30.06. ou le 08.07. de cette année), et grâce aux recommandations de P. G. van der Goten*, qui voulait s'assurer la protection du frère, résident à La Haye. Il avait aussi été au service des ambassadeurs autrichiens aux Cours de Cologne, de Prusse, de Pologne et des Provinces-Unies, sous les empereurs Léopold, Joseph Ier et Charles VI. Pour obtenir le poste, il doit s'engager à payer une pension annuelle de 1.000 fl. à la veuve de son prédécesseur. Il perd toutefois son office au Conseil d'État le 23.03.1713, après que les puissances maritimes aient décidé de congédier tous ceux qui composaient cette assemblée. Il n'aurait pas repris sa pratique de médecin, mais se serait «appliqué depuis d'entretenir quelque correspondance à Vienne pour procurer des titres de noblesse, de chevallier, de baron et autres à quelques Flamands». C'est du moins ce qu'affirme, dans un mémoire du 05.11.1715, le contrôleur général des aides et subsides en Flandre, P. de Meulemeester, sire de Terlooven et de Terdhelft. Le 25.03.1716, l'Empereur le désigne en qualité d'actuaire pour aider J. R. de Thisquen* et le vicomte de Vooght* dans la commission pour les Pays-Bas chargée de régler le problème des limites avec la France, les Provinces-Unies et la Prusse. Il fut aussi chargé de participer à diverses conférences tenues à Lille et à Bruxelles. Le 01.04.1718 (patentes du 15.04., serment le 18.05.), Charles VI rétablit Heems dans sa charge de secrétaire du Conseil d'État pour les affaires d'État, de police et de justice. Dès ce moment, «il aurait persévéré jusqu'à sa mort avec beaucoup de zèle». De son côté, la veuve Crabbeels fait à nouveau état de ses prétentions, mais Charles VI déclare l'emploi de Heems «libre de toute et quelconque charge». Une dépêche royale du 21.09.1725 le confirme dans cette fonction. En 1729, un rappel à l'ordre lui est adressé, parce qu'il s'intitule abusivement secrétaire d'État au lieu de secrétaire du Conseil d'État. Il avait sauvé les archives du Conseil, avec l'aide de ses propres domestiques, lors de l'incendie dans la nuit du 3 au 4 février 1731, puis entamé leur reclassement. Cette même année, ses gages sont de 2.600 fl., portés à 3.488 si l'on y incorpore les émoluments et les avantages en nature. Heems meurt en fonction.

9. Bruxelles : rue du Parloir des Jésuites (1719).

AN, 1866, p. 173; *Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit.*, p. 20; CH. BUTKENS, *op. cit.*, t. III, p. 192; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 88 (fils); P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 312-313; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 312; A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des Archives [...] », p. 125; J. PROOST, *op. cit.*, p. 93; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XIII; *WNL*, t. IX, 1782, p. 396.

Noblesse : CAPB 1012.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 185, n° 8; UL 282, f° 244r°; Conseil d'État de Régence, 256.
Conseil d'État :
- nomination antérieure : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 51; CERég., 249, 256; CE 17 (mention), CE 23; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 63.
- nomination : CAPB 319, f° 27v°-28; CC 46017, f° 310; CE 23; CF 247 (1725).
- considérations sur plusieurs personnalités en vue (1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 51, 169 et 192v°-193.
- émoluments : CAPB 321, f° 58-59v° et 89; CC 1340, f° 4v°-5; SEG 913, f° 227r°-v°; SEG 914, f° 105-106; SEG 917, f° 157-161; SEG 917, f° 3-5; SEG 924, f° 125-143.
- activités : CE 114, 115, 116, 117.
- rappel à l'ordre : CAPB 321, f° 89 et 105.
Actuaire : CAPB 316, f° 179.
Conférences de Lille : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 192v°-193.

Prétentions de la veuve Crabeels : CAPB 319, f° 27-28.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 120.

HELMAN DE WILLEBROUCK (Alexandre Joseph Grégoire)
1. Bruxelles, 03.05.1751.
2. Bruxelles, 31.01.1826 (enterré à Willebroek).

3. Créé baron au Corps équestre du Brabant méridional (arrêté du 13.03.1816) de 1817 à 1821.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean-Baptiste Louis Bonaventure Joseph, baron de Willebroek, Ruysbroek, seigneur de Steen, et d'Adrienne Mathilde Pétronille van Kerrenbroeck, vicomtesse de Grimbergen, dame de Tertommen, de Borght, Hoybergen. Célibataire.
8. Nommé à la Chambre des comptes, A. J. Helman «fut retiré du service ordinaire dès le principe, pour être emploié au Département, qui y est étranger, de la Caisse de religion». En 1783, il est administrateur et receveur des biens des couvents supprimés à Willebroek et Vilvorde. L'année suivante, il reçoit une commission analogue pour le prieuré supprimé de Sept-Fontaines et en 1788, il occupe la même fonction à l'égard du couvent des Carmélites à Vilvorde. Il est persécuté durant la révolution de 1789, menacé, battu. Il a failli être pendu. Son château de Willebroek est pillé. Il se réfugie à Alost où il est arrêté avec ses frères et sœurs. Après un emprisonnement de quinze jours, il est contraint de regagner Bruxelles. Auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes pendant la première restauration, il fut remercié peu de temps après sa nomination. Il sera cependant rétabli dans ses fonctions le 15.02.1792 (gages de 1.000 fl.). Durant la seconde restauration, il accède à la charge d'auditeur ordinaire, douzième en rang (gages de 1.600 fl.; «fait son devoir avec zèle»). Il suit le gouvernement en exil et se trouve à Düsseldorf en août 1794. Le 29.06.1802, Vienne lui renvoie ses actes de caution en qualité d'auditeur de la Chambre des comptes. En 1812, il est qualifié de rentier dans le registre de la population de Bruxelles.

9. Bruxelles : «Au Mey-boom» (1794).

AC, p. 197; AN, 1854, p. 131 et 1887, p.127; DGH, t. II, p. 739; J. DOUXCHAMPS, *L'ordre équestre [...]*, p. 58; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 317; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 457.

Chambre des comptes :
- administrateur des couvents supprimés : Archives de la famille Helman, n° 57.
- auditeur: CF 1012, f° 79v°; CF 8517 (nomination surnuméraire); HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 461 (renvoi, puis rétablissement).
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, dossier sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 15 et 153-155.

Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 57.
Faire-part de décès : Archives de la famille Helman, n° 57.
Portrait : Archives de la famille Helman, n° 4 et 57.

HÉNIN-LIETARD DE BOUSSU, dit d'ALSACE (Thomas Philippe DE)
1. Bruxelles, 13.11.1679.
2. Malines, 05.01.1759.

3. Comte.

4. Cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, comte de Boussu et conseiller d'État d'épée.

6. Deuxième fils de Philippe Louis, comte de Boussu, prince de Chimay et du Saint-Empire, etc., et de Marie Anne Louise de Verreycken.

7. Élève des jésuites à Bruxelles, puis à Cologne où il conquit la maîtrise ès arts. Docteur en théologie (Rome, thèse imprimée en 1701, soutenance en 1702).

8. Chanoine et prévôt de la cathédrale de Gand (1695 et 1696), il est ordonné prêtre à Rome le 15.09.1702. Rentré à Gand, il se lance, à l'imitation de son évêque, dans l'antijansénisme. Il devient examinateur synodal puis vicaire général. En 1709, il est vainement proposé pour l'évêché de Bruges. L'année suivante, il se rend à Rome dont il revient en 1712. Évêque d'Ypres (1713), il est nommé, par lettres patentes du 03.03.1714, archevêque de Malines (sacré le 19.01.1716). Le 16.04.1716, il obtient le titre de conseiller d'État (Jointe provisoire, puis Conseil d'État; pour les affaires ecclésiastiques). Le 29.11.1719, il accède à la dignité cardinalice. À sa mort, il était doyen du Sacré-Collège. Dès 1752, il avait sollicité un coadjuteur et proposé le comte de Migazzi* à ce titre.

AN, 1852, p. 70; BN, t. IX, col. 85-93 (A.-Gh. Demanet); M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 165-171, 173, 428-431; M. CAPOUILLEZ, *op. cit.*, p. 48-51; *Charles-Alexandre de Lorraine. L'homme, le maréchal, le grand maître*, Bruxelles, 1987, p. 106-107; P. CLAESSENS, *op. cit.*, t. II, p. 65-121; C. DE CLERCQ, *Cinq archevêques [...]*, t. I, p. 157-338; DHB, p. 242; DHGE, t. XXIII, col. 1037-1041 (L. Ceyssens); L. JADIN, *Le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace [...] Correspondance. [...], passim*; ID., *Procès d'information [...]*, p. 11-15; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 459; J. LEFÈVRE 1, p. 52 et 58; Pl. LEFÈVRE, « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 132-133; NB, t. VII, col. 28-34 (C. de Clercq); C. VAN DE WIEL, « De begijnhoven en de vrouwelijke kloostergemeenschappen in het aartsbisdom Mechelen (1716-1801) », dans *Ons geestelijk Erf*, t. XLIV, 1970, p. 143-147.

Coadjuteur : SEG 948, f° 34-35.
Portrait : BI, n° 3485.

HENNEZEL DE CHAMPIGNY (Charles Joseph François)
1. Vézelise (France, Meurthe et Moselle), 16.02.1716.
2. ?, après le 26.08.1760 et avant le 10.06.1761.

3. Chevalier, seigneur des Trois Vallois, Jézonville, Vézelise, le Ban d'Escles, Harol, Charmois. Le 09.04.1735, il fit attester sa noblesse par quatre gentilshommes de l'ancienne chevalerie lorraine.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé par lettres patentes du 07.04.1751 (né «sous la domination de S.M. l'Empereur notre [...] époux»). Acte d'habilité à pouvoir desservir la charge d'auditeur à la Chambre des comptes (09.01.1751).

6. Théodore Dotrenge le juge «Lorrain de beaucoup d'esprit et de conversation», mais «dissipé, aimant la dépense et privé d'ordre». Fils de Dominique Joseph François (né le 23.10.1681, décédé après 1742), écuyer, capitaine dans le régiment des gardes du duc Léopold Ier de Lorraine, seigneur des Trois Vallois, le ban d'Escles, Lerrin, Harol, Charmois et Vezelise, et d'Élisabeth Anne Charlotte de Tervenus, fille de Charles Joseph, chevalier, lieutenant général au bailliage et comté de Vaudémont, et d'Anne de Malcuyt, mariés à Toul le 01.04.1709. De cette union naquirent cinq enfants, selon la généalogie citée en référence, qui ignore l'existence d'un fils, Jean dont il est question ci-dessous. Outre Charles Joseph François, le couple donna le jour à André Louis, l'aîné, né le 27.03.1712 et mort jeune. Charles François Antoine (né à Vezelize le 27.05.1722) devint cornette dans les gardes à cheval d'Auguste, roi de Pologne. Les époux eurent aussi deux filles, Thérèse, née le 03.09.1737, qui épousa un baron de Schell, et une autre dont le prénom demeure inconnu. Champigny épousa à Leipzig, le 04.07.1730, Jeanne Henriette Charlotte de Zerbst. Le couple resta sans postérité. Par contre, Ch. J. F. eut un fils de Marie Joseph Botte, Charles Henri Eugène, né le 27.10.1758 et baptisé le lendemain. Le parrain était le chirurgien-accoucheur, Jean François Tricot au nom du marquis Eugène de Bellegarde, colonel d'infanterie. La marraine était Marie Madeleine Cools au nom de Jeanne Henriette de Zerbst ! La mère de l'enfant, sa «bien aimée» comme il l'écrit, est le 12.08.1760, la bénéficiaire d'une donation entre vifs de meubles meublants, en «reconnaissance des fidèles services qu'elle luy a rendu nuit et jour à veiller pendant ses maladies et d'avoir engagé jusqu'à toutes ses robes pour fournir à ses besoins». Charles Henri est, en 1778, élève de la fondation des Verdelots à Tournai, où «il a été placé à la recommandation de gens charitables». Il s'applique à la chirurgie. Il reçoit 35 fl. 14 sols à charge des *gastos secretos.*

En février 1752, Charvet* est chargé par Charles de Lorraine de négocier avec les créanciers lorrains de Champigny. Ceux-ci, par égard pour le gouverneur général, proposent un plan d'apurement des dettes plutôt que de se pourvoir en justice. Il s'agit d'Henry Dominique André, lieutenant colonel au service de l'Empereur, de Gabrielle André et Hyacinthe Thibault, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Saxe, époux d'Élisabeth André, tous héritiers d'Élisabeth Dubois, douairière du capitaine André, officier dans le régiment des gardes de S.A.R. de Lorraine. Ils refusent la proposition de Champigny de leur céder la terre domaniale des Trois Vallois situé en Lorraine et celle de Jézonville (bailliage de Farney dans les Vosges), reçue par son père en fief du duc Léopold Ier de Lorraine sous un modique cens annuel. Selon eux, c'est «une chimère attendu que ce bien est non seulement hypothéqué pour douaire à la dame de Champigny son épouse, mais encore substitué, en cas qu'ils n'aient point d'enfants, au frère dudit Sr de Champigny et aux enfans de ce frère». Ils revendiquent le remboursement de 11.800 livres de Lorraine prêtées en 1743 et exigibles en 1755, 3.310 livres pour anciens intérêts et deux années de rentes échues. Ils proposent un payement échelonné avec la saisie d'une partie des gages d'auditeur de Champigny. Charvet suggère que celui-ci dispose d'un mois pour envoyer aux créanciers l'acte de renonciation de son épouse à son douaire. À défaut, passé ce délai, les créanciers n'ont qu'à se pourvoir en justice ordinaire. Avec l'accord de Charles de Lorraine, Champigny s'oblige, à partir du 01.01.1753, à leur céder 123 fl. 18 sols courant à chaque trimestre de ses gages, jusqu'à complet remboursement. La même année, la mort du prince de Galles le prive, écrit-il, d'une pension de 200 livres sterling. Il ne peut plus subsister et supplie que lui soit octroyée une pension de 1.000 ducats, qu'il remboursera par une retenue sur ses appointements. La requête n'est pas apostillée. En 1753-1754, il se trouve toujours dans une situation financière embarrassante : «comme le séjour de Bruxelles ne peut lui servir qu'à augmenter le dérangement de ses affaires, il peut aller où il jugera mieux à propos, sans espoir d'être employé ni ici ni dans des cours étrangères». Il reçoit secrètement du gouvernement un prêt de 4.938 fl. argent courant à rembourser en huit ans et demi. De janvier à avril 1754, il bénéficie d'une aide mensuelle de 30 ducats à charge des *gastos secretos*. En février, l'Impératrice marque son accord sur un versement de « 200 à 250 ducats une fois pour l'aider à entreprendre son voyage et à se transporter

ailleurs ». Le 24.07.1754, son épouse est éconduite dans sa demande visant à obtenir une pension en cas de décès de son mari. Selon les ordres de Charles de Lorraine, le couple doit se rendre à Namur pour s'y établir. L'auditeur déclare « avoir choisi cette ville [...] parce que d'un côté il n'y faisoit pas si cher vivre qu'à Bruxelles et que comme, d'un autre côté, il n'y avoit aucune connoissance, il y seroit moins exposé à faire certaines dépenses ». En octobre et novembre 1754, les créanciers reviennent à la charge. En janvier 1756, l'Impératrice charge son conseiller des Finances Wavrans* de lui faire rapport. En avril 1757, Champigny s'était plaint à Neny* de retenues sur ses appointements. Celui-ci évoque deux rescriptions de la Chambre des comptes, des 10.04.1754 et 22.03.1757. Il ajoute : «s'il s'est commis un abus, il pourra toujours être rectifié». Le 15.09.1758, Champigny reçoit trente ducats (178 fl. 10 sols argent courant de Brabant) à titre de gratification, à payer sur la caisse des *gastos secretos*. Ce secours «étoit d'autant plus pressant que sa femme étoit à la mort et qu'il étoit sur le point d'être exécuté par ses créanciers». Le 08.05.1759, par acte notarié reçu à Bruxelles, il propose de restituer les terres citées ci-dessus «au roi de Pologne, duc de Lorraine». Cette même année, le 26.01, il avait été amené à régler la succession de sa mère, qu'il accepta sous bénéfice d'inventaire. Il donne procuration pour faire lever les scellés au chevalier Duhoux, seigneur baron de Domballe, à Nancy. Cinq jours plus tard, il confia un mandat semblable à Charles-Alexandre, marquis de Lambertye, chancelier du roi de Pologne, duc de Lorraine, pour le représenter dans le procès qu'il soutient contre ses oncles et parents du côté paternel à propos de terres et seigneuries. Le 24.10, il consent à la vente des immeubles relevant de la succession. Son frère, dont il est le créancier, lui a cédé sa part. Le 05.03.1760, sur quittance de son épouse, il reçoit à nouveau 20 pistoles (210 fl. argent courant de Brabant), à charge des *gastos secretos*, «à titre de secours dans ses pressants besoins». Le 11.03. suivant, sa femme sollicite du gouvernement «une réponse sur ce qu'elle a fait proposer sur la charge de son mari». En juin, elle discute les sommes avancées par les finances royales à celui-ci. Il apparaît qu'il a accepté cette année de leur restituer 1.000 fl. jusqu'à complet remboursement. Il est «prêt à subir un examen pour une bonne fois savoir s'il mérite punition ou sustentation». L'épouse insiste pour obtenir le rétablissement d'une pension de 1.000 fl. all., accordée à son mari le 26 juillet 1749, qu'il lui avait cédée pour son entretien. Cette faveur, supprimée depuis le 01.07.1760, était assignée sur la Chambre des finances à Vienne. Le 12 du même mois, Cobenzl intercède en faveur de Champigny : « Il doit actuellement de son propre aveu près de 20.000 florins courans. Ses créanciers le poursuivent et il est au moment de ne pas avoir du pain. Avec cela, sa femme et lui sont accablés d'infirmités et il me paroit qu'il est indécent de voir périr sous les yeux du Gouvernement un homme qui a au moins le titre d'être au service de V.S.M. ». Une dépêche royale du 07.08. suivant attribue à Champigny, avec effet le jour même, une pension, qualifiée ensuite de secours, de 100 pistoles à charge des *gastos secretos*. Comme il est spécifié ci-dessous (8.), l'octroi est, entre autres conditions, lié à sa démission et son départ de la capitale. Quelques jours avant celui-ci, sans qu'on sache la raison de son acte, sa femme avait quitté Bruxelles, à l'insu de son mari, sans passeport ni sauf-conduit, en direction de Liège. Après le décès de Champigny, sa veuve conserve le bénéfice de cette faveur. En 1767, presque mourante, elle écrit à Cobenzl, le 30.05., qu'elle s'est retirée dans un couvent à Liège. Elle charge une religieuse, sœur Marie Florence Van Buel, ancienne supérieure des religieuses Récollectines en Bèche à Liège, de lui remettre les registres de son mari. Elle prie également le plénipotentiaire de faire payer à celle-ci une année d'avance de la pension de 1.050 fl. Le 11.06.1767, la religieuse demande à nouveau de l'argent, car Jeanne Henriette de Zerbst, décédée entre-temps, a des dettes. La réponse n'est pas connue. Le 31.12.1773, le colonel chevalier Jean de Champigny (22.09.1712 ou 1717?-Amsterdam, 1787?) envoie au plénipotentiaire son ouvrage sur la Louisiane, paru la même année. Il saisit l'occasion pour réclamer les papiers de feu son frère, qui doivent se trouver dans la mortuaire de Cobenzl. Quatre mois plus tard, il s'impatiente et se réclame de la protection et de l'amitié du plénipotentiaire décédé. Il avait envoyé à celui-ci une procuration pour retirer du pays de Liège une généalogie familiale et des

lettres notamment. Il obtient enfin satisfaction et remercie Starhemberg en lui envoyant, d'Amsterdam, un billet de souscription pour un nouvel ouvrage. Colonel en 1747, réformé en 1763, il visita l'Angleterre, la Russie et la Hollande, s'adonnant à la littérature.

8. Champigny fut lieutenant aux gardes lorraines, puis, le 01.01.1733, capitaine dans les troupes de Munster. Il a également été représentant diplomatique en Angleterre, de la France (1741-1744), puis des Électeurs de Cologne (1744-1748), puis de Mayence (1747-1748). Il fut un intermédiaire actif de la réconciliation entre les maisons d'Autriche et de Bavière. Il dut quitter Londres vers la fin de juin 1748 à cause de sa conduite, laissant à ses créanciers, selon ses propres mots, sa femme en gage pour payer ses dettes. Il s'occupait beaucoup de loteries et de finances et traduisit l'ouvrage de Hook, *Essai on the national debt.* Selon Dotrenge, le prince Charles l'aurait amené à sa suite de Lorraine, pour en faire un de ses secrétaires particuliers (gages de 2.000 fl sur la cassette princière). Son maître le fait nommer à la Chambre des comptes (dép. Fl.) en vertu d'une «royale dépêche» du 30.09.1750. Il y acquiert la qualité d'auditeur surnuméraire, par provision et aux demi-gages, en sus de sa pension de 2.000 fl. Il est dispensé de la fréquenter car il est requis par le service dû au gouverneur général. Peut-être est-ce parce qu'il remplit en Hollande le rôle d'espion politique pour le compte du gouvernement autrichien. Le 17.10 de la même année, Champigny obtient les pleins gages d'auditeur actuel, mais reste auditeur surnuméraire. Une patente en ce sens lui est délivrée le 25.01.1751. Le lendemain, il se plaint de sa mauvaise santé. Deux jours plus tard, il présente requête au sujet des demi-gages qui lui sont toujours liquidés. Le 30.01. suivant, il acquitte la médianate d'un montant de 400 fl. Il n'avait pas obtenu la dispense qu'il souhaitait mais l'Impératrice ordonne de lui faire rembourser en sous-main le montant de la taxe. Le 02.02. de la même année, Charles de Lorraine le dispense de l'observation de l'article 71 des instructions de la Chambre des comptes en date du 05.10.1541 («ne pourront tenir ferme de notre Domaine ni y avoir part ou possion ni aussi prendre gages ou pension d'aultruy que de nous, à peine de privation d'office ou d'amende arbitraire»). Le 15.11.1751, ordre est donné de lui liquider les pleins gages avec effet rétroactif au 30.09.1750. En 1753-1754, il est, on l'a vu, dans une situation financière désastreuse. Il est autorisé à s'éloigner de Bruxelles. «Il était temps qu'il partit», écrit Dotrenge car il allait être emprisonné par ses créanciers. À la fin de1755 ou au début de 1756, il aurait quitté Bruxelles pour Namur. Dans la lettre du 12.07.1760 évoquée ci-dessus, Cobenzl évoquait ses dettes et suggérait le moyen de mettre fin à une situation embarrassante pour le Gouvernement. Le premier médecin de Charlotte de Lorraine, Joseph François de Lattraye, avait demandé plus d'une fois au gouverneur général de faire entrer son fils au service de l'Impératrice. Or, huit ou neuf mois plus tôt, Champigny avait laissé entendre qu'il était disposé à résigner sa charge au profit du fils unique de Lattraye, Jacques*, et qu'il négociait à cet effet un accord qui requérait l'approbation impériale. Champigny, qui songeait à se retirer dans une ville d'Allemagne, souhaitait cependant conserver le titre et les prérogatives de son emploi d'auditeur. Dans son avis Kaunitz ne manque pas de relever le silence de Cobenzl sur un point : en 1754, 11.000 fl. avaient été avancés à Champigny et il en doit encore 5.000. Le Chancelier propose un secours annuel de 100 pistoles à trois conditions, la démission de l'auditeur, la cession de ses biens aux créanciers, le départ de Bruxelles pour aller « là où il voudra sans plus jamais y remettre les pieds ». L'Impératrice donne son placet. Champigny démissionne le 22.08.1760 et signe, quatre jours plus tard, l'acte par lequel il abandonne tous ses biens à ses créanciers. Il prend le chemin de la Lorraine le 02.09. Selon Dotrenge, il y serait mort ou à Paris. Champigny entretenait des relations hostiles avec François de ChÈvrier, Lorrain comme lui, rédacteur du «Gazetin de Bruxelles» ou «Mémoires du temps», forcé par Cobenzl de quitter les Pays-Bas et mort à Rotterdam en 1762.
En 1782, à propos d'un autre cas, H. H. de Crumpipen* rappellera que Champigny n'avait pas été exclu de la Chambre alors qu'il était «notoirement connu pour insolvable».

9. Bruxelles : près de l'église de la Chapelle (1752); «rue du Grecht» (1758).

M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 102, n. 2; [Jehan Marie François de Hennezel d'Ormois], *Généalogie de la Maison de Hennezel (1392-1902)*, Laon, 1902, p. 94-95; CH. PIOT, *François-Antoine Chévrier [...]*, p. 236-237; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 110, 200, 217 (sous le nom d'Annecy, chevalier de Champigny).

Naturalisation : CF 1002, f° 8.
Chambre des comptes :
- habilitation d'auditeur : CAPB 337, p. 11 et 164-166; CAPB 703, p. 79-80; CC 845 bis, f° 281v°.
- auditeur : CF 1002, f° 8v°-9v°; CC 845 bis, f° 282v°; SEG 2223; CC cartons, 1ère série, 428 (nomination surnuméraire); CC 25117, f° 2 (médianate) ;CAPB 337, p. 11 (1/2 gages); CAPB 337, p. 67-68 et 164-166; CC 897, f° 317 (pleins gages); CC 845 bis, f° 283v° (augmentation gages: 13.02.1751).
- dispense d'observation de l'art. 71 des instructions de la Chambre des comptes: CC 845 bis, f° 284; SEG 1870.
- démission et départ : CAPB 447 (12.07.1760, 31.07.1760, 05.09.1760).
Gastos secretos : CAPB 411 (11.04. et 29.10.1753); CAPB 416 (13.02.1754); CAPB 914; SEG 2244, f° 194; SEG 2246, f° 364; SEG 2247, f° 6v°, 141, 226, 238; SEG 2248, f° 62-63 et 196v°; SEG 2249, f° 116, 264; SEG 2250, f° 165-167 et 171 (maladie et décès de J.-H. de Zerbst).
Requête du 28.01.1751 : SEG 1870.
Demande de pension : SEG 948, f° 116v°; CAPB 341, p. 305 (épouse).
Problèmes d'endettement : CAPB 340, p. 284-285; CAPB 341, p. 122; CAPB 342, p. 16, 19 et 66-67; CAPB 418 (19.07.1754); CAPB 419 (05.11.1754, 31.12.1754, 08.01.1755); CAPB 447 (lettre de Cobenzl du 12.07.1760 et rapport du 31.07. suivant); SEG 1871, 2742, f° 9-18v°; 2743, f° 80; 2744, f° 127-128, 193, 207-208v°; CC 898, f° 28-29.
Succession de sa mère et procurations : Notariat de Brabant, n° 5087, actes 9, 10, 18, 52.
Donation entre vifs : Notariat de Brabant, n° 5088, acte 51.
Restitution à la Couronne de son fief : Notariat de Brabant, n° 5087, acte 25.
Jugement de Dotrenge : BR, Mss, n° 18070, f° 1v°.
Épouse : CAPB 447 (05.09.1760).
Fils : SEG 2256, f° 5-6; AVB, reg. par., n° 113, f° 79 v°.
Frère : SEG 2751, f° 7-8, 26, 165, 189. *Dictionnaire de biographie française*, t. VI, Paris, 1954, col. 744-745; t. VIII, Paris, 1959, col. 327; *Nouvelle biographie générale* sous la dir. du Dr. HOEFER, t. IX, Paris, 1854, col. 631-632; A. CIORANESCU, *Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle*, t. I, Paris, 1969, p. 479-480.

HERBERT DE RATH[S]KEAL (Pierre Philippe D')

1. Constantinople, 1735.
2. Constantinople, 23.02.1802.

3. Baron de Rath[s]keal.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes, diplomate.

6. Issu d'une famille irlandaise. Fils d'un officier supérieur de l'armée autrichienne, retenu prisonnier dans les faubourgs de Constantinople. À son décès, celui-ci laissa cinq enfants, trois fils et deux filles. Le Père François, jésuite, avait été envoyé comme chapelain à la légation de Constantinople. Il y gagna l'estime des Musulmans et obtint ainsi l'affranchissement de quelques enfants chrétiens. Pierre Philippe et son aîné, Thomas, étaient du nombre. Ce Père François, directeur de l'Académie orientale, devint ainsi leur précepteur. En 1779, Pierre Philippe épousa une demoiselle de Collenbach.

8. En 1750, Pierre Philippe entre chez les jésuites. Après deux ans de noviciat, il poursuit sa formation à Leoben puis à Vienne. En 1756, il est envoyé comme professeur à Trieste mais, dès l'année suivante, il revient dans la capitale autrichienne comme préfet à l'Académie orientale. Peu attiré par la théologie et n'étant pas encore lié par des vœux définitifs, il quitte l'Ordre. Il est

recommandé au comte Guido de Cobenzl, qu'il accompagne à Bruxelles, en septembre 1760, en même temps que le fils de celui-ci, Jean-Philippe*. Les deux jeunes gens nouent une amitié profonde. Cette année-là, Herbert entre au service du comte Charles de Cobenzl en qualité de bibliothécaire. Lorsque Kaunitz demande à Charles de Lorraine un sujet expérimenté en finances et en comptabilité pour le département des Pays-Bas à la chancellerie à Vienne, le choix se porte sur lui. Le 11.01.1763, il obtient 1.000 fl. d'Allemagne, à charge des *gastos secretos*, pour se rendre à Vienne. Il y est official «calculateur», au moins depuis février de la même année. Selon le Chancelier de Cour et d'État, il « annonce des talens et des connoissances des Finances et de commerce, qu 'il a acquises sous les yeux et dans le Bureau du Ministre [Cobenzl] ». Il mérite aussi la confiance du conseiller aulique, baron de Lederer*. Le 02.09.1766, par dépêche impériale (décret du gouverneur général du 22.09.), il est nommé auditeur à la Chambre des comptes, mais continue à être employé à Vienne. Kaunitz n'avait nullement l'intention de l'envoyer dans les Pays-Bas. Le 04.11. de la même année, il est gratifié du titre d'auditeur surnuméraire («avec le rang sur tous ceux de la présente promotion»: P. F. B. Carton*, F. de Dorn*, J.-B. Méan* et W. F. Rapédius de Berg*), et affranchi du payement de la médianate. Le 16.06.1773 (décision impériale du 15.05. précédent), il est nommé conseiller-maître surnuméraire, à titre de marque de satisfaction pour les bons services qu'il rend à Vienne, dans le département des Pays-Bas. Kaunitz l'avait recommandé en ces termes : « c'est un sujet qui a beaucoup de génie et de capacité et possédant à fond tout ce qui concerne la comptabilité ». Herbert continue à être employé à la chancellerie viennoise. En 1779, il devient conseiller aulique et official d'État. Il accompagne la même année Jean-Philippe de Cobenzl au Congrès de Teschen. La paix conclue, il passe du département de l'intérieur aux affaires étrangères. Ensuite, lorsque Marie-Thérèse lui laisse le choix entre la présidence de la chambre des comptes à Bruxelles ou le titre d'internonce impérial à Constantinople, il choisit ce dernier. Il exerce cette fonction du 10.07.1779 jusqu'au 09.02.1788, lorsque les relations diplomatiques sont interrompues du fait de la guerre avec l'Empire ottoman. Herbert reprend son poste en 1791 et l'occupe jusqu'à son décès, en 1802.

A. VON ARNETH, «Graf Philipp Cobenzl [...]», p. 6-7, 83, 129, 174; E. MATSCH, *op; cit.*, p. 59, 76-78 et 109; H. SCHLITTER, *Kaunitz [...]*, p. 3-5; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. VIII, p. 352-357; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 201-202.

Official calculateur : CAPB 452 (19.02.1763).
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire : CAPB 347, p. 89-90; CAPB 460 (02.09.1766); CC 186, f° 190v°-191; CC 900, f° 54-55v°; CF 1008, f° 79; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 236v° (nomination).
- conseiller-maître (nomination surnuméraire) : CAPB 350, p. 150-152; CAPB 481, D100/ad lit. C2/ad Arum/A; CF 1009, f° 143v°-144; SEG 1870.

Gastos secretos : SEG 2249, f° 13.
Évocation par Cobenzl : Ph. Cobenzl, *Souvenirs des différentes époques de ma vie* (HHStA, HS, weiß 978). Cf. von ARNETH, « Graf Philipp Cobenzl ».

HERZELLES (Ambroise Joseph DE)

1. Fauquez (Ittre), 14.02.1680. Bapt. 26.09.1685.
2. Fauquez, 04.08.1759.

3. Marquis de Herzelles, seigneur de Fauquez, Ittre, Samme, Sart, Virginal, etc. Chambellan de Charles VI, puis de Marie-Thérèse. Membre de l'État noble de Brabant (23.11.1714) et député de celui-ci en 1730 et 1734.

4. Conseiller d'État d'épée et surintendant directeur général des Finances.

6. Fils de Jean-Baptiste (11.02.1644-28.02.1689), capitaine de dragons au service de l'Espagne, et d'Anne Marie van Couwenhove, fille de Jean, seigneur de Winksele, et d'Anne Marie van Grieken. Le couple eut quatre enfants, dont Guillaume Philippe Rason (Nivelles, 21.01.1684-Anvers, 02.09.1744), abbé de Sainte-Gertrude à Louvain puis évêque d'Anvers de 1742 à sa mort. Ambroise Joseph était le neveu de Guillaume Philippe (22.12.1642-10.10.1698), chancelier de Brabant, premier marquis de Herzelles en 1689. Le jeune homme fit des promesses de mariage à une certaine Anne Charlotte de Saint-Amand, fille de feu le baron de ce nom et nièce du général comte de Waro, gouverneur de Gueldre. Herzelles l'avait rencontrée dans cette province alors qu'il y était en garnison. Elle le suivit en Espagne. Deux fils naturels naquirent, Louis Antoine Joseph (30.05.1703-Bruxelles, 18.07.1770), demeuré célibataire, et Charles Ferdinand (Madrid, septembre 1704-27.12.1763). Comme Ambroise Joseph n'honorait pas la promesse de mariage qu'il avait faite, il fut condamné à épouser Anne Charlotte de Saint-Amand par l'officialité en 1707. Il prétendit alors être déjà marié. Selon un acte fourni par l'archevêque de Malines, Humbert Guillaume de Praecipiano, il aurait épousé secrètement à Malines, le 20.12.1706, Marie Catherine, princesse d'Autriche, fille naturelle de don Juan d'Autriche. En août 1722, il unit son destin à celui de Marie Claire Josèphe de Croÿ (née le 15.06.1679 et décédée à Bruxelles le 11.11.1747), fille de Ferdinand Joseph François, duc de Croÿ et d'Havré, et de Marie Josèphe Barbe de Hallewyn, comtesse de Hamal. Veuf, il conclut une troisième alliance, le 05.06.1749, avec Christine Philippine Élisabeth de Trazegnies (née à Odenburg en Hongrie le 19.12.1728, morte à Namur le 05.09.1783), grande maîtresse de l'archiduchesse Élisabeth d'Autriche, reçue le 13.09.1761 dame de l'Ordre de la Croix étoilée, fille de Philippe Ignace Joachim, marquis de Trazegnies, baron de Silly, sénéchal héréditaire de Liège, colonel d'un régiment de dragons, et de Marie Éléonore Agnès, baronne de Bode. Herzelles teste le 13.03.1759. Il hérita du titre de marquis de Guillaume Philippe de Herzelles, chancelier de Brabant. En effet, le fils de celui-ci, Albert Antoine était décédé, peu après sa mère, à l'âge de douze ans, en 1705. Il procéda au relief requis devant la Cour féodale de Brabant le 16.10.1706. Le 12.05.1755, les deux fils naturels obtinrent des lettres de légitimation, moyennant le versement d'une taxe de 200 fl. argent courant de Brabant. C'est la condition indispensable pour pouvoir prétendre hériter du majorat de Fauquez. L'un d'eux, pas plus amplement désigné que sous le nom de chevalier de Herzelles, probablement Charles Ferdinand, obtient une réduction des droits à payer de ce fait. Il avait épousé en 1739 Anne-Françoise de Coxie, veuve d'un conseiller de Brabant, fille d'Albert en son vivant chef et président du Conseil privé. Il était alors lieutenant-colonel d'infanterie en Espagne. Devenu veuf, il convole, le 18.08.1743, avec la comtesse Anne Frédérique d'Ingelheim, chanoinesse de Nivelles, décédée quatre ans plus tard. Le couple se vit momentanément interdire de rentrer aux Pays Bas.

7. Il est immatriculé comme noble à l'Université de Louvain (semestre allant de juin à décembre 1698). Il est renseigné en qualité de «Bruxellensis». Licencié dans les deux droits (Louvain, 1702).

8. Il s'engage dans l'armées des Pays-Bas et part en Espagne, en décembre 1703, avec les gardes wallonnes. Il finit brigadier des armées. Il quitte le service de Philippe V en 1711 et se rallie au camp du futur Charles VI. Membre de l'État noble de Brabant, il entretient une correspondance régulière avec le marquis de Rialp et le comte de Wynants. Il envoie au premier des mémoires sur la réforme du Conseil de Brabant. En 1730, il devient député des États jusqu'en décembre 1731. Cette même année, il envoie à Vienne un mémoire touchant le redressement des finances royales aux Pays-Bas. Pour atteindre ce but, Herzelles propose de confier aux États la direction des domaines du souverain et la régie des droits de douane. Il se fait appuyer par le duc d'Arenberg. L'année suivante, il transmet un « plan pour le gouvernement politique », en fait purement budgétaire. En octobre 1734, il retrouve son mandat de député aux États, qui devait s'achever le 30.09.1738. Il apparaît comme

l'agent du gouvernement au sein de cette assemblée. Il est cependant forcé de la quitter prématurément. En effet, par lettres patentes du 04.06.1736, Herzelles est nommé surintendant et directeur général des Finances (gages de 15.000 fl.; 3.557 fl. 8 sols argent courant de Brabant pour la médianate et les droits annexes; serment le 26.07. suivant, prise de possession de la charge le 02.08). Il est également élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée (serment le 26.07.). Il avait été en position de force pour négocier ces avantages, car il apparaissait comme l'homme providentiel, seul capable de mettre un terme au chaos des finances. Le États de Brabant, dont il était le député depuis 1734, lui choisissent alors un remplaçant. Herzelles ne s'incline pas et leur intente un procès. Le Conseil de Brabant tranche en 1737 en faveur de la thèse de l'incompatibilité entre les deux charges, défendue par les États. En 1736, Herzelles mène l'enquête qui débouchera sur le procès de Sotelet*. Il tente également de redresser des abus en matière de fournitures aux troupes. Harrach estime qu'il « s'acquitte de ses fonctions avec une droiture et une attention qui répondent bien à ce que le public attend de lui ». Par contre, le comte de Königsegg-Erps n'avait que peu d'estime pour lui. Il est décrit comme « un homme d'esprit et d'honneur, mais sans grande application, peu apte à donner des lumières ». «Cavalier plein de zèle et de probité, que son application pendant ses députations de Brabant a élevé à cette place, dans laquelle il seroit cependant à désirer que sa foible santé lui permit d'être plus au fait du détail, et qu'il eut aussi quelques fois un peu moins de vivacité [...], il ne manque pas de capacité pour bien diriger le Conseil, ainsi qu'il fait» (1743). Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens souligne que «son application n'est pas grande; c'est pourquoi l'on ne croit pas qu'il est en état de donner beaucoup des lumières». En 1746, il accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Le 08.10.1748, il est désigné comme membre de la Jointe provisionnelle de gouvernement. En 1749, il devient, en outre, président de la Jointe pour l'audition des comptes. Cette même année, Botta-Adorno, qui lui reproche son manque d'autorité sur le Conseil des finances, projette de le « jubilariser ». À quelques reprises, il est convoqué lors de la tenue des jointes de cabinet. Charles de Lorraine le juge ainsi : «nayant ni fermeté ny presque conaissance de son conseille et le laissant mener comme les autres veilles et at dire en un mots un pauvres hommes». En 1753, Dupuy* déclare à Cobenzl : «ce seigneur n'a pas été élevé dans les affaires de Finances. Cette place mérite un homme entendu et capable de concilier tous les objets». La même année, en novembre, P.-F. de Neny* est nommé trésorier général des Finances. Le rétablissement de cet office est sans doute justifié par l'âge et l'état de santé de Herzelles, mais aussi, peut-être, par l'inutilité de la charge de ce dernier appelée à être supprimée lorsqu'il viendra à mourir. L'Impératrice précise néanmoins que la nomination de P.-F. de Neny ne peut en rien causer préjudice au surintendant des Finances. Ce n'est qu'à son défaut que le trésorier général exercera la présidence du Conseil. Après le départ de Neny au Conseil privé, Cordeys* lui succède comme trésorier général, mais il meurt en juin 1759. Herzelles est cependant souvent absent du Conseil et de plus en plus longuement, en raison de ses problèmes de santé. Il n'y paraît plus après le 21.09.1758. Il meurt en fonction, le 04.08. de l'année suivante. Il avait institué son épouse héritière universelle. Outre les revenus de ses seigneuries, le marquis disposait du produit de rentes et d'actions. Il était en effet directeur associé dans la « Compagnie de la pêche des baleines » (1728-1752) dont il possédait 65 parts valant 16.250 fl. de change. Il avait également des actions de la « Real Compañia Guipuscoana de Caracas ». Cette société faisait notamment le commerce du cacao entre le Venezuela et Cadix. Herzelles vendit des dix parts en 1739 pour 18.000 fl. argent de change. Il ne menait toutefois un train de vie somptueux que depuis trois ans, lors de sa nomination à la tête des Finances qui lui valut 15.000 fl. de revenu.

9. Bruxelles : Place du Sablon (1737); «près de Salazar» (1749); Hôtel de Salazar, rue des Sols (1751).

ACCB, t. I, p. 160-161 (son oncle); AN, 1850, p. 280; Nouvelle BN, t. I, p. 45-47 (C. Douxchamps-Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J.-P. CAYPHAS, « Ambroise-Joseph de Herzelles et Anne-Charlotte de Saint-Amand où *(sic)* les côtés moins honorables du plus grand seigneur de Fauquez (1680-1759) », dans *Entre Senne et Soignes*, n_ LXVII, p. 3-9; ID., « Charles-Ferdinand de Herzelles, Bienfaiteur des pauvres d'Ittre et de Virignal », *ibid.*, n° XXXII, 1979, p. 4-9; ID., « Quatre siècles d'histoire à Ittre », *ibid.*, n° XXX, p. 28-42. ID., « Le train de vie d'Ambroise-Joseph de Herzelles, marquis de Fauquez, vers 1740 », *ibid.*, n° XLV, 1983, p. 4-15; n° XLIX, 1984, p. 3-12; n° LV, 1986, p. 3-13 (d'après le mémoire d'E. NÈVE DE MEVERGNIES cité ci-dessous); ID., «La vie d'un grand seigneur au XVIIIe siècle. Ambroise-Joseph de Herzelles», *ibid.*, n° XXIII, 1976, p. 4-15; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 36, 44, 48-49; DHB, p. 243; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1059; O. DE TRAZEGNIES D'ITTRE et J.-P. CAYPHAS, « Les gloires d'Ittre au XVIIIe siècle », dans *Entre Senne et Soignes*, n° VIII, 1971, p. 7-14; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 90; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 67-69, 98; ID., *Les jointes de cabinet. [...]*, p. 7 et 20-28; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 1015-1016; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 51, 65; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 54; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 183; E. NÈVE DE MEVERGNIES, *Le marquis Ambroise-Joseph de Herzelles. Esquisse biographique et recherches sur le train de vie d'un grand seigneur*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1978-1979; G. PELGRIMS, *Histoire de la commune d'Ittre*, s.l., 1952, p. 75-83 et 221-223 (testament); G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 516; D. TOMBOY, *op. cit.*, p. 1-109; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 450-451; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 160-161.

Généalogie : Archives de la famille Lopez de Ulloa, 176-177.
Notice sur la famille : CAPB 1021.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 156, n° 51.
Légitimation des enfants et mariage du chevalier de Herzelles : CAPB 330, p. 19-20 et 123; CAPB 373 (13.11.1745); CAPB 374 (09.12.1743); SEG 2743, f° 10; Archives de Familles, Varia, 58/1, f° 29-30.
État noble de Brabant : États de Brabant, carton 178, dossier 4.
Jointe provisionnelle pour le gouvernement des Pays-Bas (1748) : établissement: CAPB 702, p. 390-391.
Conseil d'État : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 100 (serment); AÉN, Fonds de Corroy-le-Château, 444 (médianate).
Conseil des finances :
- surintendant directeur général : CF 997, f° 46-47v°; CC 844, f° 179; CC 25102; CF 2282; SEG 2223 (nomination); CAPB 323, f° 84-86 (préséance); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 227-228 (serment); Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes); AÉN, Fonds de Corroy-le-Château, 444 (éventualité de cession de la charge au marquis de Laverne).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261 et 266; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- Aix-la-Chapelle : CF 2282
Participation aux jointes de cabinet : CAPB 333, p. 104-106.
Jugement de Charles de Lorraine : SEG 2584, f° 34.
Jugement de Dupuy : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Correspondance, surtout privée, vœux etc. (1702-1757) : AÉN, Fonds de Corroy-le-Château, 448.
Testament (13.03.1759) : AÉN, Fonds de Corroy-le-Château, 496 (copie du testament olographe); 497 (legs aux pauvres écoles de Bruxelles).
Difficultés avec des créanciers et fournisseurs : AÉN, Fonds de Corroy-le-Château, 450-455.
État des biens et revenus : Archives de la famille de Herzelles : 1 ter; AÉN, Fonds de Corroy-le-Château, 497.
Portrait :
- époux : J.-P. CAYPHAS, « Quatre siècles d'histoire [...] », *op. cit.*, p. 32; ID., « Le train de vie d'Ambroise-Joseph de Herzelles, marquis de Fauquez, vers 1740 », *op. cit.*, p. 6; ID., « La vie d'un grand seigneur [...] », *op. cit.*, p. 5; O. DE TRAZEGNIES D'ITTRE et J.-P. CAYPHAS, *op. cit.*, p. 12.
- Christine Philippine de Trazegnies : J.-P. CAYPHAS, « Quatre siècles d'histoire [...] », *op. cit.*, p. 33; O. DE TRAZEGNIES D'ITTRE et J.-P. CAYPHAS, *op. cit.*, p. 13.

HESDIN (Jacques Dorothée Joseph DE)

1. Bruxelles, 08.01.1750.
2. Bruxelles, 19.12.1804.

3. Suite à sa demande, introduite en 1767, il fut admis l'année suivante dans le lignage bruxellois de Serhuyghs.

4. Actuaire de la Jointe pour l'administration provisoire du pays conquis, dite Jointe de Valenciennes.

6. Fils de Martin Augustin de Hesdin de Lyre (Bruxelles, 03.04.1740-Bruxelles le 29.06.1792), intendant du comte de Salm-Kyrbourg, secrétaire du prince de Hornes, historien, membre de la Société littéraire de Bruxelles, héraut d'armes de Namur (22.04.1772), et de Françoise Catherine Derbais, décédée à Bruxelles le 24.03.1794, fille de François, bailli de Sainte-Renelde, et de Dorothée Catherine Van Aesbroeck. Époux de Barbe Caroline Demesmacre. Le couple n'eut pas d'enfants.

7. Il est immatriculé comme « majorennis » à l'Université de Louvain (semestre allant de fin août 1770 à fin février 1771).

8. Le 11.12.1789, il se réfugie à Maastricht, où il demeure durant le temps de la Révolution Belgique. Après la rentrée des Autrichiens, écrit-il dans une requête de 1794, « je languis deux ans sans aucune indemnité de mes pertes et je fus enfin nommé membre et actuaire de la jointe qu'on établit pour l'administration du païs conquis ». Il prête serment en cette qualité le 19.07.1793. Ses gages sont de 210 fl. Selon Metternich, reprenant le jugement du Trésorier général, Hesdin « est connu pour un fort bon style, qui a été persécuté en 1789 pour attachement à la cause du Souverain, mais qui paroit avoir des sentimens modérés ». Il est secondé par J.-B. Plasschaert*. L'invasion française en juin 1794 mit fin aux activités de ce comité. Hesdin, comme les autres membres se trouve à Bruxelles le 01.07. de cette année. Le 10.07, ils sont à Ruremonde puis gagnent Eupen. L'institution est supprimée et il est mis fin aux payements à la fin de ce mois. En août, il réside près de Düsseldorf; en octobre, il est en cette ville; en novembre il demeure à Essen « avec sa femme et un seul domestique »; en juin 1795 il est de retour à Düsseldorf. À chaque fois, il adresse des demandes de secours. Les antécédents administratifs de de Hesdin demeurent inconnus. Il n'apparaît en tout cas pas, à un poste quelconque, sur la liste des employés du gouvernement civil des Pays-Bas dressée le 10.07.1791. Il souligne lui-même, dans sa demande de secours, qu'il était le seul employé de la Jointe « qui ne jouissoit d'aucun emploi ailleurs » au service du gouvernement. Dans l'acte de décès, il est qualifié de rentier.

9. Bruxelles : Montagne de la Philosophie, 6e section, n° 677 (1804)

De centrale overheidsinstellingen [...], t. I, p. 362; L. DUERLOO, *op. cit.*, p. 231-232 (père); A. LIBOIS, *op. cit.*, t. III, p. 15-16 ; L. WELLENS-DE DONDER, *La restauration de l'ancien Régime dans le Nord de la France sous l'occupation autrichienne de 1793-1794*, ULB, mémoire de licence inédit, 1957.

Baptême : AVB, Fichier Chibert.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 433, n° 32.
Lignages : BR, Mss, II 1311, f° 20-22.
Carrière : CAPB 1001; Jointe de Valenciennes, 15, 27.
Jugement de Metternich : CAPB 531, D111/ad lit. F4/ad num 39/C.
Décès : AVB, État civil, décès, an XIII, acte 600.

HESS (François Joseph Jean Albert DE)
1. Bentheim, 16.03.1739, bapt. 17.03.1739.
2. Vienne, 27.01.1804.

3. Chevalier.

4. Greffier au Conseil privé.

5. Naturalisé par lettres patentes du 10.10.1769.

6. Fils de François Joseph Joaquim Guillaume, Directeur de la Chambre de l'évêché de Würzburg et conseiller intime du Prince-Evêque, et de Anne Marie Marguerite de Brauns. Il est également le petit-fils d'un chancelier de l'Ordre teutonique. Époux de Thérèse Leporini.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1761).

8. Secrétaire depuis plusieurs années du ministre plénipotentiaire, Charles de Cobenzl, Hess était employé « à la lecture des consultes du Conseil privé et à en faire des précis et extraits ». Il a donc déjà « une connoissance des affaires qui s'y traitent ». Contre l'avis du Conseil privé et de Kaunitz, en mars 1768, Marie-Thérèse préfère nommer G. de Fierlant* au poste de secrétaire surnuméraire dans ce ministère. Mais ce n'est que partie remise d'un peu plus d'un an. En effet, Hess est nommé secrétaire surnuméraire (troisième secrétaire) au Conseil privé, le 03.11.1769, en remplacement de G. de Fierlant (dépêche royale du 14.10.; gages de 1.750 fl.; médianate de 500 fl.). Le représentant de Vienne s'était déclaré « aussi satisfait de sa conduite qu'assuré de ses talens et de son aplication et qu'il lui croioit toute la capacité requise pour remplir la place dont il s'agit ». À sa demande encore, Hess obtient le payement de la médianate sur les *gastos secretos*. «Il scait et a étudié le droit. C'est un homme sage, prudent et discret, et qui fera un très bon sujet» selon Charles de Lorraine (1770). Cette même année, par décision impériale du 04.02., il accompagne en qualité de secrétaire, le conseiller au Grand Conseil Dubois dans la Commission à établir à Aix-la-Chapelle pour régler un différend avec l'Électeur Palatin. Le litige porte sur les droits de la haute avouerie, laquelle, dans la ville d'Aix, appartient à l'Impératrice. Le gouverneur général l'avait proposé comme la personne la plus convenable, « pour avoir traité et vu traiter plusieurs affaires en allemand ». Sa candidature avait été retenue le 31.12.1769. Le 22.02.1772, Hess cesse de fréquenter le Conseil, «partie à cause de la foiblesse habituelle de sa santé et partie à cause d'un travail étranger à sa place dont il a été chargé, tant pour l'arrangement des papiers de feu S.E. M. le comte de Cobenzl, que pour des traductions d'allemand en français, de plusieurs actes relatifs à la Commission impériale d'Aix-la-Chapelle». Le climat des Pays-Bas est absolument contraire à sa santé. Il obtient dès lors un poste à Vienne, où il poursuit son activité au service de la Commission impériale. Selon le chef et président Neny*, Hess avait « une conduite très décente, un attachement décidé à ses devoirs et une grande aptitude à les remplir ». Lors de la dissolution de la Commission, il sollicite une place à la Régence de Basse-Autriche, avec le caractère de conseiller et le maintien d'un traitement équivalent à celui dont il jouissait aux Pays-Bas. Kaunitz note : « c'est réellement un excellent sujet qui a fait de fort bonnes études, qui aime le travail, qui a acquis beaucoup de connoissances pratiques dans les différentes branches du gouvernement des Païs-Bas, qui écrit également bien le françois et l'allemand ». Le Chancelier prône néanmoins plutôt une retraite avec 600 fl. all. de pension. Pour le reste, la nomination n'est pas de sa compétence. F. J. de Hess obtient malgré tout le poste convoité et un traitement de 1.200 fl. all.

9. Bruxelles : Marché de la Chapelle (1770).

WStLB, Portheim-Katalog; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. VIII, p. 415.

Baptême : Katholische Kirchengemeinde, St. Johannes der Täufer Bad Bentheim, Archives paroissiales, reg. par., à la date.

Études universitaires : UL 284, f° 183 bis.
Naturalisation : CAPB 707, p. 40-41; SEG 1486.
Jugement de Cobenzl : CAPB 466, 29.03.1768.
Conseil privé :
- refus de nomination comme secrétaire surnuméraire : CAPB 466 (, consulte du 29.03. 1768, dépêche du 02.08.1768).
- secrétaire surnuméraire: CF 1008, f° 159-160v°; CC 853, f° 275; CC 900, f° 269, 279v°-280 (nomination).
- médianate à charge des *gastos secretos* : CAPB 471, 06.12.1769.
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 172v°.
- arrêt de ses activités: CPA, carton 57A.
Mission à Aix-la-Chapelle : CAPB 349, p. 5-7; CAPB 478, D99/ad lit. A9/n° 1; CAPB 486, D102/ad lit. C8.
Régence de Basse-Autriche : CAPB 486, D102/ad lit. C8.

HEURCK (Jean Charles Joseph VAN)
1. Anvers, 10.04.1708.
2. Anvers, 22.01.1766, enterré le 24.

3. Anobli par lettres patentes du 04.09.1734, avec permission de s'appeler Berckel.

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Fils de Jean Charles (Anvers, 13.09.1683-01.09.1719), marchand, seigneur de Wauweren, et de Claire Rebecca Vander Aa de Randerode (04.05.1686-24.11.1761) Il épousa à Delft, le 30.08.1734, Élisabeth Marie Wittert tot Valkenburg (Rotterdam, 08.03.1713-Anvers, 17.06.1782), fille de Cornelius, seigneur de Valkenburg, et de Marie Jacqueline Persyn van Ouwendyck. De cette union naquirent Pierre Joseph Jean*; Joseph Jean (décédé à Anvers le 26.12.1757); Marie Cornélie Jacqueline Josèphe, née à Anvers le 12.03.1739, épouse d'André François, baron van Kessel, échevin d'Anvers, conseiller receveur général des domaines au quartier d'Anvers; Jean Charles Joseph Corneille, échevin d'Anvers, époux de Thérèse Catherine Jacqueline Josèphe Wellens; Simon François Marie Joseph (né à Anvers le 03.01.1742, mort célibataire).

7. Licencié en droit (Louvain).

8. Négociant, échevin d'Anvers (24.08.1737-1742), premier trésorier de cette ville (20.02.1740), reconnu pour ses deux mémoires traitant du commerce avec l'Angleterre et les Provinces-Unies et des monnaies, le Gouvernement cherche à s'attacher ses services, notamment à la Jointe des monnaies. Charles de Lorraine « ne connoit pas non plus d'autres sujets aux Païs Bas qui en aïent une connoissance suffisante pour en diriger les opérations aussi délicates que dangereuses, si l'on en excepte le seul Van Heurck ». Cependant, il n'est pas apparent qu'il veuille se rendre à Bruxelles pour assister aux séances de la Jointe. Pour ce faire, il faudrait lui donne « un établissement fixe et suffisant pour le porter à quitter la ville d'Anvers ». Outre l'entrée à la Jointe, il serait bon « de faire revivre en sa faveur la place de conseiller député aux affaires de commerce ». La première place lui procurerait 600 fl. et la seconde, 1.800 fl. plus les émoluments. Après bien des hésitations, il est nommé sur la recommandation de Cobenzl, par lettres patentes du 23.07.1754, conseiller député aux affaires de commerce (médianate de 400 fl. acquittée le 08.08.). À la même date, il fait aussi son entrée en qualité d'assesseur à la Jointe des monnaies. Selon Kaunitz, Van Heurck ne donna pas satisfaction. Par ailleurs la notion et la fonction évoluèrent. De son vivant, le titre de conseiller de commerce fut accordé à d'autres personnes dont le gouvernement désirait récompenser le zèle au service de l'économie des Pays-Bas. Par ailleurs, Van Heurck s'intéressait à la numismatique et à la diplomatique. Il entame une table des diplômes des Pays-Bas (1101-1400). Il rédige également un

mémoire sur l'histoire, les arts et les hommes illustres des Pays-Bas, accompagnés de listes de ceux-ci sous Philippe le Bon et Charles Quint.

9. Bruxelles : rue des Bouchers (1756).

BN, t. IX col. 330-332 (C. Piot); R. BOUMANS, *op. cit.*, p. 184; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; P.N.C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 193; R. DE PEUTER, *op. cit.*, p. 318-319; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 439; ID., *Les Réflexions [...]*, p. 9 et 11; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 143; *Complément*, 1, p. 348; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 447; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 346-347; J. LEFÈVRE 1, *passim*; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 425; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 186-188, 305; A. SCHUTYSER, *Jan Karel van Heurck (1708-1766), van ambtenaar te Antwerpen tot raadsheer te Brussel*, KU Leuven, mémoire de licence inédit, 1986; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 128-129; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 103; ID., *De hoed [...]*, p. 66, 208; *WNL*, t. XIII, 1779, p. 92-93; t. XVII, 1781, p. 319-320; t. XX, 1782, p. 78 et 92; B. F. F. WITTERT VAN HOOGLAND, *Geschiedenis van het geslacht Wittert met de daaruit in vrouwelijke lijn gesproten familiën*, t. II, La Haye, 1914, p. 1389-1393.

Anoblissement : CAPB 772, p. 100; CC 150, f° 147-148, 150.
Conseiller de commerce :
- nomination : CAPB 418 (19.06. et 30.07.1754); CC 847, f° 229.
- médianate : CC 25120, f° 3.
Jointe des monnaies : nomination : CC 847, f° 230 v°; Jointe des monnaies, 162.
Table des diplômes des Pays-Bas (1101-1400) : Mss divers, 1766-1771.
Hommes illustres : Mss divers, 2237.
Décès : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 924, n° 281, à la date.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1766) : BLOGIE, col. 11; VANDENHOLE, n° 216.

HEURCK (Pierre Joseph Jean van)
1. Anvers, 01.07.1735.
2. Bruxelles, 10.01.1779.

4. Greffier à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils de Jean Charles Joseph*. Célibataire.
7. Immatriculé comme noble (semestre d'août 1751 à février 1752) à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Membre de l'Union des étudiants anversois inscrits dans la même université. Licencié dans les deux droits le 10.04.1758.

8. En 1761, il est autorisé à travailler, sans gages, avec le comte J.-B. G. de Wynants* aux chartes et archives de la Chambre des comptes (dépêche du 08.03.; serment du 19.03.). Selon le président L. F. J. de Wavrans*, «il s'étoit annoncé précédemment pour avoir des connoissances dans cette partie par un tableau chronologique des dix-sept Provinces Belgiques, et il a justifié depuis, par une collection d'actes anciens présentés de même dans un ordre chronologique, son intelligence et son goût pour ce genre de travail, ainsi que l'utilité qu'on peut se promettre de la continuation de cet ouvrage. Ce jeune homme paroit en effet né pour l'étude et la science de la diplomatique, son caractère grave et silencieux le porte à une application sédentaire, qui suit méthodiquement un seul objet, sans chercher de délassement dans la diversité». Néanmoins, de Wavrans doute que Van Heurck «soit propre à bien remplir les fonctions de greffier de la Chambre, qui exigent [...] une activité et des soins variés et détaillés, outre un caractère liant que je ne lui reconnois point. Ainsi, malgré l'estime que j'ay pour sa personne et tout le cas que je fasse de ses talens et malgré toutes les sollicitations aussi insinuantes que pressantes de son père, je ne suis point assés appaisé sur les différentes qualités que je crois

nécessaires à l'employ dont il s'agit pour le proposer à cet effet». de Wavrans suggère plutôt de lui donner le titre d'auditeur honoraire avec «un gage convenable et l'adjonction au Comte de Wynants pour travailler aux archives». Le 19.12.1762 cependant, Van Heurck est nommé greffier (dép. Bt., patentes le 22.12.; médianate de 400 fl. acquittée le 23.12.; serment le 29.12.; 1.500 fl. de gages et la moitié des émoluments seulement, l'autre moitié étant répartie entre deux officiaux de la Chambre). Il reçoit également la charge de receveur des nécessités de la même institution (serment le 30.12.). L'emploi lui permet notamment de compléter l'*Inventaire des diplômes belges [...]* entamé par son père. À dater du 02.09.1766, il bénéficie d'un supplément de 500 fl. pour «compléter le traitement attaché à son emploi». Par dépêche royale du 13.04.1768, à sa requête, une somme de 350 fl., lui est accordée, «pour le récompenser de son aplication dans une partie qu'il n'est pas obligé de remplir et qui a pour objet la formation d'un répertoire général des Archives Belgiques». Elle correspond à la moitié des émoluments auxquels il avait dû renoncer lors de sa nomination,

9. Bruxelles : rue des Bouchers (1764).

BN, t. IX, col. 330-332: son père (C. Piot); É. LALOIRE, *L'Union [...]*, p. 43; *WNL*, t. XIII, 1779, p. 92-93.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 196, n° 4; UL 284, f° 114.
Chambre des comptes :
- archives : CC 187, f° 27; CC 383, f° 148v°.
- greffier (nomination) : CF 992, index 1759-1762; CC 187, f° 91; CC 383, f° 151 (greffier et receveur); SEG 1869.
- médianate : CC 25128, f° 3v°.
- émoluments: CAPB 348, p. 37; CAPB 465 (11.04.1768); CC 186, f° 190v°-191; CC 900, f° 54-55v° et 159.
- comptes : CC 28290-28297.

Tables des diplômes des Pays-Bas (1101-1400) : Mss divers, 1766-1771.
Diplomata belgica : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 87, n° 4673.
Décès : AVB, reg. par., n° 172, f° 3.

HOENSBROECK (François Arnold Adrien Jean Philippe DE)

1. ?, 31.06.1696.
2. Hillenraet (près de Ruremonde), 22.08.1759.

3. Marquis de Hoensbroeck, seigneur de Erdbrüggen, Ruymen, Bellinghoven, Haag, Iversheim, Hillenraet, Gremptinne, Bkijenberch, Alderkercke, Eylls, Nykercke et Winternam, Vernam, Wetten, Kappelen, Kevelaer etc. Comte du Saint-Empire par lettres patentes du 01.09.1733. Chambellan de l'Empereur.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils aîné de Guillaume Adrien (né le 30.05.1666, décédé à La Haye, le 20.06.1735), lieutenant des fiefs, chancelier et maréchal héréditaire du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, conseiller de courte robe au Conseil de Gueldre, chambellan de S.M. et conseiller intime du roi de Prusse, et d'Élisabeth Henriette Marie Victoire, comtesse de Schellart zu Obbendorf d'Iversheim. Époux d'Anne Catherine Marie Sophie (née le 30.07.1702, décédée à Hoensbroeck le 05.11.1760), comtesse de Schoenborn zu Wiesentheid-Buchheim et du Saint-Empire, fille de Rodolphe François Erwin, comte de Schoenborn, et de Marie Éléonore Charlotte, comtesse de Hotzfeldt. Le couple eut vingt-cinq enfants, dont Lothaire François Guillaume Henri Hyacinthe Victor (1722-après 1789), chambellan et conseiller d'État intime de S.M., député de l'État noble de Gueldre, lieutenant des fiefs du pays de Fauquemont, maréchal héréditaire du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, haut

drossard de la ville de Gueldre; Philippe Damien (1724-1793), évêque de Ruremonde; François Henri Jean Amour (né en 1727), conseiller d'État intime et lieutenant général au service de l'Électeur de Mayence; Frédéric Melchior (décédé après 1792), chambellan de l'Électeur de Trèves; Guillaume Adrien (décédé en 1751), chanoine du chapitre de Wimpfen; François Erwin (décédé en 1755), chanoine de Trèves; Léopold Louis, chanoine de Spire et président de régence à Bruchsal; Jean Frédéric, chanoine de Münster et d'Hildesheim, prévôt de Soest; Joseph Adolphe et Charles Frédéric, tous deux chanoines de Trèves; Charles Guillaume, chanoine de Trèves et chambellan de l'Électeur de Cologne.

8. Haut drossard de la ville de Gueldre, il accède aux fonctions de conseiller de courte robe au Conseil de cette province, office qu'il occupe jusqu'en octobre 1743. Sa charge initiale est alors conférée à son fils Lothaire, avec dispense d'âge. Le 10.01.1744, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (décision impériale notifiée le 26.10.1743; serment 15.03.1744; sans gages) et, le 16.04.1746, conseiller d'État intime actuel. Il était également porteur du titre de maréchal héréditaire du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. En 1713, il fut chargé de la défense des intérêts de la Gueldre et des Trois pays d'Outre-Meuse au Congrès d'Utrecht.

AN, 1864, p. 143-146; Dr. LENS, *op. cit.*, p.146-147; *Nederland's Adelsboek*, 1911, p. 75.

Conseil de Gueldre : conseiller (démission) : CAPB 330, p. 60.
Conseiller d'État : nomination: CAPB 329, p. 304-305; CAPB 330, p. 60; CAPB 702, p. 202-205; SEG 1486.
Conseiller d'État intime actuel : CAPB 384, D21/ad V/1.
Portrait : BI, n° 1198.

HONY (Jean François)
1. Bruxelles, bapt. 18.09.1701.
2. Bruxelles, 01.02.1752.

4. Assesseur à la Jointe des monts-de-piété.

6. Fils de Jean François et de Gertrude Van Hauwermeulen. Époux de M. A. Claret. Frère de Jean-Baptiste (enterré à Bruxelles le 20.02.1765), docteur ès droits (1722), professeur de droit canon et président du Collège du Roi à l'Université de Louvain, chanoine gradué et archiprêtre de Saint-Rombaut à Malines, conseiller ecclésiastique au Grand Conseil établi en cette ville (patentes du 05.12.1731), où il succède à Amé Ignace de Coriache. Il fut « jubilarisé » en 1749, avec perception des gages entiers. Pressenti comme évêque de Ruremonde, il déclina cet honneur.

8. Banquier. Il accède en 1750 à la Jointe des monts-de-piété en qualité de négociant.

9. Bruxelles : rue de la Montagne (1752).

J. BRITZ, *op. cit.*, p. 313 (Jean-Baptiste); P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 204, n. 1; E. REUSENS, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain*, t. III, Louvain, 1881-1885, p. 378 (Jean-Baptiste); L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 518 (Jean-Baptiste).

Baptême : AVB, reg. par., n° 103, f° 104.
Jointe des monts-de-piété : SEG 2206.
Décès : AVB, reg. par., n° 166, f° 17; *ibid.*, Avis mortuaires du XVIIIe siècle, n° 106.
Jean-Baptiste : AVB, n° 1179, fol. 2.

HOUILLON (Jean Claude DE)
1. Craon (actuellement Croismare, arrondissement de Lunéville), 30.01.1733.
2. Tervurent, 25.05.1774.

4. Greffier des Finances, actuaire de la Jointe des eaux.

5. Naturalisé par lettres patentes du 03.04.1772.

6. Célibataire. Fils d'Antoine, tabellion général héréditaire du marquisat de Craon, et de Marie Reine Adrian.

8. Il est appelé au service du gouverneur général en 1755, alors qu'il venait d'être envoyé en Toscane. Il devient « chancelliste » à la Cour pendant quelques années. Ensuite, conseiller et secrétaire intime de Charles de Lorraine (gages de 1200 florins plus le kostgeld, soit au total 2222 florins), secrétaire de S.M. (25.08.1770; serment 15.11.1770), il devient moins de deux ans plus tard, par décision impériale du 12.04.1772, greffier surnuméraire (troisième greffier) des Finances et secrétaire signant en finances (11.05.1772, serment le 03.06., 2.600 fl. argent courant de gages, médianate de 666 fl. 13 sols 4 deniers). Dès 1770, il avait sollicité l'emploi devenu vacant par la mort de Selliers. Le Conseil des finances l'avait jugé «un sujet qui a beaucoup d'esprit et des talens, [...] très capable pour cette place ». Le poste est à supprimer lorsqu'il le quittera. A.F. Weiss lui succèdera cependant. La même année, J. C. Houillon est aussi nommé actuaire de la Jointe des eaux. Il meurt en fonction. Dans une lettre de Lunéville, datée du 07.06.1776, Reine Houillon, veuve Robert, remercie Giron, secrétaire de Charles de Lorraine plus particulièrement chargé de l'hôtel, pour avoir fait placer les scellés lors du décès de son frère.

9. Bruxelles : À la Cour (1773).

Paul DE ZUTTERE, « Quelques artistes et officiers civils au service de Charles Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens. Glanes sur eux et leurs familles (troisème partie) », dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 62, 1998, p. 214-222; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 139; EADEM, *La destinée [...]*, p. 250; J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des eaux*, p. 106; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 50 et 275.

Décès : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. MB 101, Tervuren, DHO, 1702-1776, f° 431..
Secrétaire de S.M. : nomination: CAPB 707, p. 112; CF 2312; SEG 693.
Naturalisation : CAPB 707, p. 194-195; SEG 1486.
Conseil des finances :
- greffier surnuméraire (nomination) : CAPB 350, p. 33; CAPB 478, D99/ad lit. C6/n° 10; CF 1009, f° 110-111; CC 854, f° 348v°; CC 901, f° 204. CC 25138, f° 3v° (médianate).
- secrétaire signant en finances (nomination) : CF 1009, f° 111; CC 854, f° 347v°.
Correspondance des années 1768-1772 : Manuscrits divers, 3109.
Décès : AVB, reg. par., n° 423, f° 30v°; CAPB 351, p. 77-78; Manuscrits divers, 3109 (scellés).

HUART (Nicolas Fidèle)
1. Luxembourg, 15.06.1746
2. ?, avant le 20.01.1798

4. Membre de la Commission des Études.

6. Fils de Nicolas, charpentier, et de Barbe Eeltang. Il épouse à Bruxelles avec dispense d'un ban, le 23.07.1781, Marie Caroline Josèphe Deudon (Bruxelles, bapt. 31.10.1747), fille de Georges Joseph, conseiller surintendant du mont-de-piété de Bruxelles, et de Catherine Thérèse Baudier. Il habitait à ce moment à Louvain, sur le territoire de la paroisse Saint-Pierre. Il est qualifié dans l'acte de mariage de conseiller pensionnaire des États de Luxembourg. Par son alliance, il devient le beau-frère du secrétaire du Conseil privé Louis Casimir Van de Velde* d'une part, d'autre part de Jean Louis Joseph Ghislain Deudon (Bruxelles, 22.09.1755-Bruxelles, 14.08.1793), surintendant du mont-de-piété de cette ville, époux de Barbe Françoise de Fine (Bruxelles, 30.07.1756-Bruxelles, 01.01.1814), fille de François, général-major, et de Barbe de Flest.

7. Immatriculé le 02.02.1780, en qualité de «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 09.11.1781). Il dédie sa thèse aux États de sa province natale. Il comprend dix langues.
8. Dans une requête rédigée à Erfurt, le 03.09.1795, il retrace les étapes de sa carrière. Il sert comme officier au régiment de Ligne de juillet 1768 à octobre 1780. « C'étoit le temps, écrit-il, où les places se vendoient. J'achetai d'abord un drapeau, je parvins au grade de sous-lieutenant par avancement gratuit et puis, j'achetai encore celui de premier lieutenant. Le défaut de santé m'obligea et la passion pour l'étude me détermina à quitter cet état, après que j'eus fait la petite campagne en Bohême » en 1778-1779. Il ne bénéficia de sa pension d'invalide que durant un mois et demi, car il prit le parti d'aller étudier le droit à Louvain. Conseiller pensionnaire des États de Luxembourg, il est admis comme avocat près le Conseil provincial du duché. Il prête serment en cette qualité le 26.11.1781. Vers 1787, le gouvernement l'envoie à Vienne, à la Chancellerie des Pays-Bas. Le 19.06.1788 (date du serment), à Bruxelles, il est installé en qualité de directeur des études latines, membre et assesseur de la Commission pour les affaires des études et la censure (gages de 2.000 fl.). Cette instance lui reconnaît beaucoup d'érudition. Cette même année, il rédige des « Réflexions sur le plan actuel des études aux Pays-Bas autrichiens ». Il est à la tête du Département scholastique (créé en 1785 et modifié en 1787), jusqu'en 1789. Sous les États Belgiques Unis, il est employé au département de la guerre, en qualité de commissaire de guerre. En 1793, il demande soit d'être rétabli dans sa place de Directeur des études soit d'obtenir une charge de secrétaire du Conseil privé ou de greffier du Conseil des finances. L'organisation des études étant liée au défunt Conseil de gouvernement général, un rétablissement pur et simple comme directeur n'est pas à envisager. Reste la possibilité de lui attribuer la place laissée vacante dans la Commission des études par le décès du Père Janssens*, en lui octroyant un supplément de traitement qui porterait ses gages à 2.800 fl l'an. Dans sa consulte du 31.08.1793, la Commission des études propose d'attribuer plutôt la place à Podevin*, mais de créer un poste de plus, un troisième commissaire rapporteur. Elle constate aussi qu'Huart, «lors de l'insurrection, a abandonné le parti du Gouvernement». Il «paroit maintenant être revenu». Il est «fort attaché au clergé et aux principes religieux». L'archiduc Charles approuve la proposition le 02.01.1794, mais en limitant le traitement des rapporteurs à 2.100 fl. Il semble bien qu'aucune décision impériale n'ait été prise en la matière, ce que l'intéressé confirme dans sa requête de 1795. Entre-temps, le 21.09.1793, la place de conseiller-intendant du mont-de-piété de Bruxelles lui avait été attribuée, sous la forme d'une commission révocable à la volonté de la Jointe suprême coiffant ces institutions. Il devait œuvrer au profit de la veuve de son prédécesseur, Jean-Louis , en l'occurrence sa belle-sœur, et des enfants de celle-ci, «selon arrangement à prendre entre eux». Il suit le gouvernement en exil. Il réside successivement à Kaiserswerth, Münster, Erfurt. En septembre 1795, il demande à être placé sur la liste civile « pour une pension ou un secours ». « Ma femme et moi, écrit-il, nous restons isolés à Erfurt, n'ayant pas les moyens de bouger soit en avant soit en arrière. Le prix des denrées va en augmantant partout, plus ou moins ». Il souffre « depuis plus de vingt ans d'un

asthme qui fait depuis quelques années des progrès sensibles ». Le 02.03.1796, d'Erfurt, il sollicite à nouveau une pension ou un secours. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Il est alors toujours qualifié de «desservant la place d'intendant du mont-de-piété» de Bruxelles. Le 20.01.1798, sa veuve obtient l'autorisation de se rendre à Vienne par Prague.

AN, 1873, p. 58; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366 et 373; DGH, t. II, p. 44; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 34 et 48; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 321; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 119; P. SPANG, *op. cit.*, p. 459; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 189 et 308.

Naissance : AVL, reg. par., LV I 32 5, f° 501v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 47, n° 53; UL 679/2, f° 85v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 283, f° 50v°.
Avocat : ANL, Conseil provincial de Luxembourg, 1 A 030004, Rolle des causes, serments, 1765-1792, à la date.
Directeur des Écoles latines : CGg, 5; Mss divers 2545, f° 8.
« Réflexions sur le plan actuel des études » : CGg, 2426.
Révolution : EBU 5, f° 11 et 20.
Intendant du mont-de-piété de Bruxelles : JMpiété, 12, f° 101-102.
Candidature en 1793 : CAPB 532, D112/ad lit. Y2/n° 2.
Étapes de la carrière et exil : CAPB 937, n° 178; CAPB 1001.
Veuve : CAPB 940, n° 25.

HUMYN (Claude François Joseph DE)
2. Bruxelles, 30.09.1735, inhumé le 03.10.

3. Écuyer. Seigneur, puis vicomte (05 ou 2510.1712) de Saint-Albert (comté de Flandre), seigneur de Wardin, Tarchamps et Schutbourg. Membre de l'État noble du comté de Flandre.

4. Auditeur à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils d'Henri Othon, écuyer, seigneur de Wardin, Turchamps, Schutbourg, lieutenant-colonel de cavalerie au service de Charles II, puis capitaine et prévôt des ville et marquisat d'Arlon (18.09.1652-30.09.1655), et d'Hippolyte Caroline van Male dit Malinez, fille d'Aurèle-Augustin, chevalier, conseiller au Conseil de Flandre à Madrid, et d'Anne Prats, sœur de l'évêque d'Ypres. Petit-fils de Claude (décédé à Bruxelles le 29.07.1639), conseiller au Conseil privé, surintendant général de la justice militaire, président des finances royales au Palatinat inférieur. Le 18.06.1684, Claude François Joseph épouse Jeanne Woïslawski (bapt. 09.03.1656), fille d'Ernest, lieutenant-veneur général et gouverneur de Tervueren, et d'Antoinette van Donia. Trois enfants sont nés de ce mariage: Anne Caroline (01.04.1685-16.12.1721); Philippe Antoine (né le 06.08.1688, mort en bas âge); Claudine Caroline (05.01.1690-14.01.1764), épouse d'Augustin François de Corte (mort à Bruxelles en 1738), seigneur d'Ogierlande et d'Oostkerke, son cousin germain, fils de Louis, conseiller au Grand Conseil.

8. Le 01.10.1655, il succède à son père en qualité de capitaine et prévôt des ville et marquisat d'Arlon. Il est nommé auditeur ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre par patentes du 14.08.1706 (serment le 13.09. suivant). Il reçoit également le titre de conseiller et trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or (lettres patentes de Barcelone du 06.11.1707; serment le 28.02.1708), en considération des bons services rendus à l'ordre par ses ancêtres paternels et maternels. Il remplace le vicomte de Bruneau, décédé à Bruxelles le 04.09.1706. En 1732, Humyn remet aux Carmélites déchaussées de Vilvorde un capital de 800 fl. argent courant de Brabant, à charge de faire dire tous les ans, à

perpétuité, trois messes de requiem dans leur église, « pour luy et pour l'âme de ses ancestres ». En 1708, son épouse et lui avaient déjà versé aux mêmes bénéficiaires une somme de 400 fl. argent de change provenant de Martin Woïslawski, chanoine d'Ivoix, également à charge de faire dire des messes et de distribuer des aumônes aux pauvres. Humyn meurt en fonction. En 1744, sa fille Claudine, devenue veuve, demande à être déchargée de la garde du Trésor de la Toison d'Or, qu'elle a assurée pendant neuf ans. Le fils de Patin*, désigné à cette fin, est trop jeune. L'Impératrice demande alors de lui proposer quelqu'un qui puisse être jugé apte. Ce sera Nobili*.

9. Bruxelles : «Près la Chapelle de la Trinité» (1719); Marché aux charbons (1735).

AN, 1857, p. 300 et 1870, p. 186-187; F. AUBERT DE LA CHENAYE-DUBOIS, *Dictionnaire de la noblesse [...]*, t. XVIII, Paris, 1873, col. 67; P.N.C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 84-85; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1276; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 96; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. I, p. 1093; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 405; A. NEŸEN, *op. cit.*, t. I, p. 271; G.F. PRAT, *op. cit.*, t. II, p. 212-213; P. SPANG, *op. cit.*, p.460; E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. V, Arlon, 1892, p. 147.

Vicomte : Archives de Familles. Varia, versement 1972, 13, I, f° 19-20v° (avec indications généalogiques).
Trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or : CAPB 316, f° 27v°-29; CC, cartons, 1ère série, 374/1, n° 79; CAPB 331, p. 62-64 (garde par sa fille).
Fondation de messes : Archives ecclésiastiques du Brabant, 16206.
Décès : CC 921, f° 376v°; AVB, reg. par., n° 163, f° 149 r°-v°.
Grand-père : AVB, XXVI, p. 6 (épitaphe).

HUYS (Jean Marie Joseph)
1. Bruxelles, bapt. 06.08.1748.
2. Bruxelles, 19.12.1822.

3. Seigneur de Bois-Saint-Jean, Thy et Hattain. Il fut admis dans le lignage Sweerts le 13.06.1767. Franc-Maçon, inscrit depuis 1772 au tableau de la Loge bruxelloise La Parfaite Amitié (Grand Écossais). Secrétaire surveillant.

4. Conseiller de Brabant puis conseiller privé honoraire.

6. Fils de Jean Joseph (décédé à Bruxelles, le 03.09.1780 et enterré le 05. suivant dans l'église de Ways), seigneur de Thy, Hattain et Bois-Saint-Jean, et de Marie Thérèse Du Chesne, fille d'Onuphre*. Resté sans alliance.

7. Immatriculé en qualité de «minorennis» le 21.01.1766 à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (Louvain, 14.08.1770).

8. Avocat au Conseil de Brabant (24.11.1770) et échevin à la chambre de commerce, dite «Laeken Gulde» (1772-1775), il s'était porté candidat à une place d'échevin à la chambre d'Uccle. En 1781, J. M. J. Huys brigua également l'office de receveur des Domaines au quartier de Tervueren et Vilvorde. Il est nommé, en 1787, juge au tribunal de première instance de Bruxelles (10.03.; 2.100 fl. de Brabant), et le 14.02.1788, conseiller au Conseil de Brabant (serment le 25.02. suivant). En juin 1789, lors de la suppression de celui-ci, il aurait refusé de faire partie du Grand Conseil. Durant la Révolution brabançonne, son comportement fut qualifié de «patriotique». Mais, dans sa requête de 1794 aux autorités viennoises, il écrit : «pendant la ridicule révolution de 1790, je vécus à la campagne loin des horreurs qu'on commettoit à Bruxelles». Au début de la première restauration, il

n'est pas rétabli comme conseiller de Brabant «parce qu'il avait été nommé sans présentation préalable du Conseil». Bara* et Mercx* partagent son sort. Huys fait l'objet des mêmes propositions que le premier cité. Lors de l'invasion française, il se retire à l'étranger. Lorsque le ministre réorganisa le Conseil de Brabant au début d'avril 1793, Huys, comme il l'écrit, «n'y fut pas convoqué». Sur proposition de Metternich, il obtint alors en compensation le titre de conseiller-maître aux honneurs à la Chambre des comptes (pension de 3.500 fl. argent courant de Brabant par décret du gouverneur général du 19.09.93, avec prise d'effet dès le 04.04. de cette année). Un nouveau décret du 09.12. de la même année revient sur cette nomination. Huys perd son titre à la Chambre des comptes pour revêtir celui de conseiller privé honoraire de S.M. Il quitte Bruxelles le 27.06.1794 et gagne successivement Bois-le-Duc, Cologne, Berkheim, tout près de cette ville, Würzburg (07.10.1794) puis, pour des raisons d'économie, Oberbleichfeld, localité voisine de la précédente, où il loge chez le curé de l'endroit. En son absence, le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est évaluée à 50.000 livres et son revenu annuel à 3.000 livres. Il possède de nombreux biens à Bossut, Bonlez, Tourinnes, Dion-le-Val, Grez, Doiceau, Nodebais, Huldenberg et Humbeek. Il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés en qualité de conseiller de Brabant. Il en est rayé provisoirement par un arrêté du 9 floréal de l'an V (28.04.1797). Les autorités acceptent sa justification : la goutte le retenait à Bamberg. Mais le 15 prairial suivant (03.06.1797), il n'est pas encore rentré. Il fait constater officiellement son retour à Bruxelles le 26 fructidor de cette année (12.09.). Deux jours plus tard, il demande à rentrer dans ses biens. Il bénéficie de l'amnistie générale du 10 floréal de l'an X (30.04.1802). Le 19 prairial (07.06.1802), il prête le serment exigé des émigrés «rentrant dans la République». Le 10 nivôse de l'an XI (31.12. suivant), il reçoit un certificat d'amnistie pour fait d'émigration. Le 13.12.1811, il révoque à Bruxelles la déclaration de vouloir être étranger à la France, qu'il avait faite en vertu de l'article 9 du Traité de Campoformio. Dans l'acte de décès, il est dénommé «Jean Joseph Marie Huys De Bois Saint Jean» .

ACCB, t. IV, p. 1162-1163; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366; N. DECOSTRE, *op. cit.*, p. 184; P. N. C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 84-85; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 49; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 383 et 458; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 374; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 43; R. HELLIN, *op. cit. passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 300-301; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 139; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 40; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 352.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 369, n° 212; UL 285, p. 285; UL 679/2, f° 41.
Tribunal de 1ère instance : Conseil souverain de justice, 79-80.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 7.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 9.
Chambre des comptes et conseiller de S.M. : CC 192, f° 20r°-v° et 32v°; CC 909, f° 28.
Étapes de la carrière et exil : SEG 1362, f° 424; FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 49.
Fortune apparente : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Régime français : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2637 et 2688; Préf. de la Dyle, reg. 1022, n° 83, et 1031; Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Séquestre : Enreg. et domaines, 90.
Inventaire des effets : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.
Décès : AVB, État civil, décès, 1822, acte 2555; père : AVB, reg. par., n° 172, f° 65v°.

J

JACQUET (Ferdinand Joseph)
1. Il serait natif de Tournai.
2. ?, avant ou en juin 1801.

4. Actuaire et rapporteur à la Jointe des administrations et des affaires de subsides.

6. Un Ferdinand Joseph Jacquet, né à Tournai, est admis à la bourgeoisie de Bruxelles le 24.01.1769. Il est qualifié de marchand, fils de Guillaume et de Marie Van Houtte. Il habite aussi, à cette date, rue de Notre-Dame de Grâce.

8. En 1759, il entre au service royal aux gages de 300 fl. argent courant de Brabant. En 1764, il déclare exercer depuis cinq ans les fonctions de secrétaire du Trésorier général de Cazier*. Le 12.11. de cette année, il est nommé official à la Jointe des administrations et affaires des subsides (mêmes gages), «aiant taché de s'évertuer dans le cours des affaires ordinaires et dans la langue flamande». Il y demeure environ 24 ans, «sans la moindre gratification». En 1774, il est chargé de la vente des biens des jésuites des maisons de Bruxelles et de Louvain. La même année, en vue de la guerre de Hollande, il est établi par le Commissariat général civil pour recevoir les troupes impériales venant d'Allemagne. Il parvient à approvisionner la Campine des denrées nécessaires pour la subsistance de l'armée durant l'hiver. En 1787, il est «concipiste» de troisième classe au Conseil du gouvernement général, au service de Limpens l'aîné* (800 fl. d'Allemagne de gages). En 1789, il devient rapporteur de la Commission royale substituée aux États de Hainaut (2.600 fl. de gages plus le logement à Mons). À peine en charge, il doit se sauver à cause de la Révolution. Il gagne Luxembourg puis Trèves, où il tient, sous le contrôle du conseiller Ange de Limpens*, les protocoles de caisse de S.M. Il est ensuite commissaire civil près l'armée du général Alvinzy, qu'il conduit de Huy à Malines. Là il est chargé du département des deux Flandres. En 1791, il revient à la Jointe des administrations en qualité de chef de bureau (1.000 fl. d'Allemagne). Il prête le serment d'actuaire et secrétaire le 28.09. de cette année. Il devient également secrétaire de la Conférence pour la liquidation des dettes de 1789-1790. En 1792, il émigre à Cologne où il tient les caisses avec Ange de Limpens. À son retour d'exil, il exerce les fonctions d'actuaire du comité provisoire de la Jointe des administrations (décret du 15.04.1793). Il siège aux côtés de P. E. van der Dilft* de Borghvliet, J. Mandos* et de F. G. J. Orts de Bulloy*. En 1794, il est confirmé dans sa situation, mais un meilleur sort lui est promis à l'avènement de la paix. En janvier 1795, il est à Würzburg, chargé d'une mère octogénaire et réduit à des appointements de 700 fl. argent de Brabant. Les émigrations l'ont ruiné. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En juin 1801, deux ex-employés du gouvernement des Pays-Bas avertissent de son décès le Comité pour la liquidation des affaires Belgiques. Ils demandent des directives à propos des papiers de la mortuaire.

9. Bruxelles : rue de Notre-Dame de Grâce (1792); rue Haute (1794).

A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations. [...]*, p. 37; *Calendrier de la Cour*, 1792 et 1794; J. CALUWAERTS et H. SIMONART, *op. cit.*, p. 229; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 49; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 765-766; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 536 et 551.

Naissance : CF 2309. Recherche négative dans les registres paroissiaux.
Début de carrière : CF 2309; SEG 1875.
Jointe des administrations : JAS 3 et 4, CC 191, f° 39; 491,516, 822 (activités)
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 39.
Décès et mortuaire : CAPB 1018.

JADOT (Jean Nicolas)
1. Lunéville, 22.01.1710.
2. Ville-Issey (France, Meuse), 01.06.1761.

3. Anobli le 01.04.1740. Confirmation de noblesse par lettres patentes du 29.12.1751. Baron de Ville-Issey, dont il acheta le domaine en 1744, et seigneur de Rambucourt et de Resoncourt.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean, né vers 1677 et décédé le 03.01.1719 dans l'incendie du château de Lunéville, et de Marie Jacquemin, morte à Lunéville le 04.07.1746. La famille est originaire du duché de Luxembourg. Son attachement à la maison impériale lui avait suscité le désir de s'établir sous la domination de celle-ci, mais sans le risque de perdre ses droits de noblesse en Lorraine, où il était de son chef, seigneur de la baronnie de Ville-Issey, et du chef de son épouse, Catherine Claire de Peluet de Löwenschild; seigneur de Rambucourt et de Resoncourt (d'où sa demande de confirmation de noblesse pour les Pays-Bas). Celle-ci était fille de Jean Antoine Nicolas, secrétaire du duc de Lorraine, et de Jeanne Catherine de Lartillier. Le couple Jadot-Peluet donna le jour à plusieurs enfants : Marie Josèphe, Christine Agnès; Nicolas Emmanuel né à Ville-Issey le 11.07.1747, officier d'infanterie au service de l'Autriche; Thérèse Josèphe née à Ville-Issey le 21.07.1748; Agnès Christine qui vit le jour dans le même lieu le 24.07.1749.

8. Il est redevable de sa formation d'architecte à son oncle, Jean Jadot, maître charpentier et «entrepreneur des bâtiments du duc de Lorraine». Il est attaché «dès sa tendre jeunesse», au service du duc Léopold de Lorraine et de Bar, puis, en 1729, à celui du futur empereur. Il accompagne celui-ci en Toscane. En 1739, il reçoit le titre d'architecte de la Cour et de «Directeur général des battimens de Sa Majesté l'Empereur en Toscane». Il séjourne en Italie jusqu'en 1749, mais effectue des séjours à Vienne. Ainsi, en 1745, il tente d'y répandre le classicisme français. Il s'occupe du projet de transformation de la Hofburg. Cinq ans plus tard, il s'établit définitivement dans la capitale autrichienne, il dispose d'un logement à la cour. Il porte le titre d'inspecteur et contrôleur des bâtiments royaux en Autriche, avec un traitement de 4.000 fl. par an outre le logement. Il est, entre autres, l'architecte de l'ancienne Université, du parc et de la ménagerie de Schönbrunn (1752). L'année suivante, il dresse le plan pour le tombeau de l'empereur et de l'impératrice. Il avait aussi conçu l'aménagement de plusieurs palais dans la capitale autrichienne, notamment celui de Charles de Lorraine. Ses idées audacieuses et des intrigues de cour n'y favorisèrent pas son intégration. Au début de septembre 1753, il demande son déplacement. Il invoque officiellement le motif que son absence de maîtrise de la langue allemande constitue un handicap dans l'exercice de son activité. «Connoissant de quelle importance il auroit été pour lui de scavoir l'allemand, il a fait son possible pour l'apprendre, ayant eu pour cet effet près de deux ans un maître qu'il a été obligé de quitter, parce qu'il oublioit les mots à mesure qu'il les apprenoit », écrit-il dans un mémoire justificatif. Son travail en souffre car le recours à un interprète est source de confusions. Il invoque aussi les 42.000 livres de frais de voyage et autres qu'il a supportés sur sa cassette personnelle depuis près de douze ans. Il

conclut : « Que toutes ces raisons réunies faisant connoître sensiblement le peu d'utilité dont le suppliant est à Vienne, pour le service, il supplierois (*sic*) S.M. de vouloir bien employer son zèle en sa Chambre de Flandre, où l'on exerce en François ». La vraie raison pourrait résider dans l'irritation née du refus de son projet de transformation du palais impérial, la Hofburg. L'argument invoqué par Hajós du décès d'un fils à Bruxelles, peu avant, ne semble pas pouvoir être retenu. À défaut de référence à la source, un contrôle dans les registres de sépultures a été effectué. Il s'avère négatif. Seules ont été retrouvées les mentions suivantes : Adrien Jadot, demeurant rue de la Montagne, enterré le 12.03.1743, adulte d'un certain rang à en juger par le cérémonial; Marie Catherine, décédée le 23.03.1750 et Arnold Jados, homme marié enterré le 26.12.1753. Son cousin germain, Jean-Baptiste Jadot, avocat à la Cour, conseiller de l'hôtel commun de Lunéville, décède lui dans cette cité le 01.12.1753, âgé de 27 ans. Mais ici aussi l'événement est postérieur à la demande de quitter Vienne. Satisfaction est donnée très vite à l'architecte, puisque dès le 12.09., l'Impératrice lui accorde une place d'auditeur honoraire à la Chambre des comptes; elle fait aussi revivre en sa faveur l'emploi d'intendant des ouvrages des «palais, maisons, jardins et fontaines» des Pays-Bas (lettres patentes du 06.04.1754, gages annuels de 3.000 livres dus rétroactivement à partir du 01.10.1753). Le Conseil suprême avait trouvé exagérée sa prétention à un titre de conseiller maître surnuméraire, « avec l'expectative de la première place qui viendra à vaquer ». À ce moment, Jadot occupait déjà, semble-t-il, la charge de contrôleur des bâtiments royaux. C'est à ce titre qu'il dirigera la construction du nouveau château de Mariemont, dont il avait dressé les plans. La surveillance effective était toutefois assurée par un architecte et un inspecteur. En 1754 encore, il sollicite une place d'auditeur surnuméraire, avec l'exercice des fonctions y attachées. En octobre, il invoque des affaires de famille pour passer l'hiver en Lorraine. Un procès « considérable » pendant depuis 10 ans doit s'y juger et, de plus, le partage de la succession de son beau-père l'y requiert. En mai 1756, il se fait prier pour revenir quelques jours dans les Pays-Bas. En quittant la Lorraine, «je m'expose à y ruiner mes affaires », écrit-il. Il lui est cependant enjoint d'être présent à Bruxelles le 12 de ce mois, « ne serait-ce que pour quelques jours ». Les dernières années de sa vie, il travaille dans son pays natal pour la famille de Lorraine : il reconstruit l'église des Franciscains à Nancy, qui accueille les tombeaux des ducs, et travaille au château de Commercy, non loin de Ville-Issey, propriété d'Anne-Charlotte. En 1759, Charles de Lorraine constate que les infirmités de l'architecte l'empêchent de revenir à Mariemont.

Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine, Nancy, 1829, p. 266-267; De *centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 601 et 605; R. DE BOCK-DOEHAERD, *Inventaire des «ouvrages de la Cour»*, établi en 1939 et publié à Bruxelles, en 1991, p. 11 et 15; CH. DENIS, *op. cit.*, p. 187; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; *Dictionnaire de biographie française*, t. XVIII, Paris, 1994, col. 366-367; G. HAJÓS, «L'architecte Jean Nicolas Jadot et la colonie lorraine de Vienne», dans J.-P. BLED, E. FAUCHER, R. TAVERNEAUX, *op. cit.*, p. 189-198; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 434; C. LEMOINE-ISABEAU et M. JOTTRAND, « Mariemont au XVIIIe siècle », dans *Cahiers de Mariemont*, n° 10/11, 1979-1980, p. 18-23; J.-C. LOUTSCH, *op. cit.*, p. 461; A. PETIOT, *op. cit.*, p. 21-22, 30, 84, 112; TH. TROMBALLA, *Franz Stephan von Lothringen und sein Kreis. Beiträge zur Kulturgeschichte des Hauses Habsburg-Lothringen,* phil. Fakultät, Diss., Vienne, 1953, p. 254-260; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 256; R. ZEDINGER, *Hochzeit im Brennpunkt der Mächte [...]*, p. 106, n. 74; EADEM, « Les Lorrains [...] », p. 125-126.

Noblesse (confirmation) : CAPB 775, p. 85-89.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 341, p. 68; CAPB 414 (12.09.1753) (nomination honoraire).
- demande d'une place surnuméraire : CAPB 342, p. 195; SEG 1157, f° 26r°-v° (mémoire justificatif).
Ouvrages de la Cour (nomination) : Bureau des ouvrages de la Cour, 11, f° 2-4v°.
Mariemont : SEG 2084.
Souhait de rentrer en Lorraine et détail de ses procès : SEG 1157, f° 6 et 20-24.

JAMEZ (Thomas)
1. Villers-Saint-Ghislain, 1666.
2. Bruxelles, 31.03.1744.

3. Chevalier.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Michel (vers 1625-10.12.1694), censier à Villers-Saint-Ghislain, et d'Anne Soupart. Époux de Louise Sabine Bullart (1671-28.03.1759), fille d'Isaac, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, historien d'origine hollandaise (1599-1672), et d'Anne Françoise de Bruyères. Sans postérité. Il fut le précepteur puis le tuteur de Philippe Charles Thomas, fils de Louis Alexandre Schockaert, membre du Conseil privé (1678-1708), trésorier général des domaines (1686), conseiller d'État, conseiller au Conseil suprême. Il devint ensuite intendant de Charles Louis Antoine d'Alsace de Boussu, prince de Chimay (16.02.1722).

7. Immatriculé à l'Université de Louvain (semestre de juin à décembre 1686) comme «pauper» («pédagogie» du Château). Il y est promu en 1689 comme sixième dans la première ligne. Après avoir entamé des études de théologie, il obtient la licence ès droits (Louvain, 1698). Il défend cette année sa «grande dispute» («De actione confessaria et negatoria») et, le 06.11., sa «repetition» («De prohibita rerum alienatione»).

8. Avocat au Grand Conseil (12.05.1702), il devient avocat patrocinant (10.04.1706) et ensuite conseiller (à titre étranger) au conseil de Brabant (26.11.1725). Il est, en outre nommé, le 30.05.1732, conseiller à la Jointe des monts-de-piété en qualité de conseiller de Brabant (en remplacement de F. T. J. de Fraula*). Par patentes du 26.01.1734, il accède au Conseil privé, nommé par la gouvernante générale, en remplacement de M. C. de Ruysschen* (6e place; gages de 5.000 fl.; serment le 04.03.1734). Protégé par l'archevêque de Malines, le cardinal d'Alsace*, selon le comte de Harrach, «Jamez est absolument sa créature». De 1735 à son décès, il est conseiller à la Chambre suprême des douanes pour le Luxembourg, la Gueldre, la Flandre, le Hainaut, Namur et Malines. En 1743, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort, dans une lettre à l'Impératrice, le comte de Königsegg-Erps* dresse de sa personnalité un état peu glorieux : «Fort vieux, peu travailleur, assez brouillé avec son chef, et depuis un accident d'apoplexie qu'il vient d'avoir eut, il n'y at que gueres d'aparence, qu'il se remette en état de fréquenter le Conseil». Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens complète ce portrait de la manière suivante : «il n'excelle en particulier en rien, il est d'ailleurs déjà tellement âgé qu'on ne sçauroit s'en promettre aucun secours».

9. Bruxelles : Marché au bois (1735).

ACCB, t. IV, p. 1026-1028; M. BERGÉ, «Famille de Jamez», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, 1959, p. 182-183 (liste de ses œuvres dans la note 4); P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 90; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 36; A. GOSSERIES, « Notice sur Thomas Jamez, conseiller du Conseil privé à Bruxelles », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons.*, t. XXV, 1896, p. 481-485; R. HELLIN, *op. cit.*; *passim*; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 436; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 106; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 163.

Biographie : CP, reg. 766, p. 201-202.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 32, n° 323; UL 280, f° 196v°; UL 674, f° 159 et 162v°.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 8, f° 24v°.

Conseil privé :
- nomination : CF 995, f° 117-119; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- remplacement : CAPB 330, p. 279-280.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 135-143.

Décès : AVB, reg. par., n° 164, f° 168v°.
Veuve (exemption d'impôts) : CP, reg. 405, f° 161-164.

JANSSENS (le Père François)
1. Bruxelles, 28.10.1732.
2. Bruxelles, 28.03.1792 (apoplexie).

4. Membre de la Commission royale des études.

6. Fils de Pierre Michel et de Marie Catherine Petit.

8. Père augustin au couvent de Bruxelles (profession le 22.10.1754, ordonné prêtre en 1755). En mars 1787, il est cité en qualité de préfet du Collège des Augustins de cette ville. Le 23.02.1791, il est désigné en tant que commissaire et rapporteur à la Commission royale des études (gages de 1.200 fl.). Le 21.01.1792, il s'offre à traduire en flamand, dans l'intérêt du public, une lettre en latin, émanant du général de son ordre à Rome, «tendante à désabuser le public des principes erronnés débités principalement par le clergé tant sur les chaires qu'autrement». Podevin* se propose pour établir la version française. Le provincial à Bruxelles avait reçu l'ordre du gouvernement de faire imprimer ce document. Le libraire Collard n'avait été chargé que d'en imprimer une soixantaine d'exemplaires. Le provincial était venu retirer ceux-ci, les épreuves et le manuscrit. Janssens n'avait pu se procurer un seul imprimé. Il sollicite les ordres de Feltz*.

P. GROOTENS, «Het professieboek van het Klooster der PP. Augustijnen te Brussel», dans *Augustiniana*, t. III, 1953, p. 103, n° 109; N. TEEUWEN, « Het obituarium van het Augustijnenenklooster te Brussel », *ibid.*, t. IV, 1954, p. 84, n° 303.

Préfet : CGg 2375.
Commission royale des études : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; Commission royale des études, 24 A et B; CC 191 f° 21v° et 28r°-v°; CC 908, f° 21.
Lettre du général de l'ordre : SEG 2763, f° 7.

JARDON (Nicolas Lambert Joseph)
1. Clermont, 14.03.1738.

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Fils de Nicolas et de Catherine Thérèse Lys. Marié, il eut six enfants au moins.

7. Probablement est-ce lui qui a été immatriculé en 1757 comme «majorennis» à l'Université de Louvain. Il est en tout cas bachelier en droit (Louvain, 1759) et licencié dans les deux droits (Louvain, 12.08.1760). Il invoque une pratique à Bruxelles puis dans le Limbourg.

8. Jardon est nommé juge des droits d'entrée et de sortie au département de Herve le 19.08.1765 (serment le 21 suivant). Dans son avis, le mayeur de Limbourg, de Reul, constate que le candidat

convient pour cet emploi. «Le supliant sçait le flamand et le françois». «Il n'y a que lui et l'avocat de Tiège[*], à Herve, qui possèdent ces deux langues qui sont nécessaires dans ce département». Le mayeur constate que de Tiège n'est pas intéressé par la charge. Un parent, Nicolas François Dieudonné Jardon (Clermont, 17.04.1703-Clermont, 08.01.1786), fils de Nicolas François et de Ida Delahaye, avocat admis au Conseil de Brabant le 28.04.1732, exerçait encore cette fonction au moment de la nomination de Nicolas Lambert Joseph. Il y avait été admis le 12.06.1738 (serment le 27 suivant). Il obtint sa jubilarisation en 1783. Il était ancien échevin de la Haute Cour de Limbourg et mayeur de Clermont.
Nicolas Lambert Joseph est promu, à sa demande, conseiller député aux affaires de commerce le 02.01.1769 (dépêche du 19.12.1768). En 1776, lors de l'épizootie, il est commissaire impérial pour la ville et duché de Limbourg. Le 05.09.1782, «l'avocat et conseiller de commerce» prête le serment de juge des tonlieux de la province de Limbourg. Le 19 messidor de l'an IV (07.07.1796), il est porté sur la liste des émigrés avec son épouse et ses six enfants. En août 1796, il est à Linz.

J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 50; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 440; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 63 et 267; Dr. LENS, *op. cit.*, p. 154-155; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 202 (Nicolas François Dieudonné); A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 349, vol. 6, à la date.
Famille : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 349, YL351, YL377.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 257, n° 13; UL 284, f° 137 et 160v°; UL 679/2, f° 4v°.
Juge des droits de douanes : nomination : CF 1008, f° 42; CF 5891; Chambres suprêmes des douanes, 6 et 7 (François Nicolas Dieudonné).
Conseiller de commerce : CAPB 348, p. 140; CAPB 469, 19.12.1768; CF 1008, f° 139.
Épizootie : Comité de l'épizootie, 118
Juge des tonlieux : CC 383, f° 184v°.
Linz : CAPB 937, n° 349.

JAUPAIN (François)
2. Bruxelles, 10.06.1726.

3. Anobli par lettres patentes du 01.06.1712. Seigneur de Machelen-Sainte-Gertrude et de Longueville.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

5. «Originaire de nos Pays-Bas catholiques» (certificat du roi d'armes Richard de Grez)

6. Il est peut-être le neveu d'Anne Jaupain (morte en 1712), au service d'Antoine Arnauld puis, au décès de celui-ci, du chanoine de Sainte-Gudule Ruth d'Ans. Ce dernier engage également Adrienne (décédée en 1754), sœur de François. Au décès de l'ecclésiastique, en 1728, elle passe au service de son ami Sotelet*. François Jaupain était l'époux de Jeanne Catherine de Bock ou de Bocq. Leur fils Ernest, né à Bruxelles le 03. et baptisé le 04.04.1702, est tenu sur les fonts par Ruth d'Ans au nom d'Arnold Joseph de Brigode, un janséniste français, secrétaire de Quesnel. En 1711, le chanoine de Sainte-Gudule est parrain d'un autre enfant du couple, Ernest François, né le 19.09. La marraine n'est autre que sa tante Adrienne Jaupain. Entre-temps, le 06.02.1706 est baptisé Jean André. Une fille, Jeanne Catherine Adrienne, née à Bruxelles le 18.07.1707 et y décédée le 14.10.1780, épousa en 1725 François Thomas Joseph de Fraula*, conseiller de Brabant, membre de la Jointe suprême des monts-

de-piété, fils de Thomas*. Une autre, Marie Florence Agnès, baptisée à Bruxelles le 21.01.1710, décéda dans la même ville le 09.06.1783. Elle était veuve d'Étienne de Francquen.

8. «Lieutenant-colonel à la suite du régiment d'infanterie du colonel Hartopp» (certificat du roi d'armes Richard de Grez) Jaupain est employé à la poste de Bruxelles, peut-être grâce à Ruth d'Ans. Il y aurait succédé à un certain Chaumont, particulièrement obligeant à l'égard des clandestins jansénistes. Le 20.07.1706, il est nommé par les puissances maritimes admodiateur «par provision et jusques à autre disposition pour avoir la direction générale des postes des provinces de ces païs, déjà soumises et de celle qui se soumettront encore à S. M. le Roy Charles III» (serment le 05.08. suivant). Le Prince de Tour et Tassis avait vainement tenté de récupérer la «Posterie générale» des Pays-Bas, qui lui avait été enlevée le 15.11.1701, par «la violence notoire du gouvernement françois». Peut-être Jaupain obtient-il ce poste grâce aux relations influentes dont Ruth d'Ans disposait en Hollande. Il prête serment le 05.07. Il participe aux campagnes de Marlborough à partir de 1708 et celui-ci le recommande à l'Empereur. Jaupain a parfaitement coordonné un réseau d'espionnage au bénéfice des alliés. Entre-temps, par lettres patentes données à Barcelone le 17.10.1709, le prince de Tassis avait obtenu «la propriété et le généralat des postes pour trois vies» dans les Pays-Bas, mais il s'était désisté. En 1712, à la demande expresse du prince Eugène de Savoie, dont il devient le confident, Jaupain l'accompagne en opérations. Il est anobli le 01.06. de la même année. En février 1716, Jaupain est l'objet de plaintes de la part des négociants d'Anvers et de Bruxelles auprès des États de Brabant, à propos du mauvais fonctionnement de l'organisation postale qu'il a mise sur pied. Il lui est aussi reproché de favoriser les Provinces-Unies. Le prince Eugène s'efforce alors de le rassurer. Par ailleurs, le nouveau prince de la Tour et Tassis entend continuer la fonction exercée par ses prédécesseurs, sur base de l'octroi de 1709. Le Conseil des finances est favorable à Jaupain. Celui-ci va présenter ses arguments à Vienne. Il est nommé définitivement le 09.09.1719. Mais le prince de Tassis, soutenu par les États de Brabant, poursuit ses efforts pour l'évincer. En 1723, le prince Eugène plaide à nouveau sa cause auprès de Prié : «[...] il a rendu de bons services [...] et il est juste de l'en récompenser ou en le laissant dans la direction ou en lui donnant une charge également lucrative et honorable». Jaupain accepte l'idée d'abandonner la direction des postes, à condition d'être pourvu d'un autre emploi. Son état de santé, qui le force à faire une cure à Aix en juillet, précipite l'évolution. En 1724, l'Empereur accepte de lui conférer la première place vacante de conseiller à la Chambre des comptes et, en attendant, une pension de 5.000 fl., soit 1.000 de plus que son traitement aux postes. En outre, il marque son accord sur la demande de Jaupain de pouvoir transférer sa nouvelle fonction à son fils Ernest, sixième official à la poste de Bruxelles, dès la majorité de celui-ci. Ces dispositions sont mise en oeuvre par un décret royal du 24.03.1725, «pour excuser la résolution du 26.01.1724, conférant le généralat de l'administration des postes des Pays-Bas au prince Anselme François de la Tour et Tassis». Celui-ci est nommé à la direction des postes le 23.05.1725. F. Jaupain prête le 26.01.1726 le serment de conseiller-maître ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre (patentes du 14 du même mois). Il occupe le poste devenu vacant du fait de la promotion de J.-B. J. Fraula* à la présidence de la Chambre des comptes. Il avait offert 25.000 fl., à titre de prêt sans intérêt, remboursable en trois ans.

La veuve, chargée d'un garçon, Ernest François déjà cité, et de deux filles, sollicite une pension peu après le décès de son époux. Elle essuie un refus «à cause de l'état d'épuisement» du Trésor. Marie-Élisabeth ordonne de lui liquider les 5.000 fl. dus à son mari au moment du trépas de celui-ci. Jeanne Catherine De Bock revient à la charge en septembre 1726. Le 05.11. suivant, l'Empereur lui accorde 1.000 fl. argent courant de Brabant par an, sur proposition de la gouvernante générale.

À la requête de J. C. De Bock, le Conseil des finances enjoint la Chambre des comptes, par lettre du 30.06.1727, de vérifier les comptes du défunt pour pouvoir procéder à la clôture définitive de ceux-ci. En 1732, la veuve Jaupain sollicite auprès de l'Empereur, en faveur de son fils Ernest François, la

survivance de la première place de greffier qui viendrait à vaquer au Conseil de Brabant. La décision est abandonnée à la gouvernante générale. En 1734, en raison du zèle tout particulier que manifestait le défunt, le prince Eugène recommande la famille de celui-ci à la bienveillance du comte de Harrach. À partir de juillet 1739, le montant de la pension de la veuve est prélevé par la Recette générale sur le produit des douanes. Des arrérages de 9.812 fl. lui sont dus en 1743. Elle se plaint à ce moment de l'irrégularité avec laquelle sa pension lui est versée. En 1741, Marie-Thérèse avait décidé de mettre fin à toutes les pensions octroyées par son père. C'est ainsi que J. C. De Bock sollicite en 1754 le rétablissement de la rente de 1.000 fl. qui lui avait été attribuée autrefois. Elle n'obtient que la moitié de ce montant.

ACCB, t. IV, p. 1001; AN, 1857, p. 294-295; M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 135-137, 241 et 419, n. 70 et 72; t. V, p. 198; L. JANSSENS, M. MEURRENS, *De post van Thurn und Taxis. La poste des Tour et Tassis, 1489-1794*, Bruxelles, 1992, p. 19; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 446; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 415; E. LAMBRIX, *Geschiedenis van de Koninklijke Post in de Zuidelijke Nederlanden (1701-1729)*, mémoire de licence inédit de la KU Leuven, Leuven, 1961; J.-C. OVERVOORDE, *Geschiedenis van het postwezen in Nederland vóór 1795*, Leiden, 1902, p. 217-219; M. J. PONTY, *op. cit., Élément 7 : A.J. Sotelet et le milieu janséniste*, s.l.n.d., p. 2-15; *WNL*, t. XXII, 1783, p. 45 (Marie Florence Agnès).

Anoblissement : CAPB 697.
Carrière et conflits : CAPB 660, 661; CERég., 247, 402.
Nomination en 1706 : CF 274.
Patentes du 09.09.1719 : copie, AVB, liasse 524.
Chambre des comptes : conseiller-maître (CC de Flandre) : CC 842, f° 203; CC 894, f° 3 (nomination); Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (patentes); SEG 911, f° 39 et 91-92v°.
Décès : CC 921, f° 328; AVB, reg. par., n° 162, f° 85v°.
Comptes et leur contrôle : CC 24981-25011.
Clôture des comptes : CC 894, f° 108v°-109v°.
Pension de la veuve : CAPB 321, f° 30 et 38; CAPB 368 (11.02.1743); CC 869, f° 187v°; CC 897, f° 152; SEG 912, f° 62r°-v°, 81-82, 137r°-v°; CAPB 417 (21.05.1754, rétablissement de la pension).
Enfants : CAPB, 322, f° 35v°; AVB, reg. par., n° 357, f° 69v°; n° 358, f° 34, 97v°, 208v°, 268v°.

K

KEERLE (Louis DE)
1. Gand, 08.12.1705.
2. Gand, 05.05.1781.

3. Fait baron par lettres patentes du 04.07.1778.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Flandre.

6. Fils de Pierre, procureur au Conseil de Flandre, et de Marie Anne van Eeckhout. Il épouse à Gand, le 16.10.1740, Anne Catherine Jeanne Diericx (bapt. 13.04.1711-23.10.1793), fille de Jean, grand bailli de Saint-Pierre à Gand, et de Jeanne Marie Bellemans. De ce mariage, naquit un fils : Joseph Louis (décédé le 05.05.1781), écuyer, époux de Marie van der Straeten de ten Aerden, fille de Charles Constantin, bourgmestre de la ville de Courtrai, plusieurs fois député des États de Flandre, et depuis 1771, conseiller actuaire des mêmes États.

7. Immatriculé en 1724 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1726). Études de droit à Douai.

8. Avocat au Conseil de Flandre, il exerce aussi depuis 1740 l'office de conseiller pensionnaire de la ville de Gand. Par lettres patentes du 16.08. de la même année, suite à la promotion de P. F. de Cordeys*, il est nommé greffier au Conseil des finances (médianate de 800 fl., acquittée le 19.09). Il avait d'abord été proposé pour une place de conseiller : «on assure qu'il est bon avocat, aiant des talens et de l'esprit» (1743). «Il est d'ailleurs d'une bonne conduite et il pourroit un jour être propre pour le ministère», ajoute, vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens. Le 07.03.1744, de Keerle reçoit des lettres patentes de secrétaire signant en finances (en même temps qu'A. F. de Lados*). La même année, il est cité pour un siège de conseiller privé. En 1746, il accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. En novembre 1749, il est pressenti au nom de l'Impératrice pour une place de conseiller des Finances, mais il la refuse. Le gouverneur général note : «il me revient que de Keerle n'a jamais témoigné beaucoup d'envie de devenir conseiller; on dit qu'il exerceroit encore sous main l'avocatie, qu'il supposeroit abusivement compatible avec sa charge de greffier». Par dépêche royale du 07.10.1750, il est cependant promu conseiller surnuméraire au Conseil des finances (serment le 27.01.1751; gages de 4.000 fl. et conservation de 50% de ses émoluments de greffier; dép. des Douanes, puis dép. des Domaines à partir de 1759). Le 22.02. de cette même année 1751, il entre à la Jointe concernant les prérogatives du grand bailli de Hainaut. À partir de cette date, il est par ailleurs régulièrement convoqué lors des jointes de cabinet. En janvier 1752, il est désigné en qualité de commissaire, avec Patrice François de Neny* et Cordeys*, pour participer aux conférences tenues à Bruxelles avec les puissances maritimes. Une gratification mensuelle de 300 fl. argent courant de Brabant lui est accordée en février. Elle est complétée, en juin, par une récompense de 2.000 fl. de la même monnaie. Dans ces circonstances, le résident des Provinces-Unies à Bruxelles, Guillaume Van Haren, un des trois délégués de la République, lui prête la réputation de favoriser économiquement la Flandre, sa terre natale, au

détriment du Brabant. Le 20.09. de cette même année, de Keerle accède à l'ordinariat, par promotion de Cordeys, qui prend la présidence de la Chambre des comptes (5.000 fl. de gages). Il lui succède également en qualité de juge aux Chambres suprêmes des douanes. Le 02.10. suivant, il est encore nommé à la Jointe «pour examiner depuis quand les placcarts et ordonnances de Brabant y ont leur expédition particulière et les moyens de pourvoir aux acquisitions clandestines des gens de main-morte», puis à la Jointe pour l'audition des comptes (12.11.1752). En 1753, Dupuy* fait son éloge : «très entendu sur les matières de droit, il sera toujours quand il voudra le meilleur officier du Conseil». Cette même année, il se retrouve dans la Jointe chargée d'étudier les moyens pour trouver 1.400.000 florins courants de Brabant (06.04.) et la Jointe pour le commerce réciproque avec les États de S. M. en Allemagne (10.04.). Un décret du 22.11. l'envoie siéger, en outre, à la Jointe des amortissements. Il est également associé aux travaux de la Jointe pour l'amortissement de la dette de guerre pour le Limbourg. En 1757, on évoque son nom pour la présidence du Grand Conseil, et aussi pour la charge de conseiller fiscal au Conseil privé. Cette même année, il est envoyé en qualité de commissaire dans les territoires enlevés aux Prussiens. Il participe aussi aux travaux de la Jointe chargée d'examiner les réclamations relatives à une ordonnance défendant la sortie des grains (13.02.). En 1758, il est membre de la Jointe pour la répartition des frais généraux des huit paroisses du métier de Furnes et de la Jointe pour les comptes de la ville de Mons (30.12.). En 1759, il est candidat à la succession de D. B. J. de Cazier* à la présidence de la Chambre des comptes. Le 06.02.1761, l'Impératrice lui accorde la dignité de conseiller d'État, suite au décès de P. Bellanger* (dépêche du 19.01.; d'où complément de 1.000 fl. en mai 1762, soit 7.000 fl.). En 1764, il devient membre de la Jointe des administrations nouvellement instituée. La même année, il participe aux travaux de la Jointe pour les problèmes administratifs du pays de Waes. On le trouve aussi parmi les membres de la Jointe pour examiner les comptes de la ville et verge de Menin. L'année suivante, il sollicite et obtient le complément des gages de conseiller d'État, dont il lui manque encore 1.000 fl. À cette occasion, Kaunitz note : « de Keerle a des talents et de la capacité; il est vrai qu'autrefois on ne se louoit pas beaucoup de son aplication et le comte de Cobenzl même se plaignoit de lui ». Toutefois à présent l'intéressé donne satisfaction. Le 08.05.1772, suite à la démission de P. de Patin*, il accède à la présidence du Conseil de Flandre (gages inchangés et maintien de la pension obtenue en 1762). Cette carrière, pour le moins brillante, n'empêcha pas certains de dresser des portraits peu flatteurs de L. de Keerle. Parmi ceux-ci, citons le témoignage assez éloquent de Charles de Lorraine: «[il] est très peu de chose, quoiqu'il ait de l'esprit, mais un peu méchant et travaillant peu. [...] C'est un homme qui a du savoir et de l'esprit, mais il ne fait presque rien, aime les plaisirs. Cependant, il écrit assez bien, mais il est méchant et c'est un de ceux qu'il n'est pas bon de consulter sur les matières ecclésiastiques. En un mot, c'est un assez médiocre sujet» (1770).

9. Bruxelles : «Montant la Cour» (1741); «près de Salazar» (1742); près de la Chancellerie (1745).

AN, 1882, p. 222; BN,t. XXIX, col. 731-732 (J. Lefèvre); A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations*, p. 36; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 443; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 100, 313, 316; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 88ter; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 40 ss; E. HUBERT, *Les garnisons [...]*, p. 284-285; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 450; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 466; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 454-455; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 91-95; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17; NB, t. V, col. 483-484 (J-B. Windey); P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des amortissements*, p. 30; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77-78; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; ID., « Un organe [...] », p. 486; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 66, 73 et 259; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 451-452.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 425, n° 15; UL 282, f° 83v°.
Titre de baron : CAPB 778, p. 373-376.
Conseil des finances :

- greffier : CF 998, f° 200v°-201v°; CF 2282; CC 845, f° 133v° (nomination); CC 25106, f° 3 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes).
- secrétaire signant en finances : CF 1000, f° 151v°-152; CC 846, f° 25; CC 25110 (nomination).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- conseiller : CAPB 335, p. 34-35 (incompatibilité entre la charge de conseiller et la profession d'avocat); CAPB 335, p. 34-35 et 97-98 (nomination envisagée); CAPB 337, p. 40-50; CAPB 392 (27.10.1749); CC 897, f° 309v°-310v° (nomination surnuméraire); CAPB 433 (17.08.1756); CAPB 703, p. 74-77; CC 185, f° 414-415; CF 1002, f° 2v°-3v°; CC 845 bis, f° 275; CAPB 345, p. 30 (dép. des Domaines); CF 1003, f° 38v°; CC 847, f° 73v° (supplément gages ordinaires).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 173; SEG 1471/2.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173.
- place laissée vacante : CAPB 350, p. 153-157.

Jointes : SEG 1863, 1864.

Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 705, p. 1-2; CE 27; CC 850, f° 232v°; CAPB 346, p. 2; SEG 1486.
- pleins gages de conseiller d'État : CAPB 346, p. 269; CAPB 456 (12.01.1765).

Conseil de Flandre : président (nomination) : CAPB 350, p. 28-29; CAPB 707, p. 200-201; CF 1009, f° 116v°-117; CC 855, f° 8.

Commissaire aux Conférences de Bruxelles : nomination : CAPB 339, p. 7-11, 50-51, 61, 431-433; CAPB 703, p. 127-128.

Lettres reçues : Mss divers, 3750.

Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.

KEMPIS VON STERNENBURG (Jean Pierre DE)

1. Bilderbach (près de Bonn), 16.09.1652 ou 18.11.1652.
2. Bruxelles, 31.05.1730, enterré le 02.06.

3. Membre (1710) de la confrérie de saint Antoine de Padoue, érigée en l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles.

4. Secrétaire d'État «allemand».

5. Naturalisé.

6. Petit-fils de Melchior, conseiller intime de l'Électeur de Cologne, chancelier de Paderborn et d'Hildesheim, décédé à Sternenburg (Bonn) le 17.05.1628. Fils d'André (né le 31.07.1609 et baptisé le 09.08. suivant en l'église Saint-Remy à Bonn; décédé le 19.11.1669), lieutenant-colonel au service de l'Empire puis grand bailli de Bilderbach, et d'Anna Bach, décédée le 13.02.1683. Le 28.02.1699, il épouse à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, Jeanne Wendeline Voeller (Bruxelles, 27.01.1678-Bruxelles, 06.03.1736), dame de Risoir (château situé dans la commune d'Heikruis), fille de Jean Herman (Bruxelles, 26.11.1630-Bruxelles, 03.05.1710), chevalier, secrétaire d'État «allemand», et de Marie Élisabeth de Creeft, née à Nimègue en mai 1650, décédée le 13.05.1681 des suites de ses couches, fille de Michel Adolphe (né au château de Macken dans la commune de Vierlingsbeek, Noord-Brabant, en 1614-Grave, 1657), secrétaire de l'empereur Ferdinand III. Les témoins sont le père de la mariée et son oncle Martin Léonard Voeller. Les Voeller étaient jansénistes et très liés aux Jaupain*. De l'union Kempis-Voeller naquirent neuf enfants: Herman Joseph Waldus Benno (16.05.1700-02.11.1700); une fille prématurée née et décédée le 23.06.1701; Marie Anne Caroline ou Charlotte Thérèse (Bruxelles, 25.07.1703-24.11.1771), qui épousa le 19.03.1729, Sébastien Antoine Huysmans (né à Bruxelles, le 13.06.1703), fils de feu Sébastien, secrétaire des Conseils d'État et privé; Marie Élisabeth Christine Monique (04.05.1705-17.09.1715); Léonard Joseph François de Paule Benno (16.12.1707-15.12.1775), official à la Secrétairerie d'État et

de guerre; Christian Joseph Félix (15.01.1710-18.01.1710); Marie Philippine Gertrude (05.07.1712-02.09.1712; parrain : Philippe Ignace François de Gottignies); Marie Françoise Célestine (06.04.1715-04.04.1719); Marie Josèphe Baltilde Gertrude Ghislaine, née le 31.05.1730.

8. Conseiller des Finances et secrétaire d'État du prince-électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, alors gouverneur général des Pays-Bas, Kempis est nommé, le 14.07.1700 (serment le 03.08.), secrétaire d'État adjoint à la Secrétairerie d'État «allemande» (gages de 1.500 livres). Son oncle par alliance, Martin Léonard Voeller (mort célibataire, le 12.07.1700, âgé de 65 ans, enterré à Bruxelles en l'église de La Chapelle) occupait cette fonction depuis le 19.01.1675, après avoir été d'abord employé comme official dans le même bureau. Se plaignant de l'affaiblissement de sa santé, de la difficulté à poursuivre dès lors ses fonctions et du besoin d'aide éprouvé par le secrétaire, son frère Jean Herman, alors âgé de près de 70 ans, il avait proposé à l'Électeur, le 08.07., soit quelques jours avant sa mort, de résigner sa charge en faveur de Kempis. Il vante les qualités et les connaissances linguistiques de son protégé : latin, français, allemand, espagnol, flamand, italien. Ce dernier est confirmé par les puissances maritimes (lettres patentes de rétablissement du 30.07.1706; serment le 25.08.). Il succède à son beau-père, comme secrétaire effectif, après le décès de celui-ci, survenu le 03.05.1710 (gages de 1.800 fl.). À partir de 1725, et en raison de son état de santé, Kempis fut secondé par J. M. Ludovisi d'Orley*, qui lui succédera. Il meurt en fonction. Son rôle fut bien effacé.

É. JACQUES, *Les Voeller [...]*, p. 158-163; E. LALOIRE, *Inventaire [...] Secrétairerie d'État allemande*, p. 23; E. DE MARNEFFE, « La Secrétairerie d'État allemande », p. 148; Miroir, t. I, p. 548-549; M.-J. PONTY, *Un caissier de la régie*, s.l.n.d., p. 12 (Voeller); H. M. SCHLEICHER, *Ernst von Oidtman und seine genealogisch-heraldische Sammlung in der Universitäts-Bibliothek zu Köln*, t. III, Cologne, 1992, p. 394-395; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir [...]*, p. 48.

Éléments biographiques et famille : Archives du château de Risoir, 27; Archives de la Famille Jolly, 134, 140; AVB, n° 2954.
Mariage : AVB, reg. par., n° 395, f° 29.
Confrérie : AVB, n° 1497, p. 5.
Secrétaire-adjoint : CE, 194; CC 1340, f° 5v°-6; CC 46017, f° 221r°-v°; CC, cartons, 1ère série, 374/1, n° 18; CERég., 256.
Décès : AVB, reg. par., n° 418, f° 45 v°-46. Le compte des frais de funérailles s'élève à 360 fl. 5 sols.
Son fils : SEG 692; CE 28.
Sur les Voeller : Archives de la Famille Jolly, 138-140.

KERCKHOVE (Hyacinthe Benoît DE)

2. Bruxelles, 15.04.1725. L'acte de sépulture porte les prénoms d'Ignace Benoît.

4. Auditeur à la Chambre des comptes de Brabant.

8. Il prend possession de sa charge en prêtant serment le 24.11.1708. Il demeure en fonction jusqu'à son décès.

9. Bruxelles : rue Neuve (1719).

Calendrier de la Cour, 1719 1724.

Chambre des comptes : auditeur : CC 383, f° 38.
Décès : CC 752; AVB, reg. par., n° 162, f° 42.

KHNOPFF (Robert Edmond)
1. Bruxelles, 28.09.1680.
2. Bruxelles, 29.10.1738 (enterrement).

3. Écuyer.

4. Greffier des Finances.

6. Il naquit du premier mariage de Jean-Baptiste Khnopff, ecuyer, (Bruxelles, 01.07.1655-Bruxelles, 05.04.1712), contrôleur général des monts-de-piété des Pays-Bas (1688), avec Marie Thérèse Maulton (08.01.1680), fille de Robert Edmond, gentilhomme anglais expatrié, et de Marie Françoise van den Berghe. Il épousa en premières noces à Anvers, Suzanne Berthout van Mechelen, fille de Pierre. En secondes noces, il s'unit à Bruxelles (31.05.1721) à Anne Albertine Grinnano (décédée en cette ville le 30.06.1769), fille de Christophe et de Marie Françoise van den Slagmolen. Il a un frère, Jacques Albert, official à la Chambre des comptes (dép. Fl.), aux gages de 595 fl. en 1745. Celui-ci est nommé premier official en mai 1746. Il est encore en fonction à la date du 25.05.1749.

8. Khnopff, premier official du Conseil des finances, est nommé greffier honoraire actuel par lettres patentes du 15.07.1727. En 1729, ses gages sont de 400 fl., augmentés périodiquement de gratifications de 200 fl. Le 20.01.1739, sa veuve sollicite cette dernière somme à titre de pension. Elle essuie un refus, mais le montant demandé lui est versé une seule fois à titre de faveur.

9. Bruxelles : Près des Annonciades (1728).

Calendrier de la Cour, 1728-1739; J. DE LAUNOIS, «Le peintre bruxellois Fernand Khnopff et son ascendance», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, n° 165, 1973, p. 167, n. 17.

Greffier honoraire et premier official : CF 2306; SEG 1823, f° 208; Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes).
Décès : AVB, reg. par., n° 164, f° 10; *ibid.*, n° 170, f° 83v° (Anne Grinnano).
Jacques Albert, son frère : CF 2270; CF 2307.

KINDERMANS (Jacques Joseph François)
1. Tirlemont, bapt. 31.05.1746.
2. Vienne, 20.12.1795.

4. Actuaire au Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français supprimé situés aux Pays-Bas.

6. Fils de Jean François (Henri François dans l'acte de mariage), membre du Magistrat de Tirlemont, et de Catherine Gertrude Maes. Il a épousé à Tirlemont, le 24.11.1777, Marie Claire de Renson, fille de Joseph Clément.

7. Immatriculé à l'Université de Louvain le 18.01.1766 comme « minorennis » (« Pédagogie » du Porc). Licencié ès droits de l'Université de Louvain (07.11.1769).

8. Il est nommé, par dépêche du 13.09.1791, actuaire du Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français supprimé situés aux Pays-Bas. Il entre en fonction le 18 du même mois et prête serment le 07.10. suivant (gages de 2.400 fl.). Auparavant, il avait été chef-maieur de la ville et du

quartier de Tirlemont (serment le 20.09.1782), puis commissaire de district dans la même ville, à partir du 29.03.1787, lors de l'établissement des intendances (1.200 fl. argent courant de Brabant de gages). Il retrouve ensuite sa place antérieure, où il était nommé à vie. Durant « le règne arbitraire et éphémère des États de Brabant », il subit, écrit-il en 1795, une « longue détention dans les prisons criminelles de la porte de Halle et ensuite dans le couvent des Petits Carmes de la ville de Bruxelles ». Lors de la restauration autrichienne, il est amené à démissionner de ses fonctions de chef-maieur. En compensation, insuffisante selon lui, il est nommé actuaire du Comité de séquestre des biens du clergé français. Baesen* le disait «honnête, apte et actif». En décembre 1794, il est à Vienne, où son épouse est décédée après quelques semaines de maladie. Il réclame ses arriérés de traitement. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En août 1796, son frère règle sa succession dans la ville impériale. L'exécuteur testamentaire est le conseiller d'État A. de Limpens*. La plus grande partie de l'avoir s'élève à 40.000 florins de Vienne. Ces capitaux sont placés à la banque de la capitale autrichienne et dans les emprunts impériaux.

9. Vienne, Kohlmarkt n° 1216 (1795).

Calendrier de la Cour, 1792 et 1794; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 51; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 777-778.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 511, reg. par. de Tirlemont, n° 6, p. 79.
Mariage : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 508, reg. par. de Tirlemont, n° 5, ‡ la date.
Études universitaires : *Matricule*, VIII, p. 365, n° 78; UL 679/2, f° 37v°.
Chef-mayeur : BR, Mss, 20102, f° 5.
Commissaire de district : CGg 473, dossier 92; CGg 1228.; SEG 1875.
Actuaire : CF 2260; Comité du séquestre des biens du clergé français, 1; 38, p. 9 et 13; 44-45.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 4.
Étapes de la carrière et exil : CAPB 1001.
Décès : CAPB 937, n° 339; WStLA, Totenbeschauprotokolle, 1795.

KÖNIGSEGG-ERPS (Charles Ferdinand DE)

1. ?, 01.11.1696.
2. Vienne, 19.12.1759.

3. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or (06.01.1744). Comte du Saint-Empire romain, de Königsegg, de Rottenfels. Seigneur d'Aulendorff et Stauffen. Marquis de Boisschot et de Bigard (par son mariage; autorisation de relever les nom et armes de Boisschot par acte du 02.10.1720; érection en marquisat de la seigneurie de Bigard et concession du titre de marquis par acte du 11.11.1741). Baron de Zaventem, seigneur de Sterrebeek, Nossegem, Sint-Stevens-Woluwe, Heule, Berchem-Sainte-Agathe, etc. Membre de l'État noble de Brabant (23.04.1721).

4. Conseiller d'État d'épée. Ministre plénipotentiaire, gouverneur général *ad interim*, vice-président du Conseil suprême des Pays-Bas. Conseiller privé actuel et président de la Chambre aulique des finances.

6. Fils aîné d'Albert Eusèbe François, comte de Königsegg-Rottenfels, de Roussi et du Saint-Empire, seigneur d'Aulendorff, Stauffen et Cronenburg, et de Claire Félicité, comtesse de Manderscheid-Blanckenheim. Le 03.04.1720, il épouse Hélène Hyacinthe Valentine Thérèse de Boisschot (décédée le 26.05.1776), reçue dame de la Croix Étoilée le 14.09.1721, comtesse d'Erps, baronne de Zaventem, dame de Nossegem, Sterrebeek, Kwerps, Sint-Stevens-Woluwe et Grand-Bigard, fille de Charles,

lieutenant de la Cour féodale de Brabant, et d'Adrienne Florence de Lannoy (née le 01.08.1667), sa cousine, fille de Claude Albert, baron de Leeuwerghem, et d'Adrienne Marie van Eechoute. De cette union naquirent : Frédéric Auguste Joseph (29.08.1722-1723); Adrienne Albertine Catherine Dominique (morte dans l'enfance); Thérèse Frédérique Lamoraldine (morte dans l'enfance); Marie Josèphe Thérèse Wernerine (née en 1724); Françoise Eugénie (1731-1752).

8. Chanoine à Strasbourg, il renonce à son état en 1719. Après quelques années passées comme secrétaire chez son oncle, le comte Joseph Lothaire de Königsegg, ambassadeur à Paris, il est lancé dans la carrière diplomatique. Charles VI le désigne en juin 1725 comme envoyé extraordinaire auprès des États Généraux des Provinces-Unies (25.08.1725-15.05.1728). Après son rappel, il demeure à Madrid quelque temps comme chargé d'affaires pour remplacer son oncle, devenu ambassadeur près la Cour d'Espagne (15.12.1728-11.02.1730), mais fréquemment souffrant. Élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée le 06.10.1729 (avec gages attachés à cette fonction; médianate de 600 fl.; serment du 12.12. prêté par procuration par Patrice Mac Neny*), il est chargé de régler avec Reischach* la question des enclaves lorraines (1737-1741). Ses connaissances juridiques et son zèle lui valent, en 1735, une place de conseiller-régent au Conseil suprême des Pays-Bas. Grand maître de la Cour de l'archiduchesse Marie-Anne à Vienne, depuis 1742, il accompagne la princesse et son époux, Charles de Lorraine, lors de leur venue dans les Pays-Bas en 1744. La mort précipitée de la nouvelle gouvernante générale, la même année, et l'absence de Charles de Lorraine l'amènent à remplir les fonctions de gouverneur général a. i. et de ministre plénipotentiaire. Rapidement, toutefois, il obtient son rappel à Vienne. De 1740 à 1750, il y exerce la vice-présidence du Conseil suprême des Pays-Bas (serment le 15.12.1740). Par décision impériale du 21.11.1750, ses gages de conseiller d'État aux Pays-Bas viennent à cesser à la fin de cette année. En 1751 lui est attribuée la fonction de président du Collège aulique pour la direction des monnaies et des mines, des affaires du Banat et d'Illyrie. Plus tard, il présidera aussi la Chambre aulique des Finances. Une santé délicate l'oblige, dans les dernières années de sa vie, à demander à l'Impératrice l'allègement des charges qui lui sont confiées.

AN, 1850, p. 277; *ibid.*, 1866, p. 352-357; W. CLAIKENS, «Une remise de colliers de l'Ordre de la Toison d'Or à Bruxelles, le dimanche 19 avril 1744», dans *Le Parchemin*, t. XIX, 1973, p. 213-215; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 12-13, 39 n. 1, 40-42, 47, 112; Chevalier DE DECKER, «Les Boisschot d'Erps et de Saventhem», *ibid.*, t. X, 1963, p. 335-336; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1260, 1532 et 1534; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 101; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 45, 49-50, 52, 55; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1149-1150; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 126-136; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; P. JANSSENS, L. DUERLOO, op. cit., t. II, p. 501-502; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 54; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 133; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 62, 72, 81, 85 et 602; *La Toison d'Or [...]*, p. 55; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XII, p. 229; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 145-146, 171-172.

Noblesse :
- applicabilité du titre de marquis : CAPB 774, p. 58-71.
- nom de Boisschot : CAPB 770, p. 284; Archives de la Famille de Boisschot, 14; Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 63-65.
- contrat de mariage : Archives de la Famille de Boisschot, 14.

Conseil Suprême :
- nomination : CAPB 323, f° 1v°.
- gages : CAPB 702, p. 113-115; CAPB 702, p. 226-229.
- gouverneur général ad interim : CAPB 702, p. 264-271.

Conseiller d'État :
- nomination : CC 843, f° 175; CE 27.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 81-85.
- médianate : CC 25096, f° 5.
- gages : CAPB 323, f° 2v°; CAPB 324, p. 128-130; CAPB 327, p. 119-123; CE 27.

- cessation des gages : CAPB 337, p. 115-116.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
Portrait : BI, n° 1488.

KÖRÖSKENY (Charles-Alexandre DE)
1. Bruxelles, 05.12.1754.

3. Vicomte de Thotprona.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Célibataire. Fils de Nicolas, vicomte de Fölsö-Köröskeny de Thotprona, valet de chambre de Charles de Lorraine (âgé de 72 ans et comptant 52 ans de service en 1780, décédé le 31.12.1789), et de Jeanne Françoise Milhord. Le couple avait perdu au moins deux enfants en bas âge, Charlotte, enterrée le 09.03.1753 à l'âge de trois ans et demi, et Charles Ghislain, enterré le 13.09. de la même année, âgé d'un mois. En 1766, meurt l'aîné de deux fils, dotés chacun d'une pension de 300 fl. à charge de quelque abbaye. Il obtient le transfert au profit de son épouse de la rente autrefois versée au défunt. En 1761, Nicolas Köröskeny avait vainement postulé la survivance de la charge du greffier de la Chambre des comptes de Flandre, Nicolas Devin*, alors fort vieux. Il était recommandé par « Madame Royale, la princesse Charlotte » de Lorraine. Kaunitz observe que c'est un « très galant homme, qu'il sert Monseigneur avec zèle et désintéressement, mais il ne sauroit avoir les talens requis pour le poste important d'un greffier ».

7. Immatriculé comme noble à l'Université de Louvain le 11.05.1772. Licencié dans les deux droits (Louvain, 15.11.1775). Il parle, lit et écrit les langues latine et française; il parle et lit le flamand. Il comprend l'allemand.

8. Gentilhomme ordinaire de la Maison de Charles de Lorraine depuis le 15.01.1774, il est admis en qualité d'avocat au Conseil de Brabant le 30.11.1775. Son père sollicite pour lui une place d'auditeur à la Chambre des comptes. Starhemberg émet un avis défavorable et le gouverneur général concède que « le supliant portoit du premier coup ses vues trop loin ». Il convient de commencer comme official. Cependant, peu après, Charles de Lorraine fait volte-face. Le père avait estimé qu'un tel poste était indigne de son rang. Kaunitz refuse même d'octroyer une charge de « pratiquant ». Il suggère à l'Impératrice de « prévenir SAR que, dans l'occasion, elle fera volontiers attention au fils de Köröskeny, mais qu'il est trop jeune encore pour entrer à la Chambre ». Marie-Thérèse décide, le 19.03.1776, de suivre l'avis de son chancelier. Cependant, quelques mois plus tard, le jeune Köröskeny accède aux fonctions d'écoutant à la Chambre des comptes (dépêche royale du 01.01.1777, décret du gouverneur général du 14.01.; serment du 21.01.). Il obtient ainsi la «permission de travailler à la Chambre» «sans gages ni autres caractères», «en lui accordant des gratifications qui ne puissent pas être tirées à conséquence pour d'autres». À partir de 1779, il est autorisé à faire des rapports et couler des comptes (dépêches royales des 15.05. et 31.05.). Il passe donc à l'état de « praticant » parce que Charles de Lorraine, de son propre aveu, l'avait promis au père. À Vienne, on ne manque pas de rappeler que la première nomination était déjà la conséquence d'une « faveur particulière pour Son Altesse Royale ». Le président de la Chambre des comptes rend cependant un témoignage avantageux : « qu'il a toujours fréquenté assidument, qu'il s'est beaucoup appliqué aux affaires de comptabilité ». En 1785, Köröskeny seconde l'auditeur Du Chesne* dans la direction du

Bureau de comptabilité. Deux plus tôt, il avait été proposé comme premier auditeur à nommer aux pleins gages de 2.600 fl. Les places d'auditeur étant prises, M. J. de Mullendorff*, qui le «pousse» avec raison selon le greffier Brummel*, est obligé de le ranger parmi les officiaux. Sujet actif et zélé, on propose de lui accorder, en 1785-1786, le caractère d'auditeur honoraire (soit une place effective de premier official avec 1.200 fl. de gages). En 1786, il sert gratuitement depuis dix ans déjà. Les gratifications qui lui ont été promises en 1777 et 1779 ne lui ont jamais été versées. Il dirige alors l'administration des domaines de Limbourg et de Vilvorde. À ce moment, il commence aussi à s'instruire de la nouvelle comptabilité : il «pourrait donc être employé dans la Chambre réformée avec succès». En 1787, Mandos* lui est finalement préféré pour une place d'auditeur au motif suivant : «il nous paroit dangereux qu'à une époque où l'on veut établir le principe qu'avec de la capacité et du zèle, les officiaux auront droit aux places supérieures, il leur soit préféré, à cette même époque, un sujet qui n'a pas été official et qui ne paroit pas non plus bien supérieur en talens à plusieurs parmi eux» (les officiaux comptant 20, 30 années de service voire plus). Le 26.04.1787, Köröskeny n'est toujours que premier qu'official (1.200 fl.). Toutefois, peu de temps après l'installation de la Chambre réformée, le départ de Mandos pour Vienne lui permet d'obtenir enfin ce poste d'auditeur (décision de la Chancellerie aulique du 29.06.1787 avec effet rétroactif au 05.05; gages de 1.600 fl.; 7e département). Sous la Révolution brabançonne, il est catalogué comme «royaliste» sur la base de ses fréquentations. En 1790, Locher* note à son propos : «Le père de Köröskeny a été premier homme de chambre de feu le Duc Charles de Lorraine; le Prince a songé à lui pendant sa vie et après sa mort, au point que l'auditeur Köröskeny est très à son aise depuis le décès de son père». En octobre de cette année, il s'adresse aux États Belgiques Unis pour obtenir le paiement d'une somme qui lui reste due sur la pension accordée à celui-ci. Satisfaction lui sera donnée quand les pensions supérieures à 800 fl. seront payées intégralement. Durant la première restauration, Ch.-A. de Köröskeny conserve sa charge d'auditeur ordinaire (demande d'augmentation le 03.01.1791, gages de 2.100 fl. le 14.07.). Le 18.06.1792, sa requête aux fins d'être dispensé du payement de la médianate est rejetée. Il peut s'acquitter de la somme à raison de quatre versements trimestriels de 100 fl. chacun. Il sera jubilarisé à sa demande au début de la seconde restauration. Le président de la Chambre des comptes n'aurait pu, dans le cas contraire, « se dispenser de la proposer d'office». Il note que «sa vue affoiblie ne lui a pas permis le travail depuis l'organisation de 1791 et que déjà avant, elle lui rendoit l'application pénible, qu'il se plaint d'ailleurs d'un état d'infirmité comme y mettant obstacle. [...] Qu'il seroit un sujet absolument nul pour la Chambre. Comptant 17 années de service, il ne peut espérer que 700 florins par an, mais une somme supérieure ne choqueroit pas». En juin 1794, il se dit malade et incapable de travailler depuis deux ans. Il sollicite une augmentation de pension. Le Conseil des finances suggère de porter celle-ci à 1.050 fl. Le mois suivant, il est emmené comme otage à Maubeuge par les Français. Il est imposé à concurrence de 50 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents.

9. Bruxelles : Place de la Cour (1788); rue de la Cour (1792).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 353; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; A. JACQUES, *op. cit.*, p. 219; M. LIBERT, *op. cit.*, p. 260 (père); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 315; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 188 n° 372 et 189 n° 381; A. VANRIE, *op. cit.*, *passim*; *WNL*, t. VI, 1775, p. 326; t. IX, 1777, p. 89-90.

Curriculum vitae (24.11.1788) : CC, cartons, 1ère série, 422/2; CC réf. 4358.
Naissance : AVB, reg. par., n° 311, f° 50.
Famille :
- père, AVB, reg. par., 174, f° 112v°; CAPB 4448, 17.06.1761; SEG 2625.
- frère et sœur, décès, AVB, reg. par., n° 166, f° 60 et 82°.
- pension de 300 fl. : CAPB 460 (02.08.1766).

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 460, n° 3; UL 285, p. 448; UL 679/2, f° 59v°.
Chambre des comptes :
- refus d'un poste d'auditeur et même de pratiquant : CAPB 486, D 102/lit. K1.
- permission de travailler à la Chambre : CAPB 352, p. 1-2; CAPB 489, D104/ad lit. C13/n° 2; CC 188, f° 218-219v°; CC 189, f° 34v°-35; CC 903, f° 72v°-73; CC 904, f° 23v°-24; CC 956, f° 8v°; CC cartons, 1ère série, 428.
- plainte d'être sans gages : SEG 2102; CCréf. 4627.
- projet de Chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 70; n° 1 n° 14, f° 387; n° 1 n° 19, f° 408v°.
- chambre réformée : CC 1445, f° 10v (nomination comme official); CC 1445, f° 42v (nomination auditeur); CC réf. 4784
- mémoire d'occupation : CC 1703.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34v°.
- avis de Locher : SEG 1872.
- auditeur (nomination: 1ère restauration) : CC 863, f° 203°; CC 191, f° 151 (médianate); CF 8511; CF 8514 (plainte à propos de son statut).
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8518; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, 24.12.1793-27.01.1794, p. 44-45.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.

KULBERG (François Anselme DE)
1. Tournai, 12.10.1731.

3. Écuyer.

4. Conseiller d'État de robe et président de la Chambre des comptes.

6. Fils aîné de Jean François Matthias (Liège, bapt. 05.03.1697-Tournai, 14.09.1741), capitaine au service d'Espagne puis maître des postes à Tournai, membre du Magistrat de la ville et de la députation des États de Tournai, et de Anne Marie Meyer (décédée à Tournai le 06.03.1739), fille de Jean Mathias, écuyer, seigneur de Bertrange. En premières noces, F. A. de Kulberg épouse, le 03.09.1762 à Gueldre, sa cousine Élisabeth Marie Thérèse de Franeau ou Fréneau (décédée à Bruxelles le 22.05.1769 et enterrée le 24), fille de Guillaume Adrien (décédé le 01.08.1764), chancelier du Conseil souverain de Gueldre, et de Marie Anne Sophie van Aefferden. Le 04.02.1771, il contracte un deuxième mariage, à Bruxelles, avec Marie Henriette Albertine de l'Escaille, fille d'Henri*, veuve du colonel Servais Joseph baron Pasteels, décédée à Bruxelles le 21.04.1789. Enfin il s'unit en troisièmes noces, à La Hulpe, le 08.09.1789, à Marie Robertine Josèphe Dieudonnée de Cellier (Bruxelles, 08.09.1764-Bruxelles, 19.05.1793), mineure, habitant la paroisse de Sainte-Catherine à Bruxelles, fille d'Henri, marchand liégeois et de Marie Robertine d'Oupeye. Du premier mariage naquirent Marie Anne Josèphe (bapt. à Tournai le 08.08.1763, décédée à Tournai le 10.02.1814); Marie Guillelmine Joséphine Jacinthe (bapt. à Bruxelles, le 06.12.1764) et Marie Thérèse Françoise Josèphe (bapt. à Bruxelles, le 21.02.1766; parrain : Théodore François de Reul*, secrétaire du Conseil privé, au nom de François de Franeau, conseiller au Conseil de la Gueldre sous la domination prussienne; décédée à Tournai le 25.03.1850).

7. Immatriculé le 12.03.1753 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. «Fisc» et doyen des bacheliers en droit (1755). Licencié dans les deux droits (Louvain, 09.04.1756).

8. Avocat au Grand Conseil (20.05.1756), F. A. de Kulberg revient à Tournai où, le 27.08.1757, il est désigné en qualité de premier conseiller pensionnaire des Conseil et États de sa ville natale. En 1758, il devient juge domanial en matières de charges publiques pour les terres franches du Tournaisis. Le 21.11.1763, il est nommé conseiller au Conseil privé, du fait de la promotion de G. F. de Streithagen* à la chancellerie de Brabant (gages accoutumés, puis augmentés de 400 fl. le 13.05.1776). Le

10.03.1769, il succède au même chancelier défunt dans l'office d'assesseur de la Jointe établie pour le redressement des monts-de-piété. Il en deviendra le président. Dans un écrit anonyme, non daté, il est accusé, «pour se conserver la maîtrise absolue» de cet organisme, d'avoir «éloigné le gouvernement de nommer un second membre après la promotion du comte Philippe Nenni [Neny*] [...] qui ne s'en mêloit jamais non plus que le vieux Pins*». Kulberg y siège jusqu'en 1794 sans y ménager ses efforts. Il est l'auteur d'un mémoire sur la question, présenté à Joseph II en 1781. Lors du rétablissement de la Jointe, après la parenthèse du Bureau de surintendance, de 1787 à 1789, il y reprend sa place.

«Assez pauvre génie [...] Comme il n'a jamais été dans les affaires du Gouvernement, il est très peu instruit hors des affaires de Tournay et de ses environs; au reste assés foible, cependant honnete home, mais qui n'étoit pas trop propre pour la place de conseiller, cependant il travaille, mais je crois qu'il parviendra difficilement à en savoir beaucoup», regrette Charles de Lorraine en 1770. L'année suivante, de Kulberg participe activement aux négociations qui aboutissent à la suppression du souverain bailliage de Tournai-Tournaisis et à son remplacement par un conseil semblable à celui de Hainaut (1773). En 1776, il succède au défunt Henri J. H. de Wavrans* comme assesseur de la Jointe chargée de l'examen des preuves des aspirants à la décoration de la clef de chambellan. Il sera confirmé dans cette charge en 1791, lors de la restauration du pouvoir impérial. Le 17.06.1776 encore, il est fait suite à sa demande, introduite après le décès du même de Wavrans, et il est élevé au rang de conseiller d'État (pleins gages de 7.000 fl. par dépêche royale du 17.04.1778 suite à sa requête également). À cette occasion, le chef-président Neny* fait l'éloge de son collaborateur et souligne que celui-ci ne dispose que d'une «fortune extrêmement médiocre». F. A. de Kulberg est aussi commissaire royal responsable de l'exécution du décret du 19.06.1778 relatif à l'Établissement historiographique. Il devient ensuite président du Comité de la Caisse de religion, installée le 26.03.1783. Il représentait encore l'Impératrice à l'assemblée générale de la «Chambre d'assurance» d'Anvers. En avril 1787 (serment le 03.04.), il entre au Conseil du gouvernement général et prend la tête du premier département politique. Il dirige la chancellerie du Conseil. En 1788, Trauttmansdorff* le décrit ainsi à Joseph II, paraphrasant largement le jugement de H. H. de Crumpipen* : «Mr de Kulberg, l'ancien du conseil, a la direction des bureaux. Son département n'est ni pénible ni difficile. C'est un bon et honnête homme auquel la routine a donné une teinture d'affaires, et qui parle assez bien pour en imposer de prime abord. Il était l'ami de Cornet [*] et suivait alors son opinion, mais j'ai remarqué depuis qu'il est ordinairement pour le parti dominant, et qu'il tire ses avis des raisonnements qu'il entend avant lui; je suis entre autre positivement sûr qu'il est toujours du mien et change celui qu'il a donné, d'après mes raisons». Le 18.06.1788, Kulberg est chargé de prononcer la cassation de la députation des États et du Conseil de Brabant. Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Kulberg serait appelé à le quitter.

Le 10.12.1789, peu avant la fuite des Autrichiens, Kulberg est envoyé à Breda, en compagnie de Pistrich*, pour conclure une prolongation d'armistice avec le Comité des États de Brabant. Il y est toujours le 15.01.1790. Cinq jours plus tôt, il avait été désigné comme membre de la Jointe de Trèves en qualité de «rapporteur de toutes les affaires ayant été ci devant du département du Conseil privé», y compris les matières ecclésiastiques, la censure et les études. Il ne fait pas partie de la Commission royale de Luxembourg, formée le 18.03. de la même année. Au contraire, il est appelé à rejoindre les gouverneurs généraux à Bonn. Initialement il était destiné à réintégrer sa charge de conseiller au Conseil privé. Cependant, la première restauration autrichienne le conduit finalement à la présidence de la Chambre des comptes (décret des gouverneurs généraux du 16.08.1791; patentes du 21.08.; serment le 18.09.; gages de 8.000 fl. argent courant de Brabant). En 1794, il quitte nos provinces, gagne Ruremonde, puis Düsseldorf avec le Gouvernement général. Dans les mois qui suivent, il s'établit durant quelques temps à Aix-la-Chapelle, où il préside le Comité de la Chambre des

comptes, puis il revient à Düsseldorf, et finalement part pour Dillenburg. En janvier 1795, il est à Würzburg et en octobre, à Ratisbonne. Il se plaint de ne bénéficier que de son traitement de «quiescence», sa fortune étant restée aux Pays-Bas. En son absence, il est rangé dans la quinzième classe sur seize (prêt de 1.200 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Le 18.10.1797, inventaire est dressé d'«objets provenant de l'émigré Kulberg», destinés à la vente. En octobre 1800, il obtient l'autorisation de transférer son domicile de Linz à Presbourg. Il l'avait déjà vainement sollicitée le 22.08.1796, mais il lui avait été opposé que «l'entrée de la Hongrie étant interdite aux Belges, on ne sauroit articuler aucune proposition à cet égard». En 1803, il réside à Vienne mais est domicilié à Linz. Il renonce à la nationalité française par une déclaration faite dans cette dernière ville le 16.03.1803. Par une autre déclaration faite à Bruxelles, le 28 ventôse de l'an XI, il accepte simultanément de vendre ses biens situés dans la commune d'Opprebais.

9. Bruxelles : derrière l'église de La Chapelle (1764); près du Marché-au-bois (1766); «derrière de La Chapelle» (1776); près des Brigittines (1784).

B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 110; BN, t. XXIX, col. 739-742 (J. Lefèvre); P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 365 et 367; A. F. COSEMANS, J. LAVALLEYE, *op. cit.*, p. 157; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 1 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); P. DE DECKER, *op. cit.*, *passim*; J. DE SMET, *op. cit.*, p. 195 et 196; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 52; P. A. DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES-NEUVIREUIL, *op. cit.*, t. II, p. 402-404; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 63 n. 15; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 284-285; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 339; t. II, p. 912; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 504; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 417; «Note du conseiller de Kulberg sur les moyens employés par le gouvernement des Pays-Bas en 1789, pour faire surveiller les démarches des émigrés brabançons en Hollande : 11 février 1790», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 2éme série, t. XI, 1858, p. 416-418; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 123; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 200; ROPBA, t. XIII, p. 467; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 74, 725; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 140; T. VERSCHAFFEL, *De hoed [...]*, p. 454; *WNL*, t. VII, 1776, p. 381 et t. XXI, 1783, p. 208 et 413.

Biographie : CP, reg. 766, p. 238-240.
Renseignements généalogiques : BR, Mss, II 443, vol. II, f° 73v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 403, f° 114; UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 416, reg. par. de La Hulpe, BMD 1773-1796, p. 198.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 217, n° 13; UL 284, f° 65; UL 671; UL 660 (« disputatio » imprimée).
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 41.
Conseil privé :
- conseiller (nomination) : CAPB 346, p. 192-193; CAPB 705, p. 192-194; CC 851, f° 140v°.
- gages : CAPB 351, p. 187.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 171v°-172.

Jointe des monts-de-piété : CPA, carton 950A; AVB, liasse 564.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27.
Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 12, 13, 108, 128-132, 333-336, 413, 2631, 2674.

Chambre des comptes : président (nomination) : CAPB 185, n° 535; CAPB 709, p. 337-338; CC 191, f° 51r°-v°; CC 863, f° 137v°; CC 908, f° 51; CF 1012, f° 29v°-30; SEG 1486.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 708, p. 26-27; CC 856, f° 160; SEG 1486; SEG 1641, p. 198.
- pleins gages : CAPB 352, p. 114; CC 903, f° 165; SEG 1641, p. 255.

Activités : JAS 678, 716, 1149, 1247-1249.
«Journal de ma commission à Breda» : EBU 176.

Exil : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 43; CAPB 937, n° 365; CAPB 942, n° 83; CAPB 1001.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Inventaire d'effets : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 12.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Décès d'Élisabeth de Franeau : AVB, reg. par., n° 170, f° 75.
Enfants : AVB, reg. par., n° 113, f° 273; n° 114, f° 37.

L

LADOS (Antoine François André DE)
1. Bruxelles, 17.06.1691.
2. Bruxelles, 18.02.1768.

3. Écuyer, seigneur de Dampremy. Créé baron par lettres patentes du 12.05.1736.

4. Greffier et conseiller honoraire des Finances.

6. Issu d'une famille hainuyère (Landrecies) passée en Espagne (d'où le nom de Ladeuze devenu Lados). Fils aîné d'Emmanuel François (Madrid, 02.02.1657-18.09.1720), écuyer, gentilhomme du marquis de Castanaga, puis chef-commissaire de guerre pour les comté et ville de Namur au service de Charles II, et de sa première épouse, Catherine Françoise de Vivien, fille de Balthazar et de Marguerite de Cort. Époux d'Alexandrine Augustine Le Blavier (décédée à Bruxelles le 29.03.1773), dame de Dampremy, fille de François Mathias et d'Élisabeth Augustine d'Ysembart. Le couple eut cinq enfants. A. F. A. Lados était le neveu d'Isidore Marie de Lados, conseiller de Brabant.

7. Il a fait son cours de philosophie.

8. Il a travaillé au greffe du Conseil des finances. Il accompagne le comte de Königsegg-Erps* lors de ses ambassades en France et en Pologne, il le suit aux Cours de Saxe et de Vienne. Revenu à Bruxelles, il devient official à la Secrétairerie d'État, pour le département des domaines et finances, et adjoint du receveur des droits des grand et petit scel, Nicolas Sancey ou Senzé (patentes du 05.03.1723). Il obtient la survivance de cette dernière charge le 25.09.1726. Les deux fonctions lui rapportent 600 fl. en 1731. Il est également garde des papiers et archives du département des Finances. Il est nommé, par patentes du 10.04.1727, greffier surnuméraire au Conseil des finances (serment le 19.04.). Le 06.10.1732, il obtient la promesse de pouvoir succéder à la première place de greffier ordinaire vacante. Il résigne alors sa charge de 2e official à la Secrétairerie d'État et de guerre. Le 09.11.1735, la réforme du Conseil le promeut greffier ordinaire. Le diplôme de concession du titre de baron le qualifie de «premier greffier». Par patentes du 26.10.1739, tout en conservant cette fonction, il est revêtu de la qualité de conseiller aux honneurs des Finances (gages inchangés, mais prérogatives, privilèges et prééminences de conseiller; serment le 03.11.1739). Il serait difficile d'avoir «un meilleur greffier, plus capable pour cette place, ni plus laborieux. Il est en même tems d'une très grande probité, modestie, exactitude et diligence» (1743). En outre, le 30.05.1742, A. F. de Lados est désigné comme garde des chartes et bibliothécaire de la Bibliothèque de Bourgogne, suite au décès du greffier des Finances, P. G. de Francquen*. Le 07.03.1744, il obtient le titre de secrétaire signant en finances, de secrétaire de S.M et de secrétaire du Conseil de Brabant. Le 16.04.1745, il participe à la Jointe «sur le mauvais état des chemins dans les sept quartiers d'Anvers». Dupuy* ne le voit guère d'un oeil favorable : «homme extrêmement borné qui ne s'est jamais appliqué qu'à distribuer les expéditions du greffe et à retirer des émolumens». Le 24.02.1758, de Lados sollicite l'autorisation de s'adjoindre son fils François Marie Otton* au titre de greffier sans gages. Par décision impériale du 06.04.1766 et par décret du 31.05. suivant, A. F. de Lados est jubilarisé, avec maintien de ses gages et la moitié des émoluments.

9. Bruxelles : Place du Sablon (1728).

Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit., p. 22-27; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1152-1153; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 450; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 513; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; *Miroir*, t. I, p. 711-714; ROPBA, t. V, p. 78; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.-B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 452-453.

Titre de baron : CAPB 772, p. 466-477.
Famille : SEG 2274.
Secrétairerie d'État et de guerre : SEG 692.
Grand Conseil : contrôleur adjoint des sceaux : CAPB 712, non fol.; CC 950, f° 201, 236, 245-246 (nomination); CE 174 (conflit avec Sancey).
Conseil des finances :
- tâche laissée vacante en 1735 lors de sa promotion comme greffier ordinaire (direction et formation des états des droits et revenus de S.M.) : CF 996, f° 158v°-159.
- greffier : CF 996, f° 123v°-125; CC 844, f° 100 (nomination en 1735); CF 2281 et 2282; Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes); CC 25102, f° 3 (médianate).
- contrôleur du scel : CC 1340, f° 15-16.
- secrétaire signant en finances (nomination) : CF 1000, f° 151; CC 846, f° 24v°; CC 25110.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- conseiller honoraire (nomination) : CF 998, f° 139; CC 845, f° 80; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- jubilarisation : CAPB 347, p. 40-41 et 55-56; CAPB 459 (31.03. et 04.05.1766); CC 852, f° 133v°.
Jointe : SEG 1864.
Secrétaire de S.M. :
- nomination : CF 1000, f° 154-155; CC 25110.
- gages et pensions aux enfants (1750) : CAPB 336, p. 83-84 et 123-124
Conseil de Brabant : secrétaire : CPA, carton 445A; CC 25110.
Bibliothécaire : nomination : CF 999, f° 165 et CC 845, f° 224v°.
Requête de 1758 : SEG 2101.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.

LADOS (François Marie Otton Joseph DE)
1. Bruxelles, 04.01.1739.
2. Vienne, 30.07.1805.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Antoine François André*. Frère de François Alexandre Joseph Augustin, décédé à Bruxelles le 03.09.1811. Il était le cousin «sous-germain» d'Isidore Marie Jean de Lados Beaulaincourt, avocat au Conseil de Brabant et fils d'Isidore Marie, conseiller de Brabant.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 26.08.1758). Il parle et écrit le français et «passablement le flamand».

8. Avocat au Conseil de Brabant (30.08.1758) et échevin de la Chambre d'Uccle (29.10.1759), il devient juge au Consistoire de la Trompe (04.10.1760). En 1765, il est reçu au nombre des secrétaires du ministre plénipotentiaire, Cobenzl. L'année suivante, l'Impératrice refuse de lui accorder la charge d'auditeur surnuméraire, libérée par la promotion de L. de Selliers*. Elle l'admet cependant à fréquenter la Chambre des comptes au titre de «pratiquan» (dépêche du gouverneur général du 21.05.1766; serment le 30.05.). En 1768, le président de la Chambre le juge ainsi : «son

goût particulier pour le travail, l'ardeur d'acquérir des connoissances en compulsant, pour ainsi dire, les actes de la Chambre sans négliger la partie de la comptabilité, joint à une fréquentation assidue, lui ont fait faire des progrès rapides et le rendent véritablement recommandable». Un décret du 09.01.1769 l'autorise à couler des comptes et faire des rapports au Grand bureau au titre d'«écoutan autorisé» aux gages annuels de 500 fl.(serment le 16.01.). Il obtient une gratification, chaque fois de 600 fl., les 09.01.1769 et 23.02.1770. Après avoir essuyé un refus en février 1771, il est nommé, par royale dépêche du 18.08. de la même année, auditeur surnuméraire (patentes du 05.09.; serment le 10.09.; médianate de 200 fl.; gages de 1.300 fl., puis de 2.000 fl. à dater du 21.04.1776). Kaunitz avait souligné l'injustice qui aurait consisté à l'écarter, alors qu'il travaille « à l'entière satisfaction », pour nommer Van Swieten* En 1776, le président de Wavrans* le dépeint ainsi : « excellent sujet qui traite les affaires fondamentalement et les présente avec ordre et précision ». F. M. de Lados obtient la promotion d'auditeur ordinaire le 15.02.1778 (gages de 2.600 fl.). Signalé comme très assidu, zélé et bilingue, il est désigné, le 26.04.1787, comme membre de la Chambre réformée (auditeur ordinaire; 1er département; gages de 2.600 fl. et un supplément de 400 fl., en dédommagement des émoluments dont il bénéficiait dans l'ancienne Chambre, jusqu'à ce qu'il obtienne l'équivalent par une augmentation de gages). En juin 1789, il est désigné pour la «Commission provinciale du Brabant pour remplir la fonction de la députation supprimée». D'après D. de Locher*, «il s'est comporté à cette occasion comme dans beaucoup d'autres avec toute la prudence et tout le zèle qu'on pouvoit exiger». Cette mission lui valut d'être qualifié de royaliste, en avril 1790, alors que quelques uns le disaient patriote. «On ne sait ce qu'il est», note l'administration des États Belgiques Unis. Selon l'avis de Locher, en juillet 1790, «il est généralement aimé et estimé, bon jurisconsulte, assidu et laborieux». «Je comptois, poursuit-il, le proposer à la première occasion pour une place de conseiller et maître qu'il avoit mérité à tous égards tant par ses talens que par ses longues années de service». Le 27.12. de la même année, son attitude modérée durant la Révolution brabançonne lui vaut d'entrer dans le «Comité provisoire de la Chambre des comptes», organisme chargé de traiter les affaires urgentes, et ensuite, le 11 ou 14.07.1791, de réintégrer la Chambre elle-même, en qualité de conseiller-maître (gages de 3.000 fl.). Sous la seconde restauration, de Lados conserve cette charge mais passe de la 7e à la 5e place (gages de 3.500 fl.), «tant à raison de son ancienneté que de son mérite». En mai 1795, il est à Würzburg. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 10.05.1796, il réside à Nuremberg et sollicite la dispense de rejoindre les États héréditaires. Il arrive pourtant à Vienne, où il est honoré du titre de conseiller aulique. Par une déclaration faite à Vienne le 4e jour complémentaire de l'an X (21.09.1802), il manifeste son intention d'être considéré comme étranger à la France. Une telle déclaration aurait déjà été faite par procuration, à Bruxelles, le 18 ventôse de l'an VI (12.03.1798), alors que l'intéressé résidait à Prague. Le 06.02.1810, le séquestre apposé sur ses biens dans les Pays-Bas est levé.

9. Bruxelles : «Sur le Sablon» (1772).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 52; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 115; *Miroir*, t. I, p. 714; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 267; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 140.

Curriculum vitae (09.04.1789) : CCréf. 4358.
Études universitaires : UL 284, f° 127.
Chambre des comptes :
- «écoutant» : CC 900, f° 205v°-206; CC 956, f° 7r° et f° non numéroté entre les f° 8 et 9; CC 900, f° 33; CC, cartons, 1ère série, 285 et 428; SEG 1870.
- fréquentation : CAPB 347, p. 55-56; CF 8518.

- auditeur : CAPB 347, p. 40-41 (candidature rejetée : avril 1766); CAPB 349, p. 139-140 et 201 (proposition de nomination); CAPB 349, p. 201; CAPB 476 (13.08.1771); CF 1009, f° 94-95; CC 188, f° 56; CC 854, f° 224; CC 900, f° 205v°-206; SEG 1871 (nomination surnuméraire); CC 25137, f° 2 (médianate); CAPB 351, p. 184-185; CAPB 352, p. 101-102; CC 188 f° 211v°; CC 901, f° 151v°; CC 903, f° 15 et 157 (gages); CAPB 487, D103/ ad lit. C1/n°1 (jugement de Wavrans).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 68v° et n° 1 n° 14, f° 384v°-385; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et 20.
- chambre réformée (auditeur) : CC 1445, f° 5 (nomination); CC réf. 4633, 4647.
- Commission provinciale du Brabant: Commission provinciale du Brabant, 11-13.
- Révolution brabançonne: EBU 5, f° 33v°.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Comité provisoire : CC 191, f° 1r°-v°; CC 908, f° 1.
- conseiller-maître : CC 963, f° 227v° (nomination :1ère restauration).
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport relatif à la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 140.
- liste d'affaires non rapportées (1786) : SEG 1873.
- mémoires d'occupation : CC 1704-1705.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 5 et 48; Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 90.
Levée du séquestre : Enreg. et domaines, 90.
Inventaire des effets : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.
Décès : Préf. de la Dyle, reg. 1031 (déclaration de sa belle-sœur, 06.12.1811).

LAFONTAINE (Théodore Ignace)
1. Saint-Vith, 17.08.1743.
2. Stadtbredimus (Grand-Duché de Luxembourg), 26.11.1809.

4. Conseiller à la Commission royale de Luxembourg.

6. Il est le cadet des dix enfants de Jean Gaspard (1683-28.10.1749), contrôleur des douanes à Saint-Vith, mayeur de Recht, et de Régine Kauffmann, de Bullingen. Le 26.12.1775, il épouse à Lenningen-Ehnen Anne Marguerite Wellenstein (1754-1804), fille de Nicolas, écoutète de l'Électorat de Trèves à Ehnen, et d'Apolline Sausten. Le couple eut douze enfants, mais il ne fut pas épargné par le malheur. En effet, le 01.02.1804, l'épouse de Lafontaine et ses trois filles aînées meurent noyées, lorsque leur barque chavire sur la Moselle.

7. Immatriculé le 12.10.1766 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié ès droits de la même université en 1767.

8. Il est admis en qualité d'avocat près le Conseil de Luxembourg le 16.10.1767. Il est nommé conseiller surnuméraire de longue robe au même tribunal le 05.04.1783. Deux ans plus tard, il accède à l'ordinariat. En 1787, il est chargé de mettre en œuvre la réforme judiciaire de Joseph II dans les quartiers allemands du duché de Luxembourg. Il doit établir le plan des nouvelles circonscriptions et proposer le personnel requis. Le 17.04. de cette année, il est nommé conseiller au Conseil souverain de justice à Bruxelles. Il est particulièrement chargé, avec son collègue d'Olimart, de la surveillance des juridictions du Luxembourg. Lors du rétablissement du Conseil provincial de justice, en juin de la même année, il est désigné, à titre provisoire, en qualité de procureur général. En 1789, il est chargé de régler la question des limites frontalières contestées entre les duchés de Juliers et de Luxembourg. L'année suivante, il devient membre de la Commission royale de Luxembourg, instituée le 11.03. et supprimée le 18.12. de cette année. Dans une lettre du 28.02.1791 adressée à Torfs, Cornet de Grez* écrit qu'il y a à Luxembourg «deux honnêtes gens : le président du Conseil de

Rieux [*] et le conseiller La Fontaine». D'août à novembre 1795, il est président du tribunal criminel installé par les Français. Il est arrêté en 1798, transféré à Paris, puis élargi mais placé sous la surveillance de la police. Il ne rentre dans son pays qu'en juin 1799. Il achète, en 1802, la terre et le château de Stadtbredimus où il se retire. Il s'était aussi porté acquéreur de biens nationaux.

9. Luxembourg : «aufm Kornmarkt» (1789).

Biographie nationale du Pays de Luxembourg [...], fasc. VII, Luxembourg, 1956, p. 38-65 (notice de J. Mersch); J. DE SMET, *Inventaire [...] Jointe de Trèves [...]*, p. 196; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 463; J.-C. LOUTSCH, *op. cit.*, p. 491; A. NEŸEN, *op. cit.*, t. II, p. 324-327; P. SPANG, *op. cit.*, p. 465; P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 216.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 377, n° 23; UL 285, f° 105.
Portraits (époux et épouse) : *Biographie nationale du Pays de Luxembourg*, ci-dessus, p. 52.

L'AGNEAU (Guillaume Joseph)
1. Bruxelles, 18.11.1753.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Hubert et de Marie Josèphe Mardiau. À ne pas confondre avec son fils, Germain L'Agneau, diurniste au Conseil de gouvernement général (vaines sollicitations les 05.06.1788 et 19.01.1789; engagé le 25.09.1789, avec prestation de serment le même jour. En 1796, il est à Vienne au Bureau de la Caisse en finances. Guillaume Joseph a deux frères : François Joseph, qui sollicite en juillet 1792 un emploi au Commissariat général civil. Peut-être est-ce lui qui, le 26.07.1793, est nommé official au greffe du Conseil des finances (400 fl. de gages); le second, Germain Joseph est encore mineur au moment de son mariage avec Marie Thérèse Lafontaine. Guillaume Joseph y est témoin, le 12.04.1781, en compagnie de J. J. Deprez. Outre Guillaume, les deux frères, l'un «employé au ci-devant gouvernement de Bruxelles», l'autre «employé au ci-devant Commissariat civil», de Bruxelles sont portés sur la liste des émigrés en l'an IV. Par une déclaration faite à Vienne, le 17.03.1803, ils refusent la nationalité française.

7. Il a achevé des études d'humanités. Il parle et écrit les langues française et flamande.

8. À l'issue de sa scolarité, il s'est appliqué à la pratique dans des études d'avocats et de procureurs. Il est nommé official à la Chambre des comptes à la date du 01.04.1778 (décret du gouverneur général du 22.03.; serment le même jour; gages de 300 fl.). Il conserve cette charge dans la Chambre des comptes réformée instituée en 1787. Il est attaché au département du revenu net (1.000 fl. de gages). Il a travaillé, en 1780, à la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine et, pendant deux ans et demi au dénombrement de la province de Limbourg, en vue de la confection du nouveau cadastre. Il est également receveur buraliste de la Loterie impériale à Bruxelles. Il dépose à ce titre une caution de 3.000 fl. par acte du 01.04.1786. En 1793, il est à cet égard débiteur d'une dette présumée récupérable de 1.657 fl. 9 sols. En juin 1789, sur proposition du conseiller Ransonnet*, il est nommé assesseur à la Commission provinciale du Hainaut (gages de 2.500 fl.). Il y travaille à la comptabilité et à la rédaction de l'état des biens de l'abbaye de Saint-Feuillien. Sous la Révolution, il est jugé «grand royaliste» par les États Belgiques Unis. Locher le décrit ainsi en 1790 : «C'est un sujet de mérite dans toute l'étendue du terme». Après les troubles, il est proposé pour réintégrer l'administration (17.01.1791). Il assume la charge d'auditeur ordinaire à la Chambre des comptes

pendant les deux restaurations (14.07.1791; gages de 1.600 fl. durant la première; 2.600 fl. durant la seconde). Il est estimé un «sujet si essentiel pour les hautes parties de comptabilité». G. J. L'Agneau est affecté, en outre, au Commissariat général civil «pour l'approvisionnement du gros bétail». Le 24.04.1793, la Chambre des comptes le réclame : hormis lui le département des subsides ne dispose de personne qui soit suffisamment au fait des rétroactes. Le rapport du 24.12.1793 rend justice «au zèle, à l'activité et à la capacité de ce bon sujet que l'on ne peut se refuser de reconnoître comme le plus capable et le plus habile des auditeurs pour la comptabilité». Après la fuite du gouvernement de Bruxelles, il parcourt la Hollande, en mission, à la recherche des biens précieux cachés par les abbayes des Pays-Bas, soucieuses d'échapper à l'emprunt dit «des matières d'or et d'argent». Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1797, il est appelé à siéger comme auditeur des comptes au Comité de liquidation des affaires belgiques établi à Vienne. Il y est toujours en 1803, tout comme son frère François Joseph et son fils Germain. Tous trois refusent la nationalité française en exécution du Traité de Campoformio (14.03.1803).

9. Bruxelles : rue de Notre-Dame (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; G. CUMONT, *op. cit.*, p. 362, n. 3 et 364; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 52-53; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 522; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 76-77.

Curriculum vitae (1788) : CC Réf. 4358.
Baptême : AVB, reg. par., n° 112, f° 149.
Cadastre du Limbourg : Archives de l'État à Liège, Duché de Limbourg, n° 545, un rapport du 30 juillet 1772 le propose comme employé.
Chambre des comptes :
- official (avant 1787) : SEG 1487; CC 383, f° 174v°; CC 903, f° 159v°-160v°.
- official (chambre réformée) : CC 1445, f° 15 (nomination); CC réf. 4647.
- auditeur (nomination) : CC 863, f° 267v°.
- Révolution : EBU 5, f° 35.
-1ère restauration : CF 8030.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 15 et 150-151.
- mémoire d'occupation : CC 1706-1710; CCréf. 4646-4647; JAS 659.
Loterie : Loterie dans les Pays-Bas autrichiens, 8.
Commissaire civil : Commissariat général civil 34; CF 8517.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Famille : CF 8513; CGg 480; CC 192, f° 12-13; CGg 445, f° 25v°; AVB, reg. par., n° 321, f° 232v° (mariage de Germain); Mss divers 3482 (Germain à Vienne); Préf. de la Dyle, portef. 496 (refus de devenir Français).

LAING (Philippe DE)
2. Bruxelles, 25.12.1767, enterré le 28.

4. Chef du Corps des Ingénieurs de l'armée et conseiller des Finances.

6. Époux d'Anne Marie Anastasie Hennet (décédée à Bruxelles le 13.07.1779), avec laquelle il eut au moins : Marie Catherine Françoise Julienne; Anne Joseph Anastasie (Luxembourg, bapt. 09.09.1738); Philippe François Nicolas Pelage (Luxembourg, bapt. 09.04.1741); Catherine Francoise Narcisse (Luxembourg, 25.01.1742-Anvers, 13.02.1803), ursuline à Bruxelles; Léopold François Xavier Antoine (Luxembourg, bapt. 18.10.1743), conseiller au Grand Conseil et au Conseil souverain de justice, époux de Catherine Josèphe Orts, fille de Pierre, conseiller de Brabant; et beau-frère de Jacques Antoine Le Clerc ; Jean Jacques François (Bruxelles, 25.07.1753-Bruxelles, 15.01.1836),

avocat, chef-mayeur de Rhode, secrétaire du tribunal de première instance de Wavre lors de la réforme judiciaire de Joseph II, roi d'armes de Malines à dater du 18.03.1789.

8. Lieutenant-colonel ingénieur en 1751, ingénieur en chef du corps quatre ans plus tard, il devient en 1760 colonel commandant la brigade du Génie dans les Pays-Bas autrichiens. Il est promu général-major en mai ou juin de la même année. Il est nommé conseiller honoraire des Finances «avec rang, voix et séance», par lettres patentes du 16.04.1764 (dépêche impériale du 17.03. de la même année). Ses gages s'élèvent à 1.400 fl. Par ses fonctions militaires, il est le responsable des bâtiments, fortifications et autres travaux à caractère stratégique. Son entrée au Conseil des finances correspond à la volonté impériale de faire entrer un personnel de plus en plus spécialisé dans les organes du gouvernement. Il meurt en fonction. Sa fille Julie (Julienne) obtient une pension de 150 fl. argent courant.

9. Bruxelles : rue des Longs Chariots (1765).

J. BERGER CARRIERE, «La famille de Laing», dans *Le Parchemin*, 13e série, n° 123, 1967, p. 262-264; PH. BRAGARD, «Notes concernant les ingénieurs militaires en poste à Namur au XVIIIe siècle au service de l'Autriche, de la Hollande et des États Belgiques Unis (1713-1793)», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. LXVIII, 1994, p. 360; J. BREUER, Cl. LEMOINE-ISABEAU, « Matériaux. [...] », 2e partie, p. 194; *ibid.*, 3e partie, *passim*; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 282, n. 214; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 219, 270, 288; L. DUERLOO, *op. cit.*, p. 232-233 (Jean Jacques François); M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 57; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 234 (Léopold François Xavier); J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 101, n. 29; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; ID., « Het geniecorps. [...] », *passim*.

Famille : SEG 2276 (1).
Mémoire sur le rétablissement du canal de Louvain : CAPB 442 (12.03.1759).
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 346, p. 212; CAPB 705, p. 218-220; CC 851, f° 186v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 170, f° 13v°; épouse : *ibid.*, n° 172, f° 34.
Pension à sa fille : CAPB 348, p. 44.

LALAING (Maximilien Joseph DE)
1. Bruxelles, 14.12.1677, bapt. 21.06.1678.
2. Bruxelles, 19.04.1756.

3. Vicomte d'Audenarde, seigneur de Zandbergen, de Humbeek, de Rammelaere (Rillaar). Reçu à l'État noble de Brabant avec le titre de comte de Tildonck, le 06.10.1707, il devient député de ce corps le 13.01.1711. Membre de l'État noble de Flandre. Fait comte par lettres patentes du 07.04.1719.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Jacques, seigneur de Santbergen, vicomte d'Audenarde, page de la reine de Suède, et de Marie Thérèse Rym, sa première épouse, fille de Charles, baron de Bellem, commissaire au renouvellement des Lois en Flandre. En premières noces, il épouse, le 31.01.1703, Marie Catherine Larchier (Bruxelles, bapt. 03.10.1670, cérémonies complétées le 26.10. suivant; décédée le 25.06.1709), comtesse de Tildonk, fille de Charles, seigneur de Tildonk, et de Marie Françoise d'Ennetières. En secondes noces, il s'unit à Bruxelles, le 13.03.1726, avec dispense des trois bans et du temps clos, à Dymphne van Hove, fille de Jean Charles Nicolas, bourgmestre d'Anvers, et d'Anne Marie Roose, veuve d'Ernest, comte de Winterfelt, feld-maréchal lieutenant, gouverneur de

Termonde, reçue dame de la Croix étoilée le 03.05.1747. De son premier mariage sont nés trois enfants: Charles Philippe Joseph (décédé le 10.08.1770), chambellan de Marie-Élisabeth, puis de Marie-Thérèse; Hélène Jacqueline; Charlotte (décédée le 10.01.1768); et du second, un garçon: Eugène François Thérèse Fabien, Grand maître des cuisines de la Cour.

8. Maximilien J. de Lalaing entre au service du roi Charles II, le 23.03.1698, dans une compagnie d'infanterie espagnole. Il devient ensuite, le 09.04.1701, capitaine d'infanterie dans le régiment de Wrangel puis, le 15.05.1702, lieutenant-colonel du second bataillon du même régiment. Le 30.12. de la même année, il est nommé capitaine des gardes et appelé à se rendre en Espagne. Il accède successivement aux postes de gouverneur des ville et banlieue de Lierre (23.11.1712), puis de surintendant de la gendarmerie de Flandre (09.11.1718, serment le 04.01.1719). il est promu au grade de général major (14.12.1723), de gouverneur et grand bailli de la ville et du Franc de Bruges (15.11.1724; serment le 12.03.1729), de feld-maréchal lieutenant (02.12.1733), puis de général d'artillerie (02.11.1748). M. J. de Lalaing est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée, le 26.03.1729 (serment le 31.03.; demi-gages soit 3.000 fl.). En 1738-1740, il est convoqué à plusieurs reprises à la Jointe de cabinet. Il est jugé comme «le cavalier le plus au fait de ce qui concerne la direction de la province de Flandres, où son crédit est util au Gouvernement» (1743). Le 28.01.1744, l'Impératrice l'élève au rang de conseiller d'État intime actuel.

9. Bruxelles : Place du Sablon (1736).

AN, 1850, p. 280; *ibid.*, 1851, p. 155-156 et 1862, p. 299-300; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); *Calendrier de la Cour*, 1752, p. 51; DGH, t. III, p. 636-637; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 103-104; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; ID., *L'évolution [...]*, p. 451; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 520; J. M. P., «Chronique de nos provinces», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, t. XXVI, 1971, p. 230-231; P. SYMON, *Train de vie d'un gentilhomme au XVIIIe siècle : Maximilien Joseph, Comte de Lalaing*, mémoire de licence, ULB, Faculté de Philosophie et Lettres, 1962-1963; A. VAN NIEUWENHUYSEN, *Inventaire des archives de la Famille de Lalaing, passim.*

Baptême : AVB, reg. par., n° 349, f° 159; Archives de la Famille de Lalaing, 58 (épouse).
Mariage : AVB, reg. par., n° 143, f° 72v°.
Étapes de la carrière : Archives de la Famille de Lalaing, 59-60.
Gouverneur de Lierre : Papiers d'État et de l'Audience, 1310.
Conseil d'État :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 79.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- médianate : CE 27; CC25096.
Testament (13.04.1756) : Archives de la Famille de Lalaing, 62.
Biens et leur partage : Archives de la Famille de Lalaing, 61, 63-65.

LANGENDONCK (Remy Martin VAN)

1. Bruxelles, 07.02.1717.

4. Secrétaire de la Jointe des monnaies.

6. Fils d'Henri (Haacht, 17.11.1680-Averbode, 17.08.1719), conseiller au Conseil de Brabant en 1715, et de Marie Catherine Loovens (Bruxelles, 20.03.1693-Bruxelles, 12.07.1747), fille d'Érasme (Mol, 05.09.1625-Bruxelles, 24.01.1698), avocat près le Conseil de Brabant, et de sa seconde épouse, Catherine van Looy. Le couple, marié à Bruxelles (Sainte-Gudule) le 02.04.1712, eut trois enfants :

Jeanne Catherine (Bruxelles, 15.12.1713-Bruxelles, 15.08.1782), religieuse chez les Bénédictines Anglaises; Pierre Remy Henri (Bruxelles, 30.09.1715-Bruxelles, 25.09.1784), conseiller au Conseil de Brabant en 1747; Remy Martin. Ce dernier épousa, le 01.03.1749, Marie Thérèse Joseph Éléonore d'Eesbeeck dit van der Haghen. Il s'unit en secondes noces, à Bruxelles le 12.02.1763, à Thérèse Éléonore Osy, fille de Jean, conseiller et agent du grand-duc de Toscane dans les Provinces-Unies, et de Marie Josèphe de Bie. Thérèse Osy était veuve de François Joseph Martin Fariseau, qu'elle avait épousé à Bruxelles (Sainte-Gudule) le 03.02.1747. Sa sœur Barbe Marie avait convolé dans la capitale également, dans la même paroisse du Finistère, le 12.09.1756, avec Christophe Innocent de Bartenstein*.

7. Immatriculé en 1733-1734 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («Pédagogie» du Château). Licencié ès droits de la même université entre le 29.08.1737 et le 26.02.1738.

8. Avocat au Conseil de Brabant admis le 29.03.1740. Il avait été nommé substitut du procureur général de la même instance par les Français en 1747. Le 26.09.1749, il est confirmé dans sa fonction par le gouvernement autrichien. Le 22.10. suivant, le ministre plénipotentiaire informe Vienne qu'il l'a nommé à la toute nouvelle «jointe destinée à la direction des monnaies aux Pais-Bas», «pour tenir le protocole en lui faisant espérer d'être promu». Cette année toujours, van Langendonck démissionne pour occuper le poste de premier conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles, où il est nommé le 20.11. suite au départ volontaire de de Wilde (médianate de 8.000 fl. au profit de la ville). Van Langendonck bénéficiait de l'appui du gouverneur général : il l'avait «supplié de ne pas trouver mauvais qu'il se présente pour ladite place» et Charles de Lorraine avertit le Magistrat de Bruxelles qu'en nommant son protégé, «vous Nous ferez chose agréable». Van Langendonck renonce à la charge le 23.02.1776. Encore une fois, il s'adresse à Charles de Lorraine, car celui-ci seul peut autoriser le Magistrat à déroger pour lui accorder les avantages qu'il sollicite. Pour justifier son départ, Van Langendonck se dit usé : «le long et pénible travail qu'ont exigé les fonctions de sa place a diminué insensiblement ses forces vitales et anticipé chez lui les infirmités de la viellesse». Il souhaite conserver sa vie durant la moitié des gages fixes attachés à la place de pensionnaire, dont le total est de 900 fl., et la moitié des gages, émoluments et droits d'audition des comptes qu'il perçoit aux États de Brabant, en qualité de député de la Ville aux mêmes États. Le gouverneur général autorise le Magistrat «à lui accorder sa retraite honorable sur le pied qu'il la demande». Emmanuel Marie De Cock* lui succède.

9. Bruxelles : «au Pachéco» (1749); «in d'Aremberg-straet» (1756); «in den Lange Nieuwe-Straet» (1775).

ACCB, IV, p. 994-996 et 1068-1070; AN, 1852, p. 246; *Calendrier de la Cour*, 1749-1750; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 383; *Den grooten Brugschen comptoir Almanach*, 1775-1776; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 231.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 515, n° 95; UL 282, f° 308v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 451, f° 101.
Premier mariage de M.-E. Osy : AVB, reg. par., n° 145, f° 101.
Jointe des monnaies : CAPB 335, p. 4-8; CF 7484.
Pensionnaire : C, reg. 169, p. 198-199; CC, Papiers des officiers comptables, 845, p. 256; AVB, n° 980, f° 212v°-213; n° 1004, sub Claessens, f° 11, et p. 305-306; n° 1769, lettre P, f° 12; n° 2971, sub verbo «pensionnaire».

LANNOY (Eugène Hyacinthe Marie Joseph Ignace DE)
1. Namur, 15.08.1686.
2. Bruxelles, 10.09.1755.

3. Homologation, le 28.08.1743, dans les Pays-Bas autrichiens des armoiries lui appartenant dans l'Empire. Comte du Saint-Empire et de Hasselt, comte de Lannoy et de la Motterie. Baron d'Aix, Jamoigne et Sombreffe. Seigneur de Saint-Géry, La Hussières et Mons-les-Sombreffe. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or (1744). Il fait les fonctions de Grand chambellan de S.M. de 1751 à 1755. Il était membre de l'État noble de Brabant (15.10.1721) et de l'État noble de Namur.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils aîné de François Hyacinthe, comte de la Motterie, membre de l'État noble de Brabant, et d'Anne Françoise Madeleine de Gavre d'Ayseaux, reçue dame de la Croix étoilée le 03.05.1722. Il est confirmé par l'évêque de Namur, dans la chapelle épiscopale, le 03.01.1702. Le 17.04.1727, il épouse Albertine Lamoraldine Thérèse du Faing, (06.07.1708-01.05.1786), comtesse de Hasselt, baronne de Jamoigne, fille unique de feu Alexandre Georges et de Marie Isabelle Ernestine Vilain de Gand. De cette union est né Chrétien Joseph Grégoire Ernest (Bruxelles,12.03.1731-1822), membre de l'État noble de Brabant, sénateur sous le régime français.

8. Le 20.06.1718, il reçoit des lettres patentes de colonel d'un régiment d'infanterie wallonne. Par la suite, il est élevé au grade de général-major. En 1725, il est nommé Grand maître des cuisines à la Cour de Marie-Élisabeth (gages de 3.000 fl.). Le 21.05.1728, la responsabilité de gouverneur de Termonde lui est confiée *ad interim*, par promotion du marquis de Bournonville*. Il occupe ensuite le même poste à Bruxelles (20.11.1737). En 1735, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (sans gages; serment le 02.06.) : «a [...] beaucoup de zèle, mais pas au fait des affaires» (1743). En 1742, il obtient pour la deuxième fois, en vue de couvrir ses dettes, la caution du gouvernement en garantie d'un prêt de 27.000 fl. argent de change à solliciter d'un particulier, ses gages servant d'hypothèque. Une telle faveur lui avait déjà été accordée par la gouvernante générale Marie-Élisabeth. Elle est renouvelée «pour la dernière fois» en mars 1752, pour compléter le capital précité. Sa «triste situation» financière avait été soulignée deux mois plus tôt : 16.000 fl. all. d'arriérés lui étaient encore dus.
En 1750, Lannoy était grand maréchal de la Cour (gages de 4.000 fl.) et président du tribunal aulique. Il fut aussi conseiller intime d'État, général d'artillerie (1754), puis feld-maréchal lieutenant des armées.
En 1755, la veuve sollicite pour son fils le bénéfice d'une année du traitement dont le père jouissait en qualité de gouverneur de Bruxelles. Le triste état de la maison mortuaire est souligné, 11.024 fl. sont encore dus à la veuve Cogels d'Anvers, sur la somme prêtée cinq ans plus tôt. On ignore si d'autres créanciers ne vont pas se manifester. Le fils est dès lors contraint de renoncer à la succession. Le Conseil suprême est peu enclin à donner satisfaction à la requérante. Celle-ci obtient néanmoins trois mois de gages de feu son mari au titre de gouverneur de Bruxelles et le fils, l'import d'une même année de gages.

9. Bruxelles : Hôtel d'Aremberg (1736); près les Petits Carmes (1740).

AC, p. 14; AN, 1850, p. 277; *ibid.*, 1852, p. 214-215 et 1870, p. 187-188; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [... », (bijlage); W. CLAIKENS, «Une remise de colliers de l'Ordre de la Toison d'Or à Bruxelles, le dimanche 19 avril 1744», dans *Le Parchemin*, t. XIX, 1973, p. 213-215; DGH, t. III, p. 648; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 137-144; P.

JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 451; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 544; C. TIHON, *Inventaire [...] Tribunaux auliques*, p. 226 et 227; *La Toison d'Or [...]*, p. 55.

Livre de raison : AVB, n° 3471, f° 53, 71v°, 73.
Conseil d'État :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 88.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Prêt garanti par le gouvernement : CAPB 328, p. 29-31, 78-80, 320-323; CAPB 339, p. 101-109; SEG 948, f° 41-43v°.
Veuve et fils : CAPB 342, p. 282-283; CAPB 426, 07.10.1755.

LANNOY (Pierre Joseph Albert DE)
1. Bruxelles, 31.10.1733.
2. Wildhaus près de Marburg (autrefois Styrie, actuellement Slovénie), 08.02.1825.

3. Chevalier de l'Ordre de Saint-Étienne. Créé baron dans les États héréditaires par lettres patentes du 25.01.1809.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller des Finances.

6. Fils de Jean et de Jeanne Thérèse de Grève. Le 11.09.1786, il épouse Élisabeth Josèphe Meulenbergh (née le 14.02.1751), fille de Pierre Jacques et d'Anne Marie Josèphe de Neck. De cette alliance, naquit un fils, Henri Édouard Joseph (bapt. à Bruxelles le 04.12.1787- décédé à Vienne le 29.03.1853), baron, directeur du Conservatoire de musique de Vienne.

8. de Lannoy entre en service le 21.11.1754 en qualité d'official à la «Jointe établie pour l'exécution de l'édit du 15 septembre 1753 concernant les mains-mortes» (gages de 160 fl. argent courant de Brabant). Il y reste jusqu'à son admission comme official surnuméraire au greffe du Conseil des finances (27.03.1759). Il est nommé en 1764 actuaire de la Jointe des Administrations (avec le titre de secrétaire de S.M.; commission du 19.10.1765, serment du 13.11. suivant; gages de 700 fl. à compter du 16.10.1764, portés à 1.200 fl. par dépêche du 20.08.1768 et à 1.700 fl. le 22.06.1770). Cette même année (protocole du 13.07.), il est autorisé à présenter des rapports en son nom propre. Il est admis à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur surnuméraire (par dépêche royale du 15.05.1773; gages de 2.000 fl.; pleins gages, le 15.05.1779), mais reste attaché à la Jointe. Ensuite, sans être détaché de celle-ci, il est cette fois affecté au Comité de la Caisse de religion. En 1785, il est adjoint à G. A. I. Cornet de Grez*, commissaire général civil. Deux ans plus tard, lors de la formation du Conseil du gouvernement général, P. J. de Lannoy obtient les fonctions de secrétaire de 1e classe (Bureau du conseiller Gilbert*; serment le 03.04.; 3.000 fl. all.). Quant son chef, Cornet de Grez est destitué, le 15.10.1787, de Lannoy quitte le Conseil. Sur proposition faite le 24.11.1790 aux gouverneurs généraux, auprès desquels il est à Bonn, en pleine reconquête, il est gratifié de la charge de commissaire général civil « pour rentrer avec l'armée dans nos provinces». Il sera remplacé à sa demande par de C. J. G. de Bartenstein* le 18.02.1792. Sous la première restauration, il devient d'abord membre de la Jointe provisoire des Finances, puis, le 21.08.1791, il est nommé conseiller au Conseil des finances (patentes du 11.09.; gages de 5.600 fl.). Il accède, en outre, à la toute nouvelle Jointe aulique pour les affaires des Pays-Bas établie à Vienne (décision de la Chancellerie de Cour et d'État du 31.05.1792; augmentation des gages de 1.800 fl. à charge de la Recette générale des Pays-Bas). Durant la seconde restauration, il quitte le Conseil des finances pour siéger à la Conférence ministérielle du 21.03.1793 au 26.06.1794 (questions financières; gages de 5.000 fl. all. accordés le 04.01.1794 avec effet rétroactif au 22.03.1793). Le 07.05.1794, de Lannoy est élevé au rang de

conseiller d'État (patentes du 17.05.; serment le 12.06.). Il supplée aux fonctions du Trésorier général en sa qualité de chef de la Jointe des administrations. Lannoy fut aussi membre du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg (en remplacement de G. J. G. G. de Limpens*). Il quitte Bruxelles avec le gouvernement à la fin de juin 1794. Il reste à Düsseldorf jusqu'aux derniers jours d'août. Le 06.02.1795, il est à Mergentheim et à Innsbruck l'année suivante puis il gagne la Styrie. il est «jubilarisé» en 1796 du fait de sa méconnaissance de l'allemand. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 3e jour complémentaire de l'an X (20.09.1802), il prête le serment exigé des émigrés revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie.

9. Bruxelles : Au Parc (1768); rue Verte (1789).

AN, 1870, p. 189-190; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations*, p. 36; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 18; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 140 et 351-352; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 120-122; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 28; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Conférence ministérielle [...]*, p. 5; A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, p. 36; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 346; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 546; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 139; J. LEFÈVRE 4, p. 22; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. LENDERS, « De Junta der Besturen [...] », p. 32; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 19; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XIV, p. 142; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 212-213.

Chambre des comptes et Jointe des administrations :
- auditeur : CAPB 350, p.153-157 (nomination); CAPB 352, p. 176-177; CC 904, f° 23v°-24 (gages).
- secrétaire et actuaire à la Jointe des administrations : CAPB 346, p. 239; CAPB 348, p. 89; CAPB 349, p. 76; CAPB 467, 16.08.1768; CC 186, f° 140-141v°; CC 900, f° 188; CC 901, f° 35v°; JAS 1, 3, 4.
- activités : JAS 809, 902, 974, 984.

Chambre des comptes :
- auditeur : CF 1009, f° 145v°; CC 855, f° 118; CC 902, f° 4; CC 25139, f° 4 (nomination surnuméraire); CAPB 352, p. 176-177; CC 189, f° 35 (pleins gages).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 94v° et 384.

Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 569; CAPB, 608, p. 211; CAPB 709, p. 321-322; CC 863, f° 166; CF 2390; CF 1012, f° 36v°.
- activités : CF 980-981; JAS 728, 741.

Conseil du gouvernement général : CGg 3; CGg 5, f° 2.
Jointe aulique : CAPB 1014; CC 191, f° 161v°-163.
Commissaire général civil : Jointe de Luxembourg, 283 et 286.
Conférence ministérielle : CC 192, f° 37.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 506; SEG 1486.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 4.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 688.
Décès : Autriche, Steiermärkisches Landesarchiv Graz, Gubernialakten Abt. I, Fasc. 7, 4523/825 (renseignement aimablement communiqué par Mme Zedinger).

LASSAULT (Pierre François DE)

1. Limbourg, 08.09.1663.
2. Bruxelles, 04.09.1729. Enterré en l'église paroissiale d'Uccle.

3. Chevalier.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Matthieu (1627-04.02.1679), avocat au Conseil de Brabant, et de Barbe Noirefalize, fille de Charles, vicomte d'Anseremme, et de Catherine de Haack. Il a deux frères, Jean Arnold et Albert

François, baptisés également à Limbourg, respectivement les 18.04.1657 et 25.08.1659. Le second, mort vers 1690, était avocat et échevin de la Haute cour de Limbourg. P. F. de Lassault épouse à Spa, le 05.09.1683, Marie Barbe Cocquelet (Spa, 21.09.1665- ?, 14.01.1733), fille d'Henri et de Marie Nicole Le Riche.

7. Il aurait été immatriculé à l'Université de Louvain en 1712-1713 comme «maiorennis», et sous les prénoms de «Pierre Ignace». Licencié dans les deux droits (Louvain, 1715).

8. Avocat au Conseil de Brabant (20.03.1684), puis conseiller à la Chambre supérieure et juge à la Haute Cour de Limbourg (1691), P. F. de Lassault succède, le 17.08.1720, comme conseiller au Grand Conseil à H. de Tombeur*, promu au Conseil privé. Par patentes du 23.01.1727, lui-même accède à ce conseil à la suite du décès de P. I. Colins* (serment le 19.02.). Il avait été retenu pour le Conseil suprême à Vienne, mais il n'avait pu profiter de cette faveur, «à cause des indispositions et de l'état de sa famille qui l'empêchoient de s'éloigner de ce pays».

9. Bruxelles : Près les Carmélites (1728).

M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, *Compléments*, t. I, p. 198; J. LEFÈVRE 1, *passim*; Dr. LENS, *op. cit.*, p. 165-166; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 146; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 92.

Biographie : CP, reg. 766, p. 191; Mss divers 432, f° 299.
Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 515, reg. par. de Limbourg, vol. 2, p. 209.
Mariage : *ibid.*, vol. 3, p. 470.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 299, n° 15; UL 281, f° 335v°.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 4, f° 105-106v°.
Conseil privé :
- patentes : CC 950, f° 238-239v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 144-149.
Décès : AVB, reg. par., n° 162, f° 216v°.
Épouse : baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 515, reg. par. de Limbourg, vol. 2, p. 139.
Frères: *ibid.*, p. 101, 140.

LATTRAYE (Jacques Joseph DE)
1. Mirecourt (Lorraine, département des Vosges), 03.03.1740.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

5. Lorrain.

6. Fils unique de Joseph François, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, médecin à la Cour de Lorraine et de la ville de Commercy, anobli le 19.08.1744, et de Claire Gauché.

7. Il a fait des études de droit. Il parle et écrit le latin, le français et l'italien. Il comprend et parle l'allemand.

8. En raison des «bons services» que son père, premier médecin de Charlotte de Lorraine, rend à celle-ci depuis plusieurs années, J. de Lattraye accède, le 21.08.1760 (royale dépêche du 07.08.), à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur surnuméraire. Il bénéficie de la démission de Champigny*, qui avait d'abord tenté de négocier avec lui la résignation de son office. Il demeure

sans gages « jusqu'à ce qu'on puisse juger sur l'usage qu'il fera de ses talens, s'il en mérite ». Il est dispensé de lettres de naturalisation, étant suffisamment censé habilité par ses patentes. Le 13.12. de la même année, il obtient également une dispense d'âge, car il n'avait pas encore le nombre d'années requis pour exercer l'emploi. Il restera «sans gages jusqu'à ce que par l'usage qu'il fera de ses talens, elle [S.M.] puisse juger les services qu'il sera en état de rendre». Près de quatre ans plus tard, il reçoit 1.000 fl. à l'occasion de la répartition des gages de feu le conseiller Jean Louis Rapédius de Berg* (dépêche du 10.03.1764; médianate de 200 fl. acquittée le 04.04.) et une nouvelle augmentation du même montant à dater du 02.09.1766. Le 15.03.1769, sa rétribution est portée à 2.600 fl. Il paye alors l'autre moitié de la médianate, soit 200 fl. à nouveau, le 10.04.1769. Le 24.08.1771, il est promu conseiller-maître surnuméraire (traitement inchangé). Il obtient l'ordinariat et les pleins gages de 3.000 fl. par dépêche royale du 15.05.1773 (médianate de 600 fl.). Le 26.04.1787, il est nommé à la Chambre des comptes réformée : il «a de l'esprit et des connaissances», notamment dans la comptabilité des Domaines (maintien des gages de 3.000 fl. plus 400 fl. *ad personam*). Le 3e département (douanes) lui est confié. Sous la Révolution brabançonne, il est vu ainsi : «Homme qui a insulté le monde qu'il connoissoit patriote. Il se singularise encore jusqu'à présent qu'il ne porte aucune marque extérieure de patriotisme». Par contre, en juillet 1790, Locher* le dépeint de la sorte : «C'est un galant homme et instruit en même tems; il dirigeoit le département des douanes, qu'il ne connoissoit pas beaucoup à la vérité, mais il avoit assez d'esprit pour se reposer dans des cas douteux sur ceux de son bureau qui y étoient plus versés que lui. J'ai pensé de faire jubilariser Van den Branden [*] et de proposer à sa place de La Traye, qui auroit certainement rendu des bons services au département des recherches et des comptes arriérés. Il n'a d'autres ressources que ses gages, son père et sa mère, l'un et l'autre extrêmement âgés étant encore en vie. Quant à sa conduite, il a toujours été compté parmi les Royalistes, mais ayant scu s'attacher beaucoup de personnes, il n'a pas eu des motifs pour quitter Bruxelles. Il mérite donc les grâces de Sa Majesté». Durant les deux restaurations, de La Traye réintègre ses fonctions à la Chambre (gages de 3.500 fl. comme doyen des conseillers-maîtres). Il quitte Bruxelles le 25.06.1794 pour Würzburg, avec les archives du gouvernement. En janvier 1795, il est toujours établi dans cette ville. L'année suivante, d'après la correspondance de M. J. B. Ch. J. de Mullendorff*, il est à Vienne. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés.

9. Bruxelles : Montagne de la Cour (1761); rue de l'Hôpital (1762); près des Petits Carmes (1766); vis-à-vis des Capucins (1774); rue Christine (1792).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 61-64; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 54; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; M. GALAND, *La destinée [...]*, p. 251; A. PELLETIER, *op. cit.*, *Supplément*, p. 2. A. VANRIE, *op. cit.*, p. 228.

Baptême : France, Archives départementales des Vosges, reg. par. de Mirecourt, E dpt 309 GG 30. Renseignement aimablement communiqué par la direction des Archives départementales.
Curriculum vitae (1788) : CCréf. 4358.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 447 (05.09.1760); CC 187, f° 16v°; CC 850, f° 161v°; CF 992, index 1759-1763; SEG 1869 (nomination surnuméraire); CAPB 346, p. 211-212; CAPB 348, p. 161; CAPB 453 (10.03.1764); CC 186, f° 122 et f° 190v°-191; CC 900, f° 54-55v°, 219v° (gages); CC 25130, f° 3; CC 25135, f° 1v°(médianate).
- conseiller-maître : CF 1009, f° 90v°-91; CC 854, f° 223; CAPB 349, p. 185-186; CC 901, f° 151; (nomination surnuméraire); CAPB 350, p. 150-152; CC 902, f° 4; SEG 1870 (pleins gages); CC 25139, f° 4v° (médianate).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 74v°; n° 1 n° 14, f° 382; CAPB 622, D 110 XI n° 4.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f° 2v° (nomination).
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310; Mss divers, 3482.

LAUNAY (Louis Jean Wenceslas Népomucène DE)
1. Vienne, vers 1746.
2. Vienne, 14.04.1827.

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général, puis greffier au Conseil des finances.

6. Fils de Charles Louis Theur de Launay, ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France, mort à Paris en 1749 peu après son arrivée en cette ville, et de Marie Thérèse de Nell de Nellenbergh. Le 06.08.1781, il épouse Anne Christine de Tiège, fille aînée d'Adolphe Alexis*.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 20.03.1769). Il connaît l'italien.

8. Avocat au Conseil de Brabant (03.08.1770), il entre au service de l'Impératrice le 19.03.1775. Sa mère avait sollicité pour lui, sans succès, un poste d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes. Botaniste et minéralogiste distingué, il est nommé, le 14.09.1776, membre de l'Académie, nomination confirmée le 29.03.1817. Le 19.02.1776, il avait accédé aux fonctions d'official surnuméraire à la Secrétairerie d'État et de guerre (serment le 18.03.1776; gages de 600 fl.). En 1778, il est chargé de l'administration des *Gastos Secretos*. En juillet 1781, il est à Vienne, employé au cabinet de l'Empereur (gages de 1.500 fl. all. avec le logement à la Cour, sans compter une indemnité pour ses frais de voyage et ceux de sa famille). Le 09.01.1786, L. J. W. N. de Launay obtient le titre de secrétaire de S.M. (serment le 29.01.1786). Il conserve «les mêmes gages de 1.500 fl. all. dont il jouit à présent. [...] Voulant qu'il soit employé comme tel, mais sans rang, à la Secrétairerie d'État et de guerre, particulièrement à la traduction des pièces italiennes et allemandes qui seront remises à notre gouvernement général, et cela jusqu'à ce qu'on lui trouve un emploi à sa portée [...]». Le 07.10. de la même année, il devient membre de la Société zélandaise des sciences, à Flessingue. En mai 1787, il devient secrétaire aulique au Conseil souverain de justice, puis, après la suppression de cette instance, secrétaire du premier département de justice du Conseil du gouvernement général, dirigé par M. J. L. de Le Vieilleuze* (novembre 1787). En novembre 1789, il est emprisonné pendant six semaines par les insurgés, en compagnie de Sanchez d'Aguilar le cadet*, des officiaux Joly* et Brogniez*. Lors de la première restauration, il devient greffier ordinaire (patentes du 14.07.1791) au Conseil des finances et secrétaire signant en finances (patentes datées du même jour). Ses gages sont de 4.200 fl. Le 07.01.1792, il reçoit une commission de contador pour les compagnies d'archers et de hallebardiers, les gardes de la forêt de Soignes et l'équipage du vaisseau des douanes sur l'Escaut. En 1793-1794, il est également greffier du Comité central pour les dons patriotiques. En juin de cette dernière année, il est chargé, avec le secrétaire L. C. Van de Velde*, de diriger l'évacuation à Düsseldorf, par voie d'eau par la Hollande, des archives des Conseil privé et des finances. Il se rend ensuite à Würzburg. À la fin de septembre, il est dans le comté de Recklinghausen, à Hornburg. Il s'efforce de gagner l'Autriche, mais sollicite l'autorisation de rester à Paderborn jusqu'au 30.07.1795. Chargé d'une femme, d'un enfant et d'une sœur, il est dans «le défaut absolu de ressources pour entreprendre [...] un voyage long et frayeux». Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Le 9 mai 1796, il sollicite l'autorisation de séjourner à Eger puis, le 17 suivant, à Prague. Le 5e jour complémentaire de l'an X (22.09.1802), il prête de même que son épouse le serment exigé des émigrés en vertu de l'amnistie.

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 28 et 33; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 31; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 418; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 299; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 540; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 190; WStLA, Totenbeschauprotokolle; WStLB, Portheim-Katalog.

Refus d'un poste d'auditeur à la Chambre des comptes : CAPB 484 (08.03.1775).
Secrétairerie d'État et de guerre : official surnuméraire (nomination) : CC 188, f° 206; CC 856, f° 105v°; SEG 693; SEG 2259, f° 206.
Employé au cabinet de l'Empereur : SEG 2259, f° 293.
Secrétaire de S.M. : nomination : CAPB 709, p. 122; CC 907, f° 63-67v°.
Rapport de Belgiojoso* : CAPB 527, rapport du 24.03.1786, annexe E.
Emprisonnement : CF 8510 (déclaration de Brogniez du 17.07.1791).
Greffier des finances : CF 2315
Contador : CF 1012, f° 74v°.
Évacuation des archives et exil : CC, cartons, 2ème série, 83; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 57; Nr 2310.
Séjour à Eger et Prague : Prague, Státni Ustredni archiv, Präsidium des königlich-böhmischen Landesguberniums, fasz. 15e, n° 989 et 1069 (renseignement aimablement communiqué par Mme Zedinger).
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1025, non num. et n° 726.

LE BIDART (Nicolas Joseph)
1. Bruxelles, bapt. 29.10.1762.
2. Würzburg, peu avant le 19.03.1796.

4. Greffier à la Chambre des comptes, commissaire civil.

6. Fils de Jean François (né à Namur, marié à Bruxelles le 07.06.1757), avocat au Conseil souverain de Brabant (admis le 11.09.1737), décédé à Bruxelles le 01.03.1782, et d'Anne Marie Zelhorst, née et morte à Bruxelles, le 18.02.1805, rentière âgée de 73 ans. Le 06.05.1788, Nicolas Joseph épouse à Bruxelles, à Saint-Jacques, Jeanne Françoise Dudart, née dans la paroisse le 04.10.1765, fille de Philippe Joseph et de Jacqueline Capite. Il est le neveu de Marie Gabrielle Joseph Le Bidart (décédée le 05.09.1788), douairière de Joseph de Castro, secrétaire de S.M. et ancien official major de la Secrétairerie d'État et de guerre. Un frère de Nicolas Joseph, Gabriel Joseph Népomucène, baptisé à Bruxelles le 26.06.1760, est admis le 23.09.1782 en qualité d'avocat près le Conseil souverain de Brabant. Le 26.11. de l'année suivante, il est reconnu comme avocat à la Chambre suprême des douanes (Département de Flandre). Il est désigné comme administrateur-économe de l'abbaye de Villers. Le 21.11.1790, les gouverneurs généraux le nomment préposé provisionnel au Trésor royal. Il devient official au Bureau du Comité de séquestre des biens du clergé français (07.10.1791). À plusieurs reprises, il tente d'obtenir la place de contrôleur de la recette générale des dits biens. En 1793, il sollicite l'emploi de conseiller intendant du mont-de-piété de Bruxelles. En 1812, il est avocat en cette ville et vit en compagnie de sa sœur, Jeanne Francoise Josèphe, rue de Ruysbroeck. Elle avait été baptisée à Bruxelles le 03.05.1758. Dix ans plus tard, le 20.07., un autre frère voyait le jour, Antoine Guillaume Jean Népomucène, official au Conseil des finances selon la liste des émigrés. Official archiviste du Grand Conseil du Pays de Saxe, il refuse la nationalité française par une déclaration faite à Vienne le 14.03.1803.

8. Il se décrit comme ayant une connaissance «cultivée» des mathématiques. Il «possède et écrit le français, le latin et passablement l'allemand». Il se vouait «à l'étude du génie où il s'étoit acquis l'approbation du chef directeur de l'École militaire». À présent, il, «se trouve privé de s'avancer dans cette profession par l'anéantissement de ladite Académie». Il se tourne alors vers la carrière administrative. Après avoir obtenu, en avril 1784, une place d'official «pour le Comité établi au sujet de la suppression des couvens» (324 fl. de gages), il est employé en tant que «concipiste» à la

Commission ecclésiastique du Conseil du gouvernement général (bureaux des conseillers Nicolas Joseph Sanchez d'Aguilar* et Jacques Antoine Le Clerc*). En 1787, son cadet, alors âgé de 16 ans, officiait également, mais sans gages, à la Caisse de religion dont la dissolution sera décidée le 01.03. Lors du transfert de l'aîné en qualité d'official à la Chambre des comptes (500 fl. de gages), une confusion se développe et D. de Locher* la dissipe (04.02.1787). Il ne s'oppose pas au départ du premier mais prévient : « je dois me refuser à garder son frère cadet à sa place, vu que je ne puis me charger de tout sujet médiocre dont Mr Le Clerc veut se défaire». En effet, la veille, au moment de faire prêter serment aux nouveaux employés, Locher s'aperçoit de la substitution. Il interroge le jeune homme qui en convient «sans la moindre difficulté». «Mais il a ajouté que Monsieur le Conseiller d'État Le Clerc, aiant besoin de Le Bidart du Comité de religion à la Commission ecclésiastique, celui-ci lui avoit dit qu'il remplaceroit son frère à la Chambre». Est-ce le même qu'Antoine Le Bidart rangé parmi les officiaux «accessistes» du Bureau d'expédition du Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.1787; 400 fl. all.) ? Par décret des gouverneurs généraux du 21.11.1790, Nicolas Joseph est nommé préposé provisionnel au Trésor royal. Cette même année, il est envoyé dans le Luxembourg en qualité de commissaire général autonome (le Commissariat général civil ne fut pas immédiatement rétabli). Il reçoit à ce titre une indemnité de voyage de 100 fl., la même somme lui sera accordée lors du retour à Bruxelles. Il est occupé à Luxembourg et à Trèves. Durant les deux restaurations, il a le titre de greffier à la Chambre des comptes (14.07.1791; gages de 2.600 fl.). Le 03.09. de cette année, il est qualifié de préposé provisionnel à la Recette générale des Finances. De 1791 à 1794, il est aussi commissaire civil du Brabant. Christophe de Bartenstein* relève dans ses «Notes d'observations sur les emploïés au Commissariat général civil» (06.02.1792) qu'il «a été emploïé comme commissaire local en Brabant; actuellement il n'a point d'occupation à l'armée, mais comme il est rempli des talens et d'activité, il pourra rendre des services utiles à l'armée dès que celle-ci aura passé la Meuse». Le Bidart est qualifié de «commissaire délégué de première classe» durant la seconde restauration. En janvier 1793, il fait partie, avec son frère cadet, des personnes «attachées au Trésor royal à la suite de l'Armée». Selon le président de la Chambre des comptes, il tente ultérieurement d'obtenir une place d'auditeur en conservant ses gages de 2.600 fl. Tout en rendant justice «aux talens, au zèle et à l'exactitude» du demandeur, le même rend un avis défavorable. Le Bidart bloquerait un poste d'auditeur alors que son état de commissaire civil le tiendra encore longtemps éloigné de la Chambre. Le Conseil des finances le qualifie d' «ouvrier très intelligent, très actif, très zélé». Il partage cependant l'avis du président de la Chambre des comptes. Le Bidart étant employé pour le service au sein du Commissariat général civil, un auditeur continuera à remplir ses fonctions de greffier à la Chambre. En août 1794, «à la faveur de l'arrière-garde des colonnes de l'armée qui se sont retirées par Bruxelles», il continue l'expédition des objets appartenant à la Caisse royale qui resteraient encore. Il s'occupait aussi des malades et des blessés qu'il put recueillir «jusqu'à ce que laditte ville fut complètement découverte à l'avant-garde de l'armée ennemie». En janvier 1795, il est à Dietz. Ses fonctions de commissaire auprès du Commissaire général de guerre viennent à cesser le 31.05. de cette année. De Francfort, le 20.06. suivant, il demande une occupation. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est inscrit avec son épouse sur la liste des émigrés. Le 21.02.1796, de Würzburg, il sollicite la dispense de se rendre dans les États héréditaires. Il est malade, hors d'état de voyager, et produit un certificat médical à l'appui de ses dires. Il meurt peu avant le 19.03. de cette année. Duchesne* et Mandos* placent immédiatement les scellés sur la mortuaire.

9. Bruxelles : Près de l'église du Sablon (1792).

J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 121, 122, 146 note 2; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 365 et 367; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 37 et 55; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 547 et 552; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 139 (Antoine Guillaume).

État civil : AVB, reg. par, n° 311, f° 107v°; *ibid.*, n° 322, f° 31v°; *ibid.*, n° 311, f° 128v° (épouse); *Ibid.*, n° 311, f° 91v° et 147v°(frères).
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 29-30; CC réf. 442, 4627.
Substitution : SEG 1872.
Conseil du gouvernement général : official : CC 1445, f° 1; CGg 3, 4.
Préposé au Trésor royal : CC 191, f° 3v°-5; CC 908, f° 3v°-5.
Indemnités de voyage : Jointe de Luxembourg, 137.
Chambre des comptes :
-greffier : CC 863, f° 240v° (nomination dép. Flandre); HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b (2e restauration: plan Kulberg); CF 8517 et CC, cartons, 1ère série, 423/1, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 65-69, 165-166.
Commissaire civil : CF 8030, 8509; États de Brabant, carton 302; AVB, liasse 658.
Recette générale des Finance : Commission royale des Études, 24B.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 73; Nr 2310,70; CAPB 1001.
Décès : CAPB 937, n° 191.
Antoine Le Bidart : CAPB 1001; CGg 4; CGg 5, f° 3; Préf. de la Dyle, portef. 496; AVB, reg. par., n° 311, f° 147 (bapt.).
François Le Bidart : J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, n° 1586.
Gabriel Le Bidart : *ibid.*, t. II, n° 2134; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 549. AVB, reg. par., n° 311, f° 91v°. AGR, Comité de séquestre des biens du clergé français, 38, p. 10; 42- 46; Chambres suprêmes des douanes, 6; CPA, carton 950A.
Jean François Le Bidart : décès : AVB, reg. par., n° 172, f° 209v°.
Jeanne Françoise Josèphe : bapt. : AVB, reg. par., n° 311, f° 78v°.
Marie Gabrielle Joseph Le Bidart : AVB, reg. par., n° 174, f° 35v°.
Anne Marie Zelhorst : AVB, État civil, décès, an XIII, acte 1173.

LE CLERC (Jacques Antoine)

1. Schleiden (duché de Luxembourg, actuellement République fédérale d'Allemagne, Rhénanie-Westphalie), 26.02.1731.

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et président du Grand Conseil.

6. Fils de Nicolas « Leclerque » , receveur des droits du Souverain, et de Marie Jeanne Sauvage. Époux de Marie Joseph de Maes, décédée le 23.07.1785, dont il eut un fils, Nicolas Joseph François Xavier (bapt. à Luxembourg le 03.12.1759), licencié ès droits de Louvain (24.08.1780), avocat près le Conseil de Luxembourg (serment du 22.11.1782), receveur général des États du duché, célibataire, décédé à Bruxelles le 31.07.1788. Le 07.05.1786, Jacques Antoine Le Clerc épouse à Bruxelles, à Saint-Jacques, avec dispense du troisième ban, Isabelle Françoise Josèphe Orts, baptisée dans la paroisse de Saint-Nicolas de la même ville le 16.01.1754, morte le 29.05.1787 des suites de ses couches (l'enfant né le 11.05 décéda peu après et fut enterré le 13). Par cette alliance, Le Clerc devint le beau-frère de Ferdinand Rapédius de Berg*, témoin de son union tout comme Florent Godefroid Joseph Orts de Bulloy*. Dépourvu de toute fortune, il a connu de gros problèmes d'endettement. Selon les *Notes confidentielles* de H. H. de Crumpipen* «il s'étoit adressé à de mauvaises sources pour emprunter, ce qui lui a fait du tort; mais à force de faveurs et moiennant un capital que lui a donné sa seconde femme morte l'année dernière, il est tiré d'affaire».

7. Immatriculé le 20.09.1752 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Il est inscrit le 28.04.1754 en qualité de membre de la Nation germanique dans la même université. Il y obtient la licence dans les deux droits le 11.10.1757.

8. Avocat au Conseil de Luxembourg (22.12.1757), il «avoit un bureau bien monté», selon de Mullendorff* (1784). Le Clerc est nommé à la Chambre des comptes, le 11.02.1762 (dépêche royale du 19.01.), en qualité d'auditeur surnuméraire (demi-médianate de 200 fl. acquittée le 01.03.; serment le 02.03.; gages de 1.600 fl.). Il siège dans la Jointe pour l'administration des forêts dans le Luxembourg. En mars 1764, il bénéficie d'un rapport élogieux du président de la Chambre des comptes, L. F. J. de Wavrans*, résumé par Kaunitz : « quoiqu'un des derniers de la nomination de 1762, il en est cependant le premier par sa capacité, ses talens et son travail; qu'indépendament de la tâche que son emploi lui impose, il a rempli plusieurs objets relatifs aux affaires du Luxembourg, sa patrie, tous fort intéressans pour le Roïal service; qu'entre autres il a mis au clair une affaire très embrouillée que le gouvernement a débattu avec les derniers admodiateurs des Domaines de la Province de Luxembourg, les Maring, et cela d'une façon que, tandis que ces admodiateurs formoient ci-devant des prétentions qui montoient à 500.000 fl., ils doivent se reconnoître redevables eux mêmes à présent de plus de 80.000 fl. ». Le Chancelier ne marque cependant pas son accord sur la proposition de nommer Le Clerc conseiller maître honoraire et auditeur actuel. Il craint que cette promotion ne soit le prétexte pour invoquer la nécessité d'autres. Il souligne aussi que l'affaire des Maring « n'est pas encore portée au point où le Président [Wavrans] a cru la voir. Le Clerc doit se satisfaire d'un supplément de 700 fl. à l'occasion de la répartition des gages de feu le conseiller Jean Louis Rapédius de Berg* (médianate de 107 fl. 13 sols 10 deniers), mais l'Impératrice juge toutefois prématuré de lui accorder le titre de conseiller-maître surnuméraire. À la fin de la même année 1764, il bénéficie des pleins gages d'auditeur ordinaire et acquitte un supplément de médianate de 46 fl. 3 sols. En cette qualité, Le Clerc est amené à siéger dans la Jointe des administrations comme rapporteur, dès sa création. Il est affecté aux affaires de Brabant, Limbourg et Luxembourg. C'est à ce titre qu'il est spécialement chargé de l'organisation d'un nouveau projet de dénombrement dans le Luxembourg. Il se voit confier l'analyse et l'examen du premier rapport de Ph. de Cobenzl*, remis à la Jointe des administrations en décembre 1764. En février 1767, il confesse à ses supérieurs qu'il est «dérangé dans ses affaires domestiques». Il leur écrit ceci : «La source de mon dérangement n'a rien de sérieux; je n'aime ni la boisson ni le jeu ni la débauche, je suis attaché à ma famille autant qu'on doit l'être et j'y vis très petitement. Tout mon mal vient de ce que dans le commencement que je suis venu ici de Luxembourg, je ne connoissois pas assez les règles d'économie de ce Païs-ci. [...] Je me suis au contraire d'abord vu entouré de gens qui malgré que je ne leur eusse aucunement caché mon état, ont sçu en m'offrant un crédit illimité, m'engager sous prétexte de nécessité et de décence, à me charger pour mon ameublement au-dessus de mes forces de quantité de choses qu'ils avoient à vendre». Il poursuit : «ma femme a des effets assez considérables mais litigieux aux Païs de Juliers et de Cologne». Il sollicite et obtient une avance de 4.000 fl., qu'il s'engage à rembourser à raison de 250 fl. par trimestre. Il en obtient une nouvelle, 2.000 fl., le 17.12. suivant. En juin 1768 et septembre 1769, il obtient des reports d'échéance jusqu'au 31.12. de cette année. Le 26.08.1769, suite au départ de J. de Crumpipen* pour la Chancellerie de Brabant, il accède au Conseil privé. Ses importants problèmes financiers avaient empêché cette promotion antérieurement. Cette nomination ne le dispense pas de continuer à remplir ses devoirs à la Jointe (gages annuels de 4.000 fl.). À la fin de l'année, il accède également à la Jointe des Terres contestées. Le Clerc est dépeint ainsi par Charles de Lorraine: «[Il] a de l'esprit [...] c'est un habile homme, qui écrit assez bien, et capable d'éclairer bien une affaire. Il est, outre cela, très instruit de celles de la province de Luxembourg, mais comme il n'y a pas beaucoup de tems qu'il est dans les affaires du gouvernement, il doit encore travailler, et avec l'application et les lumières qu'il a, il fera un très bon sujet pour le Gouvernement» (1770). H. H. de Crumpipen confirmera ces espérances vingt ans plus tard.

Le 09.10. 1769, Le Clerc obtient un nouveau prêt sur la caisse des *gastos secretos*, d'un montant de 2223 fl. 14 sols argent courant de Brabant, la somme nécessaire pour lever ses patentes. Il devra rembourser la dette par tranches semestrielles de 500 fl. à commencer du mois d'avril prochain. En

mars 1770, le baron de Cazier* fait le point sur sa situation financière et il l'assortit d'un éloge du conseiller. Il propose avec succès de lui faire grâce de l'avance de 2223 fl. et constate que, par ailleurs, on ne peut lui retenir plus que 250 fl. par trimestre. De ses gages qu'il fixe à 4.500 fl., «il lui reste pour vivre avec femme et enfant suivant son état de conseiller du Conseil privé que f. 3.500, ce qui doit être bien difficile pour ne pas dire impossible». Par décision impériale du 27.02.1771, il obtient la remise d'une partie des avances qui lui ont été consenties et une gratification de 100 pistoles. En 1773, les remboursements sont réduits, à sa demande, de 250 à 125 fl. par trimestre. En 1775, il doit encore 500 fl. argent courant à la recette des *gastos secretos*. Le 18.05.1777, l'Impératrice consent une nouvelle avance de 3.000 fl. argent courant de Brabant, à rembourser en six ans, à dater du 01.07. suivant, à raison de 500 fl. par an. Charles de Lorraine et Starhemberg avaient plaidé sa cause, en suggérant de lui faire « même espérer dès à présent la rémission, si non totale du moins d'une grande partie de cette somme, s'il répond à l'attente qu'on a de son zèle dans l'affaire de la rectification des charges [publiques] du Brabant dont il est raporteur ». Kaunitz appuie la proposition, en soulignant l'importance de la mission, « ouvrage que feu le conseiller de Wavransa eu entre ses mains pendant 12 ans sans l'achever, quoiqu'il étoit dispensé de la fréquentation du Conseil ». Le Chancelier voit la cause de l'embarras de Le Clerc dans un procès qu'il a à charge des finances de la Cour palatine. En 1780, il est constaté qu'il n'a procédé qu'à un seul versement, en août 1778. En raison d'une maladie «longue et frayeuse» qui l'a éprouvé, il lui est accordé un sursis jusqu'à nouvel ordre.

De septembre 1773 à 1776, Le Clerc participe aux travaux du Comité jésuitique. Sans en être officiellement le président, - il n'y en avait pas-, il y remplit un rôle d'intermédiaire privilégié avec les autres sphères de l'administration. Le 03.12.1774, il est nommé assesseur du Tribunal aulique. Le 12.02.1776, il entre en qualité de juge à la Chambre suprême des douanes dite de Flandre, dont il devint ultérieurement président. En 1783, il prend en charge les causes fiscales du Conseil privé, du fait de la retraite du conseiller Plubeau*, d'abord *ad interim*. Il est confirmé en 1784 avec l'octroi d'une pension de 1.000 fl. all.. En tant que spécialiste des affaires hollandaises au Conseil privé, il est envoyé en mission à Paris, avec (probablement L. J.) de Brou*, lors des négociations du Traité de Fontainebleau (frais de voyage de 1704 fl. 18 sols 7 deniers argent courant de Brabant pour les deux hommes, à charge des *gastos secretos*). En janvier 1786, Kaunitz relève « que c'est un des membres les plus actifs du gouvernement, que c'est le seul au Conseil privé qui sache l'allemand et que, par là, il est chargé de toutes les affaires où l'allemand entre, qu'il a d'ailleurs la plupart des affaires majeures comme les affaires ecclésiastiques, le projet d'un nouvel ordre judiciaire ». En avril de la même année Le Clerc remet au ministre plénipotentiaire, à la demande de celui-ci, un mémoire sur l'état de l'Université de Louvain. Dans le courant de cette année encore, l'Empereur le convoque à Vienne pour qu'il étudie le fonctionnement des cercles de Basse-Autriche. Le conseiller y séjourne de juin à septembre. Belgiojoso* le place à la tête du deuxième département politique au sein du Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.1787). Il préside en outre le Comité secret du Conseil. Il est aussi chargé de la direction de la Commission des affaires ecclésiastiques, des études, de la censure et de la Commission pour les affaires des Fondations, initialement destinées à Cornet de Grez*. Dès le 12.06.1787, il sollicite la présidence du Conseil de Luxembourg. Le 24 du mois suivant, il écrit de Bouillon à Dufour* : «Le fanatisme populaire m'a chassé comme vous de Bruxelles», qu'il avait quittée à la fin du mois de mai. Il ajoute qu'il est tenté de rejoindre les Rapédius de Berg* à Paris. En août, il est à Metz. Il est de retour à Bruxelles au début de septembre. La même année, Joseph II lui octroie le rang de conseiller d'État (lettre du Conseil des finances du 07.10, pleins gages de 7.000 fl.). En 1788, il est placé à la direction du Comité pour les affaires relatives aux troubles. Cette même année, il avait été proposé pour la présidence du Conseil de Luxembourg. Trauttmansdorff* le juge ainsi : «Mr le Clerc a beaucoup d'esprit, beaucoup de lecture et une singulière facilité pour la rédaction qui le conduit quelque fois à un peu de légèreté et le fait

revenir souvent de ses avis; malgré cela c'est un sujet bien intéressant, et s'il devait être placé ailleurs, ce ne pourrait être qu'avec amélioration de son état actuel. La dignité même de V.M. semblerait l'exiger, ce pauvre homme ayant été trahi inhumainement par tout le parti que Cornet [*] est venu à bout de susciter contre lui. Depuis qu'il lui avait enlevé la présidence de la commission ecclésiastique qu'il ambitionnait, il a juré sa perte et fait tout pour cela encore; c'est lui qui lui a fait perdre la confiance et la considération dans le public où il règne une aversion singulière contre lui. Je vois tous les jours ce qu'on fait pour la nourrir, et combien on se sert surtout de la gente ecclésiastique pour y parvenir [...]». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Le Clerc serait appelé à le quitter. Le mois suivant, le ministre plénipotentiaire estime qu'il serait mieux utilisé dans la capitale autrichienne, au département des Pays-Bas, puisque «une espèce de légèreté de caractère lui a procuré des liaisons si mal choisies dans le pays que ce motif seul serait déjà suffisant pour empêcher qu'il y soit jamais aussi utile qu'il le deviendrait à Vienne, où il serait assez occupé quand il ne servirait qu'à donner des notions dont les plus simples semblent y être ignorées». Les événements des derniers mois de l'année obligent Le Clerc à fuir Bruxelles. Le 17.02.1790, une indemnité de 200 fl. lui est octroyée en remboursement de ses frais de voyage de la capitale des Pays-Bas à Trèves. Comme d'autres anciens membres du gouvernement, il n'est cependant pas du nombre des membres de la Jointe établie en cette ville. Sous la première restauration autrichienne, il reprend sa place au Conseil privé réorganisé le 27.07.1791. Il sera notamment chargé, cette année et en 1793, de mission à Liège, en qualité de membre de la Commission impériale chargée de veiller à l'exécution des sentences de Wetzlar. En 1792, le concipiste Battaille, qui fit fonction de secrétaire à la Commission ecclésiastique et se juge victime des arrangements de 1787, dénonce ses anciens chefs, sous le masque de l'impartialité, dans une requête au plénipotentiaire. Il fournit à celui-ci des «Notices concernant le conseiller Le Clerc», où il le critique pour son activité notamment en matière de censure. Il met également en exergue son «penchant de favoriser ses parents, ses créatures». Il fait par ailleurs allusion aux Notes confidentielles de Crumpipen* . Le 25.04.1793, en tout cas, en qualité de président de la Jointe administrative des pays conquis, Le Clerc souligne auprès du ministre plénipotentiaire les «titres particuliers à la bienveillance de Son Excellence» que peut revendiquer son neveu, l'official Le Clerc, «lorsqu'il s'agira de la réorganisation de la Chambre» des comptes. Le 04.06.1793, il se voit confier la présidence du Grand Conseil, suite à la promotion de G. de Fierlant* (serment 01.07.1793; prise de possession le 09.07.). Devant gagner son poste à Malines, il propose un des barons de Bartenstein* pour le remplacer. Müller* suggère que Le Clerc revienne dans cette ville après la Toussaint, mais souhaite qu'il reste président de la Jointe, en se rendant de temps en temps à Valenciennes. Il estime aussi que le neveu de celui-ci mérite «quelque avancement». Le Vielleuze* fut désigné pour le remplacer le 04.06.1794. Le Clerc avait lui-même demandé à être déchargé de la présidence de la Jointe, à la fois pour des raisons pécuniaires et de santé. Après Fleurus, il quitte nos provinces suivant les ordres du gouvernement. En août 1794, il se trouve à Elberfeld puis à Würzburg. Dans une lettre à Trauttmansdorff (28.12.), il prend la défense des «pauvres emploïés de la Jointe du Pays ci-devant conquis» : «il en est plusieurs qui [...] manquent de pain, aïant tout abandonné au Païs». Deux ans plus tard en tout cas, il est à Vienne. Le 19 fructidor de l'an IV (05.09.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En décembre 1797, après avoir pris connaissance dans la gazette de Vienne du 9 de ce mois de l'annonce du traité de Campoformio, il remet contre récépissé les sceaux du Grand Conseil, dont il était dépositaire. De la capitale autrichienne, il réagit à la déclaration du 20 pluviôse de l'an XI (09.02.1803) en déclarant refuser la nationalité française.

9. Bruxelles : Place du Sablon (1763); au Parc (1765), rue des Sols (1781); rue des Paroissiens (1784); au Parc (1789); rue Thérésienne (1792).

BN, t. XXIX, col. 755-757 (J. Lefèvre); A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations. [...]*, p. 36; ID., *Inventaire [...] dénombrement du Luxembourg*, p. 11; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 447; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 160, 181-185; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 2 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 55; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Comité jésuitique*, p. 5; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 9-10; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VIII; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 299; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 328; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 561; F. KISTERS, *Les intendances, [...]*, p. 764; H. LEEMANS, *Een belgische ambtenaar uit het einde van de XVIIIe eeuw, Jacques-Antoine Le Clerc (1731-?)*, KU Leuven, mémoire de licence inédit, 1956; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 124 et 126; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe de Valenciennes*, p.5; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13 et 18; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77 et 82; ID., « La jointe [...]. Nouvelles pièces [...] », p. 492 ; ID., « De Junta der Besturen [...] », p. 31; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 418; N. MAJERUS, *op. cit.*, p. 614; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; J. PRICKEN, *Delplancq. [...]*, p. 80-81, 192; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 327; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 19; P. SPANG, *op. cit.*, p. 467; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 74-76, 388-389; 724-725; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 23; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 142; A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 248-254; L. WELLENS-DE DONDER, *La restauration de l'ancien Régime dans le Nord de la France sous l'occupation autrichienne de 1793-1794*, ULB, mémoire de licence inédit, 1957 ; J. WILS, *op. cit.*, p. 226.

Baptême : reg. par. de Schleiden, EG 7222, p. 112 (photocopie aimablement fournie par le Nordrhein-Westfälisches Personenstandarchiv Rheinland).
Biographie : CP, reg. 766, p. 249-250.
Famille : SEG 2279.
- Épouses : AVB, reg. par., 173, f° 159, 257v° (décès d'un nouveau-né) et 260; *ibid.*, 322, f° 8v°; *ibid.*, 470, f° 12v°.
- Fils : *ibid.*, n° 174, f° 31v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 207, n° 22; UL 284, f° 107.
Chambre des comptes :
- auditeur : CC 956, f° 4v°; CC 850, f° 278; CF 992, index 1759-1763; CAPB 346, p. 75-78 (nomination surnuméraire); CAPB 346, p.211-212 et 239; CC 186, f° 122; CC 851, f° 230 (fixation des gages); CC 25128, f° 1v°; CC 25130, f° 3 et 4v° (médianates).
- jugement de L. de Wavrans et de Kaunitz : CAPB453 (10.03.1764).
Jointe des administrations : JAS 1, 3, 156-158, 587-592, 1007-1011.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 707, p. 28-29; CF 1008, f° 155v°; CC 853, f° 263v°; CAPB 348, p. 241-243.
- gratification (1771) : CAPB 349, p. 143-144.
- causes fiscales : CC 189, f° 228v°.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 172v°.
- traité de Fontainebleau : SEG 2263, f° 177-178.
- jugement de Kaunitz : CAPB 527, D 109/ad lit. Z1/n° 4.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; SEG 2763, f° 68-72.
Difficultés financières : CAPB 349, p. 143; CAPB 488, D 103/ ad lit. G1/ n° 1; CC 900, f° 84v°, 168v°-169; SEG 1870; SEG 2251, f° 348-351; SEG 2252, f° 39-44; SEG 2750, f° 255; SEG 2751, f° 126-127; SEG 2253, f° 38 et 82-82bis; SEG 2255, f° 162; SEG 2258, f° 36.
Conseil d'État : CC 907, f° 152; SEG 1486.
Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 109, 117, 295-299, 337, 393-394, 426, 2610, 2632, 2607-2652, 2670, 2675.
Candidature à la présidence du Conseil de Luxembourg : SEG 2100.
Départ en 1787 : CGg 2682.
Indemnité de voyage : Jointe de Luxembourg, 137.
Grand Conseil : nomination : GCM 5, f° 151v°-152v°; CAPB 248 (D110/ad Litm Z2/ ad Nm 609/ad A); CAPB 709, p. 431-432; CF 1012, f° 124-125; CC 864, f° 101v°; SEG 1486.
Jointe de Valenciennes : SEG 1827/4.
Jugement de F. E. Battaille : SEG 2110.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 9; CAPB 940, n° 11; CAPB 1001.
Pamphlets et opuscules : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 904; *Description de la cavalcade [...]*, p. 9.

LE COMTE (Richard Guillaume Hyacinthe)
1. Bruxelles, bapt. 30.01.1682.
2. Bruxelles, 06.03.1754.

3. Seigneur d'Heernesse.

4. Surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas.

6. Fils aîné de Guillaume Hyacinthe (décédé à Bruxelles, le 12.12.1706), écuyer, seigneur de Lier et de Roosendael, et d'Anne Catherine Brouckmans (décédée le 12.11.1704), dame de Heernesse, fille de Richard, échevin de Bruges, et d'Anne Lemaire. Il épousa en premières noces, le 12.03.1713, Marie Élisabeth Marguerite Meyers (Rotterdam, 07.01.1692-Bruxelles, 23.03.1737), fille de Jacques, seigneur de Dommele, et de Marguerite Ignace van der Monde. En secondes noces, à Bruxelles, le 23.11.1747, il convola avec Catherine de Vos (décédée en cette ville le 07.09.1755), fille de Guillaume et de Catherine de Kerpen, dame de Heetvelde, veuve à deux reprises. Cinq enfants naquirent de la première union.

8. Surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas en vertu de patentes datées du 09.09.1721 (serment du 07.11.). Suivant l'usage, il avait acheté l'office qu'il céda en 1729 à Pierre Christian van Santen*.

CH. BUTKENS, *op. cit.*, *Supplément*, t. II, p. 271-272; AN, 1878, p. 109-110; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 125 et 128, n. 61.

Décès : AVB, reg. par., 456, f° 182.

LE JUSTE (Philippe Joseph Alexandre)
1. Bruxelles, 06.11.1746.

4. Secrétaire faisant fonction au Conseil du gouvernement général.

6. Fils d'André Juste et de Marie Anne Theis.

8. Il entre en service le 10.04.1764 (décision du 05.04.). Il travaille pendant huit mois en qualité d'official surnuméraire, sans gages. Il passe ensuite au greffe du Conseil des finances, aux appointements de 100 fl. argent courant. Il est attaché principalement aux archives; il est cependant également chargé d'autres missions dévolues aux greffiers, mais que le surcroît de travail de ceux-ci ne leur permet pas d'exécuter. En 1785, ses gages annuels sont portés à 750 fl. En récompense de ses services, il obtient également, à titre provisoire le 13.07. de cette année, suite au décès d'E. J. de Turck*, le contrôle de la recette du grand scel, avec les émoluments (environ 1.000 fl.) qui y sont attachés, et le contrôle du petit scel, mais à titre gracieux. Il perd ces charges avec la nouvelle organisation du gouvernement en 1787. Il devient «concipiste» aux ordres de Limpens le cadet*, avec 800 fl. all. alors que les gages liés à la fonction sont d'ordinaire de 1000 fl. On lui laisse cependant entrevoir une place de secrétaire. Celle-ci devenant vacante dans son département, il la postule. Il en remplit les fonctions pendant huit mois. Il est même autorisé, pendant une absence de six semaines de Limpens, à le remplacer pour les affaires du département en étant autorisé à signer. Cette disposition, écrit-il, «sembloit déjà me conduire à la place de secrétaire, si ce n'est la

malheureuse révolution». Durant celle-ci, les États le considèrent « Bon patriote du sçu de tout le monde». Ils estiment qu'il «pourroit être emploié avec avantage. Il est excellent archiviste. Ci-devant il étoit emploié en cet état au Conseil des finances». À Luxembourg, il a été chargé de poursuivre la besogne qu'il effectuait à Bruxelles. En juin 1791, il se recommande vainement à H. H. de Crumpipen* pour une place de secrétaire. En juillet de cette année tout comme en 1793, il figure toujours au nombre des officiaux dotés de gages de 1.400 fl. argent courant de Brabant. Par commission du 23.07.1793, avec effet au 01.07. précédent, il obtient à nouveau la charge de contrôleur du grand et du petit scel (500 fl. de gages; serment le 12.09.). Au début de l'année, une rumeur venue de Bonn laisse entendre qu'il avait porté l'uniforme des insurgés. Le Conseil des finances constate cependant que «des informations contraires ont détruit cette accusation». Il émigre en 1794, mais revient dans les Pays-Bas. En l'an III, il occupe le poste de chef de bureau à l'Administration centrale de la Belgique, mais il est réformé en Brumaire de l'année suivante. En l'an V, il est commissionnaire et se rend à Hambourg, muni d'un passeport, pour y vendre des marchandises pour le compte de particuliers de Bruxelles. N'étant pas revenu dans les six mois, il est porté sur la liste des émigrés. Sa sœur intervient avec succès, le 9 fructidor de l'an V (26.09.1797), pour l'en faire rayer. Elle produit un certificat d'un médecin bruxellois qui avait déconseillé le voyage, compte tenu de l'état de santé de son frère. Elle exhibe également la déclaration d'un médecin de Hambourg relative à une maladie rhumatismale. Elle sollicite enfin un délai de quelques mois pour que l'intéressé puisse terminer ses affaires sur place. Le Juste promet fidélité à la Constitution de l'an VIII le 7 frimaire de l'an IX (28.11.1800). Il fait acte de soumission devant le préfet du département de la Dyle le 24 floréal de l'année suivante (14.05.1802). Il est établi à Bruxelles en qualité de banquier. Les autorités voient en lui un homme d'une grande probité, paisible et ne s'occupant pas de politique.

A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 534 et 551; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 143.

Naissance : AVB, reg. par., n° 363, f° 61.
Carrière : CC 191, f° 37v°; CC 192, f° 48v°; CC 907, f° 41v°-42; CC 953, f° 224; CF 1012, f° 28; CF 8030, 8514; SEG 1869.
Révolution : EBU 5, f° 9 v° et 31.
Liste des émigrés : Adm. centr. du Département de la Dyle, 2638, f° 48, et 2655; Préf. de la Dyle, reg. 1021, n° 18, et reg. 1030; portef. 1750.

LE ROY (Jacques Ignace)
1. Madrid, 1673.
2. Bruxelles, 23.10.1754.

3. Écuyer (12.11.1738).

4. Secrétaire des Conseils d'État et privé.

6. Fils aîné de Charles François, deuxième official à la secrétairerie du Conseil Suprême pour les affaires des Pays-Bas à Madrid, et de Manuela Garcia y Santa Cruz. Frère de Pierre Joseph François, official surnuméraire au Conseil privé. Jacques Ignace a épousé Marie Catherine Josèphe de Bruyn, (décédée le 07.12.1775), d'Anvers, fille de Jean Joseph et de Catherine Geeraerts. Le couple eut deux fils, Jean Jacques Joseph et Jacques Innocent (bapt. à Bruxelles, le 16.01.1721) et une fille. L'aîné fut fait chevalier (1738) puis baron (1776).

7. Immatriculé en 1690 comme minorennis à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys).

8. À la mort de Charles François, sa veuve fit don au roi d'une somme de 4.210 livres, à charge d'attribuer à Jacques Ignace une charge de secrétaire ordinaire au Conseil privé. Il est convenu que celui-ci devra attendre son tour pour entrer en possession, mais qu'il jouira dès à présent des honneurs et franchises liées à la charge (patentes données à Madrid le 12.02.1686). Le payement de la médianate sera différé jusqu'au moment de l'entrée en fonction effective. Le 17.10.1693, Le Roy postule une place de secrétaire ordinaire qu'il dit vacante. Il s'agit du poste occupé par Elsius, appelé en Espagne. Celui-ci est remplacé par Sébastien Huysman jusqu'à ce que Le Roy ait l'âge requis. Il n'a en effet que vingt ans accomplis. Le payement de ses gages débute le 17.10.1694, au lendemain du décès d'André Snellinckx, auquel il succède selon l'acte royal de déclaration du 21.04.1695. Il perd sa fonction sous le duc d'Anjou. Elle est confiée à François Dominique Crabeels, secrétaire d'État pour les dépêches du Conseil privé, aux gages de 2.500 fl. (patentes des Provinces-Unies du 21.05.1707 relatives aux gages du personnel, avec effet au 21.07.1706). Ce même document prévoit les gages des secrétaires et officiaux du Conseil privé, non encore rétabli. Le Roy y figure pour 1.095 fl. Au décès de Crabeels, survenu le 30.06.1712, Le Roy adresse une requête pour être rétabli dans sa charge, usurpée par le défunt. Il avait cependant continué à servir. Son cas est semblable à celui de Bollaert*. Les États Généraux des Provinces-Unies constatent qu'il a acquis sa charge à titre onéreux. Le 02.05.1713, les puissances maritimes le rétablissent donc dans son office pour les affaires du Conseil privé. Il est également autorisé à signer les dépêches du département du Conseil d'État jusqu'à nouvel ordre (06.05.1713). Il devient, le 16.04.1718, secrétaire du Conseil d'État pour les affaires des domaines et des finances. Le 02.10.1725, secrétaire du Conseil privé signant en Brabant, il reçoit une commission de secrétaire de l'empereur au Conseil de Brabant. Cependant, «personne n'étoit instruit de sa naissance étrangère», il avait toujours passé pour Brabançon. Quand les États du duché surent qu'il n'en était rien, en 1741, ils firent une représentation à l'Impératrice à ce sujet. En 1731, ses gages sont de 1775 fl., portés à 1969 fl. 18 sols en tenant compte des émoluments et des avantages en nature. En 1743, on disait déjà de Le Roy: «Il est fort vieux et peu en état de travailler».

9. Bruxelles : Sur la place de Louvain (1719); «Oude veemerckt (1754)».

J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. III, p. 1682; J. PROOST, *op. cit.*, p.96; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir [...]*, p. 96 et 155-156; J.-TH. DE RAADT, *Jacques Le Roy, baron de Broechem et du Saint-Empire, Historien brabançon et sa famille*, Nimègue, 1891, ne fait pas mention de Jacques Ignace.

Parents : Manuscrits divers, 283/1.
Biographie : CP, reg. 765, p. 320-321 et 323.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 82, n° 57.
Carrière : CC 25076, f° 3r° (médianate); CC40617, f° 73; CERég., 256; CE 23; CPA, carton 445A; CPE, 111; CF 149; CF 247; CF 1003, f° 20 et CC 1340, f° 10v°-11v°(gages); SEG 1472; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 263 (1743).
Secrétaire signant en Brabant : CPA, carton 58A-B.
Décès : AVB, reg. par., n° 166, f° 130v°.

LE VIELLEUZE DE L'HOVE (Martial Joseph Louis DE)

1. Lessines, 12.03.1739.
2. Bruxelles, 07.02.1821, enterré dans l'église de Laeken.

3. Chevalier, seigneur de l'Hove. Chevalier de l'Ordre royal du Lion Belgique (24.11.1816).

4. Conseiller au Conseil du gouvernement général, puis au Conseil privé.

6. Fils aîné de Georges Louis, seigneur de l'Hove, grand bailli de Lessines, et de Marie Thérèse Josèphe De Brabant. Le 30.10.1769, il épouse à Malines Anne Josèphe Louise (Joséphine dans l'acte de décès de son époux) Deudon (Malines, bapt. 02.10.1748-Bruxelles, 02.07.1784), fille de Pierre Joseph (Mons, bapt. 17.01.1708-Malines, 21.10.1781), conseiller au Grand Conseil, et de Marie Caroline van der Zype (Malines, 12.12.1723-Malines, 08.01.1766). Ils ont eu cinq enfants: Pierre Joseph (bapt. 30.05.1773-1837), sous-intendant sous le gouvernement des Pays-Bas, puis commissaire de l'arrondissement de Bruxelles, membre de la seconde chambre des États généraux; Marie Françoise (née en 1774); Charles André (né en 1776); Louise Josèphe (27.03.1778-15.12.1846); Constance Louise (1783-1862).

7. Immatriculé à l'Université de Louvain comme « minorennis » le 25.01.1757 (« Pédagogie » du Lys). Bachelier (1759) puis licencié dans les deux droits (Louvain, 17.08.1761).

8. Avocat au Grand Conseil de Malines (1763), il succède à son père comme bailli de Lessines. Il devient conseiller surnuméraire au Grand Conseil le 16.02.1777 (serment le 24 suivant); il remplace gracieusement Daniel Servaes, dont l'état de santé ne lui permet plus d'assurer la charge, mais il se réserve les droits, honoraires et épices. Le 25.04.1777, Servaes décède. Le Vieilleuze entre alors en pleine possession des avantages liés à la fonction. Il bénéficie de la moitié des gages laissés vacants par J.-B. N. van der Fosse*, devenu entre-temps conseiller aux pleins gages en qualité de successeur du défunt C. H. Goubeau. Le 22.10.1782, Le Vielleuze est promu conseiller au Conseil privé, suite au départ à la retraite de L. J. Plubeau* (serment 11.11.1782; gages de 5.600 fl.). P. F. de Neny* avait dressé son éloge en ces termes : « Je connois personnellement ce sujet, qui est dégagé de tout préjugé et de cet esprit de bagatellerie, qui engourdit les affaires, qui écrit bien et qui remplit on ne peut mieux les fonctions de sa place [au Grand Conseil] ». Les réformes de Joseph II l'envoient siéger en qualité de conseiller-référendaire au Conseil souverain de justice (surveillance des juridictions du Hainaut et de Tournai-Tournaisis), supprimé dès octobre 1787. Il est alors placé à la tête d'un des deux nouveaux départements chargés des affaires judiciaires, créés au sein du Conseil du gouvernement général. Il est également membre du Comité secret établi au sein de cette assemblée. En 1788, Trauttmansdorff* le juge «rempli d'esprit, zélé, instruit et parfaitement galant homme, ce qui fait qu'il jouit d'une grande considération dans le public, quoiqu'il soit extrêmement attaché au service. Il est ferme, point bagatellier et toujours juste dans ses observations». H. H. de Crumpipen* ajoute : «Son style n'est pas brillant mais il est au moins clair». En 1789, il est également commissaire en Hainaut pour les affaires de justice et «s'en acquitte fort bien», écrit le ministre plénipotentiaire à son maître. Le 30.08. de cette année, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Le Vielleuze serait appelé à le quitter. Lors des troubles de la Révolution, il se réfugie à Valenciennes. Le 12.02.1790, une indemnité de 200 fl. lui est accordée pour couvrir ses frais de voyage de Bruxelles à Trèves. Sous la première, il entre dans la Jointe provisoire chargée du rétablissement des institutions (fin 1790), et retrouve ensuite sa place au Conseil privé (gages de 5.600 fl.) Le 24.07.1791, il reçoit la présidence du «Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement». Il occupe aussi la charge d'assesseur au Tribunal aulique jusqu'à la fin de la seconde restauration. Le 03.11.1792, il est nommé juge surnuméraire de la Chambre suprême des douanes dite de Flandre. Il conserve son office au Conseil privé, mais est finalement transféré, à sa demande, à la présidence du Conseil de Tournai-Tournaisis (1794). En avril de cette même année, il est membre du Comité chargé de l'examen préliminaire des suppliques. Le 04.06. suivant, il est désigné pour remplacer Le Clerc* à la présidence de la Jointe administrative des pays conquis. Il quitte Bruxelles à la fin du mois de juin, à la suite du gouvernement. Il se rend successivement à Ruremonde et Düsseldorf. Il est chargé

d'assurer la liquidation de la Jointe dont il assume la présidence. L'approche de l'ennemi le force à évacuer vers Munster. Le cantonnement des troupes alliées dans cette ville le contraint à partir. Il s'établit alors à Hildesheim. Il y est en tout cas en février 1795. Le 24.12. de cette année, il avertit ses maîtres à Vienne qu'il doit rejoindre Bruxelles. Il invoque le décret qui oblige tous les absents à rentrer dans les Pays-Bas avant le 3 janvier prochain, sous la menace d'encourir les peines statuées contre les émigrés. Il est donc contraint de retourner dans ses foyers «pour soustraire à la rapacité françoise les débris de sa fortune et de celle de ses enfans». L'installation du régime français l'oblige à quitter la scène politique. En mars 1796, il est taxé à concurrence de 2.000 livres lors de l'emprunt forcé. Il se retire temporairement de la vie publique. Le 15.02.1814, il fait partie du gouvernement provisoire de la Belgique, en qualité de membre du Conseil administratif général. Il est ensuite appelé à siéger au Conseil privé (14.08.1814), puis devient conseiller d'État et membre de la Commission spéciale des affaires du culte catholique (1815). Cette dernière année, l'intendant de la Dyle juge ses principes politiques «excellens dans toutes les circonstances». Il l'estime «loyal et franc, d'un grand sens et jouissant de toute la considération qu'il mérite». Il le voit «rempli d'esprit et d'instruction. Personne ne connaît mieux que lui les véritables intérêts de ce pays et la manière de le gouverner». Le fonctionnaire, dont on peut redouter le manque d'indépendance, complète l'information en lui attribuant 15.000 francs de revenus annuels.

9. Bruxelles : Rue d'Aremberg (1783); rue des Paroissiens (1786); rue de l'ancienne Chancellerie (1792).

AN, 1865, p. 281-282 et 1873, p. 52; p. 264-265; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 18; BN, t. XXVI, col. 717-718 (J. Lefèvre); H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 5 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DGH, t. II, p. 42; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 30; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 328; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 120, 131 et 151; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 3, 12-13; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13, 15 et 18; M. NICODÈME, J. LEFÈVRE, J. BOLSÉE, *op. cit.* p. 4 et 5; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 523 et 540; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 200; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 76, 205, 724-725; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 109-110; C. TIHON, *op. cit.*, p. 229; *WNL*, t. VIII, 1776, p. 61; t. IX, 1777, p. 156 et t. XXIV, 1784, p. 44.

Biographie : CP, reg. 766, p. 262-263.
Études universitaires : *Matricule*, VIII, p. 247, n° 85; FUL, n° 284, f° 137v°.
Carrière : Mss divers, 432, p. 346.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 5, f° 64v°-66.
Conseil privé :
- recommandation de Neny : CAPB 502, D107/ad lit. C5/n° 3.
- conseiller (nomination) : CAPB 708, p. 353-354; CF 1010, f° 83v°-84v°; CC 189, f° 177; CC 859, f° 166; CAPB 352, p. 395-398.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CF 8509.
- activités : JAS 1020.

Conseil du gouvernement général : CGg 270-286, 380-386, 422-424, 2644, 2680.
Indemnité de voyage : Jointe de Luxembourg, 137.
Conseil souverain de justice : Conseil souverain de justice, 37.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Jointe de Valenciennes : SEG 1827/4.
Comité des suppliques : CPA, carton 58A.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 23.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès : AVB, État civil, décès, 1821, acte 1369; *ibid.*, n° 2620, f° 21.

LEDERER (August Gottlob DE)
1. Grossenhain (Basse-Saxe), 1723.
2. Vienne, «dans le courant du mois d'octobre» 1795, peu de jours après la suppression de la Chancellerie aulique.

3. Anobli en Autriche (03.09.1763). Chevalier de l'Ordre de Saint-Étienne (1771). Titre de baron libre du Saint-Empire (21.02.1778), sans effet dans les Pays-Bas autrichiens. Créé baron par lettres patentes du 01.05.1778.

4. Auditeur à la Chambre des comptes, conseiller aulique et official d'État chargé du département des Pays-Bas à la chancellerie de Cour et d'État à Vienne.

6. Son père était administrateur de domaines en Saxe. Il épouse en 1757 Sabine von Trientl (décédée en 1796). Le couple eut 17 enfants. A. G. de Lederer était le beau-père de D. de Locher*.

7. Immatriculé en 1751-1752 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1754).

8. Official à la chancellerie du Conseil suprême (1750), Sylva Tarouca* l'envoie à l'Université de Louvain y achever les études de droit qu'il avait entamées en Saxe. Le 10.03.1758, de Lederer est promu référendaire et secrétaire au département des Pays-Bas de la Chancellerie de Cour et d'État. Il est nommé, le 11.02.1762, auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes à Bruxelles. Kaunitz désire, par cette promotion, « récompenser et animer de plus en plus le zèle d'un bon sujet ». Il n'a toutefois pas l'intention de l'envoyer dans les Pays-Bas. Lederer avait déjà obtenu aussi le titre de secrétaire de S.M. Par décision impériale du 21.10.1766, il est élevé, sur proposition du Chancelier de Cour et d'État, au rang de conseiller aulique et official d'État chargé du département des Pays-Bas (gages de 4.000 fl.). Il est destiné à remplacer Jacques de Dorn*. Il reprend la fonction, jusqu'en 1780, mais non le titre de référendaire. Le chancelier souligne que Lederer a jadis travaillé sous la présidence de Tarouca, qu'il a assuré l'intérim de Dorn pendant ses «indispositions habituelles» et que, depuis 1759, il a repris la tâche de L. F. J. de Wavrans*. Lederer officia aussi en qualité de secrétaire aux conférences de paix à Hubertsbourg, en Saxe. Le 16.03.1792, il est désigné comme président de la toute nouvelle Jointe aulique pour les affaires des Pays-Bas, tout en conservant ses responsabilités au Département des Pays-Bas de la Chancellerie de Cour et d'État. L'année suivante, il devient conseiller à la Chancellerie aulique des Pays-Bas, qui remplace la Jointe précitée.

A. VON ARNETH, *Geschichte [...]*, t. X, p. 221-223; M. BAELDE, «Kanselier Kaunitz [...]», p. 203; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535-1536; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 452; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, 562-563; E. H. KNESCHKE, *Neues allgemeines Deutsches Adels-Lexicon*, t. V, Leipzig, 1930, p. 431-432; J. LEFÈVRE 1, p. 393; J. LEFÈVRE 4, p. 45, 46 et 66; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 418; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 59 et 64; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XIV, p. 294-296; WStLB, Portheim-Katalog; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 193-195.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 204, n° 278; UL 284, f° 24.
Chambre des comptes : auditeur (nomination ordinaire) : CAPB 346, p. 75-78; CAPB 450 (19.01.1762); CC 851, f° 10v°; CF 992, index 1759-1763.
Département des Pays-Bas : official d'État (nomination) : CAPB 347, p. 106; CC 900, f° 58; CF 2210.
Correspondance avec H. H. Crumpipen : CGg 20-22.
Noblesse :
- anoblissement : CAPB 777, p. 21-25.
- baron: CAPB 778, p. 358-362.
Décès : CAPB 937, n° 27; CAPB 939, n° 23.

LEDERER (Paul André Vincent DE)
1. Vienne, 1759 ou 1761.
2. Vienne, 15.10.1845.

3. Baron. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Auguste Gottlob*. Époux de Franziska Lagal von Kornfeld (morte en 1840).

8. Attaché comme official au département des Pays-Bas à Vienne (04.10.1782), P. de Lederer est envoyé à Bruxelles, le 01.01.1783, avec le même grade à la Secrétairerie d'État et de guerre. Il est appelé, le 26.04.1786, au secrétariat du gouvernement puis au Conseil du gouvernement général en qualité de secrétaire (bureau du conseiller Le Clerc*, serment le 03.04). Il est secrétaire de S.M. En octobre 1789, il est à Herve et caresse le projet d'amener à Bruxelles le baron de Senfft, ministre de Prusse à Liège, «sous le voile d'une partie de chasse». Le diplomate entretenait des relations avec les chefs des Patriotes. il pouvait dès lors être utile dans une tentative de conciliation. Sous les deux restaurations, P. de Lederer est titulaire d'un office d'auditeur à la Chambre des comptes (lettre du Conseil des finances du 27.10.1791) puis de conseiller-maître (lettre de Trauttmansdorff* à Metternich en date du 24.03.1793). Sa commission est retardée au 04.04.1794 du fait du conflit de préséance avec Cuylen*, qu'il avait lui-même soulevé en août 1793 (lettre du Conseil des finances du 31.05.1794, obligation de payer la médianate; gages de 2.600 fl. plus 200 *ad personam*; 3.000 en 1794). Il est en fait attaché à la Jointe des administrations et des affaires de subsides. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés.

9. Bruxelles : rue de Namur (1792).

A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations*, p. 37; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 267 et 296; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 363; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 29; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 393; E. HUBERT, *[...] ministres de France [...]*, t. II, p. 40; A.-M. PAGNOUL, « [...] », p. 535; B: VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 361; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XIV, p. 295; WStLB, Portheim-Katalog.

Conseil du gouvernement général : CGg 3; CGg 5, f° 2; CGg 6.
Secrétairerie d'État et de guerre : official (nomination) : CF 1010, f° 122; CC 860, f° 11v°.
Jointe des administrations : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; JAS 4; CF 8518.
Chambre des comptes : CF 8511; CF 8517, notamment le rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 50-51, 172-173; CF 8518; CC 191, f° 91v°-92; CC 192, f° 58.
Étapes de la carrière : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 37.
Décès : WStLA, Totenbeschauprotokolle.

LEENHEER (François Joseph DE)
1. Bruxelles, bapt. 01.11.1759.
2. Vienne, nuit du 18 au 19.07.1815, subitement.

4. Actuaire du Comité établi pour l'exécution de l'édit du 05.04.1793 concernant les étrangers.

6. Fils de Philippe Joseph, procureur près le Conseil de Brabant, conseiller près l'Ordre teutonique, et d'Anne Catherine de Brabant. Il a six sœurs et quatre frères, Henri Joseph Charles*; Charles-

Alexandre Joseph (Bruxelles, 21.10.1761-Vienne, 29.03.1808), employé à la chancellerie des gouverneurs généraux puis, à Vienne, secrétaire de la Cour et intendant de l'archiduc Charles; François Joseph Michel*, Godefroid Henri Joseph, bapt. à Bruxelles le 20.02.1772.

7. Immatriculé le 14.10.1778 à l'Université de Louvain en qualité de «maiorennis».

8. Après ses études, il travaille durant quatre ans à la chancellerie du prince de Starhemberg à Bruxelles. Il accompagne celui-ci à Vienne comme secrétaire. Il reste à son service en cette qualité durant quatre autres années. Il devient ensuite «concipiste» au Conseil du gouvernement général (900 fl. all., service du prévôt Dufour*), puis à la Jointe de Trèves et au Commissariat royal de Luxembourg. En janvier 1791, il sollicite une place d'auditeur à la Chambre des comptes ou un autre emploi. Il joint une attestation de Lederer*, sous la direction duquel il a travaillé à la Commission pour les affaires ecclésiastiques et les études. Il est official au Conseil d'État et au Conseil privé, depuis le 10.07.1791 au moins, aux gages de 1.100 fl. Il exerce également la charge de greffier du tribunal aulique (19.09.1791). Il est aussi l'actuaire du Comité établi pour l'exécution de l'édit du 05.04.1793 concernant les étrangers. En juin 1794, il émigre avec ses trois frères et leurs six sœurs. Tous demeurent à Bonn jusqu'à la fin de septembre, puis ils vont s'établir à Aschafenbourg. Le 09.09. de la même année, trois des frères de Leenheer demandent un traitement pour l'instant et par la suite, «tel avancement que S.M. trouveroit convenir». En février 1795, depuis cette ville, ils sollicitent une dispense de se rendre dans les pays héréditaires. La famille est cependant à Vienne en janvier de l'année suivante. En 1800, il sollicite une place de secrétaire à la Chancellerie intime de Cour et d'État. Il en devient l'archiviste, au moins depuis 1802.

9.Bruxelles : «Rue Ducale au Parc» (1792).

J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1513; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 29; C. TIHON, *Inventaire [...] Tribunaux auliques*, p. 231; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 142.

Baptême : AVB, reg. par., n° 113, f° 108v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX p. 31, n° 13.
Carrière : CF 2260; CF 8514; CAPB 942, non fol., n° 89; HHStA DD B Fasz. blau 49, organisation du gouvernement civil des Pays-Bas.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 30; Nr 2310, 50.
Décès : HHStA DD B Fasz. rot 152-153, lit. B, f° 580-583v° (document aimablement communiqué par Mme Zedinger).
Frères : AVB, reg. par., n° 113, f° 164v°; n° 115, f° 20v°; FHKA, Kamerale rote Nr 50; WStLA, Totenbeschauprotokolle; WStLB, Portheim-Katalog..

LEENHEER (François Joseph Michel DE)
1. Bruxelles, bapt. 09.04.1765.
2. Vienne, 01 ou 02.03.1820.

4. Adjoint au commissaire général civil.

6. Frère d'Henri Joseph Charles*, de François Joseph*, de Charles-Alexandre Joseph, de Godefroid Henri Joseph.

7. Immatriculé le 08.08.1785 à l'Université de Louvain en qualité de noble.

8. Lors du départ du gouvernement en décembre 1789, il a dû s'expatrier avec ses trois frères et renoncer à ses études de droit à l'Université de Louvain, alors transférée à Bruxelles. En 1790, il est occupé en qualité de «chanceliste» au Commissariat général civil à Luxembourg (840 fl. argent courant de Brabant), adjoint au commissaire général civil. Il reçoit une indemnité de 100 fl. pour ses frais de voyage lors de l'aller à Luxembourg et du retour à Bruxelles. Le 14.04.1791, il adresse une requête au gouvernement pour être repris parmi les employés de celui-ci. Il occupe un poste d'official au Comité de séquestre des biens du clergé de France aux Pays-Bas (serment le 07.10.1791, gages de 420 fl. argent courant de Brabant). En juin 1794, il émigre avec ses trois frères et leurs six sœurs. Il partage leur sort en exil. Par une déclaration faite à Vienne, il refuse la nationalité française. Lors de son décès, il est qualifié de Fourrier de la Cour.

9. Bruxelles : rue Ducale (1792).

Calendrier de la Cour, 1789, p. 66; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.*, p. 121; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 29; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 142.

Baptême : AVB, reg. par., n° 114, f° 4.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX p. 123, n° 3.
Carrière : CF 8514; Comité du séquestre des biens du clergé français, 38, p. 10 et 14; 44; Jointe de Luxembourg, 137; SEG 1875.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 37; Nr 2309, 30; Nr 2310, 50; SEG 1362, f° 21.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Décès : WStLA, Totenbeschauprotokolle; WStLB, Portheim-Katalog.

LEENHEER (Henri Joseph Charles DE)
1. Bruxelles, 26.12.1755.
2. Vienne, 29.12.1841.

4. Second substitut du procureur général de Brabant. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Frère de François Joseph*, de François Joseph Michel*; de Charles-Alexandre Joseph; de Godefroid Henri Joseph. Il se dit l'aîné de douze enfants.

7. Immatriculé le 15.11.1773 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié ès droits (Louvain, 26.04.1780). Il possède le français, le flamand, l'allemand et le latin.

8. Il est admis en qualité d'avocat au Conseil de Brabant le 11.05.1780. Il a une «pratique brillante» et plaide pour plusieurs abbayes et communautés religieuses. Son activité lui procure un revenu estimé à 4 à 5.000 fl. Six ans plus tard, au décès de son père, il reprend momentanément la charge de procureur de celui-ci (médianate de 1.000 fl.; serment le 10.04.1786), afin de la conserver jusqu'à ce qu'un de ses jeunes frères ait l'âge requis. La mise en place du nouveau système judiciaire «réduisit son état à rien», affirme-t-il. Une place de juge de première instance à Lierre, Diest ou Nivelles lui est proposée. Il doit la refuser car il est «l'aîné et le tuteur d'une famille nombreuse». Il devient alors expéditeur en chef au Conseil souverain de justice (gages de 1.680 fl. argent courant de Brabant), ce qui lui donne le titre et le rang de secrétaire aulique. La nouvelle institution cesse ses fonctions le 08.05.1787. Il effectue alors la même besogne au Comité du Conseil privé, bientôt réuni au Conseil du gouvernement général. Il est «concipiste» faisant les fonctions de secrétaire au département de Limpens le cadet* jusqu'au 17.03.1788. Le 21 du mois précédent (serment le 03.03.), il avait été désigné comme second substitut du procureur général de Brabant, du fait de la démission du titulaire,

Joseph Emmanuel Van Gastel. Le 02.04.1789 (serment le 25.05. suivant), il devient échevin de la Chambre d'Uccle. Le 19.06. de cette année, le Conseil de Brabant étant cassé, il passe au Grand Conseil de Malines. Il est un agent actif de la politique impériale. En 1789, lors de l'insurrection, il s'expatrie avec ses quatre frères. L'année suivante, il exécute plusieurs commissions à Paris. Il rentre avec les troupes impériales, en qualité de commissaire civil adjoint à P. J. A. de Lannoy*. Il obtient de nouvelles patentes de substitut au Conseil de Brabant le 25.02.1791. Repoussé par les États du duché, il ne peut dès lors reprendre ses fonctions. Il doit à nouveau quitter le pays lors de l'occupation française. À son retour, il est nommé rapporteur du Comité chargé de l'examen des demandes d'exception à l'édit du 05.04.1793 concernant les émigrés français. En septembre 1793, il obtient une pension de 1.500 fl. Tant le Conseil privé que le Conseil des finances lui sont favorables. Si de Leenheer ne peut reprendre ses fonctions au Conseil de Brabant, ils songent à le placer, comme il le demande, à un poste de conseiller-maître à la Chambre des comptes. Le rapport relatif à la réorganisation de celle-ci (24.12.1793-27.01.1794) envisage son affectation : «il a de l'intelligence et beaucoup d'application. [...] Nous ne l'avons point proposé ci-dessus, parce que cette proposition ne se concilioit point dans l'ordre du service avec les autres, mais si un sistême différent, que l'on adopteroit, présentoit une ouverture pour lui, la Chambre y feroit certainement une bonne acquisition. Nous pensons qu'en ce cas il seroit juste de lui faire un sort convenable, en considérant sa pension susmentionnée qui ne le dédommage point de ce qu'il a perdu». Il ne figure cependant pas dans la composition de la Chambre arrêtée le 22.05.1794, mais le cadre laissait un poste vacant. La date de sa nomination en qualité de conseiller-maître n'a pu être retrouvée. Celle-ci eut toutefois bien lieu comme en témoigne la correspondance d'exil et une attestation qui lui est alors fournie. Il figure aussi à ce titre sur une liste des employés « jubilarisés » en 1795. Ayant quitté Bruxelles avec ses frères et sœurs, il partage leur sort en exil. Il est inscrit sur la liste des émigrés le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796). Il refuse la nationalité française. Après avoir vécu de sa modique pension, en étant contraint de vendre ses capitaux, il obtient au début de 1814 la place de Fourrier de la Chambre à la Cour impériale. Suite au décès de son frère François Joseph*, il sollicite en cumul, le 19.07.1815, la place d'archiviste à la Chancellerie de Cour et d'État, occupée par le défunt, pour pouvoir entretenir ses trois sœurs encore en vie et demeurées célibataires. Trois jours plus tard, ayant appris qu'il était question de ne plus pourvoir le poste, il demande alors à devenir, en cumul toujours, «préposé aux archives de la Chambre héraldique des Pays-Bas, ci-devant autrichiens».

9. Bruxelles : au Parc (1789).

J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 29; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 179-180; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 383; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 419; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 325; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 142; *WNL*, t. XV, 1780, p. 287.

Baptême : AVB, reg. par., n° 112, f° 219.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 477, n° 32; UL 679/2, f° 81; UL 621 (« repetitio », thèse imprimée).
Procureur : Chancellerie de Brabant, 87/2, f° 187-188v°; BR, Mss, 20102, f° 47v°.
Substitut du procureur général : BR, Mss, 20102, f° 7 (serment).
Official : CGg 1227, dossier 31.
Échevin de la Chambre d'Uccle : CF 1011, f° 170v°; BR, Mss, 20102, f° 8.
Chambre des comptes : CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 91-92 et 182.
Construction d'une maison au Parc, «joignant le théâtre de la Cour» : Archives des Familles, Varia, 33 (copie du contrat du notaire M. Goubau).
Liste d'employés «jubilarisés» : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 458v°.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 37; Nr 2309, 30; Nr 2310, 50; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 152-153, lit. B, f° 580-583v° (document aimablement communiqué par Mme Zedinger).
Décès : WStLB, Portheim-Katalog.

LIBEAU (N.)

3. Il s'agit probablement de Jean Antoine ou de Jean Christian, fils de Christian et de Marie Thérèse Loicq, baptisés à Mousty-sur-Dyle (Céroux-Mousty) respectivement le 29.03.1751 et le 30.09.1756.

4. Directeur-adjoint du Bureau de régie.

8. Entré en service en 1772. En 1787, il est cité comme official au Bureau de régie. Il devient ensuite «concipiste» au Conseil du gouvernement général (département du conseiller Delplancq*). Il suit le gouvernement à Luxembourg le 12 décembre 1789 (indemnité de 100 fl. pour frais de voyage) et revient à Bruxelles le 02.01.1791. Au sein de la Jointe de Trèves, il était responsable, en tant que secrétaire, de l'expédition des affaires courantes et du contrôle des minutes. Il est mentionné en qualité de directeur adjoint du Bureau de régie des douanes au début de la première restauration (gages de 2.100 fl.). Le 19 vendémiaire de l'an V (10.10.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Par une déclaration faite à Linz, le 16.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare «étranger» à la France.

Calendrier de la Cour, 1789, p. 66; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 58; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 338; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 173 et 184.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 418, reg. par. de Céroux-Mousty, BMD 1722-1778, p. 361 et 370.
Bureau de régie : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CGg 6; CF 8030.
Conseil du gouvernement général : SEG 1875.
Frais de voyage : Jointe de Luxembourg, 137.
Traité de Campoformio : Enregistrement et domaines, 10, n° 88.

LIGNE (Claude Lamoral DE)
1. ?, 05.07.1685.
2. Mons, 07.04.1766.

3. Prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, souverain de la terre de Fagnolle, etc. Grand d'Espagne de 1ère classe. Chambellan de l'empereur. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or (1711). Membre de l'État noble de Hainaut (1725).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Second fils d'Henri Louis Ernest et de Jeanne d'Aragon de Benavides. Le 17.04.1721, il épouse Élisabeth Alexandrine Félicité Charlotte Gotfrid, princesse de Salm (née le 20.07.1704 et décédée le 27.12.1739), fille de Louis Othon, prince de Salm, et d'Albertine, princesse de Nassau-Hadamar avec laquelle il eut trois enfants : Louise Marie Élisabeth, chanoinesse de Remiremont; Marie Josèphe, chanoinesse d'Essen; Charles Joseph, septième prince de Ligne, le célèbre écrivain et homme de guerre.

7. Il effectue une partie de ses études à Paris avec son frère Ferdinand.

8. Colonel d'infanterie (20.01.1717) puis général-major (21.05.1717). Propriétaire d'un régiment d'infanterie wallonne. Claude de Ligne entre, sans gages, au Conseil d'État constitué en 1718, mais il ne doit siéger que pendant ses séjours à Bruxelles. En 1725, il garde son titre, mais exerce toujours l'office à titre gracieux (serment le 22.02.). Charles VI et Marie-Thérèse le chargent successivement de les représenter en de nombreuses occasions, notamment lors de la prise de possession de la West-Flandre et du Tournaisis en 1720. En 1736, C. L. de Ligne reçoit le titre de conseiller d'État intime actuel (dignité conférée le 05.05.; décret signé à Luxembourg le 08.05.; signification le 30.06.). Cette patente fut renouvelée en 1750. L'année suivante il est promu feld-maréchal.

9. Bruxelles : Hôtel d'Epinoy (1736).

AC, p. 120; AN, 1847, p. 248; BN, t. XII, col. 139-143 (A. Wauters); DGH, t. III, p. 704-705; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 110; G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 8; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 599-600; LEFÈVRE 1, p. 59 et 90; Prince Albert DE LIGNE, *Histoire généalogique de la Maison de Ligne*, Bruxelles, 1950, p. 106-111; *La Toison d'Or [...]*, p. 49; J. VERCRUYSSE, *Bibliographie des écrits relatifs au Prince de Ligne*, Bruxelles, 1997 (Nouvelles Annales Prince de Ligne).

Conseil d'État :
- nomination : CAPB 323, f° 77v°; CAPB 710, f° 109; CE 27.
- serment (1725) : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 72.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Conseiller d'État intime actuel : CAPB 323, f° 77.
Portrait : Prince Albert DE LIGNE, *Histoire généalogique de la Maison de Ligne*, *op. cit.*, ci-dessus, en regard de la p. 110.

LIMPENS DE SCHEVEMONT dit le Cadet (Ange Charles Ghislain Joseph DE)
1. Bruxelles, bapt. 04.04.1743.
2. Vienne, 27.10.1824.

4. Conseiller des Finances, puis au Conseil du gouvernement général. Conseiller d'État de robe.

6. Fils cadet d'Arnould Wauthier*. Le 24.08.1773, il s'unit à Bruxelles à Guillelmine Philippine Rapédius de Berg (Bruxelles, bapt. 04.04.1753), fille de Jean Louis*, conseiller maître de la Chambre des comptes, et de Thérèse Josèphe de Haveskerke, soeur de Ferdinand Pierre. Ils eurent une fille: Cécile Rebecca (*aliter* Bibiane) Jeanne Angélique, (bapt. 08.10.1786). Elle épousa le baron de Leyham, chambellan et conseiller aulique des finances du Grand Duc de Hesse, petit-fils de l'ancien directeur de la Chancellerie aulique et conseiller intime d'État à Vienne.

7. Immatriculé comme noble, le 06.10.1757, à l'Université de Louvain. Bachelier en droit (Louvain, entre septembre 1758 et février 1759).

8. Official surnuméraire au greffe du Conseil des finances (serment du 20.08.1761). La situation critique de la famille, au décès du père, l'avait empêché de prendre ses degrés de licence à Louvain. Il devient secrétaire du ministre plénipotentiaire Cobenzl. Le 10.04.1764, la promotion de Claude*, en qualité de secrétaire du Conseil de Brabant, libère la place d'actuaire sans gages dont celui-ci était pourvu à la «jointe commise à l'examen des rapports des commissaires nommés pour l'audition des comptes des provinces, villes et communautés». Elle est confiée à Limpens par décret du même jour. Le 13.10. de la même année, il reçoit une nomination d'auditeur à la Chambre des comptes (1.500 fl. de gages; médianate de 230 fl. 15 sols 6 deniers acquittée le 20.10.), au titre de rapporteur des affaires

de la Jointe des administrations, affecté aux départements de Gueldre, Namur et Malines. Il bénéficie d'une augmentation de 500 fl. à dater du 02.09.1766. Les pleins gages lui sont accordés le 14.02.1767 (complément de médianate de 169 fl. 4 sols 6 deniers). Déjà proposé en 1770 pour le Conseil des finances (on le disait alors de santé trop délicate), il y est nommé conseiller, le 10.06.1773, suite à la promotion de L. de Keerle* (gages de 4.000 fl.; dép. Aides et subsides; serment le 14.07. suivant). Par dépêche royale du 24.12.1774, il obtient une augmentation de 1.000 fl. Tout en continuant à siéger à la Jointe des administrations, il participe aussi, de 1773 à 1776, aux travaux du Comité jésuitique, puis à ceux de la Commission royale des études établie le 09.03.1777. En 1778, A. C. de Limpens obtient les pleins gages de conseiller ordinaire à dater du 01.06 (5.600 fl.). Le 03.07. de cette année, il bénéficie, à charge des *gastos secretos*, d'une gratification de 810 fl. argent courant de Brabant pour avoir travaillé, avec Delplancq*, au relevé général du produit des domaines. En 1782, les deux hommes reçoivent chacun 100 pistoles de la même provenance, en récompense pour la confection du Tableau général des Finances. Lors de la suppression de la Commission royale des études (03.09.1785), Limpens est chargé des finances «scholastiques». Un mois plus tard, jour pour jour, les gouverneurs généraux le désignent au Comité pour l'administration de la ville de Bruxelles, mis sur pied pour redresser les finances municipales. En 1786, il est au nombre des personnalités qui composeront le Conseil du gouvernement général. D'avril 1787 (serment le 03 de ce mois) à décembre 1789, il y dirige notamment le service de la comptabilité et les affaires administratives de l'armée. Trauttmansdorff* le juge ainsi en 1788 : «Son département de caisse, de l'administration des revenus du pays rétrocédé et des affaires militaires financières est très bien conduit. Il est d'ailleurs de la plus grande activité, mais se suppose plus de connoissance qu'il n'en a, et tranche facilement. On le dit ami de Cornet[*], cela est possible, mais je garantirais qu'il ne trahirait jamais son devoir pour cette raison ni pour aucune autre». Crumpipen* ajoute, dans ses *Notes confidentielles*, qu'«il immole facilement son opinion lorsqu'il croit prévoir le désir de l'autorité, il aime les commissions au compte de l'administration, il n'a pas vu avec indifférence le retour de l'ancienne forme, [...] mais avec cela c'est un homme actif, qui taille à plein drap lorsqu'on le charge de quelque besogne, et qui a du zèle; il ne s'agit que de le contenir, car sa déférence va trop loin, et il est facile de donner des tournures, comme il l'a fait en nombre d'occasions, nommément dans les fonds des abbayes pour le *Parc*, non pas qu'il y ait eu la moindre apparence de malhonnêteté, mais il est sûr qu'il y a eu des complications dans les opérations [...]». En 1789, le ministre plénipotentiaire souligne encore qu'il «ne cesse de regretter l'ancienne organisation et cherche toutes les occasions à en faire remarquer les avantages. [...] Il est le seul qui, quoique financier très médiocre, entend quelque chose à cette partie». Le 30.08. de cette année, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Limpens y resterait cependant. Il est mal vu du colonel de Brouet du département militaire parce que, chargé des bâtiments royaux, il n'a pas approuvé la construction trop onéreuse d'un édifice destiné à regrouper tous les départements du commandant général. Quand la Révolution brabançonne éclate, Limpens reste à Bruxelles sans être inquiété, puis il gagne Luxembourg. Il n'y est pas réduit à l'inactivité. Le 10.01.1790, il devient membre de la Jointe de Trèves, puis le 11.03. suivant, de la Commission de Luxembourg, dans lesquelles il a géré tout le département des finances. La gouvernante générale justifie son choix auprès de Léopold II : «la nécessité indispensable d'employer Mr Limpens (qui d'ailleurs n'a jamais été fort odieux, à ce Que nous sachions, à la nation) dans les affaires de finances et de domaines, nous a obligés de le laisser intérimalement à ce département dont aucun autre que lui ne pourrait se tirer». Sous la première restauration, il est membre de la Jointe pour l'examen et la direction des affaires aux Pays-Bas, et retrouve, ensuite, ses fonctions de conseiller des Finances. À dater du 01.07.91, il est commis aux causes fiscales. Il siège à nouveau à la Jointe des administrations, rétablie le 07.07. de la même année. Il officie même en qualité de trésorier général f.f., en attendant la nomination de P. B. Desandrouin*, le 21.08. suivant. Il est élevé à la dignité de conseiller d'État le lendemain de celle-ci

(patentes du 31.08; serment le 18.09.; pleins gages de 5.000 fl. all. et 1.400 fl. *ad personam*). Selon certains, il «passait presque pour la bête noire du pays et pour fort peu honnête; on lui imputait des vexations dans le pays, beaucoup de partialité pour les créatures, des manèges et intelligences avec les différents magistrats dont il devait revoir les comptes, et d'être susceptible d'accepter des présents, et pour faire entrer quelques florins dans le trésor il a ruiné une superbe fabrique de pipes de terre». À ce propos, l'archiduchesse Marie-Christine écrit à l'Empereur le 28.08.1791 : «Quant à ce qu'on dit de Limpens cadet, j'ai reconnu d'où venoit la chose; mais je dois dire en conscience que pour les affaires de caisse il n'y en a pas de pareil et il a déjà été conseiller et tout le temps depuis Novembre 1789 jusqu'au moment présent il a fait et le service de trésorier général et de président de la chambre des comptes avec une activité et un zèle quelquefois un peu rude, ce qui lui donne des ennemis; mais le service n'y perd rien, c'est une justice qu'en conscience je lui dois». En mars 1793, il est à Cologne avec Ransonnet* et Barbier notamment «pour rendre l'ordre et la simplicité dans les relations entre les caisses de Wesel et de Cologne». La même année par contre, Trauttmansdorff, président de la Chancellerie aulique, l'exclut du Conseil des finances, à cause de la grande aversion du public, et le limoge à la Jointe des Terres contestées. Au lendemain de Fleurus, il l'appelle à Vienne. Limpens y arrive le 04.08.1794. Le 13.10.1795, il est placé à la tête d'un comité chargé des affaires belgiques, agrégé à la Chancellerie de cour et d'État. Le 24.01.1797, il se voit confier la direction cette fois du «Comité pour la liquidation des affaires belgiques et le coulement des comptes ouverts» établi dans la capitale autrichienne. Il y siège jusqu'à la suppression en 1804. En 1800 et 1801, il contribue au recouvrement de subventions à charge de l'Angleterre à concurrence de 7.500.000 fl. de Vienne. En son absence des Pays-Bas, Limpens avait été rangé dans la douzième classe sur seize (prêt de 900 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il avait été porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Dans une déclaration, faite à Vienne le 15.03.1803 et par procuration à Bruxelles, il refuse la nationalité française. L'année suivante, il est admis à la retraite. Dans une lettre datée de Vienne, le 15.06.1815, il dit redouter «que le peu de pensions qui restent à paier aux vieux serviteurs belges vat se trouver transféré sur les finances du Royaume des Pays Bas unis. [...] Il espère de n'être pas pour cela obligé d'aller vivre de cette pension dans sa patrie, où il n'a plus rien qui l'attire». Il souhaite finir ses vieux jours «auprès de sa femme, de sa fille unique, de son gendre et deux petites enfants à Darmstadt chez le Grand Duc de Hesse où ils sont établis». Il sollicite à cette fin l'autorisation de l'Empereur et sa protection pour continuer à bénéficier de sa pension. Compte tenu de ses nombreux services, des pertes qu'il a essuyées au cours de trois émigrations et des activités extraordinaires encore menées après sa retraite, il demande «pour gratification et viatique» l'équivalent d'«une année de son traitement plein, complet et actuel, en papier pour couvrir les fraix ici de sa transplantation en Allemagne». Moyennant quoi, il offre de continuer aux ordres de l'Empereur «tous les services que son âge et ses forces comporteront dans le rayon de Francfort, sans autre salaire que son traitement actuel de cinq mille florins de Vienne en numéraire, quelle que soit la main qui l'acquitte». Il réitère avec amertume ses prétentions dans un mémoire en trois points adressé le 07.07.1818 au prince de Metternich. Le 15.08.1819, il lui est notifié que «Sa Majesté n'y a point trouvé motif d'acquiescer à vos demandes».

9. Bruxelles : rue Neuve (1765); près le Treurenberg (1770); Grande rue Neuve (1772); «Ammans-Hofstadt» (1774); rue de Belle-Vue (1786).

AN, 1856, p. 308 et 1889, p. 63; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 110; BN, t. XXX, col. 519-522 (J. Lefèvre); A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations. [...]*, p. 36 et 37; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367 et 370; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 8 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 356; J. DE SMET., *Inventaire [...] Jointe de Trèves [...]*, p. 195 et 196; *Docendo discimus Liber amicorum Romain Van Eenoo*, t. I, p. 51 ; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 59 et 73; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Comité jésuitique*, p. 5; ID., *Inventaire [...] Commission royale des Études*, p. 5 et 8; Ét.

HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. IX; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 552; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 521-522; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 14 et 18; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 73, 82-83; ID., « La jointe [...]. Nouvelles pièces [...] », p. 492 ; ID., « De Junta der Besturen [...] », p. 30; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 419; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 186-187; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 200; H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 15, 163, 319 n. 174; ID., *Geheime Correpondenz [...]*, p. 77; 235-236, 725; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 143; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*; WStLB, Portheim-Katalog; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 213-215.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 258, n° 2; UL, 284, f° 128; CF 2309.
Jointe des administrations : CAPB 346, p. 239; JAS, 1, 2, 4, 534, 759, 671-677, 709-715, 782-784, 1145-1147.
Chambre des comptes :
-auditeur : CAPB 346, p. 239; CC 851, f° 232v° (nomination); CAPB 347, p. 89-90; CC 186, f° 190v°-191 et 209v°; CC 900, f° 54-55v°, 84 (gages); CC 25130, f° 4 et CC 25133, f° 3 (médianate).
Conseil des finances :
- débuts : CF 2309.
- conseiller : CAPB 707, p. 258-259; CF 1009, f° 146-147v°; CC 855, f° 132; CC 902, f° 106v°; CC 903, f° 172v°; CAPB 350, p. 153-157 (nomination surnuméraire).
- augmentation de gages : CAPB 351, p. 77.
- activités : CF 957-961, 8581-8587.
- gratifications : SEG 2256, f° 81; SEG 2260, f° 146.
- finances «scholastiques» : CC 907, f° 63-67v° et 70-74.
- comité pour les finances municipales : AVB, 1314, p. 256.
- commis aux causes fiscales : CC 908, f° 43v°.
- mission à Cologne en 1793 : CF 8585.
- Jointe des administrations (1ère restauration) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
Commission royale des études : Commission royale des études 63 A.
Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 115, 245-265, 369,-372, 417-418, 2643, 2679.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 185, n° 533; CAPB 709, p. 345; CF 1012, f° 36-37v°; CC 191, f° 59-60; CC 863, f° 151; CC 908, f° 59-60; SEG 1486.
Comité pour la liquidation des affaires Belgiques (activités) : CAPB 1018.
Correspondance et papiers d'office : Mss divers, 3712.
Correspondance reçue (1764-1778) : Mss divers, 3713.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 13.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Fin de carrière : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 152, 153, Lit. E (document aimablement communiqué par Mme R. Zedinger).

LIMPENS (Arnould Wauthier Joseph DE)

1. Kerkrade sous Streithagen, 01.07.1708.
2. Bruxelles, 14.10.1757 (mort subite).

4. Conseiller d'État de robe et conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Charles Gaspard Louis (château de Bongart à Simpelveld, bapt. 16.06.1673-Bruxelles, 15.04.1723), licencié ès droits de Louvain (16.08.1695), conseiller à la cour de Limbourg puis au Conseil souverain de Brabant, et de Jeanne Odile de Clootz, fille de Mathieu, seigneur de Streithagen. Il a deux frères, Daniel Joseph Antoine (baptisé à Kerkrade le 11.04.1705) et Mathias Joseph Xavier (baptisé à Kerkrade le 16.05.1706). Son grand-père, Daniel Limpens exerçait la fonction de conseiller receveur des États de Rolduc. Le 16.04.1732, A. W. J. de Limpens épouse à Bruxelles

Constance Alexandrine Philippine van Velde (bapt. 22.01.1699-Bruxelles, 05.12.1774), fille de Melchior Léopold, licencié dans les deux droits, seigneur de Melroy près de Lérinnes, conseiller-receveur général des États de Brabant (quartier de Bruxelles), décédé dans cette ville le 31.04.1734, et de Reine ou Régine Caroline Isabelle de Villegas (12.12.1659-Molenbeek, 01.11.1735). De cette union, naquirent cinq enfants : Marie Joseph Caroline (Bruxelles, bapt. 27.01.1733-Bruxelles, 01.07.1806); Reine Marie Josèphe Isabelle (Bruxelles, bapt. 01.01.1735-Anvers, 24.11.1819); Melchior Joseph Ghislain (Bruxelles, 15.02.1737-Bruxelles, 13.09.1741); Gaspard Joseph Ferdinand Ghislain Guidon*; Ange Charles Ghislain Joseph*.

7. Immatriculé en 1695-1696 comme noble à l'Université de Louvain. Il est inscrit le 19.11.1726 en qualité de membre de la Nation germanique dans la même université. Il y obtient la licence ès droits le 01.02.1727.

8. Avocat au Conseil de Brabant (04.04.1727) et conseiller pensionnaire des États de Limbourg (élection du 24.10.1731), marchand juré des bois de Soignes (08.06.1735, médianate de 12 fl.), puis conseiller au Conseil de Brabant (28.09.1737, médianate de 8.000 fl.), après avoir déjà posé sa candidanture à trois reprises auparavant (1732, 1733 et 1735). Il reçoit le 05.04.1743 une commission de juge à la Chambre suprême des douanes de Brabant. Il est nommé, le 24.01.1746, outre son office de conseiller, avocat fiscal du Conseil de Brabant (gages de 7.000 fl.; médianate de 100 fl.). Par patentes du 24.10.1750, en exécution d'une décision prise antérieurement, de Limpens accède au Conseil privé, par la promotion de L. F. de Robiano* (patentes du 24.10.1750, serment 06.11.; gages accoutumés de 5.000 fl.). Le 08.10. de la même année, il avait déjà été désigné en qualité de commis aux causes fiscales de ce conseil, en tant que successeur du même; augmentation de 1.000 fl. de gages en 1752, portés à 2.000 fl. en novembre 1753). Ses revenus annuels s'élèvent alors à 6.000 fl. Son tratitement équivaut à celui d'un conseiller d'état. Il sera dorénavant assez fréquemment appelé lors des jointes de cabinet, auxquelles sa participation était jusqu'alors exceptionnelle. Par patentes du 15.10.1750, la charge de censeur royal des livres lui est attribuée. Peu après, le 28.10., il accède au rang d'assesseur du Grand Maréchalat de la cour du gouverneur général. Il siège également à la Jointe pour examiner «les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg» (06.11.1750 et 12.05.1755). Le 22.12.1750, il se retrouve en outre à la Jointe «pour examiner s'il ne conviendroit pas de donner des gages fixes aux conseillers procureurs généraux ou fiscaux». Le 22.02. de l'année suivante, il siège à la Jointe relative aux prérogatives du grand bailli de Hainaut. Il est également actif au sein de la Jointe «pour examiner depuis quand les placcarts et ordonnances de Brabant y ont leur expédition particulière et les moyens de pourvoir aux acquisitions clandestines des gens de main-morte» (02.10.1752). Le 17.12. suivant, il entre à la «Jointe relative aux moyens à rechercher pour remédier à la courtresse de la recette des exploits du Conseil de Brabant». Par décret du 15.08.1751, il succède à Figuerola* au sein de la «Jointe établie pour connoître des difficultés de la ci-devant Compagnie d'Ostende». Le 11.01.1753, A. W. J. de Limpens est aussi amené à remplacer P.-F. de Neny*, pendant son absence à Vienne, à la Jointe des terres contestées et, particulièrement, aux négociations avec la principauté de Liège et les Provinces-Unies. Il devient également membre de la Jointe chargée d'étudier les moyens pour trouver 1.400.000 fl. courants de Brabant (06.04.1753), de la Jointe «chargée d'examiner le projet d'un édit sur la noblesse (25.05.1753) et de la Jointe des amortissements, qu'il préside (22.11.1753). Au sein de cette dernière, il exerce également la fonction de rapporteur pour la Gueldre, le Limbourg, le Luxembourg, les dossiers de la compagnie de Jésus et de l'Université de Louvain. Il est alors présenté comme un des meilleurs jurisconsultes du pays. Dupuy* le définit ainsi : «excellent officier mais trop surchargé d'affaires au Conseil privé pour suivre de près les affaires du Conseil des finances». Le 27.02.1756, de Limpens siège à la Jointe relative à l'hôpital général de Ruremonde. En mars et avril de cette même année, il participe à la

«jointe tenue pour examiner quels arrangemens il y auroit à prendre pour parvenir à extirper la mendicité et établir un hôpital général à Bruxelles». La même année encore, il est proposé pour la Chancellerie de Brabant. Il se retrouve également à la Jointe pour l'amortissement de la dette de guerre dans le Limbourg d'une part et, d'autre part, de la Jointe chargée d'examiner le rapport relatif aux comptes de la ville et de la verge de Menin. En 1757, il postule la présidence du Grand Conseil, mais est jugé indispensable au Conseil privé dont il est «la cheville ouvrière». Le 22.02. de la même année, il devient, en outre, président du tribunal aulique, et succède à Pycke* comme chef de la Jointe des monts-de-piété. Il en était assesseur depuis le 19.03.1752. Il participe également aux travaux de la Jointe chargée d'examiner les réclamations relatives à une ordonnance défendant la sortie des grains (13.02.1757). Cette même année 1757, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (dépêche royale du 09.02.; patentes du 20.04.; serment du 01.05.) sans appointements supplémentaires.
A sa mort, il laisse sa famille démunie de tout bien et couverte de dettes. Cobenzl suggère alors à l'Impératrice de venir en aide à la veuve de Limpens. Cette dernière obtient une pension de 1.000 fl. argent courant de Brabant, à prélever sur les gages de son successeur au Conseil privé, J. J. de Stassart*. AprËs le décès de celle-ci, la somme devait être répartie entre ceux de ses enfants qui ne seraient pas pourvus d'une autre pension. En 1775, les filles du fiscal, bénéficiant alors d'une pension de 300 fl., en demandent l'augmentation. Appuyée par Kaunitz, la demande est acceptée. L'Impératrice accorda une augmentation de 200 fl. pour chacune des filles.

9. Bruxelles : «rue de Stormstraet» (1751); rue des Trois Têtes (1782); rue d'Assaut (1783).

ACCB, t. IV, p. 1046-1047; AN, 1856, p. 307-308; 1863, p. 253-255 et 1889, p. 62-63; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1275; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 369 et 378; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 81; ID., *Les jointes [...]*, p. 22 et 41 ss; G. GUYOT, *op. cit.*, p. 76; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 431; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 607; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des amortissements*, p. 30; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 158, 245; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 190; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 186-187; C. TIHON, *op. cit.*, p. 229; J. WILS, *op. cit.*, p. 207.

Biographie : CP, reg. 766, p. 225-227.
Baptême : Pays-Bas, Rijksarchief Limburg, reg. par. de Kerkrade, n° 279.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 130, n° 2; UL 282, f° 83v°.
Marchand juré des bois de Soignes : CC 25101, f° 4v° (médianate).
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 7.
Conseil de Brabant : avocat fiscal : CC 25112, f° 2 (médianate).
Conseil privé :
- nomination : CAPB 337, p. 12-13 et 40-50; CAPB 703, p. 58-60; CF 1001, f° 244-245.
- félicitations de Philippe de Neny à cette occasion : OFCB, reg. 302.
- gages (1752) : CAPB 340, p. 155-157; CC 898, f° 84-85 (1753).
- avocat fiscal : CF 1001, f° 244-245; CPA, carton 57A (nomination); CAPB 341, p. 135-140 (appointements).
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 150-164.

Jointe établie pour la Compagnie d'Ostende : CP, reg. 423, f° 221.
Jointe pour établir un hôpital général : États de Brabant, carton 464.
Jointe des monts de piété : CPA, carton 950B; SEG 2206.
Autres jointes : SEG 1863, 1864; CPA, carton 58A.
Assesseur au grand maréchalat de la Cour : nomination : CAPB 337, p. 77-80.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 344, p. 22-23; CAPB 704, p. 116-117; SEG 1486; CE 27.
- serment : SEG 1486.

Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Correspondance avec sa cousine, épouse de B. Proli* : Mss divers,1572.
Enterrement : AVB, reg. par., n° 167, f° 91; épouse : *ibid.*, reg. n° 171, f° 76v°.
Veuve : CAPB 344, p. 123.

LIMPENS, dit l'Aîné (Gaspard Joseph Ferdinand Ghislain Guidon DE)
1. Bruxelles, bapt. 08.08.1739.
2. Bruxelles, 21.11.1822.

3. Il fut admis au lignage de Roodenbeke, à Bruxelles, le 30.03.1759. Chef de la confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs, instituée à Bruxelles en l'église de Saint-Géry (1765). Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Fils aîné d'Arnould Wauthier Joseph*. Le 16.08.1765, il épouse à Saint-Nicolas Marie Thérèse Joseph Lambilot, fille de Barthélémy, greffier de Ternat, et de Marie Michèle Midavin, dont il eut deux enfants : Marie Thérèse Constance Ghislaine (Bruxelles, bapt. 22.01.1772-Bruxelles, 01.05.1799), qui épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 14.05.1794, Florimond Joseph Aloïs Ignace, comte de Ficquelmont (Oedenburg en Hongrie, 20.03.1763-Huy, 18.04.1838); Justine Joseph Caroline Ghislaine (née et décédée en avril 1773).

7. Immatriculé le 18.12.1755 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 07.04.1759).

8. Avocat au Conseil de Brabant (16.06.1759), échevin de la ville de Bruxelles de 1763 à 1770, il accède ensuite au poste de conseiller-procureur général de Brabant (commission du 17.09.1770; serments du 24.10. au chancelier et du 29.10. à la Chambre des comptes). Le 16.10.1776, G. J. de Limpens est nommé membre du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg. Il s'occupe spécialement du quartier d'Anvers. Le 01.06.1777, suite à la décision impériale du 09.05. précédent, il est nommé conseiller au Conseil privé, en remplacement de Ph. G. de Neny*. Il avait déjà été proposé en 1774. Limpens l'Aîné est également appelé à siéger à la Commission royale des études, établie le 09.03.1777, et à la Jointe des monts-de-piété (commission du 01.09.1779), où le poste de Ph. G. Neny était demeuré vacant. Lors de la suppression de la première (03.09.1785) et de son remplacement par le département scolastique, il reste attaché à celui-ci pour les questions de police. Le 03.10.1785, les gouverneurs généraux le désignent au Comité pour l'administration de la ville de Bruxelles, mis sur pied pour redresser les finances municipales. Il préside aussi la Jointe des eaux où il remplace Th. F. G. A. de Grysperre* (13.12.1785). Il conserve la tête de celle-ci jusqu'à la dissolution de cet organisme. En 1787 (serment le 03.04.), un département lui est confié au sein du Conseil du gouvernement général : il y gère l'hygiène publique, les cimetières, les voies de communication et les travaux publics. Il est également membre du Comité secret constitué au sein de cette instance (affaires juridiques). Le 30.11. de la même année, il siège en qualité de premier juge aux deux Chambres suprêmes des douanes. Il est également assesseur au Tribunal aulique. Il occupe cette fonction jusqu'à la fin de la seconde restauration. En 1788, Trauttmansdorff* le dépeint comme «un homme rempli de probité et de candeur; avec peu d'apparence à l'extérieur il est très instruit, très attaché à ses devoirs, et a la voix du public pour lui. Sa santé n'est pas des meilleures, mais il est toujours zélé et prêt au travail; en général c'est une très bonne tête, et douze conseillers comme lui avanceraient bien l'ouvrage». Les *Notes confidentielles* de H. H. de Crumpipen*, qui ont servi de base au rapport du plénipotentiaire, soulignent qu'«il apporte de la franchise dans ses procédés». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe à remanier le Conseil de gouvernement. Limpens y conserverait son poste. Après les troubles, en décembre 1790, il entre

dans la Jointe provisoire chargée du rétablissement des institutions. Il retrouve ensuite sa place au Conseil privé. Il est aussi commis aux causes fiscales, mais ne perçoit que les pleins gages de conseiller, soit 5.600 fl. Le 14.08.1791, les gouverneurs généraux le désignent avec Van der Fosse* pour représenter le gouvernement à la conférence relative à la liquidation de la dette publique de 1789-1790. Sous la présidence de H. H. de Crumpipen, la même année, avec son collègue Van der Fosse et l'auditeur Perin*, il fait partie du Comité établi par le gouvernement à l'occasion de la découverte du complot des Béthunistes. En 1793, lors de la restauration du pouvoir autrichien, il reprend sa charge au Conseil privé. Il est le président du Comité établi pour l'exécution de l'édit du 05.04.1793 concernant les étrangers. Il remplace provisoirement feu Delplancq* lors du rétablissement de la Jointe des terres contestées. Metternich explique son choix : «parce que dans ce Département, il n'est aucune influence dans les affaires internes, ce qui paroit suffire pour calmer à l'égard de M. Limpens l'opinion publique». Le 07.03.1794, il est nommé à la chancellerie de Brabant, après le refus par les États d'admettre P D. van Velde* à la succession de J. de Crumpipen* (serment à l'Empereur le 15.03.1794 et aux États le 21 du même mois). En juillet, il est emmené comme otage à Maubeuge par les Français. Il préside la Jointe suprême des monts-de-piété, du fait du départ de Kulberg*, du 29.06.1794 à la dissolution de celle-ci, le 12.05.1795. À la suppression du Conseil de Brabant, le 27.11. de la même année, G. J. de Limpens quitte la vie publique. Il est rangé dans la huitième classe sur seize (prêt de 500 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 15.02.1814, il entre au Conseil administratif du gouvernement provisoire des Pays-Bas. Le 12.08. suivant, il est nommé conseiller privé auprès du gouvernement provisoire du prince d'Orange. L'année suivante, l'intendant de la Dyle le décrit ainsi : «Très attaché au parti des États lors de la Révolution belgique. Très galant homme et fort considéré. Il n'a jamais passé pour un homme supérieur en matière d'affaires publiques et n'admettant en fait d'administration aucune idée nouvelle, quelque bonne qu'elle puisse être». En 1816, il devient membre du Conseil d'État du gouvernement des Pays-Bas.

ACCB, t. I, p. 188-190 et t. IV, p. 1181 et 1195; AN, 1856, p. 306-307 et 1889, p. 63-64; BN, t. XXIX, col. 760-762 (J. Lefèvre); F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 12; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 351; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 3 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237 et 264; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 345; ID., *Inventaire [...] Commission royale des Études*, p. 5 et 8; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 328, 419; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant [...] », p. 23; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des eaux*, p. 106; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13, 15 et 18; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 269; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 187-188; H. SCHLITTER, *Geheime Correpondenz [...]*, p. 76, 725; A. SPRUNCK, « Les États de Luxembourg [...] », p. 59-74; S. TASSIER, *Figures révolutionnaires (XVIIIe siècle)*, Bruxelles, 1954, p. 45-62; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 17; K. VAN HONACKER, «De problematische werking van de conferentie ter vereffening van de openbare schuld uit 1789-1790 (1791/-2/1794)», dans *Beleid en bestuur in de oude Nederlanden. Liber amicorum Prof. dr. M. Baelde*, Gand, 1993, p. 455; *WNL*, t. VI, 1775, p. 404.

Biographie : CP, reg. 766, p. 227 et 257.
Baptême : AVB, reg. 110, f° 45v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 236, n° 122; UL 284, f° 135v°; UL 679/2, f° 1v°.
Confrérie : AVB, n° 3413.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 352, p. 26; CAPB 708, p. 84-85.
- département scolastique : CC 907, f° 63-67v° et 70-74.
- commission des finances municipales : AVB, 1314, p. 256.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CC 192, f° 8v°-9.

Commission royale des études : Commission royale des études, 63 A.
Jointe des monts de piété : CPA, carton 950A; JMpiété, 7, p. 3-8 et 311-312; JMpiété, 13, f° 27; SEG 2006.
Conseil du gouvernement général :
- serment : CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 111, 138-149, 230-231, 338-342, 2633, 2640-2641.

Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Jointe des terres contestées : CAPB 248 (D110,ad Litm Z2/as Nm 623/B, 07.06.1793).
Jointe des monts-de-piété (présidence) : JMpiété, 13.
Conseil de Brabant :
- procureur général (nomination) : CF 1009, f° 43v°-46v°.
- chancelier (nomination) : CAPB 709, p. 466-469; CF 1013, f° 3v°-5v°.
Séjour à Bruxelles au début de juillet 1794 : CAPB 1001.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.

LOCHER (Dominique DE) ou VON LOCKER

1. ?, vers 1754.
2. ?, 17.04.1814.

4. Directeur de la Chambre des comptes réformée (avec titre de conseiller au Conseil du gouvernement général).

5. Autrichien.

6. Époux de Thérèse, fille d'A. G. de Lederer*.

8. Il est entré en service en février 1774 en qualité de commis à la chancellerie de Galicie, supprimée deux ans plus tard. Il passe alors au département des Pays-Bas de la Chancellerie de Cour et d'État à Vienne (1.200 fl. de gages, 300 à titre d'indemnité de logement et 200 à 300 fl. de gratifications diverses). Il y est official et secrétaire de S.M. Il est décrit comme une personne ayant beaucoup d'assiduité. En 1783, il est envoyé à Bruxelles avec le secrétaire du département des mines et monnaies, Schwarzer. Les deux hommes quittent la capitale autrichienne le 31.08. de cette année. Ils ont pour mission d'introduire dans les Pays-Bas les principes de la nouvelle comptabilité, déjà en vigueur à Vienne. Dans ce but, ils sont chargés en juillet de l'année suivante d'entreprendre une tournée des provinces Belgiques pour y «prendre des notions sur la comptabilité des administrations provinciales et municipales». Ils sont défrayés sur la caisse des *gastos secretos*. Il en va de même en 1786 et 1787 (copies d'actes, transports de documents venant de Vienne, séjours dans la capitale autrichienne). En 1786, grâce à l'appui de Belgiojoso* et de Kaunitz ainsi qu'aux propos élogieux de von Zinzendorf, président de la Chambre aulique des comptes, l'Empereur le désigne pour la direction de la Chambre des comptes réformée. de Locher en avait officieusement reçu la garantie dès le mois de mai et il est nommé le 22.06. Ses gages sont à charge de la caisse du département aulique des Pays-Bas puis, à dater du 01.11. aux dépens des finances belgiques. Il obtient le droit d'assister aux séances du Conseil du gouvernement général, chaque fois qu'on a à y traiter des affaires de comptabilité. Immédiatement, il se charge de la rédaction du plan pour la composition et l'organisation future de la Chambre. De Vienne, il avertit Belgiojoso le 4 octobre que Zinzendorf vient de recevoir le travail. La nouvelle Chambre est instituée le 09.12.1786 et ses membres désignés par décret du 04.01.1787. de Locher prête serment le 13.01. (gages de 5.600 fl.; il perçoit en 1789, grâce à divers suppléments, environ 9.500 fl.). Le 03.04. de la même année, il fait de même en qualité de conseiller du gouvernement général. L'éclatement de la Révolution brabançonne le force à regagner Vienne. Mais il n'avait pas pu suivre immédiatement le gouvernement. Le 22.12.1789, il était à Aix-la-Chapelle. Au début de mai 1790, il parvient à récupérer ses meubles et effets restés dans le quartier qu'il occupait à la Chambre des comptes et qu'il avait dû abandonner précipitamment le 12.12.1789. Il prend alors «le parti de quitter Bruxelles», car «le séjour dans cette ville devenoit dangereux pour le fidel serviteur du souverain légitime». Pour ne pas faire naître de soupçons, il

abandonne ses biens et prend la diligence de Maastricht puis gagne Bonn. Il désire regagner la capitale autrichienne, écrit-il, «dans ce tems de calamités qui rendent ma présence inutile pour le moment aux Pays-Bas». Il demande une avance de 400 fl. d'Allemagne ou le payement de ses demi-gages. Le 01.06.1790, alors qu'il est à Luxembourg, il obtient 280 fl. argent courant de Brabant pour les frais de voyage. Durant ces trois années, et indépendamment de son impopularité née de son attachement à la politique réformatrice de Joseph II, de Locher a donné l'image d'un travailleur infatigable et d'un fonctionnaire brillant, connaissant jusque dans les moindres détails les dossiers qui lui étaient confiés. Dans une lettre du 27.06.1790, l'archiduchesse Marie-Christine met en garde à son sujet l'empereur Léopold II : «Vous ne sauriez donc être, cher frère, assez en garde même vis-à-vis des partisans bien intentionnés de la soi-disante démocratie qui se trouvent à Vienne, et parmi lesquels je me crois obligée de vous nommer aussi le conseiller Locher, intimement lié et guidé avec et par les principaux de ce parti. [...] J'ose surtout vous conjurer de ne point lui parler, si même lui en touchait, quelque chose de ce que vous savez d'E. W. [Édouard *] puisque le parti démocrate est divisé en plusieurs sentiments, et que ceux du parti dont est Mr. Locherer et lui-même personnellement ne veulent pas grand bien à celui-ci, et il ne manquerait pas d'avertir ses amis de cette connexion et sacrifierait W. pour prix de son attachement et zèle». De Vienne le 21.07. de la même année, Locher envoie aux gouverneurs généraux, à leur demande, un état commenté du personnel de la Chambre des comptes. Trois jours plus tard, dans un rapport à l'Empereur, Kaunitz fait état du souhait de Locher d'obtenir la présidence de la Chambre des comptes ou un poste de conseiller des Finances à Bruxelles. Les gouverneurs généraux reconnaissent ses mérites pour l'un ou l'autre poste, mais jugent la chose politiquement impossible : «vu l'éloignement inconcevable mais réel que l'on montre surtout pour les Allemands», il convient «d'éviter l'augmentation du nombre d'étrangers dans les corps collatéraux et de prendre le principe de préférer autant que possible les régnicoles, surtout dans ce moment ci où les esprits ne sont pas encore revenus de l'idée que l'on auroit encore des vues pour introduire les changemens à l'aide des emploïés allemands». Kaunitz recommande dès lors «de récompenser en Allemagne le mérite du conseiller Locher avec le même traitement et un état analogue». En attendant, il recevra les trois-quarts de ses gages, soit 3.000 fl. d'Allemagne, à charge des «fonds Belgiques». Le 15.09.1790, Locher fait des offres de service, «ayant été informé qu'il s'agira peut-être bientôt de s'occupper du plan de l'arrangement futur de la Chambre des comptes aux Pays-Bas». En septembre 1791, il figure toujours sur la liste des «sujets allemands autrefois employés aux Pays-Bas et qui se trouvent actuellement sans emploi». En 1795, il constate avec amertume qu'il est réduit à la pension «à la vigueur de l'âge». Après la révolution de 1789, rappelle-t-il, Joseph II avait décidé que les sujets allemands envoyés aux Pays-Bas devaient retrouver leurs anciens postes. D. de Locher espérait reprendre sa place de secrétaire à la Chancellerie des Pays-Bas, «où rien n'auroit empêché Sa Majesté de me conserver, écrit-il, le titre de conseiller de gouvernement qu'elle m'avoit accordé en 1786 et d'ajouter un traitement ad personam». Il demande qu'on lui continue sa pension ou qu'on l'emploie dans «une carrière quelconque» à portée de «ses foibles talens».

9. Bruxelles : À l'Hôtel de la Chambre [des comptes] (1788); au Parc (1789).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 53-60; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 619; J. LEFÈVRE 4, *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 14; P. LENDERS, « De Junta der Besturen [...] », p. 34-35; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 186; H. SCHLITTER, *Briefe der Erzherzogin [...]*, p. 162; S. TASSIER, *op. cit.*, p. 401; P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 105; WStLB, Portheim-Katalog.

Département des Pays-Bas : official et secrétaire de S.M. : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 270.
Visite d'information dans les provinces : AVB, 1314, p. 203-204; CAPB 515, D108/ad lit. F1/ n° 23 et 24; CAPB 1014 (instructions); SEG 2260, f° 355-356; SEG 2261, f° 173-175 et 261; SEG 2262, f° 47-48, 186-187, 298-299 (remboursement

des frais); SEG 2263, f° 10, 16, 35, 71, 170-172, 180, 361-363v° (idem en 1786-1787); SEG 2265, f° 1, 36, 62, 298-299; CAPB 1014 (rapport de mission du 01.02.1784).
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 622, D 110 XI n° 4; SEG 2761, f° 58.
- nomination : SEG 1486; CC réf. 4646; CC 907, f° 176.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33; Jointe de Luxembourg, 236 (secours).
- rapport de 1790 : SEG 1872.
- 1ère restauration : CAPB 580, H/ ad num; 1152/ lit. B (24.07.1791); CF 2258.
Conseil du gouvernement général :
- serment : EBU 5, f° 1v°.
- activités : CGg 116, 133-135, 266, 419-420.
Étapes de la carrière et retour à Vienne : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 27; CAPB 1014.

LOFFRE (Pierre Ignace François DE)

1. Lille, 12.11.1666.
2. Bruxelles, 12.03.1733.

4. Greffier de la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils de Pierre, fut greffier extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre (second greffier nommé le 12.04.1658, prêt de 30.000 fl.; premier greffier par commission du 20.03.1668) et de Marie Anne Varsal. Pierre Ignace de Loffre était l'époux de Marie Joseph de Grutz. Un Pierre Joseph (son fils ?) fut official à la Chambre de Brabant, «très foible et sans espérance». Il a été reçu le 01.09.1738 à 3 sols par heure. En 1753, Dupuy* juge un de Loffre, official à la Chambre des comptes, «bon sujet qui travaille».

7. Immatriculé en 1686 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié ès droits.

8. En considération d'un prêt sans intérêt de 20.000 fl., pour une durée de deux ans, consenti par le père, P. I. de Loffre est autorisé, par lettres patentes du 08.08.1677, à succéder à ce dernier, si celui-ci désire renoncer à ses fonctions de greffier extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre. Le fils ne peut cependant assurer l'office pendant sa minorité, limitée à l'âge de vingt ans. Il prend possession de la charge le 13.05.1693. Le 21.07. suivant, «ayans esgard aux fréquentes incommoditez» du père, la Chambre décide que Pierre Ignace pourra l'assister. Il prête serment le 22.08. Les patentes de 1677 sont confirmées le 18.12.1694. Il prête le serment de greffier-adjoint le 12.01.1695 et entre en possession de l'office, duquel son père n'est demeuré que «deserviteur». Père et fils exercent simultanément la fonction. Celui-ci fait partie de la Chambre unifiée mise sur pied le 02.06.1702 et, en 1706, de la Chambre de Flandre rétablie le 14.08. (serment le 13.09.). En 1704, il s'était plaint de la provision de charge accordée à François Delvaux (patentes du 26.09.1704) et il voulut faire casser la décision. Delvaux faisait desservir le greffe par Philippe Balthazar Richard, conseiller-maître aux honneurs et auditeur réformé de la Chambre des comptes en Brabant. Les responsables de celle-ci jugent ce dernier incapable. Cependant, Philippe V décide de le maintenir en place (12.03.1705). En 1726, Marie-Élisabeth envisage de promouvoir Loffre au Conseil des finances. L'affaire reste sans suites. Il meurt en fonction. Sa veuve introduit plusieurs requêtes à partir du 24.09.1733. Elle insiste encore en 1735 pour que les comptes de son mari soient clôturés. Suite à un décret de la gouvernante générale du 29.04., satisfaction lui est enfin donnée. Le 30.06.1735, elle obtient la somme de 13.262 livres 9 sols, «à quoy porte la redevance des comptes de feu sondit mary».

9. Bruxelles : «À la haute rue (1719)».

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; M. JEAN, *op. cit.*, p. 323; J. LEFÈVRE 1, p. 104; ROPBA, t. I, p. 236 et t. II, p. 14; A. VANDENBULCKE, *Les Chambres des comptes* (1996), p. 119 et 212; ID., *Répertoire [...]*, p. 99 et 153.

Baptême : France, Lille, Archives municipales, reg. par. de Lille, Paroisse de Saint-Étienne. (Renseignement aimablement communiqué par le Prof. Ph. Guignet).
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 26, n° 38.
Chambre des comptes :
- nomination (1677; 1702; 1706) : CE 188; CC, cartons, 1ère série, 371.
- comptes : CC 28196-28201.
Décès : CC 921, f° 364; CF 994, f° 121v° (remplacement comme receveur des clôtures des comptes surannés); CF 2329 (requête de la veuve).
Mortuaire : CC 895, f° 192; CC, cartons, 1ère série, 378.
Procès de la veuve contre François Verspilt, official à la Chambre des comptes : CC, cartons, 1ère sér., 300/2.
Pierre Joseph : CC, cartons, 1e série, 424/2.
Jugement de Dupuy* sur un official de ce nom (Pierre Joseph ?) : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.

L'ORTYE (Pierre Jean Maximilien)
1. Bruxelles, 27.12.1753.
2. Bruxelles, 04.01.1838.

3. Chevalier de l'Ordre royal du Lion Belgique.

4. Secrétaire au Conseil privé.

6. Fils de Jean Frédéric Joseph (décédé à Bruxelles le 09.05.1789), employé en 1741 sous les ordres du conseiller Obin*, greffier du tribunal de l'Alcadie (1742), official à la secrétairerie du Conseil privé (1749) puis premier official, greffier du tribunal aulique (1770), et de Marie Antoinette Raes. Il avait trois sœurs. En premières noces, il épousa à Bruxelles, le 09.08.1789, Marie Françoise Pins, née et baptisée à Bruxelles le 22.02.1768 et y décédée le 05.02.1793, fille de Simon*. Devenu veuf, L'Ortye s'unit à Émérence Louise Alexandre Lelouchier.

7. Dans sa requête aux fins d'admission au notariat, il précise qu'il a effectué des humanités complètes.

8. Suite au décès d'un certain official Mosselman, il devient official surnuméraire à la secrétairerie du Conseil privé, où son père est alors deuxième official (26.01.1769, gages de 150 fl. par décret du 30.10. de cette année). L'Ortye est essentiellement affecté à l'inventoriage des documents anciens. En 1771, il accompagne J.-B. G. de Wynants* à Lille, dans le cadre de la restitution des archives (Traité des Limites). Pendant deux ans, il rédige des inventaires et dirige une équipe de copistes. Il en éprouve des ennuis de santé. Il reçoit une gratification de cent écus. Au retour, il est chargé de continuer à veiller sur les caisses dans lesquelles les papiers sont emballés. Il sollicite vainement une augmentation de ses gages de 450 fl., jugés trop modiques. Vers 1774, il aide le notaire général de Brabant, Dulieu, alors malade. Il met de l'ordre dans les archives du notariat général. Auparavant, il avait travaillé chez le notaire et procureur Herdies. Le 16.10.1776, il est désigné comme actuaire du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg. Le 02.03.1779, il subit avec succès l'examen pour être admis en qualité de notaire par le Conseil souverain de Brabant. Il prête serment quatre jours plus tard. Il avait introduit sa requête en flamand. Il acquitte la médianate de 300 florins pour

exercer dans les «chefs-villes». Il a effectivement pratiqué car son protocole est partiellement conservé (1779-1784). En 1787, il est greffier-adjoint du Tribunal aulique. Le 17.04. de la même année, il devient chef de bureau et archiviste du Conseil souverain de Justice (serment le 03.05.; gages de 1.200 fl. plus 266 fl. *ad personam*). Après la suppression de cette juridiction, L'Ortye est employé en qualité de «concipiste» au Conseil du gouvernement général (bureau du conseiller de Le Vielleuze*, gages de 1.000 fl., puis de Sanchez d'Aguilar le cadet* aux gages de 1.300 fl.). Le 14.05.1789, suite au décès de son père, il est nommé au poste de greffier du Tribunal aulique. «Son sentiment pour ou contre la patrie n'est point particulièrement connu», estiment les dirigeants de la Révolution Belgique en avril 1790. En décembre de la même année, il est employé à titre provisoire au «Bureau de travail et d'expéditions» du Comité du Conseil privé (serment le 28.12.1790; nomination provisoire; gages de 2.800 fl.). Dès le rétablissement de la Jointe des monts-de-piété, par le décret du 18.01.1791, il en devient l'«actuaire autorisé». Le Comité l'avait recommandé en ces termes : «sujet autant méritant qu'intelligent». Il est remplacé par Engels*, qui prête serment le 19.10. de la même année. La première restauration lui avait aussi offert, en juillet 1791, un poste de secrétaire surnuméraire au Conseil privé, où il officie principalement comme archiviste. Le 10.12.1792, il est à Wesel avec G. Beaumont* et Joseph Charles Van de Velde*. Il obtient la permission de regagner Bruxelles, car sa belle-mère est «dangereusement malade». En 1794, il quitte nos provinces en compagnie de Beaumont et s'établit à Düsseldorf, puis à Würzburg, où devaient arriver les archives des Conseils d'État et privé. En son absence, il est rangé dans la huitième classe sur seize (prêt de 500 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 09.01.1801, les citoyens François Joseph Pins, avoué et président du Conseil d'arrondissement de Bruxelles, et Stevens, ses beaux-frères, tentent de lui obtenir « la permission de rentrer dans ses foyers sous la surveillance des autorités constituées ». Ils s'offrent « pour caution de la conduite paisible de L'Ortye ». Le 1er jour complémentaire de l'an X (18.09.1802), celui-ci prête le serment exigé des émigrés revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie. Le 23.04.1807, il remet son protocole à son beau-frère, le notaire Stevens. Il demeure rue Haute. Il est rentier et fondé de pouvoirs des frères Delvaux, des brasseurs. Sous le régime hollandais, il obtient notamment, par arrêté du 17.08.1814, les fonctions de secrétaire du Conseil administratif de la Belgique, puis de secrétaire du Conseil privé et de secrétaire archiviste du gouvernement, à Bruxelles. Par arrêté du 09.11. de la même année, il est chargé de la « garde, inspection et direction du dépôt général des anciennes archives qui se trouvent dans le local de la ci-devant Chambre des comptes à Bruxelles, aussi bien que de celles du ci-devant conseil administratif de la Belgique ». En vertu de l'arrêté du 10.10.1815, il devient secrétaire de la Commission du Conseil d'État (1816-1825) et secrétaire du directeur général des Affaires du culte catholique romain (1816-1826). Son salaire annuel est de 3.000 fl. Il doit renoncer à cette fonction en 1827, vu son grand âge. Devenu archiviste de l'État, à titre gracieux tant qu'il était aux affaires du culte, il refuse de prêter serment à l'État belge, en mars 1831. Le 30.04.1831, un arrêté du Régent démissionne J.J. L'Ortye de sa fonction de secrétaire archiviste de l'Etat. L. P. Gachard, son adjoint, lui succède alors à titre intérimaire puis définitif (20.07.1831).

9. Bruxelles : rue de l'Escalier (1792); rue Haute (1807).

AC, p. 231; *Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit.*, p. 68; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 17; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 367; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 59; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 264; J.-M. GYSELINCK et R. LAURENT, *Le notariat dans l'arrondissement de Bruxelles. Répertoire des minutes (depuis le XVIe siècle)*, Bruxelles, 1971, sub nomine; *Liste alphabétique des notaires décédés ou démissionnaires de l'arrondissement de Bruxelles [...]*, Bruxelles, s.d., p. 51-52; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 588; NB, t. XII, col. 589-592 (I. Schoups); A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 526 et 527; I. SCHOUPS, «P.J.M. L'Ortye. Rijksarchivaris te Brussel, 1814-1831. Een vertegen figuur», dans *Album C. Wyffels*, Bruxelles, 1987, p. 403-412; J. STEUR, « Archivisten in dienst van het Verenigd Koninkrijk, II. De L'Ortye », dans

Nederlandsch Archievenblad, t. XLII, 1934-1935, p. 114-117; R. WELLENS, *Inventaire des papiers, notes et manuscrits de Louis-Prospert Gachard, Archiviste général du Royaume (1880-1885)*, Bruxelles, 1983, p. 22.

Mariage : AVB, reg. par., n° 405, f° 231.
Famille : SEG 2274; SEG 2276 (1); SEG 2279; CGg 1233, dossiers 12 et 19 (père); CC 901, f° 103v° (père); AVB, reg. par., n° 174, f° 78v° (acte de sépulture du père); *ibid.*, n° 367, f° 73 (baptême de l'épouse).
Official : CC 900, f° 268v°; SEG 1871; Jointe des terres contestées, 23.
Notaire : Chancellerie de Brabant, 108/7.; BR, Mss, 20102, f° 32.
Tribunal aulique (greffier) : CAPB 349, p. 119-120; Tribunal aulique, 3.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 (liste du personnel).
Révolution : EBU 5, f° 9.
Jointe des monts-de-piété : CPA, carton 950B; JMpiété, 11, f° 11 et 152.
Conseil privé :
- nomination provisoire (décembre 1790) : CPA, carton 57A; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
- Wesel (1792) : CPA, carton 58A.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 32.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 666; *ibid.*, portefeuille 1749.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.

LUDOVISI d'ORLEY (Jean Mathias)

1. Burglinster (dép. de la seigneurie de Linster, comté de Chiny), vers 1671.
2. Bruxelles, 07.05.1752.

3. Fait chevalier avec confirmation de noblesse, par lettres patentes du 23.10.1734 avec ratification de l'adoption.

4. Secrétaire d'État «allemand».

6. Jean Mathias Ludovisi, dit Lieber de Clarentz, patricien romain, naturalisé et admis au titre de baron dans le corps de l'ancienne noblesse de Hongrie par lettres patentes de Charles VI en date du 15.07.1722. Il est le fils adoptif de Jean Maurice, d'Orley de Linster, premier de ce prénom, par acte passé à Trèves, le 04.11.1724. Celui-ci adopta également le frère, Pierre. J. M. Ludovisi était l'époux de Thérèse Louise Muhlbacherinn. Le couple eut trois garçons : Jean Nicolas, conseiller près le conseil provincial de Luxembourg, mort avant 1777; Jean Mathias Georges (né à Luxembourg le 26.12.1727, mort le 20.06.1793), avocat (17.06.1748), substitut du procureur général près le Grand Conseil, conseiller de longue robe au Conseil de Luxembourg (20.04.1763), puis conseiller au Grand Conseil (1773); Jean-Baptiste, chanoine de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, décédé le 21.08.1777.

7. Il aurait été immatriculé comme «pauper» à l'Université de Louvain dans le courant du semestre décembre 1689-juin 1690 .

8. Il fut le dernier à porter le titre de «secrétaire d'État au département d'Allemagne». Au service de S.M. depuis 1715, en qualité de gouverneur des pages de Charles VI, puis de premier conseiller actuel de la Chambre aulique des Finances à Vienne, il est nommé, en 1725, secrétaire intime et du cabinet de la gouvernante générale. En même temps, il est chargé des fonctions de secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne, le titulaire de ce poste, J. P. de Kempis*, ne pouvant plus y satisfaire à cause de ses infirmités et de son âge avancé. Ce dernier n'ayant pas été remplacé à sa mort (1730), Marie-Élisabeth propose, le 31.05.1734, de nommer Ludovisi à cette fonction. Elle sera néanmoins supprimée peu de temps après. En mars de la même année, le comte de Harrach s'était plaint de ce

dernier au marquis de Rialp : «Jusqu'aux relations allemandes, il faut que je les couche moi-même, car Ludovici, bien loin de savoir les coucher, ne sait pas seulement les copier». En 1737, J. M. Ludovisi obtient toutefois la possibilité de conserver les 3.000 fl. all. dont il jouissait jusque là sur les *Gastos Secretos*. Ils sont assignés sur la Recette générale de Luxembourg. Il en bénéficie toujours en 1743, en considération du fait qu'il doit entretenir son épouse. Le 19.06.1745, l'Impératrice l'éconduit de son instance pour être nommé conseiller d'État aux Pays-Bas avec les demi-gages. Elle ordonne aussi de lui faire payer les arriérés de la pension de 3.000 fl., compte tenu de ses difficultés financières. Elle l'enjoint enfin de rendre le plus promptement «tous les papiers de la correspondance» de la défunte gouvernante générale. Cette année encore, son épouse réclame sept trimestres d'arriérés de la pension annuelle de 700 fl. all. qui lui a été attribuée. Marie-Thérèse juge que Ludovisi «doit s'acquitter d'une obligation si juste et indispensable». En 1749, il sollicite vainement le rétablissement de sa pension de 3.000 fl. et le titre de conseiller d'État honoraire. Comme il est notoirement dans le besoin, Marie-Thérèse ordonne de lui payer un an d'arriérés de cette pension, afin qu'il puisse retourner dans les Pays-Bas. Pour le solde, qu'on le favorise le plus particulièrement que possible.

AN, 1882, p. 254; *Armorial du Pays de Luxembourg*, p. 533; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1532; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1258-1259; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, p. 59; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 454; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 636; E. LALOIRE, *Inventaire [...] Secrétairerie d'État allemande*, p. 24; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 108-109; A. NEŸEN, *op. cit.*, p. 321; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 338; P. SPANG, *op. cit.*, p. 470.

Noblesse : confirmation et titre de chevalier : CAPB 772, p. 130-136; CC 150, f° 100-102.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 79, n° 292.
Gages : CC 184, f° 112v°-113.
Contestation de la charge : Conseil royal de Philippe V, 8.
Secrétaire intime : SEG 1488, f° 56; SEG 1489/5, f° 7r°-v°.
Pension : CAPB 324, p. 104; CAPB 328, p. 148-150; CC 897, f° 149.
Arriérés de pension (en qualité de secrétaire intime de Marie-Élisabeth) : CAPB 328, p. 148-150 (1742); CAPB 331, p. 215-216 (1745); CAPB 334, p. 202-203 (1749).
Pension de l'épouse : CAPB 331, p. 216.
Bibliothèque : *Catalogue des livres de feu Messire Jean Mathias de Ludovisi [...] qui se vendront en argent de change jeudi 13 de juillet 1752 en la maison mortuaire [...]*, Bruxelles, Charles de Vos, imprimeur de la ville (UCL, BGSH, 3A09208/II).
Décès : AVB, reg. par., n° 166, f° 27v°.

M

MAHIEU (Jean Philippe DE)
1. Ath, bapt. 14.07.1737.

3. Anobli par lettres patentes du 10.04.1786. Il aurait été fait chevalier par la suite.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Charles et d'Anne Louis(e) Deligne. Un fils, Philippe Joseph A., licencié ès droits de Louvain (03.04.1786), avocat au Conseil de Brabant (04.07.1786), avait été élu par le peuple de Bruges comme un de ses juges au tribunal de première instance (01.05.1787 jusqu'à la suspension le 17.05).

8. Il entre au service dès l'âge de 16 ans. Il est d'abord attaché au corps du Génie, de 1754 à 1758. En 1755 il exerce la fonction d'«écrivain» de la Brigade des ingénieurs. Trois ans plus tard, il y accède au rang d'officier. Il devient capitaine et travaille sous les ordres des généraux Ph. de Laing* et J.-B. Devos*. Le 17.07.1785, il est nommé à la Jointe des eaux. Il démissionne du service militaire pour devenir intendant du cercle de Bruges (12.03.1787) avec titre de conseiller au Conseil du gouvernement général (gages de 5.600 fl. argent courant de Brabant). Il siège jusqu'à la fin du mois de mai 1787, tout en étant l'objet des tracasseries du magistrat. Il présente une requête aux autorités le 30.10. de la même année : «persécuté de tous côtés, obligé de quitter Bruges par ordre du gouvernement», il est dans le besoin et sollicite l'aide de ce dernier. Il insiste le 06.11. suivant : il ne lui reste que peu de biens pour vivre. Il se propose pour le département du Conseil du gouvernement général «pour les batimens apartenants à S. M. joint aux eaux, ponts et chaussées». Satisfaction lui est donnée. De même, le 02.11., son fils avait sollicité un emploi de secrétaire, «concipiste» ou autre. Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Il en serait toujours. En 1791, il devient aussi membre de la Jointe des Terres contestées. Jean Philippe de Mahieu accède à la fonction de conseiller des Finances le 21.08.1791 (patentes du 06.09.), tout en restant affecté à la Jointe des terres contestées, à laquelle il venait d'être attaché. Il prête serment le 10.12.1791 et ses gages sont fixés à 5.600 fl. Bien avant son entrée au Conseil, il avait été amené à traiter de plusieurs affaires relevant du Domaine, et plus particulièrement des affaires militaires. Le 09.04. de cette année, il est nommé, avec Delplancq* et de Reuss*, commissaire «pour la démarcation des limites vers la Hollande». Cette désignation officielle suit la mise en œuvre, entamée dès mars. Il accompagne le gouvernement en exil. En janvier 1795, il se trouve à Erfurt. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. À Vienne, il est attaché au Bureau de la liquidation de la dette de la Belgique. En mai 1796, il souhaite s'établir à Lentmeritz (Litomerice) en Bohême. Il déclare rester attaché à la monarchie et refuse de devenir Français, par déclaration faite à Linz le 16.03.1803.

9. Bruxelles : rue des Tanneurs (1787); rue de Louvain (1794).

B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 110; J. BREUER, « Matériaux [...] », 1ère partie, p. 354; J. BREUER, Cl. LEMOINE-ISABEAU, « Matériaux [...] », 3e partie, *passim*; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 289-291; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 7 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J.

DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 30; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. IX; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 782; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 454; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 661; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 771, 773, 782; J. LEFÈVRE 1, p. 392 et 429; J. LEFÈVRE 4, p. 24; J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des eaux*, p. 106; ID., « La fin du régime [...] », p. 5, 7; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 343 (fils); J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 204; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 725; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 144; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; ID., « Het geniecorps [...] », *passim*.

Intendant du Cercle de Bruges et requêtes : CGg 473, dossier 92; CGg 480; CGg 1227, dossier 55; SEG 2103.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 550; CAPB 608, p. 213; CAPB 709, p. 335-336; CF 1012, f° 36v°; CC 863, f° 230.
- Jointe des terres contestées : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433 v°.
Commissaire (frontières avec les Provinces-Unies) : CP, reg. 730, p. 31 (nomination).
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 47 et 877; CAPB 937, n° 272.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 5.
Fils : CGg 480.

MAISONFORT (Ernest François Louis DE)

1. Tournai, 24.08.1751.
2. Maastricht, 21.01.1793.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

7. Immatriculé comme «minorennis» le 27.01.1769 à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 14.03.1774).

8. Avocat au Grand Conseil (16.05.1774), il fut secrétaire de l'intendance d'Anvers (1.000 fl. argent courant de Brabant). Il exerça les fonctions d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes pendant la première restauration (14.07.1791; gages de 1.000 fl.). Sa santé peu brillante l'empêcha toutefois de prendre une part active aux travaux de cette institution. Il quitta Bruxelles en 1792, à la suite du gouvernement. À son arrivée à Maastricht, le 12.12. de cette année, il est victime d'une «attaque de nerfs».

9. Bruxelles : rue de la Putterie (1792).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. SM 16-17, reg. par. de Tournai, Tables (Saint-Brice).
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 414, n° 344; UL 285, p. 389; UL 679/2, f° 55.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 55v° (Ernest François Louis).
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 14.
- activités : JAS 747, 854.
Décès et mortuaire : CF 8517-8518.

MALDEGHEM (Jean Dominique DE)
1. Bruxelles, 03.11.1662.
2. Bruxelles, 14.12.1747.

3. Comte de Maldeghem et de Steenhuffel, baron de Leyschot, seigneur de Diepensteyn, Indevelde, Nederheym, Jeeckschot, Marquette. Membre de l'État noble de Brabant (16.02.1707).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils d'Eugène Ambroise (Gand, 19.01.1627-15.10.1693), lieutenant des archers de la garde noble à Bruxelles, colonel et maître de camp de cavalerie, et d'Isabelle Claire Eugénie des Champs (11.01.1631-Douai, 31.12.1715), dite de Kesseler. Le 25.07.1690, il épouse Marie Thérèse de Gand, dite Vilain, douairière de François Philippe de Melun, prince d'Épinoy, fille de Balthazar Philippe, chevalier de la Toison d'Or, et de Louise Henriquez de Sarmunto-Salvatiera, morte sans enfants en 1714, de laquelle il s'était séparé de corps et de biens. Le 03.11.1715, il s'unit à Anne Amour Florence Charlotte Josèphe de Haudion (décédée le 15.10.1749), fille de Charles, comte de Wyneghem, et de Madeleine Françoise d'Oyenbrugge. C'est, semble-t-il, de cette alliance que naquirent : Eugène Othon Joseph, capitaine d'infanterie au régiment de Ligne; Charles Florent Joseph, lieutenant des archers de la garde du corps de S.M., à Bruxelles; Joseph François Ambroise, major au régiment de Ligne.

8. Général de bataille, colonel d'un régiment d'infanterie à son nom (27.07.1704), successeur de son père comme lieutenant de la Garde noble, il occupe différentes fonctions militaires avant qu'Eugène de Savoie le désigne en qualité de capitaine de la garde des hallebardiers (01.10.1718). C'est ainsi qu'en 1710, il est châtelain du château de Vilvorde. En 1713, les puissances maritimes le nomment conseiller d'État. C'est lui qui, le 01.03.1716, prit possession au nom de l'Empereur de la Gueldre dite autrichienne. Charles VI le confirme dans sa charge de conseiller d'État en lui octroyant de nouvelles patentes le 19.01.1717. Il entre également dans la Jointe provisionnelle d'État du marquis de Prié. Lorsque le Conseil d'État s'installe le 29.03.1718, Maldeghem y est admis en qualité de conseiller de courte robe (patentes du 06.04.; serment le 18.05.; siège permanent et traitement complet). En 1733, il est élevé au grade de feld-maréchal lieutenant. De 1737 à 1740, il est commissaire impérial aux conférences d'Anvers sur le commerce avec la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies. Durant ces années, il est quelquefois appelé à participer à la Jointe de cabinet. Du fait du décès de Charles VI, ses pouvoirs y sont renouvelés le 26.06.1741. En 1743, il est «fort âgé et souvent accablé de la goutte». Le 25.09. de cette année, l'Impératrice accorde à son fils la desserte de la place de capitaine des hallebardiers de la garde noble dont il avait déjà la survivance.

9. Bruxelles : Hôtel d'Epinoy (1719); vis-à-vis du Palais (1724); près de l'Hôtel d'Egmont (1736).

AN, 1848, p. 139; BN, t. XIII, col. 206-209 (E. de Borchgrave); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 117; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; J. LEFÈVRE 1, p. 59 et 66; *Miroir*, t. I, p. 504-506; E. POULLET, *op. cit.*, p. 159; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 65, 72, 254 et 255.

Biographie : CP, reg. 766, p. 168-170.
Séparation : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 153.
Conseil d'État :
- nomination : CC 46017, f° 302.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121.

- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 260v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
Compagnie des hallebardiers : capitaine (nomination) : CAPB 700, p. 34-36; CAPB 711, f° 9v°.
Conférences d'Anvers : CAPB 702, p. 65-68.
Capitaine des hallebardiers (fils) : CAPB 330, p. 31.

MALECK DE WERTHENFELS (Joseph Ernest)
1. Bruxelles, 09.09.1751.
2. Vienne, 10.01.1813.

3. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Greffier des Finances.

6. Fils aîné de Ignace Thomas (Vienne, vers 1722-Bruxelles, 20.07.1785), beau-frère de Sébastien Henry Gilbert, fourrier de la Cour et de l'armée, puis de la chambre des gouverneurs généraux, directeur du Cabinet d'histoire naturelle de la Cour, engagé par Charles de Lorraine en 1758 pour constituer à Bruxelles un cabinet de ce type sur le modèle des cabinets impériaux, et de Marie Ursule Wallisch (décédée à Bruxelles, le 20.03.1794), fille de Joseph, marchand de vin autrichien et de Marguerite Trill(i)on. Le couple eut dix enfants, dont Marie Anne Ernestine (Bruxelles, 08.10.1755-Paris, 30.05.1844) qui épousa Charles-Alexandre Antoine Mosselman, frère d'Arnould Louis. Joseph Ernest épouse à Bruxelles (Saint-Jacques sur Coudenberg), le 26.05.1789 Catherine Cornélie Remy (Bruxelles, 31.10.1756-Vienne, 14.08.1811), fille de Louis Joseph* et de Catherine Thérèse Naveau. Ils eurent quatre enfants, dont Augustin Ernest Léopold Guislain (né vers 1792, domicilié à Bruxelles en 1811) et Albert Ernest Joseph (mort le 05.06.1790, âgé de trois semaines).

7. Élève des jésuites à Bruxelles. Immatriculé le 12.01.1768 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Licencié dans les deux droits (Louvain, 30.07.1774). Il connaît plusieurs langues.

8. En 1772, tout en poursuivant ses études de droit, il devient le collaborateur de son père au cabinet d'histoire naturelle (gages de 400 fl.). Il entre la même année, comme «praticant» à la Secrétairerie d'État et de guerre. Il devient ensuite, le 10.05.1774, official, vraisemblablement à titre surnuméraire. La qualité de 6e official lui est attribuée le 19.02.1776 (avec effet rétroactif au 09.02. de cette année; serment le 18.03.1776; gages de 800 fl.). Il accède ensuite à la charge de 5e official (01.01.1783). Cette même année, par décision de Kaunitz en date du 15.11., il bénéficie d'une gratification comme d'autres officiaux de la Secrétairerie. Elle lui rapporte 500 fl. argent courant de Brabant. Au sein du Conseil du gouvernement général établi en 1787, il occupe une charge de secrétaire de 3e classe (bureau du conseiller F. P. Rapédius de Berg*; serment le 03.04.). En avril 1790, «il étoit plutôt contre que pour la patrie», note l'administration des États Belgiques Unis. D'ailleurs, la même année, il est attaché à la Jointe de Trèves, puis à la Commission royale de Luxembourg. Comme actuaire, il y est particulièrement chargé de la direction et de la surveillance du bureau et des archives ainsi que des expéditions. Il reçoit une indemnité de 100 fl. pour couvrir ses frais de voyage lors du retour à Bruxelles. Sous les deux restaurations, il occupe le poste de greffier ordinaire du Conseil des finances (patentes du 14.07.1791; gages de 4.200 fl.) et de secrétaire signant en finances (patentes du même jour). Il est aussi commissaire de la Jointe des administrations et affaires des subsides. En 1794, il suit le gouvernement en exil jusqu'à la dissolution de celui-ci à Düsseldorf, en août. Il se rend alors avec sa famille à Ratisbonne et Würzburg, où il se domicilie. Il gagne ensuite Vienne, où il

devient secrétaire de François II. En son absence, il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il avait été porté avec son épouse sur la liste des émigrés. De Vienne, le 16.03.1803, il fait la déclaration prévue par l'article 9 du traité de Campoformio, refusant de devenir Français. En 1811, son fils Augustin lui écrit pour qu'il la révoque pour satisfaire au décret du 28.08. de cette année. Resté sans réponse du père, le fils procède à cette démarche «pour autant qu'elle le concerne et qu'elle peut avoir d'effet sur lui en qualité d'héritier de son père». Le 06.05.1814, il sollicite un emploi du gouvernement. Il fait état de sa connaissance de la langue allemande, apprise alors qu'il était à Vienne.

9. Bruxelles : rue des Petits Carmes (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 363 et 370; Baron R. D'ANETHAN et Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, *op. cit.*, p. 59 ; J. DE SMET, *Inventaire [...] Jointe de Trèves [...]*, p. 195 et 197; P. DE ZUTTERE, «Quelques artistes et officiers civils au service de Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens», dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. LVII, 1980, p. 72-73 et 81-82, t. LXII, 1998, p. 196.; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 30 et 73; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 392; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535 et 551; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 144; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 361; *WNL*, t. IV, 1774, p. 70.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 396, n° 188; UL 285, p. 390; UL 679/2, f° 55v°; UL 621 (, « repetitio », thèse imprimée).
Mariage : AVB, reg. par., n° 322, f° 44.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- débuts : CGg 6.
- 6e official (nomination) : CC 188, f° 206v°; CC 856, f° 104v°; CC903, f° 2v°-3; SEG 693.
- 5e official (idem) : CF 1010, f° 121v°; CC 860, f° 11v°; SEG 693.
- gratification : SEG 2260, f° 350.

Conseil du gouvernement général : CGg 3 et 5, f° 2.
Révolution : EBU 5, f° 10.
Commission royale de Luxembourg : activités : JAS 433, 449, 968.
Indemnité pour le retour à Bruxelles : Jointe de Luxembourg, 137.
Conseil des finances (1ère restauration) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CF 2315.
Fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 58; Nr 2310, 28; CAPB 937, n° 124 et 291.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 78; Préf. de la Dyle, reg. 1031.
Fils : Préf. de la Dyle, reg. 1031; AVB, reg. par., n° 174, f° 127; Conseil administratif de la Belgique (1814), 121, sub M.

MALO (Charles Henri)

1. Bruxelles, 22.01.1712.
2. Bruxelles, 27.05.1785, enterré à Dilbeek le 30.

4. «Écoutant» à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean Balthazar, qui fut admis en qualité d'avocat au Conseil de Brabant le 07.04.1685, et de Pétronille Marie van den Broeck (née à Bruxelles le 21.07.1672). Époux de Jeanne Catherine Dellano-Velasco, morte le 01.03.1777 et enterrée le 05 à Dilbeek, fille de Philippe Henri et d'Anne Marie de Roovere.

7. Immatriculé en 1728-1729, en qualité de noble, à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 09.10.1732).

8. Écoutant à la Chambre des comptes (dépêche de la gouvernante générale du 24.02.1737, commission du 02.03. et serment le 13.03. de la même année). Il «n'a fréquenté la Chambre que pendant peu de tems et il a quitté sans autre promotion ni rémunération». Il a «abandonné cet état qui ne lui promettoit rien» en 1740 ou 1741. En 1738, il avait postulé sans succès la charge de secrétaire-adjoint au Conseil privé. Sans doute est-ce lui aussi qui avait été à nouveau candidat à l'office, redevenu vacant par la promotion de P.-F. de Neny* à une place de conseiller dans la même instance. Le gouverneur général propose de la lui conférer. Non sans réticences, l'Impératrice accepte en février 1745 si Malo se soumet aux conditions suivantes : payer une «finance» de 500 pistoles à l'entrée en charge et servir sans gages, verser 500 autres pistoles lorsqu'il bénéficiera des gages de 900 fl. par la promotion du secrétaire surnuméraire Misson*, liquider enfin un montant de 1.000 pistoles quand il parviendra à l'ordinariat. Marie-Thérèse estime une place aussi importante bradée à un faible prix; d'autre part, elle n'est pas favorable aux liaisons entre ses employés du Conseil privé et ceux des États de Brabant. La réponse de Malo fut sans doute négative. Il est, en 1774, l'un des principaux propriétaires de Dilbeek. Il se plaint alors que des malfaiteurs,« en haine de cense », ont endommagé plusieurs arbres de l'avenue de son château.

J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 148; *WNL*, t. IX, 1777, p. 171-172; t. XXVI, 1785, p. 82.

Baptême : AVB, reg. par., n° 105, f° 52v°.
Études universitaires : *Matricule*, VII, p. 472, n° 46.
Écoutant : CAPB 324, p. 77; CC 951, f° 114.
Abandon de la Chambre : SEG 1870.
Secrétaire du Conseil privé : CAPB 331, p. 123-125; Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
Propriétaire à Dilbeek : Conseil de Brabant, 5116, f° 28 et 5117, f° 2r°-v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 458, f° 92; *ibid.*, n° 171, f° 193 (épouse).

MALOTEAU (Thomas)
1. Namur, 17.11.1699.
2. Namur, nuit du 26 au 27.11.1764 (subitement).

3. Chevalier. Seigneur de Fooz, Haye-à-Fooz, Wépion et Brione.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Namur.

6. Fils de Thomas, greffier des bois et bourgmestre de Namur, et de Jeanne Catherine Dona. Il eut sept sœurs et trois frères : Jeanne Antonia (baptisée le 23.04.1698), Marie Caroline (23.02.1701), Jeanne Catherine (15.07.1705), Anne Joseph (01.07.1708), Jean Antoine Marc (30.09.1710), Maximilien (03.12.1712), Jeanne Caroline (11.12.1714), Andrienne Catherine (11.02.1717), Marie Jeanne Joseph (13.07.1719), Thomas Dieudonné (14.03.1722). En 1740, il épouse Rosalie de Marbais, native de Blanmont, décédée le 17.03.1767. Elle était fille de Bonaventure, écuyer, seigneur de Hoves, «directeur des impôts de la province du Hainaut», et de Marie Thérèse de Fachez. Le couple eut un enfant au moins, Maximilienne Sophie Félicité, baptisée le 21.09.1750.

7. Immatriculé en 1716 comme «minorennis» à l'Université de Louvain. Fisc et doyen des bacheliers en droit dans la même université (1723). Licencié dans les deux droits (Louvain, 01.09.1723).

8. Avocat au Conseil provincial de Namur depuis le 05.11.1723 et échevin de sa ville natale (serment le 28.07.1725), il est nommé au Conseil de Namur le 27.09.1728 et entre en fonction le 20.11. suivant. Le 10.02.1747, durant l'usurpation française, il y est porté à la présidence. Mais après le

traité d'Aix-la-Chapelle, Marie-Thérèse annule les nominations opérées dans l'administration par les Français. Maloteau est rétrogradé le 14.03.1749. Tout en représentant sa candidature à l'Impératrice, il doit s'effacer devant le conseiller des Finances J. J. de Bervoet*. Le 15.12.1750, après avoir été excusé de sa maladresse, le président déchu obtient un siège de conseiller au Conseil privé (serment 07.01.1751). Le 12.05.1755, il entre à la Jointe chargée d'examiner «les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg». La démission de Bervoet lui permet de récupérer la présidence du Conseil de Namur qu'il conservera jusqu'à sa mort (patentes du 07.01.1756, prise de possession le 18.02). Maloteau doit cependant payer à son prédécesseur, sa vie durant, une pension annuelle de 2.000 fl. argent courant de Brabant, à prélever sur ses propres gages. Le 14.12.1757, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 29.01.1758; sans autres gages), qui lui avait été refusée au début de 1756. Il fut également membre de la Jointe des monts-de-piété.

9. Bruxelles : «rue de Grecht» (1751).

BN, t. XXIX, col. 770-771 (J. Lefèvre); S. BORMANS, «Les Présidents [...]», p. 547-548; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 447; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 40; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 679; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15; J. LEFÈVRE, « Les nominations faites dans la magistrature [...] », p. 701, 707, 708-710; X. LELIÈVRE, *op. cit.*, p. 402.

Biographie : CP, reg. 766, p. 228-230.
Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 195, reg. par. de Namur, Table des baptêmes.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 343, n° 75; UL 282, non fol.; UL 671.
Conseil privé : nomination : CAPB 337, p. 12-13 et 40-50; CAPB 703, p. 71-73; CF 1001, f° 256-256 bis; CC 845 bis, f° 265.
Conseil de Namur :
- nomination : CAPB 342, p. 323-324; CAPB 704, p. 2-4.
- remplacement par Bervoet : CAPB 334, p. 323.
Jointe des bois : SEG 1863.
Conseiller d'État :
- refus en 1756 : CAPB 428 (07.01.1756).
- nomination : CAPB 704, p. 158-159; CF 1007, f° 108; CC 849, f° 219; SEG 1486; CAPB 344, p. 141 (nomination sans autres gages).

MANDOS (Joseph)

1. Bruxelles, bapt. 06.06.1746.
2. Vienne, 26.05.1807.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Pierre et de Marie Josèphe Van den Neucker.

8. Il débute sa carrière en décembre 1773 comme official au «Bureau général de la Recette des biens des ci-devant jésuites», aux gages de 500 fl. Il est estimé «très capable». À partir de 1778, il est chargé de différentes opérations relatives à la Jointe des administrations et affaires des subsides. Il y devient official en 1780. L'année suivante, il se retrouve au bureau de comptabilité du Conseil des finances. Il doit cependant continuer simultanément à assurer ses fonctions à la Jointe. Il souhaite occuper au greffe du Conseil des finances le poste laissé vacant par la démission de J. L. Deudon* (30.09.1781). Il obtient cette place d'official (serment le 11.12.1782; gages de 400 fl. auxquels s'ajoutent les 200 reçus de la Jointe). On le juge «sujet distingué par son intelligence et son assiduité

à travailler hors des heures ordinaires». Il est de «santé robuste» et éprouve de la «facilité au travail». De 1782 à 1784, il doit s'occuper d'affaires étrangères à ses activités habituelles, «entre autres à l'examen de la consistance et des opérations des monnoyes aux Pays-Bas et à la rédaction d'un état général des biens que le clergé françois possédoit dans les Provinces Belgiques et les biens que le clergé de ces provinces possédoit en France». Ceci l'amène à travailler alternativement au Conseil des finances, à la Jointe des administrations, à la Chambre des comptes et au Comité de la Caisse de religion. À la fin de 1783, Schwarzer* et Locher* sont envoyés aux Pays-Bas pour y introduire la nouvelle comptabilité. Mandos est chargé d'instruire les collaborateurs et de surveiller leur travail. Dans ce but, il est dispensé de toute autre besogne durant l'année 1786. À la fin de cette année, il est proposé pour une première place d'auditeur à la Chambre des comptes réformée, qui sera prochainement mise en place (gages de 2.600 fl.; préféré à Köröskeny; insistance de D. de Locher). Il sert alors depuis treize années. Mandos est reconnu pour avoir été la cheville ouvrière du travail relatif aux bilans municipaux : «il est zélé, intelligent, rempli de connoissances en affaire municipales, bon calculateur, et il possède très bien les principes de la nouvelle comptabilité et les langues françoise et flamande». «Il est en outre assidu, fait positivement pour le travail et le service, laborieux et infatigable». Son concours est jugé indispensable pour les affaires de comptabilité municipale. En 1787, Mandos entre donc à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur. Dès janvier de cette année, il est désigné pour aller à Vienne, pour travailler au plan de la nouvelle comptabilité des administrations provinciales et municipales, tout en conservant ses fonctions d'auditeur à Bruxelles (appointements inchangés). «On sait ici que Mendozne sait pas beaucoup de l'allemand». Il est important que les deux officiaux qui l'accompagnent connaissent bien cette langue». Il demande 600 fl. pour le «mettre à portée d'entreprendre le voyage». Il travaille dès mars à la Chancellerie des Pays-Bas, sous la direction de la Chambre aulique des comptes, pour les affaires relatives à la comptabilité. Il est occupé au Bureau du livre central des revenus et des charges de la monarchie. Le 28.03., il introduit une requête pour conserver sa place à la Chambre de Bruxelles. Le 20.04. de cette année, Zinzendorf réprouve la demande de Mandos, «contre l'usage et le mauvais exemple» de conserver sa place d'auditeur à la Chambre des comptes de Bruxelles : «il l'emporte déjà sur tous les auditeurs de Bruxelles par la faveur qu'il a obtenu d'être placé ici, vu que les auditeurs des Bureaux auliques de comptabilité d'ici ont toujours le rang sur les auditeurs employés dans les Bureaux provinciaux de comptabilité».

En 1791, les fonctions de Mandos venant à cesser à Vienne, Cobenzl* le fait nommer rapporteur à la Jointe des administrations et des affaires de subsides (gages annuels de 2.600 fl.; dispense du payement de la médianate). Par décret du 15.04., il avait été désigné comme membre du Comité provisoire de ladite Jointe. Il est de retour à Bruxelles à la fin de septembre et il occupe ses nouvelles fonctions jusqu'en juin 1793. Il entre alors à la Jointe des pays conquis jusqu'en juin 1794. Metternich, reprenant l'avis du Trésorier général, l'avait signalé à Trauttmansdorff* comme ayant « de la prudence, beaucoup de connoissance de tout ce qui a trait au ressort du Conseil des finances ». Il revient alors à la Chambre des comptes en qualité de conseiller-maître (gages de 3.000 fl., proposition du 23.11.1793 en témoignage de satisfaction à l'égard des membres de la «jointe administrative du Pays conquis»; commission du 31.05.1794). Il n'est pas content du sort qui lui est réservé à cette occasion. C'est, selon le président de la Chambre des comptes, un «excellent sujet», «bon et ancien serviteur». Le Clerc* n'avait pas hésité à le recommander, le 25.04.1793, comme «méritant autant que personne le titre et les gages de conseiller des finances». Il suit le gouvernement en exil à Düsseldorf, Aix-la-Chapelle, Dillenburg puis Würzburg, où il arrive en janvier 1795. Avec Du Chesne*, il y surveille les archives du gouvernement. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Par une déclaration faite à Vienne, le 13.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare «étranger» à la France et ne pas posséder de biens dans le département de la Dyle.

9. Bruxelles : place du Sablon (1792).

A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations [...]*, p. 37; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 368; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 61; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 180; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe de Valenciennes*, p. 5; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 536; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 144; WStLB, Portheim-Katalog.

Baptême : AVB, reg. par., n° 310, f° 160.
Conseil des finances : CF 2309, 2313, 8518.
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 185, n° 72; CAPB 621, D110 XI n° 1, f° 95v°-96v° et n° 1 n° 19; CAPB 622, D110 XI n° 4; n° 12; n° 13; n° 14; n° 15; n° 22; n° 22a; CC réf. 4357, 4620, 4621, 4622, 4633, 4763.
- conseiller-maître : CC 192, f° 58; CF 8517-8518; SEG 1827/4.
Jointe des administrations (1ère restauration) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; CC 191, f° 91v°-92; JAS 4; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comtes (24.12.1793-27.01.1794), p. 46-48, 171-172.
Recommandation de Metternich : CAPB 531 D111/ad lit. F4/ad num 39/C.
Recommandation de Le Clerc* : SEG 1827/4.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 212; Nr 2310, 29.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 64; Préf. de la Dyle, portef. 496.

MANN (Théodore Augustin)
1. Dans le Yorkshire, 22.06.1735.
2. Prague, 23.02.1809.

4. Assesseur à la Commission royale des études. Secrétaire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles (1787-1794).

6. Fils d'un inspecteur des ponts-et-chaussées.

8. Après des études dans diverses branches : langues, histoire, physique, mathématiques, droit, il part pour la France (1754), où il se convertit au catholicisme (1756). La guerre franco-anglaise le conduit en Espagne. Il s'inscrit à l'Académie militaire de Barcelone. Mais rapidement, il se détourne de la carrière des armes et décide de se rendre à Nieuport, chez les chartreux de «Sheen Anglorum». Le 20.09.1760, Th. A. Mann y est ordonné prêtre et devient prieur quatre ans plus tard. L'important travail scientifique auquel il va alors se consacrer lui permet notamment, en 1774, d'entrer à l'Académie (élection du 07.02. approuvée par le gouverneur général le 25 du même mois). Averti de la menace de suppression qui pèse sur son Ordre aux Pays-Bas, il quitte Nieuport en juillet 1777 et s'installe comme prêtre sécularisé à Bruxelles. Il est attaché au service du gouvernement. Ayant reçu, peu de temps après, une prébende à Courtrai (lettre du Conseil des finances du 24.07., exemption du droit de sceau), mais sans obligation d'y résider, il peut se consacrer exclusivement à la recherche scientifique, et entreprendre de nombreux voyages. En 1786, il est appelé aux fonctions de secrétaire de l'Académie. Le 23.02.1791, il devient assesseur à la Commission royale des études (gages de 1.200 fl.). L'invasion française de 1792 le fait fuir dans son pays natal. Toutefois, il regagne Bruxelles au lendemain de Neerwinden. En 1794, il part à nouveau, en compagnie de Podevin*, par la Hollande, la Westphalie, la Bavière. En janvier 1795, de Paderborn, il sollicite la dispense de gagner les États héréditaires. Par la même occasion, il réclame la totalité de ses gages de 2.400 fl., qu'il considérait comme une «pension alimentaire». Un mois plus tard, il demande, sans succès semble-t-il, un passeport pour se rendre à Vienne. Il s'établit à Linz, puis se fixe définitivement à Prague en 1797. Il y fait, le 31.01.1798, la déclaration prescrite aux « absens de la

Belgique portant qu'ils veulent cesser d'habiter le territoire français » (article 9 du traité de Campoformio). Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1808, la goutte le tient plusieurs mois entre la vie et la mort.

9. Bruxelles : Courte rue Neuve (1778); au sablon (1789); à l'abbaye de Coudenberg (1783); rue d'Isabelle (1789).

Académie royale de Belgique. Index. [...], p. 172; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; BN, t. XIII, col. 343-355 (A. Renard), et t. XXXI, col. 553-556 (L. Dufour); C. BRUNEEL, *L'hostilité à l'égard des grandes fermes, un aspect du populationnisme dans les Pays-Bas autrichiens. Théories et réalités brabançonnes*, Louvain-la-Neuve, 1990, *passim*; R. CALCOEN, « Th. A. Mann en zijn studie over Nieuwpoort », dans *Academiæ Analecta, Mededelingen van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren [...] van België, Klasse der Letteren*, t. XLVI, 1984, p. 121-131; H. COLPAERT, « Th. A. Mann (1735-1809), een bio-, bibliografische studie », *ibid.*, p. 39-118; J. DE GRAUWE, *Histoire de la Chartreuse Sheen Anglorum au continent. Bruges, Louvain, Malines, Nieuport (1559-1783)*, Salzbourg, 1984, p. 118-122; ID., *Prosopographia Cartusiana Belgica (1314-1796)*, Gand, Salzbourg, 1976-1978, p. 65; G. R. DEMARÉE, « Les observations météorologiques de Théodore-Augustin Mann effectuées à Nieuport en 1775, 1776 et 1777 », *Ciel et Terre*, t. CX, 1994, p. 41-48; F. DE REIFFENBERG, «Éloge de l'Abbé Mann», dans *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. XI, 1850, p. 77-125; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 61; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 185; F.-V. GOETHALS, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique et dans les pays limitrophes*, t. II, Bruxelles, 1840, p. 319-373; J. LEFÈVRE 4; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 419; J. MERTENS, « Mann, de "Academie" en zijn "Tables des poids et mesures" », dans *Handelingen van het Genootschap voor geschiedenis gesticht onder de benaming "Société d'Émulation" te Brugge*, t. CXXVIII, 1991, p. 63-73; NB, t. VII, col. 543-545 (J. De Grauwe); *Monasticon belge*, t. III, fasc. 4, Liège, 1978, p. 1257-58; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 69-70.

Académie (élection) : AcRB, n° 774.
Commission royale des Études (1e et 2ème restaurations) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433, Commission royale des études, 24 A et B; CC 191, f° 21v° et 28r°-v°; CC 908, f° 21; Mss divers, 2545.
Prébende à Courtrai : CAPB 352, p. 55; CC 903, f° 105v°.
Revenus de son canonicat : CGg 1233, dossiers 27 et 71.
Travaux : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 33-35.
Correspondance avec F.-P. Rapédius de Berg (Histoire de Bruxelles, 1785) : Mss divers, 263 bis.
Exil à Paderborn : SEG 1362, f° 553-554; CAPB 1012.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 90.
Correspondance : Mss divers 2020.
Portrait : *La Belgique autrichienne, op. cit.*, p.268.
Décès : AcRB, archives, n° 794 (confirmation de la date par les services d'état civil de Prague).

MARCKE (Charles Joseph VAN)
1. Bruxelles, 01.09.1697.

4. Greffier de la Chambre des monnaies.

6. Fils de Godefroid Ignace* et de Françoise Thérèse Tax. Son parrain est Charles Guillaume De Backer, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

8. Il est nommé en vertu de patentes du 01.04.1732 (gages de 240 fl.). En 1749, il est également premier official de la Recette générale des Finances. Cette activité ne lui laisse pas le temps de s'occuper des monnaies, tâche à laquelle selon le président J. de Witt*, «il ne paroissoit pas d'ailleurs fort propre». À cet égard, dès cette année, il est donc considéré comme «jubilarisé», tout en conservant les franchises et les gages attachés à l'office. Pour remplir celui-ci, le poste d'actuaire de la Jointe des monnaies est créé. J. Mienens* l'occupe et revendique en cumul, au début de 1768, la place du défunt Van Marcke.

Baptême : AVB, reg. par., n° 102, f° 177.
Carrière : CF 7484; Jointe des monnaies, 162.

MARCKE (Godefroid Ignace VAN)
1. Bruxelles, 21.08.1665.
2. Bruxelles, 25.03.1732.

4. Greffier de la Chambre des monnaies.

6. Fils de Jacques Charles et de C. de Trompes.

8. Il est en fonction en 1716 ou 1717. Clauwez de Bruyant* se plaint alors que van Marcke «de tout temps a choisy party contre lui». Ses gages de 240 fl. l'an lui sont liquidés au moins jusqu'en juin 1730. Les états suivant ne mentionnent plus le prénom du greffier van Marcke, mais il est vraisemblable qu'il poursuit sa carrière jusqu'au 31.03.1732, après quoi il passe la main à Charles Joseph*.

9. Près de la porte de Coudenberg (selon l'acte de décès).

Baptême : AVB, reg. par., n° 95, f° 132v°.
Carrière : CF 175, 179, 7476, 7480.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 26.

MARCY (Abbé Jean François DE)
1. Chassepierre, bapt. 09.11.1710.
2. Bruxelles, 15.09.1791 (obsèques à Louvain les 19 et 20.10.).

4. Membre de la Commission royale des études.

6. Fils de Jean Thomas Bosquet, nommé Marci (Marcy), et de Marie Madeleine Marquet. Son fils adoptif et neveu, l'avocat Jean Jacques Antoine, dit Marcy, obtient en 1742 une place de conseiller au Grand Conseil.

8. Après des études chez les jésuites, Marcy devint en 1728 précepteur du fils du comte de Harrach, vice-roi de Naples. En 1740, il accompagna son élève à Leiden puis, quatre ans plus tard, à Vienne. Mathématicien, numismate et écrivain, Jean François de Marcy (pseudonyme de Jean Bosquet) est mentionné en 1748 comme directeur du cabinet des machines. Il est appelé à prendre en charge l'éducation des archiducs Ferdinand et Maximilien. Cette tâche terminée, il se voit pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Lentmeritz (Bohême) et attaché à la bibliothèque impériale, à Vienne. Il y dirige également le Cabinet impérial de physique et d'astronomie et les sections de mathématiques de l'université. En 1751, il obtient l'autorisation de pouvoir établir dans son village natal une fondation pour l'éducation de quatre ou six pauvres garçons de la paroisse. Dès août 1758, l'Impératrice émet un avis favorable sur sa demande d'obtention d'un canonicat à Soignies. En 1764, Marcy est nommé chanoine puis prévôt de la collégiale Saint-Vincent dans cette ville. Marie-Thérèse le retient cependant à sa Cour. Par lettre du 01.05.1769, elle demande au gouverneur général de prendre les dispositions nécessaires pour que Marcy jouisse des revenus de sa prébende. Entre-temps,

en 1761, il avait été nommé professeur de mathématiques et de physique à l'Université de Vienne. En 1772, la prévôté de Saint-Pierre de Louvain lui est attribuée. C'est à ce titre que le 22 juin de la même année, il est chargé des fonctions de chancelier de l'Université, où il arrive en octobre. Sur ce terrain, et à propos des modifications à y introduire, ses rapports avec P.-F. de Neny*, qui le considérait comme un agent de Vienne, ne sont pas très bons. Il est vrai que Marcy n'hésite pas à proposer des plans de réforme de son propre cru au secrétaire d'État et de guerre, H. H. de Crumpipen*, et au ministre plénipotentiaire, Starhemberg, sans même demander l'avis de Neny. Le chef-président du Conseil privé, commissaire royal à la réforme de l'université, parvient à faire annuler sa désignation, en date du 26.08.1773, comme censeur des thèses. En septembre de la même année, Marcy remet à la Cour, à la demande de celle-ci, un rapport intitulé «Tableau des enseignements à l'Université de Louvain, avec le parallèle des autres universités catholiques bien montées, les changements qu'il y aurait à faire pour la mettre de pair avec les meileures académies». Il perd bientôt l'essentiel de son crédit à Louvain. Il deviendra conservateur des privilèges de cette même institution en 1785. Le 25.04.1773, il avait été élu à l'Académie (décision approuvée le lendemain par le gouverneur général). Il était nommé, en 1777, membre de la Commission royale des études. Contrairement à la tradition, l'Université de Louvain n'assista pas en corps à ses obsèques.

Annuaire de l'Académie, 1845, p. 79-81; BN, t. XIII, col. 471-474 (F. Alvin); B. BERNARD, *Patrice-François de Neny [...]*, p. 171; P. F. X. DE RAM, «Notice sur le prévôt de Marci, chancelier de l'université», dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1846, p. 254-258; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1536; J. LEFÈVRE 4, p. 24; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 419; E. REUSENS, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797)*, t. I, Louvain, 1893-1902, p. 402-405 et 528; B. URBAIN-VAN TIGGELEN, «L'action du gouvernement dans la réforme des études scientifiques à la faculté des arts de l'Université de Louvain», dans *Étatisation et bureaucratie. Staatswerdung und Bürokratie*. Sous la dir. de M. Csáky et A. Lanzer, Vienne, 1990, p. 140; A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 204-207; R. ZEDINGER, *Hochzeit im Brennpunkt der Mächte [...]*, p. 135; EADEM, « Les Lorrains [...] », p. 127 et 132-133.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 102, reg. par. de Chassepierre, n° 2, f° 30 v°; AcRB, archives, n° 795 (confirmation par le secrétaire communal de Chassepierre).
Canonicat et prévôté : CAPB 344, p. 199; CAPB 348, p. 186-187; CAPB 350, p. 65-66; CAPB 442 (31.03.1759); SEG 2748, f° 14 et 17; 2749, f° 6, 72-74.
Fondation à Chassepierre : CAPB 338, p. 320-324; CAPB 410, 19.02.1753; CAPB 481, D100/ad lit. C7/n° 1.
Académie (élection) : AcRB, n° 774.
Commission royale des études : Commission royale des études, 63A.
Travaux académiques : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 35.
Neveu : CAPB 328, p. 267-269.

MARESCHAL (Jérôme Albert)
2. Namur, 11.01.1744.

4. Greffier à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Henri François et de Marie de Ryckel. Époux de Marie Joseph Hock, fille de Corneille et de Marie Paradis. De cette union, sont nés huit enfants : Alphonse Joseph (bapt. 19.05.1711); Marie Françoise (baptisée le 13.07.1712); Paul Joseph (né en 1713); Marie Jeanne Catherine (née en 1714); Jeanne Hélène (née en 1715); Louis (né en 1717); Marie Françoise (née en 1720); Anne Marie Josèphe (née en 1725). Il est admis dans la bourgeoisie de Namur le 30.07.1712.

8. Maïeur de la Neufville à Namur de 1707 à 1722, il devient greffier du souverain bailliage et du siège de la vénerie par lettres patentes du 10.02.1707. Appelé au service du roi par le marquis de Lede, il obtient, le 17.10.1708, l'accord de la Cour pour disposer d'un substitut, en la personne de

Lambert Anceau, pour exercer son office. Mareschal assume la même charge au sein de la Jointe criminelle de Namur, établie le 21 mars 1715. Le 08.08.1726, il est candidat à un poste de subdélégué d'une intendance. Il invoque le fait qu'il a servi huit ans en qualité de secrétaire du gouvernement des Pays-Bas sous le marquis de Prié. Il a accompagné celui-ci à La Haye, lors du redressement du traité de la Barrière. En récompense de ses services, le prince Eugène de Savoie lui avait conféré une place de greffier à la Chambre des comptes de Flandre, mais il n'a pas pu en jouir du fait que ses patentes n'avaient pas été remises à la signature du prince. En 1728, l'official Mareschal obtient 1200 fl. de gages. En 1732 au plus tard, il est secrétaire de S.M. et premier official de la secrétairerie du Premier ministre du gouvernement des Pays-Bas. Le 04.03.1735, il est nommé premier greffier à la Chambre des comptes de Flandre (médianate de 600 fl.). Il avait obtenu en survivance, par patentes du 16.12.1732, ce poste, alors occupé par P. I. de Loffre*. Mais, précise son rival Rasquin*, «on sçait comment il l'a obtenue, à la sourdine sans la connoissance de cette Chambre et par force d'importunités dont il accabla S.E. le comte de Visconti prêt à partir». Il poursuit : «Mareschal étoit inhabile tant au défaut de sçavoir la langue flamande, qu'à cause qu'il n'avoit pas rendu compte de son administration de la Mairie de la Neuveville, dont il a été pourvu par commission du 10 février 1707 et qu'il a vendu ensuite avec le greffe du Bailliage de Namur». Il occupe ses fonctions de greffier jusqu'à la réforme des chambres des comptes en 1735. Celle-ci lui vaut la perte de son emploi et de la moitié de ses gages. Au début de 1736, il sollicite vainement le bénéfice du traitement plein ou d'un autre emploi en proportion. Il était, tout comme Rasquin, fort lié à Sotelet*. Après l'arrestation de celui-ci, en 1737, son domicile fit l'objet d'une perquisition. En 1738, Mareschal est candidat malheureux à un poste de secrétaire-adjoint au Conseil privé. Il sera nommé, le 07.05.1741, greffier au Conseil de Namur.

9. Bruxelles : rue d'Isabelle (1734).

AN, 1894, p. 249-250; X. LELIÈVRE, «Institutions namuroise. Liberté civile et cultes. Cour de la neuveville», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IX, 1865-1866, p. 152-170; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 53; M.-J. PONTY, *A.J. Sotelet pendant la guerre de succession d'Autriche*, Bruxelles, 1991, p. 20-21; M. VAN DAMME-MAIRESSE et G. DELVIGNE, *op. cit.*, p. 196.

Greffier du Souverain Bailliage : AÉN, Souverain Bailliage, 12.
Intendance : CF 266; SEG 917, f° 123v°; SEG 1831, f° 121 r°-v°.
Chambre des comptes :
- official : CC 894, f° 170.
- survivance : CF 994, f° 92v°-94; CC 844, f° 2 et 3v°; CC 25100, f° 2v° et 25101, f° 3 (médianate).
- requête de son rival Rasquin : CC, cartons, 1ère série, 371, pièce 35.
- nomination : SEG 2269.
- réforme et demi-gages : CAPB 323, f° 61; CAPB 615.

Échec au Conseil privé : Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
Greffier du Conseil de Namur : CC 897, f° 33v°; CC 25107.

MARIA (Jean François Xavier)

1. Ruremonde, 25.01.1720.
2. Bruxelles, 05.10.1781.

4. Greffier à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Célibataire. Fils de Pierre et d'Anne Engels. Frère de Pierre André*.

8. Nommé successivement sixième official à la Secrétairerie d'État et de guerre (patentes du 25.02.1747; serment le 10.08.1747; gages de 800 fl. à dater du 01.07.), troisième official (30.06.1753; gages de 1.200 fl.), deuxième official (25.07.1764; serment 13.08.1764; gages de 1.500 fl. plus 300 fl. de pension), il obtient, en outre, le titre secrétaire de S.M. le 31.07.1764. Dès 1761, Kaunitz l'avait remarqué : « il sait outre les langues du païs l'allemand, ce qui peut n'être qu'utile à cette Chambre [des comptes]. [...] Il connoit le train des affaires du gouvernement en général, il en possède les maximes, il a du zèle pour le service et joint à toutes ces qualités des mœurs et de la probité ». Le Chancelier le destinait dès lors, dès ce moment, à la succession de Nicolas Devin*. Maria est effectivement promu greffier à la Chambre des comptes le 21.12.1765 (dép. Fl., médianate de 600 fl. acquittée le 27.12.). Sa pension de 300 fl. vient alors à cesser. Il obtient une commission de receveur des nécessités de la même Chambre le 21.01.1766 (serment le lendemain), avec effet au 01.01. précédent. Cette charge était aussi devenue vacante du fait du décès de son prédécesseur. À une reprise au moins, Maria bénéficie d'une gratification à charge des *gastos secretos* : par ordonnance du 21.05.1755, il obtient 1.050 fl. En effet, il a fait rentrer dans les caisses des Finances une somme de 18.000 fl. due par le majorat de Roose. De longues années auparavant, on avait essayé sans succès de percevoir ces droits au point de perdre l'affaire de vue. «C'est absolument dû aux soins de Maria qu'ont les ait retirés de la poussière». À son décès, Nicolas Joseph Drugman, premier official, reprend sa charge de receveur des droits d'expédition au greffe de la Chambre.

WNL, t. XVIII, 1781, p. 268.

Baptême : Pays-Bas, Rijksarchief Limburg, registre des baptêmes de Ruremonde, n° 106.14.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- 6e official : CF 1001, f° 51v°-52; SEG 693; SEG 965, f° 114r°-v°(nomination).
- 3e official : CF 1003, f° 67v°-68; CC 847, f° 139v°; SEG 693 (nomination).
- 2e official : CC 186, f° 133v°-134; CC 851, f° 208; CAPB 346, p. 227-228; SEG 693 (nomination).
- *gastos secretos* : SEG 2246, f° 154v°.
- jugement de Kaunitz et succession de Devin* : CAPB 448, 17.06.1761.

Secrétaire de S.M. : nomination : CAPB 705, p. 227-228; CC 852, f° 101.
Chambre des comptes :
- nomination : CAPB 347, p. 3; CC 852, f° 93; CC 900, f° 15v° et 24; CF 1008, f° 52v°-53.
- médianate : CC 25131, f° 4v°.
- receveur des nécessités : CC 952, f° 150r°-v°.
- receveur des droits d'expédition : CC 51531.
- comptes : CC 28364-28366.

Décès : CC 922, f° 131v°; AVB, reg. par., n° 172, f° 180v°.

MARIA (Pierre André)

1. Ruremonde, 25.10.1714.
2. Bruxelles, 26.04.1795.

4. Secrétaire au Conseil privé.

6. Fils de Pierre et d'Anne Engels. Veuf de M. J. Damoiseau. Frère de Jean François Xavier*.

8. Secrétaire du comte de Coloma* depuis 1733. Il connaît quatre langues, le latin, l'allemand, le français et le flamand. À partir de 1735, il est occupé comme official sans gages à la secrétairerie du Conseil privé. Le 20.04.1739, il est reçu en qualité d'official extraordinaire à la Chambre des comptes, sans gages, avec une rémunération de trois sols par heure. Il est jugé «très foible et sans espérance». À la mort du comte de Coloma, il sollicite le 30.06.1739, la place de «teneur de livres»

du Conseil des finances, devenue vacante par la mort de Charles Paul Bacon. L'emploi sera accordé à Pierre Joseph Van Overloop. On le trouve ensuite official au Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne (au moins depuis 1743), puis, à la suppression de cet organisme, official au département des Pays-Bas. Il sollicite vainement, en 1755, de faire revivre en sa faveur la deuxième place de secrétaire surnuméraire au Conseil privé, vacante par la mort de Jacques Le Roy* et la promotion de François Misson*. En 1757, il souhaite retourner à Bruxelles rejoindre son frère Jean François Xavier, « pour se mettre à portée de pouvoir conjointement avec lui assister une mère octogénaire et plusieurs pauvres neveux ». Ils sont quatre orphelins. À cette fin, il sollicite et obtient le poste de secrétaire surnuméraire ou deuxième secrétaire au Conseil privé (patentes du 30.04.1757; remise des droits de médianate; gages inchangés de 1.100 fl. all. à dater du 01.08.). On lui concède plus de 20 ans d'expérience; dès lors il «pourra être employé utilement à la continuation de l'arrangement des archives puisqu'il s'y était déjà distingué au Conseil suprême». En septembre de cette année, il sollicite « quelque somme » pour pouvoir acquitter, avant son départ de Vienne, des dettes contractées en cette ville « pour assister sa pauvre famille ». Notamment, il s'était porté caution pour un beau-frère, ancien officier, mort notoirement insolvable. Il est gratifié de 600 fl. all. à charge de la caisse des Finances des Pays-Bas. En 1760, Maria devient l'actuaire de la Jointe pour l'examen des preuves des aspirants à la décoration de la clef de chambellan. Il y siège toujours lors de son rétablissement le 25.02.1791. Le 28.04.1764, Maria et son frère Jean François Xavier obtiennent, à leur sollicitation et à charge des *gastos secretos*, une avance de 3.200 fl. argent courant, à rembourser en quatre annuités de 800 fl. En 1770, Charles de Lorraine le juge «honnête homme [...] mais qui parle beaucoup».

À la suite de la nouvelle organisation du gouvernement, Belgiojoso* signifie à Maria, par lettre du 1er avril 1787, sa jubilarisation à dater du lendemain. Une pension de 3466 fl. lui est attribuée. À plusieurs reprises, il sollicite vainement le maintien de ses pleins gages, soit 5.200 fl. La décision lui est confirmée en février puis en avril 1789. À sa demande, en 1794, le montant de la pension est porté à 4.200 fl., avec effet au 27.02. de cette année, en raison de ses «longs et fidèles services», de son grand âge et de ses infirmités.

9. Bruxelles : rue de Ruysbroeck (1758); près de l'église du Sablon (1766).

A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 525.

Baptême : Pays-Bas, Rijksarchief Limburg, registres des baptêmes de Ruremonde, n° 106.14.
Chambre des comptes : CC, cartons, 1ère série, 424/2.
Conseil suprême puis département des Pays-Bas : official : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 386.
Conseil privé :
- refus de lui accorder le poste de deuxième secrétaire : CAPB 421, 01.04.1755.
- nomination (surnuméraire) : CAPB 344, p. 83-84; CAPB 436, 11.04.1757; CAPB 437, 03.08.1757; CF 1007, f° 87; CF 2282, 2331; CC 849, f° 197v°; CC 898, f° 224v°.
- secrétaire «effectif» et révision de sa jubilarisation (1ère restauration) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CC 192, f° 50v°; CC 909, f° 92v°(augmentation).
- gratification sur les *gastos secretos* : CAPB 344, p. 111; CAPB 437 (26.09.1757); SEG 2246, f° 139.
- émoluments : CAPB 344, p. 205-206; CAPB 441 (21.08.1758); CAPB 450 (24.01.1762); CC 462; CPA, carton 58A.
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 172v°.
- jubilarisation : CAPB 527, D109/ad lit. Z1/ad nm 11; CGg 1232, 1233 (n° 20);1234; 1236.
Jointe pour l'admission des chambellans : SEG 1481.
Gastos secretos : SEG 2249, f° 167.
Décès : AVB, reg. par., 176, f° 95.

MAROUCX D'OPBRACLE (Louis Joseph François Benoît)
1. Bruxelles, bapt. 22.01.1748.
2. Vienne, ?.12.1799.

3. Seigneur d'Opbraekel.

4. Intendant et conseiller au Conseil du gouvernement général. Conseiller d'État de robe.

5. Dispense des États de Flandre pour sa nomination au Conseil de cette province.

6. Fils de François Jacques Théophile (décédé le 17.06.1775), seigneur d'Opbrakel, Reygaertsvliet et Verrebeke, officier au régiment du duc d'Arenberg, bourgmestre du Franc de Bruges, et de Françoise Catherine van Baelen (Luxembourg, 1721-Bruges, 29.06.1804). Le 21.07.1789, il épouse Marie Thérèse van Volden (Gand, 01.06.1771-Vienne, 19.04.1824), fille de Joseph Pierre (1735-1791), bailli du Vieux-Bourg de Gand, et de Thérèse Jacobs.

7. Immatriculé le 21.01.1766 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château), et renseigné comme Brugeois. Promu sixième de la première ligne, sur cent quarante-deux, en 1767. Ancien fisc et doyen du collège des bacheliers en droit. Licencié dans les deux droits (Louvain, 30.07.1770).

8. Avocat, conseiller (patentes du 26.05.1775; serment le 20.06. suivant), conseiller fiscal, puis, en 1782, procureur général au Conseil de Flandre (patentes du 10.10.; serment du 15.10. suivant), il est appelé, en 1787, à exercer les fonctions d'intendant du cercle de Gand (avec titre de conseiller au Conseil du gouvernement général; gages de 5.600 fl. argent courant de Brabant). Après l'échec de la réforme, il réintègre son ancienne place. H. H. de Crumpipen* le décrivait comme un «sujet très distingué par son zèle et son courage. [...] Il est d'une activité singulière et plein de feu pour les droits et les intérêts de son maître». Trauttmansdorff* le qualifie en 1789 d'«homme aussi intelligent que zélé et actif.». Au lendemain de la Révolution brabançonne et des États Belgiques Unis, et après s'être attiré l'antipathie de la population, il réintègre à nouveau sa charge de procureur général. À la demande du ministre plénipotentiaire, faite au nom de l'Empereur, il accepte cependant en juillet 1793 de se démettre moyennant une indemnité annuelle de 3.000 fl. Il devait aussi devenir président du Conseil de Flandre, en attendant le cumul avec une charge de conseiller d'État. Il ne serait admis au serment qu'au moment de l'entrée en possession. En attendant, il resterait simple conseiller au Conseil de Flandre. La menace de l'entrée des Français dans les Pays-Bas compromit définitivement ce plan. Marouxc prêta le serment de conseiller d'État de longue robe le 08.06.1794, sans encore être muni des patentes qui devaient être expédiées ultérieurement. Il fut également nommé membre ordinaire de la Jointe d'État, installée le 11.06.1794, destinée à remplacer la Conférence ministérielle. Après la défaite de Fleurus, il se retire définitivement à Vienne, où il arrive au plus tard le 27.06.1795, après s'être réfugié d'abord à Würzburg au début de l'année. Le 23 prairial de l'an IV (11.06.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Par résolution du 31.12.1799, l'official Van Overloop reçoit, le même jour, la commission de se transporter à la mortuaire du défunt conseiller d'État pour y trier les papiers de service. Il obtient décharge de la remise de ceux-ci le 13.01.1800.

AN, 1871, p. 151; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 357 et 552; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 61; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 283; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. IV, p. 145; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 771, 773, 781; J. LEFÈVRE 2, *passim*; *Promotiones [...]*, p. 47; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p.340, 349; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 576; *WNL*, t. XXI, 1783, p. 30.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 372, n° 327; UL 679/2, f° 41.
Intendant : CGg 473, dossier 92.
Conseil de Flandre et exil : SEG 1362, f° 425r°-v°; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 02.
Conseiller d'État : serment : SEG 1486.
Jointe d'État (1794) : ROPBA, t. XV, p. 171.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 5.
Mortuaire : CAPB 942, n° 18, 13.01.1800.

MASSEZ (Louis Joseph)
1. Renaix, bapt. 08.01.1738.
2. Gand, 21.10.1803 (apoplexie).

4. Auditeur à la Chambre des comptes, puis conseiller au Conseil de Flandre.

6. Fils de Noël (Noé dans l'acte de décès de Louis Joseph) et de Rosalie Bonne (Rose dans l'acte de décès de Louis Joseph) Merry. Époux de Anne Cécile Vandenhole puis de Marie Éléonore Meuris dont il sera veuf. Père de Charles Joseph (Bruxelles, 19.12.1767-Gand, 09.05.1843), sénateur, premier président de la Cour d'appel de Gand (1832-1843).

7. Immatriculé en 1754-1755 comme «minorennis» à l'Université de Louvain. Il est classé deuxième de sa promotion sur cent vingt-deux l'année suivante. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1759).

8. Avocat au Conseil de Flandre, il est admis à la Chambre des comptes comme auditeur surnuméraire en 1767. Par dépêche royale du 14.02. de la même année (lettre du Conseil des finances du 28.02.), il est promu auditeur actuel (gages de 2.600 fl.; médianate de 400 fl. acquittée le 28.02.). Il remplace à la Jointe des administrations et des affaires de subsides Thomas de Grysperre*, passé au Conseil privé. En 1770, son nom est évoqué pour un siège de conseiller des Finances. L'année suivante, Kaunitz observe qu'il « cherche à sortir de la Jointe et qu'il paroit convenable de lui conférer la première place qui viendra à vaquer au Conseil en Flandres et à laquelle il aspire ». Il obtient cette promotion le 14.03.1772 (payement du tiers de la médianate, soit 2666 fl. 13 sols 4 deniers, suite à la dépêche du 26.02. et la lettre du Conseil des finances du 17.03). Cette remise sur la taxe lui avait été accordée pour les raisons suivantes : « Massez a quitté sur la proposition du feu comte de Cobenzl les avantages dont il jouissoit et qu'il pouvoit espérer encore dans sa Province, pour se livrer tout entier au service immédiat de Votre Majesté et qu'il a rempli avec zèle et succez depuis cinq ans [...] Qu'à présent des circonstances domestiques [la santé de sa femme] obligent cet aspirant à chercher les moyens de retourner à Gand, que les fraix de la transplantation de sa famille et son retour en sa Patrie sont pour lui une perte dont il n'a pas été dédommagé par les gages modiques dont il a joui ». On lui attribue un mémoire anonyme, paru en 1780, sur la perception des dîmes insolites en Flandre, qu'il estime juridiquement sans fondement. En 1787, les réformes de Joseph II le conduisent à la présidence du tribunal de première instance d'Audenarde. Dix-neuf jours plus tard, les événements que l'on sait lui feront reprendre sa place au Conseil de Flandre. Après la Révolution brabançonne, il quitte la scène politique. Il est victime du ressentiment du président Diericx*. Lorsque les Français s'emparent de Gand (12.11.1792), Massez figure parmi les soixante représentants de la ville élus par acclamation dans l'église Saint-Bavon. Il s'abstient après quelques séances d'encore participer aux réunions.

9. Bruxelles : «Sur le Sablon» (1768); près de la Porte du Rivage (1772). Gand : Hoppelstraetjen (1803).

BN, t. XIV, col. 1-2 (P. Bergmans); R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 110; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 276-277; J. LEFÈVRE 1, p. 366; *Le Parlement belge, 1831-1894. Données biographiques*, sous la dir. de J.-L. De Paepe et de Chr. Rainsdorf, Bruxelles, 1996, p. 417-418 (fils); *Promotiones [...]*, p. 18; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 82-84; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 144, n. 35; J. VAN DEN BROECK, *op. cit.*, p. 90-91; T. VERSCHAFFEL, *De hoed [...]*, p. 402 .

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 102, reg. par. de Renaix (Saint-Pierre), non num., Baptêmes 1737-1754, à la date.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 224, n° 92; UL 284, f° 150.
Chambre des comptes :
-auditeur : CF 1008, f° 88; CC 852, f° 224v° (nomination surnuméraire et médianate); CAPB 347, p. 129-134; CC 186, f° 209v°; CC 900, f° 84; CC 25133, f° 3 (ordinaire et médianate).
Conseil de Flandre
- désir d'y entrer : CAPB 475, 13.05.1771.
- nomination : CF 1009, f° 105v°-106v°.
- médianate : CAPB 350, p. 18; CAPB 479, D99/ad lit. M1/n° 1; CC 25138, f° 2v°.
- activités à la Jointe des administrations : JAS 654, 835, 842-843.
Décès : AGR, mf. 0789803, Gand, état civil, vol. 22.

MAURISSENS (Charles Lambert Joseph)

1. Namur, 15.10.1751.
2. Bruxelles, 24.10.1833.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jacques Joseph, greffier du mont-de-piété de Namur, puis receveur des domaines dans la même ville. Époux de Marie Angélique Joseph Plubeau (07.02.1771-01.04.1852), fille de Pierre Henri et de Marie Anne Larbalestrier, nièce de L. J. Plubeau*. Sans postérité.

7. Immatriculé le 12.01.1771 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.03.1776). Docteur en la même discipline (Paris).

8. Avocat au Conseil de Namur le 16.03.1776, il s'établit en 1782 à Louvain, où il donne des leçons privées en droit romain. Il y compose ses *Recitationes in quinquaginta. libros digestorum*, en cinq volumes. Selon le rapport de 1793-1794 relatif à la Chambre des comptes, il s'est ensuite «livré au droit public tant ecclésiastique que civil, en vue d'en appliquer les principes aux affaires politiques des Pays-Bas». Il quitte l'université à la Révolution brabançonne. Sous les deux restaurations, il occupe un poste d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (14.07.1791; gages de 1.000 fl.). À la fin de 1793, il vante non seulement «les connoissances qu'il a des personnes et des choses de la Province de Namur, mais qu'il pourroit être emploïé avec succès aux affaires de l'Université de Louvain, connoissant les défauts de cette université, les réformes qu'il faudroit y faire et la manière de s'y prendre pour réussir. Qu'on pourroit aussi lui confier les affaires du Pays de Liège; qu'il connoit les mœurs, le langage, le commerce et les loix de ce Pays ». Il rappelle «un service essentiel qu'il a rendu à S.M. en engageant les États de Brabant, pendant la Révolution, à établir une Régie sur les biens vacans par la suppression des Maisons religieuses en France». «Après son retour de Liège, il a expédié seul à la Chambre toutes les affaires, tant arriérées que courantes de la West-Flandre, de Tournay, de Hainaut et de Namur». Il demande la promotion au rang d'auditeur ordinaire. En 1794, il suit le gouvernement en exil à Ruremonde et Kaiserswerth. En janvier 1795, il est à Herborn au pays de Nassau, en octobre 1796 à Korneuburg, au nord de Vienne. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il avait été porté sur la liste des émigrés. En 1800, Maurissens rentre en Belgique et

reprend l'enseignement du droit, d'abord à Namur (1800), puis à Bruxelles (1806), à l'école de Droit, où il est professeur suppléant. En 1809, il est nommé juge au tribunal de première instance de cette dernière ville. Il prend sa retraite en 1822.

9. Bruxelles : rue des Minimes (1792); rue de Brabant (1794).

AN, 1894, p. 127; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 330; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 369; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 113; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 63; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; J. LOGIE, *op. cit.*, p. 432, n. 311; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 619; J. VAN DEN BROECK, *op. cit.*, p. 102; *WNL*, t. VII, 1776, p. 168.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 438, n° 187; UL 286, f° 2v°.
Avocat : AÉN, Conseil provincial, 78, f° 26v°.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517 et CC, cartons, 1ère série, 423/1, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 60-63, 160.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 63; CAPB 937, n° 422.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Décès : AVB, État civil, décès, 1833, acte 3526.

MÉAN (Jean-Baptiste)
2. Ostende, 25.08.1780.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Il est sans doute apparenté à Jean-Baptiste Méan, baptisé à Waha le 09.11.1687, fils de Guillaume et d'Adrienne Bouffeux, selon le registre des baptêmes ou Bouffeau, selon le registre de bourgeoisie de la capitale. Ce Jean-Baptiste a été admis à la bourgeoisie de Bruxelles, le 22.11.1725, en qualité d'époux d'une bourgeoise non autrement identifiée. Il s'agirait de Marie Anne Guimine. Ce couple a au moins un enfant connu, Jean Louis, baptisé le 06.12.1725. Selon Kaunitz, Méan a de lourdes charges de famille.

8. Il exerce, de mars 1754 à avril 1757, les fonctions d'official surnuméraire au greffe du Conseil des finances et d'actuaire de la Jointe établie pour l'examen des rapports des commissaires à l'audition des comptes. Il est désigné, en 1757, par Cobenzl comme secrétaire de la Commission impériale et royale établie, sous la direction des conseillers Louis de Keerle* et Joseph Charles Van de Velde*, pour l'administration des pays conquis sur le roi de Prusse. Par décret du 30.06. de la même année, il est appelé aux fonctions de greffier de l'éphémère Chambre des comptes de Gueldre, supprimée l'année suivante. Il se trouve alors réduit à sa fonction d'official des Finances, aux gages de 450 fl., alors que, dans ses attributions précédentes, il bénéficiait de l'équivalent de 1500 fl. de Brabant. À une requête de 1758 succède une autre, le 25.10.1759 : Méan sollicite une place d'official à la Chancellerie de Cour et d'État, au département des Pays-Bas, ou à la chancellerie de l'archiduc Joseph. Il revient à la charge le 10.01.1760. L'année suivante, il est appelé à desservir l'office de secrétaire de S. M., employé à la direction du «Lotto». Le 02.09.1766 (dépêche impériale et décret du gouverneur général du 22.09.), il est nommé auditeur (à titre honoraire) à la Chambre des comptes et dispensé de payer la médianate. Kaunitz le qualifie de « sujet de mérite ». Il obtient une augmentation de gages de 600 fl. argent courant de Brabant en janvier 1768. Pour entraîner la conviction de l'Impératrice, le Chancelier fait état du montant actuel de la rémunération de l'intéressé, 2.000 fl., et de ses charges de

famille. Il ajoute : « c'est par ses soins et par son activité que l'on ne s'est point ressenti de la retraite de Calzabigi le cadet [*], et c'est à lui aussi qu'on doit principalement l'économie et le bon ordre qui ont été substitués à l'administration compliquée et trop dispendieuse de Calzabigi ». Méan est promu conseiller-maître honoraire le 06.09.1775 (serment le 18.09.). Une fois de plus, Kaunitz avait souligné ses mérites : « il est la cheville ouvrière de l'exploitation du Lotto et, par son exactitude et son intelligence, il dirige sous [Adrien Ange] Walckiers [*] avec le plus grand succès une branche de revenus tellement compliquée par ses détails que, presque partout ailleurs, on préfère de la donner en ferme ». En 1778, Méan remporte un troisième accessit au concours de l'Académie impériale et royale avec une réponse à la question suivante : «Donner un précis des principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques et compris celui des croisades; examiner aussi quelle a été l'influence de ces expéditions sur les mœurs et sur le caractère national».

9. Bruxelles : À l'Hôtel d'Herzelles (1767); rue de Ter-Arcken (1778).

J. CALUWAERTS et H. SIMONART, *op. cit.*, p. 288; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 43; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 66; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 284, 386, 419.

Début de carrière, Chambre des comptes de Gueldre : SEG 2101.
Chambre des comptes :
- auditeur honoraire : CAPB 347, p. 89-90; CAPB 460 (02.09.1766); CF 1008, f° 74v°; CC 186, f° 190v°-191; CC 852, f° 182v°; CC 900, f° 54-55v°.
- augmentation de gages en 1768 : CAPB 464, 10.01.1768.
- conseiller-maître : CAPB 482, D 100/ad lit. O2/n° 1; CC 856, f° 68; CC 956, f° 3v° (nomination).
- activités : JAS 619, 899-901, 937-939.

Famille : AVB, reg. par., n° 360, f° 180; UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, reg. par. de Waha, mf. EL 391, BMD 1671-1751, p. 105.

MEERE (Guillaume Joseph VAN DER)
2. ?, 24.01.1743 et enterré à Kruishoutem.

3. Écuyer. Seigneur de Kruishoutem, Cachtem, Rodes, Bautersem. Autorisé à ériger un majorat dans les Pays-Bas (18.09.1724).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils d'Emmanuel Léopold, bourgmestre d'Audenarde, et de Marie Barbe van der Meeren, fille de Guillaume, avocat au Conseil de Flandre, et d'Anne Marguerite van de Woestyne. Ce couple a deux fils, d'une part Charles François, époux d'Unifrie De Craene qui lui donna deux garçons, Ignace Joseph et Joseph Charles, et d'autre part Guillaume Joseph, auteur du majorat dont question ci-dessous.

8. Bourgmestre d'Audenarde. Il débute sa carrière à la Chambre des comptes de Flandre en 1706, en qualité de conseiller-maître. Les puissances maritimes lui donnent la préséance sur J.-B. J. Fraula*, ce dont ce dernier s'est toujours plaint. En vertu d'un octroi impérial du 18.09.1724 et par un acte du 20.03.1730, il fonde un majorat ou fidéicommis perpétuel de 30.000 fl. de revenus, dévolus en parts inégales aux deux branches de sa famille. Il est, en 1726, candidat à la présidence de la Chambre. Le Conseil privé le classe en deuxième position. Le poste échoit à J.-B. J. Fraula*. Van der Meere est écarté lors de la réforme de 1735.

9. Bruxelles : Putterie (1719); «degrez des Juifs» (1720); «vis à vis la chapelle de Salazar» (1727); Montagne des Aveugles (1733).

AC, p. 7; AN, 1867, p. 182; *Calendrier de la Cour*, 1719-...; H. COPPEJANS-DESMEDT et J. MAES, «Décision judiciaire en matière civile, 19e-20e siècle : un procès relatif à une succession, début du 19e siècle», dans *La décision politique et judiciaire dans le passé et le présent*, Bruxelles, 1975, p. 149-175; G. GOEMINNE, «De majoraten van Jonkheer Willem-Jozef van der Meere, graaf van Kruishoutem en burgemeester van Oudenaarde», dans *Handelingen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde, Feestnummer*, 1956, p. 188-209; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 728; J. LEFÈVRE 1, p. 105.

Candidature à la présidence de la Chambre des comptes : SEG 911, f° 67-69.

MERCX (Louis François Joseph Ghislain DE)
1. Nivelles, 14.02.1749.
2. Bruxelles, 20.02.1821.

3. Écuyer, fieffé de Longsart (Seneffe). Il fut admis le 15.06.1760 au lignage bruxellois de Coudenberg. Chevalier de l'Ordre royal du Lion Belgique.

4. Conseiller au Conseil de Brabant, puis conseiller de l'empereur d'Autriche.

6. Fils de Jean-Baptiste Joseph (Nivelles, 17.10.1715-Nivelles, 09.10.1759), avocat admis le 23.02.1741 au Conseil de Brabant, et de Marie Françoise Ghislaine Tricquet (décédée à Nivelles, le 07.11.1775), dame de Longsart à Seneffe, fille de Philippe, médecin à Nivelles, unis dans cette ville le 26.11.1743. Le 20.05.1776, il épouse à Bruxelles Marie Anne Joséphine *aliter* Jacqueline Pierret (Bruxelles, 08.10.1757, décédée avant 1812), fille unique de Ferdinand (Bruxelles, 24.05.1712-Bruxelles, 16.11.1777), receveur principal des droits de S.M. à Bruxelles, et d'Isabelle Jeanne Hody, fille de Jean Ferdinand, greffier de la Chambre de commerce de Bruxelles, et d'Élisabeth Marie Bernardine van Nuffel, sa deuxième épouse. De cette union, naquirent : Ferdinand Louis Joseph Ghislain (Bruxelles, 19.03.1777-Nivelles, 05.10.1777); Louis Ferdinand François Joseph Ghislain (Bruxelles, 01.09.1778-Bruxelles, 28.04.1850), magistrat et homme de lettres; Joseph Clément Adrien François Ghislain (Bruxelles, 17.12.1779-Bruxelles, 05.01.1816), écuyer, adjudant-major de cavalerie; Maurice Ignace Marie Joseph Ghislain (Bruxelles, 16.02.1781-Bruxelles, 16.08.1856), écuyer, militaire de carrière successivement au service de l'Autriche, du Royaume des Pays-Bas et de la Belgique; Albertine Antoinette Marie Joseph Ghislaine (Bruxelles, 09.09.1783-Bruxelles, 03.04.1783); N. (née et morte le 13.05.1787); Édouard Alexis Joseph Ghislain (Bruxelles, 22.05.1788-Namur, 06.02.1855), écuyer, militaire de carrière, pensionné en qualité de général major en 1848; Charles Antoine Joseph Ghislain (Bruxelles, 13.06.1790-en 1812, pendant la retraite de Moscou), célibataire; Félicité Marie Eugénie Caroline Ghislaine (Bruxelles, 26.05.1795-Saint-Josse-ten-Noode, 09.10.1872).

7. Immatriculé le 22.01.1765 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (Louvain, 17.06.1771).

8. Avocat au Conseil de Brabant, admis le 26.09.1771, échevin lettré de vingt-quatre seigneuries sises dans le duché, dont Wavre, Gosselies, Jemappes. Il est nommé, en 1787, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, poste qu'il n'occupera jamais en raison de l'échec des réformes judiciaires de

Joseph II. Le 14.02.1788, il est promu conseiller au Conseil de Brabant (serment le 25.02., prise de possession le 01.03 suivant). Lui comme ses collègues signent un accord secret avec l'Empereur selon lequel ils lui reconnaissent le droit de les destituer selon son bon plaisir; en échange de quoi ils sont dispensés du droit de patente et de médianate. En juin 1789, lors de la suppression de cette assemblée, il refuse de faire partie du Grand Conseil. Au lendemain de la Révolution brabançonne, il est appelé aux fonctions de juge de la Chambre suprême des douanes de Brabant-Limbourg et Pays d'Outre-Meuse (commission du 07.09.1791). Le 08.10.1792, il réintègre le Conseil de Brabant en qualité de conseiller et avocat fiscal, mais n'ayant pas fait l'objet d'une présentation préalable, sa nomination est contestée par les États. Tout comme l'avenir de Bara* et de Huys*, son sort est discuté en 1793 entre Trauttmansdorff* et Metternich. Celui-ci réserve à Mercx le même traitement qu'aux deux autres, à ceci près qu'il propose en sa faveur 5.000 fl., «arrha» déduite, au lieu de 3.500 à 4.000. Le président de la Chancellerie aulique des Pays-Bas se rallie le 18.06. à l'avis du ministre. Par décret du 19.09.1793, L. F. Mercx reçoit le titre de conseiller-maître honoraire de la Chambre des comptes (pension de 5.000 fl. argent courant de Brabant avec effet rétroactif au 04.04). Mais en date du 09.12., cette qualité lui est retirée au profit de celle de conseiller honoraire de S.M. Dans son rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes, le Conseil des finances, à la fin de cette même année, avait proposé de le nommer conseiller effectif à la dite Chambre, tout en lui continuant sa pension de 5.000 fl. à concurrence de 1.500, le solde étant couvert par les gages. Il devient conseiller privé par patentes du 13.06.1794. Il est imposé à concurrence de 50 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents. Par une déclaration faite à Vienne, où il est conseiller de l'empereur, le 21.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare «étranger» à la France. Cependant, il accepte ultérieurement la nationalité française. En effet, sous l'empire, en 1810, il est nommé substitut du procureur impérial à la Cour d'Appel de Bruxelles. En 1812, il y devient président de chambre. Trois ans plus tard, on lui attribue un revenu annuel de 12.000 francs. L'intendant de la Dyle le juge ainsi : « Sage. Sa réputation comme jurisconsulte ne le place pas au premier rang. C'est d'ailleurs un homme intègre. Il est considéré ». Sous le régime hollandais, il accède à la présidence de la Cour supérieure de justice siégeant à Bruxelles (1815-1821). Son acte de décès reprend cette qualité. Il avait vainement sollicité les postes de procureur général et de premier président.

La liste de son patrimoine révèle qu'il est propriétaire d'une maison, rue de la Montagne, achetée en 1779 pour 14.000 fl, évaluée à sa mort à 17.000 fl. En outre, au décès de son épouse, il devient propriétaire de deux maisons, rue des Soeurs Noires estimées ensemble à 700 fl. De son vivant, elles ne lui rapportent presque rien étant donné leur vétusté. Enfin, la cense de Longsart qui lui échoit de ses parents lui procure un revenu annuel de 247 fl. A sa mort, l'actif de sa succession s'élève à 18.212 fl.

9. Bruxelles : rue de la Montagne, section 5, n°775 (1808).

AC, p. 240; ACCB, t. IV, p. 1168-1170; *Almanach de Bruxelles*, 1808, p. 166; *Almanach du département de la Dyle*, 1810, p. 271; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 27; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 374; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 44; R. GOFFIN, *op. cit.*, p. 143-146; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; J. LOGIE, *op. cit.*, p. 373, n. 115; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 627; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. I, p. 494 et t. II, p. 302-303; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 145; PH. VAN HILLE, *De gerechtekijke hervorming [...]*, p. 98, n. 5; ID., *Het Hof van beroep [...]*, p. 18-19, 38, 40-45, 52, 70; R. VOSTANIKIAN, *op. cit.*, p. 148-149; *WNL*, nouv. sér., t. III, 1786, p. 159.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 355, n° 155; UL 285, p. 271.
Tribunal de première instance : Conseil souverain de justice, 79-80.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 6v°.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Conseiller honoraire : CC 192, f° 20r° et 32v°; CC 909, f° 28.

Chambre des comptes : CF 8517, Rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 141-143.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 34.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 9.
Décès : AVB, État civil, décès, 1821, acte 484; fille : *ibid.*, reg. par., n° 173, f° 258.

MERODE (Jean Philippe Eugène DE)
1. Bruxelles, 22.06.1674.
2. Merode (près de Düren), 12.09.1732 (inhumé à Lanaeken).

3. Comte du Saint-Empire, marquis de Merode-Westerloo, comte de Montfort, d'Oolen, de Thiant et de Batenburg, libre baron impérial de Petersheim et de Steyn, baron de Quaebeck et de Harchies, Burggrave de Odenkirchen et de l'archevêché de Cologne, seigneur de Hersselt, Hulsthout, Ridderkercke, Merkem, Couvres, Grandglise. Grand d'Espagne de 1ère classe, chevalier de la Toison d'Or (16.01.1694). Chambellan impérial. Membre de l'État noble de Brabant depuis le 09.10.1697.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils unique de Maximilien, comte de Merode, baron et seigneur de Petersheim et de Stein, et d'Isabelle Marguerite Françoise de Merode-Westerloo, sa cousine, épouse en secondes noces de Joachim Ernest, duc de Holstein-Retwisch. Époux, en premières noces (Bayonne, 04.09.1701), de Marie Thérèse d'Aragon y Pignatelli-Bisaccia-Monteleone (Madrid, 23.08.1682-Bruxelles, 09.08.1718), fille de Nicolas Pignatelli de Noya, prince du Saint-Empire, vice-roi de Sardaigne et de Sicile, duc de Montaleone, et de Jeanne Pignatelli d'Aragon Pimentel Carillo de Mendoza y Cortès, duchesse de Monteleone et de Terranova, petite-nièce du pape Innocent XII. Le couple eut trois enfants : Jean Maximilien Nicolas (Bruxelles, 10.09.1702-Bruxelles, 28.03.1704); Isabelle Jeanne Marie Catherine Marguerite Thérèse Françoise Gertrude (Bruxelles, 13.10.1703-01.04.1780); Marie Emmanuelle Françoise Gérarda Gasparine (Bruxelles, 30.12.1704-07.08.1706). En secondes noces, J. Ph. de Merode s'unit à Petersheim, le 29.06.1721, à Charlotte Wilhelmine Amélie Éléonore Alexandrine (Hadamar, 21.11.1703 ou 21.09.1704-Westerlo, 25.09.1740) princesse de Nassau-Hadamar, chanoinesse de Thorn, fille de François Alexandre, prince de Nassau-Hadamar, suprême directeur de la Chambre impériale à Wetzlar, et d'Élisabeth Catherine Félicitée de Hesse, Landgravinne de Hesse-Reinfels. De cette deuxième alliance, il fut père de sept enfants : Jean Guillaume Augustin Eugène (Westerloo, 16.06.1722-1762); une fille née et morte à Westerloo le 20.02.1723; Christine Jeanne (Merode, 07.05.1724); Marie-Élisabeth Félicité, née le 02.07.1728; Philippe Maximilien Werner Mathias (04.07.1729-Bruxelles, 25.01.1773); Marie Thérèse (18.06.1730-Maubeuge, 03.09.1782); Marie Josèphe, née à Merode le 21.02.1732.

8. Il fut successivement au service de l'Espagne, de la France et de l'Autriche. Les puissances maritimes le nomment conseiller d'État en 1706. Après avoir refusé de faire partie du Conseil d'État établi en 1713, il est nommé trois ans plus tard vice-président du Conseil de guerre. Il se serait alors établi à Vienne. En 1718, il est appelé à siéger sans gages au Conseil d'État installé cette année. J. Ph. E. de Merode ne doit cependant s'y rendre que pendant ses séjours à Bruxelles. Général de cavalerie, feld-maréchal, il était également commandant des gardes du corps (Trabans), chambellan et conseiller privé de l'Empereur.

AN, 1847, p. 242; BN, t. XIV, col. 539-545 (E. Duchesne); G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 13; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 748; J. LEFÈVRE 1, p. 58 et 59; Prince A. DE MERODE, «Nos beaux ex-libris», dans *Le Parchemin,* n° 231, p. 153-158; Princesse Jean DE MERODE, *Épitaphier de la Maison de Merode*, Bruxelles, 1952, p. 99-102; NB, t. II, col. 565-570 (R. De Schryver); Comte DE MERODE-WESTERLOO, *Mémoires du Feld-Maréchal comte de Merode-Westerloo*, Bruxelles, 1840; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1063; E. RICHARDSON, *Histoire de la Maison de Merode*, traduite et mise à jour par la princesse Jean de Merode, Bruxelles, 1955, p. 159-160; B. D'URSEL, «Le premier mariage du marquis de Westerloo», dans *Le Parchemin*, n° 309, 1997, p. 161-177.

Biographie : CP, reg. 766, p. 139-142.
Grand d'Espagne : CAPB 316, f° 40v°-41v°.
Conseil d'État : gages : CAPB 318, f° 26, 45v° et 179; CAPB 319, f° 41v°-42.
Correspondance (1706-1727) : CAPB 104-105.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1734) : BLOGIE, col. 2; VANDENHOLE, n° 90.
Portrait : BI, n° 1297; B. D'URSEL, «Le premier mariage[...]», *op. cit.* ci-dessus, p. 161 et 176; *La Toison d'Or [...]*, p. 249.

MERODE (Philippe François DE)
1. Ham-sur-Heure, bapt. 24.02.1669.
2. Bruxelles, 24.03.1742 (inhumé à Everberg).

3. Prince de Rubempré (par son mariage) et d'Everbergh, comte de Merode et de Montfort. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or (1721). Chambellan impérial et royal. Membre de l'État noble de Brabant (16.06.1707-28.03.1738).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Deuxième fils de Ferdinand (1633-1678), comte de Merode et de Montfort et du Saint-Empire, marquis de Deinze, baron de Duffel, Wavre-Sainte-Catherine, Waelhem, vicomte de Wavremont, seigneur de Ham-sur-Heure, Rocquignies, Tronchiennes, etc., haut avoué des ville et dépendances de Fosses, et de Marie Célestine de Longueval, comtesse de Buquoy, décédée en 1680, fille de Charles Albert, grand bailli de Hainaut, et de Marie Guillemette de Croÿ. En 1704, il épouse, le 25.12., Louise Brigitte, douairière sans enfants de Frédéric Charles Wild und Rheingraf, princesse de Rubempré (décédée le 15.08.1730), fille de Philippe Antoine Dominique François, prince de Rubempré et d'Everbergh, comte de Vertaing et de Vertigneul, baron d'Aubigny, chevalier de la Toison d'Or, et de Marie Anne Scholastique van den Tympel, comtesse de Mulert et de Hautreppe et du Saint-Empire, Dame de Horst, etc. De cette alliance, sont issus : Maximilien Léopold Ghislain Léon Antoine Joseph (Bruxelles, 19.04.1710-06.12.1769) et Sabine Marie Josèphe Élisabeth (Bruxelles, 18.06.1714-22.02.1773).

8. Grand veneur héréditaire du duché de Brabant, désigné en 1709 comme membre du Conseil d'État installé par le condominium anglo-batave, P. F. de Merode en fut exclu en 1713 parce qu'il ne voulait pas promettre aux puissances la subordination qu'elles exigeaient. Il «refusa absolument de faire partie de ce corps, parce qu'il ne tenait pas son autorité du souverain légitime». Le prince fut rétabli dans sa fonction le 19.01.1717. Ensuite, il entra au Conseil d'État unique mis en place l'année suivante (patentes du 04.04.1718; serment le 18.05.; siège permanent et traitement complet). Il était aussi porteur des titres de grand écuyer (1725-1741) de l'archiduchesse Marie-Élisabeth et de conseiller privé de l'Empereur.

9. Bruxelles : À son hôtel (1736).

AC, p. 4; AN, 1847, p. 241-242; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1063; H. FREMAUX, « Les comtes de Bucquoy de la Maison de Longueval », dans *Bulletin de la Commission historique du Département du Nord*, t. XXII, 1900, p. 69-70; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1347; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 748; J. LEFÈVRE 1, p. 59, 66 et 68; Princesse Jean DE MERODE, *Épitaphier de la Maison de Merode*, Bruxelles, 1952, p. 166; E. RICHARDSON, *Histoire de la Maison de Merode*, traduite et mise à jour par la princesse Jean de Merode, Bruxelles, 1955, p. 187-188; ROPBA, t. II, p. 8-9.

Biographie : CP, reg. 766, p. 149-153.
Conseil d'État :
- 1706 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 153v°.
- 1718 : CC 46017, f° 278; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121 (serment).

MICHEL (Corneille Florent DE)
1. Bruxelles, 02.05.1664.
2. Bruxelles, 19.01.1738.

3. Chevalier, seigneur de Baesbeke.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jean-Baptiste, roi d'armes (1674-1705) du duché de Limbourg, et d'Albertine Ternant. Il épouse le 01.06.1686, à Gand (Saint-Bavon), Marie Catherine Le Russon ou Le Rousson, fille de Maximilien, greffier et receveur par engagère du Conseil provincial de Flandre, et de Claire Aldegonde de Coninck.

7. Immatriculé le 30.01.1682 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (de Louvain, ?).

8. Greffier-adjoint (1689) aux côtés de son beau-père, il devient conseiller fiscal au Conseil de Flandre par résignation de la charge en sa faveur par le titulaire, Louis de Spanoghe (accord du souverain par lettres patentes du 23.12.1707). Il est proposé, en 1722, pour la présidence de ce conseil. En 1723-1724 et encore l'année suivante, son nom est évoqué pour le Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne. Le 12.12.1725, C. F. Michel est promu conseiller commis aux causes fiscales du Conseil privé (serment le 22.12.) Marie-Élisabeth l'a choisi, plutôt que P. I. Colins* ou A. D. de Steenhault*, car il «a beaucoup de lumières» pour ce qui concerne les affaires de la Flandre et est considéré comme «le seul rapporteur qui sache bien écrire [...]».
9. Bruxelles : «Rue de stuyvers-straet» (1727); rue Neuve (1730).

L. DUERLOO, *Privilegies uitbeelden. De Zuidnederlandse wapenkoningen en wapenkunde in de eeuw der Verlichting*, Bruxelles, 1991, p. 234 (père); J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 242-243; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 44, 45 et 47.

Biographie : CP, reg. 766, p. 186-187.
Baptême : AVB, reg. par., n° 304, f° 273 v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VI, p. 483, n° 267.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 700, f° 233; CAPB 710, f° 112v°; CF 247; CC 950, f° 218-219v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 165-185.

Décès : AVB, reg. par., n° 456, f° 25.

MICHEL (Philippe Emmanuel)
1. Gand, 08.12.1705.

4. Écoutant à la Chambre des comptes.

6. Fils de Corneille Florent*.

8. L'Empereur renvoie à la gouvernante générale, le 14.03.1733, la requête par laquelle Michel demande une place de conseiller et maître à la Chambre des comptes, «avec entrée et gages dès à présent, pour remplir la première place ordinaire qui viendra à vaquer». Il obtient le 02.03.1737, sur proposition du Grand Maître de la Cour, une commission d'«écoutant» à la Chambre des comptes de Flandre, «sans rang ni prérogative».

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, reg. par. de Gand (Saint-Bavon), mf. LD 243, vol. 28, à la date.
Carrière : CAPB 322, f° 58; CF 2330; CC 184, f° 101.
Chambre des comptes :
- candidat conseiller-maître : CAPB 322, f° 58.
- nomination : écoutant : CAPB 324, p. 77.

MIENENS (Jacques)
2. Bruxelles, 16.09.1788.

4. Actuaire à la Jointe des monnaies, faisant fonction de greffier.

6. Le 18.06.1746, il épouse avec dispense des trois bans Jacqueline Longfis (elle se dit âgée de 63 ans en 1788). Son père, Guillaume, est témoin. Jacques a treize enfants à charge. En 1773 ou 1774 (document non daté), il appuie la demande de son fils Jean Jacques (né à Bruxelles le 28.11.1750) pour une place vacante d'official au greffe du Conseil des finances. Celui-ci, après des humanités gréco-latines, a travaillé chez un agent en Cour puis un avocat. Il a aidé son père dans les affaires de la Jointe des monnaies. Il est nommé official surnuméraire le 20.12.1773 et effectif le 01.04.1777 ou, plutôt, 1778. Il a été employé à titre provisoire «aux affaires jésuitiques» à la Chambre des comptes. C'est vraisemblablement lui qui, en tant qu'official de cette Chambre, participe à la commission qui, le 14.11.1789, procède au séquestre des biens de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain. C'est lui aussi qui aurait été commissaire à l'abbaye supprimée de Cambron. En 1790, il demande aux États Belgiques Unis d'être continué dans son emploi. D. de Locher*, en juillet de cette année, le décrit ainsi : «C'est un employé fort paisible, assez intelligent et qui s'est toujours montré très attaché au service. Il a été chargé de quelques commissions délicates dans les circonstances critiques. Le commerce de son épouse lui procure au reste quelques ressources». Un certain J. Mienens est proposé le 31.12.1790 pour la Chambre des comptes et agréé par le Conseil des finances. Peut-être est-ce Jean-Baptiste (né à Bruxelles, le 01.09.1766), qui y est «pratiquan» en 1788. L'official Guillaume Mienens (né à Bruxelles le 28.11.1747) a fait ses humanités et suivi des cours d'arithmétique. Il parle et écrit le latin, le français, l'italien, le flamand, «l'hollandais», l'espagnol, l'allemand et le portugais. Il a été clerc de notaire puis commis au bureau d'un agent en Cour. Il était admis comme traducteur juré par le Conseil de Brabant (serment le 15.07.1783). Il est engagé en

qualité d'official surnuméraire, sans gages, à la Chambre des comptes au début de 1783. Lors de la réorganisation de celle-ci, il devient official rétribué à 600 fl. Il travaille notamment au Bureau des archives. Il s'est retiré à Aix-la-Chapelle pendant les troubles, mais aurait auparavant revêtu l'uniforme des volontaires. C'est probablement lui, «au service depuis cinq à six ans», que les États Belgiques Unis qualifient de «Patriote». Le 07.04.1790, il sollicite la continuation de son emploi à la Chambre et un emploi aux archives de l'audience, «aux gages réunis de f. 960 par an». En juillet de la même année, de Vienne, D. de Locher* porte sur lui l'appréciation suivante : «C'est le sujet le plus instruit de la Chambre des comptes pour le déchiffrement des anciennes écritures et pour la traduction de plusieurs langues étrangères, ce qui lui procure quelques ressources indépendantes de sa place. Du reste il n'a point de fortune et il m'a toujours paru très zélé pour le service du souverain». La Chambre des comptes est chargée de l'enquête (17.03.91). Elle l'avait en tout cas agréé le 20.01. Le 11.07. de la même année, des gages de 900 fl. lui sont accordés. Il meurt à Bruxelles le 18.08.1822. Il était l'époux de Marie Antoinette Dongemans. L'acte de décès le qualifie de «pensionné de l'État». De Ferdinand Mienens (né à Bruxelles, le 16.02.1762), nommé official surnuméraire le 11.11.1783, Locher écrit en juillet 1790 : «Sujet médiocre auquel je ne connois d'autre ressource que son emploi; quant à sa conduite relative aux circonstances, je n'ai rien appris qui puisse le rendre répréhensible».

8. Jacques Mienens, maître d'école, est admis le 25.02.1749 comme official à la Chambre des comptes (dép. Bt), «pour servir sans gages jusqu'à la première ouverture d'une autre place d'official» (serment le lendemain). Il est tout de suite employé «aux plus pénibles calculs des monnoyes». Il assiste le conseiller Bosschaert*. Il participe au rétablissement de la Monnaie d'Anvers «dont il eut la direction presque entière». En 1753, Dupuy* le juge «bon calculateur, mais du reste très médiocre sujet». Mienens est nommé actuaire de la Jointe des monnaies le 27.10.1754 et ce à titre provisionnel. Il succède à l'auditeur de Witt*, qui en raison d'un ouvrage extraordinaire ne peut plus assurer la fonction. En 1762, il avait été sans succès candidat à la succession du greffier François du Cayer*. Le 23.01.1768, Mienens sollicite l'emploi de greffier de la Monnaie, vacant par le décès de Charles Joseph Van Marcke*. Celui-ci avait été désigné en cette qualité par lettres patentes du 01.04.1732 et regardé comme «jubilarisé» à partir de 1749, en conservant cependant les gages et franchises attachés à la fonction. En fait, la charge de premier official à la Recette générale des finances ne laissait plus le temps à Van Marcke d'assumer la première fonction. À cette occasion, Mienens sollicite le cumul de son emploi actuel et de la place vacante. Il souligne au passage la modicité des gages afférents à cette dernière, 240 fl., inchangés depuis un siècle, écrit-il. Trois ans plus tôt, un complément forfaitaire de 240 fl. lui avait été attribué pour couvrir ses «états et vacations», qui atteignaient facilement 300 à 400 fl. Le président L. F. de Wavrans* le définit alors ainsi : «très bon sujet qui s'est sur tout distingué dans la partie des monnoies, de la jointe desquelles il est actuaire sans aucun gage; celui dont il jouit à la Chambre est très modique, n'étant que de f. 530, quoi qu'il y soit depuis 14 ans». Ses supérieurs estiment que Mienens «a toujours témoigné sa bonne volonté et son zèle pour le service à toute heure et en tout tems et sans qu'il se soit jamais rebuté de l'ouvrage, fut-ce même de nuit». Ils proposent de ne pas prendre de décision à propos du remplacement du greffier de la Monnaie, mais de donner dorénavant à Mienens, en supplément de son traitement à la Chambre, un gage un peu plus élevé que l'addition des montants précédents, soit 500 fl. au total, et de le continuer dans sa charge actuelle. Cet avis est suivi par le conseiller Joseph Van de Velde* et la décision prise le 18.02.1768. Dix ans plus tard, Mienens obtient 600 fl. En 1786, D. de Locher* juge que «son âge avancé et sa foible santé le mettent actuellement hors d'état de travailler à une besogne qui exige de l'assiduité». Son traitement est pour lors de 1497 fl. 5 sols 6 deniers. Compte tenu de sa nombreuse famille, de ses maladies continuelles et des bons services qu'il a rendus, le directeur de la Chambre des comptes réformée propose une pension de 1.200 fl. en sa faveur. Mienens est «jubilarisé» en 1787 après 38 ans de service. Il est réduit à 726 fl. Il avait

vainement sollicité le maintien des pleins gages. Sa veuve, dans une requête de 1788, expose qu'elle a «dû employer tout son patrimoine pour l'entretien et l'éducation de ses treize enfants, dont quatre sont encore à sa charge, elle at été obligée de contracter des dettes tant par des revers de fortune et des banqueroutes qu'elle a essuiées dans son petit commerce de dentelles tombé en décadence que par la modicité des gages dont jouissoit en dernier lieu son mari et les suites de sa longue maladie». Suite à une décision prise à Vienne le 02.05.1789, elle obtient, le 25.06. suivant, une pension de 323 fl. d'Allemagne et 20 kreutzer.

9. Bruxelles : rue des Alexiens (1756).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 566; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 539.

Mariage : AVB, reg. par., n° 399, f° 142.
Carrière :
SEG 1487, 1827, 1869; 1871; Jointe des monnaies, 158,162-163, 166; CGg 4; CAPB, 621, D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 115v°; CC 383, f° 122; CC, cartons, 1ère série, 424/2 et 428; CC réf. 4642; CGg 1232 et 1233, dossier 87.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
Fils : CF 2713, 8030; CC 903, f° 159v°-160v°; CC, cartons, 1ère série, 424/2; CC réf. 1891, 2867, 4358, 4632, 4642, 4669; EBU 5, f° 36v°, 38v°, 58, 59, 60; SEG 1872; AVB, État civil, décès, 1822, acte 1715; BR, Mss, 20102, après le f° 59, non fol.

MIGAZZI (Christophe Antoine Barthélémy DE)
1. Trente, 20.10.1714.
2. Vienne, 14.04.1803.

3. Comte. Grand-croix de l'Ordre royal de Saint-Étienne.

4. Archevêque de Carthage et coadjuteur de l'archevêque de Malines. Conseiller d'État d'épée.

5. Naturalisé et habilité par patentes du 14.01.1750 (serment le 05.12.1751).

6. Fils de Vincent et de Barbe Catherine Jugalin.

7. Docteur en théologie (Rome).

8. Il est ordonné le 07.04.1738 en sa cathédrale par l'évêque de Brixen. Migazzi devient chanoine capitulaire des églises cathédrales de Trente et de Brixen, prieur de Saint-Égide et Saint-Léonard. Il est aussi auditeur à la Rote pour l'Allemagne (1745) et ministre de l'Empereur François Ier pour les affaires de la Toscane auprès du Saint-Siège. Archevêque de Carthage (23.09.1751), recommandé par le pape, il reçoit le titre de coadjuteur de l'Archevêque de Malines, Thomas de Hénin-Liétard*, à la demande de celui-ci et avec droit de succession. Migazzi arrive dans cette ville, le 29.02.1752. Il avait été élevé à la dignité de conseiller d'État dès le 06.11.1751. Le 10.04. de l'année suivante, il devient ambassadeur en Espagne. Sa mission se poursuit jusqu'au 21.06.1756. Le 20.09. de la même année, il est nommé, à la demande de ce prélat, coadjuteur de l'évêque de Waitzen (Hongrie), avec droit de succession. Il avait en effet présenté sa démission de la charge malinoise le 19.05.1756 et le pape avait accepté celle-ci le 18.07. suivant. Le 22.05.1757, Migazzi devient archevêque de Vienne. Le 23.11.1761, il accède à la dignité cardinalice. En 1790, selon le cabinet de Berlin, il «est employé pour mettre l'Archevêque de Malines dans les intérêts de l'Empereur».

P. CLAESSENS, *op. cit.*, t. II, p. 14; C. DE CLERCQ, *Cinq archevêques [...]*, t. I, p. 271; *Enciclopedia universal ilustrada europeo-americana*, t. XXXV, p. 102; E. HUBERT, *[...] ministres de France [...]*, t. II, p. 280; L. JADIN, *Procès d'information [...]*, p. 169-171 et 386-387; . J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 186; J. LEFÈVRE, *Documents relatifs à la juridiction des nonces [...]*, p. 174 et 176-178; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 111; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 56, 82, 85, 401 et 623; C. WOLFSGRÜBER, *Christoph Anton Kardinal Migazzi*, Saulgau, 1890.
Proposition en qualité de coadjuteur : SEG 948, f° 34-35 et 48.
Naturalisation : CAPB 703, p. 84-86.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 338, p. 49-51; CAPB 703, p. 94-97.

MISSON (François Joseph)
1. Marche-en-Famenne, bapt. 19.05.1710.
2. Bruxelles, 30 ou 31.12.1761, enterré le 02.01.1762.

3. Chevalier.

4. Secrétaire et conseiller honoraire au Conseil privé.

6. La famille est issue « depuis un tems immémorial des premiers maîtres de forges » du comté de Namur. Fils aîné de Jean Jacques (Namur, 28.02.1681-Vienne, 17.01.1731). Celui-ci, après avoir été évincé de l'administration des douanes, était devenu conseiller et fermier général des domaines aux Pays-Bas, y compris les villes, places et pays rétrocédés par la France. Il avait épousé le 04.07.1709 Marie Josèphe Béchemont (Marche-en-Famenne,14.08.1682-Vienne, 08.01.1753), fille d'Henri (?,1641-Marche, 1728), seigneur de Fermine, greffier de la haute cour (1663) et échevin de la ville et du ban de Marche (1680-1728), maire (27.08.1698), député aux États de Luxembourg, et de Marie Thérèse Dubois. Elle était la sœur de Jean Bernard. Les deux beaux-frères s'étaient associés à Sotelet* lors de l'admodiation des douanes en 1718. Le couple Misson-Bèchemont eut au moins deux fils et deux filles. François Joseph demeura célibataire. Il était propriétaire d'une maison, rue des Boiteux à Bruxelles, qu'il louait 120 fl. argent courant l'an. Son frère Jean Maximilien Urbain (licencié dans les deux droits de Louvain, le 21.11.1747) est engagé le 12.03.1751 (en 1748 affirme-t-il par erreur) comme official surnuméraire à la Secrétairerie d'État et de guerre (400 fl. l'an), puis le 30.06.1753 comme 6e official. La nomination lui avait été accordée sur les instances de Marie-Thérèse. Elle avait ordonné de favoriser la famille « en considération de l'état douloureux dans lequel elle alléguait être réduite par l'affaire de la ci-devant admodiation des domaines aux Pays-Bas et par l'indécision où cette affaire était restée pendant [de] longues années ». L'Impératrice avait également pris en considération les services du frère au Conseil privé. En 1758 enfin, il devient secrétaire au Conseil de Brabant (médianate de 400 fl. payée le 31.07.), « en compensation des pertes que sa famille auroit faites dans l'admodiation de ladite ferme générale » évoquée ci-dessus. Il est anobli le 06.06.1775. Il aurait à nouveau prêté serment le 25.02.1791. Par décret du 06.10.1793, il est réduit à un traitement de «quiescence» de 2.000 fl., jusqu'à la reprise de ses fonctions. Il aurait été à nouveau nommé secrétaire le 24.10.1793 (serment le 08.11.).

7. Immatriculé en 1727 comme «minorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1731).

8. Avocat au Grand Conseil (15.12.1732), il est nommé, le 02.12.1738, en même temps que Patrice François de Neny*, secrétaire-adjoint au Conseil privé (gages de 900 fl.; médianate de 266 fl. 13 sols 4 deniers; augmentation de 600 fl. en juin 1749). Il n'y aura ni rang ni préséance entre eux. Les

autres candidats étaient J. L. Rapédius de Berg*; L. J. Doige, échevin de Mons et avocat-pensionnaire des États de Hainaut; A. de Monnoyer*; F. A. du Cayer*; J. P. Van Volden*; J.-B. Descartes*; Ch. H. Malo* et J. A. Mareschal*. À propos de Misson, il est relevé qu'il a fréquenté le barreau de Paris pendant deux ans et qu'il travaille chez l'avocat Tourneville. Par lettres patentes du 26.09.1742, Misson obtient la survivance d'un poste de secrétaire ordinaire. Il le devient en 1744. C'est un «secrétaire très bon et assidu, fort arrangé [...] dans son travail et judicieux» (1743). «Ses mœurs, ses talens, son application, son assiduité à son devoir, son activité, sa modestie et son zèle l'ont rendu tellement recommandable à ce conseil» (1744). Il a formé un inventaire des archives de celui-ci et a participé à plusieurs jointes. Il accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Le 07.12.1753, F. J. Misson est, en outre, désigné comme secrétaire de la Jointe des amortissements. L'année suivante, en l'absence de deux membres de celle-ci, les autres ne suffisent pas à la tâche. Il est dès lors décidé (09.10.) «que non seulement pendant ladite absence actuelle, mais aussi à l'avenir, lorsque les membres de la jointe ne seront pas au nombre de trois, le secrétaire du Conseil privé y supplée, l'autorisant et lui donnant à cet effet voix et séance à la jointe». Il est aussi amené à exercer, depuis la même année, les fonctions d'actuaire à la Jointe des terres contestées («chargé du dépôt des actes y afférant») et à la Jointe chargée d'examiner les réclamations relatives à une ordonnance défendant la sortie des grains (13.02.1757). Le 07.01.1755, il avait été promu au titre de secrétaire au Conseil privé, signant en Brabant. Quelques jours plus tard, par dépêche du 22.01., il lui est accordé la « jouissance, sa vie durant, de la moitié de tous les émolumens des secrétaires du même Conseil », vu l'accord intervenu avec Théodore Lambert de Reul*. L'année suivante, Charles de Lorraine constate que « le secrétaire Misson est chargé de tant de commissions particulières, dont il s'acquitte à ma satisfaction, qu'il ne peut se donner tout entier aux affaires du dit Conseil ». En 1758, Kaunitz le juge « très capable, doué même de toutes les qualités nécessaires à un conseiller du Conseil privé ». Le 20.06.1759, F. J. Misson est fait conseiller honoraire tout en gardant ses fonctions de secrétaire jusqu'à sa mort (dépêche impériale du 11.04.; appointements inchangés; «aux honneurs, prérogatives, privilèges et prééminences» dont jouissent les conseillers). Il fut aussi conseiller-receveur particulier des aides au département de La Roche, fonction qu'il dut résigner le 01.01.1754, par suite de sa suppression.

9. Bruxelles : Près de la Cour (1740).

AN, 1885, p. 187-188; DGH, t. III, p. 784 et t. IV, p. 885; Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE, *L'abrogation des privilèges [...]*., p. 138 n. 162 (Béchemont); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1537; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 29; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15; P. F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des amortissements*, p. 30; M.-J. PONTY, *Un banquier oublié*, s.l.n.d., p. 2 et 35; *WNL*, t. VI, 1775, p. 405-406 (Jean Maximilien Urbain).

Biographie : CP, reg. 765, p. 81 et 332; CP, reg. 766, p. 237-238; CPA, carton 58A.
Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 302, reg. par. de Marche-en-Famenne, BM 1644-1732.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 461, n° 37.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 6v°.
Jointe des terres contestées : actuaire : SEG 2223.
Jointe des amortissements : Jointe des amortissements, 6.
Jointe sur la sortie des grains : SEG 1864.
Conseil privé :
- secrétaire-adjoint : CF 998, f° 83v°; CC 845, f° 46v° (nomination); CC 25104 (médianate); CPA, carton 58A et B; Papiers d'État et de l'Audience, 1294; CAPB 702, p. 81-83 (confirmation en 1742); CAPB 331, p. 39-41; CAPB 333, p. 4; CAPB 334, p. 120-122; CAPB 335, p. 140-141, 196; CAPB 419, 14.01.1755 (gages); CAPB 335, p. 140-141 et 196; CAPB 342, p. 78; CAPB 441, 21.08.1758; CF 1003, f° 20 (émoluments); CE 122 (activité)
- secrétaire (signant en Brabant) : CF 1004, f° 138v°-140 (nomination).
- jugement de Charles de Lorraine : CAPB 430 (14.02.1756).
- jugement de Kaunitz : CAPB 441, 09.06.1758.

- conseiller honoraire (nomination) : CAPB 345, p. 30; CAPB 704, p. 216-217.
- composition et considérations sur les membres du Conseil (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 263; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Papiers d'État consignés chez lui en juillet 1745 : CE 6.
Aix-la-Chapelle : CF 2270, 2284.
Correspondance avec les secrétaires Neny et de Turck* (1741-1756) : CE 121.
Biens : Notariat de Brabant, n° 5087, acte 53 (bail du 26.10.1759).
Papiers de la mortuaire (31.12.1761) : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 186-200.
Décès : AVB, reg. par., n° 168, f° 181v°.
Frère : CAPB, 337, p. 17-27 (mère, frère et sœurs), 178, 213; CAPB 400 (12.02.1751); SEG 679, 693; CP, reg. 730, f° 349-350; CPA, carton 445 A; Conseil de Brabant, 1579 (25.02.1791); CC 191, n° 1428; CC 25124; Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, II, f°97-98r°; BR, Mss, 20102, f° 10.

MOERMAN D'OUDEWALLE (François Robert DE)

1. Courtrai, bapt. 30.06.1695.
2. ?, 24.01.1765.

3. Vicomte par lettres patentes du 31.03.1762. Seigneur de la vicomté d'Harelbeke, de Ledeghem, de la Rabecque et de Varent.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Sa famille est au service des Habsbourg depuis Charles Quint, dans la magistrature. Fils unique de Robert François, échevin, puis conseiller pensionnaire de la ville de Courtrai, et de Catherine Thérèse van den Neste. Le 13.04.1716, il épouse Catherine Thérèse Robette, fille de Jean, seigneur de Bergen ter Linden et Leystraete, et de Jeanne van Dale. De cette alliance, cinq enfants sont nés : Robert Jean (12.02.1717-1777), grand bailli du pays de Waes; Jean Joseph (1718-1796), chapelain à la Cour et aumônier de Charles de Lorraine; Marie Madeleine Thérèse (1720-1786); François Augustin (1722-1785), doyen du chapitre Notre-Dame, à Courtrai; Emmanuel Bernard (1725-1764), conseiller au Conseil de Flandre.

7. Immatriculé comme noble en 1713-1714 à l'Université de Louvain.

8. Bourgmestre de Courtrai (1738), puis premier haut pointre de cette châtellenie (1740), il est nommé, par patentes du 30.08.1743, auditeur à la Chambre des comptes, avec le titre de conseiller-maître aux honneurs (dép. Fl.; médianate de 400 fl.). En 1749, le président de Witt* le juge «laborieux mais encore peu formé aux affaires». Dupuy* l'estime «foible jurisconsulte et fort peu propre à l'audition des comptes». En 1752, le président de la Chambre des comptes, Cordeys*, le voit ainsi : « que quoiqu'il ne soit pas un parleur persuasif et que ses raports par écrit ne soient souvent pas bien stilisés », il est « très laborieux et assidu à son devoir, qu'il épluche bien les matières et jusqu'au fond ». Le 19.11. de la même année, par décret du gouverneur général, il est promu conseiller-maître ordinaire (commission du lendemain; dép. Fl.; médianate de 600 fl. acquittée le 30.11; pleins gages d'auditeur, dont il jouissait déjà, soit 2.600 fl.; augmentation le 07.07.1759 par partage avec Thomas Barret* et Jean de Witt* junior des gages du défunt Diert*). En raison de sa négligence, Cobenzl le prive, par décret du 12.08.1758, de sa fonction de commissaire du gouvernement pour le Pays de Waes. Trois ans après sa visite d'inspection, il n'avait toujours pas rentré son rapport. Sur promesse d'amendement, le 19.08. suivant, il reçoit une nouvelle commission, pour Ostende et Nieuport cette fois. Cordeys le considère comme «diligent, actif, laborieux et roide, quoique bien souvent il doit être guidé et retenu dans ses opérations». F. R. de Moerman exerce sa

charge jusqu'en janvier 1762, moment où il est jubilarisé, avec le titre de vicomte accordé gratis, voulant «se retirer en Flandre pour y finir ses jours tranquille». En janvier de cette année, Vienne avait examiné le rapport de son président sur l'état de la Chambre des comptes de Brabant. Celui-ci y relevait à son propos : « il commence à baisser et à radotter; il veut se retirer et ne plus s'occuper que de ses affaires domestiques, si Votre Majesté daigne lui accorder quelque grâce qui puisse rendre sa retraite honorable ».

9. Bruxelles : Près de la rue Sainte-Anne (1745); rue de Ruysbroeck (1750); refuge de Groenendael (1758).

AN, 1851, p. 183-184; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535-1536; DGH, t. III, p. 890-892; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 32; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1381; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. II, p. 782; J. LEFÈVRE 1, p. 301; P. LENDERS, « La jointe [...]. Nouvelles pièces [...] », p. 493.

Titre de vicomte : CAPB 776, p. 289-293.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 309, n° 7.
Chambre des comptes :
- auditeur et conseiller-maître honoraire : CF 1000, f° 112v°-114; CC 845, f° 301 (nomination); CC 25109, f° 2v° (médianate); SEG 1860, 1870; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- conseiller-maître : CF 1003, f° 24v°-26; CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 91v°, CC 898, f° 46; CC, cartons, 1ère série, 428 (nomination); CC 25118, f° 3v° (médianate); CAPB 444 (18.06.1759); CAPB 345, p. 47; CC 850, f° 11 (augmentation des gages).
- préséance sur Swerts* et de Berg* : CC 898, f° 49.
- jugement de Cordeys : CAPB 409, 18.12.1752.
- Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.
- jubilarisation : CAPB 346, p. 75-78; CAPB 450 (19.01.1762).

MONNOYER (Albert Louis Emmanuel Ghislain DE)
1. Nivelles, 13.03.1702.
2. Saint-Ghislain, 02.09.1779.

3. Seigneur de La Haye et de Bouillon.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Adrien Joseph (Nivelles, 07.12.1670-Nivelles, 16.03.1702), licencié dans les deux droits, à maintes reprises juré ou premier juré de Nivelles entre 1711 et 1754, et de Françoise de Saint-Paul de Gillobo (ou Gillobau) (Nivelles, 15.09.1665-Nivelles, 16.03.1702), fille de Bernard, argentier du chapitre, et de Jeanne Adrienne Grart. Époux de Dieudonnée Cécile Muniez (décédée à Bruxelles, le 26.11.1767), avec qui il eut trois filles : Anne Alexandrine Hubertine (Nivelles, 03.12.1735-Bruxelles, 02.06.1829); Eugénie Augustine Marie Ghislaine, baptisée à Nivelles le 03.07.1738, ursuline à Bruxelles, décédée le 10.03.1783; Marie Adrienne Joseph Ghislaine (bapt. 14.01.1740), épouse d'O. J. G. du Chesne*.

7. Il aurait été enregistré dans le courant du semestre d'août 1721 ‡ février 1722 comme «maiorennis» (*Dominus Josephus Albertus*), à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 10.09.1725).

8. Secrétaire du duc de Bournonville, il entre comme écoutant à la Chambre des comptes (dépêche de la gouvernante générale du 24.02.1737, commission du 02.03., serment du 12 ou du 13.03.). Il est

autorisé le 14.08.1738 (serment le 03.09.) à faire des rapports et couler des comptes au Grand Bureau, «comme le font les auditeurs ordinaires». Ses gages sont de 500 fl. par an. Cette même année, il est sans succès candidat à un poste de secrétaire-adjoint du Conseil privé. Il est nommé auditeur surnuméraire, par patentes du 18.01.1741 (dép. Fl.; serment le 27.02., gages de 500 fl. «jusqu'à ce qu'une place d'auditeur ordinaire soit vacante»). Par décision impériale du 03.10.1743, une augmentation de 800 fl. lui est accordée, de manière à atteindre les demi-gages qu'il sollicitait : «Assez bon ouvrier», «S'applique, a de la capacité, et est de très bonne espérance». Il est chargé de famille et il lui est impossible de subsister avec 500 fl. En mars de la même année déjà, il était jugé « fort bon sujet et qu'il travaille avec beaucoup d'assiduité, à la satisfaction du président de la Chambre des comptes ». Lors du décès de J. Rousseau d'Hériamont*, Monnoyer demande et obtient le complément nécessaire pour atteindre les pleins gages d'auditeur, le 27.04.1745. En 1749, le président de Witt* constate qu'il «est rempli de bonne volonté et assidu à son devoir». Dupuy* est plus critique : «assés borné, mais il a de la bonne volonté et il remplit ses devoirs autant qu'il lui est possible». En 1758, le baron de Cazier* l'estime « homme d'une grande probité ». En janvier 1762, il est jugé « trop foible malgré son ancienneté » pour exercer la fonction de conseiller-maître. Il est cependant promu à cette fonction, mais aux honneurs, le 26.03.1762 (dépêche impériale du 14.03. précédent; serment le 30.03., gages inchangés).

9. Bruxelles : Au Cantersteen (1740); près des petits Carmes (1746); rue des Trois-Têtes (1763); rue de Salazar (1770); rue des Sols (1775).

ACCB, t. IV, p. 1156; R. GOFFIN, *op. cit.*, t. XVI, p. 148; E. SKIVÉE, *L'échevinage nivellois de 1740 à 1794. Contribution à l'histoire économique et sociale*, s. l., 1969, p. 151-152 (UCL, mémoire de licence inédit) précise les dates de fonction du père à partir de 1740; *WNL*, t. XXI, 1783, p. 351-352.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 404, n° 5; UL 282, f° 59.
Famille : SEG 2276 (1); SEG 2279; AVB, reg. par., 170, f° 9v° (sépulture de D. Muniez).
Chambre des comptes :
- écoutant : CAPB 324, p. 77; CC 184, f° 101; CC 845, f° 32; CC 951, f° 115r°-v°; CC 956, f° 71 et 80; CC 25104, f° 5 (médianate).
- auditeur : CF 999, f° 21-22; CC 845, f° 156v°; CC 25107; CC, cartons, 1ère série, 428; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination).
- jugement de Harrach :CAPB 367 (16.03.1743).
CC 383, f° 110; CC 845, f° 309; CAPB 330, p. 46; CAPB 372, D14/ad C/4 (gages : octobre 1743).
CAPB 331, p. 175; CAPB 379 (02.04.1745); CC 846, f° 128v°; CC 25111 (pleins gages).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 272; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (rapport de 1749); CAPB 450 (19.01.1762).
- conseiller-maître honoraire (nomination) : CAPB 346, p. 91-92; CC 850, f° 295; CC 956, f° 3v°; CF 992, index 1759-1762.
- activités : JAS 959.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.
Jugement du baron de Cazier : CAPB, 440, 19.02.1758.
Candidature au Conseil privé : Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
Décès : CC 922, f° 128v°; UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 1107, reg. par. de Saint-Ghislain, non num., Baptêmes, mariages, décès, 1779, non fol., à la date.

MOSSELMAN (Arnould Louis)

1. Bruxelles, 03.07.1740.
2. Bruxelles, 14.03.1823.

4. Secrétaire au Conseil privé.

6. Fils de Jean François (Bruxelles, 10.12.1710-Bruxelles, 14.01.1776), maître-mercier, juré de la Chambre des tonlieux, distributeur du petit scel des États de Brabant au quartier de Bruxelles, et de Marie Thérèse Van Nuffel (décédée le 17.12.1762), fille de Jean-Baptiste, seigneur à Drootbeeck (Laeken) et de Marie-Begge d'Ancré. Le couple eut treize enfants, Arnould Louis est le quatrième. Son frère aîné, Jérôme-Jean François (né à Bruxelles le 19.11.1736), est official au Conseil privé. Arnould Louis épouse en premières noces Sara Cooper, fille de Sir John, morte à Bruxelles le 08.03.1770. En deuxièmes noces, il s'unit à Marie Jeanne Pétronille Velghe (née à Gand et décédée à Bruxelles, le 24.05.1844), fille de Pierre, directeur des droits provinciaux de Flandre, et de Marie de Mare. Deux enfants sont issus du premier mariage : Charles Louis François, né le 02.12.1768, officier au service d'Angleterre, et Marie Sara Josèphe, née le 01.03.1770, épouse de Jacques François Sola. Quatre autres sont le fruit de la deuxième union : Louise Marie Henriette, née le 10.08.1780 ; Marie Josèphe Caroline, née le 21.11.1781 ; Eugénie Marie Antoinette, née le 06.07.1788 ; Édouard Louis François (Bruxelles, 29.07.1790-Bruxelles, 12.07.1867), négociant, fabricant de coton filé rouge.

7. Immatriculé comme «minorennis» le 11.01.1758 à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château).

8. Probablement admis comme official surnuméraire au Conseil privé au début de 1756, il est ensuite nommé secrétaire ordinaire du Conseil de Brabant (patentes du 30.11.1767; médianate de 400 fl. ; serment le 12 du mois suivant), puis premier greffier du Conseil le 17.03.1788 (serment le 19). Entre-temps, en 1787, il avait été casé comme « protocoliste » au sein de l'éphémère Conseil souverain de jsutice. Il devient greffier au Grand Conseil de Malines, lors de la suppression du Conseil de Brabant (serment le 21.06.1789). Le rétablissement de cette institution le maintient dans son office (confirmation par décret du 25.02.1791). Le 13.03.1794, il obtient une charge de secrétaire au Conseil privé. En 1790, H. H. de Crumpipen* disait de lui : «il a résisté dans le tems de l'indécision à toutes les tentatives qu'on avoit faites pour le faire résilier de sa place dans le nouveau tribunal, quoiqu'inférieur en traitement, et a marqué tout l'attachement à son Souverain : dans sa position, il n'a rien pu faire d'essentiel pour la cause générale, mais au moins son zèle mériteroit attention». Par décret du 10.11.1807, il est nommé membre de la municipalité de Bruxelles. Il y siège jusqu'en 1815. Il est jugé « d'une conduite régulière, estimable, assez considéré ». En 1812, il figurait déjà parmi les cent habitants les plus imposés de Bruxelles avec un revenu de 8.000 francs.

9. Bruxelles : Chaussée de Louvain, Place Saint-Michel (1780).

Baron R. D'ANETHAN et Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, *op. cit.*, p. 56, 69-70 ; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 29 et 71; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 10 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); A. MASSIN, *op. cit.*, p. 656; A. WAUTERS, *Liste [...]*, p. 19; *WNL*, t. VI, 1775, p. 406.

Baptême : AVB, reg. par., n° 362, f° 163v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 267, n° 311.
Conseil de Brabant :
- secrétaire (nomination) : CC 900, f° 127v°; CF 1008, f° 113-114.
- médianate : CC 25133, f° 6.
Grand Conseil : greffier (nomination) : GCM 5, f° 126-127v°; CC 1446, f° 121-122v°.

MULLENDORFF (Marie Jean Baptiste Charles Joseph DE)
1. Bruxelles, 15.08.1751.
2. Linz, 21.10.1798.

3. Franc-Maçon, membre de la Loge La Constante Fidélité à Malines. Frère externe de la Loge La Parfaite Union à Mons. Membre de la Loge bruxelloise L'Union. Initié le 18.03.1783 au grade de Rose-Croix par le chapitre de L'Union.

4. Greffier à la Chambre des comptes.

6. Fils de Martin Joseph*.

7. Immatriculé comme noble à la faculté des Arts de l'Université de Louvain le 24.01.1770 («pédagogie» du Lis). Licencié dans les deux droits (Louvain, 26.08.1775).

8. Avocat au Grand Conseil (31.07.1778), il est nommé greffier à la Chambre des comptes par dépêche royale du 25.04.1782, suite au décès de P. J. van Heurck* (dép. Bt.; serment 17.05.1782). Ses gages sont de 1.000 fl. seulement, l'autre moitié des pleins gages sera répartie entre les meilleurs et les plus anciens officiaux de l'institution. M. J. B. de Mullendorff est responsable ex officio du compte «des nécessités» de la Chambre. En 1784, son père demande de lui accorder les pleins gages et de lui octroyer, comme à Brummel*, le titre d'auditeur honoraire. Mullendorff occupe la même charge au sein de la Chambre réformée de 1787 (commission du 26.04.1787; qualité de greffier «expéditeur»; rémunération brute de 1.500 fl., soit nette de 1.425 fl. et 1.375 fl. *ad personam*), ainsi que pendant les deux restaurations (gages de 2.800 fl.). En 1786, D. de Locher* l'avait proposé pour la première place d'auditeur au 5e bureau, aux pleins gages de 2.600 fl., «vu que la succession qu'il a faite n'a pas été bien brillante, que c'est un bon sujet docile et zélé, qui a bien rempli ses devoirs jusqu'à présent». En 1790, selon le jugement des États Belgiques Unis, «il s'est toujours bien comporté pendant les troubles depuis deux ans. Plusieurs patriotes peuvent dire avoir été de ses amis». En juillet de la même année, D. de Locher en trace le portrait suivant : «La conduite du greffier de Mullendorff n'a jamais été la plus sage quant aux circonstances du tems et on m'a assuré qu'il est venu présenter ses services au Comité, deux pistolets en poche. On l'a employé quelques semaines avant mon départ de Bruxelles à trier les actes des Domaines d'après les différentes provinces. C'est d'ailleurs un génie extrêmement foible, ni laborieux ni assidu, en qui je n'ai jamais pu découvrir d'autres mérites que celui d'avoir été le fils de feu le Président de Mullendorff [*] et le parent de son prédécesseur, de Wavrans [*]». Il quitte Bruxelles le 25.06.1794, chargé de la direction de deux bateaux contenant les archives de la Chambre. Par la Hollande, le convoi gagne Düsseldorf puis Würzburg, où Mullendorff établit son domicile provisoire. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1795 et 1796, il est à Ratisbonne puis, entre juin 1796 et août 1798, à Linz. Il vit des jours difficiles : «ma malheureuse position me met souvent dans le cas de désirer avec autant d'ardeur le payement du trimestre qu'une carpe cherche avec avidité l'eau fraîche dans le coeur de l'été», écrit-il, en janvier 1798, à un certain Gyselen, employé de la Caisse de liquidation des dettes des Pays-Bas à Vienne. Dans une copie de lettre, erronément datée du 22.10. suivant, le lendemain de son décès, il lui annonce qu'il a été administré : «je me résous à attendre la divine résolution du Seigneur».

9. Bruxelles : rue des Sols (1783); rue des Petits Carmes (1783); «Sur le Cantersteen» (1788); rue de la Carrière (1792); Putterie (1794).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 72-73; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 368; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 65; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 382 note 1, 393 et 399; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; J. MERSCH, « La famille Mullendorff », p. 190-191; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 345 et 361; *WNL*, t. VI, 1775, p. 143; t. XIX, 1782.

Curriculum vitae (1788) : CC réf. 4358.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 424, n°258; UL 285, p. 448.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 9, f° 57.
Chambre des comptes :
- greffier : CAPB 352, p. 373-374; CF 1010, f° 71v°-72v°; CC 189, f° 179r°-v° (nomination); CC 905, f° 11v°-12 (gages).
- demande des pleins gages : SEG 1871.
- compte des nécessités : CC 50676.
- chambre réformée : nomination : CC 1445, f° 10.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34v°.
- jugement de Locher* : CAPB 621, D110/X1/N° 1, f° 87v°; SEG 1872; HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b (2e restauration : plan Kulberg); CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 165.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 69; Mss divers, 3482.
Décès : Autriche, Linz, Totenbuch I, Pfarre St. Matthias-Linz, p. 145 (renseignement aimablement communiqué par Mme Zedinger)

MULLENDORFF (Martin Joseph DE)
1. Douai, 17.09.1717.
2. Bruxelles, 01.05.1785.

3. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne.
4. Conseiller d'État de robe et président de la Chambre des comptes.

5. D'origine française. Naturalisé par lettres patentes du 25.10.1749 (serment le 20.11. suivant).

6. Petit-fils de Jean Pierre, censier à Durbuy, fils de Jean, (né à Durbuy), qui émigra à Douai où il épousa Marie Magdelaine Delacomte. M. J. de Mullendorff perdit ses parents alors «qu'il aurait été encore fort jeune». En premières noces, il épouse Eugénie Philippine Josèphe de Briet, fille de Charles Antoine, seigneur du Rœux, et de Louise Livine Le Francois de Nieuwenhove. Une fille unique, Eugénie Thérèse Martine naquit de cette union. En secondes noces, Martin de Mullendorff épouse à Tournai, le 03.06.1748, Caroline (ou Charlotte) Françoise Josèphe de Rasse (Tournai, bapt. 12.03.1720-Bruxelles, 16.12.1755), fille de Denis Joseph et de Caroline Françoise Van der Heyden. De cette union, naquirent au moins trois enfants : Marie Jean Baptiste Charles Joseph*; Charles Joseph, décédé à Bruxelles à l'âge de dix-huit mois et enterré le 03.04.1751; Thérèse Martine Josèphe.

7. Licencié dans les deux droits (de Douai, puis de Louvain, 28.08.1749).

8. Avocat au Parlement de Douai, il vient s'établir à Tournai, alors occupée par les Français. Il y achète, en avril 1748, la charge de premier conseiller pensionnaire à Jean François Vertegans de Levreghem, qui avait été obligé de la vendre pour ne pas perdre son engagère. En 1749, la restauration du pouvoir impérial entraîne l'annulation de toutes les provisions d'emploi octroyées pendant l'usurpation. Mullendorff en fait également les frais. Marie-Thérèse approuve sa déposition, mais elle lui accorde néanmoins la naturalisation, pour le mettre en état de postuler un autre emploi dans les Pays-Bas. En mai 1750, son nom est envisagé pour une charge d'auditeur à la Chambre des comptes, mais c'est finalement aux fonctions de greffier au Conseil des finances qu'il est désigné

(dépêche royale du 07.10.1750; serment le 27.01.1751; demi-gages de 2.000 fl. et la moitié des émoluments, puis 2.800 fl. et 4.000 fl.; médianate de 800 fl. acquittée en deux fois, le 12.12.1750 et le 29.05.1758). La promotion de L. de Keerle* avait libéré le poste. Le 15.11.1750, M. J. de Mullendorff obtient des patentes de secrétaire signant en finances. Il est, en outre, placé à la tête du Bureau de régie. En 1753, B. M. Dupuy* le juge ainsi : «trop paresseux et aimant trop ses plaisirs pour soutenir longtems la bonne opinion qu'on a eu de luy» en lui confiant cette direction. À partir du 10.04.1753, Mullendorff est également mis, en qualité d'actuaire, à la disposition de la Jointe pour le commerce réciproque avec les États de S. M. en Allemagne. Un décret du 28.05.1754 lui adjoint son contempteur précisément pour l'assister dans la direction du Bureau de régie. Le 05.06.1754, tout en gardant sa place de greffier et ses fonctions de directeur de cet organisme, il est désigné à titre provisoire, suite au décès du conseiller Bosschaert*, pour siéger au Conseil des finances avec voix délibérative, uniquement pour les matières douanières. Il ne reçoit pas d'augmentation de ses appointements. Le Conseil suprême approuve la démarche de Charles de Lorraine, mais fait observer qu'il revenait à l'Impératrice d'accorder à ce greffier « séance et voix délibérative » dans le Conseil. Le gouverneur général se défend : il n'a fait que ce que Marie-Élisabeth a décidé, en 1737, en autorisant Capon*, alors simple greffier des Finances, à faire rapport dans les affaires de ce département. L'Impératrice tranche : « j'aprouve ce que le Conseil relève. J'en ais émis moi même au prince dans ce sens que pour l'avenir, il attens mes ordres, aprouvant pour cette fois la dispositions ». Le 09.07.1759, Mullendorff devient conseiller honoraire des Finances. Il conserve au départ ses gages de 5.000 fl., ses attributions de greffier et celles de directeur du Bureau de régie. Le 21.07.1760, il accède à l'ordinariat. L'année suivante, il obtient à charge des *gastos secretos* un prêt de 2.175 fl., à rembourser en quatre annuités, mais il tarde à s'acquitter de sa dette. Deux ans plus tard, Cobenzl le charge de rédiger un mémoire sur les industries. Le 12.07.1764, il réclame une année de la pension qui lui avait été promise, toujours sur les fonds secrets, comme «préposé à la manufacture de toilettes [toiles de lin] à Nivelles», dirigée par Pierre Villé. Le 20.03.1765, il accède à la présidence du Conseil de Hainaut, suite au décès de J P. van Volden* (dépêche impériale du 21.02. précédent; serment le 01.04.1765). Il conserve ses gages de conseiller des Finances, soit 5.000 fl.; ses appointements totaux sont de 8.900 fl. Le 18.01.1767, il se plaint que sa présidence lui rapporte peu, qu'il a des dettes à rembourser. Il sollicite un délai pour apurer le solde de son dû à l'égard des *gastos secretos*. Il lui est imposé de payer 500 fl. à chaque fois, en janvier des années 1767 à 1769. En 1768, il est en retard de payement. Il est élevé, le 15.05.1773, au rang de conseiller d'État (serment le 16.07. suivant). Par décision du 02.08.1776, l'Impératrice lui fait grâce de neuf années du loyer (600 fl. l'an) dont il est redevable pour l'occupation d'une maison domaniale à Mons. Elle lui accorde en outre une pension annuelle de 600 fl. Le président est en effet dans une situation embarrassante, « faute de patrimoine », concède Kaunitz. « N'ayant jamais eu de biens, ce n'est qu'en levant de l'argent qu'il a pu faire face aux frais de ses promotions et que, par là même, il a été cy devant dans le cas de demander des avances sur les *gastos secretos* ». Par ailleurs, il réside « dans une ville capitale où la vie est chère, où il y a un cercle assez considérable de noblesse et de personnes aisées et où il remplit un poste distingué ». Le 21.08.1782, Mullendorff passe à la présidence de la Chambre des comptes, suite au départ à la retraite de L. F. de Wavrans* (serment 13.09.1782). Il bénéficie à cette occasion d'une gratification de 3.000 fl. argent courant de Brabant pour faire face aux frais de son transfert à Bruxelles. Outre ses gages de 7.000 fl., M. J. de Mullendorff reçoit une pension de 2.500 fl. *ad personam* ainsi qu'une gratification de 3.000 fl. Décédé en 1785, il ne fut pas remplacé avant la mise en place de la Chambre des comptes réformée, en 1787. Il exerça aussi les fonctions de conseiller-assesseur à la Jointe des monnaies.

9. Bruxelles : «Près des 12 Apôtres» (1751); «Prochiaen-straet» (1756); près de la Nonciature (1760); rue de Ruisbroeck (1784).

BN, t. XXIX, col. 773-775 (J. Lefèvre); DHB, p. 338; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 792; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17 et 20; J. MERSCH, « La famille Mullendorff », p. 190 et 255-261; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; A. PINCHART, *op. cit.*, p. 120; E. POULLET, *op. cit.*, p. 188; B. WINDELS, *Les Trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 405 et t. XXVI, 1785, p. 23-24.

Études universitaires : UL 283, f° 197v°.
Famille : SEG 2274.
Premier pensionnaire de Tournai : CP reg. 412, f° 193-195.
Naturalisation : CAPB 334, p. 237-238; CAPB 703, p. 22-24; CF 1001, f° 258; CC 845 bis, f° 276; SEG 1486.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 350, p. 153-157; CAPB 481, D100/ad lit. C3/n° 5; CAPB 707, p. 256-257; CF 1009, f° 147v°-148v°; CC 855, f° 134; SEG 1486.
Chambre des comptes :
- nomination éventuelle comme auditeur (dép. Fl.) : CAPB 336, p. 74-78.
- président : CAPB 708, p. 339-340; CF 1010, f° 77-78v°; CC 189, f° 175r°-v°; CC 859, f° 119v°; CC 905, f° 3; SEG 1486 (nomination); CAPB 352, p. 389-390; SEG 2260, f° 135-138 (gratifications).

Conseil de Hainaut :
- nomination : CAPB 346, p. 278-279; CF 1008, f° 6-7; CAPB 705, p. 283-286; SEG 1486.
- difficultés financières : CAPB 486, D102/ ad lit. M5/n° 1.
- pension : CAPB 351, p. 206.

Conseil des finances :
- greffier (nomination) : CF 1002, f° 3v°-4v°; CC 185, f° 414-415; CC 845 bis, f° 277; CC 897, f° 309v°-310v°; CAPB 337, p. 40-50; CC 25116, f° 6 (médianate).
- secrétaire signant en finances (nomination) : CF 1002, f° 5; CC 845 bis, f° 278.
- Bureau de régie (collaboration avec Dupuy) : CAPB 433 (17.08.1756); CF 5850, SEG 2223.
- gages : CF 1003, f° 38v°-39; CC 847, f° 73v° (supplément de gages).
- acte d'autorisation pour siéger au Conseil des finances : CAPB 418 (19/06.1754); CC 186, f° 118v°; CC 847, f° 212v°.
- conseiller honoraire (nomination) : CAPB 345, p. 30; CAPB 704, p. 218-219.
- conseiller (nomination) : CAPB 704, p. 275-276; CC 850, f° 122.
- activités : CF 8563-8565.

Jointe pour le commerce réciproque : SEG 1863.
Activités à la Jointe des administrations : JAS 1019, 1239.
Gastos secretos : SEG 2248, f° 146-147, 198v°; SEG 2249, f° 180, 286; SEG 2250, f° 203-205v°; SEG 2252, f° 30.
Décès : CC 922, f° 136v°; Caroline de Rasse (décès) : AVB, reg. par., 166, f° 180; fils : *ibid.*, n° 168, f° 177.

MÜLLER-HORNSTEIN (Henri Charles Joseph Ghislain DE)

1. Bruxelles, 07.10.1751.
2. Vienne, 05.01.1833.

3. Créé baron par lettres patentes du 14.05.1794. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne.

4. Conseiller d'État de robe, conseiller au Conseil privé, puis secrétaire d'État et de guerre.

6. Fils aîné de Jean Gaspard Ignace (décédé le 11.01.1789; enterré dans l'église de Laeken), conseiller aulique à Vienne et secrétaire aulique de guerre aux Pays-Bas, et de Catherine de Neny (enterrée dans l'église de Laeken, décédée le 11.05.1793), soeur de Patrice François*. Le parrain était Jean Henri de Crumpipen* et la marraine Thérèse Agnès Neny, épouse de J. L. d'Obin*. Le 25.05.1779, Henri Müller épouse Thérèse Éléonore Joséphine Ghislaine de Bartenstein (bapt. le 21.06.1760), fille de Christophe Innocent*. Trois enfants sont issus de cette alliance : Henri, secrétaire (11.03.1772) puis chambellan de S.M.; Édouard, officier dans l'armée autrichienne; Christophe, chevalier de Malte. En 1798, H. C. J. G. Müller acheta la seigneurie de Hornstein (Herrenstein aujourd'hui) et prit le nom de Müller-Hornstein.

7. Immatriculé le 30.01.1765 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon), classé neuvième de sa promotion sur cent-vingt en 1766. Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 11.07.1770.

8. Il est autorisé à travailler sous les ordres de son oncle, le chef et président Neny*, dans l'exécution du Traité des limites de 1769. Il est admis au serment le 21.10.1770. Le 11.03.1772 (décision impériale du 11.01. précédent), il est nommé secrétaire au Conseil des finances (gages de 1.700 fl.). Un décret du 03.04. suivant le dote d'une gratification annuelle de 1140 fl. all. À la mort de Houillon*, le baron de Cazier* voit en Müller un successeur possible : « après avoir fait les meilleures études, il a été d'abord employé au Royal service dans la carrière des finances, avec toutes les bonnes qualités qu'on puisse désirer pour en former un jour un excellent sujet; son aplication et ses talens supérieurs à son âge ne se borneront vraisemblablement pas dans la suite à une place de greffier, mais entretems elle pourroit servir à le former de plus en plus dans les affaires économiques, en acquérant toutes les connoissances relatives à cette partie par les délibérations du Conseil auxquelles il assisteroit ». Kaunitz propose lui, dans son avis du 29.12.1774, de l'admettre simplement à la table des greffiers, en sa qualité de secrétaire et de « l'autoriser même à la signature des dépêches en cas de maladie, d'absence ou de surcharge et d'embarras des greffiers ». Le 16.01.1775, Müller devient secrétaire surnuméraire «signant en finances». Entre temps, en décembre 1774, il avait obtenu l'entrée au Conseil, avec la faculté de suppléer, pour les signatures, les deux greffiers. En vertu d'une décision souveraine du 19.02.1776, H. Müller entre, le 23.03. suivant, à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur (pleins gages de 2.600 fl., « par grâce pour ces oncles », décide Marie-Thérèse). Il est affecté comme rapporteur à la Jointe des administrations. Le 08.01.1777, le payement de la médianate est tenu en suspens. En septembre 1782, il est également désigné depuis peu comme actuaire de la Jointe établie pour la réformation de la justice. Le chef et président Neny propose, cette année, de nommer son neveu conseiller surnuméraire au Conseil privé : « écrivant bien le François, sachant passablement l'Allemand et en général, un sujet rempli de zèle et d'honnêteté ». Kaunitz suggère d'attendre et de « ne pas se lier les mains ». Le 06.12.1784, Müller est rappelé à la Chambre à cause du surcroît de travail frappant celle-ci. Les réformes de Joseph II, à l'élaboration desquelles il a été associé, le conduisent au poste de secrétaire de 2e classe au Conseil du gouvernement général (serment le 03.04.1787, bureau du conseiller de Reuss* puis bureau de la Présidence; serment de secrétaire en Brabant le 06.12.1787; 2.000 fl. d'Allemagne à dater du 18.03.1788). Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Il y serait promu conseiller. Le projet échoue avec l'éclatement de la Révolution brabançonne. À la fin de novembre 1789, il est chargé de se rendre à Léau «pour s'y concerter avec le commandant des insurgens, Vandermeersch, sur quelques points qui intéressent la tranquillité publique de ces provinces». Le plénipotentiaire communique à Joseph II son rapport du 02.12. Ses frais de voyage (87 fl. 8 sols) lui sont remboursés sur la caisse des *gastos secretos*. Deux jours plus tard, il est envoyé en commission secrète à Breda (557 fl. 8 sols 1 deniers sur la même caisse). En 1790, il devient membre des jointes établies à Trèves puis Luxembourg. Par lettre du 24.07.1791, il entre au Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement. Il est nommé conseiller privé le 21.08. suivant (patentes du 06.09.; gages de 5.600 fl.). Il avait déjà été proposé par son oncle en 1782. En octobre de cette même année 1791, il est chargé de l'instruction de l'archiduc Charles, «pour la partie des lois, constitutions, etc.». Il «a une manière moins pédante à s'énoncer que les autres, et est un de nos meilleurs ouvriers et d'un caractère doux et sans prévention ni aigreur», constate la gouvernante générale, Marie-Christine. Quelques mois plus tard, Müller part pour Vienne où il est affecté à la toute nouvelle Jointe aulique (décision de la Chancellerie de Cour et d'État du 31.05.1792). Il conserve son emploi au gouvernement des Pays-Bas pour pouvoir être rémunéré à charge de la

Recette générale. Lors de la seconde restauration, après la suppression de la Jointe, il revient à Bruxelles et est choisi pour remplacer le secrétaire d'État et de guerre de Feltz* (patentes du 13.03.1793, serment du 19.04.). Le 07.05. suivant, Müller est élevé au rang de conseiller d'État (serment le 12.06.1794). La veille, soit le 11, il avait été désigné pour l'éphémère Jointe d'État destinée à remplacer la Conférence ministérielle. Après la défaite de Fleurus, il suit le gouvernement en exil, à Düsseldorf et Dillenburg, où il continue à traiter les affaires courantes. Quand la Secrétairerie est définitivement supprimée, le 01.01.1795, Müller retourne à Vienne où il se fixe à partir du 29 du même mois. Il y est employé jusqu'à la suppression, à la fin de septembre, de la Chancellerie des Pays-Bas cette fois. Il s'y occupe notamment du tri et de la remise des archives de l'ancien gouvernement des Pays-Bas à la France. De 1801 à 1808, il est conseiller aulique et official d'État. En son absence, sa «fortune apparente» avait été estimée, le 28.01.1796, à 200.000 livres. Il avait été rangé dans la quatorzième classe sur seize (prêt de 1.100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il se déclare membre de la noblesse germanique et non belge. Il refuse dès lors la faculté de devenir citoyen français, par une déclaration enregistrée à Paris le 20 pluviôse an XI (09.02.1803) et deux autres faites simultanément à Vienne et Bruxelles le 18.03. de la même année.
9. Bruxelles : rue de Ruysbroeck (1776); près du Sablon (1780); rue Neuve (1781); Longue rue Neuve (1782); rue des Boiteux (1792).

AN, 1860, p. 275; BN, t. XXIX, col. 775-778; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations [...]*, p. 36; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 140 et 356-357; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 368; J. DE SMET, *Inventaire [...] Jointe de Trèves [...]*, p. 196; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 65; A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, p. 35; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 4-5; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 127 et 139; J. LEFÈVRE 4, p. 22 et 177; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. LENDERS, « De Junta der Besturen [...] », p. 31-32; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 59; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 544, 551 et 556; L. PARIS, *op. cit.*, p. 224, n° 247; *Promotiones [...]*, p. 45; H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 189; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 516-517, 528, 725, 799, n. 997; *Topographie Niederösterreich*, t. IV, Vienne, 1896, p. 203; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 144 et 146; R. ZEDINGER, « Fremde oder loyale Untertanen ? [...] », p. 67; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 211-212.

Baptême : AVB, reg. par., n° 311, f° 19. Il est baptisé sous les prénoms d'Henri Ignace Ghislain.
Titre de baron : CAPB 779, p. 535-539.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 358, n° 255; UL 285, p. 284; UL 679/2, f° 40v°.
Conseil des finances :
- secrétaire : CAPB 350, p. 2-3; CAPB 478, D99/ad lit. C6/n° 10.
- candidat greffier : CAPB 476 (529.12.1774).
- secrétaire signant en finances (nomination) : CC 855, f° 320.
- droit d'entrée au Conseil : CAPB 351, p. 77-78; CC 902, f° 107.
- greffier (suppléance) : CC 854, f° 327v°; CAPB 350, p. 2-3 (nomination).
- gratification : SEG 2253, f° 154-156.

Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CAPB 486, D102/ad lit. S2/n°1; CC 856, f° 165; CC 903, f° 25 et 69.
- rappel : CC 904, f° 144v°.
- pension en 1783 : CF 2480.
- affaires non rapportées (1786) : SEG 1873.

Conseil privé : CAPB 502, D107/ad lit. C5/ n° 3 (refus d'une nomination surnuméraire).
Conseil du gouvernement général :
- secrétaire : CGg 3 et 5, f° 2; CGg 1227, dossier 33.
- secrétaire en Brabant : BR, Mss, 20102, f° 6v°.

Missions à Léau et à Breda : SEG 2265, f° 361-362 et 367-368.
Conseil privé : nomination : CAPB 185, n° 545; CAPB 709, p. 317-318; CF 1012, f° 34; CF 8509; CP, reg. 730, p. 130-133; CC 863, f° 272v°.
Activités à la Jointe des administrations : JAS 124, 561, 727, 740, 799, 849, 962, 975, 985.
Jointe aulique : CAPB 1014; CC 191, f° 161v°-163.

Secrétairerie d'État et de guerre : nomination : CAPB 709, p. 417-418; CF 1012, f° 112-113; CC 192, f° 7r°-v°; CC 864, f° 89; CC 909, f° 8v°-9.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 505-506; SEG 1486.
Jointe d'État (1794) : ROPBA, t. XV, p. 171.
Étapes de la carrière, exil et activités à Vienne : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 05.
Pamphlets : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 144.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Fils : CPA, carton 471 (Henri).
Décès : épouse : AVB, reg. par., n° 175, f° 196; parents : AVB, n° 2620, f° 59.

MURRAY DE MELGUM (Joseph Jacques DE)
1. Tournai, 06.08.1718
2. Vienne, 05.06.1802

3. Chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse (23.01.1760). Baron en Autriche par lettres patentes du 16.09.1740, comte le 25.11.1761. Le 19.03.1783, il est autorisé à porter aux Pays-Bas les titres et armoiries de sa famille.

4. Gouverneur général ad interim.

6. Il descend d'une ancienne famille noble d'Écosse. Fils de Robert (décédé à Tournai le 02.01.1719), général au service des Provinces-Unies, gouverneur de Tournai pour compte des États Généraux de celles-ci, et de Marguerite Thérèse de Booninck, fille d'un marchand de vins de Courtrai. Il épouse à Gand, le 26.06.1765, la comtesse Marie Anne Françoise de Lichtervelde de Rumbeke. Le couple a deux enfants, Henriette Auguste Joséphine (1771-1849) et Albert Joseph (26.08.1774-26.02.1848), feld-maréchal lieutenant au service de l'Autriche.

8. Il entre le 10.07.1773 comme enseigne au régiment de Los Rios. Il devient sous-lieutenant le 01.08.1741 et le 28.10. suivant, capitaine au régiment de Ligne. Il passe ensuite au régiment wallon d'Arberg en qualité de major puis de lieutenant-colonel (16.10.1755). Le 06.07.1757, il est promu colonel commandant le régiment d'infanterie de Los Rios. Il se distingue particulièrement lors des campagnes de 1757 et 1758. Il est nommé général-major le 30.06.1761 et, cinq ans plus tard, sous-inspecteur de toute l'infanterie des Pays-Bas. Feld-maréchal lieutenant le 19.01.1771, avec prise de rang au 30.01.1769, il accède en 1780 à la fonction de commandant en chef des troupes dans les provinces belgiques. Il est simultanément gratifié du titre de conseiller intime. Le 03.04.1784, il est élevé au rang de Feldzeugmeister. Le 03.07.1787, Joseph II le charge d'assurer l'interim des gouverneurs généraux. Ceux-ci sont rappelés à Vienne de même que le ministre plénipotentiaire, Belgiojoso, qui quitte Bruxelles le 19.07. Murray est chargé de ramener le calme dans le pays et d'exécuter, par la force s'il le faut les *préalables indispensables* exigés du pays par Joseph II, pour effacer l'injure faite à sa dignité. Il est aussi président *ex officio* du Conseil du gouvernement général. Celui-ci est pour ainsi dire en non-activité jusqu'en octobre, même si les séances se tiennent régulièrement. Les affaires importantes se traitent avec H. H. de Crumpipen* et Cornet de Grez*. Celui-ci aurait exercé une influence néfaste sur le gouverneur général. Telle est du moins l'opinion que Crumpipen tente d'accréditer après la disgrâce du général. C'est aussi la conviction de l'Empereur, qui avait cependant mis Murray en garde. Joseph II voit l'influence de Cornet dans la politique de concessions et la dissuasion d'employer la force face aux rebelles. Le 20.09., à Bruxelles, pour contenir l'émeute, il force ses troupes à regagner leurs cantonnements, laissant le

champ libre aux civils en armes. Il prend également sur lui d'abolir les édits contestés de Joseph II. Celui-ci analyse la situation de la manière suivante : «Mr de Murray a terminé par une école à peu près aussi forte qu'était celle du comte de Belgiojoso[*] et Leurs Altesses Royales. Il a causé une espèce d'émeute, il a laissé insulter le militaire sans en tirer raison, en cédant sur tout et en donnant aux états une déclaration en mon nom, absolument contraire aux ordres que je lui avais transmis; aussi me vois-je dans le cas, vu les infirmités de cet homme invalide, de conférer sa place de commandant général au lieutenant-général d'Alton [...] ». Murray est contraint à la démission. Le 06.10.1787, il est admis à la retraite avec une pension de 4.000 fl.

BN, t. XV, col. 368-371 (F. Bernaert); R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 118-120, 123-125; DHB, p. 338; J. EVENEPOEL, *Joseph de Murray de Melgum (1718-1802) : biographie d'un soldat et homme d'État*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1997; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p.835-836; J. LEFÈVRE 4, p. 124-135; ROPBA, XIII, p. 98-100; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 11-12, 58-62, 94-114; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 5-6; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XIX, p. 467-470.

N

NAVARRO (Don Francisco Antonio DE)
2. Bruxelles, 08.09.1723.

3. Membre de la Confrérie de saint Charles Borromée, érigée en l'église de La Chapelle à Bruxelles.

4. Secrétaire d'État et de guerre.

6. Castillan. Il avait épousé Marie Christine Styls, originaire du Kent. Il était le père d'une famille nombreuse à laquelle il ne laissa aucun patrimoine. Il aurait eu sept filles. Un de ses fils, Pierre Joseph, général-major, fut gouverneur de la ville et du district de Malines (dépêche du 20.05.1762) et l'époux d'Anne Catherine de Clippeleir, native de Termonde.

8. Secrétaire de S.M., il est attaché, en 1673, en qualité de secrétaire d'ambassade, à don Pedro Ronquillo. Il suit alors l'ambassadeur à la cour impériale, en Pologne, au Congrès de Nimègue, à La Haye et en Angleterre. En 1691, après la mort de don Pedro, Navarro fut promu résident et chargé de la gérance de l'ambassade de Londres, en attendant l'arrivée d'un nouvel ambassadeur. Envoyé comme résident à Hambourg cette fois, en 1694, il revient à Bruxelles en 1703. Au lendemain de la bataille de Ramillies, il est nommé, par lettres patentes, secrétaire de la Secrétairerie d'État espagnole (21 ou 30.07.1706, 3.000 fl. de gages). Il conserve ses fonctions après la prise en main de nos provinces par Charles VI. En 1715, l'Empereur lui accorde une gratification de 100 pistoles, en considération de ses services et pour subvenir aux besoins de sa famille. Les mêmes motifs poussent le souverain à porter l'année suivante, le montant de sa pension à 3.000 fl. Secrétaire d'État et de guerre avant P. de Neny*, il entra en fonction le 11.01.1717, sans nouvelles lettres patentes ni prestation de serment : «il était [...] âgé, infirme et peu au courant des affaires des Pays-Bas». Peu après son décès, ses filles obtiennent chacune une pension de 400 fl. sous forme de pain d'abbaye (06.10.1723).

M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 418, n. 66; CH. BUTKENS, *op. cit.*, *Supplément*, t. I, p. 192; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 14, 145; A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, p. 16-17; J. LEFÈVRE 1, p. 65 et 68; J. PROOST, *op. cit.*, p. 95; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 70 et 628; *WNL*, t. XX, 1782, p. 158.

Famille : SEG 2276 (1); CAPB 450, 20.05.1762 (fils).
Confrérie : Archives ecclésiastiques, Supplément 27821.
Secrétairerie d'État et de guerre : informations biographiques livrées lors d'une augmentation de ses gages : CAPB 913; CAPB 698 (novembre 1716); CC 46017, f° 270r°-v°; CERég., 235.
Correspondance : CAPB 9-10, 17-20, 48-54.
Pension : CAPB 316, f° 157v°, 232-233.
Décès : CC 46017, f° 270r°-v°; AVB, reg. par., n° 161, f° 441.
Pains d'abbayes : CAPB 320, f° 37 et 97; SEG 888, f° 63-66v°; SEG 909, f° 76-77.

NAVEZ (Hubert Joseph)
1. Anderlues, vers 1730.
2. Bruxelles, 30.01.1789.

4. Directeur en second du Corps et de l'École d'Hydraulique.

6. Il s'agit peut-être de Jean Joseph, fils de Philippe et de Catherine Delmotte, né à Anderlues le 31.05.1728. Le parrain était Philippe Navez, fils d'Hubert. Époux d'Isabelle Le Chien ou Lechein. Il eut au moins quatre enfants : Marie Élisabeth, décédée à Bruxelles le 15.11.1779 à l'âge de quatre ans et huit mois, Alexandre, mort le 02.09.1780, âgé de dix-huit mois; Nicolas et Lambertine, respectivement âgés de 12 et 11 ans en 1789.

8. Après avoir servi, à partir de 1754, dans le régiment d'infanterie Prince Stolberg-Gedern, il est transféré à l'Artillerie des Pays-Bas comme fourrier (01.01.1758). Le 29.05.1761, il est promu bombardier. Il fréquente les cours de l'Académie militaire de Malines (1767) et est, ensuite, appelé au grade de sous-lieutenant (01.05.1772). Navez est alors transféré au 3e Régiment d'Artillerie. En 1773, au moment de la formation du corps professoral de l'École hydraulique, L. F. Cogeur* propose sa candidature. H. J. Navez est à ce moment chargé de la direction de l'atelier de dessin de la Carte de Ferraris. Le 24.03.1774, il devient directeur en second de l'École d'Hydraulique et professeur ordinaire (900 fl. de gages), mais continue néanmoins à s'occuper de la Carte. Ainsi, en 1777-1778, avec d'autres, il est chargé de la révision des frontières et limites portées sur le document. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : près du Treurenberg (1781); rue de la Pépinière (1782).

A. DE SMET, *op. cit.*, p. 352; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; C. LEMOINE-ISABEAU, *La Carte Ferraris [...]*, p. 86; P. LENDERS, « De Junta voor Waterstaat [...] », p; 698, 701.

Baptême : le registre des baptêmes d'Anderlues mentionne un Jean Joseph Navez à la date du 31.05.1728 : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 183, vol. 8, reg. par. d'Anderlues, BM 1724-1748, f° 23v°.
Famille : CGg 1233, dossier 77.
Carrière : CGg 777, dossier 28.
Décès : CGg 777, dossier 28; AVB, reg. par., n° 174, f° 63; enfants : *ibid.*, n° 172, f° 56v° et 109v°.
Pièces provenant de la mortuaire : Mss divers, 435/1.

NELIS (Corneille François DE)
1. Malines, 04.06.1736, bapt. le 05.
2. Campo Malduli (Italie, près de Florence), 21.08.1798.

4. Évêque d'Anvers, membre de la Commission royale des études.

6. Deuxième enfant de Corneille (décédé le 07.07.1749), greffier du pays de Grimbergen, avocat au Grand Conseil, et de sa première épouse, Marie Thérèse Adrienne Walschaerts, décédée le 11.05.1747. Le couple s'unit à Malines le 25.05.1734. Huit enfants sont issus de cette union. Un fils naquit encore d'un deuxième mariage, contracté le 10.10.1747.

7. Humanités chez les Oratoriens à Malines. Immatriculé en 1751-1752 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Il y est proclamé *primus* du concours général de philosophie, le 23.10.1753 sur un total de cent-vingt candidats. Il entreprend la même année des

études à la faculté de théologie. Il est tonsuré le 16.08.1757 et reçoit les ordres mineurs le 22.12.1759. Il passe les épreuves de la licence le 28.04.1760 et est proclamé le 05.05. suivant. Les 30 et 31 du même mois, il devient sous-diacre puis diacre. Il est ordonné prêtre le 20.09. de la même année.

8. Protégé par P.-F. de Neny*, chef-président du Conseil privé, - il fut le précepteur de son fils Philippe Goswin* -, et par Cobenzl, ministre plénipotentiaire, Nelis occupa les offices de président du collège de Malines, à Louvain (1757), de bibliothécaire de l'Université dans la même ville de 1758 à 1768, puis de membre de la Commission royale des études (20.10.1776; la commission est établie définitivement le 09.03.1777). Dès octobre 1759, l'Impératrice décide de lui accorder une prébende à la collégiale Saint-Pierre de Louvain, contrairement à l'usage puisqu'il n'était pas encore ordonné prêtre. Charles de Lorraine entendait ainsi le fixer à Louvain, car son départ serait une perte pour la faculté de Théologie, estime-t-il. Or l'archevêque de Malines, J. H. F. de Franckenberg, « lui avoit fait faire des offres très avantageuses dans la vue de l'attacher à sa personne et son église archiépiscopale et que ce jeune ecclésiastique chanceloit sur le parti à prendre ». Nelis fut également chanoine de la cathédrale de Tournai (17.07.1764), où il s'établit à demeure en 1768. Il devint vicaire général de l'évêque de Tournai de 1770 à 1784 (*sede vacante* de 1770 à 1776) et président des États du Tournaisis. En 1769, il participe à la fondation de la Société littéraire, qui donnera le jour à l'Académie impériale et royale de Bruxelles (1772). En 1774, il se vit confier la charge de précepteur de l'archiduc Maximilien (08.12.1756-27.07.1801), fils cadet de Marie-Thérèse. À deux reprises, lors de la mort de François Ier en 1765 et de Marie-Thérèse en 1780, il fut chargé de prononcer l'éloge funèbre du défunt.
Nelis fut deux fois candidat malheureux à l'épiscopat, en 1776 pour l'évêché d'Anvers, puis deux ans plus tard pour le siège de Gand. Le 10.10.1784, Joseph II le choisit comme évêque d'Anvers. Le nouveau promu fait prendre possession du siège par son official, le 22.04.1785, et lui-même fait son entrée dans la ville le 07.06 suivant. À la faveur de l'opposition du clergé aux réformes de Joseph II, Trauttmansdorff* suggère de tenter de le corrompre : «L'évêque d'Anvers, beaucoup plus attaché que lui [l'archevêque de Malines] à l'argent, serait sans doute plus sensible aussi à tout ce qui toucherait à cet article. Celui-ci est encore plus insoutenable que son collègue qui n'est que faible, tandis que lui est entêté et méchant». Joseph II répugne absolument au procédé. En 1789 encore, le ministre plénipotentiaire écrit à Kaunitz : «Il n'est point douteux qu'il [Franckenberg] ne soit l'apôtre, quoique comme simple instrument employé par l'Évêque d'Anvers, et soufflé par l'abbé Feller, de toute l'insurrection ecclésiastique». Lors des événements de 1789-1790, Nelis sera appelé aux fonctions de président des États généraux et de membre du Congrès souverain des États Belgiques Unis. Le 23.06.1794, il quitte sa ville épiscopale et prend la route d'un long exil. Il passe par les Provinces-Unies, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Il s'établit à Bologne de décembre 1794 au 07.04.1796. La maladie le frappe dès 1795. À l'approche des troupes françaises, il fuit la ville, gagne Rome, Naples puis Florence. Il se retire au couvent des Camaldules, à Campo Malduli près de Poppi (Italie). Il y teste le 14 août 1798. Le 19 fructidor de l'an IV (05.09.1796), il avait été porté sur la liste des émigrés.

Académie royale de Belgique. Index.[...], p. 193; *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. XIX, 1853, p. 91-107 (G. de Stassart); M.-A. ARNOULD, «Les oraisons funèbres de Marie-Thérèse prononcées dans les Pays-Bas», dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5e sér., t. LXVI, 1980, p. 474; BN, t. XV, col. 568-583 (C. Piot); B. BERNARD, *Patrice-François de Neny. [...], passim*; C. DE CLERCQ, « Corneille-François Nelis et Jacob-Nicolas Moreau », dans B.C.R.H., t. CXI, 1946, p. 93-141; C. DE CLERCQ, « Het kerkelijk leven », p. 146-155; ID., « Twee dagboeken van Cornelius Franciscus Nelis, laatste bisschop van Antwerpen », dans *Bijdragen tot de geschiedenis*, t. XXVIII, 1937, p. 60-113; DGH, t. IV, p. 8; B. DE POTTER, *Corneille François de Nélis, philosophe au siècle des Lumières ?*, UCL, mémoire de licence inédit, 1996; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 65; F. V. GOETHALS, *Lectures relatives [...]*, t. III, p. 240-268; H. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 84-85; ID., *[...]*

ministres [...], t. I, p. 359-360, 371-375, 436, 443-444; t. II, p. 115-116; J. LEFÈVRE 3; J. LEFÈVRE 4, p. 24, 151 et 171; Pl. LEFÈVRE, « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 189-200; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 420; NB, t. IV, col. 609-625 (W.J. Price); W. J. H. PRICK, *Bisschop Nelis, vriend van Brabants Katholieke, 1736-1798*, Utrecht-Bruxelles, 1948; ID., *C.-F. DE NELIS, Un homme d'église libéral au siècle des Lumières (1736-1784)*, Nancy, 1942; ID., *Corneille-François de Nelis, 18e et dernier évêque d'Anvers (1785-1798)*, Louvain, s. d.; *Promotiones [...]*, p. 11; E. REUSENS, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain*, t. III, Louvain, 1881-1885, p. 532-533; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 116, 131-132, 137; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 75-76.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 202, n° 227; UL 813, f° 160.
Prébende à Saint-Pierre de Louvain : CAPB 443 (21.10.1759).
Commission royale des études : Commission royale des études, 63A.
Lettres, principalement à P.-F. de Neny, à propos des affaires de Louvain : Mss divers, 2022.
Lettre de placet de Joseph II (1785) : AVB, liasse 796.
Université de Louvain et écrits : KU Leuven, Univeristeitsarchief, P2.
Travaux académiques : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 36.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1805 et 1806) : BLOGIE, col. 51-52.
Pamphlets et opuscules : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 772, 796, 828, 902.
Portraits : BI, n° 1416; *La Belgique autrichienne, op. cit.*, p.263 et 265; C. DE CLERCQ, « Het kerkelijk leven », en regard de la p. 129; ID., « Portraits de l'évêque C. F. Nelis et iconographie de ses œuvres », dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. XIX, 1950, p. 155-167; ID., « L'évêque Nelis et son portrait au Musée de Croix à Namur », dans *Études d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, Namur, 1952, p. 885-893; W. H. J. PRICK, *Bisschop [...]*, deux portraits entre les p. 48 et 49; ID., *C.-F. DE NELIS [...]*, portrait après la p. 6; ID., *Corneille-François de Nelis [...] (1785-1798)*, frontispice et p. 256; S. TASSIER et J. VERCRUYSSE, *op. cit.*, p. 145 et 170.

NENY (Corneille François DE)
1. Bruxelles, 01.12.1718 (bapt.).
2. Vienne, 06.01.1776.

3. Chevalier par lettres patentes du 02.11.1737 (en même temps que son frère Patrice François*). Fait baron par lettres patentes du 14.12.1765. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne (10.04.1765).

4. Conseiller d'État et conseiller des Finances.

6. Fils de Patrice Mac Neny* et frère cadet de Patrice François. Le 24.05.1748, il épouse Marie Barbe Élisabeth von Lebzeltern (Vienne, 1731-Vienne, 24.07.1773), fille de Léopold, médecin à la Cour impériale, recteur de l'Université de Vienne, et de Marie Barbe Élisabeth Catherine de Selliers. La femme de C. de Neny était la soeur de Jean Népomucène (1734-1799), secrétaire au département des Pays-Bas. Le couple demeura sans postérité.

8. Il débute comme official surnuméraire (01.05.1734; gages de 300 écus l'an; 750 fl. en 1736), puis comme 5e official (11.12.1739) à la Secrétairerie d'État et de guerre, alors dirigée par son père. Le 15.03.1742, le Conseil suprême appuie sa requête pour obtenir le titre de secrétaire et l'autorisation de contresigner les pièces en l'absence de ses supérieurs. Marie-Thérèse en décide autrement : « le nombre des secrétaires n'est pas à augmenter; s'il y a un *(sic)* autre occasion de le consoler, le conseils *(sic)* m'en fera souvenir ». Le 17.12.de la même année, il est proposé pour succéder à l'official major Iturrieta. Cette nomination avait été envisagée dès le 30.06. précédent. Elle n'aura pas de suite. En effet, le 16.03.1743, l'Impératrice appelle Neny à Vienne en qualité d'official major, avec le titre de secrétaire, au Conseil suprême des Pays-Bas (gages de 1.500 fl. all.). Le 10.01.1750, il reçoit des patentes de conseiller actuel aulique. Trois jours plus tard, Marie-Thérèse le nomme secrétaire actuel du Conseil suprême. À la suppression de cette instance, en 1757, il revient aux Pays-Bas. L'idée de l'Impératrice de le réintégrer à la Secrétairerie d'État et de guerre reçoit un accueil

froid, tant de la part de Charles de Lorraine et de Cobenzl que de Crumpipen. Kaunitz constate que « celui-ci témoigne tant d'éloignement pour tout ajoint que ce seroit peut-être lui causer, à l'âge où il est, un chagrin mortel que de lui donner un ajoint malgré lui ». Le Chancelier ne voit dès lors d'autre moyen que de le gratifier de la charge de conseiller au Conseil des finances, avec le caractère de conseiller d'État. C. de Neny y accède par dépêche royale du 23.04.1757 (08.06.1757; dép. Aides et subsides). À la même date, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment 03.08.1757). En 1759, Cobenzl se plaint qu'il ne fréquente plus le Conseil des finances. Le ministre sollicite dès lors la désignation d'un remplaçant. L'Impératrice lui fait répondre qu'on destine un emploi à la Cour pour Corneille de Neny « et qu'il puisse lui dire de venir ce printems ». À la fin du mois de mars 1759, celui-ci regagne Vienne où Marie-Thérèse le choisit, le 13.01.1763, en qualité de secrétaire intime, charge qu'il garde jusqu'à sa mort. Le 19.07.1767, il devient conseiller et greffier de l'Ordre de la Toison d'Or. Par décision du 18.05.1771, la souveraine signifie son intention «qu'il ne conserve aux Pays-Bas que le caractère de conseiller d'État». En 1773, son nom est évoqué pour la présidence du Grand Conseil.

9. Bruxelles : Près de la place du Sablon (1758).

AN, 1864, p. 216-217; BN, t. XXIX, col. 779-781 (J. Lefèvre); M. BAELDE, «De samenstelling van de Hoge Raad [...]»,p. 15; ID., «De afschaffing van de Hoge Raad [...] », p. 574; B. BERNARD, «Grandeur [...]», p. 136; ID., *Patrice-François de Neny [...], passim*; Baron BONAERT, «Freiherr von Neny, un Bruxellois secrétaire intime de l'impératrice Marie-Thérèse», dans *Le Parchemin. Recueil généalogique et héraldique*, t. XXXVI, 1986, p. 39-43; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534; DHB, p. 345; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 50; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 109 et 112; J. LEFÈVRE 4, p. 17 et 31; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 257-259; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 190-191.

Baptême : AVB, reg. par., n° 106, f° 87v° (Corneille Patrice dans l'acte de baptême).
Noblesse : chevalier : CAPB 773, p. 41.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- official surnuméraire : CF 994, f° 88v°-89; CC 1340, f° 42v°-43 (gages); SEG 692 (nomination).
- 5e official : SEG 692/2 (idem).
- Refus du titre de secrétaire : CAPB 364, D8/lit. S/ cum numeris 1-2.
- candidat official major : CAPB 365, D9/lit. S/ cum n° 12; SEG 692/2 (idem).

Conseil suprême :
- official major avec titre de secrétaire : CAPB 329, p. 58-60.
- secrétaire actuel : SEG 1337, f° 16-17.

Conseiller aulique : nomination : CAPB 703, p. 167.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 344, p. 69-70; CAPB 437 (23.04.1757); CAPB 704, p. 121-124; CF 1007, f° 60v°-61; CC 849, f° 166.
- retour à Vienne : CAPB 442 (08.03.1759).
- non-remplacement au Conseil des finances après son retour à Vienne : CAPB 345, p. 30.

Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 704, p. 127-128; CF 1007, f° 59v°-60; CC 849, f° 164; SEG 1486.
- conservation de ce titre à Vienne et perte de celui de conseiller des Finances (1771) : CAPB 349, p. 171,
- émoluments : CAPB 345, p. 157.

Portrait : Baron BONAERT, *op. cit.* ci-dessus, en regard de la p. 40.

NENY (Patrice MAC)

1. En Ulster, comté de Monaghan, 20.10.1676.
2. Bruxelles, 09.04.1745.

3. Écuyer.

4. Secrétaire d'État et de guerre.

5. D'origine irlandaise (Ulster). Naturalisé par lettres patentes en 1709.

6. Issu de la petite noblesse campagnarde irlandaise. Fils de Philippe et de Brigitte O'Neill. La situation politique difficile que connaît son pays natal le conduit à gagner les Pays-Bas en 1692. Le 07.04.1704, il épouse Anne Marie Catherine Peterbroeck (03.11.1679-06.03.1766), fille de Josse, receveur des exploits au Conseil privé, et de Marie Pillois, dont il eut dix enfants. Cinq seulement atteignirent l'âge adulte : Marie Josèphe (décédée en 1747); Patrice François*; Corneille François*; Thérèse Agnès (31.10.1706-11.12.1790), épouse en premières noces de J. L. d'Obin*, puis veuve d'Antoine Mastro de Negrette; Catherine (03.05.1722-11.05.1793), épouse de J. G. I. de Müller, père d'H. C. J. G. de Müller*.

7. Immatriculé en 1691-1692 comme «pauper», originaire de Dublin, au Collège de la Sainte-Trinité, collège d'humanités dépendant de l'Université de Louvain. Il poursuit ses études dans cette faculté, au collège du Faucon. Il obtient la cinquième place dans la promotion générale de philosophie (16.10.1694). En 1698, il défend sa «grande dispute» à la faculté de droit : «De usufructo accrescendi». Il est licencié dans les deux droits (Louvain, septembre 1702). En 1699, un des régents du «Faucon» avait voulu l'y nommer professeur en remplacement de Martin Remacle, décédé. Les autres enseignants s'y opposèrent et l'affaire déboucha sur un procès.

8. Avocat au Conseil de Brabant (19.05.1703), il est nommé, le 09.05.1713, conseiller fiscal extraordinaire au Conseil des finances. La Conférence des puissances maritimes avait émis des objections à cet égard auprès du Conseil d'État parce qu'il était étranger. L'opposition est cependant levée parce que Neny peut produire un acte de naturalisation. Dans une lettre du 03.01.1718 adressée au prince Eugène de Savoie, Jaupain* le qualifie d'«homme entendu» et ajoute : «V.A.S. doit savoir que Neny est un Anglais intrus dans sa charge par Milord Orrery», membre de la Conférence anglo-batave adjoint à Marlborough. Par patentes du 21.12. de la même année, Neny est mandaté pour participer avec J.-B. Coppieters* aux tractations relatives aux conventions financières découlant du Traité de la Barrière. Il acquiert la confiance du prince Eugène lors d'un voyage à Vienne et, depuis 1721, il entretient une correspondance régulière avec celui-ci. Il participe activement au redressement économique de nos provinces. Avec Honoré Eesbeeck* et le négociant bruxellois Martin Robins, il est membre de la Jointe de trois personnes chargée d'assister le marquis de Prié dans l'exécution de l'octroi de la Compagnie d'Ostende. Le 17.05.1724, il est promu secrétaire d'État et de guerre. Il succède à F. A. de Navarro* (serment le 30.05.1724; nomination confirmée par dépêches du 14.04.1725; gages de 7.200 fl. l'an). Déjà, la rédaction de rapports et de mémoires n'avait plus de secrets pour lui. Dès les années 1721-1722, en effet, l'état de santé chancelant du titulaire de l'office obligea le marquis de Prié à recourir, pour l'expédition des affaires, à ses secrétaires particuliers ou à d'autres personnes de confiance comme P. Mac Neny. Celui-ci occupa la fonction de secrétaire d'État et de guerre jusqu'à son décès. En 1735, alors qu'il est vieillissant, Marie-Élisabeth lui refuse sa jubilarisation. Jean Henri de Crumpipen* lui est adjoint avec la survivance de l'emploi. En février 1744, celui-ci relève que peu de temps avant la mort de l'archiduchesse, Neny « eut le malheur d'être accablé d'une infirmité qui dure encore et qui l'a empêché et l'empêche de faire aucune de ses fonctions depuis lors jusqu'à présent ». Le 20.04.de la même année, l'adjoint obtient de Vienne « qu'on lui addresse le paquet de la correspondance, attendu l'extrême accablement de santé dans lequel se trouve le secrétaire Neny, qui lui ôte même le moyen de l'ouvrir, beaucoup moins de le lire ». Sa veuve obtiendra, par décision du 09.02.1746, une pension de 600 fl. argent courant de Brabant, à dater du décès, et sa fille cadette 300 fl.

9. Bruxelles : «rue le Grecht» (1720).

AN, 1864, p. 216-217; BN, t. XXIX, col. 781-784 (J. Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); B. BERNARD, « Patrice Mac Neny (1676-1745) [...] », p. 1-77; ID., « Les rapports [...] », p. 79-86; M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p.134-137, 241 et 418, n. 64 et 66; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 382; E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p. 122-123; A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, p. 17-18; M. HUISMAN, *op. cit.*, *passim*; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 415; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 28, 30 et 31; P. LENDERS, « Services [...] », p. 462-464, 467; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 161; Cl. SORGELOOS, « Les bibliothèques [...] », p. 87-112; ID., « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis. [...] », p. 125.

Biographie : CP, reg. 766, p. 72.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 100, n° 86; UL 280, f° 276; UL 674, f° 159 et 184; UL 813, f° 43v°.
Professeur au collège du Faucon : Ancienne Université de Louvain, 755.
Conseil des finances : CC 950, f° 46-47v°.
Compagnie d'Ostende : CAPB 320, f° 6v°-7.
Rapports et avis sur les finances des Pays-Bas : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 149, n° 4796.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- nomination : CF 2281; CC 46017, f° 316.
- patentes : Archives de familles, versement 1971, 79.
- refus de jubilarisation par Marie-Élisabeth : SEG 692.
- nomination d'un adjoint (J.-H. de Crumpipen) : CF 996, f° 131v°-133.
- infirmités : CAPB 378, (17.02 et 20.04.1744).

Chevalier : CC 150, f° 190.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1749) : BLOGIE, col. 4.
Pension de la veuve : CAPB 332, p. 105.
Thérèse (fille) : décès : AVB, reg. par., n° 459, f° 3v°.

NENY (Patrice François DE)
1. Bruxelles, 23.12.1716.
2. Bruxelles, 01.01.1784.

3. Créé chevalier par lettres patentes du 02.11.1737, puis comte par lettres patentes du 29.10.1766. Chevalier de l'Ordre de Saint-Étienne puis commandeur.

4. Conseiller d'État et chef-président du Conseil privé.

6. Fils aîné de Patrice*. Le 16.10.1739, il épouse Albertine Isabelle de Wynants (Bruxelles, 09.11.1706-Bruxelles, 09.01.1782, enterrée dans le cimetière de Laeken), fille du comte Goswin Arnould* et de Christine Marie van den Broeck, et cousine germaine de G. F. Snoy, conseiller au Grand Conseil. Le couple eut cinq enfants, dont trois survécurent : Philippe Goswin*; Marie Thérèse, épouse de Goswin A. M. F. de Fierlant*; Charlotte, épouse de P. B. Desandrouin*.

7. Neny effectue ses études, de 1726 à 1731, au collège des Jésuites anglais à Saint-Omer. Il les poursuit à la «pédagogie» du Château (1732), à l'Université de Louvain. Il est classé onzième dans la promotion générale de philosophie, en novembre 1733. Licencié dans les deux droits (Louvain, 20.02.1736).

8. Avocat au Conseil de Brabant (01.03.1736), il tente l'année suivante de se faire attribuer la place de conseiller pensionnaire des États de Limbourg, vacante par la promotion d'Arnould de Limpens*

comme conseiller près le même tribunal. Malgré le soutien du comte de Harrach, il essuie un échec. Neny obtient les postes de secrétaire adjoint au Conseil privé (02.12.1738; dispense d'âge; gages de 900 fl.; droit de succéder à une place de secrétaire ordinaire; médianate de 266 fl. 17 sols 3 deniers, payée le 25.05.1740) et de secrétaire-adjoint signant en Brabant, avec droit de succéder à Jacques Ignace Le Roy* (31.01.1742). Neny devient conseiller privé suite au décès de Th. Jamez* (22.07.1744). Il est adjoint au conseiller Obin* pour les causes fiscales. Dès 1743, on ne s'était pas trompé sur son compte. On le présentait déjà comme un «jeune homme qui a de l'étude et du savoir, avec un esprit vif et brillant, qui paroit pouvoir devenir grand homme de Lettres et d'État, ce qui le rend plus propre à un Conseil de gouvernement qu'à un conseil de justice». Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit ainsi : «d'une grande expectance et on ne balance pas pour dire qu'il sera un jour le plus propre pour le ministère, l'on peut même dès à présent le consulter lorsqu'il s'agit des placarts et ordonnances ou de quelque fait historique, dont il a fait une étude particulière sous la direction de son père». En novembre 1748, il est désigné, avec le lieutenant-général comte de Grunne, comme commissaire pour traiter de l'évacuation des Pays-Bas. Le 28.03.1749, il entre à la Jointe des Terres contestées puis à la Jointe pour la justice militaire (06.09.). Dès le 19.06. de la même année, il est régulièrement convoqué aux jointes de cabinet. En septembre 1750, Neny est appelé à siéger à Vienne au Conseil suprême des Pays-Bas. Il est en même temps gratifié du titre de conseiller d'État. Ce faisant, l'Impératrice ne tient pas compte des propositions de Charles de Lorraine, qui avait avancé les noms de L. F. de Robiano* et de P. F. Cordeys* comme candidats conseillers-régents. En guise de protestation, le gouverneur général refuse de laisser partir le nouveau promu. Neny n'arrivera dans la capitale autrichienne qu'en juin 1751, pour la quitter dès le 27.09. de la même année. Il ne reprend point de place fixe au Conseil privé, mais il le fréquente «provisionnellement par commission». Il participe à Paris aux négociations diplomatiques que l'Autriche avait décidé d'entamer avec la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies. En 1752, il est désigné en qualité de commissaire aux conférences de Bruxelles tenues avec ces puissances. Il siège en compagnie de P. F. Cordeys* et de L. de Keerle*. Chacun obtient à cette occasion, en février, une gratification mensuelle de 300 fl. argent courant de Brabant. Une récompense de 2.000 fl. de la même monnaie leur est octroyée en juin. Dans ces circonstances, le résident des Provinces-Unies à Bruxelles, Guillaume Van Haren, un des trois délégués de la République, le décrit sans indulgence : intelligent, volubile, chicaneur, Neny est bien en cour, tant à Vienne qu'à Bruxelles, où il est très apprécié par le ministre plénipotentiaire, le marquis de Botta. Dans la capitale autrichienne, il a su s'attirer les faveurs de Tarouca* et de Jean Christophe de Bartenstein*, auxquels il restitue dans ses rapports la réalité qu'ils attendent. C'est un honnête homme sauf lorsque ses intérêts pécuniaires sont en jeu.

Cette même année, le nom de Neny est cité, tout comme celui de Cordeys*, pour la présidence de la Chambre des comptes. Ses capacités ne sont pas mises en causes, au contraire : «un des meilleurs génies de ce pays-ci», écrit le gouverneur général, qui ajoute : «Je veux croire au surplus qu'un esprit comme le sien soit propre à tout». L'intéressé, toutefois, «ne dissimule point avoir de la répugnance» pour cette place.

En dépit de sa nomination au Conseil suprême, Neny n'en demeure pas moins membre de la Jointe relative aux prérogatives du grand bailli de Hainaut (22.02.1751). Il est également de la Jointe «pour examiner depuis quand les placcarts et ordonnances de Brabant y ont leur expédition particulière et les moyens de pourvoir aux acquisitions clandestines des gens de main-morte» (02.10.1752), de la Jointe «au sujet des moyens à rechercher pour remédier à la courtresse de la recette des exploits du Conseil de Brabant» (17.12.1752), de la Jointe chargée d'étudier les moyens pour trouver 1.400.000 fl. courants de Brabant (06.04.1753; où «il s'est très bien comporté»), de la Jointe pour le commerce réciproque avec les États de S. M. en Allemagne (10.04.1753), de la commission pour l'établissement d'une leçon de droit public à l'Université de Louvain (10.04.1753), de la Jointe chargée d'examiner le

projet d'un édit sur la noblesse (25.05.1753). Cette même année, il regagne Vienne en juin pour quelques mois seulement. Il revient définitivement à Bruxelles pour occuper la charge de trésorier général des Finances, adjoint au marquis de Herzelles*, alors surintendant général (patentes du 26.11.1753; serment le 08.01.1754; il conserve ses gages de conseiller-régent, soit 9.800 fl., et obtient 2.000 fl. *ad personam*). C'est à ce titre qu'il est chargé de la «surveillance» de la Jointe pour l'audition des comptes lors du remaniement de 1754. Il est également membre de la Jointe pour l'examen de l'administration des domaines princiers par les États de Brabant (1753-1760). Il reçoit aussi le poste de commissaire royal aux affaires de l'Université de Louvain (18.07.1754). Il participe activement aux négociations avec les puissances voisines concernant les contestations territoriales. Le 15.05.1756, il bénéficie d'une augmentation de gages de 2.000 fl. avec effet rétroactif au 01.01.1755. Charles de Lorraine avait rapporté la rumeur suivante à Vienne : « Neny avoit déclaré à quelques uns de ses amis qu'il se trouvoit souvent à l'étroit ». En qualité de trésorier général, il préside la Jointe chargée d'examiner les réclamations relatives à une ordonnance défendant la sortie des grains (13.02.1757). Le 08.06. de la même année, Neny est nommé chef et président adjoint du Conseil privé (dépêche royale du 23.04.; serment le 11.07.) aux côtés d'A.-D. de Steenhault*, auquel il succède le 03.01. de l'année suivante. Au cours de celle-ci, il préside la Jointe, composée de lui-même, de G. F. Streithagen* et de J. P. A. van Volden*, établissant trois juges pour connaître les différends de la compagnie d'Ostende (08-15.06.1758). En juin 1759, il est envoyé à Paris pour aider l'ambassadeur, le comte de Starhemberg, lors des négociations sur les limites entre la France et les Pays-Bas. En 1762, il dirige les travaux de la Jointe sur le «mauvais état des chemins dans les sept quartiers d'Anvers» (27.02.). En 1764, il assume la direction de la Jointe pour les problèmes administratifs du Pays de Waes. Trois ans plus tard, il est revêtu, à sa demande, de la dignité de conseiller d'État intime actuel. En septembre 1773, il siège à côté du ministre plénipotentiaire, le prince de Starhemberg, au sein de la jointe extraordinaire chargée d'arrêter les mesures accompagnant la suppression des jésuites. Le 21 novembre, il prend la tête de la Commission pour les affaires jésuitiques, puis de la Commission royale des études (installée le 09.03.1777). En décembre 1779, l'Impératrice lui avait fait verser une gratification de 8.400 fl. Désigné comme exécuteur testamentaire de Charles de Lorraine avec D. B. J. de Cazier* et L. F. de Wavrans*, il supervise, en 1780, le comité chargé de la liquidation de sa mortuaire. Il a aussi siégé aux Chambres suprêmes des douanes et représenté l'Impératrice à la Chambre d'Assurance à Anvers. En 1783, quelques mois avant son décès, il se retire de la vie publique à cause de sa santé chancelante. Il sollicite sa démission en janvier, « à cause de l'affoiblissement de sa santé et de toutes les facultés de l'âme et du corps, qui l'avertit qu'il est tems de mettre un intervalle entre la vie et la mort ». Il ne fréquente plus le Conseil privé dès février. Déjà en 1781 et 1782, il avait eu de graves problèmes de santé. Dans deux lettres du 04.02. et du 19.04.1783, Starhemberg confirme les dires du chef et président : Neny « étoit encore dans un état passable lorsque Sa Majesté a daigné honorer ces Provinces de sa présence, mais dans cette année là même et peu après le départ de l'Empereur, il a été attaqué d'un hidrocèle. Il a essuié l'opération nécessaire pour être guéri et il en a été assez bien rétabli, mais cette maladie a duré environ trois mois et l'a mis, pour autant de tems, dans le cas de ne pouvoir se livrer à aucun travail. Depuis lors, il a continué à faire ce qu'il a pu, [...] mais on a vu successivement que les forces de l'esprit et du corps baissoient et, quoique la tête soit encore bonne, sans être néanmoins ce qu'elle étoit auparavant, cependant la chute du phisique devient de plus en plus remarquable, les facultés et les membres du corps s'engourdissent, il devient même difficile de le comprendre lorsqu'il parle et il est certain qu'il est au moins menacé d'être au terme de sa carrière ». L'Empereur lui donne satisfaction et maintient au retraité le bénéfice de ses gages de 12.000 fl. et de 4.000 fl. de pension. Neny s'éteint le premier janvier 1784, à sept heures du matin, en son hôtel de la rue de Berlaymont. Il est inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale Notre-Dame à Laeken. Dès le lendemain de sa mort, les conseillers de Kulberg* et Le Clerc*, accompagnés du secrétaire Th. L. de Reul*, placent

les scellés sur les deux chambres de l'habitation qui contiennent des papiers d'office. Après les funérailles, ils se chargent du tri des pièces. Les scellés sont levés les 11 et 12.01.
En 1770, dans des notes réservées de la plume de Charles de Lorraine, Neny est dépeint de la sorte : il «est un homme instruit, qui a de l'esprit, beaucoup de connoissances, surtout de l'histoire de ces pais-ci. Il travaille bien et couche bien par écrit. Nous l'avons occupé dans la plupart des négociations que nous avons eues avec nos voisins, mais il faut le tenir un peu court, étant fort suffisant. Il seroit, selon moi, un peu trop vif et inconsidéré pour négocier de vive voix, mais comme il écrit bien, l'on peut se servir de ses mémoires, qu'il est bon cependant d'examiner auparavant. Il faut prendre garde à lui sur les affaires ecclésiastiques, n'étant pas tout à fait orthodoxe sur ces sortes de matières. Comme il aime à parler et qu'effectivement il parle bien, il s'emporte quelques fois et n'est pas tout à fait aussi discret qu'on pourroit le désirer. Il est un peu vindicatif, assez vif, et quelque fois emporté, ce qui fait qu'il est craint par quelques membres de son Conseil, mais il n'est pas aimé. Il est aimable dans la conversation, quand il veut; mais il se croit encore plus scavant et plus instruit qu'il ne l'est effectivement et je ne me fierois pas toujours à ce qu'il dit, étant faux. Les bontés et grâces que S.M a eues pour lui, dans différens voiages qu'il a faits à Vienne, l'ont gâté : il se croit par là très bien protégé à la Cour, et cela le rend très suffisant. Cependant, en le tenant un peu court, c'est un homme dont on peut tirer de bonnes choses, aiant beaucoup de Lumières».
Neny avait été chargé de rédiger, en novembre 1758, pour l'instruction du futur Joseph II, des *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*. Ce travail demeuré manuscrit fit cependant l'objet de plusieurs copies qui circulaient dans le public. Le texte a connu plusieurs impressions après son décès.

9. Bruxelles : «derrière les Iesuites» (1740); «Prochien-straete» (1741); rue de la Paille (1749); près de la fausse porte de Namur (1750); près de la porte de Namur (1756); près de Sainte-Gudule (1758); Hôtel de Königsegg (1759).

On se référera ici avant tout aux études récentes de B. B. BERNARD, *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'État*, Bruxelles, 1993, 233 p. et ID., «Grandeur [...]», p. 135-176, dans lesquelles le chercheur trouvera l'ensemble des informations bibliographiques. Voir aussi pour des points particuliers J. BRITZ, *op. cit.*, p. 361-363; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 92-93, 100, 124, 140-141, 148, 171-173, 313, 316, 325, 329; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534 et 1536; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 231; S. DUBOIS, *Les bornes [...], passim* (activités à la Jointe des terres contestées); ID., *La rectification [...]*, à paraître ; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 80-81, 97-98, 124, 128-130, 136; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 63, n. 15; E. HUBERT, *Les garnisons [...]*, p. 284-285; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 460; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 50; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 454-455; ID., *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 51-52, 91-95; P. LENDERS, « Services [...] », p. 450; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 66, 73 et 259; Cl. SORGELOOS (éd.), *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens par Patrice-François de Neny*, éd. anastatique précédée d'une introduction, Bruxelles, 1993; A. SPRUNCK, « Les États de Luxembourg [...] », p. 135-179; D. TOMBOY, *op. cit.*, p. 99; J. VAN DEN BROECK, *op. cit.*, p. 39-43; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 77; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 159-160; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 183-186.

Biographie : CP, reg. 766, p. 71-72 et 223-224.
Noblesse :
- chevalier : CAPB 772, p. 34-41.
- comte : CAPB 777, p. 164-169; Archives de Familles, versement 1971, 79 (patentes de comte avec indications généalogiques).
Études universitaires : UL 282, f° 276; UL 813, f° 123.
Conseil des finances :
- trésorier général : CAPB 703, p. 232-234; CF 1003, f° 105-106; CC 847, f° 189; CAPB 341, p. 151; SEG 1486 (nomination et serment); CF 860-861 (rapport sur les dépenses en 1754-1755); CAPB 343, p. 104; CAPB 431 (20.04.1756); CC 186, f° 159v°; CC 898, f° 172 (gages).
- rapports : CF 860-861.
Conseil privé :

- secrétaire adjoint : CF 998, f° 82v°-83v°; CC 845, f° 44v °; CC 25104 (nomination); CC 25106, f° 2v°; CAPB 702, p. 79-80 (dispense des ordonnances prohibitives en raison du lien de parenté avec H.-G. de Wynants, conseiller de Brabant); CAPB 702, p. 81-83 (acte de confirmation pour cette fonction); CAPB 702, p. 137-139; CAPB 329, p. 180-181 (dispense pour servir avec G.-F.-A. Snoy, conseiller au Grand Conseil, cousin germain de son épouse); CAPB 328, p. 5-6; CPA, carton 445A; CC 25107 (secrétaire signant en Brabant : nécessité de lettres patentes); CAPB 328, p. 100 (dispense pour nomination éventuelle comme conseiller de Brabant : 14.04.1742); CAPB 328, p. 147-148 (remise de cette dispense : 30.05.1742); CAPB 331, p. 39-41 (place laissée vacante).
- considérations sur les membres du Conseil (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. B rot 197b, f° 263; SEG 1471/2.
- conseiller : CAPB 330, p. 308-309; CAPB 349, p. 141; CAPB 702, p. 253-258 (nomination); CC 25110.
- évacuation des Pays-Bas : CAPB 385, D22/ad S/1.
- papiers d'office lors du départ à Vienne : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 205-206.
- chef-président adjoint : CAPB 344, p. 69-70; CAPB 704, p. 129-132; CF 1007, f° 42v°-43v°; CC 849, f° 147v°; SEG 1486 (nomination).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 171.
- frontières avec la France (1759) : CAPB 444 (21.06.1759).
- frontières avec la France (1779) : CAPB 708, p. 182 et 201-203.
- Aix-la-Chapelle : CF 2284.

Conseiller d'État aux Pays-Bas : CE 27.
Conseiller d'État intime actuel : CAPB 463 (26.11.1767).
Conseil Suprême :
- nomination : CAPB 337, p. 14-16 (en rapport avec l'état de santé de J.-L. d'Obin*) et 40-50.
- retour à Bruxelles : CAPB 338, p. 123-125 (29.09.1751).

Chambre des comptes (candidature à la présidence) : SEG 948, f° 59-76v°.
Jointes : SEG 1863, 1864; SEG 948, f° 135.
Commissaire (négociations à entamer avec les puissances maritimes) : CAPB 339, p. 7-11, 50-51, 61, 431-433; CAPB 703, p. 127-128 (nomination : 1752).
Gratification : SEG 2257, f° 200 et 207.
Retraite et problèmes de santé : CAPB 512, CC 905, f° 143.
Plan de l'ouvrage sur l'état politique des Pays-Bas, destiné à l'instruction du futur Joseph II : CAPB 442 (02.02.1759).
Papiers du gouvernement retirés de la mortuaire : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 29.
Bibliothèque (catalogue de la vente) : BLOGIE, col. 29; VANDENHOLE, n° 380.
Portrait : BI, n° 7593; B. BERNARD, «Grandeur [...]», p. 137; ID. *Patrice-François de Neny [...]*, p. 8; *La Belgique autrichienne, op. cit.*, p. 56 et 215.
Buste : reproduction dans H. CARTON DE WIART, *Neny et la vie belge au 18e siècle*, Bruxelles, 1943, reproduction en regard de la p. 3; ID., «Patrice-François de Neny, "la meilleure tête" des Pays-Bas autrichiens (1716-1784)», dans Académie royale de Belgique, *Bulletin de la classe des lettres [...]*, 5e sér., t. XXV, 1939, reproduction entre les p. 40 et 41.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 32v° et 507, p. 12; épouse : *ibid.*, n° 172, f° 265 et 506, acte 9569, à la date.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1784) : BLOGIE, col. 29; Cl. SORGELOOS, « Les bibliothèques [...] », p. 87-112; ID., « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 125.

NENY (Philippe Goswin DE)

1. Bruxelles, 14.09.1740.
2. ?, 1812 ou Saint-Germain-en-Laye, 1813.

3. Comte (26.10.1769 : permission de porter le titre et les armes de comte du vivant de son père). Vraisemblablement Franc-Maçon. Un «comte de Neni» est mentionné comme visiteur à la Discrète Impériale d'Alost en 1775.

4. Conseiller au Conseil privé, puis conseiller d'État de robe et président du Conseil de Tournai.

6. Fils de Patrice François*. Le 05.06.1774, il épouse Marie Catherine Philippine Joséphine Carton (25.05.1754-02.09.1817), fille de Luc Félix Joseph, proveedor général des armées impériales aux Pays-Bas, et de Charlotte Joséphine Buffe, sa seconde épouse. Leur fils unique, Justin Joseph (né à

Bruxelles le 01.10.1775) choisit la carrière militaire en 1793. Il la termina avec le grade de lieutenant-colonel dans l'armée autrichienne et le titre de chambellan. Il mourut célibataire le 29.08.1833.
7. Neny eut Nelis* pour précepteur. Il est immatriculé le 03.02.1757 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Il y soutient des thèses générales de philosophie le 13.06.1758. Il est membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain et licencié dans les deux droits de la même université le 02.09.1760. Il a également étudié à Paris.

8. Le 16.05.1761, il reçoit le titre de secrétaire de S.M. (sans gages; serment du 05.06.; permission à son père de «l'employer dans toutes les affaires qui lui sont confiées»). Le 11.02.1762, il est nommé à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur surnuméraire (serment le 20.02.; médianate de 200 fl. acquittée le 19.02.; gages de 1.000 fl.). En mars 1764, ceux-ci sont augmentés de 500 fl. à l'occasion de la répartition des gages de feu le conseiller J. L. Rapédius de Berg*. Refusant de suivre la voie toute tracée que son père lui proposait, miné moralement par l'impossibilité de concrétiser par un mariage sa passion pour Marie Caroline de Murray, il quitte subitement les Pays-Bas, en 1764, sans avertir qui que ce soit. Comme l'évoquera Kaunitz en 1769, le jeune homme «avait été» séduit par une malheureuse curiosité de voir les païs lointains qui, depuis quelques années, faisoit en lui une vraie passion à laquelle les vues et la fortune de son père ne lui avoit pas permis de se prêter. Il prit le parti au mois de juillet 1764 d'abandonner sans permission sa place et sa patrie pour aller voyager, comme il a fait pendant deux ans, en France, en Suisse, en Italie et dans l'Orient. Il s'étoit ménagé pour cet effet, par des emprunts secrets, un fonds assez considérable ». Le 23.11.1764, le président L. F de Wavrans* reçoit les instructions suivantes émanant du Chancelier de Cour et d'État : «S.M. a résolu de déclarer vacant l'emploi d'auditeur que le jeune de Neny, fils de Mr le Chef et Président, occupoit à la Chambre des comptes, mais Elle veut en même tems qu'on ménage la publicité trop douloureuse à ses Parens; c'est pour prévenir cette publicité que je m'adresse directement à vous, Monsieur, afin qu'avec ménagement vous fassiez omettre le jeune de Neny dans le tableau de la Chambre, que vous le fassiez omettre de même dans les listes qu'on forme lorsqu'il s'agit de paiement de gages, qui doivent venir à cesser à l'égard dudit Neny et que vous fassiez aussi venir chez vous l'Imprimeur de l'Almanach, pour qu'il ne le place ci-devant plus dans le Tableau qu'il y donne de la Chambre».
Après un long périple méditerranéen, c'est à Genève qu'on retrouve Philippe de Neny (1766). Ses relations avec son père furent durablement altérées. Excusé de sa «fugue» par l'Impératrice, il est désigné pour siéger au Conseil suprême d'économie publique à Milan (15.10.1767). Rappelé aux Pays-Bas pour sa bonne conduite en Lombardie, il est promu, à la demande du père, conseiller surnuméraire au Conseil privé (décision impériale du 23.11.1769, patentes du 08.01.1770; serment le 05.11.suivant; gages de 3.000 fl., puis de 4.000 fl. le 25.02.1771). « Placet pour les services rendus du Père et du frère icy », telle «était l'apostille de la main de Marie-Thérèse. En 1774, suite au départ de G. de Fierlant*, il accède à l'ordinariat. De septembre 1773 à 1776, il fait, en outre, partie du Comité jésuitique. Cette dernière année, du fait de la mort de H. J. de Wavrans*, il reçoit aussi, le 12.02., une commission d'assesseur à la Jointe établie pour les monts de piété. Suivant un mémoire anonyme et non daté, il s'y serait montré peu actif, y laissant le champ libre à de Kulberg*. Le 10.04.1777, de Neny est placé à la tête du Conseil de Tournai-Tournaisis. Il succède à feu L. F. van der Gracht (avec les gages de conseiller privé). Le 19.04. suivant, il est élevé à la dignité de conseiller d'État. En 1779, il veille, en tant que commissaire du gouvernement, à l'exécution de la Convention additionnelle au Traité des limites conclu dix ans plus tôt. En 1785-1786, il voyage sur les bords de la Méditerranée pour se remettre d'une maladie. En janvier de la première année, il est en Provence, en avril à Rome. Il prévoit son retour pour le 24.09. Mais, en mars 1786, il écrit de Marseille au plénipotentiaire que, d'après le médecin de la reine de Naples, «il est essentiel pour sa santé de passer

encore un hiver dans les climats doux». En avril, il est à Madrid. Il promet d'être à Tournai en juillet. En décembre 1787, il donne sa démission. Ses gages sont arrêtés à la date du 31.12. Il conserve toutefois son titre de conseiller d'État. Il est d'abord jubilarisé sans pension, puis obtient à ce titre, à sa sollicitation, le 20.07.1791, une rente de 2.000 fl. all. avec effet rétroactif au 01.12.1787. Le 12.12.1794, il demande d'être dispensé de se rendre dans les pays héréditaires jusqu'au retour de la paix : «J'ai formé, écrit-il, un petit établissement à Bentheim en Westphalie, où ma femme se trouve déjà». En avril 1795, il réside en Hollande. Le 09.05. suivant il écrit de Chelsea à Nelis. Il lui annonce qu'il vit à la campagne près de Londres et se porte très bien. «L'exercice du cheval et l'étude ou la lecture remplissent mon tems». Il jette un regard sur le passé. Il rappelle qu'il s'efforça, en 1787 et 1789, de détourner Joseph II de ses idées mais, ajoute-t-il, «mon Patriotisme s'est arrêté là. Tant que notre Révolution a duré, je n'étais pas l'ami des gens qui la conduisaient». Durant l'été de cette année, il voyage en Écosse et en Irlande. Il est imposé à Bruxelles à concurrence de 300 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV (25.10.1795) et destinée à venir en aide aux indigents. Cette même année, il est porté sur la liste des émigrés. En son absence, le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est estimée à 200.000 livres. Il aurait gagné Paris, à une date indéterminée, et y aurait ouvert une librairie, près du palais de l'Institut. Il s'y trouve encore en octobre 1807.

9. Bruxelles : À l'Hôtel de Königsegg (1763); Courte rue Neuve (1775); vis-à-vis de l'église du Finistère (1776).

AN, 1864, p. 222-223; P. BERGMANS, *Analectes Belgiques*, Gand, 1896, p. 3-24; IDEM, *Les imprimeurs belges à l'étranger*, Bruxelles, 1922, p. 135; B. BERNARD, «Amours et voyages : les pérégrinations méditerranéennes de Philippe-Goswin de Neny et sa correspondance avec Marie-Caroline Murray», dans *Nouvelles Annales Prince de Ligne*, t. VII, 1992, p. 183-230; ID., «Des Lumières à l'émigration : jalons pour une biographie de Philippe-Goswin de Neny (1740-1812)», *ibid.*, t. IV, 1989, p. 153-201; ID., «Grandeur [...]», p. 148-151; ID., *Patrice-François de Neny [...], passim*; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 369; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1536; DHB, p. 345; A. GAILLARD, *Inventaire [...] Comité jésuitique*, p. 5; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 50; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 31, 72 et 73; L. PARIS, *op. cit.*, p. 220, n° 176; E. POULLET, *op. cit.*, p. 188; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 508-509; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 385.

Biographie : CP, reg.766, p. 253-254.
Mariage : AVB, reg. par., n° 147, f° 226 .
Titre de comte : CAPB 777, p. 307-308 (acte de permission).
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 251, n° 245; UL 284, f° 174v°; UL 679/2, f° 4v°.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire : CC 850, f° 273v°; CC 956, f° 4v°; CF 992, index 1759-1763; CAPB 346, p. 75-78 (nomination); CC 25128, f° 1 (médianate); CAPB 346, p. 211-212; CC 186, f° 122 (gages).
Départ en 1764 : CAPB 470, D96/ad C6/1; SEG 1869.
Secrétaire de S.M. : nomination : CAPB 705, p. 24-25; CAPB 346, p. 25; SEG 693.
Conseil privé :
- conseiller surnuméraire : CAPB 348, p. 264; CAPB 707, p. 65-66; CF 1009, f° 64-65; CC 854, f° 122 (nomination); CAPB 349, p. 141-142; CC 188, f° 58 (gages).
- activités à la Jointe des administrations : JAS 914.
Jointe des monts-de-piété : CPA, carton 950A. AVB, liasse 564.
Conseil de Tournai-Tournaisis :
- recommandation : CAPB 574, dossier H694.
- nomination : CAPB 708, p. 72-73; CC 857, f° 2v°; CAPB 352, p. 9-10.
- cessation des gages : CGg 1227, dossier n° 34.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 352, p. 9-10; CAPB 708, p. 80-81; SEG 1486.
Voyage en 1785-1786 : SEG 2760, f° 42-43; 2761, f° 24 et 37-38v°.
Pension : CAPB 185, n° 446 et 459; CAPB 224, D111/ad lit. F3/ n° 1.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 43; CAPB 261, D113/ad lit. Y1/ad nm 22/A (Hollande).

Correspondance avec Nélis : Mss divers, 2021.
Fortune apparente : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.

NIEULANT (François Marie Xavier Ghislain Hubert Joseph DE)
1. Gand, 14.04.1757.

3. Vicomte. Chambellan de S. M. depuis 1792. «Chevalier de justice» dans l'*Ordine di Santo Stefano* de Toscane (1793). Franc-Maçon.

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général.

6. Fils d'Hubert François Pierre*. Célibataire.

8. Le 08.10.1778, sa mère, la vicomtesse douairière de Nieulant, née Allegambe, recommande son fils au secrétaire d'État et de guerre en vue d'un emploi. Elle remercie celui-ci par la même occasion pour la nomination de son aîné en qualité d'échevin des Parchons à Gand. Elle vante les mérites de ce deuxième fils, élevé à Vienne. Dès 1763, il y a servi l'Impératrice en qualité de page. Compte tenu de ses connaissances et de son assiduité au travail, elle sollicite pour lui une place de secrétaire teneur de livres au Conseil des finances. Cet office, occupé en dernier lieu par l'auditeur Müller*, est rétabli au profit du jeune Nieulant par décret du 31.05.1779 (décision impériale du 15.05. précédent, gages de 1.000 fl. all.). Mais celui-ci perd en même temps la pension de 400 fl. dont il bénéficiait. Kaunitz avait présenté à Marie-Thérèse les arguments avancés par Charles de Lorraine : « Sa mère, qu'il vient de perdre, avait peine à le soutenir. La part de chaque enfant [neuf] sera très mince. La pension dont Votre Majesté a gratifié ce jeune homme, jointe aux petis secours qu'il tire de chez lui, ne suffit pas même à un modeste entretien, surtout depuis qu'il est attaqué d'un accident douloureux aux genoux ». Le 31.03.1780, Nieulant est autorisé à fréquenter le Conseil pour développer ses connaissances, tout en continuant cependant à assurer son autre fonction. Par commission du 16.10.1786, il est chargé du contrôle de la recette générale pendant l'absence du comte B. de Proli*, alors en Autriche. En 1787, il est nommé secrétaire de 2e classe au Conseil du gouvernement général (bureau du conseiller de Kulberg*; 1.400 fl. de gages moins déduction de 5% à titre d'«arrha»). Il prête serment le 03.04. Durant la Révolution brabançonne, il est réfugié à Lille. Il tâche de réconcilier Édouard de Walckiers* et les principaux Vonckistes avec l'Autriche. Celui-ci charge ce «garçon zélé pour le service royal» de faire «des ouvertures de bouche de sa part», écrit en avril 1790 l'archiduchesse Marie-Christine à l'Empereur. À la fin de cette année ou au début de janvier 1791, il est chargé de remettre à Lille des lettres de la part du ministre plénipotentiaire à Vonck et au général Vander Mersch. Le 11 de ce dernier mois, il annonce son retour, sa mission étant terminée. Il reste cependant en relations épistolaires amicales avec Vonck. Cette même année 1791, il est secrétaire à la chancellerie particulière des gouverneurs généraux, aux gages de 2.500 fl. all. Il est poussé par Ange de Limpens*. Mais ce bureau est supprimé quelques mois plus tard, par un décret du 29.07. Son traitement lui est liquidé jusqu'au 25.08.1793. Peu avant, le 15.06., Metternich écrivait à son sujet à Trauttmansdorff* : «je ne vois aucun moyen de le placer à moins qu'en lui continuant le même traitement, Votre Excellence ne voulut lui obtenir, avec la continuation de ses gages, le simple titre de conseiller honoraire de la chambre des comptes, en lui donnant l'espérance d'être pourvu de l'un des premiers grands bailiages qui viendraient à vaquer». Le 23.11. de la même année, une pension de retraite de 1.200 fl. d'Allemagne lui est accordée, avec effet rétroactif au 25.08.1793. De Vienne, le 12.08.1794, il sollicite la continuation de la pension dont il jouissait aux Pays-Bas. Le 12.06.1795, il

se plaint de son sort auprès de ses maîtres : après 15 ans de service, il n'est pas possible qu'il doive se contenter d'une somme équivalente au sixième de son traitement. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il refuse, par une déclaration faite à Vienne le 14.03.1803, la nationalité française à laquelle il pouvait prétendre en exécution du Traité de Campoformio.

AC, p. 46 et 48; AN, 1857, p. 166; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés.[...]*, p. 30; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 119; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. IV, p. 245; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 534 et 551; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. VIII, p. 120; H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 39 et 296, n. 67; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 404; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 119; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 147.

Carrière : CAPB 261, D 113/ad lit. Y1/ ad nm22/A (pension); CAPB 352, p. 176; CAPB 489, D104/ad lit. C13/n° 2; CC 191, f° 40; CF, 8588; CGg 5, f° 2; CGg 6; SEG 2753, f° 161-162; SEG 2762, f° 12-13; CC 953, f° 191-192; CC 46762 (gages).
Correspondance avec Vonck : EBU 218/3, f°9, 28, 30, 51, 136, 181-182, 186, 267-271, 284-286, 299-300.
Avis de Metternich : CAPB 248, D110/ad Litm Z2/as Nm 631/B, 15.06.1793.
«Quiescence» : CAPB, 1001; CC 909, f° 52; FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 53 (Pistrich).
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496 et 1749.

NIEULANT (Hubert François Pierre DE)
1. Gand, 09.10.1722.
2. Bruxelles, 14.04.1767, enterré à Gand.

3. Vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe. Seigneur de Ruddervoorde, Saint-André, Ter-Meersche, Coudekeuken, Noortvelde, Bassevelde et Gaverelles. Chambellan de S.M. depuis 1755.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Petit-fils d'Olivier Léopold Noël*, fils de Pierre Jean (Bruges, 03.10.1675-1743), seigneur de Ruddervoorde, capitaine au régiment des gardes de l'Électeur de Bavière, au service de l'Espagne, et de Françoise Pétronille de Nieulant et de Pottelsberghe (20.03.1694-31.08.1759), sa cousine au quatrième degré et sa seconde épouse, fille d'Hubert François et de Marie Catherine Wouters de Vinderhoute. Le 21.09.1747, à Gand, il épouse Françoise Joséphine Allegambe, (30.01.1730-06.12.1778), dame de l'Ordre de la croix étoilée, fille de Charles, baron d'Auweghem, et de Catherine Ernestine Wouters, dame de Volckeghem. De leur union, dix enfants sont nés : Françoise Charlotte Colette Hubertine (10.05.1749-1772); Jeanne Charlotte Josèphe Colette (1751-1837); Charles Désiré Aloïs Colette Ghislain Hubert (1755-1822); François Xavier Marie Ghislain Hubert (né en 1757), page de S.M.; Antoine Marie Colette Ghislain Hubert (1759-1765); Maurice Jean Joseph Colette Hubert (né en 1760), créé vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe sous le gouvernement hollandais; Désiré Hubert Jean Népomucène Colette Ghislain (1763-1835), créé vicomte en même temps que son frère précité, chevalier de Malte, capitaine aux gardes wallonnes au service de l'Autriche, chambellan de S.M. (période hollandaise); François Joseph Colette Ghislain (Gand, 28.03.1764-Malines, 26.08.1853), ordonné prêtre en 1789, nommé chanoine de Tournai le 11 février 1792 par François II, à l'occasion de son joyeux avènement (23 janvier 1792), puis chanoine de Saint-Rombaut à Malines; Charlotte Josèphe Colette Hubertine Ghislaine (1765-1816), chanoinesse d'Andenne; Charles Alexandre Fortuné Marie Hubert Ghislain, chevalier de Malte.

8. Grand bailli de la ville et de la Gruute de Gand (10.11.1755), commissaire au renouvellement du Magistrat de cette ville (1756, 1759, 1761), bailli de la Cour féodale et châtellenie du Vieux-Bourg de

Gand (lettres patentes d'engagère obtenues en juin 1758). Il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée par lettres patentes du 14.10.1763 (serment du 30.12.1763).

AC, p. 15; AN, 1857, p. 166-167; DGH, t. IV, p. 23-24; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. IV, p. 242-243; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1426; R. SCHOORMAN, *op. cit.*, *passim*.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 346, p. 191; CAPB 705, p. 182-184; SEG 1486.

NIEULANT (Olivier Léopold Noël DE)
1. Bruges, 24.12.1648.
2. Bruxelles, 23.12.1719.

3. Seigneur de Voordenhove, Bruane, etc.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils de François Olivier, chevalier, conseiller-pensionnaire du pays de Waes puis de la ville de Bruges, membre du Conseil de Flandre, et d'Anne Marie Spronchолf, fille de Pierre, conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges, et de Marie Wynckelman. Le 26.11.1672, il épouse Jeanne Claire van Caloen (Bruges, 04.02.1649-Bruxelles, 11.11.1712), fille de Chrétien, chevalier, bourgmestre du Franc de Bruges, député aux États de Flandre, et de Jeanne Rommel. Deux enfants sont issus de cette union : François Léopold (19.11.1673-1718), écoutète de Bruges; Pierre Jean (03.10.1675-1743), capitaine au régiment des gardes de l'Électeur de Bavière, au service de l'Espagne, père d'Hubert François Pierre* .

7. Inscrit à la nation flamande de l'Université de Dole en 1668, il en devient assistant le 27.04.1669 puis préfet, le 02.09 suivant.

8. Échevin du Franc pour le quartier Nord de 1670 à 1674 et de 1683 à 1696, bourgmestre du même quartier en 1688, il est nommé conseiller-maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre installée à Bruges (13.06.1674, serment le 23.06. suivant), en échange d'un prêt sans intérêt de 17.000 fl. Il devient premier conseiller et maître en 1696. Il est confirmé dans son titre au sein de la Chambre des comptes de Flandre rétablie instituée le 14.08.1706 (serment le 10.09. suivant), comme tous ceux qui y appartenaient avant le changement de 1702. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Près des Grands Carmes (1719).

AN, 1857, p. 164; DGH, t. IV, p. 22; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p.37; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. IV, p. 238-240; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1424; É. LONGIN, *op. cit.*, p. 168; A. VANDENBULCKE, *Les chambres des comptes [...]*, p. 84; ID., *Répertoire [...]*, p. 98 et 152.

Chambre des comptes : nomination (1674 et 1706) : ROPBA, t. II, p. 14; CC, cartons, 1ère série, 396.
Portrait : BI, n° 7602.
Décès : CC 921, f° 308v°; CC 28199.

NOBILI (Nicolas DE)
1. Lucques, 27.09.1706.
2. Lucques, 29.01.1784.

3. Comte.

4. Conseiller d'État et conseiller-maître à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé par lettres patentes du 20.01.1745 (serment à Bruxelles le 03.05. suivant).

6. Fils de Charles, comte de Nobili, et d'Éléonore Sardi. La banque créée à Amsterdam par une branche de la famille de sa mère le conduit successivement dans les Provinces-Unies et aux Pays-Bas. Le 23.10.1744, il épouse, à Gand, Marie Louise Bernardine, vicomtesse de Patin, (décédée en couches le 07.08.1762), fille de Charles Philippe*, avec qui il eut dix enfants. À propos de cette union, dans une lettre datée d'Anvers du 26.11.1744, la douairière de Proli écrit ceci à son fils Balthazar* : «l'on me mande de Bruxelles que Nobili est fiancé avec Mademoiselle Patin, qui a déjà brillé avec les bijoux dont il lui a fait présent avant le mariage que je crois fait à présent. On taxe ses bijoux fl. 20 mille; on dit de plus qu'il sera déclaré vicomte et conseiller actuel des domaines et finances de S.M. J'avoue qu'il me semble lire l'histoire de Don Quichot quand jentens de pareilles nouvelles. Au surplus on peut se tromper; peut-être qu'il sera avec le tems un habile et sélé ministre de la Reine».

8. Il était bien introduit dans les milieux de la haute finance européenne. En 1744, à son arrivée dans les Pays-Bas, de Nobili sollicite un poste au Conseil des finances et des lettres de naturalisation. En récompense de ses services, le financier obtient celles-ci le 20.01.1745. Le 10.04. suivant, l'Impératrice fait part de sa volonté de le promouvoir au rang de conseiller-maître, aux demi-gages (dép. Fl.; médianate de 600 fl. payée en deux fois, en mai 1745 et en juillet 1750). Le 03.07. de la même année, Marie-Thérèse lui confie la garde des papiers et effets de l'Ordre de la Toison d'Or jusqu'à ce que son beau-frère, le fils du vicomte de Patin*, Jean-Baptiste Benoît*, ait l'âge requis pour exercer cet office qui lui avait été confié par dépêche du 18.11.1744. N. de Nobili est convoqué à quatre reprises, en 1749, lors de la tenue de jointes de cabinet relatives au redressement des monnaies ou aux orfèvres. Il fait par ailleurs partie de la Jointe provisoire «au sujet du redressement des monnoyes», établie le 13.03. de la même année. Le 05.03.1750, Charles de Lorraine appuie sa demande de quitter la Chambre des comptes. Nobili souhaite être chargé, aux mêmes gages, des affaires relatives au commerce. Capon*, chargé de ce département et des droits de douane, ne suffit pas à la tâche au Conseil des finances. Par dépêche royale du 21.03.1750, Nobili reçoit un supplément de gages de 400 fl. à charge des *gastos secretos*. Le bénéfice de cette faveur lui est retiré le 21.11.1752. En effet, il obtient alors, à dater du 23, les pleins gages de conseiller-maître (3.000 fl.). Entre-temps, à dater du 01.04.1750, il s'était vu attribuer 2.600 fl. En 1753, il sollicite vainement les titres «d'intendant général du commerce» et de conseiller d'État aux honneurs avec les demi-gages. Cette année, Dupuy* le juge ainsi : «il scait bien calculer et très en état de bien figurer». Reconnu pour ses compétences financières, il aura à veiller, pendant toute sa carrière, au succès des loteries organisées par le gouvernement. En 1755, il portait déjà le titre de commissaire pour la direction de la Loterie lancée le 04.09.1754. Dans un plan pour l'érection d'un bureau des loteries aux Pays-Bas, Nobili était proposé comme directeur avec le titre de conseiller d'État. Marie-Thérèse refuse en juin 1755, rappelle les instances antérieures de Nobili pour obtenir cette dernière faveur et notifie enfin qu'une telle promotion ne peut avoir lieu. Elle ordonne de lui payer une gratification secrète de 1.000 ducats. Le 26.07. suivant, en réponse à une proposition du gouverneur général, elle renvoie à un temps plus approprié la nomination de Nobili à une place surnuméraire de conseiller des Finances. À

partir de 1756, il participe activement à la politique de relance économique. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire, dresse son éloge au début de 1757 : « C'est lui seul qui a fait réussir la lotterie et procuré par là dix millions de ce païs-ci aux Roïales Finances de S.M.. C'est lui qui a projetté et fait réussir la lotterie à rentes, dont le produit a été d'un grand secours et en dernier lieu, Nobili a fait le projet de don gratuit à demander à toutes les Provinces, par lequel il procure encore un avantage aux Roïales Finances de trois millions ». De son côté, Charles de Lorraine met en évidence le projet de défendre la culture du tabac aux Pays-Bas et d'augmenter les droits sur les feuilles étrangères. Nobili est finalement élevé, le 15.06.1757, au rang de conseiller d'État (serment le 02.09. suivant; avec dispense de fréquenter la Chambre des comptes; 5.000 fl. argent courant de Brabant de gages). En 1759, il sollicite sans succès la présidence de cette dernière. Par dépêche royale du 13.07. de la même année, il obtient les pleins gages attachés au caractère de conseiller d'État. Le 14.09.1760, il est placé à la tête de la Loterie impériale et royale, en qualité de commissaire général de la régie. À la mort de Cobenzl, il est mis à l'écart. Par décision de l'Impératrice en date du 04.09.1770, il obtient un congé de trois ans tout en conservant le bénéfice de son traitement. Il souhaitait retourner avec sa famille à Lucques. L'établissement de ses filles dans son pays natal lui paraissait plus aisé que dans les Pays-Bas. Kaunitz avait rendu l'avis suivant : « il paroîtroit trop dur de lui refuser entièrement la permission de faire un voyage pour quelque tems dans sa patrie, tandis qu'on ne l'employe pas du tout à Bruxelles, et une permission illimitée ne seroit dans le fonds autre chose qu'une retraite avec la conservation de son traitement en entier qui est de 7000 florins argent courant. L'expédient que le Prince de Starhemberg a suggéré tient le milieu entre ces deux extrémités et après que les trois ans seront écoulés, on pourra, s'il veut rester plus long tems dans sa Patrie, lui insinuer qu'il doit pour cela demander sa retraite en forme et il me semble qu'il aura tout lieu d'être content, eu égard aux services qu'il a rendus, si on la lui accorde avec la continuation de la moitié de ses gages ». En 1773, Nobili obtient une prolongation d'absence d'un an. Il conserve son traitement de conseiller d'État jusqu'au 01.07.1776. Ensuite, il bénéficie de la moitié de celui-ci à titre de retraite (3.500 fl.). Il reçoit en outre, à la même date, une pension annuelle de 500 fl. argent courant de Brabant à charge des *gastos secretos*.

9. Bruxelles : rue de l'Empereur (1746); près des Minimes (1750); rue des Minimes (1763); «rue de Bergstraet» (1770).

BN, t. XL, col. 657-661 (J-J. Heirwegh); GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 89, 149, 171-173, 185, 197; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Loterie*, p. 15; M. GALAND, *Les jointes de cabinet [...]*, p. 18-24.; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1530; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 63; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 702; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 67-68; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 89; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 166; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 71-72; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 219-224, 256, 288-289; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 99.

Naturalisation :
- demande : CAPB 331, p. 80-81 et 104.
- obtention : CAPB 702, p. 282-285; CC 846, f° 124v°; SEG 1486.
- titre de comte : CP, reg. 464, f° 230-257v°.

Chambre des comptes :
- conseiller-maître : CAPB 331, p. 179 (nomination); CF 1001, f° 24v°-25v°; CC 846, f° 125; CC 25111, f° 3 et CC 25116, f° 4v° (médianate); CAPB 331, p. 179; CAPB 379 (23.04.1745) (demi-gages); SEG 2243, f° 132 (supplément de gages); SEG 2244, f° 84 (suppression du supplément); CC 846, f° 219; CC 847, f° 99v°; CC 25118; CF 1003, f° 31v° (pleins gages).

CAPB 331, p. 231 («archiviste» de l'Ordre de la Toison d'Or en attendant la majorité du fils du vicomte de Patin : 03.07.1745).

Conseiller d'État :
- requête de 1753 : SEG 948, f° 133.
- demande refusée en 1755 : CAPB 342, p. 183-184; CAPB 423 (10.06.1755).

- avis de Charles de Lorraine et de Cobenzl : CAPB 436, 30.01.1757.
- nomination : CAPB 344, p. 71; CAPB 704, p. 141-142; CF 1007, f° 67; CC 849, f° 177; CC 898, f° 211-213; SEG 1486; CE 27; SEG 948, f° 170.
- pleins gages : CAPB 345, p. 54.
- accord sur un congé de trois ans : CAPB 349, p. 91; CAPB 472 (31.08.1770).
- prolongation : CAPB 482, D100/a&d lit. N1/n° 1.
- pension en 1783 : CF 2480.

Conseil des finances :
- prétention à y accéder en 1750 : SEG 948, f° 21.
- report de sa nomination comme conseiller surnuméraire, 27.05.1757 : CAPB 342, p. 203.

Jubilarisation : CC 903, f° 25v°; SEG 2255, f° 64.
Jugement de la veuve Proli : Mss divers, 1567.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.

NOOT (Charles Bonaventure VAN DER)

1. Bruxelles, 11.07.1684.
2. ?, 21.01.1761.

3. Créé comte par lettres patentes du 16.05.1716. Baron de Maret (1718). Seigneur de Schoonhoven, Beaumont et Piétrain. Il est admis en 1700 dans le lignage bruxellois des t'Serroelofs. Il entre à l'État noble de Brabant le 21.04.1717. Chambellan honoraire pour le service des gouverneurs généraux (1745-1761).

4. Conseiller d'État.

6. Fils de Roger Wauthier (décédé le 29.12.1710), bourgmestre de Bruxelles, député de l'État noble de Brabant, et d'Anne Louise van der Gracht de Rommerswael (décédée le 18.02.1745), dame de Cortenbach, fille de Jean Frédéric, baron de Vremde, et de Marguerite Françoise de Varick. Le 29.03.1728, il épouse Catherine Philippote van Waes (décédée le 19.05.1765), chanoinesse de Mons, fille de François Jacques, baron van Waes, et de Marie Jeanne de Varick. De cette alliance, sont nés deux enfants : Jean Antoine Marie Joseph, époux de Marie Josèphe Taye; Marie Félicité Philippine (née en 1731), abbesse du chapitre de Nivelles.

7. Immatriculé comme noble en 1701-1702 à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1705).

8. Avocat au Conseil de Brabant (05.12.1705), il devient échevin de la ville de Bruxelles (22.06.1707-1713), puis membre du conseil des chefs-mambours de cette ville. Il est nommé conseiller de Brabant le 15.03.1713 (donatif de 15.000 fl.). En 1738, van der Noot est candidat à la présidence du Grand Conseil. Le 25.09.1739, il reçoit le titre de grand bailli de Nivelles et du Roman pays de Brabant. En 1740 (serment le 31.03.), il est élevé à la dignité de conseiller d'État. Néanmoins, juge-t-on, il n'y fait «pas plus figure qu'il ne faisoit auparavant au Conseil de Brabant» (1743).

9. Bruxelles : «Près des Jésuites» (1741).

ACCB, t. IV, p. 989-990; AN, 1849, p. 168; 1860, p. 299-301; J. F A. F. AZEVEDO COUTIÑO Y BERNAL, *[...] Van der Noot*, p. 18; DGH, t. IV, p. 28; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 136; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 555; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1448-1449; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 204; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 71; J. LEFÈVRE 2, p. 60 et 61; L. LIEKENS, *op. cit.*, t. I, p. 305-306; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 162; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 63.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 195, n° 5; UL 281, f° 53; UL 674, f° 190.
Conseil d'État :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 117.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
Portrait : BI, n° 2875.

NOOT (Léonard Mathias VAN DER)
1. Gand, 25.02.1676.
2. ?, 11.04.1753.

3. Baron de Kieseghem. Seigneur de Noord-Assche, Volckeghem, Winghe, d'Ottignies, de Haverie et Eversteyn. Chambellan de l'Empereur (17.07.1726), chambellan actuel de l'Impératrice en 1744. Membre de l'État noble de Brabant depuis le 28.10.1710.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Rasse Léonard (décédé vers le 17.07.1711), baron de Kieseghem, seigneur de Lubbeeck, capitaine d'infanterie au service du prince d'Orange en 1673, échevin de Bruxelles de 1703 à 1706, et de sa première épouse, Marie Thérèse de la Kethulle, dame de Noord-Assche, fille d'Artus et de Jossine de Pottelsberghe. En premières noces, il épouse Hélène Catherine de Jonghe (décédée le 12.12.1745), dame de la ville et métier de Bouchout, de Lassus, d'Ottignies, d'Overbeke, de Schaubroeck, etc., fille de Juste Antoine, seigneur de Velsick, du métier de Bouchout, de Schaubroeck, etc., conseiller au Conseil de Flandre, puis conseiller d'État, et d'Anne Marie de Coninck. En secondes noces, le 05.01.1747, il s'unit à Marie Madeleine de Spanghen (décédée le 04.09.1766), reçue dame de la Croix étoilée le 03.05.1748, fille de Philippe Louis Joseph, baron de Spanghen et Herent, seigneur de Valckenisse, Daelhem, Staden, Schenevoort, Byseghem et Wetterbeeck, membre de l'État noble de Brabant, et d'Anne, baronne de Spanghen. Sans postérité.

8. Capitaine aux gardes wallonnes en Espagne, puis colonel d'un régiment à son nom (sous Philippe V), général major, gouverneur des ville et citadelle de Gand, il est nommé grand bailli de la ville de Gand, le 08.02.1737, en échange d'une engagère de 70.000 fl. Le même jour, il devient de la même manière bailli du Vieux-Bourg pour la somme de 57.000 fl. En mai 1738, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (sans gages; serment du 14.05.). Le 22.07. de la même année, il est désigné pour participer avec F. G. de Cuvelier* aux Conférences de Lille (pleins pouvoirs étendus le 05.09. et renouvelés en 1741). En 1745, il sollicite le grade de feld-maréchal lieutenant avec les gages de colonel en pied et 3.500 fl. d'émoluments, dont il jouissait avant que les ennemis ne se soient emparés de Gand, plus 1.500 fl. au titre de gouverneur et châtelain de Gand. Avant tout décision, l'Impératrice demande des informations sur sa conduite lors de la perte de cette ville.

AN, 1849, p. 171; J. F. A. F. AZEVEDO COUTIÑO Y BERNAL, *[...] Van der Noot*, p. 23; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1452; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 137; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 204.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 259, reg. par. de Gand (St.-Michel nord), n° 88, à la date.
Bailli de Gand : Papiers d'État et de l'Audience, 1184/3.
Commissaire aux Conférences de Lille : pleins pouvoirs : CAPB 701, p. 33-36 et 36-38; CAPB 702, p. 60-65.
Chambellan : Archives de la famille van der Noot, 36.

Conseil d'État :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 105.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Prétentions en 1745 : CAPB 332, p. 48.

NORMAN D'AUDENHOVE, dit le Cadet (Auguste Marie)
1. Gand, 04.05.1765.
2. La Haye, 18.04.1839.

3. Baron de Norman et d'Audenhove à la mort de son frère aîné, Joseph Justin Florent, le 21.04.1826. Comte de Norman, le 13.09.1826. Chambellan.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Charles Emmanuel*. Le 27.06.1791, il épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule) Anne Louise Ghislaine Powis (née à Bruxelles le 26.01.1770), fille de Louis Benoît, seigneur de Westmalle et de Zoersel, et de Cécile de Broe. De cette union, naquirent : Charlotte ou Caroline Louise Françoise (Bruxelles, 04.05.1792-Westmalle, 19.09.1845); Louis Marie Auguste Ghislain (Bruxelles, 27.12.1801-Linz, 11.07.1885), officier au service de l'Autriche; Florentin Prosper Félix Auguste (Francfort-sur-le-Main, 17.04.1804-Evere, 04.03.1860); Augustine Adèle Justine Françoise (Vienne, 03.09.1809-Baden en Autriche), 09.11.1871; Jules Jacques Emmanuel Dieudonné (Vienne 06.12.1811-Diepenbeek, 06.01.1897).

8. Commissaire de l'intendance de Gand en 1787, il doit s'expatrier pendant trois mois durant les troubles. Immédiatement après, il est nommé échevin de la Keure de la capitale du comté de Flandre. En décembre 1789, il doit fuir à nouveau et demeurer à l'étranger pendant quatorze mois. Il redevient échevin. Sur le conseil de son oncle, le général comte de Clerfayt, il sollicite un emploi au service du gouvernement. Il exerce les fonctions d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes durant les deux restaurations. Il est nommé le 14.07.1791 aux gages de 1.000 fl. Il se plaint de cette nomination qui lui semble une maigre récompense, car il passe «après plusieurs personnes qui n'avoient pas même servi». On lui fait espérer un *ad personam*. La guerre contre la France l'oblige à fuir une troisième fois avec femme et enfants. À la fin de 1793, il sollicite le titre de conseiller-maître honoraire avec les pleins gages d'auditeur. Le Conseil des finances estime qu'il n'y a «point de motif dans l'ordre du service pour lui accorder ni ce titre ni ce traitement de 2.000 fl.». Il suit le gouvernement en exil et est par conséquent placé sur la liste des émigrés. Il souligne à cette occasion que c'est la quatrième fois qu'il est chassé par les événements avec sa famille. Ces émigrations ont «absorbé les trois-quarts de sa petite fortune». En 1801, il est appelé à siéger en qualité d'auditeur des comptes au Comité de liquidation des affaires belgiques, installé à Vienne. Il fut chambellan de S.M. à la Cour impériale, puis de Guillaume Ier des Pays-Bas, et président de la Chambre des comptes en Hollande. Le 21 fructidor de l'an X, il avait prêté le serment exigé des «individus rentrant dans la république en vertu de l'amnistie».

9. Bruxelles : place de Saint-Michel (1792); rue de Louvain (1794).

P. CHÉRUBIN, «de Norman d'Audenhove», dans *L'indicateur généalogique, héraldique et biographique*, 3e année, 1913, n° 3, p. 61-63; n° 5, p. 75-76; n° 6, p. 91-92; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 374; DGH, t. IV, p. 36; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.* t. I, p. 175 et 180; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1456; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 522.

Mariage : AVB, reg. par., n° 150, f° 101r°-v°.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CC, cartons, 1ère série, 423/1, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 63-65, 161-162; CGg 96; CF 8517.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 64; CAPB 1001; Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1024, n° 547.

NORMAN D'AUDENHOVE (Charles Emmanuel DE)
1. Alost, bapt. 21.03.1731.
2. Gand, 04.03.1800.

3. Écuyer. Baron par lettres patentes du 22.06.1754. Seigneur d'Oxelaere, Sainte-Aldegonde, Walle, Kerrebroeck, Audenhove-Sainte-Marie, Michelbeke, Lilaers, Ottergem, Hundelgem, Erondegem et Eerdegem, ten Broecke. Membre de l'État noble de Flandre. Chambellan (30.04.1772).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils aîné d'Emmanuel (Gand, 02.02.1697-Gand, 06.05.1745), écuyer, seigneur d'Oxelaere, Sainte-Aldegonde et Walle, et de Marie Josèphe de Wilde d'Eerdeghem (baptisée à Alost le 11.10.1695, mariée à Gand le 28.02.1724, décédée en cette dernière ville le 14.04.1780), fille de Guillaume, écuyer, seigneur d'Eerdeghem. Le couple eut huit enfants au moins : Emmanuel (baptisé à Alost le 28.01.1725), Marie Caroline Benoîte (baptisée à Alost le 21.05.1727, morte à Gand le 09.05.1758), Jeanne Marie Thérèse (née à Alost le 29.12.1728, décédée à Gand le 15.10.1775), Charles Emmanuel dont il est question ici, Marie Anne (baptisée à Alost le 02.01.1733, décédée le 26.12.1767), Léonard (baptisé à Alost le 27.03.1734), Jeanne Claire Baptiste (baptisée à Alost le 29.10.1735), Anne Marie Françoise (baptisée à Alost le 16.07.1737). Le 01.01.1754, Charles Emmanuel épouse, en premières noces, Rose Polyxène Josèphe de Croix de Clerfayt (23.10.1732-Audenhove-Sainte-Marie, 27.10.1765), fille de Sébastien Nicolas, comte de Clerfayt, capitaine d'une compagnie de dragons, puis prévôt de la ville de Binche, membre de l'État noble de Hainaut, et de Marie Anne Josèphe le Duc, dame d'Onnezies. En seconde alliance, il épouse, à Malines, le 30.07.1780, Augustine Josèphe de la Puente (Limal, 29.08.1753, décédée à Bruxelles le 01.06.1821), fille de Ferdinand Charles, marquis de la Puente, comte de Rhode-Sainte-Agathe, baron de Limal, seigneur de Burges, Ostenberg et Clabecq, chambellan de S.M., et de Marie, comtesse de Looz-Corswarem, dame d'honneur de l'archiduchesse. De la première union, sont issus six enfants : Marie Josèphe Louise (Gand, 19.11.1754-Bruxelles, 14.07.1822), épouse d'E. J.-B. de Robiano*; Joseph Justin Florent (Gand, 17.10.1755-Gand, 21.04.1826), baron d'Audenhove à la mort de son père, créé comte le 20.02.1787, chambellan de S.M., échevin des parchons de Gand; Marie Anne Josèphe (Gand, 09.10.1757-Heusden, 07.10.1814); Charlotte ou Caroline Xavière Josèphe (Gand, 03.12.1760-Tournai, 18.02.1816); Marie Anne Thérèse (Gand, 13.10.1762-Hal, 16.09.1821); Auguste Marie*. Du second lit, est issu Aldegonde Marie, dit le Chevalier de Norman (Bruxelles, 08.06.1781-Bruxelles, 11.10.1856).

8. Dès 1765, il sollicite, pour une deuxième fois, la dignité de chambellan. Elle lui est accordée le 30.04.1772. Il est élevé au rang de conseiller d'État d'épée, le 22.11.1791 (décision du 14.10. précédent; sans gages ni pension; serment le 11.12. suivant). Il demande une exemption des taxes afférentes à la promotion et les appointements qui y sont liés. Les gouverneurs généraux appuient sa

requête : «le sujet est chargé d'une nombreuse famille et peu favorisé de la fortune et que d'ailleurs la révolution lui a causé des pertes». Ils proposent de lui accorder 2.000 fl. par an. Norman obtient satisfaction sur le premier point, mais ne reçoit aucun traitement ou pension.

9. Gand : Montagne de Brutus, section des Champs (1800).

AN, 1853, p. 138-140; DGH, t. IV, p. 35-36; P. CHÉRUBIN, «de Norman d'Audenhove», dans *L'indicateur généalogique, héraldique et biographique*, 3e année, 1913, n° 2, p. 29-31 et n° 3,p. 41-47; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 137; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1456; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 461; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 73; *WNL*, t. XXII, 1783, p. 75.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 705, reg. par. d'Alost, bapt. 1720-1731, f° 2006.
Mariage et famille : CAPB, 618.
Titre de baron : CAPB 775, p. 226-230.
Chambellan : SEG 1481; 2746, f° 80.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 185, n° 604, 613, 626, 754; CAPB 353, p. 36; CAPB 581, H/ad nm 1159/B; CAPB 709, p. 356-357; CF 1012, f° 55v°-56v°; CC 863, f° 218v°; SEG 1486.

O

OBIN (Antoine Joseph D')
1. Namur, 19.01.1735.
2. Wasseiges, 02.05.1812.

3. Créé chevalier en 1749. Baron. Seigneur de Wasseiges (achat en 1755).

4. Secrétaire de la Jointe des terres contestées.

6. Fils unique de Jean Lambert*. Mort célibataire.

8. À Vienne, il avait été le compagnon du futur Joseph II. Peu après la mort de son père, survenue en 1750, il quitte la capitale autrichienne et regagne Namur. Il est nommé secrétaire de la Jointe des terres contestées, le 13.12.1758 (dépêche impériale du 30.11.1758; serment le 04.01.1759; médianate de 466 fl. 13 sols 3 deniers argent courant de Brabant acquittée le 09.01.; gages de 1.400 fl.). Alors que le poste devait être supprimé, Obin obtint la grâce de remplacer J. J. de Robiano*. En 1764, il se plaint de n'avoir plus guère d'occupations dans sa charge. Il sollicite vainement un poste de troisième secrétaire au Conseil privé. Sa démission est acceptée par l'Impératrice le 26.08.1766. Au préalable, Cobenzl avait tenté de dissuader l'intéressé. Charles de Lorraine écrivait à ce propos à Vienne, dans une lettre du 11 du même mois : « Le Ministre, qui affectionnoit le baron d'Obin et qui regardoit sa démarche comme un coup de précipitation et d'inconsidération, a taché de lui conseiller de rester dans une carrière qu'à la suite il pourrait regreter d'avoir abandonnée, mais Obin est déterminé à suivre son plan de renoncer à tout pour se fixer à la campagne ». Le gouverneur général ajoutait : « Le Baron d'Obin a des talens, mais il perd, par une humeur peu sociable, une partie du mérite de sa capacité et toujours occupé de l'envie décidée de ne vivre qu'à la campagne, il ne travailleroit plus qu'à contre cœur et par conséquent sans fruit pour le service de Votre Majesté ». Marie-Thérèse agrée en même temps la personne du successeur, Beaumont*, nommé le 13.09. Obin fait de grands voyages à travers l'Europe, dont il laisse le journal. Partisan des idées philosophiques, il était grand admirateur de Voltaire.

E. DEL MARMOL, «Notice sur un manuscrit du baron de Wasseiges», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VII, 1861-1862, p. 423-426; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, «Une belle carrière de magistrat au XVIIIe siècle : Jean-Lambert Obin (1699-1750)», *ibid.*, t. XLVIII, 1955, p. 145; S. DUBOIS, *Les bornes [...]*, p. 227-228; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. VII; M. VAN DAMME-MAIRESSE et G. DELVIGNE, *op. cit.*, p. 1219.

Jointe des terres contestées :
- nomination : CAPB 344, p. 230; CF 1007, f° 166v°-167v°; Jointe des terres contestées, 24, f° 6v°-7; SEG 2223.
- médianate : CC 25125, f° 1.
- papiers destinés aux archives de la Jointe : AGR, Inventaires de la 1ère section, 32.
- inventaire des archives par Obin : Jointe des terres contestées, 1-3.
- démission : CAPB 347, p. 87; CAPB 460, 10.09.1766.

Conseil privé : CAPB 455, 29.06.1764.
Décès : AGR, mf. 1167565, Wasseiges, état civil, 1812.

OBIN (Jean Lambert D')
1. Namur, 16.10.1699.
2. Vienne, 13.10.1750.

3. Créé baron par lettres patentes du 15.10.1749.

4. Conseiller d'État de robe, conseiller au Conseil privé, puis au Conseil suprême des Pays-Bas.

6. Fils de Jean Antoine, marchand picard établi à Namur, inscrit au métier des merciers, et d'Anne Marie Servais (décédée à Namur le 26.08.1745), il est le deuxième enfant d'une très nombreuse famille. La fortune de son père lui permet de passer son enfance dans une large aisance matérielle. Son frère, Antoine Gilles, était commerçant à Namur. Sa sœur, Marie Catherine, épousa Léopold Deprez, receveur général du comté. Le 18.04.1729, il s'unit à Maximilienne Philippine Velaine, alors âgée de 17 ans, fille de François Barthélémy, un grand brasseur de cette ville, et d'Anne Catherine Misson. Le couple a deux enfants : Anne Jacqueline (bapt. 26.07.1733) et Antoine Joseph*. Ce dernier accouchement provoque la mort de la mère le 20.01.1735. Le 26.12.1738, J. L. d'Obin se remarie avec Thérèse Agnès Mac Neny (31.10.1706-?.12.1790), fille de Patrice*, secrétaire d'État et de guerre, et soeur de Patrice François*, futur chef et président du Conseil privé. De cette seconde alliance, est née Marie Thérèse (bapt. 25.07.1740, morte vers 1750).

7. Il fait ses études chez les Jésuites à Namur. Il est immatriculé en 1716 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Il y est proclamé «Primus» en 1718. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1725).

8. Le 02.10.1725, il est admis au Conseil de Namur en qualité d'avocat. Ses aptitudes unanimement reconnues lui assureront une ascension rapide. Le 19.12.1727, il est nommé conseiller au même tribunal. Par lettres patentes du 10.01.1735, J. L. d'Obin est promu conseiller surnuméraire au Conseil privé (avec survivance de la première place effective disponible; demi-gages, l'autre moitié allant à Jean Daniel Antoine Schockaert*). Le 03.01.1738, il est amené à succéder au conseiller C. F. Michel*, à la fois comme conseiller ordinaire (pleins gages) et comme avocat fiscal. Il n'est cependant confirmé dans cette dernière charge que le 23.12.1739. Il acquitte la médianate de 600 fl. le 03.02.1740. C'est un «savant jurisconsulte; laborieux, écrit bien, mais fort long et diffus, et se pourra former aux affaires d'État et de gouvernement s'il parvient à se défaire de l'air et maximes du Barreau trop conservés» (1743). Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit ainsi : «Sans contredit l'aigle du Conseil privé, il est très laborieux et le plus brillant [...] Quelques uns lui attribuent aussi la qualité d'entêté, mais on ose dire et même assurer que cela ne provient que parce qu'il soutient avec fermeté son opinion, qu'on a lieu de croire être aussi toujours la meilleure, et comme il est d'ailleurs homme de probité, c'est lui qui peut mériter le plus la confiance d'un gouverneur général». Lors de la création de la Jointe des terres contestées en 1740, il en devient rapidement la véritable cheville ouvrière. Il y est rapporteur pour les provinces de Luxembourg, Namur et Hainaut. À ce titre, il participe aux négociations du traité d'Aix-la-Chapelle conclu en 1748. Entre-temps, le 09.09.1744, il accéda à la dignité de conseiller d'État (serment le 07.01.1745; sans gages). C'est pendant l'exil de 1746-1749, période durant laquelle il accompagne Kaunitz dans ses retraites à Anvers puis Aix-la-Chapelle, qu'il est nommé conseiller-régent au Conseil suprême des Pays-Bas (09.10.1748). Il avait déjà posé sa candidature en 1741-1742. Il prête serment le 07.01.1749. Il meurt en fonction. Il avait été membre de la Jointe secrète «pour examiner les affaires du Conseil de Brabant et les plaintes qui se forment contre ledit Conseil»

(04.12.1737). Il siégea aussi à la Jointe pour l'administration de la justice militaire (1749). Sa veuve obtint une pension annuelle de 900 fl. argent courant de Brabant, à dater du 01.01.1751.

9. Bruxelles : Près de la rue Sainte Anne (1736).

AN, 1878, p. 233-235; BN, t. XXXI, col. 603-605 (C. Douxchamps-Lefèvre); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 7 et 15; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 230; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, «Une belle carrière de magistrat au XVIIIe siècle : Jean-Lambert Obin (1699-1750)», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XLVIII, 1955, p. 129-148; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. V et VI; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 84; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 51; J. LEFÈVRE 1, *passim;* R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 179-180.

Biographie : CP, reg. 766, p. 206-208.
Titre de baron : CAPB 774, p. 384-390.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 343, n° 65; UL 282, f° 59; UL 813, f° 89.
Avocat : AÉN, Conseil provincial, 78, f° 16v°.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 331, p. 21-23 (sans autres gages); CAPB 702, p. 258-260; SEG 1486; CE 27.
Conseil privé :
- nomination : CF 996, f° 2-3; CC 25101; Papiers d'État et de l'Audience, 1293 (surnuméraire).
- médianate : CC 25106, f° 2.
- partage des gages avec J.-D.-A. Schockaert : CF 996, f° 3v°-4v°.
- pleins gages : CF 998, f° 1.
- avocat fiscal : CPA, carton 57A; CC 25105; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- nomination éventuelle aux Conférences de Lille comme second commissaire (1738) : CAPB 325, p. 56-58.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- Aix-la-Chapelle : CF 2284.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 207-217.

Conseil suprême :
- candidature : CAPB 328, p. 14.
- nomination : CAPB 333, p. 211-212 et 222.
- état de santé (succession éventuelle) : CAPB 337, p. 14-15.

Jointes : SEG 1863, 1864.
Pension de la veuve : CAPB 337, p. 344-345.

OLMEN DE LA COURTAUBOIS (Eugène Joseph D')
1. Château de Court-au-Bois (Hainaut), vers 1685.
2. Malines, 06.12.1756, enterré dans l'église de Laeken, dont il était le portier (aedituus).

3. Baron de Poederlé (Brabant) par lettres patentes du 14.07.1717 (permission de continuer ce titre obtenu par son mariage). Seigneur de la Court-au-Bois, Ottignies et Walle. Il est admis en 1732 dans la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Conseiller d'État de robe et président du Grand Conseil.

6. E. J. le Clercq dit d'Olmen était le fils aîné de François Florent, trésorier des États de Hainaut, et de Marie Hippolyte de Vicq. Le 11.02.1714, il épouse à Laeken, avec dispense du quatrième degré de consanguinité, Marie Hélène Françoise de Steenhuys (bapt. 31.12.1693-27.09.1733), baronne de Poederlé, dame de Gierle, fille unique de Jean Erard Ignace, membre du lignage des Coudenberg, fils de Philippe Guillaume, chancelier de Brabant, et de Marie Françoise van Achlen. De cette union, sont issus cinq enfants : Philippe Eugène Joseph (Laeken, 16.03.1717-Bruxelles, 15.01.1781), licencié

ès droits de Louvain le 30.08.1741, membre de l'État noble de Brabant (11.03.1777), époux de Marie Louise Monique de Corte, vicomtesse de Saint-Albert, dame d'Ogierlande (décédée le 31.10.1774); Cécile Charlotte Joséphine (décédée en 1767); Anne Thérèse (décédée en 1760); Madeleine Charlotte Ghislaine Philippine (décédée en 1787); Michel Joseph (1720-1783).

7. «Fisc» et doyen des bacheliers en droit de l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 07.12.1707).

8. Le 03.04.1727 (serment le 21 du même mois), il succède comme conseiller au Grand Conseil à P. F. de Lassault*, promu au Conseil privé. Le 26.01.1734, il est à son tour admis au sein de celui-ci, par promotion de C. P. de Patin*. Le 04.12.1737, il devient, avec J. L. d'Obin* et A. D. de Steenhault* un des trois membres de la Jointe secrète «pour examiner les affaires du Conseil de Brabant et les plaintes qui se forment contre ledit Conseil». Le 14.05.1739, il revient à Malines en qualité de président du Grand Conseil (serment le 31.12.1739). Il succède à P. van Volden*. Le 28.10.1739, E. J. d'Olmen est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment du 31.12; prise de possession le 07.01.1740). À plusieurs reprises, il a vainement tenté d'être admis à l'État noble de Brabant soit au titre de baron de Poederlé soit en vertu de lettres de «brabantisation», à l'effet d'obtenir la charge de chancelier du duché.

9. Bruxelles : «rue de Stormstraet» (1735).

ACCB, t. IV, p. 944; AN, 1871, p. 189-190; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 446; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1276; DGH, t. IV, p. 41-42; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 36; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 461; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 90; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 60 et 88; M. MARCHAL-VERDOODT, *[...] Coudenberg*, p. 201; A. MATTHIEU, *op. cit.*, p. 372; M.-R. THIELEMANS, *Inventaire des archives de la famille d'Olmen de Poederlé;* ID., « La famille d'Olmen de Poederlé et ses archives », p. 65-75; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 22 et 96; *WNL*, t. IX, 1777, p. 249-251 et t. XVII, 1781, p. 122-223.

Biographie : CP, reg. 766, p. 198-201; Mss divers, 432, f° 23 et 310.
Noblesse : CAPB 770, p. 15-16 (permission de continuer le titre de baron de Poederlé).
Mariage : AVB, reg. par., n° 505, acte 5203.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) 8902, f° 21.
Études universitaires : UL 281, f° 116v°; UL 671; UL 674, f° 211.
Grand Conseil : AVB, n° 1179, f° 1 et 2v°.
Conseil privé :
- nomination : CF 995, f° 127v°-129v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- papiers d'office (30.12.1779) : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 237-245.

Conseiller d'État :
- nomination : CF 999, f° 46-48.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 107.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Grand Conseil :
- nomination (conseiller) : GCM 4, f° 144v°-146v°; CF 999, f° 48v°-51.
- nomination (président) : GCM 4, f° 198-199v°.

Jointe secrète : SEG 1864.
Décès de Philippe Eugène Joseph : AVB, reg. par., n° 172, f° 138v°; n° 506, acte 8919 du 08.12.1756.

ONGNIES DE MASTAING (Henri Antoine D')
2. ?, 11.04.1740.

3. Comte d'Ongnies, de Coupigny. Comte de Mastaing et de Mersicourt (par son mariage), seigneur de Brugelette. Chambellan de l'Empereur. Membre de l'État noble de Hainaut (1719).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Cosme Claude (décédé à Malines en janvier 1709), comte de Coupigny et de Marcouen, baron de Blaasveld et de Liebergues, seigneur de Pamele, Wilre, Beaucamp, etc., chevalier de la Toison d'Or, maître-de-camp général des armées de Charles II, et d'Isabelle Thérèse de Bournonville, fille d'Alexandre Hippolyte Balthazar, duc et prince, comte d'Hénin-Liétard, et de Jeanne Ernestine Françoise d'Arenberg. Époux de Marie Josèphe Joachime Pauline Antoinette de Jauche (décédée le 10.01.1768), dame de la Croix étoilée, reçue le 03.05.1728, comtesse de Mastaing et de Mersicourt, veuve de Chrétien, comte de Melun, fille unique de Charles Joseph de Jauche, comte de Mastaing, baron d'Hérimez, seigneur de Brugelette, général-major et gouverneur de Courtrai, et d'Éléonore Vilain de Gand, veuve de Chrétien, comte de Melun. De cette union, naquirent Henri Othon* et Marie Madeleine Josèphe Henriette, chanoinesse de Sainte-Waudru.

8. Lieutenant (26.08.1724), puis capitaine de la compagnie des archers de la garde (07.11.1735). Il avait été élevé à la dignité de conseiller d'État (serment du 02.06.1735). Il était aussi lieutenant de la Cour féodale de Brabant (lettres patentes du 16.10.1725) et grand bailli du Brabant wallon.

9. Bruxelles : Hôtel de Coupignies (1727); Hôtel de Bournonville (1736).
AC, p. 120; AN, 1850, p. 278; CH. BUTKENS, *op. cit.*, *Supplément*, t. I, p. 227; P. DENIS DU PÉAGE, *Notes généalogiques sur quelques familles d'Artois et de Flandre*, t. II, Lille, 1951, p. 140-141; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 138; L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, t. I, Bruxelles, 1870, p. 351 et 355; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. III, p. 1477; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 94.

Cour féodale de Brabant : lieutenant (nomination) : CAPB 701, f° 217-218v°; Cour féodale de Brabant, 385, f° 130v°.
Compagnie des archers : nomination : CAPB 701, f° 196v°-197v° (lieutenant); CF 996, f° 122 (capitaine).
Conseil d'État : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 92.

ONGNIES DE MASTAING (Henri Othon D')
2. ?, 18.06.1791.

3. Comte de Mastaing, de Mersicourt et Coupigny, vicomte de Castiaux, créé prince de Grimbergen par lettres patentes du 06.01.1777. Baron d'Hersines, de Hérimelz et Arquennes. Seigneur de Berlaar, Brugelette, Solre-sur-Sambre, Pamel et Morkhoven. Chambellan de l'Empereur. Membre de l'État noble de Brabant depuis le 26.10.1772.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils d'Henri Antoine*. Époux de Marie Philippine Hyacinthe de Merode, chanoinesse de Maubeuge (27.08.1721-01.12.1769), fille de Joachim Maximilien Marie Joseph Hyacinthe, comte de Merode, de Montfort et du Saint-Empire, marquis de Deinze, et de Thérèse Jeanne Philippine de Merode Groesbeck (27.08.1721-01.12.1769), chanoinesse de Maubeuge. De cette union, naquit Marie Josèphe Félicité (ou Félix) Ghislaine (Bruxelles, bapt. 20.09.1760-Bruxelles, 04.08.1842),

épouse de Guillaume Charles Ghislain, comte de Merode et du Saint-Empire, marquis de Westerloo, prince de Rubempré. En juin 1775, Henri Othon d'Ongnies et de Mastaing se remarie, à Bruxelles, avec Françoise Thérèse de Malset, fille de Jean Lambert, baron de Malset, seigneur de Niederwyck, et de Marie de Walcourt de Rochefort.

8. Colonel au service des États généraux des Provinces-Unies. Quand le 02.08.1767, Charles de Lorraine le nomme gouverneur *ad interim* de Bruxelles (pendant l'absence du duc d'Ursel), il porte le grade de général major. Par décision impériale du 12.08.1768, il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée (patentes du 02.09. suivant; serment le 28.12. suivant). Quelques mois plus tard, le gouverneur général lui confie la place de grand écuyer de la Cour. Ce rôle se double de celui de Grand maître (1775-1780). Le 04.07.1774, suite au décès de Maximilien Léopold Joseph, prince de Rubempré et d'Everberg, il avait obtenu des lettres patentes de grand veneur de Brabant (serment le 05.08. suivant). Il était aussi conseiller intime d'État.

9. Bruxelles : rue des Dominicains (1769).

P. DENIS DU PÉAGE, *Notes généalogiques sur quelques familles d'Artois et de Flandre*, t. II, Lille, 1951, p. 141-142; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 138; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 138, 151-152; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1477-1478; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 145-152; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 203; ID., *L'évolution [...]*, p. 461; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 94.

Noblesse : prince de Grimbergen : CAPB 778, p. 281-285.
Conseiller d'État : CAPB 348, p. 84; CAPB 706, p. 203-204; CE 27; CF 1008, f° 136v°-137; CC 853, f° 155; SEG 1486.
Grand Veneur de Brabant :
- nomination : CF 1009, f° 188-190.
- serment : BR, Mss, 20102, f° 2v°.
Portrait : ZINZENDORF, p. 75.

ORTS (Engelbert Pierre)
1. Bruxelles, bapt. 22.01.1743.
2. Bruxelles, 26.02.1831.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes, conseiller de Brabant et au Grand Conseil.

6. Fils de Pierre (Bruxelles, 04.03.1721-Bruxelles, 09.03.1768), conseiller au Conseil de Brabant, et de sa seconde épouse, Élisabeth van der Waeven (Bruxelles, 06.11.1709-Bruxelles, 17.09.1784), fille d'Égide, receveur de la ville de Bruxelles, et de Marie Josine van Gilsen. En premières noces, le 15.08.1785, il épouse Élisabeth Maeck (née le 24.03.1761, décédée à Bruxelles le 25.03.1786), fille de Jacques, bourgeois de Bruxelles, et d'Élisabeth Pappaert; en deuxièmes noces, le 19.04.1787, Isabelle Caroline Vastersavens (décédée à Bruxelles le 19.05.1788), fille de Nicolas Jacques, marchand à Bruges, et de Cornélie Philippine van der Weerden; en troisièmes noces, le 28.06.1789, Henriette Françoise Petit (née à Mons le 05.06.1738, décédée le 12.12.1811 et enterrée le 18 à Sainte-Gudule à Bruxelles), fille d'Henri Joseph, seigneur d'Aubechies, capitaine au service de l'Autriche, et de Jeanne Christine Guillemine Beschant. La sœur d'Henriette Petit épousa Th. F. de Grysperre*. De sa première union, Orts eut Louis Joseph (Bruxelles, 08.03.1786-07.02.1856), qui fut notamment membre de la Chambre des Représentants. De son deuxième mariage naquit Augustin Joseph, employé (Bruxelles, bapt. 10.05.1788-Paris, 22.08.1833). E. P. Orts était oncle par alliance de Rapédius de Berg.

7. Il décroche la troisième place en rhétorique et la septième en dialectique au collège de Geel (21.08.1759). Il est immatriculé le 16.01.1760 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Promu en philosophie l'année suivante, il obtient la dixième place sur cent-dix au concours. «Fisc» puis doyen de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 12.11.1765.

8. Avocat au Conseil de Brabant (serment du 13.12.1765), il devient échevin-lettré d'Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek et Streitem (19.10.1769), Diegem (18.12.1778), puis juge à la Chambre des tonlieux de Vilvorde (14.08.1781). Il est nommé ensuite conseiller-assesseur des offices du prévôt de l'Hôtel et du drossard de Brabant (patentes du 17.03.1781; serment le 31.03.; médianate de 200 livres de Flandre). Les communautés de Geest-Gérompont (29.11.1784), Loonbeek (01.10.1786), Zichem et Montaigu ainsi que des deux Kaggevine (03.10.1787) font également appel à lui en qualité d'échevin-lettré. Les réformes de Joseph II lui font obtenir une place de juge à l'éphémère tribunal de 1ère instance de Bruxelles en 1787 (17.04.; gages de 1.500 fl. all.). Le 12.01.1788, il est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes, et dès le 14.02. suivant, conseiller au Conseil de Brabant (serment le 25.02.). Il est désigné par le souverain sans avoir été présenté par ce tribunal. Il avait été candidat à ce poste à plusieurs reprises. À la suppression de ce tribunal, Orts passe au Grand Conseil (patentes du 19.06.1789; serment quatre jours plus tard). À la restauration, comme ses autres collègues qui avaient été imposés par Vienne, il est repoussé et par le Conseil de Brabant et par le Grand Conseil. Le 10.10.1791 (lettre du Conseil des finances), il réintègre dès lors la Chambre des comptes au titre de conseiller-maître (gages de 2.600 fl.) et est attaché à la Jointe des administrations. À la fin de 1793, il succède à H. B. de Brady* comme adjoint au commissaire général civil. L'année suivante, il quitte Bruxelles le 26.06, accompagné de sa femme, de deux enfants, de deux domestiques et de bagages «dépassant 1200 livres de poids». Il gagne Ruremonde, Kaiserswerth (jusqu'au 07.10.), puis Werden où il est en janvier 1795. En octobre, il est réfugié à Brunswick. En avril 1796, il séjourne à Bochum d'où il compte se rendre en Bohême. La maladie de son épouse, «une sorte de fluxion», et celle de son fils convalescent l'empêchent de partir. Dès le 13.07.1801 au plus tard, il est établi à Prague d'où il ne revient qu'en 1804. En son absence, il avait été rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il avait été porté sur la liste des émigrés. Suite à sa déclaration du 16 prairial an X (05.06.1802), il est amnistié pour fait d'émigration le 10 germinal an XI (31.03.1803). Le 23 ventôse de l'an XIII (14.03.1805), il est relevé de la surveillance prescrite par le sénatus-consulte du 6 floréal de l'an X (26.04.1802).

9. Bruxelles : Marché-au-Bois (1792).

ACCB, IV, p.1164-1167; BN, t. XVI, col. 335 (C-J. Mesdach de ter Kiele); *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 151-153; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 369; M.-A. DOLEZ-ORTS, *op. cit.*, p. 316-318; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 67; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 369 et 373; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 44; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 106; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 288-289; L. PARIS, *op. cit.*, p. 221, n° 195.

Baptême : Archives de la famille Orts, 29.
Études : Archives de la Famille Orts, 30-31; *Matricule*, t. VIII, p. 285, n° 49; UL 285, p. 42; UL 679/2, f° 23; UL 813, f° 175v°.
Avocat : Archives de la Famille Orts, 32.
Échevin-lettré : Archives de la famille Orts, 33-35, 37-39.
Assesseur du prévôt de l'Hôtel : CPA, carton 1291B; Archives de la famille Orts, 36.
Tribunal de première instance : Conseil souverain de justice 19; Archives de la Famille Orts, 40.
Conseil de Brabant : Archives de la famille Orts, 41; BR, Mss, 20102, f° 6v°.
Grand Conseil : nomination : GCM 5, f° 102-103v°; CC 1446, f° 112-113; Archives de la Famille Orts, 42.

Chambre des comptes :
- conseiller-maître : CC 863, f° 223v°; CC 908, f° 181v°-182 (nomination); CF 2539.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; CC 191, f° 172v°; Archives de la Famille Orts, 43.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 9.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 35; Archives de la Famille Orts, 45.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Amnistie : Archives de la Famille Orts, 46.
Décès : Archives de la Famille Orts, 52 (faire-part); AVB, État civil, décès, 1831, acte 580; décès de sa première épouse : *ibid.*, reg. par., n° 173, f° 195; décès de sa troisième épouse : Archives de la famille Orts, 48.
Portrait : M.-A. DOLEZ-ORTS, *op. cit.*, entre les p. 312 et 313.

ORTS DE BULLOY (Florent Godefroid Joseph)

1. Bruxelles, 12.05.1761.
2. Ghlin, 23.08.1843.

3. Seigneur de Bulloy. Il fut admis au lignage bruxellois de Roodenbeke en 1781. Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique. Membre de l'Ordre équestre du Hainaut.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Égide (Gilles) (Bruxelles, 11.12.1724-Bruxelles, 06.01.1765), avocat au Conseil de Brabant, et de Marie Julienne Josèphe Haegheman (1722-Bruxelles, 09.12.1791), fille de Thomas Luc Joseph (Bruxelles, 17.10.1692, 12.03.1761), écuyer, procureur au Conseil de Brabant et de Barbe Thérèse Christiaens, fille de Jacques, avocat, et de Marie Julienne van Craenevelt. Il épouse en émigration (contrat de mariage du 18.08.1794), à la Commanderie de Malte à Lage (évêché d'Osnabrück) Marie Jeanne Henriette Josèphe du Sart de Berlaimont (Valenciennes, 29.08.1774-Tournai, 19.06.1841, fille de Jean Évangéliste, trésorier général de Valenciennes. Le 21.06.1792, il avait cependant écrit à Wunsch* : «me souhaiter une femme, au diable de pareils souhaits. Dans des tems tels que ceux où nous sommes, on a déjà tant de peines d'assurer son sort, son existence individuelle qu'il faudrait avoir la rage sacramentale pour se donner le soin de s'occuper encore du sort d'une femme et d'enfans. Il est si beau de pouvoir se dire : le monde est ma patrie, qu'on se batte, qu'on se déchire, je décampe et je n'ai besoin de personne, je n'ai besoin de rien». De cette union naquit une fille, Isabelle Césarine Josèphe (Bruxelles, 23.11.1795-Montigny-sous-Valence (France), 26.12.1865). La sœur de F. G. J. Orts de Bulloy, Isabelle Françoise Josèphe (bapt. à Bruxelles (St. Nicolas), le 16.01.1754 et y décédée le 29.05.1787), épousa J. A. Le Clerc*.

7. Immatriculé le 13.01.1778 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). Licencié dans les deux droits (Louvain, 19.08.1782), ancien «fisc» et doyen des bacheliers.
8. Sa carrière débute comme avocat au Conseil de Brabant (serment 30.08.1782). En 1784 et 1785, il est employé au Commissariat général civil, à l'occasion des préparatifs de guerre contre la Hollande. En 1787, il entre au Conseil du gouvernement général en qualité de «concipiste» (bureau du conseiller Sanchez d'Aguilar l'aîné*). En automne 1789, il est secrétaire du gouvernement et quitte les Pays-Bas lors de la révolution. Durant la première restauration, le 20 ou le 28.10.1791, il est nommé auditeur à la Chambre des comptes (gages de 2.600 fl.), et est tout particulièrement affecté à la Jointe des administrations et des affaires de subsides. Au sein de celle-ci, il officie en qualité d'actuaire et de rapporteur. Au cours de la seconde restauration, il est nommé membre du Comité provisoire de ladite jointe par décret du 15.04.1793. À la fin de cette année, il occupe les fonctions d'adjoint au commissaire général civil. Il est notamment préposé à l'armée du duc d'York. Le 18.06.1794, il obtient une commission de conseiller-maître à la Chambre des comptes. Cette même année, lorsque

le Commissariat de guerre remplace le Commissariat général civil, il est attaché à l'armée anglaise cantonnée en Westphalie. Il y est toujours en 1795. Géographiquement, il couvre le comté de Bentheim, le pays de Munster et l'Oost-Frise. Le 27.09.1796, le Ministre de la police générale attire l'attention des autorités sur sa personne. Il signale que F. G. J. Orts de Bulloy est porté sur la liste des émigrés ainsi que tous ses parents et alliés, qu'il aurait épousé récemment à Hambourg une émigrée française, qu'il paraît devoir se rendre dans les Départements réunis - ou y est peut-être déjà- «pour y exciter des troubles ou y faire l'espionnage». Le Ministre commande «de le surveiller de près, de s'assurer de sa personne et surtout de se saisir de ses papiers». Il en donne le signalement : «C'est un homme assez grand et fluet, gros de jambes, cheveux et sourcils noirs, bouche assez grande, nez aquilin, peau fine et blanche, âgé d'environ 36 ans, prenant du tabac». En janvier 1798, Orts de Bulloy sollicite de Munster un passeport pour rentrer dans les Pays-Bas. Il revient en Belgique après le traité de Campoformio. Sa mise sous surveillance est approuvée le 09.01.1802. Par décret impérial du 30.04.1811, il est nommé vice-président du tribunal civil de Mons. Il prête le 24.10.1811 le serment prescrit par le décret du 28.08. de la même année, relatif aux Belges mis dans une classe particulière par le Traité de Campoformio. Il est réintégré en qualité de citoyen français. Le séquestre sur ses biens est levé le 21.05.1812. Il deviendra ensuite président du même tribunal.

9. Bruxelles : Place Royale (1792).

AC, p. 243; ACCB, IV, p. 1041; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations [...]*, p. 37; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 369; M.-A. DOLEZ-ORTS, *op. cit.*, p. 308-310; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.*, p. 122, 123 et 127; J. LOGIE, *op. cit.*, p. 428 et 439, n. 326; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 333; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 147; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 17; *WNL*, t. XX, 1782, p. 119.

Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 26, n° 330; UL 286, f° 120.
Lignages : AVB, liasse 484.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 (liste du personnel).
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CC 863, f° 265v°.
- Jointe des administrations : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; JAS 4.
- conseiller-maître : CF 8518.

Commissariat général civil :
- adjoint : Commissariat général civil, 324.
- activité : Commissariat général civil, 470-494.

Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 38; CAPB 940, n° 20; SEG 1362, f° 433-439 (gages).
Émigré à surveiller : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2688; Papiers Bouteville, 428; Préf. de la Dyle, portef. 1749.
Régime français : Préf. de la Dyle, reg. 1031; Préf. de la Dyle, portef. 496.
Séquestre : Enreg. et domaines, 90.

OVERDATS (Louis François)

1. Bruxelles, 28.09.1645.
2. Bruxelles, 11.12.1717.

3. Écuyer. Receveur de la confrérie du Saint-Sacrement dans la paroisse du Finistère à Bruxelles.
4. Greffier et auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Louis (Enghien, 01.05.1617-25.01.1684), licencié en médecine de Louvain (30.08.1640), exerçant à Bruxelles, médecin ordinaire des gouverneurs généraux, et de Marguerite Zeghers, fille de Gilles, maître brasseur à Bruxelles (décédé le 04.12.1675). Le 20.08.1680, il épouse Anne Françoise Goethals, fille de Michel, écuyer, conseiller-maître à la Chambre des comptes, receveur général du

domaine, et de Caroline Thibaut. Le couple donna le jour à Claire Louise, baptisée à Bruxelles (Sainte-Gudule) le 22.05.1682, épouse de Guillaume Innocent de Baltin, lieutenant de la vénerie et lieutenant fauconnier de S.M. en Brabant, et à Jeanne Jacqueline, baptisée à Bruxelles (Finistère) le 13.10.1684 (cérémonies suppléées le 16.10. suivant), épouse en 1722 de Charles Henri de Bleye*. Les autres enfants n'étaient pas présents au partage des biens de leurs parents : François Louis et Élisabeth Françoise, baptisés dans la paroisse du Finistère respectivement les 06.10.1683 et 10.05.1690

7. Immatriculé à l'Université de Dole et inscrit à la nation flamande de celle-ci en 1665. Licencié ès lois.

8. Il avait été admis comme avocat par le Conseil souverain de Brabant le 12.09.1666. Par patentes des 13.06.1668 et 04.12.1679, il est nommé greffier (médianate de 400 livres) et «auditeur expectant» à la Chambre des comptes «de Brabant pour faire la fonction de sa *(sic)* greffe avec la signature des dépêches». En 1706, il persiste dans cette dernière prétention, mais elle est déclarée sans fondement. Il obtient cependant confirmation à titre provisoire de ses fonctions de greffier à la Chambre des comptes de Brabant, rétablie le 01.09. de la même année (serment le 13.09. suivant). Le 20.06.1714, face à l'objection que les survivances données par Charles II se sont éteintes avec lui, Overdats soutient que ses lettres patentes de 1679, ne seraient pas fondées sur une survivance, mais bien sur un usage pratiqué à l'égard de tous ses prédécesseurs «en office». Un jugement du Conseil de Brabant du 28.08.1717 ordonne finalement de l'admettre comme auditeur.
Par transaction passée devant le notaire Nuewens, les deux filles se partagent en 1742 la succession des parents. Les rentes et les immeuble, en Flandre et en Brabant, sont évalués 21.075 fl., argent de change.

J. CHARLIER, *La peste à Bruxelles de 1667 à 1669 et ses conséquences démographiques*, Bruxelles, 1969, p. 24-25 (à propos du père); L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; R. GOFFIN, *Généalogies enghiennoises*, livre V, p. 298-301 (Tablettes de Hainaut, Recueil VII); E. LONGIN, *op. cit.*, p. 166; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 116.

Chambre des comptes :
- greffier (1668) : CF 149.
- nomination (1706) : ROPBA, t. II, p. 21.
- décision de le maintenir en fonction : CF 261; CERég., 258.
- auditeur : Office fiscal du Conseil de Brabant, 1106/1; CC cartons, 1ère série, 396.

Décès : CC 752.
Enfants : AVB, reg. par., n° 99, f° 12v°; n° 431, f° 330 et 354; n° 432, f° 133v°.
Partage entre les filles : Notariat de Brabant, 8974, acte n° 9 (10.02.1742).

OVERSTRAETEN (François Jacques VAN)
1. Alost, 22.02.1715.

3. Son père avait obtenu reconnaissance de noblesse, pour lui et ses descendants.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

6. Fils aîné de Nicolas, seigneur de Welden, entrepreneur général des vivres et fourrages aux Pays-Bas et en Allemagne, et d'Anne Marie Crasse ou Craes, sœur de Jean Christophe, suffragant de Paderborn.

7. Il aurait été immatriculé en 1730-février 1731 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château) (*Judocus van Overstraeten ex Lombeeck*). Licencié dans les deux droits (Louvain, 1737).

8. Il est désigné comme conseiller-receveur général des Finances, le 23.07.1744 (serment le 06.08. suivant; médianate de 1.500 fl.), charge qu'il exerce en alternance avec B. F. J. de Proli* (engagère de 300.000 fl. à titre de caution) : «S.M. approuvant les dispositions de S.A.S. pour assurer le prêt du mois courant, et aider les entrepreneurs par un à-bon-compte, de même que l'établissement et distribution des passeports, se réserve de faire connaître à S.A.S., ses royales intentions à l'égard de l'emploi de receveur général des Finances dont elle a pourvu le fils aîné de l'entrepreneur van Overstraeten, si tôt que la consulte et le décret émané à ce sujet seront remis ici» (08.08.1744). La douairière Proli annonçait à son fils, alors en Hollande, la nomination du successeur [Van Overstraeten*] du baron de Wedergraet [Van Cauteren*] en ces termes : l'emploi a été «conféré à Monsieur Van Overstraeten qu'on dit un garçon très entendu et actif et d'une conduite irréprochable. Cependant, à ce que je puis comprendre sans avoir consulté le Conseil des finances, sa famille donne en engagère au gouvernement 300.000 fl. en diminution de ce que ce même gouvernement leur doit pour fourages fournis etc. moiennant 3 pto d'intérêt, en sorte que cet emploi coûtera au pais f. 17.000 compris les gages». Dupuy* le caractérise ainsi : «assés borné pour la spéculation, il scait compter l'argent; c'est à peu près ce qu'il faut dans un détail de caissier». En 1755, Van Overstraeten est chargé de remplacer B. de Proli pendant l'absence de celui-ci. Il reçoit en compensation une indemnité annuelle de 1.000 fl., augmentée, en 1759, de 594 fl. 5 sols aux dépens de Proli. Charles de Lorraine le voyait «beaucoup plus pesant [que ce dernier] et un peu chicaneur, cependant honnête homme et ouvrier, mais qui [...] ne parviendra pas plus loin» (1770). F. J. van Overstraeten resta en poste jusqu'en 1783. Il obtient la moitié des gages à titre de pension de retraite.

9. Bruxelles : rue du Lombard (1751); rue des Capucines (1756); rue du Lombard (1770).

De centrale overheidsinstellingen [...], t. II, p. 537; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. II, p. 17-18; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 97-100.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 705, reg. par. d'Aalst, baptêmes, 1706-1720, f° 1757r°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 498, n° 237; UL 282, f° 286v°.
Reconnaissance de noblesse : Archives de Familles, Varia, 58/1, f° 25-26r°.
Conseil des finances :
- nomination : CC 846, f° 52v°; CAPB 331, p. 4-6; SEG 1486.
- médianate : CC 25110, f° 3.
- exercice de la fonction : CAPB 334, p. 39-40 (23.04.1749); CAPB 334, p. 140-142 (25.06.1749); CAPB 342, p. 92 (26.02.1755).
- comptes : CC 2013-2015, 2018-2019, 2022-2023, 2025-2032, 2035-2036, 2039-2040, 2043-2044, 2047-2048, 2051-2052.
- alternance avec Proli : CAPB 333, p. 277-279 (01.02.1749); CAPB 333, p. 277-279 (01.02.1749); CAPB 342, p. 92 (26.02.1755), 215 (13.08.1755) et 280 (11.10.1755); CAPB 345, p. 15 (13.03.1759), 99 (31.01.1760) et 118 (27.04.1760); CAPB 387, D23/ad F/ ad 5a.
- indemnité durant l'absence de Proli : CAPB 442 (06.03.1759); CC 898, f° 159-171v°.
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174.
- retraite : CAPB 515, D108/ad lit. F1 /n° 34.
Lettre de la douairière Proli : Mss divers, 1567.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.

P

PAPEIANS DE MORCHOVEN dit VAN DER STREPEN (Jean-Baptiste)
1. Gand, 12.04.1677.
2. Bruxelles, 19.10.1754 (date du transport du corps à Gand).

3. Fait chevalier par lettres patentes du 25.06.1717, en même temps que ses deux frères.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Jean-Baptiste, greffier de Wetteren, puis auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre par patentes du 04.06.1677 (prêt de 230.000 fl.), confirmées en 1706 (décédé avant le 06.06.1708), et d'Anne Adrienne Tanghe (née et baptisée à Gand, paroisse Saint-Michel, respectivement les 21 et 23.07. 1649), fille de Jacques, huissier du Conseil de Flandre et d'Adrienne de Ruddere. Leur union fut célébrée à Gand, dans la même paroisse Saint-Michel, le 19 décembre 1674. L'aîné de leurs enfants, prénommé également Jean-Baptiste, dont il est question ici, épousa, avec dispense des bans, le 16.09.1701, à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, Thérèse Suzanne van der Zee (décédée à Gand le 13.06.1762), fille de Jacques, procureur au Conseil de Flandre, et d'Anne Marie van Hooren. De cette union naquirent : Anne Marie Thérèse Aldegonde (1702-Bruxelles, 04.11.1781), épouse du comte Charles de Fricquelmont; Jean-Baptiste Joseph (décédé à Gand le 02.11.1771), seigneur d'Eertbrugghe et de Barlestein (Balesteene, paroisse de Schellebelle), haut échevin du Pays de Waes en 1732, conseiller au Conseil de Flandre (avril 1743); Henriette Marie Josèphe (Bruxelles, bapt. 25.10.1710-Bruxelles, 01.06.1772), qui épouse le 22.01.1753, à Bruxelles (Sainte-Catherine), Jacques Joseph de Locquenghien, avocat au Conseil de Brabant et échevin de la ville de Bruxelles; Marie Philippine Nathalie (Bruxelles, bapt. 20.09.1722-Bruxelles, 27.09.1806), épouse en 1755 de François de Frauendienst, lieutenant-colonel au service de l'Empereur.

7. Immatriculé en 1695 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon).

8. J.-B. Papeians est nommé auditeur ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre par lettres patentes du 06.06.1708, vérifiées en Finances le 27 suivant. Alors qu'il avait obtenu la résignation de son état par feu son père, il lui succède à titre onéreux (2.333 livres 6 sols 8 deniers du prix de 40 gros monnaie de Flandre, y compris la médianate) et avec la moitié des gages seulement. L'autre moitié sert à créer un poste d'auditeur ordinaire pour Frédéric de Westphalen*. Au décès de l'un des deux, le survivant bénéficiera de la totalité des gages. Si un poste devient vacant avant cette éventualité, Papeians l'occupera et Westphalen recueillera les gages entiers. La Chambre des comptes refuse d'admettre Papeians au serment tant qu'il n'a pas présenté les comptes des confiscations du 01.10.1703 au 31.05.1706 et des tonlieux dépendants de la Recette générale des domaines d'Oostflandre, finis le 31.12.1707. Le 29.08.1708, le Conseil des finances ordonne à la Chambre d'obtempérer, le Conseil d'État fait la même injonction le 10.09., le Conseil des finances revient à la charge le lendemain. Une trentaine d'années plus tard, en 1741, cette dernière assemblée constate que les comptes en question n'ont toujours pas été «purgés» de ce que Papeians et son père pouvaient devoir au Trésor du fait de leur gestion.

Une consulte du 01.02.1713, signée Mac Neny*, donne raison à Papeians contre l'auditeur Quickelberghe*. Celui-ci n'a aucun droit à succéder au défunt père de Papeians. Dans sa consulte du 15.11.1727, relative à la mise en place, jamais réalisée, d'intendances, le Conseil des finances propose le fils Papeians au poste de subdélégué à Gand. Par lettres patentes du 06.11.1732, il devient conseiller-maître ordinaire, toujours à la Chambre de Flandre (médianate de 600 fl.), en remplacement de Philippe de Sourdeau*, décédé. Par patentes du 09.11.1735, il est nommé conseiller ordinaire du Conseil des finances (gages de 5.000 fl.). A. de Sotelet* le juge ainsi : «Mr Papejans quoÿ que de bonne volonté est trop foible pour un Conseil des finances; il est d'une conception très dure et l'ouvrage luy pèse trop pour qu'il puisse avancer en besogne». Une commission du 18.01.1736 lui confie la charge de juge substitut des deux Chambres Suprêmes des douanes comme suppléant de Bervoet*. Il remplacera Charles de Quickelberghe, jubilarisé. Durant quelques mois en 1737, il partage avec son collègue J. F. P. t'Serclaes de Tilly*, les compétences habituellement dévolues au conseiller député aux affaires de commerce. Au cours de ces deux années, il est convoqué à quelques réunions de la Jointe de cabinet. Un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens constate qu'il ne sera jamais «en état de briller». C'est un «homme d'âge, plein de bonne volonté, mais petit travailleur et d'un génie assez borné». Considéré comme un «sujet trop borné pour avoir jamais pu rendre un service appréciable», il est jubilarisé, en raison de son âge avancé, par dépêche royale du 07.10.1750 avec 4.000 fl. argent courant de pension (décret du gouverneur général du 12.11.1750). Dupuy*, en 1753, l'évoque comme un «médiocre sujet».

9. Bruxelles : «Près le Manneke-pis» (1720); près de Rosendael (1728); près du Béguinage (1750).

AC, p. 7; AN, 1860, p. 317-318 et 1888, p. 268-270; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] »,(bijlage); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1532; H. HASQUIN, « Sur l'administration. [...] », p. 438; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 462; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 134; J. LEFÈVRE 1, *passim*; *Miroir*, t. I, p. 646-650; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; ROPBA, t. V, p. 78; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 453-454.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 259, reg. par. de Gand (Saint-Michel), vol. 88, à la date.
Mariage : AVB, reg. par., n° 395, f° 64v°.
Titre de chevalier : CAPB 770, p. 24-28.
Généalogie : Varia, Archives de famille, 48.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 128, n° 127.
Chambre des comptes :
- succession de son père : CC, cartons, 1ère série, 379/1; CC 893, f° 129; CC 897, f° 30v°; CC 921, f° 259.
- conseiller-maître ordinaire : CF 994, f° 75-76; CC 843, f° 270v°; CC 25099, f° 2v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- arriérés de gages : CC, cartons, 1ère série, 429.
Intendance : SEG 917, f° 118.
Conseil des finances :
- nomination : CF 996, f° 148v°; CF 2281; CC 844, f° 151v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- jugement de Sotelet (1736) : CAPB 76, f° 61v°.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 266; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- jubilarisation : CAPB 337, p. 40-50; CC 185, f° 414-415; CC 897, f° 309v°-310v°.
Juge des Chambres suprêmes des douanes : CF 997, f° 3; CF 5889.
Litige avec Charles François Quickelberghe : CE 191; CERég., 249, 258.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Décès : AVB, reg. par., 240, f° 52v°.
Anne Marie Thérèse Aldegonde : AVB, reg. par., n° 459, f° 2v°.

PARADIS (Ferdinand Grégoire)
1. Nivelles, 17.05.1724.
2. Bruxelles, 16.03.1784 (trouvé noyé dans le canal).

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Jean Bernard et d'Anne Wincq, unis à Nivelles le 16.06.1699. Le couple eut plusieurs enfants, dont Henri Joseph (baptisé à Nivelles le 28.12.1705), échevin de Nivelles, déchu par sentence du 22.12.1741, pour avoir changé un appointement sur une remontrance verbale qu'il avait présentée à ses collègues échevins. Il y exigeait le partage de tous les biens laissés par ses parents. Huit cohéritiers étaient appelés à la cause, directement ou par représentation, dont N. Delporte, tuteur de Ferdinand, et Nicolas Lambotte, époux d'Anne Françoise la sœur, baptisée à Nivelles le 17.10.1704. Dans une lettre de sollicitation, Olimpe, comtesse d'Arberg, écrit à Ferdinand Grégoire : «je me rapelle très bien vous avoir connu à Nivelle où nous avons passé l'un et l'autre nos jeunes années». F. G. Paradis épouse, le 04.10.1754, Barbe Augustine Mertens, fille d'Emmanuel François, agent admis par le Conseil privé. Ils auront cinq enfants baptisés à Bruxelles : Marie Bernardine (bapt. le 03.08.1755); Jacques Joseph (bapt. le 28.06.1756), Emmanuel François (bapt. le 22.02.1758), licencié dans les deux droits de Louvain le 13.06.1780, avocat au Conseil de Brabant; Julie Joséphine Augustine (bapt. le 13.07.1762, parrain Martin Joseph de Mullendorff*); Suzanne Françoise, soeur jumelle de la précédente. Jacques Joseph est candidat, vers 1774, à une place d'official au greffe du Conseil des finances. Il est admis comme official ordinaire au Bureau de régie le 16.12.1776, aux gages de 300 fl. Il y examine la question des receveurs et exerce la fonction de rédacteur au «Comité établi pour la direction des emploiés des douanes». Il devient ensuite rédacteur au deuxième département de la Chambre des comptes réformée (600 fl.) et sollicite le 13.04.1787 une place de «concipiste» au «Bureau de la jointe ecclésiastique». Selon les États Belgiques Unis, «on sait que lors des troubles, il a fourni des armes qu'il avait cachées chez lui». «Il est reconnu pour bon Patriote». Le 30.03.1790, il postule un emploi au Bureau de la régie des douanes. En juillet de la même année, de Vienne, D. de Locher* écrit à son propos : «J'ai eu plusieurs doutes sur sa conduite relativement aux circonstances. Je ne crois pas cependant qu'il se soit permis quelques démarches répréhensibles à son sujet. Son zèle et son talent sont médiocres, mais comme il est le fils de feu le conseiller des Finances de ce nom, qui a bien servi la Maison d'Autriche, et qu'il n'a d'ailleurs d'autres ressources que son emploi, j'estime qu'il convient de ne pas l'abandonner».

8. C'est comme official surnuméraire au Bureau de régie des douanes que Paradis commence sa carrière le 03.07.1752 (commission du 08.07.). Il demeure sans gages jusqu'au 20.01.1753 (gages de 300 fl. à cette date). Dans le courant du mois d'août de la même année, le secrétaire Dupuy* le juge ainsi : « Fera un fort bon sujet s'il ne se relâche point ». Quelques mois plus tard, en 1754, le même formule une appréciation négative : «assez distrait dans ses occupations». Par contre, le conseiller Le Clerc* vante ses mérites dans une consulte signée également par ses collègues de A. J. de Herzelles*, P. F. de Neny* et P. Bellanger* : «il connoit très bien les droits, il est assidu au travail et il est d'ailleurs d'une conduite irréprochable». Paradis postulait la recette principale des droits d'entrée et de sortie de Courtrai, vacante par la mort du receveur. Il espérait ainsi bénéficier d'une augmentation de ses gages, fixés alors à 400 fl. Quoique la meilleure, sa candidature n'est pas retenue, «parce qu'il rend et rendra encore dans la suite des services plus essentiels à Sa Majesté au bureau de la Régie». À partir de 1755, il bénéficie de suppléments de traitement de 50 fl. puis de 150 (03.02.1756) et de 100 (01.08.1759). «Excellent sujet très util au Bureau» (15.09.1760), il est augmenté de 150 fl. le 22 du même mois et de 50 fl. supplémentaires le 01.04.1761. À ce moment, ses gages atteignent 1.000 fl. Par commission du 31.07.1761, il succède à G. F. Baudier* comme directeur du Bureau (serment

le 23.09.; gages de 1.500 fl.; médianate de 333 fl. 6 sols 8 deniers argent courant de Brabant acquittée le 14.10.). Il était le candidat de Cobenzl, qui le jugeait « sujet de distinction ». Le 15.06.1763, une gratification de 600 fl. lui est versée sur la caisse des *gastos secretos*, pour l'aider à supporter les frais, «excédant ses facultés», occasionnés par sa maladie. Lors de la promotion de M. J. de Mullendorff* à la présidence du Conseil de Hainaut, Paradis est choisi pour occuper une place de conseiller surnuméraire au Conseil des finances où il siégera jusqu'à sa mort (16.03.1765; dépêche impériale du 21.02. précédent; 3.500 fl.) . Il prête serment le 29.03. suivant. Dès le 06.03., la décision est prise de lui avancer, sur les *gastos secretos*, la somme qu'il est incapable de payer à Vienne pour lever ses patentes. Elle se monte à 1476 fl. d'Allemagne et 30 kreutzer, qu'il s'engage à rembourser en quatre ans. En 1766, Kaunitz suggère de lui accorder le plein traitement plutôt que de le dispenser du remboursement de la somme prêtée pour la levée des patentes : « ce bon ouvrier qui n'a que ses gages pour faire subsister une nombreuse famille se trouvoit tellement à l'étroit qu'il étoit dans le cas de devoir contracter des dettes pour se soutenir ». Le 08.11.1768, Paradis obtient une nouvelle avance de 3.000 fl. argent courant de Brabant qu'il s'engage à restituer en trois ans, par des versements trimestriels à partir de mars 1769. En 1770, le baron de Cazier* constate qu'il n'a «aucun bien ni patrimoine». «Des besoins imprévus l'ont fait différer les remboursements» et le Trésorier général recommande de suspendre ceux-ci jusqu'au retour d'une mission de Paradis à Metz. Cobenzl lui reconnaît une parfaite connaissance des douanes, ainsi qu'un zèle et une droiture à toute épreuve. Charles de Lorraine le décrit ainsi : «Très bon pour sa partie et dont on peut se servir très utilement. [...] Est comme Baudier [*] dans le département des Droits, mais bien plus habile et couche par écrit beaucoup mieux. C'est un fort honnête homme, travaille très bien, très instruit et un des meilleurs sujets que nous aions dans le Conseil» (1770). Entré dans cette assemblée avec 3.500 fl. à titre de rémunération, il reçoit les pleins gages, soit 5.000 fl., dès l'année suivante (27.12.1766). De 1768 à 1777, il siège, en outre, au «Comité établi pour les affaires du commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques». En 1781, il est désigné pour le Comité de commerce maritime. «Son père n'aiant laissé à sa mort aucun bien, ainsi qu'il en a duement consté par la déclaration de la famille», sa fille Julie Augustine sollicite, en vain, le 09.06.1788, une pension, sa mère étant elle pourvue d'une rente viagère.

9. Bruxelles : rue des Comédiens (1766).

De centrale overheidsinstellingen [...], t. II, p. 795; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 137; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17, 26 et 75; J. MEES, *op. cit.*, p. 6; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; ID., « Un organe [...] », p. 490-491; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 327 (son fils); A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 529; J. PRICKEN, *Delplancq [...], passim* mais particulièrement p. 36; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. XXIV, 1784, p. 249.

Naissance : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. CM 54, Table des bapt. Les registres ont brûlé.
Famille : CP, reg. 402, f° 188-190; UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. CM 54, Table des bapt. et des mariages.
Jeunesse : CF 5856.
Mariage : AVB, reg. par., n° 146, f° 68.
Bureau de régie :
- official : CF 5850, 5852, 5853, 8567.
- directeur : CF 992, index 1759-1763 (nomination); CC 952, f° 103v°-104.
- médianate : CC 25127, f° 3v°.

Conseil des finances :
- nomination : CAPB 346, p. 47; CAPB 346, p. 278-279; CAPB 705, p. 280-282; CF 1008, f° 8-9v°; CC 852, f° 28v°.
- activités : CF 8559; JAS 951, 961, 973, 983, 1150.
- pleins gages : CAPB 347, p. 120; CAPB 460 (23.12.1766).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 173v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173v°.

Gastos secretos : SEG 2249, f° 63 et 262ter; SEG 2252, f° 133; SEG 2252, f° 39-44.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 91.
Absence de biens : CGg 1232.
Enfants : AVB, reg. par., n° 112, f° 204 v°; n° 113, f° 2, 57 v° et 189 v°.
Son fils Jacques Joseph : CC réf. 4358; CF 5859; CGg 472, dossier 24; EBU 5, f° 59v° et 71v°; SEG 1872.

PARISET (Pierre Julien)
1. Bruxelles, 17.12.1759.

4. Greffier de la Commission pour la gestion des finances impériales au Luxembourg.

6. Fils de Pierre, né à Lunéville vers 1725, et d'Élisabeth Jambourg, mariés à Bruxelles (Saint-Jacques) avec dispense des trois bans, le 03.06.1758. Celui-ci était chef de cuisine au service de Charles de Lorraine. Pensionné, il est arrêté à Laneffe, près de Philippeville, le 10.11.1790, « au sujet d'un libel trouvé sur lui », et ramené à Bruxelles le lendemain « par ordre de la haute police ». Il est élargi sous caution le 15. Il décède le 23.03.1792. Le 04.05. suivant, la veuve, sans ressources et dans un âge avancé, alors chargée de quatre enfants, obtient à sa demande une gratification de six semaines de pension de son mari, soit 105 fl. argent courant de Brabant sur les 840 dont bénéficiait celui-ci. Pierre Julien a au moins trois sœurs et un frère, tous baptisés à Bruxelles (Saint-Jacques) : Antoinette, bapt. le 09.11.1761; Françoise, bapt. le 04.08.1764; Jean Joseph Henri, bapt. le 23.10.1765; Henriette Caroline, bapt. le 30.12.1767; Charles-Alexandre, qui obtient en 1792 un emploi d'official surnuméraire au Comité du séquestre des biens du clergé français. Pierre Julien a épousé à Notre-Dame de la Chapelle, le 24.05.1784 (contrat de mariage devant le notaire Mataigne à Bruxelles, le 22.05.) Béatrice Philippine Rosalie Malfait, fille de Ferdinand et de Marie Catherine Lesir, née à Perwez le 30.11.1752, habitant Bruxelles. F. Wunsch* est un des témoins. L'épouse de Pariset «a quelque biens», écrit D. de Locher* en 1790, «mais je les crois insuffisans pour vivre», poursuit-il. Le couple a quatre filles : Élisabeth Rosalie, née à Bruxelles, le 16.07.1784; Adélaïde Marianne, née à Bruxelles le 17.04.1789 (marraine : l'épouse de F. Wunsch); Henriette Joséphine Léopoldine, née à Laneffe (Pays de Liège) le 08.08.1790; Élisabeth Françoise, née à Bruxelles le 21.12.1791 (parrain : F. Wunsch).

7. Il mène ses études d'humanités jusqu'à la poésie. Il suit ensuite «un cours de rhétorique françoise et la philosophie chez Monsieur Royon, maître-ès-arts, proffesseur de belle lettres et membre de l'Académie de Dijon». Il parle et écrit le français «et un peu le latin et le flamand».

8. Par commission du Conseil des finances, il est engagé en avril 1780 au Bureau de régie, en qualité d'official surnuméraire sans gages. L'année suivante, il passe comme official au département de la matricule dans la province de Limbourg, à quatre escalins par jour. En avril 1784, il se retrouve au Comité de la Caisse de religion (gages de 360 fl. Brabant portés à 400 fl. le 15.07.1785, plus des émoluments). Il le quitte lors de sa désignation en qualité de contrôleur de l'abbaye supprimée de Cambron. Il entre à la Chambre des comptes par résolution du 04.01.1787 (gages de 500 fl. de Brabant, serment le 01.02). Il est attaché au département des couvents supprimés. Il y est occupé à la rédaction des avis et dépêches, des états de biens des abbayes conservées, à la vérification de ceux des couvents supprimés, à des interventions lors de la location de terres ou de coupes de bois. Il accomplit à ce titre des missions qu'il qualifie de «difficiles» en 1787, 1788 et 1789. Ainsi, en février de cette dernière année, il se rend à Bruges. En juin, il est nommé au contrôle des administrations réunies des couvents supprimés au quartier d'Ath. À défaut, D. de Locher* le proposait comme adjoint au greffier expéditeur (gages de 1.200 fl.). Il a également été «administrateur économe

provisionnel» de l'abbaye de Villers, mise en séquestre, jusqu'à son remplacement, par dépêche du 19.10., par l'avocat Gabriel Joseph Le Bidart (cf. la notice relative à Nicolas Joseph Le Bidart*). Pariset s'estime lésé et riposte dans une lettre du 23 : «l'air idiot et grelé du personnage du Sr Lebidart a révolté le Prieur et le Proviseur qui étoient à souper avec nous lorsqu'il arriva ici hier soir». On le rassure : il est nécessaire au service de la Chambre et la décision n'est pas une atteinte à son honneur. Son chef, Eberl*, le juge ainsi en 1788 : «bien recommandable par son assiduité et son zèle, il a beaucoup de connoissances dans l'administration des biens et rédige parfaitement bien». En 1790, D. de Locher* le décrit comme «un sujet très assidu et intelligent». «Il a encore plus que d'autres la haine des aristocrates pour avoir manqué d'un peu de prudence, à ce que l'on disoit à Bruxelles, dans la séquestration d'une abbaye dont il avoit été dénommé l'économe». Un écho concordant provient des États Belgiques Unis : «Très grand royaliste. C'est lui qui étoit économe à l'abbaye de Villers et qui s'y est comporté d'une singulière façon à ce qu'on prétend». La Révolution rend Pariset «fugitif et errant à grands frais avec sa famille jusqu'à la rentrée du gouvernement». Son père a même «succombé aux persécutions éprouvées en 1790». À la restauration, Pariset brigue une place d'auditeur, dont il avait rempli les fonctions. Il est officiellement réintégré le 09.01.1791, mais ses espoirs sont déçus. Le 11.07 suivant, il est toujours official ordinaire aux gages de 800 fl. Il est en outre proposé de lui donner un *ad personam* de 100 fl. Il est nommé premier official dirigeant du Bureau de comptabilité du séquestre, constitué par acte du 17.12.1791 (gages de 1.200 fl.). Il devient également greffier de la «Commission royale de Luxembourg, établie par acte du 20.12.1792 et dissoute par dépêche du Conseil des finances en date du 06.05.1793» (Commission érigée à Luxembourg pour la gestion des finances impériales). Cette dernière année, ses gages de 1.400 fl. et les émoluments lui procurent un revenu de 2.000 fl. environ. Pour remplir son emploi, il a «dû abandonner à la merci de l'ennemi toute sa famille». Pour prix de ses services, il réclame en février 1794 le titre d'auditeur honoraire au moins.

Les institutions du gouvernement central [...], t. II, p. 756; ROPBA, t. XIV, p. 276.

État civil : AVB, reg. par., n° 311, f° 88 (bapt.); *ibid.*, n° 405, f° 142 (mariage); UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. CM 56, reg. par. de Perwez, tables (bapt. de l'épouse).
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 30.
Curriculum vitae (01.11.1788) : CC réf. 4358.
Couvents supprimés : CC réf. 2041, 2081, 2837, 2840; CF 8588.
Jugement de Locher en 1786 et 1790 : CAPB, 621, D 110 X1/ad n° 1, f° 90; SEG, 1872.
Révolution : EBU 5, f° 37 et 49.
Première restauration : CC 191; CF 8030, 8510.
Mémoire d'occupation, 1787-1792 : CC 1721, 46702.
Séquestre des biens du clergé : Comité du séquestre des biens du clergé français, 38, p. 53; 45.
Requête de 1794 : CC, cartons, 1ère série, 423/1.
Patrimoine (biens fonds et rentes, 1784-1792) : Varia. Archives de famille, 48.
Famille : AVB, reg. par., n° 321, f° 8v° (mariage des parents); *ibid.*, n° 311, f° 101, 120, 129, 144 (bapt. du frère et des sœurs); CF 2521 (veuve); Comité du séquestre des biens du clergé français, 42, 45 (Charles-Alexandre); Varia. Archives de famille, 48; CC, Papiers des officiers comptables, 853 (arrestation du père).

PATIN (Charles Philippe DE)
1. Noordschote (près d'Ypres), 19.04.1687 (bapt.).
2. Gand, 17.07.1773.

3. Chevalier. Seigneur de Langhemarck (châtellenie d'Ypres), Terbeke, Burghcoutere. Fait vicomte de Patin par lettres patentes du 05.12.1735. Confirmation de noblesse et augmentation d'armoiries (15.10.1755). Membre de l'État noble du comté de Flandre.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Flandre.

6. Fils aîné de Pierre (Dadizele, 17.09.1660-Bikschote, 27.08.1735), greffier du village de Geluwe, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, bailli de la baronnie de Guise, et de (Catherine) Thérèse de Smidt ou de Smedt, sa première épouse (Ypres, 26.05.1663-Ypres, 12.06.1696), fille de Martin et de Jacqueline Ghesquière. Il quitta très jeune sa ville natale (encore française) pour venir achever ses études à Louvain. Le 10.04.1715, il épouse à Gand Thérèse Waltrude du Bois dite vanden Bossche (décédée à Bruxelles en 1737), fille de François, avocat au Conseil de Flandre, et de Catherine de Vos. De cette union, naquirent douze enfants, dont Marie Louise Bernardine, épouse de Nicolas de Nobili* et Jean-Baptiste*.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1710).

8. Avocat au Conseil de Flandre, conseiller juridique des frères Maelcamp, grands commerçants actionnaires de la Compagnie d'Ostende, conseiller et maître aux requêtes au Grand Conseil (08.04.1721), du fait du décès de Pierre Albert van Kerrenbroeck, puis avocat fiscal (1725), il participe activement à l'établissement de la Compagnie d'Ostende. Il publie à Malines, en 1726, *Regnante feliciter Carolo VI Caesare, [...] Mare liberum, ex jure naturae, gentium et civili assertum, vindicatum, redivivum*. L'ouvrage est traduit l'année suivante en flamand et en français. Patin est envoyé comme député aux négociations de Soissons, en 1728, pour y soutenir la liberté du commerce maritime des Pays-Bas et la Compagnie d'Ostende. L'année suivante (décret du 20.11.; patentes du 22.11.), il est nommé conseiller au Conseil privé et, en 1733 (décret du 05.08.), au Conseil suprême des Pays-Bas (12.600 fl. de gages et une pension de 4.200 fl.), en remplacement de J. A. de Coloma. En 1738, il est proposé pour la présidence du Grand Conseil, mais la place revient à E. J. Olmen* de la Courtaubois, baron de Poederlé, car l'Empereur retient Patin près de lui. Pour «consoler» le candidat malheureux, Charles VI lui accorde, en 1740, un supplément de gages de 3.000 de fl. all. à dater du 24.12.1738. Cette dernière année, il assiste aussi aux conférences d'Anvers (négociations avec la Hollande et l'Angleterre) et à Lille, aux négociations du Traité des limites contracté avec la France. Il est quelquefois invité à participer à la Jointe de cabinet. Il est rappelé d'urgence à Vienne en juin et août 1740. Par lettres patentes du 20.09.1741, il accède à la présidence du Conseil de Flandre (serment le 24.11.1742; gages de 7.000 fl. et autres avantages; il récupère ses gages de conseiller-régent à dater du 01.01.1749), mais doit rester à Vienne tant que l'Impératrice le trouvera bon. Il est également élevé au rang de conseiller d'État (serment le 06.10.1741). Lorsque les Français se rendent maître de la Flandre, en 1744, il se retire à Vienne. Deux ans plus tard, il se trouve à Aix-la-Chapelle avec le gouvernement en exil. Par décret du 29.08.1747, il entre à la Jointe des Terres contestées, où il ne siégera qu'exceptionnellement. Le 09.10.1748, il est fait membre de la Jointe provisionnelle de gouvernement. Dans un rapport du 17 du même mois, Tarouca* note : « Je retiens que VM se réserve *in mente* de placer un jour le vicomte Pattin à la tête de ce corps [le Conseil privé] ou autre sujet d'égale confiance ». L'année suivante, Patin est convoqué lors de la tenue de plusieurs jointes de cabinet. En avril 1757, la place de chef et président du Conseil privé lui avait été promise. Cependant un mois plus tard, il « se soumet entièrement à la volonté » de l'Impératrice, en acceptant de renoncer à cet office. À titre de compensation, il demande pour son fils, Jean-Baptiste, une promotion au rang de conseiller-maître à la Chambre des comptes et une pension pour ses filles. Il n'obtient que les pleins gages d'auditeur pour son fils. En 1772, en raison de son âge et de sa cécité, Patin démissionne. Il conserve l'équivalent des «épices» qu'il perd du fait de sa «jubilarisation». Dès le 21.12.1765, il avait reçu la permission de s'absenter du conseil. Par une

dépêche royale du 15.04.1767, l'Impératrice lui avait attribué une pension secrète de 3.000 fl. all., à charge des *gastos secretos*. En 1771, L. de Keerle* avait déjà obtenu son office en survivance.

9. Bruxelles : près des Carmélites (1733); rue de l'Empereur (1749); Place du Sablon (1756).

AN, 1854, p. 165-167; BN, t. XVI, col. 690-694 (J. Béthune); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 7 et 15; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, Bruges, 1849, p. 90-91; Baron BONAERT, «La famille PATTYN», p. 12-13; J. BRITZ, *op. cit.*, p.383-386; DGH, t. IV, p. 72-73; DHB, p. 367-368; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 130-131; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534; J. DESREUMAUX, « Biografische gegevens van de familie Pattyn (deel VII) », dans *De Stam. Trimestrieel tijdschrift van de Kring voor Familiekunde Jozef Roelant*, t. III, n° 11, p. 14-15 (à propos de Pierre); L. DHONDT, *op. cit.*, p. 229; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 144; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 88bis-88ter; M. GALAND, *Les Jointes de cabinet [...]*, p. 7 et 18-21; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. VI; M. HUISMAN, *op. cit.*, *passim*; P. JANSSENS, *op. cit.*, p. 17-20; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 150; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; NB, t. I, col. 743-745 (F. De Pauw); G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 348; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 93; G. VAN HOOREBEKE, *op. cit.*, p. 233-243; *WNL*, t. XX, 1782, p. 337-338; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 177-178.

Biographie : CP, reg. 766, p. 191-192; Mss divers, 432, f° 301.
Noblesse :
- vicomte : CAPB 772, p. 380-391.
- armoiries : CAPB 775, p. 292-295 (15.10.1775).
- transmission du titre de vicomte à ses fils : CAPB 778, p. 442-444 (25.10.1779).

Études universitaires : UL 281, f° 178v°; UL 674, f° 217v° et 223v°.
Conseil de Flandre :
- nomination : CAPB 327, p. 235-236; CAPB 328, p. 49-50; CAPB 702, p. 68-76; CC 25107.
- gages : CAPB 328, p. 71-73 (31.03.1742); CAPB 390, D25/ad P4 (05.07.1749).
- octroi des gages de conseiller-régent : CAPB 334, p. 136-137 (25.06.1749).
- Aix-la-Chapelle : CF 2284.
- retraite : CAPB 350, p. 28-29; CAPB 458, 11.11.1765.

Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 4, f° 111-112v°.
Conseil privé :
- nomination : Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- papiers d'office (22.09.1733) : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 230.
- Marie-Thérèse songe à lui pour la présidence : CAPB 385 (17.10.1748).
- promesse de la place de chef et président, renonciation à celle-ci et compensation pour son fils : CAPB 437 (22.05.1757).

Jointes de cabinet : admission : CAPB 333, p. 209-210; CC 845 bis, f° 23v° (09.10.1748).
Jointe provisionnelle pour le gouvernement des Pays-Bas (1748) : CAPB 333, p. 209-210; CF 2210.
Conseil Suprême :
- classement en deuxième position (1732) : SEG 923, f° 155-157v°.
- nomination : CAPB 322, f° 69v°, 70v° et 78.
- Conférences d'Anvers (désignation : 1738) : CAPB 325, p. 53-55.
- gages (augmentation) : CAPB 325, p. 174 (22.07.1739); CAPB 326, p. 9-10 (13.01.1740).
- retour à Vienne (après les Conférences d'Anvers) : CAPB 326, p. 86 et 122-123.

Compagnie d'Ostende : CAPB 321, f° 63 (25.10.1727).
Mare liberum : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 212, n° 4875.
Pension secrète : CAPB 347, p. 163; SEG 2250, f° 161 et 166-167.
Portrait : BI, n° 3965; Baron BONAERT, «La famille PATTYN», p. 6; P. JANSSENS, *op. cit.*, p. 19.

PATIN (Jean-Baptiste Benoît DE)
1. Malines, 12.07.1726.
2. Bruxelles, 24.01.1820.

3. Chevalier, puis vicomte par acte d'interprétation du 25.10.1779. L'Impératrice y déclare que les trois fils de feu Charles Philippe de Patin sont en droit de porter le même titre de vicomte en vertu des lettres patentes du 05.12.1735. Membre de l'État noble du comté de Flandre.

4. Conseiller honoraire au Conseil privé.

6. Fils de Charles Philippe*. Le 01.05.1777, il épouse Élisabeth Anne Leighton, douairière de Joseph Labina, écuyer.

7. Immatriculé à l'Université de Louvain, en 1745-1746 comme noble et renseigné en qualité de Gantois. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1748).

8. En 1744, encore mineur, il est nommé trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or. En attendant sa majorité, l'exercice de la charge est confiée à de Nobili*. En mars 1752, à la demande de l'intéressé, l'Impératrice ordonne de le faire travailler sous la direction d'un des commissaires chargés des négociations des Conférences de Bruxelles avec les puissances maritimes, «pour autant qu'ils l'y trouveroient propres». Il est official à la Secrétairerie d'État et de guerre. Par la suite, il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (09.01.1753; gages de 400 fl.; médianate de 200 fl. acquittée le 17.01.). Il obtient la dispense nécessaire pour siéger en même temps que son beau-frère, le conseiller-maître de Nobili. Il est trop tôt pour juger de sa capacité, note Dupuy*, la même année. Le 12.05.1756, en exécution de la dépêche impériale du 28.04., il passe de 700 fl. à 1.300 fl, soit les demi-gages d'auditeur ordinaire. Il obtient les pleins gages en vertu des royales dépêches des 23.04. et 27.05.1757 (médianate de 200 fl. acquittée le 25.07., l'autre moitié avait été versée en 1753). Il devient ensuite conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes (dép. Fl., 11.02.1762; serment le 23.03; gages inchangés) Le 10.12.1766 (serment le 23), il obtient une commission de conseiller-maître surnuméraire. Ses appointements demeurent inchangés jusqu'en 1771, époque où il obtient le plein traitement de conseiller-maître ordinaire (dépêche royale du 25.02.). En 1768 et en 1772, son père tente de lui obtenir le titre de conseiller d'État (avec les appointements de conseiller des Finances). En 1770 déjà, il avait vainement posé sa candidature au troisième des conseils collatéraux : «Quoiqu'il ait des talents et du zèle, l'affaiblissement et le dérangement de sa santé ne permettent pas d'espérer qu'il puisse travailler au Conseil avec autant d'application et de succès que S. H. Gilbert*». Patin réitère ses démarches sans plus de succès en 1773. Il sollicite seulement le titre de conseiller honoraire. À titre de marque de satisfaction impériale, exprimée dans une lettre du 15.05. de cette année, il obtient une pension annuelle de 600 fl. argent courant de Brabant à charge des *gastos secretos*. En novembre de la même année, Kaunitz fait rapport sur une requête de la femme de Patin. Celle-ci sollicite au nom de son mari, « comme une place de repos qui le mette à même de recouvrer la santé, le caractère de conseiller d'État aux Païs-Bas, avec les mêmes appointemens dont il jouit à présent ». À cet effet, Patin veut même envoyer son épouse à Vienne. L'Impératrice décide « de ne pas lui faire sentir que l'importunité de son mari mérite plutôt une réprimande qu'une résolution favorable et d'adoucir le refus de la grâce qu'il demande, en le dispensant des devoirs de son employ pour tout le tems qu'il aura besoin pour rétablir sa santé ». En 1779, il est candidat au poste de grand bailli de Courtrai. Cette même année éclate une affaire embarrassante est rapportée à Vienne en ces termes : « le Vicomte de Patin, Trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or, s'est oublié au

point de mettre en gage au Lombard ou Mont-de-Piété de Bruxelles, pour la somme de 4.365 florins, quelques effets précieux du Trésor de l'Ordre qui étoient confiés à sa garde ». Il s'agissait principalement de colliers de l'Ordre. « Par ménagement pour la famille », le ministre plénipotentiare ne recourt pas aux tribunaux, mais fait instruire discrètement l'affaire par les conseillers du Conseil privé, Plubeau* et Le Clerc*. Convoqué, l'intéressé avance un « prétexte ridicule ». N'estimant pas les objets confiés à sa garde en totale sécurité, il a choisi un endroit sûr pour les y déposer! En deux heures toutefois, notent les conseillers, le coupable a remboursé l'argent levé sur les effets en question. Ceux-ci sont transférés à l'hôtel du Conseil privé et confiés à la garde d'un secrétaire. Marie-Thérèse approuve la décision : « en remettant le trésor en d'autres mains, je veux lui faire grâce à cause de sa famille ». Par dépêche royale du 16.10. de la même année 1779, après d'autres demandes insistantes, Patin est finalement promu conseiller honoraire au Conseil privé. Il est autorisé à voyager en Italie pour rétablir sa santé. Il obtient une nouvelle pension de 800 fl. sur les *Gastos Secretos*, en compensation des émoluments dont il jouissait à la Chambre des comptes. En raison de sa santé déplorable, il est dispensé de tout travail. Dans un premier temps, il conserve les demi-gages de conseiller-maître à la Chambre des comptes, soit 1.500 fl. et perçoit une pension liée à son caractère de conseiller honoraire au Conseil privé, soit 1.400 fl. Ces différentes rémunérations ont été remplacées, en 1783, par un traitement, à titre de jubilarisation, de 1.500 fl.). Le 27.06.1784, il reçoit des lettres patentes de grand bailli de la châtellenie et de la ville d'Audenarde, suite au décès de P. Y. Verseyden de Varick*. Il avait été jugé le plus propre à cette fonction, compatible avec un état de santé qui avait évolué favorablement. Cette nomination l'astreint à résider dans ladite cité. En octobre 1791, il se plaint de désagréments qu'il éprouverait dans l'exercice de sa fonction. Le choix lui est alors laissé entre la conservation de cette charge et sa «jubilarisation», «moyennant la pension de retraite de conseiller-maître à la Chambre des comptes». En février 1799, il est toujours trésorier de la Toison d'Or et domicilié à Prague.

9. Bruxelles : «Près les bailles de la Cour» (1758); près de la Cour (1761); près de la Grosse Tour (1770); au Parc (1786).

AN, 1854, p. 167; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 144; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 463; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 150; J. LEFÈVRE 1, *passim*; G. VAN HOOREBEKE, *op. cit.*, p. 238; R. ZEDINGER, « Fremde oder loyale Untertanen ? [...] », p. 68.

Biographie : CP, reg. 766, p. 258-259.
Titre de vicomte (transmission du titre du père) : CAPB 778, p. 442-444 (25.10.1779).
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 132, n° 6; UL 283, f° 181; UL 660 « disputatio » imprimée.
Participation aux négociations avec les puissances maritimes (1752) : CAPB 339, p. 114-115, 358-360; CAPB 341, p. 209-211.
Chambre des comptes :
- auditeur : CF 1002, f° 31v°; CC 847, f° 107; CAPB 340, p. 211-212; CC cartons, 1ère série, 428 (nomination surnuméraire); CC 898, f° 52; CC 25119, f° 2 et CC 25123 (médianates); CAPB 343, p. 108-109; CF 1006, f° 9v°; CC 186, f° 159r°-v°; CC 848, f° 304; CC 898, f° 171v°(1/2 gages ordinaires).
- jugement de Dupuy (1753): BR, Mss, 18070, f° 32v°-33; CAPB 343, p. 108-109 (appointements : 16.02.1754); CAPB 344, p. 71; CC 849, f° 148v°; CC 898, f° 211-213v° (pleins gages).
- conseiller-maître : CC 850, f° 294; CC 956, f° 3v°; CF 992, index 1759-1763; CAPB 346, p. 75-78 (nomination honoraire); CF 1008, f° 81; CC 852, f° 209; CAPB 347, p. 116 (nomination surnuméraire); CC 956, f° 1r°; CAPB 348, p. 181 (gages); CAPB 349, p. 139-140; CC 901, f° 120v° (pleins gages); CAPB 350, p. 153-157 et SEG 2253, f° 89 (pension en 1773).
- activités à la Jointe des administrations : JAS 585, 600-609, 614, 794, 807, 834, 841.
Conseil privé : nomination : CAPB 352, p. 224; CAPB 708, p. 185; CC 904, f° 43.
Grand bailli d'Audenarde :
- nomination : CAPB 352, p. 481-482; CAPB 511, D108/ad lit. A2/n° 1; CF 1010, f° 143v°-145.
- choix entre la conservation ou non de ce titre : CAPB 353, p. 37.

Trésor de l'Ordre de la Toison d'Or : CAPB 491, D104/ad lit. P5/ n° 1; SEG 1641, p. 288-289.
Refus d'octroi du titre de conseiller d'État : CAPB 348, p. 144-145; CAPB 350, p. 28-29; CAPB 476 (13.11.1773).
Séjour à Prague : CAPB 941, n° 46.

PÉPIN (Florent)
1. Mons, bapt. 02.05.1727.
2. ?, 16.11.1795.

4. Abbé de Cambron et conseiller d'État d'épée.

6. Baptisé sous les prénoms d'Albert Florent Joseph. Fils de Jean-Baptiste Nicolas, avocat au Conseil souverain de Hainaut, et de Marie Christine Maroteau. Frère de Jean Antoine Joseph, président du Conseil de Hainaut, puis de celui de Tournai-Tournaisis.

8. Lecteur en théologie, « maître des bois » puis « boursier » de son monastère, F. A. Pépin est élu abbé de Cambron le 30.11.1781 et nommé par dépêche royale du 18.03.1782. La suppression de son abbaye est décidée dès 1783, mais la décision n'est exécutée qu'en février 1789. Elle est rétablie par décret du Conseil de Hainaut du 17.12. de la même année. La décision est confirmée par le gouvernement autrichien le 21.03.1791. Quelques mois plus tard, le 12.10.1791, Dom Pepin est élevé à la dignité de conseiller d'État (proposition du 13.08.; décision du 02.09. *motu proprio*; patentes du 12.10.; exemption de la taxe d'expédition des patentes; serment le 27.11.1791). Cet honneur est la récompense «du zèle distingué qu'il a montré dans les affaires qu'on a eu à arranger avec les États de Hainaut», dont il était membre. Après la défaite de Fleurus, c'est probablement en Hollande qu'il se retira.

BN, t. XVI, col. 921-922 (E. Matthieu) et XXIX, col. 785-787 (J. Lefèvre): son frère; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 5; A. MILET, «Les misères de Dom Florent Pepin, dernier abbé du monastère cistercien de Cambron. Lettres inédites (janvier 1795)», dans *Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath. Bulletin trimestriel*, 32e année, t. IX, n° 187, janvier 1999, p. 7-22; *Monasticon belge*, t. I, *Namur et Hainaut*, p. 356-357; Cl. MONNIER, « Histoire de l'abbaye de Cambron. », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIV, 1877, p. 202-246; t. XVII, 1884, p. 21.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 39, reg. par. de Mons, vol. 24, p. 72.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 185, n° 522 et 551; CAPB 353, p. 31; CAPB 580 H/ ad nm 1152/lit. A : a et B : b; CAPB 709, p. 347; SEG 1486.

PERIN (Évrard Joseph)
1. Marche-en-Famenne, vers 1763 (probablement 30.07.1761, bapt. sous les prénoms de Louis Évrard).

3. Franc-Maçon, compagnon dans la Loge La Constance à Marche-en-Famenne. Peut-être est-il le Perin junior mentionné en 1785 comme appartenant à la Loge La Parfaite Union à Luxembourg. Il aurait été Maître, Orateur.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Paul, avocat, échevin de Marche (03.07.1775), et de Marie Louise Lacroix, sa troisième épouse. Le mariage avait été célébré dans cette ville le 30.10.1751. Auparavant, Paul avait épousé, toujours à Marche, Marianne Collin, le 01.05.1738, et Catherine Simonet, le 02.08.1746. De la

première union naquirent Jean François Évrard (bapt. le 23.01.1739), official au Bureau de régie puis receveur des domaines au département d'Arlon (1778), et Évrard Alexis (08.03.1741), décédé à Luxembourg le 03.06.1810, veuf d'Élisabeth Reul, directeur des droits réunis. Il avait été auparavant receveur principal des douanes, de la caisse principale des finances royales de même que de celle du Lotto à Mons. Le lien de parenté éventuel avec (Alexis) Célestin n'a pas pu être établi. Ce dernier était avocat près le Conseil de Luxembourg (serment du 03.07.1778), prévôt et receveur des domaines de La Roche (19.05.1788).

7. Immatriculé le 12.01.1781 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). L'année suivante, il obtient la deuxième place sur cent onze au concours général de philosophie. Licencié dans les deux droits (Louvain, 24.08.1785).

8. Après avoir exercé en qualité d'avocat, admis le 15.10.1785 par le Conseil de Luxembourg, il est nommé substitut du procureur général près du même tribunal (26.05.1788; serment le 04.06.1788), en remplacement du défunt N. Scheer. Il aurait obtenu une dispense d'âge car il n'avait pas encore 24 ans, affirme-t-il dans un document daté de 1795. Celle-ci n'a pas été retrouvée et n'est pas mentionnée dans les patentes en tout cas. En juin 1791, il sollicite une place d'auditeur à la Chambre des comptes. Il appuie sa demande sur «l'usage constant qu'il y ait toujour un Luxembourgeois dans le nombre des auditeurs», car le Domaine de Luxembourg est le plus considérable après celui de Brabant. Il obtient gain de cause et exerce les fonctions d'auditeur ordinaire (14.07.1791) pendant les deux restaurations. Ses gages sont de 1.600 fl. (au lieu de 2.500 comme substitut du procureur général !) durant la première, «où il remplit une besogne considérable avec tant de zèle et d'exactitude que le Comité lui en donna le témoignage» auprès des gouverneurs généraux, affirme-t-il. Toutefois, en 1791-1792, E. J. Perin est essentiellement affecté aux affaires d'une «jointe de police» au Conseil privé. Ce «Comité particulier» est établi à l'occasion de la découverte du complot des Béthunistes, du nom de leur chef, Armand Louis de Béthune-Charost. Il est composé de Henri Herman de Crumpipen* et des conseillers privés Gaspard de Limpens* et Jean-Baptiste Nicolas van der Fosse*. Lui-même exerce le rôle de «concipiste» et d'actuaire. «Cette translation obtenue comme une récompense de la conduite qu'il avoit tenue dans les circonstances difficiles où il avoit occupé la place de substitut du procureur général, au lieu d'être pour lui une amélioration de sort, ne lui valut pas même l'équivalent des émolumens attachés à son premier emploi», se plaint-il. En août 1792, de Crumpipen et de Limpens témoignent en sa faveur. Perin pourrait, selon son désir, être placé à la Jointe des administrations avec les gages d'auditeur. Il y serait un rapporteur «instruit de tous les détails de la Province de Luxembourg, généralement trop peu connue». Il sollicite le passage à la classe de 2.600 fl. Par ailleurs, en cas de transfert à la Jointe, «sa promotion ne nuira à personne». Selon Metternich, suivant le Trésorier général, c'est un « homme d'esprit et aiant des connoissances d'administration, de comptabilité et de jurisprudence ». Durant la seconde restauration, il obtient 2.100 fl., puis, le 23.11.1793, les pleins gages de 2.600 fl., sur la proposition de Le Clerc*, président de la Jointe administrative des pays conquis. En 1793 et 1794 en effet, Perin siège également dans cet organisme en qualité d'official. La réorganisation de la Chambre des comptes le ramène à Bruxelles en juin de cette dernière année. Il n'est pas content du sort qui lui est fait à la faveur de cette réforme. En janvier 1795, il est à Würzburg, où il se plaint de son état de fortune. Deux maladies longues et pénibles et les frais de voyage, écrit-il, ne lui ont laissé que peu de ressources. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En mai 1796, il sollicite l'appui du Directoire des Finances pour obtenir une place qu'il a postulée dans la nouvelle Pologne autrichienne. En juillet, il demande un passeport pour aller plaider sa cause à Vienne. En octobre, il est lieutenant dans le Corps franc des volontaires de la capitale autrichienne. En 1800, il est qualifié de substitut fiscal de Moravie. De Brünn, le 18.03.1803, en vertu du traité de Campoformio, il se déclare «étranger» à la

France. Cependant, en 1809, le préfet de l'Ourthe signale à Paris que Perin a obtenu son congé du service d'Autriche et qu'il va rentrer.

9. Luxembourg : «bei der Neupforte» (1789); Bruxelles : vieille Chancellerie (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 369; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 68; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 421; N. A. J. ELOY, *op. cit.*, p. 9; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.* t. I, p. 175 et 180; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe de Valenciennes*, p. 5; J. MERSCH, «Des Francs-Maçons [...] », p. 359; T.H.A. PESCATORE, «Répertoire des Francs-Maçons luxembourgeois et étrangers établis au Grand-Duché de Luxembourg (de la fin du XVIIIe au début du XXe siècle», dans *Association luxembourgeoise de généalogie et d'héraldique. Annuaire*, 1991, p. 159; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 86-88, 109-110, 161-162 (J.-F., official au Bureau de régie); *Promotiones [...]*, p. 92; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 339; P. SPANG, *op. cit.*, p. 485; S. TASSIER, *Figures révolutionnaires (XVIIIe siècle)*, Bruxelles, 1954, p. 45-62 (Béthune-Charost); G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 147-148; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 348; *WNL*, t. XXVI, 1785, p. 172.

Originaire de Marche : CF 8514.
Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 302, reg. par. de Marche, BM 1731-1796, f° 122v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 62, n° 121; UL 286, f° 174; UL 679/2, f° 100v°; UL 814, f° 31.
Conseil de Luxembourg : substitut du procureur général : CF 1011, f° 89; CC 1445, f° 52 (nomination); CF 8514; ANL, Conseil provincial de Luxembourg, 1 A 030004, Rolle des causes, serments 1765-1792, à la date.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CC 863, f° 267v°; CF 8514; CF 8517, notamment le rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 51-54, 146-147; SEG 1827/4; SEG 2110.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; SEG 1827/4.
Jugement de Metternich : CAPB 531, D111/ad lit. F4/ad num 39/C.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 54.
Substitut fiscal de Moravie : CAPB 937, n° 288, 316, 439; CAPB 942, n° 26.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 36.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.

PERY (Joseph Joachim)
2. Bruxelles, 18.04.1736 (enterrement).

4. Membre de la Jointe des monts-de-piété.

6. Il épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 02.02.1725, Dorothée Van der Borcht, décédée le 06.12.1735. Le couple eut sept enfants. J. J. Pery, malade, teste le 12.04.1736. À ce moment, ses enfants sont encore mineurs.

8. Conseiller-assesseur au Mont-de-piété de Bruxelles. Il est commis en 1733 à la Jointe des monts-de-piété en qualité de négociant notable.

9. Bruxelles : rue de la Montagne (1736).

P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 238; P. DE ZUTTERE, «Familles d'artistes. Trois peintres bruxellois en relation avec leur confrère Aurèle Augustin Coppens et un peintre tchèque fixé à Bruxelles, (XVIIe-XVIIIe siècle)», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, 1973, p. 312-313.

Testament : Notariat de Brabant, 8968 (12.04.1736); SEG 2206.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 167v°.

PESTRE DE LA FERTÉ (Jean-Baptiste Paul Julien DE)
1. Bruxelles, 25.03.1760, bapt. 27.03.
2. Bruxelles, 20.04.1802, frappé d'une «terrible maladie».

3. Comte par patentes du 28.03.1768.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Julien Ghislain (Ath, 22.01.1725-Bruxelles, 21.01.1774), comte de Seneffe et de Turnhout (28.03.1768), seigneur du marquisat de la Tournelle et des seigneuries de Floreville et d'Hazerville (Normandie), du comté de la Ferté de Pestre, ci-devant de Saint-Aignan (Sologne), de la châtellenie de Saint-Ricquier, de Cramont et d'Ayenville, et de Claire Isabelle Cogels (Anvers, 21.06.1727-Paris, 23.06.1788), fille de Jean-Baptiste junior (16.10.1694-09.06.1733) et d'Isabelle Jacqueline Simons, (Anvers, 04.12.1694-Anvers, 25.01.1756). Le couple eut sept enfants. Le 30.07.1787, Jean-Baptiste épouse à Bruxelles (Saint-Jacques) Marie Thérèse Josèphe Hyacinthe Petit de Goberwez (bapt. 22.04.1768), fille de Pierre Bruno, seigneur de Goberwez, député aux États de Hainaut, et de Marie Constance Joséphine Ludgarde de Kessel de Blanmont. De cette union naquit un fils unique, Félix Honoré Joseph Julien. Hyacinthe Julien Joseph, né à Bruxelles le 06.07.1765, frère de Jean-Baptiste Paul Julien, avait épousé Victoire de Crumpipen, fille de Joseph Ambroise*.

7. Études pendant près de dix ans au Collège thérésien à Vienne «où les jeunes ont eu constamment la meilleure occasion de se former», écrit-il. Il y remporta un premier prix qui lui valut le titre de page impérial. Il mène des études de droit à Vienne.

8. Il s'initia aux finances chez son oncle Jean-Baptiste Joseph Cogels. Il débuta dans la gestion des affaires familiales, en 1783, en réorganisant une entreprise conservées dans l'héritage paternel, la Manufacture royale de Quincaillerie de La Charité-sur-Loire. Il en fit l'acquisition deux ans plus tard. Il la revendit et s'établit à Bruxelles. Il y géra ses intérêts en prenant des participations dans des affaires commerciales. Le 13.03.1787, J.-B. de Pestre de la Ferté obtient de Belgiojoso* la permission de fréquenter la Chambre des comptes au titre de «pratiquant». Le 06.03. de l'année suivante, il y est nommé auditeur. Il l'est sans gages ni émoluments, car il est noté qu'il jouit d'une fortune considérable. Il bénéficie par contre des honneurs inhérents à la charge. Il est attaché au «Grand Bureau». Vienne réserve ainsi, le 19.02.1788, une suite favorable à la requête qu'il avait introduite le 07.01. précédent. Il est vrai qu'il fréquentait la Chambre depuis près d'un an et que l'avis venant de Bruxelles lui est favorable : «nous ne pouvons que rendre justice au zèle, à l'activité, à l'intelligence et à l'assiduité avec les quels il a rempli sa tâche». Par ailleurs, ajoute-t-on, «il est toujours important pour le royal service d'y attacher des personnes éduquées en Allemagne». de Pestre de la Ferté sert jusqu'à l'insurrection et suit le gouvernement en exil. Durant la première restauration, il se plaint du grade moins élevé qui lui a été attribué : il n'est plus qu'auditeur surnuméraire et non effectif (14.07.1791; gages de 1.000 fl.). Il proteste dans une requête datée du 29. 07. suivant. Il est promu à une place d'auditeur ordinaire pendant la seconde restauration (neuvième en rang, gages inchangés). En 1794, il émigre à Vienne, mais revient rapidement au pays pour éviter la confiscation de ses biens. Le 15.03.1796, de Pestre demande d'être réintégré et de retrouver ses avoirs. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), son épouse est portée sur la liste des émigrés. Le 25.06. de la même année, il sollicite la radiation de celle-ci de ce document officiel. À l'appui, il produit la déclaration de deux médecins viennois, en date du 14.12.1795 : Thérèse Hyacinthe Petit ne pouvait s'exposer aux fatigues d'un voyage en cette saison, car elle était convalescente d'une fluxion de poitrine. Le 1er pluviôse de l'an VIII, compte tenu de sa conduite

paisible, les autorités estiment qu'il n'y a aucun danger à la laisser rentrer dans sa commune sous la surveillance de la Municipalité. D'autant plus que son mari a acquis des Domaines nationaux «et a par là donné en gage à la République». En 1801, Bonaparte le nomme au Conseil de l'arrondissement de Bruxelles. Dès 1797, l'assemblée des actionnaires lui avait confié la direction des papeteries de La Hulpe et de Diegem. L'acte de décès de J.-B. de Pestre le qualifie de rentier.

9. Bruxelles : rue de Namur (1792).

AN, 1881, p. 222; E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366; F. DE CACAMP, *Une vieille famille brabançonne. Les Cogels. Histoire, généalogie*, Bruxelles, 1959, p. 44-54; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1536; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 43; X. DUQUENNE, *Le château de Seneffe*, Bruxelles, 1978, p. 32-59; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 464; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 178-179; *WNL*, t. XXI, 1783, p. 351.

État civil : AVB, n° 209, p. 265 et 296; *ibid.*, État civil, décès, an X, acte 1699.
Chambre des comptes :
- pratiquant : SEG 1872.
- chambre réformée : CC 1445, f° 46v° (nomination); CC réf. 4592 et 4619.
- auditeur (nomination : 1ère restauration) : CC 863, f° 203v°.
- requête du 29.07.1791 : CF 8510
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 151.

Radiation de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638, f° 52v°; 2655; 2688.
Portrait (silhouette) : X. DUQUENNE, *op. cit.* ci-dessus, p. 33.

PETITJEAN DE PREZ (Henri Joseph)
1. Namur, bapt. 10.10.1734.

3. Seigneur de Prez. Il est admis dans la bourgeoisie de Namur le 29.10.1761.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jean et d'Anne Marie Delcourt. Il épouse à Bruxelles, le 18.11.1779, Marie Anne Thérèse Caroline Charlier, veuve de Benoît Ralt, conseiller actuel et secrétaire aulique (témoins : Georges Joseph de Breuninge, conseiller et référendaire intime du Grand maître de l'Ordre teutonique, et André Joseph Petitjean, frère du marié, échevin de Namur). Le couple aurait eu cinq enfants. En 1812, il vit à Bruxelles avec quatre de ceux-ci, la plupart nés à Namur, François, 28 ans, avocat; Marie Aimée, 24 ans; Henry, 22 ans; Marie Joséphine Eugénie, 21 ans. Cette dernière est née à Bruxelles le 12.06.1790 et décédée à Saint-Gilles le 18.04.1859. Elle fut l'épouse d'Auguste André Marie Joseph Durieu de Court et Motte (Mons, 04.04.1785-Bruxelles, 08.04.1767).

7. Promu huitième sur cent vingt de la faculté des Arts en 1753. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers de la faculté de Droit de l'Université de Louvain en septembre 1758. Licencié ès droits (Louvain, 1759).

8. Avocat près le Conseil provincial de Namur, admis le 18.12.1758, puis substitut du procureur général auprès du même tribunal (13.04.1771). Il est simultanément membre du Magistrat de 1773 à 1777. Le 15.02. de cette année, il devient conseiller pensionnaire des États du comté. Il exerce les fonctions de président du Conseil de Namur durant la Révolution brabançonne, puis retrouve sa charge antérieure. H. H. de Crumpipen* le juge ainsi : «certainement un sujet d'esprit [quoiqu'il] ait

toujours été regardé depuis 1787 comme un homme suspect et dangereux par tous ceux qui étoient attachés au service de S.M., tandis qu'avant les malheureux diplômes de 1787, il s'étoit toujours conduit à merveille comme pensionnaire». Crumpipen lui rend cependant cette justice que, lors de la retraite des Autrichiens en 1789, Petitjean n'a pas ménagé ses efforts pour lui procurer 17.000 fl. pour payer la solde des militaires. Sans ce «grand service», «les débris de l'armée étoient entièrement perdus». Depuis 1793, Petitjean habite Bruxelles. Le 23.05. de cette année, Metternich propose à Trauttmansdorff* de le nommer au Conseil privé. Il prête serment le 01.07. Le 25.10., le gouverneur général ordonne à la Chambre des comptes, par l'intermédiaire du Conseil des finances, de lui liquider ses gages (5.600 fl. l'an) avec effet rétroactif à la date susdite. Ses patentes sont délivrées le 13.05.1794. Le 26.06., il reçoit l'ordre d'émigrer. Il emmène trois enfants avec lui, laissant les deux plus jeunes à Bruxelles. À la suite du gouvernement, il se rend à Ruremonde et Düsseldorf puis à Erfurt en juillet. Le 09.10., il est à Paderborn qu'il quitte en février 1795 pour Erfurt à nouveau, où il pourrait mieux vivre avec les siens «avec l'économie convenable». Le 15.10., il se trouve à Munster. En son absence, le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est évaluée à 80.000 livres et son revenu annuel à 1.500 livres. Il est imposé à Bruxelles à concurrence de 50 fl. dans la contribution de 150.000 fl. de Brabant, argent courant, arrêtée le 3 brumaire de l'an IV et destinée à venir en aide aux indigents. De même, il est rangé dans la quatorzième classe sur seize (prêt de 1.100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de la même année (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il obtient des autorités autrichiennes, le 03.03.1798, un passeport pour quitter Munster et rentrer dans les Pays-Bas. Il y prête, le 18 prairial de l'an X (10.06.1802), le serment «des individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie». Il se domicilie à Bruxelles en 1803. Le 18.03., il déclare son intention «de rester au service de son ancien souverain». Le 31 du même mois, il reçoit un certificat d'amnistie pour fait d'émigration. La surveillance de dix ans prescrite à son encontre est levée le 09.05.1811.

9. Bruxelles : Près du Grand Sablon (1794).

R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 362 et 369; H. DE RADIGUÈS DE CHENNEVIÈRES, «Les Échevins de Namur», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXV, 1905-1907, p. 422; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 68; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Les procureurs généraux [...]*, p. 141, 149, 157, 158, 173, 191; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 181; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 13; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 705; F. MET DEN ANCXT, *Recueil nobiliaire belge. Notices généalogiques*, t. I, Bruxelles, 1911, p. 60; *Promotiones [...]*, p. 11; M. VAN DAMME-MAIRESSE et G. DELVIGNE, *op. cit.*, p. 301.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 181, reg. par. de Namur, tables (renvoi au vol. 244/18 ancienne numérotation).
Mariage : AVB, reg. 321, f° 141v°-142.
Bourgeoisie : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. MB 130, reg. des bourgeois de Namur, n° 75, f° 205.
Études universitaires : UL 284, f° 127; UL 671.
Avocat : AÉN, Conseil provincial, 78, f° 23.
Conseil privé : nomination : CAPB 247 (D110/ad lit. Z2/ad nm 614/B; CAPB 709, p. 487-488; CC 909, f° 51.
Jugement de Crumpipen : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 147, f° 104v°-106.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 25; 2310; CAPB 940, n° 38; CAPB 1001.
Contribution de l'an IV : Adm. d'arr. du Brabant, 172.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Régime français : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761, dossier 37 (inventaire des effets de l'émigré); Préf. de la Dyle, reg. 1022, n° 76 et 1031; *ibid.*, portefeuille 1749.

PFANZELTER (Charles Joseph DE)
2. Bruxelles, 22.01.1761 (enterrement).

4. Chef-commissaire de guerre et conseiller au Conseil des finances.

6. Époux de Marie Barbe de Via, enterrée à Bruxelles le 03.03.1758. À sa mort, il ne laisse que des dettes à sa famille. Du mariage qu'il avait contracté, il eut au moins trois filles : Catherine Henriette, Marie Thérèse et Marie Anne.

8. En qualité de chef-commissaire de guerre, il participe à quelques jointes de cabinet en 1749. Sa nomination comme conseiller honoraire des Finances, le 16.02.1754, constitue une première. À l'instar de ce qui se faisait déjà dans les États héréditaires, Charles de Lorraine propose de faire du chef-commissaire de guerre aux Pays-Bas un conseiller en service actif. Il est, en effet, une personne connaissant mieux que quiconque l'état des provinces. Malgré les objections du Conseil suprême, qui trouvait qu'un seul individu ne pouvait suffire à remplir de telles responsabilités, Marie-Thérèse le fait entrer au Conseil des finances. Il prête serment le 30.03.1754 et est affecté au département des Domaines, dont dépendent les affaires militaires. Percevant 3.500 fl. de gages dans le cadre de sa fonction principale, Pfanzelter ne touche que 1.500 fl. pour son activité de conseiller, celle-ci étant limitée. Il n'est en effet pas obligé de fréquenter régulièrement les séances du Conseil. Il n'y est appelé que quand des questions militaires y sont débattues ou quant il doit suppléer l'absence de quelque autre conseiller. Cependant, «dans l'emploi qu'il occupe, son traitement peut à peine suffire à l'entretien journalier de sa famille», affirme son épouse, en 1756. En 1758, il est question de le rappeler à Vienne pour le Directoire du département de la Guerre. Cobenzl s'y oppose et évoque l'intérêt de sa présence au Conseil, « pour faire cesser les jalousies et les dissentions qu'il y avoit autrefois entre ce corps et le Commissariat, pour avoir un surveillant de confiance et entendu dans le Conseil et pour y accélérer toutes les dispositions et opérations relatives au militaire ». Jouissant d'une mauvaise santé, Pfanzelter meurt dans l'exercice de ses fonctions. Déjà en 1759, Weygand* avait été envoyé pour le remplacer lors d'une grave maladie.

9. Bruxelles : rue des Petits Carmes (1756).

GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 167-168, 177; M. GALAND, *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; J. LEFÈVRE 1, *passim*; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Famille : SEG 2274.
Conseil des finances : nomination : CAPB 341, p.209-211; CAPB 703, p. 237-239; CF 1003, f° 145-146v°; CC 847, f° 196v°; CC 898, f° 91.
Avis de Cobenzl : CAPB 440, 17 et 24.03.1758.
Envoi de Weygand : CAPB 444, 21.06.1759.
Décès : époux : AVB, reg. par., n° 168, f° 126; épouse : *ibid.*, reg. par., n° 167, f° 112v°.

PIERSON (Antoine Joseph)
1. Bruxelles, 10.02.1721.
2. Bruxelles, 20.04.1798.

3. Prévôt (1746 et 1761) de la confrérie établie à Bruxelles sous la dénomination de la «Passion de N.S.J.C. souffrant».

4. Assesseur à la Jointe des monts-de-piété.

6. Fils d'Anselme Joseph, tailleur, et d'Adrienne Josèphe Delarue. Le 22.02.1762, il épouse Jeanne Hallemans, à Bruxelles (paroisse de Saint-Géry), devant son frère, curé de Grand-Bigard, en présence du doyen de Sainte-Gudule et de François de Reus comme témoins. Elle était la veuve de Michel Van Schoor, qui faisait le commerce en gros des produits coloniaux. Elle-même provenait d'une famille marchande qui exerçait depuis longtemps son activité dans le même secteur. Selon le contrat de mariage, passé le 18.02.1762, la fiancée apportait un capital de 120.220 fl. et le futur, une somme de 52.204 fl.

8. Pierson exploitait, avec sa mère puis ses sœurs, un important commerce de dentelles. Après son mariage, il se spécialise dans les produits coloniaux et devient actionnaire, par l'intermédiaire de son épouse, d'une importante raffinerie de sucre, établie à Bruxelles. Le 30.08.1779, il reçoit au titre de négociant une commission d'assesseur de la Jointe établie pour le redressement des monts-de-piété. Il était à ce moment assesseur du mont-de-piété de Bruxelles depuis dix-sept ans déjà. Il succède à Simon Pins*. Étaient également candidats Henri Joseph Turck (cf. la notice relative à Emmanuel Joseph*) et Antoine Valentin Hospies (Bruxelles, 14.02.1726-Bruxelles, 27.10.1796), marchand d'étoffes établi en cette ville, rue de la Madeleine. Pierson est probablement le commerçant cité dans l'enquête des douanes, en 1771, sur le négoce bruxellois avec l'étranger. Dans ce cas, son activité porterait sur l'importation de café, de thé, d'épices, de fruits et d'autres productions venant d'Espagne et du Portugal. Il est mentionné en qualité de rapporteur de la Jointe à partir de 1781. Il occupe cette charge jusqu'à la suppression de l'institution, le 12.05.1795. Dans son acte de décès, il est qualifié de rentier.

9. Bruxelles : Près du Poids de la Ville (1784).

Calendrier de la Cour, 1781-...; R. DE PEUTER, *op. cit.*, p. 187-188 et p. 410, n. 58; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 4.

Baptême : AVB, reg. par., n° 360, f° 4.
Confrérie : AVB, n° 1672, non fol.
Jointe : CPA, carton 950A; JMpiété, 7, p. 308, 310-311; JMpiété, 13, f° 27; SEG 2206.
Commerce : CF 4288.
Mariage : AVB, reg. par., n° 281, f° 47v°.
Décès : AVB, État civil, décès, an VI, acte 1451.

PINS (Simon)
1. Bruxelles, bapt. 07.01.1711.
2. Bruxelles, 31.07.1779.

3. Anobli le 15.03.1777. Confrère (1747) et prévôt (1751 et 1766) de la «confrérie de la Passion de N.S.J.C. souffrant» établie à Bruxelles. Fabricien de Notre-Dame de la Chapelle dans la même ville.

4. Assesseur à la Jointe des monts-de-piété.

6. Fils de Jean (Bruxelles,03.02.1674-Bruxelles, 27.11.1744) et d'Angeline Thérèse Piée, décédée à Bruxelles le 17.01.1766. Il épouse à Bruxelles (paroisse de Saint-Géry), le 12.04.1738, Marie Anne Joyeux, décédée sans enfants le 09.11.1739. Il s'unit en secondes noces, à Anvers le 10.06.1740, à Cornélie de Man, morte à Bruxelles (paroisse de Notre-Dame de la Chapelle) le 05.07.1756, fille de Pierre, grand aumônier d'Anvers. Enfin, il convole à nouveau à Bruxelles, à Notre-Dame de la

Chapelle, le 24.11.1761, avec Marie Barbe Marischal. De cette dernière union naquirent deux enfants : François Joseph (Bruxelles, 22.06.1765-Bruxelles, 27.11.1840), « chancelliste » de Charles de Lorraine, licencié ès droits de l'Université de Louvain le 30.06.1788, avocat admis au Conseil de Brabant le 09.07. suivant, héraut d'armes de Luxembourg en 1792, avoué près le tribunal d'appel puis la Cour impériale de Bruxelles et ensuite la cour supérieure de justice, héraut d'armes du royaume des Pays-Bas en 1815; Marie Françoise (Bruxelles, 22.02.1768-Bruxelles, 05.02.1793), épouse de P. J. M. L'Ortye*.

8. Il reçoit une commission d'assesseur à la Jointe des monts-de-piété, en qualité de négociant, le 20.03.1752. Il est marchand d'étoffes de Lyon. D'après l'enquête de 1771 sur le grand commerce, «il tire annuellement mille à quinze cens livres étoffe de soie, 80 à 100 livres d'étoffe dite en dorure et 25 à 30 livres jarretières et bouttons de fil d'or et d'argent». Dans un mémoire anonyme et non daté, attaquant de Kulberg*, l'auteur parle du «vieux Pins [...] qui pour le nom seulement est de la jointe». En 1779, Charles de Lorraine transmet au Magistrat de Bruxelles la requête de la veuve, désirant conserver les franchises d'impôts dont jouissait son mari.

Almanach des négocians [...], Bruxelles, 1762, p. 50; *Almanach nouveau pour l'année M.DCC.LVII ou le Guide fidel [...] dans la ville de Bruxelles [...]*, Bruxelles, s.d., p. 62; AN, 1896, p. 140-143; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1537; L. DUERLOO, *op. cit.*, p. 248-249 (François-Joseph); P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 465; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 195-196; PH. MOUREAUX, «Le grand commerce à Bruxelles», dans *Études sur le XVIIIe siècle*, t. IV, 1977, p. 47.

Baptême : AVB, reg. par., n° 105, f° 11v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 402, f° 26 v°; UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, LD 916, reg. par. d'Anvers, vol. 239 (Sainte-Walburge), f° 22v°.
Confrérie : AVB, n° 1672, non fol.
Nomination à la Jointe : CPA, carton 950B; JMpiété, 7, p. 3-8; SEG 2206.
Négoce : CF 4288.
Décès : AVB, reg. par., n° 424, f° 26.
Franchises pour la veuve : AVB, n° 1007, f° 89.

PISTRICH (Antoine)

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général.

6. Fils cadet de Charles, conseiller et secrétaire intime de l'Impératrice. Il arrive aux Pays-Bas, en 1777, avec son frère. Celui-ci retourne après quelques temps en Allemagne.

8. Dès 1777, il a été attaché à la Secrétairerie d'État et de guerre. Marie-Thérèse avait ordonné qu'il en fréquente le Bureau pour s'y former aux affaires. Deux ans plus tard, son père sollicite pour lui une place d'auditeur à la Chambre des comptes. L'Impératrice ne lui donne pas immédiatement satisfaction. Toutefois, par une royale dépêche du 27.06.1779, Antoine Pistrich est nommé official surnuméraire aux gages de 1.680 fl. Il obtient également l'assurance impériale «qu'en deux ans d'ici il passera à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur», avec 1.200 fl. all. de gages. Sur ordre de Kaunitz, en date du 15.11.1783, il reçoit une gratification comme d'autres officiaux de la secrétairerie. Elle se monte pour lui à 500 fl. argent courant de Brabant. Selon M. J. de Mullendorff*, en 1784, H. H. de Crumpipen* en disait «beaucoup de bien». Lui-même le propose cette année comme auditeur à pleins gages, mais en vain. Pistrich devient secrétaire au Conseil du gouvernement général (départements des conseillers van Velde de Melroy* et Burtin* aux gages de 1.800 fl. all. Trauttmansdorff*, à la fin de novembre 1789, l'envoie près du général Van der Mersch, «pour les

relations qu'il a avec des personnes qui influent puissamment dans le parti patriotique, et simplement comme voyageur qui passerait de hasard par Tirlemont». Il est de retour dans la nuit du 01.12. Pistrich quitte Bruxelles le 10.12.1789 pour Breda. Il accompagne de Kulberg*, chargé de négocier une prolongation d'armistice avec le Comité des États de Brabant. En 1790, il est à Paris en compagnie d'Ed. de Walckiers*. L'archiduchesse Marie-Christine l'a chargé de se faire accepter comme compagnon de voyage de celui-ci. Elle écrit à l'Empereur : «Pistrich est son ami intime, il a un ascendant singulier sur lui, et c'est un homme sur lequel nous pouvons compter entièrement, et qui le veillera certainement avec la plus grande attention et le plus grand zèle pour votre service». Il participe aux négociations de La Haye et revient aux Pays-Bas en qualité de secrétaire de Mercy-Argenteau. En 1791, il occupe le poste de secrétaire à la chancellerie des gouverneurs généraux (3.500 fl. de gages), mais ce bureau est supprimé par un décret du 29.07. de la même année. Le 15.06.1793, Metternich plaide sa cause auprès de Trauttmansdorff : «Pistrich se trouve maintenant sans emploi. [...] Il entrera sans doute dans l'intention de S.M. de continuer les f. 3500 courant, dont il jouissoit comme l'un des secrétaires de la chancellerie de Leurs Altesses Royales». Par décret du 29.07. de la même année, il obtient, par grâce spéciale, la moitié des gages «en attendant qu'il soit employé». D'après la liste des traitements échus le 31.07.1793, il est effectivement repris à ce titre. À dater du 25.08. suivant, il est mis à la retraite. Il a accompagné le duc de Saxe-Teschen à l'armée. Il le rappelle, dans une lettre datée d'Heidelberg du 22.12.1794, où il proteste de voir ses appointements réduits à un sixième de ses anciens gages. Il se plaint d'être réduit à 300 à 400 fl., somme qui correspond au montant des plus petites pensions. Il revendique les titres à la reconnaissance impériale acquis par lui-même, son grand-père, son oncle et surtout son père. En avril 1795, il réside à Heidelberg; en octobre de la même année, il est à Vienne. Il est porté sur la liste des émigrés en date du 19 vendémiaire de l'an V (10.10.1796).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 374; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 70; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 120; ID., *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 38, 40, 291-295; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 516-518.

Secrétairerie d'État et de guerre :
- attaché puis official surnuméraire : CAPB 510, D107/ad lit. S2/n° 1.
- gratification : SEG 1871; SEG 2260, f° 349-350.
- promesse de devenir auditeur : CAPB 352, p. 195; CAPB 491, D104/ad lit. P6/n° 1.

Proposition de le nommer auditeur : SEG 1871.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 (liste du personnel), 4; CGg 480.
Voyage à Breda : EBU 176.
Révolution : EBU 5, f° 11.
Chancellerie : CC 191, f° 40; CF 2260; CC 903, f° 19 et 52v°-53.
Avis de Metternich : CAPB 248, D110/as lit. Z2/ad nm 631/B.
Heidelberg et Vienne : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 53; CAPB 261, D 113/ad lit. Y1/ad nm 22/A.

PLASSCHAERT (Jean-Baptiste Joseph Ghislain)

1. Bruxelles, 21.05.1769. Baptisé le même jour sous les prénoms de Joseph Guislain.
2. Louvain, 19.05.1821 (apoplexie foudroyante), enterré à Wespelaar.

3. Chevalier de la Légion d'honneur en 1806. Chevalier de l'Empire en 1810. Franc-Maçon, Premier surveillant de la Loge de la Candeur à l'Orient de Bruxelles, Premier grand surveillant de la grande Loge d'Administration des provinces méridionales des Pays-Bas.

6. Fils de Jacques Joseph François (Bruxelles, 15.08.1731-Bruxelles, 07.09.1778), licencié ès droits de l'Université de Louvain (26.01.1757), avocat (04.02.1757) puis conseiller au Conseil de Brabant

(03.04.1776), et de Marie Thérèse Goes (décédée le 12.11.1804), fille de Jean, avocat et greffier de Louvain, et d'Isabelle Nys. Sa sœur Marie Jeanne Thérèse, de quatre ans son aînée, épousa en 1791 le négociant bruxellois Frédéric Romberg. Le 03.11.1814, lui-même épouse, sous le régime de la séparation de biens, Jeanne Marie Artois, âgée de 52 ans, femme d'affaires et brasseur, fille d'Adrien.

7. Élève du Collège thérésien de Bruxelles. Immatriculé, le 02.10.1786 en qualité de noble à l'Université de Louvain. Il aurait entamé des études de droit.

8. En 1791, au plus tard le 11.07., il est écoutant à la Chambre des comptes. De juillet de cette même année au 18.07.1793, il travaille gratuitement à la Jointe des administrations, jusqu'à son passage à la Jointe des pays conquis. Il y devient « concipiste » (70 fl. all. par mois). Le Clerc*, président de cette dernière, relève «son titre particulier à la bienveillance [...] lorsqu'il s'agira de réorganiser la Chambre». Le 31.07., il est autorisé à faire les fonctions d'actuaire en cas d'absence du titulaire. Le 23.11. suivant, il est proposé pour une place d'auditeur surnuméraire «pour autant que la réorganisation de la Chambre des comptes le comporteroit». Dans son rapport sur la question, le président de la Chambre exprime ses réserves : «il seroit bien désolant pour tant d'excellens et anciens officiaux [...] dont les services sont plus que jamais importans à la Chambre et parmi lesquels il s'en trouve quelques uns, qui, avec un travail excessif, ont eu à supporter des fatigues extrêmes à l'Armée dans le commissariat civil, de se voir ainsi éloignés, tandis que Plasschaert n'a commencé sa carrière qu'en 1791, qu'il jouit d'un état de f. 1176 et que promu, il ne rendroit aucun service à la Chambre. [...] Quelqu'augmentation à son gage actuel et le titre d'auditeur honoraire seroit une faveur pour lui et lèveroit l'inconvénient qui en résulteroit autrement dans la réorganisation». Le Conseil des finances n'est pas opposé à l'octroi du titre, à condition de ne pas l'accompagner de la rémunération liée à la qualité. En 1794, Mandos* propose de lui donner le titre d'actuaire-adjoint de la Jointe des pays conquis, dont il exerce effectivement la charge, notamment pour la surveillance des bureaux. La Jointe marque son accord le 02.03. Elle suggère de porter ses gages de 60 à 100 fl. all. par mois à dater du 01.03., ce qui est accepté par décret du 20.03 suivant. En cas d'absence, il est autorisé à remplacer son supérieur. Il suit le gouvernement en exil. Il est à Bruxelles le 01.07., à Ruremonde le 10.07. puis gagne Eupen, avec les autres membres de la Jointe. Il est mis fin à l'existence de celle-ci à la fin du mois de juillet. Par lettre du 06.08. au comte de Mercy-Argenteau, il rappelle les étapes de sa carrière et demande une rémunération. En décembre de la même année, il sollicite un traitement de «quiescence». Le 23.02.1795, un secours de 100 fl. lui est accordé, à se demande, car ses revenus sont épuisés. Dès le 3 frimaire de l'an IV (24.11.1795), il regagne la Belgique en provenance d'Outre-Rhin. Deux mois plus tôt, de Vienne, il avait demandé au gouvernement l'autorisation nécessaire à cette fin. Il se justifiait ainsi : « l'impérieuse nécessité seule l'engage à rentrer dans sa Patrie ». En 1801, il devient chef de bureau à la préfecture du département de la Dyle, puis conseiller et enfin secrétaire général de la préfecture. En 1806, il est garde d'honneur et à ce titre séjourne quelque temps en Hollande. Il accède également cette année au rang de député au Corps Législatif. En 1811, il est aussi membre du collège électoral du département de la Dyle au titre de l'arrondissement de Bruxelles. Ensuite il succède à Gérard d'Onyn de Chastre en qualité de maire de Louvain. Il exerce cette fonction du 11.08.1811 au 31.01.1814, date de sa démission. En 1815, l'intendant de la Dyle le qualifie de rentier, doté de 15.000 francs de revenus annuels. Homme de lettres, il est «assez considéré» et doté de «bons» principes politiques. Il est l'auteur de trois ouvrages publiés et de nombreux manuscrits. En 1818, il est nommé membre de la seconde Chambre des États-Généraux. Son état de santé se dégradant, il démissionne en 1819 et se retire dans sa campagne à Wespelaar.

ACCB, t. IV, p. 1123-1126; *Almanach de Bruxelles 1805-1806*, p. 123; *Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811*, Bruxelles, s.d., p. 134; *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la Maçonnerie aux Pays-Bas*, t. II,

Bruxelles, [1822], p. 8-9; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 36; BN, t. XVII, col. 761-764 (E. Closson); H. DE SCHAMPHELEIRE, E. WITTE, F. V. BORNÉ, *Bibliografische bijdrage tot de geschiedenis der belgische Vrijmetselarij, 1798-1895*, Louvain, 1973, n° 294, 302, 488; P. GODAERT, *Jean-Baptiste Plasschaert, 1769-1821*, Beauvechain, 1989; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 207; E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, Louvain, 1895, p. 89 et 625; F. VAN HULST, *Notice sur J.-B. Plasschaert*, Liège, 1837; ID., *Vie de quelques belges*, Liège, 1841, p. 143-199.

Baptême : AVB, reg. par., n° 114, f° 162.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 136, n° 2.
Écoutant : CC 191, f° 30v°; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 71-72, 173.
Jointe des pays conquis : SEG 1827/3 et /4; Jointe de Valenciennes, 15 et 27; CC 909, f° 94v°.
Secours : CAPB 261, D 113/ad lit. Y1/ad nm 7.
Retour d'exil : CAPB 1001; Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1882.
Écrits : P.GODAERT, *op. cit.*, p. 39.
Portrait : *ibid.*, p. 38; F. VAN HULST, *Notice [...]*, en regard de la page de titre (avec signature); buste : P. GODAERT, *op. cit.*, p. 5.
Père (études) : UL 671.

PLUBEAU (Lambert Joseph)

1. Namur, 28.09.1723.
2. Bruxelles, 01.03.1789.

4. Conseiller fiscal au Conseil privé.

6. Troisième enfant de Guillaume (Frasnes-les-Gosselies, 16.09.1681), licencié en médecine exerçant à Namur, et de Marguerite Crespin, fille de Jean et de Marguerite Du Mazy. Il est admis à la bourgeoisie de Namur le 08.05.1758.

7. Humanités au collège des Jésuites à Namur. Immatriculé le 20.10.1741 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1746).

8. Il entame sa carrière comme avocat à Namur. Il est admis le 28.02.1750. Après s'être présenté sans succès à chaque vacance au sein du Conseil provincial de Namur, à partir de 1753, il obtient enfin la charge de conseiller-procureur général le 28.01.1758 (patentes du 11.02.). Il est promu, le 11.04.1765, conseiller au Conseil privé (5e place; serment le 18.05.1765). Il ne connaît pas le flamand, «ce qui est une espèce de défaut», mais eu égard à la composition actuelle du Conseil, l'inconvénient est moindre. Le 26.02.1767, Plubeau y est en outre chargé des causes fiscales, du fait du décès de J. N. de Cock* (médianate de 600 fl. acquittée le 02.04). Il doit céder «sur les gages attachés à la présente commission, un secours annuel de 250 fl., en faveur de chacun des trois fils cadets de feu messire Jacques Nicolas [de Cock], lequel viendra à cesser à mesure qu'ils parviendront à l'âge de 25 ans». L. J. Plubeau était décrit comme «un homme qui est très en état de bien travailler, mais il n'est pas assez ferme et se soumet trop à l'avis du chef-président, n'osant jamais s'opposer à ce que ce dernier dit, ce qui le rend foible, cependant honnête homme mais peu propre pour des affaires essentielles» (Charles de Lorraine, 1770). Il est jubilarisé en septembre 1782. Depuis plus d'un an, il se trouvait hors d'état d'exercer ses fonctions. Kaunitz avait fait observer qu'on « espéroit que dans la bonne saison, il recouvreroit la santé et ses forces, mais comme d'après la relation du 10 août, cet espoir s'est évanoui et qu'on regarde Plubeau comme un homme à qui les forces et l'aptitude au travail ne reviendront plus, le bien du service exige sans doute qu'on le jubilarise et c'est ce qu'il devroit solliciter lui-même dans la situation où il se trouve ». Il obtient une pension égale à la moitié de ses gages de conseiller fiscal, soit 7.600 fl., malgré le fait qu'il n'ait pas atteint, à quelques mois

près, les 25 années de carrière, ce qui ne lui donnait normalement droit qu'au tiers : il «a des ressources, mais insuffisamment pour vivre de manière convenable à son état». Il eut l'occasion, au temps où sévissait l'épizootie, de se livrer «à un travail extrêmement pénible qui a altéré sa santé». Plubeau fit aussi partie de la Jointe des Terres contestées.

9. Bruxelles : Derrière l'église de La Chapelle (1766); rue des Ursulines (1773); rue du Prévôt (1775); rue des Ursulines (1776).

C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Les procureurs généraux [...]*, p. 109-134; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. VII; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 211; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15; M. VAN DAMME-MAIRESSE et G. DELVIGNE, *op. cit.*, p. 302.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 87, n° 28; UL 283, f° 143.
Bourgeoisie : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. MB 130, reg. des bourgeois de Namur, n° 75, f° 154.
Avocat : AÉN, Conseil provincial, 78, f° 21.
Conseil privé :
- nomination (conseiller) : CAPB 705, p. 291-293; CF 1008, f° 21; CC 852, f° 45; CAPB 346, p. 284-285.
- nomination (avocat fiscal) : CF 1008, f° 87-88; CC 852, f° 229v°; CAPB 347, p. 129-134; CPA, carton 57A; CC 25133, f° 3v° (médianate).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°.
- idem (notes réservées) : DD B 220a, f° 172.
- jubilarisation : CAPB 352, p. 395-398; CAPB 502, D107/ad lit. C5/n° 3; CC 189, f° 177.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 231-236v°.

PLUNKETT (Olivier DE)
1. Château de Plunkett, comté de Roscommon, province de Canacie (Irlande), 18.08.1744 (Dublin, selon l'acte de décès).
2. Bruxelles, 07.02.1824 (âgé de 90 ans selon l'acte de décès).

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

5. Il vint s'établir aux Pays-Bas entre 1774 et 1781. Il n'a pas été trouvé mention d'une éventuelle naturalisation.

6. En premières noces, il épouse, en Irlande, sa cousine Marie Plunkett (décédée à Bruxelles, paroisse de La Chapelle, le 14.05.1783) et, en secondes, à Bruxelles, le 09.08.1785 (mariage dissous), Lucie Françoise Caroline Victoire Rosalie Chrétien de Spoelberch (Bruxelles, bapt. 14.07.1751- Bruxelles, 25.03.1834), fille de Charles Chrétien Jean-Baptiste*, seigneur de Lovenjoel, et de Hiéronime Isabelle Thérèse de la Bawette. Du premier lit sont nés trois enfants : Georges Thomas (décédé à Versailles en 1827), évêque d'Elphin en Irlande; Charlotte (1774-1836); Joseph Ferdinand (né en 1781). Du second lit sont issus quatre enfants : Joseph Isabelle Thérèse (bapt. 27.01.1786); Thérèse Constance Lucie Guillelmine (1787-1788); Isabelle Thérèse Caroline Ghislaine (née en 1789); Jean-Baptiste Ghislain (1792-15.10.1826), capitaine major de place à Twee beyen aux Indes, «pensionné».

7. Il a fait des humanités, étudié l'anglais et le français, les mathématiques et la géographie. Le latin «lui est moins familier par défaut d'usage; il parle et comprend aussi un peu d'allemand».

8. Officier au service de S.M. pendant la guerre de 1756, il a dû quitter le service en qualité de sous-lieutenant, après la Paix de Hubertsbourg (1763), «à cause d'affaires urgentes de famille», «laissant

son frère au service ainsi que plusieurs de ses cousins germain». «Il fut dépouillé depuis de presque toute sa fortune». Sa pension est insuffisante pour faire face à ses charges de famille. Lors de l'établissement des intendances, il sollicite une place de commissaire de district, en Brabant ou ailleurs. Il entre à la Chambre des comptes, comme pratiquant sans titre ni gages le 05.09.1787 (serment le même jour), grâce à la recommandation du feld-maréchal comte de Lacy et par ordre du vice-président H. H. de Crumpipen*. À plusieurs reprises, se réclamant des mérites des généraux Plunkett et Wallisses parents, il sollicite une place d'auditeur sans gages. Vienne marque son accord le 19.02.1788. Plunkett se voit donc reconnaître cette qualité le 06.03.1788: il obtient l'«autorisation à fréquenter la Chambre des comptes sans caractère ni gages». Il prête serment le 31.05. Il est attaché au 2e département (Domaines). Le 24.06., il sollicite un traitement. D. de Locher* rend justice «au zèle, à l'activité, à l'esprit de calcul, à la subordination et à la bonne conduite» de son subordonné. Plunkett revient à la charge en décembre, mais essuie un refus : le moment est mal choisi pour augmenter l'état des salaires. Le 21.02.1789, le directeur de la Chambre réformée le propose vainement pour une place vacante d'auditeur qui soit rémunérée. Le 25 suivant, Plunkett sollicite à nouveau un traitement, en invoquant la charge d'une nombreuse famille. D. de Locher propose de lui accorder 1.000 fl. l'an jusqu'à ce que la Chambre aulique statue en fonction du plan général. En juin 1789, il obtient le rang d'auditeur actuel (gages de 1600 fl. à dater du 16.10.). Selon l'avis exprimé en 1798 par l'administration viennoise, il a obtenu cette place «à force d'importunité» auprès du commandant des troupes aux Pays-Bas, le général d'Alton, dont il se disait le parent, et contre l'avis du gouvernement général qui ne l'y trouvoit pas propre». Le 13.12.1789, Plunkett fuit Bruxelles. Par la suite, on le dit «sans asile, [...] dépouillé d'une partie de ses meubles [...], éloigné de son épouse et de ses enfants, réduit à la dernière misère». Le 16.03.1790, il sollicite auprès des États Belgiques Unis l'autorisation de rentrer dans la capitale et d'y reprendre ses fonctions. Le 19.02.1791, n'ayant pas obtenu l'augmentation qu'il désirait de ses gages (2.100 fl.), Plunkett demande sa mise à la retraite, avec le titre de conseiller-maître honoraire et la conservation de ses gages actuels de 1.400 fl. argent courant de Brabant. Il est «jubilarisé» à ces conditions avec effet au 01.07. de cette année. En 1798, l'administration autrichienne constate aussi qu'il s'est introduit à Vienne, dès avant avril 1795, sans le passeport de la Chancellerie intime de Cour et d'État. Il est éconduit, de même que l'année suivante, dans ses requêtes de révision de sa pension, réduite depuis 1794 à 533 fl. de Brabant.

9. Bruxelles : Vis-à-vis la rue Verte (1789).

AN, 1874, p. 248-249 et 1849, p. 184; E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; F. DE RYCMAN DE BETZ, *Le livre de raison des Spoelberch, 1563-1873*, Tongres, 1935, p. 126 et 170-171; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, tableau après la p. 1136.

Mariage : AVB, reg. par., n° 321, f° 239v°.
Commissaire de district : Intendances, 19, dossier 79.
Chambre des comptes : chambre réformée : CC 1445, f° 47 (autorisation à fréquenter la chambre); CC réf. 4282, 4379, 4592, 4626, 4629, 4784; CGg 1228.
Curriculum vitae (29.11.1788) : CC réf. 4358.
Révolution : EBU 5, f° 59v°.
Jubilarisation : CAPB 185, n° 77 et 122; CAPB 580, H/1152/ lit. O; CF 2503; CC 191, f° 33v°; CC 908, f° 33v°.
Exil : CAPB 941, n° 23; CAPB 261, D113/ad lit. Y1/ad nm 22/A.
Décès : AVB, État civil, décès, 1824, acte 258.

PODEVIN (Benoît J.)
4. Actuaire de la Commission royale des études.

8. Professeur de poésie au collège d'Ath depuis 1773. En 1787, plusieurs ouvrages lui ont été demandés «pour adoucir les esprits de la multitude, aigris par les diatribes atroces qu'on publioit alors contre S.M.». Il a effectué la traduction et élaboré des notes sur le règlement du séminaire général. En septembre 1789, il est appelé par le gouvernement pour remplir une mission secrète à Breda. Du 25 de ce mois au 10.12., d'accord avec le baron van der Borght, haut drossard de la ville et baronnie de Breda, favorable à l'Empereur, Podevin dirige un réseau d'espions dans tous les villages de la région, pour observer les émigrants et l'attitudes des Hollandais à leur égard. Le 05.01.1790, il y rencontre de Kulberg*, qui le charge de se rendre à La Haye auprès du secrétaire de légation. Il doit y lever des dépêches à porter à Trèves, où il arrive le 22. Le 11.02. suivant, il sollicite un emploi, étant «sans état», car il a été remplacé à Ath dès son départ. En dépit de l'éloge qui est fait de sa personne, de son aptitude à mener des commissions secrètes et du fait qu'il n'a jamais été rémunéré, le gouvernement en exil constate qu' «on ne peut rien faire pour lui». de Kulberg* est chargé de lui écrire «comme il en est convenu, d'une manière à assurer que Podevin ne revienne plus». La chose est faite le 13. Cependant, lors de la restauration du pouvoir impérial, il est nommé pour remplir la fonction d'actuaire à la Commission royale des études. Il entre en activité le 24.04.1791. Il est titularisé dans la charge en juillet de la même année (gages de 800 fl. argent courant de Brabant au 15.06.91, puis 1.000, puis 1.200 fl.). En 1792, Podevin se dit «le plus dévoué» des amis de Wunsch* (lettre du 14.02.). La même année, il s'offre, avec le Père Janssens*, à traduire, moyennant l'accord du gouvernement, une lettre du général des Augustins, afin «d'instruire le public des bons principes y contenus». À la mort du religieux précité, il postule la place de rapporteur qu'occupait le défunt. Il souhaite la cumuler avec celle d'actuaire.
L'abbé Mann* décrit ainsi Podevin : il «aime le travail et s'y applique avec une assiduité constante, qu'il a un style clair, net et tel qu'il faut [...], qu'il a beaucoup de facilité dans la rédaction, qu'il est au fait du travail du Bureau et de la marche des affaires; enfin que sa modération, ses principes sains et son zèle pour le service sont ce qui convient à la Commission des études». Le 02.05.1792, une décision provisoire intervient : Podevin obtient le traitement de rapporteur, il en exercera les fonctions, sans le titre, conjointement avec sa tâche initiale. Le gouvernement se réserve la faculté de disposer plus tard de la place. En 1793, Podevin avait évoqué dans une note ses dix-sept ans de service dans l'enseignement public des humanités et les commissions particulières, «connues de M. le Secrétaire d'État», qu'il avait remplies durant dix-huit mois. En août de la même année, la Commission royale des études étudie les mérites des candidatures au poste de rapporteur, enfin déclaré vacant. L'extrait de protocole, de la plume de l'abbé Mann, note qu'«il seroit dur et humiliant pour lui [Podevin] de voir un autre passer sur sa tête», d'autant plus qu'il convient de «récompenser ses services vraiment louables, ses services et ses talens parfaitement convenables à la place qu'il occupe». L'abbé souligne encore l'étendue des connaissances classiques du candidat et sa longue expérience dans l'enseignement. La Commission propose de le nommer en portant ses gages à 2.800 fl. et de confier la charge d'actuaire à Jean-Baptiste Lesbroussart (1747-1818). Mais l'arrangement n'est pas agréé. En 1795, dans une requête au gouvernement, Podevin souligne que pour cette somme de 1.000 puis 1.200 fl., la moitié de la rémunération de son prédécesseur, Des Roches*, il cumulait cinq fonctions, rapporteur et actuaire, mais aussi chef de bureau, archiviste et expéditeur. En septembre de l'année précédente, le secrétaire d'État et de guerre, H. C. de Müller-Hornstein*, avait plaidé en sa faveur, en faisant le relevé de ses états de service et en lui obtenant une gratification de 200 à 250 fl., car il était dans le besoin. Il le jugeait «homme modeste, confiant et par cela même non importun, [...] sujet laborieux et d'un zèle éprouvé et qui réclame une sorte d'indemnité de la perte de sa bibliothèque et de ses effets, qu'il a perdus par une suite de diverses commissions secrètes qu'il a

remplies pour le service et nommément à Breda où il étoit au moment de l'implosion arrivée le 12 décembre». Il avait ensuite passé dix mois à Liège et à Maestricht. Mais le 15.10. suivant, le ton a changé. Podevin est en Hollande en compagnie de L'Agneau*. Il est en mission à Nimègue. Son compagnon «ne donne point des renseignements bien considérables, mais ceux du Sieur Podevin ne signifient rien du tout», déplore le chef de la Secrétairerie d'État. «J'avois cru d'après la manière dont l'on m'avoit assuré dans le tems qu'il avoit rempli sa commission à Breda qu'il s'acquitteroit de celle-ci avec plus d'intelligence et surtout d'économie». Dès lors, Podevin est rappelé. Il est de retour au plus tard le 28 septembre. Avec L'Agneau, il rédige, à Aix-la-Chapelle, un rapport sur l'activité des émigrés belges en Hollande. Il répète ses états de service dans des lettres de sollicitation datées du 31.08.1795 à Bamberg. Après avoir émigré en 1789 et 1792, il avait repris en 1794 la route de l'exil en compagnie de sa sœur et de l'abbé Mann. Le 31.01.1798, à Prague, il notifie qu'il veut « cessser d'habiter le territoire français » (article 9 du Traité de Campoformio). À Vienne où il résidait ensuite, il fait, le 20.03.1803, en vertu du même traité, une déclaration par laquelle il se déclare étranger à la France. Il aurait effectué une démarche analogue à Prague le 20.03.1805.

Calendrier de la Cour, 1792 et 1794; G. CUMONT, *op. cit.*, p. 362 n. 3; E. HUBERT, *[...] ministres de France [...]*, t. II, p. 81, 96; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 148.

Missions pour le gouvernement : SEG 2101; Commission royale des études, 53A.
Commission royale des Études : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°; CAPB 532, D112/ad lit. Y2/n° 2; CF 5852; Commission royale des études, 24 A et 65; Commissariat général civil, 324; CC 191, f° 28r°-v°; CC 908, f° 28v°.
Réflexions sur l'éducation publique : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 34, n° 381.
Étapes de la carrière et exil : SEG 1362, f° 86-87, 111r°-v°, 141, 345v°-346, 395v°; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 2.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10 et 90.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Pamphlet : M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 440.

POLTZ (Joseph)
4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général.

8. En 1772, il occupe le poste de quatrième secrétaire du ministre plénipotentiaire, Starhemberg. Celui-ci en donne le portrait suivant : Poltz est connu du conseiller aulique de Lederer* et il a été particulièrement recommandé par le conseiller d'État baron de Stuppan, « lequel connoit beaucoup son père, ancien serviteur de Sa Majesté en Styrie. Je crois que c'est dans cette province que le fils a fait ses études. C'est un homme sage et discret, d'une très bonne conduite, qui a une fort belle écriture et grande envie de réussir. Il se perfectionne chaque jour dans la langue française et je suis persuadé qu'il sera dès à présent un ouvrier fort utile et deviendra peut être, avec le tems, un sujet de distinction ». Poltz devient 6e official à la Secrétairerie d'État et de guerre le 22.07.1772, 5e le 19.02.1776 et 4e à la date du 01.01.1783. Le 15.11. de cette année, sur ordre de Kaunitz, il reçoit une gratification comme d'autres officiaux de la Secrétairerie. Elle lui procure 400 fl. argent courant de Brabant. Il est ensuite mentionné en qualité de secrétaire au Conseil du gouvernement général (département des études). Son traitement était de 1.500 fl. all. En avril 1790, il est «fugitif». Après la Révolution, il figure sur la liste des «sujets allemands autrefois employés aux Pays-Bas et qui se trouvent actuellement sans emploi». Dans un rapport à l'Empereur, en date du 24.07.1791, Kaunitz propose de le placer à la Chancellerie de Bohême et d'Autriche ou à la Chambre aulique. En attendant une nouvelle affectation, Poltz bénéficie de la moitié du traitement qui lui était alloué à Bruxelles.

A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535.

Secrétaire de Starhemberg : CAPB 480, D99/ad lit. S1/n° 4.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- 6e official : CC 1688, f° 93-94 et 206 v°.
- 4e official : CF 1010, f° 121v°.
- gratification : SEG 2260, f° 347.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 (liste du personnel) et 1227, dossier 27; EBU 5; CF 2258.
Révolution : EBU 5, f° 11.
Rapport de Kaunitz : CAPB 580, H/ad num 1152/ lit. B.

PONCET (Guillaume Robert)

1. ?, 1677.
2. Ruremonde, 13.01.1749.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Son fils, Philippe Charles est enterré à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 03.07.1737.

8. Il est nommé, le 09.11.1735, à la Chambre des comptes réformée, en qualité d'auditeur (dép. Fl. et Bt.; serment le 28.11.; gages de 2.600 fl.; médianate de 400 fl.). Par patentes du 14.08.1738, G. R. Poncet est promu conseiller-maître (dép. Fl. et Bt; serment le 30.08.; gages d'auditeur, avec promesse de succession aux premiers gages ordinaires de conseiller-maître qui viendront à vaquer). En attendant, il est dispensé de payer la médianate. L'engagement peut être honoré le 18.02.1740, du fait de la mort du conseiller-maître J. F. H. Schockaert*, avec effet rétroactif au jour du décès soit le 06.01. En 1740, le président J.-B. J. de Fraula* et lui ne fréquentent presque jamais la Chambre «à cause de leurs infirmités et indispositions». En 1743, Poncet est vu ainsi : «Il a de l'esprit, mais on ne peut pas en dire autant de jugement, et l'on ne peut guère espérer de lui. [...] La boison et le tempérament le rendent hargneux et indocile, s'absente des tems infinis de la Chambre; cependant chez lui, quand on le charge d'un travail, il travaille bien et seroit un excellent sujet si la boison, le tempérament et le caprice ne l'emportoient chez lui sur l'esprit». En 1746, de son propre chef, il gagne Anvers, sans avoir été désigné par le Gouvernement pour le suivre en exil. Il est dans une triste situation, « très pauvre, âgé de 70 ans, quoiqu'encore très vif et propre au travail », note Kaunitz. Pour lui procurer le moyen de subsister, celui-ci lui confie, à raison de 6 fl. par jour, le soin de dresser l'inventaire des archives du duché de Gueldre, conservées à Ruremonde. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Près de la Chapelle de Salazar (1736); rue de l'Étoile (1740).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; J. LEFÈVRE 1, p. 433; ROPBA, t. V, p. 78.

Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CF 996, f° 150v°; CC 383, f° 100v°; CC 844, f° 120v°; CC 25101, f° 5v° (médianate); CC 25104; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- conseiller-maître (idem) : CF 998, f° 54v°-56 et 57; CC 184, f° 202; CC 383, f° 105v°; CC 845, f° 34; CC 896, f° 136v°-137; CC 25104; CC 25106, f° 3v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- activités comme commissaire (Forêt de Soignes) : États de Brabant, carton 327, dossier 1, et 328, dossiers 2 à 4.
- pleins gages (février 1740) : CC 185, f° 25v°; CC 845, f° 95v°.
- faible fréquentation de la Chambre : CC 896, f° 226.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- inventaire des archives du duché de Gueldre : CAPB 383 (06.04.1746).
Décès : CC 922, f° 60; CC, cartons, 1ère série, 428.

Dettes (mortuaire) : CC 898, f° 1v°.
Philippe Charles : AVB, reg. par., n° 163, f° 201.

POUPPEZ (Jean Louis Joseph Vincent)
1. Né au château de Hollaeken (Rijmenam) et bapt. à Malines, 17.10.1752.
2. Muizen (Malines), 27.06.1817.

3. Seigneur de Hollaeken. Franc-Maçon, secrétaire et orateur de La Constante Fidélité à Malines.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils aîné de Nicolas Joseph (Soignies, 26.09.1706-Malines, 01.01.1779), conseiller au Grand Conseil, et de Louise Françoise de Kettenis (Rijmenam, 02.02.1767), dame d'Hollaeken. Célibataire.

7. Immatriculé le 12.01.1768 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Il se classe douzième dans la deuxième ligne lors du concours général, en 1769, sur un total de cent trente-huit candidats. Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.12.1773).

8. Avocat au Grand Conseil (07.01.1775), il est proposé, trois ans plus tard, à la première place, pour le poste de substitut du procureur général près du même tribunal. En 1779, le Conseil de Brabant le présente deux fois comme candidat conseiller à titre étranger. En 1784, M. J. de Mullendorff* avance en vain son nom pour une place d'auditeur à pleins gages. Deux ans plus tard, Locher* n'en veut pas pour la nouvelle Chambre des comptes. Il juge que ses «connoissances se bornent absolument à la partie des droits. [...] Il a été suggéré à plusieurs reprises pour des places de conseiller de tribunaux de justice, et jouissant de la réputation d'être bon avocat, il conviendra me paroit-il beaucoup mieux à une place pareille qu'à la Chambre». Pouppez est nommé, le 01.05.1787, juge au tribunal de première instance de Malines, puis conseiller au Grand Conseil en vertu de patentes du 25.02.1788 (exemption de la médianate; serment le 19.03.). Il succède à G. de Cock*. Il prête serment le 19.03.1788 et est exempté du droit de médianate. Le 10.05.1794, il accède au rang de conseiller au Conseil privé. Il suit le gouvernement en exil à Ruremonde et Düsseldorf. À la fin de septembre, il gagne Würzburg, qu'il quitte douze mois après pour Ratisbonne. Il sollicite vainement un passeport pour gagner la capitale autrichienne. En 1797, il est désigné en qualité de conseiller-assesseur du Comité de liquidation des affaires belgiques siégeant à Vienne. En l'an IV, il est porté sur la liste des émigrés. Le 19 fructidor de l'an X (06.09.1802), il prête le serment exigé des «individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie». En 1811, il figure sur une liste d'anciens magistrats dont le nom avait été retenu par le préfet pour une éventuelle nomination à la Cour impériale de Bruxelles. Depuis son retour, il s'est retiré à Malines, où il assure, en juin 1814, mener « une vie fort tranquille et retirée ». Il souligne « qu'il est resté, au milieu de la révolution françoise, fidel à ses principes et intact à tous égards ». Il sollicite du prince Guillaume d'Orange-Nassau, prince souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas, un emploi équivalent à celui qu'il occupait sous le régime autrichien. Il se recommande de « Messieurs l'Évêque Van Velde [*], [Gaspard] de Limpens [*] et de la Vielleuze [*]tous trois conseillers privés actuels ». En 1815, Pouppez devient président de l'Assemblée des Notables chargée d'approuver la constitution hollandaise et membre des États généraux. En décembre de l'année précédente, l'intendant des Deux-Nèthes lui attribuait 4.000 francs de revenus annuels. Il est considéré et ses principes politiques sont «modérés».

AN, 1854, p. 248; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 134; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 370; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 381-382; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 235-236; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 522; J. LEFÈVRE 1,

passim; J. LEFÈVRE 2, p. 8; J. LEFÈVRE, *La fin du régime [...]*, p. 13; J. LOGIE, *op. cit.*, p. 420, n. 275; *Promotiones [...]*, p. 54; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 113; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 340; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 180 n. 2; *WNL*, t. I-II, 1773, p. 567.

Carrière : Mss divers, 432, p. 354 et 367.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 396, n° 195; UL 285, p. 385; UL 621 (« repetitio », thèse imprimée).
Proposition par Mullendorf*: SEG 1871.
Avis de Locher* : CAPB, 621, D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 117.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 56.
- nomination : GCM 5, f° 90-91; CAPB 709, p. 198-199; CF 1011, f° 76v°-77v°; SEG 1871.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 29; CAPB 1001.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1024, n° 527.

PROLI (Balthazar Florent Joseph DE)

1. Anvers, bapt. 06.01.1722.
2. Hanau (Hesse), vers 1804.

3. Seigneur de Wespelaar et Nederassent. Fait comte par lettres patentes du 13.10.1768, avec augmentation d'armoiries le 30.07.1769. En même temps que son frère Charles, il obtient, par lettres patentes du 18.01.1779, les armes de la famille de Priuli de Venise.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller-receveur général des Finances.

6. Quatorzième et avant-dernier enfant, troisième fils de Pierre (Côme, 21.09.1671-Bruxelles, 28.01.1733), banquier et négociant, et d'Aldegonde Jeanne Pauli (Provinces-Unies, 17.05.1685-Anvers, 01.10.1761), dame de Wespelaar et Nederassent (seigneurie achetée en 1735). Frère de Charles, le capitaliste anversois. Le 25.02.1748, Balthazar épouse à Aix-la-Chapelle Marie Jeanne de Clotz, née le 22.07.1728 à Cologne, fille de Jean Berthold, seigneur de Streithagen. De leur union naquirent trois enfants : Jean Pierre Berthold*; Marie Thérèse Charlotte Florence (Bruxelles, 26.10.1752-1824); Gustave Victor Jean Xavier Agathe (Vienne, 04.01.1757-Paris, 1810), comte de Proli, seigneur de Hannesche et Burdinne, lieutenant au régiment d'infanterie de Charles de Lorraine, puis capitaine-lieutenant au régiment de Murray. Par lettres patentes du 08.07.1733, les enfants Proli avait obtenu la permission de faire le commerce en gros, avec leur mère, sans déroger à sa noblesse.

7. Immatriculé le 01.04.1740 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1743). Il complète sa formation juridique à l'Université de Leiden. Il n'apparaît cependant pas dans la liste des promus par cette institution.

8. Amiral des eaux douces de l'Escaut (19.12.1732) à l'âge de dix ans, comme son frère aîné, Jean Jacques*, avant le cadet, Charles, pour lequel la charge sera rétablie en 1739 alors qu'il n'a que dix-sept ans (patentes du 22.12.; 1.000 fl. de gages; office exercé par Jean Charles de la Bistrate jusqu'à la majorité). Marie-Thérèse prend cette décision «particulièrement en considération de l'avance de 200.000 fl. que la veuve Proli vient d'effectuer pour la subsistance des deux régiments d'infanterie de Daun et de Wurmbrand qui se trouvent actuellement en Hongrie». Elle ajoute à l'intention de l'archiduchesse Marie-Élisabeth : «que V.A. tache à cette occasion de tirer encore de la mère une bonne finance pour les besoins de mon service ainsi que V.A. le touche par sadite relation». L'office sera toutefois supprimé dès qu'il deviendra vacant.

Balthazar Proli succède également à Jean Jacques comme receveur général des Finances, par lettres patentes du 06.08.1736, «avec faculté de pouvoir substituer une personne suffisante, agréable et de toute satisfaction», pour desservir son emploi jusqu'à ce qu'il soit capable d'en remplir les fonctions lui-même, alternativement de deux en deux ans avec le baron de Wedergraet [van Cauteren*]. La médianate est fixée à 1.500 fl. argent courant de Brabant. Elle est payée le 21.08.1736. Le 23.12.1737, Th. Rima* est nommé pour assurer la charge durant sa minorité. En 1744, dans deux lettres du 10 et du 24.08., la mère fait savoir à son fils «qu'on a témoigné à Bruxelles qu'on ne remarque pas en vous assé d'empresement pour vous former à vôtre employ. [...] Il sera donc aussi convenable que vous vous mettiez au fait de la recette avec zèle et assiduité». Elle le presse de finir ses études à Leiden si possible avant l'hiver. Le 06.03.1747, elle lui annonce «qu'enfin la jointe a déterminé de vous admettre au serment. [...] Enfin je suis très contentte que votre affaire se termine de cette manière à la confusion de la caballe... [...] J'écrirai demain à Monsieur de Crumpipen [*] pour le remercier de tout ce qu'il a bien voulu faire pour nous». Quelques jours plus tard, Proli entre dans l'exercice de la fonction (serment le 11.03.1747; premier compte reprenant les quatre derniers mois de 1747; dernier compte clôturé le 01.11.1783). Les débuts ne sont pas exempts de difficultés. Rima, sans doute sollicité pour accompagner le jeune receveur, est plus que réticent. Les reproches de la mère, exprimés dans deux lettres des 15. et 17.04.1747, sont éloquents : «Que dois-je penser de vous quand un homme qui a eu toute ma confiance et qui a fait tout ce que jai exigé de lui pendant près de vingt ans, refuse aujourd'huy de se charger seul de la caisse de votre charge. [...] Si Mr Rima persiste, il est inutile que jachève ce que javois commencé, j'aime mieux abandonner la charge que de m'exposer avec toute ma famille à des événements que je n'ose nommer, en vous laissant la direction de la caisse. Vos promesses m'apaisent d'autant moins pour la suite que vous n'êtes plus croiable pour la conduite que vous avez tenue après la prestation de serment et après que Mr Rima vous a représenté ce que le maréchal [Batthyány] et Mr Crumpipen lui avoient dit sur votre chapitre que vous avez eu soin de me cacher». «Je me sens mère d'un fils pour lequel j'ai fait plus que pour aucun autre de mes enfants comme vous le savez, mais c'est Mr Rima qui m'ambarasse, car cet homme est si découragé qu'il n'est plus à connoître. [...] Ditte lui tout ce que vous pourez vous imaginer pour le fléchir à se charger de la caisse et de la direction généralle des affaires selon ce que je lui ai proposé». La veuve Proli tente d'éviter l'intervention d'une caution étrangère, comme c'était l'usage, pour garantir les obligations du receveur. Elle estime que cela porterait préjudice au renom de la Maison. En mai, l'Impératrice demande à Batthyány un rapport sur les événements qui ont accompagné la demande de prestation de serment de Proli, «de même que touchant la partialité que le conseiller Capon [*] a témoignée en cette rencontre en faveur du susdit Proli». Le 26.07.1747, elle ordonne de l'admettre « sans ultérieur délai » à l'exercice de la fonction de receveur général. Toutefois, elle entend que «jusqu'à ce que ledit Proli, par son application et bonne conduite donne lieu à mon gouvernement général d'avoir plus de confiance en lui, le nommé Rima continue à l'assister dans l'administration de son emploi». Finalement, le comte de Streithagen se déclare prêt, en juillet 1748, à constituer certaines de ses terres en garantie, à concurrence de 60.000 fl. argent courant de Brabant. En 1749, Proli est appelé à Vienne pour proposer au gouvernement des mesures en matière de relance commerciale. Marie-Thérèse lui confère d'ailleurs le titre de conseiller de commerce en Autriche (1754). En cette qualité, il effectue des missions à Venise et en Hollande. Dupuy* l'apprécie apparemment : «bon comptable et qui feroit de la bonne besogne si ses fonctions étaient moins bornées». De 1753 à 1756, il veille aussi aux intérêts familiaux qui l'avaient appelé à Trieste et à Fiume, ce qui l'avait obligé à demander la permission de pouvoir s'absenter de son office. F. J. Van Overstraeten, chargé de le remplacer, obtient une indemnité de 1.000 fl., aux frais du défaillant et 594 fl. 5 sols pour les frais de bureau. À son retour aux Pays-Bas, Marie-Thérèse lui conserve les 2.000 fl. qu'elle lui avait assignés à Vienne en qualité de conseiller de commerce. Joseph II lui supprimera cette pension. En 1770, le receveur général est considéré par le gouverneur général comme «honnête

homme, mais qui croit en savoit plus qu'il n'en scait. Cependant il travaille assez bien». Le 21.01.1784, B. de Proli, encore en titre conseiller de commerce à Vienne, est «jubilarisé» en qualité de conseiller-receveur général des Finances aux Pays-Bas, pour des raisons de santé. «S.M. lui conserve l'espoir de rentrer un jour à son royal service pour quelque emploi de sa portée en cas qu'il se rétablisse». Ed. de Walckiers* lui succède. Proli est simultanément nommé contrôleur de la Recette générale des Finances (gages de 3.000 fl. y attachés et 2.000 fl. *ad personam*). En 1786, il est en Autriche avec Maximilien de Beelen* pour s'informer sur l'administration des intendances. Il aurait été question de le nommer à la tête du cercle de Bruxelles, mais il pourrait avoir été victime d'une cabale ourdie par F. Rapédius de Berg*. Par un billet du 16.11.1786, Joseph II signifie à Kaunitz que Proli « n'a pas les qualités qu'il faut pour bien remplir les devoirs de l'intendance de Bruxelles ». Le Chancelier ne manque pas de souligner que cette idée émanait de Belgiojoso*. Il plaide en faveur de l'intéressé : « un homme comme lui [...] mérite qu'on cherche à rendre son renvoi d'un poste qui lui a été conféré sur l'autorisation expresse de Votre Majesté le moins humiliant que possible, [...[savoir de luy représenter à quoi il s'exposeroit s'il se chargeoit d'un employ qui demande une activité tout à fait extraordinaire, en lui insinuant en même tems que ce qu'il pourroit faire de meux dans ces circonstances, ce seroit de demander lui-même sa démission et le retour à son ancien emploi ». S'il préfère demander sa retraite absolue, il faudrait lui maintenir l'intégralité de son traitement. Proli sollicite alors « quelque avancement dans la carrière des finances ». Kaunitz s'y oppose, propose la mise à la retraite avec le titre de conseiller d'État de robe aux Pays-Bas. Le 12.12.1788, Proli est élevé à la dignité proposée (serment le 28.12.). Il avait par ailleurs été mandaté pour défendre les intérêts de l'Empereur à l'assemblée générale de la «Chambre d'Assurance» d'Anvers. Il avait également été chargé en 1787 de faire rapport sur la mission de Frédéric de Beelen* aux États-Unis. Il signa ce texte le 24.04.1788. Lors de la Révolution brabançonne, il se réfugie à Aix-la-Chapelle. Il est de retour à Bruxelles lors de la première restauration. En 1794, il est nommé président de la Commission des liquidations des dettes militaires. Il la suit lors du départ du gouvernement et se trouve ainsi à Hambourg en octobre et novembre de cette année, à Hanau en juillet et septembre 1795. Il se plaint à plusieurs reprises de ne pas bénéficier de son plein traitement, alors qu'il est en activité. Au début de 1796, il sollicite du gouvernement autrichien l'autorisation de se rendre à Egna (Neumarkt, entre Bolzano et Trente) ou à Schärding, près de Passau, en Haute-Autriche, car son épouse est atteinte de la goutte. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 24 Brumaire de l'an IX (15.11.1800), le préfet de la Dyle, Le Doulcet Pontécoulant, appuie, à l'intervention du beau-fils de Proli et de son propre fils, Gustave, la demande au Ministre de radier le couple de la liste des émigrés. Marie Antoinette de Fontbarri, épouse de Gustave Proli, intervient à nouveau auprès du préfet le 27 floréal de l'an XII.

9. Bruxelles : Près des 12 Apôtres (1738); près du Pont neuf (1751); Place du Sablon (1761); près de Sainte-Gudule (1762); rue du Chancelier (1774); rue du Parchemin (1775).

AN, 1888, p. 291-292; BN, t. XVIII, col. 275-277 (M. Huisman); *Bronnen tot de geschiedenis der Leidsche Universiteit*, uitg. door P. C. MOLHUYSEN, t. V, La Haye, 1921; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 362 et 369; J. DENUCÉ, «De admiraliteit van de Schelde te Antwerpen van de 16e tot de 18e eeuw», dans *Antwerpsch Archievenblad*, 2de reeks, t. VII, p. 300; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535 et 1536; P. DE ZUTTERE, «Charles Proli et Anacharsis Cloots», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, t. LI, 1996, p. 105; DHB, p. 390; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 72; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. II, p. 17-18; G. GUYOT, «Un milieu européen au XVIIIe siècle à travers la correspondance Proli-Cloots», dans *Bulletin de l'Association de la noblesse de Belgique*, n° 138, 1979, p. 84-100 et n° 139, 1979, p. 146-167; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 14 et 63, n. 15; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 466; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 262 et 263; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 765-766; J. LEFÈVRE 1, p. 377; J. LEFÈVRE 4, p. 189; L. MICHIELSEN, « De Kompagnie van Triëste [...] », p. 71, 86-88, 90; ID., « De Familie Proli [...] », p. 282-285; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 98-99; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; H. SCHLITTER, *Die Berichte des ersten Agenten Österreichs in den Vereinigten Staaten von*

Amerika Baron de Beelen-Bertholff an die Regierung der österreichischen Niederlande in Brüssel, 1784-1789, Vienne, 1891, p. 240-284 (Fontes Rerum Austriacarum, zweite Abtheilung, Diplomataria et Acta, XLV); ID., *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 19; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 454-455.

Noblesse
- comte : CAPB 777, p. 268-271.
- armoiries : CAPB 777, p. 302-303.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 70, n° 2; UL 283, f° 112.
Autorisation de commercer : CAPB 700, f° 262-263v°.
Amiral des eaux douces de l'Escaut : SEG 1486; CAPB 325, p. 250 (Charles).
Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 227; CGg 445, f° 18; CGg 1227, dossier 3.
Conseil des finances :
- conseiller-receveur général : CF 997, f° 67v°-69v° (nomination); CC 951, f° 105-107v°; CC 898, f° 271v°-272; CC 25102, f° 3v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes); CF 997, f° 208 (nomination de Rima).
CAPB 333, p. 58 et 71-72; SEG 1486 (entrée en fonction : 1747); CAPB 463 (25.04.47); CC 951, f° 105-107v° (serment); SEG 2740, f° 132-133 (caution de Streithagen).
- exercice de cette fonction et rapports avec van Overstraeten : CAPB 342, p. 215 et 280 (1755); CAPB 345, p. 15 (1759), 99 et 118 (1760); CAPB 419 (17.11.1754); CAPB 425 (23.08.1755); CAPB 426 (25.10.1755).
- comptes : CC 2016-2017, 2020-2021, 2024, 2033-2034, 2037-2038, 2041-2042, 2045-2046, 2049-2050, 2053, 2211-2229, 2267-2286, 2287.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174.
- contrôleur Recette générale : CF 1010, f° 164-165; CC 860, f° 160; CC 906, f° 76-80 (nomination).

Intendance de Bruxelles : CAPB 528, D109/ad lit. W1/n° 4 et 5.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Séjour en Italie (1753-1755) : SEG 2223; CC 898, f° 59.
Séjour à Hambourg (1794) : SEG 1362, f° 219-220.
Exil : CAPB 937, n° 228; CAPB 1001; Préf. de la Dyle, portef. 496 et 1749; FHKA, Kamerale rote Nr 2308,228; Nr 2309, 44; Nr 2310, 01.
Lettres de la douairière Proli à son fils : Mss divers, 1567, 1568.
Correspondance avec sa future épouse puis son épouse et réponses de celle-ci (1747-1758) : Mss divers, 1569.
Correspondances diverses : Mss divers, 1570, 1571, 1572, 1573/1, 1573/2.
Pamphlets : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 300.

PROLI (Jean Jacques Pierre DE)

1. Anvers, 29.06.1706.
2. Bruxelles, 28.12.1735.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

6. Frère aîné de Balthazar Florent Joseph*. Le 14.04.1733, il épouse à Anvers Henriette Louise Blount, soeur de la duchesse de Norfolk. Sans postérité.

8. Il exerce successivement les fonctions d'amiral des eaux douces de l'Escaut (30.01.1730; serment le 08.02.1730), de conseiller député aux affaires de commerce (survivance accordée le 10.01.1731, adjoint à Castillon*), d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes de Brabant, aux demi-gages, «avec clause qu'il entrera en la première place d'auditeur actuel qui viendra à vaquer et ce sans préjudice de la survivance de l'employ de conseiller député aux affaires du commerce» (patentes du 20.10.1732; payement de la médianate de 400 fl. le 06.11.; serment le 07.11.). L'Empereur le destine à une charge de conseiller des Finances qu'il pourra exercer conjointement avec l'office qui lui a été attribué en matière de commerce. Par patentes du 22.08.1735, Proli est nommé conseiller-receveur général des Finances. Il exercera l'office alternativement avec A. F. van Cauteren* «ou autres à

venir». Ses patentes sont expédiées le 03.09., comme le prouve le compte du scel de l'Audience, mais demeurent inconnues aux actes de la Chambre des comptes du fait du décès de l'intéressé avant son entrée en fonction (serment le 01.10.1735). Il remplaçait J. d'Alvarado y Bracamonte*.

9. Bruxelles : Vis-à-vis de l'église de La Chapelle (1733).

H. HASQUIN, «Sur l'administration [...]», p. 438, n. 52; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 14; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 262; L. MICHIELSEN, « De Familie Proli [...] », p. 282; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 454.

Autorisation de commercer : CAPB 700, f° 262v°-263v°.
Amiral des eaux douces de l'Escaut : SEG 1486.
Chambre des comptes : auditeur : CF 994, f° 73v°-75; CF 2328; CC 383, f° 92r°; SEG 1486 (nomination surnuméraire : dép. Bt.); CC 25099, f° 2v° (médianate); SEGF 924, f° 10-11.
Survivance de l'office de conseiller de commerce : SEG 924, f° 10-11.
Conseil des finances :
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 221-223.
- conseiller-receveur général (nomination) : CF 996, f° 101; CC 921, f° 377v°; CC 951, f° 105-107v°; CC 25101; Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes).
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 156v°.

PROLI (Jean Pierre Berthold DE)

1. Bruxelles, bapt. 18.12.1750.
2. Paris, 24.03.1794.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Balthazar Florent Joseph*. Il est aussi considéré, à tort, comme un fils naturel de Kaunitz. Il reçut son éducation à Paris, sous la direction d'un précepteur, le prêtre Dubuisson.

7. Il aurait été enregistré le 14.01.1767 comme «minorennis» à la «pédagogie» du Lys, au sein de l'Université de Louvain. Il y est mentionné en qualité d'Anversois. Il est classé trente-deuxième sur cent vingt-huit de sa promotion en 1768.

8. Le 21.07.1774, Proli est nommé à la Chambre des comptes en qualité d'auditeur surnuméraire, attaché à la Jointe des administrations (gages de 1.200 fl.; médianate réduite de moitié, soit 200 fl.). Kaunitz, qui l'avait rencontré lors d'un séjour à Vienne, note que « ce jeune homme [...] annonce beaucoup de génie et un goût bien décidé pour la partie des finances et, comme il possède déjà le talen, très rare aux Païs Bas d'écrire avec pureté et élégance la langue françoise, son acquisition ne pourroit qu'être utile au service ». Proli avait déjà travaillé en France dans les bureaux de banquiers. Il obtient les pleins gages le 29.02.1776 et s'acquitte alors de l'autre moitié de la médianate. Il était très lié à son oncle Charles, frère cadet de son père, directeur de la banque familiale et négociant. Celui-ci l'emmène la même année à Vienne et en Italie du Nord pour l'initier aux affaires. Ses déplacements se font de plus en plus nombreux dès 1780. En février de l'année suivante, il obtient l'autorisation de s'embarquer à Trieste sur « Le Ville de Vienne », à destination des Indes orientales. La durée du voyage est estimée à 12 ou 13 mois. Il va, selon Kaunitz, « y acquérir des lumières qui puissent, à son retour, servir à l'avancement du commerce de la Monarchie avec ces contrées ». À partir de 1782, il est noté comme «absent» à la Chambre. Il passe environ deux ans aux Indes puis, en 1783, s'établit à Paris. En novembre de cette année, il avait obtenu la « permission de se démettre de

sa place avec l'espoir de rentrer au service lorqu'il aura recouvré sa santé ». Selon les médecins, son voyage avait gravement altéré celle-ci et il ne pouvait espérer guérir qu'après un assez long séjour dans les climats chauds. Cazier* et Kaunitz proposent d'accéder à sa demande. Le Chancelier ajoute même : « J'aurois désiré pouvoir le proposer pour résident dans un pays qui convint à sa santé, mais il n'y a nulle part une pareille niche pour lui ». Dans la capitale française, il s'adonne à la spéculation boursière et au commerce maritime, notamment avec l'Orient. En 1790, Proli sert d'intermédiaire entre les Vonckistes et les Autrichiens, à la demande du comte Florimond de Mercy-Argenteau, nouveau ministre plénipotentiaire. Puis il se lance dans la Révolution française. Ses relations avec des banquiers et des députés véreux furent dénoncées par Robespierre. Arrêté dans le cadre de la conspiration d'Hébert et de Chaumette, il est envoyé à l'échafaud.

9. Bruxelles : rue du Parchemin (1775).

R. CARATINI, *op. cit.*, p. 453; G. GUYOT, «Un capitaliste, Charles Proli (1723-1786), et deux révolutionnaires, Pietro Proli (1750-1794), et Anacharsis Cloots (1755-1794)», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, n° 209, 1980, p.326-330; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli.[...]*, p. 14; L. MICHIELSEN, « De Familie Proli [...] », p. 285-287; *Promotiones [...]*, p. 51; P. DE ZUTTERE, «Charles Proli et Anacharsis Cloots», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, t. LI, 1996, p. 105.

Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CAPB 484 (13.06.1774); CF 1009, f° 192v°-194; CC 855, f° 259; CC 902, f° 68v°-69; CC 25140, f° 3 et CC 25142, f° 3v° (médianate).
- voyage aux Indes : CAPB 495, D106/Lit. C6.
- pleins gages : CC 188, f° 205v°-206; CC 903, f° 2v°.

Jointe des administrations : désignation : CAPB 351, p. 22.
Démission : CAPB 512, D108/ad lit. C10/n° 1.

PROVOST (Pierre François Vincent)
1. Bruxelles, 10.03.1734.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Guillaume, messager du Conseil des finances. Le 20.09.1766, le Président de la Chambre des comptes est informé que Provost «aurait contracté mariage contre les règles ordinaires de l'Église»; il lui interdit de fréquenter la Chambre «jusqu'à autre disposition». On lui reproche un «mariage par voie de fait avec la fille de l'apotiquaire Limelette». Le 09.04.1767, Provost épouse à Bruxelles Jeanne Catherine Limelette et est relevé de l'interdiction. Le couple eut au moins cinq enfants, trois filles, dont Jeanne Antoine Josèphe, enterrée à Bruxelles le 14.12.1776 à l'âge de huit mois, et une autre, baptisée par l'accoucheur, enterrée à Bruxelles; un garçon, Antoine, mort à Bruxelles, le 23.06.1779, à l'âge de quatre mois, et un enfant mort peu après sa naissance, enterré le 26.04.1772.

7. Immatriculé comme «minorennis» en 1750-1751 à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Il parle et écrit le français, le latin, le flamand, l'allemand et l'italien.

8. Il officie pendant trois ans comme clerc chez l'agent admis par le Conseil privé, J.-B. t'Kint*. Il voyage pendant l'espace de neuf ans en qualité de secrétaire, tant avec le marquis de Los Rios en Espagne qu'avec le conseiller receveur général B. de Proli*, en Italie et en Allemagne. Il accompagne celui-ci lors des projets d'établissement de la Banque de Proli à Vienne. Le 10.01.1754, il entre

comme official surnuméraire, sans gages, à la Recette générale des Finances. Cette même année, il est candidat malheureux à une place d'official au greffe du Conseil des finances. Il devient second official surnuméraire à la Chambre des comptes de Flandre le 19.12.1764 (gages de 200 fl., portés à 250 à dater du 11.04.1766 et à 300 à dater du 26.09.1767). Il est attaché au bureau de la comptabilité du revenu net, où il coule des journaux. En 1776, il exerce aussi depuis deux ans au moins les fonctions d'actuaire «pour les affaires jésuitiques» dans le département de Flandre. En 1784 il est troisième official et le greffier Brummel* fait son éloge : «on ne sauroit en dire assez de bien, [...] son traitement est de f 620 (moins l'arrheà) ce qui est bien peu pour un emploïé de ce calibre». Provost est envoyé à Vienne, par décret des gouverneurs généraux du 17.05.1786, pour s'instruire de la nouvelle comptabilité à mettre en oeuvre dans les Pays-Bas. À son retour, il assume la direction de la comptabilité des domaines. Sa rémunération est toujours de 620 fl. M. J. de Mullendorff* propose de lui octroyer 900 fl.; il mérite cependant une place de 2e auditeur avec 1.600 fl. Le 26.04.1787, l'official Provost est nommé en qualité d'auditeur à la Chambre des comptes, attaché au 2e département (1e section; 1.600 fl., puis, sur proposition de D. de Locher*, le 07.04.1788, 2.100 fl. à compter du 01.02.1788). La Chambre aulique avait d'abord refusé cette argumentation, suggérée en novembre 1787, non à cause des qualités de l'intéressé, mais parce qu'un délai d'un an était indispensable avant l'augmentation des gages. Locher avait plaidé en vain l'exception : «Provost a démontré sa connoissance en matière de comptabilité par l'introduction du nouveau plan pour les revenus domaniaux». En juin 1789, il est désigné en tant que membre de la «Commission provinciale du Brabant pour remplir la fonction de la députation supprimée». À la Révolution brabançonne, il prend le parti de Joseph II. «Homme détestable», le juge-t-on aux États Belgiques Unis : «lorsqu'il y a eu des individus renvoyés de la Chambre des comptes, il s'en est réjoui et il a osé dire ouvertement qu'il falloit punir encore autrement ces gueux-là et qu'il y avoit encore un grand nombre qui attendoient le même sort». Le 20.05.1790, Provost adresse une requête au gouvernement. Il y rappelle ses états de service et les «avanies des insurgens», qui l'obligèrent à quitter Bruxelles sans sa famille. Ses problèmes financiers l'amènent à solliciter un emploi conforme à son état au sein de la Commission royale à Luxembourg. L'avis rendu sur sa personne est très favorable : «le suppliant est sans doute un des meilleurs sujets de la Chambre des comptes». «Sujet vétéran très précieux», «il est du tout petit nombre de ceux qui connoissent encore l'ancienne comptabilité». Le 25.05.1790, satisfaction lui est donnée (pleins gages de 2.100 fl. argent courant de Brabant) et les demi-gages lui sont versés pour la période du 16.12.1789 au 24.05 suivant. De Vienne, D. de Locher le juge ainsi en juillet 1790 : « Très bon sujet, zélé et intelligent, il a été employé avec succès dans plusieurs commissions épineuses et nommément dans la Commission provinciale du Brabant; il écrit avec précision et ses ouvrages sont toujours bien achevés». Le 27.12.1790, il est nommé membre du «Comité provisoire de la Chambre des comptes», organisme chargé de traiter les affaires urgentes. Il reçoit une indemnité de 100 fl. pour couvrir les frais de son retour à Bruxelles. Auditeur ordinaire à la Chambre des comptes pendant la première restauration (14.07.1791; pleins gages de 2.600 fl.), il est tout particulièrement affecté «aux liquidations des prestations militaires dans la province de Luxembourg». Sa demande de dispense du payement de la médianate est rejetée le 18.06.1792. Il est autorisé à s'acquitter de sa dette par quatre versements trimestriels de 100 fl. chacun. Par commission du 31.05.1794, il occupe une charge de conseiller-maître (gages de 3.000 fl.). Il «se distingue par son intelligence et son activité». Il quitte Bruxelles en juin de cette année, à la suite du gouvernement. Il se retrouve avec sa famille à Ruremonde, Düsseldorf, Dillenburg puis, à partir du 01.02.1795, à Würzburg. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec sa fille sur la liste des émigrés. Par décret du 23.03.1798, Provost est appelé à remplacer Ransonnet* au Comité de liquidation des affaires belgiques installé à Vienne. Il obtient donc l'autorisation de quitter Prague avec sa famille pour gagner la capitale autrichienne. Par une déclaration qu'il y fait le 15.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare «étranger» à la France.

9. Bruxelles : rue de Louvain (1789).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 369; A. DIERKENS, *Les déclarations des biens [...]*, p. 26; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 72; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 522; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 148.

Famille : CF 2309; AVB, reg. par., n° 321, f° 34v°; *ibid.*, n° 170, f° 225v°; *ibid.*, n° 171, f° 177 et 193; *ibid.*, n° 172, f° 31.
Mariage et suspension : CC, cartons, 1ère série, 300/1.
Curriculum vitae : CC réf. 4358
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 188, n° 74.
Conseil des finances : official : CF 2309; SEG 1869.
Chambre des comptes :
- official : SEG 1487; CAPB 621, n° 15; CC 900, f° 31.
- actuaire : SEG 1871.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D110 X1 n° 1 et n° 19; CAPB 622, D110 X1 n° 4.
- chambre réformée (auditeur) : CC 907, f° 131v°-132 (voyage à Vienne); CC 1445, f° 8 (nomination); CC 1445, f° 47v° (gages); CC 900, f° 117; CC réf. 4613, 4628, 4644, 4647, 4784.
- mémoire d'occupation : CC 1723-1724.
- Commission provinciale du Brabant : Commission provinciale du Brabant, 11-13.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Comité provisoire : CC 191, f° 1r°-v°; CC 908, f° 1.
- auditeur (nomination : 1ère restauration) : CC 863, f° 203v°; CC 191, f° 151 (médianate).
- conseiller-maître : CF 8518.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CC 192, f° 58; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 13.
Commission royale de Luxembourg : Jointe de Luxembourg, 298.
Indemnité pour le retour à Bruxelles : Jointe de Luxembourg, 137.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 66; Nr 2310, 49.
Remplacement de Ransonnet : CAPB 940, n° 53.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 83.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.

PYCKE (Guillaume Ignace)
1. Gand, 18.04.1690.
2. Malines, 22.07.1773 (hydropisie).

3. Seigneur d'Ideghem et Ten Driessche. Fait chevalier du Saint-Empire.

4. Conseiller d'État de robe et président du Grand Conseil.

6. Fils aîné d'Ignace (décédé à Gand le 30.07.1725), échevin de Gand (1707-1712), avocat puis conseiller au Conseil de Flandre (05.09.1712), et de Marie Jeanne Claire Colette van der Beeken (décédée à Malines le 29.11.1759), dame d'Iseghem. Il épouse à Gand Isabelle Josèphe Stalins, fille de Jacques et d'Anne Marie Toreels, décédée à Malines le 11.12.1734, dont il eut un fils, Pierre François Guillaume (20.12.1721-06.12.1779), licencié ès droits (16.06.1744), greffier des États de Flandre, puis conseiller pensionnaire de la ville et pays d'Alost et finalement premier conseiller pensionnaire du Collège de la Keure à Gand.

7. Immatriculé en 1709-1710 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1713).

8. Échevin du Collège des parchons de Gand, puis secrétaire de ce corps (1720), il est promu, le 09.10.1730, conseiller au Grand Conseil. Il succède à A. Vermeulen (médianate de 8.000 fl. acquittée le 12.10 suivant). Le 24.12.1739, il est nommé conseiller au Conseil privé (patentes du 29.12; serment le 30.12.) par promotion d'E. J. d'Olmen de la Courtaubois*. C'est «un fort bon sujet et assez bien au fait des affaires de la Flandre» (1743). Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit comme bon jurisconsulte et homme d'honneur. En 1746, il suit le gouvernement à Anvers puis revient à Bruxelles, où il n'intervient plus dans les affaires jusqu'au retour de la paix. À partir de juin 1749, il est régulièrement convoqué lors des jointes de cabinet. Charles de Lorraine le dépeint ainsi : «Peik, homme scavant est de bon sens mais avocat au dernier point et ne laissant pas aucunes occasions de marquer sa vengeance contre ceux qui lont offencé et vindicatif, mais bon ouvrier». Par une royale dépêche du 22.10. suivant, Pycke est élevé au rang de conseiller d'État (serment le 03.02.1750). Le 28.10. de cette dernière année, il accède à l'office d'assesseur, puis de premier assesseur, du Grand Maréchal de la Cour du gouverneur général. Il est en outre désigné comme juge aux Chambres suprêmes des douanes. Il fait aussi partie de la Jointe établie pour l'administration de la justice militaire. En 1752, il entre à la Jointe «pour l'examen d'une représentation des États de Brabant concernant les fiefs obscurcis» (21.03.) et à la Jointe «pour examiner depuis quand les placcarts et ordonnances de Brabant y ont leur expédition particulière et les moyens de pourvoir aux acquisitions clandestines des gens de main-morte» (02.10). Cette année aussi, en remplacement de Steenhault*, il devient le chef de la Jointe des monts-de-piété, où il siégeait depuis le 02.05.1744, comme successeur de Jamez*. Le 15.01.1753, son traitement est complété par une pension de 1.000 fl., ce qui lui procure les pleins gages de conseiller d'État (y compris la moitié des émoluments de conseiller fiscal). En septembre 1755, il acquiert la qualité de président du tribunal aulique, à la mort d'E. de Lannoy*. Il collabore également aux travaux de la Jointe pour l'amortissement de la dette de guerre du Limbourg. Le 05.03.1757, suite au décès d'E. J. d'Olmen de la Courtaubois, il accède à la fonction de président du Grand Conseil (serment le 20.03.1757), à laquelle il avait déjà été proposé en 1738. Il l'exercera jusqu'à sa mort, «laissant ses coffres forts garnis de quatre vingt treize mille florins argent courant», selon un témoignage anonyme.

9. Bruxelles : près de la Chapelle saint Éloy (1741); près de la Nonciature (1751); «près du Roisendael» (1752).

AN, 1851, p. 191-192; BN, t. XXIX, col. 793-794 (J. Lefèvre); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 446; *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 138; DGH, t. IV, p. 156-157; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 204 et 237; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 249-250; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 80-81; ID., *Les jointes de cabinet[...]*, p. 17 ss; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 273; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77; ID., *Vilain XIIII*, Leuven, 1995, p. 41-44 et 73; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 245, 256; NB, t. XI, col. 614-620: son fils aîné (P. Lenders); L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 22 et 97; C. TIHON, *op. cit.*, p. 226 et 227.

Naissance et baptême le même jour : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, LD 269, reg. par. de Gand, vol. 122, à la date.
Biographie : CP, reg. 766, p. 212-215; Mss divers, 432, f° 24 et 312.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 266, n° 22; UL 281, f° 284v°; UL 674, f° 246v°.
Grand Conseil : CC 25097, f° 3 (médianate); AVB, n° 1179, f° 1 et 3.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 344, p. 22-23; CF 998, f° 156v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- place laissée vacante : CAPB 344, p. 40.
- papiers d'office remis : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 246-261.

Assesseur au Grand Maréchalat : CAPB 337, p. 77-80; CAPB 342, p. 281.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 391, D26/ad C/4; CAPB 703, p. 16-18; CAPB 335, p. 11-13; CAPB 340, p. 155-157 et 182-184; CC 847, f° 102v°; CE 27; SEG 1486 (avec augmentation des gages sous forme de pension).
Grand Conseil :
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 159-161.
- président (nomination) : GCM 5, f° 3-5; CAPB 704, p. 109-112; CF 1007, f° 12-13; CC 849, f° 103v°; CAPB 344, p. 22-23; SEG 1486.
Assesseur au grand maréchalat : CAPB 337, p. 77-80.
Jointe des monts-de-piété : CPA, carton 950B; SEG 2206.
Autres jointes : SEG 1863, 1864.
Jugement de Charles de Lorraine : SEG 2584, f° 34.

Q

QUICKELBERGHE (Charles François DE)
1. Bruxelles, bapt. 22.07.1687.

4. Conseiller des Finances.

6. Second fils de Juste (décédé en juillet 1710), auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre (patentes du 05.02.1675), auditeur à la Chambre des comptes rétablie en 1706, et d'Isabelle Françoise Le Fret (enterrée à Bruxelles le 29.03.1732). Le parrain est Charles Cobrisse*. Charles François a épousé le 23.09.1713, à Bruxelles, avec dispense des bans, Caroline van der Schueren (Bruxelles, 20.05.1689-Bruxelles, 21.03.1734), fille de Robert (Bruxelles, 08.09.1644-Bruxelles, 17.07.1711), brasseur, doyen de la Chambre de commerce dite «Laeken Gulde», receveur de la ville de Bruxelles, et de Pétronille Van Cutsem.

7. Immatriculé en 1704 comme «minorennis» à l'Université de Louvain.

8. Auditeur à la Chambre des comptes unifiée (02.06.1702, 3.000 fl.), il est nommé par les puissances maritimes, le 22.09.1707, à la Chambre de Flandre, aux gages de 1.200 fl. Cette décision résulte de la «mercède» de maître extraordinaire faite par Charles II en faveur de l'un des enfants de Juste de Quickelberghe (13.08.1694). Sa commission lui donne seulement permission de fréquenter l'institution, «afin qu'en exerceant les fonctions d'auditeur, il se rendit capable de bien faire dans la suite les fonctions de conseiller et maître». Il n'est nullement fondé, suivant la consulte du 10.11.1713 de P. Mac Neny*, à revendiquer contre le fils Papeians* la succession à la place d'auditeur ordinaire qu'occupait le défunt père de celui-ci. C'est après vingt-quatre années de service à la Chambre, «où il a servi avec applaudissement et à la satisfaction du Gouvernement et du public, en expédiant les affaires dont il étoit chargé avec diligence et exactitude», qu'il est pourvu d'une place de conseiller surnuméraire au Conseil des finances (patentes du 31.03.1731), en attendant la vacance d'une place ordinaire. Il prête serment le 09.04. suivant et est affecté au département des Aides et subsides. Il est également chargé du paiement des gages et appointements des membres du Conseil Suprême (commission du 25.08.1731), besogne effectuée auparavant par le conseiller J. C. Swarts*. En 1734, il est désigné pour occuper un des quatre sièges de conseiller ordinaire. Toutefois, l'édit du 17.03. de cette année, qui comportait cette disposition, est demeuré dépourvu d'effet. Quickelberghe est appelé à suppléer Jean Alexandre Rubens*, en qualité de juge des Chambres suprêmes des douanes, en cas d'indisponibilité de celui-ci. Mais en 1735, il fait les frais de la réforme de l'administration des Finances. Bénéficiant des faveurs des uns, victime des récriminations des autres, c'est finalement l'avis du Conseil suprême, relevant son «insuffisance essentielle», qui primera. Il est alors jubilarisé avec la moitié de ses gages.

9. Bruxelles : «À la haute rue» (1719).

M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.* t. I, p. 36 et 37 (son père); P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 284; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 99 et 119, n. 41; L. LINDEMANS, «Genealogie van der Schueren (uit het Land van Grimbergen)», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, t. XLVIII, 1993, p. 146-147; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 455-456.

Baptême : AVB, reg. par., n° 307, f° 123.
Mariage : *ibid.*, n° 320, f° 103.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 216, n° 35.
Auditeur : CC 28196, f° 24v°; CC, cartons, 1ère série, 394 et 396.
Conseil des finances :
- nomination : CF 993, f° 10-11v°; CF 993, f° 128; CF 2281; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis; SEG 929, f° 230-231.
- juge des douanes suppléant : CF 2281.
Paiement des gages du Conseil suprême : CAPB 700, f° 260.
Procès contre Jean-Baptiste Papeians de Morchoven : CE 191; CERég., 258.
Décès : mère : AVB, reg. par., n° 418, f° 92v°; épouse : *ibid.*, f° 137.

R

RANSONNET (Hubert Joseph)
1. Saint-Hubert, bapt. 25.03.1748.
2. Vienne, 09.01.1816.

3. Baron de Ransonnet-Villez (18.06.1803). Chevalier de l'Ordre de Saint-Étienne (02.10.1789).

4. Conseiller des Finances.

6. Fils d'Hubert Joseph (Saint-Hubert, 04.08.1708-10.07.1754), commerçant (bois, épicerie, étoffes et mercerie), et de Marie Jeanne Jadin (1702-1769), fille de Pierre, brasseur et échevin de la Terre de Saint-Hubert, et de Marie Anne Lallemand. Petit-fils d'Henri (Soumagne, 28.12.1683-Saint-Hubert, 23.04.1762), échevin et mayeur de Saint-Hubert. Hubert Joseph junior épouse, le 11.02.1801 sa cousine, Marie Claire Ransonnet (1780-1854). De cette union, naquirent deux garçons : Charles Joseph (Vienne, 25.05.1802-25.11.1892), vice-président de la Cour supérieure des comptes, et Louis (05.08.1807-27.04.1868), «Bergrat» et administrateur des Salines à Bad Ischl, et trois filles. L'oncle d'Hubert Joseph, Pierre Joseph (Saint-Hubert, 06.03.1713-Vienne, 09.03.1783) résidait à Vienne depuis 1734. Pendant quatre ans, il fut gouverneur des fils du conseiller-régent le vicomte de Patin*, puis étudia pendant trois ans le droit. En 1741, l'Impératrice le recommande pour quelque emploi vacant aux Pays-Bas. Le procès toujours en cours à propos de la prévôté d'Orchimont empêche de l'y nommer. En 1750, il sollicite le poste de greffier du Conseil de Luxembourg, vacant par la mort de Jean Baptiste Mangin. En 1740, il aurait été directeur de la posterie de Saint-Hubert. Une autre source en fait un capitaine de l'armée impériale. Un Pierre Hubert Ransonnet, official au département des Pays-Bas depuis 1778, se voit réduit en 1804 à un traitement d'attente, égal au tiers de sa rémunération normale.

7. Études de droit à l'Université de Vienne.

8. «Pratiquant en 1768 (400 fl. de gages), puis official surnuméraire en 1770 (600 fl.) au département des Pays-Bas à Vienne, il devient, par dépêche royale du 29.05.1776, auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes à Bruxelles (11.09.1776; pleins gages d'auditeur ordinaire, soit 2.600 fl., avec effet au 13.05.1776). Par décret du gouverneur général du 08.09. de la même année, il est dispensé du payement de la médianate. Il possédait plusieurs langues, et passait pour être ferme dans ses opinions et propre pour la direction, laborieux et plein de zèle. En août 1780, il est chargé avec O. J. du Chesne* de procéder à l'audition des comptes relatifs à la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine. Le 14.09.1785, il est nommé pour six années, en qualité de commissaire royal des loteries génoises et à classes (commission du 22.10.; gages de 1.400 fl. plus ses gages d'auditeur), exploitées par deux fermiers, le marquis de Mansi et Augustin de Reul*. Les réformes de 1787 le placent à l'intendance du cercle de Limbourg (avec titre de conseiller au Conseil du gouvernement général, aux gages de 5.600 fl.). Il est remplacé au Lotto par C.-A. de Charvet*. Le 11.09.1788, il est en outre chargé des fonctions de «commissaire de la forêt de Soignes et d'autres bois domaniaux en Brabant». Après la suppression des États de Hainaut, il est désigné comme commissaire impérial dans cette province. Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à

remanier le Conseil de gouvernement. Ransonnet en serait toujours. Sous la première restauration, en décembre 1790, Ransonnet devient membre de la Jointe provisoire des Finances. Le 24.07.1791, il entre au «Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement». Le 21.08. de la même année, il est nommé au Conseil des finances (patentes du 31.08.; gages de 5.600 fl.). Il avait déjà été proposé à cette fonction en 1782. Dans ses attributions, on trouve principalement les douanes et le commerce, ainsi que le Bureau de régie. Il est aussi membre du Comité du séquestre des biens du clergé français, aux gages annuels de 5.040 fl. En mars 1793, il est à Cologne avec A. de Limpens* et Barbier. Le 12.06.1794, il devient commissaire général civil, en remplacement de Godenne*, et n'est donc plus dans la possibilité d'assister aux séances du Conseil. D'une fidélité sans bornes pour Vienne, il suit le gouvernement en exil. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En 1797, il est appelé à siéger en qualité de conseiller-assesseur au Comité de liquidation des affaires belgiques. Par décret du 23.03.98, il est remplacé par Provost*. En 1799 et 1800, il est envoyé en mission en Angleterre, avant de prendre sa retraite en 1803. Il refuse la nationalité française.

9. Bruxelles : rue de Ruysbroeck (1777); rue d'Or (1778); place de Saint-Michel (1780); «près du May-Boom» (1792).

M. BAELDE, «Kanselier Kaunitz [...]», p. 209; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 107; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 370; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 3 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 73; G. ENGLEBERT, «La famille Ransonnet en Autriche», dans *Le Parchemin,* n° 248, 1987, p. 543-546; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 68-69; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 769, 772, 782; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 522; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim;* J. MERSCH, « La famille Ransonnet », p. 28-32; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 130; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 77-78, 205, 295, 412, 725; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 260; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 149; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...]*, *passim;* C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XXIV, p. 350-351 (à propos du fils, Charles); R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 204-205.

Lotto :
- nomination : CF 1011, f° 2; CC 953, f° 181-182.
- remplacement : CAPB 622, D110 X1 n° 5; CC 907, f° 178.

Intendance : CGg 473, dossier 92; CGg 1227, dossier 55.

Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CC 856, f° 186v°; CC 903, f° 23 et 47; SEG 1871; 2751, f° 190-191.
- loteries : CC 953, f° 181-182; CC 907, f° 53v°-58.
- affaires non rapportées : SEG 1873.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D110 XI n° 1, f° 83v° et 94v°-95v°; CAPB 621, D110 n° 1, n° 14, f° 385v°; CAPB 622, D110 XI n° 4.
- proposé comme intendant : CAPB 621, D110 XI n° 1, f° 6v°.

Conseil des finances :
- nomination : CAPB 185, n° 536; CAPB 709, p. 323-324; CF 1012, f° 36v°; CC 863, f° 163v°; CF 8509.
- activités : CF 968-974; JAS 592, 760, 786.
- mission à Cologne : CF 8585.

Commissaire de la forêt de Soignes : CC 1445, f° 124.

Commissaire impérial en Hainaut : CGg 2683-2688.

Commissariat général civil : Commissariat général civil, 4.

Comité du séquestre des biens du clergé français : Comité du séquestre des biens du clergé français, 46.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 53 et 179; CAPB 940, n° 53; SEG 1362, f° 433-439 (gages).

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...],* p. 6.

Pierre Joseph : CAPB 327, p. 54-58; 335, p. 152.

Pierre Hubert : CAPB 1014.

RAPÉDIUS DE BERG (Ferdinand Pierre)
1. Bruxelles, bapt. 05.03.1740.
2. Vienne, 25.02.1802.

3. Seigneur de Berg. Franc-Maçon, orateur adjoint de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jean Louis*. Le 18.02.1772, il épouse Isabelle Josèphe Orts (25.01.1753-26.11.1836), fille d'Égide, avocat au Conseil de Brabant, et de Marie Julienne Josèphe Haegheman, petite-fille de Pierre, conseiller de Brabant, sœur de Florent Godefroid*. Le couple eut deux fils : Wenceslas Joseph (bapt. 20.07.1774-1808), célibataire, et Louis Eugène Guillaume Georges Tibulle (décédé à Bruxelles, âgé de près de six mois, le 31.12.1780). Par son mariage, F. P. Rapédius de Berg était le beau-frère de J. A. Le Clerc* et de G. de Fierlant*. Sa soeur, Guillelmine Philippine, épousa A. C. de Limpens*. Par décret des gouverneurs généraux, son fils Wenceslas Joseph est nommé official à la secrétairerie du Conseil privé, à dater du 17.10.1791, jour de la prestation de serment, aux gages de 600 fl. Il suit son père en émigration en 1794. Le 1er jour complémentaire de l'an X, il prête le serment exigé des émigrés revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie.

7. Immatriculé comme noble, en 1754-1755, à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 09.07.1759).

8. Avocat au Conseil de Brabant (28.07.1759), il y est nommé, le 17.09.1770, substitut du procureur général (serment le 24.10. suivant). Entre-temps, de 1761 à 1764, à la demande de Cobenzl et sans gages, il aurait dépouillé et étudié les anciennes archives des Pays-Bas. En février ou mai de cette dernière année, selon la déclaration de l'intéressé faite en 1795, le ministre plénipotentiaire l'aurait *motu proprio* promu à l'état d'auditeur de la Chambre des comptes. Le 08.07.1775, il apprend par la Secrétairerie d'État qu'il est nommé au poste d'amman de Bruxelles (décision impériale du 17.06.,lettres patentes du 06.07. de ce mois; serment le 11 suivant entre les mains du chancelier de Brabant et le 15 à la Chambre des comptes; gages de 2.000 fl. argent courant de Brabant), fonction à laquelle il tente de rendre toute sa plénitude. En 1776, il devient en outre membre du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg. Il s'occupe particulièrement de cette dernière province. de Berg avait, en effet, déjà combattu ce fléau en qualité de «commissaire délégué». En 1777 déjà, il postule au Conseil privé. En 1784, il est élu membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles en sa séance du 26.10. (décision approuvée quatre jours plus tard par le gouverneur général). Après un séjour à Vienne (octobre 1786-janvier 1787), il regagne les provinces Belgiques chargé des emplois de directeur général de la police des Pays-Bas et d'intendant de la capitale et du cercle de Bruxelles (8.400 fl. argent courant de Brabant). Initialement, semble-t-il, la première fonction seule lui était destinée, mais il aurait intrigué dans la capitale autrichienne pour priver B. Proli* de la seconde. L'entrée en vigueur précipitée de la nouvelle organisation ne lui plaît guère. «Je préparais en paix, écrit-il, l'établissement des bureaux d'intendance alors qu'au commencement de mars vint l'ordre verbal et bien imprévu qui exigeoit positivement que les intendances fussent en activité dès le commencement d'avril». De surcroît, il tombe malade. Il présente dès lors sa démission le 09.05.1787. Celle-ci ne sera toutefois pas acceptée immédiatement. À la demande des gouverneurs généraux, pour favoriser l'apaisement à la suite des troubles, il décide de s'exiler le 18.06.1787. Il avait, écrit-il, reçu «verbalement de la part du gouvernement et de la part des États l'insinuation qu'il convenoit au bien de la chose publique, au service de S. M. que je m'absente de Bruxelles». Un passeport lui est donné le 19. Il part seul et gagne Lille, où sa femme et ses enfants viennent le

rejoindre le 21. Ils arrivent à Paris le 24. Il accepte néanmoins, sur la proposition du comte de Murray, de reprendre l'Ammanie de Bruxelles. Mais le cours des événements et la disgrâce de G. A. Cornet de Grez* en décident autrement. Il entre au Conseil du gouvernement général (serment prêté le 26.10.1787). Lui sont confiées les administrations communales et provinciales, les charges publiques, les cadastres et matricules. Il partage avec de Reuss* et Le Clerc* la haine du public, excité par Cornet de Grez. Trauttmansdorff* le juge «homme d'esprit, sans avoir pourtant les connaissances des deux précédents. Il est rempli de minuties et par conséquent très vacillant dans ses opinion. Il ne le cède pas à Mr de Reuss pour la violence de ses avis au moment où il les donne, et pour sa timidité extrême à celui où il s'agit de les exécuter; [...] cela n'empêche pas qu'il ne soit toujours un sujet très recommandable pour son zèle et pour une sorte de connaissance académique qui ne suffit pas cependant à celle qu'exigerait son département. Il est d'ailleurs long dans ses écrits et suffit par là encore moins à son travail que sa mauvaise santé lui rend d'ailleurs déjà très pénible. Il lui est impossible de se priver du délassement de la société, mais au moins il l'avoue de bonne foi [...]». Au cas où l'Empereur songerait à le déplacer, le ministre plénipotentiaire ne voit pas comment le placer de manière satisfaisante pour lui. H. H. de Crumpipen*, qui dit connaître de Berg depuis la naissance, a inspiré ce portrait. Il ajoute qu'«il est assez haut, impérieux [...]». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Rapédius de Berg serait appelé à le quitter. En septembre 1789, le ministre plénipotentiaire le propose pour un poste au département d'État : de Berg demande «à cor et à cri d'être délivré de ce qu'il appelle son esclavage. [...] La faiblesse de sa constitution [...] le rend en même temps hypocondre, mécontent, inquiet et par conséquent peu agréable à ses confrères et au public. Hors d'ici, cet homme, devenu presqu'inutile par ces circonstances, rendrait certainement de bons services».

En novembre 1789, quelques semaines avant l'insurrection donc, Rapédius de Berg est appelé à Vienne pour réorganiser le département des Pays-Bas. Il arrive dans la capitale autrichienne, le 12.11. Ses idées paraissent irréalistes à l'Empereur. Elles sont, écrit Joseph II à Ph. de Cobenzl*, «je crois, dictées par le patriote le plus brûlé, et s'il ne sait autre chose, il peut s'en retourner d'où il est venu». Rapédius de Berg est de retour à Bruxelles en décembre 1790. Dans une requête du 22.07.1791, il rappelle qu'il est pénalisé dans son traitement depuis 1787, qu'il a souffert des troubles dans sa fortune privée. En compensation, il ne sollicite rien pour lui mais demande une faveur pour son fils Wenceslas, étudiant en droit depuis 1788 et licencié ès droits de l'Université de Cologne en septembre 1790. Il souhaite que celui-ci soit «admis au service de Sa Majesté avec 1.000 fl. all.». Le 19.08. suivant, le père réitère la demande, en rappelant qu'il est «le seul des neuf ci-devant intendans qui n'ait pas obtenu de récupérer un traitement égal à celui dont il a joui en 1787. F. P. Rapédius de Berg est promu au Conseil privé, en vertu d'une décision prise à Vienne deux jours plus tard, le 21 (patentes du 06.09.1791; serment le 19.09. suivant; 5.600 fl. de gages). Il devient par la même occasion membre de la Commission royale des études (31.08.1791). Durant la deuxième restauration, il retrouve sa place au Conseil privé, dont il devient le doyen, et est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 17.06.1794). Après Fleurus, il accompagne le gouvernement à Ruremonde puis Düsseldorf avant de se rendre à Würzburg, où il réside en août de cette année. Dès le mois d'avril 1795, il est à Vienne où il s'installe définitivement. Il est pensionné le 20.08. de cette année. Depuis le 20.04., il bénéficiait des demi-gages de conseiller d'État. Il sollicite les pleins gages, en soulignant les préjudices qu'il a subis du fait de ses quatre émigrations forcées. Il est porté sur la liste des émigrés, avec son épouse, en date du 4 floréal de l'an IV (23.04.1796). Le 11.08.1797, demande est faite à l'Administration centrale du département de la Dyle de surseoir à la vente de ses biens. Le lendemain, 25 thermidor de l'an V (12.08.1797), S. de Valeriola, officier municipal du canton de Bruxelles, fondé de pouvoir du requérant, sollicite la radiation du nom de celui-ci, de son épouse et de leur fils Wenceslas de la liste des émigrés. La demande est accompagnée d'une attestation d'un avocat de Vienne, qui certifie que la liquidation de la succession de Wenceslas François*, son frère

aîné, les empêche d'entreprendre le voyage des Pays-Bas. Deux médecins viennois assurent, par un certificat du 21.06.1797, que F. P. Rapédius de Berg ne peut supporter aucun voyage en raison de son mauvais état de santé. Il est dès lors provisoirement rayé de la liste des émigrés. La décision est tenue en suspens à l'égard de son épouse et de son fils, jusqu'à ce qu'ils aient fait «conster qu'ils sont dans une des exceptions de la loi du 25 Brumaire an 3» (15.11.1794).
F. P. Rapédius de Berg a produit une abondante littérature dans des domaines aussi variés que la politique, l'économie sociale, les études historiques, médicales et juridiques.

9. Bruxelles : près du Béguinage (1767); près du Petit Béguinage (1769).

AN, 1867, p. 243-244; BN, t. XVIII, col. 711-728 (J. Cuvelier); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 322-324; S. BRUNNER, *op. cit.*, p. 101-102; M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 16 et 17; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 370 et 374; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 10 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 140; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 67 et 73; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 261; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 383; ID., *Inventaire [...] Commission royale des Études*, p. 8-9; P. A. F. GÉRARD, *op. cit.*, *passim*; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 300-301; F. KISTERS, *Ferdinand Rapédius de Berg (1740-1800), polygraphe et officier d'État : un réactionnaire réformiste. Essai historiographique*, mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain, 1992; ID., «Ferdinand Rapédius de Berg, amman de Bruxelles et polygraphe», dans *Cahiers Bruxellois*, t. XXXIII, 1992, p. 17-90; ID., *Les intendances [...]*, p. 764-768, 780-781, 788-789; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », *passim*; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13, 14 et 18; E. MAILLY, *op. cit.*, t. I, *passim* et t. II, p. 409-410; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 270; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 19, 90; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 76-77, 389, 472, 479, 725, 779-782; J. VAN DEN BROECK, *op. cit.*, p. 97-98; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 84-85; ID., *De hoed [...]*, p. 408; *WNL*, t. VI, 1775, p. 60 et 218; WStLB, Portheim-Katalog.

Données biographiques : Archives de la famille de Spoelberch de Neufforge, 172.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 221, n° 11; UL 284, f° 135v°; UL 679/2, f° 1v°.
Conseil de Brabant :
- substitut du procureur général (nomination) : CF 1009, f° 65-66v°; BR Mss, 20102, f° 2 (serment).
- activités à la Jointe des administrations : JAS 241-50, 270.

Amman de Bruxelles : CAPB 485, 17.06.1775; CC 383, f° 171v°; CC, Papiers des officiers comptables, 845, p.2-4; SEG 1926; AVB, n° 2904; BR, Mss, 20102, f° 3.
Administration de la ville de Bruxelles : AVB, n° 2902, 2903, 2947, 3416.
Académie (élection) : AcRB, n° 774.
Travaux académiques : J.-L. DEPAEPE, *op. cit.*, p. 36-37.
Correspondance avec l'abbé Mann* (Histoire de Bruxelles, 1785) : Mss divers, 263 bis.
Épizootie : CC, Papiers des officiers comptables, 852.
Échange de quelques lettres avec Vicq d'Azyr à propos de l'épizootie : CC, Papiers des officiers comptables, 857-859.
Lettres de Vienne : SEG 1926.
Projet d'instruction pour l'établissement des bureaux de la direction générale de la police du pays : CC, Papiers des officiers comptables, 844.
Rapport sur l'établissement des intendances et la direction générale de la police : CAPB 528, D109/ ad lit. W1/n° 11.
Directeur de la police : CAPB 528, D109/ad lit. W1/ n° 4 et 10.
Intendant : CGg 473, dossier 92; CGg 1228.
Correspondance relative aux troubles de 1787 : Mss divers, 873/2,p. 63-78.
Conseil du gouvernement général :
- CGg 5, f° 7.
- activités : CGg 267,275, 377-379, 421, 2644, 2678.

Plaintes sur son sort (1791) : SEG 2107.
Conseil privé : nomination : CAPB 185, n° 544; CAPB 709, p. 313-314; CF 1012, f° 34; CC 863, f° 141v°; CP, reg. 730, f° 127-129.
Conseiller d'État : serment : SEG 1486.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 24; CAPB 1001.
Commission royale des études : Commission royale des études, 24B.
Mémoire sur la nature des offices royaux [...] : Mss divers, 873/2, p. 1-61.
Vente des biens : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.

Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638.
Pamphlets : M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 396; P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 34; *Description de la cavalcade [...]*, p. 3.`
Portraits : P.A.F. Gérard, *op. cit.*, t. I et II, en regard de la page de titre.
Décès : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 675; AcRB, archives, n° 796, donne l'année 1800.
Fils : CC 191, f° 87r°-v°; CC 908, f° 87; AVB, reg. par., n° 172, f° 135; Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 674; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 42.

RAPÉDIUS DE BERG (Jean Louis)
1. Rodemack (France, dép. Moselle anciennement Rodenmacher(n), bapt. 28.04.1705.
2. Bruxelles, 18.01.1764.

3. Co-seigneur de Berg. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Georges Pierre Rapédius, maître ès arts de l'Université de Trèves en 1673, seigneur de Hunolstein (Emnich sous Rodemack, 29.06.1655-1736), haut bailli de la terre et seigneurie de Rodemack, conseiller aulique du prince de Bade et son ministre plénipotentiaire aux cours de Turin et de Vienne ainsi qu'à Ratisbonne, et d'Élisabeth de Lassaulx (née au château de Berg en 1678 ou 1679, décédée à Luxembourg en 1742), dame co-héritière de Berg au quartier de Vianden. En premières noces, il épouse à Luxembourg, le 30.08.1737, Marie Anne de Feltz (Luxembourg, 20.12.1705-décédée à Aix-la-Chapelle en 1747), fille de Nicolas, boulanger, échevin, et de Marguerite Volhausen. En secondes noces, le 14.05.1752, il s'unit à Thérèse Josèphe de Haveskercke (décédée à Louvain le 20.11.1784 et enterrée à Kampenhout), dame d'Opstal et de Kampenhout, fille de Joseph Adolphe, conseiller-pensionnaire de la ville d'Ostende, et d'Hélène Bosschaert. Du premier lit, sont nés cinq enfants : Wenceslas François*; Ferdinand Pierre*; Marie Philippine Josèphe (née en 1741); Joseph Antoine (né et décédé en 1742); Jean Ignace (né en 1743). Du second lit, sont issus huit enfants : Guillelmine Philippine (née en 1753), épouse d'A. C. de Limpens*; François Louis (né en 1754); Marie-Thérèse (née et décédée en 1755); Jeanne Henriette (née en 1756), unie à Kampenhout, le 29.04.1783) à Jacques François, libre baron de Mareschal, juge (07.01.1788) de la Commission des charges publiques à Luxembourg puis receveur général des subsides; Denis Joseph (1758-1764); Marie Caroline (née en 1759); Louis Gabriel (1760-1764); Ferdinand Philippe (1762-1764).

7. Il connaît le français, le flamand et l'allemand. Il est licencié ès droits (1726), selon sa déclaration de 1738, «à quoy il joint deux années de pratique au Parlement de Paris, que pendant plusieurs années il s'est appliqué à Vienne tant au droit publique de l'Empire qu'à la pratique du Conseil impérial aulique».

8. Selon Dupuy*, il fut d'abord précepteur de quelques seigneurs. Greffier à l'audience militaire en 1736, il devient «écoutant» à la Chambre des comptes en février 1737 (commission du 02.03.; serment du 13.03.), grâce à une recommandation de J. H. de Crumpipen*. Il est promu l'année suivante «écoutant autorisé pour besoigner aux affaires du Luxembourg» (commission du 10.09.1738; serment le 17.09.). En décembre, il se plaint à son protecteur qu'il est «éloigné de toute affaire». Il lui demande d'intervenir auprès du comte de Harrach. En octobre 1738, il est vainement candidat à un poste de secrétaire-adjoint du Conseil privé. Il est nommé, par décret de la gouvernante générale du 04.08.1740, auditeur ordinaire (dép. Fl. et Bt. au titre du Luxembourg; pleins gages; serment le 26.08.). C'est un «bon sujet et travailleur [...] quoique le Conseil des finances ne paroit pas satisfait

du rapport de la visite des domaines de Luxembourg dont il a été chargé» (1743). Une commission provisionnelle du 04.08.1745 (serment le 09.08.) l'établit «mayeur de la ville de Remich et justicier de Macheren le comté en la province de Luxembourg». Il accompagne le gouvernement en exil en 1746. Cette même année, les États de Luxembourg tentent d'obtenir pour lui le caractère de conseiller-maître actuel, ce qui lui donnerait voix délibérative à la Chambre. Batthyány note : « on me le donne pour un fort bon sujet, capable et recommandable et l'on m'informe qu'il a été considéré comme tel par les comtes d'Harrach et de Königsegg-Erps et ensuite par le comte de Kaunitz ». Le maréchal n'est pas hostile à la proposition, mais alors sans augmentation de gages. En 1749, le président de Witt* le juge «fort propre pour la place qu'il occupe». Le 31.01.1750, il entre à la Jointe pour examiner «les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg».
Par décret du gouverneur général du 19.11.1752, il obtient, suite au décès du conseiller J. F. d'Aubertin*, la charge de conseiller-maître (commission du lendemain, dép. Fl. et Bt. à titre de Luxembourg; pleins gages de 3.000 fl.). Le 11.01.1753, il devient membre de la Jointe des terres contestées. On le dit «homme de capacité et d'une application infinie». Dans nombre de commissions relatives aux matières financières, il a donné des marques non équivoques de beaucoup de talents et d'intelligence. Cordeys* fait état cependant, dans un rapport du 27.11.1752, de la méfiance du président de Witt à l'égard de Rapédius de Berg : «il tenoit enfermé sous clef des papiers concernant le Luxembourg pour que cet auditeur n'y ait pas accès». Quand celui-ci faisait rapport sur des affaires de cette province, le même exhortait secrètement les conseillers-maîtres «d'y veiller de près et de faire une attention particulière aux résolutions à prendre». Dupuy, en 1753 le juge «assés bon pour l'audition des comptes, mais [...] la manutention et la direction ne luy convient pas». En 1757, en vertu d'une dépêche impériale du 04.07., de Berg prit la direction de l'éphémère Chambre des comptes établie à Ruremonde pour l'administration des domaines, des droits d'entrée et de sortie et des subsides de la Gueldre prussienne. Il avait pour le seconder l'auditeur Thomas Barret* et, comme adjoints, les avocats Vanden Berghe et Timmermans de Ruremonde. Le second était déjà échevin et juge des droits d'entrée et de sortie dans cette ville. Le greffier était l'official Méan*, du Conseil des finances à Bruxelles. La tâche d'official était remplie par I. Hecker, quartier-maître de la ville de Ruremonde. Peu avant son décès, J. L. Rapédius de Berg fut proposé en 1764 pour le Conseil des finances. Il laissa une veuve et huit enfants dans une situation peu aisée. Deux fils du premier mariage étaient placés, Wenceslas François comme official au Département des Pays-Bas à Vienne, Ferdinand Pierre comme avocat. Mais quatre autre garçons et deux filles, tous en bas âge, restaient à charge de la mère. Kaunitz propose d'attribuer une pension de 300 fl. à l'épouse du défunt et 200 fl. à chacune des filles à prélever sur les Finances puis sur une abbaye. Il souligne à cette occasion les mérites de l'ancien serviteur : il « a rendu de grands services dans la partie domaniale des bois de Luxembourg, qu'il possédoit à fond, et il est fort aparent que si on avoit toujours suivi ses avis, la direction de cette partie ne seroit pas aussi défectueuse que, de l'aveu du comte de Cobenzl, elle l'est à présent ». Le défunt, en qualité de commissaire impérial, avait aussi négocié « avec beaucoup d'intelligence et de prudence » l'acquisition de la Terre de Turnhout.

9. Bruxelles : rue des quatre Vents (1740); «Prochianstraete» (1749); près de l'Hôtel d'Orange (1752); «rue de la Magdeleine». (1758).

AN, 1867, p. 242-243; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 392; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 41 et 43; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 300; L. KEIL, *op. cit.*, p. 147 (père); J. LEFÈVRE 1, p. 235; A. RUPPRECHT, *op. cit.*, p. 162; *WNL*, t. VI, 1775, p. 60 et 218.

Baptême : France, Archives départementales de la Moselle, 1MIE 591/1, à la date.
Données biographiques : Archives de la famille de Spoelberch de Neufforge, 172.
Langues : CC 898, f° 220.

Chambre des comptes :
- écoutant : CAPB 324, p. 77 (nomination); SEG 2737, f° 77-78 (protection de Crumpipen); CF 998, f° 58v°; CC 184, f° 101 et 202v°; CC 383, f° 105; CF 2330 (autorisation).
- plan proposé par Harrach pour la Chambre (06.04.1740) : SEG 1471.
- auditeur ordinaire (nomination) : CF 998, f° 199; CF 2332; CC 185, f° 64-65; CC 383, f° 108v°; CC 845, f° 118v°; CC 951, f° 114v°-115; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- gouvernement en exil : CF 2284.
- proposition des États de Luxembourg : CAPB 383 (13.12.1746).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (rapport de de Witt); SEG 1870 (rapport de Cordeys); BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
- conseiller-maître (nomination) : CF 1003, f° 28-29v°; CC 847, f° 94v°; CC 898, f° 46; CC, cartons, 1ère série, 428; SEG 2223.
- Gueldre prussienne : CAPB 344, p. 76-85; CC, cartons, 1ère série, 284.
- activités : CC 45827.

Jointes : SEG 1863,1864.
Candidature au secrétariat du Conseil privé (1738) : Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
Mayeur de Remich : CC 383, f° 120.
Pension de la veuve : CAPB 454 (10.03.1764).
Marie Anne de Feltz : AVL, reg. par., LV I 32 4, p. 171.

RAPÉDIUS DE BERG, dit l'Aîné (Wenceslas François)

1. Bruxelles, bapt. 19.09.1738.
2. Vienne, 26.04.1797.

3. Franc-Maçon, orateur Rose-Croix de la Loge L'Union à Bruxelles.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes, intendant et conseiller au Conseil du gouvernement général.

6. Fils de Jean Louis*. Frère aîné de Ferdinand Pierre*. Célibataire.

7. Immatriculé en 1754-1755 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 02.06.1758).

8. Il est admis à fréquenter la Chambre des comptes au titre de «pratiquan», «sans gage ni caractère» (dépêche du 22.07.1759; serment le 27 du même mois), mais «seulement pour aider son père». Il n'a jamais été «écoutant ni autorisé». À la fin de 1760, il quitte la Chambre pour aller à Vienne. Il y exerce la fonction d'official au département des Pays-Bas. De retour à Bruxelles, il revient à la Chambre des comptes où il est nommé auditeur surnuméraire par dépêche royale du 02.09.1766 (commission du 27.09.; gages de 2.000 fl.). Il «pourra obtenir les pleins gages quand S.M. trouvera qu'il répond à l'idée qu'Elle s'est formée de lui». Ceux-ci lui sont accordés par dépêche royale du 08.05.1768. De même, en date du 01.01.1777 (commission du 18., serment le 25.), il obtient le titre de conseiller-maître surnuméraire à la Chambre des comptes. Le 15.05.1779, W. F. Rapédius de Berg est promu conseiller-maître ordinaire (aux pleins gages de 3.000 fl.). Par l'édit du 12.03.1787, il est chargé de l'intendance du cercle de Luxembourg (avec titre de conseiller au Conseil du gouvernement général; gages de 5.600 fl.). Le 10.01.1790, il devient membre de la Jointe de Trèves avec les mêmes gages (administrations centrale, provinciales et locales). Avec G. A. F. de Feltz*, il est affecté aux affaires d'administration royale, provinciales et municipales. Il est plus spécialement responsable des matières qui sont habituellement du ressort de la Chambre des comptes. Il est jubilarisé le 11.07.1791

(3.000 fl. all.). Il réside à Vienne, au moins à partir du 06.08.1794. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés.

9. Bruxelles : rue d'Isabelle (1776); Place Royale (1781).

AN, 1867, p. 242; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 3 et n° 8, §3 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DE SMET, *op. cit.*, p. 195; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 73; J. GERMAIN, *op. cit.*, p. 16; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 339; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 772; J. LEFÈVRE 4, p. 209; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*,p. 342; *WNL*, t. IX, 1777, p. 89; WStLB, Portheim-Katalog.

Données biographiques : Archives de la famille de Spoelberch de Neufforge, 172.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 221, n° 10; UL 284, f° 114v°.
Chambre des comptes :
- fréquentation : CF 8518; CC 186, f° 252v°; CC 383, f° 145v°; CC 956, f° non numéroté entre les f° 8 et 9; CC cartons, 1ère série, 428.
- auditeur : CC 852, f° 194; CC 900, f° 54-55; CAPB 347, p. 89-90; SEG 1871 (nomination); CC 900, f° 165v° (pleins gages).
- conseiller-maître : CAPB 352, p. 1-2; CC 188, f° 219r°-v°; CC 904, f° 23v°-24; CC 956, f° 1v° (nomination surnuméraire); CAPB 352, p. 176-177; CC 189, f° 35 (pleins gages).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D110 XI n° 1, f° 87; CAPB 621, D110 XI n° 1 n° 14, f° 383v°.
- activités : JAS 426-432, 445-448, 804, 818-820, 836, 844, 864-869.
- proposé comme intendant : CGg 473, dossier 56; CGg 1227, dossier 53.
Conseil du gouvernement général : CGg 5.
Jubilarisation : CF 2503; CC 191, f° 41v°.
«Épistoles féminines» qui lui sont adressées de Vienne et d'Angleterre; Mss divers, 3140.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 5.
Étapes de la carrière et départ à Vienne : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 46.
Décès : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 678.

RASQUIN (Jean-Baptiste Joseph)
1. Braine-le-Comte, bapt. 06.03.1679.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Pierre, licencié en médecine, et de Liduwine Guillet. Le 01.09.1738, Jean-Baptiste Rasquin fait entrer à la Chambre des comptes son fils Pierre Joseph. Celui-ci, «très foible et encore incapable de mériter gage ou salaire, sortant des humanités», est rémunéré à trois sols de l'heure. Il deviendra avocat au Conseil de Brabant et auditeur au régiment de Los Rios.

7. Immatriculé en 1697 en tant que «minorennis», à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château).

8. Il est entré au service vers 1701. Il succède au défunt Corneille Verschaven* en qualité de commis à la direction et à la recherche des biens et documents de la Chambre des comptes de Flandre (patentes du 08.03.1723; serment le 08.04.). Il devient second greffier par patentes du 30.08.1731 (médianate de 133 fl. 6 sols 8 deniers; serment le 11.09. suivant; maintien de ses gages de commis à la recherche). Le 24.04.1733, Rasquin obtient une commission de «receveur des clôtures des comptes surannés», suite au décès de P. de Loffre*. Il remontre alors que l'usage plaide pour lui de devenir premier greffier en succédant à ce dernier. Un différend l'oppose alors à J. A. Mareschal*. Le 09.11.1735, Rasquin est promu auditeur ordinaire au sein de la toute nouvelle Chambre unifiée (gages de 2.600 fl.; médianate de 400 fl. acquittée le 23.02.1737). À sa demande, la levée du droit est

retardée jusqu'à la perception de ses premiers gages. Le 07.10.1737, il est chargé de classer et de dresser l'inventaire des papiers de la Chambre des comptes de Brabant. À ce titre, quoiqu'il « ne soit pas d'un génie supérieur » et en raison de ses longs états de service, « à la satisfaction de ses supérieurs », la gouvernante générale lui octroie, par décret du 04.08.1740, le titre de conseiller-maître honoraire (patentes du 08.08.). En 1743, il sollicite, sans succès, une récompense pour les services extraordinaires qu'il aurait rendus à la Chambre. Il est jugé «passable et son fort est de tenir les papiers de la Chambre en ordre». Durant l'occupation de nos provinces par les armées de Louis XV, Rasquin se compromet, tout comme J. H. Creskens*, dans des discussions qu'il tient avec l'ennemi au sujet de la situation financière des Pays-Bas. Après le traité d'Aix-la-Chapelle, une instruction est ouverte sur dénonciation du président de Witt*. Rasquin est d'abord suspendu temporairement de ses fonctions. Toutefois l'Impératrice, mise au courant d'autres informations, finit par lui signifier, dans une dépêche du 11.10.1749, son renvoi, sans qu'il ait «à espérer d'être jamais rétabli dans l'exercice de son emploi». Informé des résultats d'une visite domiciliaire chez le prévenu, le Conseil suprême avait observé : « quoique l'on n'ait trouvé chez lui aucune preuve relative au commerce qu'on lui impute, il est néanmoins positif que, par les informations antérieures de sa conduite, il n'est pas quitte de soupçon et que ses visites cachées rendues aux régisseurs de France [...] donnent lieu de croire qu'il s'est livré à eux et qu'il a favorisé leurs desseins ». La même année, le président de Witt jugeait «qu'il étoit un bon commis à la recherche des archives, may qui n'a pas d'aptitude pour les affaires de la Chambre. [...] Il est interdit pour suspicion d'infidélité». Suite à sa disgrâce et en raison de sa pauvreté, un secours annuel équivalent à ses gages lui est accordé pour une durée de huit ans.

9. Bruxelles : rue de Salazar (1733); «joignant l'Église de la Chapelle» (1740).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38 et 42; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 259 (son fils); ROPBA, t. V, p. 78.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 75, reg. par. de Braine-le-Comte, Bapt. 1584-1683, f° 105.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p.147, n° 101.
Chambre des comptes :
- commis à la recherche des papiers et titres : CC 950, f° 189v°.
- second greffier à la Chambre de Flandre (nomination) : CF 993, f° 121-122; CC 843, f° 204; CC 25100, f° 1v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- receveur "des clôtures des comptes surannés" (nomination) : CF 994, f° 121v°; CC 951, f° 55r°-v°.
- différend avec Mareschal : CC, cartons, 1ère série, 371, pièce 35.
- auditeur (nomination) : CF 996, f° 150v°; CC 844, f° 118; CC 895, f° 221; CC 25103, f° 3 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- inventaire des papiers de la Chambre : CC 896, f° 72; CC 897, f° 137.
- conseiller-maître honoraire (nomination) : CAPB 361 (09.08.1740); CF 998, f° 204; CC 185, f° 64-65; CC 845, f° 127; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860.
- à propos de sa conduite durant l'usurpation : CAPB 334, p. 14-18, 151-152 et 351-353; CAPB 387 (28.03.1749); CAPB 390 (20.06.1749); CAPB 391 (03.10.1749); CC 897, f° 270v°-272v°.
- secours : CAPB 444 (28.04.1759).
Fils : CC, cartons, 1ère série, 424/2.

REISCHACH (Judas Thadée Adam Jean-Baptiste Joseph Antoine, dit François Thadée DE)
1. ?, 1696.
2. La Haye, 04.10.1782.

3. Baron de Reischach, seigneur d'Immendingen, Hohenkrähen, Deutlingen et Zimmerholtz. Chambellan (1741).

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Marquard Rudolph Freiherr von Reischach (1646-01.03.1728) et de Marie Bénigne von Hallweil, décédée en 1730. Il épouse (en 1726 ?) Marie Anne Agathe Ide Freiin von und zu Bodmann (27.06.1707- La Haye, 03.06.1761), fille de N., Freiherr von und zu Bodmann et N. von Kageneck. Le couple eut onze enfants. François (1752-1808) succéda à son père, de 1782 à 1786, dans le poste d'ambassadeur à La Haye.

8. F. T. de Reischach était au service de la Maison d'Autriche depuis 1724. Il fut conseiller du gouvernement de la Basse-Autriche. Il est choisi, avec le comte Charles Ferdinand de Königsegg-Erps*, comme plénipotentiaire pour régler avec la France la question des enclaves lorraines près de Nancy (1737-1741). Il est désigné le 04 ou le 05.02. de cette dernière année en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de la monarchie autrichienne près les Provinces-Unies. En 1745, il assume la même fonction au nom de l'Empereur. En 1748, il négocie aux côtés de Kaunitz le traité d'Aix-la-Chapelle. Il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée aux Pays-Bas le 16.10.1751, avec la moitié des gages afférents au titre. Il n'obtient les pleins gages, à sa demande, qu'en 1760 (6.300 fl. nets). On avait songé lui confier le poste de ministre plénipotentiaire près la personne de Charles de Lorraine. En 1752, il est envoyé à Bruxelles pour étudier «les ressorts du gouvernement». En janvier de l'année suivante, il est convoqué à deux reprises aux jointes de cabinet consacrées au paiement du subside de la Barrière. Selon l'ambassadeur de France en poste dans la capitale des Pays-Bas autrichiens (lettre du 08.04.1753), il ne fut pas à la hauteur des espérances placées en lui. Reischach reprit son poste à La Haye. En janvier 1754, il se rend à Vienne, il est nommé conseiller d'État intime mais retourne dans la capitale hollandaise dès le 22.07. de cette année. En 1756, l'Impératrice le nomme conseiller privé en Autriche, mais il exerce toujours ses fonctions de diplomate en poste à La Haye. Il meurt en fonction.

H. COPPENS, *op. cit.*, p. 229, n. 37; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 120, n. 1; ID., *Les jointes [...]*, p. 52-53; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 511-514; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 133; O. SCHUTTE, *Repertorium der Buitenlandse Vertegenwoordigers, residerende in Nederland, 1584-1810*, La Haye, 1983, p. 162-165; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 62-63, 66,72, 76, 82, 255, 649; t. III, p. 82; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XXV, p. 240-241.

Conseiller d'État
- nomination : CAPB 338, p. 167; CAPB 703, p. 90-93; CE 27; CC 898, f° 11v°-12.
- pleins gages : CAPB 345, p. 109; CAPB 444 (18.01.1760).

REMY (Louis Joseph)
2. Bruxelles, 10.02.1762.

4. Écoutant à la Chambre des comptes.

6. Probablement fils d'un auditeur de la Chambre des comptes de Brabant, au titre de la Gueldre, Jean, nommé par patentes du 03.07.1690 et confirmé lors de la réforme de 1706. L. J. Remy épouse, à Bruxelles (Saint-Jacques) le 05.06.1753, avec dispense des trois bans, Catherine Thérèse Naveau. Le couple aurait eu au moins deux filles, Jeanne Françoise, enterrée à Bruxelles le 15.10.1755, et Catherine Cornélie (Bruxelles, 31.10.1756-Vienne, 14.08.1811), qui se marie avec J. E. Maleck de Werthenfels*.

8. Écoutant à la Chambre des comptes (dépêche de la gouvernante générale du 24.02.1737, commission du 02.03., serment le 13.03. de la même année). Il demeure sans autre promotion dans cet état jusqu'en décembre 1739. Il passe alors comme official à la Secrétairerie d'État et de guerre à 300 écus par an de gages (11.12.1739). Il y est toujours en 1747, d'après le rôle de la capitation levée cette année.

9. Bruxelles : place du Sablon (1740).

Mariage : AVB, reg. par., n° 320, f° 240v°.
Écoutant : CAPB 324, p. 77; CC 184, f° 101; CC951, f° 115v°-116; CC 956, f° 8; SEG 1870.
Secrétairerie d'État et de guerre : SEG 692/2; États de Brabant, Supplément, 809, quartier n°8 (Sablon), f° 41 n° 20.
Enfants : AVB, reg. par., n° 240, f° 175.
Décès : AVB, reg. par., n° 240, f° 119.
Père probable : CC 50976/2, f° 247v°; CERég., 258; ROPBA, t. II, p. 21

REUL (Augustin Gaspard Henri DE)
1. Bruxelles, bapt. 04.03.1743.

4. Secrétaire au Conseil privé.

6. Fils cadet de Théodore Lambert François* et de Jeanne Anne Marie Louys. A. de Reul épousa, le 20.05.1766 à Bruxelles (Sainte-Gudule) Anne Gertrude Marie Josèphe Françoise de Paule Helman (née à Bruxelles le 08.02.1743 et décédée à Bruxelles, le 22.03.1770), fille de Joseph Guillaume, commissaire des troupes, et de Barbe van Schoor. Les témoins étaient le comte Charles de Cobenzl et Patrice François de Neny*. Par sa soeur, A. G. Helman était la belle-soeur de J. A. de Crumpipen*. Le couple eut une fille et un fils. Barbe Marie Thérèse (Bruxelles, 14.06.1767-Bruxelles, 27.07.1791) épousa à Bruxelles, le 28.09.1783, Édouard, vicomte de Walckiers*. Jean-Baptiste Théodore Joseph François, baptisé à Bruxelles le 16.01.1770, décéda le 02.02. suivant.

7. Immatriculé comme «maiorennis» à la faculté des Arts de l'Université de Louvain en 1759. Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à la même université. Licencié dans les deux droits dans la même université le 16.11.1762.

8. de Reul devient en 1762 official au Conseil privé. Il dessert l'emploi sans gages pendant deux ans puis obtient une rémunération annuelle de 300 fl. Il travaille sous la direction de son père et est particulièrement en charge des archives. En 1766, celui-ci tente en vain d'obtenir pour le fils une

patente de secrétaire responsable des archives du Conseil. Il «n'a eu d'autre désir que de les [ses enfants] consacrer dès leur tendre jeunesse au même service». Le poste ferait double emploi. De plus, écrivent les rapporteurs, «nous ne lui connaissons pas ni les notions ni le mérite que son père semble vouloir lui attribuer». Néanmoins Augustin Gaspard est promu, le 13.04.1766, secrétaire honoraire. Le 05.09.1785, des lettres d'octroi lui accordent la ferme de la Loterie (solidairement avec le marquis de Mansi) pour six ans à partir du 01.11. de la même année (caution de 700.000 fl. argent courant de Brabant en obligations de la banque de Vienne ou autres valables). A. de Reul en devient également l'administrateur général. En 1787, il obtient une place de secrétaire au Conseil du gouvernement général (bureau du conseiller Sanchez d'Aguilar l'aîné*). En juillet 1789, ordre lui est donné par Joseph II « qu'il se mette au fait de la manière que les affaires se traitent ici, tant à la Régence que surtout à la Commission ecclésiastique, afin de pouvoir introduire une manipulation semblable ou à peu près semblable aux Pays-Bas ». Le 30.08.de la même année, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe à remanier le Conseil de gouvernement. Il y entrerait. Le 18.09.1790, les États Belgiques Unis le forcent à leur verser 218.876 fl., faisant le tiers du bénéfice net de la Loterie durant l'année précédente. de Reul excipe de son engagement du 18.11.1789 de payer 200.000 fl. au gouvernement autrichien alors en place. Il craint pour sa caution. Il est menacé d'exécution s'il persiste dans son refus et doit bien s'incliner le 25 suivant. Le 23.10. de la même année, il constitue une nouvelle caution de 700.000 fl. entre les mains des États. En 1791, il est nommé secrétaire du Conseil privé. Il est aussi désigné pour le même office au Comité de Séquestre pour la gestion des biens du clergé français situés aux Pays-Bas (gages annuels de 4.500 fl.). En 1793, dans une lettre à Metternich, il expose ses mérites dans la gestion du Bureau des loteries et le gain qui en a résulté pour les finances royales. L'Empereur l'y avait attaché sans qu'il l'ait demandé, avec un gage de 3.000 fl. «Ce sont les loteries qui sont cause des horreurs que j'ai éprouvées pendant les révolutions, persécuté, insulté, arrêté, traduit et désigné dans les libelles comme un fripon», poursuit-il. En ces temps troublés, il a feint de composer avec les révoltés, tout en temporisant, pour le plus grand bien de son souverain, affirme-t-il. Lors de l'arrivée des Français, il s'est réfugié à Maastricht et n'est revenu qu'après quelques semaines, sur les instances pressantes de son associé Mansi. Par conséquent, il demande au ministre plénipotentiaire de révoquer la décision qu'il a prise de suspendre ses gages. Le point de vue autrichien est différent : de Reul demeure redevable aux finances royales de 200.000 fl. de Brabant, «du chef du paiement qu'il a fait induement aux États Belgiques durant la révolution 1790 pour le tiers du bénéfice du lotto revenant à S.M. du chef de l'année 1789». En son absence, de Reul est rangé dans la douzième classe sur seize (prêt de 900 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 5 messidor de l'an V (23.06.1797), sa sœur Thérèse intervient en sa faveur. Il a trouvé asile à Hambourg, mais la maladie l'empêche de regagner le pays. Elle demande de surseoir à la vente de ses biens. Le 13 fructidor de la même année (30.08.1797), il est provisoirement rayé de la liste des émigrés suite à une nouvelle démarche de celle-ci. Elle avait produit un certificat de deux médecins viennois, daté du 27.07.1797, attestant que, depuis décembre 1795, il «a été attaqué d'une fluxion de poitrine dont il n'a été guéri qu'au mois de may 1796». Selon une déclaration faite en son nom au préfet de la Dyle, le 30 ventôse de l'an XI (21.03.1803), il vivait à Paris depuis quelques années, il n'avait pas émigré et il ne possédait pas de propriétés dans le département soumis à l'autorité de celui-ci. En 1802, le gouvernement autrichien l'accuse de recourir à des « moyens évasifs » pour ne pas payer ce qu'il doit à titre de clôture des comptes de la Loterie. Vienne envisage d'intenter un procès contre les anciens fermiers.

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 374; R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 78-79; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Loterie*, p. 16; L.-P. GACHARD, *op. cit.*, p. 160-161, n° 246; p. 162-163, n° 256; p. 164-165, n° 263; p. 191, n° 389; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 69-70; F. KOLLER, « Reul », dans *Annuaire des familles patriciennes de Belgique*, t. II, 1941, p. 45-46; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Comité de Séquestre*, p. 6; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 525;

L. PARIS, *op. cit.*, p. 221, n° 188; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 246; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 725; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 149; *WNL*, t. XXII, 1783, p. 324-325.

Études universitaires : : *Matricule*, t. VIII, p. 284, n°30; UL 284, f° 214; UL 679/2, f° 12.
Mariage : AVB, reg. par., 147, f° 35v°.
Loteries : CAPB 532, D112/ad lit. L3/n° 6; CAPB 937, n° 13; CC 907, f° 53v°-58; EBU, 218/2, f°1004.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 (liste du personnel).
Conseil privé :
- official, candidat archiviste : CP, reg. 455, f° 139-143.
- secrétaire honoraire (nomination) : CAPB 706, p. 15-17.
- mission d'information à Vienne : CAPB 531, D111/ad lit. G3/n° 3.
Comité du séquestre des biens du clergé français : *ibid.*, 46.
Lettre à Metternich (06.07.1793) : CAPB 532, D 112/ ad lit. L3/n° 6.
Emprunt forcé : Administration centrale du dép. de la Dyle, 1340.
Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2638 f° 58; 2687; 2761.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.
Clôture des comptes de la Loterie (1802) : CAPB 1014.
Enterrement de l'épouse : AVB, reg. par., n° 170, f° 129.

REUL (Théodore Joseph Jacques Marie DE)

1. Bruxelles, bapt. 18.11.1741.
2. Elberfeld, 28.07.1795

3. Écuyer. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Heureuse Rencontre, au tableau de 1777.

4. Secrétaire du Conseil privé puis du Conseil d'État.

6. Fils de Théodore Lambert François* et de Jeanne Anne Marie Louys. Il épouse à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 29.07.1778, Élisabeth Marie Julienne van Langendonck (née à Bruxelles le 20.02.1757), fille de Remy Martin*, conseiller-pensionnaire de la capitale, et de Marie Thérèse Josèphe Éléonore van der Haeghen d'Eesbeeck (décédée le 03.09.1762).

7. Immatriculé en tant que noble, le 20.01.1758, à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (05.08.1761)

8. Il est admis en qualité d'avocat par le Conseil de Brabant le 27.01.1763. Il entre comme official archiviste au greffe du Conseil des finances le 01.11.1764 (gages de 250 fl.). En 1766 ou 1767, il est attaché au cabinet du ministre plénipotentiaire, Cobenzl. Le 20.08.1770, il est repris, à la suggestion de Vienne, « à cause de son père », à la chancellerie du successeur de celui-ci, le prince de Starhemberg. Il en donne le portrait suivant : « C'est un homme d'esprit et de fort bonne conduite et qui s'est beaucoup perfectionné depuis mon séjour icy. Je l'employes uniquement à faire les extraits des consultes, rescriptions, rapports et requêtes qui passent par mes mains. [...] Je dois lui rendre cette justice qu'il s'acquitte de cette tâche difficile avec autant de sagacité que de fidélité, en sorte que j'ai lieu d'en être fort satisfait ». de Reul fils est promu secrétaire surnuméraire du Conseil privé par lettres patentes du 04.05.1776 (médianate de 500 fl. à payer lorsqu'il sera effectif). En novembre de la même année, son traitement de secrétaire est augmenté des 250 fl. dont il jouissait comme «ci-devant official des finances». Par décision communiquée par le Conseil des finances, le 02.05.1778, à la Chambre des comptes, il obtient en cette qualité, à dater du 01.04. précédent, 1.700 fl. argent courant de Brabant de gages. Il perd dès lors les 250 fl. évoqués ci-dessus. Dans une requête de 1785, où il rappelle ses états de service, il sollicite le poste de conseiller privé laissé vacant par le

décès de Th. de Grysperre*. En 1787, il devient secrétaire à la Commission des fondations pieuses. Par lettres patentes du 07.09.1791, il succède à son père défunt en qualité de secrétaire du Conseil d'État, aux gages de 5.000 fl. argent courant de Brabant et aux honneurs dont celui-ci jouissait à ce titre (serment du 12.05.92). Pour justifier ce choix, les gouverneurs généraux soulignaient, le 13.08., qu'il est le plus ancien secrétaire au Conseil privé, «qu'il n'est pas sans talens et qu'il auroit succédé à son père, qui jouissoit en gages et émolumens au moins 6.000 fl. ». Si l'ordre leur est donné, de Reul restera le secrétaire du Conseil privé. Ils ne l'ont pas désigné pour cet office, parce qu'il «a été accusé quelque fois d'indiscrétion et qu'au Conseil d'État qui a peu d'activité, ce défaut ne sauroit tirer à conséquence». Le 02.09., l'Empereur s'en remet à la prudence des gouverneurs généraux «sur la manière de l'employer sans danger pour mon service, selon ses talens et ses qualités personnelles». Cette même année 1791, le 21.09., il entre aussi au Comité de séquestre des biens du clergé français en qualité de cinquième rapporteur (150 fl. all. par mois). Il quitte Bruxelles à la suite du gouvernement le 26.061794. Il gagne Ruremonde puis Düsseldorf, où il reste jusqu'au 06.10. Le bombardement de cette ville le force à se réfugier à Elberfeld. Dans une requête qu'il y rédige le 20.02.1795, il rappelle ses états de service et notamment sa nomination, l'année précédente, comme conseiller titulaire au Conseil des finances. Son assertion est confirmée par des états de gages. Toutefois la date de sa promotion demeure inconnue. La copie de ses lettres patentes ne figure dans le registre de celles-ci, qui s'arrête à la date du 24.09.1794.

9. Bruxelles : «Haute rue» (1781); Place Royale (1783).

Calendrier de la Cour, 1764-...; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 261, 285, 387; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 757; F. KOLLER, « Reul », dans *Annuaire des familles patriciennes de Belgique*, t. II, 1941, p. 44; J. NAUWELARS, *op. cit.*, t. II, p. 281; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 246; *WNL*, t. VII, 1776, p. 381; t. XII, 1778, p. 259.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 263, n° 204; UL, n° 284, f° 184v°; UL 679/2, f° 8.
Conseil des finances : CF 2309.
Secrétaire des plénipotentiaires: CAPB 473 (10.04.1770); CAPB 480, D99/ad lit. S1/n° 4; SEG 1486; EB, Supplément, 196.
Conseil privé :
- secrétariat : CAPB 486, D102/ad lit. C8/ n° 3; CP, reg. 730, p. 189-191; CP, reg. 765, p. 339; CC 856, f° 126v°; CC 903, f° 25v°-26, 165.
- candidature comme conseiller privé : EB, Supplément, 196.
Secrétaire du conseil d'État : CAPB 185, n° 522 et 551; CAPB 353, p. 10 et 31.
Comité du séquestre des biens du clergé français : Comité du séquestre des biens du clergé français, 1 et 27.
Étapes de la carrière et exil : CAPB 1001 et 1018 (gages).
Décès : CAPB 1018 (liste de gages); reg. par. catholiques d'Elberfeld (d'après une photocopie sans références fournie par le Nordrhein-Westfälisches Personenstandarchiv Rheinland).

REUL (Théodore Lambert François DE)

1. Herve, 17.06.1712.
2. Bruxelles, 10.08.1790.

4. Secrétaire du Conseil privé, puis du Conseil d'État.

6. Fils de Théodore François (Herve, 28.05.1678-08.06.1747), seigneur de Nereth, conseiller-greffier et receveur général des États ecclésiastique et noble de Limbourg, et de Marie Anne Béatrice de Goer (Liège, 08.10.1677-Herve, 29.12.1723), fille d'Antoine, avocat au Conseil souverain de Brabant, et de Béatrice de Gomzé. Le 07.02.1741, il épouse, à Bruxelles, Jeanne Anne Marie Louys (Bruxelles, bapt. 27.12.1723), fille d'Augustin, receveur de la ville de Bruxelles, et de Marie Antoinette de

Grieck. Elle fut anoblie ainsi que ses frères et sœurs par diplôme du 02.05.1765. Le couple eut quatre enfants, Théodore Joseph Jacques Marie*, Augustin Gaspard Henri*, Marie Thérèse, François, mort à l'âge de six mois et enterré à Bruxelles le 07.06.1751. En 1770, Th. L. F. de Reul constitue une rente héritable de 100 fl. de change en échange d'un capital de 2.500 fl. de la même monnaie au profit de sa tante célibataire, Marie Catherine Huygen. Ses enfants offrent leur caution solidaire.

7. Immatriculé en 1730-1731 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 04 .06.1734).

8. Avocat au Conseil de Brabant (09.01.1736), conseiller pensionnaire des États du Limbourg à Bruxelles (élection du 06.07.1739, commission du 09.11. suivant), il est admis, au décès de son père, à gérer la recette des aides et subsides de la province de Limbourg. En 1746 et 1747, il est au quartier général de l'armée du maréchal Batthyány, où il assure diverses commissions pour le royal service. De même, en 1748, lors du traité d'Aix-la-Chapelle, il aurait été chargé de missions par le prince de Kaunitz, alors ambassadeur. En 1750, il sollicite en vain une place de secrétaire surnuméraire au Conseil privé, puis il reporte ses ambitions sur un office d'auditeur à la Chambre des comptes. En février de l'année suivante, Marie-Thérèse suggère qu'on le «tienne présent dans les occasions de vacance qui se présenteront proportionement à ses talens et à sa capacité». Cette année toujours, de Reul propose un *donativum* de 10.000 fl. pour obtenir la première charge qu'il ambitionnait. Il obtient satisfaction, liquide la moitié de la somme et devient, par patentes du 21.08.1752, secrétaire surnuméraire et archiviste du Conseil privé (serment le 23.08.). Il s'engage à payer la médianate lorsqu'il jouira d'une rétribution. Le 02.04.1754 et le 19.09.1758, il s'acquitte à chaque fois de la moitié de celle-ci, soit 250 fl. Il obtient les pleins gages et le titre de secrétaire effectif le 26.03.1754, suite au décès des deux secrétaires actuels, Le Roy* et Bollaert*. Il reçoit alors 900 fl. Une augmentation de rémunération lui est refusée en décembre de la même année. L'Impératrice apostille la consulte de la manière suivante : « quant à présent ce secrétaire a lieu d'être content de son sort ». Le 24.07.1756, Charles de Lorraine, conformément aux ordres reçus de Vienne, le dispense de payer les 5.000 fl. encore dus sur le *donativum*. Il lui reproche de ne pas « avoir assez d'aisance dans le travail ». L'année suivante, Cobenzl émet des réserves à son égard : « Soit qu'il n'ait pas un panchant décidé pour pareils ouvrages [les archives] ou qu'il manque par autre endroit, il fructifie si peu dans le poste qu'il occupe que la secrétairerie du Conseil privé se ressent peu ou point de l'avoir. [...] Je songe à lui trouver de l'employ d'une cathégorie qui sera peut être plus de sa sphère, n'étant pas douteux que Reul d'ailleurs n'ait des talens sur tout au fait de la comptabilité et de la direction des matières des Domaines, avec lesquelles il a été allaité du vivant de feu son père, qui réunissoit en sa personne les principales recettes domaniales de la Province de Limbourg ». Le 16.05.1769, Th. L. F. obtient les patentes de secrétaire du Conseil d'État, suite au décès d'A. de Ferrari*. L'année suivante, on le juge «honnête homme mais un peu vieux». En 1776, le ministre plénipotentiaire songe à l'écarter. Le 28.01. de cette année, P. F. de Neny* écrit à H. H. de Crumpipen* : «je n'ai rien négligé pour lui faire sentir tous les avantages de la grâce qu'on vouloit bien lui faire en lui permettant de conserver sa place de secrétaire du Conseil d'État avec les émolumens qui y sont attachés ainsi que ceux de secrétaire du Conseil privé etc., en n'abandonnant que ses gages seulement, qui ne sont que de f. 1700». Après un temps de réflexion, l'intéressé décide de maintenir les choses en l'état et de «laisser à la Providence le soin de pourvoir son fils [Théodore Joseph]». Neny avait encore tenté de le persuader : « il étoit question de lui procurer du repos, moyennant un abandon de f. 1700 par an et peut-être moins, vu qu'il pourroit s'arranger là dessus avec son fils, sous l'autorité et l'agrément de S.A. [...] Tout cela n'a rien produit, il a fini par me dire qu'il jouissoit d'une bonne santé et qu'il vouloit rester tel qu'il est ». Kaunitz ne comprend pas cette réaction : « qu'abstraction faite du peu de

confiance dont il jouit de la part du Conseil [privé] et de son chef, il devoit lui être très intéressant d'assurer un si bel état à son fils, d'autant plus qu'il est d'ailleurs fort à son aise ».
Th. L. de Reul est jubilarisé le premier avril 1787, à la faveur de la réforme du gouvernement. Après la suppression des anciens conseils, il aurait cependant été chargé de signer pendant plusieurs mois encore les documents qu'on lui apportait, parce qu'il «étoit seul qualifié à contresigner les actes et depêches quelconques pour les provinces de Brabant et de Limbourg». Il obtient 4.000 fl. argent courant de Brabant, soit les deux tiers de son traitement, à titre de pension de retraite, «à charge qu'il renonce à toute prétention du chef du donatif à fonds perdus qu'il a payé» autrefois. Il aurait voulu conserver ses pleins gages qu'il estimait, compte tenu des émoluments, à 6.000 fl.

9. Bruxelles : près de Sainte-Gudule (1756); «près des Oratoires [Oratoriens]» (1764); Marché-aux-bêtes (1775); «près de Berlaimont» (1781).

BN, t. XIX, col. 176-177 (E. de Borchgrave); F. KOLLER, « Reul », dans *Annuaire des familles patriciennes de Belgique*, t. II, 1941, p. 44; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 218; A.-M. PAGNOUL, « Le Bureau des Archives [...] », p. 124-125; ID., « Que coûtait [...] », p. 525; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 245-246; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XXX; *WNL*, t. XII, 1778, p. 259.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 381, reg. par. de Herve, Tables.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 493, n° 39; UL 282, f° 229v°.
Chambre des comptes : candidature à un poste d'auditeur : CAPB 400 517.02.1751).
Conseil privé :
- secrétaire : CAPB 337, p. 148-149, 197-198 et 199-200 (candidature); CAPB 340, p. 66-70; CF 1003, f° 20; CC 847, f° 103 (nomination surnuméraire); CC 898, f° 42; CC 25118; CP, reg. 425, f° 73-75 (franchises); SEG 948, f° 117v° (tentative d'écarter les secrétaires effectifs Bollaert et Le Roy); CC 25120 et CC 25124 (médianates); CAPB 341, p. 225; CC 847, f° 198 (gages : 900 fl.); CAPB 430 (14.02.1756) (avis de Charles de Lorraine); CAPB 419 (03.12.1754, refus d'augmentation); CAPB 343, p. 177; CC 849, f° 32 (remise de 5.000 fl.); CAPB 344, p. 205-206; CAPB 441 (21.08.1758); CAPB 450 (24.01.1762) (émoluments); CAPB 437, 20.08.1757 (jugement de Cobenzl); CP, reg. 765, p. 333; CAPB 486, D102/lit. C8/n° 3; SEG 1641, f° 197v°-198 (tentative de le faire démissionner); CAPB 527, D109/ ad lit. Z1/ad num 11; CGg 1232, 1233 (n° 20); 1236 (rappel de la carrière et mise à la retraite).
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 172v°.
Conseil d'État : secrétaire : CAPB 348, p. 227; CAPB 468 (06.06.1769).
Rente : Notariat général de Brabant, 8272, acte 28.
Décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 7; François : *ibid.*, n° 168, f° 184.

REUSS (Pierre DE)
1. Bruxelles, vers 1740.

3. Chevalier.

4. Conseiller au Conseil privé, puis au Conseil du gouvernement général.

6. Famille originaire de Franconie, à ne pas confondre avec les de Reus. Son père avait été au service de l'archiduchesse Marie-Élisabeth puis de Charles de Lorraine, aux gages de 250 fl. Pierre Reuss était l'époux de Marie Françoise du Rondeau. Celle-ci figure sur la liste des émigrés en date du 4 floréal de l'an IV (23.04.1796). Le couple eut au moins six enfants : Marie Françoise, décédée à Bruxelles le 22.02.1776, à l'âge de trois ans, Barbe Josèphe (bapt. à Bruxelles le 18.03.1768, morte dans la même ville le 14.03.1776), et quatre garçons dont, en 1795, un seul «est placé comme lieutenant dans le régiment de La Tour».

7. Boursier (1755) à Bologne de la fondation Jacobs, ancien orfèvre de Bruxelles, destinée à des Bruxellois désignés par le métier des orfèvres de la capitale. Licencié dans les deux droits de cette université le 09.06.1759. de Reuss connaissait cinq langues : le latin, l'allemand (par ses parents), l'italien (par ses études), le français et le flamand.

8. Avocat (14.08.1759), il sollicite en 1761 un emploi de « chancelliste » à la cour du gouverneur général. L'issue de sa démarche demeure inconnue. Candidat malheureux à l'office de deuxième pensionnaire des États de Brabant (1776), puis procureur général du Conseil de ce duché (04.09.1777, serment deux jours plus tard), il est promu, le 08.12.1781, conseiller au Conseil privé (gages de 5.600 fl.; attaché au secrétaire d'État et de guerre, H. H. de Crumpipen*). Le chargé d'affaires de France à Bruxelles, François Fortunat de La Grèze, l'estime un «magistrat fort éclairé». À la fin de 1786, il accompagne le ministre plénipotentiaire à Vienne. L'année suivante, il entre au Conseil du gouvernement général (sûreté publique, haute police, maisons de force, renouvellement des magistratures locales, etc.). Il prête serment le 03.04. Le 28.08. de la même année, dans sa correspondance à H. H. de Crumpipen*, Belgiojoso* lui annonce qu'il a recommandé à Trauttmansdorff* «Mr de Reuss votre élève et votre honnête coopérateur ou, pour ainsi dire, aide-de-camp». Il a en effet remplacé Crumpipen pendant quinze mois, durant la maladie de ce dernier. Selon l'ancien plénipotentiaire, il trouve dans la personne de Cornet de Grez* «son plus grand ennemi selon toute apparence». Trauttmansdorff, nuançant en 1788 l'avis de H. H. de Crumpipen, le dépeint ainsi : «Mr de Reuss a de l'esprit, des connaissances et beaucoup de zèle; on dit qu'il a toujours fait des efforts de travail; il en fait encore, mais malgré cela je ne parviens presque jamais à avoir un ouvrage fini. Il a commencé à s'aliéner le public, en traitant un peu rudement ceux qui venaient lui parler; l'éloge qu'en a fait le comte de Belgiojoso a achevé de le perdre dans l'opinion, puisqu'on l'a pris pour le confident intime d'un ministre qu'on n'aimait pas, et pour l'auteur de toutes les idées qu'il a exécutées. Il a partagé avec Mr le Clerc [*] le malheur d'avoir été à Vienne, ainsi que la haine de leur ennemi commun [Cornet de Grez*] qui l'a également fait cruellement traiter. [...] Mr de Reuss ne brillera cependant jamais autant, ni par le langage ni par le style. Il paraît trouver souvent des doutes et manquer de franchise dans ses observations; s'apaise difficilement, traite une petite affaire avec autant d'importance que la plus grande, et semble plus propre à des affaires de justice qu'à celles du gouvernement pour lesquelles un avocat conviendra toujours bien difficilement. [...] Ce ne serait cependant également qu'avec promotion et augmentation de sort qu'il pourait être transféré à une autre place». La présidence du Conseil de Tournai lui conviendrait. En mars 1789, Joseph II n'en suggère pas moins à son ministre plénipotentiaire de s'en «débarrasser». Le 30.08. de cette année, d'après des «idées très vagues encore», Trauttmansdorff songe au remaniement du conseil. Reuss serait appelé à le quitter. Le 12.02.1790, une indemnité de 200 florins lui est accordée pour couvrir ses frais de voyage de Bruxelles à Trèves. Lors de la restauration du pouvoir impérial, tout à fait discrédité, il est définitivement écarté du gouvernement. On le maintient toutefois à la Jointe des terres contestées. De 1791 à 1794, il est également chargé de la direction du Comité de Séquestre pour la gestion des biens du clergé français situés aux Pays-Bas (gages trimestriels de 1592 fl. 10 sols). Il est aussi membre du Comité de l'épizootie pour le Brabant et le Limbourg, en remplacement de G. J. de Limpens*. Le 09.04.1791, il est nommé, en outre, avec H. Delplancq* et J. P. de Mahieu*, commissaire «pour la démarcation des limites vers la Hollande». Le 26.06.1794, il quitte Bruxelles avec sa famille, à la suite du gouvernement. Il reste à Ruremonde jusqu'au 19.07., puis gagne Kaiserswerth près de Düsseldorf. Le 07.10., il s'établit à Dorsten. Il sollicite alors l'autorisation de résider à Paderborn jusqu'en juin 1795. Il y est toujours en avril 1796. En son absence, il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. La santé de son épouse, infirme, atteinte «d'affections nerveuses très violentes», le manque de moyens (il est chargé de quatre enfants et n'a que 1.800 fl. de pension) et la rigueur du climat l'empêchent de regagner les Pays

héréditaires avant le retour de la bonne saison, écrit-il. Peu avant le 17.01.1797, il est à Prague, tandis que son épouse vient de mourir à Paderborn.

9. Bruxelles : rue d'Isabelle (1782); au Sablon (1783); joignant l'église du Sablon (1784); rue des Petits Carmes (1792).

BN, t. XIX, col. 184-186 (A. de Ridder); M. C. BUSSELS, *op. cit.*, p. 18; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 365 et 370; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 4 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); M. DE REUS, *Généalogie de la famille de Reus*, Bruxelles, 1967, p. 8; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 38; E. HUBERT, *[...] ministres [...]*, t. I, p. 36; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 380; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 10; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. VIII; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 178-179; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 319; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim*; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 5, 7, 11; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Comité de Séquestre*, p. 5-6; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 14 et 15; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 271; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 174, n.2 et 214; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 40, 45, 61; ID., *Geheime Correspondenz [...]*, p. 75-76, 222, 725.

Biographie : CP, reg. 766, p. 260.
Baptême : l'acte y afférent n'a pu être retrouvé dans les registres paroissiaux de Bruxelles. Des Reus ont été baptisés en 1740 ou 1741, mais sous d'autres prénoms. Un Pierre Raes a été baptisé le 23.11.1738.
Études universitaires : *WNL*, t. VIII, 1776, p. 326-327.
Candidat à un poste de « chancelliste » : SEG 2084.
Procureur général : BR, Mss, 21102, f° 3v°.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 708, p. 298-299; CF 1010, f° 73v°-74; CC 859, f° 8v°.
- félicitations diverses à cette occasion : OFCB, reg. 302.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.
- Jointe des terres contestées : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433v°.

Conseil du gouvernement général :
- CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 112, 150-165, 343-349, 2634, 2676.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 12; M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 402.
Frais de voyage : Jointe de Luxembourg, 137.
Commissaire (frontières avec les Provinces-Unies) : CP, reg. 730, p. 31 (nomination).
Comité du séquestre des biens du clergé français : Comité du séquestre des biens du clergé français, 1, 46.
Fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 46; Nr 2310, sans sous-numéro; CAPB 939, n° 56; CAPB 1001.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Inventaire des effets de l'«émigré» : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.
Père : SEG 2084.
Enfants : AVB, reg. par., n° 114, f° 119 (Barbe Josèphe); AVB, reg. par., n° 171, f° 140 et 142v° (décès).

RIMA (Thomas)
1. ?, 26.11.1701.

4. Fait fonction de conseiller-receveur général des Finances.

5. Suisse.

6. La famille, originaire de Mosogno dans le Tessin, est éteinte en 1781. Thomas est le neveu de Remigio (17.03.1663-Mosogno,12.09.1722), banquier dans les Flandres.

8. Il fut secrétaire de la Compagnie d'Ostende et le fidèle collaborateur de la Maison Proli. Rima est autorisé à exercer les fonctions de conseiller-receveur général des Finances par acte du 23.12.1737, obtenu à la demande et sous la garantie de la veuve de Pietro Proli pour son fils Balthazar*, durant la minorité de celui-ci. Rima prête serment le 04.01.1738. En 1740, il s'associe avec un neveu de la veuve Proli pour fonder une maison de commerce à Cadix. L'affaire n'est pas prospère et son partenaire fait faillite en 1743. De retour aux Pays-Bas, Rima reprend sa place dans les bureaux de la Maison Proli. La même année, le gouvernement le juge «très habile et capable». Le dernier compte remis court du 16.04. au 31.12.1744, mais Rima aurait continué d'exercer jusqu'en octobre 1745. Il a toute la confiance de la veuve Proli, qui l'emploie depuis les années 1727 environ. En septembre 1746, il quitte la Suisse pour Aix-la-Chapelle, pour être présent au contrôle des comptes. La charge de receveur général était partagée entre deux titulaires qui la desservaient alternativement tous les deux ans. L'autre receveur était à l'époque F. J. van Overstraeten*. En 1747, Proli entre à son tour en fonction. Selon la correspondance des Proli, Rima est toujours présent à Bruxelles en 1750, à la Recette générale. Il a des problèmes de santé. Il est actionnaire avec droit de vote, directeur (gages de 4.000 fl.) et commissaire impérial de la Compagnie privilégiée de commerce établie à Trieste et à Fiume, dont il détient dix-huit parts. L'article XIX de l'octroi en confiait la direction à Urbano Arnoldt, assisté de Thomas Rimaet de Jean Antoine Wellens. Au début de septembre de cette année, il prend la route de Vienne pour y défendre les intérêts de la Compagnie. Le 24.11., il est à Trieste. Face aux négligences d'Arnoldt, il est contraint de démissionner, tout comme celui-ci, en février 1755. Ses parts, qu'il avait dû laisser en gage durant la liquidation des comptes de leur gestion, lui sont restituées en 1763. Il finit ses jours dans la pauvreté à Locarno. Rima fut aussi trésorier de l'empereur François Ier et directeur général des salines du littoral adriatique.

De centrale overheidsinstellingen [...], t. II, p. 537; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 178; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. V, 1930, p. 494-495; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. II, p 17; H. HOUTMAN-DE SMEDT, *Charles Proli [...]*, p. 75-76 et 78; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 84; L. MICHIELSEN, « De Kompagnie van Triëste [...] », p. 80, 82-83, 86, 88-89, 200.

Nationalité : plan proposé par Harrach pour la Chambre des comptes et le Conseil des finances (06.04.1740) : SEG 1471.
Compagnie d'Ostende : CAPB, 320, f° 2.
Conseil des finances :
- nomination : CF 997, f° 208; CC 951, f° 129v°-130.
- considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267v°.
- activités : CAPB 334, p. 258-259; CC 2005-2006, 2009, 2010, 2012; Mss divers, 1568.
- contrôle du compte de la recette générale de l'année 1744 : CAPB 391, D26/ad lit. F/2.

Décès : la date du 07.10.1747 donnée par le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, *op. cit.* ci-dessus, est manifestement erronée.

RINGLER (Charles Joseph DE)
1. Namur, 06.06.1757.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils aîné de François Joseph (Bruxelles, 01.03.1726-Bruxelles, 13.09.1780), enseigne au régiment de Los Rios, puis major au service des États généraux, et de Marie Madeleine Albertine Dedel de Brienberghe, baptisée à Tournai le 23.05.1724, fille de Jacques, receveur général des domaines à Tournai, et de Marie Thérèse Françoise Apolline de Calonne. Petit-fils de Jean Ferdinand Jacques (Bruxelles, 16.07.1691-Bruxelles, 08.02.1735), avocat fiscal près le Conseil souverain de Brabant, et d'Anne Catherine d'Ansillon (Bruxelles, 5.11.1703, Aix-la-Chapelle le 03.03.1779), fille de François, chevalier du Saint Empire, seigneur de Wavre, ancien bourgmestre de Bruxelles, et de Anne-Marie de

Vos. Charles-Joseph a épousé, à Saint-Josse-ten-Noode le 22.06.1793, Charlotte Adélaïde Josèphe de Dam, née le 15.12.1777, fille de François Albert Camille, vicomte de Dam, et d'Antoinette Amélie Josèphe de Rodoan. Son grand oncle est le premier président du Parlement de Douai. Sa mère est cousine germaine du ministre d'État et contrôleur général Calonne.

7. Immatriculé le 23.03.1779 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 21.08.1782).

8. Il est admis en qualité d'avocat près le Conseil de Brabant le 23.08.1784. Cette même année, de Mullendorff* suggère de l'admettre comme «écoutant» à La Chambre des comptes. «Jeune homme de la plus belle expectation», il est proposé l'année suivante comme official aux gages de 800 florins, «eu égard au peu de fortune de sa mère». Souhaitant entrer à la chambre des comptes, il s'y serait spécialement préparé, ayant «négligé en conséquence ce qui pouvoit l'initier dans la profession d'avocat». Chaudement recommandé par Calonne, il est envisagé de nommer le jeune Ringler auditeur honoraire, sur le même pied que Köröskeny*. D. de Locher* ne retient pas sa candidature dans son plan d'organisation de la Chambre des comptes réformée. On n'admet plus d'«écoutants» et le nombre d'auditeurs est limité. L'engagement d'un nouveau venu serait interprété comme un abus par les autres officiaux plus anciens et qui connaissent déjà la comptabilité, ce qui selon le directeur de la Chambre des comptes réformée, n'est pas le cas de Ringler. D. de Locher soupçonne Mullendorff d'avoir poussé Ringler pour être agréable à Calonne. Le protégé de celui-ci obtient finalement un poste d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes pendant les deux restaurations (14.07.1791; gages de 1.000 fl. durant la première, puis de 2.100 fl. durant la seconde). Il était «parvenu par ses talents et par l'application la plus suivie à être un sujet intéressant à tous égards pour la Chambre». Entre-temps, le 24.03.1791, il avait été nommé héraut-roi d'armes de Gueldre. En 1794, il est chargé de conduire de Bruxelles à Düsseldorf un bateau d'archives de la Chambre. Jusqu'en novembre, il est employé à des commissions en Hollande. Avec Baesen* et L'Agneau*, il a pour mission d'y retrouver les argenteries cachées par les communautés religieuses, qui voulaient soustraire leurs biens à l'emprunt dit «des matières d'or et d'argent». Il se fixe ensuite à Würzburg. Il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796). En septembre 1796, il est établi à Klosterneuburg. Par une déclaration faite à Vienne ou Linz, le 16.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, le couple se déclare «étranger» à la France. Il est à nouveau inscrit à Bruxelles, en qualité de rentier, depuis le 10.10.1815.

9. Bruxelles : rue des Minimes (1792).

ACCB, t. IV, p. 1022; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 365 et 370; G. CUMONT, *op. cit.*, p. 362; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 26 et 74; L. DUERLOO, *op. cit.*, p. 234 et 236; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; F. KOLLER, « Ringler », dans *Annuaire des familles patriciennes de Belgique*, t. IV, 1943, p. 20-25; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 283; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 150; *WNL*, t. XX, 1782, p. 119. R.VOSTANIKIAN, *op. cit.*, p. 53.

Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 43, n° 1; UL 286, f° 120.
Chambre des comptes :
- écoutant : SEG 1871.
- official et auditeur honoraire : SEG 1872.
- avis de Locher : CAPB 621, D110/X1/N°1, f° 117v°-118.
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°; SEG 1871.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793- 27.01.1794), p. 158-160.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 61; CAPB 937, n° 401.

Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 14.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.

ROBIANO (Eugène Jean-Baptiste DE)
1. Bruxelles, 08.06.1741.
2. Bruxelles, 09.05.1820, inhumé à Bueken le 12 du même mois.

3. Le titre de comte lui est donné par erreur dans ses lettres patentes de nomination au Conseil d'État.

4. Conseiller d'État de robe et membre de la Conférence ministérielle.

6. Fils de Louis François*, vicomte (titre transmissible par ordre de primogéniture) puis comte (04.10.1754), et de sa deuxième épouse, Jeanne Albertine Eugénie de Gheus. Le 26.09.1780, il s'unit à Marie Josèphe Louise de Norman (née à Gand le 19.09.1754, décédée à Bruxelles le 14.07.1822), fille de Charles Emmanuel* et de Rose Polyxène Josèphe de Croix, comtesse de Clerfayt. De cette union, naquirent neuf enfants dont quatre garçons morts en bas âge. Les autres sont : Charles Marie François de Sales; Jean-Baptiste Marie François de Sales; Marie Anne Norbertine; Félicité Marie Louise; Louis Marie Joseph, dit Aloïs.

7. Immatriculé le 03.01.1756 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Licencié dans les deux droits (Louvain, 03.06.1761).

8. Avocat (02.09.1761), greffier (13.04.1763; médianate de 800 florins acquittée le 26.04.), puis conseiller (06.05.1775, serment le 09.05.) au Conseil de Brabant. En 1781 et 1782, il est candidat malheureux à un poste de conseiller au Conseil privé. À partir de novembre de cette dernière année et pendant quatre ans, il travaille, avec Joseph de Crumpipen*, chancelier de Brabant, à «un nouveau code de loix pour les Provinces Belgiques». La décision de Joseph II d'introduire les «loix émanées pour les provinces héréditaires d'Allemagne» «anéantit d'un trait de plume le fruit tel quel de mes veilles», écrit-il. Il est, en 1787, nommé au Conseil souverain de justice (serment le 01.05.), supprimé par le décret du 21.09. de la même année. Il est particulièrement chargé de la surveillance des juridictions du Brabant. Il avait d'abord refusé d'accepter un emploi dont, écrit-il, «je pourrois me repentir», puis s'était laissé convaincre par le Chancelier de Brabant. Devant l'opposition manifestée par les États vis-à-vis de ceux qui ont siégé dans les nouveaux tribunaux, il persiste dans son refus de réintégrer le Conseil de Brabant. Il est alors démissionné par Joseph II, sans retraite. Le 25.01.1788, il quitte Bruxelles devenue trop chère eu égard à ses revenus. Il se retire dans une campagne dans le voisinage d'Alost. Lors de la seconde restauration, E. de Robiano est d'abord proposé pour le Conseil privé. Il justifie son refus le 20.04.1793. L'épuisement et le délabrement de sa santé sont les seules raisons, et non, comme on le lui prête, l'entêtement et la mauvaise volonté. Il est entendu puisqu'il devient membre de la Conférence ministérielle (installée le 21.03.1793). Il obtient à ce titre, le 04.01.1794, un traitement annuel de 5.000 florins all. avec effet rétroactif au 20.05.1793. Il s'y occupe plus particulièrement des questions de législation. Au début de février 1794, l'archiduc Charles Louis lui offre vainement le poste de chancelier de Brabant, vacant par la démission de Pierre van Velde*. « Il m'a répondu sans balancer », écrit le gouverneur, « que rien au monde ne pourroit le déterminer à l'accepter ». Il répète son refus à plusieurs reprises. Robiano est élevé, par patentes du 25.04.1794, au rang de conseiller d'État (serment le 12.06. suivant). Il quitte Bruxelles le 28.06. de la même année, à la suite du gouvernement. Il arrive à Ruremonde le 03.07. et part le 18 pour Düsseldorf. Il séjourne dans cette ville jusqu'au 05.10., date à laquelle il se retire à Elberfeld. Il y

demeure jusqu'en septembre 1795. Lorsque les Français franchissent le Rhin, il se réfugie à Schwelm où il est encore en mars 1796. Il est chargé de six enfants dont l'aîné n'a pas onze ans et le cadet à peine huit mois. Deux d'entre eux sont incommodés. Son épouse est également malade et hors d'état de supporter le voyage vers les Pays héréditaires. En 1812, Robiano est inscrit au registre de population de Bruxelles en qualité de propriétaire. En 1814, les Alliés le font entrer dans le Conseil administratif de la Belgique (février-juillet 1814). Il y remplit même, à titre intérimaire, les fonctions de président de ce gouvernement pendant l'absence du duc de Beaufort. En 1815, l'intendant de la Dyle le juge ainsi : «ennemi du gouvernement français. Fort attaché à l'Autriche. D'une bonté et d'une douceur angéliques; d'une dévotion presqu'exagérée, d'ailleurs très considéré. Pas très instruit et peu propre aux affaires publiques, où il craint toujours trouver quelqu'écueil pour la conscience». Ses revenus annuels sont estimés à 6.000 francs.

ACCB, t. IV, p. 1121-1122; AN, 1851, p. 202-203; BN, t. XIX, col. 533-536 (A. De Ridder); F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 18; H. H. DE CRUMPIPEN, *Notes confidentielles*, 1e partie, n° 9 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DGH, t. IV, p. 226-227; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 351-352; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Conférence ministérielle [...]*, p. 5; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 372; A. GAILLARD, E. DE BREYNE, *op. cit.*, p. 36; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 346, 467; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 139 et 142; J. LEFÈVRE 4, p. 140; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 15; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 283; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 276; J. NICODEME, J. LEFEVRE, J. BOLSÉE, *op. cit.* p. 4; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 123-124; A. VISSCHERS, «De la jurisprudence criminelle en Belgique avant 1789», dans *Revue belge*, t. II, 1835, p. 382-383.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 234, n° 56; UL 284, f° 183 bis; UL 679/2, f° 7v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 405, f° 58v°.
Conseil de Brabant : greffier (nomination) : CP, reg. 729, f° 16v°; CC 25129, f° 3 (médianate).
Requête de 1793 : SEG 2111.
Conférence ministérielle : traitement : CC 192, f° 37.
Refus du poste de chancelier de Brabant : CAPB 532, 06.02.1794.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 504; SEG 1080.
Fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 01; Nr 2310, 02; CAPB 1001.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 10, 13.
Portrait : BI, n° 5289.
Décès : AVB, État civil, décès, 1835, acte 2559.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1821) : BLOGIE, col. 67.

ROBIANO (Jean Joseph DE)
1. Bruxelles, bapt. 20.03.1733.
2. Anvers, 27.12.1785.

3. Seigneur de Beyssem, Bueken, Assent, Bondeghem et Bertinchamps.

4. Secrétaire de la Jointe des terres contestées.

6. Fils aîné de Louis François*. Il épousa à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 02.09.1772, avec dispense du troisième ban, Jeanne Marie Norbertine Josèphe de Limpens (née le 14.09.1751, décédée à Bruxelles, le 06.02.1837), fille de Jean Jérôme Ange, conseiller-pensionnaire des États de Limbourg, et d'Élisabeth Norbertine Alexine Joséphine van der Laen, dame du marquisat de Melin et Bisecq. Le couple perdit un enfant, François Joseph Marie, mort à Bruxelles le 20.02.1777, âgé de quatre jours.

7. Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 29.04.1754.

8. En récompense de ses services, le chancelier de Brabant, avait vainement tenté, en 1756, de faire nommer son fils deuxième secrétaire surnuméraire au Conseil privé. Le poste ne fut pas créé. En 1758, il revendique en sa faveur cette fois une charge de conseiller privé. Le jeune juriste avait séjourné à Paris, puis, pendant deux ans et demi, il s'était appliqué aux affaires du gouvernement sous la direction de son père. Kaunitz s'oppose à cette promotion, car il faudrait, en toute justice, nommer au préalable à ce titre des gens plus anciens et capables, comme le secrétaire Misson*. Amené à renoncer à cette prétention, le fils Robiano sollicite en contrepartie le titre de « conseiller secrétaire destiné aux affaires étrangères des Pays-Bas ». Suivant la suggestion de son chancelier de Cour et d'État, par décret du 15.06.1758, Marie-Thérèse crée alors à l'intention du jeune homme le poste de secrétaire de la Jointe des terres contestées (gages de 1.400 fl.). Il y renonce après quelques mois seulement. Le 11.12.1758, le gouverneur général avise l'Impératrice que l'intéressé vient d'être nommé receveur des États de Brabant pour le quartier d'Anvers. Le poste de secrétaire, créé spécialement pour lui, devait donc être supprimé comme il avait été initialement prévu. Cependant, A. J. d'Obin*, fils du défunt conseiller-régent au Conseil suprême, sollicite le poste vacant «avec les plus soumises instances». Satisfaction lui est donnée le 13.12. de la même année.

ACCB, t. IV, p. 1000; DGH, t. IV, p. 227; S. DUBOIS, *Les bornes [...]*, p. 227; Ét. HÉLIN, J. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *op. cit.*, p. VII; L. PARIS, *op. cit.*, p. 218, n° 134; *WNL*, t. V, 1775, p. 246; nouv. sér., t. II, 1786, p. 75.

État civil : Archives de la famille de Robiano, 4 (mariage); AVB, reg. par., n° 109, f° 29v°(baptême); *ibid.*, 147, f° 183v°; AVB, État civil, décès, 1837, acte 475 (épouse); *ibid.*, n° 171, f° 189v° (décès d'un enfant).
Demande par son père d'une place au Conseil privé : CAPB 343, p. 62-63; CAPB 430 (14.02.1756); CAPB 441, 09.06.1758.
Jointe des terres contestées : nomination : CF 1007, f° 153; Jointe des terres contestées, 24, f° 4 et 6v°-7.

ROBIANO (Louis Joseph François DE)
1. Bruxelles, 02.01.1700.
2. Bruxelles, 25.02.1763.

3. Seigneur de Buecken, Assent, Beyssem, Bontegem, Wieze et Bertinchamps. Créé vicomte par lettres patentes du 31.01.1753, puis comte par lettres patentes du 04.10.1754.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Fils de Balthazar François, écuyer, greffier de la ville de Bruxelles puis du Grand Conseil à Malines (09.12.1712), et de sa deuxième épouse, Claire Françoise Aerts. Il épouse en premières noces, Marie Claire Isabelle de Villegas (22.04.1702-14.09.1735), dame de Beyssem, de Bueken et d'Assent, fille de Diego Ignace, seigneur de Veltwyck, et d'Isabelle Claire Keynooghe, dame de Borsbeek; en deuxièmes, le 04.02.1736, à Ypres, il s'unit à Isabelle Albertine Eugénie de Gheus (décédée le 11.03.1744), fille de Jean-Baptiste, échevin d'Ypres, et de Joséphine Françoise de Wavrans; en troisièmes, à Vienne, le 16.10.1749, il épouse Marie Thérèse de Saffran (décédée à Bruxelles le 25.03.1786 et enterrée à Beisem), baronne du Saint-Empire, fille de François Antoine, conseiller aulique, et de Thérèse Cerrini. De sa première alliance, il eut deux enfants, Jean Joseph* et Marie Anne Louise Augustine. De son deuxième mariage, sont nés Marie Anne Josèphe (décédée en 1733), Eugène Jean Baptiste*; Constance Jeanne. Du troisième lit sont issues Marie Thérèse, enterrée à Bruxelles le 22.11.1757 à l'âge de six ans, et Julie Marie Anne Thérèse Julienne.

7. Il est immatriculé en 1717 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). En 1719, il occupe la sixième place dans la première ligne lors de la proclamation des licenciés ès arts. «Fisc» et doyen des bacheliers (mars 1722) et de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 10.09.1722.

8. Il est successivement avocat à Malines (20.11.1722), substitut du procureur général au Grand Conseil (30.01.1723; médianate de 50 livres acquittée le 30.12.1723), conseiller au Conseil de Brabant (patentes du 23.11.1728), puis au Conseil privé par promotion de J. D. A. Schockaert* (24.12.1739; patentes du 29.12. suivant; serment le 02.01.1740), commis aux causes fiscales du même conseil par promotion de J. L. d'Obin* (dépêche royale du 26.10.1748) et juge aux Chambres suprêmes des douanes. Il est élevé à la dignité de conseiller d'État, par une royale dépêche du 22.10.1749 (serment le 18.05.1750; sans gages). En juillet de la même année, Marie-Thérèse l'avait nommé à titre provisoire en qualité d'alcade de la Cour.
En 1743, on avait déjà dit de lui qu'il était un «très bon sujet, aiant du savoir, sans avoir l'air ny les façons rudes. Il est estimé et pourroit se former aux affaires d'État». Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit ainsi : «Le Conseiller Robiano a eu ci-devant, lorsqu'il étoit encore conseiller du Conseil de Brabant, la réputation d'un homme intéressé, l'on ignore ce qui en est, mais il a de l'esprit et de la capacité et il est bon parleur, et l'on estime qu'il s'acquiteroit bien d'un ouvrage dont il seroit chargé». À plusieurs reprises, il est convoqué lors de la tenue de jointes de cabinet en 1749 et 1750. Charles de Lorraine le voit ainsi : «scavant mais avocat jusqu'au bout des oncle, écrivant bien mais trop persuadé de son sentiment et même trop entêté». Cette dernière année, Marie-Thérèse l'appelle au Conseil suprême (30.09.), en remplacement d'A. Capon*. Il était également membre de la Jointe pour examiner les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg (31.01.1750), de la Jointe sur les charges publiques occasionnées pendant la dernière guerre dans le Tournaisis (27.03.1750), de la Jointe à propos des droits de l'Impératrice sur les terres de Flobecq, Lessines, Ninove et Walhain en Brabant (03.05.1750). Il siège une seule fois avant 1752 à la Jointe pour l'audition des comptes. Le 04.08.1756, Robiano est nommé chancelier de Brabant, charge qu'il occupe jusqu'à son décès (serment le 08.11.1756). En 1758-1759, il est associé aux travaux de la Jointe pour l'audition des comptes du canal Rupel-Louvain. Son nom avait été évoqué pour le poste de chef-président adjoint du Conseil privé que P. F. de Neny* obtiendra finalement. Le 27.02.1762, il devient, en tant que chancelier, membre de la Jointe sur le mauvais état des chemins dans les sept quartiers d'Anvers.

9. Bruxelles : «rue le Grecht» (1742).

ACCB, t. I, p. 177-179; AN, 1851, p. 201-202; BN, t. XIX, col. 537 (A. De Ridder); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 8 et 15; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 439; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 232-233; DGH, t. IV, p. 224-227; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 343-344; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 80-82, 97; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 468; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 343-344; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 52; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant. [...] », p. 12-15; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 60 et 77-78; L. PARIS, *op. cit.*, p. 211 n° 38; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 122-123; *WNL*, t. VI, 1775, p. 357; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 182-183.

Biographie : CP, reg. 766, p. 216-219.
Famille : décès de sa troisième épouse : AVB, reg. par., n° 173, f° 198v°. Enfants : décès de Marie Thérèse, *ibid.*, reg. par., n° 167, f° 95v°. Père : CE 17, mortuaire de P. G. Van der Ghote.
Noblesse :
- vicomte : CAPB 775, p. 164-171.
- comte : CAPB 775, p. 238-243.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 355, n° 42; UL 671; UL 813, f° 91v°.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 2v°.
- médianate : CC 25092, f° 4.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 391, D26/ad C/4; CAPB 703, p. 19-21; CAPB 335, p. 11-13; SEG 1486.
Conseil privé :
- conseiller : CF 998, f° 155-157; Papiers d'État et de l'Audience, 1293 (nomination).
- avocat fiscal : CAPB 333, p. 220; CAPB 385, D22/ad C4; CF 1001, f° 64-65; CPA, carton 57A (nomination).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 267-277.
- place laissée vacante : CAPB 337, p. 77-80.
Alcade : CAPB 334, p. 186-187.
Conseil suprême : nomination (liée à l'état de santé de J.-L. d'Obin) : CAPB 337, p. 14-16 et 40-50.
Conseil de Brabant : chancelier : CAPB 704, p. 78-83 (nomination); Chancellerie de Brabant, 14 (papiers).
Jointes : SEG 1863, 1864.
Jugement de Charles de Lorraine : SEG 2584, f° 34.

ROUSSEAU D' HÉRIAMONT (François Étienne)
1. Bruxelles, bapt. 18.02.1721.

3. Admis au lignage bruxellois de Sweerts le 13.06.1755.

4. Surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas.

6. Fils d'Étienne (Bruxelles, bapt. 17.09.1688-Bruxelles, 15.06.1750), écuyer, juge à la Chambre des tonlieux de Bruxelles, et de Rebecca Le Clerc (décédée à Bruxelles le 27.03.1751), fille de Jean François et de Marie van Bemmel. Il épousa à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 19.07.1749, Jeanne Catherine Adrienne Perremans (Bruxelles, 01.11.1722-Bruxelles, 09.02.1757), fille de François Jean, archer de la garde noble, et de Claire Isabelle de la Chambre. Le couple eut cinq enfants. François Étienne se remaria avec Barbe Claire Van Stichel (décédée à Bruxelles, le 28.12.1791).

7. Immatriculé le 24.07.1740 comme noble à l'Université de Louvain. Fisc et doyen de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié ès droits le 16.10.1747.

8. Il est nommé surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas le 07.06.1749 (serment le 23 du même mois), par suite de la résignation de la charge opérée par le titulaire, J.-B. de Waha*. Rousseau avait offert 200 ducats aux finances royales, portés ensuite à 500 et 16.000 florins à l'ancien détenteur de l'office. En vertu d'arrangements avec son prédécesseur, il aurait aussi avancé gratuitement 21.500 fl. aux monts. Ses gages sont à ce moment de 1.500 florins, augmentés de quelques centaines de florins d'émoluments annuels. Dans les années 1750, ils sont réduits à 1.350 florins, somme qu'il perçoit en tout cas en 1754. Par décret du 29.08.1752, Charles de Lorraine ordonne à Rousseau, «qui, depuis son entrée en fonctions, n'avait pas encore pris inspection des monts», d'en faire une visite minutieuses tous les deux ans. À défaut, elle serait confiée à une autre personne à désigner, le tout aux frais du défaillant. La démarche devait déboucher sur un rapport détaillé à l'intention de la Jointe chargée de cet objet. L'année suivante, Rousseau excipe des frais de la visite pour demander le rétablissement de ses anciens gages ou une place d'auditeur. La Jointe lui attribue une indemnité de 300 fl. pour ses frais de voyage. L'ordonnance du 22.02.1758 prévoit la disparition de l'emploi au décès du titulaire. En sa séance du 08.01.1775, la Jointe des monts-de-piété note qu'il est atteint

d'aliénation d'esprit et a dû être placé chez les Alexiens de Malines. Le secrétaire général A. J. Deudon* est chargé de le suppléer.

AN, 1877, p. 313-314; CH. DE BROQUEVILLE, *op. cit.*, p. 50-52; N. DECOSTRE, *op. cit.*, p. 174-175; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 205-213; L. PARIS, *op. cit.*, p. 214 n. 68; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 125-128.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 70, n° 3; UL, 283, f° 166.
Lignages : AVB, n° 3104, f° 1-45.
Achat de la charge et commission : CPA, carton 950 B.
Serment : SEG 1486.
Aliénation mentale : JMpiété, 7, p. 1 et 4-5.
Inventaire des papiers : JMpiété, 21.
Barbe Van Stichel : AVB, reg. par., n° 243, f° 82.

ROUSSEAU D'HÉRIAMONT (Jacques)
1. Bruxelles, bapt. 19.05.1690.
2. Bruxelles, 01.03.1745.

3. Anobli (titre d'écuyer) par lettres patentes du 19.07.1728 (ainsi que ses deux frères, François et Étienne). L'année précédente, tous trois avaient obtenu l'autorisation d'effectuer le commerce de gros.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Antoine et de Marie Sir(e)jacob(s). Célibataire. Ses frères, François et Étienne, furent respectivement seigneur de Nederheembeek, d'Overheembeek et d'Hériamont d'une part et échevin à la Chambre des tonlieux au quartier de Bruxelles d'autre part. Lors de leur anoblissement, tous deux obtiennent le droit d'exercer le commerce de gros sans déroger.

7. Immatriculé en 1708 comme «minorennis» au collège de la Sainte-Trinité, collège d'humanités dépendant de l'Université de Louvain.

8. Greffier ordinaire à la Chambre des comptes de Brabant depuis 1727 environ (médianate de 400 florins acquittée le 26.04. de cette année), il est nommé, par patentes du 09.11.1735, auditeur à la Chambre unifiée nouvellement mise en place (dép. Fl. et Bt.; serment le 02.12; gages de 2.600 fl.). Il n'est «de nul secours à la Chambre où il est peu propre», juge-t-on en 1743. De même, deux ans plus tard, à l'occasion de la suppression de son poste, en surnombre par rapport au plan de 1735, une opinion semblable est émise.

9. Bruxelles : près les Grands Carmes (1728); «rue de l'Ardoire» (1733); «rue Occolleystraet» (1740).

AN, 1877, p. 312; *Calendrier de la Cour*, 1728-...; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 469; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 385; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 164 (son frère); ROPBA, t. V, p. 78.

Anoblissement : CAPB 771, p. 259-263; CC 149, f° 219-220.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 254, n° 33.
Chambre des comptes :
- greffier : CC 25096, compte de 1727-1728, f° 2.
- auditeur : CF 996, f° 150v°; CC 383, f° 100v°; CC 844, f° 116v°; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination).

- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- opinion formulée en 1745 : CAPB 379 (02.04.1745).
Décès : CC 922, f° 57v°; CC, cartons, 1ère série, 428.

RUBENS (Jean Alexandre)
1. Bruxelles, bapt. 25.01.1685.
2. Bruxelles, 22.09.1746.

3. Qualifié de chevalier (sans patente de concession de titre). Il est admis en 1731 dans la confrérie de sainte Barbe, érigée à Bruxelles dans la collégiale Sainte-Gudule.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de François Marie (fils de François, conseiller de Brabant) et de Barbe Françoise de Claer, fille de François et d'Émérentiane Fannius. Le 13.01.1717, il épouse à Bruxelles Louise Françoise de Leloz (décédée le 19.04.1747). Sans postérité. Il est cousin du comte de Bergeyck.

7. Immatriculé en 1702 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1705).

8. Avocat au Grand Conseil (22.03.1706), «jeunesse sortant des écoles», il est nommé conseiller des Finances (11.11.1715; médianate de 1500 livres) à la suite du décès du conseiller Servati. Par la suite, il devient membre du Conseil d'État de 1718 à 1725, attaché au département des Finances. Cette dernière année, lors du rétablissement des conseils collatéraux, il est transféré au Conseil des finances (dép. Aides et subsides). En 1719, Prié avait proposé de lui confier l'intendance de Hainaut, mais celle-ci ne fut jamais mise en place. En 1727, dans des circonstances semblables, son nom avait été avancé comme subdélégué à Malines. Ce plan n'eut pas plus de succès. En 1730-1731, il est appelé à participer à quelques réunions de la Jointe de cabinet. Le 25.06.1734, s'ajoute à sa charge de conseiller des Finances la fonction de juge des Chambres suprêmes de douanes, à la suite du décès du vicomte P. C. de Vooght*. Il assumait déjà cette charge comme suppléant de ce dernier et de Jean Charles Swarts* (03.08.1724). En cas d'indisponibilité, Charles François de Quickelberghe* est appelé à le remplacer. En 1734, il fait les frais du plan de réforme du Conseil et est jubilarisé (3.200 fl.). La même année, le comte de Harrach avait porté à son encontre un jugement sans appel : «Rubens et Strozzi [*] ne sont capables de rien».

9. Bruxelles : Près du rivage (1719); Hôtel de Lede (1727); rue de Saint Laurent (1729); rue de Villahermosa (1734).

ACCB, t. IV, p. 843; AN, 1875, p. 278; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 190; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. III, p. 213; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 107; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 456.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 200, n° 38; UL 281, f° 65v°; UL 674, f° 196, 198 et 201v°.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) 8902, f° 21.
Grand Conseil : avocat (serment) : GCM 8, f° 25v°.
Conseiller des Finances :
- nomination : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 164; CF 223 (octobre 1715); CF 247 (1725).
- médianate : CC 25084, f° 3.

Intendance : SEG 917, f° 118.
Juge des Chambres suprêmes des douanes : CF 2281 et 5889.

RUYSSCHEN (Michel Constantin DE)
1. Malines, 20.08.1655.
2. Bruxelles, 31.03.1732.

3. Baron (20.05.1693), puis comte d'Elissem (30.04.1705 par Philippe V; 03.01.1722 par Charles VI), seigneur de Marquette, Bautersem, Sevenplanken, Carnière et Hamme.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Hainaut, puis conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jean Antoine, échevin de Malines, secrétaire du Grand Conseil, et de Marie Agnès Vecquemans, fille de Jean François, seigneur de Bodeghem, conseiller au Conseil souverain de Brabant, et de Marie Moens. En premières noces, le 02.01.1690, il épouse Marguerite Thérèse van der Gracht (09.06.1668-06.05.1698), chanoinesse d'Andenne, fille de Philippe Robert, écuyer, seigneur de Zwevegem, et de Barbe van der Gracht, dame de Dadizeele. En secondes noces, le 07.01.1706, il s'unit à Madeleine Françoise Thérèse van der Gracht (décédée à Tournai le 23.06.1707), cousine germaine de sa première épouse, fille d'Ignace, écuyer, seigneur de Fertin, et de Marie Marguerite Aldegonde de Pally, dame de Steenbrugge. En troisièmes noces, il convole avec Pétronille Eugénie Josèphe de Vicq (19.04.1691-Bruxelles, 20.06.1744), fille de Philippe Albert, baron de Cumptich, et de Madeleine Charlotte Christine Le Cocq d'Humbeek. Du premier lit, quatre enfants sont nés : Chrétien Guillaume Constantin (né le 26.02.1691, mort jeune); François Joseph (né en 1692, mort jeune); Anne Marie Claudine (1694-1717); Marguerite Thérèse Ferdinande (née en 1665, morte jeune). Du deuxième lit est issue Claire Madeleine Éléonore, née et décédée en 1708.

7. Licencié ès droits (Louvain, 22.11.1676).

8. Avocat au Grand Conseil (03.06.1677), échevin, trésorier, puis bourgmestre de sa ville natale, il est promu, le 14.02.1688, conseiller au Grand Conseil. En 1699, il est appelé au Conseil suprême de Flandre, à Madrid. Sous le régime anjouin, le 02.06.1702, il obtient la présidence du Conseil de Hainaut (gages de 4.000 fl.). En 1716, le comte d'Elissem participe, à Lille, au nom de Charles VI, aux négociations destinées à régler le problème des frontières avec la France. En 1718, il entre au Conseil d'État (patentes du 08.04.; serment le 18.05.) en qualité de premier conseiller (de longue robe) et garde des sceaux du Conseil. En 1720, il devient surintendant de la justice militaire. Deux décrets, des 03.01. et 20.08. de cette année, lui assurent le maintien de toutes ses prérogatives à titre d'ancien membre du Conseil suprême. Cinq ans plus tard, lors du rétablissement des conseils collatéraux, il siège au Conseil privé. Son âge avancé l'empêche d'en obtenir la direction. Il est aussi président du Conseil de l'Amirauté et membre de la Jointe des monts-de-piété. La désignation de C. E. de Baillet* à la présidence du deuxième en ordre de préséance des conseils collatéraux avait excité sa jalousie. Il refusa dès lors de prendre part aux séances du Conseil et demanda de pouvoir démissionner. En 1726, encore offusqué de la nomination de Baillet, il n'accepte pas la présidence du Grand Conseil que Marie-Élisabeth lui offre à titre de consolation.

9. Bruxelles : rue de Saint-Laurent près du Palais (1719).

AN, 1875, p. 284-287; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1703-1704; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 470; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 405; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J.

LEFÈVRE 2, *passim*; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 50; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 84.

Biographie : CP, reg. 766, p. 170-174; Mss divers 432, f° 272.; Mss divers, 1601, f° 115.
Études universitaires : UL 688 (diplôme).
Comte (1722) : Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 65v°-68v°.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 8, f° 11.
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 3v°-5.
Conseil d'État :
CAPB 317, p. 246-247; CC 46017, f° 303; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121.
Surintendant de la justice militaire : gages : CAPB 318, f° 79.
Promotion éventuelle à la présidence du Grand Conseil : CAPB 320, f° 134.
Visite des papiers de la mortuaire par le secrétaire d'État de Heems* : CE 17.

S

SAINT-GENOIS (Jérôme Albert DE)
1. ?, 16.07.1694.
2. Tournai, 30.12.1758.

3. Comte de Saint-Genois, Grand-Breucq et Escanaffles, baron du Saint-Empire, seigneur de Fratrissart, Clérieux, Petit-Hollay, Dergneau, Frasnes, Buissenal et Hubermont. Chambellan.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Nicolas François, membre de l'État noble de Hainaut, colonel de cavalerie, et de Barbe Thérèse de Blois. Le 03.02.1717, il épouse Marie Antoinette Le Cappelier, dame de Fléchières, Foresteau, Quièvremont, Haute-Boucherie et Châtelet, fille de François et de Philippine Chrétienne des Martin. De cette union, naquirent trois enfants : Nicolas Joseph François, baptisé à Tournai le 21.12.1717, conseiller d'épée au Conseil de Hainaut, chambellan de S.M.; Philippe François Albert (Tournai, 14.01.1720-1757), chambellan de S.M., membre de l'État noble de Hainaut, major au régiment de Saxe-Gotha; Marie Antoinette Josèphe.

8. Grand prévôt de Tournai, membre de l'État noble de Hainaut, il est élevé, par dépêche du 09.08.1752, à la dignité de conseiller d'État d'épée (serment 19.10.1752).

AN, 1851, p. 218; *Miroir*, t. II, p. 359; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. X, p. 11-12.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 703, p. 135-137; CAPB 340, p. 65; SEG 1486.

SAINT-VAAST (Pierre Claude Marie DE)
1. Gand, 15.08.1691.
2. Ruremonde, 09.03.1767.

3. Chevalier. Seigneur de Denterghem. Fait baron par lettres patentes du 02.01.1767.

4. Conseiller d'État et chancelier de Gueldre.

6. Fils de Claude Philippe, écuyer, licencié en droit, seigneur de Denterghem, et de Jeanne Suzanne de Laemsoete, petit-fils d'Alard de Saint-Vaast, conseiller au Grand Conseil. Époux de Cécile de Grauw (Malines, 1697-25.11.1756), fille de Corneille et de Marie van Orseghem. Trois enfants sont issus de cette alliance : Augustin Ignace Joseph Norbert (Malines, 01.04.1734-1797), licencié ès lois le 05.11.1757, lieutenant de la Cour féodale de Malines; Cécile Thérèse Ambroisine Séraphine (décédée en 1804); Marie Anne Jeanne Cécile (Malines, 03.12.1750; décédée en 1783).

7. Licencié en droit (de Louvain, ?).

8. Avocat au Grand Conseil (25.09.1714). Pendant qu'il exerce cette charge, il travaille comme secrétaire du procureur général du Grand Conseil, Remi Albert du Laury. Il collabore au recueil des arrêts de ce tribunal qu'il publie après le décès de celui-ci (*La Jurisprudence des Pays-Bas autrichiens. [...] établie par les arrêts du Grand Conseil [...]. Recueillie par Remi Albert Du Laury [...] Donnée au public par Pierre Claude Marie De Sainct Vaas*t, Bruxelles, 1717). Il est promu conseiller au Grand Conseil, le 20.02.1724; il succède à A. A. de Lendicq. En 1734, en 1741 et en 1748, il présente sa candidature pour un poste de conseiller-régent à Vienne. Le 24.12.1739 (patentes du 29), il est nommé au Conseil privé, suite à la promotion d'A. D. de Steenhault*. Il prête serment le 31 du même mois. Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit comme bon jurisconsulte et homme d'honneur. Ses instances pour être honoré du titre de conseiller d'État sont jugées prématurées en 1744, car il ne sert au Conseil privé que depuis cinq ans. En 1746, il accompagne le gouvernement en exil. P. C. M. de Saint-Vaast est nommé chancelier de Gueldre et stadhouder de la Cour féodale de cette province par interim le 29.05.1748. L'Impératrice le considère «fort propre à corriger le relâchement du susmentionné tribunal par son savoir et prudence et par son caractère, qui inspirera aux autres plus de retenue et de régularité». Les patentes précisent sa double charge de conseiller privé et de chancelier provisionnel de Gueldre (cumul des gages). Il est désigné à titre définitif le 16.10. suivant. Il est, à cette dernière date, également élevé au rang de conseiller d'État (serment le 06.12.1748; 7.000 fl. argent courant de Brabant). Pour raisons de santé et d'âge, - il a perdu entièrement la vue -, il est jubilarisé à sa demande, le 06.11.1766, avec maintien du titre de conseiller d'État, des gages, des émoluments et prérogatives attachés à la dignité. Il obtient 5.000 fl. de pension et la promesse de lettres patentes de baron pour lui et ses descendants. En 1743 déjà, son état de santé était peu brillant : il est «infirme de goutte qui lui fait passer au lit ou dans sa chambre six mois de l'année, et il est par conséquent de peu de secours dans un conseil, et pas grand travailleur». Dès 1765, ses deux filles avaient bénéficié chacune d'une pension annuelle de 250 fl. argent courant de Brabant. À défaut, elle seraient réduites à une vraie indigence en cas de décès de leur père. À l'occasion de l'octroi de cette faveur, Cobenzl notait à propos du chancelier : « ses infirmités l'exposent à des dépenses plus grandes, on m'assure qu'il a même quelques dettes, il est notoire qu'il n'a eu que peu ou point de bien ».

9. Bruxelles : «Rue de la Magdeleine» (1741).

AN, 1913, p. 282-289; DGH, t. IV, p. 336; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 150; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1536; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 471; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 423; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 94; E. VAN DEN BUSSCHE, *op. cit.*, p. 29.

Biographie : Mss divers, 432, f° 304.
Titre de baron : CAPB 777, p. 184-189.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 8, f° 26.
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 117v°-120.

Conseil privé :
- nomination : CF 998, f° 156; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 278-282.

Conseil de Gueldre :
- chancelier (nomination ad interim) : CAPB 333, p. 176-178; CAPB 702, p. 374-378.
- chancelier (nomination) : CAPB 333, p. 219; CAPB 385 (17.10.1748); CAPB 702, p. 399-404; CF 1001, f° 61v°-62v°.
- activités à la jointe des administrations : JAS 485.

Conseil suprême : candidature : CAPB 328, p. 14.
Conseiller d'État :
- candidature non retenue : CAPB 330, p. 21-23.

- nomination : CAPB 333, p. 219; CAPB 702, p. 405-408; CC 150, f° 373v°-374v°; SEG 1486.
Jubilarisation : CAPB 347, p. 112; CAPB 460 (22.11.1766); CC 900, f° 65v°-66.
Pension aux filles : CAPB 458, 21.05.1765.
Bibliothèque (catalogue de la vente) : VANDENHOLE, n° 229.

SANCHEZ DE AGUILAR (Barthélémy Dominique)
1. Bruxelles, bapt. 27.09.1696
2. Bruxelles, 25.09.1760.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.
6. Fils de Louis, officier réformé, anobli en 1735 pour autant que de besoin, mort en 1740, et de Jeanne Marie Esselens (05.09.1667-04.08.1750). Le couple eut trois enfants, dont Barthélémy Dominique. Celui-ci épousa Marie Thérèse de Selliers (Vienne, 10.03.1722-Bruxelles, 19.07.1769), fille de chambre de l'archiduchesse. Père de quatre filles, Marie-Thérèse (Bruxelles, 04.06.1744-30.10.1765); Marie Anne Thérèse (jumelle de la précédente, décédée à Montpellier, le 27.09.1777); Caroline Marie, née à Aix-la-Chapelle le 08.08.1748; Henriette Victoire, née à Bruxelles le 27.04.1751.

8. Occupé à la Secrétairerie d'État et de guerre depuis le commencement de 1724, il y reçoit une «mercède» d'official surnuméraire en janvier 1727. Il est appelé en qualité d'official au Conseil suprême à Vienne au plus tard en 1731. Ses gages demeurent toutefois à charge de la première jusqu'au 15.12.1732, date à laquelle il acquiert le statut d'official ordinaire près la seconde. Il est nommé, le 16.10.1735, aux fonctions de greffier ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre lors de la réforme de la même année, et le 09.11. suivant au département de Brabant (serment le 28.11.). Il demande et obtient que la levée du droit de médianate de 400 florins soit retardée jusqu'à la perception de ses premiers gages. Il s'en acquitte le 25.05.1740. Il se plaint car le poste est «plus pénible et moins lucratif». En conséquence, il demande en 1737 une indemnité pour les pertes d'émoluments qu'il a subies. Le 14.08.1738, il est promu à une place d'auditeur ordinaire (dép. Fl. et Bt.; serment le 03.09.; payement différé de la médianate) et reçoit le titre de conseiller-maître honoraire. C'est un «bon sujet, travailleur, mais à ce que l'on dit, un peu arrêté dans ses sentimens». En 1742, alléguant ses services et son mariage, il sollicite sans succès une promotion au rang de conseiller-maître. En 1749, le président de Witt* juge qu'il «seroit un excellent auditeur si sa santé lui permettoit de travailler plus assiduement». Enfin, le 15.07.1750, B. D. Sanchez d'Aguilar devient conseiller-maître ordinaire (serment le 06.08.; médianate de 600 fl. acquittée le 23.07.). En 1752, Cordeys* observe à son propos : «c'est un parfait honnête homme, mais d'une lenteur épouventable et qui ne finit jamais». Dupuy*, de son côté, note : «homme fort borné, ne travaillant presque point, d'ailleurs un peu foible des sens et faisant ses fonctions avec peu de dignité». En juillet 1760, « il est valétudinaire, tourmenté par des migraines violentes et fréquentes ». Il doit souvent s'absenter malgré lui de la Chambre. Il meurt en charge. L'année de son décès, ses deux filles aînées avaient obtenu chacune une pension de 150 fl. à charge de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. À l'occasion du trépas de leur père, le même avantage est accordé aux deux cadettes. En 1769, lors du décès de leur mère, trois filles sollicitent un complément de pension. En vertu d'une décision prise le 15.08. suivant, chacune obtient 200 fl. argent courant de Brabant. Le fait que leur mère avait épousé en secondes noces le pensionnaire-adjoint des États de Brabant et pourtant « homme de confiance » du gouvernement », N. Sanchez d'Aguliar, ne fut pas étranger à la décision.

9. Bruxelles : près de la Chapelle de Salazar (1736); Refuge de Groenendael (1737); rue d'Isabelle (1746); rue des Aveugles (1750).

P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 428; J. LEFÈVRE 1, p. 271; *Miroir*, t. I, p. 233; ROPBA, t. V, p. 78.

Baptême : AVB, reg. par., n° 102, f° 113 v° (sous les prénoms de Barthélémy Joseph).
Famille : CAPB 348, p. 248; CF 2480; CAPB 772, p. 294-300.
Secrétairerie d'État et de guerre : official surnuméraire : CAPB 322, f° 25, 45v° et 53v°; SEG 692; SEG 912, f° 177-178v°; SEG 2274.
Conseil suprême : official (nomination) : CAPB 710, f° 135 (15.12.1732); CC, cartons, 1ère série, 383/2, pièce 63.
Chambre des comptes :
- greffier : CAPB 323, f° 42v°; CAPB 700, p. 311-313 (recueillement des droits : en remplacement de J. de Witt*); CC 383, f° 100; CC 895, f° 221; CC, cartons, 1ère série, 383/2, pièce 63.
- auditeur (nomination) : CF 998, f° 46-47v°; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (dép. Fl.); CF 998, f° 48-49v° (dép. Bt.); CC 383, f° 105v°; CC 845, f° 28 (ordinaire); CC 896, f° 137; CC 25104; CC 25106, f° 2 (médianate).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (1749); SEG 1870 (1752).
- conseiller-maître : CAPB 328, p. 318-319 (éconduit dans sa demande, 1742); CC 184, f° 202r°-v°; CC 383, f° 126; CC 845 bis, f° 227v°; CAPB 336, p. 74-78 (nomination); CC 25116, f° 5 (médianate).
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.
État de santé : CAPB 447 (31.07.1760).
Décès : CC 922, f° 75v°; AVB, reg. par., n° 168, f° 112v°.
Pension aux filles : CAPB 447 (11.10.1760); CAPB 470, D96/ad A :1/1.

SANCHEZ DE AGUILAR, dit l'Aîné (Brunon Joseph)
1. Bruxelles, bapt. 25.09.1733.
2. Brunswick, 02.04.1797.

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller au Conseil privé, puis au Conseil du gouvernement général.

6. Fils de Michel Joseph (Bruxelles, 31.10.1694-Bruxelles, 26.05.1757), procureur au Conseil de Brabant, et de Jeanne Élisabeth de Kinder (décédée à Bruxelles le 26.02.1782), fille de Jean, médecin à Bruxelles, et de Jeanne Marie Seghers. Le 01.10.1764, il épouse Catherine Josèphe Pétronille de Turck (bapt. 29.01.1742-1820), fille de Joseph Abraham, secrétaire de l'Impératrice, contrôleur du sceau de l'État et premier official à la secrétairerie du Conseil d'État, et de Barbe Wouters. De cette union, naquit Jeanne Marie Josèphe (bapt. 23.02.1774-17.07.1778).

7. Immatriculé comme «maiorennis» à la faculté des Arts de l'Université de Louvain en 1754-1755. Licencié dans les deux droits (Louvain, 13.06.1759).

8. Avocat (27.06.1759), avocat d'office de la Foresterie de Brabant, puis conseiller au Conseil de Brabant (12.04.1769), il est alors décrit comme un «bon sujet qui a les qualités requises dans un juge : la capacité et la confiance du public». Il entre au Conseil privé par décision impériale du 21.12.1774 et en vertu du décret du gouverneur général du 06.01.1775, comme conseiller surnuméraire, suite à la promotion de G. de Fierlant* (7e place; pleins gages de 5.000 fl. argent courant). Le 12.02. de l'année suivante, il est nommé juge surnuméraire à la Chambre suprême des douanes dite de Flandre. En 1787, il est appelé à siéger en tant que rapporteur à la Commission des fondations pieuses du Conseil du gouvernement général, avec le titre de conseiller (serment le 03.04.). Il est particulièrement chargé de la «direction suprême des maisons d'orphelins et d'éducation». Trauttmansdorff*, en 1788,

le juge «plein de zèle et de connaissances, mais extrêmement long dans tout ce qu'il dit et écrit. Il se trouve humilié d'être de la commission des fondations et désirerait entrer au conseil». H. H. de Crumpipen* ajoute qu'il n'a jamais «vu de lui une définition nette : il donne d'ailleurs aussi dans la chicane du barreau et puis il n'est pas autrement considéré dans le public : c'est néanmoins un sujet excellent par son zèle et ses connoissances». Enfin, «deux frères seroient trop : il y a déjà les deux frères Limpens[*]», poursuit-il. «Je n'aime pas ces fraternités qui embarrassent toujours par fois». Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe au remaniement du conseil. d'Aguilar serait appelé à le quitter. «On dit qu'il a toujours été porté pour la Patrie», constate en avril 1790 l'administration des États Belgiques Unis. Sous la première restauration, il fait partie de la Jointe d'État tenue en décembre 1790, chargée d'envisager le rétablissement des institutions. Il réintègre ensuite son siège de conseiller au Conseil privé. Mais, l'intention étant de l'«éloigner de ce Conseil», il est jubilarisé le 19.07.1793, avec la totalité de ses gages à titre de pension. Trauttmansdorff approuve la proposition le 18.06. de la même année. Pour Metternich, d'Aguilar est «bon serviteur»; d'après Trauttmansdorff, il «n'est pas populaire, est diffus dans ses rapports, n'a guère de santé». Le 23.05.1794, B. J. Sanchez d'Aguilar est élevé à la dignité de conseiller d'État. En juin de la même année, il quitte les Pays-Bas, gagne Ruremonde, Düsseldorf puis Brunswick, où il s'établit en novembre. Il a cependant l'intention de gagner Vienne car, le 21.01., il sollicite un passeport à cette fin pour son épouse, sa nièce et lui-même. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec sa femme sur la liste des émigrés. Le 24 prairial de l'an V (12.06.1797), il est provisoirement rayé de celle-ci. Son épouse avait produit un certificat d'un médecin de Brunswick, attestant qu'il est attaqué constamment d'une maladie qui le met hors d'état de voyager. Entre-temps de Aguilar était décédé. Le 28.05.1802, sa veuve prête le serment requis pour bénéficier de l'amnistie accordée aux émigrés.

9. Bruxelles : «Berg-straet» (1776); au Refuge de [l'abbaye] de Parc (1783); Montagne du Parc (1789).

ACCB, t. IV, p. 1116-1117; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359 et 365; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 13 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 9 et 34; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 372; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », passim; *Miroir*, t. I, p. 234; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 269-270; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*; H. SCHLITTER, *Geheime Correpondenz [...]*, p. 77, 725; *WNL*, t. VI, 1775, p. 107; R. ZEDINGER, « Un fonds à découvrir [..] », p. 222-226.

Biographie : CP, reg. 766, p. 255.
Études universitaires : : *Matricule*, t. VIII, p. 222, n°39; UL 284, f° 135v°; UL 679/2, f° 1v°.
Conseil de Brabant : conseiller (nomination) : CF 1008, f° 155v°-157v°.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 351, p. 66; CAPB 707, p. 322-323; CC 856, f° 1; CC 902, f° 103v°.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CC 192, f° 19v° (pension).
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Conseil du gouvernement général :
- CGg 5, f° 1v°; CGg 473, dossier 92.
- activités : CGg 125, 320, 408-409, 2668.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 13.
Révolution : EBU, 5, f° 10.
Pension : CAPB 248 (D110/ad Litm Z2/ ad Nm 623/A, 07 et 18.06.1793); CC 909, f° 23v°.
Conseiller d'État : serment : SEG 1486.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 45; Nr 2310, sans sous-numéro; CAPB 1001.
Retrait provisoire de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2687.
Décès et amnistie de l'épouse : Préf. de la Dyle, reg. 1021, n° 54; portef. 1750.
Décès de Jeanne Marie : AVB, reg. par., n° 171, f° 255v°.

SANCHEZ DE AGUILAR, dit le Cadet (Nicolas Joseph)
1. Bruxelles, 09.04.1739.
2. Bruxelles, 28.01.1822.

4. Conseiller d'État, conseiller des Finances, puis au Conseil du gouvernement général.

6. Fils de Michel Joseph (Bruxelles, 31.10.1694-Bruxelles, 26.05.1757), procureur au Conseil de Brabant, et de Jeanne Élisabeth de Kinder (décédée le 26.02.1782). Nicolas Devin* est son parrain. Il est le frère cadet de Brunon Joseph*. Il épouse en premières noces (14.09.1772) Barbe Aloyse Marie Anne Appoline van de Velde, fille de Jean Guillaume*, sœur de Louis Casimir*, décédée à Bruxelles le 09.07.1777; en secondes, il s'unit à Jeanne Catherine Beydaels (Bruxelles, 06.05.1766-09.07.1809). Il eut sept enfants. Du premier lit naquirent Jeanne Élisabeth Théodore Marie, née le 15.09.1773, décédée en bas âge; Théodore Joseph (01.10.1775-1809); Joseph Charles Nicolas; Jeanne Élisabeth Théodore Marie, décédée le 31.01.1849. Du second virent le jour Marie Jeanne Agnès, née à Bruxelles le 21.01.1786, épouse en 1823 de Louis Jean Xavier Baesen, né le 10.02.1794, fils de Henri Corneille Joseph et de Marie Cécile Alexandrine Pétronille de Turnhout; Catherine Joseph Caroline, née à Bruxelles le 16.01.1787; Jeanne Joseph Adélaïde, épouse en 1819 de Charles Félix Ghislain Baesen, né le 06.02.1792, frère du précédent. En 1815, l'intendant de la Dyle déclare qu'il est veuf avec quatre enfants.

7. Il est immatriculé en 1760-1761 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 06.12.1763.

8. Avocat au Conseil de Brabant (15.02.1764), il est employé dès 1766 par le gouvernement dans différentes causes. Deux ans plus tard, il est proposé pour une place de secrétaire au Conseil privé. Il « est connu avantageusement tant par sa bonne conduite que par ses talens et les succès avec lesquels il exerce sa profession ». En mai de l'année suivante, il succède à son frère, promu au Conseil de Brabant, comme avocat d'office de S.M. au tribunal de la foresterie de Brabant. Par dépêche royale du 15.05.1773, il est nommé auditeur surnuméraire aux pleins gages d'auditeur (2.600 fl.; médianate de 400 fl.) à la Chambre des comptes. À ce titre, il est attaché à la Jointe des administrations en qualité de rapporteur. Kaunitz avait chaudement plaidé son recrutement auprès de l'Impératrice : « Cet avocat, qui est dans la force de l'âge, réunit en lui l'assemblage des qualités qui forment véritablement les sujets distingués et éminents : doué en naissant d'un esprit vif et net, il a cultivé d'aussi heureuses dispositions par des bonnes études et par une aplication constante, aussi n'a-t-il point tardé à percer dans la carrière du Barreau et à obtenir la confiance publique. Il joint en surplus à la science, la facilité dans le travail, la force dans le raisonnement et le mérite peu commun de l'ordre et de la clarté dans la manière de traiter les affaires ». N. J. Sanchez d'Aguilar est promu conseiller-maître par dépêche royale du 15.02.1778 (serment le 16.03.; gages de 3.000 fl. plus 800 fl. sur les *gastos secretos*). Par dépêche royale du 16.09.1782, un poste supplémentaire de conseiller surnuméraire au Conseil des finances est ouvert et lui est attribué (serment le 09.11.1782; gages ordinaires de 5.600 fl.; dép. des Aides et subsides). Dès sa mise sur pied, en mars 1783, il siège également au Comité de la Caisse de religion. La même année, il devient le rapporteur attitré au Conseil des finances des affaires relatives à la Chapelle royale. Les réformes de 1787 le placent à la présidence de l'éphémère tribunal de première instance de Bruxelles aux gages de 3.000 fl. all. et de 1000 fl. *ad personam* . Son nom avait été évoqué pour la présidence de la Chambre des comptes

réformée. À l'arrivée de Trauttmansdorff*, il entre au Conseil du gouvernement général avec la responsabilité de traiter toutes les affaires judiciaires relatives au Brabant, au Limbourg, à la Gueldre et à la Flandre. Il devient également membre du Comité secret instauré au sein du Conseil. Le plénipotentiaire constate que le conseiller «n'est pas fort aimé du public quoiqu'on le disa l'ami de Cornet [*]; il est un peu abondant dans ses observations pour la constitution, surtout lorsqu'il s'agit en même temps de la religion à laquelle il est extrêmement attaché, mais il a de l'esprit, des connaissances, beaucoup de zèle pour le service et une assiduité infatigable, c'est un de ceux des mains duquel je vois sortir le plus d'ouvrage. C'est un parfait galant homme qui nous est très utile». H. H. de Crumpipen* ajoute qu'«il est bon jurisconsulte, prudent, d'une conscience timorée, un des plus grands travailleurs, toujours prêt à tout, et sans avoir un style fleuri, il est net dans les tournures». En avril 1789, Trauttmansdorff le décrit ainsi «scrupuleux et prouve qu'il est sans cesse entouré des moines; il se tue de l'inquiétude que lui donne l'alternative entre le serment prêté à V.M. et ses obligations envers la constitution; aussi demande-t-il être dispensé de prendre part à tout ce qui se fait contre elle. Malgré cela je regrettrais sa perte parce qu'il est sans contredit le seul bon ouvrier du conseil [...]». Il est mal vu du colonel de Brou* et du département militaire à cause d'affaires où celui-ci a été débouté. Le 30.08.1789, d'après des «idées très vagues encore», le ministre plénipotentiaire songe au remaniement du conseil. N. J. d'Aguilar serait appelé à le quitter. La Révolution brabançonne le conduit à Vienne d'où il revient lors de la restauration du pouvoir impérial. D'abord membre de la Jointe provisoire chargée du rétablissement des institutions (attaché au comité des finances), Sanchez d'Aguilar reprend ensuite ses fonctions au Conseil des finances. Il préside aussi le comité provisoire chargé des affaires de comptabilité en attendant la réorganisation de la Chambre des comptes. Le 24.07., il est désigné en tant que rapporteur du «Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement». Il est aussi nommé à la Jointe des monnaies (10.05.1791) et à la Commission royale des études (31.08.1791). Le 07.09. suivant, il est désigné comme premier juge aux Chambres suprêmes des douanes pour le Brabant et le Limbourg. Il devient également membre, toujours cette année, du Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français situés aux Pays-Bas. Durant la seconde restauration, il continue à siéger au Conseil des finances. À l'époque de la dissolution du gouvernement (20.08.1794), il est conseiller d'État. À la fin de décembre de cette année, il est à Würzburg. En 1796, il se trouve à Francfort. Il souhaite obtenir la dispense de se rendre dans les États héréditaires, car il désire rester le moins éloigné possible des Pays-Bas. Il a des intérêts matériels à sauver à Bruxelles, grâce aux directives qu'il envoie et une correspondance suivie. En son absence, en mars 1796, il est imposé à concurrence de 3.000 livres dans l'emprunt forcé. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En mars 1798, il est à Munster et sollicite un passeport pour retourner dans les Pays-Bas. Le 1er jour complémentaire de l'an X (18.09.1802), il prête le serment exigé des émigrés revenus sur le territoire de la République en vertu de l'amnistie. En 1812, il est inscrit au registre de la population de Bruxelles en qualité de rentier. Trois ans plus tard, l'intendant de la Dyle note à son propos : «Pense bien. Toujours dévoué à la Maison d'Autriche. Il semble n'approuver que ce qui avoit lieu sous le gouvernement qu'il a servi autrefois avec distinction». Ses revenus annuels sont estimés à 14.000 francs.

9. Bruxelles : «Sur le Sablon» (1775); Place Royale (1781).

B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 109; BN, t. XXIX, col. 30-31 (J. Lefèvre); F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 16; A. BOUSSE, *Inventaire [...] Jointe des administrations [...]*, p. 36; K. BUYENS, *Het muzikale personeel van de Brusselse hofkapel onder Henri Jacques De Croes (1749-1786) : Een sociaal-historische studie*, s.l.n.d. (Vrije Universiteit Brussel, mémoire de licence inédit, 1999-2000), p. 48 et 108 ; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 359; A. F. COSEMANS, J. LAVALLEYE, *op. cit.*, p. 157; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée [...] n° 9 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 8; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 9; A. GAILLARD,

Inventaire [...] Commission royale des Études, p. 9; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 328; t. II, p. 757; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 4, 5, 14; P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Comité du Séquestre*, p. 6; P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil du Gouvernement général*, p. 13, 15 et 18; E. MAILLY, *op. cit.*, t. II, p. 409; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 773; *Miroir*, t. I, p. 234-235; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 284; M. NICODÈME, J. LEFÈVRE, J. BOLSÉE, *op. cit.* p. 5; A.-M. PAGNOUL, Que coûtait[...], *passim*; L. PARIS, *op. cit.*, p. 222, n° 205; H. SCHLITTER, *Geheime Correpondenz [...]*, p. 77, 235-236, 725; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 98 n. 1; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. X, 1777, p. 305; R. ZEDINGER, « Un fonds à découvrir [...] », p. 227-234.

Baptême : AVB, reg. par., n° 110, f° 34.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 297, n° 31; UL 284, f° 241v°; UL 679/2, f° 15.
Candidature comme secrétaire au Conseil privé : CAPB 466 (29.03.1768).
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination surnuméraire) : CAPB 350, p. 153-157; CF 1009, f° 145v°; CC 855, f° 114; CC 902, f° 4; JAS 4; CC 25139, f° 4 (médianate).
- conseiller-maître (nomination) : CAPB 352, p. 101-102; CAPB 481, D100/ad lit. C3/n°5; CC 857, f° 153; CC 903, f° 157; CC 956, f° 1v°; SEG 1871.

Conseil des finances :
- nomination : CAPB 352, p. 395-398; CAPB 708, p. 351-352; CF 1010, f° 82-83; CC 189, f° 177; CC 859, f° 161.
- emprisonnement : CF 8510 (déclaration de Brogniez, 17.07.1791).
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CF 8509.
- activités : CF 986-989.

Commission royale des études : Commission royale des études, 24B.
Présidence du tribunal de première instance : CGg 1227, dossier 7.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 27.
Conseil du gouvernement général : CGg 287-294, 387-392, 425, 2646, 2681-2682.
Jointe des monnaies : CC 908, f° 22v°.
Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2309, 52; Nr 2310, 03; CAPB 940, n° 38; CAPB 1001..
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 673.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 6.
Décès : AVB, État civil, décès, 1822, acte 246; *ibid.*, reg. par., n° 171, f° 207v° (Barbe van de Velde).

SANTEN (Pierre Christian ou Chrétien VAN)

2. Louvain, 15.03.1754.

3. Écuyer.

4. Surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas.

6. Il épouse à Louvain, avec dispense au second degré, le 13.10.1725, sa cousine germaine, Jeanne Marie Van Santen (Louvain, bapt. 01.06.1699). Le couple eut deux enfants, Augustin François (Bruxelles, 06.07.1729-Louvain, 14.02.1770), gruyer du duché de Brabant, et Marie Agnès, née à Bruxelles le 06.02.1732.

8. Il avait acheté sa charge pour 15.000 florins à son prédécesseur, Richard Guillaume Le Comte*. Il l'exerça de 1729 à 1734. Il la résigne en 1735 au bénéfice de Jean-Baptiste Joseph de Waha*, moyennant la même somme. Le Conseil privé lui impose d'y ajouter 3.000 florins au profit des finances royales. Dans ces conditions, il déclare préférer conserver son office. Les prétentions du gouvernement sont alors ramenées à 600 florins.

P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 125 et 128, n. 61; H. C. VAN PARYS, «Augustin-François van Santen, Gruyer du duché de Brabant. Les van Santen "aux chèvres" en Brabant», dans *Recueil de l'Office généalogique et héraldique de Belgique*, t. II, Bruxelles, 1952, p. 53-54.

Surintendant : CPA, carton 950B (dossier Rousseau).

SAVAGE (Georges Bernard)
1. Bruxelles, 13.11.1714.
2. Bruxelles, 22.12.1790 (enterré le 25).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Célibataire. Fils de Georges (décédé en 1753), ingénieur militaire, capitaine au régiment de Prié, au service de la Compagnie d'Ostende, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, et de Marie Thérèse Jombar (décédée à Bruxelles le 20.01.1759), veuve de Jean-Baptiste van der Plassche. Le couple eut au moins trois enfants, Georges Bernard, Anne Caroline et Marie Caroline.

8. À l'âge de 9 ans, il est placé comme cadet durant trois ans au régiment d'infanterie du comte de Gand. Il est incorporé en 1725 dans d'autres régiments. Il part en qualité d'«écrivain», en janvier 1726, pour les Indes orientales avec son père qui y conduisait des troupes, au service de la Compagnie d'Ostende. Il est employé par cette compagnie jusqu'à son retour en Europe, en 1734. Dix ans plus tard, G. B. Savage est nommé official surnuméraire à la Secrétairerie d'État et de guerre (16.05.1744; gages de 750 fl. argent courant de Brabant) : «outre les langues ordinaires du païs, il scait l'angloise et la bengalienne». Dans son curriculum de 1788, lui-même déclare connaître le français, le flamand, le latin, l'anglais, l'allemand et l'italien. Par dépêche royale du 27.06.1745, il est promu quatrième official (serment le 15.01.1746; gages de 1.000 fl. argent courant de Brabant à dater du 01.07.1745). Il est désigné avec J. A. J. de Dorn*, le 19.02.1746, pour accompagner Kaunitz et le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. La promotion de J. de Dorn lui permet d'accéder, par décision du 30.06.1753, au rang de deuxième official (1.500 fl. argent courant de Brabant à dater du 01.06.). En 1759, «une maladie aussi longue que fraieuse» l'empêche de rembourser un prêt de 1.200 florins qu'il avait obtenu, le 25.07., à charge de la caisse des *gastos secretos*. Un payement échelonné étendu sur six puis neuf années lui est accordé. Le 16.08.1760 (serment le 29.08.), il est gratifié du titre de secrétaire aux honneurs de S.M. Il est nommé, le 11.02.1762, auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (avec effet à dater du 01.02.; serment le 20.02.; gages de 1.800 fl.). Dès avant le 08.02., il avait adressé requête à propos du payement de la médianate. Celui-ci est différé jusqu'à l'attribution des pleins gages le 02.09.1766. Savage s'acquitte donc de la somme de 400 fl. le 30.09. suivant. Le 03.10.1764, il avait obtenu une nouvelle avance de 1.800 fl. à charge des *gastos secretos*. En 1767 et en 1768, à nouveau, il lui est reproché de ne pas respecter scrupuleusement le plan de remboursement. Le 21.01.1772, après s'être mis en ordre en date du 08, il redemande le payement de ses gages. Ceux-ci avaient été suspendus jusqu'à ce qu'il ait fait les différents rapports des commissions dont il avait été chargé. Par dépêche royale du 15.05.1773 (lettre du gouverneur général du 10.06., patentes du 16.06.; serment le 31.07.), il est promu conseiller-maître surnuméraire (appointements inchangés). Les pleins gages lui sont accordés par dépêche royale du 01.01.1777 avec effet rétroactif au 11.05.1776. En 1775 encore, il s'adresse au secrétaire d'État et de guerre, car il doit rembourser 350 fl. à la Caisse des *gastos secretos*. Il n'a plus «un seul pouce de bien immeuble» à hypothéquer. Personne n'a voulu lui prêter sur obligation. La retenue annoncée sur ses gages le désespère. Elle va le déshonorer. Le trimestre prochain de son traitement est «déjà engagé pour une bonne partie, on va l'attaquer en justice». «Au nom de l'amitié, il supplie» H. H. de Crumpipen* d'intercéder auprès du

ministre plénipotentiaire pour obtenir une avance de 600 florins. Il propose un plan d'apurement. Les dispositions impériales s'opposent à l'octroi d'une telle faveur. Le secrétaire d'État et de guerre lui propose toutefois un arrangement pour rembourser les *gastos secretos*. En 1780, Savage est encore redevable de 400 florins, dont il lui est fait grâce à sa demande («qu'on voulut passer l'éponge sur ce restant»).
Par la suite, Savage devient conseiller-maître ordinaire. En 1783, vu son âge, M. J. de Mullendorff* songe à le jubilariser avec les pleins gages, après 39 ans de service sans compter 18 autres années à l'armée et au service de la Compagnie d'Ostende. C'est un «bon sujet qui travaille bien, [...] mais son âge avancé et son peu de santé ne permettent plus d'en tirer tout l'utile qui serait à désirer». On songe à lui confier la direction d'un bureau de comptabilité. En 1786, il est âgé de 72 ans mais D. de Locher* pense «qu'on pourrait le conserver dans sa place, vu que c'est encore un homme robuste [...] et qui pourra encore rendre quelque service par son expérience et par sa routine». Il est doté d'une «mémoire prodigieuse». Le 26.04.1787, G. B. Savage est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes réformée (9e département, soit la comptabilité arriérée; gages de 3.000 fl. et 400 fl. *ad personam*). Il est finalement mis à la retraite. Les lettres de «jubilarisation» arrivent de Vienne le 07.04.1789. Savage obtient la médaille d'or pour services rendus pendant plus de cinquante ans. Il «a toujours été soutenant les intérêts de la patrie», estiment les représentants des États Belgiques Unis. En juillet 1790, de Vienne, D. de Locher plaide sa cause auprès des gouverneurs généraux : «il compte près de 60 années de service, il est maladieux et sans autre resource que sa pension de 3160 fl. argent courant de Brabant. Feu l'Empereur lui a accordé les pleins gages de conseiller maître à titre de pension et l'a gratifié en outre d'une médaille d'or pour lui donner une marque de la satisfaction souveraine des bons et fidèles services que ce digne vieillard n'a cessé de rendre. Le besoin urgent et la difficulté de faire parvenir des représentations au pied du Trône, ainsi que l'impossibilité de pouvoir s'expatrier avec son âge et ses maladies, l'ont mis dans la dure nécessité de faire des démarches auprès du Congrès pour obtenir la continuation de son sort». Le directeur de la Chambre des comptes réformée suggère de lui verser un secours qui «pourroit être payé secrètement par la voye des banquiers». De Bonn, le 18.06., Brady* prend également son parti et celui de J.-B. G. Wynants* : «tous deux sont demeurés à Bruxelles parce que leurs âges très avancés ne leur ont point permis de se mettre en voïage. Ils souffrent de la révolution et sont privés de toute ressource». Chacun obtient, le 01.07., une avance de 500 fl. argent courant de Brabant. Savage meurt quelques mois plus tard. À son décès, le notaire de Mendivil est établi curateur par le Conseil de Brabant. Le notaire Van der Linden fait l'inventaire des papiers. Les meubles et effets de la maison mortuaire sont vendus les 25 et 26.02.1791. L'auditeur Brogniez* est commis le 28.02.1791 en tant que curateur par la Chambre des comptes. Le passif atteint 1848 florins 3 sols 6 deniers et l'actif 2.869 florins 4 sols 8,5 deniers. La vente des meubles et effets a procuré 1.255 florins 19 sols, les effets retirés du Lombard pour être vendus un peu plus de 230 florins et l'argenterie de même provenance 153 florins 15 sols. Le solde positif est de 1.021 florins 1 sols 2,5 deniers.

9. Bruxelles : rue des Minimes (1762); rue de la Madeleine (1766); place du Sablon (1781); vis-à-vis de l'église du Sablon (1783).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; P. DE ZUTTERE, «Une confusion de noms à éviter : SAUVAGE et SAVAGE», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 122, 1996, p. 69-70; J. LEFÈVRE 1, p. 262.

Naissance : AVB, reg. par., n° 359, f° 83v°.
Famille : SEG 816, 819, 1872, 2274; CC 899; CC, cartons, 1ère série, 422/2.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- official surnuméraire (nomination) : CF 1000, f° 160v°-161; SEG 692.
- 4e official (nomination) : CAPB 381, D19/ad lit. S; SEG 1486; CF 2270.
- 2e official (nomination) : CF 1003, f° 67v°-68; CC 847, f° 139; SEG 693; Aix-la-Chapelle : CF 2284.

Prêt sur les gastos secretos : CAPB 352, p. 241; SEG 2247, f° 146, n° 4; SEG 2249, f° 266; SEG 2250, f° 208; SEG 2251, f° 106; SEG 2258, f° 37-41.
Secrétaire aux honneurs : nomination : CAPB 704, p. 282; CAPB 345, p. 148; SEG 693.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 346, p. 75-78; CC 850, f° 275; CC 956, f° 4v°; CF 992, index 1759-1763 (nomination surnuméraire); SEG 1869 (médianate); SEG 1870 (suspension des gages); CAPB 346, p. 227-228 (appointements); CAPB 347, p. 89-90; CC 186, f° 190v°-191; CC 188, f° 219; CC 900, f° 54-55v° (pleins gages); CC 25132, f° 4 (médianate).
- conseiller-maître : CAPB 350, p. 150-152; CF 1009, f° 144; CC 855, f° 139; CC 902, f° 4; CC 956, f° 1v° (nomination surnuméraire); CAPB 352, p. 1-2; CC 903, f° 74 (pleins gages).
- avance sur gages : SEG 2751, f° 122-123 et 126-127.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 63v°, f° 101 et n° 1 n° 14, f° 382v°-383; D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 63; CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 25; SEG 1871.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f° 2 (nomination).
- activités : CC 46704; JAS 486, 513, 520, 653.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- secours : SEG 1872.
- jubilarisation : CC Réf. 4641, 4643.
Papiers personnels (patentes, finances personnelles; quittances, lettres et factures relatives au commerce avec les Indes) : Varia, Archives de famille, 65.
Décès : CC 922, f° 147v°; AVB, reg. par., n° 426, f° 45.
Comptes de la mortuaire : CC 50722; Varia, Archives de famille, 119.

SCHEFFER (Henri)
1. Luxembourg, 01.03.1697.
2. ?, 29.10.1762 (subitement).

4. Abbé de Saint-Maximin, près de Trèves, et conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Henri, baptisé à Luxembourg le 03.10.1665, orfèvre en cette ville, et d'Anne Marie Macher. Le couple eut dix enfants.

8. Il entre à l'abbaye de Saint-Maximin près de Trèves le 15.08.1720. Il y prononce ses voeux le 14.09.1721. Il prend le nom de Willibrord. Il est ordonné prêtre le 23.09.1724 et élu abbé le 21.04.1738. Le suffragant de l'archevêque de Trèves le consacre le 09.11. suivant. Il fut le parrain d'Henri Willibrord de Feltz, né à Luxembourg le 05.05.1749, frère de Guillaume Antoine*. En 1755, il offre son concours pour examiner avec un commissaire du gouvernement les listes des acquisitions et possessions illicites des gens de mainmorte du duché de Luxembourg. Marie-Thérèse marque son accord sur la proposition, le 01.02. de cette année, à condition que «ce soit d'une manière à n'arrêter en rien les opérations attribuées à la Jointe [des amortissements]». En octobre de cette année, l'abbé Scheffer déclare « avoir été commis le 23 septembre dernier par l'ensemble du clergé de la Province de lever au nom dudit clergé une somme de 60.000 fl. pour moyennant icelle obtenir de Sa Majesté l'amortissement général des biens repris dans les déclarations respectivement faites par ceux du clergé ». Il constitue Jean Ignace de Feltz, receveur des États pour lever la somme, la transporter à Bruxelles et y lever les lettres d'amortissement. «Premier membre de l'État Ecclésiastique et député ordinaire» des États de Luxembourg, en sa qualité d'abbé de Saint-Maximin, l'abbé Willibrord est élevé, à sa demande, à la dignité de conseiller d'État (dépêche du 11.01.1759, patente du 17.01., serment le 25.05.; sans gages). Il avait déjà sollicité cet honneur en 1756. Charles de Lorraine avait appuyé la demande : « Sa façon de penser n'est pas équivoque. [...] C'est lui qui fournit le plus souvent des informations au Gouvernement pour faire réussir les pétitions que l'on fait aux États de Luxembourg, qu'il avoit négocié à la satisfaction [...] l'amortissement général des biens du clergé

interne de la Province ». Le gouverneur général ajoutait qu'il espérait « obtenir par son canal un subside extraordinaire à titre des frais que l'on fait pour l'approvisionnement de la fortresse de Luxembourg ». Néanmoins, Kaunitz avait suggéré de différer toute réponse et l'Impératrice n'avait pas trouvé convenable de condescendre à la demande. Elle avait proposé de lui trouver une autre marque de sa bienveillance. Scheffer portait aussi le titre de chapelain héréditaire de S.M.

A. NEŸEN, *op. cit.*, t. II, p. 114-115; A. RUPPRECHT, *op. cit.*, p. 351; A. SCHON, *op. cit.*, fasc. V, p. 436; A. SPRUNCK, « Les États de Luxembourg [...] », p. 37, 72 et 151-152; L. WIRION, « Les familles Scheffer et Seyler », dans *Biographie nationale du pays de Luxembourg*, t. III, p. 103-104.

Établissements de mainmorte : CAPB 342, p. 82-86.
Conseiller d'État :
- candidature : CAPB 343, p. 95; CAPB 431, 14.04.1756.
- nomination : CAPB 345, p. 3; CAPB 704, p. 188-190; CE 27; SEG 1486.

SCHELL (Charles DE)
1. Vienne, ?

3. Baron.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

8. Auditeur à la Chambre aulique des comptes, il est envoyé en avril 1789 aux Pays-Bas, pour occuper la place vacante de conseiller-maître (gages de 3.000 fl. argent courant). À Vienne, il était employé aux affaires des fondations religieuses et séculières et il avait participé à la réforme des fondations pieuses en Hongrie. S'étant acquitté de sa tâche «à l'entière satisfaction de ses supérieurs», «il paroit qu'il seroit avantageux pour le service qu'il fut chargé des mêmes objets à Bruxelles, où il pourra être d'autant plus utile que sa langue maternelle le met à même de servir d'interprète quant aux règlemens et ordonnances émanés ici dans cette partie». Joseph II le juge «un homme capable et de bonne volonté». Ch. de Schell est chargé de la direction du 5e département (institutions et fondations temporelles) jusqu'alors confié à l'auditeur P. F. Charlier*. Trauttmansdorff* l'associe officieusement à la politique menée dans le domaine de la bienfaisance (Commission des fondations pieuses). Cette décision s'explique par l'extrême méfiance du plénipotentiaire vis-à-vis du médecin F.-X. Burtin*. Par ailleurs, le représentant de Vienne escomptait, semble-t-il, faire entrer Schell dans cette instance. Dès le 30.06.1789, celui-ci soumet au ministre des propositions de réforme à apporter à l'organisation de l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles. Le 17.07., il lui propose un plan d'aménagement à Mons d'un hôpital sur le modèle de Vienne. Il propose de remettre dans la suite d'autres études du même genre. Trauttmansdorff le qualifie d'«un de ces hommes que je désire tant et qui semblent ne point exister ici - c'est à dire un travailleur assidu qui ne vienne pas me répéter mille fois les bonnes choses qu'il y aurait à faire, mais me fournisse d'abord les moyens de les exécuter». Le 01.09., il succède à Burtin en qualité de «directeur en chef de l'hôpital général [Saint-Pierre] de Bruxelles». Il se fait adjoindre le professeur van Leempoel, alors recteur de l'Université de Louvain, comme «directeur particulier de tout ce qui a trait à la médecine et à la chirurgie». En septembre, le ministre plénipotentiaire relève que Schell ambitionne un titre de conseiller, mais il estime cette promotion prématurée. Celui-ci est toujours en fonction en mars 1794.

E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; P. BONENFANT, *Le problème [...]*, p. 547-557; J. LEFÈVRE 4, p. 190; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p.309, 321, 391; E. VAGEHENDE, *L'hôpital St Pierre de Bruxelles de 1783 à 1792*, UCL, mémoire de licence inédit, septembre 1987, p. 45-50.

Carrière : CC 1726; CC réf. 4613; CGg 1227, dossier 61, 1228.

SCHOCKAERT (Alexandre Louis)
2. ?, 03.09.1718.

3. Comte de Thirimont, baron de Gaesbeek, seigneur de Vlezenbeek, de Berchem-Saint-Laurent, d'Oudenaken.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils aîné de Louis Alexandre (décédé à Bruxelles le 08.05.1708), conseiller privé (1678-1708), trésorier général des domaines (1686), conseiller du Conseil royal de Philippe V, confirmé par les puissances maritimes en 1706, et de Jeanne Philipotte François (décédée le 13.12.1701), dame de Trahignies, Harmignies et Ressaix, fille de Jérôme, conseiller au Conseil souverain de Hainaut. A. L. Schockaert avait épousé à Gand, le 24.11.1702, Jeanne Marie Dorothée Volckaert (décédée le 23.07.1719), fille de Frédéric François Hubert, seigneur de Welden, et de Françoise Ferdinandine (*aliter* Catherine) de Boneem. Le couple eut huit enfants.

8. Par commission du 14.08.1705, il est nommé audiencier et premier secrétaire du Conseil royal de Philippe V (serment le 30.09.). La charge était vacante du fait de la fuite de Louis Philippe Antoine de Claris, marquis de Laverne. Celui-ci avait suivi en exil son père, Louis Antoine, comte de Clairmont. En effet, ce dernier, arrêté sous le régime anjouin pour son attachement à la Maison d'Autriche, s'était évadé et avait trouvé refuge à l'étranger. Le père et le fils sont confirmés dans leurs charges antérieures en 1706 par les puissance maritimes. Ils les exercent jusqu'à leur mort. Le premier décède le 26.03.1715, le second le 27.05.1714. Privé ainsi de son office, A. L. Schockaert se voit offrir à titre de compensation une charge de conseiller des Finances.

Biographie : CP, reg. 766, p. 129 130; Mss divers, 1601, f° 114v°.
Audiencier : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 58.

SCHOCKAERT (Jean Daniel Antoine)
1. Bruxelles, bapt. 07.01.1699.
2. Château de Grand-Bigard, 16.06.1756 (enterré le 18).

3. Comte de Thirimont. Il est admis dans le lignage bruxellois des Serhuyghs le 13.06.1724.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Fils de Jean François Hyacinthe*. Il épouse en premières noces, le 07.05.1739, Marie Thérèse Charlotte Fernandez de Ribadeo (Bruxelles, bapt. 23.10.1709-Bruxelles, 09.02.1753), fille de Ferdinand, lieutenant-général des armées de Philippe V, gouverneur de Barcelone, et de Marie Françoise Raes; en secondes, il s'unit, le 23.12.1753 à Malines, à Marie Caroline Charlotte Snoy (1698-1788), fille de Jean Charles, seigneur de la vicomté d'Oirzeele, bourgmestre de Malines, et de Suzanne Catherine Wynants. De sa première alliance, il eut trois enfants : Jean Jacques François

Joseph (bapt. 06.08.1740, décédé la même année); Marie Francoise Thérèse (28.10.1741-1797); Jean Joseph Balthazar (né le 05.01.1743 et décédé la même année).

7. Immatriculé en 1718-1719 comme noble à l'Université de Louvain. «Fisc» et doyen des bacheliers et de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 30.09.1721. C'est par erreur que L. Paris cite la date du 30 février 1725.

8. Avocat au Conseil de Brabant (05.11.1721), échevin de la ville de Bruxelles (1725-1726 et 1727-1729), J. D. A. Schockaert est proposé à deux reprises pour un siège de conseiller au Grand Conseil. Il est finalement nommé, le 20.12.1730, conseiller au Conseil de Brabant (patentes du 23.12). Par patentes du 10.01.1735, il devient conseiller surnuméraire au Conseil privé, suite au décès de J. B. G. de Decker* (serment le 14.01.1735; gages ordinaires partagés par moitié avec J. L. d'Obin*). Le 03.01.1738, il obtient les pleins gages. Le 24.12.1739, il est promu à la Chancellerie de Brabant. Enfin, Schockaert est élevé à la dignité de conseiller d'État en 1740 (serment le 13.03.). «Il est encore jeune, mais a de l'esprit et du savoir». Par décret du 24.04. de la même année, il est aussi appelé à siéger à la Jointe des Terres contestées. En 1739 et 1740, il participe à trois réunions de la Jointe de cabinet. En 1743, on disait de lui qu'il «a le plus des parties nécessaires dans un ministre. Il seroit aisé de trouver un homme capable d'être chancelier de Brabant, mais difficile de trouver dans ce Païs, parmi la robe, un homme plus propre pour les affaires du gouvernement». Le 16.04.1745, il préside la Jointe «chargée d'allonger la liste des établissements religieux chargés d'un pain d'abbaye». Lors de la capitulation de Bruxelles devant les Français, le 21.02.1746, il ne veut pas reconnaître l'usurpateur et se démet volontairement de son office. Il séjourne alors à Aix-la-Chapelle avec les autres membres du gouvernement en exil. Le 08.10.1748, il reprend ses fonctions de chancelier. Il est désigné comme membre de la Jointe provisionnelle chargée de reprendre les rênes du gouvernement jusqu'à l'arrivée de Charles de Lorraine (23.04.1749). Il participe régulièrement à la Jointe de cabinet. À partir du 27.03.1750, il est associé aux travaux de la Jointe «sur les charges publiques occasionnées pendant la dernière guerre dans le Tournaisis». Il siège à une seule reprise à la Jointe pour l'audition des comptes. Il préside la Jointe pour l'amortissement de la dette de guerre dans le Limbourg. Le 17.12.1752, il est de la Jointe «au sujet des moyens à rechercher pour remédier à la courtresse de la recette des exploits du Conseil de Brabant».

9. Bruxelles : à la Chancellerie (1741).

ACCB, t. I, p. 170-173; AN, 1856, p. 301-302 et 1875, p. 300-301; BN, t. XXII, col. 108 (E. Duchesne); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 36, 44, 48-49; X. DE GHELLINCK DE VAERNEWYCK, «Un frontispice aux armes de Jean Schockaert, chancelier de Brabant», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 287, 1993, p. 258-262; DHB, p. 424-425; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 343; M. GALAND, *Les jointes de cabinet [...]*, p. 16; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. V; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 556; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant. [...] », p. 9-12; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 60; A. LIBOIS, *op. cit.*, t. II, p. 184; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 183; L. PARIS, *op. cit.*, p. 211, n° 30; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 78; *WNL*, t. VI, 1775, p. 353-356.

Baptême : AVB, reg. par., n° 465, f° 55v°.
Biographie : CP, reg. 766, p. 203-206.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 369, n° 2; UL 281, f° 518v°; UL 671.
Conseil privé :
- nomination : CF 996, f° 3r°-4v°; CC 25101; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- pleins gages : CF 998, f° 1.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 296-310.
Conseil d'État :

- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 115.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 274; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Jointe provisionnelle pour le gouvernement des Pays-Bas (1748) : établissement : CAPB 702, p. 390-391.
Jointes diverses : SEG 1863.
Chancellerie de Brabant (correspondance et papiers) : Chancellerie de Brabant, 10-11, 16-17.
Enterrement : AVB, reg. par., n° 167, f° 22; première épouse : *ibid.*, n° 166, f° 57v°.
Portrait : BI, n° 2887; J.E. LOOVENS, *Practycke, stiel ende manier van procederen in Haere Majesteyts Souvereynen Raede van Brabant*, Bruxelles, 1745, en regard de la dédicace; R. MATAGNE, «Le peintre Jean-Pierre Sauvage de Luxembourg (1699-1780)», dans *Biographie Nationale du pays de Luxembourg*, t. VIII, fasc. XV, 1967, p. 145.

SCHOCKAERT (Jean François Hyacinthe)

1. Bruxelles, bapt. 20.09.1672.
2. Bruxelles, 06.01.1740.

3. Créé chevalier par lettres patentes du 14.11.1693.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean (écuyer, anobli par lettres patentes du 12.12.1678) et d'Anne de Vits. Le 05.10.1693, il épouse Jeanne Catherine van den Kerckhove (bapt. à Anvers le 11.04.1668, décédée à Bruxelles le 07.06.1746), fille de Daniel (décédé le 24.10.1678), conseiller près la chambre des tonlieux à Anvers, et de Catherine Thérèse Engelgrave (décédée le 27.02.1716). Six enfants sont issus de cette union : Jacques Joseph (bapt. 21.10.1695-1714); Jean Daniel Antoine*; Thomas Emmanuel*; Marie Reine Thérèse (1702-1732); François Hyacinthe (décédé à Bruxelles le 29.04.1748); Charles Albert Benoît (1706-1708). J.F.H. Schockaert est admis en 1714 dans le lignage bruxellois des Serhuyghs.

7. Il est immatriculé en 1690-1691 comme «minorennis» au Collège de la Sainte-Trinité, collège d'humanités de l'Université de Louvain.

8. Auditeur *ad honores* de la Chambre des comptes de Brabant (commission du 01.09.1706; serment le 18.09.). Par lettres patentes du 04.05.1709 (serment le 16 suivant), J. F. H. Schockaert est, comme d'autres, nommé conseiller-maître «avec rang, voix et séance, privilèges et prérogatives y appartenant, avec rétention de leur place d'auditeur». Devenu conseiller-maître ordinaire de la même chambre en 1719 au plus tard, il a cependant continué à percevoir les gages d'auditeur pendant 25 ans, c'est-à-dire jusqu'au décès du conseiller-maître Oñate de Gomont. Il conserve sa charge lors de l'installation de la Chambre unifiée, mais il est également nommé dans la même qualité à la Chambre de Flandre (09.11.1735; serment le 26.11.; gages de 3.000 fl. «sans qu'il pourra jouir d'aucun émolument»).

9. Bruxelles : rue Neuve (1719).

AC, p. 7; AN, 1875, p. 299-300; *Calendrier de la Cour [...]*, 1719-...; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 457; J. LEFÈVRE, « Les nominations faites dans la magistrature [...] », p. 705; ROPBA, t. V, p. 78; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 78; *WNL*, t. VI, 1775, p. 354.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 89, n° 69.
Chambre des comptes :
- auditeur honoraire : CC 383, f° 32.
- auditeur : CF 2328 (mention de sa nomination en 1709 : 02.02.1733).
- conseiller-maître : CF 996, f° 145-146; CC 383, f° 39v°; CC 844, f° 107-108v° (nomination); CC 25101; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.

Décès : CC 752; CC 922, f° 22; AVB, reg. par., n° 456, f° 133.

SCHOCKAERT (Thomas Emmanuel)
1. Bruxelles, bapt. 23.05.1700.
2. Bruxelles, 30.07.1739, enterré le lendemain.

3. Écuyer.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean François Hyacinthe*.

8. En 1725, il est candidat à la succession de Hyacinthe Benoît Kerckhove*. Il offre quatre mille fl. pour obtenir ce poste d'auditeur à la Chambre des comptes de Brabant. Par lettres patentes du 15.04.1727, il reçoit le titre d'auditeur ordinaire et de conseiller et maître aux honneurs à ladite Chambre (serment le 21.04.; médianate de 400 fl.). Il est nommé auditeur à la Chambre réformée avec caractère de conseiller et maître aux honneurs, par patentes du 09.11.1735 (gages de 2.600 fl.). Le mauvais état de santé de son père amène celui-ci à lui céder son office de conseiller-maître ordinaire (patentes du 26.03.1738; médianate de 600 fl. versée le 04.04.; serment le 09.04.; gages de 3.000 fl.), à condition que son père se contente à l'avenir de la moitié de ses gages annuels.

9. Bruxelles : rue Neuve (1728).

AN, 1875, p. 300; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; ROPBA, t. V, p. 78.

Chambre des comptes :
- auditeur et conseiller-maître honoraire : CF 996, f° 149v°-150; CC 383, f° 76; CC 25096, compte de 1727, f° 1v° (médianate); CC 844, f° 114; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination en 1735).
- conseiller-maître (nomination) : CF 998, f° 10-12; CC 184, f° 186r°-v°; CC 383, f° 104v°; CC 25104, f° 4 (médianate); CC 845, f° 4v°; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.

Décès : CC 752; AVB, reg. par., n° 164, f° 24.

SEIGER (Gudwald)
1. Bruxelles, (1712).
2. Gand, 25.08.1789. Inhumé dans l'église de Zwynaarde.

4. Abbé de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin (Gand), monastère de l'Ordre de Saint Benoît. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Charles Ferdinand, auditeur au Conseil de guerre, et de Catherine de Oesbeke.

7. Bachelier en théologie de l'Université de Louvain (01.11.1757).

8. Coadjuteur de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, à Gand, il en est nommé abbé par Marie-Thérèse, le 27.02.1760 et installé le 09.04. suivant. Le 26.07. de la même année, il est élevé à la dignité de conseiller d'État, «caractère qu'il sollicitait» (serment le 11.09.). Il était également reconnu comme brillant théologien, amateur des beaux-arts, bibliophile et diplomatiste réputé. Il s'intéressait

aussi aux plantes et à la minéralogie. Il correspondait avec plusieurs savants de son temps, dont Nelis*. Malade, il remet les pleins pouvoirs à son prieur le 04.12.1788.

Dom A. BERTHOD, «Relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens [...] 1776», éd. par A. VOISIN, dans *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, t. VI, 1838, p. 57-58; E. DE BUSSCHER, *L'abbaye de Saint Pierre à Gand*, Gand, 1867, p. 50, 161-163; *DHGE*, t. IX, col. 118-129; t. XIX, col. 1032-1033; L. JADIN, *Procès d'information [...]*, p. 195-199; *Monasticon belge*, t. VII, Flandre orientale I, p. 151-152; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 190 (son père); T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 88; ID., *De hoed [...]*, p. 76.

Naissance : l'acte n'a pas été retrouvé dans les registres paroissiaux de Bruxelles.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 704, p. 277-278; CAPB 345, p. 144; CC 850, f° 130v°; CE 27; SEG 1486.
Portrait : BI, n° 7974.

SELLIERS (Léopold DE)
2. Bruxelles, 02.09.1771 (enterrement).

4. Greffier des Finances.

6. Époux de Marguerite de Dorn, sœur de Jean Antoine Jacques*. Le couple a eu au moins trois enfants, dont Léopold, enterré dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, le 30.10.1771.

8. Auditeur surnuméraire (puis ordinaire) à la Chambre des comptes. La première nomination lui est acquise avec les pleins gages, à dater du 01.07.1764 (décret du gouverneur général du 16.07.; notification par le Conseil des finances le 19.07.; médianate de 400 fl. acquittée le 11.08.), avec dispense de lever en tant qu'étranger des «lettres de naturalité». Cette faveur lui est accordée car il était le beau-frère du défunt référendaire au Département des Pays-Bas à Vienne, J. A. J. Dorn*, dont l'Impératrice entendait récompenser ainsi vingt-cinq ans de services distingués. Par la jubilarisation d'A. F. de Lados*, il accède ensuite aux fonctions de greffier au Conseil des finances et de secrétaire signant en finances (patentes du 31.05.1766; gages inchangés de 2.600 fl., au lieu de 2.800 fl. et moitié des émoluments attachés à sa charge; pleins gages et émoluments en mai 1768; payement de la médianate de 400 fl. en deux fois, le 04.06.1766 et le 02.05.1768). L. de Selliers était reconnu comme « dans le même goût [que F. E. de Beelen*], un peu plus lourd», mais «ils sont cependant bons tous deux pour ce qu'ils ont à faire» (1770). Par décision impériale du 11.01.1772, sa veuve, chargée de deux enfants en bas âge et sans biens connus aux Pays-Bas, obtient une pension de 500 fl. dont 200 à charge d'une abbaye.

9. Bruxelles : près de l'église du Sablon (1765); place du Sablon (1767); Haute rue (1770).

Famille : CAPB 350, p. 2-3.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination surnuméraire) : CC 186, f° 132; CC 851, f° 212.
- médianate : CC 25130, f° 4.

Conseil des finances :
- nomination : CF 1008, f° 68; CC 852, f° 134; CC 900, f° 39 (greffier); CF 1008, f° 67v°; CC 852, f° 135v° (secrétaire signant en finances); CAPB 347, p. 40-41 (greffier et secrétaire signant en finances).
- médianate : CC 25132, f° 2v° et CC 25134, f° 3.
- pleins gages : CAPB 348, p. 26; CAPB 465 (30.03.1768); CC 900, f° 158.
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174.

Décès de l'enfant : AVB, reg. par., n° 422, f° 158.
Veuve (pension) : CAPB 350, p. 2-3; CAPB 478, D99/ad lit. C6/n°10.

SERVATI (Simon Antoine)
1. Nieuport, 1683.
2. (Château d'Oisquerck), 12.08.1743.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Michel Simon, contrôleur des droits d'entrée et de sortie à Nieuport et contrôleur des fortifications (1680), maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre (31.05.1690), moyennant un prêt de 22.400 fl., commis en qualité d'intendant de la province de Flandre (1692-1701) à la place du conseiller des Finances Camora, conseiller du Conseil des finances à titre honorifique (1691). Michel Simon a un autre fils, Jean François.

7. Immatriculé en 1700 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 29.08.1704).

8. Auditeur (12.06.1708), un différend l'oppose à son collègue Papeians*. Le Grand Conseil déboute Servati et le condamne aux dépens par sentence du 19.02.1715. Le 15.11.1727, le Conseil des finances le propose pour le poste de subdélégué à Bruges, à la faveur du plan, jamais réalisé, de mise en place d'intendances. Il devient conseiller-maître à la Chambre des comptes unifiée (09.11.1735; gages de 3.000 fl.) Il demande et obtient que la levée de la médianate (600 fl.) soit différée jusqu'au moment de la perception de ses premiers gages. Elle est acquittée le 23.02.1737. Il aurait été proposé, en 1735, pour le Conseil des finances : «très bon sujet».

9. Bruxelles : rue des Aveugles (1719); «près la fausse porte de Namur» (1727); rue de Ruisbroek (1733); rue d'Isabelle (1740).

AC, p. 7; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 38; J. LEFÈVRE 1, p. 139; ROPBA, t. V, p. 78; A. VANDENBULCKE, *Répertoire [...]*, p. 115 (père).

Naissance : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 498, Nieuwpoort, Tafels geboorten (M-Z), 1600-1796. Les registres de baptêmes ont disparu; les tables n'indiquent pas la filiation.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 177, n° 3; UL 281, f° 40; UL 674, f° 184 et 193v°; Archives de la Famille de Spoelberch de Neufforge, 257.
Chambre des comptes :
- auditeur : CC 28196, f° 26.
- différend avec Papeians : Archives de la famille de Spoelberch de Neufforge, 257.
- conseiller-maître : CF 996, f° 146v°; CC 844, f° 108v° (nomination); CC 895, f° 221; CC 25103, f° 2v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Intendance : SEG 917, f° 118.
Décès : CC 922, f° 56v°.
Père : CF, 8554 (correspondance); CC, cartons 391/1.
Jean François : Archives de la famille de Spoelberch, 257.

SEYL (Jean-Baptiste DE)
2. Luxembourg, 14.09.1791.

3. Anobli avec augmentation d'armoiries, par lettres patentes du 02.04.1774. Co-propriétaire de la cour d'Anven (achat d'un huitième en 1789) et des seigneuries de Berbourg, de Herborn et de Mompach.

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Fils de Willibrord, ancien capitaine de la bourgeoisie de la ville de Luxembourg, et de Marguerite Urban. Époux de Marie Gudule Budler ou Boudeler (décédée à Luxembourg le 22.09.1803), fille de Jean Mathias (Mathieu), écoutète de Langsur et d'Anne Marie Loser, fille de l'écoutète de Rosport. Son fils Jean Mathias Valère (Luxembourg, 15.06.1759-Luxembourg, 23.01.1832), licencié dans les deux droits de Louvain (07.07.1781), avocat au Conseil de Luxembourg (serment du 17.07.1781) et officier communal des seigneuries de Berburg et d'Anven (26.01.1786), obtient le 01.02.1790, la commission de Haut forestier de la gruerie de Luxembourg, du fait de la renonciation volontaire de son père (gages de 288 livres de Flandre et 78 livres 10 sols pour le chauffage). Sous l'Empire, il est lieutenant de louveterie.

7. Immatriculé en qualité de «maiorennis» à l'Université de Louvain en 1746-1747, sous le nom de Jean-Baptiste Seÿn ou Scÿn. Le 22.01. de cette dernière année, il y est inscrit en qualité de membre de la Nation germanique. Il obtient la licence ès droits (Louvain, 05.09.1749).

8. Il est avocat au Conseil de Luxembourg (03.02.1750) et devient échevin de cette ville, du 02.12.1751 à son décès. Il en sera également justicier à deux reprises, en 1756 et 1770. Il est nommé Haut forestier de la gruerie de Luxembourg en 1753 (patentes du 12.04.; serment du 05.05.). Par lettre du 21.04.1789, il se plaint des manquements en matière de reddition de comptes du contrôleur du domaine Koeller également secrétaire du Conseil de Luxembourg. La Chambre des comptes lui rétorque qu'il est en défaut pour ne l'avoir pas avertie plus tôt. Elle ajoute : «cette négligence vous rend en quelque façon responsable de sa solvabilité». Le 08.05. suivant, elle lui précise que les choses vont rentrer dans l'ordre et elle ajoute : «Nous espérons qu'à l'avenir vous ne nous importunerez plus par des plaintes qui sont plutôt résultées d'une animosité particulière ou de quelque personalité que fondées sur de bonnes raisons». Dix jours plus tard, Seyl, dans une nouvelle lettre, avance des arguments pour prouver ses bonnes dispositions à l'égard de Koeller. La Chambre conclut : «Seyl et Keller (sic) sont deux hommes qui ne s'entendront jamais, leurs demelés ont une autre origine».
Le 08.10.1761, Seyl devient assesseur du siège prévôtal de Luxembourg au titre de landtmaire de Steinsel. En 1763, il est désigné comme receveur des exploits du Conseil de Luxembourg (patentes du 27.08; médianate de 100 florins acquittée le 24.09.; serment le 14.11.). Le 03.11.1764, il reçoit une commission de juge des domaines et droits de S.M. La lenteur de l'expédition des affaires justifie l'ouverture d'un deuxième poste, à côté du juge Mignon déjà en place. Seyl est recommandé par le Conseil des finances. La réforme judiciaire de Joseph II entraîne la suppression de l'office. Par lettre du 27.04.1787, il demande à être indemnisé pour la perte qu'il subit de ce fait.
Le 02.03.1765, pour faire suite à une dépêche impériale du 09.02. précédent, J.-B. de Seyl est nommé conseiller député aux affaires de commerce, poste créé à la suggestion de Paradis*. Le Conseil des finances le présente comme un « homme de probité, zélé et un bon citoïen ». Il ajoute : « comme d'ailleurs il est à son aise, il se trouvera fort honoré du titre et il n'en coûtera rien aux finances de Votre Majesté ». L'année suivante, il jouit cependant à ce titre de 485 fl. argent courant de Brabant

nets de gages, par décision impériale du 03.06.1766, par partage avec Bacon de la rémunération du défunt Van Heurck*. Seyl en aurait voulu 800. Charles de Lorraine observe qu'il a « parfaitement répondu à l'idée qu'on s'est formée de son intelligence et de son zèle ». De son côté, Kaunitz relève qu'initialement la charge devait seulement être honorifique et qu'au demeurant, le demandeur est « fort à son aise par lui-même ». Il n'accorde dès lors qu'une somme brute de 500 fl. Seyl a également été associé dès 1766, peut-être sur recommandation de Feltz*, au dénombrement du Luxembourg et commis au dénombrement pour les terres nouvellement échangées avec la France. À cet égard, Feltz a peut-être des regrets. En tout cas, il juge Seyl de la manière suivante dans une lettre du 31.03.1768: «Monsieur Seÿl peut avoir sur le commerce les plus grandes vues et des idées neuves, ce n'est pas heureusement pour ma charité chrétienne ce dont il s'agit, mais le choix des personnes qu'il a indiqué à Monsieur le comte de Cobenzl pour travailler au dénombrement ne me laisse pas une haute idée ny de son discernement ny de ses intentions pour l'avancement de cet ouvrage». Le 03.06.1771, Seyl est nommé juge de la Commission des charges publiques, dont il devient président. Il est le principal responsable du succès de celle-ci. La patente d'anoblissement du 02.04.1774 le qualifie de «membre des États de ce duché [de Luxembourg] dont il est actuellement député résident». Il est également leur commissaire auprès du commandant de la forteresse. Le 20.01.1787, Seyl est toujours receveur des exploits du Conseil de Luxembourg. Le 15.06. de la même année, avec d'autres membres des États, il signe une remontrance relative aux réformes de Joseph II. En mars-avril 1788, il doit se justifier à propos de l'arriéré de son compte, qui n'a plus été présenté depuis le 01.01.1777. Il dispose d'un délai d'un mois pour rentrer sa comptabilité couvrant la période finissant le 31.10.1783. Il invoque l'excuse de la «désertion» de l'huissier des exploits, Brincour, auquel le Conseil de Luxembourg a nommé un curateur. Le 05.11.1789, il est mentionné comme «ancien assesseur faisant les fonctions de prévôt», du fait du décès du prévôt Dejardin, survenu à la fin mars de la même année. En 1790, il est commissaire civil à Luxembourg. La même année, un écrit anonyme l'inclut dans un portrait peu favorable des membres des États. Seyl fut également écoutète de Langsur.

Biographie nationale du Pays de Luxembourg [...], fasc. IX, Luxembourg, 1958, p. 7 (A. Sprunck), à propos de la recommandation de Seyl; H. COPPENS, *op. cit.*, p. 231, n. 49; Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE, *L'abrogation des privilèges [...]*, p. 440; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1537; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; V. HAAG, *op. cit.*, p. 80; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 440; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, p. 232,; 265; 300, n. 81; 430 et 503; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 472; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 492-493; J. LEFÈVRE 1, p. 296; J.-C. LOUTSCH, *op. cit.*, p. 730; P. MARGUE, «La Commission des charges publiques (1771-1795)», dans *t'Hemecht*, t. XI, 1958, p. 68-71; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 534-535; J. PRICKEN, *Delplancq. [...]*, p. 36; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 346; A. RUPPRECHT, *op. cit.*, p. 222-223; J. WILS, *op. cit.*, p. 223; P. SPANG, *op. cit.*, p. 495-496; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 44 (Jean Mathieu Valère); L. ZETTINGER, *op. cit.*, p. 198.

Biographie : Comité pour le dénombrement du Luxembourg, 11.
Anoblissement : CAPB 778, p. 157.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 145, n° 30.
Haut forestier : CC 383, f° 132v°; CC réf. 991, 1764.
Dénombrement du Luxembourg :
- correspondance avec les justices du quartier allemand : Manuscrits divers, n° 3540, transféré aux Archives de l'État à Arlon, actuellement versé dans les archives du Conseil de Luxembourg, généralités, charges publiques (en cours de classement).
- récompense : CAPB 349, p. 145-148.

Receveur des exploits : CC 383, f° 152; CC 22124-22126 (comptes 1763-1776); CC réf. 109, 1584; CC 25129, f° 5 (médianate).
Conseiller de commerce : CAPB 346, p. 277; CAPB 347; CAPB 456 (08.02.1765); CAPB 459 (01.06.1766) (nomination et gages).
Rapport sur l'établissement d'un bureau de douane dans la Terre de Nierdermanderscheid (1765) : CF 6138.
Commission des charges publiques : CC réf. 317, 4190.
Prévôt : CC réf. 406.

Juge : CF 5890; Conseil souverain de justice, 55.
Commissaire civil : CF 9202.
Fils : Jointe de Luxembourg, 71.

SICARD (Léopold)
1. Vienne, 01.10.1745.
2. Vienne, 20.10.1806.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Époux de Josèphe Losert, de Vienne. Père de neuf enfants. L'un d'eux a été retrouvé : Albert Joseph, né et bapt. à Bruxelles le 28.11.1788.

7. Après ses humanités, il a étudié pendant deux ans la philosophie, «avec une partie de la mathématique, pendant deux autres le droit et après les sciences de la police-commerce et des finances avec la nouvelle comptabilité appliquée aux finances». Il parle et écrit l'allemand, le français, le latin et l'italien, «en comprennant un peu du pollonois et du flamand».

8. Il entre dans la carrière administrative comme «accessiste» surnuméraire le 28.10.1766, d'abord sans aucun gage. Pendant trois ans, il officie à la Chambre des comptes à Lemberg, en Galicie. En 1786, il est attaché, en qualité de premier auditeur, à la Chambre des comptes aulique à Vienne, au département des affaires commerciales relatives à la Galicie (1260 fl. all. de gages plus 84 fl. pour le logement). Cette même année, il est recommandé à D. de Locher* par le secrétaire aulique Schwarzer et le conseiller-maître autrichien Michelshausen, pour une place de conseiller-maître à la nouvelle Chambre des comptes de Bruxelles : «après avoir mis en train le bureau de la comptabilité des douanes, il pourra être mis à la tête du 6e bureau, lorsqu'on y introduira la nouvelle comptabilité». Le 26.04.1787, il est nommé à la Chambre réformée en qualité de conseiller-maître. Le 6e département lui est confié comme prévu (administrations urbaines et provinciales, moyens courants du pays rétrocédé en West-Flandre; gages de 3.000 fl. et 400 fl. *ad personam*). Le 15.12.1787, il est autorisé à s'absenter pendant trois mois pour se rendre à Vienne et ramener sa nombreuse famille. En octobre et novembre 1788, il participe, avec A. N. J. Barbier* et G. J. d'Aubremez*, à l'introduction de la nouvelle comptabilité dans la Flandre rétrocédée. Le 20 mai 1789, il est prié de regagner au plus tôt le Bureau aulique de comptabilité à Vienne. Le 13.06. suivant, il reçoit la dépêche le nommant à une place de «conseiller-maître dans le bureau aulique de comptabilité des finances royales». Vers avril 1790, dans la liste signalétique des agents de l'ancien gouvernement, le nouveau pouvoir confirme que Sicard a pris le chemin de la capitale autrichienne «il y a sept ou huit mois».

9. Bruxelles : rue Verte (1789).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; WStLB, Portheim-Katalog.

Famille : AVB, reg. par., n° 314, f° 268.
Curriculum vitae (26.11.1788) : CC, cartons, 1ère série, 422/2; CCréf. 4358.
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 79 et 94; D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 79; CAPB 622, D 110 XI n° 4, n° 5 et n° 6.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f °3v° (nomination); CC Réf. 4613 (retour à Vienne), 4836; CGg 1227, dossier 59 (gages).

- nouvelle comptabilité : CCréf 4647.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.

SIMON (Joseph Ignace)
1. Lille, 29.08.1650.
2. Bruxelles, durant la nuit du 9 au 10.11.1721.

3. Écuyer.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils de Remacle (Bruxelles, 02.06.1614-Bruxelles, 20.12.1666), chevalier, seigneur de Clairpuis, greffier à la Chambre des comptes de Lille (1633-1653), puis du Conseil des finances (1653), et de Jacqueline Elias, dame de Zuytheerschap (née à Dixmude, décédée à Bruxelles le 08.08.1676), fille de Jean et de Marie de Jonghe. Le couple eut au moins huit enfants. Leur fils, Pierre François, succéda dans la charge paternelle à la Chambre des comptes de Flandre, en échange d'une avance de 50.000 fl. Par patentes du 25.04.1668, il devint greffier ordinaire des Finances, au prix d'une avance de 35.000 fl., avec faculté de proposer une personne idoine pour le remplacer à la Chambre des comptes. Dès sa naissance, le septième fils consécutif, Charles (Bruxelles, bapt.17.10.1694-Bruxelles, 09.06.1724) reçut de son parrain, Charles II d'Espagne, un office de maître «à titre de Gueldre» à la Chambre des comptes de Brabant (lettre patentes délivrées le 03.01.1695). En cas de mort prématurée ou d'autre vocation, l'expectative bénéficiera à un de ses frères à désigner par leur père. Le 29.04. de la même année, en vertu de l'autorisation spéciale du Roi en date du 12 du même mois, le conseiller Corneille van den Berghe prête le serment et prend possession de l'état au nom de Charles Simon ou celui de ses frères à nommer. Charles Ignace épouse à Bruxelles, le 05.06.1716, Anne Marie Davel. En 1720, ayant atteint l'âge pour servir, il demande confirmation de sa «mercède». L'Empereur refuse car une telle décision serait contraire à sa politique à l'égard des Chambres des comptes. Il suggère le 30.11. de cette année de lui conférer un emploi de la collation du gouverneur général. Joseph Ignace lui s'unit à Anne Catherine Bordels (morte à Bruxelles le 13.02.1721), dame de Vlodrop, fille de Gérard, bourgmestre, échevin de Ruremonde de 1653 à 1670, puis, jusqu'en 1684, conseiller au Conseil de Gueldre, et d'Isabeau Flemming. Son acte de décès le qualifie simplement d'écuyer sans lui donner d'autre titre. Le couple avait un fils au moins, Charles François Antoine (1683-1742), qui s'établit dans le château de Vlodrop, acheté par son père en 1693.

7. Licencié dans les deux droits.

8. Il est nommé conseiller-maître extraordinaire à la Chambre des comptes de Gueldre le 25.09.1673 (serment le 09.10. suivant), moyennant un prêt de 60.000 florins destiné à fortifier la ville de Ruremonde. Réformé en 1681, il obtint six ans plus tard (10.06.1687) la faveur royale de succéder à Frédéric Beyens, conseiller-maître à la Chambre de Brabant, en cas de vacance du poste de celui-ci. Simon et sa famille déménagent à Bruxelles entre le 13.01.1690 et le 21.01.1691. Joseph Ignace fait partie du Conseil royal de Philippe V en qualité de conseiller-maître (4.000 florins). Un acte du 04.08.1707 prescrit qu'il doit jouir de ses gages (2.426 fl. 12 sols, y compris les émoluments et fruits de carême), en qualité de conseiller-maître en Brabant à titre de Gueldre, à la date du 13.09. de l'année précédente. En 1683, il est établi juge de la judicature au pays de Limbourg.

9. Bruxelles : «Proche les Capucins» (1719).

Calendrier de la Cour, 1719; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. V, p. 185; M. JEAN, *op. cit.*, p. 342; A. VANDENBULCKE, *Les chambres des comptes [...]*, p. 97; ID., «Le personnel [...]», p. 122, n. 20 et 21; ID., *Répertoire [...]*, p. 117-118; G. VENNER, «Fragment-genealogieën van Nederlandse families», dans *Limburgs Tijdschrift voor Genealogie*, t. XV, 1987, p. 70.

Baptême : France, Lille, Archives municipales, reg. par. de Lille, Paroisse de Saint-Étienne. (Renseignement aimablement communiqué par le Prof. Ph. Guignet).
Carrière : CC 148, f° 194v°, 281v° et 288; CC 181, f° 78r° et 179v°; CC 893, f° 120-121; CC 50976/2, f° 237v°; CC, cartons, 1ère série, 309, n° 6 et 396; Conseil royal de Phillipe V, 8.
Décès : CC 752.
Pierre François : CF 8554bis, f° 93-95v°.
Charles : CAPB 318, f° 189; CC 50976/2, f° 268v° et 276; AVB, reg. par., n° 162, f° 7 (compte de sépulture.) et n° 416, f° 161v° (décès); *ibid.*, n° 397, f° 125v° (mariage).

SNELLINCKX (Guillaume Joseph Ghislain André)
1. Bruxelles, 30.05.1732.
2. Bruxelles, 27.01.1769, après une maladie de quinze jours. Enterré le 30.

3. Écuyer. Seigneur de Sart.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Petit-fils de Jean André*. Fils de Théodore André Augustin (Bruxelles, 08.03.1707-Bruxelles, 23.05.1746), licencié dans les deux droits le 05.04.1727, membre de la Chambre de commerce de Bruxelles dite Laekengulde, échevin puis trésorier de la capitale, et d'Anne Marie de Kessel (Maestricht, 1701-Bruxelles, 23.04.1766), fille de Guillaume Gabriel, major de brigade au service des États Généraux des Provinces-Unies, et de Marie Agnès Thérèse Deman, dame de Watermael, Auderghem et Schoonenbergh. Le mariage fut contracté à Watermael le 12.07.1729. Onze enfants virent le jour de cette union : Anne Marie Thérèse Beatrix Augustine (Bruxelles, 06.05.1730-07.11.1802, enterrée à Laeken); Joseph François André (06.04.1731-14.07.1731); les jumeaux, Simon Jean-Baptiste Gislain François Xavier (30.05.1732-11.06.1737) et Guillaume Joseph Ghislain André, Joseph Louis Hubert Ghislain Théodore, né le 04.06.1733, capitaine au régiment d'infanterie de Plunkett; Isabelle Marie Philippine Lutgarde Barbe (née le 07.06.1734 et marraine en 1768); Gabriel Joseph Ghislain (01.08.1735-11.03.1740); Isabelle Joséphine Barbe Ghislaine (née le 04.08.1736); Anne Marie Cécile Ghislaine (22.11.1737-16.07.1738); Marie Thérèse Barbe Ghislaine (14.07.1739-07.01.1752); Marie Constance Claire Barbe Ghislaine, née le 24.02.1741. Guillaume Joseph Ghislain André épouse, le 25.04.1765, dans la chapelle de la Sainte-Trinité à Bruxelles, Françoise Maximilienne Josèphe d'Onyn, née à Wavre le 12.03.1736, fille de Jacques Antoine Dieudonné Joseph, seigneur de Chastre, et de Catherine Françoise Colombanus, morte en couches à Bruxelles le 02.02.1769 de même que le fils nouveau-né. De cette union, sont nés deux enfants, François Jacques Ghislain* et Joseph Louis Hubert Ghislain Théodore Simon (16.01.1768-11.12.1832), membre de l'ordre équestre du Brabant méridional et de la seconde chambre des États généraux. G. J. G. A. Snellinckx est admis le 13.06.1751 dans le lignage bruxellois de Coudenberg.

7. Immatriculé en 1750-1751 comme noble à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1754).

8. Avocat au Conseil de Brabant (10.06.1755), il est à Vienne depuis dix-huit mois en juillet 1760 pour chercher de l'emploi. Il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (royale dépêche du 07.08.1760 avec effet au 01.08.; lettre du Conseil des finances en date du 21.08. suivant; médianate de 200 fl. versée le 30.09.; gages de 1.300 fl. à compter du 01.08.) Il avait été recommandé par Cobenzl comme « un homme qui joint aux mérites de ses ancêtres une conduite sage et une application régulière ». Pour Kaunitz, « il est bien élevé, a de l'étude, de l'esprit, des talens et la plus grande en vie de se faire une manière d'être utile à sa souveraine et à sa patrie; il a du goût pour le travail ». Il bénéficie d'une augmentation de 800 fl., le 10.03.1764, à l'occasion de la répartition des gages de feu le conseiller J. L. Rapédius de Berg* (médianate de 123 fl. 1 sol 6 deniers argent courant de Brabant acquittée le 04.04). Il reçoit les pleins gages par dépêche royale du 08.05.1768 (supplément de médianate de 76 florins 18 sols acquitté le 03.06). Peu après le décès, le tuteur des deux enfants mineurs, orphelins de père et de mère, sollicite une pension en faveur du cadet. Il invoque le fait que « le bien du père et la plus grande partie de celui de la mère ne consistent qu'en fiefs, que par conséquent presque toute leur succession appartient à l'aîné, et que le cadet se trouvera dans une situation très facheuse ». L'affaire est examinée à Vienne le 15.03. de la même année, mais aucune décision n'est prise.

9. Bruxelles : derrière Sainte-Gudule (1761), rue d'Isabelle (1766).

AN, 1862, p. 188; P.N.C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 137; M. MARCHAL-VERDOODT, *[...] Coudenberg*, p. 218; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 257; A. VANDENBULCKE, *Répertoire [...]*, p. 117-118 et p. 173; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 31.

Famille : Archives van Reynegom de Buzet, 522, f° 34-41.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 186, n° 11; UL 284, f° 24.
Chambre des comptes :
- recommandation de Cobenzl et de Kaunitz : CAPB 447 (lettre de Cobenzl du 12.07.1760 et rapport du 31.07)
- nomination : CAPB 447 (05.09.1760); CC 187, f° 16v°; CC 850, f° 132v°; CF 992, index 1759-1763.
- médianate : CC 25126, f° 3v°; CC 25130, f° 3; CC 25134, f° 4.
- gages : CAPB 346, p. 211-212; CAPB 348, p. 49-50; CAPB 453 (10.03.1764); CC 186, f° 122; CC 900, f° 165v°.
- activités : JAS 425, 440-444.

Décès : CC 922, f° 98; AVB, reg. par., n° 170, f° 59 v° et 60v° (épouse).
Requête du tuteur : CAPB 468, 15.03.1769.

SNELLINCKX (François Jacques Ghislain)
1. Bruxelles, 12.02.1766.
2. Bruxelles, 16.08.1827.

3. Membre du corps équestre dans la province du Brabant méridional (1819-1827) et député de cet ordre aux États provinciaux.

4.«Écoutant» à la Chambre des comptes.

6. Fils de Guillaume Joseph Ghislain André*. Il demeura célibataire.

7. Immatriculé comme noble à l'Université de Louvain le 27.12.1783. Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain en date du 20.10.1785. Il possède «les langues françoise, angloise et les élémens de la langue allemande».

8. Il prête serment, à une date inconnnue, entre le 31.01. et le 19.03.1792, en qualité d'«écoutant sans gages ni émolumens» à la Chambre des comptes. Il figure en tout cas déjà à ce titre parmi le personnel de la Chambre lors de la réforme du 11.08.1792. Le 02.10.1793, il sollicite une promotion en qualité d'auditeur surnuméraire : «Pour prouver son zèle, il s'est présenté à la rentrée des troupes de Sa Majesté dans ce pays, afin d'être emploïé au commissariat impérial délégué pour l'Armée britannique, ce qu'il a obtenu sans traitement quelconque». Dans son rapport, le président de la Chambre note «que le suppliant n'a paru à la Chambre que par intervalles et s'est peu développé; que quoiqu'il paroisse honnête dans sa conduite et dans son caractère, lui Président ne peut le mettre en ligne». La suite réservée à sa demande n'est pas connue. Le 16 germinal de l'an IX, il est nommé au sein de la municipalité de Bruxelles. Il est membre du collège électoral du département de la Dyle, au titre de propriétaire en cette ville. L'intendant de la Dyle estime ses revenus annuels à 12.000 francs. Il a acheté beaucoup de domaines nationaux. Il était partisan du gouvernement français. Le fonctionnaire précité lui accorde «très peu d'esprit et de conoissances». De 1815 à 1819, Snellinckx est auditeur de la Chambre des comptes à Bruxelles.

9. Rue Notre-Dame aux Neiges, n° 572 (1816).

AC, p. 222; *Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811*, Bruxelles, s.d., p. 129; *Almanach royal de la Cour des provinces méridionales [...] pour l'an 1816*, p. 152; AN, 1862, p. 188; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 9; J. DOUXCHAMPS, *L'ordre équestre [...]*, p. 120; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 508; L. PARIS, *op. cit.*, p. 231 n° 309; A. WAUTERS, *Liste [...]*, p. 16.

Famille : Archives van Reynegom de Buzet, 522, f° 41.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 105, n° 167.
Écoutant : CC 191, f° 30v°; CC 957, f° 68v°.
Auditeur surnuméraire : CF 8517; CC, cartons, 1ère série, 423/1.

SNELLINCKX (Jean André)
1. Bruxelles, 01.12.1664, bapt. le même jour à Sainte-Gudule.
2. Bruxelles, 03.05.1729, d'hydropisie après une maladie de cinq mois.

3. Seigneur de Betecom et de Rivieren (Aarschot). En 1714, il est admis dans la confrérie érigée en l'honneur de sainte Barbe, à Bruxelles, en l'église Sainte-Gudule.

4. Secrétaire au Conseil d'État.

6. Fils d'André (décédé à Bruxelles, le 16.10.1694), secrétaire au Conseil privé, seigneur de Rivieren (Aarschot), de Betecom, et d'Anne Augustine Arrazola de Oñate (24.12.1624-23.01.1706). Le 20.09.1704, à huit heures du matin, dans l'église des bénédictines anglaises, il épouse, avec dispense des trois bans, Marie Anne Théodore van Reynegom (Bruxelles, bapt. le 01.01.1672-03.03.1708), fille de Corneille (décédé le 19.02.1682), chevalier, seigneur de Buzet et de Coensbourg, greffier des Finances, et d'Isabelle Mailliart (décédée le 23.03.1707), dame d'Herenthout. Les témoins sont le curé du Finistère, van Assche, et l'official de Snellinckx, Oostens. Le 14.09., la future épouse s'était «séquestrée volontairement au cloistre des Dames Angloises Bénédictines» à Bruxelles pour obtenir par voie judiciaire le consentement de sa mère ou l'autorisation du Conseil royal. Celle-ci lui parvint le 18. De cette union, naquit un fils : Théodore André Augustin, père de Guillaume Joseph Ghislain André*. L'épouse de Jean André, de santé fragile, avait auparavant fait plusieurs fausses couches, dont la première le 20.12.1704, et donné le jour à un garçon mort-né. Elle mourut à Bruxelles le

03.03.1708. Le couple avait établi un testament conjonctif le 04.03.1706. L'épouse avait complété celui-ci, avec l'accord de son mari, par un autre testament et un codicille. Jean André avait une sœur, Anne Beatrix née à Bruxelles, le 24.04.1667 et décédée dans la même ville le 27.10.1731.

8. Secrétaire au Conseil privé, adjoint à son père avec droit de succession (patentes du 23.11.1684), J. A. Snellinckx entre en fonction le 28.04.1692. Il est aussi garde des chartes au même conseil. Sous le régime de Philippe V d'Anjou, il perd la charge de secrétaire et conserve seulement la seconde, aux gages de 2.400 fl.. En 1704, il s'intitule secrétaire et trésorier des archives du Conseil privé. Deux ans plus tard, il n'est en tous cas pas retenu par les puissances maritimes : il figure au nombre des secrétaires réformés. En 1707, le Conseil privé n'est pas encore rétabli, mais les gages de ses secrétaires et officiaux sont fixés par les lettres patentes des puissances en date du 21.05. Snellinckx obtient 1.095 florins. Le 01.04.1718 (patentes du 14.04., serment du 18.05.), il est désigné pour les fonctions de secrétaire (2.600 fl.) au Conseil d'État «pour les affaires d'État, de justice et de police». Un décret du 19 ou du 21.09.1725 le confirme dans cette charge (3.325 fl. à partir du 01.10.).

9. Bruxelles : près la petite rue Neuve (1719).

AN, 1862; CH. BUTKENS, *op. cit.*, t. III, p. 192; P.N.C.C.A. DE KESSEL, *op. cit.*, p. 137; L. LIEKENS, *op. cit.*, t. I, p. 352 (père); M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XIII; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir. [...]*, p. 96.

Baptême : AVB, reg. par., n° 95, f° 93v°.
Famille : Archives van Reinegom de Buzet, 520; 521; 522, f° 28-34; 428-439 (procès).
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule), 8902, f° 18v°.
Conseil privé :
- secrétaire (avant 1702) : SEG 1472; CC 46017, f° 309.
- non-rétablissement en 1706 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 149v°; CERég., 235.
Conseil royal (1702) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 149v°; CC, cartons, 1ère série, 396.
Conseil d'État :
- nomination : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 149v°; CE 23 (1718); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 65 (serment 1718); CE 23; CF 247 (1725); CC 46017, f° 309.
- émoluments : CAPB 321, f° 58-59v°; SEG 913, f° 227r°-v°.
- activités : CE 117.
- papiers : CE 19.
Décès : AVB, reg. par., n° 162, f° 201; CE 17.
Consulte sur les prétentions des héritiers (à propos des gages dus au défunt) : CPA, carton 58A.

SOLA (Jacques François)
1. Bruges, 15.03.1743.
2. Bruges, 09.08.1810.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jacques Pierre, musicien de la collégiale Notre-Dame à Bruges, et de Françoise de Fonteijne. Il épouse à Bruges (Notre-Dame, 2e section), le 20.06.1766, Anne Catherine Van Eechaute, née à Bruges le 31.12.1741 et décédé à Prague, en émigration. Durant son exil, Sola se remarie avec Marie Sara Josèphe Mosselman, fille d'Arnould Louis, secrétaire au Conseil privé.

7. Immatriculé le 18.05.1761 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Il y obtient la licence en droit le 06.06 de la même année.

8. Il est en service depuis 1763. Cette année, il devient conseiller pensionnaire des villes réunies de Damme, Hoeke et Monnikerede et homme de fief de la Cour féodale du bourg de Bruges. Il en sera le lieutenant-bailli. En 1771, il est promu premier conseiller pensionnaire et greffier de la Chambre du Franc de Bruges (4.000 florins et la gratuité du logement). Il exerce encore cette fonction en 1794. Pendant la guerre d'Amérique, il est désigné comme commissaire de l'Amirauté. En 1787, Sola est choisi pour les fonctions de premier commissaire de l'intendance de Bruges (gages de 2.100 florins argent courant). En sa qualité de conseiller pensionnaire du Franc de Bruges, il participe sous la première restauration aux travaux du Comité pour la liquidation des dettes de 1789-1790, essentiellement pour les affaires de Flandre. En juin 1793, le commissaire civil Christophe Jean Ghislain baron de Bartenstein* lui confie la responsabilité de commissaire civil de la ville et du Franc de Bruges. Il occupe cette fonction jusqu'à sa nomination à la charge de conseiller privé (09.05.1794, averti le 11 par Metternich, serment le 15.05., gages de 5.600 fl.). Il émigre à la suite du gouvernement en juin. Il est accompagné de sa femme et de quatre enfants. Sa fille aînée, mariée depuis trois ans, reste à Bruxelles. Elle y meurt sans enfant avant le 28.10.1795. La famille, comme beaucoup d'autres, gagne d'abord Ruremonde puis Kaiserswerth. Malade tout comme un de ses fils, Sola fuit la localité au lendemain du bombardement de Düsseldorf. L'approche de l'ennemi l'oblige à se réfugier à Erfurt, où il séjourne encore en janvier 1796. Il y fait état de sa misère et sollicite la moitié de son traitement. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En décembre 1797, dans une lettre adressée de Prague, où il est au moins depuis août, à Maroucx*, il fait état de son inclination à retourner aux Pays-Bas et à «y rester pour jouir avec sa famille de sa fortune dont il préfère ne pas se défaire». Il songe à partir pour Bruxelles avec Bara*. En juin 1799, il est toujours domicilié à Prague. Il obtient l'autorisation de se rendre à Baden pour y prendre les bains. Son séjour devant s'y prolonger en raison de son état de santé, il sollicite avec succès la permission de s'établir à Penzing, Hierzing ou Meidling, dans la périphérie de Vienne. En juin 1800, il lui est permis de se fixer à Pentzing. Le 26 fructidor de l'an X, il prête le serment exigé des «individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie».

Baron R. D'ANETHAN et Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, *op. cit.*, p. 70 ; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 552; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 78; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Comité pour la liquidation des dettes de 1789-1790*; p. 8; *Den grooten Brugschen comptoir Almanach*, 1771-1794; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 515; J. LEFÈVRE 1, p. 43, 430 et 431; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 13.

Naissance : Stadsarchief te Brugge, Doop- Trouw- en Begraafboeken, nr 79, p. 17-18 (François-Jude selon l'acte de baptême).
Mariage : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. LD 800, reg. par. de Bruges, n° 383, à la date.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 307, n° 10; UL 284, f° 183 bis; UL 679/2, f° 7v°.
Intendance : SEG 1875.
Conseil privé : nomination : CAPB 709, p. 514-515.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 27; CAPB 939, n° 131; CAPB 940, n° 13; CAPB 941, n° 95; CAPB 942, n° 60.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1024, n° 596.

SOTELET (Adam Joseph DE)

1. Liège, bapt. 10.07.1690.
2. Liège, 01.09.1763.

3. Baron du Saint-Empire, par concession de Charles VI en date du 11.04.1724. À la date de 1733, on peut lire dans la « Liste des diplômes qui n'ont pas été dépêchés par le canal régulier aux sujets et

inhabitans des Pays-Bas austrichiens *(sic)* et qui sont déclarés nuls et rétractés par S.M. » (1734) : « titre dans tous les actes publiques de Baron, sans qu'il conste de son diplôme ni de la date d'icelle ».

4. Directeur général des douanes, avec entrée au Conseil des finances.

6. Fils de Thiry et de Catherine Carlen. Il a au moins deux frères, Arnould et Pierre Paul habitant à Liège.

8. Il se fixe à Bruxelles dans les premières années du régime autrichien. Il obtient, le 22.08.1718, avec prise d'effet le 01.09. suivant, en association avec Jean Jacques Misson et Jean Bernard Béchemont, la ferme générale des droits de douane, transit, tonlieu etc. jusqu'en 1724. Il a de nombreux liens dans l'administration, entre autres avec J. H. Creskens*, J.-B. J. Rasquin* et J. A. Mareschal*, ancien secrétaire de Prié. Grâce au retour de la prospérité et surtout au commerce avec l'Orient, le contrat s'achève sans trop de difficultés. En 1727, Sotelet met sur pied, avec six associés, en vertu d'un octroi exclusif dont la date n'est pas connue et pour une durée de quinze ans, une société pour la pêche des baleines. Parmi eux se retrouvent le président de la Chambre des comptes, J.-B. J. de Fraula* et Ambroise Joseph de Herzelles*. Sotelet devient aussi fermier des impôts de Flandre mais y laisse sa fortune. La protection de Charles VI, lui permet d'échapper en 1728 à la prison pour dettes. En 1732, il entame seul une nouvelle ferme des droits de douane pour une durée de six ans, mais il entre en conflit avec le Conseil des finances. Le contrat s'achève dès 1735. Cette année, la ferme est transformée en régie d'État. Grâce à ses appuis viennois, Sotelet est nommé directeur général des douanes (gages annuels de 30.000 fl.), «avec le titre, rang et prérogative de conseiller et commis des Finances, avec droit de scéance et voix à ce Conseil quand il trouvera à propos de s'y trouver [...] Jusqu'à nouvel ordre, il prendra seulement connoissance des faits et difficultés qui concernent sa direction» (article V de sa commission du 29.08.1735). Il prête serment le 10.09. suivant. Il est nommé pour dix ans, mais l'office est révocable. En 1736 et 1737, Sotelet est convoqué à trois réunions de la Jointe de cabinet. Le surintendant des Finances, de Herzelles*, s'en méfie. Sotelet n'a en vue que ses intérêts personnels. L'un de ses adversaires les plus résolus est le comte de Harrach. Cette dernière année, à l'issue d'une enquête minutieuse où il a le loisir de s'expliquer, Sotelet est accusé de faux, de prévarication, de mauvaise gestion. Criblé de dettes, il s'enfuit à Vienne pour se plaindre à l'Empereur. Charles VI le fait arrêter et ramener aux Pays-Bas. Son procès devant le Grand Conseil dure de 1737 à 1741. Il est condamné au bannissement perpétuel, à la lacération des imprimés composés pour sa défense et à la prison jusqu'à remboursement de son dû au Trésor. Peu après son incarcération à Ostende, il parvient à s'évader et à gagner la principauté de Liège. Il avait une grande connaissance du commerce et des institutions des Pays-Bas. Il collabora à la rédaction des statuts de la Compagnie des Indes. Il est l'auteur d'un «Recueil traitant des affaires des finances des Pays-Bas autrichiens» et d'un «Mémoire sur les cens et rentes dus aux domaines de Flandre». En 1761, il n'hésite pas à demander un secours de 4 à 5.000 fl. à Charles de Lorraine, car il « se trouve en danger pressant de voir saisir pour des bagatelles le peu de bien qui lui reste ». Dans sa lettre du 20.11. de cette année, il se plaint de la méchanceté de ses compatriotes : « ils continuent d'avoir la dent sur luy, parce qu'étant au service de l'Auguste Maison aux Pays-Bas, il a dû très souvent corriger leur mauvaise manoeuvre ».

M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, Louvain, 1900, p.272-275; BN, t. XXIII, col. 232-235 (J. Lefèvre); H. COPPENS, *op. cit.*, p. 126 et 135; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 520; M. HUISMAN, *op. cit.*, p. 168 et 179; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 56-57; M.-J. PONTY, *Éléments pour une biographie du baron A. J. de Sotelet : à l'occasion du tricentenaire de la naissance d'un précurseur qui voulait établir un transit d'Ostende jusqu'en Hongrie et unifier les tarifs douaniers des pays héréditaires*, s.l.n.d., fasc. polycopiés; D. TOMBOY, *op. cit.*, p. 31-35 et 75-79.

Titre contesté de baron : CAPB 1012.
Patentes du 29.08.1735 : CC 895, f° 211v°-212; CC 25101, non fol.
Créanciers (1737) : CP, reg. 382, f° 190-198v°.
Correspondance avec don Ramon de Villas Perlas, marquis de Rialp : CAPB 48-54.
Écrits : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 132-137, n° 4746 à 4767; p. 145, n° 4791; p. 672, n° 5261.
Procès : CAPB, 910-911; CAPB 1021; CC, cartons, 1ère série, 766-767; *Procès intenté à Messire Adam-Joseph Baron de Sotelet [...] par les Conseillers fiscaux de sa dite Majesté de pardevant son Grand Conseil à Malines*, s.l., 1738; *Arrêt du Grand Conseil de Sa Majesté dans le Procès criminel entre les Conseillers Fiscaux de Sa Majesté, acteurs, contre Adam-Joseph Baron de Sotelet, détenu à la Conciergerie du Palais, déffendeur*, Malines, 1741; *Réflexions sur la sentence portée à Malines le 4. septembre 1741 contre le Baron de Sotelet*, [Malines], 1748.
Demande de secours (1761) : Maison de Charles de Lorraine, 261.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1731) : BLOGIE, col. 2; VANDENHOLE, n° 85; catalogue des livres de la bibliothèque du baron Adam de Sotelet (vente débutant à Bruxelles le 04 juin 1742) : VANDENHOLE, n°117.
Frères : CC 896, f° 31v°-34v° et 189.

SOURDEAU (Philippe Théodore DE)
1. Obigies, bapt. 08.02.1661.
2. Bruxelles, 27.10.1732 (enterrement).

3. Écuyer. Seigneur de Namêche, Rotteleur et Arbrechicourt. Membre de l'État noble du comté de Namur (1692).

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils aîné de Walerand Alexandre et de Sabine de Winder. Le 28.04.1690, il épouse Hélène Marie Dieudonné de Hinslin (bapt. 21.12.1667), fille de Jean Jacques, conseiller-receveur général des domaines et subsides du comté de Namur, et d'Hélène Lambillon. De cette alliance est issu Louis Théodore (bapt. à Namur le 10.10.1693, décédé le 23.09.1773), admis en qualité d'avocat près le conseil provincial le 22.12.1717, membre de l'État noble du comté de Namur (1733), greffier et pensionnaire des États du même comté, démis en 1749.

8. Cornette au service de S.M., au tercio du baron d'Hedemon, il devient bourgmestre de Namur, membre de l'État noble du comté (1692), puis auditeur à la Chambre des comptes (patentes de nouvelle création du 14.08.1706). Le 12.09.1708, les puissances maritimes le nomment en qualité de conseiller et maître, «avec rétention jointement de sa place d'auditeur ordinaire» (enregistré au Conseil des finances le 20.11.; serment le 22.11.). Il est mentionné, en 1719, comme auditeur à la Chambre des comptes de Flandre, puis comme conseiller-maître de 1725 jusqu'à son décès. En 1726, il avait été candidat à la présidence. Le Conseil privé l'avait classé en troisième et dernière position.

9. Bruxelles : «Près le Béguinage» (1719); «Près le pont-neuf» (1724); «Près la Porte du Rivage» (1727).

AN, 1858, p. 228; J. DOUXCHAMPS, op. cit., p. 169; J. LEFÈVRE 1, p. 105; J. ROUHARD-CHABOT, *op. cit.*, p. 830-831.

Chambre des comptes : CC, cartons, 1ère série, 379/2 (requête de Doige*); CF 2328; États de Brabant, Supplément, 195; SEGF 911, f° 67-69.
Décès : AVB, reg. par., n° 237, f° 173 v°.
Louis Théodore : CP, reg. 413, f° 46-48v°.

SPOELBERCH (Charles Chrétien Jean-Baptiste DE)
1. Bruxelles, 26.06.1709.
2. Bruxelles, 31.01.1772 (mort subitement dans l'église des Dominicains. Enterré à Louvain).

3. Seigneur de Lovenjoel (par relief du 30.04.1748). Chevalier de l'Ordre militaire du Christ (armé le 05.10.1752 à Malines par le cardinal d'Alsace au nom de Benoît XIV). C. C. J. de Spoelberch fut admis au lignage Serhuyghs à Bruxelles en 1732.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de François Philippe Benoît (Louvain, 26.11.1676-Louvain, 18.08.1751), seigneur de Lovenjoel, échevin, premier et chef-bourgmestre de Louvain, et de Jeanne Isabelle le Comte, dite d'Orville (mariée le 28.08.1708, décédée le 20.10.1762, enterrée à Louvain), sa seconde épouse, fille de Jean Pierre Ignace (décédé à Bruxelles, le 24.03.1709), surintendant du canal de Bruxelles, et d'Alexandrine Barbe Caudenbergh dite van den Hecke (décédée à Bruxelles, le 30.03.1709). Le 18.04.1736, en l'église des Lorraines à Bruxelles, il épouse Hiéronime Isabelle Thérèse de la Bawette (30.05.1719-11.09.1793), fille unique de Charles Joseph François et de Marie Thérèse Jacqueline van Velde de Melroy. Huit enfants sont issus de cette union : des jumelles, nées à Bruxelles le 14.02.1737, Caroline Françoise Christine (morte le 23.03. suivant) et Marie Félix Joseph (morte le 01.03. suivant); Marie Thérèse Françoise Philippine (07.12.1739-1794), épouse de Jean François Hubert de Wolff de Maffle, fils d'Ambroise, conseiller au Conseil de Hainaut; Barbe Constance Joséphine Ghislaine (décédée au château de la Bawette le 21.06.1752, enterrée dans le chœur de l'église de Basse-Wavre); Melchior Joseph Xavier Ghislain Marie (15.03.1742-1762), militaire, chevalier de l'Ordre du Christ; Jacques David Gaspard Joseph (Bruxelles, 03.09.1748); Jean Charles Laurent Joseph (Bruxelles, 03.05.1750-1838), vicomte de Spoelberch et de la Bawette, membre de l'Ordre équestre du Brabant méridional; Lucie Françoise Caroline Victoire Rosalie Chrétien (née à Bruxelles le 14.07.1751), épouse d'O. de Plunkett*.

7. Immatriculé en 1726-1727 comme «minorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 15.03.1731).

8. Le 16.12.1732 (serment le 23.12.; médianate de 400 fl.), il obtient des lettres patentes d'auditeur «expectant» («en survivance») pour la première place d'auditeur à la Chambre des comptes de Brabant qui viendra à vaquer, avec titre de conseiller-maître, après que J. J. P. de Proli* ait été pourvu d'une place d'auditeur actuel à la même Chambre. En 1733, l'affaire est rediscutée. En 1735, il fait les frais de la réforme institutionnelle. Il est toutefois maintenu au sein de la nouvelle Chambre des comptes, mais sans véritable statut. Il est alors fait appel à lui de manière occasionnelle. Son nom n'apparaît plus parmi le personnel de la Chambre des comptes repris dans le *Calendrier de la Cour*. La gouvernante générale avait pris son parti vis-à-vis de l'Empereur, au prix d'une concession : c'est «un sujet qui paroit avoir du talent, quoy qu'il ne se soit pas infiniment appliqué du tems qu'il fréquentoit la Chambre des comptes de Brabant».

9. Bruxelles : rue Neuve (1734).

AN, 1854, p. 189-190; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, tableau après la p. 1336; DGH, t. IV, p. 413; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1828-1829; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 53; F. DE RYCMAN DE BETZ, *Les livres de raison des Spoelberch, 1563-1873*, Tongres, 1935, p. 116-128 et 260; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 78.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 451, n° 70.
Chambre des comptes : nomination : CF 994, f° 87v°-89; CF 2328; CC 383, f° 92v°; CC 25099, f° 3 (médianate).
Jubilarisation : SEG 2223.
Jugement de Marie-Élisabeth : CAPB 615 (lettre du 18.09.1736).
Portrait : BI, n° 367; F. DE RYCMAN DE BETZ, *Les livres de raison [...]*, entre les p. 122 et 123 (Charles-Chrétien d'une part, son épouse d'autre part).

SPONTIN (Charles Albert DE)
1. Namur, 27.09.1713.
2. ?, entre le 14 et le 31.03.1753 (subitement).

3. Comte de Beaufort et du Saint-Empire, marquis de Beaufort-Spontin et de Florennes, baron de Freyr, de Beauraing et de Hosden, vicomte d'Esclaye, de Dinant, d'Audenbourg, de Stolzenbourg, seigneur de Spontin, de Stave, de Vaux, de Château-Thierry, de Falmagne, de Scy, de Hontoir, de Ville, de Wancenne, de Gedinne et de Lesse, haut voué d'Hastière, de Waulsort et d'Anseremme. Il obtient confirmation du titre de comte de Beaufort et d'Esclaye le 16.02.1746 (lettres patentes de reconnaissance du titre de comte et concession de celui de marquis avec le rang et les honneurs de prince, comme chef de la maison de Beaufort). Premier pair des comtés de Namur et de Rochefort, des duchés de Luxembourg et de Bouillon, membre (1739) et député ordinaire (1750-1751) de l'État noble du comté de Namur. Chambellan de l'Impératrice en 1745.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Jacques Vincent de Beaufort-Spontin (19.08.1657-1731), baron de Spontin, Crupet, Wasseige et Chestrevin, de Beauraing, vicomte d'Eclaye et d'Oudenbourg, seigneur de Château-Thierry, premier pair du comté de Namur, député permanent de la noblesse aux États en 1699 et 1708, conseiller d'État d'épée de Charles VI, et de sa seconde épouse, Alexandrine Marie Françoise de Maulde (19.02.1707-28.01.1743), fille de Léon François, comte de Maulde, marquis de la Buissière, lieutenant général au service d'Espagne, et d'Ernestine Thérèse de Ghistelle, marquise de Saint-Floris, chanoinesse de Moustier. Charles Albert épousa à Florennes, le 09.08.1747, Marie Marguerite Rose Dorothée Victoire (04.04.1732-1755), comtesse de Glymes, marquise de Florennes, dame de la Croix étoilée, fille unique de Jean Victorien Joseph, comte de Glymes et du Saint-Empire, marquis de Florenne et de Courcelles, pair de Liège, conseiller du prince-évêque, membre de l'État noble de la principauté, du comté de Looz et du comté de Namur, chambellan des Électeurs de Bavière et de Cologne, général-major, et de Marguerite Ferdinande Isabelle de Glymes, marquise de Florennes. Leur fils unique, Frédéric Auguste Alexandre fut élevé au titre de duc en 1782. Il devint grand maréchal de la cour de l'archiduc Charles d'Autriche et gouverneur général des Pays-Bas en 1814.

7. Il est immatriculé, le 15 mai 1734, à l'Université de Louvain en qualité de noble. Licencié dans les deux droits dans la même université en 1740.

8. Il est reçu à l'État noble du comté de Namur le 11.11.1739. Le 21.01.1750, il en devient député permanent. En avril 1751, il sollicite en vain le grade de conseiller intime actuel d'État. À sa demande et sur la recommandation du gouverneur général, il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée, le 16.02.1752 (serment le 19.11. suivant; sans les gages attachés à ce titre). Peu avant sa mort, il avait sollicité la permission de constituer un majorat et fidéicommis masculin perpétuel. Le 15.03.1753, l'Impératrice refusait d'y consentir.

AN, 1847, p. 321-322; Ch. BOUVIN, *Les maîtres du jeu aux États de Namur (1739-1780), les députés de l'État noble*, s.l., 1980, p. 159-163 (UCL, mémoire de licence inédit); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; J. DOUXCHAMPS, *Les États [...]*, p. 22; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. IV, p. 1830; *Miroir*, t. II, p. 276-292; Baron MISSON, *op. cit.*, p. 153 et 180; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. I, p. 441-443.

Biographie : CP, reg. 766, p. 236-237.
Noblesse (confirmation) : CAPB 774, p. 295-312.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 1, n° 5; UL 282, f° 41 r°.
Conseiller intime : SEG 948, f° 36.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 339, p. 54-55; CAPB 703, p. 124-126; SEG 1486.
Majorat : CAPB 411 (15.03.1753).
Comptes de la mortuaire : CC 50723-50724.

STASSART (Jacques Joseph DE)
1. Charleroi, 25.03.1711.
2. Namur, 21.03.1801.

3. Chevalier. Seigneur de Corioule (Assesse). Créé baron par lettres patentes du 07.12.1791. Il est reçu le 10.01.1759 dans le Tiers-Ordre de saint François.

4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Namur.

6. Fils unique de Jean Jacques (baptisé à Sombreffe le 05.06.1681), brasseur prospère et échevin à Charleroi, et de Marie Sébastienne Leclercq, fille de Jean, également brasseur à Charleroi, et de Catherine Delforge. Époux de Catherine Joseph Martin (décédée le 14.05.1784), fille de Jean, marchand à Charleroi, et de Hyacinthe Molle. Sept enfants sont issus de leur union. Trois fils ont survécu. Jacques Joseph Augustin Stassart de Noirmont (Namur, 28.08.1737-Corioule, 11.05.1807) épouse le 18.08.1765, à Ohey, Barbe Félicité Scholastique de Maillen, dame de Feroz et vicomtesse de Noirmont (décédée le 02.05.1804), fille de Claude Walter, seigneur d'Ohey, et de Marie Anne de Savary. Conseiller (1776) au Grand Conseil, avocat fiscal (1778) près la même instance il est porté en 1787 à la présidence du tribunal de première instance de Namur. Après l'échec de la réforme judiciaire, il retrouve son ancienne charge. Le 14.01.1789, il succède à son père à la tête du Conseil provincial de Namur. Ses deux frères sont François Joseph, officier au service impérial, et Charles Joseph, entré dans les ordres.

7. Il fait ses humanités chez les Jésuites à Douai. Il y suit le cours de dialectique en 1727. Il est immatriculé en 1728-1729 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Il y est reçu bachelier en 1729 et licencié dans les deux droits en 1730.

8. Admis en tant qu'avocat au barreau de Namur le 17.11.1730, J. J. de Stassart est successivement avocat fiscal du Souverain Bailliage de Namur (12.04.1741; médianate de 18 fl.; serment le 10.05.), conseiller au Conseil de Namur (04.02.1746; médianate de 5.000 florins; serment le 25.02.) puis procureur général près ce tribunal. Il est désigné dans cette dernière charge, le 10.02.1747, par l'occupant français, mais confirmé le 25.11.1749 par Vienne (serment le 17.12. suivant). En 1752, son ingnorance du flamand l'empêche d'accéder au Conseil des finances. Deux ans plus tard, pour les mêmes raisons, L. F. J. de Wavrans* lui est préféré. Ce n'est que partie remise puisque le 02.12.1757, suite au décès d'A. W. J. de Limpens*, il est promu conseiller au Conseil privé (serment le 14.12. suivant). Son accession à ce poste avait déjà été évoquée en 1750. Le 12.12.1757, il est

également chargé des causes fiscales (avec la moitié des appointements y attachés, soit 1.000 fl. argent courant de Brabant. Les autres 1.000 fl. sont pris sur ses appointements à titre de pension pour la veuve de Limpens). Il prête serment, selon les sources, le 14 ou le 16 du même mois (médianate de 600 fl. acquittée le 19.09.1758). Il siège aussi à la Jointe des terres contestées, à la Jointe pour l'administration des forêts dans le Luxembourg (1757-1758 et 1762) et à la Jointe pour l'amélioration des domaines de Namur (04.01.1760). En 1764, la mort de Th. Maloteau* laisse vacante la présidence du Conseil de Namur. Stassart y est nommé le 31.12. (prise de possession le 18.02.1765). Dix ans plus tard, le 01.10.1774, l'Impératrice l'élève à la dignité de conseiller d'État (serment le 13.11. suivant). Le 21.12.1787, il demande sa retraite. Au début de 1789, il se retire de la vie active en résignant la présidence de Namur en faveur de son fils, Jacques Joseph Augustin. Durant toute sa carrière, Stassart se montra le gardien inflexible des droits du souverain. Adepte du despotisme éclairé, il combattit le particularisme des États et des corps locaux et ecclésiastiques, essayant de restreindre leurs privilèges au profit de l'État. Néanmoins, il sut indiquer à Joseph II le danger de réformes trop brutales. Ses biens à Namur, Corioule, Vivier-l'Agneau sont pillés durant la Révolution brabançonne. En 1794, il se réfugie en Allemagne, mais revient en Belgique l'année suivante. Il quitte Francfort peu avant le 05.07. En 1801, le séquestre sur ses biens, en tant qu'ascendant d'émigré, est levé.

9. Bruxelles : Petite rue Neuve (1759); Namur : rue Marché-au-Beurre, 424 (1801).

BN, t. XXIII, col. 696-699 (F. Courtoy); S. BORMANS, «Les présidents [...]», p. 548-549; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 447; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 2e partie, n° 11 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); DGH, t. IV, p. 423-424; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1491; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 4; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Inventaire des archives du fonds Stassart de Maillen*, p. 10-11, 41-42, 142-151; ID., «La noblesse ancienne des Stassart», dans *Le Parchemin*, n° 100, octobre 1964, p. 110-115; ID., *Les procureurs généraux [...]*, p. 77-108; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. VII; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 474; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 540; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim.*

Tiers-Ordre de saint François : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 227.
Titre de baron : CAPB 779, p. 435-438; AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 224-225.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 472, n° 21; UL 282, f° 170; AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 215 (Douai).
Avocat : AÉN, Conseil provincial, 78, f° 17v°.
Démarches entreprises pour appuyer sa candidature à différents postes : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 223.
Souverain Bailliage : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 216.
Conseil privé :
- conseiller (nomination) : CAPB 344, p. 123; CAPB 704, p. 155-157; CF 1007, f° 93v°-94; CC 849, f° 199v°; AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 219 (copie de patentes).
- avocat fiscal : CF 1007, f° 94; CC 850, f° 63; CPA, carton 57A; CC 25124 (médianate); AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 220 (copie de patentes).
- activités à la Jointe des administrations : JAS 1144, 1174;1199-120.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 311-321.

Conseil de Namur :
- avocat fiscal : CC 25107.
- conseiller : CC 25112, f° 2 (médianate); AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 217 (copie de patentes).
- procureur général : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 218.
- président : CAPB 705, p. 259-261 (nomination); CGg 1227, dossier 62 (gages).
- demande de retraite : CAPB 204, D110/ad lit. C3/n° 1.

Conseiller d'État : nomination : CAPB 483 (30.08.1774); CAPB 707, p. 298; SEG 1486; AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 222 (copie de patentes).
Jointe pour l'amélioration des domaines de Namur : SEG 1864.
Pillage de ses biens (1790) : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 234.
Départ de Francfort : CAPB 1001.

Correspondance privée : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 228-232.
Levée du séquestre : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 233.
Décès : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 235 (épouse et époux).
Liquidation de la succession : AÉN, Fonds Stassart de Maillen, 236.

STEENHAULT (Augustin Dieudonné DE)
1. Bruxelles, 15.07.1672.
2. Bruxelles, 03.01.1758.

3. Chevalier. Seigneur de Steenhault près d'Enghien, Fellignies et Godimont. Il fut admis le 13.06.1693 au sein du lignage bruxellois des Sweerts.

4. Conseiller d'État de robe et chef-président du Conseil privé.

6. Fils de Charles Henri, seigneur de Steenhault et de Nieuwenhoven, échevin de la ville de Bruxelles (1683-1684, 1688, 1690, 1692-1695, 1698), et de Marie Marguerite de Nys, native du Pays de Liège, fille de Thomas Guillaume et de N. Cruesen ou Creusen, sœur d'André, évêque de Ruremonde puis archevêque de Malines (1591-1666). Célibataire. Son petit-neveu, François Augustin Nicolas Alexandre de Steenhault, fut conseiller-procureur général au Grand Conseil.

7. Il aurait été immatriculé en 1690-juin 1691 comme «minorennis» (*Steenhoudt*) au Collège de la Sainte-Trinité, dépendant de l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1697).

8. Avocat à la Cour ecclésiastique de Malines (13.08.1699), puis au Grand Conseil (26.11.1699), il revient à la Cour ecclésiastique en qualité de fiscal (29.07.1702). Le 15.01.1712, Steenhault est nommé conseiller au Grand Conseil. Il aurait aussi été maître aux requêtes de l'Hôtel de S.M. En 1725, lors du rétablissement du Conseil privé, il en devient conseiller (19.12.). Le 03.05.1733 (date du serment), l'Empereur lui donne rang de conseiller d'État. Deux ans plus tard, il est désigné en qualité de conseiller près de la Chambre suprême des douanes pour les provinces de Luxembourg, Gueldre, Flandre, Hainaut, Namur et Malines. Il siège également à la Jointe suprême pour les monts-de-piété, dont il devint plus tard président. Il participe par ailleurs régulièrement aux réunions de la Jointe de cabinet. Le 04.12.1737, il accède à la Jointe secrète «pour examiner les affaires du Conseil de Brabant et les plaintes qui se forment contre ledit Conseil». En 1738, suite au décès de P. van Volden*, il est pressenti comme président du Grand Conseil, mais l'affaire reste sans suite. L'année suivante, la disparition de J. A. de Coloma* le conduit à la présidence du Conseil privé (gages à partir du 13 05.1739; patentes du lendemain; serment le 23.05.) Il «auroit été beaucoup mieux placé à la tête d'un conseil de justice [...], décide de tout. Ses façons et son éducation ne sont d'ailleurs pas pour le ministère», note-t-on en 1743. Ce jugement se poursuit : «savant jurisconsulte, mais pour Ministre trop arrêté dans ses sentimens et tellement aux règles du Barreau et à l'habitude de s'attirer des affaires de justice et d'agir despotiquement, que l'on ne voit pas qu'à son âge avancé cela puisse changer; et le publique ne juge pas avantageusement de ce que, contre la décence de son caractère, il a continué de rester dans la jointe militaire, dans celle du mont-de-piété et dans la Chambre suprême, apparement par rapport à l'utilité des épices ou sportules». Ses gages se montent alors à 14.700 fl. Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens le décrit ainsi : «Steenhoult *(sic)* a toujours passé pour un homme fort laborieux, il a du sçavoir et il trouve aisément des expédiens, mais il écrit et prononce mal en François, il n'a pas du monde, il ne hante que ses inférieurs, on le taxe d'entêtement et l'on croit qu'il n'est pas tout à fait exempt de

passion. C'est cependant un homme de resource et comme il a beaucoup d'expérience, l'on peut s'en servir utilement». En 1740, il était entré à la Jointe des terres contestées. Cinq ans plus tard, ses nombreux cumuls lui sont reprochés par le Conseil suprême : « on a toujours espéré que le susdit Chef et Président, avancé en âge comme il est, se dépouilleroit une fois de soi même de ces différentes occupations, on a de jour en jour différé d'en faire rapport à Votre Majesté. À présent, néanmoins, le Conseil, voiant que ce sujet ne sauroit s'y déterminer (apparement pour ne pas perdre le gain qui lui en revient) et que certainement ces diverses fonctions ne sont pas compatibles avec son état », suggère de faire pression sur l'intéressé. Kaunitz est chargé de « lui insinuer qu'il feroit bien de se décharger ». En 1746, devant l'avancée des Français, Steenhault se réfugie à Anvers puis à Aix-la-Chapelle avec les principaux responsables du pouvoir. Le 08.10.1748, il est appelé à faire partie de la Jointe provisionnelle de gouvernement et à reprendre ensuite sa charge de chef et président, qu'il garde jusqu'à sa mort. L'année suivante, il siège toujours à la Jointe pour l'administration de la justice militaire et siège régulièrement lors des jointes de cabinet. En 1750, il préside aux travaux de la Jointe pour examiner «les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg» (31.01.) et de la Jointe sur les charges publiques occasionnées pendant la dernière guerre dans le Tournaisis (27.03.). En 1751, il est à la tête de la Jointe relative aux prérogatives du Grand bailli de Hainaut (22.02.). L'année suivante, il dirige les travaux de la Jointe au sujet «des moyens à rechercher pour remédier à la courtresse de la recette des exploits du Conseil de Brabant» (17.12.). En 1757, en raison de son grand âge, P. F. de Neny* lui est adjoint. Dès 1749, Charles de Lorraine l'avait qualifié d'«honnête hommes et vieu protocole, mais n'étant plus en état de travaille et entêté de ces ancien préjugé». Marie-Thérèse partageait cette opinion.

9. Bruxelles : «Sur la chancellerie» (1727).

AN, 1887, p. 281-282; BN, t. XXIII, col. 749-753 (J. Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 432; *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 136; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 36, 44, 48, 140; N. DECOSTRE, *op. cit.*, p. 129; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 204 et 237; DGH, t. IV, p. 426; DHB, p. 442; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 67, 69, 76 n. 18; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 16; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. V; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 552-554 (père); J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 60; J. LEFÈVRE 4, p. 10 et 13; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 54; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 126-128; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 91; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 160-161.

Biographie : CP, reg. 766, p. 68-71; Mss divers, 432, f° 294.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 88, n° 28.
Jointe provisionnelle pour le gouvernement des Pays-Bas (1748) : établissement : CAPB 702, p. 390-391.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 8, f° 24.
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 81v°-83v°.

Conseil privé :
- conseiller (nomination) : CAPB 700, f° 233v°; CAPB 711, f° 62; CF 247.
- chef-président (nomination) : CF 994, f° 129-130; Papiers d'État et de l'Audience, 1293.
- chef-président (serment) : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 145.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 262; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- cumuls : CAPB 383, D20/ad S/1.
- Aix-la-Chapelle : CF 2284.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 322-381.

Conseiller d'État :
- nomination : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 86; CF 994, f° 129-130.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 261v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Jointes : SEG 1863, 1864.

Bibliothèque : catalogue de la vente : BLOGIE, col. 7; VANDENHOLE, n° 172.
Enterrement : AVB, reg. par., n° 167, f° 163.

STREITHAGEN (Gilles François DE)
1. Louvain, bapt. 04.01.1708.
2. Bruxelles, 05.03.1769 (ou le 06 selon le registre paroissial, enterré le 08).

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Il appartient à une famille originaire du pays de Juliers. Il est fils de Théodore Léonard, de Ruremonde, licencié dans les deux droits, promoteur de l'Université de Louvain puis conservateur des privilèges, et de sa troisième épouse, Barbe Françoise de Philippi (décédée le 01.10.1743), fille de Jean Antoine, docteur (1666) dans les deux droits de l'Université de Louvain, et de Jeanne van den Bossche. Filleul de Gilles de Vynck, professeur à l'Université de Louvain, dont il hérite de la chaire des «institutes» l'année même de sa promotion au titre de licencié. Le 26.12.1738, il épouse Catherine Élisabeth van Oyenbruggen, fille de Jacques, apothicaire à Louvain, décédée quelques semaines après leur mariage. Son frère Léonard Joseph Streithagen fit carrière à l'Université de Louvain. Prêtre, chanoine de la Collégiale Saint-Pierre, docteur ès droits le 21.10.1732, il fut professeur aux décrétales puis professeur «primaire» de droit canon en 1756, président du collège des Trois langues puis du collège de Savoie (1757). Il mourut le 23.05.1777.

7. Immatriculé en 1724 comme «minorennis» au Collège de la Sainte-Trinité, collège d'humanités dépendant de l'Université de Louvain. Il décroche la quatrième place dans la première ligne lors du concours de 1726. À la faculté de Droit, il est doyen et «fisc» des bacheliers en décembre 1729. Licencié dans les deux droits (Louvain, 18.03.1730).

8. Il devient professeur des «institutes» à la faculté de Droit de l'Université de Louvain en 1730. Il est admis comme avocat au Conseil de Brabant le 23.10.1738. L'année suivante, il est échevin « jurispérite » du duché d'Aerschot et de la baronnie de Perwez. Suite au décès de Philippe Antoine de Beeckman, il est nommé, par patentes du 01.08.1741, conseiller au Grand Conseil (serment le 07.08., médianate de 800 florins). En 1746, il quitte Malines avec ses collègues. Le 18.11.1752, il est promu au Conseil privé (pleins gages; serment le 13.03.1753). À ce titre il est convoqué la même année à deux jointes de cabinet. Il siège également à la Jointe pour la construction des chaussées et le contrôle des investissements (1752-1756). Le 10.04.1753, il fait partie de la commission pour l'établissement d'une leçon de droit public à l'Université de Louvain. Le 25.05. suivant, il entre à la Jointe chargée d'examiner le projet d'un édit sur la noblesse, où il remplace Neny*, et, le 22.11., à la Jointe des amortissements. Il y est rapporteur pour le Hainaut, la seigneurie de Malines, le Namurois et le Tournaisis. Le 30.10.1755, il est nommé à la Jointe pour l'audition des comptes. Le 30.01.1756, il succède à Maloteau* à la Jointe pour examiner «les causes des désordres qui règnent dans les bois de Luxembourg». En février de la même année, il siège à la Jointe relative à l'hôpital général de Ruremonde. En mars et avril suivants, il participe aux séances de la Jointe «pour examiner si et quels arrangements il y auroit à prendre pour parvenir à extirper la mendicité et établir un hôpital général à Bruxelles». Le 01.03.1757, il préside la Jointe «pour l'examen de l'accomplissement des octrois pour les chaussées». Le 18.10. de cette année, il devient, en outre, président du tribunal aulique. Deux jours plus tard, il obtient la commission de chef de la Jointe des monts-de-piété, où il siégeait déjà.

Le poste était devenu vacant suite au décès d'A. W. de Limpens*. Par patentes du 16.12. suivant, Streithagen est élevé à la dignité de conseiller d'État (dépêche impériale du 16.11.1757; serment 08.04.1758; sans gages; augmentation de 1.000 fl. en août 1759). Il avait vainement sollicité la place de fiscal au Conseil privé, attribuée à Jacques Joseph de Stassart*. Du 08 au 15.06.1758, il participe, avec P. F. de Neny et J. P. A. Van Volden*, aux travaux de la Jointe «établissant trois juges pour connoître des différends de la ci-devant Compagnie d'Ostende». Le 30.12. de la même année, il entre à la Jointe pour les comptes de la ville de Mons. Le 28.07.1759, il succède à P. F. Cordeys* à la tête de la Jointe pour l'examen de ce qui regarde la chasse de la plaine autour de Bruxelles et la vénerie royale. En 1762, il devient membre (27.02.) de la Jointe sur le mauvais état des chemins dans les sept quartiers d'Anvers. Il fut aussi juge aux Chambres suprême des douanes. La mort de L. F. de Robiano* le conduit à la Chancellerie de Brabant, où il est nommé le 04.08.1763 (serment le 02.09. suivant). On le disait «un esprit médiocre qui aimait plus la bonne chère *(sic)* que l'étude».

9. Bruxelles : rue de Notre Dame aux Neiges (1756); à la Chancellerie (1767).

ACCB, t. I, p. 180-181; AN, 1856, p. 303-304; BN, t. XXIV, col. 175-180 (J. Bolsée); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 439-440; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; P. DE FRAINE et M. DE FRAINE-BLONDÉ, *Archief van het kasteel van Arenberg te Heverlee. Beknopte inventaris met register*, Louvain, 1962, p. 60; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 343; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 57-58; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 431; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 572; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15 et 71; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant [...] », p. 16-18; P. F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Jointe des amortissements*, p. 30; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 67, 77; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 225; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 100; E. REUSENS, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain*, t. I, Louvain, 1892-1902, p. 353 et 539; t. III, Louvain, 1881-1885, p. 268 (son père et Gilles de Vynck); t. IV/2, Louvain, 1886-1888, p. 262 (Philippi); C. TIHON, *op. cit.*, p. 227.

Biographie : CP, reg. 766, p. 230-232; Mss divers, 432, f° 324.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 426, n° 57; UL 282, f° 160v°; UL 671.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 4, f° 208-209v°; CF 999, f° 88-89; CC 845, f° 200; CC 25107, f° 2 (médianate); AVB, n° 1179, f° 4.
Conseil privé :
- conseiller (nomination) : CAPB 703, p. 147-149; CF 1003, f° 58; CC 847, f° 126; CAPB 340, p. 155-157.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 382.

Jointe pour l'hôpital général : États de Brabant, carton 464.
Jointe des monts-de-piété : CPA, carton 950B; SEG 2206.
Jointe des administrations (activités) : JAS 274.
Autres jointes : SEG 1863, 1864.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 344, p. 125; CAPB 704, p. 160-161; CF 1007, f° 122v°; CC 849, f° 231; SEG 1486.
Chancellerie de Brabant :
- nomination : CAPB 346, p. 154-158; CAPB 705, p. 164-169; SEG 1486.
- papiers et correspondance : 15-17.

Décès : AVB, reg. par., n° 170, f° 64 v°.

STROZZI (Pierre DE)

2. Bruxelles, enterré le 11.12.1750.

4. Conseiller des Finances.

6. Époux de Suzanne Kremer (décédée subitement peu avant le 06.02.1723, pendant que son époux est à Vienne. Le secrétaire Le Roy* est chargé de placer les scellés). De cette union naquirent deux enfants. Charles Joseph (bapt. 11.01.1718, parrain et marraine : le marquis de Prié et son épouse au nom de l'empereur Charles VI et de l'impératrice Élisabeth), licencié ès droits de l'Université de

Louvain (09.06.1738), devint avocat au Conseil de Brabant, lieutenant à la Cour féodale de Malines, lieutenant et auditeur du régiment d'infanterie du marquis de Los Rios, époux de Françoise Joseph Thérèse Begge de Lindick, fille d'Albert Antoine Louis Joseph, conseiller au Grand Conseil. Le second fils, Jean Jacques Joseph Dominique (bapt. 05.08.1720), filleul de J. F. de Caverson* et de l'épouse de J. F. H. Schockaert*, entra chez les Carmes.

8. Gouverneur des pages à la Cour du futur Charles VI en Espagne, rien ne le prédisposait à être nommé, par patentes du 20.01.1717, conseiller des Finances (avec ordre, le 11.12.1717, de lui payer ses gages et appointements depuis le 07.07.1716; serment le 07.06.1717; médianate de 1500 livres de Flandre; patentes enregistrées le 19.11.1732 seulement). Ses connaissances financières et juridiques étaient, en effet, nettement insuffisantes. En 1722, il est autorisé à rester à Vienne pendant onze mois pour régler ses affaires domestiques. P. de Strozzi garde sa charge durant la période du Conseil d'État unique (département des finances), mais n'est pas repris en 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux. Son nom est toutefois retenu (15.11.1727), avec le titre de conseiller des Finances, pour un poste, jamais instauré, d'intendant des provinces pour le Brabant et Malines. Il lui est également promis la première place au Conseil des finances qui viendrait à vaquer. On lui maintient 3.200 fl. à titre de rémunération. En décembre 1730, après un séjour à Vienne, Strozzi sollicite à nouveau sa réadmission au Conseil des finances, «comme les autres qui servent en exécution du plan de 1725», avec l'augmentation des gages prévues dans ce document. Le 17.02.1731, l'Empereur accède à sa demande, à titre de faveur personnelle (conseiller ordinaire; gages de 5.000 fl.; dép. du Commerce). Mais en 1735, Strozzi fait les frais de la réforme du Conseil, il est «jubilarisé» avec 3.200 fl. de pension. L'année précédente, le comte de Harrach avait formulé un jugement sans appel à son égard : «Rubens [*] et Strozzi ne sont capables de rien». Le 11.04.1736, en compensation de la perte qu'il avait essuyé du fait du remaniement, Charles VI décide de le pourvoir de la charge d'intendant des bâtiments royaux aux Pays-Bas. Simultanément, il fait part de sa volonté de supprimer le poste dès le décès de Strozzi. Par lettres patentes du 16.05.1737, celui-ci est effectivement nommé surintendant des maisons royales aux Pays-Bas (appointements annuels de 3.000 fl.). Il est dispensé à sa demande (04.07.1737) du payement de la médianate (23.10. et 09.11. suivant). En 1739, Strozzi se plaint que ses gages sont engagés pour rembourser les dettes qu'il a contractées lors de son long séjour à Vienne. Il lui est dès lors impossible de vivre, de soutenir son fils aîné dans sa profession d'avocat et de payer la dot de 2.000 fl. exigée pour que le cadet puisse faire profession chez les Carmes. Il demande dès lors les arrérages et la continuation de la pension accordée en dot, par l'Empereur, à sa défunte épouse, de même que le supplément en faveur de ses enfants. Il avait été privé de ces avantages en 1735. La décision est tenue en suspens. En 1740, ses gages étant engagés pour rembourser ses dettes, ses créanciers veulent en outre saisir à concurrence d'un tiers la pension de 1.000 fl. que l'Empereur a ordonné de continuer à lui payer. À la demande de Strozzi, cette somme est déclarée insaisissable. L'année suivante, Marie-Thérèse met fin au décret de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, arrêtant l'exécution de la sentence d'arrêt sur les gages de Strozzi. Deux ans plus tard, l'Impératrice signifie au Conseil des finances que la pension de 1.000 fl. est une «pure grâce». Cette somme n'est pas attribuée au bénéficiaire en la qualité «d'intendant de linges et dentelles». En 1751, son exécuteur testamentaire, l'avocat L. J. Mahieu, initialement chargé de la curatelle, confirme le fait que le défunt jouissait d'une pension de ce montant. Le deuxième exécuteur, que le premier avait entendu s'adjoindre, était un certain Ignace Faby, secrétaire et gérant des affaires de Strozzi du vivant de celui-ci. Un différend s'élève entre eux pour le règlement de la succession. Le gouvernement tente de le trancher en 1764.

9. Bruxelles : Place de Louvain (1719); Mont des aveugles (1724).

J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 107; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 53; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 227 (son fils); B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 456-457.

Conseil des finances :
- conseiller (nomination) : CAPB 316, f° 239v°-241; CAPB 710, f° 31; CC 951, f° 48v°-50; SEG 1486 (1717); CF 247 (1725).
- médianate : CC 25085, f° 21v°.
- gages : CAPB 316, p. 180.
- séjour à Vienne : CAPB 319, f° 57 et 78.
- réadmission au Conseil : CAPB 321, f° 122v° et 133v°; CAPB 322, f° 4v ° et 119; SEG 919, f° 181-184.
- intendant : CF 266; SEG 917, f° 118.

Surintendant des maisons royales :
- nomination : CAPB 323, f° 64v°-65; CF 997, f° 149v°-151; CC 184, f° 108v°-109 et 175; CC 844, f° 253v°; CC 896, f° 55v°; CC 25103.
- dispense de médianate : CAPB 324, p. 178.
- gages : CAPB 323, f° 64v°-65; CAPB 327, p. 301-302.
- aide financière : CAPB 325, p. 274; CAPB 326, p. 135; CAPB 334, p. 357-358.

Charles Joseph : UL 681; AVB, reg. par., n° 106, f° 56 v° et 86 v°.
Décès : AVB, reg. par., n° 168, f° 163.
Décès de l'épouse : CE 17.
Exécuteurs testamentaires : CAPB 1014; SEG 965, f° 154; SEG 2741, f° 202.

SWARTS (Jean Charles)

1. Bruxelles, ?
2. Bruxelles, 11.04.1731.

3. Qualifié de chevalier (sans patente de concession de titre).

4. Conseiller des Finances.

6. Issu d'une famille d'origine allemande (Schwartz). Fils de Robert, commandant militaire de la place de Bruxelles, et d'Éléonore van Male, fille de Charles, conseiller de Brabant, et de Claire Houwaert. Le 04.06.1686, il épouse Marie Isabelle van den Broeck (bapt. 16.07.1659-26.03.1726), fille de Pierre, chevalier, conseiller pensionnaire des États de Brabant, et de Livine Caroline de Vagere. De cette union naquirent : Jeanne Éléonore Livine, épouse de Simon François Huet, conseiller fiscal de Hainaut; Jean Henri (né en 1688, mort jeune); Marie Cornélie Caroline (née en 1690, morte jeune); Robert Charles Emmanuel (1692-1779), célibataire, conseiller fiscal de Brabant; Anne Marie Joseph (1695-1746). Il était le beau-frère du conseiller-régent G. de Wynants*.

8. Official et «créature» des Claris*, comtes de Clairmont, Swarts aurait à ce titre bénéficié d'une nomination par les Hollandais en 1706. Cette année, il devient second puis premier greffier du Conseil des finances. En récompense des services qu'il avait rendus pendant le siège de Bruxelles et parce que le conseiller Alexandre Louis de Schockaert* avait volontairement renoncé à son poste, les Hautes Puissances lui confèrent *motu proprio*, par patentes du 07.01.1709 (serment le lendemain), l'office de conseiller des Finances avec rétention de sa charge, gages et émoluments de premier greffier, jusqu'à ce qu'il puisse succéder à son tour à la place de sixième conseiller. Celle-ci est occupée par le conseiller Columbanus, qui vient à décéder le 21.08.1712. Dès le lendemain, Swarts, qui est en droit de succéder, manifeste son souhait de rester greffier, sans préjudice du droit qui lui a été reconnu. Il invoque le motif suivant : un certain Ysdoren prétend disposer de la place en vertu d'une «survivance» accordée par feu Charles II d'Espagne, ce qui rend douteuse la vacance effective

de la place. Néanmoins, le 15.09.1712, le Conseil d'État dispose de l'office de greffier en faveur de Jean Remacle Thisquen*. Swarts ne manque pas de tenter de s'opposer à l'entrée en fonction de celui-ci. En septembre 1716, il est chargé des subsides et affaires militaires. Il devient membre du Conseil d'État deux ans plus tard. Il est attaché au département des Finances. En 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux, il revient logiquement au Conseil des finances. Cette année aussi, le Conseil d'État le propose au troisième rang, derrière P. G. I. van der Ghoten* et F. G. de Cuvelier*, pour succéder à Th. Fraula comme directeur général des Finances. Le comte de Daun reconnaît ses mérites : c'est un «homme de probité, zélé pour le service [...] et capable de faire bien les fonctions de son employ», mais il n'a pas les talents requis par l'office de Fraula. En 1726, Swarts est désigné pour seconder le trésorier général, P. G. I. van der Goten. Il était également juge à la Chambre suprême des douanes. Entre 1725 et 1729, il est régulièrement convoqué aux réunions de la Jointe de cabinet, particulièrement en 1727. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Petite rue Neuve (1719).

ACCB, t. IV, p. 1066-1067 (son fils); AN, 1878, p. 297-298; M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de *cabinet*" [...] », (bijlage); E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p. 47 n. 4; J. LEFÈVRE 1, *passim*; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 457-458.

Conseil des finances :
- 1706 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 157v°.
- nomination en qualité de conseiller et prétention au cumul de charges : CE 174; CF 8554bis, f° 1-59; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- nomination (1725) : CF 246, 247 et 2281.
- candidat directeur général des Finances : SEG 909, f° 324r°-v°.

Décès : CF 2281; AVB, reg. par., n° 162, f° 278.

SWERTS (François Joseph)
1. Bruxelles, 16.04.1737.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils cadet de Pierre*. Marié sans enfants.

7. Il fait ses humanités puis la philosophie à l'Université de Louvain, où il est immatriculé en 1755. Il parle et écrit le français et le flamand. Il comprend et parle peu le latin.

8. Il devient official à la Chambre des comptes de Brabant (serment du 12.01.1758). Il remplace son frère Charles Ignace, admis en 1750 et démissionnaire «pour aller servir les trouppes de S.M.». Il obtient en tant que dernier en rang des gages de 200 fl. En 1762, il est candidat à la succession du greffier du Cayer*. Le président de la Chambre des comptes, L. F. de Wavrans*, note à son propos : «c'est un jeune homme qui pourra peut-être mériter à la suitte une promotion; son père m'assure qu'il s'applique particulièrement dans la partie des monnoyes». Cette même année, sa rémunération est portée à 450 florins. Wavrans* le juge alors ainsi : il a été admis à la Chambre du vivant de son père en récompense des services de celui-ci, mais «il n'a aucune sorte de mérite particulier et il ne s'est jamais assez évertué pour pouvoir se flatter d'être poussé plus haut que son état actuel». Swerts sollicite cependant la place de receveur des exploits du Conseil de Brabant, occupée par l'oncle de son épouse, N. de Wautier. En 1778, ses gages sont portés à 500 fl. Jusqu'au décès de Charles de Lorraine, il jouit encore de 255 fl. 10 sols d'appointements, en qualité de dessinateur «et pour les

longs services de ses ancêtres à la Maison de Lorraine». Depuis 1773, assure-t-il, il exerce de fait les fonctions d'auditeur, le nombre de ceux-ci n'étant pas suffisant depuis la suppression des jésuites. De cette année à 1784, il reçoit des commissions pour la vente des biens des collèges de cet ordre religieux à Bruxelles et Nivelles. En 1779, il est jugé « très bon sujet ». Mais, par sa demande de pouvoir faire des rapports, « il ne cherche à prendre pied dans la Chambre que pour être fondé à obtenir avec le tems le caractère d'auditeur », relève-t-on à Vienne. On y souligne aussi qu'il « a du côté de sa femme un revenu au moyen duquel il pourroit se passer d'emploi ». En 1780, il exerce la fonction d'official au Bureau du dénombrement du Limbourg, avec le traitement de quatre escalins par jour. Après avoir vainement sollicité une place de greffier à la Chambre, il demande ensuite à être revêtu de la qualité d'auditeur. D. de Locher*, dans son rapport du 03.08.1786, relatif à la composition de la future Chambre des comptes le juge ainsi : «il est actif et assez instruit de la manière de besogner les comptes; il possède les langues françoise et flamande et jouit actuellement d'un traitement de 600 florins». Il propose de l'augmenter de 100 fl., ce qui est fait. En 1787, Swerts se plaint cependant de n'être rétribué qu'à concurrence de 500 fl. alors que ses collègues, dit-il, auraient eu 700 à 900 fl. Ce traitement lui est cependant attribué lors de sa nomination à la Chambre réformée, le 26.04. de la même année. Il exerce différentes missions, notamment en Hainaut pour rectifier les états des biens des couvents supprimés. En 1789, la Chambre des comptes le propose pour le contrôle d'Ath aux gages de 1.400 fl. L'affaire ne se fait pas, car ce contrôle vient à cesser du fait de la réintégration de l'abbaye de Cambron. En octobre de la même année, il est chargé du séquestre d'une abbaye en Brabant et par là, il se rend odieux aux yeux du peuple. Néanmoins, pour les États Belgiques Unis, il apparaît comme un «très bon patriote». En juillet 1790, de Vienne, D. de Locher le décrit ainsi : «Il est fort tranquille et laborieux. Il a de la fortune et peut attendre des tems plus heureux pour obtenir l'avancement qu'il mérite par ses longs services». En vertu d'une décision prise à Vienne le 01.02.1792, Swerts obtient, à sa demande, le 23.02. suivant, le titre d'auditeur honoraire avec l'équivalent des gages dont il jouissait déjà en tant qu'official (1.000 fl. qui sont les gages d'auditeur honoraire et un *ad personam* de 200 fl.). Le 18.06.1794, il reçoit à nouveau une commission d'auditeur honoraire. Dans son rapport, le Conseil des finances ne voit pas d'obstacle à transférer la nomination en lui accordant, dans les mêmes conditions financières, la qualité d'auditeur surnuméraire. Il suit le gouvernement en exil à Ruremonde puis Kaiserswerth (22.07.). En octobre, il est à Dorsten en Westphalie, puis il se rend avec son épouse et le conseiller privé de Reuss* à Paderborn (janvier 1795). Le 21 pluviôse de l'an III, la citoyenne Swerts née de Lepise de Luiart, habitante de Bruxelles, épouse de l'émigré Swerts, employé du gouvernement autrichien, resté à Paderborn d'où il lui a envoyé procuration pour administrer ses biens, demande à être réintégrée dans la jouissance de ses propriétés et revenus.

9. Bruxelles : Cul de sac des Minimes (1794).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 176 et 180.
Curriculum vitae (1788) : CCréf. 4358, CC, cartons, 1ère série, 422/2.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 238, n° 207.
Chambre des comptes :
- official (avant 1787) : CC 186, f° 200v°; CC 383, f° 143; SEG 1487, 1870, 1871.
- candidature comme greffier : SEG 1869.
- autorisation de présenter des rapports : CAPB 489, D104/ad lit. C13/n° 2.
- chambre réformée (official) : CC 1445, f° 24 (nomination).
- Révolution : EBU 5, f° 36v°.
- jugement de Locher : SEG 1872; CAPB, 621, D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 86.
- auditeur honoraire (nomination) : CAPB 353, p. 83; CAPB, 621, D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 86; CF 1012, f° 80v°; CF 8510; CF 8517et CC, cartons, 1ère série, 423/1, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 65-66, 162-163; CC 864, f° 4v°.

- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 66; CAPB 1001.
Procuration à son épouse : Adm. centr. et supérieure de la Belgique, 417.

SWERTS (Pierre)
1. Vers 1692 [On lui attribue 70 ans en 1762].
2. Bruxelles, 04.08.1766.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Il avait épousé Henriette Brant. Le couple donna le jour à neuf enfants. Ont été retrouvés Pierre, Madeleine (bapt. à Bruxelles le 06.11.1722), Hubert (bapt. à Bruxelles le 24.04.1724), Charles Ignace, François Joseph*, Antoinette et Catherine Thérèse. Par ailleurs, Anne Marie, fille illégitime de Pierre (est-ce lui ou un homonyme ?) et de Marie Arents est baptisée à Bruxelles le 22.04.1725. Son fils aîné, Pierre, âgé de 19 ans en 1741, est admis comme official surnuméraire au greffe du Conseil des finances. Il avait fait deux années de philosophie à Louvain, mais ne put poursuivre ses études faute de moyens. Charles Ignace est admis comme 9e official à la Chambre des comptes. François Joseph lui succède en 1758.

8. Il débute comme teneur de livres chez un particulier puis devient official au Conseil des finances (bureau général de la régie des droits d'entrée et de sortie). Swerts obtient, le 30.12.1735, une commission de teneur de livres pour «diriger et former les états des droits et revenus de S.M.», aux gages de 800 fl. Il succède à A. F. de Lados*. Il était également candidat à l'autre poste que détenait celui-ci, le contrôle du grand et du petit scel. Il s'était offert à desservir les deux offices pour 600 fl. seulement. C'est une «créature de Cuvelier [*]», écrit le comte de Harrach, mais je «le crois capable des deux emplois». Par patentes du 14.08.1738, P. Swerts est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (département de Fl. et Bt.; serment le 03.09.; moitié des gages). Il obtient de différer le payement de la médianate de 200 fl. jusqu'à la liquidation de son premier traitement. Le payement a lieu le 25.05.1740. C'est un «très bon sujet travailleur» (1743). Six ans plus tard, le président J. de Witt* lui trouve «beaucoup de talens pour la matière des comptes et il joint beaucoup de zèle et d'assiduité à sa capacité». En confirmant ce jugement en 1752, P. F. Cordeys* poursuit : «on peut y ajouter des grands services rendus par lui et ce qu'il a souffert pendant la dernière occupation des François». Il avait en effet été emprisonné à la citadelle de Lille en 1745 et 1746. Dans le rôle de la capitation de 1747, il est qualifié de « garde des archives de la Chambre des comptes en Brabant de la part de la Reine de Hongrie ». Il est taxé pour cinq cheminées. Dupuy* le juge «bon pour éplucher un compte et l'apostiller, mais peu propre pour la spéculation». Par décret du gouverneur général du 19.11.1752, il est promu conseiller-maître actuel (mandement patent du lendemain; pleins gages de 3.000 fl.; médianate de 600 fl. versée le 27.11. suivant; commission en date du 04.07.1753). Il succède à H. de l'Escaille*, nommé conseiller surnuméraire au Conseil des finances. De 1753 à 1757, P. Swerts participe également aux travaux de la Jointe chargée d'examiner la gestion du domaine confiée aux États de Brabant de 1740 à 1751 (10.05.1753) et aux activités de la Jointe pour la construction des chaussées et le contrôle des investissements. Il se retrouve aussi parmi les membres de la Jointe chargée d'examiner le rapport sur les comptes de la ville et verge de Menin. En 1760, Kaunitz, sur le rapport du président de Wavrans*, note : « est fort âgé et on ne sauroit exiger de lui une assiduité au travail supérieur *(sic)* à ses forces. On lui doit d'ailleurs les témoignages les plus avantageux sur ses talens, ses connoissances dans la comptabilité et sur son application, mais l'âge, les infirmités qui l'accompagnent et les soins et les peines qu'exigent l'entretien et le soutient

d'une nombreuse famille, dénuée de biens, ne nous permettent pas de tirer d'un si bon ouvrier tous les services qu'il pourroit rendre dans une situation plus aisée ». En 1762, âgé de 70 ans, « il se trouve incommodé d'une colique accompagnée d'accidents si fâcheux qu'on n'ose pas suposer qu'il puisse en guérir ». Il meurt en fonction. Il laisse une épouse déjà âgée et infirme, trois fils à charge dont l'un est boiteux et presque aveugle, trois filles qui jouissent chacune d'une pension d'abbaye de 140 fl. argent courant de Brabant. L'héritage consiste en une maison. Dès le 22.09. 1766, il est ordonné de verser à la veuve, sur les *gastos secretos*, un don secret de 500 fl. Elle obtient une pension du même montant tandis que 100 fl. de pension d'abbaye sont accordés aux filles et au fils estropié. Le 11.04.1767 et le 04.02.1769, le gouverneur général ordonne de faire payer à celle-ci 1.000 fl. à chaque fois, à rembourser d'abord sur la vente de la maison puis par retenues trimestrielles sur la pension. En août 1772, avec l'accord de Vienne, Charles de Lorraine accorde aux enfants rémission du solde, s'élevant à 835 fl., des avances faites à leur défunte mère. Il attribue également une pension annuelle complémentaire de 75 fl. à chacune des filles puînées, Antoinette et Catherine Thérèse.

9. Bruxelles : rue de l'Étoile (1739); rue du Jeu de Paume (1740).

AC, p. 29; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 116; ID., « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77-78.

Famille : CC 852, f° 190; CAPB 350, p. 71; CF 2480; SEG 2276 (1).
Chambre des comptes :
- direction des états des droits et revenus (nomination) : CF 996, f° 158v°-159.
- auditeur (nomination surnuméraire) : CF 998, f° 51-52; CC 184, f° 201r°-v°; CC 383, f° 105; CC 845, f° 29v°; CC 896, f° 136v°; CC 25104; CC 25106, f° 2v° (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1860 (1749); SEG 1870 (1752).
- prisonnier à Lille : CAPB 332, p. 183-184; CAPB 463, D21/ad C19; CCréf. 4358, dossier de son fils François Joseph.
- conseiller-maître (nomination) : CF 1003, f° 23-24v° et 119-120; CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 93; CC 898, f° 46; CC 25118, f° 3; CC, cartons, 1ère série, 428.
- état de santé en 1760 et 1762 : CAPB 447 (31.07.1760); CAPB 550 (19.01.1762).
- place laissée vacante (1766) : CAPB 347, p. 89-90.
- activités : JAS 861, 936.
Jointes : SEG 1863, 1864.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 32v°-33.
Capitation de 1747 : États de Brabant, Supplément, 819, n°8 (Sablon), f° 546, n° 181.
Décès : CC 922, f° 89v°.
Pension de la veuve : CAPB 460 (02.09.1766); CC 900, f° 212v°; CC 901, f° 14, 220v°-221 (avances); SEG 2250, f° 80 (500 fl.).
Pension des filles : CAPB 350, p. 71; CAPB 460 (02.09.1766); CAPB 480, D99/ad lit. S3/n° 1.
Enfants : AVB, reg. par., n° 107, f° 45, 100v°, 133v° (baptêmes).
Fils : CF 2285; CC 185, f° 407; CC 186, f° 200v°.

SWIETEN (Gisbert Henri VAN)

1. Leiden, 26.02.1744.
2. Vienne, 06.12.1810.

3. Baron (lettres patentes lui permettant de porter aux Pays-Bas le titre de baron, dès à présent et du vivant de son père, et création du même titre en sa faveur le 18.09.1771). Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union, inscrit au tableau de 1773.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

5. Naturalisé par lettres patentes du 21.09.1771.

6. Fils de Gérard (Leiden, 07.05.1700-Schönbrunn, 18.06.1772), conseiller-premier protomédecin de corps à Vienne, préfet de la bibliothèque impériale et royale, directeur de la Faculté et des études de médecine, président de la Commission de la censure du livre, et de Marie Lambertine Élisabeth Thérèse ter Beeck van Coesfeld (décédée à Vienne le 09.03.1784). Leur union avait eu lieu à Leiden le 27.09.1729. Gisbert Henri épouse, à Bruxelles (Saint-Jacques), le 12.09.1774, Caroline Alexandrine de t'Serclaes (baptisée dans la même paroisse le 16.05.1753), fille d'Henri Antoine Gaspard, premier échevin, trésorier de la ville de Bruxelles, surintendant du canal, et de Marie Pétronille Suzanne de Colins de Tarsienne. Cette union donna naissance a plusieurs enfants dont François Joseph, né le 08.12.1775, deux frères jumeaux, François et Charles, chambellan de S.M, et deux filles, Thérèse et Pauline, âgées respectivement de 15 et 14 ans en 1792. Cette année, leur père sollicite des pains d'abbaye en leur faveur. Les époux se séparèrent de corps et de biens en 1782, par acte passé devant notaire et homologué au Grand Conseil de Malines. Après une brève réconciliation, la même procédure amiable fut suivie trois ans plus tard. La séparation légale fut décrétée le 04.11.1785 par le tribunal suprême, suivant les formalités prescrites par l'édit du 28.09.1784. Suivant l'arrangement convenu entre eux, le mari se chargeait des enfants et s'obligeait à payer à son épouse une pension annuelle de 1.050 fl. argent courant de Brabant. En cas de décès, elle bénéficierait d'un douaire de 1.400 fl. de la même monnaie.

7. Études à l'Académie thérésienne de Vienne de 1752 à 1765.

8. En 1769, il est autorisé à fréquenter le Bureau du Département des Pays-Bas à la Chancellerie de Cour et d'État à Vienne (serment du 06.03.). Deux ans plus tard, il avait sollicité l'office de Grand bailli d'Alost. Ce poste ne pouvait lui être attribué car le Gouvernement s'était engagé à le laisser vacant pendant un certain nombre d'années et le terme n'était pas encore atteint. Kaunitz suggère alors de le placer à la Chambre des comptes. Par royale dépêche du 18.08.1771, G. H. van Swieten y est nommé en qualité d'auditeur surnuméraire (département de Flandre; serment du 07.11.; demi-gages de 1.300 fl.; médianate de 200 fl.). En 1773, il ne participe pas à une augmentation de gages. Marie-Thérèse ordonne à cette occasion : « qu'on recommande à Vansuite de s'appliquer de mériter mes grâces et de se rendre digne de son père ». À dater du 01.01.1777, il bénéficie d'une augmentation de 300 fl. Par décision du 15.02.1778, ses gages sont portés à 2.000 fl., malgré un rapport défavorable Le président de la Chambre des comptes, Wavrans*, « n'articule rien de positif » à propos de son application. Par « grâce », l'Impératrice consent cependant la faveur, voulant qu'on avertisse néanmoins l'intéressé « d'être plus diligent à l'avenir ». Il est employé au coulement des comptes des receveurs principaux des douanes. En 1783, il est présenté comme un «sujet fort médiocre» : «les médiocres talents du baron van Swieten font désirer qu'il soit placé ailleurs, dans un poste plus à portée de ses facultés». M. J. de Mullendorff* songe à le jubilariser. Il y a cependant «toutes sortes d'ouvrages à la Chambre, dont plusieurs n'exigent pas absolument des lumières supérieures. [...] De plus, il n'est pas d'un âge avancé au point que le travail devienne pénible. [...] Il paraît donc mieux de le conserver à la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement général ne trouve quelqu'un d'autre». En 1786, D. de Locher* croit qu'il conviendrait pour la seconde place d'auditeur (3e bureau). Il pourra «sous une direction énergique, être d'une certaine utilité, car il connaît le français et l'allemand». En 1787, van Swieten est nommé auditeur à la Chambre réformée, mais il est rapidement promu contrôleur de la Recette générale des Finances (03.02.1787; gages de 3.000 fl.; «aux droits, honneurs, prérogatives, prééminences, libertés y appartenant, et aux franchises dont il a joui en qualité d'auditeur»). Kaunitz le préfère à son concurrent, le prévôt de l'Hôtel Vertegans, car il le suppose naturellement plus versé dans la comptabilité. Joseph II tranche en ces termes : « Je nome

à cette place d'autant plus volontiers Van Swieten que je suis charmé de reconnoître en lui les services de feu son Père et ceux que ne cesse de me rendre son frère à la direction des Études et de la Censure ». Il dépose, à titre de caution, le 03.01.1789, 52 obligations de l'emprunt de 1788 faisant 51.500 fl. de change. Il succède ainsi à B. de Proli*, qui devient contrôleur de la recette. Lors de la restauration du pouvoir impérial, il obtient, aux côtés de J. de Bonaert*, la charge de second receveur général des Finances, remplissant les fonctions de contrôleur (18.07.1791; serment du 02.12.; gages de 4.030 fl.; caution de 60.000 fl.). Dans une requête du 10.04.1793, il explique qu'il a été forcé par les deux révolutions de quitter le pays. Il a transporté les deniers royaux à Ruremonde et Wesel. Le 30.05. de cette année, il est autorisé à reprendre ses fonctions de conseiller receveur général au Trésor royal. Le 23.07. suivant, il sollicite, vainement semble-t-il, auprès de Christophe de Bartenstein*, avec l'agrément du Trésorier général, une nomination de commissaire civil de pays en remplacement du baron de Charvet*, destiné au Conseil des finances. Il quitte Bruxelles avec le gouvernement en juin 1794. Il se retrouve à Ruremonde puis Düsseldorf. Le 31.12. de cette année, à Dillenburg, il prie le Comité de la Chambre des comptes de donner à J. N. Couttume* des directives pour le remplacer. Son «départ d'ici que vous dites être nécessité par des affaires indispensables de famille», lui répond-on, serait dicté par la volonté d'«effectuer sans retard l'entrée de son fils dans l'état militaire». En février 1795, il est à Würzburg et annonce qu'il se propose de se fixer provisoirement à Bamberg. En novembre de la même année, il se trouve à Ratisbonne. En son absence, il avait été rangé dans la quatorzième classe sur seize (prêt de 1.100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Le 26.04.1797, l'Administration centrale du département de la Dyle fait dresser l'inventaire de ses effets.

9. Bruxelles : Montagne de la Cour (1772); Place de Louvain (1773); près de Sainte Gudule (1776); rue de Ruysbroeck (1780); place Saint-Michel (1782); rue Ducale (1784).

Album der K.K. Theresianischen Akademie (1746-1913) [...], éd. par M. Freiherr von Gemmel-Flischbach et C. Manussi Edler von Montesole, Vienne, 1913, p. 27, n° 204; AN, 1849, p. 214-215; Baron BONAERT, «Un portrait inédit du Baron Gérard van Swieten», dans *Le Parchemin*, n° 207, 1980, p. 209; F. T. BRECHKA, *Gerard Van Swieten and his world, 1700-1772*, La Haye, 1970, p. 8, 70, 143, n. 156 (Archives internationales d'histoire des idées, XXXVI); P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 371; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1537; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 80 et 86; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 390; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1867; P. JANSSENS, *op. cit.*, p. 22; *WNL*, t. IV, 1774, p. 188-189 et t. VI, 1775, p. 395-396; WStLB, Portheim-Katalog.

Baptême (épouse) : AVB, reg. par., n° 311, f° 35.
Séparation de corps et de biens : CAPB 528, D109/ad lit. V1/n° 1.
Port du titre de baron : CAPB 778, p. 40-44.
Naturalisation : CAPB 707, p. 161-162; CC 152, f° 295-296; CC 854, f° 242.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 349, p. 201; CAPB 476 (13.08.1771); CF 1009, f° 95; CC 186, f° 56; CC 188, f° 219r°-v°; CC 901, f° 151v°; CC 854, f° 254 (nomination); CC 25137, f° 2 (médianate).
- recommandation de Marie-Thérèse : CAPB 481, D100/ad lit. C2/ad Arum/A.
- augmentation de 300 fl. : CC 903, f° 74.
- gages de 2.000 fl. : CAPB 352, p. 1-2, 101-102; CAPB 489, 13.02.1778; CC 903, f° 157.
- affaires non rapportées (1786) : SEG 1873.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 79v°; n° 1 n° 14, f° 385; n° 1 n° 19, f° 408; CAPB 622, D 110 XI, n° 4.

Conseil des finances :
- contrôleur de la Recette générale (nomination) : CAPB 516, D108/ad lit. F1/n° 48; CF 1011, f° 24; CC 191, f° 34; CC 862, f° 243; CC 908, f° 88 (caution).
- receveur général en second : CF 1012, f° 53-54v°; CC 384, non fol.; CC 863, f° 187; CC 908, f° 34.

1793 : CC 909, f° 7.
Requête de 1793 : SEG 2111.
Commissaire civil : Commissariat général civil, 34.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 22.
Dillenburg : CC, cartons, 2ème série, 83.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Inventaire des biens : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.
Portrait : cf. Baron BONAERT, *op. cit.* ci-dessus.

T

TACKOEN (Arnold Henri)
1. Liège, bapt. 21.04.1716.
2. Liège, 06.01.1779.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Gueldre.

5. Naturalisé par lettres patentes du 29.01.1744 (taxe de 400 fl. d'Allemagne; décision du 05.1.1743).

6. Fils de Gaspard, licencié ès droits, et d'Adrienne Schapen. Il a été marié. Le couple eut au moins une fille, vivante en 1779. Son frère Godefroid Gaspard (licencié ès droits de Louvain, 02.04.1748) fut conseiller au Grand Conseil.

7. Il est inscrit à l'Université de Louvain, au collège du Faucon. Il obtient la dix-neuvième place au concours général de philosophie, en 1733. Il concourait donc la même année que Patrice François de Neny*. Licencié dans les deux droits (Louvain, 19.06.1736).

8. Avocat au Conseil de Gueldre, il y est nommé conseiller, le 25.08.1744 (patentes du 31.08., gages de 2000 fl. argent courant; médianate de 2.000 fl.). Il fut bourgmestre de Ruremonde. Le 22.03.1767, Tackoen accède à la Chancellerie de Gueldre (par décès de P. C. M. de Saint-Vaast*; serment 09.04. ou 08.1767). Le 28.03. de la même année, Anne Charlotte de Lorraine le nomme son conseiller intime. À ce titre, 1.000 fl. all. s'ajoutent chaque année à ses gages de chancelier. C'est l'expédient trouvé par Kaunitz pour justifier, « d'une manière dont personne ne peut se prévaloir par la suite », l'augmentation du traitement d'un « utile sujet, mieux partagé du côté des talens que de celui de la fortune ». Cette somme est augmentée de 1.000 fl. argent courant de Brabant, par dépêche royale du 21.12.1769. Le chancelier de Gueldre, selon Kaunitz, « ne se trouvoit pas encore à même de faire face à la dépense qu'exige la dignité de son emploi ». Tackoen est élevé au rang de conseiller d'État de longue robe le 06.06.1775 (dépêche royale du 06.02.1775; sans augmentation de traitement; serment le 03.12.1775). Il obtient les pleins gages par décision du 28.07.1777. Dès lors ses gages de chancelier de Gueldre et ses pensions viennent à cesser. Les derniers mois avant sa mort, Tackoen était « dans un état de perplexité sans espérance d'en revenir ». Lors de son décès, sa veuve, chargée d'une fille, sollicite une pension. Son revenu est évalué à 1.000 fl., indépendamment de la possession d'une maison à Ruremonde. Kaunitz, consulté, observe : « Je ne peux que rendre la justice à feu Tackoen qu'il a toujours bien rempli tant les devoirs ordinaires de sa charge que les commissions extraordinaires dont il a été chargé, notamment à l'occasion des élections successives de feu SAR la Princesse Charlotte et de la Princesse Cunégonde de Saxe à la dignité d'abbesse de Thorn et d'Essen ». Le Chancelier poursuit : « Il a été, à la vérité, largement récompensé en obtenant le caractère de conseiller d'État avec les pleins gages ». En conséquence, la veuve obtient le 19.04.1779 une pension de 840 fl. prenant cours le 19 du mois précédent, date de la royale décision.

S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 589; J. LEFÈVRE 2, *passim;* CH. TERLINDEN, « La réception de la princesse Marie-Cunégonde de Saxe au chapitre noble de Munsterbilsen (1766-1771) d'après des documents inédits », dans *Mélanges d'Histoire offerts à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50*

années de professorat [...], t. II, Louvain-Paris, 1914, p. 452-453; E. VANDEN BUSSCHE, *op. cit.*, p. 29; *WNL*, t. VI, 1775, p. 43; t. XIII, 1779, p. 409; t. XX, 1782, p. 128 (Godefroid Gaspard).

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 34, reg. par. de Liège (Notre-Dame-aux-fonts), vol. 26, à la date.
Naturalisation : CAPB 330, p. 44-46; CAPB 702, p. 222-225.
Études universitaires : UL 282, f° 276; UL 813, f° 123.
Grand Conseil : AVB, n° 1179, f° 6v°.
Conseil de Gueldre :
- conseiller : CAPB 331, p. 29; CC 25110, f° 3 (médianate).
- chancelier (nomination) : CAPB 347, p. 123-125; CAPB 706, p. 90-92; CC 900, f° 86v°; CC 902, f° 129v°; CF 1008, f° 91-92; SEG 1486.
Conseiller de Anne Charlotte de Lorraine : CAPB 348, p. 277; CAPB 461, 02.03.1767; CAPB 472, 19.12.1769; CC 186, f° 215v°; CC 188, f° 1; CC 900, f° 1v°.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 351, p. 89; CAPB 707, p. 357; SEG 1486.
- pleins gages : CC 903, f° 106v°-107.
Étapes de la carrière et pension de la veuve : CAPB 352, p. 162; CAPB 491, D104/ad lit. T3/n° 1; CC 50977, f° 5v°-7r°,60-63, 70v°-71, 77.

TAHON (André François)

1. Mons, 16.11.1672.
2. Bruxelles, 07.01.1738.

3. Chevalier, seigneur de Haine-Saint-Pierre.

4. Conseiller au Conseil privé

6. Fils de François, conseiller à la Cour souveraine de Hainaut, et de Françoise Augustine Duvelin. En premières noces, il épousa Marie Louise van Broechem (04.11.1704), fille de Roger, seigneur de Trivières, et en secondes, Albertine Maximilienne Michel, fille de Corneille Florent*, décédée le 30.10.1758. Sans postérité.

7. Immatriculé en 1689 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Licencié dans les deux droits (Louvain, 1699).

8. Échevin de Mons (1702), avocat en cette ville, homme de fief du Hainaut (04.11.1707), il est promu, le 07.12.1707, conseiller à la Cour souveraine. Par patentes du 20.09.1727, Tahon est nommé au Conseil privé en remplacement de Jean Thadée de Grouff d'Erkelens*.

9. Bruxelles : près les 12 Apôtres (1728); rue Neuve (1734); rue de l'Archevêque (1736).

AN, 1860, p. 243; BN, t. XXIV, col. 486-487 (E. Poncelet); R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 169; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 591; J. LEFÈVRE 1, p. 99, 108 et 124.

Biographie : CP, reg. 766, p. 187-188.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 64, n° 100; UL 280, f° 205v°.
Conseil privé :
- nomination : Papiers d'État et de l'Audience, 1293
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 383v°-393.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 217.

TASSELON (Jacques)
1. Bruxelles, 20.05.1679.
2. ?, avant le 01.01.1749, probablement à la fin de 1748.

4. Greffier au Conseil des finances.

6. Fils de Daniel (Bruxelles, 27.04.1633-Bruxelles, 26.01.1709), avocat près le Conseil souverain de Brabant, et de Marie Anne Gillemans, mariés à Bruxelles le 26.05.1671.

8. Premier official au greffe du Conseil des finances et greffier aux honneurs (patentes du 10.04.1727, serment le 21.04.), il ne bénéficie pas d'autres gages que ceux liés au premier titre. «À cause de ses services rendus au ministère depuis vingt-huit ans [vingt ans selon une autre source], son zèle et sa capacité», Tasselon avait postulé, mais vainement, une place de subdélégué à la faveur du plan d'établissement des intendances, formé le 19.09.1725 et examiné par la Jointe de cabinet du 04.04.1729. En 1733, il reçoit 400 fl. de même que son collègue Khnopff*. En 1742, il bénéficie de 595 fl. de gages et d'une gratification de 200 fl. L'année suivante, cette dernière faveur lui est renouvelée. Il est qualifié de «fort honet homme». En février 1749, la place du défunt est revendiquée par un official avec effet au 01.01. de cette année. Tasselon serait donc mort vers la fin de 1748, vraisemblablement en dehors de Bruxelles. Il avait probablement suivi le gouvernement en exil en 1746. Il ne paraît pas pouvoir s'identifier avec le Jean Frédéric Tassion (graphie souvent rencontrée pour Tasselon) repris, à la date du 05.11.1748, dans le compte de sépulture de la collégiale Sainte-Gudule.

9. Bruxelles : Place de Louvain (1728).

Calendrier de la Cour, 1728-1749; R. GOFFIN, «Famille Tasselon», dans *L'Indicateur généalogique, héraldique et biographique*, t. I, n° 3, septembre 1911, p. 37 (père); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 99 (père).

Baptême : AVB, reg. par., n° 98, f° 138.
Conseil des finances : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 267v°; CF 2306, 2307; SEG 1823; CC 950, f° 246v°-247v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1297 (patentes de greffier); CAPB 328, p. 254-255 et CAPB 330, p. 117 (gratifications).
Intendance : SEG 917, f° 122v°; SEG 1831, f° 120v°.
Décès : CF 2307.

TELLEZ DE MENEZES Y CASTRO (Emmanuel)
1. Lisbonne, 17.09.1696.
2. Vienne, 08.03.1771.

3. Duc de Sylva, comte de Tarouca. Élevé à la dignité de duc par lettres patentes du 12.01.1735 (serment le 06.02.1738). Par lettres patentes du 07.04.1753, ce dernier titre est affecté à la seigneurie de Turnhout. Le 29.03.1749, il avait obtenu le titre de prince pour son fils aîné, et à défaut de descendant mâle, celui de princesse pour sa fille aînée. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or. En 1739, l'Empereur entend le favoriser lors de la vente de la prévôté d'Etalle. En 1755, Marie-Thérèse confirme cette grâce en autorisant Tellez à acquérir la terre, dont le retrait a été fait, au prix de l'engagère. Chambellan de l'Empereur.

4. Conseiller d'État d'épée et président du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne.

6. Fils de Jean Gomez da Sylva, général et ambassadeur du roi de Portugal à Vienne, et de Jeanne Rose Menezes, comtesse de Tarouca. Le 17.09.1740, il épouse Jeanne Amélie de Holstein (04.01.1719-30.10.1774), fille de Frédéric Guillaume, duc de Holstein-Sunderburg-Beck, général au service de Charles VI, et de Marie Antoinette Josèphe. De cette union, naquirent au moins trois enfants : François, prince de Sylva, chambellan de S.M.; Marie Thérèse; Marie Josèphe.

8. Page à la Cour de Lisbonne, il s'en échappe en 1715, en compagnie de l'infant don Emmanuel, «par un coup de jeunesse et un peu d'ambition de gloire», écrit-il. Il participe dans l'armée du prince Eugène aux combats contre les Turcs. Conseiller au Conseil suprême en 1730, où il était entré cinq ans plus tôt, il est élevé, le 21.01.1740, à la dignité de conseiller d'État d'épée aux Pays-Bas (notification impériale du 28.01.1739; gages de 7.000 fl. à partir du 01.01.1739, assurés pendant cinq ans même si le bénéficiaire venait à décéder entre-temps). Le serment est prêté à sa place, par procuration, par le comte Eugène de Lannoy*. Tarouca est exempté du payement de la médianate (10.02.1740). Le 08.12.1740, il est nommé président du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne (serment le 12.12.), en remplacement du vicomte de Rocaberti, démissionnaire. Il occupe ce poste jusqu'en 1757, année de la dissolution de ce conseil. Il est alors jubilarisé le 03.04. De 1750 à 1757, il dirigea également le Conseil suprême d'Italie.

A. VON ARNETH, *Geschichte [...]*, t. II, p. 194-196; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 57 n. 3, 155; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1533 et 1535; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 222; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 50-53, 71-75, 93-95, 117, 128, 130; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1867-1871; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 601-602; J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno [...]*, p. 45, 47, 49-50, 153-154; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 190-191; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, *passim*; E. SILVA TAROUCA, *Der Mentor [...], La Toison d'Or [...]*, p. 55; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XLI, p. 89-98; R. ZEDINGER, *Hochzeit im Brennpunkt der Mächte [...]*, p. 104; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 169-171.

Acte de donation de Turnhout (07.04.1753) : CAPB 703, p. 171-174.
Vente de la seigneurie de Turnhout (1758) : CAPB 440, 19.03.1758.
Achat de la prévôté et seigneurie d'Etalle : CAPB 325, p. 138-141; CAPB 342, p. 131-132.
Titre de duc : CAPB 773, p. 45; CC 150, f° 200-201v°.
Conseiller d'État : CAPB, 325, p. 142-143, 170-171, 268, 275; CAPB 361 (19.05., 24.11. et 29.12.1739); CF 998, f° 160v°-162; CF 2272 et 2273; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 109-113.
Président du Conseil suprême : CAPB 124 (serment).
Portrait : M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. V, p. 161.

TERNOIS (Procope Auguste)

1. Tournai, 16.10.1720.

4. Greffier des Finances.

6. Fils de Nicolas Joseph le jeune (13.06.1689-Tournai, 18.07.1739), bailli de Templeuve-Dossemez, et d'Anne Josèphe Tallon. De cette union, célébrée à Tournai le 12.06.1715, naquirent treize enfants. Procope Auguste épousa Marie Catherine van der Linden. Le couple eut un fils unique, Guillaume. Celui-ci, licencié de l'Université de Bologne, avocat admis au Conseil souverain de Brabant à dater du 14.10.1786, sollicite l'année suivante une place de «pratiquant» sous les ordres de l'un ou l'autre des conseillers du nouveau Conseil de gouvernement. Réfugié en Autriche, il sollicite vainement en 1798 un emploi en Italie. L'administration viennoise le juge ainsi : «C'étoit un avocat assés médiocre à Bruxelles qui, dans le tems des révolutions, s'est prononcé pour démocrate ou Vonckiste déterminé, ce qui étoit sinonime». Elle regrette qu'il n'ait pas les principes du père.

7. Enregistré en 1745-1746 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain.

8. Garçon apothicaire à Tournai, il entre en service le 02.04.1742. Le 09.08. de cette année, il travaille comme official surnuméraire au greffe du Conseil des finances. Il a été admis sur recommandation du baron de Cazier*. C'est «un jeune homme qui a beaucoup de zèle au travail, qui s'aplique et est fort diligent». «Il est dépourvu de moïens chez lui». Il est proposé de lui accorder 250 à 300 fl. par an. En 1745, les qualités de l'official surnuméraire sont confirmées. Il bénéficie de 400 fl. de gratification : «cette douceur méliorera *(sic)* sa situation dans l'état peu commode où il se trouve». Dupuy* le voit ainsi: «jeune homme qui travaille et a de la bonne volonté, mais qui deviendra par sa position aussi insipide que les autres». «Teneur de livre» au greffe du Conseil des finances «depuis plusieurs années», il bénéficie de 644 fl. de gages. Vient s'y ajouter une pension de 356 fl., à dater du 01.07.1760 et jusqu'à nouvel ordre, à charge des *gastos secretos*. Il paraît quelque peu bloqué dans sa carrière par la volonté de Kaunitz qui s'en explique (06.11.1761) : « Informé de sa capacité, je le destinai autrefois à la place de secrétaire de la Direction du Lotto et je communiquai mes vues au comte de Cobenzl, mais comme ce Ministre me marqua en réponse que Ternois refusoit ce poste, bien loin de songer à l'avancer dans une autre carrière, j'ai voulu le mortifier expressément en le laissant croupir pour ainis dire dans son emploi de simple official, pour faire sentir à tous les emploïés que ce n'est pas à eux à se choisir des places, mais qu'ils doivent recevoir avec reconnoissance celles auxquelles ont les croit propres. J'apprends à présent que ce n'est pas Ternois qui a refusé l'emploi [...], mais que c'est le Trésorier général auquel il est beaucoup attaché qui, sans consulter son protégé, a répondu pour lui au comte de Cobenzl ». Dès lors le Chancelier le fait nommer secrétaire de S.M. (01.12.1761; avec entrée au Conseil). Par une royale dépêche du 18.03.1768 Ternois bénéficie d'une augmentation de gages de 400 fl. Il accède aux fonctions de secrétaire signant en finances et de greffier au Conseil des finances, le 11.01.1772 (médianate de 800 fl. dont sont versés 666 fl. 13 sols 4 deniers; gages de 3.000 fl.; pleins gages au 29.12.1774, soit 4.200 fl.). Sa promotion met fin au versement de la pension provenant des *gastos secretos*. En 1787, il est repris au sein du Conseil du gouvernement général en qualité de secrétaire taxateur général, «tenant le journal des affaires du gouvernement» (gages de 2.000 fl.). Au jugement des États Belgiques Unis, en avril 1790, il «s'est tenu neutre pendant tous les troubles du pays». Il demande d'ailleurs «d'être emploié pour le service de la chère patrie». Il obtient sa jubilarisation le 11.07.1791 (gages de 4.200 fl.). En 1794, il fuit à Düsseldorf, puis gagne Dillenburg. Son fils et lui sont portés sur la liste des émigrés le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796). En août 1796, tous deux résident à Linz.

9. Bruxelles : près de la Chancellerie (1773); rue des Cinq Étoiles (1778).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 371; H. COPPENS, *op. cit.*, p. 232 n. 51; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 80; P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES-NEUVIREUIL, *op. cit.*, t. II, p. 528; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 345 (fils); A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », *passim*.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. SM 29, reg. par. de Tournai, Baptêmes, 1720-1742, f° 11v°.
Famille : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; AVB, n° 209, p. 87; CAPB 940, n° 42.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 134, n° 33.
Secrétaire de S.M. : nomination : CAPB 346, p. 62; CAPB 449 (06.11.1761); CAPB 705, p. 69; CC 850, f° 253v°; CGg 6.
Conseil des finances :
- official : CF 2270, 2307.
- secrétaire « teneur de livre » (gages) : CAPB 347, p. 40-41; CAPB 348, p. 26; CAPB 465 (18.03.1768).
- pension sur les *gastos secretos* : SEG 2247, f° 175 et 237; SEG 2252, f° 306.
- greffier (nomination) : CAPB 350, p. 2-3; CAPB 478, D99/ad lit. C6/n° 10; CF 1009, f° 103v°-104v°; CC 854, f° 303v°; CC 901, f° 189; CC25138, f° 2v°.

- secrétaire signant en finances (nomination) : CF 1009, f° 103; CC 854, f° 303v°.
- pleins gages (greffier) : CAPB 351, p. 77-78; CAPB 476 (29.12.1774); CC 902, f° 106v°.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433.

Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 et 2503.
Révolution : EBU 5, f° 11v° et 27.
Jubilarisation : CF 2503; CC 191, f° 41v°.
Exil : DD B 221b; CAPB 937, n° 345 et 385; SEG 1362, f° 551 r°-v°.

THISQUEN (Jean Remacle DE)
1. Limbourg, 10.03.1660.
2. Bruxelles, 16.11.1724.

3. Chevalier, avec augmentation d'armoiries par lettres patentes du 14.10.1719.

4. Conseiller d'État de robe, puis conseiller au Conseil suprême.

6. Fils de Massin ou Thomas de Thiskenne (Clermont, bapt. 28.01.1628-1693), greffier, de 1653 à sa mort, de la Haute Cour du duché de Limbourg, greffier et receveur général des États ecclésiastique et noble du duché, et de Jeanne Marie Hubin de Gulchen (Limbourg, bapt. 03.02.1666), fille de Godefroid, receveur général des États ecclésiastique et noble du duché de Limbourg, et d'Élisabeth Blancheteste. Jean Remacle s'unit à Limbourg, le 12 avril 1689, à Jeanne Claire Bragard (Limbourg, bapt. 04.08.1663-Bruxelles, 21.09.1719), fille de Jean, échevin de la Haute Cour du duché de Limbourg, et de Françoise Sartoris. Leur descendance comprend neuf enfants, dont Jean Remacle*, Marie Jeanne Isabelle (morte à Bruxelles le 09.07.1732), qui épousa Sébastien François de Jardon, conseiller de Brabant; Chrétien Guillaume Godefroid (Bruxelles, 25.09.1696-06.05.1732), chevalier, amman de Bruxelles, qui épousa Marguerite Isabelle de Villers (morte à Bruxelles le 20.06.1761), fille de Philippe Balthazar*.

7. Immatriculé le 19.12.1673 comme «minorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1679-1680).

8. Il est admis comme avocat par le Conseil de Brabant le 16.04.1680. Depuis 1691, il est au service de Charles II en qualité de conseiller et auditeur général des armées d'Espagne aux Pays-Bas. Il est choisi comme procureur général pour le Conseil royal (institué le 02.06.1702; gages de 8.000 fl.). Thisquen «est tellement porté pour les François, qu'à la soumission du pays faite en l'année 1706, ce conseil royal cessant de soi-même, il n'a jamais voulu rentrer dans sa charge d'auditeur (général militaire) [...] ce qui est une preuve évidente par laquelle il a déclaré ouvertement d'être contraire au service de Sa Majesté Impériale et Catholique». Toutefois, il finit par se rallier aux autorités anglo-bataves peu après Ramillies (mai 1706), et prend place dans le Conseil d'État de 1709. Il démissionne en 1713 lorsque les puissances maritimes exigent des conseillers un nouveau serment, que ceux-ci jugent contraire aux droits de l'Empereur. En mai 1716, il devient premier commissaire de Charles VI aux conférences de Lille, organisées pour régler la question des limites avec la France. Il est désigné, par décret du 17.07. de la même année, comme membre du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne. Ordre est donné à ce moment de lui liquider deux tiers des gages qui lui sont encore dus, soit 5.111 fl. d'Allemagne. En mars 1723, victime d'une attaque d'apoplexie, Thisquen est autorisé à regagner les Pays-Bas, en conservant le bénéfice de ses gages actuels. Sur le chemin du retour, il s'arrête toutefois à Aix-la-Chapelle, sur le conseil des médecins, pour y bénéficier des vertus

d'une cure thermale. À ce moment, il a environ trente années de carrière. Si sa santé le lui permet, à son retour à Bruxelles, Thisquen pourra, comme c'est le cas pour tous les conseillers-régents, fréquenter le Conseil d'État dont il sera, par la préséance qui lui est reconnue, le doyen.

ACCB, t. IV, p. 1007; AN, 1862, p. 321-323; M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 15; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 227; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. II, p. 1894; P. JANSSENS, « La transmission [...] », p. 12-13; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 475; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 628; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. et P.F. LEFÈVRE, *Inventaire [...] Conseil royal de Philippe V*, p. 4 et 5; Dr. LENS, *op. cit.*, p. 251; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 138; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 305-306 et 308-310; G. POSWICK, «Pierres tombales et épigraphie de Limbourg», dans *Archives verviétoises*, t. VII, 1963, p. 192 et 195; ROPBA, t. I, p. 234; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. II, p. 258; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 173.

Biographie : CP, reg. 766, p. 127-128; Mss divers, 1601, f° 115v°.
Baptême : UCL, BGSH, FilmothËque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 515, vol. 2, p. 150.
Études universitaires : *Matricule*, t. VI, p. 360, n° 11; UL 279, f° 5.
Noblesse : augmentation d'armoiries et titre de chevalier à sa descendance : CAPB 770, p. 217-221; Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, II, f° 164-167; Archives de Familles, Varia, 58/1, f° 58r°.
Conseiller-auditeur général : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 50.
Conseil royal de Philippe V :
- procureur général : DD B rot 194, f° 50 et 161, 188v°, 191v°-192; CC, cartons, 1ère série, 396.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, f° 385-398.
Conseil suprême :
- nomination : ROPBA, t. III, p. 48.
- remplacement : CAPB 320, f° 45.
- retour à Bruxelles : CAPB 320, f° 11 et 72 (appointements).
Considérations sur plusieurs personnalités (1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 168 et 169v°.
Règlement des frontières aux Pays-Bas (1717) : CAPB 316, f° 177v°-178v°; 317, p. 19-20, 114-116 et 149-158.

THISQUEN (Jean Remacle Floribert DE)
1. Liège, bapt. 05.02.1690.
2. ?, 28.04.1759, enterré à Zaventem le lendemain.

3. Vicomte. Seigneur de Wezembeek.

4. Greffier et conseiller honoraire des Finances.

6. Fils de Jean Remacle*. Il épouse à Bruxelles (Saint-Jacques), le 07.11.1716, sa cousine germaine, Anne Jeanne Françoise Marie de Thisquen (bapt. à Limbourg le 02.12.1685, décédée et enterrée à Zaventem le 24.09.1768), fille de Henri François, échevin de la Haute Cour du duché de Limbourg, décédé en 1691, et d'Anne Marguerite Sere. Le couple eut cinq enfants. Seul survécut Jean Guillaume Godefroid François Ghislain (Bruxelles, bapt. 24.06.1726-Zaventem, 13.07.1786).

7. En 1710, il défend sa «grande dispute» à la faculté de Droit de l'Université de Louvain. Licencié ès droits.

8. Il est admis en qualité de greffier au Conseil des finances (15.09.1712). Il obtient la charge en échange d'un don de 6.000 fl. argent courant de Brabant et la renonciation à 10.000 fl. à déduire des arriérés de gages dus à son père sous le règne de Charles II. Il succède à Jean Charles Swarts*. Celui-ci, qui souhaitait cumuler le greffe et une charge de conseiller des Finances, s'y était opposé, si bien que les patentes ne furent expédiées que le 20.10. suivant. Thisquen prit possession de son office quatre jours plus tard. Le 01.04.1718, il est désigné en qualité de secrétaire du Conseil d'État pour les

affaires des domaines et finances (serment du 18.05.). Le décret du 19.09.1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux, lui attribue à nouveau l'office de greffier des Finances. Par patentes du 17.01. de l'année suivante, il y est promu au rang de conseiller honoraire, «sans autres gages que ceux attachés à son poste de secrétaire du Conseil d'État [18.05.1718-1725: département des Finances] et greffier du Conseil des finances». Par cette faveur, Marie-Élisabeth entendait rappeler les services de son père défunt. En 1734-1735, J. R. F. Thisquen est proposé pour le Conseil des finances réformé. Le 16.10. de cette année, il est toutefois congédié par l'Empereur. Le comte de Harrach le considérait comme une créature de Cuvelier*. En 1738, cette assemblée s'inquiète du fait qu'il n'aurait pas honoré les engagements en matière financière pris pour obtenir le poste de greffier. La même année, la gouvernante générale le confirme dans sa charge de trésorier de la Chapelle royale. Dupuy*, en 1753, l'évoque comme un «médiocre sujet».

9. Bruxelles : Au marché-aux-bois (1719); «rue de stuyver straet» (1724); rue de Saint Laurent (1729).

CH. BUTKENS, *op. cit.*, t. III, p. 192; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1532; J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 128; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 50; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 307; G. POSWICK, «Pierres tombales et épigraphie de Limbourg», dans *Archives verviétoises*, t. VII, 1963, p. 195; J.B. WINDEY, *De Raad van Financiën*, t. II, p. 458-459.

Études universitaires : UL 674, f° 221v°.
Conseil des finances :
- nomination (1712) : CF 8554bis, f° 8-59; Papiers d'État et de l'Audience, 1297.
- nomination (1725) : CF 247, 2281, 2282; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- pleins gages de greffier : CAPB 325, p. 52-53.

Conseil d'État de 1718 : CC 46017, f° 312; CE 23.
Trésorier de la Chapelle royale : CC 184, f° 201v°.
Jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, n° 18070, f° 30v°-31.
Sépulture : AGR, mf. 0758942, reg. par. de Zaventem.

THYSEBAERT (Charles François Joseph)
1. Bruxelles, 15.09.1763.
2. Vienne, 03.03.1850.

3. Baron. Chambellan de l'Empereur d'Autriche (1803).

4. «Écoutant» à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Annibal Benoît Philippe, baron de Thysebaert, (Bruxelles, 16.02.1727-Bruxelles, 11.12.1794), seigneur de Conincxdonck et de Willecomme, avocat au Conseil souverain de Brabant, et de son épouse en premières noces (mariage célébré à Bruxelles, paroisse de la Chapelle, le 10.02.1759), Caroline Marie Alexandrine de Iturrieta (Bruxelles, 02.05.1726-Bruxelles, 02.07.1782), fille de Jean Jacques, secrétaire au Conseil souverain de Brabant, et de Marie Jeanne Maertens. Charles François Joseph épouse à Vienne, le 17.06.1796, Marie Charlotte Borromée Thècle Walburge Françoise de Paul, comtesse de Czernin de Chudenitz (Prague, 15.04.1771-16.12.1842), chanoinesse de Nivelles, reçue dame de la Croix étoilée en 1809. De leur union naquirent cinq enfants, qui forment la branche d'Autriche. Charles François Joseph avait deux frères, Auguste Joseph (né à Bruxelles le 30.04.1766), riche propriétaire en cette ville, inspecteur général de la loterie en 1815, et François Thomas (né à Bruxelles, le 21.10.1767).

7. Immatriculé parmi les nobles à l'Université de Louvain le 24.01.1781 («pédagogie» du Porc). «Fisc» et doyen de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers ès droits. Licencié dans les deux droits dans la même université le 18.07.1786.

8. Avocat au Grand Conseil, il est admis comme «pratiquant» au Conseil du gouvernement général, au département des administrations. Il exerce ensuite la même fonction à l'Intendance de Bruxelles, sans gages ni émoluments. À la suppression de celle-ci, il retrouve son emploi précédent puis devient «concipiste» sans traitement. Le 27.10.1789, il sollicite l'emploi d'un collègue, devenu vacant par la promotion du titulaire, fonction à laquelle sans doute des gages sont liés. À la date du 11.07.1791, il figure au titre d'«écoutant» parmi le personnel de la Chambre des comptes. Une rémunération lui est liquidée en qualité d'official du Conseil des finances du 01.11.1791 jusqu'en 1794. Il est échevin de la Chambre d'Uccle en 1792. Son état de santé l'oblige à renoncer à son activité. Le 26.06.1794, il fuit avec le gouvernement à Ruremonde, Düsseldorf, Dillenburg. En octobre 1795, il est à Würzburg. En juillet 1796, de Carlsbad (Karlovy Vary, République tchèque), il sollicite un passeport pour gagner les États héréditaires. Il s'établit ensuite en Autriche. Le 19 nivôse de l'an V (08.01.1797), il figure sur la liste des particuliers qui ont obtenu un passeport à l'étranger mais qui ne sont point encore de retour. Il est porté sur la liste des émigrés à la date du 4 pluviôse de la même année (23.01.1797). En 1812, il est à nouveau inscrit à Bruxelles en qualité de rentier.

AN, 1848, p. 190-191; *ibid.*, 1850, p. 282 et 284; *ibid.*, 1866, p. 280-282; DGH, t. IV, p. 641; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 80; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 634; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 845; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 344-345; L. PARIS, *op. cit.*, p. 229, n° 286; L. POPLIMONT, *op. cit.* t. X, p. 438; L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER, «Auguste-Joseph de Thysebaert, baron de l'empire français (1766-1822) et son épouse Marie-Anne-Charlotte Misson (1767-1842)», dans *Le Parchemin*, t. II, 1937, p. 33; *WNL*, t. XX, 1782, p. 94 et t. XXVIII, 1786, p. 62; C. VON WURZBACH, op. cit., t. XLV, p. 129-130 (fils).

Baptême : AVB, reg. par., n° 368, f° 13v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 63, n° 157; UL 679/2, f° 113v°.
Carrière : CGg 480; CC 191, f° 30v°; CC 46762 (official du Conseil des finances).
Fuite et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 63; CAPB 937, n° 315; CAPB 939, n° 122.
Passeport : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2655.
Portrait : BI, n° 8092.

TIÈGE (Jaspar Adolphe Alexis DE)
1. Herve, 18.07.1712.
2. Bruxelles, 08.05.1788, subitement.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Adolphe François, conseiller à la Chambre suprême des domaines et du tribunal souverain érigé dans le Limbourg, et d'Élisabeth Françoise Perons. Époux d'Antoinette Françoise de Liebaut de la Louvière (enterrée à Bruxelles, Sainte-Gudule en mars 1762). Au moment de sa «jubilarisation», on le dit «avantagé des biens de la fortune». De Tiège «a vécu décemment et a élevé honnêtement sa famille du produit de sa place». Sa fille aînée, Anne Christine a épousé le 06.08.1781 Jean Louis Wenceslas de Launay, fils de Charles Louis, ambassadeur de l'Impératrice en France. Le jeune marié était avocat au Conseil souverain de Brabant et membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Une autre fille, Thérèse, est toujours célibataire en 1788.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 26.08.1733).

8. Il ne prête le serment d'avocat au Conseil de Brabant que le 20.04.1741. En 1743, il sollicite le poste de mayeur de Limbourg, puis une place au Conseil de Brabant. À partir de 1755, il est constamment commissaire à l'audition des comptes des châtellenie et ville d'Audenarde. En 1756, il occupe le poste de mayeur de la ville et franchise de Herve. Le 21.08.1760 (lettre du Conseil des finances à la Chambre des comptes en exécution de la royale dépêche du 07.08. avec effet au 01.08. précédent), sur proposition de Cobenzl, il est admis au sein de ce bureau en qualité d'auditeur surnuméraire (moitié des gages, soit 1.300 fl. à dater du 01.08.; médianate de 200 fl. acquittée le 22.08.), avec l'espoir d'un prompt avancement. Le ministre l'avait recommandé en ces termes : « un sujet éminent que je connois particulièrement et qui seroit d'une utilité à la Chambre ». Dès le 22.10.1760, J. A. A. de Tiège est nommé auditeur ordinaire (pleins gages; médianate de 200 fl. acquittée le 24.10.). Le 05.06.1768 (serment le 13 du même mois), il est promu conseiller-maître surnuméraire avec maintien de son traitement actuel. L'année suivante, il doit se rendre «dans la province de Limbourg pour y diriger les opérations du dénombrement général préliminaire à la nouvelle matricule». En 1773, il obtient le titre de conseiller-maître ordinaire et les pleins gages en vertu d'une dépêche royale du 15.05. (médianate de 600 fl.). En 1781, il est appelé à achever le travail. Il revient à Bruxelles après une absence d'un an et demi. En 1783, on le dit doté d'une santé fragile : il «a rendu de bons services à la Chambre, mais est actuellement presque toujours malade et à une difficulté extrême à écrire». En 1786, il est jubilarisé aux gages de 1.500 fl. L'année suivante, il sollicite une augmentation de cette pension qui n'atteint que 1.350 fl. par an, «arrha» déduite. Le 28.01.1796, il est qualifié de rentier et sa «fortune apparente» est évaluée à 270.000 livres.

9. Bruxelles : près de l'Hôtel de Berghes (1761); rue de Notre-Dame aux Neiges (1770).

Dr. LENS, *op. cit.*, p.252-253; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 233; *WNL*, t. XVIII, 1781, p. 190.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 381, reg. par. de Herve, Tables.
Études universitaires : UL 282, f° 210v°.
Famille : SEG 2274; CGg 1232 (requête des filles).
Chambre des comptes :
- recommandation de Cobenzl : CAPB 447 (lettre du 12.07.1760 et rapport du 31.07).
- auditeur : CAPB 447 (05.09.1760); CC 187, f° 16v°; CC 850, f° 129v°; CC 900, f° 165v°; CF 992, index 1759-1763 (nomination surnuméraire).
CC 850, f° 148v°; CC 902, f° 4 (pleins gages).
- médianate : CC 25126, f° 3 et 4.
- conseiller-maître : CF 1008, f° 125; CC 853, f° 84; CAPB 348, p. 49-50 (nomination surnuméraire); CC 956, f° 1r°; CAPB 348, p. 181 (gages à la nomination); CAPB 350, p. 150-152; SEG 1870 (pleins gages); CC 25139, f° 4v° (médianate).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 62; n° 14, f° 380v°-381; CAPB 622, D 110 XI n° 4 n° 4; CAPB 622, D 110 XI n° 25.
- activités : JAS 629-630, 639-640.
- jubilarisation : CC Réf. 4642; CAPB 621, D110/ad lit. X1/ad Nm1/.
Cadastre du Limbourg : Archives de l'État à Liège, Duché de Limbourg, 545, rapport du 30.07.1772.
Correspondance comme commissaire au dénombrement : JAS 325.
Fortune apparente : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès : CC 922, f° 147v°; AVB, reg. par., 174, f° 21v°.

T'KINT (Arnould)
1. Bruxelles, 17.01.1689.
2. Bruxelles, 15.07.1746.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Étienne (Molenbeek, 16.06.1657-Bruxelles, 04.08.1719), gros producteur et commerçant de draps, échevin de la Chambre de commerce, bourgmestre des nations de la ville de Bruxelles (19.10.1698), et de Gudule Sirejacob (17.03.1658-22.08.1714). Époux, en premières noces, de Marie Anne Rimbout, et en secondes, de Thérèse Jacqueline (de) Carion (décédée le 30.08.1755). De sa première alliance il eut trois enfants : Arnould (décédé en 1794), avocat au Conseil de Brabant, greffier de la Chef-chambre des tonlieux de Bruxelles moyennant un don de 600 pistoles; Isabelle (décédée en 1756); Barbe, morte sans alliance.

7. Immatriculé en 1706 comme «minorennis» au Collège de la Sainte-Trinité, collège d'humanités dépendant de l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1714).

8. Avocat au Conseil de Brabant (03.09.1715), A. t'Kint accède aux fonctions de conseiller-maître à la Chambre des comptes, en vertu du décret de la gouvernante générale du 04.08.1740 (dép. Fl. et Bt; gages de 3.000 fl.; serment le 02.09.; médianate de 600 fl. acquittée le 20.08.) : «bon sujet et capable». Lors de la reddition de Bruxelles, en 1746, il est muni d'une commission spéciale pour veiller à la garde des archives de la Chambre des comptes de Brabant, pendant la durée de l'occupation française. Il est désigné en cette qualité dans la capitulation et reconnu comme tel au nom du roi de France. Malheureusement, la mort le saisit bientôt. Son collègue P. Swerts* se substituera dès lors à lui.

9. Bruxelles : rue du Lombard (1741); derrière les R.P. Jésuites (1742).

AN, 1855, p. 161; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 554 (père); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 172 (son fils : voir p. 249); *Miroir*, t. I, p. 258; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. X, p. 454.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 234, n° 41; UL 281, f° 296v°; UL 674, f° 248.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître (nomination) : CF 998, f° 197v°; CC 185, f° 64-65; CC 383, f° 105v°; CC 845, f° 120; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- médianate : CC 25106, f° 3.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 271; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- garde des archives en 1746 : CAPB 383, D21/ad C19.
Décès : CC 922, f° 60; CC, cartons, 1ère série, 428.
Arnould : CAPB 329, p. 301-302.

T'KINT (Jean-Baptiste)
2. Bruxelles, 16.01.1786 (enterré le 19).

4. Secrétaire de la Jointe des monts-de-piété.

6. Veuf de Marie Aléide Groenen. Le couple a trois enfants : Adrien Joseph Auguste, baptisé à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 28.01.1752; Adrien Joseph Jean-Baptiste (*ibid.*, 17.10.1753); Élisabeth

Gertrude Marie (*ibid.*, 01.01.1755), morte en nourrice et enterrée le 01.03.1756. Veuf en secondes noces de Jeanne Thérèse Weemaels (décédée à Bruxelles le 08.05.1780), qu'il avait épousée le 26.04.1763. Deux enfants sont issus de cette union : Marie Josèphe baptisée à Bruxelles (Sainte-Gudule), le 26.05.1764; Justine Philippine Thérèse (*ibid.*., 20.09.1766).

8. t'Kint obtient le 23.05.1752, une commission de secrétaire de la Jointe des monts-de-piété (gages réduits à 150 fl. plus les émoluments). L'emploi avait été conféré à Gaston Joseph de Commines*, en considération des services rendus par feu son père (300 fl. de gages plus les émoluments). Il n'avait jamais desservi l'office. Il abandonnait les revenus liés à l'activité à celui qui l'exerçait effectivement, l'official du Conseil de Brabant Huygens. Commines conclut une convention avec t'Kint. : il se démet en faveur de celui-ci moyennant le versement d'un capital de 800 fl. L'accord est entériné car t'Kint a les capacités requises. Il jouit de 160 fl. de gages. Il occupe cette fonction jusqu'à son décès. Le règlement de 1758 prévoit d'ailleurs la suppression de la rémunération lorsque l'emploi deviendra vacant. Le successeur «devra se contenter des seuls émoluments qu'il tire des particuliers», les fonctions n'étant «pas continuelles, ni pénibles, ni de conséquence». À partir de 1778, t'Kint reçoit annuellement une gratification de 50 fl. Il est également agent admis par le Conseil privé depuis 1751. Le 06.05.1765, il est agréé en qualité de procureur à la Chambre suprême des douanes, dite de Flandre. En 1773, il est aussi mentionné en qualité de receveur d'Auguste Schockaert de Thirimont, baron de Gaesbeek.

9. Bruxelles : près de la Chancellerie (1752); Petite rue des Longs chariots (1772).

Calendrier de la Cour, 1781-...; ROPBA, t. VIII, p. 186.

Mariage : AVB, reg. par., n° 479, f° 73.
Famille : AVB, reg. par., n° 167, f° 5; *ibid.*, Fichier Chibert.
Commission et activités : CPA, carton 950B; SEG 2206.
Gratifications : JMpiété, 7, p. 283, 369; JMpiété, 8, p. 28.
Procureur : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Receveur d'A. Schockaert : Notariat de Brabant, 8275, acte 103.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 183v°; Jeanne Thérèse Weemaels : *ibid.*, n° 172, f° 90.

TOMBEUR (Hubert DE)
1. Tirlemont, 27.03.1649 (bapt.).
2. Bruxelles, 13.03.1730, enterré le 15.

3. Chevalier. Seigneur de la terre franche de Hampteau, achetée en commun avec son épouse, en 1698, et de Haut-Heylissem. Il est admis en 1721 dans la «Confrérie de la Très sainte Vierge Marie mère de Dieu, sous le titre de sa glorieuse ascension», érigée à Bruxelles dans la Collégiale Sainte-Gudule. Dans la même église, il s'inscrit avec son épouse et ses deux filles dans la confrérie de sainte Barbe. L'année 1731 indiquée dans le document est manifestement erronée.

4. Conseiller au Conseil privé.

6. Fils de Jean et de Barbe Martens. Son parrain est un ecclésiastique, Hubert de Tombeure. Son frère Nicolas (baptisé à Saint-Germain de Tirlemont le 21.08.1657, décédé à Louvain le 23.05.1736) entra à l'âge de 16 ans chez les Augustins de Louvain. Le 06.10.1686, il obtint à l'Université de cette ville la licence en théologie. Il exerça d'importantes fonctions au sein de l'Ordre des Augustins, dont

il devint l'historien. Jeune avocat, Hubert de Tombeur épousa, le 30.04.1681, Marie Catherine Nauts (27.07.1655-03.03.1735), fille de Jean et de Jeanne Usselincx, avec qui il eut plusieurs enfants dont Hubert, conseiller au Conseil de Brabant (Bruxelles, 10.10.1683-Bruxelles, 07.06.1738); Marie Barbe (1685-1771); Élisabeth (1688-1745); Marie Catherine (Bruxelles, bapt. 07.04.1695).

7. Il effectue ses humanités au collège des Augustins de sa ville natale. En 1667, il est classé huitième de la première ligne dans la promotion de la faculté des Arts de l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1673).

8. Avocat admis au Conseil de Brabant le 12.06.1674, il est nommé, en vertu de patentes du 22.12.1699, conseiller au Grand Conseil (serment du 02.01.1700). Il devient membre du Conseil d'État institué en 1718 (patentes du 09.06.; serment le 20.09.), tout en restant au Grand Conseil jusqu'en 1720. Il s'est montré partisan des idées jansénistes. En 1725, lors du rétablissement du Conseil privé, il est promu conseiller et commis aux causes fiscales de cette institution. La même année, H. de Tombeur avait aussi été proposé pour la Chancellerie de Brabant. En 1729, les héritiers du conseiller privé Conrard van der Bruggen (1695-1702) sont déboutés. Ils réclamaient à Tombeur, le lointain successeur de celui-ci, le remboursement des intérêts échus au denier 16 d'une rente attachée en 1673 aux patentes de constitution de l'office. L'argumentation retenue par le Conseil privé est que l'institution a été supprimée en 1702 et rétablie en 1725. Il n'est pas juste que Tombeur doive tout payer.

9. Bruxelles : «Rue de storm straet» (1719); «sur la Chancellerie» (1724).

AC, p. 6; AN, 1875, p. 196-197; BN, t. XXV, col. 421-422 (L. Goffin); M. BRAUBACH, *op. cit.*, t. IV, p. 430, n. 190; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 643; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 54 et 56; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 129; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 88; N. TEEUWEN, «Nicolaus de Tombeur, O.E.S.A. (1657-1736) en zijn Provincia Belgica», dans *Augustiniana*, t. VI, 1956, p. 659-693; M.-R. THIELEMANS, R. PETIT, R. BOUMANS, *op. cit.*, p. XXI.

Biographie : CP, reg. 766, p. 180-181; Mss divers 432, f° 285.
Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, EL506, reg. par. de Tirlemont, Bapt., 1615-1655, à la date.
Études universitaires : UL 278, f° 103.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule) : 8902, f° 20-21; 8956.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : GCM 4, f° 50v°-52.
Conseil d'État : nomination : CAPB 710, f° 64v°; CC 46017, f° 306; CE 23 (mention).
Conseil privé :
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, n° 31, f° 399-415v°.
- requête des héritiers van der Bruggen : CP, reg. 356, f° 194-196.
Décès : AVB, reg. par., n° 162, f° 247v°; *ibid.*, n° 163, f° 133 (épouse).
Requête de sa veuve : SEG 1823, f° 41.
Marie Catherine : AVB, reg. par., n° 102, f° 16.
Fils : Archives de la Famille de l'Escaille : 33; AVB, reg. par., n° 99, f° 80 v°.

TONS (François Jean)

1. Bruxelles, 13.03.1759.
2. ?, 08.09.1807.

3. Seigneur d'Incourt. Chevalier par lettres patentes du 31.08.1779. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Auditeur à la Chambre des comptes réformée.

6. Fils de François Jean (Bruxelles, 26.03.1715-19.06.1759) et de Marie Josèphe Bourgeois (Bruxelles, 27.11.1737-Bruxelles, 21.06.1759), fille de Charles et de Marie van Wetter. Il épousa à Bruxelles, le 24 prairial an V (12 juin 1797) Marie Victoire Thérèse du Corron de l'Esclatière (Ath, 20.11.1768-Bruxelles, 07.05.1814), fille de Jean-Baptiste et de Marie Jacqueline Josèphe Ducorron. Deux filles, Victoire Sidonie (Bruxelles, 29 ventôse an VI soit le 19 mars 1799-Villers-saint-Amand, 25.09.1854) et Victoire Clotilde (née le 6 thermidor de l'an VII, soit le 24 juillet 1799) et un garçon, François Adolphe (Bruxelles, 30 frimaire an IX, soit le 21.12.1800-Laeken, 07.07.1841) sont issus de leur union. Les deux filles se sont mariées à deux reprises, François Adolphe est demeuré sans alliance.

7. Étudiant en droit en 1779. Licencié dans les deux droits (Louvain, 16.02.1784).

8. Admis en qualité d'avocat au Conseil souverain de Brabant le 19.02.1784. Les lettres patentes de noblesse évoquent le fait qu'il «se proposeroit de se rendre à l'avenir plus digne d'être employé à notre royal service et à celui de sa patrie». Dans une requête de mars 1787, il déclare qu'il a fait «depuis peu» un voyage à Vienne avec le contrôleur de la Recette générale, le comte de Proli*. Il est renseigné comme «pratiquant» puis auditeur surnuméraire, sans gages, à la Chambre des comptes réformée. Il est noté qu'il jouit d'une fortune considérable. Une lettre du Comité des Finances, en date du 16.04.1791, fait état de sa demande de démission. Celle-ci lui est accordée. En juillet 1794, il est emmené comme otage à Maubeuge par les Français. Dans l'acte de naissance de Victoire Clotilde, il est qualifié de rentier, dans celui du garçon de cultivateur à Ixelles. Le 28.01.1796, sa «fortune apparente» est évaluée à 400.000 livres. Par décret impérial du 5 brumaire an XIII, il est désigné en qualité de membre de la municipalité de Bruxelles.

9. Bruxelles : rue des Dominicains (1789).

AN, 1866, p. 292-295; E. AERTS, *op. cit.*, p. 66-67; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 352; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 316, tableau de 1786; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 476; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 644; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 853 (veuve et enfants); B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 361; A. WAUTERS, *Liste [...]*, p. 18; *WNL*, t. XXIII, 1784, p. 114.

Études universitaires : UL 679/2, f° 96.
Chambre des comptes réformée : CC Réf. 4619; SEG 1872.
Démission : CC 191, f° 23v°; CC 908, f° 23v°.
Fortune apparente : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Enfants : AVB, État civil, Mariage, an V, acte 206; Naissances : an VII, acte 2381 (Clotilde); an IX, acte 622 (François Adolphe).

TRAUTTMANSDORFF-WEINSBERG (Ferdinand DE)

1. Vienne, 12.01.1749.
2. Vienne, 27.08.1827.

3. Comte. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or (1789). Prince (1804).

4. Ministre plénipotentiaire et président du Conseil du gouvernement général.

6. Fils de Franz Norbert (mort le 18.06.1786), Grand maître de la Cour de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, et de sa seconde épouse, Marie Anne (29.03.1723-1817), comtesse de Herberstein, dame de l'Ordre de la Croix étoilée. L'union avait été célébrée le 17.02.1744. Ferdinand de Trauttmansdorff avait épousé, le 18.05.1772, Caroline de Colloredo (14.02.1752-20.09.1832), dame de l'Ordre de la Croix étoilée, fille du prince Rodolphe de Colloredo.

7. Études de droit à l'Université de Vienne.

8. Entré très jeune dans la diplomatie, Trauttmansdorff fut désigné, le 30.06.1780, comme ministre auprès de la Diète de Ratisbonne et, en 1785, comme ambassadeur à la Cour de l'archevêque de Mayence. Au cours de ces années, ses talents de fin diplomate lui permirent de gagner rapidement la confiance de Joseph II. En août 1787, le souverain décide de l'envoyer dans les provinces Belgiques pour prendre la succession du ministre plénipotentiaire, le comte de Belgiojoso*. Le monarque écrivait à ce propos à son frère Maximilien : «je crois qu'il aura au moins le liant pour réussir dans ce pays, et le bon sens et la docilité pour bien exécuter ce dont il sera chargé. C'est un homme honnête, intègre, patient, voilà ses qualités principales». De son côté, Philippe de Cobenzl avertit l'Empereur : «Beaucoup de monde ici, je ne sais par quel canal, est déjà informé de sa destination. J'ignore si V. M. en a dit quelque chose au comte de Belgiojoso, mais il aurait lieu de s'en affliger s'il en tirait la première notion du public». Le représentant du roi de Prusse à Vienne fait part de son étonnement au cabinet de Berlin : «Ce qui doit surprendre beaucoup, c'est le choix, fait par le Prince de Kaunitz, de Trauttmansdorff pour remplacer Belgiojoso. Il est certain que l'Empereur, pour témoigner à son premier ministre le retour de sa confiance, s'en est rapporté à lui pour cette nomination. [Kaunitz la laissait entrevoir à l'intéressé dès le 30.07]. Dans les missions qu'il a remplies jusqu'ici, Trauttmansdorff a déployé quelquefois de la ruse, mais son humeur altière et peu conciliante l'a perdu partout». Le ministre écarté trace aussi le portrait de son successeur, qu'il a connu au collège : «Fort jeune homme encore [...], honnête [...], il n'a ni grands talents ni aucune idée des affaires de gouvernement, moins encore de commerce, navigation, économie, politique etc.». Il fait aussi part à H. H. de Crumpipen* des sentiments de son remplaçant : «Il sent très bien tout son embarras en tombant de but en blanc dans un pays qu'il n'a jamais connu que par la lecture de quelques actes pendant 15 jours [...]». Sa mission est dès lors fort délicate. Le 08.10., Joseph II l'invite à se rendre le plus tôt possible à Bruxelles, où il arrive le 27.10. Il devient *ex officio* président du Conseil du gouvernement général. Résolument décidé à concilier les intérêts des uns et des autres, il fait cependant preuve d'un optimisme excessif. Malgré sa volonté de rétablir l'administration des provinces dans l'état où elle se trouvait avant les réformes, il doit faire face à une contestation de plus en plus violente, surtout au sein des États de Brabant et de Hainaut. En février 1789, le chevalier de la Gravière, ministre résident de France à Bruxelles observe : «M. le Comte de Trauttmansdorff méprise la plupart des membres du Conseil royal du Gouvernement, qui l'étreignent par leur majorité, et qui fondent souvent sur de petits motifs les décisions qu'il faudrait porter d'après de plus graves. Il est trop honnête, et peut-être pas assez habile pour résister à leurs intrigues». En juin 1789, la suppression de la Joyeuse Entrée de Brabant, la dissolution des États et du Conseil de Brabant sur l'ordre de Joseph II portèrent la tension à l'extrême. L'opposition prenait de plus en plus de consistance autour de van der Noot et de Vonck. Elle allait déboucher sur la Révolution Belgique. En décembre, les gouverneurs généraux et, à leur suite, Trauttmansdorff sont obligés de fuir Bruxelles. Lors de la restauration autrichienne, il paraît impensable que Trauttmansdorff reprenne ses fonctions à Bruxelles. En 1793, son expérience, capitale aux yeux de François II, lui vaut d'être nommé à la présidence de la chancellerie aulique des Pays-Bas, tout récemment créée à Vienne. De cette manière, il reste associé de près à la politique à mener dans nos provinces. Celles-ci sont placées à présent sous la houlette d'un nouveau ministre plénipotentiaire, le comte de Metternich.

Pour H. Pirenne, Trauttmansdorff n'était certes pas «un homme éminent». Il fut néanmoins «un bon fonctionnaire, travailleur dévoué à son maître et ne manquant ni de perspicacité ni d'esprit». Son échec «s'explique surtout par les directives qu'il reçut de Joseph II et qu'il suivit tout en les désapprouvant». Il devint premier Grand maître de la maison de l'empereur d'Autriche, son chambellan et ministre d'État.

Allgemeine Deutsche Biographie, t. XXXVIII, p. 524-531 (G. Buchholz); BN, t. XXV, col. 547-553 (H. Pirenne); S. BRUNNER, *op. cit.*, p. 63; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. I, p. 302; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 215 n. 1; ID., *[...] ministres [...]*, t. I, p. 283 et 418; t. II, p. 196-197; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 434; J. LEFÈVRE 4, *passim*; E. MATSCH, *op. cit.*, p. 158; NB, t. IV, col. 837-842 (J. Lefèvre); H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 36, 49, 56, 83; ID., *Geheime Correspondenz [...], passim*; ID., *Kaunitz [...]*, p. 51-53; A. SPRUNCK, «Le comte Jean-Philippe de Cobenzl [...] », p. 294-295, 298; *La Toison d'Or [...]*, p. 60; F. DE TRAUTTMANSDORFF, *Fragments pour servir à l'histoire des événemens qui se sont passés aux Pays-Bas depuis la fin de 1787 jusqu'en 1789*, Amsterdam, 1792 ; C. VON WURZBACH, *op. cit.*, t. XLVII, p. 57-65.

Pamphlets et opuscules : M. LAMBLOT, *op. cit.*, p. 397; P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 97, 153-154, 170, 181, 213, 224, 238-239, 267, 281, 296, 346, 360, 364-365, 428, 441-442, 455, 457-458, 463-463, 475, 741-743, 779, 807, 832-833, 856, 865, 867, 882, 904, 917, 927.

T'SERCLAES-TILLY (Joseph François Philippe)
1. Bruxelles, 13.08.1677.
2. ?, 15.02.1743.

3. Admis au lignage bruxellois de t'Serroelofs, le13.06.1701.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Jacques François, capitaine au service de l'Espagne, mort à l'âge de 28 ans, et d'Isabelle Alexandrine de Colas. Il a épousé, le 04.08.1714, Marie Barbe Josèphe Françoise Marulli, fille de don Jean-Baptiste, capitaine au service de Charles II. Ils ont eu quatorze enfants : Ignace Antoine Louis (né le 30.09.1716, décédé le 27.10 suivant); Charles Joseph (30.09.1716-?.12.1750), religieux entré dans l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin; Henri Antoine Gaspard (né le 06.11.1717), admis au lignage de t'Serroelofs , trésorier de la ville de Bruxelles, surintendant du Rivage de la même ville, époux de Marie Suzanne Pétronille de Colins; Joseph Hyacinthe Marie (né le 11.12.1718), entré au régiment d'infanterie de Marulli en qualité de volontaire, puis adjudant général des armées de S.M., beau-frère de G. H. van Swieten* dont il a épousé à Vienne, en 1754, la soeur; Philippine Adrienne Marie (née le 16.03.1720); Jeanne Marie Claire (née le 12.08.1721 et décédée le 01.09. suivant); Thérèse Françoise Marie (née le 29.07.1722); Anne Marie Françoise (née le 06.02.1724); Marie Charlotte (née le 31.01.1725); Marie Isabelle (née le 23.12.1727 et décédée le 01.01.1728); Marie Thérèse Charlotte (née le 29.12.1728 et décédée le 08.01.1729); Marie Charlotte Josèphe (née le 01.05.1734 et décédée le 27.09.1741); Jeanne Thérèse (née le 16.10.1737 et décédée le 28.06.1744); Isabelle Philippine (née le 17.01.1739 et décédée le 23.07.1749). Sa veuve, remariée à Charles Jean Guillaume de Lamberts de Knoppbourg, est décédée à Bruxelles le 06.05.1781.

7. Un Joseph François Philippe est enregistré dans le courant du semestre février-août 1706 comme noble (*Praenobilis Dominus*) dans la matricule de l'Université de Louvain, mais il serait alors âgé de 29 ans !

8. Le 12.03.1710, J. F. P. t'Serclaes prête le serment d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes de Flandre (patentes du 01.03). Il est nommé «aux simples émoluments». Il obtiendra la moitié des gages lors de la première vacance de place; en attendant, il reçoit 1.000 fl. par anticipation (1.200 le 14.11.1712). Dans une consulte du 15.11.1727, relative à l'établissement, jamais réalisé, d'intendances, le Conseil des finances le propose comme subdélégué en Brabant. Toujours revêtu de l'emploi d'auditeur et jouissant d'une excellente réputation, il est nommé le 09.11.1735 conseiller au Conseil des finances (aux gages fixés en 1725). Il prête serment le 19.11. suivant et est affecté au département du commerce. L'année suivante, A. de Sotelet* le juge ainsi qu'un collègue : «Mr TSerclaes et Fonseca [Ph. Fr. J. Ch.*] sont des aprentis qui opinent du bonnet et ne sont capables par eux-mêmes d'aucune résolution». t'Serclaes partage avec son collègue J.-B. Papeians de Morchoven*, durant quelques mois en 1737, les compétences attribuées habituellement au conseiller député aux affaires de commerce. Pour raison de santé, il se retire. « Il s'étoit tellement appliqué pendant trente années afin de s'acquitter louablement et avec l'assiduité nécessaire et requise, qu'il étoit devenu infirme et valétudinaire jusqu'au point que, ne se trouvant plus en état de travailler avec la même présence d'esprit comme du passé, il avoit été obligé par ses infirmités de demander [...] sa démission». Il est «jubilarisé» en date du 14.10.1737 aux gages de 4.000 fl. (3.600 nets) avec la permission de conserver son titre. En 1743, sa veuve obtient une pension de 600 fl. pour elle et 100 fl. pour chacun de ses enfants. Elle a, en effet, encore sept garçons et filles à élever et aucun bien ou revenu pour subsister. Elle avait vainement sollicité le maintien de la pension attribuée à son défunt mari. Par ordonnance du 16.12.1756, une somme de 1.522 fl. lui est restituée sur la caisse des *gastos secretos*, en remboursement de droits féodaux qui lui ont été réclamés tardivement, «à cause de la négligence des officiers du bailliage de Namur».

9. Bruxelles : «Rue des Boicteux» (1719); rue de Louvain (1727); «rue de Bergh-straet» (1728).

H. HASQUIN, «Sur l'administration [...] », p. 438; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. IV, p. 1780-1781 (et *Suite du supplément du Nobiliaire des Pays-Bas, 1614-1630*, p. 38-42); J. LEFÈVRE 1, *passim*; « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; ROPBA, t. V, p. 78; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 459-460; *WNL*, t. XII, 1778, p. 262.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 233, n° 3.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire : CC 921, f° 264 (serment), CC, cartons, 1ère série, 379/2; CERég., 235 (difficultés à propos des gages et émoluments).
Intendance : SEG 917, f° 118.
Conseil des finances :
- nomination : CF 996, f° 149; CC 844, f° 124v°; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- jugement de Sotelet (1736) : CAPB 76, f° 61v°.
- jubilarisation : CC 896, f° 71.
Pension de la veuve : CAPB 368 (13.04.1743); CC 897, f° 149.
Gastos secretos : SEG 2246, f° 150v°-151.
Décès de Marie Marulli : AVB, reg. par., n° 172, f° 152.

TURCK (Emmanuel Joseph DE)

1. Bruxelles, bapt. 05.12.1731.
2. Bruxelles, 03.06.1785; enterré le 5 dans le cimetière du Finistère.

4. Actuaire du Comité de la Caisse de religion.

6. Fils de Charles et de Catherine Nelis. Il épouse à Bruxelles (paroisse de Sainte-Gudule), le 16.09.1783, Thérèse Vandenclooster. Son père était secrétaire de S. M. (30.01.1765) et premier official à la secrétairerie du Conseil d'État. Il avait été nommé le 06.08.1736 (serment le 13 suivant) en remplacement de Pierre Bardé, «jubilarisé». Il ne bénéficia des 800 fl. de gages qu'au décès de celui-ci, le 08.03.1738. Il était encore en fonction en 1757. Pierre Joseph (bapt. à Bruxelles le 19.03.1727), un des frères d'Emmanuel, fut admis au greffe des Finances en 1769, après avoir travaillé auparavant pour deux agents en Cour. Il avait vainement sollicité l'année précédente la place de greffier de ce conseil. Il s'y occupait plus particulièrement des archives (gages de 600 fl.), à la satisfaction générale. Néanmoins, il ne devait pas être d'un caractère facile. Au lendemain d'une altercation dans un cabaret de la ville, où il a donné un soufflet au chevalier Van de Putte, il est vu ainsi dans un rapport à la Secrétairerie d'État et de guerre : il «passe pour un sujet turbateur et tapageur, en un mot un de ces gens qu'on appelle *nuisance* en Anglois et même en François». En 1783, il n'est pas retenu pour un emploi à la Caisse de religion. En 1787, il devient contrôleur des taxes puis premier taxateur-adjoint (1.440 fl. de Brabant) pour les affaires de justice au Conseil du gouvernement général, avant de retourner au greffe des Finances lors de la restauration. Il est emprisonné pendant les troubles de la révolution brabançonne. Les États le qualifient de «Royaliste insolent». Il figure au tableau de 1772 de la Loge «La Parfaite Amitié» au titre de membre externe. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Un autre de ses frères, Henri Joseph (né à Bruxelles le 10.02.1729) était conseiller-assesseur au mont-de-piété de Bruxelles depuis 1768 et marchand de dentelles. Il avait épousé à Bruxelles, le 09.11.1756, Isabelle Bernardine Grau, enterrée dans la même ville le 21.05.1769. Il obtient le 11.07.1788 reconnaissance de noblesse et l'autorisation de porter les armoiries nobles de la famille. À l'appui de sa demande, il avait fourni des éléments généalogiques. Notamment, il avait souligné le fait qu'il était l'arrière petit-fils de Pierre de Turck, qualifié d'écuyer dans un acte de relief du 18.12.1668. Par ailleurs, feu son frère Joseph Abraham, secrétaire de l'Impératrice, avait obtenu, le 26.12.1778, une déclaration de reconnaissance de noblesse délivrée par les hérauts d'armes de Brabant. La faveur nobiliaire est également accordée à Joseph Henri, avocat au Conseil de Brabant, Jean François Henri Joseph, Charles Balthazar Joseph, Jacques Louis Joseph, Catherine Isabelle Ursule Joseph, Marie Isabelle Joseph et Jeanne Joseph Charlotte de Turck.

7. ImmatriculÈ comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château) en 1748-1749. Il obtient la quatre-vingtième place, en 1750, au concours général de philosophie.

8. En 1762, il est official au Conseil privé (gages de 1.200 fl.) et candidat malheureux à la succession du greffier du Cayer*, à la Chambre des comptes. Le président de celle-ci, L. F. de Wavrans*, note : «ses bonnes qualités m'ont été attestées par plusieurs membres du Conseil privé qui le considèrent comme un très bon sujet». En 1759-1760, il dresse, sur l'ordre du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire, l'inventaire des archives de l'Ordre de la Toison d'Or. Le 16.10.1764, il obtient, à charge des *gastos secretos*, une gratification de 80 pistoles, «aiant formé un mémoire détaillé sur le nouveau sistème de la Flandre». Le Conseil privé se loue de ses services. Il devient actuaire du Comité jésuitique. La manière brillante dont il s'acquitte de cette tâche amène Kulberg*, le 31.03.1783, à le proposer avec succès pour la même fonction à la Caisse de religion (gages de 1.400 fl.). En juin de la même année, son éloge est à nouveau fait. On songe à ce moment à lui pour la place de secrétaire signant en finances, vacante du fait du départ en Amérique du greffier de Beelen*. Turck était également contrôleur du grand et du petit scel. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : Fossé-aux-Loups (1784).

P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 383 (Pierre Joseph); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 34 (Pierre Joseph); A. GAILLARD, *Inventaire [...] Comité jésuitique*, p. 5; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535 et 551; R. LAURENT, «Inventaire des archives de l'Ordre de la Toison d'Or par E.J. de Turck», dans *L'Ordre de la Toison d'Or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société?*, sous la dir. de P. Cockshaw, éd. par Ch. Van den Bergen-Pantens, Bruxelles, 1996, p. 23.

Baptême : AVB, reg. par., n° 196, f° 79.
Études universitaires : : *Matricule*, t. VIII, p. 169, n°157; UL 813, f° 155v°; UCL, Unité d'Histoire des Temps Modernes, mf. Promotio (1744-1797), p. 54.
Mariage : AVB, reg. par., n° 149, f° 131 v°.
Official au Conseil privé : CP, reg. 455, f° 139-143.
Contrôleur du scel : CC 907, f° 41v°-42.
Candidat au greffe de la Chambre des comptes : SEG 1869.
Gastos secretos : SEG 2249, f° 217.
Actuaire : Caisse de religion, 27, 30.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 153 v°; *ibid.*, n° 458, f° 93.
Père : CAPB 346, p. 270; CC 25102; CC 25104; CE 28; CE 114; CE 122; CF 2311, CF 22840.
Pierre Joseph : AVB, reg. par., n° 195, f° 96; CC réf., 1630; Comité de la Caisse de religion, 27; CF 2311; CGg 479, n° 88; CGg 1227, dossier 4; EBU 5, f° 12; SEG 1641, p. 256.
Henri Joseph : AVB, reg. par., n° 195, f° 153; *ibid.*, n° 146, f° 107 (mariage); *ibid.*, n° 170, f° 75 et 108 v°(décès de l'épouse).
Faveur nobiliaire pour la famille : Archives de Familles, Varia, versement 1972, 13, II, f° 170r°-v°; Archives de Familles, Varia, 58/2, f° 19-20.

U

UFFELE (Jacques Jean-Baptiste VAN)
1. Malines, 10.08.1664.
2. Bruxelles, 04.05.1729. Enterré à Malines, chez les Récollets.

3. Seigneur de Overheembeek. Créé baron par lettres patentes du 06.04.1706. Concession invalidée en 1716 puis ratifiée par l'édit du 10.02.1726.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

6. Fils de Gérard (Anvers, 06.05.1638-Malines, 05.06.1669), chevalier, seigneur de Ter Heurt, licencié ès lois, conseiller receveur général des domaines et finances pour la ville et province de Malines et au quartier de Vilvorde, et de Suzanne Catherine Bollaert, dame d'Overheembeek (Anvers, 24.10.1639-Malines, 28.04.1721), fille de Jean, seigneur d'Overheembeek et de Nederheembeek, et de Suzanne de San Estevan. Le 13.02.1706, Jacques Jean-Baptiste épouse en premières noces Ludgarde Antoinette Isabelle Le Roy (Anvers, 21.04.1681-Bruxelles, 19.11.1715), fille de Jacques, baron du Saint-Empire, et de Anne Isabelle Machereel. Il contracte une nouvelle union, le 08.11.1718, avec Marie Anne Rubens (Gand, 11.12.1694-Gand, 15.07.1720), fille de Jean Nicolas, seigneur de Ramaeyen et de Constance Cornélie Hélène Helman. Enfin, le 11.11.1724, il épouse Ursule Isabelle Blanck (Bruxelles, 19.01.1691-Bruxelles, 29.02.1732), fille de Jean Bernard, d'origine anglaise, et d'Anne Antoinette Élisabeth de Steenwyck.

8. Il est nommé, par patentes du 13.06.1695, conseiller-receveur général des Finances. Il avait offert à cette fin un «don absolu de 40.000 fl. monnoie forte». Il entre en fonction le 01.01.1696 et reste en poste jusqu'en 1729. Il avait été confirmé par les puissances maritimes le 09.10.1706 et prêté un nouveau serment le 21.10. suivant. Il dessert l'office en alternance avec J. G. d'Alvarado y Bracamonte*. En effet, par ses lettres patentes de réforme, données à Madrid, le 25.01.1681, et par plusieurs ordres ultérieurs, dont spécialement celui du 10.11.1694, Charles II avait résolu d'établir un second receveur général des Finances, pour servir alternativement de deux années en deux années avec l'autre. Conformément à l'article 9 du Traité de paix conclu à Vienne le 30.04.1725 entre Charles VI et Philippe V, il prête le serment de fidélité le 25.07.1726.

9. Bruxelles : Place de Louvain (1719); «près la Porte de Cauberghe» [Coudenberg] (1724); près de la fausse porte de Namur (1728).

AN, 1889, p. 196-196; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 537; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. II, p. 15-16; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. III, p. 1938; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 673; J. PROOST, *op. cit.*, p. 98; A. VANDENBULCKE, *Le pouvoir [...]*, p. 105 et 127; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 460.

Patentes : Papiers d'État et de l'Audience, 1297.
Serment (1706) : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 203.
Comptes : CC 1963-1964, 1967-1968, 1970, 1972, 1975-1976, 1979-1980, 1983-1984, 1987-1988, 1991-1992, 1995-1996.

URSEL (Conrard Albert Charles D')
1. Bruxelles, bapt. 10.02.1665 (cérémonies complétées le 10.02.1667).
2. Namur, 03.05.1738.

3. Troisième comte d'Ursel, d'Hoboken et du Saint-Empire, puis duc d'Ursel par lettres patentes du 19.08.1716, et d'Hoboken par lettres patentes du 24.04.1717. Le 24.04.1697 il avait été admis à l'État noble de Brabant. Il était également membre de l'État noble de Flandre.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de François, comte d'Ursel, colonel et général de bataille au service de Charles II, et d'Honorine Marie Dorothée, comtesse de Hornes, fille d'Ambroise et de Marguerite de Bailleul. En 1713, il épouse à Ruremonde Élisabeth Éléonore Christine (1676-1737), princesse de Salm, fille du prince Charles Théodore Otto Wild und Rheingraf et de Marie Louise, princesse palatine de Bavière, comtesse palatine du Rhin. Leur fils, Charles Élisabeth Conrard Albert Philippe François de Paule Norbert (bapt. le 21.06.1718-Bruxelles,11.01.1775), prince d'Arche et de Charleville par sa mère, fut feld-maréchal lieutenant des armées impériales et gouverneur de Bruxelles. Leur fille Bénédicte, née en 1719, épousa François Albert Charles, comte puis duc de Bournonville, fils de Wolfgang Guillaume* et d'Angélique d'Ursel.

8. Le 26.10.1670, il obtient une patente de capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne. Entré au service de l'Empereur Léopold Ier, C. A. d'Ursel participe à la guerre contre les Turcs en Hongrie. Passé dans les armées de Charles II, il combat les Maures en Afrique (1685-1691). Colonel d'un régiment de dragons (octobre 1691), il commande la cavalerie espagnole dans le duché de Milan jusqu'en 1696. Le 23.04. de cette année, il est désigné en qualité de Grand veneur et forestier de Flandre. En septembre 1698, il obtient une patente de maître de camp général. Il sert le duc d'Anjou en Espagne. Le 20.11.1703, il devient capitaine lieutenant de la première compagnie de la garde du roi. Le 29.02.1704, Philippe V le fait Grand bailli du comté de Hainaut. Il rentre aux Pays-Bas peu avant la bataille de Ramillies. Il serait revenu «non de sa bonne volonté, mais par nécessité, à cause d'un assassinat, le duc d'Anjou a même facilité sa retraite contrainte» (rapport sur les Conseils d'État et des finances [...] en l'année 1706). Le 21.07.1706, d'Ursel est appelé au Conseil d'État institué par les puissances maritimes, mais refuse d'accepter cette nomination tant que l'Archiduc Charles (futur Charles VI) ne l'y aura pas confirmé, ce que celui-ci fait en date du 08.09.1708. Après une mission à Vienne, avec la députation chargée de protester au nom des provinces Belgiques contre le traité de la Barrière, Charles VI le fait membre du nouveau Conseil d'État (29.03.1718; patentes du 03.04.; serment le 18.05.; siège permanent et traitement complet). Le 23.11.1729, il est chargé à titre provisoire, en raison de la maladie du comte Adrien de Lannoy de Clervaux, des fonctions de gouverneur et capitaine général du pays et comté de Namur, d'administrateur général des ville et château de Namur, de souverain bailli, de grand veneur et bailli des bois de la province. Cette nomination est prolongée en novembre 1730 puis, à nouveau, le 22.12. de la même année. Après le décès du gouverneur en titre, C. d'Ursel est nommé définitivement par lettres patentes du 26.03.1732 (serment le 09.09. suivant). Il prit aussi une part active dans l'établissement de la Compagnie d'Ostende.

9. Bruxelles : à son hôtel (1736).

AN, 1847, p. 262; BN, t. XXV, col. 924-926 (P. Verhaegen); G. BAURIN, *op. cit.*, p. 247-251; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1069; DGH, t. IV, p. 953-954; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 176; P. JANSSENS, « De Brabantse

statenadel [...] », p. 204; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 678; J. LEFÈVRE 1, p. 59, 72 et 82; J. LEFÈVRE 5, p. 312, 316-318; E. POULLET, *op. cit.*, p. 175; L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER, «Quand, l'épée à la main, le Duc d'Ursel défendait à Vienne la vie de l'impératrice Marie-Thérèse», dans *Le Parchemin*, t. XXI, 1971, p. 161-166; J. ROUHART-CHABOT, *op. cit.*, p. 821-835; B. D'URSEL, «Le premier mariage du marquis de Westerloo», dans *Le Parchemin*, n° 309, 1997, p. 163-177; Comte H. D'URSEL, *Notes et documents concernant la famille d'Ursel [...]*, Bruxelles, 1918, p. 27-29 et 152-176.

Biographie : CP, reg. 766, p. 144-147.
Contrat de mariage : Archives de la famille d'Ursel, R 14.
Correspondance entre les époux : *ibid.* et R 15.
Duc d'Hoboken : CAPB 770, p. 1-12.
Régime anjouin : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 51v°-52 et 154-155.
Conseil d'État :
- 1706 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 154-156; CC 46017, f° 300.
- 1718 : Archives de la famille d'Ursel, R 15.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 121.
- assiduité aux séances : CAPB 319, f° 37.

Gouverneur de Namur : Archives de la famille d'Ursel, R 15 et R 16 (papiers d'office); AÉN, États de Namur, 115.
Testaments : Archives de la famille d'Ursel, R 15.
Portrait : BI, n° 4298; B. D'URSEL, «Le premier mariage [...]», p. 167; H. D'URSEL, *Notes et documents concernant la famille d'Ursel [...]*, Bruxelles, 1918, en regard de la p. 28.
Décès de son fils : AVB, reg. par., n° 171, f° 87v°.

V

VARICK (Philippe Adrien DE)
1. Bruxelles, ?
2. Bruxelles, 01.07.1734.

3. Vicomte de Bruxelles. Seigneur de Boendael, Ixelles, Huizingen, Eizingen et Buizingen (donation de Guillaume Albert de Grysperre*, chancelier de Brabant, son parent), et de Liberchies. Le 14.07.1717, il reçoit confirmation de son titre de baron de Saint-Lambert et Libersart (Office et Mairie de Mont-Saint-Guibert). Il est admis dans le lignage bruxellois de 's Leeuws, le 13.06.1717, le lignage bruxellois des Serhuyghs en 1731 et à l'État noble de Brabant dès le 28.04.1718.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Philippe François, chancelier du conseil de Gueldre, et de Marie Anne van de Werve. Son aïeul Nicolas était maître de camp d'un régiment d'infanterie wallonne. Son bisaïeul Henri était capitaine d'infanterie haut-allemande dans le régiment du comte de Viglia. Son trisaïeul Goswin était capitaine d'une compagnie libre de trois cents hauts-allemands. Tous trois ont appartenu au Conseil de guerre de S.M. Ils remplirent les charges d'écoutète de la ville d'Anvers et de margrave du Pays de Ryen. Ph. de Varick a épousé, en premières noces, à Bruxelles, le 02.04.1714, Gertrude Rogère van den Berghe de Limminghe, fille de Lamoral François, président de la Chambre des comptes de Brabant, seigneur de Piétrebais, et de Barbe de Varick, morte sans enfants; en secondes noces, Gertrude Madeleine Rose van de Werve (enterrée à Bruxelles le 23.02.1746), fille de Charles Henri, bourgmestre d'Anvers, seigneur de Schilde, Gijssenoudekercke et Wavre-Notre-Dame, et d'Éléonore Louise de Varick. De cette union naquit un fils, Charles Philippe Théodore Emmanuel Henri François de Paule Jean-Baptiste (1722-25.02.1763), vicomte de Bruxelles, baron de Libersart, seigneur d'Huizingen et Buizingen, etc.

8. Il remplit les fonctions d'échevin de la capitale de 1717 à 1724, puis encore durant l'année 1731, avant de devenir trésorier. En 1725, il avait été surintendant du canal de Bruxelles. Ses connaissances étendues en matière de subsides et d'impôts lui valent d'obtenir, en même temps que C. F. de Quickelberghe*, une place de conseiller surnuméraire au Conseil des finances (patentes du 31.03.1731). L'exposé des motifs établi par la gouvernante générale est élogieux : «outre que c'est un homme d'esprit et de probité, il a été deux fois député de l'État noble de Brabant et a passé par différentes charges de la régence de cette ville, dans lesquels employs respectifs il s'est bien conduit et a acquis par là bien de la connoissance des affaires publiques, particulièrement à l'égard des aides, subsides, impôts et autres branches aiant du rapport avec les domaines et finances de V. M.». Varick prête serment le 12.04. suivant et est affecté au département des Droits d'entrée et de sortie. Ses gages s'élèvent à 3.004 fl. 8 sols (décret du 30.03.1731). Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : près de l'église de La Chapelle.

AN, 1860, p. 323-326; J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 178; DUMON, *op. cit.*, t. 1, p. 52; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.* t. II, p. 556-557; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. IV, p. 1955; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 204; ID., *L'évolution [...]*, p. 477; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 700; J. LEFÈVRE 1,

p. 114, 115 et 129; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 10 et 79; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim;* A. WAUTERS, *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck, précédés d'une introduction contenant un résumé de l'histoire de ce canal*, Bruxelles, 1882, p. 177; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 461.

Famille : CF 2281.
Premier mariage : AVB, reg. par., n° 397, f° 92.
Noblesse : confirmation : CAPB 770, p. 13-14.
Conseil des finances : nomination (surnuméraire) : CF 993, f° 11v°-13; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis; SEG 920, f° 230-231.
Décès : AVB, reg. par., n° 163, f° 109v°; n° 418, f° 142v°; n° 164, f° 224 (épouse).

VARICK (Philippe François Joseph DE)
1. Court-Saint-Étienne, 23.02.1705.
2. ?, 27.01.1769.

3. Comte de Sart. Vicomte de Bruxelles. Seigneur de Court-Saint-Étienne, Thielen, Buizingen, Eyzinghen, Huizingen, Boendael et Ixelles. Il est admis à l'État noble de Brabant le 21.03.1732. Il en deviendra député.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils aîné de Philippe François, seigneur de Court-Saint-Étienne, et de Marguerite Philippine de Bacxem. Petit-cousin de Philippe Adrien*. Le 16.09.1727, il épouse Lambertine Josèphe Verreycken (décédée le 09.02.1749), comtesse de Sart, baronne de Bonlez, fille unique de Philippe Albert ou Pierre Ignace (suivant les sources) et de Barbe Gertrude van der Gracht. De cette union, sont nés deux enfants. Le premier, Philippe Rogier Joseph, devint chambellan (1757-1783) et grand maître des cuisines de la Cour (1771-1784), membre et député de l'État noble de Brabant, grand bailli du Brabant wallon, époux en premières noces de Marie Thérèse de Cobenzl, fille puînée de Charles, et en secondes (Bruxelles, 20.03.1780), de Marie Christine Thérèse de Gavre, fille de François Joseph Rasse*. Le second enfant, Lambertine Josèphe est décédée en 1764, sans alliance.

7. Immatriculé comme noble en 1723-1724 à l'Université de Louvain.

8. Lors de l'arrivée de Marie-Anne et de Charles de Lorraine, il est nommé chambellan de S.M. et Grand maître des cuisines de la Cour (gages de 3.000 fl.). Fort du soutien de ce prince, du gouvernement et de Cobenzl, il est élevé à la dignité de conseiller d'État d'épée, par lettres patentes du 11.12.1766 (serment 07.01.1767). Sont ainsi reconnus ses services durant la guerre de succession d'Autriche et dans l'affaire du canal de Louvain. Ce titre est octroyé sans gages, mais avec l'intention, réalisée en mars de l'année suivante, de lui verser une pension de 3.500 fl. pour récompenser particulièrement cette dernière action. À cette occasion, plutôt que d'évoquer les motifs ci-dessus, le Gouvernement croit plus expédient d'évoquer, avec l'accord de Vienne, « les services rendus par ce cavalier à Votre Majesté aussi bien qu'à la Cour de Brusselles » et « son zèle désintéressé ».

9. Bruxelles : au Sablon (1768).

J. DOUXCHAMPS, *L'État noble [...]*, p. 178; DUMON, *op. cit.*, t. I, p. 53; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 38; A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 153-159; P. JANSSENS, « De Brabantse statenadel [...] », p. 204; *WNL*, t. XV, 1780, p. 356-357 (Philippe Roger Joseph).

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 416, n° 50.

Conseiller d'État : CAPB 347, p. 114 et 152; CAPB 706, p. 85-86; CE 27; CF 1008, f° 80; CC 852, f° 213v°; SEG 1486.
Pension de 3.500 florins : CAPB 461, 09.03.1767.

VELDE (Jean Guillaume VAN DE)
1. ?, 24.06.1703.
2. Bruxelles, 09.12.1772.

3. Franc-Maçon, Maître député de la Loge L'Union à Bruxelles.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

5. «Il n'est pas né sujet de Sa Majesté». Il n'a pas été trouvé mention de sa probable naturalisation.

6. Époux de Charlotte de Brinckman, décédée le 06.09.1760. Il était le père d'au moins deux filles, Marie Élisabeth Joseph Barbe, (Bruxelles, bapt. 04.01.1735-château de Blaerthel, 10.08.1798), seconde épouse de Théodore Jean Laurent del Marmol, conseiller de Brabant, et Barbe Aloyse Marie Anne Appoline, épouse de Nicolas Joseph Sanchez de Aguilar*, et de deux garçons, Joseph Charles* et Louis Casimir*.

8. Homme de chambre de la gouvernante générale Marie-Élisabeth. Le 07.11.1732, suite à la promotion de J B. Papeians*, il reçoit des lettres patentes d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes de Flandre, avec titre de conseiller-maître honoraire (moitié des gages; droit de succession aux gages entiers de la première place vacante d'auditeur ordinaire; médianate de 400 fl. acquittée le 14.11. suivant). Il est victime de la réforme de la Chambre des comptes. Dans une lettre du 22.08.1736, la gouvernante générale fait son éloge et le recommande chaudement à la bienveillance de l'Empereur. De 1735 à 1737, J. G. van de Velde demeure attaché à l'institution, mais sans véritable statut. Il est mis à la disposition de l'institution. Elle le charge occasionnellement, en qualité de commissaire, du contrôle des comptabilités des villes et des États. En 1737, il obtient, à titre de pension, avec effet au 01.01. de cette année, la moitié des gages qu'il a perdus lors de la réforme deux ans plus tôt. Le 06.03.1738, il est rétabli dans son office d'auditeur avec le titre de conseiller et maître honoraire. Le 14.08. suivant, il est promu conseiller-maître ordinaire (gages de 3.000 fl.). Il obtient de différer le payement de la médianate de 600 fl. jusqu'à la liquidation de ses nouveaux gages. Il acquitte la taxe le 20.05.1740. C' «est un bon sujet, capable, appliqué, et se formant de plus en plus» (1743). En 1753, il fait partie de la Jointe chargée d'examiner la gestion du domaine confiée aux États de Brabant de 1740 à 1751 (10.05.). Il est également assesseur de la Jointe des monnaies et commissaire à la monnaie d'Anvers. En 1756, il est le doyen de la Chambre des comptes et «l'un de ses meilleurs sujets». Il s'acquitte de sa tâche «avec autant d'intelligence et de succès que de désintéressement». De 1757 à 1759, il obtient, sous la présidence du comte de Pergen, une charge de conseiller de l'administration des pays conquis sur le roi de Prusse dans le Bas-Rhin. En 1765, il sollicite vainement le titre de vice-président de la Chambre des comptes, - ce serait là introduire une nouveauté -, mais il obtient une augmentation de gages de 1.000 fl. Il n'a pas de bien et a une grande famille, souligne Charles de Lorraine, en appuyant la demande du père d'une place d'auditeur surnuméraire pour son fils Joseph Charles. En 1769, il obtient la faveur de conserver son traitement, tout en étant dispensé de fréquenter la Chambre. Sa demande d'être décoré de la croix de l'Ordre de Saint-Étienne est rejetée, tout comme l'assurance, qu'après sa mort, les 1.000 fl. accordés par-dessus son traitement ordinaire soient répartis entre ses enfants.

9. Bruxelles : près des 12 Apôtres (1733); «derrière les Jésuites» (1739); rue de Ruysbroeck (1740); rue de la Chancellerie (1750); rue de la Paille (1766).

ACCB, t. IV, p. 1103-1104; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 391; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 50; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 51 et 53; B. VAN DER SCHELDEN, op. cit., p. 341; *WNL*, t. X, 1777, p. 305.

Famille : SEG 2276 (1).
Chambre des comptes :
- auditeur (surnuméraire) : CF 994, f° 77v°-79; CC 843, f° 273v°; CF 2328 (nomination); CC 25099, f° 3 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- recommandation de Marie-Élisabeth : CAPB 615; CAPB 324, p. 90; CC 844, f° 282v °; CC 896, f° 98 et 111v° (appointements en 1737: compensation).
- conseiller-maître : CF 998, f° 44v°-46; CC, cartons, 1ère série, 428; CC 25104; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination).
- médianate : CC 896, f° 136; CC 25106, f° 2.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270v°; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.
- mérites et activités (1756) : SEG 948, f° 142-159.
- appointements : CAPB 346, p. 281-283 (1765).
- vice-président : CAPB 456 (04.02.1765).
- dispense de fréquenter la Chambre : CAPB 469 (30.09.1769).
Jointe : SEG 1863; Jointe des monnaies, 168.
Refus à son fils cadet de fréquenter la Chambre des comptes : CAPB 348, p. 49-50 (08.05.1768).
Décès : CC 922, f° 110v°; AVB, reg. par., n° 170, f° 257v°.

VELDE (Joseph Charles Jean-Baptiste Emmanuel Christian VAN DE)
1. Bruxelles, 08.02.1734.
2. ?, après le 18.03.1803.

3. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean Guillaume*. Époux d'Anne Marie Françoise Hergodts. En 1791, il déclare quatre enfants. Le 07.05.1786, le ministre plénipotentiaire autorise son fils aîné Jean Guillaume Joseph Ghislain, né à Bruxelles le 27.01.1768 et baptisé le lendemain (parrain : son grand-père Jean Guillaume*), à fréquenter le greffe de la Chambre pour y être employé, mais «sans qualité ni traitement». Il prête serment le 03.02.1787 en qualité d'official (400 fl.). Il s'occupe de la comptabilité au Bureau des domaines. Il est directement entré au service du souverain après ses humanités. Il parle et écrit le français et le flamand.

7. Il effectue ses humanités au collège des Jésuites à Bruxelles. Il est immatriculé comme noble à l'Université de Louvain en 1754-1755, où il fait «une partie de la philosophie». Membre de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 16.08.1755. Il parle et écrit le français, «parle mais écrit médiocrement en langue flamande, comprend passablement l'allemand».

8. Le 24.11.1756, Cobenzl le propose en qualité d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes, suite à la requête formulée par le père, Jean Guillaume*, quelques mois plus tôt. Vienne laisse la demande sans suite. Dès lors, durant trois ans, il accompagne son père, à titre gracieux et en qualité

de secrétaire pour la correspondance française, lors de missions de celui-ci dans le pays de Clèves. De 1757 à 1759, en effet, Jean Guillaume avait obtenu, sous la présidence du comte de Pergen, une charge de conseiller de l'administration des pays conquis sur le roi de Prusse dans le Bas-Rhin. Joseph Charles est admis à fréquenter la Chambre au titre de «pratiquan» (dépêche du 24.01.1760, serment le 26.01.), «seulement pour aider son père et en l'absence de celui-ci, le conseiller [B. D.] de Aguilar[*]», «en copiant ses recueils et rapports et en faisant des recherches et autres pareils devoirs». C'est tout ce qu'obtient son père qui, négociant sa propre retraite, avait sollicité en faveur de son fils une place d'auditeur et le transport au bénéfice de celui-ci de 1.000 fl. de gages. Joseph Charles van de Velde n'a jamais été «écoutant» ni «autorisé». Il est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes par dépêche royale du 19.01.1762 (commission du 11.02.; demi-médianate de 200 fl.; serment le 20.02.; gages de 1.000 fl., doublés le 29.05.1768). J. C. van de Velde accède ensuite aux fonctions d'auditeur aux pleins gages de 1.600 fl. (dépêche royale du 15.03.1769 avec effet rétroactif au 01.01.1769; payement de l'autre moitié de la médianate le 10.04.), puis de conseiller-maître surnuméraire (dépêche royale du 15.05.1773; lettre de Charles de Lorraine du 10.06.1773; commission du 16.06.; serment le 31.07.; sans augmentation de ses gages au départ; pleins gages de 3.000 fl. obtenus par dépêche royale du 01.01.1777 avec effet rétroactif au 11.05.1776). Il est aussi établi, en cumul, comme commissaire pour la surveillance de l'Hôtel des monnaies à Bruxelles, fonction qu'il exerce pendant douze ans. En 1786, il est décrit comme un «homme d'esprit». Il «travaille bien [...] Il ne faut que l'exciter un peu». Il connaît bien le «local» ainsi que les comptes des pays rétrocédés. D. de Locher* songe à lui pour le 4e bureau de la Chambre réformée (produits du Loto, des moyens courants, des fabriques). Le 26.04.1787, van de Velde y est nommé conseiller-maître (gages de 3.000 fl. comme auparavant, mais avec un supplément de 400 fl. *ad personam*). Suite aux modifications du plan imposées par Kaunitz et Zinzendorf, il prend la direction du premier département (revenus des finances royales, monnaie, lotto, succession jésuitique). Le 19.06.1789, avec les auditeurs F. M. de Lados*, P. F. V. Provost*, H. B. de Brady*, il est désigné pour la «Commission provinciale du Brabant pour remplir les fonctions de la députation supprimée». Van de Velde porte alors le titre de conseiller du gouvernement général (gages de 5.600 fl.). Il assume la direction de ce Comité jusqu'en novembre. À ce moment, elle est confiée au pensionnaire des États, E. M. De Cock. Mais il n'y eut que trois réunions et, écrit Van de Velde dans sa requête au gouvernement, «l'expulsion du remontrant n'a pas été connue du public ni même des États» et il est «resté seul chargé de l'odieux». Sous la Révolution brabançonne, van de Velde «ne s'est jamais montré d'un parti quelconque», au jugement des États Belgiques Unis. Il se rend avec sa famille à Aix-la-Chapelle. Il y reprend l'administration de la Caisse des dépôts, que l'auditeur Wunsch* ne pouvait plus gérer, sa présence étant requise dans le Limbourg. En juillet 1790, D. de Locher forme le jugement suivant à son propos : «C'est une des meilleures têtes de la Chambre, un peu pesant à la vérité, mais toute affaire qu'il traitoit étoit bien achevée. Il a dirigé provisionnellement la Commission provinciale du Brabant; il est chargé d'une nombreuse famille et n'a guères d'autres ressources que celle de son emploi». Le 27.12. suivant, il est nommé membre du «Comité provisoire de la Chambre des comptes», organisme chargé de traiter les affaires urgentes. En 1791, on le retrouve également comme conseiller-assesseur à la Jointe des monnaies (10.05.), il avait été auparavant commissaire du gouvernement à l'atelier monétaire de Bruxelles. Il est aussi secrétaire de la Commission pour la liquidation des dettes de 1789-1790. Il devient commissaire de cet organisme durant la seconde restauration. Le 24.07.1791, il est également désigné pour faire partie du «Comité pour l'examen des plaintes formées du chef de la réorganisation des Bureaux du Gouvernement». Durant les deux restaurations, il conserve toutefois ses fonctions à la Chambre des comptes (gages de 3.500 fl.), mais sans prendre véritablement part aux travaux de cette institution en raison de ses autres responsabilités. Dans sa requête de juillet 1791, il manifeste sa déception de ne bénéficier ni d'avancement ni d'augmentation de traitement. Il souligne combien «il a été dans le cas d'ébrécher la

fortune modique que lui ont transmis ses parens». Il sollicite une place de conseiller des Finances ou de vice-président de la Chambre des comptes. En mars-avril 1793, il est à Wesel. Il quitte Bruxelles le 27.06.1794 pour Ruremonde puis Düsseldorf, où, avec l'auditeur A. J. Wirix*, il s'occupe de l'expédition des affaires de la Chambre. À ce Comité de la Chambre furent également admis J. Mandos* et le conseiller F. M. de Lados. Van de Velde se plaint de son éviction au profit de ce dernier. À la suggestion de Ringler*, qui lui écrivait d'Arnhem le 04.08.1794, Van de Velde avait fait un bref voyage en Hollande, à Deventer, avec son frère Louis, le secrétaire du Conseil privé, pour rendre visite à un lointain parent malade, âgé de 85 ans. Il y voyait la possibilité d'un héritage pour ses enfants. À son retour, Lados occupait son poste. «Père de famille totalement dénué de fortune», Van de Velde se plaint du sort qui lui est fait au détriment d'un «garçon riche et sans charges». Dès décembre 1794, il est à Würzburg puis Elberfeld avec sa femme et trois enfants. Il est dans le besoin et sollicite un secours, à titre d'indemnité de voyage. En son absence, il est rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. En juillet 1799, il obtient l'autorisation de transférer son domicile de Prague à Penzing, près de Vienne, où son frère se trouve déjà depuis un an. Par une déclaration faite dans la capitale autrichienne, le 18.03.1803, en vertu du Traité de Campoformio, il se déclare «étranger» à la France.

9. Bruxelles : près de la Cour (1763); près des Minimes (1770); rue des Quatre Vents (1776).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 60-65; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 366 et 371; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7 et 8; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 47 et 85; P. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 393; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Comité pour la liquidation des dettes de 1789-1790*, p. 9 et 10; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 705, 765; L. PARIS, *op. cit.*, p. 219, n° 154; B. VAN DER SCHELDEN, *op. cit.*, p. 361.

Curriculum vitae (1788) : CC réf. 4358.
Baptême : AVB, reg. par., n° 109, f° 63v°.
Famille : AVB, reg. par., n° 173, f° 157v°. Fils aîné : CC 190, f° 77v°; CC réf. 4358; CAPB 621, n° 19, f° 78; AVB, reg. par., n° 369, f° 71.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 223, n° 66.
Chambre des comptes :
- fréquentation : CAPB 465 (08.04.1761); CF 8518; CC 956, f° non numéroté entre les f° 8 et 9; CC cartons, 1ère série, 428; SEG 1869.
- auditeur surnuméraire : SEG 948, f° 142-159 (requête du père); CC 850, f° 276v°; CC 956, f° 4v°; CF 992, index 1759-1763 (nomination); CC 25128, f° 1 et CC 25135, f° 1v° (médianate); CAPB 348, p. 49-50 et 181; CC 188, f° 219; CC 900, f° 165v° et 219v° (gages).
- conseiller-maître : CAPB 350, p. 150-152; CC 855, f° 140v°; CC 902, f° 4; CC 956, f° 1v°; SEG 1870 (nomination surnuméraire); CAPB 352, p. 1-2; CC 903, f° 74 (pleins gages).
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 83v°; n° 1 n° 14, f° 383; CAPB 622, D 110 XI n° 4.
- chambre réformée (conseiller-maître) : CC 1445, f° 3 (nomination); CC réf. 4647.
- Commission provinciale : Commission provinciale du Brabant, 11-13.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33.
- Caisse des dépôts : Jointe de Luxembourg, 285.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Comité provisoire : CC 191, f° 1r°-v°; CC 908, f° 1.
- 1ère restauration : CF 8509.
- Jointe des monnaies : CC 908, f° 22v°.
- requête de 1791 : CF 8510.
- Wesel : CC 46171.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 12.
- activités : JAS 592, 937-939, 950.
Commissaire à l'Hôtel des monnaies à Bruxelles : Jointe des monnaies, 320-330.

Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 13.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 07 et 46; CAPB, 941, n° 103.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 37.

VELDE (Louis Casimir VAN DE)
1. Bruxelles, bapt. 11.02.1745.

4. Secrétaire au Conseil privé.

6. Fils de Jean Guillaume*. Frère de Joseph Charles*. Il épousa une fille de Gaspard François Deudon*.

7. Immatriculé le 18.01.1762 comme «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Licencié ès droits dans la même université (18.07.1767).

8. Occupé au secrétariat du comte de Cobenzl (mai 1766), il est nommé, le 11.01.1772, quatrième official à la Secrétairerie d'État et de guerre (1.000 fl. argent courant de Brabant de gages). En 1773, il reçoit une pension annuelle de 300 fl. argent courant de Brabant à charge des *gastos secretos*. Il devient troisième official à dater du 19.02.1776. En décembre 1782 ou le 01.01.1783, il passe au grade d'official major (gages de 2.800 fl.), par promotion d'A. H. Brummel*. Il obtient également le titre de secrétaire de S.M. (09.01.1783; serment le 10.03. suivant). H. H. de Crumpipen* l'avait présenté comme « sujet d'esprit, actif, zélé et laborieux, également discret et prudent qui, par près d'onze années de services rendus avec le plus grand zèle et une activité peu commune, a des titres décidés pour cette promotion ». Cette même année, une nouvelle pension de 300 fl. sur les *Gastos Secretos* lui est accordée en considération de son zèle et de son application. De même, par ordre de Kaunitz en date du 15.11. de cette année toujours, une gratification lui est versée au même titre que d'autres officiaux de la Secrétairerie. Elle s'élève à 500 fl. argent courant de Brabant. En 1787, Van de Velde est nommé en qualité de secrétaire de 1e classe au Conseil du gouvernement général (bureau du vice-président H. H. de Crumpipen, dont il devient le confident). Il prête serment le 03.04. et le 06.12. suivant, le serment de secrétaire en Brabant. Dans ses *Notes confidentielles*, H. H. de Crumpipen estime son «zèle à toute épreuve. [...] Il ne désire pas de promotion, mais une gratification de 200 pistoles seroit un puissant encouragement qu'il a si bien mérité». En avril 1790, Van de Velde serait à Vienne. Sous la première restauration, le 25.08.1791, il est promu secrétaire ordinaire au Conseil privé (gages de 4.200 fl.). Avec le greffier L. J. de Launay*, il est chargé, en 1794 lors de l'évacuation des Pays-Bas, du transport par eau à Düsseldorf des archives des Conseil privé et des finances. En décembre de cette année, il relance ses maîtres, restés insensibles à son appel de détresse du mois d'août. Il s'y dépeignait ainsi : «ruiné de fond en comble, sans état, sans ressource, proscrit et n'aiant d'autre perspective qu'un avenir de misère et de détresse». En son absence, il avait été rangé dans la treizième classe sur seize (prêt de 1.000 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Le 21 fructidor de l'an X (08.08.1802), il prête le serment exigé des «individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie». Il refuse la nationalité française, par déclaration faite à Bruxelles, par procuration. Il vend ses biens en Belgique. Sa déclaration est enregistrée à la Préfecture de la Dyle le 30 ventôse an XI (21.03.1803).

9. Bruxelles : rue Ducale (1789); rue Verte (1792).

R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 8 et 504; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 365 et 371; H. H. DE CRUMPIPEN, *Notes confidentielles*, p. 13; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 34 et 85; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535, 551 et 556; H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften [...]*, p. 119; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 154; R. ZEDINGER, « Fremde oder loyale Untertanen ? [...] », p. 70-71 .

.

Baptême : AVB, reg. par., n° 310, f° 125v°.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 313, n° 124; UL 679/2, f° 30.
Official à la Secrétairerie d'État et de guerre et secrétaire de S.M. : CAPB 709, p. 1-2; CAPB 510, D107/ad lit. S2/ n° 1; CF 1010, f° 120v°-121;CC 188, f° 93-94 et 206v°; CGg 6; SEG 693.
Pensions : SEG 2255, f° 84 (1773); CF 2480 (1783). Gratification : SEG 2260, f° 348 et 350.
Conseil du gouvernement général : CAPB 527, rapport du 24.03.1786, annexe E; CGg 3 et 5, f° 2; BR, Mss, 20102, f° 6v° (serment de secrétaire en Brabant).
Révolution : EBU 5, f° 8.
Conseil privé : 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 433; CPA, carton 57A.
Évacuation des archives : CC, cartons, 2ème série, 83.
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 31.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Serment : Préf. de la Dyle, reg. 1024, n° 552.
Refus de devenir Français : Préf. de la Dyle, portef. 496.

VELDE (Pierre Dominique Antoine Jean VAN)

1. Bruxelles, 16.09.1740.
2. Bruxelles, 24.02.1811.

3. Des lettres patentes du 12.03.1794 lui permettent de porter le titre de baron du vivant de son frère aîné, Jean Melchior Joseph, célibataire, décédé en 1822. Il fut admis en 1762 dans le lignage bruxellois de Roodenbeke.

4. Conseiller d'État de robe et chancelier de Brabant.

6. Fils puîné de Jean Dominique Joseph Antoine (Bruxelles, 01.03.1691-12.11.1758), seigneur de Melroy, baron van Velde par lettres patentes du 29.12.1751, licencié ès lois, échevin de la ville de Bruxelles en 1724, conseiller-receveur général des États de Brabant au quartier de Bruxelles, et de Marie Pétronille Swarts (décédée à Bruxelles, le 11.01.1750), fille de Jean Robert, colonel d'infanterie au service de l'Autriche, et de Marie Isabelle de Lams. Célibataire.

7. Immatriculé le 20.01.1758 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (Louvain, 12.08.1761).
8. Avocat au Conseil de Brabant (31.10.1761), il exerce la charge d'échevin de Bruxelles de 1770 à 1775, puis trésorier de cette ville en 1776. Il est nommé conseiller de Brabant, en octobre de cette dernière année (serment le 24.01.1777). Le 29.08.1782, il acquiert la qualité de juge aux Chambres suprêmes des douanes (serment le 03.10. suivant). Le 03.10.1785, les gouverneurs généraux le placent au Comité pour l'administration de la ville de Bruxelles, mis sur pied pour redresser les finances municipales. En 1787, il est désigné pour le Conseil souverain de justice, supprimé en octobre de la même année. Il est particulièrement chargé de la surveillance des juridictions du Limbourg et de la Gueldre. Avant d'entrer au Conseil de Brabant, selon le curriculum vitae qu'il fournit à la fin de l'Ancien Régime, il devient alors membre du «Conseil privé pour les affaires de justice et de grâce des provinces de Brabant, Flandre, Hainaut, Namur et Malines». Au début de 1788, van Velde réintègre le Conseil de Brabant. Il est nommé vice-chancelier (3.000 fl. de gages).

En 1789, lorsque le Conseil de Brabant est supprimé, il refuse d'entrer au Grand Conseil. Le 07.08.1793, il est promu chancelier de Brabant, sur l'insistance de Trauttmansdorff*, en dépit des nettes réserves de Metternich. Van Velde est un joséphiste notoire et sa désignation sera un obstacle au rapprochement avec la population. La décision est maintenue, mais l'admission au serment est différée à plusieurs reprises avec l'accord de l'Empereur qui, toutefois, n'entend pas revenir sur sa décision. Les États se refusent à lui fixer un jour pour la prestation de serment, ce qui empêche le nouveau chancelier d'entrer en fonction. Tel est encore le cas le 08.01.1794. Van Velde entend alors demander l'intervention du gouvernement afin que celui-ci fasse pression sur les États. Puis, pour faciliter une pacification générale, il propose de renoncer. Le 13.01.1794, l'archiduc Charles Louis en informe Vienne : « il me parla à ma grande surprise de se retirer [...], puisqu'il sentoit qu'il seroit un obstacle, s'il persistoit, au service de son Maître et au bien de son pays ». Après un délai de réflexion, l'interessé persiste et remet par écrit sa démission le 12.01. au soir. Il demande en contrepartie la place de lieutenant des fiefs de la Cour féodale de Brabant. Charles Louis suggère de lui octroyer simultanément le titre et les gages de conseiller d'État (6.300 fl. nets). Satisfaction en ce sens lui est donnée le 10.03.1794 (serment le 06.05. suivant). Deux jours plus tôt, lui avaient été délivrées les patentes de lieutenant de la Cour féodale de Brabant (gages de 1.500 fl. et moitié du «droit de chambellage et du livre» dont avait joui son prédécesseur, le marquis de Wemmel d'Assche; serment le 02.05.1794). Van Velde remplissait cette fonction depuis 1791. Le 07.03. de la même année, Gaspard Joseph Ferdinand de Limpens* avait été nommé chancelier de Brabant. Le 26.06. suivant, Van Velde quitte Bruxelles avec son frère, le major adjudant de la Cour. Ils rejoignent à Ruremonde leur frère, l'évêque. Les trois hommes se rendent à Straelen, une petite ville du diocèse, située dans la Gueldre prussienne. De là, il se rendent à Bocholt puis Munster. En son absence, P. D. A. van Velde est rangé dans la quatorzième classe sur seize (prêt de 1.100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 19 prairial de l'an X (08.06.1802), il prête le serment exigé «des individus rentrant dans la République en vertu de l'amnistie».

ACCB, t. I, p. 186-187; t. IV, p. 1127-1128; AN, 1856, p. 306 et 1863, p. 258-259; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, n° 10 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 87; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 344-45; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. I, p. 151; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; A. HENNE et A. WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 559; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 377; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 467; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 712; J. LEFÈVRE 1, p. 45, 408 et 409; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 140, 147 et 148; J. LEFÈVRE, « La désignation des chanceliers de Brabant [...] », p. 22-23; ID., « La fin du régime [...] », p. 15; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 276-277; M. NICODÈME, J. LEFÈVRE, J. BOLSÉE, *op. cit.* p. 4; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 50; 577; 581, n. 109; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p.19; *WNL*, t. VII, 1776, p. 206.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 264, n° 206; UL 679/2, f° 8.
Port du titre de baron : CAPB 779, p. 530.
Conseil de Brabant :
- serment : BR, Mss, 20102, f° 3v°.
- comité pour les finances municipales : AVB 1314, p. 256.
- vice-chancelier (nomination) : CAPB 709, p. 204-206.
- chancelier (nomination) : CAPB 353, p. 216 et 225; CAPB 709, p. 436-439; SEG 1486.

Juge des douanes : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 532, D112/ad lit. Y2/n° 3; CAPB 709, p. 484; CF 1013, f° 10; CC 864, f° 207v°; CE 27; SEG 2111.
Lieutenant des fiefs à la Cour féodale de Brabant : nomination : CAPB 532, D112/ad lit. Y2/n° 3; CAPB 709, p. 481-483; CF 1013, f° 12v°-14; SEG 2111.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 10.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 3.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Retour d'exil : Préf. de la Dyle, reg. 1022, n° 82.

VELDE DE MELROY (Jean-Baptiste Robert VAN)
1. Bruxelles, 09.07.1743.
2. Bruxelles, 22.01.1824.

3. Chevalier. Commandeur de l'Ordre royal du Lion Belgique.

4. Conseiller ecclésiastique au Grand Conseil, puis conseiller au Conseil du gouvernement général. Évêque de Ruremonde.

6. Fils de Jean Dominique Joseph Antoine. Frère de Pierre Dominique Antoine Jean*.

7. Études chez les Augustins à Bruxelles. Immatriculé le 19.01.1761 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Faucon). Ancien «fisc» et doyen des bacheliers en droit. Licencié dans les deux droits (Louvain, 04.06.1765), il y a aussi étudié la théologie.

8. Avocat au Conseil de Brabant (01.02.1766), il est tonsuré le 28.05.1767 et ordonné prêtre le 23.09.1769. Il entre comme chanoine au chapitre de Saint-Rombaut (1772; prise de possession le 14.12.1780), puis accède à la dignité de prévôt de l'église métropolitaine de Malines (20.06.1782, prise de possession le 16.08. suivant). van Velde de Melroy succède, le 22.03.1779, à N. J. Pouppez* comme conseiller ecclésiastique au Grand Conseil (serment le 01.04.1779). Le 15.01.1787, il est promu au Conseil du gouvernement général (rapporteur au département des fondations pieuses; serment le 03.04.). En 1788, Trauttmansdorff*, dans son rapport à Joseph II, reprend le jugement de H. H. de Crumpipen* : «Le prévôt Vanvelde n'a pas inventé la poudre, mais c'est un très galant homme qui jouit de la considération des gens de bien. Je ne sais si cet honnête ecclésiastique n'effacerait pas, avec infiniment moins de talents, l'impression conçue contre MM. Le Clerc [*], du Four [*] et Feltz [*] dans la commission [ecclésiastique] dont ils sont membres». Le 26.01.1791, il reprend sa place au Grand Conseil. Durant l'occupation française des Pays-Bas, il suit le tribunal suprême à Ruremonde puis à Düsseldorf. Le 19.11.1793, François II notifie à Pie VI qu'il désigne van Velde en qualité d'évêque de Ruremonde. Celui-ci avait été classé au deuxième rang par le Conseil privé, mais à la première place par les évêques de Malines, Anvers, Gand et Ypres et le chapitre de Ruremonde. Il est nommé au consistoire du 21.02.1794. Quelques mois plus tard, le 22.07., le nouveau prélat doit quitter la ville, lors de l'arrivée des Français. Il n'y revint jamais. Il reçoit la consécration épiscopale à Düsseldorf, le 17.08.1794. Devant l'avance des troupes françaises, il est amené à gagner Munster puis, en 1795, Erfurt. Après la conclusion de la paix entre la France et la Prusse, il peut retourner dans la première ville, d'où il peut mieux assister ses diocésains. Il incite ses prêtres à ne pas prêter le serment de fidélité à la République et de haine à la royauté. Le 03.09.1797, il se rapproche de son diocèse en s'établissant à Emmerik dans le duché de Clèves. Il obtient l'accord du roi de Prusse pour y exercer son ministère. Il y reste jusqu'au 20.08.1802. Suite au Concordat et à la prière du Saint-Siège, il renonce le 24.10.1801 à la juridiction sur les parties de son diocèse passées à la France. Il continue cependant à les diriger en qualité d'administrateur apostolique, jusqu'à la désignation de son successeur. L'ancien diocèse est partiellement démantelé par des incorporations à Liège et Aix-la-Chapelle. La partie Batave demeure confiée à van Velde. Il s'établit en octobre 1802 à Grave sur la Meuse. En 1803, il demande à être rayé de la liste des émigrés. Trois ans plus tard, Louis Bonaparte, roi de Hollande, le nomme son premier aumônier et ce jusqu'en 1810, année de l'union de la Hollande à l'empire français. Napoléon, irrité de son manque de collaboration à l'érection d'un diocèse de Bois-le-Duc, l'oblige à demeurer à Paris. Il est ensuite autorisé à se fixer à Bruxelles, chez son frère Emmanuel. Mais il ne peut pas regagner son diocèse,

administré par son vicaire général. En août 1814, il devient membre du Conseil privé du gouvernement provisoire des Provinces Belgiques. À la suppression de cette institution, le roi lui propose la dignité de conseiller d'État. Il décline l'offre en invoquant son âge et son état de santé. En 1818, avec l'accord du Saint-Siège, il nomme son fidèle secrétaire F. A. Consgen en qualité d'administrateur apostolique du diocèse. En 1823, il devient plus gravement malade. Il s'éteint le 22 janvier de l'année suivante.

AN, 1863, p. 259; H. H. DE CRUMPIPEN, *op. cit.*, 1e partie, note réservée, n° 14 (ex. annoté : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a); J. HABETS, *Geschiedenis van het tegenwoordig Bisdom Roermond en van de bisdommen die het in deze gewesten zijn voorafgegaan*, t. II, Ruremonde, 1890, p. 619-629; t. IV, Ruremonde, 1927, p. 176-185; L. JADIN, *Procès d'information [...]*, p. 335-338; J. LEFÈVRE 2, p. 8; J. LEFÈVRE 4, *passim*; « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 203-204; NB, t. V, col. 921-933 (W.A.J. Munier); J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 289; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 110-111; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 555; H. SCHLITTER, *Geheime Correspondenz [...]*, p. 77; *WNL*, t. XIII, 1779, p. 205.

Carrière : Mss divers, 432, f° 348.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 302, n° 231; UL 285, p. 5; UL 679/2, f° 22v°.
Grand Conseil : conseiller (nomination) : CAPB 352, p. 181; CAPB 492, D105/ads lit. C3/n°1; CC 858, f° 8; GCM 5, f° 71v°-72v°.
Conseil du gouvernement général :
- CGg 5, f° 1v°.
- activités : CGg 126, 321-322, 410-411.
Évêché de Ruremonde : CAPB 353, p. 228; CP, reg. 484, f° 34-41v°.
Exil : CAPB 1001.
Décès : AVB, État civil, décès, 1824, acte 152.

VERSCHAVEN (Corneille)

2. Malines, 07.03.1723.

4. Greffier à la Chambre des comptes de Flandre.

8. «Commis aux recherches des titres et documents» de la Chambre des comptes de Flandre, il y obtient en outre, le 15.03.1715, une patente de second greffier ou greffier extraordinaire, sans gages ni émoluments. La Chambre des comptes refuse de l'admettre le 01.07 suivant car la «mercède» qu'il invoque est une collation interdite (patentes de réforme du 24.07.1691, 02.06.1702, résolution des États Généraux du 05.08.1710). De plus sa patente ne porte pas l'intitulé «clercq signant en finances». Enfin, il est incapable de desservir la place. À ce moment, il compte plus de 40 ans de service. Il prêtera cependant serment le 18.07. Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : «Rue l'Ammans-hof-stat» (1720).

Chambre des comptes : 2e greffier : CC 841, f° 52-53; CC, cartons, 1ère série, 379/2; CERég., 249 (nomination).
Décès : CC 921, f° 313v°; CF 993, f° 121-122.

VERSEYDEN DE VARICK (Pierre Yves)

1. ?, 03.06.1714.
2. Bruxelles, 14.07.1782.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé par lettres patentes du 10.01.1750 (serment à Bruxelles le 18.06.1750).

6. Fils de Jacob (11.09.1685-Leiden, 29.03.1761), seigneur de Zÿl, avocat près la Cour de Hollande et de Cornélie Emonds (née le 23.08.1687, mariée le 15.03.1712). Le 30.07.1729, Jacob s'était vu concéder la faveur d'ajouter à son nom celui de sa mère, Marie de Varick, la branche étant désormais éteinte. À cette occasion, il avait également obtenu augmentation d'armoiries. Selon l'*Annuaire de la Noblesse*, qui reprend sans doute le *Wekelyks Nieuws uyt Loven*, Leiden serait le lieu de baptême de Pierre Yves, ce qui n'a pu être confirmé. En effet, si les parents ont bien habité dans cette ville, leur fils n'apparaît pas dans les registres paroissiaux. Par contre, l'église catholique romaine clandestine «De Zon» a enregistré le baptême de trois autres enfants du couple : Marie Catherine (23.11.1716), Jacques Gérard (10.11.1717) et Adrienne Marie (02.02.1723). Pierre Yves de Varick s'unit, le 11.09.1742, en premières noces, à Marie Catherine van Campen (La Haye, 16.07.1710-Bruxelles, 29.05.1762), fille de Jean (né à Leiden le 19.12.1677) et de Cornélie Ouderogge (Rotterdam, 03.10.1683-La Haye, 07.07.1735), qui s'étaient mariés le 09.11.1700. Il n'y eut pas d'enfants de cette union. Il épousa ensuite Marie Anne Antoinette Jeanne Népomucène de Crumpipen (Bruxelles, bapt. 08.05.1744-Bruxelles, 26.05.1802), fille de Jean Henri*. Trois enfants sont nés de cette union : Cornélie Marie (10.04.1767-1853), restée célibataire; Jean Jacques Victor (03.07.1769-1864), sixième official de la Secrétairerie d'État et de guerre (19.11.1791), secrétaire de S. M. (1794), greffier de la ville de Bruxelles, secrétaire général de la Préfecture de la Dyle, greffier des États du Brabant méridional et membre de l'ordre équestre de la même province, chambellan de Guillaume Ier, puis membre du Congrès National; Appoline Joséphine (1771-1855), épouse de Jacques Joseph d'Anethan (1769-1841), official à la Secrétairerie d'État et de guerre (1791), intendant de la Dyle en 1814 puis, deux ans plus tard, conseiller d'État.

8. Il était avocat postulant à La Haye. Il effectue sa carrière à la Chambre des comptes. Il y entre comme auditeur surnuméraire (06.04.1750; dép. Fl.; moitié des gages; médianate de 200 fl. acquittée le 19.06; serment le lendemain). Il devient auditeur «actuel et ordinaire» par décret du gouverneur général du 19.11.1752 (gages de 2.000 fl. seulement). P. F. Cordeys* constate qu'il «travaille avec beaucoup d'assiduité» et qu'il «ne lui manque pas d'esprit». Il le juge «plus sensible à l'honneur qu'à l'intérêt». Il ajoute : «Le père et la mère tant de lui que de sa femme sont très riches, de sorte que cet auditeur se trouvera un jour avec plus de 20.000 fl. de revenu. Il voudroit, pour satisfaire ses parens avoir un titre d'honneur et il préféreroit infiniment d'être conseiller et maître honoraire à demi-gage (qui monte à f. 1500) que d'avoir une augmentation de gage à titre d'auditeur de 700 fl. par an». Il devient donc conseiller-maître honoraire le 04.07.1753 (appointements inchangés). Cette même année, Dupuy* le juge ainsi : «travailleur mais d'une façon diffuse et peu claire, il est encore nouveau [...]». Dans son rapport du 19.02.1758, le baron de Cazier* relève qu'il « est de la plus grande assiduité à ses devoirs; si ses ouvrages étoient aussi correts *(sic)* qu'il a d'activité et de bonne volonté, ce seroit un sujet éminent ». Il le propose néanmoins pour les pleins gages d'auditeur ordinaire soit 2.600 fl. Verseyden bénéficie de ceux-ci. le 19.04. de cette année. Selon l'appréciation du président de la Chambre des comptes, L. F. J. de Wavrans*, Verseyden « supplée par une application très assidue et soutenue à la médiocrité de ses talens ». Il est promu conseiller-maître actuel et le plein traitement lui est attribué par une royale dépêche du 07.08.1760 (médianate de 600 fl. acquittée le 23.08.). Deux ans plus tard, de l'avis du même, il « fait tout ce qu'il peut faire, avec beaucoup de zèle et d'activité ». Par décision impériale du 01.07.1771, il obtient aussi la charge de grand bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde (patentes du 09.10.). Charles de Lorraine avait proposé le rétablissement de cette charge et de l'y nommer. Les nombreuses commissions qu'il a exercées en Flandre lui ont donné une bonne connaissance des administrations locales. Il serait remplacé à la Chambre par l'auditeur Lattraye*. Lors de l'attribution de ce nouvel office, Verseyden ne garde que

la moitié de ses gages de 3.000 fl., à titre de pension sur les *gastos secretos*, «l'autre moitié tombant en épargne». Il est désormais dispensé de fréquenter la Chambre, « ce qui dans le fond équivaut à une jubilarisation », note Kaunitz. En qualité de grand bailli, Verseyden était membre et député des États de Flandre.

9. Bruxelles : près de Sainte-Gudule (1751); rue de Ruysbroeck (1770).

AC, p. 29; AN, 1853, p. 187-188; R. D'ANETHAN, *op. cit.*, p. 76; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 187-188 (son fils); *WNL*, t. XX, 1782, p. 93.

Baptême, frère et sœurs : renseignements aimablement communiqués par le Gemeentearchief Leiden.
Naturalisation : CAPB 703, p. 45-47; CF 1001, f° 195; CC 846, f° 214; SEG 1486.
Chambre des comptes :
- auditeur : CF 1001, f° 195v°-196v°; CC 846, f° 215v° (nomination surnuméraire); CC 25116, f° 4; CC, cartons, 1ère série, 428; CF 1003, f° 32v°; CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 89v°; CC 898, f° 46 (augmentation des gages : 1752); SEG 1870; CAPB 340, p. 171-173 (rang); CAPB 344, p. 171; CAPB 440 (19.02.1758); CC 849, f° 242 (pleins gages); SEG 1869 (absence de fin janvier au 15.05.1757 à cause de l'état de santé de son père).
- conseiller-maître : CF 1003, f° 71; CC 847, f° 146 (nomination honoraire); CAPB 340, p. 211-212; CAPB 341, p. 209-211 (appointements); CF 1007, f° 125 (pleins gages d'auditeur); CAPB 447 (05.09.1760); CC 850, f° 128v°; CF 992, index 1759-1763 (nomination ordinaire); CC 25126, f° 3v° (médianate).
- jugement de Dupuy : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
- jugement de Cazier : CAPB 440, 19 .02.1758.
- jugement de L. F. J. de Wavrans : CAPB 447 (31.07.1760); CAPB 450 (19.01.1762).
- activités : JAS 627-628, 638, 669-670, 706-708, 724-726, 736-739, 757-758, 798, 848.
Grand bailli d'Audenarde : CAPB 349, p. 185-186; CAPB 473 (28.06.1771); CAPB 481, D100/ad lit. A4/n° 1; CC 901, f° 151.
Correspondance (1767-1782) : Mss divers, 2626.
Pension (1783) : CF 2480.
Décès : CC 922, f° 132v°; AVB, reg. par., n° 172, f° 228.
Portrait : BI, n° 1444.
Famille et ajout du patronyme Varick : Archives de Familles, Varia, 58/3, f° 33-35, et 58/4, f° 17-19v°.
Jean Jacques Victor : SEG 693; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 10.

VIGNERON DE LA HAYE (Hugues Albert Joseph DE)
1. Jumet, 06.05.1737.

3. Écuyer.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean [Devigne dans l'acte de mariage], neveu du doyen d'Anderlecht, anobli en 1736, écuyer, bailli pendant quelques temps de la Terre de Jumet, et de Marie Éléonore de Zomberg (mariée à Fontaine-l'Évêque le 14.02.1734, décédée à Jumet le 07.05.1757), fille de Charles Nicolas, avocat au Conseil de Hainaut, bailli et receveur de Fontaine-l'Évêque, et de Jeanne Gabrielle de la Forge, fille de Denis, concierge du château de Mariemont. Un oncle du côté maternel d'Albert Joseph portait les prénoms de Hugues Joseph, ce qui explique peut-être l'emprunt ultérieur du premier prénom. Le couple fit baptiser un enfant à Fontaine-l'Évêque et neuf à Jumet. Trois deviendront prêtres, l'un finira abbé de Lobbes. En 1773, un procès devant le Conseil de Brabant oppose Hugues et ses frères et sœurs à leur père, devenu prêtre après son veuvage. Endetté, le fils veut vendre des biens en indivision, dont le père avait fait cession à ses enfants tout en se réservant le pouvoir de décider du moment du partage, ce qu'il se refuse à faire jusqu'à ce moment. Le fils est débouté. Le 18.07.1766,

Hugues de Vigneron épouse avec dispense des trois bans, à Bruxelles (église Notre-Dame de la Chapelle), Marie Josèphe de Messureur. Trois descendants sont tenus sur les fonts en l'église de Jumet : Adélaïde Eugénie le 08.11.1772 de même que son jumeau, François Joseph, puis le 06.01.1774, Marie Adélaïde Josèphe. Le couple perdit deux enfants en bas âge, Benoît Marie Auguste, mort à Bruxelles le 04.11.1776, âgé de quatre mois et cinq jours, et Thérèse Adélaïde (baptisée sous les prénoms de Marie Adélaïde Josèphe), enterrée le 06.03. de l'année suivante, à l'âge de trois ans et deux mois. Son fils Charles (baptisé à Bruxelles, paroisse de Notre-Dame de la Chapelle le 06.10.1766), immatriculé à l'Université de Louvain le 20.10.1783, bachelier en droit de la même université, est «pratiquant» sans salaire à la Chambre des comptes en 1789. L'année suivante, il est employé au commissariat dans le Limbourg. En 1792, il devient official à la Commission royale de Luxembourg. Il est ensuite recruté aux gages de 540 fl. au Bureau de comptabilité du séquestre des biens ecclésiastiques français.

7. Hugues Albert de Vigneron a été immatriculé en 1755-1756 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.07.1759).

8. Il est admis en qualité d'avocat près le Conseil de Brabant le 29.08.1761. De 1762 à 1765, le *Calendrier de la Cour* ne lui donne pas d'adresse à Bruxelles. Il résiderait à Jumet. Le 22.06. de cette dernière année, il est agréé au nombre des avocats de la Chambre suprême des douanes dite de Flandre. En 1766, sa candidature à la fonction de greffier de la Cour féodale de Brabant n'est pas retenue. En 1768, 1775, 1780, il sollicite la place d'assesseur à l'office du prévôt de l'Hôtel. En 1776, il avait été candidat malheureux à celle de greffier de cet office. En 1771 et 1772, le *Calendrier de la Cour* le mentionne en qualité de conseiller assesseur adjoint du drossard de Brabant. De 1773 à 1777 environ, il retourne résider à Jumet. Il fréquente le Barreau jusqu'à l'établissement des intendances en 1787. À ce moment, il pose sa candidature au poste de premier commissaire à Bruxelles. Il est appuyé par J. A. Le Clerc*. et L. J. Plubeau*. L'auditeur F. Wunsch*, également candidat, est écarté. Il ne peut en effet être détaché de la Chambre des comptes pour des raisons de service. Dès lors F. P. Rapédius de Berg* croit Vigneron le plus capable. Il est nommé par dépêche du 19.03. (traitement annuel de 2.100 fl., argent courant de Brabant) et entre en fonction le lendemain. Il déclare avoir été admis à la Chambre des comptes (premier département) le 26.06.1789. Il y remplit les fonctions d'auditeur aux pleins gages de 2.600 fl., mais «les circonstances du tems» empêchèrent que l'Empereur agréât la proposition de nomination faite par D. de Locher*. Celui-ci constatait que Vigneron s'acquittait de ses «devoirs avec beaucoup de zèle et l'intelligence d'un bon jurisconsulte». Il est officiellement admis « provisionnellement » au travail à la Chambre le 17.10. suivant. Il sollicite depuis plus d'un mois une avance. Son supérieur propose de lui accorder 500 ou même 700 à 800 fl. en attendant que son sort soit fixé. Lorsque la Révolution éclate, Vigneron gagne Bonn. Dans un rapport daté de Vienne, en juillet 1790, l'ancien directeur de la Chambre des comptes confirme son jugement, en ajoutant que Vigneron est aussi «lettré». Il rappelle également les déboires de celui-ci : avec la suppression des intendances, «il tombat dans la réforme, il perdit toutes ses pratiques d'avocat, et comme les dissenssions se manifestèrent encore peu après, il fit imprimer plusieurs brochures qui tendoient généralement à ramener les esprits ou à combattre le système ultramontain; c'est lui enfin qui a eu le courage de soutenir la cause de Stockard [le lieutenant du Prévôt de l'Hôtel Stocquart], qui a effectué son élargissement et obtenu la déclaration du Conseil de Brabant qu'il n'y avoit rien à charge de l'emprisoné». Dans une requête examinée le 13.07.1790, Vigneron se plaint de ne plus avoir touché de gages depuis le 31.10. de l'année précédente. Il sollicite un secours et obtient 300 fl. Depuis vingt-deux mois, écrit-il le 04.09. de la même année, il est privé des avantages de sa profession d'avocat et de ceux liés à la place de premier commissaire de l'Intendance supprimée de Bruxelles (2.100 fl. argent courant de Brabant). Il sollicite à nouveau un secours à titre d'avance sur

son traitement. Le 24.11., Trauttmansdorff* marque son accord sur 800 fl. Entre-temps, Vigneron obtient, le 24.10., une commission de commissaire général civil adjoint dans la province de Limbourg (gages de 100 fl. all. par mois) pour aider Wunsch. En janvier 1791, il est chargé à ce titre d'accompagner les troupes impériales qui rétablissent le prince-évêque de Liège. Il est de retour en mai suivant. Il est nommé auditeur ordinaire à la date du 14.07.1791, mais avec 1.600 fl. de gages seulement. À la fin de décembre 1792, il reçoit l'ordre d'accompagner le gouvernement en fuite. De Wesel, il est envoyé à Luxembourg. Il y est nommé membre de la Commission établie alors dans cette ville. Il demande les pleins gages d'auditeur (2.600 fl.), qui correspondent à sa rémunération antérieure, et le titre de conseiller maître surnuméraire. En décembre 1793, il est envoyé à Lobbes et Aulne pour inciter ces abbayes à contribuer financièrement à la défense du pays. L'année suivante, il suit le gouvernement en exil à Kaiserswerth et Düsseldorf puis Calcum, où son épouse meurt. Il retourne ensuite à Düsseldorf, où il réside en janvier 1795. Il se dit sans ressources. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés avec son fils Charles. Le 11.05.1796, de Munster, il sollicite la dispense de se rendre dans les États héréditaires, «en raison d'une longue et fraieuse maladie suivie de la perte de son épouse». Le 08.04.1797, l'Administration centrale du département de la Dyle fait dresser la liste de ses effets. Il a laissé un manuscrit intitulé «Observations sur les Pays-Bas autrichiens».

9. Bruxelles : rue des Alexiens (1766); rue de Notre-Seigneur (1769); «rue dite Loxum» (1781); rue Thérésienne (1792).

AN, 1861, p. 331-332 (Zomberg); F. BASTIN-LEFEBVRE, *Jumet, Heigne, Roux et Sart-les-Moines*, Charleroi, 1895, p. 192-194; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 312; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 376, *Calendrier de la Cour*, 1771 et 1772; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 552; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 371; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1534; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 88; G. FRADCOURT, *Inventaire [...] Comité pour la liquidation des dettes de 1789-1790*, p. 8; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, t. I, Bruxelles, 1870, p. LXIX; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 777-778; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 275.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 202, reg. par. de Jumet, Bapt., 1730-1752, f° 87 (Albert Joseph au baptême).
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 23, n° 225; UL 284, f° 128 (bachelier) et 135v° (licencié); UL 679/2, f° 1v°.
Mariage : AVB, reg. par., n° 403, f° 36v°.
Enfants :
- baptêmes : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 206, reg. par. de Jumet, Bapt., 1770-1776, p. 29, 30, 41.
- décès : AVB, reg. par., n° 171, f° 151v° et 190v°.

Procès devant le Conseil de Brabant : Conseil de Brabant, 1064, f° 115-116v°.
Avocat : Chambres suprêmes des douanes, 6.
Intendance : CGg 473, dossier 92; Intendances, 6, A I 12 et 19.
Chambre des comptes :
- avant la Révolution : CC réf. 4626; CF 8517; CGg 4, 96.
- mémoire d'occupation : CC 1730.
- avis de Locher : SEG 1872.
- secours : Jointe de Luxembourg 236.
- commissaire civil adjoint : Jointe de Luxembourg, 285.
- auditeur (nomination) : SEG 2106; CC 863, f° 268.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8511; CF 8517 et CC, cartons, 1ère série, 423/1, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 54-58, 149.

Écrit : Manuscrits divers, 3117; J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. VII, p. 120-121, n° 4732-4733.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 55 et 56.
Pamphlet : *Description de la cavalcade [...]*, p. 4.
Inventaire de ses effets : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.

Mère : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 592, table des mariages célébrés à Fontaine-l'Évêque; mf. JL 206, reg. par. de Jumet, décès. 1740-1778, à la date.
Fils Charles : *Matricule*, t. IX, p. 100, n° 6; JAS 4.

VILLEGAS (Didace (Jacques ou Diego) Ferdinand DE)
1. Bruxelles, 21.12.1658.
2. Bruxelles, 27.11.1723. Enterré dans l'église de Viersel. La rectification de son prénom Jacques en celui de Didace a été ratifiée trente ans après sa mort, le 07.12.1753.

3. Chevalier, deuxième baron d'Hovorst. Seigneur de Bouchout sous Beersse, Viersel, Oppuurs-Werster et Luttre. Le 13.06.1675, il est admis au lignage de Roodenbeke.

4. Conseiller d'État de robe et président de la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils de Paul Melchior (Anvers, 07.05.1628-château d'Hovorst, 11.03.1677), premier baron d'Hovorst, avocat au Conseil de Brabant, échevin de Bruxelles, conseiller des Finances, et de Marie Isabelle (Élisabeth) van Ophem, dame d'Aa, d'Over- et Nederheembeek et de la franchise de Luttre, fille de Jacques, conseiller des Finances, et d'Élisabeth Vits, sa seconde épouse. Le couple eut onze enfants. En premières noces, le 20.07.1679, Jacques Ferdinand épouse, moyennant dispense, sa cousine germaine, Marie Jeanne de Villegas (Anvers, 03.05.1657-château d'Hovorst, 03.04.1713), fille de Diego Ferdinand, chevalier, seigneur de Serville, échevin d'Anvers en 1662, et de Marie Isabelle van Opmeer. Il s'unit en secondes, à Bruxelles, à Marie Jeanne de la Broye, dite de Laval, dame d'Estaimbourg, etc., fille unique de Guillaume Albert (1649-1690), écuyer, et d'Anne Marguerite de Koeller. Le mariage est célébré en la paroisse du Finistère à Bruxelles le 16.11.1715. De sa première union naquirent cinq enfants : Marie Jeanne Isabelle (Anvers, 12.10.1680-Hovorst, 03.10.1696); une fille née à Malines, le 19.12.1683, et décédée le même jour; Marie Lucie Gasparine Thérèse (11.11.1684-Bruxelles, 23.12.1715), épouse de Hyacinthe Joseph Albert van Beughem*; Anne Régine Henriette (Anvers, 20.05.1687-1693); Melchior Joseph Ferdinand*. Du deuxième lit virent le jour à Bruxelles : Marie Caroline Thérèse Joséphine(13.10.1716-02.09.1718); Didace (Jacques) Ferdinand François (17.11.1717-après le 25.05.1755); Charles Emmanuel Joseph Henri (14.04.1719-Madrid, 21.03.1800), officier dans les Gardes wallonnes au service de l'Espagne; Lucie Thérèse Jeanne Albertine (26.10.1720-11.07.1794), épouse d'Ignace Philibert, baron de Bustanzi; Balthazar Ignace (06.08.1722-22.07.1794), conseiller au Conseil de Brabant; Marie Élisabeth ou Isabelle (20.09.1733-Bruxelles, 26.02.1800).

7. D. de Villegas a fait ses études au collège des Augustins à Bruxelles comme son père. Il a été immatriculé en 1685-1686 en qualité de «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château).

8. Par lettres patentes de Charles II (Madrid, 25.10.1695), il avait obtenu la survivance de l'office de président de la Chambre des comptes de Brabant. En attendant la vacance de ce poste, il avait été nommé conseiller-maître extraordinaire par patentes du même jour. Il avait consenti un prêt de 40.000 fl. pour obtenir ces faveurs. En dépit de l'opposition de la Chambre des comptes («insignifiance», inexpérience, comportement peu mature du personnage), appuyée par le Conseil des finances, la décision royale fut néanmoins maintenue. Villegas accède à la présidence effective en 1700, lors du décès de François Lamoral van den Berghe (01.02.). Il est toutefois privé de sa charge le 02.06.1702, lors de la création d'une chambre unique par Philippe V. La Chambre de Brabant étant

rétablie le 01.09.1706, Villegas peut réintégrer sa place. Le 23.03.1713, les Anglo-Bataves l'appellent également à siéger au Conseil d'État. En 1719, son nom est évoqué pour occuper les fonctions de directeur général des Finances, mais Prié ne lui reconnaît pas «assez de génie» pour un emploi aussi difficile. De même, le Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne le juge «insuffisant» pour ce poste. Th. de Fraula* est choisi. de Villegas meurt en fonction.

9. Bruxelles : près les Dominicains (1719); «rue de Stormstraet» (1724).

AN, 1854, p. 199; *Calendrier de la Cour*, 1719; DGH, t. IV, p. 1003-1004; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 37; G. GUYOT, *op. cit.*, p. 65-67, 79-80, 83; J. LEFÈVRE 1, *passim*; ROPBA, t. II, p. 21 (1706); A. VANDENBULCKE, *Les Chambres des comptes [...]*, p. 105; ID., *Les Chambres des comptes* (1996), p. 106, 212; ID., *Répertoire [...]*, p. 129-130.

Biographie : CP, reg. 766, p. 163-164.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 28, n° 132.
Chambre des comptes de 1706 : CERég., 258.

VILLEGAS (Melchior Joseph Alexandre DE)
1. Mons, né et ondoyé le 04.01.1753. Cérémonies, suppléées le 17.01.
2. Bruxelles, 22.08.1824.

3. Cinquième baron de Pellenberg et de Sprang. Il obtient la reconnaissance de noblesse, par arrêté royal du 13.03.1816, lors de sa désignation comme membre du Corps équestre du Brabant méridional (1817-1824). Le 13.06.1775, il avait été admis au lignage bruxellois de Roodenbeke.

4. Conseiller de Brabant, puis conseiller-maître à la Chambre des comptes.

5. Naturalisé brabançon le 29.03.1775.

6. Fils de Jean François Dominique Joseph (né à Malines le 15.01.1724), capitaine au régiment d'infanterie du duc d'Arenberg puis de Wied, député de l'Ordre de la noblesse aux États de Brabant (26.10.1772), et de sa seconde épouse, Marie Françoise Eugénie Marin dite de la Motte (née à Mons, séparée le 18.07.1786, décédée à Hoovorst le 21.01.1787), fille de Denis Joseph, échevin de Mons, et de Marie Thérèse Bureau, dame de Mauville. Le 13.05.1788, il épouse, à Sainte-Gudule à Bruxelles, Marie Josèphe Philippart (décédée le 18.03.1802, âgée de 37 ans), fille de Joseph Philippe, maître-maçon, fabricant de briques, promoteur immobilier, et de Clémence Thérèse de Lathuy, fille de Jean, propriétaire-exploitant. À l'occasion de son mariage, son père le dote de la baronnie de Pellenberg (24.01.1788). Le couple a un fils, Alexandre Clément François (Bruxelles, 25.07.1790-Bruxelles, 20.10.1852).

7. Il est immatriculé le 25.01.1769 à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Il est promu dixième de la première ligne lors du concours général de philosophie en 1770, sur un total de cent trente-neuf candidats. Il s'inscrit ensuite en Droit. Il devient «fisc» et doyen du collège des bacheliers de cette faculté. Il défend sa thèse le 20.01.1775 et obtient dès lors la licence dans les deux droits le 28 du même mois.

8. Avocat au Conseil de Brabant (04.05.1776), il devient échevin la même année et jusqu'en 1783 de la Chambre de commerce de Bruxelles, dite Laeken Gulde. Il est aussi échevin de la Chambre

d'Uccle (09.03.1778, serment le 27.05. suivant), puis échevin de la capitale (1783-1788). Il accède ensuite aux fonctions de conseiller au Conseil de Brabant le 14.02.1788 (serment le 25.02.). À la suppression de celui-ci, il entre au Grand Conseil (19.06.1789; serment le lendemain). Sous la première restauration, il est nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes (10.10.1791, gages de 3.500 fl.); il est confirmé dans ce poste durant la seconde. Il refuse une nomination d'officier municipal à Bruxelles, lors de la réunion à la France. Sous le premier empire, il devient conseiller à la Cour impériale de justice à Bruxelles (1810-22.08.1824) et, en 1811, membre pour Bruxelles du collège électoral du département de la Dyle. Deux ans plus tard, il siège, comme représentant de Louvain, au Conseil général du même département. Cette même année, il entre au Conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Gudule à Bruxelles. L'intendant de la Dyle, en 1815, estime ses revenus annuels à 15.000 francs. Il note qu'il «ne tient à aucun parti». «Juge intègre, bon jurisconsulte, il a quelque considération». Toutefois, le fonctionnaire ajoute : «il pourrait mettre plus de régularité dans sa conduite privée». Il est fortuné et un des principaux souscripteurs du capital de la Société générale.

9. Bruxelles : rue d'Assaut (1792).

ACCB, t. IV, p. 1158-1159; *Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811*, Bruxelles, s.d., p. 129; AN, 1854, p. 201, et 1898, II, p. 2432-2433; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 10; DGH, t. IV, p. 1005-1006; J. DOUXCHAMPS, *L'ordre équestre [...]*, p. 137; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 180; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t; III. p. 374; P.-A.-F. GÉRARD, *op. cit.*, t. II, p. 44; G. GUYOT, *op. cit.*, p. 101-104 et 109; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 747; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 308; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 317-318; *Promotiones [...]*, p. 56; D. VAN DER MEULEN, *op. cit.*, p. 20; *WNL*, t. V, 1775, p. 68.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 411, n° 225; UL 285, p. 414; UL 679/2, f° 59; UL 814, f° 24.
Conseil de Brabant (serment) : BR, Mss, 20102, f° 7.
Chambre d'Uccle : BR, Mss, 20102, f° 3v°.
Grand Conseil : nomination : GCM 5, f° 108-109v°; CC 1446, f° 116v°-117v°.
Chambre des comptes :
- nomination : CF 1012, f° 54v°-55v°; CC 863, f° 215v°; CC 908, f° 181v°-182.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 1012, f° 54v°-55.
Décès : AVB, État civil, décès, 1824, acte 1616.

VILLEGAS (Melchior Joseph Ferdinand DE)
1. Anvers, ondoyé le 08.10.1689. Cérémonies suppléées à la cathédrale le 04.05.1690.
2. Mort inopinément à Hovorst, la nuit du 22 au 23.10.1761. Enterré à Viersel le 28.10.

3. Troisième baron d'Hoovorst et de Pellenberg, seigneur de Viersel, Bouchout, Werster, etc. Membre du lignage bruxellois des Roodenbeke.

4. Président de la Chambre des comptes de Brabant.

6. Fils aîné de Didace (Jacques) Ferdinand* et de sa première épouse, Marie Jeanne de Villegas, sa cousine germaine. En premières noces, le 19.05.1716, il épouse Anne Marie Françoise de Wissenkercke (née le 16.10.1688, décédée à Viersel le 11.09.1724), fille unique de François Charles, baron de Pellenberg et de Sprang, seigneur de Laere et Vaelckevoort, major de cavalerie au service des États généraux des Provinces-Unies, et d'Anna van der Duyn. En secondes noces, le 20.05.1725, il s'unit à Anne Marie Julienne (de) van Wyels (décédée à Malines le 05.11.1747), fille de Jacques, seigneur d'Eesbeeck et de Craywinckel, et de Marie Julienne Bauwens van der Boyen. Le couple n'eut pas de postérité. De la première alliance naquirent : Marie Madeleine Ghislaine (Malines,

18.04.1717-Malines, 19.06.1789), épouse de François Alexandre Franco y Feo, colonel au service des Provinces-Unies; Marie Henriette Claudine (Malines, 26.06.1719-Bruxelles, 13.05.1783), épouse d'Antoine Alexandre de Fuhrmann, major du bataillon de grenadiers du régiment de Clerfayt; Hyacinthe Philippe Melchior Ghislain (Malines, 23.12.1720-Rome, 24.11.1745), célibataire; Régine Caroline (Malines, 11.08.1722-Malines, 19.08.1794), épouse de Charles Henri Goubau (Beveren, 24.06.1708-Malines, 22.11.1776), chevalier, conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil; Jean François Joseph (Malines, 15.01.1724-Bruxelles, 13.11.1790), capitaine au régiment d'infanterie du duc d'Arenberg puis de Wied, membre de l'État noble de Brabant à partir du 26.10.1772.

7. Il aurait été immatriculé comme noble à l'Université de Louvain en 1707-1708.

8. il est nommé conseiller-maître surnuméraire à la Chambre des comptes de Brabant par lettres patentes du 29.06.1713. En vertu d'une autorisation des députés des puissances maritimes, il prête serment dans les mains de son père le 13.11.1715 et il prend possession de l'état d'adjoint au président. Le même jour, les conseillers et auditeurs de la Chambre font acter leur protestation, invoquant la nullité. Ils se pourvoient en cassation au Conseil de Brabant. Melchior Villegas succède à son père à la présidence de la Chambre en 1723. Il perd sa charge lors de la réforme des Chambres des comptes en 1735. Par patentes du 04.07.1736, il accède à l'office de conseiller-receveur général des Domaines aux quartiers de Malines et d'Anvers. Il fut aussi receveur de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.

AN, 1854, p. 199-200; DGH, t. IV, p. 1004-1005; G. GUYOT, *op. cit.*, p. 93-99.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 247, n° 33.
Chambre des comptes :
- conseiller-maître : Papiers d'État et de l'Audience, 2709
- président-adjoint : CC 383, f° 50r°-v°; CERég., 259.

VILLERS D'OLGRAND (André Joseph DE)
2. Vienne, ?.

4. «Écoutant» à la Chambre des comptes.

6. Fils de Philippe Balthazar*. Sans alliance.

8. Il sollicite en 1736 une place de greffier surnuméraire au Conseil des finances, à la Chambre des comptes ou au Conseil privé, aux demi-gages. Dans une lettre à son frère, la gouvernante générale manifeste une opposition de principe, par delà la personne du candidat. «Je ne vois que du risque à donner à un jeune homme tout cru et sans aucune expérience [...] une place de surnuméraire pour tel employ qui se puisse être», écrit-elle. Elle propose de l'admettre éventuellement comme écoutant, mais six postes seulement étant prévus, il faudrait éliminer un des candidats retenus. Si tel est le souhait de l'Empereur, elle propose alors d'écarter Remy*. Dans une requête adressée à Charles VI en 1736 ou 1737, A. J. de Villers expose qu'il réside depuis un an et demi à Vienne, dans l'espoir jusqu'ici déçu d'être employé au royal service. Ce long séjour pèse à sa famille et lui-même, «désirant avec un zèle ardent de sortir de l'oisive situation où il se trouve». Il sollicite la faveur d'être désigné comme septième «écoutant» à la Chambre des comptes. Satisfaction lui est donnée (Vienne, 02.10.1737), «n'y aiant pas grand inconvénient d'augmenter d'un de plus le nombre des écoutans [...], d'autant plus qu'ils ne jouissent d'aucun gage ou émolumens». L'occasion lui est ainsi offerte «de

s'exercer et de se rendre habile à être ultérieurement employé dans la suite». Une commission en ce sens lui est délivrée le 16.10.1737.

Chevalier DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, *op. cit.*, p. 35-36.

Chambre des comptes : écoutant (nomination) : CAPB 323, f° 72; CAPB 324, p. 160; CAPB 615 (lettres du 18.09.1736 et 15.10.1737); CF 2330.

VILLERS D'OLGRAND (Philippe Balthazar DE)
1. Bruxelles, 04.12.1663.
2. Orp-le-Grand, 18.06.1738, enseveli le 20 dans le chœur de l'église.

3. Seigneur d'Orp-le-Grand (achat du 10.05.1693), de Sainte-Adèle, d'Orp-le-Petit, Pellaines et Wansain. Créé baron le 06.01.1709 par lettres patentes de Charles III.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils d'Adrien (Châtelineau, 16.02 ou 14.12.1610-01.06.1689), capitaine au service de l'Espagne, et de Catherine van Lier (Bruxelles, bapt. 02.02.1634-Bruxelles, 1690), fille de François, contrôleur général du duché de Brabant, et de Barbe van Parys. Le couple eut sept enfants. Philippe Balthazar était le troisième. Il contracta un premier mariage avec Albertine Françoise de Tello (décédée le 24.02.1698 à Tirlemont, où elle vivait, et enterrée dans le chœur de l'église d'Orp-le-Grand), fille de Luis, quartier-maître général des armées du roi d'Espagne, et de Barbe de Baillencourt (bapt. à Bruxelles le 06.01.1619). En secondes noces, il convola avec Marguerite Isabelle van der Heyden a Blisia, décédée en 1744. Elle lui donna six enfants. deux garçons, Philippe Louis* et André Joseph*, et quatre filles, Marguerite Isabelle (baptisée à Liège (Saint-Servais), le 13.09.1703, morte à Bruxelles le 20.06.1761), vicomtesse, épouse de Guillaume de Thisquen, amman de Bruxelles; Ernestine Isabelle, morte le 01.01.1756; Anne Marie de Villers de Pellaines (baptisée à Liège (Saint-Servais) le 21.01.1716, morte sans alliance le 01.03. ou le 08.05.1793); Ernestine Isabelle de Villers de Chapeauville, baptisée à Liège (Saint-Servais) le 04.11.1717, morte sans alliance le 01.01.1756.

8. Conseiller et receveur général des domaines, aides et subsides du duché de Limbourg, des Pays d'Outre-Meuse et de Sprimont, il est nommé «provisionnel drossard et lieutenant des fiefs» du même duché (25.10.1711), appelé à officier quand le titulaire, Arnold de Derich de la Merselle, ne sera pas en état d'exercer la charge. En 1714-1715, sa gestion de receveur est mise en cause et ses biens momentanément placés sous séquestre. Le contrôle de ses comptes n'est pas encore achevé quatre ans plus tard. En 1716, il prête à l'empereur Charles VI la somme de 34.980 florins. Ce prêt n'est peut-être pas étranger à sa nomination de conseiller des Finances.Il obtient cette dernière par lettres patentes datées du 01.04.1716, exemptes de toute réforme à l'avenir. Le 06.03.1717, Charles VI octroie de semblables lettres patentes expectatives, également exemptes de toute réforme, à son fils mineur, Philippe Louis. Il pourra desservir l'office dès qu'il aura atteint l'âge requis. Philippe Balthazar le remplacera donc et siégera au Conseil des finances jusqu'à ce que le fils ait acquis les capacités nécessaires. Philippe Balthazar prête serment le 02.12.1719, après qu'il ait été mis en demeure, en avril, de rendre ses comptes. Le 10.02.1720, ordre est donné au Conseil de Brabant de «perinstruire» le procès entamé par les États de Limbourg contre leur ancien receveur. En 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux, il détient toujours cette charge, tout au moins le titre, mais il est proposé par le Conseil des finances (15.11.1727) en qualité d'intendant de la province de

Flandre (à l'exclusion de la partie rétrocédée) aux gages de 3.200 fl. Ce poste ne sera jamais instauré. L'engagement souscrit en 1716-1717 est confirmé le 22.10.1729. En mai 1732, suite au décès de J.-B. Coppieters*, Ph. B. de Villers demande à être investi de la place ainsi laissée vacante. Son fils pourrait formuler la même requête, puisqu'il est propriétaire de l'office dont son père remplit les fonctions. La gouvernante juge cependant que Philippe Louis n'a pas les qualités requises pour être admis à ce poste. C'est unanimement qu'il est reconnu à jamais incapable d'exercer de telles fonctions. À cette occasion est mis en évidence le danger qu'il y a de distribuer des postes par provision. Marie-Élisabeth propose dès lors de laisser au père, âgé et hors d'état de s'appliquer avec assiduité, les gages de conseiller ordinaire, mais de l'exclure, ainsi que son fils, du Conseil. Philippe Balthazar de Villers repose sa candidature en octobre 1734, tout en se lamentant sur son sort. La gouvernante générale reconnaît sa situation pénible, son endettement malgré la possession de nombreux biens immobiliers. En 1735, il se plaint d'avoir été réformé, nonobstant que les lettres patentes accordées à son fils contiendraient la clause «exempt de toute réforme à l'avenir». Depuis, il ne jouit que des anciens gages de 3.200 fl. Il demande à être traité comme P. de Strozzi* qui a obtenu 5.000 fl. En 1738, sa veuve sollicite une pension annuelle de 2.000 fl. Elle n'obtient que la moitié en indivision avec sa belle-fille. Le 06.04.1740, Vienne approuve les modalités de remboursement aux héritiers, arrêtées par la gouvernante générale, d'un montant de 34.980 fl. all. que le baron avait avancés pour le service royal.

9. Bruxelles : rue des Aveugles (1724).

AN, 1857, p. 292-293; G. DANSAERT, *Preuves [...]*, p. 103 et 115, n.2; H. DE BAILLIENCOURT DIT COURCOL, *La famille de Baillencourt dit Courcol*, s.l., 1950, p. 115 n.7; J.S.F.J.L. DE HERCKENRODE, *op. cit.*, t. IV, p. 2019; Chevalier DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, *op. cit.*, p. 35-36; DGH, t. IV, p. 1023-1024; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 754; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. TARLIER, A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1872, p. 285, 287, 291; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Titre de baron : CAPB 769, f° 12-16v°.
Drossard de Limbourg : CAPB 316, f° 91v°-95v°.
Comptes de la recette de Limbourg et procès : CAPB 316, f° 125-126v°, f° 158, 160v°-161, 187-188; CAPB 317, f° 44-45; CAPB 318, f° 12-13, 44-45, 108-109; CAPB 935; CAPB 1019; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 209-212.
Conseil des finances : CAPB 316, f° 180-181; CAPB 321, f° 110; CAPB 323, f° 4; CAPB 697; CAPB 710, f° 1; CC 841, f° 232v°; CF 247 (1725); CF 266; Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 204-208; SEG 919, f° 16r°-v°; SEG 923, f° 158-160v°.
Intendance de Flandre : SEG 917, f° 118.
Décès : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. CM 28, n° 4, p. 19 (A. de Tello) et p. 51; AVB, reg. par., n° 457, f° 46v° (Marguerite Isabelle).
Pension versée à la famille : CAPB 325, p. 83-85; CC 897, f° 149.
Remboursement de l'avance faite pour le royal service : CAPB 326, p. 49.

VILLERS D'OLGRAND (Philippe Louis DE)

1. Vers 1707-1708 sur base de l'âge qui lui est attribué
2. Bruxelles, 14.02.1766.

3. Baron (titre relevé le 10.02.1739). Seigneur d'Orp-le-Grand.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Philippe Balthazar*. Il avait épousé, sans le consentement de ses parents, alors qu'il n'avait que 17 à 18 ans, une limbourgeoise, plus âgée que lui de 7 à 8 ans, Marie Françoise de Thier, de Sprimont, fille de Gilles, morte à Bruxelles, le 05.11.1780. L'officialité de Malines avait forcé Philippe Louis à honorer la promesse de mariage qu'il aurait faite à la lingère de ses parents, alors qu'elle était enceinte. Il avait dès lors pris la fuite et couru de ville en ville. La mère avait accouché avant le mariage et «eut la témérité de l'exposer [l'enfant] en plein jour à la vue d'une grande quantité de monde à la porte du baron de Villers». Celui-ci a fait nourrir l'enfant. Le jeune père est finalement retrouvé à Liège, où l'union est célébrée le 14.09.1726 en l'église de Saint-Nicolas en Outre-Meuse. Le mari abandonne le foyer au bout de quelques mois, après avoir maltraité sa femme. Il accumule les dettes. Le 19.10.1729, l'épouse, alors enceinte d'un deuxième enfant, obtient du Grand Conseil une pension alimentaire de 800 fl. (elle en avait demandé 1.200), à prélever sur les gages et émoluments de conseiller des Finances et les autres biens «succédez et à succéder à son marit», avec effet au 11.03.1727. Les litiges entre les époux et les créanciers de Philippe Louis débouchent sur des procès. À cause des «désordres et scandales» de l'épouse, celle-ci est incarcérée à deux reprises, sur ordre de la gouvernante générale, à la Maison de Sainte-Croix à Bruxelles. Auparavant elle avait déjà été menacée d'amende et d'emprisonnement. Ainsi, en 1730, Jean-Baptiste Heislin, official au greffe des Finances, et Martin Bigarez, *barandero* de la Cour, se plaignent des insultes, calomnies et violences essuiées par leurs femmes respectives. Le Conseil privé constate que Marie Françoise de Thier cherche querelle à tous ceux qui fréquentent la maison de son beau-père. La deuxième collocation survient en septembre 1739. Dès décembre, son père obtient son élargissement, à condition qu'elle se retire à Sprimont sans jamais revenir dans la capitale. Trois enfants étaient nés de cette union. Le premier décéda probablement en bas âge. Philippe Louis (Bruxelles, 29.06.1727-Bruxelles, 11.06.1805) demeura sans alliance. Il eut un enfant illégitime d'Élisabeth Reine, Madeleine Wivine, née le 16.08.1766 et enterrée le 07.09. suivant sous les prénoms de Madeleine Godelieve. La mère épousera à Bruxelles, le 23.04.1770, Nicolas de Coen. En mai 1755, les trois tantes de Philippe Louis obtiennent du gouverneur général l'autorisation de le faire enfermer, à leurs frais, à la maison de correction de Bruges, «en raison de sa mauvaise conduite» et en vertu d'un décret du Grand Conseil du 13 février de la même année. Le lieutenant-amman de Bruxelles est chargé de retrouver sa piste, car il «change d'un jour à l'autre de logement», et de le conduire à la prison de la porte de Laeken. En 1781, dans la liste des pensions civiles, il est constaté qu'il «n'est propre à rien et doit être âgé d'environ 50 ans et plus. C'est sa tante qui en a soin». Il bénéficie d'une pension de 200 fl. après déduction de l'«arrha». Il est libéré en 1790 et mis en curatelle le 24.06.1793. Le deuxième fils du couple de Villers-de Thier, Jean Louis (Bruxelles, bapt. 07.12.1733-Bruxelles, 21.04.1773), devint capitaine au service de l'Autriche. Il était l'époux d'Élisabeth Josez, de Mons. Ils eurent un fils Joseph Jacques (Bruges, 08.07.1762- ?, 25.07.1810). Il sollicite un emploi auprès du gouvernement le 27.12.1790.

7. Immatriculé en qualité de noble, au titre de baron de Loo, à l'Université de Louvain en 1724. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1725-1726).

8. Il bénéficie le 06.03.1717 d'une nomination expectative au Conseil des finances, avec faculté pour son père, Philippe Balthazar*, de desservir l'office. Les patentes précisent que l'emploi sera exempt de toute réforme à l'avenir. Ph. L. de Villers n'a jamais siégé au Conseil. Ses parents l'avaient déshérité dans leur testament conjonctif, car il s'était marié sans leur consentement alors qu'il était mineur [cf. 6. ci-dessus]. En 1730, l'Empereur déclare que le mariage illégal contracté par Philippe Louis de Villers ne le prive pas de l'emploi de conseiller des Finances et du droit d'entrer en possession du poste dès qu'il en aura la capacité. Deux ans plus tard, la gouvernante générale juge cependant qu'il n'a pas les qualités requises pour être admis à cet office. C'est unanimement qu'il est

reconnu à jamais incapable d'exercer de telles fonctions. Le 26.08.1738, devant le notaire J.-B. Nuewens à Bruxelles, il conclut, suite au décès du père, une transaction avec sa mère et ses trois soeurs, représentées par l'avocat Patrice François de Neny*. L'objet est d'éviter toute difficulté ultérieure et de prévenir tout procès entre eux. Sa part d'héritage consiste en des biens sis à Humbeek et à Zemst et en la seigneurie d'Orp-le-Grand. Il doit s'en dessaisir immédiatement au profit de sa tante, Anne Marie de Villers, afin de rembourser les dettes qu'il a contractées envers elle. Il se réserve toutefois le droit de porter le titre seigneurial, qui ne sera dévolu à celle-ci qu'à son décès.
Il avait vainement sollicité de l'Empereur en 1738, suite au trépas de son père, le droit d'exercer sa fonction au Conseil des finances ou de bénéficier au moins des gages liés à la charge. Le 12.10. de cette année il obtient une pension de 200 fl. Son épouse en reçoit 800, réduits à 600 en 1741, à partager entre elle et ses deux garçons. Le 19.10.1742, Marie Françoise de Thier demande la mise sous tutelle de son mari en raison de sa vie scandaleuse et de sa prodigalité. Le 23.03.1743, l'avocat près le Grand Conseil L'Escrenier est désigné en qualité de curateur de la personne et des biens de Philippe de Villers et de ses enfants. En 1755, ce dernier sollicite vainement un secours à charge des *gastos secretos*. Il rappelle à cette occasion que «pour se conformer aux intentions de feu S.A.S. Marie-Élisabeth, il a passé une transaction avec sa mère et ses sœurs, par où il leur at abandonné sa part de tous ses biens meubles et immeubles, que n'aiant jamais reçu un obole ni de son emploi ni de la deservitude de feu son père, il ne se croit pas seulement lézé dans ses droits qu'il croit d'avoir, mais est au surplus plongé dans la plus grande misère». Le baron perdit la raison et fut enfermé à la maison de force de Froidmont.

DGH, t. IV, p. 1024; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 179; L. DUCHAINE, *op. cit.*, p. 159-164 (Froidmont); J. LEFÈVRE 1, *passim*; P. LENDERS, « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 50 et 53; Chevalier DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, *op. cit.*, p. 37-38; J. TARLIER, A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1872, p. 287; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 424, n° 1; UL 282, f° 59v°.
Famille : CF 2480; SEG 2276 (1).
Marie Françoise de Thier : CP, reg. 359, f° 332-339v°; SEG 917, f° 27-94.
Procès : Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, B, 23-24; CAPB 321, f° 102; CP, reg. 352, f° 177-181; SEG 919, f° 37-44.
Requête du père : CP, reg. 362, f° 371-383v°.
Transaction : Notariat général de Brabant, 8970, acte 52, à compléter par les actes 6 et 56.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 316, f° 247-249; CAPB 321, f° 116-117; CAPB 710, f° 35; CAPB 697; CC 841, f° 232v°-234.
- fonction exercée par son père jusqu'à sa majorité (confirmation) : CAPB 321, f° 110.
- demande de secours : CAPB 325, p. 83-85, 110-111; SEG 2245, f° 30.

Philippe Louis (fils) : CF 2480 (pensions civiles); SEG, 2743, f° 15-16 (maison forte de Bruges); AVB, reg. par., n° 309, f° 219 v° (baptême); *ibid.*, n° 169, f° 234 et n° 267, f° 58 (Madeleine Wivine).
Élisabeth Reine : AVB, reg. par., n° 321, f° 51.
Jean Louis (fils) : AVB, reg. par., n° 109, f° 48.
Joseph Jacques : SEG 2102.

VOLDEN (Jean Pierre Antoine VAN)

1. Malines, bapt. 15.08.1714, né la veille.
2. Mons, 22.01.1765 (mort subite).

3. Chevalier. En 1761, il est admis dans la confrérie érigée en l'honneur de sainte Barbe, à Bruxelles, en l'église Sainte-Gudule.
4. Conseiller d'État de robe et président du Conseil de Hainaut.

6. Fils de Pierre Primitive*. Le 12.05.1742, il épouse, en premières noces, Catherine Amelberge Marie van Landeghem (née à Saint-Nicolas-Waes, décédée à Bruxelles le 27.04.1759, enterrée à Saint-Nicolas-Waes), fille de Jean (décédé le 18.12.1745), chevalier (03.10.1736), capitaine au service de l'Espagne puis haut échevin du Pays de Waes, et de Catherine Josine Snoeck ou Snouck (décédée le 26.12.1764), dame de ten Houwe, ten Essche, Dourmont et Heyhoeck. En secondes noces, le 05.02.1760 à Malines, il épouse Marie Huens, sa cousine germaine (décédée le 30.05.1807), fille de Bernard Alexandre (décédé le 20.05.1735), bourgmestre de Malines en 1725, et de Marie Anne van Volden (décédée le 23.07.1761). Sans postérité.

7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 06.03.1736).

8. Avocat au Grand Conseil (12.03.1736). En 1738, il est sans succès candidat à un poste de secrétaire-adjoint au Conseil privé. Le 03.05.1741, J. P. van Volden est nommé conseiller au Conseil de Flandre (serment du 29.06.). Il exerce, en outre, à partir du 25.06.1754, les fonctions de premier échevin de la Keure de Gand, avec faculté de conserver sa charge de conseiller. Traditionnellement, cette charge scabinale s'accompagnait de la présidence des États. Le cumul de van Volden constituait un précédent sans doute surprenant, mais qui s'inscrit dans les manœuvres gouvernementales pour emporter la réforme fondamentale des États de Flandre. En janvier 1755, l'Impératrice permet au gouverneur général d'assurer van Volden «qu'Elle le destine à l'une des premières places de conseiller du Conseil privé lorsqu'il aura rempli l'objet pour lequel il a été nommé au poste qu'il occupe de premier échevin». Marie-Thérèse ajoute : «dans la situation présente des affaires de Flandre, il paroit convenable de conserver en place un homme choisi pour contribuer à les conduire à une bonne fin». La consulte du Conseil suprême met en lumière les rétroactes : « que lorsqu'il s'agiroit d'établir un nouveau sistème en Flandre, il importoit infiniment d'avoir un premier échevin de la ville de Gand, dont la façon de penser à l'égard des principes sur lesquels ce sistème est fondé, ne fut point équivoque et dont la personne ne fût pas désagréable à la Province ». Van Volden convenait mieux que tout autre. Il avait été approché par Cobenzl à la demande de Charles de Lorraine. Mais le conseiller objecta « qu'étant conseiller au Conseil en Flandres, la place de premier échevin seroit pour lui une espèce de rétrogradation, que d'ailleurs il n'étoit pas bourgeois de Gand, qualité qui étoit néanmoins absolument requise pour pouvoir être nommé à la même place, qu'il avoit d'autant plus de répugnance de demander le droit de bourgeoisie que ledit droit pouvoit dans la suite lui devenir préjudiciable, au lieu de lui être avantageux, puisque venant à mourir comme premier échevin, sa famille perdroit de tout ce qu'il laisseroit le dixième denier que le Magistrat de Gand est autorisé, par l'un de ses privilèges, à retenir de toute succession [...] et qu'il résultoit de tout cela que loin de gagner du côté de l'honorifique, il y perdroit et qu'au surplus il risquoit du côté de l'utile et de son propre bien ». Il se laissa persuader moyennant la promesse de le faire passer au Conseil privé. Le Conseil suprême, peu favorable à ce genre de promesses, observe néanmoins qu'en raison de ses qualités, l'intéressé était d'ailleurs destiné, tôt ou tard, à ce poste. Il y avait d'ailleurs été proposé en 1752, mais seulement classé troisième. Le Conseil fait observer au surplus que l'affaire de Flandre n'est pas encore terminée. L'Impératrice tranche : « Placet, qu'on lui permet une des places quant il aura fini sa comition ». En mars de la même année 1755, elle décide que la promotion est à rendre publique «dès que les nouveaux fonds pour achever les ouvrages de Slickens [le sas de Slijkens] seroient trouvés et constatés». Le 05.04. suivant, van Volden est promu conseiller ordinaire au Conseil privé (serment le 22 du même mois). Sa nomination éventuelle avait déjà été évoquée en 1752. Le 22.02.1757, il succède à G. I. Pycke*, promu au Grand Conseil, en qualité de membre de la Jointe des monts-de-piété. L'année suivante, il fait partie avec P. F. de Neny* et G. F. Streithagen*, de la Jointe établissant trois juges pour connaître les différends de la compagnie d'Ostende (08-15.06.1758). Par patentes du 22.11.1763, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le

09.12.1763; gages augmentés de 1.000 fl.). Le 18.10.1764, suite au décès de J. F. du Chasteler*, van Volden reçoit la présidence du Conseil de Hainaut (serment le 10.12. suivant). Il conserve ses gages de conseiller privé et d'État. La mort le prive rapidement de son office. Sa veuve sollicite une année de gages de son mari. Elle obtient 1.400 fl. all., qui correspondent à peu près au montant des taxes payées par le défunt pour lever les deux dernières lettre patentes.

9. Bruxelles : «Parochienstraet» (1756).

AN, 1861, p. 302-303; BN, t. XXVI, col. 491-493 (J. Lefèvre); P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 371; DGH, t. IV, p. 1036; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 259-260; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. III, p. 167; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 103, n. 24; ID., *Les jointes [...]*, p. 29; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15; P. LENDERS, *De politieke crisis in Vlaanderen omstreeks het midden der achttiende eeuw*, Bruxelles, 1956, p. 62-63, 89-93; *WNL*, t. XX, 1782, p. 59-60.

Biographie : CP, reg. 766, p. 233-235.
Études universitaires : UL 282, f° 276.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule), 8902, f° 39.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 8.

Conseil privé :
- candidature comme secrétaire-adjoint : Papiers d'État et de l'Audience, 1294.
- possibilité de nomination : CAPB 342, p. 81; CAPB 419 . 21.01.1755.
- nomination : CAPB 342, p. 99; CF 1004, f° 169v°-171; CC 848, f° 1.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, f° 434-442.

Jointes : SEG 1864; SEG 2206.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 705, p. 195-196; CC 851, f° 139; CAPB 346, p. 192-193; CE 27; SEG 1486.
Conseil de Hainaut : président (nomination) : CAPB, p. 235-238; SEG 1486.
Veuve : CAPB 456 (14.03.1765).

VOLDEN (Pierre Primitive VAN)
1. Malines, 14.08.1682.
2. Malines, 09.06.1738.

3. Chevalier.

4. Conseiller d'État de robe et président du Grand Conseil.

6. Fils d'Antoine (1645-1677), greffier au Grand Conseil, et d'Anne Claire Dieusart (Bruges, 04.05.1652-Malines, 11.10.1741). Le 03.06.1713, il épouse Marie Thérèse van Weerde (Bruxelles, 19.12.1693-Bruxelles, 30.11.1774), baronne de O.L.V.-Lombeek (par lettres patentes du 01.03.1768), dame de Strijtem, fille de Jean-Baptiste, baron de Marez, amman de Bruxelles, et de Françoise van Nevele. Leur fils aîné, Jean Pierre* devint président du Conseil souverain de Hainaut (1764). Le suivant, Pierre Alexandre (né à Malines, décédé à Molenbeek-Saint-Jean, le 24.12.1783), licencié ès droits, était chanoine de Saint-Donatien à Bruges, de Sainte-Gudule à Bruxelles et juge synodal de l'archevêché de Malines. Le couple donna également naissance à Jean Joseph Gabriel Pierre (1730-1796); Joseph Alexandre, Récollet; Pierre, Jésuite; Thérèse Bernardine et Jean-Baptiste.

7. Immatriculé en 1699-1700 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 1703).

8. Greffier en remplacement de son père (21.11.1707), puis conseiller au Grand Conseil (patentes du 05.09.1712) succédant à E. C. Janssens, P. van Volden en devient le président, le 08.04.1726. Peu après, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 14.10.1727).

AN, 1861, p. 299-303; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 446; DGH, t. IV, p. 1036; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. III, p. 165-166; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 780; J. LEFÈVRE 1, p. 152 et 241; J. LEFÈVRE 2, p. 61 et 94; A. MATTHIEU, *op. cit.*, p. 372; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 573-575; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 21-22 et 135; *WNL*, t. XII, 1778, p. 371; t. XXIII, 1784, p. 41-42.

Biographie : Mss divers 432, f° 22 et 295.
Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 174, n° 33; UL 281, f° 4v°.
Grand Conseil :
- greffier (nomination) : GCM 4, f° 74-75v°.
- conseiller (nomination) : GCM 4, f° 84-87v°.
- président (nomination) : GCM 4, f° 132-135.

Conseil d'État : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 77 (serment).
Portrait : BI, n° 1546.
Décès de l'épouse : AVB, reg. par., n° 171, f° 76 v°.

VOLDEN DE SANTBERG (Pierre Alexandre Marie Ghislain VAN)
1. Bruxelles, bapt. 22.06.1766.
2. Zillebeke (Ypres), 08.07.1808.

3. Franc-Maçon, membre de la Loge bruxelloise L'Union, inscrit au tableau de 1773. En 1775, il est admis dans la confrérie érigée en l'honneur de sainte Barbe, à Bruxelles, en l'église Sainte-Gudule.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean Joseph Gabriel Ghislain et de Marie Joséphine Pauline Lucie de Beughem. Neveu de Jean Pierre van Volden*. Le 28.04.1803, il épouse Pauline Marie Thérèse d'Hannosset (19.01.1783-19.12.1855), fille de Dominique Charles Joseph Hyacinthe et de Françoise Joséphine de Wevelinckhoven. De cette union, naquirent : Gustave Emmanuel Joseph (26.01.1804-1860), inspecteur provincial des haras; Zénaïde Marie Joseph (1805-1860); Charlotte Antoinette (née en 1807); Zoé Marie Joseph (1808-1839).

7. Immatriculé le 04.02.1783 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Porc). «Fisc» et doyen de l'association des juristes bruxellois étudiant à Louvain. Licencié dans les deux droits dans la même université le 09.08.1786.

8. En avril 1787, il est admis en qualité de «praticant» au Conseil du gouvernement général (département de Limpens* le cadet). Il y exerce ensuite l'emploi de «concipiste». Il remplit les fonctions de premier commissaire à l'intendance de Gand (gages de 2.100 fl. argent courant de Brabant). Pendant les deux restaurations, il occupe une charge d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (14.07.1791; gages de 1.000 fl.). P. A. van Volden de Santberg avait toutefois été remercié dans le courant de la première restauration. Il tente de se justifier dans une requête du 10.01.1792 : lors de la Révolution, il avait endossé l'uniforme des volontaires, mais uniquement pour l'exercice de la police interne. Il déclare n'avoir jamais porté les armes contre le souverain ni prêté serment aux États ou au Congrès. Il «a été en Hollande dès qu'il a pu se soustraire aux persécutions qu'il éprouvoit dans sa patrie». Il souhaite faire lever l'obstacle à son admission. Il est rétabli dans

son office par une commission du 15.02.1792. Il est affecté au département des fonds jésuitiques. En juin 1794, il suit le gouvernement en exil à Ruremonde, puis il rejoint sa famille à Cologne. En octobre, pour des raisons d'économie, celle-ci s'établit à Würzburg avant de gagner Vienne à la mi-juillet 1795. En décembre, il renvoie à sa mère le passeport qu'elle lui avait obtenu du représentant du peuple Pérès pour revenir à Bruxelles. Il lui écrit : « je persiste dans la résolution que j'ai prises *(sic)* d'attendre pour rentrer dans mon pais que la paix m'ait délié de mon serment ». Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Il en est radié le 04.10.1800. Le 14.05.1802, de retour à Bruxelles, il prête le serment requis pour obtenir l'amnistie. Il est considéré comme un grand propriétaire, allié aux plus riches familles de Bruxelles.

9. Bruxelles : rue des Dominicains (1794).

AN, 1861, p. 304-305; B. BERNARD, « Les hauts fonctionnaires [...] », p. 105 et 107; DGH, t. IV, p. 1037-1038; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 552; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 87; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, I, p. 175 et 180; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. III, p. 167; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 344; L. PARIS, *op. cit.*, p. 229, n° 290; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 154.

Études universitaires : *Matricule*, t. IX, p. 91, n° 185; UL 679/2, f° 113v°.
Confrérie : Archives ecclésiastiques (Sainte-Gudule), 8902, f° 49.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°; CF 1012, f° 79v°-80 (15.02.1792).
- 1ère restauration : CF 1012, f° 79v°-80; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 461; SEG 2109.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, notamment le rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 160.
- mémoire d'occupation : CC 1732.

Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 62.
Amnistie : Préf. de la Dyle, reg. 1021, n° 5; *ibid.*, portefeuille 1749..
Portrait : BI, n° 1745.

VOOGHT (Pierre Charles DE)

2. Anderlecht et enterré à Bruxelles (Sainte-Gudule), 25.11.1733.

3. Seigneur de Cruyseecke et Barizeele. Créé vicomte par lettres patentes du 01.07.1696.
4. Conseiller d'État de robe et conseiller des Finances.

6. Fils d'Alexandre, échevin du Franc de Bruges de 1637 à son décès, le 18.10.1644, et de Marie de Cuuillou. Époux de Marguerite Frénantz (décédée le 08.10.1750), dame à la Cour de la reine d'Espagne. Il eut deux fils, Marie Charles Xavier, échevin du Franc de Bruges, et un autre, chanoine de Tournai.

8. Bailli de la ville et du Franc de Bruges, il est nommé conseiller au Conseil des finances par lettres patentes du 06.10.1691 (serment le 21.11). En 1696, il obtient, faveur exceptionnelle, par cédule secrète, l'expectative de la présidence du Conseil de Flandre (serment le 12.06.1696), alors occupée par A. van der Piet. Tout en demeurant au Conseil des finances, et bénéficiant assurément de puissants appuis à la Cour, de Vooght est désigné, le 18.07.1698, en qualité d'adjoint à la susdite présidence (prise de possession le 21.08. suivant). Durant la période anjouine, le 23.05.1702, il est nommé à la charge d'intendant de Flandre à Bruges, mais il serait «le plus ignorant dans les affaires que l'on a vu aux Païs-Bas pendant les quarante dernières années». À la mort de van der Piet, le 04.02.1706, Philippe V ayant déclaré caduques les survivances accordées par Charles II, la présidence du Conseil de Flandre passe finalement à A. Sersanders de Luna. Toutefois, de Vooght semble avoir

réintégré le Conseil des finances. En novembre 1715, il est désigné pour participer aux Conférences de Bruxelles, destinées à régler le problème des frontières avec la France, la Prusse et les Provinces-Unies. En 1718, il est membre du Conseil d'État, attaché au département des Finances («directeur provisionnel»). En février 1720, il est mandaté, avec le prince Claude de Ligne* et J.-B. Coppieters*, pour prendre possession des villes rétrocédées par la France. En date du 29.05. de la même année, Charles VI déclare, à son tour, nulles les nominations faites par Philippe V. De Vooght tente en vain de récupérer la présidence de Flandre. L'Empereur le nomme cependant premier intendant des Finances (28.05.1721). De même, en 1725, lors du rétablissement des conseils collatéraux, il ne reçoit pas la charge de trésorier général pour laquelle il avait été, entre autres, proposé. Il conserve donc son emploi de conseiller des Finances (19 ou 21.09.1725; dép. des Domaines). L'année suivante, il postule la présidence de la Chambre des comptes. Le Conseil privé le classe à la première place, mais J.-B. J. Fraula* est nommé. Marie-Élisabeth n'avait pas manqué d'observer, à propos de P. C. de Vooght, «qu'il étoit apparent qu'il n'avoit aspiré à la présidence que pour avoir un poste où il y auroit moins à travailler». Entre 1726 et 1730, il est appelé à participer à quelques réunions de la Jointe de cabinet. En 1731, à la mort du trésorier général P. G. van der Ghoten*, il assure *ad interim* la direction du Conseil des finances jusqu'à ce que le baron Marc de Fonseca* puisse prendre possession de cette charge, pour laquelle il avait été désigné (augmentation de gages de 3.000 fl. par an durant l'interim).

9. Bruxelles : «Sur la Chancellerie» (1719); rue de l'Empereur (1724).

AN, 1860, p. 282; BN, t. XXXVII, col. 813-815 (J. Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 443; E. COPPIETERS DE TER ZAELE, C. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, *op. cit.*, t. I, p. 128-129; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 82-84; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. II, p. 15; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 185; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 783; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, *passim*; J. LEFÈVRE 3, *passim*; NB, t. V, col. 973-974 (J-B. Windey); B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 461-463.

Conseil des finances :
- nomination (1691) : CC 46017, f° 100.
- nomination (1725) : CF 247; CF 2209.

Conseiller des Finances et intendant (1702) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 51 et 197; SEG 1472.
Premier intendant des Finances : CERég., 222.
Conférences de Bruxelles (désignation en 1715) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 192; CAPB 316, f° 177v°-178v°.
Candidature au Conseil d'État et des Finances (1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 51.
Considérations sur plusieurs personnalités (1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 168-169.
Candidature à la présidence de la Chambre des comptes : SEG 911, f° 67-69.
Correspondance (1715-1726) : CAPB 62.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 513; CE 27, 191.

W

WACKEN (Nicolas Jean Népomucène)
1. Saint-Hubert, bapt. 16.05.1763.

4. Actuaire de la Jointe d'État.

6. Fils de Mathieu François, avocat admis par le Conseil de Luxembourg le 28.07.1760, bailli de la terre de Saint-Hubert, et de Marie Catherine Ambiosÿ.

7. Promu quarante-neuvième sur cent quatorze à la faculté des Arts des L'Université de Louvain en 1780.

8. Avocat au Conseil de Luxembourg (serment du 01.12.1784), il est chargé, en 1787, d'«une commission relative à l'exécution du nouveau règlement judiciaire», qui l'amène à se rendre à Bruxelles. Lors de la suppression des nouveaux tribunaux, il reprend sa profession d'avocat. Il est cependant admis au Conseil de gouvernement général en qualité de «praticant honoraire» (serment le 02.09.1788). Il est ensuite autorisé à exercer les fonctions de «concipiste et celle de secrétaire» au département du prévôt Dufour*, pendant l'absence de celui-ci de la Commission ecclésiastique. En septembre 1789, il est chargé de la tâche de «concipiste» dans un Comité établi pour les affaires relatives aux troubles. L'année suivante, il est attaché au Commissariat général civil (gages de 800 fl. all.). En janvier 1791, il devient official effectif à la Secrétairerie d'État (mêmes gages). Par dépêche du 12.06.1794, il y accède au rang d'official major (gages de 2.000 fl. all.), par la promotion de H. de Crumpipen* à la Chambre des comptes. Simultanément il se voit confier les fonctions d'actuaire de la Jointe d'État. Il était également actuaire, en avril 1794, du Comité chargé de l'examen préliminaire des suppliques. Il suit le gouvernement des Pays-Bas en exil à Ruremonde, Düsseldorf et Aix-la-Chapelle et finalement Dillenburg. Il demeure en activité au Bureau de la Secrétairerie d'État jusqu'au 15.01.1795. Il obtient alors un traitement de «quiescence». Par Francfort, Würzburg et Ratisbonne, il gagne Vienne où il est arrive en tout cas avant le 13.11.1795. Il s'intitule alors secrétaire de S.M., titre qu'il avait vainement sollicité en décembre de l'année précédente. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. En janvier 1798, ses chefs sont pleins d'éloges à son égard : c'est «un des sujets les plus méritants qui soit sorti des Païs-Bas, au point qu'il s'est acquise la confiance intime tant de ses deux chefs successifs, les secrétaires d'État Baron de Feltz [*] et de Müller [*], que celle du chef et président de Crumpipen [*], qu'il s'est même déjà rendu digne ici de toute confiance ultérieure par la prudence avec laquelle il a co-opéré à la commission secrète à laquelle il a été passé peu de mois adjoint à Dresde». Il bénéficie également d'un grand crédit auprès de ses compatriotes. En effet, au même moment, il est chargé d'une mission au nom des «Belges ci-devant employés de l'Empereur, militaires et civils». À leur demande, Ange de Limpens* avait rédigé un mémoire relatif à leurs intérêts. Il avait en outre obtenu qu'ils puissent envoyer «à leurs frais une personne de confiance par Rastadt aux Païs-Bas, 1° pour demander de leur part à S. E. le Comte de Cobenzl* son appui, ses bons offices et sa protection pour obtenir en leur faveur l'exécution des articles du traité de Campoformio qui les concerne; 2° et pour se transporter ensuite au moyen d'un passeport français que le comte de Cobenzl lui auroit procuré, à Bruxelles et partout où d'après les directions qu'il aura prises à Rastadt, il sera nécessaire que cette personne se rende, pour

que ses commettans obtiennent la main levée des séquestres restés ou mis sur leurs biens, la faculté d'en disposer suivant le traité et la permission de rentrer eux-mêmes dans le païs pour ceux qui le désireroient». Le choix des intéressés se porte sur Wacken, qui se fait accompagner par le nommé François Hubert Piret, «né en Brabant, employé dans la catégorie des messagers de bureaux». Ce dernier a-t-il été remplacé ? Toujours est-il que la mission ne se déroule pas sans encombre. En effet, le 21.03.1799, les autorités viennoises envoient à Ratisbonne, à la demande de Wacken et de l'official de la Chambre des comptes Brouwet, «enfin sortis de prison», les passeports nécessaire pour regagner la capitale autrichienne. En exécution des dispositions de Campoformio, Wacken refuse la nationalité française. Il est l'auteur de la traduction française de l'ouvrage de Martin von Schwartner, *Statistik der Königreich Ungarn*, parue à Francfort-sur le-Main en 1813-1816. En juin 1814, un correspondant anonyme viennois écrit à son propos à l'ancien official du Conseil privé Darté : « il est obligeant, il aime ses compatriotes et il peut beaucoup, il fera certainement quelque chose pour vous ». Peut-être Wacken se confond-il avec N. Wackers, le commissaire autrichien chargé de recevoir, le 14.11.1815, les archives attribuées à Vienne avant la transmission des archives «belges» au nouveau royaume des Pays-Bas.

J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 89; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 17; *Promotiones [...]*, p. 88; P. RUPPERT, *op. cit.*, p. 350; P. SPANG, *op. cit.*, p. 502; E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. VI, Arlon, 1893, p. 967; G. et F. VAN DER GHINST, *op. cit.*, p. 155.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 322, reg. par. de Saint-Hubert, Bapt. 1736-1783, p. 101.
Avocat : ANL, Conseil provincial de Luxembourg, 1 A 030004, Rolle des causes, serments 1765-1792, à la date.
Official : CC 191, f° 39v°.
Comité des suppliques : CPA, carton 58A.
Exil en 1794 : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b.
Carrière : SEG 1362, f° 516 r°-v°; FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 06; HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, Tableau approximatif des diminutions [...] dans les pensions.
Délégué des employés belges : CAPB 940, n° 26, et 941, n° 62.
Précis du mémoire présenté au comte de Cobenzl en janvier 1798 : CAPB 1014.
Jugement de 1814 : Conseil administratif de la Belgique (1814), 121, sub Darté.

WAEL (Jean François DE)
1. Anvers, 28.08.1682.
2. Anvers, 29.09.1761.

3. Le 01.08.1739, il obtient confirmation de noblesse, avec anoblissement pour autant que de besoin.

4. Conseiller maître général des monnaies.

6. Fils de Corneille Norbert (Saint-André, 23.03.1646-Anvers, 06.09.1721), aumônier d'Anvers (administrateur des biens des pauvres) et de sa seconde épouse, Barbe Wauters, décédée à Anvers le 25.02.1723.

8. Peut-être est-ce lui dont font état, sans citer de nom, les maîtres des monnaies Clauwez de Bruyant* et F. C. van der Borcht* dans une lettre du 02.05.1728. Ils proposent «un sujet qui peut estre est l'unique en ces pays capable d'exercer la charge vacquante» par le décès d'Augustin Charles Wautier*, leur collègue. Ils se déclarent prêts à l'aider de leurs «expériences et lumières». Surtout, ce candidat exceptionnel est prêt, à leur instigation à offrir trois mille florins argent de change au Trésor.

Ceci permettra de leur payer les arriérés qui leur sont dus. de Wael doit sa nomination au pensionnaire de la ville d'Anvers, A. M. van Kessel, qui voulait veiller aux intérêts de sa ville au sein de la Chambre des monnaies. Un autre Anversois, Henri Jacques Claessens* y siégeait déjà. Selon Clauwez de Bruyant, de Wael n'aurait eu que le lucre en vue. Il est cependant zélé. En 1729, ses gages sont de 300 fl., sans compter le produit des émoluments et des vacations. En 1739, il est commissaire plénipotentiaire à Anvers pour le renouvellement du traité de commerce avec les puissances maritimes. Il offre sa démission en 1744, mais elle est refusée. Le 23.12.1748, il revient à la charge en avançant les mêmes motifs. Vieux et malade, il n'est plus guère en état d'exercer sa fonction. Il insiste encore en février de l'année suivante et récidive en août. Son congé lui est accordé quelques mois plus tard, le 16.10. Il n'est pas remplacé.

Les institutions du gouvernement central [...], t. II, p. 692-700; P. JANSSENS, L. DUERLOO, op. cit., t. III, p. 798; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 41-42, 80, 84, 89; J. VERMOELEN, «Généalogie de la famille de Wael», dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, t. XVII, 1962, p. 120.
Activités : CF 7475; CF 7477; CF 7482; CF 7483/B; Jointe des monnaies, 2!, 160; SEG 2176.
Gages : CF 179.

WAEPENAERT (Jean Philippe Charles DE)
1. Malines, bapt. 01.10.1718.
2. Malines, 16.03.1797.

3. Fait chevalier par lettres patentes du 23.11.1735 (pour lui et ses frères). Seigneur d'Erpe, Bergh.

4. Conseiller d'État de robe, conseiller-procureur général au Grand Conseil.

6. Fils aîné de Charles Philippe Léopold Balthazar (Overmeire, 1690-Sinaai, 04.09.1735), conseiller au Grand Conseil, et de Marie Jeanne Elbo (décédée à Malines en décembre 1737), fille de Jean, premier clerc de la Trésorerie de Gand, et de Jeanne Catherine Guens. Le 07.08.1744, il épouse Angéline Jacqueline van Praet, fille de Jacques André, grand aumônier de la ville d'Anvers, et d'Anne Catherine de Vivario, sa seconde épouse. Douze enfants sont issus de cette union : Jeanne Ferdinande Marie Angèle, carmélite à Malines; Marie Anne Thérèse; Thérèse Catherine Jeanne, carmélite à Louvain; un enfant mort peu après sa naissance; Antoinette Gabrielle Colette (décédée en 1815, sans alliance); Antoine (décédé en 1753); Emmanuel Ghislain François Joseph (1753-1757); Constance Henriette (décédée en 1755); Charles Joseph Gilles, conseiller au Grand Conseil; Pierre Joseph (1780-1827), baron de Waepenaert d'Erpe, administrateur des biens confisqués à Malines, échevin de cette ville, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers et député aux États provinciaux de la même province; Jean Joseph (1863-1837), enseigne au régiment de Murray, puis capitaine; Emmanuel Augustin Joseph, capitaine au service de l'Autriche.

7. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers de la faculté de Droit de l'Université de Louvain en janvier 1739. Licencié dans les deux droits (Louvain, 26.04.1740). Il a aussi fréquenté l'Université de Paris.

8. Avocat au Grand Conseil (28.04.1740), il devient, le 11.01.1744, substitut du procureur général au même tribunal, par la promotion d'H. J. H. de Wavrans*. Il succède, le 07.02.1750 (serment 12.02. suivant), à Ambroise Charles de Smet, conseiller ecclésiastique, comme conseiller au même conseil. Il obtient à cette fin une dispense, motivée par le défaut de candidat ecclésiastique. Le 18.03.1750, J. P. C. de Waepenaert accède, en outre, aux fonctions de procureur général, suite au décès de C. J.

Soteau (serment le 28.04.1750). Il obtient sa démission de cette dernière charge le 16.07.1761, mais il continue à l'exercer jusqu'à la nomination de son successeur, H. T. J. Jacobs, le 24.08. suivant. En 1768, une place de conseiller au Conseil privé lui est proposée, mais il la refuse. Par patentes du 08.07.1794, il est élevé à la dignité de conseiller d'État.

AN, 1893, p. 173-174; *Catalogue [...] Grand Conseil*, p. 139-140; DGH, t. IV, p. 1045-1046; J. GAILLIARD, *op. cit.*, t. V, p. 160; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 480; P. JANSSENS, L. DUERLOO, op. cit., t. III, p. 800; J. LEFÈVRE 1, p. 319, 322 et 323; L. POPLIMONT, *op. cit.*, t. XI, p. 260-261; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 101-102 et 125-126; PH. VAN HILLE, *De gerechtelijke hervorming [...]*, p. 180, n. 1.

Titre de chevalier : CAPB 772, p. 341-346.
Études universitaires : UL 283, f° 51; UL 671.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 709, p. 513.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 10v°.
- substitut du procureur général (nomination) : GCM 4, f° 220-222; CF 1000, f° 133v°-134v°; CC 846, f° 8; CAPB 330, p. 160.
- conseiller : CAPB 335, p. 83-84 (nomination envisagée) et 219; GCM 4, f° 232v°-234 (nomination).
- procureur général (nomination) : GCM 4, f° 236v°-238; CF 1001, f° 204v°-205v°; CAPB 334, p. 299-301; CAPB 335, p. 16-18; CAPB 336, p. 17.
- carrière : Mss divers, 432, p. 329; AVB, n° 1179, f° 4v°-5.

WAHA D'URSENNE (Jean-Baptiste Joseph)
1. Bruxelles, 09.12.1703.
2. Bruxelles, 20.10.1755.

4. Surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas.

6. Fils de Jean-Baptiste (Bruxelles, 21.05.1662-Bruxelles, 11.06.1725) et d'Anne Catherine de Grève (décédée à Bruxelles le 19.05.1738), fille de Joachim et de Marie Figé. Son frère Claude (Bruxelles, bapt. 07.10.1694-Bruxelles, 30.09.1773) devint secrétaire au Conseil de Brabant. Jean-Baptiste Joseph épousa à Bruxelles (Sainte-Catherine), le 22.08.1747, Catherine Verrijcken. Le couple eut deux filles au moins, Marie Joseph, décédée à l'âge de 6 ans et 11 mois (Bruxelles, 05.02.1755), et Thérèse Josephe (décédée à Bruxelles, le 19.06.1825). Cette dernière avait épousé en secondes noces à Bruxelles (N.-D. de la Chapelle), le 15.04.1776, Antoine Joseph Deudon*.

7. Immatriculé, en 1720-1721, en qualité de «minorennis» à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié ès droits de la même université en 1726.

8. Il acquiert la charge de surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas le 02 ou le 05.03.1735 (serment le 07.04. suivant), par résignation de Pierre Christian Van Santen*. Lui-même cédera l'office, moyennant finances, à François Étienne Rousseau*.

9. Bruxelles : «in de creupelstraete» (1755).

AN, 1875, p. 313-314; CH. DE BROQUEVILLE, *op. cit.*, p. 49-50; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 125.

Études universitaires : *Matricule*, t. VII, p. 395, n° 90; UL 282, f° entre les f° 70 et 71.
Mariage : AVB, reg. par., n° 223, f° 113v°.
Achat de la charge : CPA, carton 950B.
Serment : SEG 1486.

Décès de Marie Joseph : AVB, reg. par., 166, f° 142 v°.
Décès des parents : AVB, n° 3409, p. 14.

WALCKIERS (Adrien Ange DE)
1. Grammont, bapt. 13.02.1721.
2. Bruxelles, 10.05.1799.

3. Créé vicomte par lettres patentes du 22.05.1786. Seigneur de Tronchiennes, Evere et Saint-Amand. Chevalier de l'Ordre de Saint-Étienne. Admis à la bourgeoisie de Gand le 26.06.1747.

4. Conseiller d'État d'épée.

6. Fils de Jean (né à Ninove et décédé à Grammont, le 08.04.1747) et de Catherine van den Branden (décédée le 17.08.1754). Le 24.05.1755, il épouse à Saint-Nicolas Dieudonnée Louise Josèphe de Nettine (Bruxelles, bapt. 06.07.1736-Bruxelles, 08.07.1789), fille de Mathieu, banquier de la Cour, et de Barbe Louise Josèphe Stoupy, sa seconde épouse. De cette union, sont nés six enfants : Louise Jeanne Joséphine (bapt. 07.03.1756-1796); Paul Joseph Sébastien (1757-1760); Édouard Dominique Sébastien Joseph*; Charles Louis Joseph (né en 1760); Philippine; Joséphine Rosalie Pauline (1765-1837).

8. Suite à la démission du marquis de Laverne, Cobenzl le nomme, en 1758, Grand bailli de la ville et pays de Termonde. Le ministre plénipotentiaire se soumet ainsi aux instances pressantes de la belle-mère du bénéficiaire. A. A. de Walckiers fut aussi administrateur général du Loto génois, à Bruxelles, du 10.02.1762 au 31.10.1785 (traitement fixe annuel de 5.000 fl.). Il avait été nommé à ce poste suite à la disgrâce des frères Calzabigi*. Il fut élevé à la dignité de conseiller d'État (patentes du 07.03.1762; serment le 21.03.1762), cela, selon Kaunitz, « dans un moment où, pour donner une certaine considération à l'administration de cette branche de revenus, il paroissoit nécessaire de conférer un rang supérieur à celuy qui en étoit le chef ». Il rendit de nombreux services pendant plus de trente ans. En 1785, il démissionne de cette charge. Kaunitz et Belgiojoso* reconnaissent qu'il avance un motif légitime : « Le Sr Reul [Augustin Gaspard Henri] dont la fille unique[Barbe Marie Thérèse] a épousé son fils aîné[Édouard] est le principal associé du marquis de Mansi), qui l'a même nommé pour continuer la ferme en cas de mort, jusqu'à l'expiration du bail, de sorte que Walckiers est censé avoir un intérêt indirect dans cette entreprise ». Le ministre plénipotentiaire propose de lui accorder sa retraite avec la moitié des gages dont il jouissait comme administrateur du Loto. Joseph II consent à la retraite, mais l'apostille sur la consulte est sans appel : « Je ne vois point comment on peut imaginer de donner à un richard comme Walckiers une pension en renonçant à la charge qu'il a eu ». Walckiers investit une partie considérable de sa fortune dans le grand négoce et l'industrie. Avec les Romberg, il participa à la traite des Noirs.

9. Bruxelles : rue des longs Chariots (1763).

AN, 1869, p. 238-239; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 586; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 480; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 807; H. HOUTMAN-DE SMEDT, « Loterijen [...], p. 66 ss; G. SCHRANS, *op. cit.*, p. 561.

Titre de vicomte : CAPB 779, p. 250-253.
Bailli de Termonde : CAPB 441, 12.10.1758.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 705, p. 82-83; CC 850, f° 295v°; CE 27; SEG 1486.

- motif de la nomination : CAPB 494, D105/ad Litm L2/n° 1 (à propos du cas du comte de Lalaing en 1780).
Démission comme administrateur du lotto : CAPB 472, D 109/ad lit. L1, n° 41, 08.08.1785).
Décès : AVB, État civil, décès, an VII, acte 1675.

WALCKIERS (Édouard Dominique Sébastien Joseph DE)
1. Bruxelles, bapt. 07.11.1758.
2. Paris, 17.04.1837.

3. Il obtient l'autorisation de porter le titre de vicomte du vivant de son père, par lettres patentes du 22.05.1786. Seigneur de Saint-Amand.

4. Conseiller-receveur général des Finances.

6. Fils d'Adrien Ange*. Le 28.09.1783, il épouse à Bruxelles, en premières noces, dans la chapelle du Conseil de Brabant, Barbe Marie Thérèse de Reul (Bruxelles, bapt. 14.06.1767-Bruxelles, 27.07.1791), fille d'Augustin Gaspard Henri*, et d'Anne Gertrude Marie Josèphe Françoise de Paule Helman. En secondes noces, en 1799, il épouse à Versailles Rose Françoise Renaut. Louise Jeanne Josèphe (bapt. le 21.08.1784) vit le jour de la première union. De la seconde naquit Alphonse Charles Dieudonné (né en 1814), officier supérieur dans l'armée française.

8. Plongé dès son plus jeune âge dans la finance et le négoce, Éd. de Walckiers obtient, le 16.01.1784, la charge de conseiller-receveur général des Finances (gages de 5.000 fl.; 60.000 fl. de caution par hypothèque légale sur des biens fonds). Il porte le titre de conseiller des Finances mais sa présence est limitée aux séances où il est question de la Recette générale. Le *Calendrier de la Cour*, en 1789, lui donne le titre de «conseiller du gouvernement général et Préposé principal du Trésor royal». Lorsque la Révolution brabançonne éclate, Walckiers envoie sa démission au gouvernement et offre des subsides au mouvement insurrectionnel. Il adhère aux idées de Vonck et se montre parmi les opposants les plus acharnés aux Statistes, ce qui l'oblige à fuir en France, en mars 1790. Il se retire au château de Hem, à proximité de Lille. Dans un imprimé, publié la même année dans cette ville, il explique les raisons de son départ : «Lettres adressées aux États de Brabant par le Vicomte Édouard de Walckiers». En avril suivant, il charge le vicomte de Nieulant* de tenter un rapprochement avec les gouverneurs généraux. L'archiduchesse Marie-Christine avertit cependant l'Empereur à ce propos : «quelque bonne idée que nous avons des talents et honnêteté de Walckiers, et quelque persuadés que nous soyons qu'il veut sincèrement à présent le bien de votre service, nous le connaissons cependant trop léger et trop sujet à pouvoir être entraîné par ceux qui savent le tourner dans l'occasion à leurs vues et principes pour que de ce chef nous pensions lui accorder une entière confiance pour des objets de cette nature». De retour à Bruxelles après l'échec des États Belgiques Unis, Walckiers espère des réformes démocratiques. Déçu, il repart pour Paris où il est à l'origine du Comité général des Belges et Liégeois unis, qui défendent l'idée d'une république indépendante et démocratique. Au lendemain de Jemappes, il rentre à nouveau en Belgique, mais se heurte rapidement à Dumouriez à propos de la forme de gouvernement à établir. Walckiers regagne Paris une fois de plus. Pendant quelque temps encore, il demeure représentant provisoire de Bruxelles à la Convention. En mars 1794, accusé de spéculer sur le change, il est dénoncé comme agent de l'Autriche. D'abord réfugié à Hambourg, il finira par rejoindre la France pour y passer le reste de sa vie. Il avait été rayé de la liste des émigrés le 29 mai 1800. Le 15.11. suivant, il promettait fidélité à la constitution de l'an VIII.

9. Bruxelles : rue de Belle Vue (1786).

BN, t. XXVII, col. 37-42 (S. Tassier); DHB, p. 503; E. HUBERT, *[...] Dotrenge [...]*, p. 63; ID., *[...] ministres de France [...]*, t. II, p. 299, 454-455; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 480; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 807; V. JANSSENS, «Madame de Nettine et Édouard de Walckiers, banquiers d'État au XVIIIe siècle», dans *BNB. Revue mensuelle publiée pour le personnel de la Banque nationale de Belgique*, mai 1965, p. 4-23; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 550; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 246-247; H. SCHLITTER, *Briefe des Erzherzogin [...]*, p. 40; S. TASSIER, *Figures révolutionnaires (XVIIIe siècle)*, Bruxelles, 1954, p. 15-44; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Épouse : décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 63.
Conseil des finances : nomination : CF 1010, f° 162v°-164; CC 860, f° 157; CC 906, f° 78-80.
Fidélité à la constitution de l'an VIII : Préf. de la Dyle, reg. 1030.
Pamphlets et opuscules : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 358, 487, 494, 496, 514-516.
Portrait : S. TASSIER, *Figures révolutionnaires*, en regard de la page de titre; S. TASSIER et J. VERCRUYSSE, *op. cit.*, p. 173.

WALWEIN (Charles Joseph Jacques)

L'*Annuaire de la noblesse* lui attribue les prénoms de Charles Eugène Jacques, ce qui est infirmé par les sources d'archives.
1. ?, 24.08.1720.
2. Paris, ?.09.1792.

4. Conseiller député aux affaires de commerce.

6. Fils de Corneille Christophe, conseiller pensionnaire et échevin d'Ypres (né le 16.05.1674 et décédé le 27.12.1752), et de sa seconde épouse, Anne Florence de Wilde (décédée le 29.06.1734), fille de Josse et d'Anne Marie de Clercq. Charles Joseph épousa en premières noces, à Bruges (Notre-Dame, deuxième quartier), le 13.09.1747, Jeanne du Chatelez (décédée à Bruges le 06.09.1769), fille de Jean François et d'Isabelle Pyronne. Il se remaria à Bruxelles, avec dispense d'un ban, le 21.04.1771, avec Antoinette Josèphe Jeanne Mobillon. Il était à ce moment paroissien de Saint-Gilles à Bruges. Jean Maximilien Urbain, secrétaire du Conseil de Brabant, et Charles Léopold François Carton, lieutenant-amman de Bruxelles, sont témoins. Trois enfants sont issus de la première union et trois autres de la seconde.

8. Il est nommé, à sa demande, conseiller député aux affaires de commerce, sans gages ni émoluments, par décision impériale du 10.07.1767. C. E. J. Walwein était membre puis, depuis le 04.04.1754, trésorier de la Chambre légale de commerce de Bruges. Selon Charles de Lorraine, le Conseil des finances l'avait souvent déjà consulté. Kaunitz, de son côté, faisait remarquer à l'Impératrice qu'il « importe beaucoup d'avoir en Flandres un homme de confiance, impartial et indépendant des administrateurs jaloux de leur commerce particulier ». Walwein avait aussi sollicité une déclaration selon laquelle il ne pourrait être destitué de son emploi sans le consentement du gouvernement général. La demande reste sans disposition. Le Chancelier souligne cependant que « l'emploi n'avait été rendu amovible que par une cabale formée en 1759 ». Walwein note-t-il, « fut à chaque instant livré aux caprices de ceux qui composent la Chambre légale, qui seroient capables de rendre arbitraire la direction du *lastgeld*, droit hypothéqué aux créanciers de la dite Chambre et qui, jusques ici, ont empêché Walwein d'introduire dans cette même direction l'œconomie nécessaire à la conservation de son crédit ». Ce dernier y accrut son influence en plaçant ses créatures dans le comité directeur. Il succombait aussi à la confusion des intérêts de la Chambre et des siens. Sous Joseph II, il devint un agent impérial, naturellement appuyé par le gouvernement de Bruxelles. Le 08.12.1786, un membre de la Chambre s'adresse au Trésorier général des Finances pour obliger Walwein à rendre des comptes arriérés. En septembre 1787, le collège échevinal l'accuse de mauvaise gestion et de

détournements. Le 02.02.1788, il est condamné pour faillite frauduleuse. Ceci met naturellement fin à ses fonctions à la Chambre de commerce. Mais dès le 07.03. suivant, le gouvernement le nomme échevin du Franc. Quelques mois plus tard, en septembre, il sollicite sa mise en disponibilité pour trois mois, pour effectuer un voyage en France et à Vienne. Satisfaction lui est donnée d'emblée, car il est en fait chargé d'une mission par le gouvernement. Walwein est en effet un agent secret du commandant général des troupes. Il doit gagner Londres, en compagnie d'un adjoint du général d'Alton, Jaubert, pour tenter, sans succès, d'y enlever Henri Van der Noot, qui s'y est réfugié. En février 1789, Walwein se rend à Vienne pour y faire rapport sur la situation politique dans les Pays-Bas. Le 15 mai de cette année, il renonce à sa charge d'échevin du Franc de Bruges pour devenir «premier directeur de la société consolidée de banque et d'économie rurale de Galicie». Une affaire de faux-monnayage l'amène cependant à quitter Vienne de manière imprévue. Il se réfugie dans Paris livrée à la Révolution. Il y confectionne de faux assignats. Il meurt assassiné en décembre 1792.

9. Bruges : «in de Vlaming-straete by de vyf boecken» (1765).

AN, 1863, p. 280; L. FRANÇOIS, P. LENDERS, CH. VANCOPPENOLLE, *op. cit.*, p. 21 et 23; *Den Grooten Brugschen Comptoir Almanach*, 1765, p. 154; H. HASQUIN, « Sur l'administration [...] », p. 440; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 303-304; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 535; Y. VANDEN BERGHE, *op. cit.*, t. I, p. 157-158; H. VAN HOUTTE, *op. cit.*, p. 6-11.

Mariage : AGR, mf. 0293492, Bruges, OLV 2de wijk; AVB, reg. par., n° 403, f° 118v°.
Chambre de commerce de Bruges : CF 4329-4330.
Conseiller de commerce : CAPB 347, p. 194; CAPB 462, 31.07.1767.
Pamphlets : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, *op. cit.*, n° 360.

WAULTIER, voir **WAUTIER**

WAUTHIER (Jean Joseph DE)
1. Originaire de Salles, près de Chimay. Peut-être s'agit-il du Jean François, fils de Jean et de Marie Josèphe Eystache, baptisé à Chimay le 01.01.1750.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.
6. Célibataire.

7. Il connaît le français et l'allemand.

8. Il sert dans le régiment de Charles Toscane depuis l'âge de 16 ans. Il y reste pendant quinze ans. Il est transféré en qualité de sous-lieutenant à l'Académie militaire de Neustadt, où il demeure trois ans et demi. Il y est promu premier lieutenant. Le Conseil aulique lui accorde la démission qu'il sollicite pour passer dans un emploi civil aux Pays-Bas. Il arrive à Bruxelles au début de mai 1787. Il entre en fonction en qualité de commissaire à l'Intendance de Bruxelles le 05. de ce mois pour en sortir le 31 suivant. Le 28.04.1788, il est chargé d'une commission d'administrateur du prieuré de Groenendael. Par la suite, il occupe des fonctions d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes pendant la première restauration (14.07.1791; gages de 1.000 fl.) et d'auditeur ordinaire, onzième en rang, durant la seconde (gages de 1.600 fl.). C'est «un de ces ouvriers infatigables, modèle d'assiduité, qui a fait des progrès dans la comptabilité; de tels ouvriers devraient être encouragés», note le président de la Chambre des comptes à la fin de 1793. Le 12.06.1794, de Wauthier manifeste le souhait de retourner en Allemagne. En octobre de cette année, il est à Vienne et sollicite un emploi

à la Chancellerie d'État ou ailleurs. Il abandonne 400 fl. par an de ses gages pour contribuer aux frais de la guerre. En son absence, il est rangé dans la huitième classe sur seize (prêt de 500 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : près de l'église de La Chapelle (1792).

L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; F. KISTERS, *Les intendances [...]*, p. 777 et 779.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. JL 521, reg. par. de Chimay, bapt. 1725-1776, p. 1629.
Intendance : SEG 1875.
Chambre des comptes :
- auditeur surnuméraires (nomination) : CC 863, f° 268.
- mémoire d'occupation : CC 1733.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.12.1794), p. 153-155.

Administrateur du prieuré supprimé de Groenendael : CC 1445, f° 48v°-49 (nomination).
Exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 56.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.

WAUTIER (Augustin Charles)
2. Bruxelles, 31.07.1727.

4. Conseiller et maître général des monnaies.

6. Il a une fille, Barbe, épouse de Jean Henri Creskens*.

8. Il est nommé par Charles II en 1694 (serment le 22.03.). En 1712, tout comme Clauwez de Bruyant*, il est candidat malheureux au poste de greffier des Finances, délaissé par Pierre Swerts*. Il n'avait offert que 15.000 fl. argent courant de Brabant. Le poste échoit à J. R. de Thisquen*. L'année suivante, les gages de Wautier sont portés de 160 à 400 fl. Il est suspendu en 1716, car le 15.01. de cette année, il refuse d'encore assurer le service. Il prétexte de n'être pas payé ni de ses gages ni de ses vacations et il invoque en outre des ennuis de santé. Il rentre dans son dû le 02.04.1717. L'année suivante, son revenu total, compte tenu des gages précités et du casuel, s'élève à 1.516 fl. 4 sols. Après son trépas, sa veuve perçoit 6.317 livres de Flandre d'arriérés.

V. JANSSENS, *op. cit.*, 40, 48, 69-71, 77, 171.

Nomination: Jointe des monnaies, 20.
Gages : CF 175.
Activités : CF 179; SEG 2175.
Succession de Swerts : CF 2281.
Décès : AVB, reg. par., n° 417, f° 105v°. D'après le compte détaillé de sépulture, le total de ces frais s'élève à 101 fl. 10 sols.
Arriérés : CF 7476.

WAVRANS (Félix Joseph Hubert DE)
1. Tournai, 09.08.1715, bapt. le 10.
2. Bruxelles, 27.10.1784.

4. Évêque d'Ypres et conseiller d'État de robe.

6. Fils de Jacques François Yves, seigneur de Lyswalle, lieutenant général du bailliage de Tournai-Tournaisis (décédé le 19.12.1735), et de Marie Josèphe Caroline Hudsebaut (décédée le 18.09.1721). Frère jumeau de Louis François Julien* et frère d'Henri Jacques Hyacinthe*.

7. Il effectue ses humanités chez les Jésuites de Tournai. En 1731, il part étudier la philosophie et la théologie à Paris, à Saint-Sulpice. En 1736-1737, il est immatriculé à l'Université de Louvain («pédagogie» du Château). Il obtient la licence dans les deux droits à Louvain en 1738. Peut-être même aurait-il été docteur en théologie. Le procès d'information ne le mentionne en tout cas pas. Il reçoit les diverses ordinations entre 1752 et 1755.

8. Alors qu'il étudie encore la théologie à Paris, il reçoit une prébende au chapitre cathédral de Tournai (06.12.1741). Le 27.12.1743, il y renonce au profit d'une autre, mieux dotée, et il est solennellement installé le 16.03.1744. Il participe aussi à l'administration du diocèse. En 1751, il se rend en pèlerinage à Rome puis gagne Vienne. De retour à Tournai en mars de l'année suivante, c'est à ce moment vraisemblablement qu'il reçoit l'ordination sacerdotale. Il devient vicaire général à une date inconnue, puis archidiacre (29.09.1761). Le 25.11.1762, il est placé à la tête du diocèse d'Ypres. Le 02.06.1777, F. J. H. de Wavrans est élevé au rang de conseiller d'État (serment le 15.07.1777). Il est ainsi particulièrement remercié pour son rôle dans la conversion de l'abbaye de Messines en hôpital militaire. Il décède à Bruxelles, le 27.10.1784, dans la maison d'un de ses frères. Il est enterré le lendemain dans le cimetière de Laeken.

AC, p. 55; AN, 1862, p. 260; BN, t. XXXII, col. 766-768 (J. Lefèvre); L. JADIN, *Procès d'information [...]*, p. 203-205; J. LAENEN, *Les archives de l'État [...]*, p. 459; J. LEFÈVRE, « Les Wavrans », p. 13-32; Pl. LEFÈVRE, « Le recrutement de l'épiscopat [...] », p. 172-173, 176-177; R. HERPELINCK, *Het bisdom Ieper, 1762-1789,* Roeselaere, 1991, p. 28-39; *Repertorium der diplomatischen Vertreter [...]*, t. III, p. 80.

Biographie : CP, reg. 766, p. 235.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 36, n° 313; UL 283, f° 3.
Évêque d'Ypres : CAPB 346, p. 82-90.
Conseiller d'État : nomination : CAPB 708, p. 86-87; CC 857, f° 8v°; SEG 1486.
Portrait : BI, n° 3768; ZINZENDORF, p. 229.
Décès : AVB, reg. par., n° 173, f° 123v°; n° 507, p. 17.

WAVRANS (Henri Jacques Hyacinthe DE)
1. Tournai, bapt. 28.10.1717.
2. Bruxelles, 24.01.1776 («cathare suffocatif»).

3. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller au Conseil privé.

6. Célibataire. Frère de Félix Joseph Hubert* et de Louis François Julien*. Célibataire.
7. Licencié dans les deux droits (Louvain, 11.07.1738).

8. Avocat au Grand Conseil (06.11.1738), il y devient, le 11.12.1741, substitut du procureur général, suite à la promotion de P. J. Deudon. Le 14.11.1743, H. J. H. de Wavrans est nommé conseiller au Conseil de Flandre (serment le 10.12. suivant). Par patentes du 18.06.1757, du fait de l'élévation de G. I. Pycke* à la présidence du Grand Conseil, l'Impératrice le nomme au Conseil privé, aux pleins

gages. En 1759, il dresse le plan de l'ouvrage sur l'état ecclésiastique des Pays-Bas, destiné à l'instruction du futur Joseph II. Le 14.04.1760, il devient membre de la Jointe formée cette année pour l'examen des preuves des aspirants à la clef de chambellan. Le 11.11.1763, il succède au chancelier de Brabant, Streithagen*, en qualité de juge à la Chambre suprême des douanes de Flandre. Par lettres patentes datées du 23.11.1764, il est élevé au rang de conseiller d'État (serment 06.12.1764; gages augmentés de 1.000 fl.). Le 17.12., il reçoit une commission d'assesseur à la Jointe établie pour le redressement des monts-de-piété, en remplacement de J. P. A. van Volden*, promu président du Conseil de Hainaut. Cette même année, il collabore aussi à la Jointe pour les problèmes administratifs du Pays de Waes. En 1770, Charles de Lorraine le présente comme «l'homme le plus instruit des affaires du Gouvernement». Il est «vrai, franc, discret, incapable de dire ce qu'il ne pense pas, bon jurisconsulte. [...] Avec cela il a une fermeté honnête et de la douceur. Il est un peu long, mais l'on peut compter que ce qu'il fait est bien fait et clairement. Incapable de prévention ou de partialité, disant et écrivant les choses comme il les pense; ne donnant jamais un avis à la légère et ne le donnant que lorsqu'on le lui demande; [...] l'homme le plus sage, le plus prudent et le plus éclairé que nous aions dans le Gouvernement et auquel on peut se fier». Par décision impériale du 03.04.1770, il obtient, à dater du 01.01. précédent, les pleins gages de conseiller d'État, «pour le récompenser du zèle et de la dextérité avec lesquels il a porté l'affaire de l'audition des comptes des États de Brabant au point où elle se trouve». H. J. de Wavrans participa à la jointe extraordinaire des 11 et 13 septembre 1773, chargée d'élaborer les mesures accompagnant la suppression des jésuites. Contrairement aux autres membres du Comité jésuitique, il défendait la conservation des oeuvres d'art dans les églises plutôt que leur sécularisation et leur vente. Il est vrai que la famille Wavrans comptait pas moins de six membres de la Compagnie parmi les siens, dont un encore en vie. Il fut également membre de la Jointe des terres contestées. Starhemberg, lors de son décès, regretta dans une lettre à Kaunitz la perte d'«un homme aussi éclairé, aussi instruit, aussi prudent et à tous égards d'une probité si épurée».

9. Bruxelles : près de la Chancellerie (1756).

AN, 1862, p. 261; W.A. AUDENAERT, *Prosopographia Iesuitica Belgica antiqua (PIBA) : a biographical dictionary of the Jesuits in the Low Countries 1542-1773*, t. II, Leuven, 2000, p. 430; BN, t. XXXVII, col. 827-829 (J. Lefèvre); P. BONENFANT, *La suppression [...]*, p. 53; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 123, 148-149, 176, 190; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 237; S. DUBOIS, *La rectification [...]*, à paraître ; J.-F. FOPPENS, *op. cit.*, p. 261; M. GALAND, *Les jointes [...]*, p. 29; Ét. HÉLIN, M. GRAUWELS, M.-R. THIELEMANS, *Inventaire [...] Jointe des terres contestées*, p. VII; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 830; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 15; J. LEFÈVRE, « Les Wavrans », p. 13-32; P. LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 77-78; CH. LOIR, *La sécularisation des oeuvres d'art dans le Brabant (1773-1742). La création du Musée de Bruxelles*, Bruxelles, 1998, p. 14; A. SPRUNCK, « Les États de Luxembourg [...] », p. 180-226; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 125; *WNL*, t. VII, 1776, p. 123.

Biographie : CP, reg. 766, p. 234-235.
Études universitaires : UL 283, f° 3.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 9v°.
- substitut du procureur général : GCM 4, f° 213-214; CAPB 328, p. 26 (nomination).

Conseil de Flandre : CAPB 330, p. 105.
Conseil privé :
- nomination : CAPB 344, p. 73; CAPB 704, p. 143-145; CF 1007, f° 39; CC 849, f° 140.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 168v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 171v°.
- papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, f° 497-498.
- activités à la jointe des administrations : JAS 151-153, 585, 586, 1007-1011, 1013-1018.

Jointe pour l'admission des chambellans : SEG 1481.
Conseil d'État :
- nomination : CAPB 346, p. 247; CAPB 705, p. 245-246; CC 851, f° 249; CE 27; SEG 1486.
- pleins gages : CAPB 349, p. 46-50; CAPB 470, D96/ad B :7/1.

Chambre suprême des douanes : CF 5890.
Jointe des monts-de-piété : CPA, carton 950A; SEG 2206.
Plan de l'ouvrage sur l'état ecclésiastique des Pays-Bas, destiné à l'instruction du futur Joseph II : CAPB 442 (02.02.1759).
Décès : AVB, reg. par., n° 171, f° 136v°.

WAVRANS (Louis François Julien ou **Ghislain DE)**
1. Tournai, 09.08.1715.
2. Bruxelles, 16 Thermidor an IV (03.08.1796).

3. Seigneur de Lyswalle. Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Étienne. Confrère (1749) de la confrérie établie à Bruxelles sous le nom de la «Passion de N.S.J.C. souffrant».

4. Conseiller d'État de robe et président de la Chambre des comptes.

6. Frère des deux précédents. Célibataire.

7. Immatriculé le 04.11.1734 comme «maiorennis» à l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, ?).

8. À la mort de son père, qui avait obtenu, la charge de Louis XIV, en 1693, sous forme d'engagère héréditaire perpétuelle en échange de 9.000 livres de France, il demande en 1737 à être pourvu de l'office héréditaire de Premier conseiller et lieutenant royal au souverain bailliage de Tournai-Tournaisis, avec voix consultative et sans épices jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. En échange, il offre de renoncer à une année de gages, soit 500 livres, et à 100 livres monnaie de France pour droit de marc d'or. En 1745, le ministre plénipotentiaire le présente comme « très bon sujet, fort attaché au Roïal Service, et capable de quelque chose de mieux que cela [sa fonction actuelle], mais qui seroit charmé de s'appliquer à la Chambre des comptes par l'empressement qu'il a de s'attacher au service de Votre Majesté, laquelle feroit une bonne acquisition ». Marie-Thérèse décide dès lors de le nommer, par patentes du 13.12.de la même année, auditeur surnuméraire, sans gages, puis avec demi-gages le 06.04.1750 (dép. Fl.; médianate de 400 fl. acquittée en deux fois, le 07.07.1750 et le 12.01.1751). À partir du 22.12.1750, il bénéficie de l'ordinariat, avec 2.600 fl. de gages. De 1752 à 1757, il est associé aux travaux de la Jointe pour la construction des chaussées et le contrôle des investissements. Il est aussi actif au sein de la Jointe pour l'examen de l'administration des domaines princiers par les États de Brabant (1753-1760). Dupuy* le juge «bon sujet, de toutes façons, mais rempli de présomption et de préjugés». Le 16.02.1754, il est promu conseiller surnuméraire des Finances (serment le 26.03. suivant; gages de 4.000 puis de 5.000 fl.; dép. des Domaines). C'est à ce titre qu'il entre aussi, le 26.10.1754, à la Jointe pour l'audition des comptes. En 1757, l'Impératrice l'appelle à Vienne au département des Pays-Bas. L'année suivante, il devient membre de la Jointe pour la répartition des frais généraux des huit paroisses du Métier de Furnes. Suite à la promotion de D. B. J. de Cazier*, de Wavrans est placé, le 20.07.1759 (royale dépêche du 13.07.; décret du gouverneur général du 04.09.; lettre du Conseil des finances du 27.10.) à la tête de la Chambre des comptes et nommé en même temps conseiller d'État (serment le 22.10.1759; gages de 7.000 fl.). Par dépêche du 25.08., il obtient mille florins supplémentaires en considération des services rendus. En 1762, il siège à la Jointe qui s'occupe du mauvais état des chemins dans les sept quartiers d'Anvers. Le 03.04.1770, il obtient les pleins gages attachés à la dignité de conseiller d'État : «C'est un homme de mérite, mais il a une santé fort foible. Cependant, il travaille beaucoup et tient très bien la Chambre. [...] Il n'a pas autant de talens que son frère [Henri J. H. *] quoique surement aussi honnet

homme, mais il est [...] un peu plus vif» note Charles de Lorraine en 1770. Désigné comme exécuteur testamentaire de ce prince avec P. F. de Neny* et D. B. J. de Cazier, il supervisa, en 1780, le comité chargé de la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine. En mars de l'année suivante, le plénipotentiaire, qui préparait sa mise à la retraite, en dressait le portrait suivant : «de Wavrans, quoique très galant et honnête homme, est absolument sur le déclin; ses forces se perdent insensiblement; les ressources de son esprit s'affoiblissent; il perd la vue, ne voyant plus que d'un œil; il en est au point de ne plus pouvoir lire un quart d'heure de suite et de ne pouvoir écrire quelques mots que pour autant qu'on lui pose la main». Wavrans prend congé du personnel de la Chambre des comptes le 08.07.1782. Il est jubilarisé à la date de la dépêche royale, soit le 21.08. Il obtient une pension de 6.000 fl. mais perd celle de 1.000, dont il jouissait en surplus des gages attachés à sa place.

9. Bruxelles : «rue de la Bergstraete» (1746); Marché-au-Bois (1750); rue du Chancelier (1751); près de la Chancellerie (1760); rue Royale (1781).

AN, 1862, p. 260; BN, t. XXVII, col. 128-129 (J. Lefèvre); M. BAELDE, « Kanselier Kaunitz [...] », p. 199 et 202; Y. COUTIEZ, *op. cit.*, p. 148, 160, 181-185; DHB, p. 505; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 47, 51 et 56; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 830; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. XXXVII; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, *passim*; J. LEFÈVRE, « Les Wavrans », p. 13-32; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », p. 64 et 77; ID., « De Junta der Besturen. [...] », p. 31; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...], passim*; J. PRICKEN, *Delplancq [...]*, p. 130 et 153; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 130-133; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 258-259; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim.*

Biographie : CP, reg. 766, p. 235.
Confrérie : AVB, n° 1672, non fol.
Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 4, n° 68.
Bailliage de Tournai-Tournaisis : conseiller lieutenant particulier (confirmation d'engagère d'hérédité) : CF 997, f° 119v°-121; Papiers d'État et de l'Audience, 1184/3.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 332, p. 40-41 (nomination surnuméraireCAPB 382, D20/ad lit. C/5; CC 846, f° 136; CC 25116, f° 4v° et CC 25117, f° 2 (médianate); Papiers d'État et de l'Audience, 2709; CF 1001, f° 357v°; CC 845 bis, f° 219v° (1/2 gages d'auditeur); CAPB 337, p. 67-68 et 104-106; CC 845 bis (pleins gages); CAPB 345, p. 59 (remboursement d'arriérés).
BR, Mss, 18070, f° 32v°-33 (jugement de Dupuy, 1753); CAPB 346, p. 132-133 (participation à l'élection du prince-évêque de Liège).
- président (nomination) : CAPB 345, p. 54; CAPB 704, p. 225-227; CC 186, f° 256v°-257; CC 850, f° 47; SEG 1486 (serment).
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174.
Conseil des finances : conseiller : CAPB 341, p. 209-211; CAPB 703, p. 240-242; CF 1003, f° 122v°-124v°; CC 847, f° 195v°; CC 898, f° 46 (nomination surnuméraire).
Conseiller d'État : nomination : CAPB 704, p. 223-224; CC 850, f° 46; CC 898, f° 28; CAPB 349 (pleins gages).
Jointes : SEG 1864.
Jubilarisation : CAPB 352, p. 389-390; CC 189, f° 166r°-v° et 175r°-v°; CC 905, f° 3.
Décès : AVB, reg. par., n° 176, acte 14 de l'état civil.
Bibliothèque : catalogue de la vente (1798) : BLOGIE, col. 45.

WEISS (François Antoine DE)

1. Hofkirchen (Autriche, Mühlkreis), 13.05.1742.

4. Conseiller des Finances.

6. Fils de Johann, bourgeois, commerçant, et de son épouse Maria Weiss. Orphelin très tôt, «né sans biens». Issu d'une famille dont les ancêtres sont au service de la Maison d'Autriche depuis 1694.

Neveu de Joseph Gabriel de Weiss (décédé à Bruxelles le 09.02.1779), conseiller aulique de guerre, conseiller intime et secrétaire de cabinet de Charles de Lorraine, qui le fit venir à Bruxelles. Le 01.05.1782, il épouse Catherine Josèphe Parijs, fille de Nicolas Joseph, intendant de la maison de Salm, dont il eut quatre enfants : Joseph (né et baptisé à Bruxelles le 25.10.1783); Jean-Baptiste (né à Bruxelles le 19.01.1785); Marie Françoise (née et baptisée à Bruxelles le 16.12.1787); François (baptisé à Bruxelles le 13.04.1790).

7. Il fait ses humanités puis recourt à un précepteur pendant deux ans, grâce à son oncle, «pour étudier la langue françoise, les mathématiques, la phisique, l'histoire et la géographie». Il est immatriculé le 09.10.1761 comme noble à l'Université de Louvain. Il est licencié dans les deux droits (Louvain, 15.01.1765).

8. Il travaille pour Jacques Nicolas De Cock*, décédé le 10.11.1766. Le 20.12. de cette année, il obtient le titre de secrétaire ordinaire de la Cour (appointements de 560 fl.) et, par patentes du 17.06.1768, celui de secrétaire de S.M. (serment le 02.07.1768). Douze jours plus tard, il est en outre nommé official surnuméraire à la Secrétairerie d'État et de guerre (serment le 01.07. suivant; 1.000 fl. all. de gages). Il est «d'une application suivie, ne compte pas son temps, très prometteur», selon le jugement de Crumpipen* en 1769. En 1772, le prince de Starhemberg fait un rapport élogieux à son sujet. Il y demande que dorénavant de Weiss soit qualifié de «secrétaire de S.M. attaché à la Secrétairerie d'État et de guerre», de manière à ce qu'il puisse, ainsi que le secrétaire d'État et de guerre, l'employer comme il le désire, sans risque de plainte de la part des autres officiaux (gages portés à 2.000 fl.). En 1774, Weiss est promu conseiller et secrétaire intime du gouverneur général (gages de 1.200 fl. outre le «kostgeldt et argent de vin» à concurrence de 1.022 fl.; il obtiendra une pension d'un montant équivalent après la mort de Charles de Lorraine). Le 16.01.1775, Weiss devient greffier surnuméraire des Finances (dépêche royale du 29.12.1774; gages de 2.000 fl. et 1.000 fl. à titre de pension secrète, à liquider par décision du 02.07.1779 jusqu'à ce qu'il soit titulaire) et secrétaire surnuméraire «signant en finances». Il succède ainsi à J. C. Houillon*. En 1780, il est désigné pour faire partie du comité chargé de la liquidation de la mortuaire de Charles de Lorraine. Dans un rapport du 24.03.1786, Belgiojoso* lui reconnaît «de l'honnêteté, des lumières, de l'application et connoissance des affaires». Kaunitz reconnaît qu'il « pourra être d'une utilité réelle pour les fonctions de secrétaire, d'autant qu'il possède la langue allemande, ce qui mérite aussi beaucoup d'attention relativement au nouveau conseil ». L'année suivante, les réformes de Joseph II conduisent Weiss au Conseil du gouvernement général, en qualité de secrétaire attaché à la chancellerie des gouverneurs généraux (gages de 2.000 fl.; serment le 03.04.). Durant la Révolution brabançonne, à l'instar du conseiller Cornet de Grez*, il réside à Douai. Il a dû gagner ensuite Luxembourg, puisqu'il reçoit 100 fl. en qualité d'employé de la Commission royale, pour couvrir ses frais de retour à Bruxelles. Sous la première restauration, le 21.08.1791, Weiss est nommé conseiller des Finances (patentes du 06.09.; gages de 5.600 fl.; domaines de Gueldre, Flandre, Hainaut et Tournai, pensions, etc.). En juin 1794, il obtient la permission de se rendre à Cologne. Après la fuite du gouvernement, il gagne l'Autriche. Il est en tout cas à Vienne en février 1795 au plus tard. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté avec son épouse sur la liste des émigrés. Le 26.06.1797, l'Administration centrale du département de la Dyle fait dresser la liste de ses effets. Le 5e jour complémentaire de l'an X (22.09.1802), il prie le gouvernement français de le déclarer étranger à la ci-devant Belgique.

9. Bruxelles : À la Cour (1777); rue des Petits Carmes (1785); rue des Ursulines (1792).

A. JACQUES, *op. cit.*, t. I, p. 194-198; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 364 et 369; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 34 et 67; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 23, 136, 139; HEIDER, *Register zu den Kirchenbüchern von Hofkirchen im Mühlkreis*, t. I, p. 178; J. LEFÈVRE 1, p. 388 et 392; J. LEFÈVRE, « La fin du régime [...] », p. 4, 7, 16; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 521 et 550; A. SPRUNCK, « Les Belges et les tentatives [...] », p. 99; A. VANRIE, *op. cit.*, p. 258-259; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 396-397.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 309, n° 1; UL 284, f° 272v°; UL 679/2, f° 22v°.
Secrétairerie d'État et de guerre :
- official surnuméraire : CAPB 348, p. 94; CF 1008, f° 120; CC 853, f° 89 (nomination); CC 901, f° 216v°-218 (gages); CGg 6; SEG 1486 (serment).
- 4e official : CAPB 348, p. 94-95.
Secrétaire de S.M. : nomination : CAPB 348, p. 94-95; CAPB 706, p. 189; CC 188, f° 93-94; CGg 6; SEG 693; SEG 1486 et 2625.
Rapport de Belgiojoso : CAPB 527, rapport du 24.03.1786, annexe E; *ibid.*, D109/ad lit. Z1/ad n° 11.
Conseil du gouvernement général : CGg 3 et 5, f° 2.
Conseil des finances :
- greffier (surnuméraire) : CAPB 351, p. 77-78;CAPB 476 (29.12.1774); CC 855, f° 329v°; CC 902, f° 106v° (nomination); SEG 2257 (*GS* en 1779); CF 2480 (*GS* en 1783).
- secrétaire signant en finances : CC 855, f° 328 (nomination).
- retour à Bruxelles : Jointe de Luxembourg, 137.
- conseiller (nomination) : CAPB 185, n° 549; CAPB 608, p. 212; CAPB 709, p. 327-328; CF 1012, f° 36v°; CC 863, f° 176v°.
- activités : CF 962-967; JAS 921, 941.
Carrière, séjour à Cologne : FHKA, Kamerale rote Nr 2308, 16 et 55.
Inventaire de ses effets : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2761.
Étranger à la Belgique : Préf. de la Dyle, reg. 1025, n° 720.

WERFUHL (Joseph)

1. Olomuc (Olmütz) (Moravie), 14.02.1753 ou 1754.
2. Vienne, 22.06.1791.

3. Franc-Maçon.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

5. Autrichien.

7. Il fait des études de philosophie et dans les deux droits à l'Université d'Ollmütz. Il parle et écrit l'allemand, le français, l'italien. Il comprend l'anglais, le flamand et la langue «bohême».

8. Il exerce la fonction de secrétaire du vice-chancelier de l'Empire, prince de Colloredo, puis du Landgrave de Fürstenberg. En 1782, il a été le premier à introduire, sur les terres de ce prince, l'Institut des pauvres érigé par le comte de Buquoy (né à Prague le 28.06.1741. Il a bénéficié de 1.200 à 1.300 fl. de gages dans ces emplois. Il entre, sans traitement, le 04.10.1784, à la chambre des comptes aulique. Il est employé au bureau de comptabilité, au département des fondations ecclésiastiques et pieuses. Il prête serment le 20.03.1786 et est sur le point d'être employé au Bureau provincial du Gouvernement de Trieste et de Gorice (350 fl. de gages). Dans le cadre des réformes religieuses de Joseph II, il est envoyé dans les Pays-Bas. Il est chargé de «former le tableau du clergé et de ses revenus», selon leurs différentes catégories. Il est donc destiné au «Bureau de comptabilité des fondations». En effet, le comte de Zinzendorf, président de la Chambre des comptes à Vienne, l'avait proposé à cette fin le 06.06.1786 (nomination le 18.06. aux gages de 1.000 fl. all.), «comme

sachant le mieux la langue françoise». Il est par ailleurs au fait de la confection des tabelles ecclésiastiques et il pourra former des employés à Bruxelles. Il paraît protégé par son frère, qu'il remercie à ce propos. À dater du 01.06., il cesse d'émarger au budget des fonds de Religion en Allemagne. Il laisse quelques dettes à son départ, qui a lieu le 18 juillet. Il arrive dans les Pays-Bas en août 1786, sans être rattaché à une institution précise jusqu'à ce que la réforme de la Chambre des comptes devienne effective au début de l'année suivante. J. A. Le Clerc* pensait qu'il serait affecté à la Commission des affaires ecclésiastiques, mais D. de Locher* charge Weiss* de détromper celui-ci : «vous pouvez donc dire [...] que n'ayant aucun ordre du gouvernement général sur votre destination future, vous vous occuperez pendant l'intervale à préparer les matériaux qu'il vous faudra indispensablement dès qu'on vous mettra en activité». À la Chambre, Werfuhl portera le titre d'auditeur chargé des affaires ecclésiastiques (commission du 26.04.; 4e département; gages de 1.600 fl. argent courant de Brabant). Attaché au département «du revenu net du fonds de religion», il en dirige «les officiaux et autres employés attachés à ce département par la formation des différentes relevé du dénombrement et de fondations ecclésiastiques» Il fait également rapport sur «les affaires relativement aux dispositions à faire d'après les principes, ordonnances et édits émanées en Allemagne». Trois lettres d'un certain Costes, selon sa déclaration official de la Chambre des comptes du département des Pays-Bas à Vienne, le mettent en demeure, en 1788 et 1789, de rembourser les 185 fl. argent de Vienne, avancés depuis 1786 pour désintéresser ses créanciers (plus 4% d'intérêt). Costes lui adresse des reproches bien sentis : «il s'agit actuellement de vous faire tenir votre parole, que vous avez tant de fois ravalée que je n'ose plus, ainsi que tous vos créanciers, y ajouter foi». «Votre lettre [est une] satyre bien mal tournée et que vous avez puisée sans doute dans la lie des prêtresses de Venus à qui vous avez sacrifié tant de fois». «J'ai parlé à Mr Dufour [*], j'avais parlé à Mr. Sicard [*]. Tout le monde se réunit à vous reconnaître le peu d'économie qui vous manquait ici. Je ferai arrêter vos appointements. À cet effet j'écrirai à Mr de Locher après avoir prévenu Mr. Schwarzer [le secrétaire aulique] et le président de ma démarche» (28.03. et 26.05.1789). Le 22.07. suivant, Werfuhl cède, avec effet au 15.09., au conseiller et maître de Schell*, le bail qu'il avait conclu en mars de la même année (maison située au coin de la rue de l'Orangerie, loyer annuel de 273 fl.). Le 16.11., il écrit à Eberl* qu'il se trouve bloqué à la fondation de Messines. Les mouvements des patriotes l'empêchent d'emprunter l'un ou l'autre des itinéraires possibles pour regagner Bruxelles. Le 11.01.1791, il sollicite une indemnité et une augmentations de gages. Sa demande est laissée sans suite. Il n'est plus fait mention de lui dans les archives des Pays-Bas.

9. Bruxelles : rue de la Pépinière (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; A. DIERKENS, *op. cit.*, p. 24-45 et 59-61; WStLB, Portheim-Katalog.

Franc-Maçon : CGg 2682 (lettre à Dufour, datée de Bruxelles le 19.08.5787).
Curriculum vitae (25.11.1788) : CC réf.4358 donne 1753 comme date de naissance; CC, cartons, 2e série, 64 et 65, donne 1754.
Chambre des comptes :
- envoi dans les Pays-Bas : CAPB 509, D107/ad lit. R1/n° 62; SEG 1873; CC cartons, 1ère série, 422/1; CC, cartons, 2e série, 64 et 65.
- projet de chambre réformée : CAPB 622, D 110 XI n° 4 et n° 5.
- chambre réformée (auditeur) : CC 1445, f° 7 (nomination).
- dettes : CC, cartons, 2e série, 64 et 65.
- mémoire d'occupation : CC 1734.
- cession de bail : CC, cartons, 2e série, 64 et 65.
- Révolution brabançonne : CCréf., 3422; EBU 5, f° 33v°.
- demande d'augmentation des gages : CAPB 185, n° 12).

WESTPHALEN (Frédéric Arnould)
1. Alkmaar, 26.03.1658.
2. Bruxelles, 22.02.1727.

4. Auditeur à la Chambre des comptes de Flandre.

6. Fils d'Adrien, originaire de Dordrecht, licencié ès lois de Leiden le 10.02.1649, et de Marguerite Cécile van Enckhusen d'Alkmaar. Outre Frédéric Arnould, le couple donna le jour à Frédéric Adrien (1650), Adrienne Thérèse (1654), et Catherine Marie.

7. Il fait ses études chez les Jésuites à Anvers. Selon le livre de raison de la famille, il aurait été immatriculé à l'Université de Louvain en 1676. Dans cette liste des inscrits figure, à la date du 12.04.1677, la mention d'un «Dominus Henricus Westphalen Alchmarensis», noble hébergé à la «pédagogie» du Porc. Il aurait obtenu la licence ès lois à Leiden. Son nom, au contraire de celui de son père, n'a pu être retrouvé dans la matricule de cette université.

8. Il succède en qualité d'auditeur ordinaire avec Jean-Baptiste Papeians* au défunt père de celui-ci. Les gages sont partagés entre les deux nouveaux promus. Au décès de l'un d'eux, le survivant bénéficiera des pleins gages. Si avant cela, un autre poste devient vacant, il sera attribué à Papeians et Westphalen aura la totalité des gages. Le 25.06.1715, il est dispensé de payer les 2.000 fl. de médianate, jusqu'à l'issue de son procès contre Charles François de Quickelberg* et Servati*. F. A. de Westphalen meurt en fonction.

9. Bruxelles : près les Douze Apôtres (1719).

Calendrier de la Cour, 1719-....

Études : BR, Mss, 19219, f° 68v°; *Matricule*, t. VI, p. 416, n° 270.
Mention : CC 28197.
Auditeur ordinaire : CERég., 259; CC, cartons, 1ère série, 379/1 et 2.
Décès : CC 921, f° 335.
Famille : BR, Mss, 19219, f° 11v° et 68v°.

WEYGAND (Georges Adam)
2. Bruxelles, 31.05.1782.

4. Chef-commissaire de guerre et conseiller des Finances.

6. Époux de Catherine Huberte Josèphe François. Le couple n'eut pas d'enfants.

8. Dès le 21.06.1759, ordre lui avait été donné de quitter à nouveau Vienne pour Bruxelles, pour y remplacer C. J. Pfanzelter* durant sa maladie et, le cas échéant, lui succéder comme chef-commissaire de guerre (intendance de l'armée). Le remplacement intervient en 1761. Weygand est l'objet des éloges de Cobenzl. Il obtient alors les pleins gages. Comme son prédécesseur, il est lui aussi, le 09.04. de cette année, nommé conseiller honoraire des Finances «avec rang, voix et séance». Il prête serment le 23.04. suivant. Ses appointements sont identiques à ceux de son prédécesseur. Il doit cependant ponctionner sur ses gages les 300 et 400 fl. de pension assignés aux deux filles de Pfanzelter. En 1768, Charles de Lorraine propose de le libérer de cette charge, Kaunitz est favorable

mais Marie-Thérèse refuse en ces termes : «Weygand at déjà de gros gages, près de 4.000 fl., ainsi il n'en at pas besoing d'en tirer d'autres ».
Il est membre de la Jointe pour l'examen de l'administration des domaines princiers par les États de Brabant (1753-1760). En 1770, le gouverneur général note à son propos : «c'est un fort honnête homme, mais un peu foible étant vieux. Cependant on ne l'a mis dans le Conseil des finances que par rapport à la connexion que les affaires de la Caisse de guerre peuvent avoir avec ce département». Weygand est «jubilarisé» au début de 1772. Les dernières dispositions sur la comptabilité militaire font que les motifs ayant amené les commissaires généraux de l'armée à siéger au Conseil des finances ne sont plus d'actualité. Weygand est toutefois autorisé à conserver son rang et son traitement. Charles de Lorraine invoque ses quarante années de service, accomplies avec zèle et ardeur. De plus, il n'a aucun patrimoine ou revenu. Weygand se trouverait donc dans une situation difficile si on le privait de ses appointements de conseiller. Le trésorier général D. B. J. de Cazier* admet pour sa part qu'il pourra toujours rendre service au Conseil.

9. Bruxelles : «Colyckstraete» (1763); «Oculeystraet» (1767).

J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 407.

Envoi à Bruxelles : CAPB 444, 21.05.1759.
Pleins gages : CAPB 448, 01.03.1761.
Conseil des finances :
- nomination (conseiller honoraire) : CAPB 705, p. 18-20; CC 850, f° 190v°; CAPB 346, p. 12.
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173v°.
- pension aux filles de Pfanzelter : CAPB 465, 20.02.1768.
- jubilarisation : CAPB 350, p. 16.
Décès : AVB, reg. par., n° 424, f° 178.

WILDT (Mathieu Joseph DE)
1. Aix-la-Chapelle, 16.01.1756.
2. Vienne, 09.12.1797.

4. Secrétaire au Conseil du gouvernement général.

5. Naturalisé par lettres patentes du 08.10.1784.

6. Fils de Pierre Joseph et de Marie Louise de Lognay, fille de Mathieu Joseph, marchand de vin établi à Aix-la-Chapelle, résident du roi de Prusse (mariage célébré le 05.03.1755). Mathieu Joseph épousa à Bruxelles Anne de Sobrié.

7. «Primus» de la faculté des Arts de l'Université de Louvain en 1776, sur un total de cent cinquante et un candidats. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers. Licencié dans les deux droits (Louvain, 13.08.1779).

8. Avocat, il est, en 1787, nommé secrétaire de 3e classe au Conseil du gouvernement général (bureau du conseiller de Limpens, dit l'aîné*). Il prête serment le 03.04. Face aux critiques dont le Corps et l'École hydraulique sont l'objet, il propose, sans succès, le développement d'un service de travaux publics et l'établissement d'une École publique d'architecture et d'hydraulique. Il avait été élu le 13.08.1779 conseiller-pensionnaire des États de Limbourg, de résidence à Bruxelles. De 1785 à sa

mort, il est échevin d'Aix-la-Chapelle. En 1790, il est chargé, avec l'accord des gouverneurs généraux, de jouer un rôle d'intermédiaire officieux auprès des Vonckistes.

G. GRONDAL, «Eynatten. Notices historiques», dans *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. XLIX, 1962, p. 59 et 90-91; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 783; J. LEFÈVRE 4, p. 105; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 551; *Promotiones [...]*, p. 74; E. VAN IMPE, *op. cit.*, p. 145, 148; *WNL*, t. XIV, 1779, p. 106; *ibid.*, nouv. sér., t. IV, 1787p. 260; WStLB, Portheim-Katalog.

Études universitaires : UL, n° 286, février 1779- août 1779.
Naturalisation : SEG 1486.
Conseil du gouvernement général : CGg 5, f° 2.
Pensionnaire : CGg 1228; CAPB 1001.

WILLIBRORD (abbé de SAINT-MAXIMIN), voir **SCHEFFER (Henri)**

WIRIX DE TERCAM (Aimé Joseph)
1. Malines, 02.08.1756.
2. Bruxelles, 21.05.1837.

3. Écuyer. Seigneur de Tercam.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils aîné d'Ignace Marie Joseph (Louvain, 03.01.1713-03.08.1791), chevalier, conseiller au Grand Conseil, seigneur de Kessel, Tenbroeck, Wolfslage, et de Claire Jeanne Constance Justine Domis de Semerpont (27.09.1728-23.05.1813), dame de Tercam, soeur de Jean Paul, conseiller de Brabant. Leur mariage avait eu lieu le 01.09.1753. Le 03.02.1782, Aimé Joseph épouse à Bruxelles, en premières noces, Thérèse Constance Norbertine Ghislaine Caïmo (Bruxelles, 31.08.1759-Château de Tercam, 06.06.1786), fille unique de François Charles et de Livine Philippine Joséphine Ghislaine van Voorspoel, petite-fille de Charles Thomas Joseph, conseiller au Grand Conseil. En secondes, le 12.06.1787, il convole, à Bruxelles également, avec Marie Catherine van den Cruyce (née le 28.01.1757), fille d'Égide Paul, conseiller de Brabant, et de Marie Françoise van Cutsem. De son second mariage, est née Justine Marie Joséphine Ghislaine (20.01.1794-1836).

7. Immatriculé le 21.01.1773 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Ancien «fisc» et doyen du collège des bacheliers en droit. Licencié dans les deux droits (Louvain, 30.10. ou 09.11.1778).

8. Avocat au Grand Conseil (18.11.1778), il se rendit ensuite à Paris où il fréquenta le barreau. À son retour à Malines, il fut nommé, en 1782, premier maître de police. L'année suivante, il se vit confier une partie de l'administration des couvents qui y furent supprimés. Il était également chef-tuteur de la «ville et province». En 1787, il entra comme secrétaire ou «concipiste» (de la deuxième classe) au Conseil du gouvernement général (bureau de Cornet de Grez*, du conseiller de Kulberg*, puis du conseiller des Finances Sanchez de Aguilar*). Il est par la suite promu aux fonctions d'auditeur ordinaire à la Chambre des comptes durant les deux restaurations (14.07.1791 et 21.04.1792; gages de 1.600 fl. pendant la première; 2.100 fl. pendant la seconde). A. J. Wirix est cependant totalement affecté aux travaux du Comité de la Caisse de religion. Le 28.01.1796, il est qualifié de rentier et sa «fortune apparente» est estimée à 240.000 livres. En 1811, il est membre du collège électoral du

département de la Dyle. L'année suivante, il est inscrit au registre de la population de Bruxelles en qualité de propriétaire. L'intendant de la Dyle estime par ailleurs ses revenus annuels en 1815 à 16.000 francs. Le même note qu'il «n'était pas partisan du gouvernement français». Il le juge ainsi : «D'un caractère doux. On lui reproche d'être singulièrement adonné au mensonge. Il est médiocrement considéré. Il est gentilhomme». De 1815 à 1819, il est Maître à la Chambre des comptes de Bruxelles.

9. Bruxelles : rue du Pont Neuf (1792); rue d'Aremberg, n° 750 (1816).

AC, p. 222; ACCB, t. IV, p. 1119-1120; *Almanach du département de la Dyle pour l'année 1811*, Bruxelles, s.d., p. 137; *Almanach royal de la Cour des provinces méridionales [...] pour l'an 1816*, Bruxelles, s. d., p.152; AN, 1854, p. 230; F.G.C. BETERAMS, *op. cit.*, p. 15; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 180; A. MASSIN, *op. cit.*, p. 1069; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 551; L. STROOBANT, *op. cit.*, p. 141; *WNL*, t. XII, 1778, p. 321 et t. XIX, 1782, p. 334-335.

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 464, n° 57; UL 286, f° 63v°; UL 679/2, f° 79.
Mariage : AVB, reg. par., n° 149, f° 251.
Grand Conseil :
- avocat (serment) : GCM 9, f° 57.
- père et fils : Mss divers, 432, f° 330.
Conseil du gouvernement général : CGg 3.
Chambre des comptes :
- auditeur (nomination) : CC 863, f° 268.
- mémoire d'occupation : CC 1735.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 15, 58-60, 147-149.
Fortune apparente : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès : AVB, État civil, décès, 1837, acte 1946.

WITT (Jean DE, junior)
1. Malines, 22.09.1724.
2. Bruxelles, 30.01.1783.

4. Conseiller d'État de robe et conseiller des Finances.

6. Fils du suivant. Célibataire. A vécu avec sa soeur, restée aussi célibataire.

7. «Fisc» et doyen du collège des bacheliers ès droits de l'Université de Louvain. Licencié dans les deux droits (Louvain, 17.02.1745).

8. Le 06.04.1750, J. de Witt est nommé auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (dép. Fl.; gages de 700 fl.; médianate de 200 fl. acquittée le 23.04; serment le même jour). Le 07.07.1751, il obtient les demi-gages (1.300 fl.), pour le consoler de la mort de son père. Kaunitz, résumant le rapport de Charles de Lorraine, note que « la maladie et la mort du Père l'avoient tellement saisi et pénétré de douleur, qu'il avoit été lui-même à l'Extrémité ». Par décret du gouverneur général du 19.11.1752, il acquiert la qualité d'auditeur actuel et ordinaire. Sa rétribution est alors portée à 2.000 fl. (médianate de 200 fl. acquittée le 29.11.). L'année suivante, Dupuy* le juge ainsi : «bonne volonté à ce qu'il paroit. La suitte décidera du fruit de ses travaux». Par dépêche royale du 28.04.1756, il se voit octroyer les pleins gages, soit 2.600 fl. Le 26.10.1754, il avait en outre été nommé actuaire à la Jointe pour l'audition des comptes. Le lendemain, il était déchargé de la fonction analogue qu'il

occupait à la Jointe des monnaies. Celle-ci était autorisée à choisir un official de la Chambre des comptes pour le remplacer. Le 15.12.1756, il est désigné en qualité d'assesseur cette fois à cette même Jointe des monnaies, du fait de la démission de l'auditeur van den Boom*. En février 1758, le baron de Cazier* constate avec satisfaction que le fils « suit les traces du père ». « C'est aussi lui que je charge ordinairement des affaires les plus importantes et les plus difficiles, et il s'en acquitte toujours très bien », poursuit-il. Le 19.04. de cette année, de Witt est promu conseiller-maître (médianate de 600 fl. acquittée le 09.10.1759; gages de 3.000 fl. quand les finances royales seront mieux en état; émoluments de 2 à 300 fl. par an). Le 30.12. de la même année, il entre à la Jointe pour les comptes de la ville de Mons. En 1759, il bénéficie, avec Th. Barret* et F. Moerman*, du partage des gages du défunt Th. Diert*. Le 28.07.1760, de Witt est promu conseiller surnuméraire au Conseil des finances (gages de 4.000 fl.; dép. des Domaines). Il accède à l'ordinariat, en 1761, lors du décès de C. I. de Bartenstein*. Dès cette année et jusqu'à son décès, il devient le rapporteur attitré des affaires relatives à la Chapelle royale. Il n'obtient toutefois les pleins gages que le 06.06.1764 (gages passés successivement à 5.000, 5.600, puis 6.000 fl.). En 1770, Charles de Lorraine le décrit comme un «fort honnête homme, mais un très pauvre sujet. Cependant il travaille mais il a le malheur de n'être pas doué de beaucoup de talents. L'on dit néanmoins qu'il travailloit assez bien lorsqu'il étoit à la Chambre des comptes». Par patentes du 15.05.1773, il est élevé à la dignité de conseiller d'État (serment du 06.07.1773; pleins gages y afférents le 13.09.1775, soit 7.000 fl.). Il meurt en fonction.

9. Bruxelles : rue de Rollebeke (1751).

K. BUYENS, *Het muzikale personeel van de Brusselse hofkapel onder Henri Jacques De Croes (1749-1786) : Een sociaal-historische studie*, s.l.n.d. (Vrije Universiteit Brussel, mémoire de licence inédit, 1999-2000), p. 48 ; L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 7; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 4, p. 17; P. LENDERS, « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », *passim*; ID., « La jointe [...]. Nouvelles pièces [...] », p. 488-89 ; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; *WNL*, t. XXI, 1783, p. 171 et 189.

Études universitaires : UL 283, f° 126.
Chambre des comptes :
- auditeur : CF 1001, f° 196v°; CC 846, f° 200v°; CC, cartons, 1ère série, 428 (nomination surnuméraire); CC 25116, f° 3v° (médianate); CF 1002, f° 71r° (gages); CAPB 338, p. 14-15; CAPB 402 (15.06.1751); CC 847, f° 9v° (demi-gages); CF 1003, f° 32; CF 1006, f° 9v°; CC 186, f° 75v°-76; CC 847, f° 89; CC 898, f° 46 (auditeur ordinaire, augmentation des gages : novembre 1752); CC 25118, f° 3 (médianate).
- jugement de Dupuy : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
- jugement du baron de Cazier : CAPB 440, 19.02.1758.
CAPB 343, p. 108-109; CC 186, f° 159r°-v°; CC 848, f° 303v° (demi-gages ordinaires); CC 898 f° 171v° (pleins gages).
- conseiller-maître : CAPB 344, p. 171; CC 849, f° 241 (nomination); CC 25125, f° 4 (médianate); CAPB 345, p. 47; CAPB 444 (18.06.1759); CC 850, f° 12 (augmentation de ses gages).
- place de conseiller-maître laissée vacante : CAPB 345, p. 147.
Jointe des monnaies :
- actuaire : SEG 1827, f° 32; Jointe des monnaies, 161.
- assesseur : CF 1006, f° 133.
- rapport sur les hôtels des monnaies : Jointe des monnaies, 165.
Jointe pour les comptes de la ville de Mons : SEG 1864.
Conseil des finances :
- nomination : CAPB 704, p. 279-280; CC 850, f° 133.
- activités : CF 916-938.
- composition et considérations sur ses membres (1770) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 169 et 173v°.
- idem (notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 173v°.
- pleins gages : CAPB 346, p. 225.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 481, D100/ad lit. C3/n° 5; CAPB 707, p. 254-255; CE 27; CF 1009, f° 141v°-142v°; CC 855, f° 128v°; CAPB 350, p. 153-157; SEG 1486.

- pleins gages : CAPB 351, p. 122.

WITT (Jean DE, senior)
1. Dordrecht, 11.12.1694.
2. Bruxelles, 27.05.1751.

3. Seigneur d'Heekendorp, Snellrewarde, Zuid en Noord-Linschoten, IJsselvere.

4. Conseiller d'État de robe et président de la Chambre des comptes.

5. D'origine hollandaise. Naturalisé en 1725.

6. Petit-fils de Johan, Grand pensionnaire de Hollande, assassiné en 1672. Fils de Johan (La Haye, 27.05.1662-Dordrecht, 24.01.1701), secrétaire de cette ville et de Wilhelmine de Witt (03.07.1671-07.02.1701), nièce de celui-ci, mariés le 25.03.1692. Il est venu aux Pays-Bas dans les années 1720. Il épouse à Malines, le 02.09.1721, Marie Catherine Thérèse van Heydenryck (décédée à Bruxelles le 19.11.1738), fille de Pierre (décédé le 17.09.1711), premier échevin de Malines, conseiller au Grand Conseil, et de sa deuxième épouse, Marie Jeanne van der Steen. Le couple eut deux enfants, Marie Guillelmine, demeurée célibataire, et Jean*. En 1727, J. de Witt vit dans la ville archiépiscopale, «noblement, avec nombre de domestiques, avec carosse et chevaux et y feroit une dépense notable». Il y obtient une franchise d'impôts analogue à celle qui est accordée aux membres du Grand Conseil.

7. Docteur ès droits (Leiden, 22.10.1714).

8. Avocat à Dordrecht depuis 1715, premier échevin du «Watergerecht» en cette ville, receveur général du tonlieu comtal de Geervliet (1718-1725). Il se convertit au catholicisme. Après sa naturalisation, il est candidat à un poste d'intendant (08.08.1726). Il s'appuie sur le fait «qu'il est venu icy s'établir avec sa famille de la Hollande, pour pouvoir en toutte seureté faire profession de la Religion catholique romaine, qu'il at embrassé au lieu des erreurs du calvinisme, et qu'il a receu de sa Majesté lettres de naturalisation, qui le rendent capable à deservir tels employs, aiant en Hollande deservi et quitté un employ à peu près semblable». Par patentes du 06.04.1731, il est nommé auditeur ordinaire à la Chambre des comptes de Flandre «avec caractère de conseiller-maître aux honneurs» (don gratuit de 6.000 livres de Flandre; médianate de 400 fl.). La place était vacante par la promotion de C. F. de Quickelberghe*. Dès juillet de la même année (décret de Marie-Élisabeth du 15.07.1731), de Witt est appelé au Conseil des finances en qualité de conseiller fiscal (gages de 3.000 fl.). Mais, est-il constaté le 17.07.1733, «ce décret est venu à cesser et n'a pas eu d'exécution». Il est à nouveau nommé au Conseil par l'édit de Charles VI du 17.03.1734, mais cette disposition reste sans suite. J. de Witt va connaître une ascension rapide grâce à la qualité du rapport sur l'état général des finances de nos provinces, qu'il est amené à rédiger pour le comte de Harrach. Moins d'un mois plus tard, par décret du 15.04. (patentes du 17.04.), il est promu conseiller en remplacement de P. C. de Vooght* (serment le 19.04.1734; gages de 5.000 fl.; dép. des Domaines). À partir de l'année suivante, il est régulièrement appelé à participer aux réunions de la Jointe de cabinet. En 1736, A. de Sotelet* le juge ainsi : «Mr Dewitt tranche du tout en maître, s'apuie sur la protection du Grand maître et cependant ne fait pas plus d'ouvrage que les autres». Le 04.08.1740, Marie-Élisabeth lui confie la présidence de la Chambre des comptes, suite à la jubilarisation de J.-B. J. de Fraula* (patentes du 08.08.; serment le 22.08.; gages de 7.000 fl.). Il se réserve la faculté de pouvoir réintégrer le Conseil des finances au cas où ses nouvelles fonctions ne lui conviendraient pas. Deux jours plus tard, il est

également élevé à la dignité de conseiller d'État (serment le 22.08.). Il sollicite la faveur de ne payer que la médianate attachée à cette dernière fonction. L'Empereur décide alors de l'affranchir de la moitié des droits correspondant aux deux offices. Sa nomination à la tête des deux départements, donc y compris le Brabant, suscite les vaines protestations des États du duché. En 1742 et 1750, son nom est évoqué pour un poste de conseiller-régent au Conseil suprême. de Witt accompagne le gouvernement en exil à Aix-la-Chapelle. Il est décrit en 1743 comme une personne «d'humeur vindicative», on lui reproche d'avoir brisé l'harmonie des relations entre la Chambre et le Conseil des finances. «Il seroit aussi à désirer que sa douceur apparente ne se démontat pas si facilement par vivacité et violence dans les débats de diversité d'opinions et que moins éplucheur, il fut plus unis dans les affaires. Sa naissance hollandoise d'ailleurs et d'être de la famille des de Witt de Doel lui ôte icy la confiance du publique. Ses disputes avec le Conseil des finances accrochent nombre d'affaires et font perdre un tems considérable en écriture aux deux corps et fatiguent le Gouvernement». Vers la même époque, un mémoire concernant le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens souligne qu'il «at un dehors doux, mais l'intérieur n'y répond pas; [...] qu'il brilloit le plus au Conseil des finances, lorsqu'il y étoit encore conseiller et commis, dans le tems que les conseillers Bervoet [*] et Capon [*] ne venoient que d'y entrer. Il est néanmoins constant qu'il a du sçavoir et qu'il est laborieux. Ce qu'on trouve à redire à son égard, c'est qu'il est trop long dans ses écrits et ses discours; mais comme il a des connoissances des affaires des Finances et sur tout des Domaines et qu'il est d'ailleurs homme d'honneur, l'on estime qu'il ne sera pas hors de propos de le consulter sur les affaires desdites finances, à quoi l'on ajoutera qu'il est né Hollandois et qu'il a les façons de sa Nation». En 1749, il devient membre de la Jointe provisoire «au sujet du redressement des monnoyes», établie le 13.03. Le 16.08. suivant, il prend la direction de la Jointe des monnaies et, toujours cette année, de la Jointe pour l'audition des comptes. Il participe également régulièrement aux jointes de cabinet. L'année suivante, il préside la « Jointe pour les affaires des admodiateurs généraux des domaines de S.M. » (14.10) et la Jointe «pour examiner s'il ne conviendroit pas de donner des gages fixes aux conseillers procureurs généraux ou fiscaux» (22.12). Il meurt en fonction. Charles de Lorraine en fait l'éloge en ces termes : « homme laborieux, actif, très au fait des intérêts du Gouvernement et des constitutions, usages et mœurs du Païs, habile financier, homme intègre et qui, en un mot, possédoit toutes les qualités qu'on pourroit souhaiter d'un Ministre de sa sphère ».

9. Bruxelles : vis-à-vis de Sainte-Gertrude (1733); rue de Rollebeke (1740).

BN, t. XXVII, col. 365-367 (J. Lefèvre); M. BAELDE, J.-B. WINDEY, « De "Jointe de cabinet" [...] », (bijlage); L. DANHIEUX, *op. cit.*, p. 5 et 7; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 41, 43 et 47; M. GALAND, *Charles de Lorraine [...]*, p. 60, 68, 93, 98; ID., *Les jointes de cabinet [...]*, p. 17 ss; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. II, p. 702; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 858; V. JANSSENS, *op. cit.*, p. 89; J. LEFÈVRE 1, *passim*; NB, t. V, col. 1020-1022 (J-B. Windey); P. LENDERS, « Les conceptions politiques [...] », p. 99, n. 27; ID., « La Jointe pour l'audition des comptes [...] », *passim*; ID., « Ontwikkeling van politiek en instellingen [...] », p. 52; P. C. MOLHUYSEN et P. J. BLOK, *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. III, Leiden, 1914, col. 1468-1469 ; PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques [...]*, p. 55-58; ROPBA, t. V, p. 78 et t. VI, p. 459-460; Cl. SORGELOOS, « L'économie politique et les bibliothèques de grands commis [...] », p. 126; A. J. VAN DER AA, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. VII, Amsterdam, 1969, p. 121 ; B. WINDELS, *Les trésoriers généraux [...], passim*; J.B. WINDEY, *op. cit.*, t. II, p. 463-464; *WNL*, t. XXI, 1783, p. 189.

Résidence à Malines : CP reg. 352, f° 348-349.
Intendant : CF 266; SEG 1831, f° 122v°.
Conseil des finances :
- nomination : CF 994, f° 84v°-85v°, 2281, 2328; Papiers d'État et de l'Audience, 1298 bis.
- paiement dotation du Conseil : CAPB 700, p. 311-313.
- jugement de Sotelet (1736) : CAPB 76, f° 61v°.
Chambre des comptes :

- auditeur (nomination) : CF 993, f° 57-59v°; CC 843, f° 184v°; CC 25097, f° 4v° (médianate); CF 992; Papiers d'État et de l'Audience, 2709.
- président : CF 998, f° 194v°-195v°; CC 384, f° 64-65; CC 845, f° 112v°; Papiers d'État et de l'Audience, 2709 (nomination); Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 237 (serment); CC 922, f° 28 (réception); CPA, carton 210B; CC 922, f° 34 (plainte brabançonne); CAPB 326, p. 164-165 (exemption du paiement des droits liés à cette fonction).
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 270; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement; SEG 1471/2.
- Aix-la-Chapelle : CF 2284.

Jointes : SEG 1863; Jointe des monnaies, 167, 168, 173, 175.

Conseiller d'État :
- nomination : CF 998, f° 201v°-202v°; CC 845, f° 111.
- serment : Papiers d'État et de l'Audience, 811, f° 119-120.
- médianate : CAPB 326, p. 164-165.
- composition et considérations sur ses membres (1743) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 197b, f° 274; CAPB 372, nouveau plan du gouvernement.

Décès : CC 922, f° 63.

Éloge du défunt : CAPB 402 (15.06.1751).

Bibliothèque : catalogue de la vente (05.06.1752) : BLOGIE, col. 4; VANDENHOLE, n° 141.

WOESTENRAEDT (Philippe Joseph Dieudonné DE)

1. Soiron, 01.06.1712.

3. Chambellan. Baron. Fait comte par lettres patentes du 01.02.1744. Seigneur de Sclassin, Grand-Rechain, Germel, Rumel et du Thier. Membre (1756) de la confrérie de sainte Dorothée, établie à Bruxelles.

4. Conseiller d'État d'épée aux Pays-Bas et conseiller d'État intime, commissaire permanent faisant fonction de gouverneur du Limbourg.

6. Fils de Jean Chrétien (Soiron, 09.03.1649-Soiron, 22.12.1732), baron de Woestenraedt, seigneur de Sclassin, Germel, Rumel, Grand-Rechain et du Thier, membre de l'État noble de Limbourg, et de Catherine Ermengarde de Wyhe de Jungersdorff. En premières noces, il épouse Marie Anne Françoise Ève, comtesse de Souches et du Saint-Empire (décédée à Bruxelles, le 06.05.1770, inhumée le 09 dans l'église paroissiale de Soiron), fille de Charles Joseph Ratwit, comte de Souches et du Saint-Empire, et d'Anne Marie, comtesse de Schlick de Passau et Weinskerchen. En secondes noces, il s'unit à Marie Antoinette Henriette de Rahier, chanoinesse de Maubeuge (décédée à Liège le 29.02.1816), fille de Ferdinand Joseph Henri, baron de Rahier, seigneur de Fraipont, Isier, Froidcourt et Bomal, et de Marie Agnès de Berlaymont de la Chapelle. De sa première alliance, il eut douze enfants, presque tous morts jeunes, dont Philippe Joseph Eugène Charles (né à Soiron le 04.11.1746-Vienne, ?.09.1799), chanoine tréfoncier noble de Saint-Lambert, conseiller à la Chambre des comptes de Liège, puis conseiller privé du prince-évêque de Méan.

8. Page pendant onze ans puis chambellan de l'empereur Charles VI, il est nommé grand échanson de la Cour à Bruxelles sous Marie-Élisabeth. Une grande partie de sa carrière se déroule dans les rangs de l'armée autrichienne où il obtient le grade de général-major (probablement en 1741). À la Cour de Charles de Lorraine, il est lieutenant de la compagnie des archers de la garde du corps (06.11.1738; exemption de la moitié de la médianate en considération du fait qu'il a été page et des dépenses exposées pour gagner les Pays-Bas), puis capitaine de la compagnie des hallebardiers (31.12.1749; serment le 28.03.1750). Membre de l'État noble de Limbourg, il devient, en 1741 chef-drossard et lieutenant de la Cour féodale des duché et ville du même nom (serment du 09.01. au chancelier et du 26.01 à la Chambre des comptes). Dès le 21.04.1735, il avait obtenu la survivance de ces offices,

mais, retenu à Vienne, il n'avait pu prêter le serment en temps utile. Par dépêche du 31.01.1750, avec effet rétroactif au 01.01, il reçoit, à charge des *gastos secretos* une pension de 1.500 fl. (moins 10%), à titre de complément à ses gages, pour l'indemniser des pertes et malheurs subis durant la guerre. En 1754, alors que les États de Limbourg étaient convoqués pour la pétition du subside, le marquis W. G. de Bournonville*, gouverneur de la province, est dans l'incapacité d'assumer son rôle à cause de ses infirmités. Comme il est à craindre que son état de santé ne s'améliore pas, il faut désigner un remplaçant. Charles de Lorraine nomme pour cette fois P. J. de Woestenraedt. Pour l'avenir, il propose de lui faire exercer les fonctions civiles et politiques du gouvernement du Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, sans lui donner le titre. Il ajoute : cette nomination serait « d'autant plus utile qu'il connoît tous les membres qui composent l'État de cette Province ». Il n'aura pas encore les gages proposés par le gouverneur général, soit 2.000 fl., mais il sera défrayé pour ses commissions. Comme de l'avis de Kaunitz, il s'acquitte de sa charge à la satisfaction générale, il est confirmé dans ce poste par patentes du 26.03.1758 (dépêche impériale du 27.02. précédent; gratification annuelle de 2.000 fl. argent courant de Brabant). Il conserve cette place jusqu'en 1794. Le 08.05.1770, il est honoré du titre de conseiller d'État d'épée (décision impériale du 05.04.1770; serment le 09.06. suivant). Le 21.09.1774, l'Impératrice l'élève à la dignité de conseiller d'État intime. En 1778 (dépêche du 06.04.), il est nommé premier commissaire à la Matricule du Limbourg. Lors de la suppression du Conseil de Brabant, P. J. de Woestenraedt s'assure la présidence nominale de la Haute Cour de Limbourg érigée en conseil souverain. Des patentes du 12.11.1791 lui confèrent la charge de capitaine de la compagnie des archers nobles (serment le 03.12. suivant). En son absence, il est rangé dans la quatorzième classe sur seize (prêt de 1.100 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 20.05.1795, son fils plaide sa cause pour lui obtenir une pension. Il sollicite un traitement proportionné aux longs états de service et au grand âge du père, qui «se trouve dans un dépouillement complet et absolu». Il donne le détail de ses revenus passés qui atteignaient environ 12.000 fl. Pour l'administration viennoise, 5.233 fl. seulement étaient affectés sur le Trésor royal. Cette somme est la seule à prendre en considération. Elle propose dès lors une pension de 2 à 3.000 florins all.

AC, p. 4; AN, 1869, p. 261-264; BN, t. XXIX, col. 870-872 (J. Lefèvre); R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, p. 135; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 737; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 372; J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1535; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 91; P. JANSSENS, *L'évolution [...]*, p. 482; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 865; J. LEFÈVRE 5, p. 324-325, 335, 347; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 325-326; E. POULLET, *op. cit.*, p. 150-151.

Titre de comte : CAPB 774, p. 168-174.
Confrérie : AVB, Livre d'or de la confrérie de sainte Dorothée, non fol.
Chef-drossard de Limbourg : nomination : CAPB 327, p. 41-42; CF 996, f° 165-166; CC 185, f° 100; serment.
Commissaire du Limbourg : CAPB 419, 24.09.1754.
Commissaire permanent du Limbourg : CAPB 436 (30.01.1757); CAPB 439 (25.02.1758); CAPB 342, p. 8-9; CAPB 344, p. 166 ..
Compagnie des archers :
- lieutenant : nomination : CF 998, f° 79v°-80; CC 25104. Médianate : CAPB 325, p. 134; SEG 948, f° 3-4; f° 132.
- capitaine : CF 1012, f° 53-54v°.

Capitaine des hallebardiers :
- candidature : CAPB 333, p. 126 (après le décès de Maldeghem).
- nomination : CAPB 335, p. 110-112 et 187-193; CAPB 703, p. 43-44; CC 150, f° 397v°-398.
- serment : SEG 1486.
- pension : SEG 948, f° 13-15; SEG 2243, f° 130 et 244.

Commissaire à la matricule : JAS 324.
Conseiller d'État :
- nomination : CAPB 349, p. 35; CAPB 707, p. 94-95; CF 1009, f° 36v°-37v°; CC 854, f° 83; SEG 1486.
- pension sur les *gastos secretos* : CF 2480.

Conseiller d'État intime : CAPB 351, p. 60.
Pension : CAPB 261, D 113/ad lit. Y1/ ad nm 7.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340.
Décès de Marie Anne de Souches : AVB, reg. par., n° 170, f° 136.

WOUTERS (Joseph J.)
1. Kampenhout, bapt. 06.02.1742.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Jean et Marie Gertrude Peeters. Dans son acte d'admission à la bourgeoisie de Bruxelles, le 16.11.1770, il est qualifié de petit commerçant et d'époux d'Anne Catherine Caroline Stoefs, elle-même fille de bourgeois de la capitale.
7. Il fait trois années d'études au collège des Jésuites à Bruxelles. Il parle et écrit le flamand et le français.

8. De 1756 au 16.09.1762, il est «écrivain» chez un procureur, notaire et agent en Cour. À cette dernière date, il entre comme official à la Monnaie royale. Le directeur Van der Motten vient à décéder le 10.03.1775. Wouters lui succède le 19.10.1776 (caution de 15.000 fl.; serment le 31.10.; 1.489 fl. par an dont 600 de gages, le reste au titre de droit de marc et de franchises; logement à l'Hôtel des monnaies). Il est cité, en 1786, comme la personne connaissant le mieux la «partie politique» et la «partie mécanique» du monnayage. Il est parfait calculateur, connaît les principes de la nouvelle comptabilité (il s'était rendu à Vienne, qu'il quittait le 06.03. de cette année avec Chiris* pour s'en instruire), il est à même de couler les comptes de la Monnaie. J. Wouters est chargé par le gouvernement de rédiger le plan de réforme de cet établissement. Néanmoins, il ne pourrait suffire «à enseigner à chacun son métier», s'il conservait son emploi de directeur. Il est donc nécessaire de le déplacer à la Chambre des comptes «pour lui donner une espèce de supériorité sur ceux qu'il instruira». Par lettre du Conseil des finances du 07.04.1786, il est déchargé pendant deux mois de la direction de la Monnaie, confiée alors à l'official Drugman, pour s'occuper «des comptes arriérés», «afin de pouvoir introduire avec succès la comptabilité monétaire de Vienne au premier novembre prochain». Cette même année, on propose de lui conserver la jouissance de son quartier à l'Hôtel de la Monnaie pour le terme d'un an. Son traitement est alors de 2.483 fl., y compris le «droit de marc» et les franchises. Ce serait donc détériorer son sort actuel que lui donner les gages d'auditeur en second, soit 1.600 fl. Il faut prévoir de lui accorder 400 fl. à titre de supplément. Le 04.01.1787, il est nommé auditeur ordinaire à la Chambre des comptes, attaché au 1er département (serment le lendemain; 2.100 fl., puis par décret de la Chancellerie aulique du 29.06. avec prise d'effet rétroactif au 05.05., les gages sont portés à 2.600 fl.). Il est spécialement préposé aux questions monétaires. Durant la Révolution brabançonne, son attitude est assez mitigée : «s'il n'étoit point royaliste, il n'aimeroit pas tant fréquenter des gens de cette classe», note-t-on aux États Belgique Unis. En juillet 1790, de Vienne, D. de Locher* le dépeint ainsi : «Il est chargé d'une nombreuse famille; il trouve à la vérité de la ressource dans le commerce de sa femme, mais je suis sûr qu'il ne désire que le retour du souverain légitime. [...] Il est très versé dans la partie des monnoyes et a obtenu à cet égard un témoignage très beau lorsqu'il est revenu de la commission dont il avoit été chargé ici et à Cremnitz». En 1791, il est à nouveau repris comme auditeur à la Chambre des comptes (gages de 2.600 fl.), mais est maintenu dans son ancien emploi de directeur de la Monnaie. Depuis lors, «il n'a plus été dans le cas de paroître à la Chambre des comptes», note le président de celle-ci, «s'étant constamment occupé de son ancienne direction, du scu du Gouvernement». «Il seroit bien difficile de trouver un homme

qui vaille Wouters pour une telle direction», poursuit-il. Il «est sans contredit très intelligent, très actif». Il suit le Trésor, la Monnaie et ses employés à Düsseldorf puis Dillenburg, où il est au début d'octobre 1794. Le 15.01.1795, il part pour Vienne, emportant les objets d'or et d'argent déposés à la caisse de réserve de Francfort, le reliquat des fonds du trésor royal et, peut-être, 67.404 fl. 14 sols argent courant de Brabant, le produit de l'emprunt ouvert aux Pays-Bas. En 1796, il reçoit une patente de conseiller de S.M. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), Wouters et son fils sont portés sur la liste des émigrés de même que la sœur du premier. Par une déclaration faite dans la capitale autrichienne, le 15 ou le 20.03.1803 suivant les sources, en vertu du Traité de Campoformio, père et fils se déclarent «étrangers» à la France.

9. Bruxelles : rue au Beurre (1770), à l'Hôtel de la Monnaie (1778), rue au Beurre (1792).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; J. CALUWAERTS et H. SIMONART, *op. cit.*, p. 473; G. CUMONT, *op. cit.*, p. 370-374; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 91-92; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; E. LALOIRE, « Le Comité de liquidation [...] », p. 524.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. EL 437, reg. par. de Kampenhout, BMD 1678-1781, p. 109.

Directeur des monnaies :
- instructions : CC, cartons, 1ère série, 785/2.
- gages : CC, cartons, 1ère série, 63.

Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 84; CAPB 622, D 110 XI n° 4; n° 5.
- départ de Vienne : SEG 2263, f° 18.
- comptes en retard : CC 907, f° 113v°-114v°.
- chambre réformée (auditeur) :
CC 1445, f° 6v° (nomination).
CC 1445, f° 42v °; CC réf. 4784 (gages).
- curriculum vitae (10.04.1789) : CC réf. 4358.
- mémoire d'occupation : CC 1736-1737.
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 33v°.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 39-40.

Conseiller de l'Empereur : Mss divers 3482 (correspondance de M.-J. Mullendorff*).
Traité de Campoformio : Enreg. et domaines, 10, n° 79-80; Préf. de la Dyle, portef. 496.

WUNSCH (François Ignace Joseph)

1. Limbourg, bapt. 12.08.1746.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils d'Antoine, responsable d'une cohorte de soldats invalides au duché de Limbourg, et d'Anne Rosine Schlag. Époux de Marie Anne Martin ou Martiné ou Martiny, décédée à Bruxelles, le 31.07.1791. Le couple eut six enfants, Maximilien, des jumeaux, Albert Théodore Auguste et Rose Marie Françoise (Herve, 08.08.1781), Théodore François Adolphe (Herve, 17.03.1783), Pierre François Alexis Joseph (Herve, 09.05.1786), Frédéric Léopold Ferdinand, mort le 10.05.1789. En août de cette année, restée seule à Bruxelles, l'absence de son mari pèse à l'épouse. Elle se déclare «très ennuiée de son éternel veuvage». Wunsch était lié d'amitié avec Sicard*, Podevin*, Orts de

Bulloy*, Locher*, Le Clerc*. Le 12.11.1789, il sollicite l'admission de son fils Maximilien, âgé de 16 ans, comme «pratiquant» à la Chambre des comptes. Celui-ci a achevé sa syntaxe, connaît «les principes du latin et françois, l'écriture, l'arithmétique et le dessin». Le 26.05.1800, la fille de Wunsch demande un passeport pour son frère Théodore, resté dans le duché de Limbourg. Il cherche à entrer au service militaire. De même, en se rendant dans les pays héréditaires, il entend percevoir la pension qui lui est accordée en tant que mineur d'âge du chef de l'office de son père.

7. Il a mené sa scolarité jusqu'à la classe de syntaxe. Ensuite il a appris par lui-même les langues latine, allemande et flamande. Il a aussi étudié les mathématiques.

8. Il a servi en 1763 ou 1764, durant deux années, à la suite du Génie, sous les ordres du général de Laing*. Il a notamment travaillé sous la direction des capitaines-ingénieurs Jamez et Bernard à la construction de la chaussée d'Ostende à Wijnendaal. Ensuite, il est occupé à la nouvelle route de Namur à Luxembourg. En 1767, il est admis au nombre du personnel affecté au dénombrement du Luxembourg. Il travaille quatre ans comme «écrivain et calculateur» au Bureau établi dans la capitale de cette province (gages mensuels de 35 fl. de Luxembourg en septembre 1768). de Feltz* le juge alors ainsi : «Les Srs Wunsch et Joseph Wiliesse ont porté jadis la livrée de la maison de Beelen». Wunsch «écrit bien et on peut en tirer parti en le dirigeant avec soin». En 1771, il présente une requête au gouvernement : il s'est rendu à Bruxelles pour obtenir un poste, «ainsi que le lui faisaient espérer ses supérieurs», en relation avec le futur dénombrement du Limbourg. Il a vainement attendu pendant huit mois et il se trouve hors d'état de subsister. Il demande un emploi. Dans un rapport de A. de Tiège* du 30 juillet 1772, il est proposé parmi les employés à engager pour cette tâche. Il y sera affecté dans les bureaux de Bruxelles. En 1774-1775, il est appelé à travailler pour la Jointe des administrations. En 1776, il est chargé, sous la direction de l'auditeur Gérard*, de dresser le catalogue des bibliothèques des «ci-devant jésuites» de Bruxelles, Ath, Hal, Mons, Nivelles, Namur, Marche, Luxembourg, Ruremonde et Malines. Il est occupé à cette tâche pendant 180 jours, à raison d'une rémunération quotidienne de 8 livres de Flandre. De l'aveu de son chef, il accomplit un travail extraordinaire au cours de journées longues de neuf à dix heures. En avril 1777, l'amman de Bruxelles, Rapédius de Berg* l'emploie, occasionnellement ou peut-être régulièrement, en qualité d'informateur. Cette année et la suivante, Wunsch est envoyé en qualité de greffier et actuaire de la Commission royale des charges publiques dans le duché de Limbourg (600 fl. Brabant de gages, environ 100 fl. de casuel comme greffier, 200 fl. d'indemnité pour ses frais). Le gouvernement l'emploie aussi dans les affaires de la succession jésuitique, de l'administration de la ville de Bruxelles, de la police de l'épizootie dans le Limbourg (1782-1783), de l'arpentage des forêts domaniales. En 1785, il est désigné comme «commissaire de pays» près le commissaire général civil, G. A. I. Cornet de Grez*. Il a également travaillé sous la direction des conseillers J. A. Le Clerc* et N. J. Sanchez d'Aguilar*. En 1786, D. de Locher* le propose pour une 2e place d'auditeur (7e bureau) à la Chambre des comptes à installer prochainement. Le 15.01.1787, il suggère de porter les gages de Wunsch à 2.100 fl. Celui-ci lui a en effet déclaré «devoir laisser sa nombreuse famille dans le Limbourg, parce qu'il ne seroit pas en état de pouvoir vivre ici avec 1600 fl. de gages». Pour les mêmes raisons, Locher ne propose pas de l'envoyer à Vienne, car ses charges familiales rendent son déplacement problématique. Cependant Wunsch réagit : «un voïage de Vienne ne m'effraie pas du tout, soit pour une, deux ou trois années soit pour y rester toujours, pourvu que je puisse espérer par là de mériter plutôt un avancement à pleins gages. Je sacrifierai en ce cas une partie de bien pour exister décemment, moi à Vienne et ma famille à Herve». Son maintien à Bruxelles est confirmé le 02.04. Le 29.01.1787 (date du serment), il avait été finalement nommé à la Chambre comme auditeur (6e département; 1.600 fl.). Il laissait de ce fait vacante la place d'arpenteur juré des forêts domaniales en Limbourg. Le 07.03. suivant, il était candidat au poste de premier commissaire de l'Intendance de

Bruxelles, aux gages de 1.500 fl. all. D. de Locher n'était pas opposé à son départ, sous la seule réserve de conserver l'auditeur Mandos*, destiné à aller à Vienne. Ce sera Vigneron* qui sera nommé le 19 du même mois. Wunsch sollicite alors, toujours en mars et sans plus de succès, l'autorisation de travailler malgré tout pendant un certain temps à l'Intendance précitée, à la demande de F. P. Rapédius de Berg. Il consacrerait cinq à six heures par jour à ce travail et garderait deux à trois heures de disponibilité pour la Chambre, «pour l'expédition des lettres et demande d'éclaircissements relatifs aux bilans». Dès le 15.11., D. de Locher propose en vain à la Chambre aulique de porter les gages de Wunsch à 2.100 fl. Le refus n'est pas lié à la personne du candidat, mais au fait qu'il faut un délai d'un an avant d'augmenter la rémunération d'un auditeur. Le directeur de la Chambre des comptes plaide cependant l'exception à la règle. Wunsch a livré un mémoire volumineux et bien fait sur les bilans généraux et particuliers des différentes administrations provinciales et municipales. De tous les membres de la Chambre, il est celui qui connaît le mieux les affaires relatives à l'administration. Vienne marque enfin son accord l'année suivante : l'augmentation est accordée à compter du 01.02.1788 (ou dès le 16.01. selon Wunsch). Le 18.06.1789, selon la note qu'il porte dans son mémoire d'occupation, il quitte Bruxelles pour desservir la recette générale de la province de Limbourg. Au moment de la Révolution brabançonne, il est décrit comme un personnage «de la nouvelle organisation». Il est apprécié par ses supérieurs. Déjà son zèle à la Commission des charges publiques lui avait valu la promotion d'auditeur. D. de Locher et H. H. de Crumpipen* lui expriment leur satisfaction au nom du ministre plénipotentiaire, en août et octobre 1789. Aux États Belgiques Unis, il est naturellement vu autrement : «Mauvais sujet, homme à tout sacrifier pour ses propres intérêts». «Comme royaliste, il a été souvent aux prises avec l'auditeur Charlier* qui en 1787 se montroit patriote». de Locher, dans un rapport expédié de Vienne en juillet 1790, souligne combien sont connus des gouverneurs généraux «son zèle, son activité et ses talens, et cette circonstance seule doit le rassurer d'avance de son sort à l'avenir. Il est chargé d'ailleurs d'une nombreuse famille et il a toujours servi avec distinction». De février à août 1790, Wunsch est à Aix-la-Chapelle. Par commission du 26.08. de cette année, il est nommé dans le Limbourg en qualité de commissaire général autonome (le Commissariat général civil ne fut pas immédiatement rétabli), dans l'espoir de la reconquête de nos provinces. Il y est plus particulièrement chargé de la régie militaire des vivres établie à Herve (gages de 100 fl. all. en sus de ses appointements actuels). Il est remplacé par le conseiller-maître J. C. Van de Velde* pour administrer la Caisse des dépôts à Aix-la-Chapelle, qu'il gérait depuis février. Le 30.12. de la même année, de Vienne, les gouverneurs généraux l'assurent de «leur parfait contentement» à l'égard de son «zèle infatigable dans toutes les occasions relatives au service». Par décret du 07.07.1791, ils prennent la résolution de le nommer à nouveau à la tête de la Recette générale du Limbourg. Mais, lui écrit, l'official des Finances Andasse (lettre du 18.07.1792), «la Chambre n'ayant pas encore rendu son avis sur les dépêches qui lui ont été adressées les 13 juillet et 23 novembre de la même année [1791] à cet égard, on vient de lui ordonner itérativement de répondre le plus tôt possible et de joindre à la rescription les patentes de feu l'ancien receveur des domaines Baron de Fromenteau, ce qui me fait croire que c'est pour expédier les vôtres». Est-ce à ce propos que Wunsch manifestait de l'inquiétude auprès de H. H. Crumpipen, avec la famille duquel il semble avoir des relations (lettre du 31.01.1791)? Celui-ci l'assure en tout cas de son appui. De même, Podevin* - qui lui écrit, le 14.02.1792, comme «le plus dévoué de ses amis»-, lui fait part de l'estime que lui porte l'auditeur Maisonfort*, «galant homme qui a des connoissances et n'est pas plus heureux que moi». Podevin rassure également Wunsch : «vos propres affaires iront bien malgré la cabale». Dans ses «Notes d'observations sur les emploiés au Commissariat général civil» (06.02.1792), le baron Christophe de Bartenstein* relève que Wunsch « a été emploié l'année dernière partie dans le Limbourg et partie au corps des émigrés françois commandés par S.A.S. le duc de Bourbon. Lors de la retraite de notre armée, il a rendu les services les plus essentiels, surtout depuis le moment où elle a été à proximité de la Meuse. Actuellement, il est emploié à l'aile droite de

l'armée. S'il ne jouit point de la totalité ou de la moitié des gages attachés à la place de Receveur général des domaines du Limbourg, je crois qu'il seroit juste de porter à f. 200 par mois ses gages comme commissaire civil». En 1793, il est «commissaire délégué de première classe», en fonction aux pays de Liège et de Limbourg. Il suit le gouvernement en exil. L'année suivante, le commandement général de l'armée le charge de parcourir la Westphalie, à la recherche des objets précieux que les communautés religieuses des Pays-Bas ont tenté de soustraire à l'emprunt dit «des matières d'or et d'argent». En avril 1795, il s'adresse à ses maîtres pour obtenir un emploi ou un complément de rémunération : « son commissariat civil est réformé, sa recette domaniale est nulle, il ne lui reste que 700 f. pour mi-gages d'auditeur qui ne suffisent pas à alimenter sa famille nombreuse. En octobre, il sollicite de Würzburg l'octroi d'un secours pour pouvoir se rendre à Vienne. Il a subi «trois maladies lentes et dangereuses». Il lui est impossible de vivre avec la moitié de ses gages d'auditeur. Il a six enfants, dont deux au service et un déjà mutilé. En mai 1796, il est arrivé à Egna (Neumarkt, entre Trente et Bolzano) et il demande l'autorisation de s'y établir.

9. Bruxelles : rue de Notre-Dame aux Neiges (1788).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 65-68; R. BRAGARD et G. MACOURS, *op. cit.*, *passim; De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. II, p. 740-741; F. COURTOY et F. JACQUES (éd.), *op. cit.*, p. 30. G. CUMONT, *op. cit.*, p. 363; J. DENYS, H. NOWÉ, *op. cit.* p. 120-121 et 127.

Baptême : UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 516, reg. par. de Limbourg, vol. 6, p. 26 (François Antoine selon l'acte de baptême).
Famille :
- Épouse : décès : AVB, reg. par., n° 175, f° 61v°. Martiny : *ibid.*, n° 174, f° 78v° (acte de décès de leur enfant, Frédéric Léopold Ferdinand); UCL, BGSH, Filmothèque Paternostre de la Mairieu, mf. YL 382, reg. par. de Herve, tables).
- Fils : CC réf. 4596 (Maximilien); CAPB 942, n° 56 (Théodore).
Curriculum vitae (24.11.1788) : CC réf. 4358; SEG 2102, avec extrait d'acte de baptême.
Dénombrement du Luxembourg : Comité pour le dénombrement du Luxembourg, 10, 11.
Dénombrement du Limbourg : Archives de l'État à Liège, Duché de Limbourg, 545.
Bibliothèques des Jésuites : CF 7940.
Commission des charges publiques : JAS 324.
Arpentage des forêts domaniales : CGg 105.
Chambre des comptes :
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1, f° 96v°-97; CAPB 622, D 110 XI n° 4; n° 15.
- souhait de travailler à l'Intendance de Bruxelles : SEG 1872.
- Vienne : CC réf. 4621, 4622.
- chambre réformée (auditeur) : CC 1445, f° 8v° (nomination); CC 1445, f° 48; CC réf. 4613, 4627, 4628, 4784 (gages); 4581; CC 46705 (activités 1787-1790).
- Révolution brabançonne : EBU 5, f° 34.
- jugement de Locher : SEG 1872.
- Aix-la-Chapelle : CC 46174.
Recette générale et Caisse des dépôts : CC, cartons, 2ème série, 83; Commissariat général civil, 324.
Candidature de commissaire à l'Intendance de Bruxelles : Intendances, 6, A I 12.
Commissariat général civil :
- activité : CF 8509; Jointe de Luxembourg, 284-285.
- correspondance : Commissariat général civil 324,381, 524-525; JAS 324.
Correspondance relative à ses activités dans le Limbourg : Mss divers, 3105.
Agenda de décembre 1792 : *ibid.*
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2310, 68; CAPB 937, n° 273; CAPB 1001.

WYNANTS (Goswin Arnould DE)
1. Bruxelles, 20.10.1661.
2. Vienne, 08.03.1732.

3. Créé vicomte par lettres patentes du 24.12.1721. Concession pour ses fils du titre de chevalier héréditaire transmissible aux descendants mâles. Comte par lettres patentes du 03.09.1727.

4. Conseiller au Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne.

6. Fils de Goswin (Vieux-Fauquemont, 22.03.1626-1679), pensionnaire des États de Limbourg, puis conseiller de Brabant, et d'Isabelle van Veen (née à Bruxelles, le 11.07.1636), fille d'Ernest et de Pétronille van Caverson. Le 31.10.1690, il épouse Christine Marie van den Broeck (Bruxelles, 23.09.1667-Bruxelles, 19.12.1746), fille de Pierre, chevalier, pensionnaire et greffier des États de Brabant, et de Livine Cornélie de Vagere avec qui il a dix enfants : Pierre Melchior Henri (06.01.1691-18.02.1727), conseiller de Brabant; Arnould Charles (29.11.1693-29.08.1750), chanoine de l'église collégiale de Sainte-Gudule; Goswin Arnould Hyacinthe (Bruxelles, bapt. 16.09.1695-Bruxelles, 03.02.1726), licencié ès lois; Pétronille Livine (20.04.1697), religieuse; Henri Guillaume (27.12.1698-16.11.1762), célibataire, conseiller de Brabant; Guillaume Jean (25.06.1701-06.07.1738), grand forestier du duché de Brabant, célibataire; Jean Ernest (01.05.1703), mort en bas âge; Marie Séraphine Adrienne (05.07.1704-18.08.1747), célibataire; Albertine Isabelle (Bruxelles, 09.11.1706-Bruxelles, 09.01.1782), épouse de P. F. de Neny*; Gérard Norbert (06.08.1710-26.05.1717).

7. «Fisc et doyen» du collège des bacheliers de la faculté de Droit de l'Université de Louvain en 1682. Licencié en droit (Louvain, ?).

8. Avocat au Conseil de Brabant (05.05.1684), il y obtient un siège de conseiller expectant (patentes du 20.08.1691), puis de conseiller effectif (juin 1695). En 1711 et 1713, il refuse d'entrer au Conseil d'État constitué par les puissances maritimes. Mais en 1716, il accepte de siéger dans la Jointe provisionnelle destinée à remplacer provisoirement le Conseil d'État et le Conseil privé. Le 01.08.1717, enfin, ce sont les fonctions de conseiller-régent au Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne qui lui sont attribuées (publication du décret le 12.08., serment le 18.10.1717). En dépit du soutien de l'Empereur, il ne parvint pas à vaincre l'opposition qui prévalait à Bruxelles contre l'établissement d'intendants à la française. II est l'auteur de deux ouvrages imprimés, dont *Supremae Curiae Brabantiae decisiones recentiores* (Bruxelles, 1744), et de nombreux travaux demeurés manuscrits. Dans la liste dressée par R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 196, on relèvera parmi d'autres le *Traité des tailles, vingtièmes et d'autres charges publiques, réelles, personnelles et mixtes* et, d'autre part d'un *Mémoires contenant des notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas* (1730). En 1732, l'Empereur accorde à la veuve une demi-année de gages du défunt à titre de grâce. Ses filles, Marie Séraphine Adrienne et Albertine Isabelle, reçoivent chacune une pension annuelle de 500 fl. argent courant de Brabant.

ACCB, t. IV, p. 959-960; AN, 1856, p. 217-218; BN, t. XXVII, col. 415-417 (H. Vander Linden); M. BAELDE, « De Samenstelling van de Hoge Raad [...] », p. 4-6, 7 et 15; J. BRITZ, *op. cit.*, p. 389-393; J. CUVELIER, «Le commerce, l'industrie et l'administration des Pays-Bas autrichiens au commencement du XVIIIe siècle (Enquête du comte de Wynants, 1728)», dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXXI, 1912, p. 27-52; R. DEKKERS, *op. cit.*, p. 196; Ch. DE LA CROIX D'OGIMONT, «Quelques événements relatifs à l'origine du titre de comte accordé en 1719 à Christophe de Baillet», dans *Le Parchemin*, t. VII-VIII, 1960-1961, p. 175-181 (relation des événements adressée à son père, à Vienne, par le fils, Pierre Melchior); J. DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 1532; L. DHONDT, *op. cit.*, p. 227; A. GAILLARD, *[...] Conseil de Brabant*, t. III, p. 36; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 191; R. HELLIN, *op. cit.*, *passim*; J.S.F.J.L. HERCKENRODE, *op. cit.*, t. IV, p. 2162; P. JANSSENS, « La transmission [...] », p. 13-14; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 882-883; J. LEFÈVRE 1, *passim*; J. LEFÈVRE 2, p. 53, 54 et 55; NB, t. XIV, col. 782-790 (P. Delsaerdt);

F. PICHORNER, *op. cit.*, p. 62; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 338-341; *WNL*, t. XIX, 1782, p. 158-159; R. ZEDINGER, *Die Verwaltung [...]*, p. 174.

Biographie : CP, reg. 766, p. 174-177.
Noblesse :
- vicomte : CAPB 770, p. 340-347.
- comte : CAPB 771, p. 177-181; Archives de Familles, Varia, 58/4, f° 26-28v°.
Études universitaires : UL 671.
Jointe provisionnelle (1716) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 194, f° 162.
Conseil suprême : remplacement : CAPB 322, f° 37.
Papiers d'office : AGR, Inventaires de la 1ère section, f° 499-506v°.
Lettres diverses : Mss divers, 2123-2124.
Écrits : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. IV, p. 193, n° 2790-2791; t. VII, p. 110-113, n° 4698-4707; p. 138-145, n° 4769 à 4790; t. VIII, p. 291-293, n° 5712 à 5717; AVB, n° 2648.
Inventaire des papiers de la mortuaire : Mss divers, 2176, 2613 et 4458.
Succession : J. VAN DEN GHEYN, *op. cit.*, t. XIII, n° 8505.
Veuve et filles : CAPB 321, f° 46v°; SEG 923, f° 72r°, 182-183v°; SEG 924, f° 4.
Portrait : P. JANSSENS, « La transmission [...] », p. 15.

WYNANTS (Jean-Baptiste Goswin DE)
1. Bruxelles, bapt. 27.10.1726.
2. Francfort, 30.07.1796.

3. Comte. Seigneur de Houtain-le-Val et de Sart-Dame-Aveline.

4. Conseiller-maître à la Chambre des comptes.

6. Petit-fils de G. A. de Wynants*. Fils de Pierre Melchior Henri (Bruxelles, bapt. 06.01.1691-Bruxelles, 18.02.1727), conseiller de Brabant, et de Catherine Pangaert (Bruxelles, bapt. 26.09.1705-12.03.1747), fille de Pierre et d'Anne Vleys. Le 12.02.1765, il épouse à Bruxelles Isabelle Joséphine Bosschaert, dame de Houtain-le-Val (Bruxelles, bapt. le 22.01.1739-Bruxelles, 02.01.1788), fille du défunt conseiller des Finances Jacques Corneille*, avec qui il eut au moins trois enfants : Albertine Cornélie Joséphine (Bruxelles, bapt. 13.11.1765-04.10.1840), comtesse de Wynants, épouse de C. F. R. Baesen*; Thérèse Josèphe morte à l'âge de six ans environ, enterrée à Bruxelles le 13.05.1773; Justine Joséphine (Bruxelles, bapt. 18.08.1770), épouse du comte Giulay de Maros Nemeth et Nadaska (Buda, 12.09.1766-Pest, 27.04.1835), magnat de Hongrie, chambellan et conseiller intime actuel de S.M., général d'infanterie.

7. Immatriculé en 1744-1745 comme noble à l'Université de Louvain («pédagogie» du Lys). Licencié dans les deux droits (Louvain, 1748).

8. Pendant seize ans, il a siégé au Magistrat de la ville de Bruxelles. Ayant hérité de son oncle, Henri Guillaume de Wynants (1698-1762), conseiller de Brabant, du goût pour les archives, il demande en 1753 à pouvoir mettre de l'ordre dans les papiers de l'Audience, durant l'absence de l'official préposé à cette tâche. Dupuy* le juge «très bon official pour toutes les parties». Par une dépêche du 11.10.1754, il est nommé auditeur honoraire, avec la jouissance de la moitié des gages d'un auditeur ordinaire. Une dépêche royale du 08.05.1755 lui accorde le bénéfice de ceux-ci à dater de la nomination. En 1758, le baron de Cazier* déclare qu'« on pourroit l'employer davantage aux tâches de la Chambre qui quelquefois sont plus pressantes que l'arrangement des archives ». Le 11.08.1760, il succède à son oncle comme garde des chartes de Brabant (médianate de 10 fl. acquittée le 15.09.).

En 1756, celui-ci avait proposé au gouvernement la création d'Archives générales à Bruxelles. Le projet avait été jugé difficile et coûteux. Le 04.02.1765, J.-B. G. de Wynants est promu conseiller-maître honoraire à la Chambre des comptes (serment le 21.03.; gages de 2.600 fl.; médianate de 200 fl., l'autre moitié ayant été portée au compte de 1756). C'est cette année qu'il est chargé de la «direction, recherche et arrangement» des archives du gouvernement. C'est ainsi qu'il procède à un inventaire d'archives pour la Jointe des terres contestées. En 1769, il participe aux négociations pour récupérer des documents emportés par les Français lors de leur évacuation du pays en 1748. En exécution du Traité des limites conclu cette année à Versailles, les archives de la Chambre des comptes, demeurées à Lille lors de la prise de la ville en 1667, sont enfin restituées. Le 24.12.1773, Wynants est nommé directeur général des archives des Pays-Bas, simultanément à la création du Bureau des archives (ou département des archives). Le projet de création d'une «Archive générale», soutenu par ses oncles H. G. de Wynants et P. F. de Neny* mais refusé par Kaunitz, est ainsi matérialisé. Le 20.06.1774, il obtient les pleins gages de conseiller-maître (3.000 fl. plus 194 fl. 13 sols en 1786 comme garde-chartes du Brabant) à dater du 01.01. de cette année. À partir de 1786, il est chargé d'expédier à Vienne des copies des lettres des XVIe et XVIIe siècles jugées les plus intéressantes. Le 30.11. de cette année, le Bureau des archives est supprimé comme les autres organes du gouvernement. L'activité se poursuit cependant, officieusement et à titre provisoire, sous l'ancien nom d'Archives du Conseil d'État et de l'Audience. Ce nouveau «bureau des archives» est placé, en 1787, sous le contrôle du Conseil du gouvernement général, mais en demeure distinct. Wynants en conserve la tête et garde son titre de conseiller-maître honoraire. En 1790, de Bonn, Brady* plaide pour Savage* et lui. Tous deux sont restés à Bruxelles. Le 01.07., ils obtiennent chacun une avance de 500 fl. argent courant de Brabant. Le Bureau des archives est officiellement rétabli en 1791. J. F. de Fierlant* devient l'adjoint de J.-B. de Wynants. En octobre 1793, celui-ci sollicite de l'archiduc Charles sa démission de la charge de commissaire civil, qu'il occupait depuis le début de la guerre. C'est en vain, en effet qu'à quatre reprises, il avait introduit une telle demande auprès du commissaire Christophe de Bartenstein* en invoquant son état de santé. En 1794, J.-B. deWynants accompagne, en Autriche, les archives du gouvernement des Pays-Bas. Son itinéraire le conduit d'abord à Düsseldorf, puis Dillenburg, Aschaffenburg (janvier 1795) et Würzburg (février 1795). Sa carrière se poursuit à Vienne. Le 4 floréal de l'an IV (23.04.1796), il est porté sur la liste des émigrés. Le 28 brumaire de l'an V (18.11.1796), sa fille Albertine produit des certificats de médecins de Francfort et de Neu Hanau, attestant que son père est empêché de rentrer au pays à cause d'une maladie grave. Il est d'ailleurs décédé entre-temps. Elle demande de le faire rayer de la liste des émigrés et de lever dès lors le séquestre sur ses biens. Elle obtient satisfaction à titre provisoire.

9. Bruxelles : «Vis-à-vis la Chapelle de Sainte-Anne» (1757); Place de Louvain (1762); rue des Longs Chariots (1770).

E. AERTS, *op. cit.*, p. 64 et 112; AN, 1856, p. 218-219; *Bibliothèque Royale, mémorial, op. cit.*, p. 27; BN, t. XXVII, col. 417-421 (H. Nélis); J. BRITZ, *op. cit.*, p. 305-306; P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 372; GH. DE BOOM, *op. cit.*, p. 230-231, 329-330; *De centrale overheidsinstellingen [...]*, t. I, p. 406-410; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 92; C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, « L'État et ses archives [...] », p. 378-379; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 186-188; *Les institutions du gouvernement central [...]*, t. I, p. 405-407; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *op. cit.*, t. III, p. 882-883; H. HASQUIN, « Les intendants [...] », p. 191-193; A.-M. PAGNOUL, «Le Bureau des Archives [...] », p. 110-120; ID., « Que coûtait [...] », p. 538-539; E. POSWICK, *op. cit.*, p. 342; T. VERSCHAFFEL, *Historici [...]*, p. 112; ID., *De hoed [...]*, p. 164-166 .

Études universitaires : *Matricule*, t. VIII, p. 127, n° 276; UL 283, f° 181.
Chambre des comptes :
- auditeur : CAPB 342, p. 275-277 (titre honoraire); CC 849, f° 2; CC 898, f° 174; SEG 2223; CC réf. 4669; CAPB 343, p. 118; CAPB 431 (08.05.1756) (gages).

- jugement de Dupuy (1753) : BR, Mss, 18070, f° 32v°-33.
- jugement du baron de Cazier : CAPB 440, 19.02.1758.
- mission d'archiviste : CAPB 344, p. 171; CAPB 346, p. 126-127 (1762), p. 275-277 (1765); CAPB 348, p. 94-95 (1768); CAPB 418 (09.07.1754); CAPB 426, 07.10.1755; CAPB 436 (23.02.1757); CAPB 451 (11.12.1760); CAPB 456 (04.02.1765).
- conseiller-maître honoraire : CAPB 456 (04.02.1765); CF 1008, f° 15 et 26v°-27; CC 852, f° 22; CC 956, f° 3v° (nomination).
- médianates : CC 25126, f° 3v°; CC 25131, f° 2v°.
- pleins gages : CC 902, f° 66.
- garde-chartes du Brabant : Mss divers, 1089 (traitement en 1786).
- composition et considérations sur ses membres (1770, notes réservées) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 220a, f° 174v°.
- projet de chambre réformée : CAPB 621, D 110 XI n° 1 n° 14; n° 1 n° 36.
- Bureau des archives : CCréf., 538, 3424.
- mémoire d'occupation : CC 1738-1739.
- intervention de Brady : SEG 1872.
- 1ère restauration : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 461.

Annales du règne de Philippe-le-Beau (1501-1519) : Mss divers, 1726.
Jointe des terres contestées. Inventaire des archives (1766) : Jointe des terres contestées, 4-17.
Commissaire civil : Commissariat général civil, 10.
Exil en 1794 : DD B 221b; FHKA, Kamerale rote Nr 2308; Nr 2310, 8 [102].
Retrait de la liste des émigrés : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2637.
Décès : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2637 (déclaration de sa fille); CAPB 939, n° 148. Épouse : AVB, reg. par., 174, f° 1v°; fille : *ibid.*, n° 171, f° 1.

Y

YERNAUX (Denis Joseph)
1. Bruxelles, bapt. 15.12.1757.

4. Auditeur à la Chambre des comptes.

6. Fils de Théodore Henri, employé à la Recette générale depuis 1750, official au Conseil des finances en 1762, «chancelliste» au Conseil du gouvernement général, anobli le 16.07.1785, et de Marie Anne Josèphe Naveau. Son parrain et grand-père est Denis Yernaux (mort en mars 1765), premier huissier du Conseil des finances depuis 1725 (don de 5.000 livres pour obtenir la charge). Il a plusieurs frères et soeurs, tous baptisés à Bruxelles : Catherine Thérèse Cornélie (bapt. 30.10.1759), Jeanne Françoise Eulalie (bapt. 14.02.1761), Laurent Joseph Ghislain*, François Joseph Ghislain (bapt. 23.07.1764), Jean Laurent Corneille (bapt. 10.09.1768). Le 27.06.1785, il épouse à Bruxelles Charlotte ou Caroline Julie Louise de Beyer (née dans cette ville le 15.06.1746), fille du baron Jean Frédéric*.

7. Inscrit à l'Université de Louvain, il est quatorzième des *post lineales* (soit après les 36 premiers) au concours général de philosophie de 1777, sur un total de cent cinquante-deux candidats. Licencié dans les deux droits (Louvain, 07.04.1781).

8. Avocat au Conseil de Brabant (10.09.1781). Il est employé à la mortuaire de Charles de Lorraine. C'est ainsi qu'il entre au royal service, par ordre du prince de Starhemberg. Il est ensuite occupé à diverses commissions particulières. Ainsi, écrit-il en dressant ses états de services, sous Joseph II, « j'ai eu le bonheur de dresser le plan de la réforme des doubles souverains ». Lors de la suppression des couvents. Il devient administrateur des biens du prieuré supprimé de Rouge-Cloître. En 1787, il est secrétaire, sans gages, du Conseil d'appel de Bruxelles. Il sollicite la même année une place analogue au Conseil de Brabant, mais passe à la Chambre des comptes réformée, où on lui aurait attribué les fonctions d'official (gages de 600 fl.). Il postule le remplacement à Vienne, au département des Pays-Bas, de l'official Meulenberg. Puis il se désiste, parce que son «père âgé et caduc lui refusoit son consentement» (18.12.1787). Il s'est «tenu sur la réserve pendant l'insurrection». De Vienne, en juillet 1790, D. de Locher* le juge ainsi : «Il a du zèle et s'acquittoit assez bien des ouvrages qu'on lui donnoit. Sa conduite quant aux circonstances est irréprochable; il a des ressources dans sa famille». Durant les deux restaurations, il occupe une charge d'auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes (14.07.1791; gages de 1.000 fl., inchangés durant la seconde restauration), attaché au département des domaines de Brabant. Depuis 1792, il est commissaire des forêts domaniales, des ponts et chaussées, du tribunal de la foresterie et du tribunal des tonlieux. Il exécute des commissions pour le Commissariat général civil. Le 01.01.1794, il prête à 5% d'intérêt 20.000 fl. argent courant de Brabant pour les monts-de-piété. Le 10.06. de la même année, il réclame le titre de conseiller-maître aux honneurs, dont, dit-il, il remplit les fonctions depuis trois ans. Il suit le gouvernement en exil à la fin du mois. Il ne manque pas de souligner, à cette occasion, que son épouse et lui ont placé 200.000 fl. dans les emprunts et les banques de Vienne. De Düsseldorf, en août 1794, et de Nuremberg, en avril de l'année suivante, il sollicite une nomination, lors du retour en

Belgique, en qualité de surintendant des bois domaniaux. À défaut, il souhaite rester à la Chambre des comptes avec le « titre aux honneurs de conseiller commissaire des forêts domaniales ». Dès le 24.10.1795, Théodore Henri Yernaux et Denis Joseph sont de retour dans les Pays-Bas, en provenance de Wesel. Le père, domicilié place de la Vertu, obtient sa réintégration par la municipalité de Bruxelles le 05.11.1795; Denis et le fils de celui-ci, habitant tous deux rue Neuve, bénéficient de la même mesure le lendemain. Mais en avril 1796, Denis est de retour à Vienne d'une mission dans les Pays-Bas. Trauttmansdorff* l'y avait envoyé pour s'informer «sur le véritable état des choses» et revenir faire rapport. En l'an V, D. Yernaux avait obtenu des autorités départementales un passeport à l'échéance du 1er nivôse (21.12.1796) pour se rendre à Wesel, mais dix-neuf jours plus tard il est porté sur la liste des absents. Théodore est rangé dans la douzième classe sur seize (prêt de 900 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796.

9. Bruxelles : Longue rue Neuve (1792); Longue rue Neuve, 287 (1794).

AN, 1859, p. 274; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 264; L.-P. GACHARD, A. PINCHART, H. NÉLIS, *op. cit.*, t. I, p. 175; J. NAUWELAERS, *op. cit.*, t. II, p. 330; A.-M. PAGNOUL, « Que coûtait [...] », p. 539 et 552; *Promotiones [...]*, p. 79; *WNL*, t. XVII, 1781, p. 215 et t. XXVI, 1785, p. 140.

Baptême : AVB, reg. par., n° 311, f° 75v°.
Mariage : *ibid.*, n° 405, f° 163.
Études universitaires : UL 286, f° 104v°; UL 679/2, f° 85; UL 814, f° 31.
Conseil du gouvernement général : CGg 3.
Chambre des comptes :
- chambre réformée (official) : CAPB, 621, D110/ad lit. X1/ad Nm1/, f° 89; CC 1445, f° 27 (nomination); 4613; CCréf. 4613; CF 8030.
- Révolution : EBU 5, f° 36v°.
- auditeur surnuméraire (nomination) : CC 863, f° 268v°.
- mémoire d'occupation : CC 1697-1698.
- 2e restauration (plan Kulberg) : HHStA, Belgien DD B, Fasz. rot 221b; CF 8517, rapport sur la réorganisation de la Chambre des comptes (24.12.1793-27.01.1794), p. 158.

Prêt pour les monts-de-piété : JMpiété, 12, f° 160v°.
Étapes de la carrière et exil : FHKA, Kamerale rote Nr 2308; 2310, 60; CAPB 1001.
Retour en l'an IV : Adm. centr. et sup. de la Belgique, 1882.
Réintégration : Adm. d'arr. du Brabant, 294.
Passeport et absence : Adm. centr. du dép. de la Dyle, 2655; CAPB 937, n° 296.
Père : CAPB 352, p. 176-177; CF 2315, 2480; 8588, 9202; CGg 5; EBU 5, f° 9v°; Adm. centr. du dép. de la Dyle, 1340 (emprunt forcé) .
Denis, son parrain : CC 25094, f° 6; CF 2307 et 2312.
Frères et sœurs : AVB, reg. par., n° 311, f° 87v°, 95, 106, 120, 147v°, 148.

YERNAUX (Laurent Joseph Ghislain)

1. Bruxelles, bapt. 19.08.1762.

4. Surintendant général des monts-de-piété des Pays-Bas.

6. Frère de Denis Joseph*.

8. Il est admis, en 1777, pour assister son père au bureau de comptabilité du Conseil des finances. Il s'acquitte de sa tâche «avec distinction». Il a tenu le contrôle des recettes et dépenses de la mortuaire de Charles de Lorraine ainsi que des affaires jésuitiques. En 1781, il sollicite la place d'official vacante par la démission de Jean Louis Deudon, qui va succéder à son défunt père à la tête du mont-de-piété de Bruxelles. L'avis du Conseil est de le garder en lui donnant quelque gratification. Il est

enfin nommé en 1785, il prête serment le 18.02. Le 01.08. de la même année, il obtient une commission d'official au Bureau du Comité de la Caisse de religion. Dans son rapport de 1786, D. de Locher* constate qu'il «est employé à l'expédition des ordonnances de payement, des levées et des secours, à leur enregistrement et à la tenue du livre de caisse; il travaille au Comité de Religion depuis sa création, c'est-à-dire depuis le 17 avril 1783 [apparemment depuis 1785], mais il a servi les 8 années précédentes au Bureau de comptabilité qui existoit alors au Conseil des finances». Il jouit de 504 fl. de gages, sans déduction. Locher propose de lui attribuer 700 fl. en sa qualité d'official au Comité de la Caisse de religion. Il occupe ensuite le poste de lieutenant-surintendant des monts-de-piété par patente du 03.11.1788 (1.000 fl. argent courant de Brabant; serment le 12.11). Lors de la révolution brabançonne, «il ne tenoit ni pour l'un ni pour l'autre parti : il sembloit qu'il étoit trop jeune pour décider sainement des affaires», relève-t-on dans les notes sur le personnel dressées par les États Belgique Unis. Il devient titulaire de la surintendance le 01.03.1791, à charge de payer annuellement 600 fl. sa vie durant à son prédécesseur, A. J. Deudon*. Outre ses gages de 1.250 fl. argent courant de Brabant, comme celui-ci, il jouit d'un tantième d'1% des capitaux des rentes remboursés au profit des monts, «en rémunération du travail extraordinaire que lui donne cette partie d'intérêt pour l'administration générale». Suite à son intention de visiter les différents monts, la Jointe lui délivre à cet effet, en sa séance du 02.05.1791, une commission datée du 26.07.1790. Compte tenu de la modicité de l'indemnité prévue, 300 fl., Yernaux sera remboursé de ses frais réels. Il bénéficiera également de deux escalins par heure de vacation aux séances de la Jointe, jusqu'à ce que la pension dont il est chargé à l'égard de son prédécesseur vienne à cesser. Le 20.08.1793, celle-ci l'avait autorisé à se faire remplacer par son frère François Joseph Ghislain. en cas d'absence ou de maladie. Ses gages sont de 1.250 fl. Il est rangé dans la dixième classe sur seize (prêt de 700 livres) lors de l'emprunt forcé de mars 1796. En 1797, il réside à Znaim (Znojmo) en Moravie.

9. Bruxelles : près de la vieille Chancellerie (1792).

P.-E. CLAESSENS, *op. cit.*, p. 372; P. DE DECKER, *op. cit.*, p. 264, n. 2; J. DOUXCHAMPS, *Les émigrés [...]*, p. 92; ROPBA, t. XIII, p. 223; P. SOETAERT, *op. cit.*, p. 125-129.

Conseil des finances : CF 2309, 2312, 2313, 2314.
Caisse de religion : Comité de la Caisse de religion, 30.
Chambre des comptes : SEG 1872 (jugement de Locher).
Jointe des monts-de-piété : HHStA, Belgien DD B, Fasz. blau 49, f° 461; CF 1011, f° 125v°; CGg 445, f° 16v°; JMpiété, 10, f° 11; JMpiété, 11, f° 18v°, 110v°-111 et 192; JMpiété 12, f° 97v°-98, 143v°.
Révolution : EBU, 5, f° 37 v°.
Exil : CAPB 939, n° 86.
Emprunt forcé : Adm. centr. du dép. de la Dyle,1340.

Annexe
Réduction des espèces en argent courant de Brabant

	florins-sols-deniers	
Couronne impériale d'argent	3-3-0	
Ducat impérial	6-6-0	
Écu impérial	2-17-3	
Escalin	0-7-0	
Florin d'Allemagne	1-8-0	au pair
Florin de Brabant (argent de change)	1-3-4	
Florin de Hollande	1-2-1	change à 2%
Florin de Luxembourg	0-18-8	en 1756; 0-18-2 en 1755; 0-17-8 en 1790-1791
Kreutzer	0-0-6	
Livre de Flandre de 40 gros	1-0-0	
Livre de France	0-10-11	à 56 gros pour un écu de 3 livres
Livre de Hainaut	0-10-0	
Livre de Lorraine	0-8-5	sur le pied de 465 de Lorraine contre 196 courant
Louis d'or	13-1-4	
Pistole	10-10-0	

Sources : R. CHALON, « Tableau indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles en usage dans le Brabant, à l'époque de l'invasion française, en 1794 », dans *Revue belge de numismatique*, t. XLVI, 1890, p. 69-79; C. DE MOREAU DE GERBEHAYE, « Valeur des monnaies luxembourgeoises (XVII-XVIIIe s.) : dépréciation et adaptations au comté de Chiny et en terre franche de Muno », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. CXXIX, 1983, p. 119-131; R. NERON, *Comptes-faits pour les changes qui se font dans les Pays-Bas autrichiens [...]*, 4e éd., Bruxelles, 1786.

Index des noms de personnes

Sont seuls repris dans le présent index les noms des personnes figurant dans le corps du texte, à l'exclusion de la bibliographie et des notes justificatives placées à la suite des notices.

A

Aa de Randerode (Claire Rebecca vander) 316
Achlen (Marie Françoise van) 463
Adamy (Marie Ernestine) 283
Adda (Barbe Louise Élisabeth d') 75
Adriaens (Anne Marie) 67
Adrian (Marie Reine) 320
Aefferden (Marie Anne Sophie) 342
Aerts
(Catherine Élisabeth) 147
(Claire Françoise) 536
(Pierre Jean), conseiller de Brabant 147
Agneau *Voir* L'Agneau
Aguilar *Voir* Sanchez d'Aguilar
Albert-Casimir, duc de Saxe-Teschen, gouverneur général 74; 75; 88; 90; 91; 96; 122; 138; 139; 140; 195; 219; 227; 248; 251; 264; 282; 292; 343; 357; 362; 363; 376; 381; 386; 387; 389; 435; 450; 458; 484; 492; 507; 515; 527; 552; 603; 620; 646; 654; 659; 669
Alexiens (couvent de Bruxelles) 94; 208; 298
Allegambe
(Charles) 451
(Françoise Joséphine) 450; 451
Alsace *Voir* Hénin-Lietard de Boussu dit d'Alsace
Alsace de Boussu (Charles Louis Antoine, prince de Chimay) 328
Altere
(Anne Caroline van) 178
(Jean van) 178
Alton (Richard comte d'), général commandant en chef des troupes dans les Pays-Bas autrichiens 135; 139; 436; 496; 648
Alvarado y Bracamonte
(Alexandre Guillaume d' 55
(André Joseph d') 55
(Catherine Josèphe d') 55
(Georges d'), officier au service de l'Espagne 55
(Jean Guillaume vicomte d'), receveur général des domaines et finances 15; 55; 104; 180; 505; 609
(Jean Philippe Constantin d') 55
(Livine Thérèse Angéline d') 55
(Marie Bernardine d') 55
Alvinzy (général) 325
Ambiosÿ (Marie Catherine) 641
Anceau (Lambert), substitut du greffier du Souverain bailliage de Namur 407
Ancré (Marie Begge d') 135; 428
Andasse, official au Conseil des finances 669
Andreol, marchand à Amsterdam 81
André
(Élisabeth) 306
(Gabrielle) 306
(Henry Dominique), lieutenant-colonel au service de l'Autriche 306
(N.), officier au service de Lorraine 306
Anethan (Jacques Joseph Dominique baron d'), intendant de la Dyle puis conseiller d'État 71; 197; 373; 387; 416; 493; 535; 548; 549; 567; 624; 630; 660
Anezey de Champigny *Voir* Hennezel de Champigny
Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse séculière du chapitre noble de Sainte Waudru à Mons 157; 158; 289; 308; 327; 340; 359; 589
Ansems (Jeanne Catherine) 281
Ansillon
(Anne Catherine d') 92; 533
(François chevalier d') 92
Anthoine (Marie) 274
Anthonis
(Abraham), directeur du mont-de-piété 138
(Anne Catherine Jeanne) 138; 140
(Jean-Baptiste, junior), conseiller-maître à la Chambre des comptes 15; 56
(Jean-Baptiste, senior) 56
Antoine
(François), archiviste 13
(Jean-Baptiste chevalier), maître des postes 274
(Marie Alexandrine) 274
Antoine de Padoue (Confrérie de saint) 335
Aragon de Benavides (Jeanne d') 379
Aragon y Pignatelli-Bisaccia-Monteleone (Marie Thérèse d') 417
Arberg
(régiment d') 57; 180; 435
Arberg de Valengin
(Charles Antoine d') 57
(Charles Philippe Alexandre d') 57
(Félicité Caroline Honorine d') 57
(Joséphine d') 57
(Louise Caroline d') 57
(Maximilien Nicolas Edmond Joseph d'), maréchal héréditaire du duché de Limbourg 57
(Nicolas Antoine comte d'), conseiller d'État 15; 57; 152
(Olimpe, comtesse d') 475
Ardenne (Guillaume Joseph Lambert d'), garde-chartes du Brabant 183
Arenberg

(Charles Marie Raymond, duc d'), grand bailli de Hainaut 58; 59; 260
(Jeanne Ernestine Françoise d') 465
(Léopold Philippe Charles Joseph, duc d'), conseiller d'État 15; 58; 59; 78; 134; 311
(Louis Englebert, duc d'), grand bailli de Hainaut 57; 65
(Philippe Charles François, duc d') 58
(régiment) 58; 180; 235; 410; 629; 631
Arents
(Anne Marie) 584
(Marie) 584
Arnauld (Antoine), janséniste français 330
Arnoldt (Urbano), directeur de la Compagnie de commerce établie à Trieste et Fiume 532
Arnould
(Barbe Marie Françoise Xavière d') 60
(Charles Guillaume d'), capitaine de cavalerie 60
(Christophe baron d'), conseiller d'État, président du Conseil de Luxembourg 15; 59; 60
(Jean Prosper d'), président du Conseil de Luxembourg 60
(Nicolas d'), capitaine de cavalerie 60
Arnoult *Voir* Arnould
Arrazola de Oñate
(Anne Augustine de) 567
(Anne Isabelle de) 61
(Anne Marie Josèphe de) 61
(Catherine Alexandrine Thérèse) 61
(Gratine Thérèse de) 61
(Jean André de) 61
(Jean François de) 61; 62; 172
(Jean Jacques de), conseiller au Conseil des finances 61
(Jean Philippe de), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 15; 61
(Marie Anne de) 101
(Marie Jeanne Baltine de) 61
(Michel Jérôme de) 61
(Philippe Joseph de) 61
(Thérèse Jacqueline de) 61
Artois
(Adrien), brasseur 493
(Jeanne Marie), brasseur 493
Artoppe *Voir* Hartopp
Assche
(François Joseph van), conseiller d'État 15; 62
(N. van), curé de la paroisse du Finistère à Bruxelles 567
(Norbert François Charles van), bourgmestre de Bruxelles 62
Aubertin (Jean François d'), conseiller-maître à la Chambre des comptes 15; 63; 519
Aubremez
(Charles Joseph d') 64
(Guillaume Joseph d'), auditeur à la Chambre des comptes 15; 64; 65; 76; 563
(Jean-François Joseph), official à la Chambre des comptes 64
Auguste, roi de Pologne 306
Augustins
(collège de Bruxelles) 64; 329; 622; 628
(collège de Tirlemont) 601
(couvent de Louvain) 600
(général des) 497
Autel *Voir* Elter
Ayasassa (don Antoine d'), officier au service de l'Autriche 201

B

Bach (Anna) 335
Backer (Charles Guillaume De), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 404
Bacon
(Anchetil) 67
(Anne Marie) 67
(Antoinette Marie Anne) 67
(Barbe Philippine) 67
(Charles Paul), official au Conseil des finances 67; 68; 409
(Jean Paul), conseiller d'État de l'impératrice de Russie 67
(Jean-Baptiste, chambellan de l'Électeur de Bavière 67
(Jean-Baptiste, comte) 67
(Nicolas Joseph écuyer), avocat 67; 68; 69
(Nicolas), conseiller député aux affaires de commerce 15; 67; 68; 69; 562
(Pierre Paul) 67
Bacxem (Marguerite Philippine de) 614
Badot (Agnès Marguerite) 268
Baelen (Françoise Catherine van) 410
Baesen
(Adèle Marie Françoise) 70
(Charles Félix Ghislain) 548
(Charles François Régis écuyer), auditeur à la Chambre des comptes 15; 70; 71; 338; 533; 672
(Claire Isabelle Françoise) 70
(Corneille Joseph), conseiller de Brabant 70
(Cornélie Rosalie) 70
(Georgerine Thérèse) 70
(Hélène Françoise Marguerite) 70
(Henri Adrien) 70
(Henri Corneille Joseph) 70
(Henri Corneille) 548
(Louis Jean Xavier) 548
(Marie Madeleine Louise) 70
(Rosalie Isabelle) 70
Baesten (J.), directeur de la maison de correction de Bruxelles 277
Baillencourt (Barbe de) 632
Baillencourt dit Courcol
(Alexandre), conseiller d'État 55; 71; 72
(Jean-Baptiste Guillaume François) 72

(Mathieu Jean Guillaume écuyer), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 15; 71; 72
Baillet
(Anne Barbe de) 60
(Christophe Ernest comte de), chef-président du Conseil privé 15; 72; 73; 181; 541
(Christophe Ernest, comte de), neveu de Christophe d'Arnould) 60
(François Joseph Xavier de), chancelier de Gueldre 73
(Marie Anne Antoinette de), religieuse 73
(Marie Anne Emmanuelle de) 73
(Marie Hyacinthe de), chanoine de Tournai 73
(Maximilien Antoine de), receveur général des domaines du Luxembourg 60; 73
(Philippe de), 73
Bailleul (Marguerite de) 610
Baillot (François), intendant d'Anne-Charlotte de Lorraine 289
Baltin (Guillaume Innocent de), lieutenant de la vénerie en Brabant 470
Bara
(Albert Grégoire Joseph, conseiller au Conseil privé 15; 74; 158; 324; 416; 569
(Albert) 74
(Catherine Alexandrine Marie Françoise) 74
Barbe (confrérie de sainte) 55; 102; 105; 263; 267; 268; 463; 540; 567; 600; 635; 638
Barbiano di Belgiojoso
(Antoine), prince d'Empire 75
(Louis Charles Marie comte de), ministre plénipotentiaire 15; 75; 88; 132; 138; 139; 157; 248; 296; 298; 366; 388; 409; 435; 436; 486; 503; 530; 603; 645; 654
Barbier
(Adrien Nicolas Joseph baron), conseiller au Conseil des finances puis au Conseil privé 15; 76; 77; 140; 206; 382; 514; 563
(Laurent François) 76
Bardé (Pierre), premier official à la secrétairerie du Conseil d'État 606
Baroudt
(Léon) 101
(Marie Françoise) 101
Barret
(Henri Joseph Denis) 79
(Jacques), conseiller-maître à la Chambre des comptes 15; 78; 79; 93; 218
(Jeanne Rose) 78
(Marie Adélaïde Rose) 79
(Marie Josèphe) 78
(Pierre Victor Frédéric) 79
(Thomas François Joseph), conseiller-maître à la Chambre des comptes 15; 78; 79; 80; 98; 122; 425; 519; 661
Bartenstein
(barons de) 367
(Charles de) 85
(Christophe Innocent baron de), conseiller au Conseil des finances 11; 15; 81; 82; 87; 289; 355; 432; 661
(Christophe Jean Ghislain baron de), vice-président de la Chambre des comptes 15; 64; 77; 81; 82; 83; 84; 85; 120; 158; 291; 357; 363; 569; 587; 669; 673
(François Joseph Ghislain de) 85
(Jean Christophe baron de), vice-chancelier du *Directorium in publicis et cameralibus* de Bohême et d'Autriche 81; 444
(Jean-Baptiste Ghislain Christophe Joseph baron de), conseiller au Conseil privé 15; 81; 85
(Joseph de), (1784-1864) 85
(Joseph de), conseiller aulique 81
(Marie Anne Françoise Ghislaine de) 82
(Marie Ghislaine de) 82
(Marie Ghislaine Joseph de) 82
(Thérèse Éléonore Joséphine Ghislaine de) 81; 432
(Thérèse Josèphe de) 81
Bataille (Marie) 229
Battaille (concipiste) 252; 367
Batthyány (Charles Joseph comte puis prince de), commandant en chef des troupes puis ministre plénipotentiaire 146; 502; 519; 528
Baudier
(André Joseph) 86
(Catherine Thérèse) 213; 321
(Charles Augustin), chef-mayeur de la mairie de Rhode-Saint-Genèse 86; 213
(Charles Joseph), membre du Conseil de régence de la ville de Bruxelles 86
(Gaspard François), conseiller d'État et des finances 15; 86; 87; 214; 475; 476
(Josèphe Antoinette) 86
(Louis Joseph) 86
(Maria Anne Josèphe) 86
Baulin
(Denis), conseiller au bailliage de Tournai-Tournaisis 154
(Jeanne Catherine Josèphe) 154
Bauloye (Marie Louise) 115
Bauwens van der Boyen (Marie Julienne) 630
Bavay (Marie Anne Josèphe de) 284
Bavière (Marie Louise princesse de) 610
Bawette
(Charles Joseph François de la) 572
(Hiéronime Isabelle Thérèse de la) 495; 572
Baxador (Juan Antonio de, vicomte de Rocaberti), président du Conseil suprême des Pays-Bas 592
Beaufort *Voir* Spontin
Beauharnais (Joséphine de) 57
Beaumont
(Gilles Joseph Lambert), secrétaire au Conseil privé 15; 88; 392; 461
(Michel) 88
Beaurepaire (abbé N. de), préfet du collège thérésien de Bruxelles 210

Index des noms de personnes

Béchemont
(Henri), greffier de Marche 423
(Jean Bernard) 423; 570
(Marie Josèphe) 423
Beeck (Catherine van) 218
Beeckman (Philippe Antoine de), conseiller au Grand Conseil 578
Beeken (Marie Jeanne Claire Colette van der) 508
Beelen
(Maison de) 668
Beelen-Bertholff
(Charles Bernard Joseph de) 92
(Charles Joseph de) 92
(Clémence Augustine Thérèse de) 89
(Constantin Antoine de) 89
(Eugène Frédéric Albert Joseph de), général au service de l'Autriche 92
(François Eugène de), avocat 89
(Frédéric Eugène François baron de), greffier au Conseil des finances 15; 89; 90; 91; 92; 503; 559; 606
(Jean Albert Ferdinand écuyer de), auditeur général des troupes aux Pays-Bas 89; 92; 93
(Jean Albert Joseph de) 92
(Jeanne Adélaïde de) 92
(Marie de) 92
(Maximilien Adrien Dominique de), enseigne au régiment de Murray 92
(Maximilien Jean Albert Joseph de), conseiller au Conseil du gouvernement général, commissaire général civil 11; 15; 78; 92; 93; 94; 140; 503
(Philippine Joséphine Marie de) 89
(Sophie Louise de) 89
(Thérèse Eugénie Françoise de) 89
(Thérèse Joseph de) 92
Beer
(Jean de) 95
(Tobie Joseph de), greffier au Conseil des finances 15; 95; 301
Begas (Jean de), doyen de la cathédrale de Gand 181
Begge de Lindick
(Albert Antoine(Louis Joseph), conseiller au Grand Conseil 580
(Françoise Joseph Thérèse) 580
Béjar-Lerma
(Anne Élisabeth de) 181
(François chevalier de) 181
Belanger *Voir* Bellanger
Belhomme (Marie Éléonore Thérèse) 187
Bellanger
(Claude Frédéric Joseph), actuaire à la Jointe pour l'audition des comptes 15; 96; 97; 380
(Fébronie Suzanne) 97
(Gabriel Albert Barthélémy) 97
(Louis Ferdinand) 97
(Marie Adélaïde) 79
(Marie Henriette) 97
(Marie Philippine Françoise) 97
(Pierre Antoine Philippe) 97
(Pierre chevalier), conseiller d'État et des finances 15; 79; 96; 97; 98; 334; 475
(Pierre Louis Joseph 97
Bellegarde (Eugène, marquis de), colonel d'infanterie 306
Bellemans (Jeanne Marie) 333
Bemmel (Marie van) 538
Bender (Blasius Kolumban maréchal baron von), commandant des troupes dans les Pays-Bas 230
Benisch (François Xavier),secrétaire au Conseil du gouvernement général 15; 99
Benoît XIII, pape 181
Benoît XIV, pape 572
Berckel *Voir* Heurck (Jean Charles Joseph van)
Berencopf (régiment) 177
Berg *Voir* Rapédius de Berg
Bergeyck (Jean de Brouchoven, comte de) 172; 540
Berghe
(Marie Françoise van den) 337
(N. Vanden), avocat à Ruremonde 519
Berghe de Limminghe
(Angeline Thérèse) 100
(Anne Antoinette Marie van den) 100
(Charles van den), officier au service de l'Autriche 100
(Corneille François Joseph chevalier van den), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 15; 100; 564
(Gertrude Rogère van den) 613
(Henri van den) 100
(Jacques van den), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 100
(Jeanne van den) 100
(Lamoral François chevalier van den), président de la Chambre des comptes de Brabant 100; 613
(Lamoral François van den) 628
(Marie) 100
(Philippe Joseph van den) 100
(Philippine Gertrude Rogère van den), chanoinesse de Moustier 100
Berlaymont de la Chapelle (Marie Agnès de) 664
Bernard, capitaine-ingénieur 668
Béron
(Antoinette du) 162
(Marie Marguerite du) 162
Berthout van Mechelen
(Pierre) 337
(Suzanne) 337
Bervoet
(Anne Catherine Jacqueline de) 101
(Guillaume Eugène de) 101
(Isabelle Françoise de) 101
(Jacques Juste chevalier de), premier pensionnaire de Furnes, échevin de Tournai 101
(Juste Jacques chevalier de), conseiller d'État, président du Conseil de Namur 15; 100; 101; 260; 401; 474; 663

(Louis Eugène de) 101
(Marie Justine Isabelle de) 101
Beschant
(Jeanne Christine Guillemine) 466
(N.) 298
Béthune-Charost (Armand Louis de) 195; 484
Béthunistes (complot des) 265
Beughem
(Antoine Jean Hyacinthe de ou van) 218
(Hyacinthe Joseph Albert de ou van), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 15; 102; 103; 203; 218; 628
(Jean Dominique Hyacinthe de ou van), margrave d'Anvers 103
(Jean Joseph Hyacinthe de ou van), haut forestier de Brabant 103
(Marie Claire Thérèse de ou van) 103
(Marie Joséphine Pauline Lucie de ou van) 638
(Mathieu de ou van), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 102; 103
(Melchior Charles Joseph Hyacinthe de ou van), amman de Bruxelles 103
(N. seigneur de) 244
Beydaels
(Jeanne Catherine) 548
Beyens (Frédéric), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 564
Beyer
(Alexandre Louis) 104
(Charlotte ou Caroline Julie Louise de) 104; 675
(Élisabeth Anne Rosalie Josèphe) 104
(Élisabeth Josèphe) 104
(Frédéric Diane) *Voir* Jean Frédéric
(Henri Joseph Élisabeth) 104
(Jean Frédéric, baron de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 15; 103; 104; 271; 675
(Jean-Baptiste), receveur des États de Luxembourg 104
(Jeanne Bègue Josèphe) 104
(Marie Jeanne Catherine Josèphe) 104
(Marie Louise Caroline) 104
(Suzanne Élisabeth Josèphe) 104
Bibaux d'Arcin (Marie Claire Dominique de) 67
Bidart *Voir* Le Bidart
Bie (Marie Josèphe de) 355
Biefve (J.D.), secrétaire du duc d'Arenberg 260
Bigarez (Martin), barandero de la Cour 634
Bistrate *Voir* Labistraete
Blancheteste (Élisabeth) 594
Blanck
(Jean Bernard) 609
(Ursule Isabelle) 609
Bleye *Voir* Blye
Blois (Barbe Thérèse de) 543
Blondel d'Oudenhove
(Anne Marguerite Françoise de) 261; 262
(Charles Claude François de) 55
(Pierre de), chef-président du Conseil privé 55; 261
Blount (Henriette Louise) 504
Blye
(Charles Henri de), secrétaire et contrôleur général des monts-de-piété 16; 105; 470
(Jean François de), membre de la Jointe des monts-de-piété 105
Bochet, official du Bureau de régie 296
Bock
(Jeanne Catherine de) 330; 331; 332
(Marie Agnès de) 283
Bockholtz (Jean Georges), conseiller de longue robe au Conseil de Luxembourg 283
Bockoltz *Voir* Bockholtz
Bocq (de) *Voir* Bock (de)
Bode (Marie Éléonore Agnès, baronne de) 311
Bodmann
(Marie Anna Agathe Ide Freiin von und zu) 523
(N.), Freiherr von und zu 523
Bodrij (Henri), greffier au Conseil de Brabant 148
Boele (Jean François) 162
Bogaerde
(Marie Anne van den) 181
(Marie Gérardine van den) 183
Bois de Walhain (Marie Jeanne du) 103
Bois-Saint-Jean *Voir* Huys
Boisschot
(Charles de), lieutenant de la Cour féodale de Brabant 338
(Famille) 338
(Hélène Hyacinthe Valentine Thérèse de, comtesse d'Erps) 338
Bollaert
(Adrien Martin écuyer), greffier au Conseil privé 16; 106; 371; 528
(Adrien) 106
(Jean) 609
(Suzanne Catherine) 609
Bomal
(Joseph) 284
(Marie Josèphe) 284; 285
Bonaert
(François Maxime de), échevin d'Ypres 107
(Jacques Joseph Liévin de), receveur général de la Flandre rétrocédée 107
(Jean Louis Félix Théobald Ghislain de) 107
(Joseph François Gabriel baron de), receveur général des Finances 16; 107; 587
(Joseph Jacques Albert Ghislain de), membre de la députation permanente du Corps équestre du Brabant méridional 107
(Louise Marie Thérèse Ghislaine de) 107
(Thérèse Françoise Ghislaine de) 107
(Victoire Henriette Ghislaine de) 107
Bonaparte
(Louis), roi de Hollande 622
(Napoléon) *Voir* Napoléon Ier
Boneem
(Françoise Catherine) *Voir* (Françoise Ferdinandine)

(Françoise Ferdinandine de) 555
Bongard (Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 16; 108; 109
Boom
(Henri Jérôme Joseph van den), auditeur à la Chambre des comptes 16; 109; 661
(Sébastien van den), secrétaire de la Cour féodale de Brabant 109
Booninck (Marguerite Thérèse de) 435
Borcht
(Dorothée Van der) 485
(François Charles van der), conseiller maître général des monnaies 16; 111; 167; 642
(François van der), greffier et auditeur à la Chambre des comptes de Brabant 16; 110
(Pierre van der) 111
Bordels
(Anne Catherine) 564
(Gérard), conseiller au Conseil de Gueldre 564
Borght
(N., baron van der), drossard de Breda 497
Borremans (N.) 127
Boscheron (Thérèse Joséphine) 112
Bosquet
(Éléonore Louise Charlotte) 134
(Jean Thomas) 405
(Jean) *Voir* Marcy
(Philippe Maximilien) 134
Bossaert
(Herman Werner von), conseiller au Conseil privé 16; 111; 112
(Pierre Alexandre Weyland Maximilien Henri), vice-chancelier du prince-évêque de Paderborn 112
Bosschaert
(Corneille François), amman de Bruxelles 112
(Guillaume Jacques Joseph), artiste-peintre 112
(Hélène) 518
(Isabelle Joséphine) 70; 113; 672
(Isabelle) 112
(Isidore Jacques) 113
(Jacques Corneille François), conseiller au Conseil des finances 16; 112; 113; 152; 167; 168; 421; 431; 672
(Jean François) 113
(Jean Joseph), pensionnaire de Bruxelles 113
(Marie Thérèse), religieuse 113
Bossche (Jeanne van den) 578
Botta-Adorno (Antoine Othon, marquis de), ministre plénipotentiaire 81; 185; 233; 234; 312; 444
Botte
(Charles Henri Eugène) 306
(Ghislaine Louise) 115
(Henri Nicolas) 115
(Marie Joseph) 306
(Marie Thérèse Philippine) 115
(Nicolas Joseph), directeur du Bureau de régie 16; 115
(Pierre Joseph) 115
Boudeler *Voir* Budler
Bouffeau (Adrienne) *Voir* Bouffeux (Adrienne)
Bouffeux (Adrienne) 413
Bourbon (Louis Henri Joseph duc de), 9e prince de Condé 669
Bourgeois
(Charles) 602
(Marie Josèphe) 602
Bourgoix (Jean Pierre) 250
Bournonville
(Alexandre Hyppolite Balthazar prince de) 465
(Anne Françoise Albertine de), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons 117
(Anne Marie Charlotte de), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons 117
(François Albert Charles, duc de) 117; 426; 610
(François Joseph de), lieutenant-général 117
(Isabelle Thérèse de) 465
(Jean François Benjamin de), gouverneur de Lierre puis d'Audenarde 117
(Joseph Jean marquis de), conseiller d'État 16; 116; 117
(Marie Lydie Albertine de) 117
(Maximilien Casimir de), gouverneur de Charleroi 117
(Wolfgang Guillaume Joseph marquis de), conseiller d'État 16; 116; 117; 356; 610; 665
(Wolfgang Joseph), capitaine général du royaume d'Aragon 117
Boursin (Marie Françoise) 74
Bousifet
(Édouard Pierre) 118
(François Édouard), greffier au Conseil des finances 16; 118; 119; 130; 252
(Joseph Ferdinand) 118
(Pierre François) 118
Boussin (Françoise Madeleine) 206
Brabant
(Anne Catherine de) 375
(Marie Thérèse Josèphe De) 372
Brady
(Hugues Bernard chevalier), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 120; 203; 467; 552; 617; 673
(Térence), proto-médecin des armées impériales 120
Bragard
(Jean), échevin de la Haute Cour de Limbourg 594
(Jeanne Claire) 594
Brande (Catherine van den) 217
Branden
(Balthazar Gommaire van den), bourgmestre de Lierre 121
(Catherine van den) 645
(Gilles van den), échevin de la banlieue de Lierre 121
(Jacques Balthazar van den), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 121; 360
Brant (Henriette) 584; 585

Brasseur (Henri Antoine), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 123; 124
Bredy
(Antoine), valet de pied 124
(Joseph de), actuaire au Comité établi pour les affaires de commerce réciproque des Provinces héréditaires allemandes et belgiques 16; 124; 125
Breithaupt (Gertrud) 198
Brenard *Voir* Brenart
Brenart (Félix Guillaume Antoine), évêque de Bruges 152; 211
Breugel (Anne Marie) 79; 96; 97
Breuninge (Georges Joseph), conseiller du Grand maître de l'Ordre teutonique 487
Briet
(Charles Antoine) 430
(Eugénie Philippine Josèphe de) 430
Brigode (Arnold Joseph de), janséniste français 330
Brinckman (Charlotte de) 615
Brincour (Nicolas), huissier des exploits au Conseil de Luxembourg 562
Brion, official 127
Broe (Cécile de) 457
Broechem
(Marie Louise van) 590
(Roger van) 590
Broeck
(Anne Caroline van den) 255
(Anne Charlotte van den) 255
(Christine Marie van den) 443; 671
(Henri Guillaume), pensionnaire des États de Brabant 286
(Marie Isabelle van den) 581
(Pétronille Marie van den) 399
(Pierre chevalier van den), pensionnaire des États de Brabant 581; 671
(Thérèse Pétronille van den) 286
Broers
(Augustin Henri), caissier de la Jointe des eaux 16; 126; 127
(Augustin) 126
(François Joseph Jean), trésorier de la Jointe des eaux 16; 126; 127; 128
(Isabelle Marie Charlotte) 126
(Louis Jean François Joseph) 126
(Marie Thérèse Caroline) 126
(Marie Thérèse Xavier) 126
(Marie Thérèse) 126
(Pierre) 126
Brogniez
(Adrien Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 16; 128; 129; 552
(Ignace) 128
(Joseph Nicolas), sous-officier 128
(N.), official 361
Brosse (Marie Couronne) 233
Brou 366
(Eugénie Éléonore Joséphine de) 134
(François de), contrôleur des droits de douanes à Ostende 131
(François Jean Marie de), actuaire faisant fonction du Comité de la caisse de religion 16; 119; 130; 131
(François Joseph Louis de), membre des États de Flandre 131
(François Pierre Hubert de), officier au service de l'Autriche 134
(Guillaume Philippe Joseph de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 119; 130; 131; 132; 133; 134
(Henri Jacques de) 131
(Isabelle Françoise de) 131
(Jacques de), bailli de Vinderhaute en Flandre 131
(Jean-Baptiste Louis de) 131
(Jeanne Thérèse Constance de) 131
(Léopold François Philippe Joseph de), député aux États provinciaux du Brabant 131
(Louis de), officier au service de la France 134
(Louis Joseph), actuaire de la Jointe des terres contestées 16; 131; 133; 242
(Marie Augustine de) 131
(Philippe Joseph de), chef du Corps et de l'École hydraulique, membre de la Jointe des eaux 16; 131; 132; 133; 134; 135; 177; 381; 549
(Philippe Joseph de), fourrier des archers de la garde noble 131; 134
(Théodore Emmanuel de) 131
Brouckmans
(Anne Catherine) 369
(Richard), échevin de Bruges 369
Brouwet
(A.), receveur général de Hainaut 128
(N.), official à la Chambre des comptes 642
Broye
(Guillaume Albert écuyer de la, dit de Laval) 628
(Marie Jeanne de la, dite de Laval) 628
Broyer (Marie de) 148
Bruggen (Conrard van der), conseiller au Conseil privé 601
Brummel
(Antoine Charles), employé aux Archives 135
(Arnould Henri Joseph), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 7; 16; 135; 136; 137; 341; 429; 507; 619
(Catherine Josèphe Yves) 136
(François Henri Joseph), 135
(Gilles Joseph Antoine) 135
(Henriette Anne Josèphe) 136
(Henriette Josèphe) 135
(Joseph Louis Anne), militaire 135
(Marie Josèphe Julie) 136
(Thérèse Henriette Josèphe) 135
Bruneau (vicomte de), trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or 322
Brunswick (Maison de) 183
Brunswick-Wolfenbüttel, duc de 140
Bruyères (Anne Françoise de) 328

Bruyn
(Jean Joseph de) 370
(Marie Catherine Josèphe de) 370
Bryen (Anne Marie Thérèse de) 181
Budler
(Jean Mathias), écoutète de Langsur 561
(Jean Mathieu) *Voir* (Jean Mathias)
(Marie Gudule) 561
Buel (Marie Florence Van), religieuse à Liège 307
Buffe (Charlotte Joséphine) 447
Buisseret (Marguerite Thérèse) 201
Buisson *Voir* Du Buisson
Bullart
(Isaac), historien 328
(Louise Sabine) 328
Buquoy *Voir* Longueval
Bureau (Marie Thérèse) 629
Burnel de Cauville
(Étienne), contrôleur des domaines et bois d'Alsace 288
(Marie Françoise Véronique) 288
Burtin
(François-Xavier chevalier de), conseiller à la Commission des fondations pieuses 16; 138; 139; 140; 141; 491; 554
(Frédéric), jésuite 138
(Jacques Louis), conseiller à la cour supérieure de Justice de Bruxelles 138; 140
(Jacques), chanoine de Xanthen 138
(Louis), procureur général du prince-évêque de Liège 138
(Pierre Monulphe), jésuite 138
Busbach
(Marguerite Sibyle de) 60
Bustanzi (Ignace Philibert baron de) 628

C

Caïmo
(François Charles) 659
(Thérèse Anne) 286
(Thérèse Constance Norbertine Ghislaine) 659
Caloen
(Chrétien van), bourgmestre du Franc de Bruges 452
(Jeanne Claire van) 452
Calonne
(Charles Alexandre de), contrôleur général des Finances 533
(Marie Thérèse Françoise Apolline) 532
Calzabigi 143
(frères) 118; 143; 645
(Giovan Domenico) 143; 144
(Jean Antoine), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 143; 144
(Renier Simon François Marie de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 143; 144
Camaldules (couvent des) à Campo Malduli) 439
Camora (François de), conseiller au Conseil des finances 560
Campen
(Jean chevalier van) 218; 624
(Jeanne Florence van) 218
(Marie Catherine van) 624
Camusel *Voir* Camuzel
Camuzel (Thérèse Louise) 248; 249
Capite (Jacqueline) 362
Capitolo
(Jean Pierre de), maître-écuyer 198
(Victoire de) 79; 198
Capon (André), conseiller aux Conseils d'État et des finances 16; 98; 113; 145; 146; 148; 151; 184; 185; 431; 453; 502; 537; 663
Caretto
(Marie Henriette del) 58
(Othon Henri, marquis del) 58
Carion (Thérèse Jacqueline de) 599
Carlen (Catherine) 570
Carli, consul d'Autriche à Amsterdam 91
Carmélites (couvent à Vilvorde) 304
Carmes (couvent de Bruxelles) 94
Carton
(Catherine Françoise Joséphine) 147
(Charles Léopold François), lieutenant-amman de Bruxelles 647
(Dorothée Pétronille Ghislaine) 147
(François Augustin Ghislain) 147
(Gilles Marie Ghislain), officier au service de l'Autriche 147
(Henry Joseph Ghislain) 147
(Henry Pierre Marie Ghislain) 147
(Isabelle Françoise Ghislaine) 147
(Isabelle Henriette Marie Ghislaine) 147
(Jacques Jean Ghislain) 147
(Léon François), pensionnaire d'Ath 147
(Luc Félix Joseph), proveedor général 447
(Marie Catherine Philippine Joséphine) 447; 449
(Marie Hélène Ghislaine) 147
(Pierre François Bonaventure), auditeur à la Chambre des comptes 16; 147; 310
Casanova de Seingalt (Jean Jacques), aventurier italien 144
Casselet (Marie Magdelaine Thérèse) 121
Casselot
(Adrien Joseph), conseiller au Grand Conseil 70
(Marie Thérèse de) 70
Casteel
(Adrien Dominique van) 92
(Marie Jeanne Josèphe van) 92; 94
Castillon
(Barbe de) 148
(Catherine Nicole de) 148
(Jacques Antoine Ernest de), conseiller député aux affaires de commerce 16; 68; 111; 148; 221; 504
(Jean Baptiste de) 148
(Jean Pierre de) 148

(Jean-Baptiste Louis de), évêque de Bruges 148
(Jeanne Marie de) 148
(Philippe Ernest de) 148
(Philippe Martin de) 148
(Simon Pierre de) 148
Castro (Joseph de), official major à la Secrétairerie d'État et de guerre 222; 362
Caudenbergh dite van den Hecke (Alexandrine Barbe) 572
Cauteren
(Antoine François Clément baron van), receveur général des Finances 16; 149; 471; 502; 504
(Pierre Antoine van) 149
Caverson
(Jacques François de), président du Conseil d'État 150
(Jacques François écuyer de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 16; 150; 580
(Jeanne Catherine van) 205
(Pétronille van) 671
Cayer *Voir* Du Cayer
Cayman
(Jean Roger) 217
(Justine Maximilienne) 217
Cazier
(Adrien de), échevin de Tournai 154
(Denis Benoît Joseph, baron de), conseiller d'État et trésorier général 16; 57; 79; 89; 90; 95; 98; 121; 151; 152; 153; 154; 197; 206; 207; 212; 215; 218; 225; 226; 273; 325; 334; 366; 427; 433; 445; 476; 593; 624; 647; 652; 653; 658; 661; 672
(Jacques Joseph de) 154
(Jean-Baptiste baron de), conseiller-régent au Conseil suprême des Pays-Bas 16; 151; 154
(Philippe Albert Joseph de), grand prévôt de Tournai 154
Cellier
(Henri de), marchand liégeois 342
(Marie Robertine Josèphe Dieudonnée de) 342; 344
Cerrini (Thérèse) 536
Chambre (Claire Isabelle de la) 538
Champigny *Voir* Hennezel de Champigny
Champs dite de Kesseler (Isabelle Claire Eugénie des) 397
Charles (duc régnant de Wurtenberg) 104
Charles Borromée (confrérie de saint) 437
Charles d'Autriche *Voir* Charles VI
Charles II, roi d'Espagne 6; 10; 60; 117; 173; 221; 274; 322; 347; 354; 465; 470; 511; 564; 581; 594; 595; 604; 609; 610; 628; 632; 639; 649
Charles Louis Jean Joseph, archiduc d'Autriche, gouverneur général 83; 321; 376; 433; 488; 534; 573; 621; 673
Charles Quint 317
Charles Toscane (régiment) 648
Charles VI, empereur 7; 10; 55; 58; 61; 78; 81; 89; 92; 110; 112; 117; 165; 181; 198; 202; 216; 241; 261; 266; 279; 287; 288; 297; 303; 310; 311; 318; 331; 339; 380; 393; 397; 417; 418; 420; 437; 456; 465; 479; 504; 541; 564; 569; 570; 572; 573; 576; 579; 580; 591; 592; 594; 596; 609; 610; 615; 631; 632; 634; 635; 640; 662; 663; 664; 671
Charles-Alexandre de Lorraine
(gouverneur général des Pays-Bas) 7; 8; 58; 59; 63; 68; 78; 79; 81; 86; 87; 88; 90; 96; 98; 101; 106; 109; 113; 123; 124; 128; 138; 143; 145; 152; 157; 158; 160; 161; 168; 177; 179; 185; 186; 187; 189; 194; 207; 210; 213; 215; 216; 219; 221; 226; 227; 233; 235; 245; 250; 255; 259; 269; 273; 277; 279; 288; 289; 298; 301; 306; 307; 308; 310; 312; 315; 316; 320; 326; 327; 333; 334; 339; 340; 341; 343; 348; 351; 355; 365; 366; 398; 400; 403; 405; 406; 409; 413; 424; 425; 431; 439; 441; 444; 445; 446; 450; 453; 454; 461; 466; 471; 474; 476; 477; 489; 491; 494; 501; 502; 509; 513; 519; 523; 528; 529; 530; 536; 537; 538; 546; 551; 553; 554; 556; 559; 562; 570; 573; 577; 582; 584; 585; 614; 615; 617; 624; 634; 636; 647; 651; 652; 653; 654; 657; 658; 660; 661; 663; 664; 665; 675; 676
(régiment) 134; 501
Charlier
(Marie Anne Thérèse Caroline) 487
(Philippe Louis) 155
(Pierre François), auditeur à la Chambre des comptes 16; 155; 156; 554; 669
Charliers de Borghgravenbroeck (Guillaume Joseph), trésorier de la ville de Bruxelles 276
Charvet
(Claude de), receveur des finances à Dompaire 160
(François Dieudonné de), professeur de droit à Pont-à-Mousson, conseiller d'État 160
(François Dieudonné écuyer de), conseiller d'État 160
(Hubert Dieudonné de) 160
Charvet de Vaudrecourt
(Anne Cécile de) 160
(Anne de) 160
(Anne Françoise Charlotte de) 160
(Anne Geneviève de) 160
(Barbe Henri de) 160
(Céline de) 157
(Charles-Alexandre de) 160
(Charles-Alexandre Sigisbert baron de), conseiller au Conseil des finances 16; 74; 156; 157; 158; 160; 301; 306; 513; 587
(Claude de), receveur particulier des finances à Mirecourt 159
(Élisabeth Thérèse de) 160
(Hubert baron de), conseiller d'État 16; 156; 157; 159; 160
(Hubert François Xavier de) 160
(Thérèse de) 160
Chasteler et de Courcelles
(Antoine Chrétien du ou de) 162
(Claude Philippe marquis du ou de) 162
(François Gabriel Joseph marquis du ou de), conseiller d'État 16; 160; 161; 162; 180

(François Marie Antoine Chrétien du ou de) 162
(Gérard Arnould Frédéric Gabriel du ou de) 161
(Jean François marquis du ou de), conseiller d'État et président du Conseil de Hainaut 16; 637
(Jean Gabriel Joseph Albert du ou de), gouverneur de Venise 161
(Jean-François marquis du ou de), conseiller d'État et président du Conseil de Hainaut 161; 162
(Marie Josèphe Julie Félicienne du ou de) 161
(Philippine Françoise Josèphe Dorothée du ou de) 161
Chaumette (Pierre Gaspard), révolutionnaire français 506
Chaumont, employé à la poste de Bruxelles 331
Chavaux (Anne Josèphe) 295
Chesne *Voir* Du Chesne
Chevrier (François de), journaliste 308
Chiris
(Charles Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 16; 163; 666
(Joseph) 163
Christiaens
(Barbe Thérèse) 468
(Jacques), avocat 468
Christijn de Meerbeek
(Hélène Josèphe) 263
(Jean-Baptiste Clément) 263
Christyn (Libert François), conseiller au Conseil de Brabant 271
Claer
(Barbe Françoise de) 540
(François de) 540
Claessens
(Henri Jacques), conseiller maître général des monnaies 16; 164; 167; 643
(Marthe Thérèse) 138
Clairmont (comte de) *Voir* Claris (Louis Antoine de)
Claret
(Isabelle) 184
(M. A.) 319
Claris de Valincourt
(comtes de Clairmont) 581
(Louis Antoine comte de Clairmont) 555
(Louis Ferdinand Joseph de, marquis de Laverne), conseiller d'État 17; 165; 645
(Louis Philippe Antoine de, marquis de Laverne), audiencier 165; 555
(Marie Élisabeth Walburge Anne Louise de) 165
Clauwetz *Voir* Clauwez de Bruyant
Clauwez (François) 166
Clauwez de Bruyant
(Charles Joseph Thomas comte de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 17; 113; 164; 166; 167; 168; 405; 642; 643; 649
(Charles Michel de) 167
(Maximilien Ferdinand de) 167
(Maximilien Ferdinand Joseph de) 167
(Michel de), grand bailli de Cambrai 167
Clauwez dit de Brian *Voir* Clauwez de Bruyant
Clauwez-Briant *Voir* Clauwez de Bruyant
Clavijo (Anne Catherine) 224; 225
Clément de Cléty
(Alexandre Théodore écuyer), chef-mayeur de Genappe 169
(Augustin) 169
(Charles François Hubert, chevalier), militaire au service de l'Autriche 169
(Eugène Nicolas Léonard chevalier), chef-officier de la justice de Genappe 169
(Hyacinthe Élisabeth) 169
(Jean Adolphe Maximilien chevalier) 169
(Jean Joseph Nicolas chevalier), auditeur à la Chambre des comptes 17; 169
(Joseph Léopold) 169
(Joséphine Eugénie) 169
(Julie Christine) 169
(Louis Georges Emmanuel), militaire au service de l'Autriche 169
(Marie Anne) 169
(Paul François Joseph), militaire au service de l'Autriche 169
(Prosper Auguste Alexandre chevalier), officier 169
Clément XII, pape 112
Clément-Auguste de Bavière, archevêque-électeur de Cologne 98; 112; 280
Clerc *Voir* Le Clerc
Clercq (Anne Marie de) 647
Clerfayt (François Sébastien Charles Joseph de Croix de Drumez, comte de), feld-maréchal 457
Clermont-Gallerande (général comte de) 246
Clèves (Marie Anne de) 86; 214
Clignet (Élisabeth de) 161
Clippeleir (Anne Catherine de) 437
Clootz
(Jeanne Odile de) 383
(Mathieu de) 383
Clotz
(Jean Berthold de) 501
(Marie Jeanne de) 501
Cobenzl
(Charles comte de), ministre plénipotentiaire 8; 68; 69; 81; 88; 90; 93; 98; 99; 112; 143; 148; 152; 155; 165; 166; 194; 198; 234; 269; 276; 281; 284; 289; 307; 308; 310; 312; 315; 316; 334; 348; 380; 402; 411; 413; 425; 431; 439; 441; 454; 461; 476; 489; 515; 519; 524; 526; 544; 566; 593; 598; 606; 614; 616; 619; 636; 641; 645; 657
(Guido de) 310
(Guidobald von), capitaine au service de l'Autriche 170
(Jean-Philippe Joseph comte de), vice-chancelier de Cour et d'État 17; 57; 152; 170; 171; 310; 365; 516; 562; 603
(Johann Caspar von) 170
(Marie Thérèse de) 614
Cobourg (maréchal-prince de) 291
Cobrisse

(Charles Eugène), conseiller-maître à la Chambre des comptes 17; 172; 174
(Charles), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre 17; 61; 150; 172; 237; 511
(Jean) 172
(Jeanne Pauline) 172
(Paul) 172
Cobrysse *Voir* Cobrisse
Cock
(Charles François de) 175
(Emmanuel Marie écuyer de), conseiller au Conseil des finances 17; 173; 175; 355; 617
(François Philippe de) 175
(G. de), conseiller au Grand Conseil 500
(Ignace Constantin Joseph de) 175
(Isabelle Marie Françoise de) 175
(Isabelle Thérèse de) 175
(Jacques Jean Joseph de) 175
(Jacques Nicolas de), avocat 175
(Jacques Nicolas Joseph écuyer de), conseiller au Conseil privé 17; 173; 175; 298; 494; 654
(Jean Constantin de) 175
(Marie Joseph de), pensionnaire-adjoint de Bruxelles 175
(Thérèse Josèphe de) 175
Cocq (Thérèse de) 192
Cocquelet
(Henri) 359
(Marie Barbe) 359
Coen (Nicolas de) 634
Coenen
(Anne Marie) 60; 73
(Jean), receveur des aides et subsides 73
Cogels
(Claire Isabelle) 486
(Jean-Baptiste Joseph), banquier 486
(Jean-Baptiste junior) 486
(veuve) *Voir* Simons (Isabelle Jacqueline)
Cogeur
(Charles Nicolas), officier au service de la France 176
(Jean Christophe), courrier de cabinet 176
(Léopold François), inspecteur général des Eaux, directeur en chef du Corps et de l'École hydraulique 17; 134; 176; 177; 438
Colas (Isabelle Alexandrine de) 604
Colen
(Anne Marie Louise van) 275
(Jean chevalier van) 275
Colins
(Anne Marie Philippine de) 178
(Antoine chevalier de), conseiller au Conseil privé 178
(Caroline Catherine de) 180
(Catherine Françoise de) 178
(Marie Suzanne Pétronille de) 604
(Philippe François de), avocat fiscal au Grand Conseil 178
(Pierre Ignace écuyer de), conseiller au Conseil privé 17; 178; 359; 419
Colins de Ham
(Charles Ignace Albert de) 180
(Jean Guillaume baron de), conseiller d'État 17; 179
(Jean Guillaume) *Voir* Ricot (Jean Guillaume)
Colins de Tarsienne (Marie Pétronille Suzanne de) 586
Colins d'Heetvelde
(Charles Joseph Bonaventure Benjamin de), abbé d'Ename 17; 179
(Pierre Gaspard de) 179
Collage de Zuniga y la Cerda
(Louis Emmanuel), échevin de Termonde 96
(Marie Thérèse) 96
Collard, libraire à Bruxelles 329
Collenbach (N. de), épouse Herbert 309
Collin (Marianne) 483
Colloredo
(Caroline de) 603
(prince de) 655
(Rodolphe Joseph prince de) 603
Coloma
(Jean Alphonse comte de), conseiller d'État et chef-président du Conseil privé 17; 180; 181; 205; 219; 408; 479; 576
(Jean Pierre de) 181
(Pierre de) 180
(Rose Alexandrine de) 219
Colombanus (Catherine Françoise) 565
Columbanus (N.), conseiller au Conseil des finances 167; 581
Commines
(Anne Marie Florence de) 182
(Catherine Caroline Josèphe de) 182
(Charles Joseph de) 182
(François de) 182
(Gaston Joseph de), secrétaire de la Jointe des monts-de-piété 17; 182; 600
(Guillaume François Joseph de) 182
(Henri Joseph de) 182
(Jean Charles Joseph de) 182
(Jeanne Claire Josèphe de) 182
(Marc de), secrétaire de la Jointe des monts-de-piété 17; 182
(Marie Anne Josèphe) 182
(Philippe Joseph de) 182
(Simon Joseph de) 182
(Thérèse Josèphe Françoise de) 182
(Thomas de) 182
Comte *Voir* Le Comte
Coninck
(Anne Marie de) 456
(Claire Aldegonde de) 419
Consgen (F. A.), administrateur apostolique du diocèse de Ruremonde 623
Cools (Marie Madeleine) 306
Cooper
(Sara) 428

(Sir John) 428
Coppieters
(Charles Joseph) 183
(Ferdinand Jean-Baptiste) 183
(François Louis) 183
(Jean), apaiseur de Courtrai 183
(Jean-Baptiste chevalier), conseiller au Conseil des finances 17; 183; 184; 442; 633; 640
(Jean-Baptiste Ghislain) 183
(Jean-Baptiste), échevin de Bruges 183
(Marie Thérèse Joséphine) 183
(Marie Thérèse Louise) 183
(Martin Jean-Baptiste Marie) 183
(Robert Joseph Ghislain), receveur général des impositions en Flandre 183
(Robertine Catherine Joséphine) 183
(Thérèse Catherine Jeanne) 183
Corcolle *Voir* Baillencourt
Cordeys
(François Damien), drossard de Diest 184
(François) 184
(Jean François) *Voir* Paul François
(Paul François), conseiller d'État et trésorier général 17; 98; 109; 113; 121; 152; 184; 185; 223; 301; 312; 333; 334; 425; 444; 519; 545; 579; 584; 624
Corduanier (Caroline Marie) 240
Core (Pierre François), greffier des Chambres suprêmes des douanes 126
Coret (Louis), conseiller au Grand Conseil 322
Coriache (Amé Ignace), conseiller au Grand Conseil 10; 319
Cornet de Grez
(Charles Guillaume Gommaire Joseph) 187
(François Marie Ghislaine Gommaire), membre de la seconde Chambre des États généraux 187
(Gommaire Antoine Ignace, comte d'Elzius), conseiller d'État, des Finances et du Conseil du gouvernement général 17; 65; 93; 94; 129; 158; 174; 187; 188; 229; 296; 343; 350; 357; 366; 367; 381; 435; 516; 530; 549; 654; 659; 668
(Henriette Aye Louise Marie Ghislaine) 187
(Joséphine Françoise Ghislaine) 187
(Léonard François Charles), échevin de Mons 187
(Rose Guillelmine Jeanne Ghislaine) 187
Corron (du) *Voir* Esclatière
Cort (Marguerite de) 347
Corte
(Augustin François de) 322
(Marie Louise Monique de) 464
Corti (général marquis de) 169
Costes, official à Vienne 656
Cottrel (Anne de) 117
Coudenberg (lignage bruxellois) 415; 463; 565
Coupremanne (Éléonore) 128
Courcol *Voir* Baillencourt
Couttume
(Joseph Nicolas), auditeur à la Chambre des comptes 17; 189; 190; 587
(Nicolas Joseph) 189
Couwenhove
(Anne Marie van) 311
(Jean van) 311
Coxie
(Albert de), chef et président du Conseil privé 311
(Anne-Françoise de) 311
Crabbeels (N., veuve) 303
Crabeels
(François Dominique), secrétaire du Conseil d'État 106; 303; 371
(N.), receveur des exploits du Conseil privé et du Grand Conseil 126
Craene (Unifrie de) 414
Craenevelt (Marie Julienne van) 468
Craes *Voir* Crasse
Crasse
(Anne Marie) 470
(Jean Christophe), suffragant de Paderborn 470
Creeft
(Marie Élisabeth de) 335
(Michel Adolphe de), secrétaire de Ferdinand III 335
Creskens
(Anne Marie Josèphe) 191
(Jean Henri), conseiller au Conseil des finances 17; 191; 522; 570; 649
Crespin
(Jean) 494
(Marguerite) 494
Creusen *Voir* Cruesen
Croix de Clerfayt
(Rose Polyxène Josèphe de) 458; 534
(Sébastien Nicolas comte de), prévôt de Binche 458
Croix-de-Mauwe (Marie Anne Eugénie Louise de) 269
Croÿ
(Ferdinand Gaston Lamoral de), grand bailli de Hainaut 201
(Ferdinand Joseph François duc de) 311
(Marie Claire Josèphe de) 311
(Marie Guillemette de) 418
Crudts
(Godefroid) 192
(Guillaume Hubert), bourgmestre de Maestricht 192
(Hubert Guillaume), auditeur à la Chambre des comptes 17; 192; 193
Cruesen
(André), archevêque de Malines 576
(N.) 576
Crumpipen
(Caroline de) *Voir* (Louise Charlotte de)
(Famille) 195
(Henri Herman Werner François Antoine de), secrétaire d'État et de guerre, conseiller d'État, chef-président du Conseil privé 11; 17; 57; 78; 82; 91; 92; 93; 123; 126; 129; 136; 139; 152; 193; 194; 195; 197; 198; 207; 208; 211; 232; 251; 252; 256; 264; 270; 277; 289; 296; 308; 343; 364; 365; 367; 370; 372; 381; 386; 387; 406; 410; 428; 435;

484; 486; 487; 488; 491; 496; 516; 528; 530; 547; 549; 551; 603; 619; 622; 641; 654; 669
(Henri Joseph Ghislain Nicolas de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 17; 197; 199; 641
(Jean Henri), secrétaire d'État et de guerre, conseiller d'État 7; 17; 67; 79; 92; 136; 165; 193; 194; 198; 199; 207; 222; 225; 226; 233; 281; 432; 441; 442; 502; 518; 624
(Johann) 198
(Joseph Ambroise Henri Jean Népomucène de), chancelier de Brabant, conseiller d'État 11; 17; 92; 137; 138; 197; 198; 199; 200; 365; 387; 486; 524; 534
(Joseph Henri de), directeur de la banque Van Schoor 199
(Louise Augustine de) 199
(Louise Caroline de) *Voir* (Louise Charlotte de)
(Louise Charlotte de) 198
(Marie Anne Antoinette Jeanne Népomucène de) 198; 624
(Marie Thérèse Caroline Victoire de) 198
(Marie Thérèse de) 199
(Marie Victoire Jeanne Josèphe de) 199
(Patrice Joseph Antoine de) 198
Cruts *Voir* Crudts
Crutz *Voir* Crudts
Cruyce
(Égide Paul van den), conseiller au Conseil de Brabant 659
(Marie Catherine van den) 659
Csáky (Moritz), historien autrichien 5
Cunégonde *Voir* Marie-Cunégonde princesse de Saxe
Custine (Charles Ferdinand Eugène, comte de Wiltz) 60
Cutsem
(Marie Françoise van) 659
(Pétronille van) 511
Cuuillou (Marie de) 639
Cuvelier
(Antoine de), grand bailli du Rœulx 201
(Eustache de) 201
(François Gaston comte de), conseiller d'État et trésorier général 17; 201; 202; 261; 287; 456; 582; 584; 596
(Léopold Jérôme de), bailli du Rœulx 201
(Marguerite Marie de) 201; 202
Cuylen
(Alexandre François), conseiller-maître à la Chambre des comptes 17; 203; 204; 375
(Emmanuel Pierre Louis Joseph), substitut du procureur général près le Conseil de Brabant 203
(Joseph Pierre), pensionnaire d'Anvers 203
(Pierre Grégoire), avocat fiscal au Conseil de Brabant 203
(Thérèse Régine) 203
Cypres (Albertine Isabelle) 148
Czernin de Chudenitz (Marie Charlotte Borromée Thècle Walbruge Françoise de Paul comtesse de 596

D

Dale (Jeanne van) 425
Dam
(Charlotte Adélaïde Josèphe de) 533
(François Albert Camille vicomte de) 533
Damoiseau (M. J.) 408
Daneau
(Agnès Thérèse Joseph) 187
(Anne Rose) 187
(François Ignace Dieudonné) 187
Darté, official au Conseil privé 642
Daubrée (Louis), secrétaire de la Jointe des monts-de-piété 17; 205; 285
Daubremé (Anne Marie Joséphine) 64
Daulx (Élisabeth Thérèse) 182
Daun
(Philippe Laurent, comte de), gouverneur général intérimaire 202; 275; 287; 582
(régiment) 501
Dauphin *Voir* Dolphin
Davel (Anne Marie) 564
de Renson *Voir* Renson
Decker
(Jean-Baptiste de), receveur et trésorier des ville et Verge de Menin 205
(Jean-Baptiste Gabriel chevalier de), conseiller au Conseil privé 17; 202; 205; 556
(Micheline Marie Jacobine Ghislaine de) 205
Dedel de Briceberghe
(Jacques), receveur général des domaines à Tournai 532
(Marie Madeleine Albertine) 532
Deffonseca *Voir* Fonseca
Dejardin (André Philippe), prévôt 562
Dekkers (R.), historien du droit 671
del Plancq *Voir* Delplancq
Delacomte (Marie Magdelaine) 430
Delahaye (Ida) 330
Delarue (Adrienne Josèphe) 490
Delcourt (Anne Marie) 487
Delforge (Catherine) 574
Deligne (Anne Louis[e]) 395
Dellano-Velasco
(Jeanne Catherine) 399
(Philippe Henri) 399
Delmotte (Catherine) 438
Delplancq
(Anne Marie Françoise) 206
(Fernand) *Voir* Louis Ferdinand Henri
(François), receveur des douanes 206
(Henri), conseiller d'État et des finances 17; 76; 115; 124; 125; 206; 207; 208; 227; 235; 236; 248; 296; 379; 381; 387; 395; 530
(Joséphine Claire Angélique) 206
(Louis Ferdinand Henri), official au Bureau de régie 206
(Louis François Julien) 206

(Marie Claire) 206; 235; 236
(Marie Madeleine Joséphine) 206
(Marie Thérèse) 76; 206
(Robert Marie Henri) 206
Delporte
(Luc), historien 5; 13
(N.), tuteur de F. Paradis 475
Delvaux
(François), greffier de la Chambre des comptes unifiée 390
(frères), brasseurs à Bruxelles 392
Deman
(Jean-Baptiste) 241
(Marie Agnès Thérèse) 565
(Suzanne Laurence Joséphine) 241
Demesmacre (Barbe Caroline) 314
Deprez
(J. J.) 351
(Léopold), receveur général du comté de Namur 462
Derbais
(François), bailli de Sainte-Renelde 314
(Françoise Catherine) 314
Derich de la Merselle (Arnold de), drossard et lieutenant des fiefs du duché de Limbourg 632
Dervillers (Marie Catherine) 162
Des Roches (Jean), inspecteur général des écoles normales 17; 209; 210; 241; 242; 282; 497
Desandrouin
(Jean Jacques de), capitaine de dragons 211
(Julie de) 211
(Pierre Benoît vicomte de), conseiller d'État et trésorier général 17; 108; 211; 212; 291; 358; 381; 443; 587
Descartes
(Adrien), avocat 213
(Adrien), fils d'Adrien, avocat 213
(Humbert Joseph Marie junior) 213
(Humbert Joseph Marie senior) 213
(Jean Adrien) 213
(Jean Charles) 213
(Jean Jacques) 213
(Jean-Baptiste Louis Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 17; 213; 424
Desroches *Voir* Des Roches
Deudon
(Anne Josèphe Louise) 372
(Antoine André), lieutenant veneur de Brabant 86
(Antoine Joseph), secrétaire général des monts-de-piété 17; 213; 214; 539; 644; 677
(Gaspard François Joseph écuyer), actuaire de la Jointe des eaux 17; 214; 619
(Georges Joseph), surintendant du mont-de-piété de Bruxelles 213; 214; 321
(Jean Louis Joseph Ghislain) 243; 321; 401; 676
(Joséphine) *Voir* Anne Josèphe Louise
(Marie Caroline Josèphe) 321; 322
(Marie Louise Josèphe) 86
(Pierre Joseph), procureur général au Grand Conseil 372; 650
Deve (Marguerite) 295
Devigne *Voir* Vigneron de la Haye
Devin (Nicolas), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 17; 215; 340; 408; 548
Devos
(Jean-Baptiste François baron), chef du Corps des ingénieurs militaires et conseiller au Conseil des finances 17; 216; 395
(Jude) 216
Diericx
(Angélique Marie) 217
(Anne Catherine Jeanne) 333
(Charles Balthazar, receveur d'Alost et trésorier d'Ath) 217
(Charles Louis Maximilien), pensionnaire de Gand 217
(Henriette Josèphe) 217
(Jean François Xavier chevalier), conseiller d'État et président du Conseil de Flandre 17; 217; 411
(Jean), grand bailli de Saint-Pierre à Gand 333
(Julie Charlotte Marie) 217
(Marie Adélaïde Justine) 217
(Marie Charlotte) 217
Dierksens (Marie Cornélie) 74
Diert
(Jean Gérard), avocat 218
(Jean) 218
(Théodora Thérèse) 218
(Théodore Christophe Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 18; 78; 80; 218; 425; 661
Dietrichstein (Maison) 231
Dieusart (Anne Claire) 637
Dilft de Borghvliet
(Antoine François Joseph van der), chanoine de Tournai 219
(Jean Eugène Nicolas van der), amman de Bruxelles 219
(Jean Marie Joseph van der) 219
(Maximilien Eugène van der), bourgmestre de Louvain 219
(Pierre Engelbert Marie Joseph chevalier van der), conseiller au Conseil des finances 18; 130; 210; 219; 220; 325
Dirixen (Anne Cornélie) 167
Doetinghem (Jeanne Marie van) 292
Doige
(L. J.), pensionnaire des États de Hainaut 424
(Nicolas Ignace), auditeur à la Chambre des comptes de Flandre 18; 221
Dolphin (Marie Catherine Joséphine) 247
Domis de Semerpont
(Claire Jeanne Constance Justine) 659
(Jean Paul), conseiller au Conseil de Brabant 659
Dona (Jeanne Catherine) 400
Dongemans (Marie Antoinette) 421
Donia (Antoinette van) 322

Doré (Cornélie) 214
Dorislag *Voir* Olislagers
Dorn
(Frédéric de), auditeur à la Chambre des comptes 18; 221; 222; 310
(Jean Antoine Jacques, chevalier de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 18; 157; 221; 222; 223; 289; 374; 551; 559
(Marguerite de) 559
Dorothée (confrérie de sainte) 150; 271; 274; 664
Dorselaer (N. van), chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles 242
Dotrenge
(Bertrand Joseph), représentant diplomatique du prince-évêque de Liège 284
(Théodore Joseph), avocat 12; 306; 308
Driessens
(Anne Marie Françoise) 175
(Cornélie) 182
Drugman
(Nicolas Joseph), receveur des droits d'expédition au greffe de la Chambre des comptes 78; 408; 666
(Père) 64
du Bois
(François dit vanden Bossche), avocat 479
(Thérèse Waltrude dite vanden Bossche) 479
Du Buisson
(Charles Dominique Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 18; 223
(Charlotte Barbe Marie Thérèse) 223
(François) 272
(Marie Ursule Josèphe) 272
Du Cayer
(Ferdinand Joseph Antoine Ambroise François Xavier Jean Népomucène), greffier à la Chambre des comptes de Brabant 18; 224; 225; 226
(François Ambroise), greffier à la Chambre des comptes de Brabant 18; 224; 225; 226; 421; 424; 582; 606
Du Cayer Campen
(Matthieu François) 225
Du Chasteler *Voir* Chasteler
du Chatelez
(Jean François) 647
(Jeanne) 647
Du Chesne
(Anne Albertine Ghislaine) 227
(Bernard Albert Onuphre Ghislain) 227
(François Sébastien Jean Ghislain) 227
(Jean François), greffier de Nivelles 227
(Marie Thérèse Eugénie Ghislaine) 227
(Marie Thérèse) 323
(Onuphre Joseph Ghislain), conseiller au Conseil des finances 18; 227; 323; 340; 363; 402; 426; 513
(Thomas François Anne Ghislain) 227
du Laury (Remi Albert), procureur général du Grand Conseil 544
Du Mazy (Marguerite) 494
Du Rieux
(Charles Ferdinand), capitaine au service de l'Autriche 228
(François), conseiller d'État et président du Conseil de Luxembourg 18; 228; 229; 351
(Jacques) 229
(Joseph Jodoc), sergent-major de Charleroi 228
(Judocus) 228
(Philippe François), conseiller au Conseil privé 18; 229; 230
Du Rœux (Athanase), auditeur à la Chambre des comptes 7; 18; 230
du Sart *Voir* Sart
Dubois
(Élisabeth, veuve André) 306
(Marie Thérèse) 423
(N.), conseiller au Grand Conseil 315
(Sébastien), historien 13
Dubuisson, prêtre français 505
Ducorron (Marie Jacqueline Josèphe) 602
Dudart
(Jeanne Françoise) 362
(Philippe Joseph) 362
Duerloo (Luc), historien 12
Dufour (Nicolas chevalier), membre du Conseil du gouvernement général, rapporteur de la Commission des affaires ecclésiastiques 18; 99; 231; 232; 251; 366; 376; 622; 641; 656
Duhoux (N., baron de Domballe) à Nancy 307
Dujardin (Françoise Antoinette) 176
Dulieu (Jacques Lambert), notaire général de Brabant 391
Dumonceau (Anne Thérèse) 290
Dumont, premier médecin de Charles de Lorraine 64; 138
Dumouriez (Charles François), ministre des affaires étrangères de France, commandant de l'armée du Nord 646
Dupétiaux (Landelin Joseph) 168
Dupont (Marie Rose) 97
Dupuy (Benoît Marie), secrétaire du gouvernement commis au Bureau de régie 12; 18; 68; 78; 79; 98; 109; 113; 121; 151; 185; 233; 234; 244; 273; 312; 334; 347; 384; 390; 421; 425; 427; 431; 453; 471; 474; 475; 481; 502; 518; 519; 545; 584; 593; 596; 624; 652; 660; 672
Durieu de Court et Motte (Auguste André Marie Joseph) 487
Duval
(Constant, chevalier) 235
(Guillaume Joseph), greffier de Leuze 235
(Marie Claire, veuve) *Voir* Delplancq (Marie Claire)
(Maximilien Louis Auguste Joseph chevalier), auditeur à la Chambre des comptes 18; 206; 235; 236
Duvelin (Françoise Augustine) 590
Duyn (Anna van der) 630

Duyst de Voorhout (Henri van, baron de Sevenhuysen), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre 18; 150; 236

E

Eberl (Antoine Bernard), auditeur à la Chambre des comptes 18; 239; 478; 656
Eberstein (Marie Thérèse, comtesse d') 58
Eechaute (Anne Catherine Van) 568
Eechoute (Adrienne Marie van) 339
Eeckhout (Marie Anne van) 333
Eeltang (Barbe) 321
Eesbeeck van der Haghen
(Constance Honorine Thérèse) d') 240
(Eustachienne d') 240
(François Albert Nicolas d') 240
(François chevalier d'), conseiller au Conseil des finances 18; 239
(Guillaume d'), conseiller de Brabant 240
(Henri écuyer d'), échevin de Bruxelles 240
(Honoré Henri vicomte d'), conseiller d'État et chancelier de Brabant 18; 181; 205; 240; 442
(Isabelle d') 240
(Louis Antoine d'), échevin de Bruges 240
(Louis d'), bourgmestre du Franc de Bruges 240
(Marie Pétronille d') 240
(Marie Thérèse Joseph Éléonore d') 355; 526
Effonseca *Voir* Fonseca
Egmont (Marie Angélique comtesse d') 58
Egrigny (Marie Jouine d') 211
Elbo
(Jean), premier clerc de la trésorerie de Gand 643
(Marie Jeanne) 643
Elias
(Jacqueline) 564
(Jean) 564
Élisabeth, archiduchesse d'Autriche 311; 458
Elsius, secrétaire au Conseil privé 371
Elter (Jean Frédéric comte d'), gouverneur du Luxembourg 104
Emmanuel, infant de Portugal 592
Emonds (Cornélie) 624
Enckhusen (Marie Cécile van) 657
Engelgrave (Catherine Thérèse) 557
Engels
(Anne) 407; 408
(Antoinette Joséphine) 242
(Jean François) 241
(Jean Joseph), chef de bureau au mont-de-piété 241
(Jean-Baptiste), inspecteur général des écoles normales, actuaire à la Jointe des monts-de-piété 18; 210; 241; 242; 282; 392
(Pierre François) 241
Ennetières (Marie Françoise d') 353
Ennetières d'Hust (Marie Victor d') 161
Epinault *Voir* Pinault
Ernesti (Jeanne Marie) 248
Ertborn
(Anne Adolphine) 175
(François Joseph), avocat au Grand Conseil 175
Escaille
(Augustin Henri de l'), receveur des exploits du Conseil de Brabant 244
(Charles de l'), capitaine de cavalerie 244
(Charles Théodore de l'), lieutenant-gruyer et wautmaître du Brabant 244
(Christophe Constantin Henri de l'), officier au service de l'Autriche 244
(Constance Alexandrine de l') 244
(Constantin Valentin Adrien Stanislas de l') 244
(Henri de l'), conseiller au Conseil des finances 18; 69; 207; 244; 289; 342; 584
(Jean Charles de l') 244
(Marie Henriette Albertine de l') 342
(Marie Henriette de l') 244
(Marie Joseph Françoise de l') 244
(Thomas Joseph de l') 244
Esclaibes d'Hust
(Léopold d'), abbé de Cambron, conseiller d'État 18; 245; 246
(Robert François, comte d'), officier au service de la France 245
Esclatière
(Jean-Baptiste de l') 602
(Marie Victoire Thérèse du Corron de l') 602
Espinoza (Marguerite Thérèse d') 263
Esselens
(Anne Catherine) 118
(Jeanne Marie) 545
Étienne (saint), Ordre de 91; 151; 170; 193; 199; 255; 267; 292; 357; 374; 422; 430; 432; 440; 443; 513; 650; 652
Etten (Anne Catherine van) 297
Eugène de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas 110; 201; 202; 261; 331; 332; 397; 407; 442; 592
Eupen (Pierre Jean Simon van), chanoine, pénitencier du diocèse d'Anvers 188
Everard (Philipotte) 178
Eystache (Marie Josèphe) 648

F

Faby (Ignace) 580
Fachez (Marie Thérèse de) 400
Fæstraets de Suerbempden
(Eulalie Thérèse Alexandrine) 247
(Louis Dominique Ghislain), officier de l'armée belge 247
(Louis Jean (François) Marie), auditeur à la Chambre des comptes 18; 247; 264
(Louis Joseph Charles), avocat 247
(Pauline Ghislaine Marie) 247
Faille
(Engelbert della) 178
(Marie Anne Madeleine della) 178

Faing
(Albertine Lamoraldine Thérèse, comtesse du) 356
(Alexandre Georges du) 356
Fannius (Emérentiane) 540
Fariseau (François Joseph Martin) 355
Faust
(Jean Henri Christophe) 248
(Joseph Ernest), auditeur à la Chambre des comptes 18; 75; 248; 249
Felbier (Claire Louise) 203
Feller (François-Xavier de), ex-jésuite, polygraphe 139; 267; 439
Feltz
(François Henri), receveur des aides de Luxembourg 104; 250
(Guillaume Antoine François, baron de), conseiller d'État et secrétaire d'État et de guerre 18; 65; 93; 119; 189; 219; 231; 249; 250; 251; 252; 253; 296; 329; 434; 520; 562; 622; 641; 668
(Henri Willibrord de) 553
(Jean Antoine Guillaume Maximilien de) 250
(Jean Ignace baron de), conseiller au Conseil de Luxembourg 250; 553
(Jean Louis François, baron de), receveur des aides et subsides de Luxembourg 250
(Louis Wenceslas Émile de) 250
(Marie Anne de) 518
(Marie Françoise Rosalie de) 250; 252
(Nicolas), échevin de Luxembourg 518
(Noëlle Catherine Christine Élisabeth de) 250
(Sophie Marie Zoé de) 250; 252
Ferdinand III, empereur 335
Ferdinand, archiduc d'Autriche 405
Fernandez (Pierre), juge des droits à Ostende 298
Fernandez de Ribadeo
(Ferdinand), gouverneur de Barcelone 555
(Marie Thérèse Charlotte) 555
Ferrari (Ambroise de), secrétaire au Conseil d'État 18; 254; 528
Ferraris
(carte de) 177; 438
(Joseph comte de), général au service de l'Autriche 57; 152; 207; 301
Festraets *Voir* Fæstraets
Ficquelmont (Florimond Joseph Aloïs Ignace comte de) 386
Fierlant
(Antonin, baron de), officier au service de l'Autriche 255; 256
(Goswin Anne Marie Félix de), conseiller d'État et chef-président du Conseil privé 11; 18; 195; 255; 256; 258; 315; 367; 443; 448; 515; 546
(Guillaume Antoine Nicolas écuyer de), chef-écoutète de Turnhout 255
(Jean François Joseph baron de, conseiller-maître à la Chambre des comptes) 18; 258; 673
(Marie Julienne Josèphe de) 258
(Philippe Ignace de), conseiller de Brabant 255
(Régine Beatrix de) 61
(Simon de), chancelier de Brabant 255
Figé (Marie) 644
Figuerola
(Françoise, comtesse de) 260
(Joseph, comte de) 259
(Raymond, comte de), conseiller aux Conseils d'État et privé 18; 113; 185; 259; 260; 384
Figuerola y Argullol (famille de) 259
Fine
(Barbe Françoise de) 321
(François de), général-major 321
Fisco (Claude Joseph Antoine), ingénieur 64
Flament (Catherine Josèphe) 276
Flaveau (Catherine Françoise) 301
Flemming (Isabeau) 564
Flest (Barbe de) 321
Foliot (Anne Paule) 159
Fonseca
(Jean Baptiste de) 261
(Manuel de), conseiller-maître à la chambre des comptes de Flandre 261
(Marc, comte de), conseiller d'État et trésorier général 18; 202; 215; 260; 261; 262; 263; 640
(Philippe François Joseph Charles, baron de), conseiller aux Conseils d'État et des finances 18; 261; 263; 605
Fontbarri (Marie Antoinette de) 503
Fonteijne (Françoise de) 568
Forge
(Denis de la), concierge du château de Mariemont 625
(Jeanne Gabrielle de la) 625
Fosse
(Alexandre François Ghislain vicomte van der), gouverneur des provinces d'Anvers et du Brabant septentrional 264
(Catherine Josèphe Thérèse Ghislaine van der) 264
(Geneviève Josèphe Ghislaine van der) 264
(Guillaume François van der), receveur et pensionnaire de Furnes 264
(Hyacinthe Charles Guillaume Ghislain van der), gouverneur du Brabant méridional 264
(Jean Baptiste Nicolas écuyer van der), conseiller au Conseil privé 11
(Jean-Baptiste Nicolas écuyer van der), conseiller au Conseil privé 18; 195; 247; 264; 372; 387; 484
(Joséphine Dieudonnée Ghislaine van der) 247; 264
(Marie Isabelle Ghislaine van der) 264
Fossen *Voir* Fosse
Foullon *Voir* Foulon
Foullon de Cambray
(Jacques Erard baron de) 67
(Marie Anne Élisabeth baronne de) 67
Foulon
(Guillaume), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 18; 265; 266
(Jean-Baptiste), assesseur à la Jointe des monts-de-piété 18; 265; 266

Frambach
(Catherine Isabelle) 183
(Martin), agent des maisons de Brunswick et de Lunebourg 183
Franc *Voir* Francken (Marie Anne de)
Francken
(Charles sieur de La Fontaine), capitaine dans l'armée française 268
(Marie Anne de) 268
Franckenberg
(Jean Henri Ferdinand, comte cardinal de), conseiller d'État 18; 267; 294; 439
(Othon Vénance, comte de) 267
Franco y Feo (François Alexandre), colonel au service des Provinces-Unies 631
François
(Catherine Huberte Josèphe) 657
(Jeanne Philipotte) 555
(Jérôme), conseiller au Conseil de Hainaut 555
(Père jésuite), directeur de l'Académie orientale de Vienne 309
(Tiers-Ordre de saint) 574
François Ier, empereur 144; 159; 160; 305; 326; 422; 439; 532
François II, empereur 77; 171; 195; 197; 217; 229; 252; 279; 382; 387; 399; 410; 451; 596; 603; 621; 622; 641
François-Étienne de Lorraine *Voir* François Ier, empereur
Francquen
(Étienne de) 331
(Étienne François Emmanuel de), official au Conseil des finances 268
(Étienne Ignace Emmanuel de), capitaine au service de l'Autriche 268
(Jean Joseph de) 268
(Marie Agnès Emmanuelle de) 268
(Marie Isabelle de) 268
(Marie Pétronille Joseph de) 268
(Philippe Antoine de) 268
(Philippe Emmanuel François de), conseiller des Finances 268
(Philippe Gaudence Emmanuel chevalier de), greffier au Conseil des finances 18; 268; 347
(Philippe Godefroid Emmanuel de), receveur général des domaines à Malines 268
Franeau
(Élisabeth Marie Thérèse de) 342
(François de), conseiller au Conseil de Gueldre 342
(Guillaume Adrien), chancelier de Gueldre 342
(Marie Catherine Josèphe) 162
(Maximilien chevalier) 162
Franeau de Gommegnies
(François Joseph Ghislain, comte de), conseiller d'État et président du Conseil de Hainaut 18; 269; 270
(François Philippe Joseph) 269
Frauendienst (François de), officier 473
Fraula
(Alexandre Joseph Bernardin de) 274
(Alexandre Joseph de) 274
(Balthazar Melchior Gaspard de) 274
(Charles Joseph de), chef-mayeur de Vilvorde 274
(François Thomas Joseph chevalier de), membre de la Jointe des monts-de-piété 18; 270; 274; 328; 330
(Isabelle Constance de) 274
(Isabelle Thérèse Josèphe de) 271
(Jean Baptiste Joseph comte de), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes 271
(Jean-Baptiste Augustin Joseph de) 275
(Jean-Baptiste Guillaume de) 271
(Jean-Baptiste Guillaume Joseph vicomte de), amman d'Anvers 167; 274; 275
(Jean-Baptiste Joseph comte de), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes 18; 55; 104; 167; 271; 272; 274; 287; 331; 414; 499; 570; 640; 662
(Jeanne Barbe de) 271
(Jeanne Emmanuelle Joseph de) 274
(Jeanne Marie Simon Josèphe de) 275
(Louis Joseph de) 274
(Lucrèce Jeanne Barbe de) 271
(Marie Alexandrine Joseph de) 274
(Marie Alexandrine Ursule Josèphe de) 275
(Marie Anne Alexandrine Suzanne Josèphe de) 104; 271
(Marie Josèphe de), religieuse 271
(Marie Louise Josèphe de) 274
(Marie Thérèse Josèphe de) 271
(Marie Xavière Josèphe de), religieuse 271
(Nicolas de), pagador général 274
(Simon Louis Grégoire Joseph comte de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 18; 110; 271; 272; 273
(Thomas Augustin Joseph vicomte de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 18; 274; 275
(Thomas comte de), conseiller d'État, directeur général des Finances 18; 148; 184; 202; 270; 271; 274; 275; 287; 331; 582; 629
(Thomas Emmanuel Joseph de) 274
(Thomas François Joseph de), conseiller au Conseil de Brabant 270
(Thomas Gabriel Xavier de) 271
(Thomas Jean-Baptiste Joseph de) 275
(Thomas Louis Joseph de) 271
Frédéric II, roi de Prusse 143
Frénantz (Marguerite) 639
Fréneau *Voir* Franeau
Frias (François) 106
Fricquelmont (Charles comte de) 473
Frison
(Charles Joseph), conseiller député aux affaires de commerce 18; 276; 277; 278
(Jacques) 276
(Marie Élisabeth Louise) 276
(Nicolas Joseph) 276

Fromenteau (baron de), receveur général du Limbourg 669
Fuhrmann (Antoine Alexandre de), officier 631
Fürstenberg (Landgrave de) 655

G

Gachard (Louis Prosper), archiviste général du Royaume 392
Gailliard (J.), historien 108
Galle (Joseph), chanoine de Nikolsburg 232
Galles (Frédéric Louis, prince de), fils aîné de Georges II 306
Galliot (Romain), candidat receveur des aides et subsides du Luxembourg 251
Gand (comte de, régiment) 551
Gandersheim, princesse-abbesse de 248
Garcia y Santa Cruz (Manuela) 370
Gardin (du) *Voir* Jardin (du)
Gastanaga (marquis de), gouverneur général 182
Gastel
(Jeanne Françoise van) 224
(Pierre van), conseiller de Brabant 224
Gauché (Claire) 359
Gavre
(Charles Emmanuel, prince de), gouverneur du comté de Namur 279
(Charles-Alexandre François Rasse de), grand maréchal de la Cour de Guillaume Ier 279
(Charlotte Philippine Josèphe de), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons 279
(François Joseph Rasse Léopold, prince de), conseiller d'État 19; 279; 614
(Léopold Joseph Désiré Hubert Léopold de), officier 279
(Marie Christine Thérèse de), chanoinesse de Sainte-Gertrude à Nivelles 279; 614
(Marie Maximilienne Albertine de), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons 279
Gavre d'Ayseaux (Anne Françoise Madeleine) 356
Geelhand (Henri) 164
Geeraerts (Catherine) 370
Geisen (Philippe Jacques), conseiller de longue robe au Conseil de Luxembourg 283
Gentis
(Martin) 280
(Wilhelm Philip de, en religion Dominicus), évêque d'Anvers, conseiller d'État 19; 280
Gérard
(Georges Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 19; 210; 281; 282; 668
(Gilles Joseph) 281
(Jeanne Dorothée) 281
Gerden
(François Chrétien Sidoine de), conseiller d'État et président du Conseil de Luxembourg 19; 283; 284
(François Wilibrord de), greffier du Conseil de Luxembourg 283
(Jean François), bailli de la seigneurie de Mont-Saint-Jean 283
(Marie Marguerite Catherine de) 283
Germain
(Alexandre Jean) 284
(Bureau) 285
(Corneille) 284; 285
(François Xavier Jean Joseph) 284
(Guillaume), secrétaire de la Jointe des monts-de-piété 19; 284; 285
(Henri Joseph) 284
(Jean Joseph) 284
(Jean Pierre Ignace) 284
(Jean Pierre Xavier) 284
(Marie Anne Josèphe) 284
(Marie Josèphe Paule) 284
(Paul Ignace) 284
(Paul Ignace), chirurgien 284
(Paul), médecin 284
(Pierre Joseph) 284
Gernier, bourgeois de Bruxelles 278
Gherboode d'Espaing (Charles de, abbé de Saint-Bertin) 179
Ghesquière (Jacqueline) 479
Gheus
(Isabelle Albertine Eugénie de) 536
(Jean-Baptiste de), échevin d'Ypres 536
(Jeanne Albertine Eugénie de) 534
Ghistelle (Ernestine Thérèse de) 573
Ghote *Voir* Ghoten
Ghoten
(Anne Marie Caroline), religieuse 286
(Anne Marie) 149
(Barbe Gasparine Constance) 286
(Charles Ghislain) 286
(Charles Pierre Ghislain) 286
(Ferdinand Albert van der), conseiller-maître à la Chambre des comptes 19; 286
(Gaspard chevalier van der), président de la Chambre des comptes de Flandre 287
(Henri Philippe Charles) 286
(Jean-Baptiste van der) 286
(Joseph Henri) 286
(Lucie Joséphine Thérèse) 286
(Marie Gasparine Robertine) 286
(Marie Thérèse Henriette 286
(Marie Thérèse Pétronille) 286
(Melchior Joseph Goswin) 286
(Pierre Ferdinand van der) 286
(Pierre Gaspard Ignace van der), conseiller d'État et trésorier général 19; 149; 202; 261; 271; 286; 287; 303; 582; 640
Ghyselbrecht (Isabelle) 101
Gilbert
(Nicolas Étienne), commissaire aux saisies dans le bailliage de Nancy 288

(Sébastien Henri), conseiller au Conseil des finances puis au Conseil du gouvernement général 19; 69; 87; 288; 289; 301; 357; 398; 481
Gillemans (Marie Anne) 591
Gillis (Anne Thérèse) 126
Gillobau *Voir* Gillobo
Gillobo
(Bernard), argentier du Chapitre de Nivelles 426
(Françoise de Saint-Paul de) 426
Gillot
(Marie Anne Thérèse) 74
(Thomas François) 74
Gilsen (Marie Josine van) 466
Girard (Anne) 160
Giron (Claude), secrétaire de Charles de Lorraine 320
Gloribus (Prisca) 178
Gluck 144
Glymes
(Jean Victorien Joseph comte de), officier, conseiller du prince-évêque de Liège 573
(Marguerite Ferdinande Isabelle) 573
(Marie Marguerite Rose Dorothée Victoire comtesse de) 573
Goch (Pierre van), banquier bruxellois 266
Godar de Hoffmann (Jeannette) 108
Godenne
(François Joseph), receveur des aides à Namur 290
(Jacques) 290
(Jean Jacques Ignace baron de), conseiller au Conseil des finances 19; 290; 291; 514
(Lambert Joseph), bachelier en théologie 290
Goer
(Antoine), avocat 527
(Marie Anne Béatrice de) 527
Goes
(Jean), greffier de Louvain 493
(Marie Thérèse) 493
Goessens
(Henri), professeur de droit à l'université de Louvain 291; 292
(Joseph Henri Ghislain), auditeur à la Chambre des comptes 19; 291; 292
Goethals
(Anne Françoise) 469
(Michel écuyer), conseiller-maître à la Chambre des comptes 469
Goffin (Catherine), historienne 13
Gommegnies *Voir* Franeau de Gommegnies
Gomzé (Béatrice de) 527
Goossens
(Anne) 295
(Joseph Henri Ghislain) *Voir* Goessens
Goris
(Claire Thérèse) 126
(Marie Thérèse) *Voir* (Claire-Thérèse)
(Norbert), grand aumônier d'Anvers 126
Gote *Voir* Ghoten
Goten *Voir* Ghoten
Gottignies
(Jean-Baptiste de), secrétaire du Conseil privé 292
(Lancelot François de) 292
(Lancelot Ignace Joseph, baron de), conseiller d'État 19; 292; 293
(Philippe Ignace François de) 336
Goubau
(Charles Henri Jean chevalier), conseiller au Grand Conseil 264; 293; 372; 631
(Melchior Joseph François Ghislain, baron), membre de la Jointe d'État 19; 264; 293; 294
Goubau d'Hoogvoorst
(Léopoldine Victoire Emmanuelle Marie) 264
Goubeau *Voir* Goubau
Gourland, official du Bureau de régie 90
Gracht
(Anne Louise van der) 293
(Barbe Gertrude van der) 614
(Barbe van der) 541
(Ignace écuyer van der) 541
(L. F. van der) 448
(Madeleine Françoise Thérèse van der) 541
(Marguerite Thérèse van der) 541
(Philippe Robert écuyer van der) 541
Gracht de Rommerswael
(Anne Louise van der) 455
(Jean Frédéric van der) 455
Grana (marquis de), gouverneur général 182
Grart (Jeanne Adrienne) 426
Grau (Isabelle Bernardine) 606
Grauw
(Cécile de) 543
(Corneille de) 543
Gravière (chevalier de la), ministre résident de France à Bruxelles 603
Greve (Jacques Henri), échevin de Bruxelles 112
Grève
(Anne Catherine de) 644
(Jeanne Thérèse de) 357
(Joachim de) 644
Grez (Richard de), roi d'armes 331
Grieck (Marie Antoinette de) 528
Grieken (Anne Marie van) 311
Grinnano
(Anne Albertine) 337
(Christophe) 337
Grober *Voir* Gruber
Groenen (Marie Aléide) 599
Grouff d'Erkelens
(Jean Guillaume de), bourgmestre du Franc de Bruges 295
(Jean Thadée chevalier de), conseiller aux Conseils d'État et privé 19; 294; 590
(Sébastien Marie Joseph de), échevin de Gand 295
(Thadée Théodore) *Voir* Jean Thadée
Gruber (Anne Marie) 124
Grunne *Voir* Hemricourt de Grunne
Grutz (Marie Joseph de) 390

Gruyer
(Angèle Thérèse) 295
(Claude Augustin), auditeur de la Chambre des comptes 19; 295; 296
(Emmanuel Hyppolite) 295
(Louise Antoinette) 295
Grysperre
(Charles de), conseiller des Finances 297
(Guillaume Albert de, baron de Gooik), conseiller d'État, chancelier de Brabant 19; 241; 297; 613
(Guillaume de), conseiller privé et d'État 297
(Henri François Joseph de) 298
(Jacques Joseph de) 298
(Marie Henriette de) 298
(Marie Thérèse Joseph de) 298
(Philippe Guillaume de), avocat 298
(Thomas Alexandre) *Voir* Thomas François Guillaume Albert chevalier de)
(Thomas François de), greffier et juge des droits à Ostende 298
(Thomas François Guillaume Albert chevalier de), conseiller au Conseil privé 19; 93; 177; 297; 298; 386; 411; 466; 527
(Thomas Joseph Guillaume de), avocat 298
Guens (Jeanne Catherine) 643
Guignet (Philippe), historien français 13
Guilielmi
(Jean-Baptiste), premier official des Finances 268
(Jeanne) 268
Guillaume d'Orange-Nassau, prince souverain des Pays-Bas *Voir* Guillaume Ier, roi des Pays-Bas
Guillaume Ier, roi des Pays-Bas 187; 279; 282; 294; 500
Guillelmites (couvent des) à Orival 190
Guillet (Liduwine) 521
Guimine (Marie Anne) 413
Gyselen, employé de la Caisse de liquidation des dettes des Pays-Bas à Vienne 429

H

Haack (Catherine de) 358
Hack
(Jean Guillaume), officier de la seigneurie d'Useldange 283
(Marie Sidonie) 283
Hadamar (Anne Marguerite) 73
Haeften (Isabelle Claire van) 271
Haegheman
(Marie Julienne Josèphe) 258; 468; 515
(Pierre), conseiller de Brabant 515
(Thomas Luc Joseph écuyer), procureur 468
Hallberg
(Bernard Joseph, baron de) 197
(Josèphe Antoinette Ulrique, baronne de) 197
Hallemans (Jeanne) 490
Hallewyn (Marie Josèphe Barbe, comtesse de Hamal) 311
Hallweil (Marie Bénigne von) 523
Hamme (van), avocat 113
Han-de-Martigny (Henriette Thérèse) 57
Hane
(Marie Walburge d') 295
(Sébastien chevalier d') 295
Hanicaet 167
Hannosset
(Dominique Charles Joseph Hyacinthe d') 638
(Pauline Marie Thérèse d') 638
Hantoni *Voir* Anthonis
Hantonis *Voir* Anthonis
Happaert
(Philippe) 101
(Robert Hyacinthe Joseph), conseiller au Grand Conseil 101
Hardy
(Alexandre Étienne Joseph) 302
(Alexandre), officier au service de l'Autriche 301
(André Étienne Joseph), secrétaire au Conseil du gouvernement général 19; 301; 302
(Jacques) 302
(Jean Guillaume) 302
(Philippe Joseph Hyppolite), premier official à la régie des moyens courants de Flandre 301; 302
Haren (Guillaume van), résident des Provinces-Unies à Bruxelles 185; 333; 444
Harrach (Frédéric, comte de), gouverneur général ad interim 63; 67; 151; 167; 213; 222; 226; 261; 312; 328; 332; 393; 405; 444; 518; 519; 540; 570; 580; 584; 596; 662
Hartopp (régiment du colonel) 216; 331
Hasquin (Hervé), historien 69
Hasselaer
(Catherine Isabelle de) 161
(Gérard Arnould), bourgmestre d'Amsterdam 161
Haudion
(Anne Amour Florence Charlotte Josèphe de) 397
(Charles, comte de Wyneghem) 397
(Marie Madeleine de) 117
(Nicolas Philippe, chevalier de), gouverneur de Damme 117
Haute (Marie van den) 302
Hauwermeulen (Gertrude Van) 319
Haveskercke
(Ferdinand Pierre) 380
(Joseph Adolphe), pensionnaire d'Ostende 518
(Thérèse Josèphe de) 380; 518
Haveskerke *Voir* Haveskercke
Haye (Françoise Rose de la) 245
Hébert (Jacques René), publiciste français 506
Hedemon (baron d') 571
Heems
(Anne Marie de) 302
(Arnould de, chevalier) 302
(Jean-Baptiste de, baron), secrétaire du Conseil d'État 19; 254; 302; 303
(Jean-Baptiste François, baron de) 302
(Norbert Jacques de, chevalier) 302

Heislin (Jean-Baptiste), official au greffe du Conseil des finances 634
Helman
(Anne Gertrude Marie Josèphe Françoise de Paule) 524; 646
(Catherine Marie Josèphe Françoise de Paule) 137; 199
(Cornélie Constance Hélène) 240; 609
(Joseph Guillaume), commissaire des troupes 199; 524
Helman de Termeeren
(François Aurèle Guidon, comte), grand bailli d'Alost 198
(Isabelle Claire Eugénie) 84; 85
(Marie Catherine Colette Scholastique) 82; 84
(Philippe Joseph Hubert) 82; 85; 250
(Rosalie Mathilde Lucie) 250
Helman de Termeren *Voir* Helman de Termeeren
Helman de Willebrouck
(Alexandre Joseph Grégoire, baron), auditeur à la Chambre des comptes 19; 304
(Jean-Baptiste Louis Bonaventure Joseph, baron) 304
Hemptinnes
(Guillaume François Joseph de), procureur général du Conseil de Brabant 187
(Hélène Jeanne de) 187
Hemricourt de Grunne (Nicolas François comte de), lieutenant général au service de l'Autriche 444
Henderichs (Sybilla) 280
Hénin-Liétard
(Philippe Louis comte de) 305
(Thomas Philippe de Boussu, cardinal dit d'Alsace), conseiller d'État 19; 305; 328; 422; 572
Henn (abbé) 210
Hennet (Anne Marie Anastasie) 352
Hennezel de Champigny
(André Louis) 306
(Charles François Antoine), militaire au service du roi de Pologne 306
(Charles Joseph François, chevalier), auditeur à la Chambre des comptes 19; 93; 305; 306; 307; 308; 359
(Dominique Joseph François), capitaine au service de Lorraine 306
(Jean, chevalier) 306; 307
(Thérèse) 306
Hénnin-Liétard *Voir* Hénin-Liétard
Herberstein (Marie-Anne comtesse de) 603
Herbert (Thomas) 309
Herbert de Rath[s]keal (Pierre Philippe, baron), conseiller-maître à la Chambre des comptes, diplomate 19; 309; 310
Herbouville (Charles Joseph Fortuné), préfet des Deux-Nèthes 193
Herdies, notaire et procureur à Bruxelles 391
Hergodts (Anne Marie Françoise) 616; 618
Herman (Émilie) *Voir* Hermann (Amélie Joseph)
Hermann (Amélie Joseph) 227
Hervin (Catherine) 147
Herzelles
(Albert-Antoine de) 311
(Ambroise Joseph, marquis de), conseiller d'État, directeur général des Finances 19; 101; 152; 206; 310; 311; 312; 445; 570
(Charles Ferdinand de) 311
(Guillaume Philippe marquis de), conseiller d'État et chancelier de Brabant 311
(Guillaume Philippe Rason de), évêque d'Anvers 311
(Jean-Baptiste de), officier au service de l'Espagne 311
(Louis Antoine Joseph de) 311
Hesdin (Jacques Dorothée Joseph de), actuaire de la Jointe de Valenciennes 19; 313; 314
Hesdin de Lyre (Martin Augustin de) 314
Hess (François Joseph de), greffier au Conseil privé 19; 314; 315
Hesse (Élisabeth Catherine Félicitée de) 417
Hesse-Rheinfels-Wanfried (Sophie Léopoldine, princesse de), chanoinesse de Thorn 165
Heun (abbé de) 242
Heurck
(Jean Charles Joseph Corneille van), échevin d'Anvers 316
(Jean Charles Joseph van), conseiller député aux affaires de commerce 19; 68; 78; 316; 317; 318; 562
(Jean Charles van) 316
(Joseph Jean van) 316
(Marie Cornélie Jacqueline Josèphe van) 316
(Pierre Joseph Jean van), greffier à la Chambre des comptes de Brabant 19; 316; 317; 318; 429
(Simon François Marie Joseph van) 316
Heurlebout (Adrienne) 101
Heuvel (Anne Marie de) 275
Heyden
(Caroline Françoise Van der) 430
(Fr. Ed. Ant., baron de), président du Conseil de Luxembourg 60; 284
Heyden a Blisia (Marguerite Isabelle van der) 632; 633
Heydenryck
(Marie Catherine Thérèse van) 662
(Pierre van), premier échevin de Malines 662
Heynderickx (Pierre), employé à la banque Van Schoor 199
Heynsmans (Guillaume), écolâtre de Bruxelles 210
Hinslin
(Hélène Marie Dieudonné de) 571
(Jean Jacques de), receveur général des domaines du comté de Namur 571
Hock
(Corneille) 406
(Marie Joseph) 406
Hody
(Ferdinand), greffier de la Chambre de commerce de Bruxelles 415
(Isabelle Jeanne) 415

Hoensbroeck
(Charles Frédéric de), chanoine 319
(Charles Guillaume de), chambellan de l'Électeur de Cologne 319
(François Arnold Adrien Jean Philippe, marquis de), conseiller d'État 19; 318
(François Erwin de), chanoine 319
(François Henri Jean Amour de), général au service de l'Électeur de Mayence 319
(Frédéric Melchior de), chambellan de l'Électeur de Trèves 319
(Guillaume Adrien de), chancelier de Gueldre 318
(Guillaume Adrien de), chanoine 319
(Jean Frédéric de), prévôt de Soest 319
(Joseph Adolphe de) 319
(Léopold Louis de), chanoine 319
(Lothaire François Guillaume Henri Hyacinthe Victor de), conseiller d'État intime 318; 319
(Philippe Damien de), évêque de Ruremonde 319
Hohenlohe-Bartenstein
(Marie Anne de) 165
(Philippe Charles Gaspard), juge de l'Empire à Wetzlar 165
Hohmantaen (Jacqueline) 105
Hollande (Catherine Thérèse de) 182
Holler von Doblhoff (Maria Cordula) 81
Holstein (Jeanne Amélie de) 592
Holstein-Retwisch (Joachim Ernest duc de) 417
Holstein-Sunderburg-Beck
(Frédéric Guillaume duc de),officier au service de l'Autriche 592
(Marie Antoinette Josèphe) 592
Hony
(Jean François senior) 319
(Jean François), assesseur à la Jointe des monts-de-piété 19; 319
(Jean-Baptiste), conseiller au Grand Conseil 319
Hooff (Anne Barbe van) 284
Hooge (Jeanne d') 217
Hooghe de la Gauguerie (Ignace d'), entrepreneur brugeois 276
Hoonacker (Marguerite) 131
Hooren (Anne Marie van) 473
Hornes
(Ambroise comte de) 610
(Élisabeth Philippine Claudine de) 57
(Honorine Marie Dorothée comtesse de) 117; 610
(prince de) 314
Hospies (Valentin), marchand d'étoffes à Bruxelles 490
Hotzfeldt (Marie Éléonore Charlotte, comtesse de) 318
Houillon
(Jean Claude de), greffier au Conseil des finances 19; 320; 654
(Reine, veuve Robert) 320
Houillon (Antoine) 320
Houtte (Marie Van) 325
Houwaert (Claire) 581
Hove
(Dymphne van) 353
(Jean Charles Nicolas van), bourgmestre d'Anvers 353
Hoyois (Jean-Paul) 6; 13
Huart
(Nicolas Fidèle), membre de la Commission des études 19; 243; 320; 321
(Nicolas), charpentier 321
Hubert (Yolande Thérèse Claire) 235
Hubin de Gulchen
(Godefroid), receveur des États de Limbourg 594
(Jeanne Marie) 594
Hudsebaut (Marie Josèphe Caroline) 650
Huens
(Bernard Alexandre), bourgmestre de Malines 636
(Marie) 636
Huet (Simon François), conseiller fiscal du Conseil de Hainaut 581
Humyn
(Anne Caroline de) 322
(Claude de), conseiller au Conseil privé 322
(Claude François Joseph de, vicomte), auditeur à la Chambre des comptes de Flandre 19; 221; 322
(Claudine Caroline de) 322
(Henri Othon écuyer de), prévôt d'Arlon 322
(Philippe Antoine de) 322
Huygen (Marie Catherine) 528
Huygens, official au Conseil de Brabant 600
Huys
(Jean Joseph) 323
(Jean Marie Joseph, seigneur de Bois-Saint-Jean), conseiller privé honoraire 19; 74; 227; 323; 324; 416
Huysman (Sébastien) 371
Huysmans
(Sébastien Antoine) 335
(Sébastien), secrétaire des Conseils d'État et privé 335

I

Iandron *Voir* Jandron
Immeloot
(Jean-Baptiste Ghislain écuyer), échevin d'Ypres 107
(Louise Françoise) 107
(Marie Jeanne Catherine) 183
Immens, contrôleur des douanes 125
Ingelheim (Anne Frédérique, comtesse d') 311
Iturrieta
(Caroline Marie Alexandrine) 596
(Jean Jacques), secrétaire au Conseil souverain de Brabant 596
(N.), official major à la Secrétairerie d'État et de guerre 440

J

Jacobs

(Anne Marie) 295
(Fondation à Bologne) 530
(H. T. J.), procureur général au Grand Conseil 644
(Thérèse) 410
Jacquelart (Jean Remy), professeur à la Faculté de médecine de Louvain 245
Jacquemin
(Hélène) 147
(Marie) 326
Jacquet
(Ferdinand Joseph), rapporteur à la Jointe des administrations et des affaires de subsides 19; 325
(Guillaume) 325
Jadin
(Jeanne) 513
(Pierre), échevin de Saint-Hubert 513
Jados (Arnold) 327
Jadot
(Adrien) 327
(Agnès Christine) 326
(Christine Agnès) 326
(Jean Nicolas), auditeur à la Chambre des comptes 19; 326; 327
(Jean) 326
(Jean-Baptiste) 327
(Marie Catherine) 327
(Marie Josèphe) 326
(Nicolas Emmanuel), officier au service de l'Autriche 326
(Thérèse Josèphe) 326
Jambourg (Élisabeth) 477
Jametz *Voir* Jamez
Jamez
(Henri ou Nicolas), capitaine ingénieur 668
(Michel) 328
(Thomas), conseiller au Conseil privé 19; 112; 328; 444; 509
Jandron (Anne Françoise) 182; 183
Janssens
(E. C.), conseiller au Grand Conseil 638
(François, Père augustin), membre de la Commission des études 19; 321; 329; 497
(Paul), historien 12
(Pierre Michel) 329
Jardin (N. du) 172
Jardon
(François Sébastien de), conseiller au Conseil de Brabant 594
(Nicolas François Dieudonné), juge des droits de douane à Herve 330
(Nicolas François) 330
(Nicolas Lambert Joseph), conseiller député aux affaires de commerce 19; 329; 330
(Nicolas) 329
Jaubert
(Charles Joseph Jean-Baptiste.), aide de camp du général Richard d'Alton 648
(N.) 94
Jauche
(Charles Joseph de), gouverneur de Courtrai 465
(Marie Josèphe Joachime Pauline Antoinette de) 465
Jaupain
(Adrienne) 330
(Anne) 330
(Ernest François) 330; 331
(Ernest) 330; 331
(Famille) 335
(François), conseiller-maître à la Chambre des comptes 19; 104; 270; 330; 331; 442
(Jean André) 330
(Jeanne Catherine Adrienne) 270; 330
(Marie Florence Agnès) 331
Jernau(x) *Voir* Yernaux
Jésuites
(Bureau de la recette des biens) 401
(collège d'Anvers) 657
(collège de Bruxelles) 398; 616; 666
(collège de Douai) 574
(collège de Namur) 462; 494
(collège de Tournai) 650
(maison de Bruxelles) 325
(maison de Louvain) 325
Jésuites anglais (collège de Saint-Omer) 443
Jésus (Compagnie de) 384
Joly, official 129; 361
Jombar (Marie Thérèse) 551
Jonghe
(Hélène Catherine de) 456
(Juste Antoine de), conseiller d'État 456
(Marie de) 564
Joris (Mathias) 244
Joseph (Dom), abbé de Lamspringe 248
Joseph Ier, empereur 303
Joseph II, empereur 7; 8; 9; 57; 75; 83; 85; 88; 94; 107; 122; 134; 135; 136; 138; 152; 158; 171; 174; 188; 194; 195; 200; 203; 208; 210; 217; 219; 227; 232; 251; 256; 267; 269; 270; 281; 282; 343; 350; 353; 361; 366; 372; 388; 389; 411; 433; 435; 436; 439; 445; 446; 449; 461; 465; 467; 502; 503; 507; 516; 525; 530; 534; 552; 554; 561; 562; 575; 586; 603; 604; 622; 626; 645; 647; 654; 655
Joseph, archiduc d'Autriche 413
Josez (Élisabeth) 634
Joyeux (Marie Anne) 490
Juan d'Autriche (Don) 274
Juan d'Autriche (Don) 311
Jugalin (Barbe Catherine) 422
Juste *Voir* Le Juste
Juste (André) 369

K

Kageneck (N. von) 523
Kauffmann (Régine) 350
Kaunitz-Rietberg (Wenceslas Antoine, prince de, chancelier de l'Empire 75; 80; 82; 83; 89; 90; 91; 98;

99; 109; 113; 123; 128; 143; 151; 152; 155; 157; 160; 170; 177; 191; 194; 210; 211; 215; 222; 223; 230; 231; 234; 239; 242; 250; 267; 269; 277; 282; 289; 294; 298; 310; 315; 316; 334; 340; 349; 365; 366; 374; 388; 389; 398; 408; 411; 413; 424; 431; 433; 439; 441; 448; 450; 454; 462; 476; 481; 491; 494; 498; 499; 503; 505; 506; 519; 523; 528; 536; 548; 551; 554; 562; 566; 577; 584; 586; 589; 593; 603; 617; 619; 625; 645; 647; 651; 654; 657; 660; 665; 673
Keerle
(Joseph Louis de, écuyer), actuaire des États de Flandre 333
(Louis, baron de), conseiller d'État et président du Conseil de Flandre 20; 185; 217; 333; 334; 381; 413; 431; 444; 480
(Pierre de) 333
Keersmaeckers (Jeanne Marie) 121
Keller
(Catherine Thérèse) 228
(Frédéric) 228
(Jean Pierre), médecin de la garnison de Luxembourg 228
(N.) *Voir* Koeller
Kempis von Sternenburg
(André von), grand bailli de Bilderbach 335
(Christian Joseph Félix de) 336
(Herman Joseph Waldus Benno de) 335
(Jean Pierre de), secrétaire d'État aux affaires allemandes 20; 335; 336; 393
(Léonard Joseph François de Paule Benno de), official à la Secrétairerie d'État et de guerre 335
(Marie Anne Caroline ou Charlotte Thérèse de) 335
(Marie Élisabeth Christine Monique de) 335
(Marie Françoise Célestine de) 336
(Marie Josèphe Bathilde Gertrude Ghislaine de) 336
(Marie Philippine Gertrude de) 336
(Melchior von),chancelier de Paderborn et d'Hildesheim 335
Kendall (Guillaume Joseph) 68; 69
Kerckhove
(Daniel van den), conseiller à la Chambre des tonlieux d'Anvers 557
(Hyacinthe Benoît de), auditeur à la Chambre des comptes de Brabant 20; 110; 336; 558
(Ignace Benoît) *Voir* Hyacinthe Benoît
(Jeanne Catherine van den) 557
Kerens (Marie Madeleine Josèphe Xavière) 192
Kerpen (Catherine de) 369
Kerrenbroeck
(Adrienne Mathilde Pétronille van, vicomtesse) 304
(Pierre Albert van), conseiller au Grand Conseil 479
Kessel
(André François baron van), receveur des domaines au quartier d'Anvers 316
(André M. van), pensionnaire d'Anvers 167; 643
(Anne Marie de) 565
(Guillaume Gabriel), officier au service des Provinces-Unies 565
(Isabelle van) 112
(Théodore André van) 112
Kessel de Blanmont (Marie Constance Joséphine Ludgarde de) 486
Kesseler (Anne Élisabeth) 104
Kethulle
(Artus de la) 456
(Marie Thérèse de la) 456
Kettenis (Louise Françoise de) 500
Keynooghe (Isabelle Claire) 536
Khnopff
(Jacques Albert), official à la Chambre des comptes 337
(Jean-Baptiste), écuyer, contrôleur général des monts-de-piété 337
(Robert Edmond, écuyer), greffier au Conseil des finances 20; 337; 591
Kinder
(Jean de), médecin à Bruxelles 546
(Jeanne Élisabeth de) 546; 548
Kindermans
(Jacques Joseph François), actuaire au Comité de séquestre pour la gestion des biens du clergé français 20; 337
(Jean François), membre du Magistrat de Tirlemont 337
Kint *Voir* t'Kint
Knopff *Voir* Khnopff
Koeller
(Anne Marguerite de) 628
(N.), secrétaire du Conseil de Luxembourg 561
Königsegg (Joseph Lothaire, comte de), ministre plénipotentiaire 148; 240; 261; 339; 519
Königsegg-Erps
(Adrienne Albertine Catherine Dominique de) 339
(Charles Ferdinand, comte de), gouverneur général ad interim 20; 98; 312; 328; 338; 347; 523
(Françoise Eugénie de) 339
(Frédéric Auguste Joseph de) 339
(Marie Josèphe Thérèse Wernerine de) 339
(Thérèse Frédérique Lamoraldine de) 339
Königsegg-Rottenfels (Albert Eusèbe François, comte de) 338
Kornfeld (Franziska Lagal von) 375
Köröskeny
(Charles Ghislain de) 340
(Charles-Alexandre de, vicomte), auditeur à la Chambre des comptes 20; 222; 340; 341; 402; 533
(Charlotte de) 340
(Nicolas de, vicomte) 215; 340; 341
Kremer (Suzanne) 579; 580
Krumpipen (Liborius) 198
Kuhlberg *Voir* Kulberg
Kulberg
(François Anselme de, écuyer), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes 11; 20; 65;

84; 118; 119; 130; 189; 230; 235; 243; 244; 248; 342; 343; 344; 387; 445; 448; 450; 491; 492; 497; 606; 659
(Jean François Mathias de), député des États de Tournai 342
(Marie Anne Josèphe de) 342
(Marie Guillelmine Joséphine Jacinthe de) 342
(Marie Thérèse Françoise Josèphe de) 342
Külberg *Voir* Kulberg
Künberg (Françoise, comtesse de) 267

L

La Fontaine *Voir* Lafontaine
La Grèze (François Fortunat de), chargé d'affaires de France à Bruxelles 530
La Tour (régiment) 529
Labina (Joseph écuyer) 481
Labistraete (Jean Charles) 501
Lackenau (Maximilien Joseph André de), commissaire de guerre dans les Pays-Bas 104
Lacroix (Marie Louise) 483
Lacy (feld-maréchal comte de) 496
Ladeuze *Voir* Lados
Lados
(Antoine François André, baron de), greffier du Conseil des finances 20; 90; 333; 347; 348; 559; 584
(Emmanuel François de), chef-commissaire de guerre 347
(François Alexandre Joseph Augustin de) 348
(François Marie Otton Joseph de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 20; 347; 348; 349; 617; 618
(Isidore de), conseiller de Brabant 114
(Isidore Marie de), conseiller au Conseil de Brabant 347; 348
Lados Beaulaincourt
(Isidore Marie Jean), avocat au Conseil de Brabant 348
Laemsoete (Jeanne Suzanne de) 543
Laen (Élisabeth Norbertine Alexine Joséphine van der) 535
Lafontaine
(Jean Gaspard), contrôleur des douanes à Saint-Vith 350
(Marie Thérèse) 351
(Théodore Ignace de), conseiller à la Commission royale de Luxembourg 20; 229; 350; 351
L'Agneau
(François Joseph) 351; 352
(Germain Joseph) 351
(Germain) 351; 352
(Guillaume Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 20; 70; 351; 352; 498; 533
(Hubert) 351
Laing
(Anne Joseph Anastasie de) 352
(Catherine Françoise Narcisse de) 352
(Jean Jacques François de), avocat, 352
(Léopold François Xavier Antoine), conseiller au Grand Conseil 352
(Marie Catherine Françoise Julienne de) 352; 353
(Philippe de), chef du corps des ingénieurs militaires et conseiller au Conseil des finances 20; 170; 216; 352; 395; 668
(Philippe François Nicolas Pelage de) 352
Lalaing
(Charles Philippe Joseph de) 354
(Charlotte de) 354
(Eugène François Thérèse Fabien de), Grand maître des cuisines de la Cour 354
(Hélène Jacqueline de) 354
(Jacques vicomte de) 353
(Maximilien Joseph, comte de), conseiller d'État 20; 353; 354
Lallemand (Marie Anne) 513
Lamarck (régiment de) 60
Lamberts de Knoppbourg (Charles Jean Guillaume) 604
Lambertye (Charles-Alexandre, marquis de), chancelier du roi de Pologne 307
Lambillon (Hélène) 571
Lambilot
(Barthélémy), greffier de Ternat 386
(Marie Thérèse Joseph) 386
Lambotte (Nicolas) 475
Lambrechts (Marie Anne Françoise) 134
Lams (Marie Isabelle de) 620
Lamspringe *Voir* Joseph (Dom), abbé de
Landas (Florence Virginie Wivine de) 61
Landeghem
(Catherine Amelberge Marie van) 636
(Jean van), échevin du Pays de Waes 636
Landschot (Pauline van) 106
Langendonck
(Élisabeth Marie Julienne van) 526
(Henri van), conseiller au Conseil de Brabant 354
(Jeanne Catherine van) 355
(Pierre Remy Henri van), conseiller au Conseil de Brabant 114; 355
(Remy Martin van), secrétaire de la Jointe des monnaies 20; 173; 225; 354; 355; 526
(Remy Martin van, junior) 355
Langhendonck (van) *Voir* Langendonck (van)
Lannoy
(Adrienne Florence de) 339
(Chrétien Joseph Grégoire Ernest), sénateur 356
(Claude Albert de) 339
(Eugène Hyacinthe Marie Joseph Ignace, comte de), conseiller d'État 20; 356; 509; 592
(François Hyacinthe, comte de) 356
(Henri Édouard Joseph), directeur du Conservatoire de Vienne 357
(Jean de) 357
(Marie Suzanne de) 274

(Pierre Joseph Albert, baron de), conseiller aux Conseils d'État et des finances 20; 83; 118; 124; 357; 358; 378
Lannoy de Clervaux (Adrien de), gouverneur de Namur 610
Lantwijck (Catherine Barbe van) 244
Laplace (Péronne) 233
Larbalestrier (Marie Anne) 412
Larchier
(Charles) 353
(Marie Catherine, comtesse) 353
Lartillier (Jeanne Catherine de) 326
Lassault
(Albert François de), échevin de la Haute cour de Limbourg 359
(Élisabeth de) 518
(Jean Arnold de) 358
(Matthieu de), avocat 358
(Pierre François de, chevalier), conseiller au Conseil privé 20; 358; 359; 464
(Pierre Ignace) 359
Lassaulx *Voir* Lassault
Lathuy
(Clémence Thérèse de) 629
(Jean de), propriétaire-exploitant 629
Latour (régiment) 228
Lattraye
(Jacques Joseph de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 20; 124; 308; 359; 360; 624
(Joseph François de), médecin 308; 359
Launay
(Charles Louis Theur de), ambassadeur d'Autriche en France 361; 597
(Louis Jean Wenceslas Népomucène de), greffier au Conseil des finances 20; 129; 361; 597; 619
Laury *Voir* du Laury
Laverne (marquis de) *Voir* Claris de Valincourt (Louis Philippe Antoine)
Laverne de Rodes
(Anne Françoise, marquise de) 165
(Ferdinand, marquis de), officier au service de l'Autriche 165
Le Bidart
(Antoine Guillaume Jean Népomucène), official au Conseil des finances 362
(Antoine), official au Conseil du gouvernement général 363
(Gabriel Joseph Népomucène), avocat, official au Bureau du Comité du séquestre des biens du clergé français 362; 478
(Jean François), avocat 362
(Jeanne Françoise Josèphe) 362
(Marie Gabrielle Joseph) 362
(Nicolas Joseph), greffier à la Chambre des comptes, commissaire civil 20; 362; 363; 478
Le Blavier
(Alexandrine Augustine) 347
(François Mathias) 347
Le Brun
(Catherine Thérèse) 201
(Charles), capitaine d'une compagnie bourgeoise à Mons 201
Le Cappelier
(François) 543
(Marie Antoinette) 543
Le Cat
(Jean), grand aumônier d'Anvers 271
(Suzanne Isabelle) 104; 271
Le Chien (Isabelle) 438
Le Clerc
(Jacques Antoine chevalier), conseiller d'État et président du Grand Conseil 11; 20; 85; 118; 133; 188; 210; 231; 232; 251; 252; 258; 352; 363; 364; 365; 366; 367; 372; 375; 402; 445; 468; 475; 482; 484; 493; 515; 516; 530; 622; 626; 656; 668
(Jean François) 538
(N.), official 367
(Nicolas Joseph François Xavier), receveur général des États de Luxembourg 364
(Nicolas), receveur des droits du Souverain 364
(Rebecca) 538
Le Clercq (Eugène Joseph) *Voir* Olmen de la Courtaubois
Le Cocq (Madeleine Charlotte Christine) 541
Le Comte
(Guillaume Hyacinthe écuyer) 369
(Jean Pierre Ignace dit d'Orville), surintendant du canal de Bruxelles 572
(Jeanne Isabelle dite d'Orville) 572
(Richard Guillaume Hyacinthe), surintendant des monts-de-piété 20; 369; 550
Le Doulcet Pontécoulant (Louis Gustave), préfet de la Dyle 503
Le Duc (Marie Anne Josèphe) 458
Le Francois de Nieuwenhove (Louise Livine) 430
Le Fret (Isabelle Françoise) 511
Le Josne (Jean Joseph), official à la Jointe des monts-de-piété 182
Le Juste (Philippe Joseph Alexandre), secrétaire faisant fonction au Conseil du gouvernement général 20; 369; 370
Le Petit d'Obechies (Humbeline Marie Anne Josèphe) 298
Le Poyvre
(Barbe) 181
(Louis écuyer), bourgmestre du Franc de Bruges 181
Le Riche (Marie Nicole) 359
Le Rousson *Voir* Le Russon
Le Roy
(Anne Albertine Victoire) 130
(Charles François), official 370; 371
(Jacques baron) 609
(Jacques Ignace écuyer), secrétaire aux Conseils d'État et privé 20; 370; 371; 409; 444; 528; 579
(Jacques Innocent écuyer) 370
(Jean Jacques baron) 130

(Jean Jacques Joseph baron) 370
(Ludgarde Antoinette Isabelle) 609
(Pierre Joseph François), official 370
Le Russon
(Marie Catherine) 419
(Maximilien), greffier du Conseil de Flandre 419
Le Tirant
(chevalier Louis), capitaine d'infanterie 211
(Jourdaine Madeleine Julie) 211
Le Vielleuze de l'Hove
(Charles André de) 372
(Constance Louise de) 372
(Georges Louis), bailli de Lessines 372
(Louise Josèphe de) 372
(Marie Françoise de) 372
(Martial Joseph Louis chevalier de), conseiller au Conseil du gouvernement général puis au Conseil privé 20; 361; 367; 371; 372; 392; 500
(Pierre Joseph de), membre de la seconde chambre des États généraux 372
Lebidart *Voir* Le Bidart
Lebzeltern
(Jean Népomucène von), secrétaire au département des Pays-Bas 440
(Léopold von), recteur de l'université de Vienne 440
(Marie Barbe Élisabeth von) 440
Lechein *Voir* Le Chien
Leclerc *Voir* Le Clerc
Leclercq
(Jacques-Antoine) *Voir* Le Clerc (Jacques-Antoine)
(Jean), brasseur à Charleroi 574
(Marie Sébastienne) 574
Leclerque *Voir* Le Clerc
Lede (marquis de) 406
Lederer
(August Gottlob baron de), auditeur à la Chambre des comptes, official d'État chargé du département des Pays-Bas 20; 310; 374; 375; 388; 498
(Paul André Vincent baron de), auditeur à la Chambre des comptes 20; 204; 375; 376
(Thérèse de) 388
Ledure (Catherine) 183
Leefdaal de Lieferinge
(Jacqueline Jeanne Thérèse de) 179
(Jacques de), commandant de Bois-le-Duc 179
Leenheer
(Charles-Alexandre Joseph de), intendant de l'archiduc Charles 376; 377
(François Joseph de), actuaire du Comité établi pour l'exécution de l'édit du 05.04.1793 concernant les étrangers. 20; 375; 376; 377; 378
(François Joseph Michel de), adjoint au commissaire général civil 20; 376; 377
(Frères de) 376
(Godefroid Henri Joseph de) 376; 377
(Henri Joseph Charles de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 20; 375; 376; 377; 378
(Philippe Joseph de), conseiller près l'Ordre teutonique 375
Lefèvre (Joseph), historien 9
Lefrancq (Marie Dorothée) 64
Leighton (Élisabeth Anne) 481
Lelouchier (Émérence Louise Alexandre) 391
Leloz (Louise Françoise de) 540
Lemaire
(Anne) 369
(N.), imprimeur à Bruxelles 139
Lendicq (A. A. de), conseiller au Grand Conseil 544
Léopold Ier, duc de Lorraine 159; 160; 306; 326
Léopold Ier, empereur 165; 303; 610
Léopold II, empereur 91; 99; 171; 195; 239; 267; 270; 293; 381; 382; 389; 422; 450; 492; 497; 498; 527; 646
Léopold, archiduc d'Autriche *Voir* Pierre Léopold
Léopold-Clément, prince héritier de Lorraine 160
Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas 61
Lepise de Luiart, épouse de François Joseph Swerts 583
Leporini (Thérèse) 315
Lesbroussart (Jean-Baptiste), historien 497
L'Escornet
(François Joseph Hyacinthe) 103
(Isabelle Antoinette) 72
(Jean Pierre), conseiller au Conseil de Brabant 72; 103
L'Escrenier, avocat au Grand Conseil 635
Lesir (Marie Catherine) 477
Lever (A. J.),directeur du Centraal Bureau voor Genealogie 13
Levray (official) 76
Lewet (Marie Anne) 221
Leyen (Laurence van) 72
Leyham (baron de), conseiller des finances du Grand Duc de Hesse 380
Lhermite (Marie) 297
Libeau
(Christian) 379
(Jean Antoine) 379
(Jean Christian) 379
(N.), directeur-adjoint du Bureau de régie 20; 379
Lichtervelde de Rumbeke (Marie Anne Françoise de) 435
Liebaut de la Louvière (Antoinette Françoise de) 597
Lieber de Clarentz *Voir* Ludovisi d'Orley
Liechtenstein *Voir* Savoie
Liedekerke-Beaufort (Marie Ferdinand Hilarion, comte de) 211
Lier
(Catherine van) 632
(François van), contrôleur général du duché de Brabant 632
Lievens (Antoinette Emmanuelle) 118
Ligne
(Charles Joseph), prince de 224; 379

(Claude Lamoral prince de), conseiller d'État 20; 184; 379; 380; 640
(Ferdinand de) 379
(Henri Louis Ernest prince de) 379
(Louise Marie Élisabeth de) 379
(Marie Josèphe de) 379
(régiment) 57; 180; 201; 216; 228; 301; 321; 380; 397; 435
Limburg-Stirum
(Charles Auguste Joseph comte de) 165
(régiment) 116
Limelette
(Jeanne Catherine) 506
(N.), apothicaire à Bruxelles 506
Limminghe *Voir* Berghe de Limminghe
Limpens
(Ange Charles Ghislain Joseph de), conseiller aux Conseils d'État et des finances 20; 76; 88; 95; 116; 128; 158; 208; 210; 301; 325; 338; 369; 377; 380; 381; 382; 384; 450; 514; 515; 518; 638; 641
(Arnould Wauthier Joseph de), conseiller aux Conseils d'État et privé 20; 113; 259; 380; 383; 384; 386; 443; 574; 575; 579
(Bibiane de) *Voir* Cécile
(Cécile Rebecca Jeanne Angélique de) 380
(Charles Gaspard Louis de), conseiller au Conseil de Brabant 383
(Daniel Joseph Antoine de) 383
(Gaspard Joseph Ferdinand Ghislain Guidon de), conseiller d'État et chancelier de Brabant 20; 85; 195; 210; 264; 281; 325; 358; 384; 386; 387; 484; 500; 530; 621; 658
(Jean Jérôme Ange), pensionnaire des États de Limbourg 535
(Jeanne Marie Norbertine Josèphe de) 535
(Justine Joseph Caroline Ghislaine de) 386
(les frères) 547
(Marie Joseph Caroline de) 384
(Marie Thérèse Constance Ghislaine de) 386
(Mathias Joseph Xavier de) 383
(Melchior Joseph Ghislain de) 384
(Reine Marie Josèphe Isabelle de) 384
Linden
(Jean-Baptiste Van der), notaire à Bruxelles 552
(Marie Catherine van der) 592
Lindicq
(Guillaume de), greffier au Conseil de Brabant 72
(Marie Isabelle de) 71
Lippens (Jean Joseph Philippe) 185
Lobkowitz (princesse de) *Voir* Tour et Tassis (Marie Louise de la)
Locher (Dominique de), directeur de la Chambre des comptes réformée 20; 64; 76; 80; 93; 120; 122; 124; 125; 128; 129; 132; 136; 137; 155; 156; 157; 189; 227; 235; 236; 296; 341; 349; 351; 360; 363; 374; 388; 389; 402; 420; 421; 429; 475; 477; 478; 496; 500; 507; 533; 552; 563; 583; 586; 617; 626; 656; 666; 668; 669; 675; 677
Locherer *Voir* Locher
Locker von *Voir* Locher
Locquenghien (Jacques Joseph de), échevin de Bruxelles 473
Locquet (Jean François, comte d'Humbeek) 101
Loffre
(N.), official à la Chambre des comptes 390
(Pierre de), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 390
(Pierre Ignace François de), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 21; 390; 407; 521
(Pierre Joseph de), official à la Chambre des comptes de Brabant 390
Loges (Geneviève des) 268
Lognay
(Marie Louise de) 658
(Mathieu Joseph), marchand à Aix-la-Chapelle 658
Loicq (Marie Thérèse) 379
Longfis (Jacqueline) 420
Longin (Catherine de) 55
Longueval
(Charles Albert de, comte de Buquoy), grand bailli du Hainaut 418
(Jean de, comte de Buquoy) 655
(Marie Célestine de, comtesse de Buquoy) 418
Loovens
(Érasme), avocat 354
(Marie Catherine) 354
Looy (Catherine van) 354
Looz-Corswarem (Marie comtesse de) 458
Lorraine (Maison de) 583
L'Ortye
(Jean Frédéric Joseph), greffier du Tribunal aulique 391; 392
(Pierre Jean Maximilien), secrétaire au Conseil privé, greffier du tribunal aulique 21; 242; 285; 391; 392; 491
Los Rios
(marquis de) 301; 506
(régiment de) 244; 279; 301; 435; 521; 532; 580
Loser (Anne Marie) 561
Losert (Josèphe) 563
Losson, official à la Jointe des administrations et des affaires de subside 118
Louis XIV, roi de France 60; 205; 652
Louis XV, roi de France 179; 245; 522
Loutsch (Jean-Claude), historien 12
Louys
(Augustin), receveur de la ville de Bruxelles 527
(Jeanne Anne Marie) 524; 526; 527
Ludling (Agnès) 73
Ludovici *Voir* Ludovisi d'Orley
Ludovisi d'Orley
(Jean Mathias chevalier), secrétaire d'État aux affaires allemandes 21; 336; 393; 394
(Jean Mathias Georges), conseiller au Grand Conseil 393

(Jean Nicolas), conseiller au Conseil de Luxembourg 393
(Jean-Baptiste), chanoine 393
(Pierre Mathias) 393
Lunebourg (Maison de) 183
Lys (Catherine Thérèse) 329

M

Macher (Anne Marie) 553
Machereel (Anne Isabelle) 609
Maeck
(Élisabeth) 466
(Jacques), bourgeois de Bruxelles 466
Maelcamp (frères), grands commerçants 479
Maertens (Marie Jeanne) 596
Maes
(Catherine Gertrude) 337
(Marie Joseph de) 364
Maghe (Jeanne) 213
Mahieu
(Charles) 395
(Jean Philippe de), conseiller au Conseil des finances 21; 395; 530
(Jean), subdélégué de l'intendant de Metz pour le Luxembourg 60
(L. J.), avocat 580
(Marie Thérèse) 134
(Philippe Joseph A. de), avocat 395
Mahieu de Warelles
(Antoine Léon chevalier de), bourgmestre d'Ath 89
(Marie Jeanne Catherine Charlotte de) 89
Maillen
(Barbe Félicité Scholastique de) 574
(Claude Walter de) 574
Mailliart (Isabelle) 567
Maisin
(Jacques) 244
(Marie Catherine) 244; 245
Maisonfort (Ernest François Louis de), auditeur à la Chambre des comptes 21; 396; 669
Malavitz (baron de) 104
Malcuyt (Anne de) 306
Maldeghem
(Charles Florent Joseph Dominique de), lieutenant des archers de la Garde 397
(Eugène Ambroise comte de), lieutenant des archers de la Garde 397
(Eugène Othon Joseph de), officier au régiment de Ligne 397
(Jean Dominique comte de), conseiller d'État 21; 180; 397
(Joseph François Ambroise de), officier au régiment de Ligne 397
(régiment) 397
Male
(Aurèle Augustin van, chevalier), conseiller au Conseil de Flandre à Madrid 322
(Charles van), conseiller au Conseil de Brabant 581
(Éléonore van) 581
(Hyppolite Caroline van) 322
Maleck de Werthenfels
(Albert Ernest Joseph) 398
(Augustin Ernest Léopold Ghislain) 398; 399
(Ignace Thomas), directeur du Cabinet d'histoire naturelle de la Cour de Vienne 398
(Joseph Ernest) greffier au Conseil des finances 21; 229; 398; 524
(Marie Anne Ernestine) 398
Malfait
(Béatrice Philippine Rosalie) 477
(Ferdinand) 477
Malinez *Voir* Male
Malo
(Charles Henri), 21; 399; 400; 424
(Jean Balthazar), avocat 399
Maloteau
(Andrienne Catherine) 400
(Anne Joseph) 400
(Jean Antoine Marc) 400
(Jeanne Antonia) 400
(Jeanne Caroline) 400
(Jeanne Catherine) 400
(Marie Caroline) 400
(Marie Jeanne Joseph) 400
(Maximilien) 400
(Maximilienne Sophie Félicité) 400
(Thomas chevalier), conseiller d'État et président du Conseil de Namur 21; 101; 102; 400; 401; 575; 578
(Thomas Dieudonné) 400
(Thomas), bourgmestre de Namur 400
Malset
(Françoise Thérèse de) 466
(Jean Lambert baron de) 466
Man
(Cornélie de) 490
(Pierre de, grand aumônier d'Anvers) 490
Manderscheid-Blanckenheim
(Claire Félicité, comtesse de) 338
Mandos
(Joseph), conseiller-maître à la Chambre des comptes 21; 325; 341; 363; 401; 402; 493; 618; 669
(Pierre) 401
Mangin (Jean Baptiste), greffier du Conseil de Luxembourg 513
Mann (abbé Théodore Augustin), assesseur à la Commission royale des études 21; 235; 282; 403; 497; 498
Mansi (Aurelio marquis de) 513; 525; 645
Marbais
(Bonaventure écuyer de) 400
(Rosalie de) 400
Marci *Voir* Bosquet (Jean Thomas) *Voir* Marcy
Marcke

(Charles Joseph van), greffier de la Chambre des monnaies 21; 404; 405; 421
(Godefroid Ignace), greffier de la Chambre des monnaies 21; 404; 405
(Jacques Charles van) 405
Marcquart
(Guillaume), payeur général de la Monnaie 134
(Jeanne Pétronille Joseph) 134
Marcy
(abbé Jean François de), membre de la Commission royale des études 21; 224; 405; 406
(Jean Jacques Antoine de), conseiller au Grand Conseil 223; 405
Mardiau (Marie Josèphe) 351
Mare
(Marie de) 428
Mareschal
(Alphonse Joseph) 406
(Anne Marie Josèphe) 406
(Henri François) 406
(Jeanne Hélène) 406
(Jérôme Albert), greffier à la Chambre des comptes 21; 406; 407; 424; 521; 570
(Louis) 406
(Marie Françoise) 406
(Marie Jeanne Catherine) 406
(Paul Joseph) 406
Maria
(Jean François Xavier), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 21; 136; 215; 407; 408; 409
(Pierre André), secrétaire au Conseil privé 21; 233; 407; 408; 409
(Pierre) 407; 408
Marie (Confrérie de la très sainte Vierge) 600
Marie Cunégonde Dorothée Hedwige Françoise Xavière Florentine, princesse de Saxe et de Pologne 589
Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche 112; 145; 339; 614
Marie-Catherine, princesse d'Autriche 311
Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas 75; 88; 90; 91; 96; 122; 139; 140; 195; 219; 227; 248; 251; 264; 267; 282; 292; 343; 357; 362; 363; 376; 381; 382; 386; 387; 389; 433; 435; 450; 458; 484; 492; 507; 515; 527; 552; 603; 620; 646; 654; 659; 669
Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas 7; 61; 63; 67; 78; 98; 104; 113; 117; 154; 164; 167; 191; 198; 202; 206; 261; 263; 266; 267; 268; 271; 272; 273; 276; 287; 328; 331; 332; 354; 356; 381; 390; 393; 394; 400; 418; 419; 420; 426; 431; 442; 501; 518; 522; 524; 529; 541; 572; 580; 596; 599; 603; 613; 615; 631; 633; 634; 635; 640; 662; 664
Marie-Thérèse, impératrice 7; 9; 57; 58; 59; 60; 68; 75; 81; 83; 90; 98; 99; 101; 109; 112; 126; 143; 151; 152; 155; 157; 160; 161; 162; 165; 168; 170; 171; 179; 185; 191; 198; 210; 216; 226; 234; 244; 246; 256; 259; 262; 263; 280; 281; 289; 306; 307; 308; 310; 312; 315; 323; 327; 328; 332; 333; 334; 339; 340; 343; 348; 354; 361; 365; 366; 371; 380; 394; 397; 400; 401; 405; 413; 423; 430; 431; 433; 435; 439; 440; 441; 444; 445; 446; 448; 450; 453; 454; 456; 461; 479; 480; 481; 482; 489; 491; 501; 502; 513; 522; 523; 528; 536; 537; 544; 546; 548; 553; 554; 558; 559; 573; 575; 577; 580; 586; 591; 597; 606; 636; 650; 652; 658; 665
Marin
(Denis Joseph dit de la Motte), échevin de Mons 629
(Marie Françoise Eugénie, dite de la Motte) 294; 629
Maring *Voir* Maringh *Voir* Maringh
Maringh (François et Pierre François de), amodiateurs des domaines du Luxembourg 365
Marischal (Marie Barbe) 491
Marlborough (John Churchill duc de), général anglais, commandant de l'armée des Pays-Bas au début du XVIIIe siècle 331; 442
Marloy *Voir* Maroy
Marmol (Jean-Laurent del), conseiller de Brabant 615
Maros Nemeth et Nadaska (comte Giulay de), magnat de Hongrie 672
Maroteau (Marie Christine) 483
Maroucx d'Opbracle
(François Jacques Théophile), bourgmestre du Franc de Bruges 410
(Louis Joseph François Benoît), conseiller au Conseil du gouvernement général et au Conseil d'État 21; 410; 569
Maroy, banquier 266
Marquet (Marie Madeleine) 405
Marselaer (Marguerite Frédérique Hiéronime) 178
Martens (Barbe) 600
Martin
(Catherine Joseph) 574
(Jean), marchand à Charleroi 574
(Marie Anne) 667
(Marie Jeanne de) 89
(Philippine Chrétienne des) 543
Martiné *Voir* Martin (Marie Anne)
Martiny
(Anne Sophie de) 73
(François de), conseiller au Conseil de Luxembourg 73
(Marie Anne) *Voir* Martin
Marulli
(Jean-Baptiste), officier au service de l'Espagne 604
(Marie Barbe Josèphe Françoise) 604; 605
(régiment de) 604
Massez
(Charles Joseph), premier président de la Cour d'appel de Gand, sénateur 411
(Louis Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 21; 411
(Noé) *Voir* Noël
(Noël) 411
Mastaing *Voir* Ongnies de Mastaing
Mastro de Negrette (Antoine) 442

Mataigne (Guillaume), notaire à Bruxelles 477
Maulde
(Alexandrine Marie Françoise de) 573
(Léon François, comte de), officier au service de l'Espagne 573
Maulton
(Marie Thérèse) 337
(Robert Edmond) 337
Maurissens
(Anne Catherine) 62
(Charles Lambert Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 21; 412
(Jacques Joseph), receveur des domaines à Namur 412
Mauroy de Merville
(Adrien Joseph), conseiller de Brabant 147
(Théodore Jean Charles de) 147
Maximilien, archiduc d'Autriche 405; 439; 603
Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière 67; 106; 274; 336
Méan
(François Antoine, comte de), prince-évêque de Liège 252; 664
(Guillaume) 413
(Jean Louis) 413
(Jean-Baptiste), conseiller-maître à la Chambre des comptes 21; 310; 413; 414; 519
Méan
(Jean-Baptiste) 413
Meerbeek (Anne Marie) 67
Meere
(Charles François van der) 414
(Emmanuel Léopold van der), bourgmestre d'Audenarde 414
(Guillaume Joseph écuyer van der), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre 21; 271; 414
(Ignace Joseph van der) 414
(Joseph Charles écuyer van der) 414
(Marie Françoise van der) 72
Meeren
(Guillaume), avocat au Conseil de Flandre 414
(Marie Barbe van der) 414
Mélot (Marie Barbe) 156; 158
Melun
(Chrétien comte de) 465
(François Philippe prince d'Épinoy) 397
Mendivil (Jean François de), notaire à Bruxelles 552
Mendos *Voir* Mandos
Mendoz *Voir* Mandos
Mengin (Thérèse) 176
Mercx
(Albertine Antoinette Marie Joseph Ghislaine de) 415
(Charles Antoine Joseph Ghislain de) 415
(Édouard Alexis Joseph Ghislain écuyer de), général-major 415
(Félicité Marie Eugénie Caroline Ghislaine de) 415
(Ferdinand Louis Joseph Ghislain de) 415
(Jean-Baptiste Joseph), avocat 415
(Joseph Clément Adrien François Ghislain écuyer de), adjudant major de cavalerie 415
(Louis Ferdinand François Joseph Ghislain de), magistrat 415
(Louis François Joseph Ghislain écuyer de), conseiller honoraire de l'empereur d'Autriche 21; 74; 324; 415; 416
(Maurice Ignace Marie Joseph Ghislain écuyer de), militaire de carrière 415
(N. de) 415
Mercy-Argenteau (Florimond Claude, comte de), ministre plénipotentiaire 65; 90; 129; 156; 251; 267; 292; 492; 493; 506
Merlin de Douai (Philippe Antoine Merlin dit), Conventionnel 252
Merode
(Christine Jeanne de) 417
(Ferdinand comte de) 418
(Guillaume Charles Ghislain comte de) 466
(Isabelle Jeanne Marie Catherine Marguerite Thérèse Françoise Gertrude de) 417
(Jean Guillaume Augustin Eugène de) 417
(Jean Maximilien Nicolas de) 417
(Jean Philippe Eugène marquis de), conseiller d'État 21; 58; 417
(Joachim Maximilien Marie Joseph Hyacinthe comte de) 465
(Marie Emmanuelle Françoise Gérarda Gasparine de) 417
(Marie Josèphe de) 417
(Marie Philippine Hyacinthe de) 465
(Marie Thérèse de) 417
(Marie-Élisabeth Félicité de) 417
(Maximilien comte de) 417
(Maximilien Léopold Ghislain Léon Antoine Joseph de) 418
(Philippe François prince de), conseiller d'État 21; 418
(Philippe Maximilien Werner Mathias de) 417
(Sabine Marie Joseph Élisabeth de) 418
Merode Groesbeck
(Thérèse Jeanne Philippine de) 465
Merode-Westerloo
(Isabelle Marguerite Françoise de) 417
Merry
(Bonne Rose) *Voir* Rosalie
Rosalie 411
Mersch (Jean André vander), général 65; 285; 450; 491
Mertens
(Barbe Augustine) 475
(Emmanuel François), agent en Cour 475
Messureur (Marie Josèphe de) 626; 627
Metternich-Winnebourg (François Georges, prince de), ministre plénipotentiaire 74; 158; 190; 195; 203; 204; 220; 314; 324; 375; 382; 387; 402; 416; 450; 484; 488; 492; 525; 547; 569; 603; 621
Meulembergh, official à la Chambre des comptes 64

Meulemeester (P. de), contrôleur général des aides et subsides en Flandre 303
Meulenberg, official au département des Pays-Bas à Vienne 675
Meulenbergh
(Élisabeth Josèphe) 357
(Pierre Jacques) 357
Meuret
(Hyacinthe Joséphine) 169
(Nicolas Antoine) 169
Meuris (Marie Éléonore) 411
Mewen-Heinsberg (Marie Élisabeth) 250
Meyer
(Anne Marie) 342
(Jean Mathias, écuyer) 342
Meyers
(Jacques) 369
(Marie Élisabeth Marguerite) 369
Micault (Anne Marie) 100
Michel
(Albertine Maximilienne) 590
(Corneille Florent chevalier de), conseiller au Conseil privé 21; 419; 420; 462; 590
(Jean-Baptiste), roi d'armes du duché de Limbourg 419
(Philippe Emmanuel), 21; 420
Michelshausen, conseiller-maître à la Chambre aulique des comptes 563
Midavin (Marie Michèle) 386
Mienens
(Ferdinand), official surnuméraire 421
(Guillaume), official 420
(Guillaume), père de Jacques 420
(J.) 420
(Jacques), actuaire de la Jointe des monnaies 21; 64; 404; 420; 421
(Jean Jacques) 420
(Jean-Baptiste) 420
Migazzi
(Christophe Antoine Barthélémy, cardinal de), conseiller d'État 21; 267; 305; 422
(Vincent) 422
Mignon, juge des domaines à Luxembourg 561
Milhord (Jeanne Françoise) 340
Milleret (Jacques de), receveur général des Finances en France 134
Misson
(Anne Catherine) 462
(François Joseph chevalier), secrétaire au Conseil privé 21; 106; 400; 409; 423; 424; 536
(Jean Jacques) 570
(Jean Jacques), administrateur général des domaines 423
(Jean Maximilien Urbain), secrétaire au Conseil de Brabant 423; 647
Mobillon (Antoinette Josèphe Jeanne) 647
Moens (Marie) 541
Moenyn
(Anne Marie) 101
(Josse) 101
Moerman d'Oudewalle
(Emmanuel Bernard), conseiller au Conseil de Flandre 425
(François Augustin), ecclésiastique 425
(François Robert vicomte de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 21; 80; 425; 661
(Jean Joseph) 425
(Marie Madeleine Thérèse) 425
(Robert François), pensionnaire de Courtrai 425
(Robert Jean), grand bailli du pays de Waes 425
Mohr de Wald (Lothaire Frédéric, baron), officier 60
Molle (Hiacinthe) 574
Mols (Isabelle Louise) 175
Moncheaux (François de), conseiller au Conseil de Flandre 178
Monde (Marguerite Ignace van der) 369
Monnoyer
(Adrien Joseph de), juré de Nivelles 426
(Albert Louis Emmanuel Ghislain de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 21; 93; 169; 227; 424; 426; 427
(Anne Alexandrine Hubertine de) 426
(Eugénie Augustine Marie Ghislaine de), ursuline 426
(Marie Adrienne Joseph Ghislaine de) 227; 426
Monseu (N.) 290
Monte (Claire del) 55
Monterey (Juan de Haro, Guzman, Zuniga y Fonseca, comte de), gouverneur général des Pays-Bas 287
Montrichier (Marie Bénigne, comtesse de) 170
Moreau de Gerbehaye (Claude de), historien et archiviste 13
Morin (Catherine Rose) 189
Mosselman
(Arnould Louis), secrétaire au Conseil privé 21; 398; 427; 428; 568
(Charles Louis François), officier au service d'Angleterre 428
(Charles-Alexandre Antoine) 398
(Édouard Louis François), négociant à Bruxelles 428
(Eugénie Marie Antoinette) 428
(Jean François), distributeur du petit scel 135; 428
(Jérome Jean François), official au Conseil privé 428
(Louise Marie Henriette) 428
(Madeleine Catherine) 135
(Marie Josèphe Caroline) 428
(Marie Sara Josèphe) 428; 568
(N.), official au Conseil privé 127; 391
Mostaert
(Guillaume) 214
(Isabelle Antoinette) 214
Motten (Van der), directeur de la Monnaie royale 666
Mozet Pinchaert de Grunne (Philippe Ferdinand Marie de) 250
Muhlbacherinn (Thérèse Louise) 393; 394
Mullendorff
(Charles Joseph de) 430

(Eugénie Thérèse Martine de) 430
(Jean Pierre), censier 430
(Jean) 430
(Marie Jean Baptiste Charles Joseph de), greffier à la Chambre des comptes 21; 137; 360; 429; 430
(Martin Joseph de), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes 21; 80; 82; 83; 87; 90; 93; 122; 124; 136; 157; 227; 233; 341; 365; 429; 430; 431; 475; 476; 491; 500; 507; 533; 552; 586
(Thérèse Martine Josèphe de) 430
Müller-Hornstein
(Albertine Marie Joséphine Ghislaine de) 107; 108
(Christophe de), chevalier de Malte 432
(Édouard de), officier au service de l'Autriche 432
(Henri Charles Joseph Ghislain baron de), conseiller d'État et secrétaire d'État et de guerre 21; 81; 94; 107; 194; 252; 302; 367; 432; 433; 434; 442; 450; 497; 641
(Henri de), chambellan de l'Empereur 432
(Jean de), conseiller aulique de guerre 107
(Jean Gaspard Ignace de), secrétaire aulique de guerre aux Pays-Bas 432; 442
Munders (Charlotte Christine von) 112
Muniez (Dieudonnée Cécile) 426
Murray
(Marie Caroline de) 448
(régiment) 92; 147; 180; 501; 643
Murray de Melgum
(Albert Joseph de), feld-maréchal lieutenant au service de l'Autriche 435
(Henriette Auguste Joséphine de) 435
(Joseph Jacques, comte de), gouverneur général ad interim 21; 188; 194; 232; 435; 436; 516
(Robert de), gouverneur de Tournai 435

N

Napoléon Ier, empereur 253; 291; 487; 622
Nassau-Hadamar
(Albertine princesse de 379
(Charlotte Wilhelmine Amélie Éléonore Alexandrine princesse de 417
(François Alexandre prince de) 417
Nauts
(Jean) 601
(Marie Catherine) 601
Nauwelaers (Jules), historien 184
Navarro
(don Francisco Antonio de), secrétaire d'État et de guerre 21; 437; 442
(Pierre Joseph de), gouverneur de Malines 437
Naveau
(Catherine Thérèse) 398; 524
(Marie Anne Josèphe) 675
Navez
(Alexandre) 438
(Hubert Joseph), directeur en second du Corps et de l'École hydraulique 21; 177; 438
(Hubert) 438
(Jean Joseph) 438
(Lambertine) 438
(Marie Élisabeth) 438
(Nicolas) 438
(Philippe) 438
Neck (Anne Marie Josèphe de) 357
Nelis
(Catherine) 606
(Corneille François de), évêque d'Anvers, membre de la Commission royale des études 21; 267; 438; 439; 448; 449; 559
(Corneille), greffier de Grimbergen 438
Nell de Nellenbergh (Marie Thérèse de) 361
Neni *Voir* Neny
Neny
(Catherine de) 432; 442
(Catherine Mac) 107
(Charlotte de) 211; 443
(Corneille François chevalier de), conseiller aux Conseils d'État et des finances, secrétaire intime de Marie-Thérèse 21; 154; 440; 441; 442
(Justin Joseph), officier au service de l'Autriche 447
(Marie Josèphe de) 442
(Marie Thérèse de) 255; 443
(Patrice François comte de), conseiller d'État et chef-président du Conseil privé 12; 22; 70; 90; 112; 113; 126; 152; 185; 186; 187; 211; 226; 245; 255; 259; 260; 277; 307; 312; 315; 333; 343; 372; 384; 400; 406; 423; 432; 433; 439; 440; 442; 443; 444; 445; 446; 447; 448; 462; 475; 524; 528; 537; 577; 578; 579; 589; 635; 636; 653; 671; 673
(Patrice Mac écuyer), secrétaire d'État et de guerre 21; 184; 198; 202; 226; 241; 339; 437; 440; 441; 442; 443; 462; 474; 511
(Philippe Goswin comte de), conseiller d'État et président du Conseil de Tournai 22; 343; 386; 439; 443; 447; 448
(Philippe Mac) 442
(Thérèse Agnès de) 432; 442; 462
Neste (Catherine Thérèse van den) 425
Nettine
(Dieudonnée Louise Josèphe de) 645
(Mathias), banquier de la Cour 645
(veuve) *Voir* Stoupy (Barbe de)
Neucker (Marie Josèphe Van den) 401
Neve (Marie Catherine Philippine Antoinette) 89
Nevele (Françoise van) 637
Nieulant
(Antoine Marie Colette Ghislain Hubert de) 451
(Charles Alexandre Fortuné Marie Hubert Ghislain de), chevalier de Malte 451
(Charles Désiré Aloïs Colette Ghislain Hubert de) 451
(Charlotte Josèphe Colette Hubertine Ghislaine de, chanoinesse d'Andenne 451
(Désiré Hubert Jean Népomucène Colette Ghislain vicomte de), officier au service de l'Autriche 451
(François Joseph Colette Ghislain de), chanoine 451

(François Léopold de), écoutète de Bruges 452
(François Marie Xavier Ghislain Hubert Joseph vicomte de), secrétaire au Conseil du gouvernement général 22; 450; 646
(François Olivier de)membre du Conseil de Flandre 452
(François Xavier Marie Ghislain Hubert de) 451
(Françoise Charlotte Colette Hubertine de) 451
(Hubert François Pierre vicomte de), conseiller d'État 22; 450; 451; 452
(Jeanne Charlotte Josèphe Colette de) 451
(Maurice Jean Joseph Colette Hubert vicomte de) 451
(Olivier Léopold Noël de), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre 22; 451; 452
(Pierre Jean de), officier au service de l'Espagne 451; 452
Nieulant et de Pottelsberghe
(Françoise Pétronille de) 451
(Hubert François) 451
Nobili
(Charles, comte de) 453
(Nicolas, comte de), conseiller d'État et conseiller-maître à la Chambre des comptes 22; 185; 323; 453; 454; 479; 481
Nœufbourg
(Georges de), receveur du chapitre de Sainte Waudru à Mons 86
(Marie Anne Françoise de) 86
Noirefalize
(Barbe) 358
(Charles, vicomte) 358
Noiret (N.) 205
Noot
(Charles Bonaventure comte van der), conseiller d'État 22; 455
(Henri Charles Nicolas van der), ministre des États Belgiques Unis 188; 603; 648
(Isabelle Françoise van der) 147
(Jean Antoine Marie Joseph van der) 455
(Léonard Mathias baron van der), conseiller d'État 22; 202; 456
(Marie Félicité Philippine van der), abbesse de Nivelles 455
(Michel van der) 147
(Philippe François van der, comte de Duras) 293
(Rasse Léonard baron van der), échevin de Bruxelles 456
(régiment van der) 456
Noot de Carloo
(Anne Philippine Thérèse van der) 293
(Roger Wauthier baron van der) 293; 455
Norfolk (duchesse de) 504
Norman d'Audenhove
(Aldegonde Marie dit le Chevalier de) 458
(Anne Marie Françoise de) 458
(Auguste Marie comte de, dit le cadet),auditeur à la Chambre des comptes 22; 457; 458
(Augustine Adèle Justine Françoise de 457
(Caroline) *Voir* Charlotte
(Charles Emmanuel baron de), conseiller d'État 22; 457; 458; 459; 534
(Charlotte Louise Françoise de 457
(Charlotte Xavière Josèphe de) 458
(Emmanuel de) 458
(Emmanuel écuyer de) 458
(Florentin Prosper Félix Auguste de 457
(Jeanne Claire Baptiste de) 458
(Jeanne Marie Thérèse de) 458
(Joseph Justin Florent comte de), échevin des parchons de Gand 457; 458
(Jules Jacques Emmanuel Dieudonné de 457
(Léonard de) 458
(Louis Marie Auguste Ghislain de 457
(Marie Anne de) 458
(Marie Anne Josèphe de) 458
(Marie Anne Thérèse de) 458
(Marie Caroline Benoîte de) 458
(Marie Josèphe Louise de) 458; 534; 535
Notre-Dame des Sept Douleurs (confrérie de) 386
Nuewens
(Jean-Baptiste), notaire à Bruxelles 276; 470; 635
(Pétronille Josèphe) 276
Nuffel
(Élisabeth Marie Bernardine van) 415
(Jean-Baptiste van) 135
(Madeleine Christine van) 135
(Marie Thérèse van) 135; 428
Nuffel (Jean-Baptiste van) 428
Nys
(Claire Anne de) 216
(Isabelle) 493
(Marie Marguerite de) 576
(Thomas Guillaume) 576

O

O'Neill (Brigitte) 442
Obin
(Anne Jacqueline d') 462
(Antoine Gilles), commerçant à Namur 462
(Antoine Joseph chevalier d'), secrétaire de la Jointe des terres contestées 22; 88; 461; 462; 536
(Jean Antoine), marchand à Namur 462
(Jean Lambert baron d'), conseiller aux Conseils d'État et privé 22; 391; 432; 442; 444; 461; 462; 464; 536; 537; 556
(Marie Catherine) 462
(Marie Thérèse d') 462
Ockeslagers *Voir* Olislagers
Oesbeke (Catherine de) 558
Olimart (Jean Adolphe d'), procureur général du Conseil de Luxembourg 350
Olislagers
(La fille) 233
(N.), receveur des douanes à Namur 233
Olivet (Pétronille) 169

Olmen de la Courtaubois
(Anne Thérèse d') 464
(Cécile Charlotte Joséphine d') 464
(Eugène Joseph d', baron de Poederlé), conseiller d'État et président du Grand Conseil 22; 463; 464; 479; 509
(François Florent d'), trésorier des États de Hainaut 463
(Madeleine Charlotte Ghislaine Philippine d') 464
(Michel Joseph d') 464
(Philippe Eugène Joseph d') 463
Oñate de Gomont, conseiller-maître à la Chambre des comptes 557
Ongaro (abbé) 170
Ongnies (Cosme Claude comte de Coupigny), maître de camp 465
Ongnies de Mastaing
(Charles d'), lieutenant de la Cour féodale de Brabant 165
(Henri Antoine comte d'), conseiller d'État 22; 465
(Henri Othon comte d'), conseiller d'État 22; 465; 466
(Marie Joseph Félicité Ghislaine d') 465
(Marie Madeleine Josèphe Henriette d') 465
Onyn
(Françoise Maximilienne Josèphe) 565
(Jacques Antoine Dieudonné Joseph d') 565
Onyn de Chastre (Gérard d'), maire de Louvain 493
Oostens, official 567
Ophem
(Jacques van), conseiller des Finances 628
(Marie Isabelle (Élisabeth) van) 628
Opmeer (Marie Isabelle van) 628
Oratoriens (collège de Malines) 438
Orley de Linster (Jean Maurice) 393
Orrery (Milord) 442
Orseghem (Marie van) 543
Orts
(Augustin Joseph), employé 466
(Catherine Josèphe) 352
(Cornélie Louise Josèphe) 258
(Égide), avocat 258; 468; 515
(Engelbert Pierre), conseiller-maître à la Chambre des comptes 22; 298; 466; 467
(Englebert), conseiller au Conseil de Brabant 258
(Gilles) 468
(Isabelle Françoise Josèphe) 258; 364; 468
(Isabelle Josèphe) 258; 515; 516; 517
(Louis Joseph), membre de la Chambre des Représentants 466
(Pierre), conseiller au Conseil de Brabant 258; 352; 466
Orts de Bulloy
(Florent Godefroid Joseph), conseiller-maître à la Chambre des comptes 22; 325; 364; 468; 469; 515; 668
(Isabelle Césarine Josèphe) 468
Ortye *Voir* L'Ortye
Osy
(Barbe Marie) 81; 355
(Jean), banquier 81; 355
(Thérèse Éléonore) 355
Ouderogge (Cornélie) 218; 624
Oupeye
(Marie Robertine d') 342
Overdaet 22
Overdats
(Claire Louise) 470
(Élisabeth Françoise) 470
(François Louis) 470
(Jeanne Jacqueline) 105; 470
(Louis François écuyer), greffier et auditeur à la Chambre des comptes 22; 105; 469; 470
(Louis), médecin des gouverneurs généraux 469
Overloop
(N. van), official 410
(Pierre Joseph van), official au Conseil des finances 68; 409
Overstraeten
(François Jacques van), receveur général des Finances 22; 82; 250; 470; 471; 502; 532
(Judocus van) 471
(Marie Christine, comtesse van) 82; 85; 250
(Nicolas van), entrepreneur des vivres 470; 471
Oyenbrugge (Madeleine Françoise d') 397
Oyenbruggen
(Catherine Élisabeth van) 578
(Jacques), apothicaire à Louvain 578

P

Pados *Voir* Badot
Paffenrode (Marie Angélique Thérèse van) 223; 224
Pagnoul (Anne-Marie), archiviste 12
Paillard (Marie Ambrosine) 225
Pally (Marie Marguerite Aldegonde de) 541
Pangaert
(Catherine) 672
(Pierre) 672
Pape
(Jacques Charles de) 205
(Jean Henri Marie Ghislain De) 156
(Matthieu Joseph de) 205
Papeians de Morchoven dit van der Strepen
(Anne Marie Thérèse Aldegonde) 473
(Henriette Marie Josèphe) 473
(Jean-Baptiste chevalier), conseiller au Conseil des finances 22; 148; 473; 474; 511; 560; 605; 615; 657
(Jean-Baptiste Joseph), conseiller au Conseil de Flandre 473
(Jean-Baptiste senior), auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre 473; 474
(Marie Philippine Nathalie) 473
Papejans *Voir* Papeians
Pappaert (Élisabeth) 466
Paradis

(Anne Françoise) 475
(Emmanuel François), avocat 475
(Ferdinand Grégoire), conseiller au Conseil des finances 22; 206; 207; 475; 476; 561
(Henri Joseph), échevin de Nivelles 475
(Jacques Joseph) 475
(Jean Bernard) 475
(Julie Joséphine Augustine) 475; 476
(Marie Bernardine) 475
(Marie) 406
(Suzanne Françoise) 475
Parduyns (Anne Barbe) 70
Parijs
(Catherine Josèphe) 654
(Nicolas Joseph), intendant de la Maison de Salm 654
Paris (L.), historien 556
Pariset
(Adélaïde Marianne) 477
(Antoinette) 477
(Charles-Alexandre) 477
(Élisabeth Françoise) 477
(Élisabeth Rosalie) 477
(Françoise) 477
(Henriette Caroline) 477
(Henriette Joséphine Léopoldine) 477
(Jean Joseph Henri) 477
(Pierre Julien), greffier de la Commission royale de Luxembourg 22; 229; 477; 478
(Pierre) 477; 478
Parys
(Barbe van) 632
(Isabelle Alexandrine Josèphe van) 264
Pasteels (Servais Joseph baron), colonel 342
Paternostre
(Marie Thérèse Josèphe) 130; 131
(Nicolas Joseph), avocat 131
Patheet (Antoine), abbé de Baudelo 246
Patin
(Charles Philippe vicomte de), conseiller d'État et président du Conseil de Flandre 22; 93; 154; 202; 334; 453; 464; 478; 479; 481; 513
(Jean-Baptiste Benoît vicomte de), conseiller honoraire au Conseil privé 22; 323; 453; 479; 481; 482
(Marie Louise Bernardine, vicomtesse de) 453; 479
(Pierre), échevin d'Ypres 479
Pattyn *Voir* Patin
Paul (Marie Jeanne) 284
Pauli (Aldegonde Jeanne) 94; 146; 185; 453; 471; 501; 502; 532
Peeters (Marie Gertrude) 666
Peik *Voir* Pycke
Pelletier (Dom Ambroise) 12
Peluet de Löwenschild
(Catherine Claire de) 326
(Jean Antoine Nicolas de), secrétaire du duc de Lorraine 326
Pepin
(Albert Florent Joseph) *Voir* Florent
(Florent), abbé de Cambron, conseiller d'État 22; 483
(Jean Antoine Joseph), président du Conseil de Hainaut puis de Tournai-Tournaisis 483
(Jean-Baptiste Nicolas), avocat 483
Pérès de la Gesse (Gilles Emmanuel), commissaire dans les pays réunis 639
Pergen (comte de) 615; 617
Perin
(Alexis Célestin), prévôt de La Roche 484
(Évrard Alexis), directeur des droits réunis à Luxembourg 484
(Évrard Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 22; 195; 265; 387; 483; 484; 485
(Jean François Évrard), receveur des domaines à Arlon 484
(Paul), échevin de Marche 483
Perons (Élisabeth Françoise) 597
Perre (Marie Anne Caroline van den) 130
Perremans
(François Jean), archer de la garde noble 538
(Jeanne Catherine Adrienne) 538
Persoons (Ernest), Archiviste général du Royaume 13
Persyn van Ouwendyck (Marie Jacqueline) 316
Pery (Joseph Joachim), membre de la Jointe des monts-de-piété 22; 485
Pestre de Bertainchamps (Hyacinthe Julien Joseph, comte de) 199
Pestre de la Ferté
(Félix Honoré Joseph Julien comte) 486
(Hyacinthe Julien Joseph comte) 486
(Jean-Baptiste Paul Julien comte), auditeur à la Chambre des comptes 22; 486; 487
(Julien Ghislain comte de) 486
Peterbroeck
(Anne Marie Catherine) 442
(Josse), receveur des exploits au Conseil privé 442
Petit
(Henri Joseph), officier au service de l'Autriche 466
(Henriette Françoise) 466; 467
(Marie Catherine) 329
Petit de Goberwez
(Marie Thérèse Josèphe Hyacinthe) 486
(Pierre Bruno), député aux États de Hainaut 486
Petitjean
(André Joseph), échevin de Namur 487
(Jean) 487
Petitjean de Prez
(François), avocat 487
(Henri Joseph), conseiller au Conseil privé 22; 487
(Henry) 487
(Marie Aimée) 487
(Marie Joséphine Eugénie) 487
Pfanzelter
(Catherine Henriette de) 489
(Charles Joseph de), chef-commissaire de guerre et conseiller au Conseil des finances 22; 489; 657
(Marie Anne de) 489

(Marie Thérèse de) 489
Philippart
(Joseph Philippe), fabricant de briques 629
(Marie Josèphe) 629
Philippe II, roi d'Espagne 180
Philippe le Bon, duc de Bourgogne 317
Philippe V d'Anjou 55; 106; 150; 266; 274; 287; 297; 311; 371; 390; 456; 541; 555; 564; 568; 609; 610; 628; 639; 640
Philippi
(Barbe Françoise de) 578
(Jean Antoine) 578
Picard (Reine Marie) 128
Pie VI, pape 622
Piée (Angeline Thérèse) 490
Piermans
(Corneille Albert), secrétaire du Conseil d'État 61
(Pierre Albert, baron de) 61
Pierre le Grand, tsar et empereur de Russie 67
Pierre Léopold (archiduc d'Autriche) 123
Pierret
(Ferdinand), receveur des droits à Bruxelles 415
(Jacqueline) *Voir* (Marie Anne Joséphine)
(Marie Anne Joséphine) 415
(N.), official au Bureau de régie 233
Pierson
(Anselme Joseph), tailleur 490
(Antoine Joseph), assesseur à la Jointe des monts-de-piété 22; 489; 490
Piet (A. van der), président du Conseil de Flandre 639
Pignatelli
(Marie Louise Françoise) 58
(Nicolas, duc de Bisaccia) 58
Pignatelli d'Aragon Pimentel Carillo de Mendoza y Cortès (Jeanne) 417
Pignatelli de Noya (Nicolas), vice-roi de Sardaigne et de Sicile 417
Pillois (Marie) 442
Pinault, maîtresse d'Henri van der Noot 127
Pins
(François Joseph), jurisconsulte et avoué, président du Conseil d'arrondissement de Bruxelles, héraut d'armes du royaume des Pays-Bas 392; 491
(Jean) 490
(Marie Françoise) 391; 491
(Simon), assesseur à la Jointe des monts-de-piété 22; 343; 391; 490; 491
Pirenne (Henri), historien 604
Piret (François Hubert), messager de bureau 642
Pistrich
(Antoine), secrétaire au Conseil du gouvernement général 22; 343; 491; 492
(Charles), secrétaire intime de Marie-Thérèse 491
Planchon, agent en Cour 285
Plassan (Marie de) 268
Plasschaert
(Jacques Joseph François), conseiller au Conseil de Brabant 492
(Jean-Baptiste Joseph Ghislain), actuaire-adjoint de la Jointe de Valenciennes 11; 22; 314; 492; 493
(Marie Jeanne Thérèse) 493
Plassche (Jean-Baptiste van der) 551
Plubeau
(Guillaume), médecin à Namur 494
(Lambert Joseph), conseiller au Conseil privé 22; 176; 366; 372; 412; 482; 494; 495; 626
(Marie Angélique Joseph) 412
(Pierre Henri) 412
Plunkett
(Charlotte de) 495
(Georges Thomas de), évêque 495
(Isabelle Thérèse Caroline Ghislaine de) 495
(Jean-Baptiste Ghislain de), officier 495
(Joseph Ferdinand de) 495
(Joseph Isabelle Thérèse de) 495
(Marie) 495
(Olivier de), auditeur à la Chambre des comptes 22; 495; 496; 572
(régiment) 565
(Thérèse Constance Lucie Guillelmine de) 495
(Thomas baron de), général au service de l'Autriche 496
Podevin (Benoît J.), actuaire à la Commission royale des études 22; 321; 329; 403; 497; 498; 667; 669
Poederlé *Voir* Olmen de la Courtaubois
Poltz (Joseph), secrétaire au Conseil du gouvernement général 22; 498
Pompadour (Jeanne Antoinette Poisson, marquise de) 144
Poncet
(Guillaume Robert), conseiller-maître à la Chambre des comptes 22; 499
(Philippe Charles) 499
Pottelsberghe (Jossine de) 456
Pottez, attaché au département des écoles normales 242
Pouppez
(Jean Louis Joseph Vincent), conseiller au Conseil privé 22; 500
(Nicolas Joseph), conseiller au Grand Conseil 500
Powis
(Anne Louise Ghislaine) 457
(Louis Benoît) 457
Praecipiano (Humbert Guillaume de), archevêque de Malines 311
Praet
(Angéline Jacqueline van) 643
(Jacques André van), aumônier d'Anvers 643
Prats (Anne) 322
Prel (de) *Voir* Prel (du)
Prel (N. baron du), conseiller de courte robe au Conseil de Luxembourg 283
Prévinaire, médecin à Bruxelles 232
Prié
(Hercule Joseph Turinetti, marquis de), ministre plénipotentiaire 184; 241; 266; 331; 397; 407; 442; 540; 570; 579; 629

(régiment) 551
Priuli (famille de) 501
Proli
(Balthazar Florent Joseph comte de), conseiller d'État, receveur général des Finances 22; 93; 146; 185; 450; 453; 471; 501; 502; 503; 504; 505; 506; 515; 532; 587; 602
(Banque) 506
(Charles de) 501; 505
(douairière) *Voir* Pauli
(enfants) 501
(Famille) 532
(Gustave Victor Jean Xavier Agathe comte de), officier au service de l'Autriche 501; 503
(Jean Jacques Pierre de), receveur général des Finances 22; 501; 502; 504; 572
(Jean Pierre Berthold de), auditeur à la Chambre des comptes 22; 501; 505; 506
(Maison) 532
(Marie Thérèse Charlotte Florence de) 501
(Pierre) 501; 532
(veuve) *Voir* Pauli
Pröper de Hun *Voir* Propper de Hun
Propper de Hun (Jeanne Françoise Thérèse) 151
Provost
(Antoine) 506
(Guillaume), messager du Conseil des finances 506
(Jeanne Antoine Josèphe) 506
(Pierre François Vincent), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 506; 507; 514; 617
Puente
(Augustine Josèphe de la) 458
(Ferdinand Charles marquis de la) 458
Puissant (Marie Anne) 169
Put (Eddy), archiviste 13
Putte (chevalier Vande) 606
Pycke
(Guillaume Ignace chevalier), conseiller d'État et président du Grand Conseil 23; 246; 256; 385; 508; 509; 636; 650
(Ignace), conseiller au Conseil de Flandre 508
(Pierre François Guillaume), pensionnaire du Collège de la Keure à Gand 508
Pyronne (Isabelle) 647

Q

Quesnel (Pasquier), janséniste français 330
Quichot *Voir* Quichotte
Quichotte (Don) 453
Quickelberg *Voir* Quickelberghe
Quickelberghe
(Charles François de), conseiller au Conseil des finances 23; 474; 511; 540; 613; 657; 662
(Juste de), auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes de Flandre 150; 511

R

Raes
(Marie Antoinette) 391
(Marie Françoise) 555
Rahier
(Ferdinand Joseph Henri baron de) 664
(Marie Antoinette Henriette de) 664
Ralt (Benoît), secrétaire aulique 487
Ransonnet
(Charles Joseph), vice-président de la Cour supérieure des comptes 513
(Henri), mayeur de Saint-Hubert 513
(Hubert Joseph baron de), conseiller au Conseil des finances 23; 77; 157; 174; 227; 230; 243; 351; 382; 507; 513; 514
(Hubert Joseph), commerçant à Saint-Hubert 513
(Louis), administrateur des Salines 513
(Marie Claire) 513
(Pierre Hubert), official au département des Pays-Bas 513
(Pierre Joseph) 513
Rapédius de Berg
(Anne Françoise) 86
(Denis Joseph) 518
(Famille) 366
(Ferdinand Philippe) 518
(Ferdinand Pierre), conseiller aux Conseils d'État et privé 23; 70; 93; 139; 188; 258; 360; 364; 365; 398; 424; 466; 503; 515; 516; 517; 518; 519; 520; 626; 668; 669
(François Louis) 518
(Georges Pierre), ministre plénipotentiaire du prince de Bade 518
(Guillelmine Philippine) 380; 382; 515; 518
(Jacques François baron), receveur général des subsides de Luxembourg 518
(Jean Ignace) 518
(Jean Louis), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 79; 380; 448; 515; 518; 519; 520; 566
(Jeanne Henriette) 518
(Joseph Antoine) 518
(Louis Eugène Guillaume Georges Tibulle) 515
(Louis Gabriel) 518
(Marie Caroline) 518
(Marie Phillippine Josèphe) 518
(Marie-Thérèse) 518
(Pierre Joseph), conseiller au Grand Conseil 86
(Wenceslas François), conseiller au Conseil du gouvernement général 23; 140; 147; 252; 310; 516; 518; 519; 520
(Wenceslas Joseph) 515; 516; 517
Rapsaet
(Jean Joseph), pensionnaire de la châtellenie d'Audenarde 281; 282
(Jean), greffier de la châtellenie d'Audenarde 281
(Marie Jeanne Joseph) 281
Rasch (Marie Josèphe) 92

Rasquin
(Jean-Baptiste Joseph), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 191; 407; 521; 522; 570
(Pierre Joseph), avocat 521
(Pierre), médecin 521
Rasse
(Caroline Françoise Josèphe de) 430
(Charlotte) *Voir* (Caroline)
(Denis Joseph de) 430
Rasson (Marie Anne) 154
Ravaux (Marie Thérèse) 126
Ravensway (Adrienne van) 100
Rebois (Marguerite de) 201
Redtakeer (Catherine de) 112
Reincourt (Marie Gabrielle de) 228
Reine
(Élisabeth) 634
(Madeleine Godelieve) 634
(Madeleine Wivine) 634
Reischach
(François de) 523
(Judas Thadée Adam Jean-Baptiste Joseph Antoine dit François Thadée, baron de, conseiller d'État 23; 155; 339; 523
(Marquard Rudolf Freiherr von) 523
Remacle (Martin) 442
Remy
(Catherine Cornélie) 398; 399; 524
(Jean), auditeur de la Chambre des comptes de Brabant au titre de la Gueldre 524
(Jeanne Françoise) 524
(Louis Joseph), 23; 398; 524; 631
Renaert (Jeanne Marie) 148
Renar *Voir* Renaert
Renart *Voir* Renaert
Renaut (Rose Françoise) 646
Renialme
(Anne Isabelle dite de Cordes) 61
(Jean Charles de) 61
Renson
(Joseph Clément de) 337
(Marie Claire de) 337
Respani
(Catherine Hyacinthe Ghislaine, comtesse de) 247; 264
(François Frédéric Charles Hyacinthe Joseph, comte de) 264
Reul
(Anne Émérentiane Josèphe Thérèse de) 197
(Augustin Gaspard Henri de), secrétaire au Conseil privé 23; 513; 524; 525; 528; 645; 646
(Barbe Marie Thérèse de) 524; 645; 646
(Élisabeth) 484
(François de) 528
(Jean-Baptiste Théodore Joseph François de) 524
(Marie Thérèse de) 528
(N. de), mayeur de Limbourg 329
(Théodore François de), receveur général des États de Limbourg 527; 528
(Théodore Joseph Jacques Marie écuyer de), secrétaire aux Conseils privé et d'État, puis conseiller au Conseil des finances 23; 155; 526; 527; 528
(Théodore Lambert François de), secrétaire aux Conseils privé et d'État 23; 106; 342; 424; 445; 524; 526; 527; 528; 529
Reus
(Famille de) 529
(François de) 490
Reuss
(Barbe Josèphe de) 529
(Marie Françoise de) 529
(Pierre chevalier de), conseiller au Conseil privé puis au Conseil du gouvernement général 23; 83; 188; 208; 251; 292; 395; 433; 516; 529; 530; 583
Revel (Marie Isabelle de) 107
Reynegom
(Corneille van), greffier du Conseil des finances 567
(Marie Anne Théodore van) 567
Reyphins (Anne Charlotte) 264
Rialp *Voir* Villas Perlas (Ramon)
Rialp (marquis de) *Voir* Villas Perlas (Ramon de)
Richard (Philippe Balthazar), auditeur de la Chambre des comptes de Brabant 390
Richtveld (Anne Catherine van) 138
Ricort *Voir* Ricot
Ricot
(Anna Josefa) 180
(Jean Guillaume) 180
Ricourt *Voir* Ricot
Rietberg (comte de) 135
Rieux *Voir* du Rieux
Rima
(Remigio), banquier 531
(Thomas), receveur général des Finances faisant fonction 23; 502; 531; 532
Rimbout (Marie Anne) 599
Ringler
(Charles Joseph de), auditeur à la Chambre des comptes 23; 70; 532; 533; 618
(Ferdinand Jacques), conseiller au Conseil de Brabant 92
(François Joseph de), officier au service des Provinces-Unies 532
(Jean Ferdinand Jacques de), avocat fiscal au Conseil de Brabant 532
Robbroeck (Anne Rose Josèphe van) 76
Robert (veuve) *Voir* Houillon (Reine)
Robespierre (Maximilien François Isidore de), conventionnel 506
Robette
(Catherine Thérèse) 425
(Jean) 425
Robiano

(Balthazar François écuyer de), greffier du Grand Conseil 536
(Charles Marie François de Sales de) 534
(Constance Jeanne de) 536
(Eugène Jean-Baptiste de), conseiller d'État, membre de la Conférence ministérielle 23; 458; 534; 535; 536
(Félicité Marie Louise de) 534
(François Joseph Marie de) 535
(Isabelle de) 61
(Jean Joseph de), secrétaire de la Jointe des terres contestées 23; 461; 535; 536
(Jean-Baptiste Marie François de Sales de) 534
(Julie Marie Anne Thérèse Julienne de) 536
(Louis Joseph François comte de), conseiller d'État, chancelier de Brabant 23; 185; 384; 444; 534; 535; 536; 537; 579
(Louis Marie Joseph de, dit Aloïs) 534
(Marie Anne Josèphe de) 536
(Marie Anne Louise Augustine de) 536
(Marie Anne Norbertine de) 534
(Marie Thérèse de) 536
Robins (Martin), négociant bruxellois 241; 442
Rocaberti (vicomte de) *Voir* Baxador
Roches *Voir* Des Roches
Rodière (Violette Béatrice Josèphe de) 213
Rodoan (Antoinette Amélie Josèphe de) 533
Rodrigues Agras (Barbe) 106
Rœux *Voir* Du Rœux
Rogez (P. J.), conseiller au Grand Conseil 264
Romberg
(Frédéric), négociant bruxellois 493
(Frères), négociants bruxellois 645
Rommel (Jeanne) 452
Romrée
(François Vital comte de) 181
(Marie Claire Philippine de) 181
Rondeau (Marie Françoise du) 529; 531
Ronquillo (don Pedro), ambassadeur 437
Rons
(Anne Catherine de) 147
(Étienne de) 147
Roodenbeke (lignage bruxellois) 100; 247; 255; 258; 386; 468; 620; 628; 629; 630
Roose
(Anne Marie) 353
(majorat de) 408
Roovere (Anne Marie de) 399
Rottev(r)el (Louise), lingère ou cuisinière 209
Rouppe (Nicolas Jean), maire de Bruxelles 140
Rousseau d'Hériamont
(Antoine) 539
(Étienne écuyer), juge à la Chambre des tonlieux de Bruxelles 538; 539
(François écuyer) 539
(François Étienne), surintendant général des monts-de-piété 23; 105; 214; 538; 644
(Jacques écuyer), auditeur à la Chambre des comptes 23; 151; 427; 539
Rouveroit *Voir* Rouvroy
Rouvroy
(Henri Joachim de), premier beer de Flandre 279
(Marie Amour Désirée de), chanoinesse d'Andenne 279
Roy *Voir* Le Roy
Royon, membre de l'Académie de Dijon 477
Rubempré
(Louise Brigitte princesse de) 418
(Maximilien Léopold Joseph prince de) 466
(Philippe Antoine Dominique François prince de) 418
Rubens
(Albert), secrétaire au Conseil privé 55; 102
(Claire Pétronille) 55
(Cornélie Pauline Philippine) 240
(François Marie) 540
(François), conseiller au Conseil de Brabant 540
(Jean Alexandre chevalier), conseiller au Conseil des finances 23; 101; 511; 540; 580
(Jean Nicolas), receveur des domaines à Malines 240; 609
(Marie Anne) 609
(Marie Constance) 102
Ruddere (Adrienne de) 473
Ruth (Guillielmine Françoise) 95
Ruth d'Ans (Ernest), janséniste, homme de confiance d'Arnauld et Quesnel 330; 331
Ruysschen
(Anne Marie Claudine de) 541
(Chrétien Guillaume Constantin de) 541
(Claire Madeleine Éléonore de) 541
(François Joseph de) 541
(Jean Antoine de), secrétaire du Grand Conseil 541
(Marguerite Thérèse Ferdinande de) 541
(Michel Constantin de, comte d'Elissem), conseiller d'État et président du Conseil de Hainaut 23; 328; 541
Ryckel (Marie de) 406
Ryckewaert
(Catherine Florence de) 255
(Françoise Virginie de) 61
(Philippe de), vice-chancelier de Brabant 61
Rym
(Charles, baron), commissaire au renouvellement des Lois en Flandre 353
(Marie Thérèse) 353
Ryswick (Cécile Alexandrine van) 203; 204

S

s' Leeuws 's (lignage bruxellois) 613
Sabuguet-Damarzit (Jean Joseph de), gouverneur des Invalides 104
Sadeleer (Marie de) 72
Saeren de Crusenberg (Jacqueline Adrienne Josèphe van der) 167

Saffran
(François Antoine), conseiller aulique 536
(Marie Thérèse de) 536
Saingenois *Voir* Saint-Genois
Saint Genois de Grandbrœucq (Joseph comte de) 243
Saint-Amand (Anne Charlotte de) 311
Sainte-Aldegonde-Noircarmes
(Claire Ferdinande Thérèse de) 117
(François Lamoral de) 117
Saint-Genois
(Jérôme Albert comte de), conseiller d'État 23; 543
(Marie Antoinette Josèphe de) 543
(Nicolas François de), officier 543
(Nicolas Joseph François de), conseiller au Conseil de Hainaut 543
(Philippe François Albert de), officier 543
Saint-Vaast
(Alard de), conseiller au Grand Conseil 543
(Augustin Ignace Joseph Norbert de), lieutenant de la Cour féodale de Malines 543
(Cécile Thérèse Ambroisine Séraphine de) 543
(Claude Philippe écuyer de) 543
(Marie Anne Jeanne Cécile de) 543
(Pierre Claude Marie chevalier de), conseiller d'État et chancelier de Gueldre 23; 543; 544; 589
Salm
(Élisabeth Alexandrine Félicité Charlotte Gotfrid princesse de) 379
(Élisabeth Éléonore Christine princesse de) 610
(Louis Othon prince de) 379
Salm-Kyrbourg (comte de) 314
Salm-Salm (Nicolas Léopold de, duc d'Hoogstraten) 90; 189
San Estevan (Suzanne de) 609
Sancey (Nicolas), receveur des droits de scel 347
Sanchez de Aguilar
(Barthélémy Dominique), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 215; 225; 226; 545; 617
(Brunon Joseph chevalier), conseiller aux Conseils d'État et privé 23; 139; 163; 188; 468; 525; 546; 547; 548
(Caroline Marie) 545
(Catherine Joseph Caroline) 548
(Henriette Victoire) 545
(Jeanne Élisabeth Théodore Marie) 548
(Jeanne Joseph Adélaïde) 548
(Jeanne Marie Josèphe) 546
(Joseph Charles Nicolas) 548
(Louis), officier 545
(Marie Anne Thérèse) 545
(Marie Jeanne Agnès) 548
(Marie Thérèse) 545
(Marie) 163
(Michel Joseph), procureur 546; 548
(N.), receveur des États de Brabant 155
(Nicolas Joseph), conseiller aux Conseils d'État et des Finances 23; 129; 361; 363; 392; 548; 549; 615; 659; 668
(Théodore Joseph) 548
Sanchez de Castro y Toledo
(François Joseph écuyer), haut échevin du Pays de Waes 89
(Jeanne Marie Thérèse) 89; 91
Sandrouin *Voir* Desandrouin
Santen
(Augustin François van), gruyer du duché de Brabant 550
(Jeanne Marie Van) 550
(Marie Agnès) 550
(Pierre Chrétien van) *Voir* (Pierre Christian)
(Pierre Christian écuyer van), surintendant général des monts-de-piété 23; 369; 550; 644
Santurier (Suzanne) 156
Sardi (Éléonore) 453
Sarmunto-Salvatiera (Louise Henriquez de) 397
Sart
(Joseph Marie chevalier de), lieutenant-général de la gouvernance de Lille 162
(Marie Claire Josèphe du) 161; 162
(Nicolas chevalier du), conseiller au Conseil de Hainaut 162
Sart de Berlaimont
(Jean Évangéliste du), trésorier général de Valenciennes 468
(Marie Henriette Josèphe du) 468
Sartoris (Françoise) 594
Sausten (Apolline) 350
Sauvage (Marie Jeanne) 364
Savage
(Anne Caroline) 551
(Georges Bernard), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 135; 551; 552; 673
(Georges), ingénieur militaire 551
(Marie Caroline) 551
Savary (Marie Anne de) 574
Savoie (princesse de, née Liechtenstein) 170
Saxe-Cobourg (régiment) 169
Saxe-Gotha (régiment) 543; 551
Scaepcoman (Marie Jeanne Françoise) 154
Schapen (Adrienne) 589
Scheer
(Guillaume), substitut du procureur général près le Conseil de Luxembourg 484
(Ludovine) 283; 284
(Willibrord), avocat à Luxembourg 283
Scheffer
(Henri), abbé de Saint-Maximin de Trèves, conseiller d'État 23; 553; 554
(Henri), orfèvre à Luxembourg 553
Schell
(Charles baron de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 139; 554; 656
(N., baron de) 306
Schellart zu Obbendorf d'Iversheim (Élisabeth Henriette Marie Victoire, comtesse de) 318
Schepmans, substitut du commissaire civil à Louvain 156

Schlag (Anne Rosine) 667
Schlick de Passau et Weinskerchen (Anne Marie comtesse de) 664
Schockaert
(Alexandre Louis, comte de Thirimont), conseiller au Conseil des finances 23; 555; 556; 581
(Auguste de Thirimont) 600
(Charles Albert Benoît) 557
(François Hyacinthe) 557
(Jacques Joseph) 557
(Jean Daniel Antoine, comte de Thirimont), conseiller d'État et chancelier de Brabant 23; 150; 259; 462; 537; 555; 556; 557
(Jean écuyer) 150; 557
(Jean François Hyacinthe chevalier), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 499; 555; 557; 558; 580
(Jean Jacques François Joseph) 556
(Jean Joseph Balthazar, comte de Thirimont) 556
(Jeanne Albertine) 150
(Louis Alexandre), trésorier général 328; 555
(Marie Anne) 109
(Marie Françoise Thérèse) 556
(Marie Reine Thérèse) 557
(Philippe Charles Thomas) 328
(Thomas Emmanuel écuyer), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 557; 558
Schoenborn zu Wiesentheid-Buchheim
(Anne Catherine Marie Sophie, comtesse de) 318
(Rodolphe François Erwin, comte de) 318
Schoor
(banque veuve Michel van) 197; 199
(Barbe van) 199; 524
(Michel van), gros commerçant 490
Schouten (Grégoire), greffier au Conseil de Brabant 148
Schrieck (Marie Josèphe Van den) 291; 292
Schueren
(Caroline van der) 511
(Robert van der), receveur de la ville de Bruxelles 511
Schwartner (Martin von) 642
Schwartz (Famille) 581
Schwarzer, secrétaire du Département des mines et monnaies à Vienne 76; 388; 402; 563; 656
Scÿn *Voir* Seyl
Secrétan (Philippe Abraham Louis, précepteur des enfants de Wolfgang Guillaume, duc d'Ursel 64
Seghers (Jeanne Marie) 546
Seiger
(Charles Ferdinand), auditeur au Conseil de guerre 558
(Gudwald), abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin, conseiller d'État 23; 558
Selckaerts (Catherine) 184
Selliers
(Léopold de junior) 559
(Léopold de), greffier au Conseil des finances 23; 320; 348; 559
(Marie Barbe Élisabeth Catherine de) 440
(Marie Thérèse de) 545
Senfft (baron de), ministre de Prusse à Liège 375
Senturier
(Alexandre) 160
(Marie Suzanne) 160
Senzé *Voir* Sancey
Serclaes *Voir* t'Serclaes
Sere (Anne Marguerite) 595
Serhuyghs (lignage bruxellois) 102; 150; 160; 286; 313; 555; 557; 572; 613
Serroelofs *Voir* t'Serroelofs
Sersanders de Luna (A.), président du conseil de Flandre 639
Servaes (Daniel), conseiller au Grand Conseil 264; 372
Servais (Isabelle Thérèse de) 224
Servati
(Jean François) 560
(Michel Simon), conseiller au Conseil des finances 540; 560
(Simon Antoine), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 148; 560; 657
Seyl
(Jean Mathias Valère de), Haut forestier de la gruerie de Luxembourg 561
(Jean-Baptiste de), conseiller député aux affaires de commerce 23; 561; 562
(Willibrord), capitaine de la bourgeoisie de Luxembourg 561
Seÿn *Voir* Seyl
Sicard
(Albert Joseph) 563
(Léopold), conseiller-maître à la Chambre des comptes 23; 76; 563; 656; 667
Siccard *Voir* Sicard
Siccardt *Voir* Sicard
Simon
(Charles François Antoine) 564
(Charles Ignace) 564
(Joseph Ignace écuyer), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Brabant 24; 564
(Michel) 560
(Pierre François), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 564
(Remacle chevalier), greffier du Conseil des finances 564
Simonet (Catherine) 483
Simons
(Isabelle Jacqueline), veuve Cogels 356; 486
(N.), contrôleur des douanes à Bruxelles 296
Sir(e)jacob(s) (Marie) 539
Sirejacob (Gudule) 599
Slagmolen (Marie Françoise van den) 337
Smedt (Thérèse de) *Voir* Smidt (Thérèse de)
Smet (Ambroise Charles), conseiller ecclésiastique au Grand Conseil 643
Smidt
(Jacqueline De) 172
(Martin de) 479

(Thérèse de) 479
Smit
(Jacqueline De) *Voir* Smidt
Snellinck *Voir* Snellinckx
Snellinckx
(André), secrétaire au Conseil privé 371; 567
(Anne Beatrix) 568
(Anne Marie Cécile Ghislaine) 565
(Anne Marie Thérèse Beatrix Augustine) 565
(François Jacques Ghislain), 24; 565; 566; 567
(Gabriel Joseph Ghislain) 565
(Guillaume Joseph Ghislain André écuyer), auditeur à la Chambre des comptes 24; 565; 566; 567
(Isabelle Joséphine Barbe Ghislaine) 565
(Isabelle Marie Philippine Lutgarde Barbe) 565
(Jean André), secrétaire au Conseil d'État 24; 565; 567; 568
(Joseph François André) 565
(Joseph Louis Hubert Ghislain Théodore Simon) 565
(Joseph Louis Hubert Ghislain Théodore), officier 565
(Marie Constance Claire Barbe Ghislaine) 565
(Marie Thérèse Barbe Ghislaine) 565
(Simon Jean-Baptiste Ghislain François Xavier) 565
(Théodore André Augustin), échevin de Bruxelles 565; 567
Sneyers (J.-B.) 111
Snoeck (Catherine Josine) 636
Snoeckaert
(Marie Jacqueline) 297
(Martin), chevalier 297
Snouck *Voir* Snoeck
Snoy
(G. F.), conseiller au Grand Conseil 443
(Jean Charles), bourgmestre de Malines 555
(Marie Caroline Charlotte) 555
Snoy d'Oppuers (Idesbalde François Ghislain baron), sénateur 187
Sobrié (Anne de) 658
Soetern (Marie Diane, comtesse de) 104
Sola
(Jacques François), conseiller au Conseil privé 24; 428; 568; 569
(Jacques Pierre), musicien 568
Soom (Nicolas van) 203
Soteau (C. J.), procureur général au Grand Conseil 644
Sotelet
(Adam Joseph baron de), directeur général des douanes 24; 98; 101; 263; 272; 330; 407; 423; 474; 569; 570; 605; 662
(Arnould) 570
(Pierre Paul) 570
(Thiry) 570
Souches
(Charles Joseph Ratwit comte de) 664
(Marie Anne Françoise Ève comtesse de) 664
Soupart (Anne) 328
Sourdeau
(Louis Théodore de), greffier des États de Namur 571
(Philippe Théodore écuyer de), conseiller-maître à la Chambre des comptes de Flandre 24; 221; 474; 571
(Walerand Alexandre de) 571
Spanghen
(Anne baronne de) 456
(Marie Anne van) 167
(Marie Madeleine de) 456
(Philippe Louis Joseph baron de) 456
Spanoghe (Louis de), conseiller fiscal au Conseil de Flandre 419
Spikkernaegel, augustin allemand établi à Anvers 209
Spoelberch
(Barbe Constance Joséphine Ghislaine de) 572
(Caroline Françoise Christine) 572
(Charles Chrétien Jean-Baptiste de), auditeur à la Chambre des comptes 24; 495; 572
(François Philippe Benoît de), bourgmestre de Louvain 572
(Jacques David Gaspard Joseph de) 572
(Jean Charles Laurent Joseph vicomte de) 572
(Lucie Françoise Caroline Victoire Rosalie Chrétien de) 495; 496; 572
(Marie Félix Joseph de) 572
(Marie Thérèse Françoise Philippine de) 572
(Melchior Joseph Xavier Ghislain Marie de) 572
Spontin
(Charles Albert marquis de Beaufort-Spontin), conseiller d'État 24; 573
(Frédéric Auguste Alexandre duc de Beaufort-Spontin), gouverneur général des Pays-Bas en 1814 573
(Jacques Vincent de Beaufort-Spontin), conseiller d'État 573
Sprinzenstein (Albertine comtesse de) 161
Sproncholf
(Anne Marie) 452
(Pierre de), pensionnaire de Bruges 452
Staigner (Martin), abbé de Villers en Brabant 246
Stalins (Isabelle Josèphe) 508
Starhemberg (Georges Adam prince de), ministre plénipotentiaire 75; 128; 138; 152; 155; 177; 248; 281; 308; 340; 366; 376; 406; 445; 454; 482; 498; 526; 651; 654; 675
Stassart
(Charles Joseph de), religieux 574
(François Joseph de), officier au service de l'Autriche 574
(Jacques Joseph baron de), conseiller d'État et président du Conseil de Namur 24; 175; 244; 264; 281; 385; 574; 575; 579
(Jean Jacques de), échevin à Charleroi 574
Stassart de Noirmont (Jacques Joseph Augustin de), président du Conseil provincial de Namur 574; 575
Statistes, partisans d'Henri van der Noot 646
Stauthals
(Marie Élisabeth Thérèse) 302

(Pierre) 302
Steelant
(Catherine Cécile Thérèse de) 292
(François de) 292
(Isabelle van) 240
Steen (Marie Jeanne van der) 662
Steenberghe (Madeleine de) 165
Steenhault
(Augustin Dieudonné chevalier de), conseiller d'État et chef-président du Conseil privé 24; 101; 126; 419; 445; 464; 509; 544; 576; 577
(Charles Henri de), échevin de Bruxelles 576
(François Augustin Nicolas Alexandre de), procureur général au Grand Conseil 576
Steenhoult *Voir* Steenhault
Steenhuys
(Jean Erard Ignace de) 463
(Marie Hélène Françoise de) 463
(Philippe Guillaume de), chancelier de Brabant 463
Steenweeghs, lignage bruxellois 55; 239
Steenwyck (Anne Élisabeth de) 609
Stegen
(Jean Adolphe comte vander) 72
(Marie Adrienne Ursule vander) 72
Stevens
(Isabelle) 131; 134
(J. G. M.), fondé de pouvoir 292
(N.), notaire à Bruxelles 392
Stichel (Barbe Claire Van) 538
Stockard *Voir* Stocquart
Stocken (Marie Catherine) 155
Stocquart, lieutenant du Prévôt de l'Hôtel 626
Stoefs (Anne Catherine Caroline) 666
Stolberg-Gedern
(Françoise Claude), chanoinesse de Mons 57
(Gustave Adolphe, prince de), gouverneur de Nieuport 57
(régiment Prince) 438
Stoupy (Barbe Louise Josèphe de) 143; 166; 645
Straeten de ten Aerden
(Charles Constantin van der), bourgmestre de Courtrai 333
(Marie van der) 333
Streithagen
(comte de) 502
(Gilles François chevalier de), conseiller d'État, chancelier de Brabant 24; 200; 342; 445; 578; 636; 651
(Léonard Joseph), professeur à l'université de Louvain 578
(Théodore Léonard), conservateur des privilèges de l'université de Louvain 578
Strepen (van der) *Voir* Papeians
Strozzi
(Charles Joseph de), auditeur du régiment de Los Rios 579; 580
(Jean Jacques Joseph Dominique de), Carme 580
(Pierre de), conseiller au Conseil des finances 24; 63; 540; 579; 580; 633
Stupan von Ehrenstein (Anton Maria baron de), conseiller d'État en Autriche 498
Stuppan *Voir* Stupan von Ehrenstein
Styls (Marie Christine) 437
Surmont (Micheline de) 205
Swarts
(Anne Marie Joseph) 581
(Jean Charles chevalier), conseiller au Conseil des finances 24; 202; 287; 511; 540; 581; 582; 595
(Jean Henri) 581
(Jean Robert), officier au service de l'Autriche 620
(Jeanne Éléonore Livine) 581
(Marie Cornélie Caroline) 581
(Marie Pétronille) 620
(Robert Charles Emmanuel), conseiller fiscal du Conseil de Brabant 581
(Robert), commandant militaire de Bruxelles 581
Sweerts (lignage bruxellois) 67; 323; 538; 576
Swerts
(Antoinette) 584; 585
(Catherine Thérèse) 584; 585
(Charles Ignace), official à la Chambre des comptes de Brabant 582; 584
(François Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 24; 582; 583; 584
(Hubert) 584
(Madeleine) 584
(Pierre), conseiller-maître à la Chambre des comptes 24; 67; 167; 582; 584; 599; 649
(Pierre), official au Conseil des finances 584
Swieten
(Charles van) 586
(François Joseph van) 586
(François van) 586
(Gérard baron van), homme d'État et médecin de Marie-Thérèse 242; 586
(Gisbert Henri baron van), receveur général des Finances 24; 108; 349; 585; 586; 604
(Pauline van) 586
(Philippine Adrienne Marie van) 604
(Thérèse van) 586
Sylva (Jean Gomez da), ambassadeur du Portugal à Vienne 592
Sylva-Tarouca *Voir* Tellez de Menezes

T

Tackoen
(Arnold Henri), conseiller d'État et chancelier de Gueldre 24; 589
(Gaspard) 589
(Godefroid Gaspard), conseiller au Grand Conseil 589
Taddei de Clèves
(Anne Cornélie) 295
(Charles chevalier), conseiller du Conseil de guerre 295

Tahon
(André François chevalier), conseiller au Conseil privé 24; 590
(François), conseiller à la Cour souveraine de Hainaut 590
Taingnies (Marie Françoise) 115
Tallon (Anne Josèphe) 592
Tanghe
(Anne Adrienne) 473
(Jacques), huissier du Conseil de Flandre 473
Tarouca (Jeanne Rose Menezes comtesse de) 592
Tasselon
(Daniel), avocat 591
(Jacques), greffier au Conseil des finances 24; 591
Tassion (Jean Frédéric) 591
Tax (Françoise Thérèse) 404
Taye (Marie Josèphe) 455
Tellez de Sylva Menezes y Castro
(Emmanuel, duc de Sylva, comte de Tarouca), conseiller d'État, président du Conseil suprême des Pays-Bas 24; 81; 151; 374; 444; 479; 591; 592
(François prince de Sylva) 592
(Marie Josèphe) 592
(Marie Thérèse) 592
Tello
(Albertine Françoise de) 632
(Luis), quartier-maître général des armées du roi d'Espagne 632
ter Beeck van Coesfeld (Marie Lambertine Élisabeth Thérèse) 586
Ternant (Albertine) 419
Ternois
(Guillaume), avocat 592
(Nicolas Joseph junior), bailli de Templeuve-Dossemez 592
(Procope Auguste), greffier du Conseil des finances 24; 592; 593
Tervenus
(Charles Joseph), lieutenant général au bailliage de Vaudémont 306
(Élisabeth Anne Charlotte de) 306
Theis (Marie Anne) 369
Thibault (Hyacinthe), capitaine au régiment de Saxe 306
Thibaut (Caroline) 470
Thier
(Gilles de) 634
(Marie Françoise de) 633; 634; 635
Thiskenne (Massin ou Thomas de), greffier et receveur des États de Limbourg 594
Thisquen
(Anne Jeanne Françoise Marie de) 595
(Chrétien Guillaume Godefroid chevalier de), amman de Bruxelles 594
(Guillaume de), amman de Bruxelles 632
(Henri François de), échevin de la Haute Cour de Limbourg 595
(Jean Guillaume Godefroid François Ghislain) 595
(Jean Remacle chevalier de), conseiller d'État 24; 178; 181; 241; 303; 582; 594; 595; 596; 649
(Jean Remacle Floribert vicomte de), greffier au Conseil des finances 24; 594; 595; 596
(Marie Jeanne Isabelle de) 594
Thomeret, général-major 134
Thugut (Jean Amadeus François de Paula, baron de) 171
Thulden (Marie van) 172
Thürheim
(Albertine Josèphe Yolande Dorothée, comtesse de), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons 161
(Jean Guillaume de), président des États de Haute-Autriche 161
Thysebaert
(Annibal Benoît Philippe baron de), avocat 596
(Auguste Joseph baron de) 596
(Charles François Joseph baron de), 24; 596
(François Thomas baron de) 596
Tiège
(Adolphe François de), conseiller à la Chambre des domaines de Limbourg 597
(Anne Christine de) 361; 597
(Jaspar Adolphe Alexis de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 24; 361; 597; 598; 668
(N. de), avocat à Herve 330
(Thérèse de) 597
Timmermans, avocat à Ruremonde 519
t'Kint
(Adrien Joseph Auguste) 599
(Adrien Joseph Jean-Baptiste) 599
(Arnould), conseiller-maître à la Chambre des comptes 24; 599
(Arnould), greffier de la Chambre des tonlieux de Bruxelles 599
(Barbe) 599
(Élisabeth Gertrude Marie) 600
(Étienne), bourgmestre de Bruxelles 599
(Isabelle) 599
(Jean-Baptiste), secrétaire de la Jointe des monts-de-piété 24; 182; 285; 506; 599; 600
(Justine Philippine Thérèse) 600
(Marie Josèphe) 600
Tombeur
(Élisabeth de) 601
(Hubert chevalier de), conseiller au Conseil privé 24; 205; 359; 600; 601
(Hubert de), conseiller au Conseil de Brabant 601
(Jean) 600
(Marie Barbe de) 601
(Marie Catherine de) 601
(Nicolas), Augustin 600
Tombeure (Hubert de), ecclésiastique 600
Tons
(François Adolphe) 602
(François Jean chevalier), auditeur à la Chambre des comptes 24; 601
(François Jean senior) 602
(Victoire Clotilde) 602

(Victoire Sidonie) 602
Toreels (Anne Marie) 508
Torfs (Jean Joseph), homme politique, Vonckiste 229; 350
Tour et Tassis
(Alexandre Louis, prince de la) 104
(Anselme François prince de la), directeur général des postes des Pays-Bas 331
(Eugène Alexandre prince de la), directeur général des postes des Pays-Bas 331
(Marie Louise de la) 104
Tour et Taxis *Voir* Tour et Tassis
Tourneville, avocat 424
Trauttmansdorff-Weinsberg
(Ferdinand, prince de), ministre plénipotentiaire puis président de la Chancellerie aulique des Pays-Bas 24; 74; 75; 83; 88; 94; 134; 139; 156; 158; 171; 174; 188; 194; 195; 200; 208; 219; 232; 248; 251; 252; 267; 270; 282; 289; 343; 366; 367; 372; 375; 381; 382; 386; 402; 410; 416; 439; 450; 488; 491; 492; 516; 530; 546; 547; 549; 554; 602; 603; 604; 621; 622; 627; 676
(Franz Norbert de), Grand maître de la Cour de Marie-Élisabeth 603
Traux (Charles de), procureur général près le Conseil de Luxembourg 283
Traye *Voir* Lattraye
Trazegnies
(Christine Philippine Élisabeth) 311
Philippe Ignace Joachim, marquis de) 311
Tricot (Jean François), chirurgien 306
Tricquet
(Marie Françoise Ghislaine) 415
(Philippe), médecin à Nivelles 415
Trientl (Sabine von) 374
Trill(i)on (Marguerite) 398
Trinitaires (couvent des) à Orival 190
Trompes (C. de) 405
Truyts, bourgeois de Bruxelles 278
Tschaggeny (Frédéric Guillaume) 157
t'Serclaes-Tilly
(Anne Marie Françoise) 604
(Caroline Alexandrine) 586; 587
(Charles Joseph), religieux 604
(Henri Antoine Gaspard), surintendant du canal de Bruxelles 586; 604
(Ignace Antoine Louis) 604
(Isabelle Philippine) 604
(Jacques François), officier au service de l'Espagne 604
(Jeanne Marie Claire) 604
(Jeanne Thérèse) 604
(Joseph François Philippe), conseiller au Conseil des finances 24; 148; 263; 474; 604; 605
(Joseph Hyacinthe Marie), adjudant général 604
(Marie Charlotte Josèphe) 604
(Marie Charlotte) 604
(Marie Isabelle) 604
(Marie Thérèse Charlotte) 604
(Thérèse Françoise Marie 604
t'Serroelofs (lignage bruxellois) 62; 455; 604
Turck
(Catherine Isabelle Ursule Joseph de) 606
(Catherine Josèphe Pétronille de) 546; 547
(Charles Balthazar Joseph de) 606
(Charles de), premier official à la secrétairerie du Conseil d'État 606
(Emmanuel Joseph de), actuaire du Comité de la Caisse de religion 24; 119; 369; 490; 605; 606
(Henri Joseph de), assesseur au mont-de-piété de Bruxelles 490; 606
(Jacques Louis Joseph de) 606
(Jean François Henri Joseph de) 606
(Jeanne Joseph Charlotte de) 606
(Joseph Abraham de), premier official à la secrétairerie du Conseil d'État 546
(Joseph Abraham de), secrétaire de l'Impératrice 606
(Joseph Henri de), avocat 606
(Marie Isabelle Joseph de) 606
(Pierre écuyer de) 606
(Pierre Joseph de), official au greffe du Conseil des finances 606
Turnhout (Alexandrine Pétronille de) 548
Tympel (Marie Anne Scholastique van den) 418

U

Uffele
(Gérard chevalier van), receveur des domaines de Malines et Vilvorde 609
(Jacques Jean-Baptiste baron van), receveur général des Finances 24; 55; 149; 609
(Jacques Joseph van), baron d'Heembeek 206
Urban (Marguerite) 561
Ursel
(Angélique d') 610
(Bénédicte Charlotte) 117
(Bénédicte) 610
(Charles Élisabeth Conrard Albert Philippe François de Paule Norbert duc d'), gouverneur de Bruxelles 610
(Conrard Albert Charles duc d'), conseiller d'État 24; 117; 610
(duc d') 466
(François comte d'), officier au service de l'Espagne 117; 610
(Honorine Angéline d') 117
(Philippe Albert, comte d') 201
Usselincx (Jeanne) 601
Uuterhove (Jacqueline Marguerite) 179
Uytersproet
(Anne Catherine) 105
(Gommaire), conseiller à Gand 105

V

Vagere
(Livine Caroline de) 581
(Livine Cornélie de) 671
Valeriola (V. S. de), officier municipal 516
Van Aesbroeck (Dorothée Catherine) 314
Van Gastel (Joseph Emmanuel van), second substitut du procureur général du Conseil de Brabant 378
Vandenbulcke (Anne), historienne 71
Vandenclooster (Thérèse) 606
Vandenhole (Anne Cécile) 411
Vandermeersch *Voir* Mersch (Jean André Vander)
Vannuccioni (Maria Eleonora) 143; 144
Varick
(Barbe de) 613
(Charles Philippe Théodore Emmanuel Henri François de Paule Jean-Baptiste de, vicomte de Bruxelles) 613
(Éléonore Louise de) 613
(Goswin de), officier 613
(Henri de), officier 613
(Lambertine Josèphe) 614
(Marguerite Françoise de) 455
(Marie Barbe de) 100
(Marie Jeanne de) 455
(Nicolas de), maître de camp 613
(Nicolas de), margrave d'Anvers 100
(Philippe Adrien de, vicomte de Bruxelles), conseiller au Conseil des finances 24; 100; 613; 614
(Philippe François de), chancelier du Conseil de Gueldre 613
(Philippe François Joseph comte de Sart), conseiller d'État 24; 279; 614
(Philippe François), seigneur de Court-Saint-Étienne 614
(Philippe Rogier Joseph de), grand maître des cuisines de la Cour 180; 279; 614
Varick (Marie de) 624
Varsal (Marie Anne) 390
Vasteravens
(Isabelle Caroline) 466
(Nicolas Jacques), marchand à Bruges 466
Vecquemans
(Jean François), conseiller au Conseil de Brabant 541
(Marie Agnès) 541
Veen
(Ernest van) 671
(Isabelle van) 671
Velaine
(François Barthélémy), brasseur à Namur 462
(Maximilienne Philippine) 462
Velde
(Barbe Aloyse Marie Anne Appoline van de) 548; 615
(Constance Alexandrine Phillippine van) 384
(David van de), receveur des États de Brabant 286
(Jean Dominique Joseph Antoine baron van), receveur des États de Brabant au quartier de Bruxelles 620; 622
(Jean Guillaume Joseph Ghislain van de), official à la Chambre des comptes 616
(Jean Guillaume van de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 24; 548; 615; 616; 617; 619
(Jean Melchior Joseph baron van), conseiller d'État et chancelier de Brabant 620
(Joseph Charles Jean-Baptiste Emmanuel Christian van de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 24; 392; 413; 421; 615; 616; 617; 618; 619; 669
(Louis Casimir van de), secrétaire au Conseil privé 24; 155; 321; 361; 548; 615; 618; 619
(Lucie Thérèse Antoinette van de) 116
(Marie Élisabeth Joseph Barbe van de) 615
(Marie Marguerite van de) 286
(Melchior Léopold van), receveur général des États de Brabant 384
(N. van), major adjudant de la Cour 621
(Pierre Dominique Antoine Jean baron van), conseiller d'État et chancelier de Brabant 24; 387; 534; 620; 621; 622
(Pierre van de), receveur des domaines au quartier d'Anvers 116
Velde de Melroy
(Emmanuel van) 622
(Jean-Baptiste Robert chevalier van), conseiller au Conseil du gouvernement général, évêque de Ruremonde 24; 139; 491; 500; 621; 622
(Marie Thérèse Jacqueline) 572
Velen (régiment) 116
Velghe
(Marie-Jeanne-Pétronille) 428
(Pierre), directeur des droits provinciaux de Flandre 428
Veltganck
(Charles Norbert), avocat au Conseil de Flandre 217
(Marie Jacqueline) 217
Vénus 656
Verhaert (Anne Marie) 56
Vermeulen (A.), conseiller au Grand Conseil 509
Verreycken
(Lambertine Josèphe de) 614
(Marie Anne Louise de) 305
(Philippe Albert de) 614
(Pierre Ignace de) 614
Verrijcken (Catherine) 644
Verschaven (Corneille), greffier à la Chambre des comptes de Flandre 25; 521; 623
Verseyden de Varick
(Adrienne Marie) 624
(Appoline Joséphine) 624
(Cornélie Marie) 624
(Jacob), avocat 624
(Jacques Gérard) 624

(Jean Jacques Victor), membre du Congrès national 624
(Marie Catherine) 624
(Pierre Yves), conseiller-maître à la Chambre des comptes 25; 136; 198; 218; 482; 623; 624; 625
Vertegans de Levreghem (Jean François), pensionnaire de Tournai 430
Vertegans, prévôt de l'Hôtel 586
Via (Marie Barbe de) 489
Vicq
(Marie Hyppolite de) 463
(Pétronille Eugénie Josèphe de) 541
(Philippe Albert de) 541
Vieilleuze *Voir* Le Vielleuze
Vielleuze *Voir* Le Vielleuze
Vierling (Marie Jeanne Thérèse) 106
Vierset (régiment) 169; 278
Viglia (régiment du comte de) 613
Vigne (Charles François Maximilien de le), conseiller au Parlement de Douai 187
Vigneron de la Haye
(Adélaïde Eugénie) 626
(Benoît Marie Auguste) 626
(Charles), official 626; 627
(François Joseph) 626
(Hugues Albert Joseph écuyer de), auditeur à la Chambre des comptes 25; 625; 626; 627; 669
(Hugues Joseph) 625
(Jean écuyer de), bailli de Jumet 625
(Marie Adélaïde Josèphe) 626
(Thérèse Adélaïde) 626
Vilain de Gand
(Balthazar Philippe), chevalier de la Toison d'Or 397
(Éléonore) 465
(Marie Isabelle Ernestine) 356
(Marie Thérèse) 397
Vilain XIIII (Philippe Louis Marie Ghislain) 250
Villas Perlas
(Gertrude de) 259
(Ramon de, marquis de Rialp), conseiller d'État intime, secrétaire du Conseil suprême des Pays-Bas 63; 259; 311; 394
Villé (Pierre), directeur de manufacture à Nivelles 431
Villegas
(Alexandre Clément François de, baron de Pellenberg) 629
(Anne Régine Henriette de) 628
(Balthazar Ignace de), conseiller au Conseil de Brabant 628
(Béatrix Josèphe de) 116
(Charles Emmanuel Joseph Henri de), officier au service de l'Espagne 628
(Didace (Jacques ou Diego) Ferdinand de, baron d'Hovorst), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes de Brabant 25; 103; 628; 629; 630
(Diego Ferdinand de), échevin d'Anvers 628
(Diego Ignace de) 536
(Hyacinthe Philippe Melchior Ghislain de) 631
(Jean François Dominique Joseph de), officier, député de l'État noble de Brabant 629
(Jean François Joseph de), officier 631
(Jean François Joseph Dominique baron de Pellenberg) 294
(Lucie Thérèse Jeanne Albertine de) 628
(Marie Caroline Thérèse Joséphine de) 628
(Marie Claire Isabelle de) 536
(Marie Élisabeth ou Isabelle de) 628
(Marie Henriette Claudine de) 631
(Marie Jeanne de) 628; 630
(Marie Jeanne Isabelle de) 628
(Marie Jeanne Julie de, baronne de Pellenberg) 294
(Marie Lucie Gasparine Thérèse de) 103; 628
(Marie Madeleine Ghislaine de) 630
(Melchior Joseph Alexandre de, baron de Pellenberg), conseiller-maître à la Chambre des comptes 25; 629
(Melchior Joseph Ferdinand de, baron d'Hovorst), président de la Chambre des comptes de Brabant 25; 294; 628; 630; 631
(Paul Melchior de), conseiller des Finances 628
(Régine Caroline baronne de) 294; 631
(Reine Caroline Isabelle de) 384
Villers de Chapeauville (Ernestine Isabelle de) 632
Villers de Pellaines (Anne Marie de) 632; 635
Villers d'Olgrand
(Adrien de), officier au service de l'Espagne 632
(André Joseph de), 25; 631; 632
(Ernestine Isabelle de) 632
(Jean Louis de), officier au service de l'Autriche 634
(Joseph Jacques de) 634
(Marguerite Isabelle de) 594; 632
(Philippe Balthazar baron de), conseiller au Conseil des finances 25; 594; 631; 632; 633; 634; 635
(Philippe Louis baron de), conseiller au Conseil des finances 25; 632; 633; 634; 635
(Philippe Louis de, junior) 634
Vincent (régiment) 255
Vinchant, colonel commandant le régiment de Vierset 278
Visconti
(comtes de) 67
(Jules, comte de), vice-roi de Naples 67; 198; 407
Visscher (Ferdinand Philippe Ignace de), bourgmestre de Bruxelles 240
Visscher de Celles (Charles François Hyacinthe Ghislain de), échevin de Bruxelles 79
Visschere (N. de) 172
Vits
(Anne de) 150; 557
(Élisabeth) 628
Vivario (Anne Catherine) 643
Vivero
(Marie Anne Charlotte) 175
(Marie Catherine Caroline) 175
Vivien

(Balthazar de) 347
(Catherine Françoise de) 347
Vleys (Anne) 672
Voeller
(Famille) 335
(Jean Herman), secrétaire d'État aux affaires allemandes 335; 336
(Jeanne Wendeline) 335
(Martin Léonard), secrétaire d'État aux affaires allemandes 335; 336
Volckaert
(Frédéric François Hubert) 555
(Jeanne Marie Dorothée) 555
Volden
(Antoine van) 637
(Jean Joseph Gabriel Pierre van) 103; 637
(Jean Pierre Antoine chevalier van), conseiller d'État et président du Conseil de Hainaut 25; 424; 431; 445; 579; 635; 636; 637; 638; 651
(Jean-Baptiste van) 637
(Joseph Alexandre van), Récollet 637
(Joseph Pierre), bailli du Vieux-Bourg de Gand 410
(Marie Anne van) 636
(Marie Thérèse van) 410
(Pierre Alexandre van), juge synodal 637
(Pierre Primitive chevalier van), conseiller d'État et président du Grand Conseil 25; 103; 464; 576; 636; 637; 638
(Pierre van), Jésuite 637
(Thérèse Bernardine van) 637
Volden de Santberg
(Charlotte Antoinette van) 638
(Gustave Emmanuel Joseph van), inspecteur provincial des haras 638
(Jean Joseph Gabriel Ghislain van) 638
(Pierre Alexandre Marie Ghislain van), auditeur à la Chambre des comptes 25; 638
(Zénaïde Marie Joseph van) 638
(Zoé Marie Joseph van) 638
Volder (Brigitte de) 106
Volhausen (Marguerite) 518
Vonck (Jean François), homme politique 65; 138; 450; 603; 646
Vonckiste(s) 9; 188; 296; 450; 506; 592; 659
Vooght
(Alexandre de), échevin du Franc de Bruges 639
(Élisabeth de) 241
(Marie Charles Xavier de), échevin du Franc de Bruges 639
(Pierre Charles vicomte de), conseiller aux Conseils d'État et des finances 25; 184; 303; 540; 639; 640; 662
Voorspoel
(Charles Thomas Joseph), conseiller au Grand Conseil 659
(Liévine Marie Thérèse van) 205
(Livine Philippine Joséphine Ghislaine van) 659
(Norbert van), conseiller au Grand Conseil 205
Vos
(Catherine de) 369; 479
(Guillaume de) 369
(Jean-Baptiste François baron de) *Voir* Devos
Vos van Steenwyck (Eustachienne Théodore Polixène de) 240
Vreckem (Pierre van), maître des monnaies 167
Vreven (Barbe Élisabeth) 187
Vroelaerts (Catherine) 298
Vroey
(André de), secrétaire de la ville de Louvain 178
(Catherine de) 178
(Jean Laurent écuyer de) 180
(Jeanne Marie Ignace de) 180
(Philippine Caroline Brigitte De) 109
Vynck (Gilles), professeur à l'université de Louvain 578
Vyvere
(François Jean), pensionnaire de Gand 302
(Marie Anne van de) 302

W

Wacken
(Mathieu François), bailli de la Terre de Saint-Hubert 641
(Nicolas Jean Népomucène), actuaire de la Jointe d'État 25; 641; 642
Wackers (N.) 642
Wael
(Corneille Norbert de), aumônier d'Anvers 642
(Jean François de), conseiller maître général des monnaies 25; 642; 643
Waepenaert
(Antoine de) 643
(Antoinette Gabrielle Colette de) 643
(Charles Joseph Gilles de), conseiller au Grand Conseil 643
(Charles Philippe Léopold Balthazar de), conseiller au Grand Conseil 643
(Constance Henriette de) 643
(Emmanuel Augustin Joseph de), officier 643
(Emmanuel Ghislain François Joseph de) 643
(Jean Joseph de), officier 643
(Jean Philippe Charles chevalier de), procureur général au Grand Conseil et conseiller d'État 25; 643
(Jeanne Ferdinande Marie Angèle de), carmélite 643
(Marie Anne Thérèse de) 643
(Pierre Joseph de), député aux États provinciaux d'Anvers 643
(Thérèse Catherine Jeanne de), carmélite 643
Waes
(Catherine Philipotte van) 455
(François Jacques baron van) 455
Waeven
(Égide van der), receveur de la ville de Bruxelles 466
(Élisabeth van der) 466
Waha d'Ursenne

(Claude de), secrétaire au Conseil de Brabant 644
(Jean-Baptiste Joseph de), surintendant général des monts-de-piété 25; 214; 538; 550; 644
(Marie Joseph de) 644
(Thérèse Josèphe de) 214; 644
Waha-Fronville (Marie Antoinette Hubertine Louise Thérèse, baronne de) 279
Wakken *Voir* Wacken
Walckiers
(Adrien Ange vicomte de), conseiller d'État 25; 143; 166; 414; 645; 646
(Alphonse Charles Dieudonné), officier dans l'armée française 646
(Charles Louis Joseph de) 645
(Édouard Dominique Sébastien Joseph vicomte de), receveur général des Finances 25; 389; 450; 492; 503; 524; 645; 646
(Jean) 645
(Joséphine Rosalie Pauline de) 645
(Louise Jeanne Josèphe de) 646
(Louise Jeanne Joséphine Ange de) 645
(Paul Joseph Sébastien de) 645
(Philippine de) 645
Wallis
(François Wenceslas comte de), feld-maréchal au service de l'Autriche 496
(régiment de Michel) 169
Wallisch
(Joseph), marchand de vin 398
(Marie Ursule) 398
Walschaerts (Marie Thérèse Adrienne) 438
Walwein
(Charles Eugène Jacques) 647
(Charles Joseph Jacques), conseiller député aux affaires de commerce 25; 647; 648
(Corneille Christophe), pensionnaire d'Ypres 647
Wargny (François Louis Joseph chevalier de), intendant des Deux-Nèthes 258; 500
Waro (général comte de), gouverneur de Gueldre 311
Watteville-Conflans (Charlotte Gabrielle de) 279
Waudru (chapitre de Sainte-) 465
Waultier *Voir* Wautier
Wauters (Barbe) 642
Wauthier
(Jean François) 648
(Jean Joseph de), auditeur à la Chambre des comptes 25; 648
(Jean) 648
Wautier
(Augustin Charles), conseiller maître général des monnaies 25; 167; 191; 642; 649
(Barbe) 191; 649
(N. de), receveur des exploits du Conseil de Brabant 582
Wavrans
(Félix Joseph Hubert de), évêque d'Ypres, conseiller d'État 25; 649; 650
(Henri Jacques Hyacinthe de), conseiller aux Conseils d'État et privé 25; 152; 211; 343; 366; 448; 643; 650; 651; 652
(Jacques François Yves de), lieutenant général du bailliage de Tournai-Tournaisis 650; 652
(Joséphine Françoise de) 536
(Louis François Julien de), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes 25; 64; 80; 90; 98; 123; 131; 152; 206; 221; 224; 245; 260; 307; 317; 318; 349; 365; 374; 414; 421; 429; 431; 445; 448; 574; 582; 584; 586; 606; 624; 650; 652; 653
Weemaels (Jeanne Thérèse) 600
Weerde
(Jean-Baptiste van), amman de Bruxelles 637
(Marie Thérèse van) 637
Weerden (Cornélie Philippine van der) 466
Weiss
(François Antoine de), conseiller au Conseil des finances 25; 653; 654; 656
(François de) 654
(Jean-Baptiste de) 654
(Johann de), commerçant 653
(Joseph de) 654
(Joseph Gabriel de), secrétaire de cabinet de Charles de Lorraine 654
(Maria) 653
(Marie Françoise de) 654
Weiss (A.F.) 320
Wellens
(Jean Antoine), adjoint au directeur de la Compagnie de commerce établie à Trieste et Fiume 532
(Thérèse Catherine Jacqueline Josèphe) 316
Wellenstein
(Anne Marguerite) 350
(Nicolas), écoutète à Ehnen 350
Welsch (Angélique) 206
Wemmel d'Assche (marquis de), lieutenant de la Cour féodale de Brabant 621
Werfuhl (Joseph), auditeur à la Chambre des comptes 25; 655; 656
Werve
(Anne Marie de) 100
(Charles Henri van de), bourgmestre d'Anvers 613
(Gertrude Madeleine Rose van de) 613
(Henri de) 100
(Lucie Isabelle Françoise van de) 88
(Marie Anne van de) 613
Westerloo *Voir* Merode
Westphalen
(Adrien) 657
(Adrienne Thérèse) 657
(Catherine Marie) 657
(Frédéric Adrien) 657
(Frédéric Arnould), auditeur à la Chambre des comptes de Flandre 25; 473; 657
Wetter (Marie van) 602
Wevelinckhoven (Françoise Joséphine de) 638

Weygand (Georges Adam), chef-commissaire de guerre et conseiller au Conseil des finances 25; 489; 657; 658
Wezemael (Marie Ursule van) 272
Wied (régiment) 629; 631
Wielen (Clémence Pietersen van den) 287
Wild und Rheingraf
(Charles Théodore Otto prince von) 610
(Frédéric Charles von) 418
Wilde
(Anne Florence de) 647
(Josse de) 647
(N. de), pensionnaire de Bruxelles 355
Wilde d'Eerdeghem
(Guillaume écuyer de) 458
(Marie Josèphe de) 458
Wildt
(Mathieu Joseph de), secrétaire au Conseil du gouvernement général 25; 658
(Pierre Joseph) 658
Wiliesse (Joseph) 668
Willibrord (abbé de Saint-Maximin de Trèves) *Voir* Scheffer
Winckelbauer (Marie Josèphe de), femme de chambre de Marie-Élisabeth 63
Wincq (Anne) 475
Winder (Sabine de) 571
Windischgraetz (Léopold comte von) 261
Winkelmann (Josine Antoinette) 128; 129
Winter, commerçant anversois 81
Winterfelt (Ernest, comte de), gouverneur de Termonde 353
Wiricx (Anne) 244
Wirix de Tercam
(Aimé Joseph écuyer), auditeur à la Chambre des comptes 25; 618; 659
(Ignace Marie Joseph chevalier), conseiller au Grand Conseil 659
(Justine Marie Joséphine Ghislaine) 659
Wissenkercke
(Anne Marie Françoise de) 294; 630
(François Charles de, baron de Pellenberg), officier au service des Provinces-Unies 630
Wit (de) *Voir* Witt
Witt
(famille de) 663
(Jean de, junior), conseiller aux Conseils d'État et des finances 25; 80; 421; 425; 660; 661; 662
(Jean de, senior), conseiller d'État et président de la Chambre des comptes 25; 63; 78; 79; 104; 113; 146; 151; 154; 168; 185; 186; 191; 215; 225; 226; 273; 404; 425; 427; 519; 522; 545; 584; 662; 663
(Johan de), Grand pensionnaire de Hollande 662
(Johan de), secrétaire de la ville de Dordrecht 662
(Marie Guillelmine de) 662
(Wilhelmine de) 662
Wittert tot Valkenburg
(Cornelius) 316
(Élisabeth Marie) 316
Woestenraedt
(Jean Chrétien baron de) 664
(Philippe Joseph Dieudonné comte de), conseiller d'État 25; 664; 665
(Philippe Joseph Eugène Charles de), conseiller privé du prince-évêque de Liège 664
Woestyne (Anne Marguerite van de) 414
Woïslawski
(Ernest), gouverneur de Tervuren 322
(Jeanne) 322
(Martin), chanoine d'Ivoix 323
Wolff de Maffle
(Ambroise de), conseiller au Conseil de Hainaut 572
(Jean François Hubert de) 572
Wouters
(Barbe) 546
(Catherine Ernestine) 451
(Dominique), conseiller de commerce 148
(Jean) 666
(Joseph J.), auditeur à la Chambre des comptes 25; 140; 163; 666; 667
(Pierre), chanoine de Saint-Gommaire à Lierre 186
Wouters de Vinderhoute (Marie Catherine) 451
Wrangel (régiment) 354
Wuery (Marie Josèphe) 118
Wunsch
(Albert Théodore Auguste) 667
(Antoine) 667
(François Ignace Joseph), auditeur à la Chambre des comptes, receveur général du duché de Limbourg 25; 155; 468; 477; 497; 617; 626; 627; 667; 668; 669
(Frédéric Léopold Ferdinand) 667
(Maximilien) 667; 668
(Pierre François Alexis Joseph) 667
(Rose Marie Françoise) 667; 668
(Théodore François Adolphe) 667; 668
Wurmbrand (régiment) 501
Wurtemberg (régiment) 279
Wyart (Françoise Thérèse) 131
Wyels
(Anne Marie Julienne van) 630
(Jacques) 630
Wyhe de Jungersdorff (Catherine Ermengarde de) 664
Wynants
(Albertine Cornélie Joséphine comtesse de) 70; 672; 673
(Albertine Isabelle de) 443; 671
(Arnould Charles de), chanoine 671
(Gérard Norbert de) 671
(Goswin Arnould comte de), membre de la Jointe provisionnelle de 1716, conseiller au Conseil suprême des Pays-Bas 25; 311; 443; 581; 671; 672
(Goswin Arnould Hyacinthe de) 671
(Goswin de), conseiller au Conseil de Brabant 671
(Guillaume Jean de), grand forestier du Brabant 671

(Henri Guillaume de), conseiller au Conseil de Brabant 671; 672; 673
(Jean Ernest de) 671
(Jean-Baptiste Goswin comte de), conseiller-maître à la Chambre des comptes 25; 70; 113; 135; 210; 258; 282; 317; 318; 391; 552; 672; 673
(Justine Joséphine de) 672
(Marie Séraphine Adrienne de) 671
(Pétronille Livine de), religieuse 671
(Pierre Melchior Henri de), conseiller au Conseil de Brabant 671; 672
(Suzanne Catherine) 555
(Thérèse Josèphe de) 672
Wynckelman (Marie) 452

Y

Yernau *Voir* Yernaux
Yernaux
(Catherine Thérèse Cornélie) 675
(Denis Joseph), auditeur à la chambre des comptes 25; 104; 675; 676
(Denis), huissier du Conseil des finances 675
(François Joseph Ghislain) 675; 677
(Jean Laurent Corneille) 675
(Jeanne Françoise Eulalie) 675
(Laurent Joseph Ghislain), surintendant général des monts-de-piété 25; 214; 243; 675; 676; 677
(Théodore Henri), official au Conseil des finances 675; 676
York (Frédéric, duc d'), second fils de Georges III 468
Ysdoren (N.) 581
Ysembart (Élisabeth Augustine d') 347

Z

Zedinger (Renate), historienne autrichienne 13
Zee
(Jacques van der), procureur 473
(Thérèse Suzanne van der) 473
Zeghers
(Gilles), brasseur à Bruxelles 469
(Marguerite) 469
Zelhorst (Anne Marie) 362
Zerbst (Jeanne Henriette Charlotte de) 306; 307
Zinzendorf
(Karl graf von), président de la Chambre aulique des comptes 64; 388; 402; 617; 655
(Philipp Ludwig graf von), chancelier d'Autriche 261
Zomberg
(Charles Nicolas de), bailli de Fontaine-l'Évêque 625
(Marie Éléonore de) 625
Zype (Marie Caroline van der) 372

Table des matières

Introduction	5
Liste des notices biographiques	15
Table des abréviations	27
Bibliographie générale	31
Notices	55
Réduction des espèces en argent courant de Brabant	679
Index des noms de personnes	681


3588